





HISTOIRE
DE FRANCE
POPULAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET V. RENAULT
6, RUE DES POITEVINS, 6

HISTOIRE
DE FRANCE
POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME DEUXIÈME



PARIS

FURNE, JOUVET & C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

HISTOIRE
DE FRANCE
POPULAIRE

CHAPITRE PREMIER

GUERRES D'ITALIE. — CHARLES VIII. — LOUIS XII.

(1493-1515.)

Nous avons montré, à la fin du premier volume de cette Histoire, dans quelles conditions avantageuses se trouvait la France vers les dernières années du quinzième siècle. Elle disposait de la plus grande force militaire qu'il y eût en Europe, et n'avait plus de discordes, plus aucune cause de troubles graves à l'intérieur. Le pouvoir royal, qui n'était plus contesté, était libre de diriger comme il voudrait au dehors les forces de la France. Les seules entreprises conformes à l'intérêt national eussent été premièrement de reprendre Calais sur les Anglais, puis de travailler à étendre le royaume de France vers les frontières naturelles de l'ancienne Gaule, et, tout au moins, de réunir à la France les provinces de langue et de mœurs françaises qui, sans aucune raison, relevaient de l'empire allemand. Enfin, il eût fallu développer la marine française, et assurer à la France sa part dans les grandes découvertes et dans les grands établissements qui se faisaient ou se préparaient en Amérique et dans le midi de l'Asie.

Le fils de Louis XI, Charles VIII, ne suivit pas cette politique, et, par des traités malheureux et malhabiles, abandonna même, comme nous l'avons dit, des provinces dont la France était déjà en possession, pour aller chercher au loin de vaines conquêtes dans des pays que la France n'a aucun droit naturel ni aucun intérêt à posséder. Il s'apprêtait à jeter la France sur l'Italie, comme l'Angleterre s'était autrefois jetée sur la France. Une nouvelle série de guerres sanglantes devait sortir de ce funeste projet, et l'issue des guerres d'invasion en Italie ne devait pas être plus heureuse pour la France que ne l'avait été pour l'Angleterre l'issue des grandes conquêtes anglaises en France.

Si le projet de Charles VIII sur l'Italie n'eût été qu'un rêve de jeune homme, il eût

été sans doute bientôt arrêté dans l'exécution; mais l'ensemble des circonstances où se trouvait l'Europe favorisait le dessein de Charles VIII : les appels réitérés, les excitations puissantes venues de l'Italie elle-même, le confirmèrent dans ses idées, et contribuèrent à vaincre la résistance que sa sœur, Madame Anne de France, et les plus sensés de ses conseillers opposaient à l'expédition de Naples.

Avant d'entamer le récit de cette expédition, il est nécessaire de dire quelque chose de ce qu'était alors l'Italie, et des causes qui attiraient dans ce pays les armes étrangères.

L'Italie était depuis longtemps à la tête de l'Europe pour l'industrie, pour le commerce, pour la législation, et, depuis deux siècles, elle avait pris aussi le premier rang dans les beaux-arts et dans les lettres. Florence, surtout, était devenue comme une nouvelle Athènes. Florence avait eu le plus grand poëte qui peut-être eût paru depuis Homère et les tragiques d'Athènes, Dante, qui avait hérité de nos troubadours et de nos trouvères, et qui les avait tous surpassés dans un poëme immortel. Elle avait maintenant les plus grands peintres du monde. De même que l'architecture chrétienne avait atteint le comble de sa grandeur en France au treizième siècle, la peinture chrétienne était parvenue à sa perfection en Italie au quinzième, et un moine dominicain de Florence avait mérité le surnom de Fra Angelico, ou le frère angélique, parce qu'il représentait le ciel des chrétiens d'une manière aussi sublime avec ses pinceaux que Dante l'avait décrit dans ses beaux vers. Des génies d'une inspiration plus vaste, sinon plus profonde, allaient bientôt élargir l'essor de la peinture, et tâcher de fondre ensemble l'art chrétien et l'art des anciens Grecs, pour en faire l'art universel exprimant le génie de l'homme au complet. Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël succédaient ou allaient succéder à Fra Angelico.

La sculpture, l'architecture et tous les arts rivalisaient avec la peinture; la poésie continuait à fleurir; la littérature savante propageait la connaissance des chefs-d'œuvre littéraires des Grecs et des Romains, où venaient s'inspirer les artistes, et l'Italie se couvrait de merveilles dignes de se comparer aux ouvrages des anciens artistes grecs.

Malheureusement pour l'Italie, ce splendide développement des beaux-arts ressemblait à une fleur magnifique épanouie sur une tige piquée au cœur. Pendant que le progrès des arts dépassait toute limite connue, la décadence morale et politique s'était précipitée. L'Italie n'était arrivée à l'unité nationale ni sous la forme d'un seul État, ni sous la forme d'une fédération, et cela par sa faute; parce qu'au lieu de chercher à constituer sa nationalité à l'exemple de la France ou de l'Angleterre, elle avait toujours gardé le rêve de reconquérir la suprématie universelle des Romains, en mettant à sa tête soit l'empereur, soit le pape. Venise seule s'était complétement affranchie de cette chimère, et, seule, elle était une vraie république, ne reconnaissant au-dessus d'elle ni empereur ni pape. Les autres républiques n'avaient pas su se décider à suivre son exemple; aucun lien national ne s'était établi entre tous ces États divers, qui avaient continué à s'entrebattre, à s'envahir les uns les autres, et qui avaient fini, presque tous, par perdre leurs libertés démocratiques pour tomber sous le joug d'usurpateurs, de despotes locaux, dont quelques-uns étaient devenus de puissants princes, comme les Sforza de Milan et les Médicis de Florence.

A Venise, la démocratie avait aussi succombé; mais elle avait été remplacée par une aristocratie très-habile qui opprimait bien moins le peuple que ne faisaient les princes, et qui maintenait du moins l'indépendance et le patriotisme. Les princes, au contraire, étouffaient autour d'eux toute vertu publique. Les mœurs privées devenaient également

très-mauvaises. Les croyances religieuses s'ébranlaient de plus en plus, précisément à cette époque où les beaux-arts exprimaient l'idéal chrétien avec tant de perfection. Et plus on était près du centre de la religion, du saint-siége de Rome, et moins on croyait. Les papes faisaient tout ce qu'il fallait pour détruire la foi chrétienne. Trois d'entre eux surtout, durant la dernière partie du quinzième siècle, donnèrent l'exemple de tous les vices et de tous les crimes ; à savoir : Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI. Ce dernier surtout, de la famille aragonaise des Borgia, a laissé un renom pareil à celui des pires empereurs romains, des Caligula et des Néron. L'inceste, l'assassinat, le vice contre nature, régnaient avec lui au Vatican.

Quant au royaume de Naples, que revendiquait Charles VIII, ses rois, d'origine aragonaise, qui en étaient restés maîtres après une longue lutte contre la maison française d'Anjou, étaient détestés de leurs sujets, qu'ils écrasaient d'impôts pour se faire un riche trésor et une forte armée de terre et de mer, et dont ils réprimaient cruellement les moindres mouvements.

Tous ces tyrans italiens, papes et princes, étaient sans cesse en querelle et fort disposés à attirer l'intervention étrangère.

Les patriotes, les démocrates, qui tentaient parfois encore de grands efforts pour abattre les princes, étaient tout aussi disposés que leurs ennemis à appeler des auxiliaires du dehors, et n'en comprenaient pas les conséquences.

Jusqu'à la dernière période du quinzième siècle, les nations étrangères n'avaient pas été en mesure de mettre à profit, d'une façon durable, cette décadence politique de l'Italie. Maintenant, il n'en était plus de même. Si l'empire allemand, mal constitué et toujours divisé contre lui-même, restait hors d'état de faire valoir ses vieilles prétentions, trois puissantes monarchies, fortement organisées et capables de grandes entreprises au dehors, pressaient l'Italie entre elles. C'étaient l'empire turc, conquérant de Constantinople ; l'Espagne, arrivée à l'unité par le mariage du roi d'Aragon et de la reine de Castille et par la conquête du dernier royaume musulman de la péninsule espagnole, le royaume de Grenade ; enfin, la France, débarrassée des invasions anglaises et de la rivalité bourguignonne.

Les Turcs avaient déjà fait des irruptions sur le territoire de Venise et dans les provinces napolitaines. Les Espagnols étaient maîtres de la Sardaigne et de la Sicile. Les Français avaient été appelés à plusieurs reprises par Gênes, le seul des États italiens où se fût maintenue la démocratie ; les Génois avaient reconnu momentanément la suzeraineté de Charles VI, puis de Charles VII. Ils s'étaient offerts de nouveau à Louis XI, qui avait délégué ses droits sur eux au duc de Milan, son allié. A présent, les Génois invoquaient Charles VIII contre le duc de Milan, et celui-ci, pour détourner les Français d'aider les Génois contre lui, reconnaissait tenir Gênes en fief du roi de France. Le duc de Milan, ou, pour mieux dire, le régent de Milan, Ludovic Sforza, qui gouvernait sous le nom de son neveu, l'incapable Jean-Galéas Sforza, allait plus loin : inquiété par le roi Ferdinand de Naples, qui cherchait à lui faire ôter la régence de Milan, il excitait Charles VIII à l'attaque de Naples.

L'ancien parti de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples appelait aussi Charles VIII contre le roi Ferdinand.

Mais un appel plus imposant et plus fait pour frapper l'imagination arrivait de Florence. Une tentative éclatante avait lieu en ce temps-là, dans Florence, pour relever à la fois la liberté démocratique contre les Médicis, et la religion et les mœurs contre ces papes qui renouvelaient les tyrans païens de l'ancienne Rome. Les moines dominicains étaient à la tête de ce mouvement politique et religieux, comme ils avaient été à la tête

du mouvement de l'art chrétien ; il s'était élevé parmi eux un homme qui était à la fois un tribun du peuple et un prophète, Jérôme Savonarola, et ce prophète sommait le descendant de saint Louis, le roi de France, de venir, au nom du Seigneur, « réformer l'Église et l'Italie, et servir de ministre à la justice. »

Le prophète de Florence ne comprenait pas qu'un peuple ne saurait se réformer par l'épée étrangère



Charles VIII.

Sous la pression d'excitations si fortes, des politiques plus sages que Charles VIII n'eussent peut-être pas résisté à la tentation de se mêler des affaires d'Italie. La France ne pouvait être indifférente au sort de l'Italie, et, si elle ne devait pas y faire de conquêtes, elle devait, tout au moins, empêcher les autres d'en faire. Elle eût dû, pour cela, s'allier au duc de Milan, moyennant une transaction avec les Génois, et à la république de Venise; favoriser à Florence le rétablissement de la république, qui avait été généralement sympathique à la France, et prendre des garanties pour empêcher les Espagnols de déborder de la Sicile sur Naples ; peut-être même faire un roi de Naples, protégé par la France, mais non pas faire de Naples une province française.

Dans ces conditions, la France eût pu se mêler des affaires d'Italie sans s'y engager plus qu'il ne fallait, et sans abandonner le soin de ses grands intérêts vers les Pays-Bas, le Jura et les Pyrénées.

Le bruit des projets et des préparatifs du roi de France répandait au loin l'inquiétude. Le vieux roi Ferdinand de Naples essaya de détourner l'orage, et offrit de payer tribut à Charles VIII et de se reconnaître vassal de la couronne de France. On eût ainsi atteint le but sans tirer l'épée. La sœur du roi, Madame Anne de France, et tous les politiques du conseil du roi pressèrent Charles VIII d'accepter. Le roi refusa, poussé par la jeune noblesse, qui ne rêvait que le beau pays d'Italie, et par deux favoris qu'avait gagnés le régent de Milan.

Ce régent, Ludovic Sforza, voulait à tout prix renverser la maison régnante de Naples, et ce fut lui qui décida l'invasion française. Il en fut plus tard cruellement puni.

La ville de Paris députa vers le roi pour tâcher de « rompre le voyage d'Italie. » Le bon sens de la bourgeoisie lui faisait pressentir de grands maux là où la jeune noblesse ne voyait qu'une brillante aventure. Le roi n'écouta rien, et la guerre commença.

Le vieux roi Ferdinand de Naples venait de mourir. Son fils Alphonse II, allié au pape Alexandre VI et à quelques petits princes de l'Italie centrale, tenta de prendre l'offensive, par terre et par mer, contre Milan et contre Gênes; mais les Français, qui possédaient maintenant les ports de la Provence, et auxquels les passages des Alpes étaient ouverts par l'alliance du duc de Savoie, prince de Piémont, prévinrent les Napolitains, et couvrirent le Milanais et Gênes.



Entrée de Charles VIII à Naples.

Le pape Alexandre VI essaya d'arrêter le roi de France en le menaçant des censures ecclésiastiques, s'il refusait de soumettre au jugement du saint-siége son différend avec le roi de Naples, vassal de l'Église romaine. Charles VIII s'embarrassa peu des censures d'un pape détesté et méprisé de tout le monde, et descendit en Piémont par le mont Genèvre, au commencement de septembre 1494.

Il franchit le Pô, et marcha par le Parmesan vers les Apennins. Pierre de Médicis, tyran de Florence, dont le pouvoir était fort ébranlé par les prédications du prophète Savonarola, n'osa défendre les défilés des Apennins, et se soumit à Charles VIII. Les Français pénétrèrent sans obstacles dans la Toscane, où le peuple, partout, se déclarait pour eux. Les Pisans, autrefois les rivaux et maintenant les sujets des Florentins, attendaient de Charles VIII leur indépendance. Les Florentins attendaient du roi le rétablissement de leurs libertés et le renversement des Médicis.

Les Pisans, à l'entrée des Français dans Pise, restaurèrent leur république; Charles VIII les laissa faire. Pendant ce temps, les Florentins chassaient Pierre de Médicis.

Les Français marchèrent sur Florence. Les Florentins les reçurent en amis et firent grand honneur au roi. Charles VIII, qui ne comprenait rien aux idées ni aux sentiments de ces peuples, crut que les Florentins le reconnaissaient comme leur maître, et voulut rappeler Pierre de Médicis comme son lieutenant à Florence, et imposer une amende à la ville pour avoir chassé Pierre sans son aveu.

Les Florentins étaient en armes dans leurs

palais, qui ressemblent à des forteresses; ils protestèrent.

— Eh bien, dit le roi, je ferai sonner mes trompettes!

— Sonnez vos trompettes, répondit un des magistrats florentins, Pierre Capponi; nous, nous sonnerons nos cloches!

Les républicains de Florence avaient repris leur vigueur d'autrefois. Le roi eut, du moins, cette fois, le bon sens de ne point passer outre et de traiter avec eux. On conclut alliance par l'intermédiaire du prophète Savonarola, et Florence se mit sous la protection de la couronne de France (novembre 1494).

Charles VIII prit le chemin de Rome.

Le pape n'osa pas plus fermer Rome aux Français que Pierre de Médicis n'avait osé fermer les Apennins. Charles VIII exigea l'ouverture des portes avant tout traité. Alexandre VI s'enferma dans le château Saint-Ange, et laissa le roi faire son entrée dans Rome (31 décembre 1494).

Plusieurs cardinaux pressèrent le roi d'entreprendre la convocation d'un concile, la réforme de l'Église et la déposition de cet indigne pape. Mais le grand rôle qu'ils offraient à Charles VIII était fort au-dessus de sa portée, et, d'ailleurs, ceux qui lui proposaient une telle entreprise n'étaient ni capables ni dignes de l'exécuter; les cardinaux ne valaient guère mieux que le pape, et il n'y avait de sincère, dans cette question de réformation, que le prophète de Florence et ses dominicains.

Charles VIII traita avec Alexandre VI, et, le 19 janvier 1495, il rendit ce qu'on appelait l'obédience au pape, en lui baisant le pied publiquement dans l'église Saint-Pierre de Rome, formalité honteuse que Charlemagne eût repoussée avec indignation, et que s'étaient laissé imposer les princes du Moyen Age.

Charles VIII se dirigea enfin de Rome sur Naples. Il ne rencontra là guère plus d'obstacles que dans le reste de l'Italie. Les populations napolitaines, que les rois de la maison d'Aragon avaient durement opprimées, se soulevaient de tous côtés en faveur des Français.

Le roi Alphonse, épouvanté, abdiqua en faveur de son fils Ferdinand II. Celui-ci était un jeune homme intelligent et courageux; mais son armée ne le seconda point et se débanda devant l'armée de Charles VIII. Naples se révolta, et Ferdinand II fut réduit à s'enfuir en Sicile.

Sauf cinq ou six places maritimes, conservées par les garnisons de Ferdinand II, tout le royaume arbora la bannière de France.

Charles VIII entra dans Naples, le 22 février 1495, aux acclamations du peuple entier. Il avait accordé de grands priviléges à la ville de Naples et diminué les impôts du royaume. L'allégresse fut d'abord universelle.

Charles VIII n'avait pas même eu la peine de vaincre; une simple promenade militaire lui avait valu un beau royaume.

Il n'avait pas la tête assez forte pour supporter une telle fortune. Il ne sut point en profiter, et l'eut bien vite compromise.

Il s'aliéna promptement le parti napolitain qui l'avait appelé, en donnant presque tous les emplois et les faveurs à ses courtisans français et presque rien aux gens du pays. Il s'aliéna pareillement Ludovic Sforza, qui s'était fait duc de Milan après la mort de son neveu, qu'on l'accusait d'avoir empoisonné. Il ne lui donna pas une principauté qu'il lui avait promise dans le royaume de Naples.

Ludovic Sforza commençait à se repentir d'avoir attiré l'invasion française, car il avait avis que le duc Louis d'Orléans, premier prince du sang de France, parlait hautement de faire valoir ses droits sur le duché de Milan, de même que Charles VIII avait fait valoir les siens sur Naples. Le duc Louis d'Orléans descendait par sa grand'mère, la duchesse Valentine, de la famille des Vis-

conti, qui avait régné sur Milan avant la famille des Sforza.

Ludovic Sforza, qui était un homme actif et habile, organisa une ligue avec l'empereur Maximilien, l'Espagne, le pape et Venise, tous effrayés ou irrités de la conquête de Naples par les Français.

Les roi et reine d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, violaient formellement par là le traité qui leur avait valu la restitution du Roussillon et de la Cerdagne.

Avant même d'être informés de cette ligue, Charles VIII et sa jeune noblesse, oubliant les grands projets sur Constantinople et l'empire d'Orient, ne songeaient déjà plus qu'à retourner en France. Charles VIII repartit, le 20 mai, après avoir remis l'administration de son nouveau royaume dans de mauvaises mains, car il n'avait ni prudence ni discernement dans ses choix. Il laissait la plus grande partie de son armée à la garde de sa conquête, mais avec peu de ressources, car il avait permis à ses courtisans de gaspiller les immenses approvisionnements amassés dans les places fortes par les rois de la dynastie aragonaise.

Le pape s'était remis à négocier, pour tromper le roi. Charles VIII traversa pacifiquement les États romains, puis la Toscane, sans décider entre Florence, qui réclamait le rétablissement de sa domination sur Pise, et Pise, qui réclamait le maintien de l'indépendance qu'elle avait recouvrée.

Une forte armée vénitienne et lombarde, qui s'était réunie à Parme, eût facilement barré les Apennins au roi de France; elle lui laissa repasser ces montagnes sans obstacle, dans l'espoir de l'écraser en plaine par la supériorité du nombre. Elle comptait trente-cinq mille hommes contre dix mille.

Charles VIII, descendu des Apennins dans la vallée du Taro, manda aux chefs de l'armée italienne qu'il ne voulait que passer son chemin sans les attaquer.

Les Italiens prirent l'offensive, et tentèrent d'envelopper la petite armée française près du bourg de Fornovo. Le roi, assailli par une foule d'ennemis, fut en grand péril, et ne se dégagea que grâce à la vigueur de son cheval. Si l'excellente cavalerie légère des ennemis, composée de Grecs et d'Albanais, eût fait son devoir en se mêlant aux hommes d'armes italiens pour rompre les escadrons français, la bataille et la personne du roi eussent été probablement perdues; mais la cavalerie légère ennemie se débanda pour piller le bagage des Français. Cela jeta le désordre dans l'armée italienne. La grosse cavalerie italienne fut enfoncée, avec grande perte, par les Français; une partie de l'infanterie fut sabrée ou dispersée; la réserve italienne ne reçut pas d'ordres à temps pour soutenir le reste de l'armée, et le champ de bataille demeura aux Français (6 juillet 1495).

L'armée victorieuse se dirigea vers le Piémont. La république de Venise et le duc de Milan firent, après la bataille, ce qu'ils auraient dû faire avant. Ils traitèrent avec Charles VIII. Le duc de Milan se reconnut de nouveau vassal du roi de France pour Gênes, et promit d'aider le roi dans les affaires de Naples. Venise déclara qu'elle n'avait été que l'auxiliaire du duc de Milan (10 octobre 1495).

Charles VIII rentra en France par Briançon (23 octobre). Une fois arrivé à Lyon, il ne s'occupa plus que de ses amusements frivoles.

Pendant ce temps, Naples était déjà perdu. Une réaction s'était opérée parmi les populations napolitaines en faveur du jeune roi Ferdinand II, innocent des exactions et des violences de son père et de son aïeul. Dès le 7 juillet, le lendemain de la bataille de Fornovo, une insurrection populaire avait rappelé Ferdinand dans Naples.

Les généraux français continuaient la guerre dans les provinces napolitaines contre Ferdinand, que soutenaient des forces espagnoles venues de Sicile; mais Charles VIII,

ne sachant faire ni la guerre ni la paix, n'envoya, de plusieurs mois, ni argent ni renfort, et n'accepta point une transaction que proposaient les Vénitiens, et qui lui eût assuré la suzeraineté sur Naples, avec la possession de plusieurs places maritimes. Le comte de Montpensier, prince de la branche de Bourbon et vice-roi de Naples, presque entièrement abandonné par le roi, fut enfin obligé de capituler devant des forces très-supérieures, les Vénitiens s'étant joints à Ferdinand et aux Espagnols (20 juillet 1496).

Montpensier et la plupart de ses soldats furent emportés par une épidémie avant d'avoir pu évacuer le royaume de Naples. Ce qui restait de leurs compagnons rentra en France.

La guerre recommença dans la haute Italie et l'Italie centrale, le duc de Milan et les Vénitiens étant soutenus par l'empereur Maximilien, et la France ayant pour alliés Florence et la Savoie; mais il n'y eut point d'événements importants.

Charles VIII parlait toujours de retourner en Italie, mais n'en faisait rien, malgré les exhortations et les menaces du prophète de Florence, Savonarola, qui lui annonçait un châtiment prochain de la part de Dieu, s'il ne se décidait enfin à entreprendre la réforme de l'Église et à chasser les tyrans italiens.

Charles VIII se montrait, d'ailleurs, plus raisonnable depuis quelques mois, peut-être parce que sa santé affaiblie l'obligeait de suspendre ses jeux bruyants et ses plaisirs désordonnés. Il témoignait bonne volonté pour établir l'ordre et soulager le peuple; mais il n'eut pas le temps de passer de l'intention à l'effet. Il fut frappé d'apoplexie au château d'Amboise, et mourut à vingt-huit ans (7 avril 1498).

Il fut fort regretté de tout ce qui l'approchait; car, s'il était peu intelligent, on ne pouvait, dit l'historien de ce temps, voir une meilleure créature.

La direction funeste qu'il avait donnée à la politique de la France, sans bien comprendre ce qu'il faisait, devait malheureusement lui survivre de longues années. Par sa mort, la ligne directe des rois de la maison de Valois prit fin, et la couronne fut transférée à la branche de Valois-Orléans, issue du duc Louis d'Orléans, assassiné par Jean Sans-Peur. Louis II, duc d'Orléans, devint le roi Louis XII.

Le nouveau roi, âgé de trente-six ans, n'était guère connu jusque-là que comme un homme de plaisir et un agréable compagnon; mais les premiers actes de son règne donnèrent très-bonne opinion de lui.

Il déclara qu'il ne convenait pas au roi de France de venger les injures du duc d'Orléans, et il confirma dans tous ses offices et pensions le sire Louis de la Trémoille, ce capitaine renommé qui l'avait autrefois vaincu et fait prisonnier en Bretagne. Il témoigna toute estime et toute faveur à son ancienne ennemie Madame Anne de France, et au duc Pierre de Bourbon, mari de Madame Anne.

Il se montra très-bienveillant envers les bonnes villes, diminua les impôts, qui n'avaient point été excessifs sous Charles VIII, et publia une ordonnance rigoureuse contre les excès des gens de guerre.

C'était un bon début, et qui fut bien soutenu. Louis XII fut un prince humain, équitable, économe, recherchant les gens honnêtes et capables. Son principal ministre et son meilleur ami, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, qui avait d'aussi bonnes intentions que lui, avec plus de ressources d'esprit et plus d'activité et d'énergie, le dirigea plus encore qu'il ne le seconda dans l'administration de son royaume.

Une assemblée de notables, réunie à Blois, travailla à préparer une grande ordonnance, qui rétablit pleinement la Pragmatique Sanction de Charles VII pour la défense des libertés de l'Église de France contre le saint-siége de Rome.

Cette ordonnance réprima les exactions des



Les jeunes filles de Pise.

gens de loi, de même que celle des agents du pape. C'est à partir de ce moment que les procureurs du roi n'eurent plus pouvoir de faire arrêter personne sans le mandat d'un juge, et que les notaires durent faire constater par deux témoins l'identité des personnes qui requéraient leur ministère (mars 1499).

L'Échiquier de Rouen, qui n'était qu'une sorte d'assises tenues par des membres du Parlement de Paris, fut transformé en un Parlement de Normandie permanent, indépendant du Parlement de Paris, ce qui satisfit beaucoup les Normands. Le Conseil souverain d'Aix devint pareillement le Parlement de Provence (mars 1499-juillet 1501).

La mort de Charles VIII menaçait d'avoir des conséquences très-fâcheuses pour le royaume, en ce qu'elle séparait la Bretagne de la France. La reine Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, reprenait son duché, et redevenait une souveraine indépendante.

Il n'y avait qu'un moyen de conserver la Bretagne ; c'était que le nouveau roi épousât la reine veuve.

Louis XII était marié, depuis l'âge de quatorze ans, à la seconde fille de Louis XI, Jeanne de France. C'était une bonne et pieuse personne, mais fort disgraciée de la nature. Louis XII, qui ne l'avait épousée que par peur du terrible Louis XI, entreprit de divorcer d'avec elle afin d'épouser la belle Anne de Bretagne, qui lui plaisait autant pour sa personne que pour son duché.

L'Église romaine proclamait depuis longtemps, en principe, l'indissolubilité du mariage. En fait, elle dérogeait de temps à autre

à ce principe, quand il s'agissait de grands princes qu'elle avait intérêt à ménager. Alexandre VI, qui voulait détruire les petits princes de la Romagne pour donner la souveraineté de ce pays à son fils bâtard, César Borgia, plus scélérat encore que lui, consentit à casser le mariage du roi de France, à condition que celui-ci s'engageât à l'aider en Romagne. Louis XII le promit et octroya en outre de grandes terres en France à César Borgia. Alexandre VI, en échange, accorda le chapeau de cardinal au ministre du roi, à Georges d'Amboise.

Cette alliance avec l'affreuse famille des Borgia fut la pire tache du gouvernement de Louis XII et de Georges d'Amboise.

Après que le mariage du roi eut été cassé, sous le prétexte mensonger que cette union n'avait jamais été consommée, l'épouse répudiée se retira dans un couvent, à Bourges, où elle vécut dans la dévotion et les œuvres de charité, fort plainte et respectée du peuple, et mourut, comme on dit, en odeur de sainteté.

Louis XII alla épouser à Nantes la veuve de Charles VIII, qui ne se fit pas beaucoup prier pour remonter sur le trône de France (6 janvier 1499).

Si la politique de Louis XII était bonne, comme nous l'avons dit, dans les affaires intérieures du royaume, l'alliance qu'il venait de contracter avec un pape tel qu'Alexandre VI était d'un fâcheux présage pour les affaires du dehors. Ce fut là, en effet, le mauvais côté de ce règne. Louis XII et Georges d'Amboise continuèrent la politique de Charles VIII.

On laissa perdre l'occasion de reconquérir la Franche-Comté. A la mort de Charles VIII, l'empereur Maximilien s'était avisé d'envoyer des troupes allemandes et comtoises attaquer le duché de Bourgogne. Les agresseurs furent bien vite repoussés, et il n'y avait pas autre chose à faire que de les poursuivre dans la Franche-Comté, et de n'en plus sortir.

C'eût été là un beau commencement de règne. Louis XII n'en fit rien; il accueillit les propositions de paix du jeune archiduc Philippe, fils de Maximilien, et consentit à faire rentrer dans la neutralité la Franche-Comté comme les Pays-Bas.

Ce n'était point par un désir de paix à tout prix. Louis XII ne pensait que trop à la guerre; mais il voulait la faire au delà des Alpes, et non pas en dedans de nos frontières naturelles, où elle eût été bien plus raisonnable.

Il projetait la double conquête du duché de Milan et du royaume de Naples, et il s'y préparait par de grandes négociations. Il avait déjà pour alliés le pape, la Savoie et la Suisse; la république de Venise, manquant par ambition à sa prudence accoutumée, entra dans l'alliance française pour avoir part à la dépouille du duc de Milan. La paix fut confirmée entre la France et le roi d'Angleterre Henri VII. Elle venait d'être renouvelée, comme nous l'avons dit, avec les jeunes princes d'Autriche, souverains des Pays-Bas et de la Franche-Comté, et leur père Maximilien, qui n'avait que de bien faibles ressources pour soutenir son titre d'empereur, ne pouvait presque rien pour s'opposer aux projets de Louis XII.

La France ne pouvait rencontrer en Italie qu'une seule rivale sérieuse; c'était l'Espagne. Il y avait là un gouvernement fanatique et destructeur, qui, par ses cruelles persécutions contre les Juifs et contre les Maures et par l'extension terrible donnée à l'Inquisition, préparait, dans l'avenir, la ruine de la nation espagnole, mais qui, dans le présent, disposait d'une grande force pour agir au dehors. L'Espagne de ce temps, fortement trempée par sa lutte de plusieurs siècles contre les Maures, et réunie enfin en un seul corps sous des princes remplis d'ambition et d'énergie, était essentiellement organisée pour la guerre et pour la conquête. Elle visait à déborder sur l'Italie et sur le nord

de l'Afrique, à dominer dans la Méditerranée, en même temps qu'à s'emparer de tout ce Nouveau Monde que Christophe Colomb venait d'ouvrir à ses armes.

L'Espagne, qui avait combattu Charles VIII à Naples, ne s'opposa point tout d'abord aux projets de Louis XII. Ferdinand et Isabelle signèrent, au contraire, un traité secret avec le roi de France pour enlever à leur parent, au jeune roi Ferdinand II de Naples, le royaume qu'ils l'avaient aidé naguère à recouvrer, et pour partager ce royaume avec Louis XII.

Louis XII, ne voulant pas augmenter les impôts, se procura de l'argent en vendant les offices de finances et tous ceux des offices royaux qui ne tenaient pas à la justice. Il rassembla une belle armée à Lyon dans l'été de 1499, et l'envoya au delà des Alpes, sous le commandement de trois bons généraux.

La grosse cavalerie française était la plus belle et la meilleure troupe du monde; on avait vu sa vigueur à Fornovo. Les fameuses compagnies d'ordonnances étaient devenues, pour la jeune noblesse, une école de forte discipline et de patriotisme guerrier, et la moralité de la noblesse française y avait beaucoup gagné. Les fils des nobles cruels et pillards du quinzième siècle, les descendants des chefs d'*écorcheurs,* étaient redevenus de vrais chevaliers. Cette nouvelle chevalerie a produit un des noms les plus populaires de notre histoire, celui du chevalier Bayard. L'artillerie était excellente. L'infanterie n'était pas nombreuse, mais elle était fort solide, et se composait principalement de mercenaires suisses pour l'infanterie de ligne, et de volontaires gascons et picards pour l'infanterie légère.

Les Français marchèrent du Piémont sur le Milanais, que les Vénitiens, de leur côté, prirent à revers. Le duc de Milan, Ludovic Sforza, fut hors d'état de résister à cette double attaque. Son peuple, qu'il avait accablé d'impôts, était indifférent ou hostile. Un des trois généraux qui commandaient l'armée française était un grand seigneur lombard, Jean-Jacques Trivulce, ennemi personnel du duc. Trivulce excita partout des complots et des révoltes contre le duc.

Ludovic Sforza, se sentant perdu, s'enfuit en Allemagne, et tout le Milanais fut conquis en un mois (août-septembre 1499). Gênes se donna de nouveau à la France.

Louis XII vint faire son entrée « dans sa bonne ville de Milan » le 6 octobre, diminua les énormes impôts qu'avait établis Ludovic Sforza, conclut des traités d'alliance avec plusieurs États italiens en vue de la conquête de Naples, puis repartit pour la France, en laissant le gouvernement du Milanais à Trivulce.

Trivulce, bon capitaine, fut un mauvais gouverneur. Il agit en chef de parti plutôt qu'en chef de gouvernement; il opprima le parti qui avait été opposé au sien, et irrita les classes populaires par sa hauteur et sa rudesse. Avec la mobilité des peuples qui, ne sachant plus être libres, sont toujours prêts à changer de maîtres, les Milanais se retournèrent vers Ludovic Sforza.

Ludovic, qui avait emporté son trésor en Allemagne, revint avec un gros corps de Suisses et de la cavalerie franc-comtoise, qu'il avait attirés à sa solde, quoique la Franche-Comté fût neutre, et que les cantons suisses fussent alliés de la France. Le Milanais se révolta (fin janvier 1500), et Trivulce fut obligé de se replier sur le Piémont.

La Trémoille, un de nos meilleurs généraux, accourut en Piémont avec des troupes françaises et suisses. Louis XII avait emprunté de l'argent à Paris et aux autres bonnes villes pour se mettre en mesure d'agir promptement.

Dès le 3 avril, la Trémoille et Trivulce, qui s'étaient reportés en avant avec leurs forces réunies, furent en présence de Ludovic Sforza auprès de Novare. L'armée de

Ludovic était supérieure en nombre, car il avait fait venir beaucoup de mercenaires allemands et autres, et levé force troupes italiennes; mais cette armée n'avait ni ardeur ni consistance. Les Suisses de Ludovic avaient reçu de leurs cantons défense de se battre contre les Suisses au service de France. A la première rencontre, ils tournèrent le dos, sans attendre la charge des Français; les fantassins allemands tournèrent avec eux, et l'armée de Ludovic rentra en désordre dans Novare.



Anne de Bretagne

La nuit d'après, les Suisses, les Allemands et les Francs-Comtois de Ludovic capitulèrent avec les généraux français; les capitaines suisses avaient été gagnés à prix d'or. Tous ces mercenaires mirent bas les armes le surlendemain, et s'en retournèrent chez eux, abandonnant leurs camarades italiens à la merci des Français.

Le duc de Milan essaya de s'enfuir déguisé; mais il fut dénoncé et vendu par des Allemands ou par des Suisses, et envoyé prisonnier en France.

Le Milanais se soumit de nouveau sans résistance.

Ludovic Sforza fut cruellement puni d'avoir attiré les armes étrangères en Italie. Louis XII n'observa pas envers lui sa maxime, à savoir : que le roi de France devait oublier les injures du duc d'Orléans. Il fit enfermer le malheureux duc de Milan au fond d'un cachot, sous la grosse tour du château de Loches, et n'adoucit sa captivité que sur la fin de sa vie.

Le feu duc de Milan, Jean-Galéas, prédécesseur de Ludovic, avait laissé un fils tout jeune encore. Louis XII le força de se faire moine, afin qu'il ne pût prétendre au duché de Milan.

Louis XII semblait croire qu'il n'y eût à garder ni humanité ni justice envers ces Sforza, qu'il considérait comme les usurpateurs de son héritage.

Après avoir recouvré Milan, Louis XII aida ses alliés, le pape Alexandre VI et son fils César Borgia, à s'emparer des petites principautés de la Romagne. Les Français arrachèrent quelques victimes aux Borgia, mais ne purent empêcher le père et le fils de commettre une quantité de cruautés et d'infamies, dont la honte rejaillit sur les alliés de ces hommes exécrables.

Ce n'était pas la faute des troupes françaises, qui montrèrent, en plus d'une occasion, des sentiments fort généreux. La guerre continuant en Toscane entre les Florentins et les Pisans, Louis XII, allié de Florence, envoya un corps de troupes aux Florentins pour les aider à faire rentrer Pise sous leur domination. Les Pisans, durant l'expédition de Charles VIII, avaient témoigné beaucoup de sympathie aux Français, et l'armée s'était prise d'amitié pour eux. Les Florentins ayant offert de l'argent à Charles VIII pour qu'il leur livrât Pise, les gentilshommes français avaient offert leurs chaînes d'or, et les soldats l'argent de leur solde, pour que le roi n'acceptât pas. Toutefois, le commandant

français envoyé par Louis XII expédia aux Pisans l'ordre de se rendre ; les Pisans répondirent qu'ils voulaient bien se soumettre au roi, mais qu'ils se défendraient jusqu'à la mort contre les Florentins. Cinq cents jeunes filles, vêtues de blanc, vinrent s'agenouiller devant les envoyés, se recommandèrent aux Français comme défenseurs des orphelins et champions des dames, et les supplièrent de leur sauver l'honneur.



Louis XII.

Les soldats français, qui étaient fort disciplinés, allèrent néanmoins à l'assaut, bien qu'à contre-cœur. Les Pisans repoussèrent les Français, en criant : « Vive la France ! » On ne put jamais décider les soldats à un second assaut. Les chefs furent forcés de lever le siége. Quand l'armée s'en alla, les femmes de Pise allèrent chercher les blessés et les malades français pour les soigner dans leurs maisons (juin 1500).

L'invasion de Naples se préparait pour l'année suivante. Le roi de Naples Ferdinand II était mort, en 1496, de la même épidémie qui avait enlevé le vice-roi français Montpensier et la plupart de nos soldats. Frédéric, son oncle et son successeur, renouvela à Louis XII les offres que Charles VIII avait repoussées, à savoir : de payer tribut au roi de France comme son vassal, et de lui donner en garantie plusieurs places maritimes.

Louis XII refusa follement, ainsi qu'avait fait Charles VIII. Il venait de signer, avec les roi et reine d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, un traité de partage qui lui donnait Naples avec la terre de Labour et les Abruzzes, et aux Espagnols la Pouille et la Calabre (11 novembre 1500). Traité absurde, car il était évident que l'Espagne, maîtresse de la Sicile et disposant d'une marine supérieure à la nôtre, n'acceptait le partage que dans l'espoir de nous enlever notre part à la première occasion.

Le roi de Naples ne fut pas plus en état de résister que le duc de Milan. Pris entre les Français et les Espagnols, et ne voulant traiter à aucun prix avec son parent Ferdinand d'Aragon, qui l'avait si indignement trahi, il rendit Naples aux Français, et alla se livrer à Louis XII (juillet-août 1501). Louis lui donna le comté du Maine, avec une pension, à condition de ne pas sortir de France.

Les Espagnols agirent bien plus mal : le prince Ferdinand, fils du roi Frédéric, ayant capitulé avec leur général, le fameux Gonsalve de Cordoue, celui-ci viola la capitulation et envoya le jeune Ferdinand prisonnier en Espagne.

Cela ne promettait rien de bon pour le traité de partage.

Ce traité était une faute. Louis XII en commit une bien plus grosse encore. En août 1501, à l'instigation de sa femme Anne de Bretagne, il fiança leur fille Claude de France à Charles d'Autriche, enfant au berceau comme Claude, petit-fils de l'empereur Maximilien et fils de l'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, et de l'infante Jeanne.

Jeanne était la fille des roi et reine d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, et son mariage avec l'archiduc Philippe avait été conclu en violation du traité qui avait rendu le Roussillon et la Cerdagne à l'Espagne; car les roi et reine d'Espagne, par ce traité, s'étaient engagés à ne pas marier leurs enfants avec ceux de Maximilien et de Marie de Bourgogne.

En fiançant sa fille au petit-fils de Maximilien, Louis XII accroissait encore de beaucoup les dangers du mariage entre les héritiers d'Autriche et d'Espagne, si menaçants pour la France.

A peine ce traité de fiançailles eût-il été convenu, qu'on se brouilla pour le partage des provinces napolitaines. On ne put s'entendre sur les limites. La guerre éclata entre les deux vice-rois français et espagnol, le duc de Nemours et Gonsalve de Cordoue, et fut très-mal conduite par le premier et très-bien par le second.

Le sort de la guerre était toutefois incertain encore au printemps de 1503. On négocia. L'archiduc Philippe vint, au nom de son beau-père Ferdinand, traiter à Lyon avec Louis XII. Il fut convenu que Louis XII et Ferdinand d'Aragon renonceraient chacun à leur part du royaume de Naples en faveur des deux enfants fiancés, Charles d'Autriche et Claude de France. Jusqu'à l'accomplissement du mariage de ces deux enfants, le royaume serait administré par l'archiduc Philippe au nom de son fils Charles, et par un commissaire du roi de France.

Par un second traité, il fut stipulé que Louis XII, Ferdinand et Isabelle, et Maximilien, convoqueraient un concile général et provoqueraient la déposition du pape Alexandre VI, et que l'on s'entendrait pour faire élire le cardinal Georges d'Amboise à la place de cet indigne pape (2 avril 1503).

Louis XII et Georges d'Amboise avaient fini par rougir de leur alliance avec Alexandre VI, mais c'était de leur part un grand aveuglement que de s'imaginer que les roi et reine d'Espagne et l'empereur aideraient le ministre du roi de France à devenir pape.

L'Espagne n'observa ni le second, ni même le premier traité. Tandis que les Français, comptant sur la paix, ne se tenaient plus sur leurs gardes, le général espagnol, Gonsalve de Cordoue, recevait de puissants renforts, avec ordre de poursuivre les hostilités. Les Français furent accablés dans deux batailles; Naples se rendit à Gonsalve, et les restes de nos soldats furent rejetés dans Gaëte (avril-mai 1503).

Ils s'y défendirent avec beaucoup d'énergie, et Gonsalve de Cordoue ne réussit pas à les en déloger.

Louis XII résolut de se venger de la perfidie de Ferdinand, et demanda, pour la première fois, quelques sacrifices à la France; car, jusque-là, la guerre, comme on dit, avait nourri la guerre. Les contributions de la riche Italie avaient entretenu nos armées. Le roi demanda une aide, assez modique, aux bonnes villes et aux États Provinciaux, et augmenta un peu la taille. Cela suffit pour expédier trois corps d'armée, l'un contre Naples, et les deux autres contre la Biscaye espagnole et contre le Roussillon.

Avant que les troupes françaises, conduites par la Trémoille, eussent traversé l'Italie, le pape Alexandre VI mourut par une mort digne de sa vie (18 août 1503). Il avait projeté d'empoisonner plusieurs cardinaux afin de s'emparer de leurs biens; il but, par mégarde, le poison qu'il leur destinait.

A cette nouvelle, le cardinal d'Amboise ne songea plus qu'à réaliser son projet de se faire pape. Il rêvait d'effacer la honte de sa connivence et de celle de son roi avec les Borgia, en purifiant le saint-siége quand il y serait assis, et en mettant fin à toutes les abominations qui avaient souillé Rome sous les derniers papes.

Il accourut à Rome, et fit arrêter l'armée

française dans l'État romain pour appuyer son élection.

Les cardinaux italiens haïssaient la domination française. Ceux sur lesquels comptait le plus Georges d'Amboise se tournèrent contre lui. Il ne fut pas élu.

Trompé dans les espérances qu'il avait nourries depuis plusieurs années, il se résigna à contribuer à l'élection d'un cardinal génois, qui, par haine contre Alexandre VI, avait fort contribué à attirer Charles VIII en Italie, et qui avait paru jusqu'alors ami de la France. Il se nommait Julien de la Rovère, et devint le pape Jules II, le plus ardent ennemi des Français.

Georges d'Amboise avait manqué l'élection papale et fait manquer l'expédition de Naples. L'armée, retenue aux environs de Rome dans la saison du mauvais air, avait été envahie par la fièvre. Son brave et habile général la Trémoille, très-malade, s'était vu forcé de quitter le commandement. Il fut mal remplacé. Son successeur ne sut pas réparer le temps perdu par une marche rapide sur Naples, et laissa le temps à Gonsalve de se retrancher fortement derrière les marais de Minturnes.

Gonsalve tint longtemps en échec les Français. Le mauvais temps, le manque d'argent et de vivres, causé par les malversations des trésoriers et des fournisseurs, les discordes des chefs, finirent par démoraliser l'armée. Gonsalve la surprit et la mit en déroute (27 décembre 1503).

Gaëte, où s'étaient retirés les restes de l'armée française, capitula quelques jours après (1er janvier 1504). La plupart de nos soldats moururent des suites des souffrances qu'ils avaient endurées.

La campagne de 1503 n'avait été heureuse nulle part pour la France. Une double attaque tentée contre Fontarabie et contre le Roussillon avait échoué. Les pilleries des fournisseurs y avaient également contribué.

Louis XII, découragé, signa, le 31 mars 1504, une trêve de trois ans avec l'Espagne, qui resta en possession de tout le royaume de Naples.

La santé de Louis XII, qui n'avait jamais été robuste, était alors très-altérée par un flux de sang chronique. Le chagrin de ces revers aggrava son mal, et, durant quelque temps, on le crut perdu.

Une crise heureuse le sauva; mais il resta faible et languissant. Sa femme en profita pour le pousser, à force d'obsessions, à une nouvelle faute, pire que toutes celles qu'il avait commises. La reine Anne, si elle était restée bonne Bretonne, n'était pas devenue bonne Française. Elle ne se souciait en rien des intérêts du royaume, et ne songeait qu'à faire à tout prix de sa fille une grande souveraine.

Elle fit signer à son mari un triple traité secret (22 septembre 1504). Le premier des trois traités était une ligue entre la France, le pape Jules II et l'empereur Maximilien, contre la république de Venise. Cette habile et ambitieuse république avait fait des conquêtes sur tous ses voisins; elle avait pris, partout où elle le pouvait, les places maritimes, en Romagne, en Istrie, en Dalmatie, sur la côte napolitaine de l'Adriatique; elle avait, sur la terre ferme, assujetti d'importantes villes qui, auparavant, ne relevaient nominalement que de l'Empire, et elle possédait plusieurs provinces démembrées du duché de Milan.

Louis XII avait eu à se plaindre des Vénitiens, qui avaient eu le tort de favoriser les Espagnols contre lui au lieu de rester neutres, et on le gagna par l'espoir de reprendre la portion du Milanais que s'était appropriée Venise. Mais c'était avoir une bien courte vue, pour un roi de France, que d'aider la maison d'Autriche, associée maintenant à l'Espagne, à s'étendre, soit du côté de Venise, soit du côté de la Bohême et de la Hongrie.

Par le second traité, conclu avec l'empereur

Maximilien et son fils l'archiduc Philippe. Maximilien garantissait au roi de France le duché de Milan, qui relevait de l'Empire. On devait réclamer de l'Espagne le royaume de Naples pour les jeunes fiancés, Charles d'Autriche et Claude de France, conformément au traité précédent que l'Espagne n'avait point observé.

Enfin, par le troisième traité, Louis XII assurait à sa fille Claude et à son futur gendre le duché de Bourgogne, s'il mourait sans enfant mâle, et, dans tous les cas, la Bretagne, le Milanais et Gênes.

Ces funestes traités eussent enlevé à la France ce qu'elle avait gagné sous Louis XI et Charles VIII, pour grossir la puissance, déjà si redoutable, de l'héritier d'Espagne et d'Autriche. Ils transpirèrent dans le public, malgré les efforts qu'Anne de Bretagne faisait pour les cacher. Une grande irritation se répandit partout contre la reine qui trahissait le royaume.

Anne de Bretagne en vit bientôt les marques. La cour habitait le plus souvent les villes et les châteaux de la Loire. La reine, étant entrée à Paris en cérémonie au mois de novembre 1504, fut fort mal reçue par les Parisiens. Les jeunes clercs de la basoche du Palais, qui avaient pris l'habitude de composer et de jouer des espèces de comédies allégoriques et satiriques, représentèrent hardiment devant la reine, dans la grand'salle du Palais, une pièce où ils avaient mis en scène, sans rien ménager, les événements et même les personnages du jour.

Dans une autre occasion, les clercs de la basoche s'en étaient pris au roi lui-même, et, pour se moquer de son économie, l'avaient représenté buvant de l'or réduit en liqueur, de l'or potable, comme on disait. Louis XII n'en avait fait que rire et ne les avait pas punis quand ils avaient tort. Cette fois, comme ils s'attaquaient à sa femme, il les punit, quoiqu'ils eussent raison.

Louis sentait au fond de l'âme que le mécontentement du peuple était bien fondé. Au commencement de l'année suivante, il retomba gravement malade; son état alla empirant, et, à la fin d'avril 1505, il se trouva si mal, qu'on lui donna l'extrême-onction. Georges d'Amboise fit alors une chose qui réparait bien des erreurs. Il représenta fortement au roi mourant ses devoirs envers son royaume, et Louis XII révoqua, par uu testament secret, ses engagements avec la maison d'Autriche, et ordonna que sa fille Claude fût mariée au jeune François de Valois, comte d'Angoulême, aussitôt qu'elle serait en âge (10 mai 1505).

Le jeune comte d'Angoulême, descendant d'un fils puîné du duc d'Orléans assassiné par Jean Sans-Peur, était l'héritier du trône, Louis XII n'ayant pas d'enfant mâle. Il fut plus tard le roi François Ier.

Cette résolution, en tranquillisant la conscience du roi, lui porta bonheur. Pour la seconde fois, il revint du bord de la tombe. Il maintint, dans sa convalescence, ce qu'il avait fait lorsqu'il croyait être au lit de mort, et la reine, à son tour, fut obligée de céder et de confirmer par serment le testament de son mari (31 mai).

La grande reine d'Espagne, Isabelle de Castille, était morte quelques mois auparavant (26 novembre 1504), et cette mort avait des conséquences politiques favorables à la France. La monarchie espagnole était momentanément dissoute, l'Aragon, avec les îles de la Méditerranée et Naples, restant à Ferdinand, mari d'Isabelle, et la Castille, passant à un enfant, à Charles d'Autriche, fils d'une fille de Ferdinand et d'Isabelle, qui fut depuis l'empereur Charles-Quint. L'archiduc Philippe, seigneur des Pays-Bas, père du petit roi de Castille, disputait la régence de Castille à son beau-père Ferdinand d'Aragon. Ferdinand, brouillé avec son gendre Philippe, se rapprocha de Louis XII, s'excusa des torts si graves qu'il avait eus envers lui, et lui demanda la main de sa



Entrée de Louis XII à Gênes.

nièce Germaine de Foix, fille d'une sœur de Louis XII.

Ses offres furent acceptées et ce mariage fut conclu (12 octobre). Ferdinand promettait un million de ducats d'or payables en dix ans à Louis XII, comme indemnité de ses pertes. Le royaume de Naples était constitué en dot à Germaine de Foix, et devait retourner à la France si Germaine mourait sans enfants.

Georges d'Amboise, Louis de la Trémoille, et tous les conseillers de Louis XII, le pressaient de publier ses bonnes résolutions pour le mariage de sa fille avec François d'Angoulême. Louis éprouvait quelque embarras à déchirer ses traités avec la maison d'Autriche. Il se fit imposer par la nation ce qu'il avait résolu de faire. Ce fut facile. Il n'y eut qu'à jeter dans le public le nom des États Généraux pour que tout le monde les réclamât. Le roi ne convoqua pas les États Généraux proprement dits par voie d'élections générales; mais il invita les parlements et les corps municipaux à lui envoyer des

députés à Tours. Les principaux prélats et barons accoururent aussi vers le roi.

Les Trois États demandèrent au roi une audience solennelle, le 14 mai 1506, dans la grand'salle de ce château du Plessis-lez-Tours, si solitaire et si sombre au temps de Louis XI, et maintenant si animé et ouvert à tous.

Un chanoine de Notre-Dame, député de Paris, porta la parole, remercia le roi de tout ce qu'il avait fait pour la France, et lui décerna, au nom des Trois États, le titre de *Père du peuple*.

« Sire », ajouta-t-il, « nous sommes venus ici pour vous faire une requête tendant au bien général de votre royaume, à savoir : qu'il vous plaise donner Madame votre fille unique à Monsieur François, ici présent, qui est tout François. »

On disait encore, dans ce temps-là, les *François,* au lieu de dire les *Français*. Ce jeu de mots, qui terminait un discours fort sérieux, ne fit rire personne. Tout le monde était trop attendri. Le roi pleurait de joie, et fit répondre, par son chancelier, que s'il avait bien fait, il espérait encore mieux faire, et qu'il confèrerait avec les sires de son sang et les gens de son conseil sur cette requête dont il entendait parler pour la première fois.

Le roi eût pu se dispenser de gâter cette scène patriotique par un mensonge; mais il semblait alors que tout l'art de la politique fût de mentir. Louis XII, à son honneur, y était assez maladroit, tandis que Ferdinand d'Aragon y était passé maître, à l'égal de Louis XI.

Les députés de la Bretagne vinrent, le lendemain, appuyer la demande des députés de la France. Les Bretons ne voulaient pas se séparer du royaume, et ils se montrèrent meilleurs Français que la reine de France.

Le 19 mai, le roi rappela les Trois États pour leur signifier que leur requête était agréée, et pour les convier aux fiançailles de l'héritier du trône avec la fille du roi. François d'Angoulême avait douze ans; Claude de France en avait sept.

L'assemblée, jugeant l'administration bonne et les impôts modérés, se sépara sans adresser de réclamations au roi.

On s'attendait à la guerre entre la France et l'Aragon d'un côté, et l'Autriche et la Castille de l'autre; mais cette guerre fut prévenue par la mort de l'archiduc Philippe (25 septembre 1506). On dit que, durant la maladie qui l'emporta, il recommanda ses enfants à la générosité de Louis XII. Louis fit droit à cet appel d'un mourant, et fit plus que maintenir la paix avec le petit Charles d'Autriche; il le protégea aux Pays-Bas, comme son suzerain pour le comté de Flandre.

Vis-à-vis des autres princes héréditaires, de la *famille des rois,* comme on dit, Louis XII était bienveillant et facile; mais il agissait tout autrement envers les princes qu'il regardait comme des usurpateurs, ou envers les républiques.

On en eut bientôt de nouvelles preuves dans les affaires d'Italie.

Les Génois, en se donnant de nouveau à la France, n'avaient pas entendu se soumettre à un pouvoir absolu, et reconnaissaient seulement au lieutenant du roi l'autorité qu'avait eue auparavant le doge, premier magistrat de leur république. Gênes était le seul des États italiens où la démocratie se fût maintenue sans interruption. Ce n'était pas la démocratie pure. Le peuple et la noblesse se partageaient par moitié les emplois publics; mais le peuple avait seul l'élection du doge.

Quand les fonctions du doge eurent passé au lieutenant du roi, les nobles tâchèrent de gagner la faveur du gouverneur français et de dominer le peuple. Cela suscita une guerre civile. Le peuple chassa les nobles. Le roi intervint d'abord avec assez d'impartialité, et signifia qu'il consentait à ce que le peuple nommât des tribuns chargés de veiller à ses libertés et s'attribuât les deux tiers des em-

piois, à condition qu'il rendît aux nobles leurs biens et leurs châteaux qui avaient été saisis.

Le peuple refusa de rendre les châteaux-forts, qui donnaient aux nobles une situation de petits princes incompatible avec la condition de citoyens. Le peuple avait raison en principe; mais ses forces ne répondaient pas à une attitude si hardie devant la grande puissance du roi de France. Gênes n'était plus au temps où elle dominait au loin jusque sur la mer Noire, et l'esprit guerrier avait baissé chez elle aussi bien que le grand commerce maritime.

Louis XII s'irrita de cette résistance, accepta les propositions des nobles génois, qui lui offraient de l'argent pour les frais de la guerre, repoussa la réclamation de l'empereur Maximilien, qui revendiquait la suzeraineté de l'Empire sur Gênes, écarta pareillement l'intercession du pape Jules II en faveur de ses compatriotes les Génois, et marcha en personne au delà des Alpes avec une puissante armée.

La guerre avait commencé dans Gênes même, entre le peuple et les garnisons françaises, qui avaient conservé quatre forteresses dans la ville. Les Génois, s'étant emparés du plus faible de ces postes, massacrèrent la garnison, sans que leurs chefs pussent les en empêcher. C'était mal débuter, et provoquer de terribles représailles (mars 1507).

Un mois après, Louis XII parut devant Gênes avec quarante à cinquante mille combattants (23 avril). Les Génois avaient abandonné presque sans combat les défilés de la Polsevera, qui protégent leur ville du côté de la route de France. Un pauvre vieux teinturier en soie, appelé Paolo de Novi, qu'ils avaient élu pour doge, ranima leur courage, et défendit à leur tête, avec grande vigueur, les retranchements de la montagne du Promontoire, qui commande la ville et le port. Après une longue et sanglante lutte, les excellentes troupes françaises et leurs auxiliaires suisses l'emportèrent enfin sur cette foule inaguerrie, et les Génois furent chassés de la montagne et rejetés avec grand'perte dans leur ville.

Le lendemain matin, le doge Paolo envoya des députés au roi. Tandis qu'on parlementait, le peuple de Gênes fit en masse une brusque sortie. Le doge avait compté surprendre les Français; mais l'armée était trop bien disciplinée. Les Génois furent mis en pleine déroute, et la ville se rendit à discrétion. Louis XII entra dans Gênes le 29 avril.

Le roi usa durement de la victoire. Le vieux doge, arrêté par trahison en Corse où il s'était réfugié, fut ramené à Gênes et décapité avec plus de soixante citoyens. Plusieurs, mais non pas tous, avaient participé à ce massacre de Français dont nous avons parlé, et le doge, homme de grand courage, en était innocent.

Les lois de la république génoise et les traités qui garantissaient ses libertés furent brûlés de la main du bourreau. La seigneurie de Gênes, avec l'île de Corse et tout ce qui restait aux Génois dans les mers de Grèce, fut annexée en toute souveraineté au domaine royal, et les Génois furent condamnés à une grosse amende, et aux frais de construction d'une nouvelle forteresse destinée à les « tenir en bride. »

Louis XII s'adoucit cependant avant de repartir, et rendit aux Génois les lois et libertés qu'il venait d'abolir, mais comme un effet de sa pure grâce, révocable à volonté.

La prompte victoire du roi de France n'avait permis ni à l'empereur ni au pape de faire une diversion en faveur des Génois. L'empereur Maximilien, qui était toujours en retard faute de ressources, et que la diète germanique ne secondait que faiblement, arma pour tâcher de défaire ce qu'il n'avait pu prévenir, et pour attaquer les Français en Lombardie. Mais Louis XII était sur ses

gardes, et ne le craignait guère. A son retour en France, il réorganisa la marine française avec les dons qu'il obtint des bonnes villes. Chacune paya l'équipement d'un navire. Dégoûté des mercenaires suisses, très-exigeants et très-turbulents, il s'occupa de reconstituer l'infanterie française, et, renouvelant une ancienne ordonnance de Charles VI, que les grands avaient fait abolir, il invita les citoyens de tous états à faire exercer leurs enfants et serviteurs au maniement de l'arc, de l'arbalète et des armes à feu. On leva vingt mille fantassins français.

Maximilien obtint un succès politique contre Louis XII par l'influence de sa fille Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne ou de Franche-Comté, qui s'était établie dans les Pays-Bas après la mort de son frère, l'archiduc Philippe, et qui y était fort aimée. Marguerite parvint à faire donner la régence des Pays-Bas à l'empereur par les États de toutes les provinces pendant la minorité du petit Charles d'Autriche. Les États des anciennes provinces françaises de Flandre et d'Artois firent comme les autres.

Cette Marguerite, très-habile femme, qui gouverna longtemps les Pays-Bas pour son père Maximilien et pour son neveu Charles d'Autriche, était celle qui avait été fiancée, toute enfant, à Charles VIII, et qu'il avait renvoyée pour épouser Anne de Bretagne. Elle avait été ensuite mariée à un prince d'Espagne, puis à un duc de Savoie, et avait perdu ces deux maris, l'un au bout de six mois, l'autre au bout de quatre ans. Elle avait chèrement aimé le second, Philibert le Beau, duc de Savoie; elle éleva à sa mémoire un monument resté célèbre, l'église de Brou, dans un faubourg de Bourg-en-Bresse. Cette église est remplie de merveilleuses sculptures, œuvres des plus grands artistes français et flamands de ce temps, qui ont consacré pour les siècles les regrets de Marguerite.

Maximilien ne fut pas si heureux dans la guerre que dans la politique. Les Vénitiens lui ayant refusé le passage pour aller attaquer le Milanais, il envahit leur territoire au commencement de 1508; mais, la diète germanique ne lui donnant point d'argent, ses troupes se débandèrent bientôt, faute de vivres et de solde, et les Vénitiens lui prirent Trieste et Fiume.

Les Vénitiens furent si contents d'avoir conquis ces importantes places maritimes qu'ils ne songèrent qu'à s'affermir dans leurs possessions, et conclurent une trêve particulière pour trois ans avec Maximilien.

Ce fut une grande faute, et qui leur coûta cher. Louis XII, avec qui ils avaient signé un traité d'alliance, fut très-irrité qu'ils eussent fait trêve sans lui. La gouvernante des Pays-Bas, l'adroite Marguerite d'Autriche, profita de ce ressentiment du roi de France pour réconcilier Louis avec Maximilien, et pour faire reprendre ce projet de ligue contre Venise qui avait été déjà une première fois sur le point de se réaliser.

Le pape et les autres gouvernements italiens poussaient également le roi contre Venise, seule force réelle de l'Italie, mais objet de la jalousie et de la rancune de tous, parce qu'elle s'était étendue aux dépens de tous.

Malgré l'opposition des gens les plus sensés du conseil, le roi et le cardinal d'Amboise acceptèrent la ligue proposée par l'empereur et par le pape.

Un traité secret fut signé, le 10 décembre 1508, entre le pape, l'empereur, et les rois de France et d'Aragon. Le pape devait délier l'empereur du serment qu'il avait prêté pour sa trêve avec Venise, et les quatre puissances contractantes devaient reprendre sur Venise toutes les possessions qui avaient appartenu originairement à leurs États. C'eût été réduire Venise à ses lagunes, car on admettait les prétentions de l'Empire sur toutes les anciennes villes libres italiennes réunies à Venise.

Le pape Jules II, partagé entre son désir



Hôtel de ville de Saint-Quentin.

de conquêtes territoriales pour le saint-siége et la haine qu'il portait au fond de l'âme à ces étrangers qu'il appelait contre Venise, offrit aux Vénitiens de ne pas ratifier le traité s'ils lui rendaient les places qu'ils occupaient en Romagne. Les Vénitiens refusèrent. Ils comptaient sur le peu de solidité d'une ligue formée entre des puissances qui avaient tant d'intérêts contraires, et sur les troupes nombreuses que leurs richesses leur permettaient de solder.

Ils ne comptaient pas assez avec cette forte organisation de l'armée française, qu'ils avaient pourtant éprouvée à Fornovo.

Dès le mois d'avril 1509, Louis XII, qui avait promis à ses alliés d'attaquer le premier, marcha en personne, par le Milanais, vers la frontière vénitienne. Il n'avait qu'au plus huit mille cavaliers et quinze à vingt mille fantassins, mais excellents, avec une artillerie formidable. Pour la première fois, les compagnies d'infanterie française, formées de volontaires de toutes provinces, étaient commandées par des capitaines du

plus haut renom, entre lesquels était le fameux Bayard, surnommé le *chevalier sans peur et sans reproche*. Le roi mettait par là l'infanterie sur le même pied que la cavalerie noble.

L'armée réunie par les Vénitiens était supérieure en nombre et de belle apparence.

On se rencontra au bord de la rivière d'Adda. Les Français ayant fait un mouvement afin de tourner les Vénitiens, ceux-ci essayèrent de prendre les devants ; mais leur arrière-garde fut atteinte par l'avant-garde française au village d'Agnadello.

Le général des Vénitiens manda au commandant de l'arrière-garde de continuer la retraite. Celui-ci, appelé Alviano, homme très-vif et très-brave, ne voulut, ou peut-être ne put obéir, les Français étant trop près. Il occupa un bon poste, et repoussa d'abord vigoureusement l'avant-garde française ; mais le reste de l'armée vénitienne continua sa route au lieu de revenir au bruit du canon, et Alviano, assailli par toute l'armée française, fut accablé et fait prisonnier. Sa cavalerie s'enfuit ; mais son infanterie se défendit héroïquement et se fit tailler en pièces.

Ces braves soldats, qui étaient surtout des Romagnols, rachetèrent l'honneur militaire de l'Italie. Il en mourut six mille sur la place (14 mai 1509).

La journée d'Agnadello répandit la terreur dans Venise, et fut cause que de tous côtés ses sujets l'abandonnèrent. En quinze jours, Louis XII fut maître de Bergame, de Brescia, de Crema, de Crémone, et de presque tout le pays à l'ouest du Mincio. La plupart des villes se livraient d'elles-mêmes. Louis XII faisait respecter les personnes et les biens partout où l'on se soumettait sans résistance ; mais il se montrait impitoyable envers les garnisons qui se défendaient. Ayant pris d'assaut Peschiera, il fit passer la garnison au fil de l'épée, et pendre le gouverneur avec son fils, pour avoir fait une « vilaine réponse » à la sommation de se rendre.

Il semblait qu'il y eût deux hommes en lui, un roi humain et populaire en France, et un conquérant barbare à l'étranger. L'orgueil royal lui faisait punir comme un outrage toute résistance armée à un grand monarque tel que lui, à moins que cette résistance ne vînt d'un de ses égaux, d'un roi ou d'un empereur.

L'armée française, qui était très-généreuse et chevaleresque, blâma fort ces cruautés du roi.

Après avoir recouvré les anciennes dépendances du Milanais, tout le pays entre l'Adda et le Mincio, Louis XII retourna en France, laissant derrière lui quelques troupes, afin d'aider ses alliés à prendre à leur tour leur part de la dépouille.

Le territoire de Venise était envahi de tous côtés. Venise se résigna à satisfaire une partie de ses ennemis pour tâcher de les séparer des autres. Elle évacua les places réclamées par le pape dans la Romagne et les places réclamées par le roi d'Aragon sur la côte napolitaine de l'Adriatique.

En concentrant ainsi ses forces, elle put se défendre avec succès contre l'empereur. Une partie des villes qui lui avaient fait défection lui revinrent. Dans les villes sujettes de Venise, la noblesse était ennemie de l'aristocratie vénitienne ; mais le peuple aimait mieux le Sénat de Venise, qui le ménageait, que la noblesse locale, qui l'opprimait. Les paysans s'insurgèrent partout contre les troupes allemandes de Maximilien. Venise eût bien vite recouvré tout le pays entre les lagunes et le lac de Garda, si les Français n'eussent porté secours à Maximilien.

Maximilien, avec l'assistance de tous ses alliés, parvint enfin à rassembler une armée de cinquante mille hommes, à la tête de laquelle il tenta de reprendre Padoue, révoltée contre lui en faveur de Venise.

Venise, par un suprême effort, jeta près de trente mille hommes dans Padoue. La ville ne fut pas prise ; l'armée de Maximilien

se fondit bien vite, et l'empereur s'en retourna fort humilié en Allemagne, laissant le champ libre aux Vénitiens (septembre-octobre 1509).

Le salut de Venise était désormais assuré. La coalition ne pouvait tarder à se dissoudre, et il n'était plus douteux que la république vénitienne ne recouvrât, au moins en partie, son ancienne puissance.

Tout l'honneur militaire de la campagne, entre les alliés, avait été pour les Français. Quoique Louis XII n'eût point agi suivant les vrais intérêts de la France, les deux grands coups frappés si rapidement sur Gênes et sur Venise avaient fort relevé la puissance française aux yeux de l'Europe, et effacé l'impression de nos revers de Naples.

A l'intérieur, la France était prospère. La guerre ne lui avait, jusque-là, coûté que de médiocres sacrifices en argent, car la guerre se faisait surtout aux dépens de l'Italie, et en hommes, car les armées étaient peu nombreuses. Les impôts étaient modérés et à peu près stationnaires. Il régnait dans le pays un ordre et une sécurité qu'on n'y avait encore vus à aucune époque de notre histoire, et qui favorisaient beaucoup l'industrie et le commerce. L'agriculture avait repris tout le terrain perdu pendant les guerres des Anglais; les villages détruits s'étaient partout relevés; les halliers et les friches avaient de nouveau, comme aux douzième et treizième siècles, fait place aux moissons et aux pâturages. La population avait grandement augmenté. Les campagnes avaient autant de bien-être qu'il était possible d'en avoir sous le régime des droits féodaux et des dîmes ecclésiastiques, et le peuple des villes était aussi aisé que le permettait le régime abusif des corporations. La richesse de la bourgeoisie se montrait dans les élégants et somptueux bâtiments qui s'élevaient de toutes parts. Quoique les villes laissassent beaucoup à désirer au point de vue de la circulation et de la salubrité, elles étaient magnifiques sous le rapport de l'architecture. Tous les beaux édifices religieux et les sévères constructions militaires du Moyen Age étaient debout, et l'on y ajoutait une infinité de nouveaux bâtiments, d'hôtels et de maisons particulières, plus ornés, plus ouverts et moins massifs que les habitations antérieures. Le changement, commencé au temps de Jacques Cœur, dans la forme des habitations particulières, continuait à se développer. La guerre civile n'étant plus l'état habituel de la société, les maisons cessaient d'être des forteresses. Le goût italien, par suite des guerres d'Italie, commençait à s'introduire en France. L'architecture ogivale régnait encore chez nous; mais le système d'ornements élégants et gracieux que les artistes italiens avaient renouvelé d'après les Grecs et les Romains, et qu'on appelle le style de la Renaissance, pénétrait chez nous, et s'y mêlait au système d'ornements très-riche et très-varié du style français appelé flamboyant ou fleuri. Ce mélange produisait des effets charmants.

La sculpture, la peinture sur verre, la miniature, l'orfévrerie, étaient plus fécondes que jamais, et il y avait de florissantes écoles d'artistes dans un grand nombre de nos villes, à Paris, à Rouen, à Dijon, à Troies, et dans ces pays de la Loire où résidait le plus souvent alors la cour de France, à Tours, à Blois, à Orléans.

Le cardinal Georges d'Amboise, homme de goût et grand admirateur des chefs-d'œuvre italiens, avait contribué à modifier le style de l'art français en amenant en France de célèbres artistes italiens, entre autres le dominicain Fra Giocondo, qui construisit, dans la cour de la Sainte Chapelle, à Paris, l'élégant et original édifice de la Chambre des comptes, détruit par un incendie au siècle dernier.

Le prodigieux mouvement d'art qui se manifesta vers cette époque à Rouen, et qui a enrichi cette ville de tant d'édifices aussi

somptueusement ornés que pittoresquement construits, procéda en grande partie de l'influence de Georges d'Amboise, archevêque de cette ville. Le château de Gaillon, bâti par Georges d'Amboise, ouvrage de l'école de Rouen, que vinrent aider maints autres artistes français et italiens, réunissait les chefs-d'œuvre de tous les arts, et fut la merveille de ce temps. Sa destruction a été une perte irréparable. On en voit un portique transféré dans la cour du palais des Beaux-Arts, à Paris.

Il y aurait à citer une foule d'autres édifices de cette époque. Mentionnons seulement la façade orientale du château de Blois, construite par Louis XII, qui y avait réuni une bibliothèque qui est encore aujourd'hui le fonds le plus précieux des manuscrits de la Bibliothèque impériale; puis le palais de Justice de Rouen; l'hôtel de Cluni, à Paris; la jolie église Saint-Maclou de Rouen, et l'Hôtel de ville de Saint-Quentin, type très-pur de la dernière époque de l'architecture ogivale.

Dans les monuments de ce temps, la sculpture est encore supérieure à l'architecture. Elle conserve le sentiment élevé, l'inspiration religieuse des treizième et quatorzième siècles, et y joint une perfection de forme et d'exécution que le Moyen Age n'avait pas atteinte. Elle parvient à une grande force d'expression en restant simple et grave, et unit le naturel à la grandeur.

Nous avons déjà cité le tombeau du dernier duc de Bretagne, à Nantes; le tombeau de Georges d'Amboise, à Notre-Dame de Rouen, est digne de ce ministre qui avait tant fait pour les beaux-arts. Mais le plus beau monument peut-être de ce temps et de toute la sculpture française est comme caché au fond d'un village du Maine, dans l'église du monastère de Solesmes, près de Sablé.

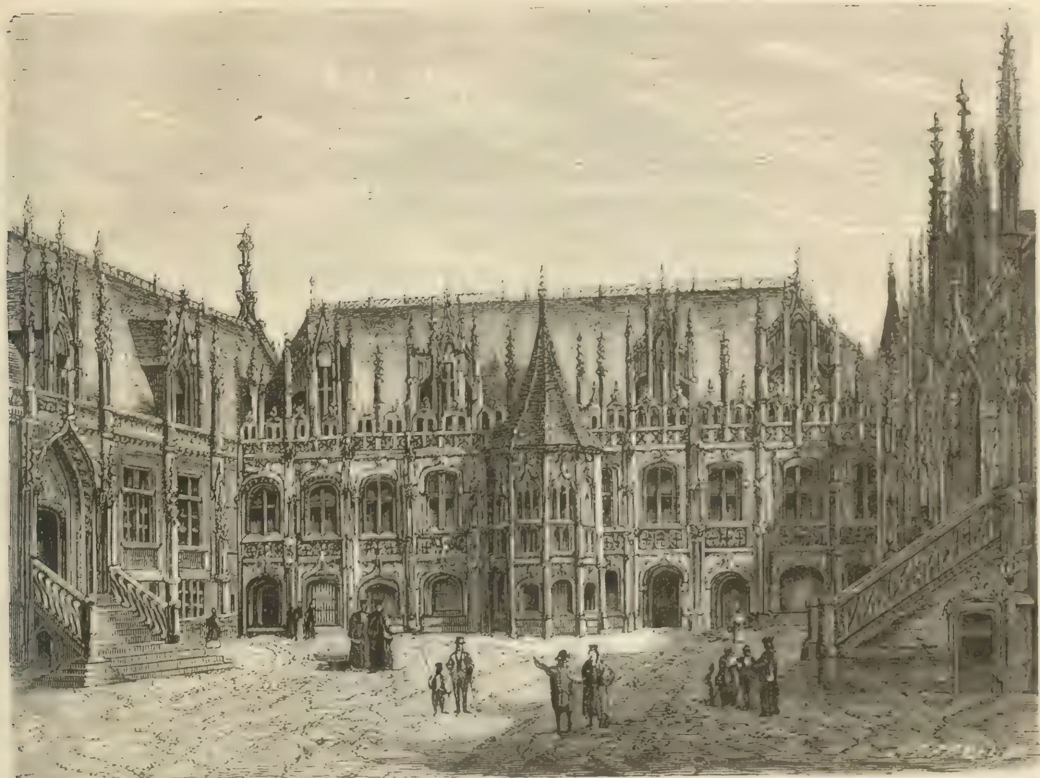
C'est un groupe représentant l'Ensevelissement du Christ, et qui a été sculpté vers la fin du règne de Charles VIII.

Une autre chapelle de la même église contient, encadrés dans une décoration splendide, comme le groupe dont nous venons de parler, plusieurs autres groupes, dont le principal représente la Mort de la Vierge. Ce second monument, exécuté un certain nombre d'années après l'autre, ne mérite pas moins d'admiration. Les grands sculpteurs italiens n'ont rien fait de supérieur.

Le cardinal d'Amboise, ce prélat magnifique et populaire, qui avait été durant douze ans plus que ministre, et comme demi-roi, fut enlevé par une épidémie, le 25 mai 1510, à cinquante-quatre ans. Le roi et le peuple le regrettèrent également. Bon administrateur et mauvais politique, il avait, de concert avec son roi et son ami, fait beaucoup de bien et beaucoup de mal à la France. Le bien était d'un effet immédiat, tout le monde le sentait et le comprenait; le mal ne devait se faire sentir que dans l'avenir, et bien peu étaient capables de le prévoir. Le temps seul devait montrer les conséquences de la politique conquérante adoptée par les rois de France en Italie.

Quoique Georges d'Amboise eût pleinement participé aux erreurs de Louis XII relativement à l'Italie, sa mort fut un malheur, même pour les affaires du dehors. Il manqua à la France au moment où les talents et la vigueur d'esprit, par lesquels il était fort supérieur au roi, eussent pu atténuer les conséquences de leurs erreurs communes.

La coalition contre Venise était rompue, comme les Vénitiens l'avaient espéré, et l'un des instigateurs de cette coalition, le pape Jules II, travaillait maintenant à en former une autre contre la France. Ce vieillard, d'une activité fiévreuse et d'une énergie indomptable, n'avait ni la foi religieuse des grands papes du Moyen Age, ni les vices infâmes des papes récents. C'était un politique et un soldat sous la robe pontificale. Il était possédé d'une double idée, ou plutôt d'une double passion : faire des États du pape un



Palais de Justice de Rouen.

grand royaume, et chasser d'Italie les étrangers. Réconcilié avec Venise, et ne pouvant s'attaquer à la fois aux Français et aux Espagnols, maîtres des deux extrémités de l'Italie, il se tourna tout entier contre la France, se rapprocha de Ferdinand d'Aragon, qui recommençait de tromper Louis XII, et parvint à former une alliance défensive avec Ferdinand et avec le nouveau roi d'Angleterre, Henri VIII, jeune homme de dix-huit ans, qui venait de succéder à son père Henri VII. Le feu roi Henri VII s'était abstenu, le plus qu'il avait pu, de se mêler des affaires du continent; son jeune successeur manifestait des dispositions toutes contraires, et le pape espérait bien que la nouvelle ligue, de défensive, deviendrait promptement offensive.

Jules II gagna encore un autre allié, par la faute de Louis XII. Le pacte qui assurait à la France le droit de lever des soldats dans les cantons suisses expirait cette année-là. Les cantons réclamèrent une augmentation de la pension annuelle, peu considérable, que le roi leur payait en échange de ce droit. Louis XII, mécontent de l'arrogance des soldats suisses, et songeant à se passer d'eux, refusa avec des paroles offensantes. Les Suisses traitèrent avec le pape, et s'engagèrent pour cinq ans à protéger le saint-siége.

Louis XII s'était fait à plaisir de dangereux ennemis. Les Suisses, gâtés par leurs grands succès à la guerre, n'avaient plus les bonnes mœurs républicaines de leurs ancêtres; mais ils avaient toujours même courage et même force militaire, et ne rêvaient que conquête et que pillage, comme les anciens Germains du temps des invasions barbares.

Dès qu'il fut assuré des Suisses, Jules II

prit hardiment l'offensive contre la France, et combina avec les Suisses et les Vénitiens une double attaque sur le Milanais et sur Gênes.

L'entreprise échoua des deux côtés; l'escadre vénitienne fut repoussée du golfe de Gênes par l'escadre provençale, et les Suisses ne purent entamer le Milanais (septembre 1510).

Louis XII ne poussa pas les représailles aussi vivement qu'on s'y attendait. Sa femme, qui était dévote, demandait à grands cris la paix avec le pape, et l'on sentait trop que Georges d'Amboise n'était plus là.

Louis XII, cependant, avait opposé au saint-siége de Rome l'autorité de l'Église de France. Il avait convoqué à Tours, le 14 septembre, un concile national, et cette assemblée du clergé français avait prononcé que le roi pouvait, en sûreté de conscience, faire la guerre au pape pour sa défense et celle de ses alliés.

Le clergé de Bretagne seul protesta, d'accord avec la reine Anne.

Le concile national se réunit de nouveau, en mars 1511, à Lyon, et arrêta un projet de concile général auquel adhéra l'empereur. La déposition du pape eût été la conséquence de ce projet.

Un écrivain attaché à la maison de Louis XII, appelé Jean Lemaire, publia un pamphlet très-hardi, dédié au roi, où il annonçait qu'il y aurait un grand schisme dans l'Église, par lequel les princes laïques seraient contraints de mettre la main à la réformation ecclésiastique, schisme que causeraient, disait-il, l'ambition des papes, la cessation des conciles généraux et l'interdiction du mariage aux prêtres.

De telles choses, écrites librement au roi, montraient que les esprits s'agitaient fort, et qu'il se préparait dans la chrétienté de grandes nouveautés en matière de religion.

Mais quant à présent, vis-à-vis d'un adversaire tel que Jules II, c'était l'épée seule qui pouvait décider. Le projet de concile général était impossible à réaliser, car il était bien certain que les princes chrétiens ne se mettraient point d'accord là-dessus.

On ne pouvait abattre Jules II que par l'invasion des États romains.

Ils étaient faciles à envahir. Au mois de mai 1511, l'armée française du Milanais reprit Bologne sur Jules II, qui avait enlevé cette ville à un seigneur allié de la France, et mit en pleine déroute l'armée du pape. Ferdinand d'Aragon ne s'était pas encore déclaré, et les Suisses n'étaient pas là.

Louis XII envoya au général français l'ordre de ne point entrer sur les terres du pape, et de ne guerroyer que dans les provinces vénitiennes.

Louis XII, par ces ménagements pusillanimes, perdait tout le fruit des succès qui avaient relevé sa renommée.

Jules II, lui, ne ménageait rien et remuait toute l'Europe par ses négociations. Il convoqua à Rome, pour le 1er mai 1512, un concile général contre cet autre concile général dont Louis XII avait fait décider la convocation par le concile national de Lyon, et qui avait été convoqué à Pise pour l'automne de 1511.

Bientôt fut publiée la ligue, jusque-là secrète, entre le pape, le roi d'Aragon et Venise; on annonçait l'adhésion prochaine de l'Angleterre (9 octobre).

Le concile de Pise s'ouvrit le 1er novembre; il n'y vint que des Français ou des sujets de la France. Les populations italiennes étaient partout, même en Toscane, même à Pise, hostiles à cette assemblée et favorables au pape. L'assemblée fut obligée de se transférer à Milan. Elle retrouva chez les Milanais pareille malveillance.

L'orage s'amassait de toutes parts contre la France: Henri VIII d'Angleterre venait de signer secrètement un traité offensif avec le roi d'Aragon. La fidélité de l'empereur Maximilien à l'alliance française était de moins en

moins assurée. L'élite des forces aragonaises arrivait du royaume de Naples au secours du pape, et les Suisses descendaient de nouveau en Milanais.

Louis XII avait donné le gouvernement du Milanais à son neveu Gaston de Foix, duc de Nemours, frère de la seconde femme du vieux Ferdinand d'Aragon. Cette fois, Louis XII avait bien choisi. Ce jeune homme de vingt-trois ans était né grand capitaine. Les Suisses, que les Vénitiens ne joignirent point à temps, furent de nouveau repoussés, sans qu'on eût risqué de bataille, mais non pas peut-être sans qu'on eût acheté la retraite de leurs chefs (décembre 1511).

Gaston, débarrassé des Suisses, courut au-devant des Espagnols, qui, réunis aux troupes du pape, venaient mettre le siége devant Bologne; cette place est d'une importance capitale par sa position, qui commande les communications de la haute Italie avec la Romagne.

Les ennemis n'ayant pu investir régulièrement cette grande ville, Gaston y pénétra de nuit, à travers des tourbillons de neige. Les Espagnols et les papaux battirent en retraite (5 février 1512).

Au moment où Gaston allait se mettre à la poursuite de l'ennemi, il reçut la nouvelle que Brescia, la plus considérable des villes que Louis XII avait enlevées aux Vénitiens, s'était révoltée et avait rappelé les troupes vénitiennes dans ses murs (3 février). Les deux provinces de Brescia et de Bergame étaient tout entières soulevées.

Il était à craindre que ce succès des Vénitiens ne fît redescendre une troisième fois les Suisses dans le Milanais. Gaston ne leur en laissa pas le temps. Il courut comme la foudre sur Brescia, atteignit, malgré la grande avance qu'elle avait sur lui, et mit en déroute une armée vénitienne envoyée au secours de Brescia, et, sans se laisser arrêter par les chemins rompus, ni par les rivières débordées, non plus que par les ennemis, il arriva devant Brescia le neuvième jour après son départ de Bologne.

La ville refusa de se rendre. Les Français, restés maîtres du château qui domine la ville, descendirent du château comme un torrent, et renversèrent tout devant eux. Bourgeois, soldats vénitiens, paysans armés, furent écrasés pêle-mêle, et la ville fut pillée de fond en comble par les vainqueurs, irrités de ce qu'ils appelaient la trahison des Brescians et des rudes fatigues qu'elle leur avait causées. Le chef de l'insurrection et ses deux fils furent décapités comme traîtres.

Tout le monde cependant ne pilla pas; Bayard, le chevalier *sans peur et sans reproche*, ne voulut point de part au butin, et il faut lire, dans son Histoire, le récit de sa belle conduite dans la ville conquise. Gaston, de son côté, préserva d'insultes les femmes qui s'étaient réfugiées en foule dans les couvents (17 février 1512).

La coalition se resserra devant les succès des Français. Le jeune roi d'Angleterre s'était déclaré ouvertement contre la France.

Louis XII, revenant enfin à une politique plus énergique, cessa de ménager le pape, autorisa ces mêmes clercs de la basoche, qui l'avaient mis en scène lui et sa femme, à y faire figurer à son tour le pape dans des comédies satiriques jouées devant le peuple de Paris. Il expédia des renforts à son neveu Gaston, et lui manda de détruire à tout prix l'armée du pape et du roi d'Aragon, et de marcher droit à Rome après la victoire.

Dès le mois de mars, l'infatigable Gaston entra en Romagne à la tête de seize cents lances (neuf mille six cents chevaux) et de dix-huit mille fantassins. Le général ennemi, don Ramon de Cardona, vice-roi de Naples, manœuvra de façon à éviter la bataille. Gaston se porta sur Ravenne, comptant que les ennemis ne laisseraient pas prendre cette ville importante sans essayer de la secourir.

Le général espagnol s'avança en effet au



L'ancienne Chambre des comptes.

secours de Ravenne; mais il s'arrêta à une lieue de la place, avec la rivière du Ronco entre lui et les Français.

Gaston, resserré entre la ville et l'armée ennemie, et manquant de vivres, vit qu'il fallait sortir de cette situation à tous risques.

Le 9 avril. Gaston donna l'assaut à la ville. L'assaut fut repoussé. Le 11, Gaston marcha au camp ennemi. Le général espagnol lui laissa traverser la rivière, et l'attendit derrière les fossés de son camp.

Les ennemis, à peu près égaux en cavalerie et en artillerie, étaient inférieurs en infanterie aux Français; mais leur bonne position défensive compensait ce désavantage. Les meilleurs soldats et les meilleurs capitaines de l'Europe étaient là en présence les uns des autres.

Gaston, voyant les ennemis trop bien retranchés, voulut les déloger à coups de canon; mais ils répondirent par un feu égal au sien. Leur infanterie se préserva en se couchant à plat ventre. L'infanterie française, par ce point d'honneur que nous avons hérité des Gaulois, ne voulut pas en faire autant, et fut horriblement maltraitée. Mais, pendant ce temps, le canon français traitait de la même façon la cavalerie espagnole et italienne.

Les fantassins français et les cavaliers ennemis perdirent patience en même temps. Nos fantassins coururent à l'assaut du camp, tandis que la cavalerie ennemie en sortait pour charger nos canons.

La cavalerie française renversa, écrasa la cavalerie ennemie; l'infanterie française, d'abord repoussée, fut secourue par notre cavalerie victorieuse, et l'infanterie ennemie



La Cordelière.

fut forcée dans son camp avec un grand carnage.

La bataille était complétement gagnée, lorsque Gaston aperçut un corps d'infanterie espagnole qui s'était rallié, et qui tâchait d'opérer sa retraite le long de la rivière. Il courut sur cette troupe, et la chargea, suivi seulement de quelques cavaliers.

Avant qu'on pût arriver à son aide, il fut entouré, abattu de son cheval, et percé de vingt coups de pique et d'épée.

Il périt ainsi, victime de la seule faute militaire qu'il eût commise, au moment où il semblait commencer une des grandes destinées de notre histoire. Son oncle Louis XII projetait de lui céder le royaume de Naples.

Si Gaston eût vécu, les Français fussent entrés certainement à Rome et à Naples. Mais sa mort arrêta tout. Ravenne et la Romagne se soumirent aux Français, mais l'armée n'alla pas plus loin. Les lieutenants de Gaston ne s'entendirent pas entre eux, et bientôt les mouvements menaçants des Suisses obligèrent le gros de l'armée à rentrer en Milanais, et Louis XII en rappela même une partie en France.

La mort de son neveu l'avait accablé, et il était inquiet des armements de l'Angleterre et de l'Espagne, ainsi que de la connivence évidente de l'empereur et de la gouvernante des Pays-Bas avec ses ennemis.

Une troisième attaque suisse eut lieu contre le Milanais. Les deux premières invasions, tentées par les Suisses avec de l'infanterie sans artillerie de siége et sans cavalerie, avaient tout à fait échoué. Cette fois, vingt mille Suisses descendirent des Alpes sur le territoire de Venise, empruntèrent aux

Vénitiens de la cavalerie et de la grosse artillerie, et assaillirent le Milanais avec une armée complète.

Suisses et Vénitiens proclamèrent qu'ils venaient rétablir dans le duché de Milan un fils du malheureux Ludovic Sforza, réfugié en Allemagne lors de la ruine de son père. Les populations milanaises se soulevèrent partout au nom du duc Maximilien Sforza. L'armée française, très-peu nombreuse, fut obligée d'évacuer le Milanais, en laissant garnison dans quelques places fortes. La Romagne, avec Bologne, rentra sous le pouvoir du pape, à qui se donnèrent Parme et Plaisance.

Les Suisses et leurs alliés les Grisons, pour s'assurer de pouvoir descendre en Italie quand ils voudraient, s'emparèrent, les premiers, du pays qui forme aujourd'hui le canton du Tésin, les autres, de la Valteline. Ils démembraient ainsi ce Milanais qu'ils venaient de délivrer, et qu'ils avaient rudement rançonné (juin 1512).

Gênes suivit l'exemple de Milan, et se souleva contre les Français (fin juin).

La république fut rétablie à Gênes, et, par contre, périt à Florence. La république florentine, relevée par le prophète Savonarola, avait survécu quelques années à ce grand homme, mort comme hérétique sur le bûcher en 1498, victime d'une réaction qu'avait fomentée le pape Alexandre VI. Dès que les Français eurent été expulsés du Milanais, les Espagnols marchèrent contre Florence, alliée de la France, et y restaurèrent la domination de la famille des Médicis (septembre 1512).

La France, qui perdait ses conquêtes, était menacée sur son propre territoire. Une attaque avait été combinée entre les Anglais et les Espagnols contre la Gascogne. Elle n'eut pas lieu, parce que Ferdinand d'Aragon aima mieux entreprendre une conquête plus facile à faire et plus facile à garder.

Le royaume de Navarre appartenait alors à la maison gasconne d'Albret. La maison de Foix-Narbonne y avait des prétentions. Ces prétentions, par la mort du jeune héros tué à Ravenne, passaient à sa sœur, seconde femme de Ferdinand d'Aragon. Ferdinand se jeta sur la haute Navarre, où il s'était fait un parti, et s'en empara (juillet 1512). Les Français arrivèrent au secours du roi de Navarre, mais ne purent reprendre Pampelune, et tout le pays navarrois au delà des Pyrénées resta au pouvoir des Espagnols, qui ont toujours conservé depuis cette frontière naturelle.

La maison d'Albret ne garda que la partie de la Navarre au nord des Pyrénées, avec le Béarn et les fiefs qu'elle avait en Gascogne.

Les coalisés, cependant, commençaient à se diviser après leurs rapides succès, qui avaient si brusquement succédé aux victoires non moins rapides et plus éclatantes des Français. Jules II voulait conquérir au saint-siége la possession directe de tout le pays entre le Pô et les Apennins, avec la suzeraineté sur la Toscane et sur Gênes. D'accord avec les Vénitiens et les Suisses, il voulait assurer le duché de Milan à Maximilien Sforza. Il rêvait, enfin, d'enlever Naples aux Espagnols, comme il avait enlevé aux Français Milan et Gênes.

Ferdinand d'Aragon et l'empereur Maximilien s'entendaient, au contraire, pour s'opposer et à l'agrandissement territorial du saint-siége et au rétablissement de la puissance vénitienne, et ils visaient à mettre la main sur le Milanais pour l'un de leurs deux petits-fils, Charles d'Autriche ou son frère.

Jules II parvint toutefois à obtenir de l'empereur l'investiture du duché de Milan pour Maximilien Sforza et la ratification des conquêtes papales, en lui promettant d'abandonner les Vénitiens. Il espérait revenir là-dessus, trouver moyen d'accommoder l'empereur avec Venise, et jeter les Suisses sur Naples, pendant que l'Angleterre attaquerait la France, pour l'empêcher de se mêler des affaires d'Italie. Il avait déjà lancé une bulle

dans laquelle il déclarait Louis XII déchu de la dignité royale, et offrait le royaume de France à quiconque voudrait s'en saisir.

Ce fougueux et ambitieux vieillard fut surpris par la mort au milieu de ses rêves gigantesques. Il lutta aussi énergiquement contre la mort que contre ses autres ennemis, et succomba après une courte maladie, le 21 février 1513. Ce n'était pas la papauté qui pouvait sauver l'Italie et constituer la nationalité italienne. La transformation du souverain pontificat en une royauté guerrière était quelque chose de monstrueux et d'impossible. Néanmoins, il y avait eu de la grandeur dans cet homme.

Jules II eut pour successeur un de ces Médicis qu'on venait de restaurer dans Florence. C'était un homme jeune encore, et qui devait rester dans l'histoire au moins aussi célèbre que Jules II. Ce fut ce pape Léon X qui se fit le centre de tout l'immense mouvement des arts et de la littérature en Italie, et dont le nom ne se sépare pas de ceux de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, et surtout de Raphaël, son peintre favori et celui dont il comprenait le mieux le génie. Il ne fut pas plus un vrai pape, un chef de religion, que Jules II, mais il fut un politique en même temps qu'un ami passionné des beaux-arts et un brillant souverain. N'ayant pas la haine de Jules II contre la France, et inquiet des prétentions dominatrices des Espagnols, il entra en négociations avec Louis XII, et Rome cessa d'être le centre de la coalition.

L'année 1513 vit se succéder des changements aussi brusques et aussi violents que ceux qu'avait vus l'année 1512.

Louis XII s'allia aux Vénitiens, et renvoya une armée au delà des Alpes. Le Milanais et Gênes revinrent à la France aussi vite qu'ils lui avaient échappé. Les Suisses accoururent au secours de leur allié Maximilien Sforza. Ils surprirent de nuit les Français près de Novare, au milieu des rizières marécageuses et des canaux, qui empêchèrent la cavalerie de se déployer. Une belle armée française au complet, commandée par de très-bons généraux, fut mise en pleine déroute par un simple corps d'infanterie (5 juin 1513).

C'était le plus malheureux échec que nous eussions essuyé depuis le commencement des guerres d'Italie. Le Milanais et Gênes furent reperdus, et l'armée rappelée en France. L'Angleterre, l'empereur et les Suisses menaçaient à la fois nos frontières.

La guerre maritime contre les Anglais commença glorieusement pour la marine française, et le combat naval d'Ouessant répara l'affront de Novare. Après un premier combat dans le port du Conquet, près le cap Saint-Mahé, où l'amiral anglais vint se faire battre et tuer, un second combat naval se livra le 10 août devant l'île d'Ouessant. Une vingtaine de navires bretons et normands tinrent tête à quatre-vingts vaisseaux anglais, et en prirent ou coulèrent plusieurs. Le vaisseau amiral breton, appelé *la Cordelière,* fut à son tour environné par dix navires ennemis. L'amiral breton, Hervé Primauguet, voyant qu'il fallait se rendre ou mourir, jeta les grappins d'abordage sur le vaisseau amiral anglais, mit le feu aux poudres et fit sauter à la fois les deux navires.

La flotte anglaise, frappée de stupeur, reprit le large, et le reste de l'escadre française rentra dans Brest.

Il n'y eut pas de tels exploits sur terre. Le roi d'Angleterre, descendu à Calais, et l'empereur, venu des Pays-Bas, se joignirent devant Térouenne, qui était la place d'armes des Français sur les confins de l'Artois. Ils assiégèrent Térouenne avec plus de quarante mille hommes. La cavalerie française, qui semblait en mauvaise veine depuis Novare, se laissa mettre en déroute dans une tentative qu'elle fit pour secourir Térouenne. La ville se rendit; mais la capitulation fut violée, car l'ennemi brûla et détruisit Térouenne, place qui était fort incommode pour l'Artois (août 1513).

L'empereur Maximilien et le roi Henri VIII

allèrent ensuite prendre Tournai, cette vieille ville française qui était enclavée en pleins Pays-Bas (24 septembre).

Pendant que la France éprouvait ces revers dans le nord, elle courait de plus grands dangers dans l'est. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et comtesse souveraine de Bourgogne, déchirant un traité de neutralité qu'elle avait signé avec Louis XII pour la Franche-Comté, appela en Franche-Comté les Suisses et les Allemands. Une armée de trente mille hommes, dont dix-huit mille Suisses étaient la principale force, envahit le duché de Bourgogne, et mit le siége devant Dijon le 7 septembre.

La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, avait à peine sept ou huit mille soldats dans tout le duché. Louis XII n'avait pas fait de préparatifs suffisants devant la coalition formée contre la France.

La Trémoille s'enferma dans Dijon, et repoussa un premier assaut; mais la place était mal fortifiée, et ne pouvait tenir longtemps.

La Trémoille agit en habile homme. Il fit par la politique ce qu'il ne pouvait faire par les armes. Il négocia avec les Suisses, les flatta de la gloire d'être les arbitres de l'Europe, et amena leur général à signer un traité par lequel le roi de France devait se réconcilier avec le saint-siége, reconnaître Maximilien Sforza duc de Milan, et payer 400,000 écus d'or aux cantons suisses (13 septembre). La Trémoille n'avait pas plus l'autorisation de Louis XII pour conclure ce traité que le général ennemi n'avait les pouvoirs des puissances coalisées. Les Suisses n'y regardèrent pas de si près; ils s'en retournèrent chez eux.

Ni le roi de France, ni les puissances alliées, pas même la diète suisse, ne ratifièrent le traité; mais la Trémoille avait atteint son but : il avait sauvé Dijon et la Bourgogne.

Quoique la Trémoille eût ainsi empêché de grands malheurs, l'année 1513 avait été triste pour la France; elle perdait en ce moment même (9 septembre) un fidèle allié, le roi d'Écosse Jacques IV, vaincu et tué tandis qu'il attaquait le nord de l'Angleterre pour faire une diversion en faveur de la France.

Au fond, cependant, le danger était passé. La coalition se dissolvait. Le nouveau pape, Léon X, fit la paix avec Louis XII avant la fin de l'année. Ferdinand d'Aragon négociait avec la France, et ces négociations aboutirent, le 13 mars 1514, à une trêve générale, que Ferdinand conclut avec Louis XII, en son nom et au nom de l'empereur et du roi d'Angleterre.

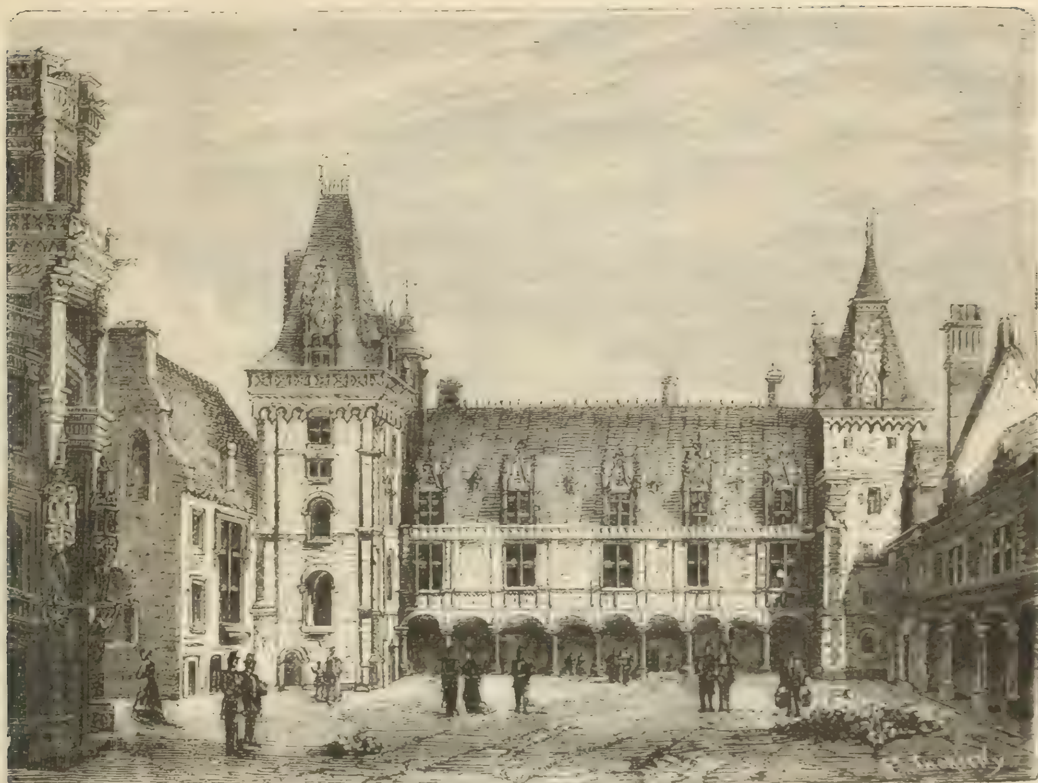
Le roi Henri VIII, qui n'avait point donné pouvoir à Ferdinand, fut fort blessé qu'on eût agi en son nom sans le consulter. Son mécontentement amena un brusque changement dans les rapports des puissances entre elles.

La reine de France, Anne de Bretagne, était morte le 9 janvier 1514.

Ferdinand d'Aragon, quand il vit Louis XII devenu veuf, lui fit offrir de sa part et de la part de l'empereur une des princesses de la maison d'Autriche. Louis XII accepta d'abord; mais, informé que Henri VIII, irrité contre Ferdinand, était disposé à se rapprocher de la France, il demanda, au lieu de la princesse autrichienne, la sœur du roi d'Angleterre. Le 7 août 1514, une alliance offensive et défensive fut signée entre Louis XII et Henri VIII, et le mariage du roi de France et de la princesse Marie d'Angleterre fut conclu, quoique Marie eût été fiancée au jeune Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien et de Ferdinand.

Louis XII se vengeait ainsi des trahisons du roi d'Aragon et de l'empereur.

La joie causée dans toute la France par ce nouveau mariage du roi se changea bientôt en un grand deuil. En prenant à cinquante-trois ans une femme de seize, Louis XII voulut se remettre à vivre en jeune homme. Sa santé, restée très-délicate, ne se soutenait que par un régime sévère. Il changea toutes ses habitudes, dépérit rapidement, et fut emporté par une dyssenterie le 1er janvier 1515.



Château de Blois ; aile de Louis XII.

Le peuple, dont il avait toujours eu à cœur le soulagement, le pleura comme il n'avait pleuré aucun roi depuis saint Louis.

Ce fut sous son règne que la plupart des Coutumes des provinces et pays de France furent mises en ordre et rédigées par écrit. Une assemblée de la noblesse, du clergé et des gens de loi et notables bourgeois avait été convoquée à cet effet dans chaque pays qui était régi par une coutume particulière. Ce furent les gens du Tiers État, hommes de loi et bourgeois, qui eurent le plus d'influence dans cette révision des Coutumes françaises.

Louis XII est le premier roi de France qui ait fait graver son portrait sur les monnaies.

Un souvenir bien plus intéressant est à conserver de lui : il est le premier roi de la race de Hugues Capet qui se soit opposé aux persécutions contre les hérétiques. Les restes des anciens vaudois subsistaient toujours dans les hautes vallées des Alpes, entre le Dauphiné et le Piémont. Leurs croyances avaient même commencé à se propager parmi leurs voisins, et cela leur avait attiré une cruelle persécution sous Charles VIII.

Louis XII envoya dans les montagnes des commissaires qui, après un examen bref et indulgent, déclarèrent n'avoir trouvé que de bons catholiques, et, sur leur rapport, il fit cesser toutes les mesures de rigueur.

Si ses successeurs eussent persisté dans cette voie nouvelle, des calamités infinies eussent été épargnées à la France.

CHAPITRE II

SUITE DES GUERRES D'ITALIE. — RIVALITÉ DE FRANÇOIS Ier ET DE CHARLES-QUINT

(1515-1530.)

La mort de Louis XII avait appelé au trône son cousin et son gendre, François, comte d'Angoulême, qui devint le roi François Ier.

C'était un jeune homme de vingt ans, aux grands traits, à la haute taille, aux manières élégantes, à la mine gracieuse et fière. Il aimait, d'une ardeur égale, les exercices et les plaisirs du corps et ceux de l'esprit, la guerre et les beaux-arts, les fêtes bruyantes et les sérieux entretiens des hommes de science. Comme autrefois Charlemagne, il voulait tout savoir et s'intéressait à tout. Mais il ne comprenait pas assez, comme l'avait compris Charlemagne, que beaucoup savoir n'est que le moyen, et que bien faire est le but; son esprit était plus brillant que solide. Il se gouvernait par fantaisie plus que par principe, et il n'était pas conduit par ce ferme sentiment des devoirs d'un chef d'État envers son peuple, qui avait dirigé Charlemagne, et saint Louis, et Louis XII.

« Ce gros garçon gâtera tout », disait de lui Louis XII, quand il était tout jeune encore.

Il fit des actions d'éclat, rendit des services à la civilisation; mais pourtant ce que nous valut son long règne ne justifia que trop les prévisions de son prédécesseur.

Il avait eu le grand malheur d'avoir une mère spirituelle, mais vicieuse, qui s'était occupée de lui donner des connaissances, mais non des règles de conduite, et qui l'avait habitué à ne connaître d'autres lois que ses entraînements et ses caprices. Elle avait tout pouvoir sur lui; elle fut plus reine qu'il n'était roi, et gouverna la France au gré de ses passions égoïstes; elle n'était pas même capable de sacrifier ses amours et ses haines, ni son insatiable cupidité, à l'intérêt de ce fils qu'elle aimait cependant d'une affection emportée et aveugle.

Elle se nommait Louise de Savoie; les historiens l'appellent le plus souvent Madame d'Angoulême.

Il était inévitable qu'un jeune roi tel que celui-là, plein d'ambition et de courage, recommençât la guerre offensive en Italie. Les préparatifs militaires et les négociations furent poussés très-activement dès les premiers mois de l'année 1515. C'était aux Espagnols et aux Suisses qu'on allait avoir affaire, le vieux Ferdinand d'Aragon détenant le royaume de Naples, et les Suisses protégeant le nouveau duc de Milan.

L'Angleterre était rentrée en paix avec la France, et Venise était devenue notre alliée.

L'empereur Maximilien restait ennemi, mais ennemi impuissant. Il ne put pas même empêcher François Ier de faire venir d'Allemagne, par l'intermédiaire de princes allemands ennemis de la maison d'Autriche, une multitude de fantassins mercenaires pour remplacer les Suisses dans notre armée. On s'obstinait à cette mauvaise coutume de lever de l'infanterie étrangère en nombre égal ou supérieur à celui des fantassins qu'on demandait à la France.

Le petit-fils même de Maximilien et de Ferdinand, l'archiduc Charles d'Autriche, jeune homme de quinze ans qui venait d'entrer en possession du gouvernement des Pays-Bas, héritage de son père, conclut paix et amitié avec le roi de France (mars 1515). Charles était mal avec son grand-père Ferdinand, qui songeait à lui ôter l'héritage de l'Espagne au profit de son jeune frère.

François Ier augmenta la cavalerie française, en élevant les compagnies d'ordonnance à huit cents chevaux au lieu de six cents; il augmenta les impôts, contracta des

emprunts; puis il marcha vers les Alpes à la tête de l'armée.

Il avait essayé de gagner le pape et de regagner les Suisses. Le pape Léon X fit des promesses à la France d'un côté, à l'Espagne de l'autre, sauf à se décider suivant l'événement. Les Suisses repoussèrent les avances du roi.

Le roi reçut, l'une après l'autre, une bonne et une mauvaise nouvelle. Les Génois, qui voyaient que le nouveau duc de Milan prétendait les remettre sous sa suzeraineté, se donnèrent de nouveau à la France, et leur doge se déclara le lieutenant du roi.

Mais, presque aussitôt après, vingt mille Suisses se jetèrent du Milanais sur le Piémont, occupèrent ce pays allié de la France, et se saisirent des passes du mont Cenis et du mont Genèvre.

C'étaient les deux routes de Savoie et de Dauphiné en Piémont, et l'armée française, arrivée au pied des Alpes, se trouva dans un extrême embarras. Il n'y avait pas moyen de forcer de pareils défilés défendus par des troupes telles que les Suisses.

Le roi et ses généraux prirent un grand parti, celui de s'ouvrir une route nouvelle à travers les cols de la montagne. L'infanterie française jeta des ponts sur les précipices, traîna les canons et les hissa de roc en roc avec des câbles; elle montra là une vigueur et une patience qui témoignaient bien du tort qu'avait le gouvernement d'appeler des mercenaires étrangers à côté d'elle.

Après cinq jours de fatigues inouïes, l'armée, partie de la petite ville provençale de Barcelonnette, descendit dans les plaines italiennes de Saluces (15 août). Les Suisses, frappés d'étonnement, se replièrent sur le Milanais, et se remirent à négocier avec le roi

La paix semblait faite, lorsqu'une seconde armée de vingt mille Suisses, descendue des Alpes, accourut joindre la première armée

Les nouveaux venus rejetèrent le traité. Les gens du canton de Berne, seuls, voulurent le maintenir, et s'en retournèrent chez eux au nombre de six ou sept mille. Tout le reste alla se jeter sur les Français.

Ils étaient trente et quelques mille, avec quelque cavalerie et de l'artillerie italiennes. L'armée française, campée à Marignan, à quatre lieues de Milan, comptait bien cinquante mille hommes : une magnifique cavalerie; un très-gros corps de ces fantassins allemands, armés de longues piques comme les Suisses, qu'on appelait *lansquenets;* un corps presque égal d'excellente infanterie légère française, et une très-forte artillerie.

Ce fut la plus terrible journée qu'on eût vue de mémoire d'homme. Un vieux général qui avait assisté à dix-huit batailles disait que toutes les autres étaient des jeux d'enfants, mais que celle-là était une bataille de géants. Les Suisses étaient la plus redoutable infanterie qui eût paru depuis les Romains. La grosse cavalerie française, la gendarmerie, comme on l'appelait, fit des prodiges pour relever son renom entaché par deux déroutes sous Louis XII; mais le terrain ne lui était pas favorable; les Suisses, qui poussaient devant eux comme une armée de sangliers furieux, pénétrèrent jusqu'à l'artillerie française. Une charge désespérée de deux mille fantassins français sauva le canon.

La nuit vint; on resta tellement mêlés que le roi coucha sur un canon, à quelques pas d'un bataillon suisse. La bataille recommença le lendemain, et dura encore plusieurs heures avec la même furie. Toutes les attaques des Suisses avaient été repoussées, et ils commençaient enfin à plier sur tous les points, lorsqu'on vit arriver en ligne un corps de Vénitiens.

Les Suisses, perdant toute espérance, se retirèrent lentement sur Milan (14 septembre). Le roi ne les poursuivit pas. Il aimait mieux se réconcilier avec ces vaillantes gens que de les détruire en sacrifiant encore des

milliers d'hommes. Il y avait de quinze à vingt mille morts sur le champ de bataille

François Ier, après ces deux grandes journées, se fit armer chevalier de la main de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, que tout le monde, à l'étranger comme en France, regardait comme le plus parfait modèle de l'homme de guerre.



Bayard

Les débris des Suisses évacuèrent le Milanais. Le duc de Milan, Maximilien Sforza, capitula avec François Ier, abdiqua ses droits sur le duché, et alla vivre en France avec une pension

François Ier offrit aux Suisses vaincus les mêmes conditions de paix qu'avant la victoire. C'était de leur payer l'argent promis par le traité de Dijon. Huit cantons suisses sur treize acceptèrent. Les cinq autres cantons en firent autant l'année suivante, et l'alliance de la France et de la Suisse fut rétablie, dans des conditions qui ne devaient plus changer jusqu'à la Révolution française.

Le pape se déclara pour le vainqueur, reconnut François Ier comme duc de Milan, et rendit au Milanais Parme et Plaisance, qu'en avait détachés Jules II.

François Ier, de son côté, voulant s'attacher le pape et sa famille, les Médicis, garantit au saint-siége toutes les anciennes possessions que Léon X pourrait recouvrer, et aux Médicis le gouvernement de Florence. C'était sacrifier le parti républicain, qui avait toujours été l'ami des Français (13 octobre 1515).

François Ier et Léon X eurent ensuite à Bologne une entrevue, où le pape se montra entouré de tous les grands artistes qui faisaient alors la gloire de l'Italie. Raphaël était là avec ses émules et ses élèves. L'admiration que ressentit le jeune roi profita à la politique de Léon X Le pape obtint de François Ier de nouvelles concessions, et parvint, sous divers prétextes, à le détourner de marcher immédiatement sur Naples. François Ier, tout à fait sous le charme de Léon X et voulant terminer amiablement les différends de la France avec le saint-siége, laissa derrière lui son chancelier chargé de régler, avec les commissaires du pape, les affaires de l'Église de France, puis il repassa les Alpes.

Il apprit à Lyon la mort du vieux roi Ferdinand d'Aragon, qui régnait, en son propre nom, sur l'Aragon et sur Naples, et qui gouvernait la Castille au nom de sa fille Jeanne la Folle, mère de deux fils dont l'aîné était Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas et futur héritier de l'Autriche (23 janvier 1516).

L'héritage de la monarchie espagnole passa en droit à Jeanne la Folle, mais, en fait, à son fils aîné Charles, qui prit le titre de roi sans attendre la mort de sa mère. Le vieux Ferdinand, afin de fonder une immense monarchie par la réunion des deux héritages d'Espagne et d'Autriche, avait légué la régence de Castille et d'Aragon à Charles, ne laissant qu'une pension au frère de Charles, le jeune Ferdinand d'Autriche.



François Ier armé chevalier par Bayard.

Ce fut là le fondement de l'empire de Charles-Quint, c'est-à-dire Charles cinquième, ainsi qu'on nomma plus tard Charles d'Autriche, et le fondement de cette grande puissance austro-espagnole qui a fait tant de mal à l'Europe.

Le roi d'Angleterre Henri VIII, qui était fort vaniteux, s'était pris d'une vive jalousie contre François Ier après la victoire de Marignan. Redevenu hostile à la France, il donna de l'argent à l'empereur Maximilien, qui, au mois de mars 1516, descendit du Tyrol en Lombardie avec une armée, et tâcha d'expulser les Français du Milanais. Maximilien échoua si complétement qu'il en devint ridicule.

Il ne tarda pas à traiter avec la France et avec Venise, en abandonnant à peu près tout ce qu'il avait pris aux Vénitiens (juin 1516).

D'autres négociations furent engagées entre le roi de France et Charles d'Autriche, que la question de l'héritage de Naples semblait devoir rendre ennemis. La Castille et

l'Aragon étaient fort agités ; ils eussent préféré pour roi le jeune Ferdinand, élevé en Espagne, à son aîné Charles, élevé à l'étranger, dans les Pays-Bas. Charles avait besoin de la paix pour s'assurer de l'Espagne ; entre lui et François Ier, c'était lui qui aurait dû faire des concessions : ce fut lui qui en obtint. François Ier transmit ses droits sur Naples à sa fille, enfant d'un an, que Charles promit d'épouser ; en attendant, Charles conserva Naples.

François Ier, en retour, aurait dû exiger la restitution du royaume de Navarre à la famille d'Albret, alliée de la France. Il n'en fit rien.

Ainsi, dès le premier jour où Charles-Quint et François Ier se trouvèrent en présence, ce fut Charles, presque enfant encore et sans éclat ni renommée, qui eut l'avantage sur le vainqueur de Marignan (13 août 1516).

Charles d'Autriche n'avait alors que seize ans ; mais, moins aimable, moins vif, moins brillant que son rival, il était déjà plus réfléchi, plus persévérant et plus solide. François Ier passait incessamment d'un projet à un autre ; Charles d'Autriche persistait invariablement dans tout ce qu'il avait une fois entrepris. François se partageait entre toutes les passions ; Charles n'en avait qu'une seule, l'ambition. Les revers de François lui vinrent pour ne s'être point assez attaché à un but raisonnable ; les revers de Charles-Quint devaient venir plus tard de la poursuite obstinée d'un but exagéré et impossible.

La paix avait été rétablie, en 1516, pour un moment entre les États ; mais il y avait bien de l'agitation dans les esprits par toute l'Europe : en Espagne, pour la politique ; en Allemagne, pour la religion ; en France, non pas pour les croyances religieuses, comme en Allemagne, mais pour les affaires religieuses, pour les questions d'organisation de l'Église.

Les pourparlers entre le chancelier du roi de France et les cardinaux de Léon X avaient abouti à un pacte appelé Concordat (18 août 1516).

Ce pacte abolissait la loi ecclésiastique, promulguée au temps de Charles VII sous le nom de Pragmatique Sanction, qui établissait la supériorité des conciles généraux sur les papes, la tenue des conciles généraux tous les dix ans, et le droit des chapitres et des communautés à élire les évêques et les abbés. Le Concordat ne disait rien de la supériorité des conciles sur les papes, ni de la tenue décennale des conciles, que les papes avaient bien su empêcher en fait. Il ne disait rien non plus des annates, prohibées par la Pragmatique, et par là en autorisait le rétablissement. C'était une exaction par laquelle le pape s'attribuait une année du revenu de tout bénéfice ecclésiastique vacant. Le pape renonçait seulement à donner la survivance des bénéfices pendant la vie des titulaires. Le pape transférait au roi le droit d'élire les évêques, les abbés et les prieurs des communautés.

Le roi sacrifiait donc les conciles au pape, et le pape sacrifiait le clergé au roi. La royauté française faisait par là un nouveau pas, et un grand pas, vers le despotisme.

Un cri de colère éclata dans les parlements, dans les universités, dans les chapitres, dans les couvents. Le Parlement de Paris refusa pendant dix-huit mois d'enregistrer le Concordat, et, lorsqu'il céda enfin sur l'exprès commandement et sur les menaces du roi, il ne l'enregistra que sous toutes réserves, et, dans la pratique, il n'en tint aucun compte, soutint les chapitres et les couvents qui opposaient leurs élus aux élus du roi, et leur donna gain de cause dans les procès pour la mise en possession des prélatures.

Le roi ne put jamais amener le Parlement de Paris, ni les autres parlements qui suivaient son exemple, à exécuter le Concordat, et, après une lutte de onze années, il finit par ôter aux parlements le jugement des procès concernant les élections ecclésiasti-

ques, pour en saisir un tribunal nouveau appelé le grand Conseil.

Le Concordat finit ainsi par être observé, mais il resta toujours odieux à la magistrature et au clergé.

La conduite de la magistrature, en cette occasion, avait été bien digne de remarque. Le Parlement de Paris, dans les premiers siècles de son existence, n'avait eu d'autre but que l'agrandissement de l'autorité royale; maintenant, tout en restant attaché à la royauté, dont il tirait son origine, il eût voulu en limiter le pouvoir arbitraire par des règles fixes et par des traditions dont il eût été le dépositaire.

Malheureusement, cette liberté ecclésiastique, que la magistrature essayait de défendre et contre le pape et contre le roi, n'était plus la liberté de tous; ce n'était que la liberté restreinte et privilégiée de quelques-uns. Le peuple, depuis des siècles, ne comptait plus pour rien dans l'Église; et non-seulement le peuple, mais le bas clergé lui-même n'avait plus de part à l'élection des évêques, choisis seulement par les chanoines des chapitres des cathédrales. En fait, les chapitres faisaient le plus souvent de mauvais choix, et, dans les couvents, c'était encore bien pis; les moines élisaient pour abbé ou pour prieur celui de leurs confrères qu'ils croyaient le plus disposé à tolérer leurs désordres. La corruption était plus grande parmi le clergé qu'elle n'avait été à aucune époque. C'était une décadence qui s'accroissait toujours.

Le roi donna une bonne partie des bénéfices ecclésiastiques aux artistes et aux savants dont il s'entourait. Devenu impopulaire chez les magistrats et les gens d'Église, il était fort aimé des gens de guerre, et de tous ceux qui cultivaient les lettres et les arts. Autrefois, il n'y avait guère d'homme de quelque instruction que dans le clergé. Maintenant, une foule de laïques s'attachaient à développer leur esprit, à étendre leurs connaissances, et à pratiquer les arts. Après la prise de Constantinople par les Turcs, beaucoup de savants grecs s'étaient réfugiés en Italie, et y avaient propagé le goût et l'étude de la littérature de leurs ancêtres, la plus belle du monde. Les études grecques s'étaient répandues d'Italie en France, et un magistrat parisien, Guillaume Budé, devint, au dire des Italiens eux-mêmes, le premier homme de son temps pour la connaissance de la littérature grecque et latine. L'antiquité grecque, à peu près inconnue au Moyen Age, et l'antiquité latine, très-pratiquée, mais mal étudiée et mal connue dans ce même Moyen Age, étaient maintenant pénétrées dans toutes leurs beautés et dans toutes leurs profondeurs, et l'esprit des peuples modernes s'éclairait et s'agrandissait dans ce commerce avec la haute civilisation des anciens. Les modernes, qui alors, pour un moment, égalaient les anciens dans les beaux-arts, se préparaient, grâce aux leçons qu'ils prenaient chez eux, à les surpasser dans les sciences.

On appela ce grand mouvement des esprits la Renaissance, comme pour dire que c'était la civilisation des Grecs qui renaissait. La plupart des princes de ce temps secondaient ce progrès pour s'en faire honneur; François Ier le secondait par goût, et non par calcul.

François Ier avait une sympathie au moins aussi vive pour les arts que pour les lettres. Il avait ramené avec lui d'Italie en France le grand Léonard de Vinci, un homme universel, qui était un savant du plus haut génie, en même temps qu'un peintre sublime. Son portrait de la *Joconde*, au Musée du Louvre, est peut-être la peinture la plus parfaite qu'il y ait au monde. Il a deviné et annoncé les principales découvertes que les sciences devaient faire jusqu'à nos jours, le vrai système du monde planétaire dont notre terre fait partie, la machine à vapeur, le thermomètre, le baromètre, et bien d'autres grandes inventions. François Ier appelait cet

illustre vieillard son père, et il lui avait donné le château de Clous, près d'Amboise: Léonard y mourut entre les bras du roi, en 1519.

François Ier eût bien voulu avoir aussi Raphaël en France. Il y fit venir du moins plusieurs de ses immortels ouvrages. Quand arrivait un tableau de Raphaël, le *Saint Michel* ou la *Sainte Famille*, le roi rassemblait toute la cour dans la grande galerie du palais, et faisait solennellement dévoiler le chef-d'œuvre au son des fanfares

L'art français reçut une forte impulsion de ces honneurs et de ces exemples, et la peinture à l'huile, jusque-là en retard chez nous, commença de se développer à côté de la peinture sur verre, qui faisait alors en France de vraies merveilles. La grande peinture sur verre, cet art tout national, a fini chez nous au seizième siècle, mais elle a fini par une multitude d'œuvres splendides, dont une partie est heureusement parvenue jusqu'à nous.

L'amour de François Ier pour les lettres et les arts servait efficacement aux progrès de la civilisation en France François fit aussi des choses utiles pour la défense et le développement de la puissance nationale. Il fit fortifier les côtes de Bretagne, et, ayant reconnu les inconvénients de la position du port de Harfleur, que les sables commençaient à engraver, il fit creuser, plus avant vers la haute mer, le port du Havre-de-Grâce, qui détrôna bien vite Harfleur, et qui est devenu notre premier port de commerce de la Manche et de l'Océan.

François Ier réussit mieux dans une négociation avec Henri VIII qu'il n'avait fait avec Charles d'Autriche. Il gagna le cardinal Wolsey, le ministre tout-puissant du roi d'Angleterre, et obtint d'Henri VIII, à prix d'argent, la restitution de Tournai, que les Anglais avaient gardé depuis qu'ils l'avaient enlevé à Louis XII (octobre 1518).

Il y avait en ce temps-là force pourparlers entre les souverains chrétiens en vue d'une croisade contre les Turcs. La puissance des Turcs s'était récemment accrue par la conquête de la Syrie et de l'Égypte sur les sultans mamelouks, conquête qui acheva de ruiner le commerce de la Méditerranée avec la haute Asie par l'Égypte. Les Turcs venaient de s'établir à Alger, disputaient la côte d'Afrique aux Espagnols, qui y avaient fait de grandes conquêtes, et menaçaient l'Italie et toutes les côtes européennes de la Méditerranée

On ne s'entendit pas, et le projet de croisade ne servit chez nous qu'à emplir les coffres du roi, à qui le pape Léon X abandonna le produit d'une décime levée sur les revenus du clergé français.

François Ier et Charles d'Autriche rêvaient bien tous les deux de faire la guerre aux Turcs; mais chacun d'eux entendait commencer par s'assurer la domination de la chrétienté avant d'aller attaquer les *infidèles*. Chacun d'eux visait à se faire élire empereur à la mort de Maximilien, qui paraissait toucher au terme de sa carrière. Chacun d'eux aspirait à devenir un nouveau Charlemagne, sans comprendre que les temps étaient bien changés, et que les nations européennes voulaient dorenavant vivre indépendantes les unes des autres, et non plus se confondre dans un grand empire. François Ier eût dû se borner à empêcher son rival de devenir empereur, sans prétendre pour lui-même à l'Empire. Il eût probablement réussi, et eût épargné de grands maux à la France et à l'Europe.

Mais François et Charles ne songèrent qu'à l'emporter l'un sur l'autre à tout prix. De même que le pape n'est élu que par le collége des cardinaux, l'empereur n'était choisi que par le collége des électeurs. Il n'y avait que sept électeurs : trois princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, et quatre princes laïques, le duc de Saxe, le comte palatin du Rhin, le margrave de Brandebourg et le roi



Maison en bois de Lisieux.

de Bohême. Il y eut de honteux trafics entre les deux prétendants et les électeurs. Sur les sept électeurs, il y en avait quatre qui ne faisaient que se vendre et se revendre.

L'empereur Maximilien mourut le 12 janvier 1519, et la succession fut ouverte.

Le pape, quoique au fond il eût mieux aimé ni l'un ni l'autre, soutenait François contre Charles; mais le pape, en ce temps-là, n'était pas populaire en Allemagne, et il suffisait qu'il fût d'un côté pour que l'opinion de l'autre allât. L'opinion publique de l'Allemagne se prononçait fortement contre François Ier. Les Allemands ne voulaient pas du roi de France, et ils avaient raison; mais ils eussent dû vouloir un vrai prince allemand, et non pas un prince sans patrie, comme Charles, qui était comme un mélange de Flamand, de Bourguignon, d'Espagnol et d'Allemand, et qui n'appartenait en réalité à aucun pays ni à aucun peuple. L'Allemagne devait être subordonnée à des intérêts étrangers tout aussi bien avec Charles qu'avec François.

Elle ne le comprit pas. Les électeurs cédèrent à la pression du dehors ; Charles fut élu le 28 juin. On l'appela depuis ce temps l'empereur Charles-Quint.

Le nouvel empereur réunissait dans ses mains l'Espagne; Naples, avec la Sicile et la Sardaigne, et beaucoup de places enlevées aux musulmans sur la côte d'Afrique ; les Pays-Bas, c'est-à-dire la Hollande et la Belgique, moins l'évêché de Liége (et la Belgique comprenait alors toute la Flandre et l'Artois) ; enfin, les domaines héréditaires de la maison d'Autriche, qui, avec l'Autriche proprement dite et le Tyrol, comprenaient une partie de la Souabe et de l'Alsace.

Cette vaste domination avait encore chance de s'accroître largement par suite de traités qui promettaient à la maison d'Autriche, dans certains cas, la réversibilité des couronnes de Bohême et de Hongrie.

Pour la première fois, depuis des siècles, la couronne impériale se trouvait sur la tête d'un prince qui disposait de forces en rapport avec la grandeur du titre d'empereur; et ce titre n'exprimait pas seulement le droit de commander à l'Allemagne : l'Empire s'appelait le Saint-Empire romain, ce qui signifiait l'Empire romain chrétien. Ce titre exprimait la prétention à la suprématie sur tous les rois.

Les électeurs essayèrent de limiter la puissance de Charles-Quint en lui imposant l'engagement de ne rien faire de considérable sans leur consentement. Il promit tout ce qu'on voulut; mais il était bien résolu à ne se laisser arrêter par personne dans l'exécution de ses plans.

La lutte était inévitable entre le nouvel empereur et le roi de France. Les deux rivaux tâchèrent, chacun de leur côté, d'obtenir l'alliance du roi d'Angleterre. François I[er] et Henri VIII eurent ensemble, sur les confins de la Picardie maritime et du territoire anglais de Calais, entre Guines et Ardres, une conférence qui est connue dans l'histoire sous le nom de *camp du Drap d'or*, à cause des tentes de drap d'or, doublées en velours, qu'avait fait faire François I[er] pour lui et sa cour.

Les deux cours disputèrent de magnificence pendant quinze jours de tournois, de bals et de festins ; les deux rois se témoignèrent beaucoup de courtoisie et de cordialité : toutefois, l'entrevue n'aboutit à rien. Charles-Quint avait attiré à lui le tout-puissant ministre d'Henri VIII, le cardinal Wolsey, qui espérait que l'empereur l'aiderait à devenir pape. Comme avait fait chez nous le cardinal d'Amboise au temps de Louis XII, Wolsey subordonnait tout à son rêve de papauté.

Wolsey empêcha Henri VIII de s'allier à François I[er]. On dit qu'Henri VIII, qui était fort vaniteux, fut très-piqué d'avoir été jeté à terre par François I[er] dans une lutte à la manière des Bretons, et que cela vint en aide à Wolsey (juin 1520).

François I[er] aimait beaucoup les exercices de corps, et l'on ne se contentait pas à sa cour des tournois et des autres jeux chevaleresques ; on s'y livrait de vraies batailles d'écoliers. Dans une de ces bagarres, le roi reçut un tison sur la tête, et faillit en mourir. A la suite de cet accident, il fut obligé de se faire raser la tête ; depuis, il garda les cheveux courts, et se laissa pousser la barbe. Tout le monde se mit à la mode du roi, et les cheveux courts et la barbe longue remplacèrent les cheveux longs et le menton rasé, qui avaient été longtemps à la mode en France.

La lutte entre François I[er] et Charles-Quint fut quelque temps retardée par les grands embarras qu'avait l'empereur en Allemagne et en Espagne. Heureusement pour la France, la puissance de Charles-Quint, si étendue, n'était pas bien liée dans ses diverses parties ni bien affermie.

En Allemagne était commencée une grande révolution religieuse dont nous reparlerons plus tard. En Espagne, les populations réa-

gissaient contre le despotisme de la royauté et de l'Inquisition; elles étaient irritées de se voir soumises par Charles à des étrangers, à des conseillers flamands et wallons qui s'emparaient de tout; enfin, elles sentaient que l'élection de leur roi à l'Empire compromettrait l'Espagne dans toutes sortes d'affaires qui ne la regardaient en rien. Les principales villes castillanes s'insurgèrent et se confédérèrent dans le courant de l'année 1520.

Charles-Quint craignit que son jeune frère Ferdinand ne se mît à la tête de la révolte, et il prit un grand parti, afin de se faire de son frère un auxiliaire et un lieutenant au lieu d'un ennemi. Il céda au jeune Ferdinand, sous sa suzeraineté impériale, tous les domaines allemands de la maison d'Autriche, avec les droits éventuels sur la Hongrie et sur la Bohême, séparant ainsi, pour l'avenir, la maison d'Autriche en deux branches, que leur intérêt, espérait-il, porterait à rester unies dans les affaires de l'Europe.

Les communes insurgées n'en continuèrent pas moins la lutte, à la fois contre la royauté et contre la noblesse. François Ier tenta de mettre à profit la guerre civile de Castille pour chasser les Espagnols de la Navarre, et rendre ce petit royaume à la maison gasconne d'Albret. Le roi titulaire de Navarre était alors Henri d'Albret, qui fut le grand-père maternel d'Henri IV. François Ier, dans son traité de l'an 1516 avec Charles, s'était réservé d'intervenir dans les affaires de Navarre comme allié de la maison d'Albret, sans que la paix fût pour cela rompue partout ailleurs entre lui et Charles.

Les populations navarroises se déclarèrent pour les Français ; mais, pendant ce temps, les communes de Castille perdaient une bataille décisive contre l'armée royale et féodale (avril 1521). Le général de l'armée populaire fut pris et décapité.

La plupart des communes castillanes mirent bas les armes ; mais la grande cité de Tolède, animée par la courageuse veuve du général mis à mort, Maria Pacheco, continua de se défendre. Maria Pacheco appela les Français en Castille; mais le général français l'Esparre, qui n'avait pas les ressources nécessaires pour une telle entreprise, fut repoussé par des forces très-supérieures, suivi en Navarre par l'armée royale d'Espagne, et accablé auprès de Pampelune (30 juin). La Navarre, dont les Espagnols avaient démantelé toutes les forteresses, ne put se défendre, et retomba au pouvoir de Charles-Quint.

L'intrépide Maria Pacheco défendit Tolède plusieurs mois encore. Tolède fut enfin obligée de se rendre, et Charles-Quint resta complétement le maître en Espagne. L'Aragon, quoique fort agité, n'avait pas suivi le mouvement de la Castille. Charles-Quint usa de la victoire avec habileté, et, tout en poursuivant impitoyablement les chefs de l'insurrection, il ménagea les masses, ne donna plus exclusivement les emplois à des étrangers, affecta de se montrer bon Espagnol et de respecter les mœurs et les habitudes du pays, tandis qu'il étouffait la liberté politique; il parvint à regagner les Espagnols en exaltant leur orgueil national et en ouvrant à leur ambition une large carrière au dehors. Il les lança sur l'Europe et sur l'Amérique.

L'ardeur des grands voyages de mer et des conquêtes lointaines avait toujours été croissant chez les Espagnols depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. En 1513, Balboa, du haut des montagnes de l'isthme de Panama, avait découvert le grand océan Pacifique, qui couvre presque la moitié du globe. En 1520, Magellan venait de passer dans ce grand océan par le détroit qui a gardé son nom, à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud; il s'était avancé par le grand océan Pacifique jusqu'à la mer des Indes, et le tour du monde s'accomplissait pour la première fois. En 1519, Fernand Cortez avait envahi, avec quelques centaines

d'hommes, un vaste empire civilisé sur le continent de l'Amérique du Nord, l'empire du Mexique. Il s'en empara en trois ans. Quelques années plus tard, Pizarre conquit de même une autre grande monarchie, le Pérou, sur le continent de l'Amérique du Sud (1531-1533).

Quand on lit les récits de ces prodigieux événements, on est d'abord partagé entre l'admiration qu'inspirent le courage et la persévérance indomptable des conquérants espagnols, et l'horreur de leur inhumanité sans égale et de leur insatiable rapacité. L'horreur finit par l'emporter, lorsque, après la conquête du Mexique, où les Mexicains luttaient de cruauté avec les Espagnols, on voit ceux-ci plus barbares encore envers les populations si douces et si inoffensives du Pérou qu'envers les farouches Mexicains. Dans le grand archipel des Antilles, les Espagnols détruisirent la population primitive tout entière. Les peuples civilisés du double continent américain étaient trop nombreux pour être anéantis de la sorte; mais ce qui ne fut pas détruit fut soumis au plus dur esclavage, et assujetti à des travaux accablants pour l'exploitation des mines d'or et d'argent, qui valurent aux conquérants des richesses énormes.

Ces richesses, acquises par le sang et les larmes de tant de malheureux, accrurent extraordinairement, pour un temps, la puissance de l'Espagne; avec le fer et l'or, elle s'imagina pouvoir conquérir le monde. Cette prospérité criminelle ne devait pas longtemps durer, et les trésors de l'Amérique devaient causer la ruine de l'Espagne.

Les Espagnols oublièrent que l'or et l'argent ne sont que le signe qui représente la richesse, mais non pas la richesse elle-même; que la vraie richesse, c'est ce qui sert directement à l'entretien de la vie humaine, et s'obtient et se renouvelle par le travail. Les Espagnols se crurent désormais trop riches et trop nobles pour travailler, et l'or mal acquis, dont ils étaient si fiers, passa peu à peu de leurs mains oisives dans les mains laborieuses des autres nations.

Charles-Quint, assuré de l'Espagne, prit l'offensive contre la France. Pendant que la médiation d'Henri VIII paraissait acceptée des deux côtés, un des généraux de l'empereur bloqua Tournai, et deux autres se jetèrent brusquement sur Mézières avec trente-cinq mille hommes.

Mézières, qui est comme la clef de la Champagne, était mal en défense. François Ier répara cette négligence en envoyant Bayard à Mézières. Le *bon chevalier*, comme on l'appelait, valut à lui seul une armée. Il anima si bien la garnison, que cette mauvaise place tint plus d'un mois.

L'armée française eut le temps de se rassembler et d'arriver à l'aide. Les Impériaux se retirèrent. François Ier entra à leur suite en Hainaut, franchit l'Escaut avant que l'ennemi se fût mis en mesure de lui disputer le passage, et atteignit les Impériaux sur la rive gauche du fleuve.

Il n'avait devant lui qu'un corps de seize mille hommes. S'il eût attaqué sur-le-champ, il eût écrasé ce corps, et tout le reste des troupes impériales se fût dispersé. L'empereur, qui était à Valenciennes, croyant tout perdu, s'enfuit en Flandre. Le roi remit l'attaque au lendemain, et refusa ainsi, dit un historien de ce temps, la bonne fortune qui ne devait plus revenir. L'armée ennemie eut le temps d'opérer sa retraite (22 octobre 1521).

Ce n'était point timidité chez le vainqueur de Marignan, mais esprit de contradiction. François Ier n'avait pas voulu attaquer, parce que son connétable avait vivement conseillé l'attaque. Le connétable était un prince du sang, le duc Charles de Bourbon, et il y avait entre le roi et lui une opposition de caractère poussée jusqu'à l'aversion. Leur antipathie devait causer de plus grands maux que l'occasion perdue près de Valenciennes.



Entrevue du camp du Drap d'or.

Les Français gardaient cependant l'avantage, avaient pris plusieurs places en Hainaut, et s'apprêtaient à débloquer Tournai. Henri VIII, ou plutôt son ministre Wolsey, se mit à la traverse, et proposa une trêve entre l'empereur et la France, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre, dont la médiation avait été acceptée en principe, eût prononcé sur le fond de la querelle.

Comme on venait d'accepter de part et d'autre, arriva la nouvelle que les troupes françaises avaient recouvré l'avantage vers les Pyrénées et avaient pris Fontarabie, qui leur donnait l'entrée des provinces basques.

Charles-Quint, soutenu par le médiateur anglais, redemanda Fontarabie. François Ier refusa de la rendre, attendu qu'elle avait été prise avant la trêve conclue. La trêve fut rompue, le moment favorable pour secourir Tournai était passé, et cet important avant-poste de la France fut perdu. Tournai fut obligé de se rendre (fin décembre).

Pendant ce temps, le médiateur se faisait ennemi. Henri VIII, entraîné par Wolsey,

avait signé secrètement un traité d'alliance avec l'empereur et le pape. C'était une mauvaise politique pour l'Angleterre, qui n'avait pas intérêt à augmenter la puissance exorbitante de Charles-Quint. Quant à Léon X, la peur qu'il avait de la révolution religieuse qui continuait en Allemagne l'avait mis à la discrétion de l'empereur (24 novembre 1521).

Les choses allaient mal en Italie. Le Milanais, envahi par une armée espagnole et papale, était presque entièrement reperdu. Les exactions du gouverneur français Lautrec avaient poussé les Milanais à se soulever en faveur des ennemis de la France, et ce gouverneur avait recouru à ces exactions parce qu'il n'avait pas reçu de France l'argent qui lui était promis pour payer ses soldats.

La mort de Léon X (1er décembre 1521) arrêta les progrès des ennemis en Italie. Ce pape, si aimé des artistes, mais sous le pontificat duquel eut lieu une grande catastrophe pour l'Église catholique, la révolution religieuse d'Allemagne, fut remplacé par un ancien précepteur de Charles-Quint, un théologien hollandais, qui fut le pape Adrien VI.

Grâce aux profusions du roi et de sa mère, il ne restait plus trace en France du bon ordre financier établi sous Louis XII. Le chancelier Duprat, qui était comme premier ministre par la faveur de la mère du roi, fit de l'argent à tout prix pour qu'on pût soutenir la guerre. La taille fut augmentée arbitrairement dans la plupart des provinces; dans les autres, avec le consentement que n'osèrent refuser les États Provinciaux. Le roi demanda des aides aux principales villes. Louis XII avait vendu les offices civils et financiers, et le service public ne s'en était pas bien trouvé. François Ier vendit les offices judiciaires. Il créa, au Parlement de Paris et dans tous les autres corps de magistrature, des charges nouvelles à prix d'or. Les parlements protestèrent en vain. Cela amena une révolution dans la constitution des parlements. Les membres du Parlement avaient été d'abord nommés par les rois; puis ils avaient obtenu de se recruter eux-mêmes par voie d'élection; quand leurs charges furent devenues vénales, elles redevinrent, comme les anciens offices féodaux, des propriétés de famille, et se transmirent héréditairement, moyennant un droit annuel payé au roi.

La magistrature perdit en dignité et en moralité à ce changement; néanmoins, elle garda l'esprit de corps et l'indépendance qu'elle avait acquise vis-à-vis du pouvoir.

Un autre expédient financier du chancelier Duprat eut des conséquences qui durent encore. Il créa, pour la première fois, des rentes perpétuelles, sous la forme d'un emprunt consenti par une assemblée des notables parisiens, et réparti entre les habitants aisés. Ces rentes se payaient à l'Hôtel de ville de Paris. Ce fut là le commencement de la dette publique (27 septembre 1522).

On demanda aussi un grand secours au clergé.

Avec cet argent, on leva vingt-quatre mille fantassins français et seize mille Suisses. L'expérience eût dû faire renoncer à ces mercenaires étrangers; mais on ne recourait qu'à contre-cœur à l'infanterie française. Il semblait qu'on eût peur d'elle.

On eut bientôt à se repentir d'avoir appelé les Suisses. Ennuyés des lentes opérations par lesquelles les généraux français et impériaux se tenaient en échec dans le Milanais, les Suisses forcèrent le gouverneur français du Milanais à attaquer l'ennemi dans une forte position appelée la Bicocca. Une première attaque ayant été repoussée avec perte, les Suisses ne voulurent pas revenir à la charge, et s'en retournèrent dans leur pays (fin avril 1522)

Les Français, devenus les plus faibles, furent obligés d'évacuer le Milanais, et Gênes se laissa surprendre et piller par les ennemis (30 mai).

Il ne resta ainsi plus rien des fruits de la victoire de Marignan.

Lorsque le gouverneur dépossédé du Milanais, Lautrec, se présenta devant le roi, François Ier lui reprocha de lui avoir perdu son héritage de Milan

— C'est Votre Majesté qui l'a perdu, et non pas moi, répondit Lautrec. La gendarmerie a servi dix-huit mois sans toucher un denier, et les Suisses ne m'eussent point contraint de combattre à mon désavantage s'ils avaient eu paiement.

— Je vous ai envoyé l'an passé 400,000 écus d'or, répliqua le roi.

— Je n'en ai pas touché un écu, dit Lautrec.

Le roi manda le surintendant des finances, Semblançai, qui reconnut avoir reçu l'ordre du roi, mais déclara qu'au moment où il allait envoyer l'argent, Madame d'Angoulême, mère du roi, avait mis la main dessus. Madame d'Angoulême démentit le surintendant; mais il montra sa quittance.

François Ier était si faible pour sa mère, que, même après le grand mal qu'elle venait de lui faire, elle recouvra bientôt tout son crédit, et finit par trouver moyen de se venger cruellement du surintendant, qui n'était coupable que d'avoir dit la vérité. En 1527, aidée par son Duprat, le chancelier, aussi méchant qu'elle, elle parvint à faire condamner à mort Semblançai, pour de prétendues malversations, par une commission de juges arbitrairement choisis. Le vieux surintendant fut pendu à ce gibet de Montfaucon où avaient passé, avant lui, Enguerrand de Marigni et plus d'un autre ministre

Lorsque mourut Louise de Savoie, en 1531, on trouva dans ses coffres 1,500,000 écus d'or. Là étaient les 400,000 écus qui avaient causé la ruine de l'armée d'Italie et la perte de Semblançai, et bien d'autres trésors amassés en seize ans par l'avare Louise aux dépens de la France.

Au moment où les possessions d'Italie se perdaient, l'Angleterre se déclarait contre nous. Une flotte anglaise surprit et pilla Morlaix, en Bretagne; mais un corps d'armée anglais, réuni à un corps d'armée impérial, attaqua en vain la Picardie, et les Espagnols ne réussirent pas à reprendre Fontarabie.

Sur notre frontière de l'est, on ne se battit pas. Un traité de neutralité fut conclu entre les deux Bourgognes française et autrichienne par la médiation des cantons suisses, et ces deux provinces furent longtemps préservées des maux de la guerre qui désolaient tant d'autres contrées.

Le pape Adrien VI, qui ne ressemblait en rien à ses prédécesseurs, et qui était un homme pieux et simple, n'avait pas d'ambition pour son compte ni même pour le saint-siége. Il ne croyait pas à l'infaillibilité du pape, et reconnaissait que le pape est susceptible d'errer en matière de foi. Il avait d'abord voulu sincèrement interposer son arbitrage et ramener la paix. N'ayant pas réussi, il se laissa entraîner par son ancien élève Charles-Quint, et signa avec Charles et Henri VIII un pacte pour la garantie de l'Italie contre la France (3 août 1523).

Venise, à son tour, jugeant les affaires de France trop mal conduites, crut devoir, pour sa sûreté, passer du côté de la coalition.

François Ier, cependant, s'apprêtait à un grand effort pour réparer ses revers d'Italie. Il rassemblait une puissante armée, dont une partie était déjà descendue en Piémont. Il était en route pour Lyon, quand la révélation d'un complot tramé contre sa couronne et contre la France vint rompre son voyage (août 1523).

L'auteur du complot était le chef d'une branche de la maison royale, le connétable duc de Bourbon, qu'on pouvait appeler le dernier des grands vassaux, parce que lui seul en France possédait encore d'assez grands fiefs pour former une vraie principauté

Cette puissance dangereuse pour l'État était l'ouvrage de quelqu'un qui avait pour-

tant bien servi l'État. Louis XI, autrefois, en mariant sa fille Anne de France à Pierre de Bourbon, avait imposé à son gendre la condition que, s'il mourait sans enfant mâle, l'héritage de Bourbon serait dévolu à la couronne. A l'avénement de Louis XII, Anne de France, qui n'espérait plus avoir de fils, obtint du roi que la condition imposée par son père à son mari serait annulée, et que sa fille Suzanne hériterait des domaines de Bourbon.

A la mort du duc Pierre de Bourbon, le jeune Charles de Bourbon, comte de Montpensier, disputa l'héritage à sa cousine Suzanne au nom de la loi salique, qui s'appliquait aux successions des princes de la maison royale comme à l'héritage de la couronne. Les prétentions des deux parties furent confondues par le mariage de Charles de Bourbon avec sa cousine (1501). Charles de Bourbon eut ainsi dans les mains, en domaine seigneurial, le Bourbonnais, la moitié de l'Auvergne, la Marche, le Beaujolais, le Forez, la Dombe, le comté de Montpensier, Clermont en Beauvaisis, et d'autres fiefs encore.

A l'avénement de François Ier, il joignit à cette grande situation personnelle le premier des offices de la couronne, l'office de connétable, avec de grosses pensions. Le roi, cependant, ne l'aimait pas; leurs caractères étaient trop contraires : Charles était couvert, roide et mal endurant, autant que le roi était franc, ouvert et mobile. Mais Charles avait l'appui de quelqu'un qui régnait plus que le roi lui-même. Madame d'Angoulême, Louise de Savoie, mère du roi, s'était prise de passion pour lui.

Leur bonne intelligence dura peu. Louise eût voulu empêcher le connétable d'aller faire sa charge à la guerre, et le garder auprès d'elle. Il ne sut pas cacher son ennui, et l'amour dédaigné se changea en haine. Louise ne songea plus qu'à abattre celui qu'elle avait contribué à élever, et qu'à redoubler l'antipathie naturelle de son fils pour le connétable.

Cela commença par des passe-droits faits en maintes occasions au connétable; mais Louise préparait une plus redoutable vengeance. La duchesse Suzanne de Bourbon était morte le 28 avril 1521. L'année suivante, Louise réclama devant le Parlement de Paris l'héritage de Bourbon, comme plus proche parente de la feue duchesse que n'était le duc Charles.

L'avocat général au Parlement, d'un autre côté, réclama l'héritage au nom de la couronne

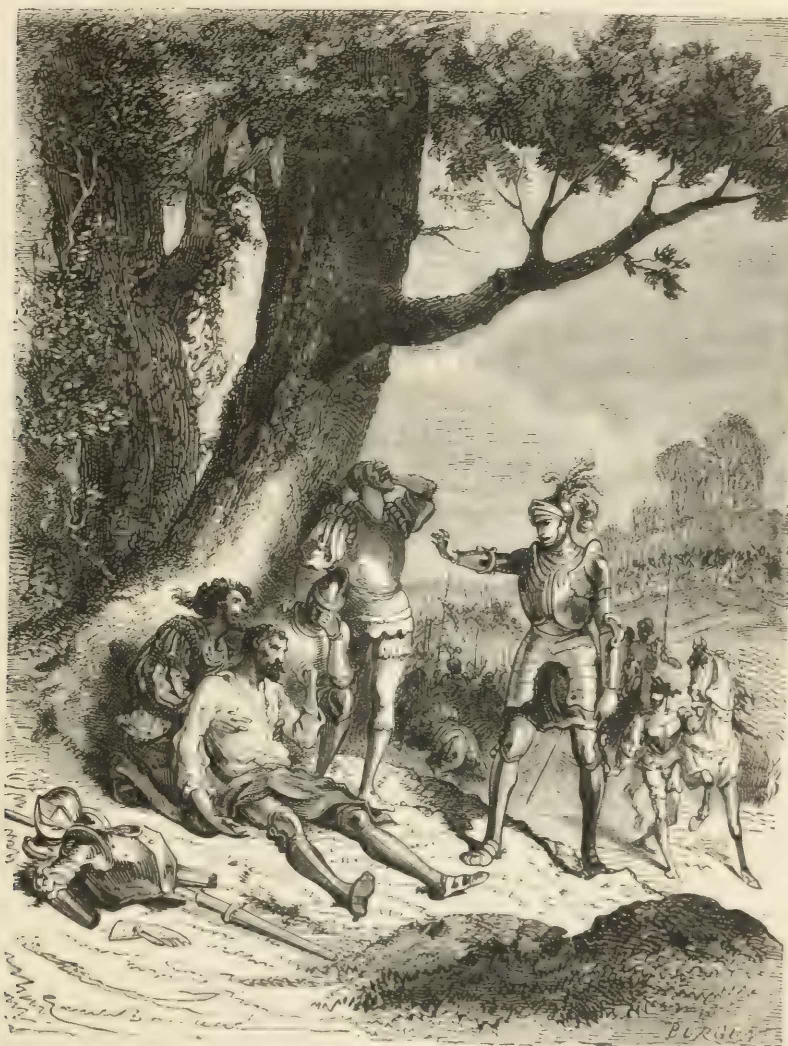
Le procès traîna. Le Parlement de Paris, pour la première fois, ne soutint pas, dans un procès féodal, l'intérêt de la couronne. Le Parlement était très-mécontent du Concordat, de la nouvelle vénalité des charges, des façons arbitraires du roi et du chancelier, et faisait de l'opposition en toute occasion.

Quant au connétable, s'estimant dégagé de ses devoirs féodaux par l'injustice que lui faisait le roi, il ne comprit pas que, si l'on peut être dégagé de ce qu'on doit à un prince, on ne l'est jamais de ce qu'on doit à la patrie. Il offrit secrètement son épée à Charles-Quint, et lui demanda sa sœur en mariage.

Le moment semblait propice aux complots et aux révoltes. Le mécontentement de la magistrature et du clergé avait gagné les autres classes. Le désordre était grand en France. Les soldats, qu'on ne payait pas, couraient et pillaient partout, formés en grosses bandes, et livraient de vraies batailles aux populations exaspérées. Il fallut faire marcher contre les bandes un maréchal de France.

Le Parlement, après bien des délais, se déclara incompétent, et renvoya le procès de la succession de Bourbon au conseil du roi. C'était, en réalité, se déclarer contre le roi, et lui renvoyer la responsabilité de l'affaire (1er août 1523).

Le connétable avait, la veille, signé un pacte secret avec un envoyé de l'empereur.



Mort de Bayard.

Il était convenu entre le connétable, l'empereur et le roi d'Angleterre, qu'à la fin d'août une forte armée espagnole attaquerait le midi; que dix mille fantassins allemands entreraient dans l'est de la France, où Charles de Bourbon les rejoindrait avec ses partisans; enfin, que le roi d'Angleterre expédierait une bonne armée soit en Normandie, soit en Picardie, où elle serait renforcée par d'autres partisans de Bourbon.

Les trois conjurés laissaient dans le vague ce qu'ils feraient de la proie; mais ils étaient bien d'accord pour se jeter dessus. Dans les derniers jours d'août, Allemands, Anglais, Espagnols et Flamands, se mirent en mouvement pour remplir chacun leur rôle. Mais le connétable, qui devait soulever le centre du royaume pendant que les étrangers attaqueraient les extrémités, ne pouvait pas bouger, parce que le centre était rempli de troupes en marche sur l'Italie.

Il attendait; mais, pendant ce temps, le roi, sur la route de Paris à Lyon, recevait avis que deux gentilshommes normands avaient ré-

vèle qu'un grand personnage de sang royal avait voulu les engager à introduire les Anglais dans leur province.

François Ier alla, bien accompagné, droit à Moulins, chef-lieu du Bourbonnais.

François avait senti que, si Charles de Bourbon était devenu criminel, c'était lui qui l'avait poussé au crime, et, pris d'un bon sentiment, il voulait tout réparer et tout effacer.

Il dit au connétable qu'il savait que l'empereur tâchait de l'attirer à son service, mais qu'il ne devait pas craindre de perdre son bien, parce qu'il lui rendrait tout, dans le cas où le procès serait jugé contre lui.

Le connétable ne s'y fia pas. Il savait le roi capable d'un mouvement généreux, mais incapable de persévérer contre les mauvaises influences qui le gouvernaient. Il prétendit avoir repoussé les avances de l'empereur, se dit malade, pour ne pas suivre le roi en Italie, puis, le roi parti, il alla s'enfermer dans le château-fort de Chantelle, d'où il essaya de négocier avec François Ier. Averti que des troupes s'avançaient contre Chantelle, il ne crut pas pouvoir s'y défendre, se jeta, déguisé, avec un seul compagnon, dans les montagnes d'Auvergne, gagna le Rhône, et enfin la Franche-Comté, où il avait donné rendez-vous à ses amis (septembre 1523).

Pendant que le connétable, au lieu d'entamer une grande guerre civile, comme il l'avait promis à ses alliés, gagnait en fugitif la terre étrangère, la triple attaque préparée contre la France avait lieu.

Les coalisés avaient cru trouver la France divisée et désorganisée; ils la trouvèrent tout entière unie contre eux. Devant l'invasion, tous les mécontentements s'étaient effacés; les complices du connétable avaient été arrêtés sans résistance ou obligés de s'enfuir comme lui.

Dix ou douze mille Allemands avaient essayé de pénétrer par la Franche-Comté et la Lorraine en Champagne; ils furent battus et chassés par les gouverneurs de Champagne et de Bourgogne. Vingt-cinq mille Espagnols assiégèrent inutilement Bayonne. Trente ou trente-cinq mille Anglais, Belges et Hollandais envahirent la Picardie, franchirent la Somme, et poussèrent jusqu'à onze lieues de Paris; mais là, ayant peur d'être pris entre Paris et les garnisons de Picardie, ils tournèrent le dos et repartirent pour l'Artois. Le seul résultat de tout ce grand mouvement fut la reprise de Fontarabie par les Espagnols (septembre-novembre 1523).

L'armée royale de France, déjà au delà des Alpes, n'avait pas même suspendu sa marche vers le Milanais. Seulement le roi en avait donné le commandement à son favori Bonnivet, au lieu de la conduire en personne.

Le favori du roi ne sut point tirer parti de cette belle armée de quarante mille hommes, et ne reprit pas Milan.

L'armée, vers la fin de l'hiver, se trouva très-affaiblie par les souffrances qu'elle avait endurées et par le licenciement d'une grande partie de l'infanterie, renvoyée faute d'argent. L'armée ennemie, c'est-à-dire impériale, papale, milanaise et vénitienne, s'était au contraire renforcée, et Charles de Bourbon venait de la rejoindre, avec le titre de lieutenant général de l'empereur.

Les coalisés ressaisirent l'offensive. Les Suisses, qu'on s'obstinait toujours à employer, malgré les mauvais services qu'ils avaient rendus, abandonnèrent l'armée et s'en retournèrent chez eux. Bonnivet se replia sur les Alpes, et confia l'arrière-garde à Bayard pour protéger la retraite.

Bayard soutint longtemps tout l'effort de l'avant-garde ennemie, et sauva l'armée; mais il lui en coûta la vie. Une balle lui ayant brisé l'échine, il se fit descendre de cheval et coucher au pied d'un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, auquel il n'avait jamais tourné le dos.

Un moment après, vint à passer Charles de Bourbon, qui serrait de près les Français.

— Ah! monsieur de Bayard, dit-il, que j'ai grand'pitié de vous voir en cet état, vous qui fûtes si vertueux chevalier!

— Monsieur, répondit le mourant, il n'est besoin de pitié pour moi, car je meurs en homme de bien; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre prince, et votre patrie, et votre serment!

L'autre s'en alla sans mot dire (30 avril 1524).

Les ennemis pleurèrent Bayard comme les Français eux-mêmes, pour sa grande humanité et sa courtoisie. Ils lui firent un service solennel, et renvoyèrent son corps en France. Dans le Dauphiné, son pays, son corps fut escorté du haut des Alpes jusqu'à Grenoble par les populations entières; toutes fêtes et passe-temps cessèrent pendant un mois dans la province. Le roi et le reste de la France ne rendirent pas moins d'honneur à la mémoire du chevalier sans peur et sans reproche.

Après la retraite des Français d'Italie, le saint-siége, Venise et la Toscane rentrèrent dans la neutralité. Le pape Adrien VI était mort, et avait été remplacé par un cardinal de la famille des Médicis, qui fut le pape Clément VII (19 novembre 1523). Pas plus que Venise, les Médicis, maîtres de l'Italie centrale, ne souhaitaient que l'empereur dominât toute l'Europe.

La coalition austro-anglaise n'était encore que trop forte. L'empereur, le roi d'Angleterre et Charles de Bourbon résolurent de renouveler contre le territoire français l'attaque qui avait mal réussi l'année précédente. Charles-Quint donna des soldats à Bourbon; Henri VIII lui donna de l'argent, à condition qu'il le reconnût comme roi de France. Charles de Bourbon, à la tête de dix-huit mille hommes, entra par le comté de Nice en Provence (7 juillet 1524).

La plupart des villes provençales, depuis Antibes jusqu'à Aix, étaient mal en défense et capitulèrent sans beaucoup résister. Charles de Bourbon rêvait de se faire un royaume qui s'étendrait de la Provence jusqu'à Lyon et au Bourbonnais; il voulait marcher droit à Lyon et à ses anciens domaines bourbonniens, s'imaginant que la noblesse se déclarerait pour lui. Mais un général napolitain que Charles-Quint lui avait associé, le marquis de Pescara, l'obligea, d'après les instructions de l'empereur, à entreprendre le siége de Marseille. Charles-Quint visait à faire de Marseille un autre Calais

Marseille n'avait d'autres fortifications que sa vieille enceinte du Moyen Age. Charles de Bourbon se vanta qu'au premier coup de canon, les bons bourgeois viendraient, la corde au cou, lui apporter les clefs de leur cité.

Les Marseillais, renforcés de quelques troupes envoyées par le roi, firent au contraire très-bonne contenance. Derrière les vieux murs qu'ouvrait le canon ennemi, ils élevèrent, avec une rapidité incroyable, une seconde enceinte en terre, qu'on appela le *rempart des dames :* toutes les femmes de Marseille y avaient travaillé. Pescara envoya à Bourbon un boulet de canon qui venait de traverser sa tente, et de tuer près de lui trois de ses gens. «Voilà», fit-il dire à Bourbon, «les clefs que vous apportent les bourgeois de Marseille.» (19 août.)

Le blocus ne fut pas possible. L'escadre française avait battu l'escadre espagnole chargée de coopérer au siége, et Marseille fut ravitaillée par mer. Bourbon, averti que François Ier marchait avec une grande armée au secours de Marseille, et ne recevant plus d'hommes ni d'argent soit de l'empereur, soit d'Henri VIII, tenta un assaut qui fut repoussé. Il lui fallut lever le siége au plus vite (28 septembre). Son artillerie et son bagage furent enlevés par l'avant-garde du roi.

L'armée royale ne poursuivit pas l'ennemi au delà de Toulon, et le laissa rentrer en Italie par la route de la Corniche. Elle tourna rapidement vers les Alpes dauphinoises, descen-

dit en Piémont, alla droit à Milan, et y entra sans résistance (26 octobre).

Francesco Sforza, duc de Milan, s'était réuni à Bourbon et à Pescara, revenus de Provence, et à un autre général arrivé de Naples, et tous ensemble se retirèrent sur l'Oglio. Si le roi, qui était beaucoup plus fort qu'eux, les eût poursuivis l'épée dans les reins, il les eût chassés jusqu'en Tyrol. Par malheur, il voulut commencer par prendre Pavie, où les ennemis avaient laissé une grosse garnison, et les généraux de Charles-Quint purent ainsi se maintenir dans le Milanais.

La garnison de Pavie se défendit opiniâtrément; mais les généraux de l'empereur étaient sans ressources. Henri VIII n'envoyait plus d'argent, et Charles-Quint ne savait comment s'en procurer. Les cortès de Castille venaient de lui refuser un subside; il n'osait en exiger des Pays-Bas, et les premiers envois d'Amérique étaient épuisés; le Pérou, alors, n'était pas encore conquis.

Charles de Bourbon parvint à y suppléer. Il gagna secrètement le duc de Savoie, quoique ce duc fût frère de la mère de François Ier. Lassé de voir ses États sans cesse occupés et foulés par les armées françaises, le duc de Savoie prêta de l'argent à Bourbon, qui courut lever douze mille lansquenets allemands, et les amena à l'armée impériale. Les Impériaux marchèrent au secours de Pavie.

L'armée française était fort affaiblie par de gros détachements que le roi avait envoyés sur Gênes et sur Naples. Les vieux généraux conseillèrent de lever momentanément le siége et de rester sur la défensive; le roi ne les écouta pas, et garda sa position devant Pavie.

Cette position était assez bonne, et les Impériaux hésitèrent trois semaines à l'attaquer. Enfin, dans la nuit du 23 au 24 février 1525, les Impériaux essayèrent de s'ouvrir un chemin vers Pavie à travers un grand parc qui touchait au camp français. Au point du jour, les Français virent les colonnes ennemies défilant précipitamment le long de leur camp pour atteindre la ville.

Les Impériaux étaient forcés de traverser une large clairière du parc qui était sous le feu des batteries françaises. L'artillerie, bien dirigée, les écrasait. Ils se mirent à courir à la file pour gagner un abri. Le roi les crut en déroute, s'élança hors du camp avec sa cavalerie pour charger, et se plaça entre sa propre artillerie et l'ennemi.

Bourbon et Pescara, transportés de joie, allèrent au-devant du roi, et la bataille s'engagea dans le parc. Les Impériaux avaient vingt et quelques mille hommes, que s'efforçaient de joindre les cinq mille soldats de la garnison de Pavie. Les Français étaient un peu inférieurs en nombre.

La plus grande partie de la grosse cavalerie, de la *gendarmerie* française, fit admirablement son devoir.

Mais l'infanterie se composait en majeure partie de mercenaires étrangers. Les Suisses, qu'on avait encore une fois eu la folie d'appeler, laissèrent écraser à côté d'eux un corps de lansquenets allemands au service de France, et finirent par tourner le dos, au lieu de secourir le roi, qui combattait au centre avec une valeur désespérée. L'aile droite française, accablée par le nombre, avait succombé.

La cavalerie de l'aile gauche se débanda par la fuite honteuse de son chef, le duc d'Alençon, beau-frère du roi. Les reproches dont il fut accablé le firent mourir bientôt après de chagrin et de honte.

Le centre de l'armée combattit longtemps encore; mais Pescara avait mêlé à sa cavalerie espagnole des arquebusiers basques, très-bons tireurs, qui abattirent, les uns après les autres, presque tous les capitaines français. Là moururent le vieux la Trémoille et les compagnons d'armes de Bayard, les derniers des chevaliers.

François Ier, deux fois blessé, se défendit jusqu'à ce que son cheval, frappé à mort,



François Ier à Pavie.

s'abattît sur lui. Ce fut le compagnon de la fuite du connétable, un gentilhomme français appelé Pompérant, qui débarrassa le roi des soldats qui se disputaient sa prise. François Ier refusa de se rendre à Bourbon, et remit son épée au vice-roi de Naples Lannoi.

Lannoi traita respectueusement le roi captif, mais l'enferma dans une forteresse. Il envoya l'armure de François Ier à Charles-Quint. Les Français l'ont reprise durant les guerres du premier Empire ; elle est aujourd'hui au Musée du Louvre. Elle est faite pour un homme de près de six pieds.

François Ier écrivit à sa mère une lettre où il dit : « Madame, de toutes choses, il ne m'est resté que l'honneur et la vie. »

Aux terribles nouvelles de Pavie, la France se montra ferme et grande. D'un bout à l'autre du territoire, on n'entendit qu'un cri : Aux armes !

Chacun était résolu à défendre la patrie ; mais qui dirigerait la défense ? Le roi, en partant, avait laissé la régence du royaume

à sa mère, et le peuple détestait Madame Louise. Les parlements commencèrent à se saisir du gouvernement : à Paris et à Rouen, ils s'adjoignirent des assemblées de notables, et mirent la main sur les deniers publics, afin d'assurer les services militaires et autres. Le Parlement de Paris songeait à convoquer les États Généraux, à mettre le chancelier en jugement, et à transférer la régence au duc de Vendôme, chef de la branche cadette des Bourbons. Ce duc fut le père du père d'Henri IV. Il pensa que Madame Louise, qui était énergique et habile, résisterait, et que, si l'on se divisait, tout serait perdu. Il n'accepta pas les offres qui lui venaient du Parlement, et alla rejoindre la régente à Lyon.

Madame Louise, qui avait fait tant de mal à la France, fit ce qu'elle put pour sauver le pays, afin de se sauver elle-même et de sauver son fils. Elle nomma le duc de Vendôme chef du conseil, y fit entrer les hommes les plus considérables du royaume, et tâcha d'apaiser les parlements.

Le nouveau conseil, qui domina la régente, résolut, dès le premier jour, de ne pas céder à l'empereur un seul pouce de terre, dût-on laisser le roi en prison et n'en plus parler.

On arma et on négocia avec une extrême activité. On sentit que le nœud de la question était en Angleterre, et l'on s'efforça de rompre l'alliance d'Henri VIII avec l'empereur.

Henri VIII comprit que la ruine de la France profiterait à l'empereur plus qu'à lui. Son ministre Wolsey, mécontent de ce que Charles-Quint ne l'avait pas aidé à se faire élire pape, tourna contre l'empereur. Henri VIII vendit la paix à la France pour une très-grosse somme, trois millions et demi de livres (30 août 1525).

Charles-Quint était encore à lui seul un ennemi redoutable ; mais ses grandes forces n'étaient pas disponibles afin de profiter d'une victoire inattendue. L'Italie, ne craignant plus la France, était maintenant hostile à l'autre dominateur qui pesait sur elle. Les riches Pays-Bas, qui toujours, au fond, étaient pour la paix avec la France, refusaient de l'argent à l'empereur, et la révolution religieuse d'Allemagne les envahissait. En Allemagne, la révolution religieuse se compliquait d'une guerre sociale. Une révolte de paysans, plus vaste et plus opiniâtre que la *Jacquerie* française, avait éclaté contre les seigneurs.

Au milieu de ces embarras et de ces crises, Charles-Quint fut hors d'état de tenter l'invasion de la France, qu'en 1523 et 1524 il avait déjà pu reconnaître si difficile. Il ne songea plus qu'à tirer de son prisonnier le plus qu'il pourrait, en exploitant son ennui et son impatience.

En réponse à un appel que François Ier avait adressé à sa générosité, il envoya au roi, d'une part, à la régente et au conseil, de l'autre, des propositions vraiment insensées. Il demandait le duché de Bourgogne et la Picardie pour lui, la Provence et les anciens domaines bourbonniens pour Charles de Bourbon, en royaume indépendant, avec d'autres conditions onéreuses encore. Le nouveau conseil de France ne répondit même pas. François Ier s'écria que plutôt mourrait-il en prison.

Cependant François faiblit bientôt, et offrit des concessions immenses. Il était veuf, depuis quelque temps, de la reine Claude, fille de Louis XII. Il demandait à l'empereur la main de sa sœur, Éléonore d'Autriche, celle qui était promise à Charles de Bourbon, et consentait que le duché de Bourgogne fût constitué en dot à Éléonore, et passât après elle à la maison d'Autriche, si elle ne laissait point d'enfant mâle. Il renonçait à toute prétention sur Gênes et Naples, à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. Il offrait de coopérer pour moitié à toutes les entreprises de Charles-Quint en Italie, en Allemagne ou contre le Turc. C'est-à-dire qu'il lui offrait d'être son lieutenant.

Charles-Quint aurait dû accepter au plus vite. Heureusement, il n'en fit rien, et différa de répliquer. François Ier, perdant patience, se laissa persuader qu'il trouverait avantage à conférer avec l'empereur en personne au lieu de traiter par correspondance, et il consentit à défendre aux escadres françaises d'attaquer les navires espagnols qui le transporteraient d'Italie en Espagne (juin 1525).

Une fois en Espagne, il fut bien désappointé. Charles-Quint consentit à une trêve pour le reste de l'année, mais fit enfermer le roi captif dans une tour à Madrid, et resta deux mois et demi sans le voir. Il fallut que le prisonnier tombât malade de chagrin pour que l'empereur, craignant de perdre sa proie, allât visiter François Ier et lui porter quelques paroles consolantes.

Madame Louise employa, pour tâcher d'adoucir l'empereur, un moyen digne de sa perversité. Elle venait, comme régente, de signer un pacte secret d'alliance avec le pape, Venise et Florence, et même avec le duc de Milan, Francesco Sforza, fatigué de la tyrannie que les Impériaux exerçaient sur le Milanais. Le meilleur général de l'empereur, Pescara, était gagné à la ligue italienne. Madame Louise révéla à l'empereur les plans secrets des Italiens.

Charles-Quint profita de la trahison, mais ne la récompensa point. Il persista à exiger la Bourgogne.

François Ier, dans un accès d'héroïsme, signa une abdication en faveur de son fils aîné, afin que son vainqueur n'eût plus entre les mains qu'un prisonnier inutile au lieu d'un roi.

Il était capable d'un noble élan, mais non de persistance. Il n'envoya pas l'acte d'abdication, et promit enfin à l'empereur la Bourgogne en toute souveraineté.

Charles-Quint, satisfait sur ses intérêts, abandonna ceux de son allié Charles de Bourbon. Le traité fut signé à Madrid, le 14 janvier 1526. François Ier cédait la Bourgogne et Tournai, abandonnait toute prétention sur l'Italie et la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, retirait sa protection à tous les ennemis de l'empereur, et rendait les domaines de Charles de Bourbon, à qui l'empereur donnerait le duché de Milan.

François Ier jura de ratifier le traité en passant la frontière, et de revenir tenir prison si, dans quatre mois, le traité n'était pleinement exécuté.

Le traité était déchiré d'avance. La veille, François Ier avait protesté secrètement contre la signature qu'il allait donner par force et contrainte, déclarant le traité nul et de nul effet, sauf à payer une rançon raisonnable.

François ne fut remis en liberté que le 18 mars. Une grande barque avait été mise à l'ancre au milieu de la Bidassoa, rivière qui fait la limite de la France et de l'Espagne, entre Irun et Andaye. Le roi y fut amené et échangé contre ses deux fils aînés, qui devaient rester comme otages en Espagne jusqu'à la parfaite exécution du traité.

Un messager de l'empereur vint à Bayonne sommer le roi de ratifier le traité, comme il s'y était engagé. François Ier répondit qu'il lui fallait d'abord savoir l'intention de ses sujets de Bourgogne, parce qu'il ne pouvait les céder sans leur consentement.

Bientôt après, une assemblée de grands et de prélats français déclara, en présence des ambassadeurs de Charles-Quint, que le roi n'était pas maître d'aliéner les provinces de France, et qu'il avait juré à son sacre de ne jamais le faire. Les députés des États de Bourgogne signifièrent au roi leur refus absolu de se séparer de la couronne de France.

François Ier proposa à Charles-Quint deux millions d'écus d'or pour le rachat de la Bourgogne, et offrit d'exécuter tout le reste du traité.

Charles rejeta avec colère les offres du roi, et le somma de revenir tenir prison et dégager sa parole, puisqu'il ne voulait ou ne pouvait accomplir les promesses faites à

Madrid. François répondit en publiant une « sainte ligue » signée avec le pape, Venise et Florence, pour la délivrance de l'Italie. Les États italiens garantissaient au roi la suzeraineté sur Gênes, et le roi renonçait au Milanais en faveur du duc Francesco Sforza, qui était déjà en guerre avec les Impériaux et assiégé par eux dans le château de Milan (8 juillet 1526). Si l'empereur ne consentait à évacuer le Milanais, on lui enlèverait le royaume de Naples, et le pape en disposerait.

Le roi d'Angleterre adhéra à cette ligue.

La France paraissait rentrer enfin dans une bonne politique vis-à-vis de l'Italie, une politique de protection et de garantie, et non plus de conquêtes. Mais il eût fallu deux choses : que le roi de France s'attachât tout entier à l'œuvre d'affranchissement de l'Italie, sans arrière-pensée de domination, et que l'Italie s'aidât puissamment elle-même.

Ni l'un ni l'autre ne se fit.

François Ier, dégoûté de la guerre qui lui avait si mal réussi, se dédommagea des ennuis de sa captivité en se livrant sans réserve à ses goûts et à ses plaisirs, et laissa les affaires à sa mère et à son chancelier Duprat. On ne se hâta point de secourir l'Italie.

Les États italiens, cependant, avaient levé assez de troupes pour pouvoir à eux seuls délivrer le Milanais ; mais ces troupes furent si mal commandées qu'elles ne firent rien, et laissèrent Milan livré à la tyrannie d'une poignée d'Espagnols. Dix à douze mille soldats étaient cantonnés dans cette grande ville, entre une population exaspérée, une citadelle qui tenait contre eux, et une armée de vingt-cinq mille hommes dont le général, du dehors, n'osait les attaquer. Pendant plusieurs mois, cette horde, que l'empereur ne payait pas, se dédommagea en faisant subir incessamment à Milan les horreurs d'une ville prise d'assaut.

Charles de Bourbon arriva d'Espagne à Milan, avec quelques renforts, pour prendre le commandement de l'armée impériale. Les Milanais le supplièrent de les délivrer des horribles excès de ses soldats, ou d'exterminer Milan d'un seul coup. Bourbon leur demanda 30,000 écus d'or pour les distribuer aux soldats, et leur jura d'emmener ensuite l'armée hors de la ville. « Si j'y manque », dit-il, « à la première bataille ou assaut où je me trouverai, puissé-je mourir d'un coup d'arquebuse ! »

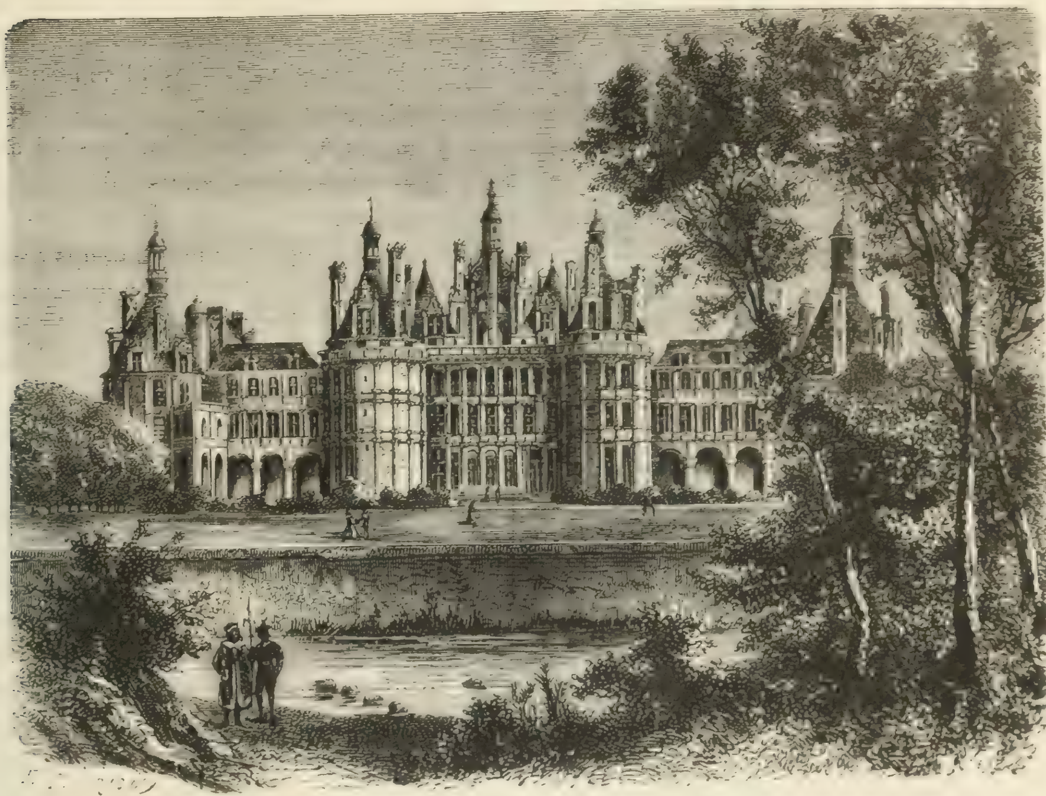
Il reçut l'argent, et n'emmena pas les soldats. Peut-être les soldats ne voulurent-ils point obéir. Une foule de Milanais, dans leur désespoir, se pendirent ou se précipitèrent du haut de leurs toits.

Le général italien, le duc d'Urbin, après avoir enfin reçu un renfort français, n'en agit pas plus sérieusement. Charles de Bourbon, durant l'hiver de 1526 à 1527, attira d'Allemagne quatorze mille lansquenets sans solde, en leur promettant le pillage de l'Italie. Il réunit Espagnols et Allemands, et leur déclara qu'il était un pauvre cavalier n'ayant pas un denier plus qu'eux autres, mais qu'il les ferait tous riches à jamais, ou mourrait à la peine.

Les soldats jurèrent de le suivre partout, fût-ce à tous les diables. Il franchit le Pô à leur tête, puis les Apennins, à travers la neige et les chemins rompus, et, sans tenir compte d'une trêve conclue entre le pape et le vice-roi de Naples, il se dirigea sur Rome à marches forcées.

L'assaut fut donné à Rome, presque avant que le pape eût avis de l'approche de l'ennemi. Bourbon planta lui-même la première échelle contre les murs de la ville éternelle. Il monta, puis retomba, et roula dans le fossé. Une balle d'arquebuse l'avait frappé à mort.

Mécontent de l'empereur, humilié du mauvais accueil qu'il avait reçu en Espagne, où la nation espagnole lui avait laissé voir le peu d'estime qu'elle avait pour un traître, il voulait, dit-on, se venger en débauchant à l'empereur son armée, en se faisant un royaume en Italie, et en traitant avec la



Château de Chambord.

France. Il emporta dans la tombe le secret de ses desseins (6 mai 1527).

Sa mort ne sauva pas Rome. Ses soldats, furieux, forcèrent les vieilles murailles mal entretenues de la grande cité, et Rome eut le sort qu'avait eu Milan. Le temps des invasions barbares était revenu pour l'Italie. Tandis que les Espagnols tourmentaient la population romaine avec une férocité et une dépravation infernales, les Allemands, venus de pays en pleine révolte contre le catholicisme, mettaient les prélats romains à la torture pour leur arracher leurs trésors, et promenaient les cardinaux sur des ânes au milieu des huées, à la vue du pape, réfugié dans le château Saint-Ange.

Le général de la ligue italienne, le duc d'Urbin, n'avait pas secouru Milan par lâcheté. Il ne secourut pas Rome par trahison, parce qu'il était l'ennemi de la famille des Médicis. Le pape fut obligé de se rendre au successeur que les soldats avaient donné à Bourbon. C'était un autre proscrit français, le prince d'Orange, de la maison de Châlon-sur-Saône.

La prise de Rome et du pape eut pour contre-coup, à Florence, la chute du gouvernement des Médicis. Les Florentins chassèrent les neveux du pape et rétablirent la république, mais gardèrent l'alliance française.

Le sac de Rome et la prise du pape excitèrent de grands cris contre l'empereur dans les pays catholiques. L'empereur déclara qu'il n'y était pour rien, et ordonna même des prières publiques dans ses Etats pour la délivrance du pape; mais il profita très-bien de sa captivité afin de lui imposer un traité par lequel Clément VII accorda à l'empereur

une décime sur les revenus du clergé espagnol, et promit de ne rien faire contre les intérêts de Charles-Quint à Milan et à Naples. Il ne recouvra sa liberté qu'en décembre, après avoir payé une grosse rançon aux soldats.

Une armée française, soldée en partie par le roi d'Angleterre, allié de la France, était cependant enfin entrée en Italie, et avait recouvré la plus grande partie du Milanais, tandis que les Génois chassaient leur doge, qui était du parti impérial, et retournaient au parti français. Mais la lenteur de l'armée française à marcher sur Rome, par suite des négociations de François Ier avec l'empereur, avait décidé la défection du pape.

Les négociations n'ayant pas abouti, le roi sentait le besoin d'appeler à l'opinion publique. Il ne voulait pas d'États Généraux; il convoqua, au Palais de la Cité, une assemblée de notables, et lui demanda des subsides, proposant toutefois de retourner tenir prison, comme l'empereur l'en avait sommé, si ses fidèles sujets pensaient que l'honneur l'y obligeât.

Les notables protestèrent de leur dévouement au roi, et le premier président du Parlement de Paris, au nom des parlements, proclama le traité de Madrid radicalement nul (12-16 décembre 1527).

On réunit ensuite le clergé par conciles provinciaux, la noblesse par provinces ou par bailliages, le Tiers État par provinces, là où s'étaient conservés les États Provinciaux, et seulement par corps municipaux dans les autres pays. Tous donnèrent de l'argent.

La guerre, en ce moment, aboutissait à une querelle toute personnelle entre le roi et l'empereur. Charles-Quint dit à l'ambassadeur de France que le roi avait agi lâchement et méchamment de ne lui avoir point gardé sa foi, et que, si François voulait dire le contraire, il le lui maintiendrait de sa personne à la sienne.

François répondit en faisant lire devant l'ambassadeur de Charles-Quint un cartel où il disait à l'empereur « que, s'il l'avait voulu charger de choses contraires à l'honneur, il avait menti par la gorge. »

Et il manda à Charles-Quint de « lui assurer le champ », c'est-à-dire de désigner le lieu du combat.

Charles-Quint différa quelque temps d'expédier à François Ier l'assurance du champ. Lorsqu'il l'expédia, les conseillers du roi, d'un côté, et l'envoyé de l'empereur, de l'autre, firent si bien, que le roi ne reçut pas la réplique de l'empereur, et qu'après tout ce bruit et cette longue attente, les deux monarques ne se battirent pas (janvier-septembre 1528).

De nouvelles vicissitudes avaient eu lieu pendant ce temps en Italie. L'armée française, sans achever de recouvrer le Milanais, avait marché sur Naples, et pénétré dans les Abruzzes et la Pouille au commencement de 1528. Les populations se déclaraient partout pour elle. Elle parut devant Naples à la fin d'avril. L'armée qui avait saccagé Rome était revenue défendre Naples; mais une épidémie l'avait réduite à une dizaine de mille hommes. Les Français, renforcés par les Florentins, bloquèrent la ville avec vingt-cinq ou trente mille soldats et une escadre génoise. Le vice-roi espagnol de Naples essaya d'empêcher le blocus du côté de la mer; mais il fut tué, et son escadre fut détruite par les Génois (28 mai).

La conquête de Naples était assurée. Une nouvelle faute de François Ier lui enleva encore une fois la victoire des mains.

Gênes, en retournant au parti français, avait offert au roi 200,000 ducats d'or, afin qu'il ne lui imposât ni gouverneur ni garnison française. Le roi refusa, et prit des mesures pour détourner le commerce du port de Gênes au profit de celui de Savone.

Les Génois invoquèrent l'assistance du chef

de l'escadre génoise qui venait de défaire les Espagnols, le grand marin André Doria. André, avec tous ses amis, avait vaillamment servi la France pendant que Gênes était au pouvoir du parti impérial, et le roi lui devait beaucoup d'argent. André assura François Ier de sa fidélité et de celle des Génois, et offrit de leur part au roi une escadre permanente de douze galères, pourvu que le roi lui payât ce qu'il lui devait et révoquât des mesures contraires aux intérêts de Gênes.

Le roi ordonna qu'on se saisît d'André Doria et de ses galères. André ne se laissa pas prendre, et passa au service de l'empereur avec son escadre. Naples fut ravitaillée par mer, et la garnison renforcée. L'armée française, à son tour, se fondit par une épidémie qui ravageait alors l'Italie, à la suite des calamités de la guerre. Le siége fut levé trop tard; l'ennemi, renforcé, poursuivit les débris des Français : les généraux furent obligés de se rendre prisonniers de guerre, et les officiers et les soldats renvoyés en France (août-septembre 1528).

André Doria retourna de Naples à Gênes avec son escadre, souleva la ville, et y rétablit la république sous la protection de l'empereur.

Mais ce ne fut plus la république démocratique. Les deux factions de la noblesse et de la haute bourgeoisie furent fondues en un seul corps aristocratique, qui eut tout le gouvernement en main. La masse du peuple génois en fut exclue. Cette république aristocratique dura, comme celle de Venise, quoique avec beaucoup moins d'éclat, jusqu'à la Révolution française.

Grâce à l'appui des populations de la Pouille et des Abruzzes, quelques garnisons françaises et vénitiennes continuèrent à se défendre dans un certain nombre de places. La guerre se soutenait aussi dans le Milanais, où l'on avait, de part et d'autre, expédié des troupes. Mais, en juin 1529, le commandant français y fut défait et fait prisonnier par les Espagnols.

Le pape, en ce moment même, signait avec l'empereur un traité d'alliance par lequel il lui garantissait Naples, à condition que Charles-Quint assurât au saint-siége Ravenne et le Modénais, et rétablît l'autorité des Médicis à Florence. Le pape octroyait l'absolution à tous les soldats qui avaient coopéré « aux excès commis à Rome. »

C'est-à-dire que Clément VII consentait à vendre l'Italie à l'empereur, et à oublier toutes les atrocités et les infamies dont les Romains avaient été victimes, et ses propres affronts, à condition que sa patrie, Florence, rentrât sous la domination de sa famille (29 juin 1529).

François Ier perdit courage, quoique la France ne courût aucun danger, et que l'empereur eût des embarras plus terribles que jamais. L'Allemagne était de plus en plus bouleversée par sa révolution religieuse, et la guerre paraissait imminente entre l'empereur et une grande partie des princes et des villes libres, qui avaient rompu avec l'Église romaine. Les Turcs avaient envahi la Hongrie, dont le roi avait été vaincu et tué dans une bataille contre le sultan Soliman, et Soliman menaçait l'Autriche et Vienne.

La France n'avait aucune raison de céder à Charles-Quint.

Elle céda cependant. Depuis quelques mois, la mère du roi, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, et la tante de l'empereur, Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne et gouvernante des Pays-Bas, travaillaient à préparer la réouverture des négociations. Les deux princesses se réunirent à Cambrai, et le traité de paix qui résulta de leurs conférences fut tout à l'avantage de Charles-Quint (5 août 1529).

Il fallut bien que Charles renonçât à la Bourgogne, sans quoi la paix était impossible; sur tout le reste, il eut gain de cause. François Ier lui promit 2,000,000 d'écus d'or

pour la rançon de ses deux fils que Charles avait en otages. François Ier lui céda Tournai, le berceau de Clovis et de l'empire des Francs, et renonça à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, qui avaient, de tout temps, relevé de la couronne de France, et que le roi n'avait pas plus droit d'aliéner que la Bourgogne. Il renonça à toutes prétentions sur l'Italie, sans même assurer le pardon des Napolitains qui s'étaient révoltés en faveur de la France, et en se réservant seulement de négocier l'accommodement des Florentins avec l'empereur.

Le roi avait été entraîné à ce déplorable traité par l'inquiétude qu'il avait pour la santé de ses enfants, retenus dans une dure captivité en Espagne. Son rival avait exploité ses sentiments de père, comme auparavant son ennui et son impatience de captif.

Cette fois encore, François Ier avait une arrière-pensée. Il projetait de ne pas exécuter complétement le traité; il fit de secrètes promesses aux Italiens.

Mais les Italiens ne s'y fièrent pas, et l'empereur, débarqué à Gênes avec un corps d'armée espagnol, vit l'Italie à ses pieds. Le duc de Milan se remit à sa merci. Ce qui restait de petits princes en fit autant. Venise acheta de lui la paix. Il montra quelque modération; les affaires d'Allemagne étaient trop alarmantes, et les Turcs assiégeaient Vienne, qu'ils ne prirent pas, mais contre laquelle ils annoncèrent de revenir à la charge.

Modéré envers les Vénitiens et le duc de Milan, Charles fut inflexible envers Florence. Il lui refusa toute paix, à moins qu'elle ne rentrât sous le despotisme des Médicis.

Florence résista une année entière à l'armée du pape et de l'empereur; Clément VII soldait contre sa patrie les restes des bourreaux de Milan et de Rome. La défense fut dirigée par Michel-Ange, aussi grand par le cœur que par le génie, aussi héroïque citoyen que sublime artiste. Ce n'est pas pour sa mémoire un moindre titre d'avoir défendu Florence jusqu'à la dernière heure, que d'avoir peint les prophètes et les sibylles, et les scènes de la Genèse de l'incomparable chapelle Sixtine, ou d'avoir sculpté les majestueuses figures de la chapelle de San-Lorenzo de Florence.

François Ier avait promis secrètement de secourir les Florentins, quand on lui aurait rendu ses enfants. On ne les lui rendit que le 1er juillet 1530, contre un premier paiement de 1,200,000 écus d'or. Il n'était pas prêt à agir immédiatement, et Florence fut réduite à capituler le mois suivant.

La glorieuse république florentine, l'Athènes moderne, tomba pour ne plus se relever.

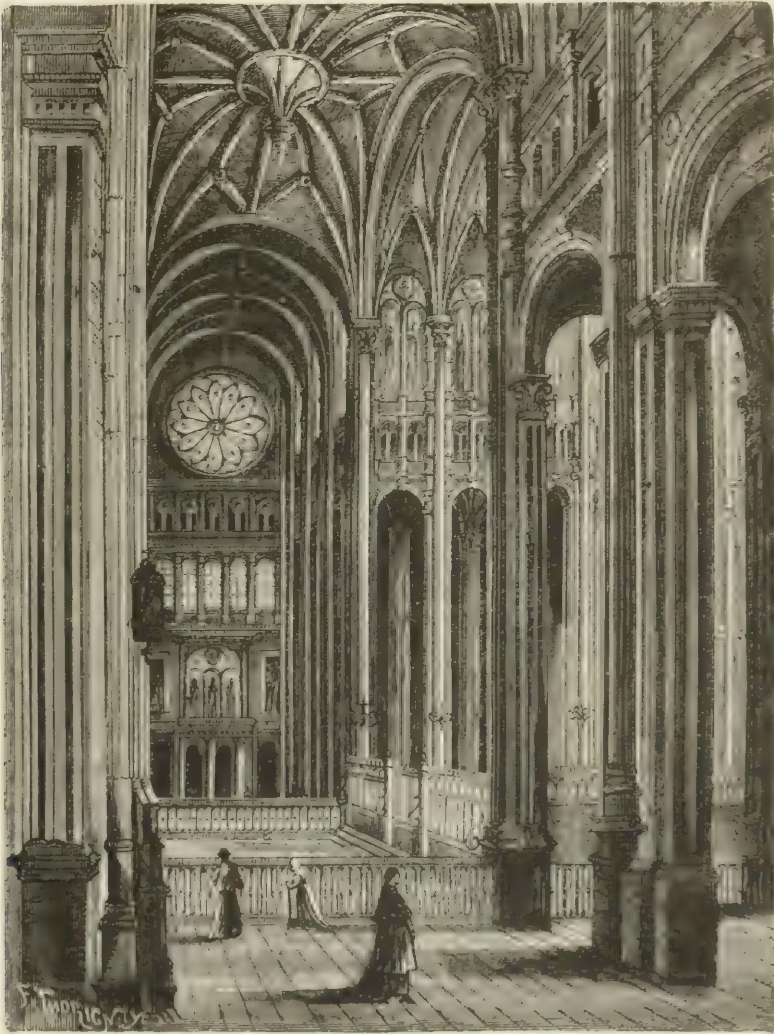
Telle fut la triste fin des grandes guerres d'Italie aux quinzième et seizième siècles. Les sacrifices et les exploits de la France, les conquêtes de ses rois, avaient eu pour résultat de livrer l'Italie à la maison d'Autriche, devenue la plus redoutable ennemie de la France et la puissance la plus dangereuse pour la liberté de l'Europe.

CHAPITRE III

LES PROTESTANTS. — RIVALITÉ DE FRANÇOIS Ier ET DE CHARLES-QUINT (SUITE).

(1517-1542.)

Les guerres d'Italie étaient loin d'être entièrement terminées. La royauté française devait faire encore bien des tentatives pour disputer l'Italie à la maison d'Autriche; mais, à partir de l'époque où nous sommes parvenus, l'intérêt principal de l'histoire de France n'est plus là; il rentre à l'intérieur. Il se reporte sur l'état moral, intellectuel et social de la France, et la question n'est plus



Intérieur de l'église Saint-Eustache, à Paris.

de savoir si la France acquerra une prépondérance matérielle en Europe par des conquêtes, mais bien de savoir si, tout en s'efforçant d'empêcher que cette prépondérance ne passe à la maison d'Autriche, elle saura garder son indépendance, non pas seulement politique, mais morale, et suivre une direction conforme à son vrai caractère et à ses vraies destinées, dans son éducation, dans ses idées, dans sa religion.

La France allait avoir à se prononcer sur la grande révolution religieuse qui avait éclaté en Allemagne contre l'Église romaine, et qui avait commencé à pénétrer parmi nous.

Avant d'exposer ce qu'était cette révolution, disons d'abord quelque chose des arts et des lettres, et de l'état économique et de la législation en France.

Les malheurs de l'Italie profitèrent au progrès social de la France. L'abandon de l'Italie à la domination de Charles-Quint et de ses alliés les Médicis fit refluer chez nous une foule d'émigrés appartenant soit au parti républicain de Florence, soit au parti français

de Naples, de Milan et de Gênes. Il nous vint non-seulement des artistes, des gens de lettres et des hommes politiques, mais des négociants et des fabricants habiles. Ce furent des exilés florentins qui développèrent l'industrie de la soie à Lyon, où elle avait commencé sous Louis XI, et qui donnèrent à la fabrique de Lyon la supériorité sur celle de Tours. Lyon devint à la fois fabrique et entrepôt; un édit de 1540 établit que les étoffes de luxe étrangères ne pourraient se vendre qu'à Lyon. Lyon devint aussi ville de banque.

Avant l'arrivée des Florentins, l'industrie lyonnaise était déjà considérable, Lyon faisant alors beaucoup de draperie, et les petits fabricants et artisans s'étaient organisés en une grande association pour défendre leurs intérêts contre les négociants et gros marchands. Le gouvernement supprima l'association des artisans lyonnais, et défendit toute société de ce genre sous peine de confiscation de corps et de biens (1520-1539).

Par compensation à cette violente compression, le gouvernement enjoignit aux maîtres, en toute espèce de métiers, de recevoir gratis à la maîtrise dans les corporations tout apprenti qui présenterait suffisant chef-d'œuvre. Les maîtres cherchaient à fermer les corporations aux apprentis qui n'étaient pas fils de maîtres, et les ouvriers eux-mêmes se coalisaient parfois pour empêcher qu'on reçût de nouveaux apprentis. Le régime des corporations, bien différent de l'association véritable, poussait tout le monde à l'égoïsme.

Le gouvernement rendit un service important au commerce en abolissant tous les péages et subsides imposés depuis cent ans par les seigneurs sur leurs terres sans l'autorisation royale (1532).

En ce qui regardait le commerce des blés, la législation variait suivant les circonstances. En cas de disette, il était défendu de vendre les grains ailleurs qu'au marché public. En cas d'abondance, on permettait le libre commerce au dedans et au dehors du royaume.

Les lois criminelles devenaient de plus en plus dures. La peine de mort fut établie contre les faussaires. On inventa l'horrible supplice de la roue contre les assassins et les voleurs à main armée (1535).

On prétendait agir ici pour la défense de la société; mais François Ier n'avait pas la même excuse pour ses odieuses ordonnances sur la chasse. Il avait forcé le Parlement de Paris d'enregistrer un édit qui décrétait contre les délits de chasse des peines exorbitantes allant, dans certains cas, jusqu'à la mort. Il interdit absolument la chasse à quiconque n'était pas noble, et, comme les juges ordinaires eussent cherché à adoucir les ordonnances dans la pratique, il transféra le jugement des délits de chasse au prévôt des maréchaux et à ses lieutenants. C'était une justice sommaire établie autrefois contre les voleurs de grands chemins.

Il y eut encore d'autres bien mauvaises mesures en matière de lois criminelles. La procédure secrète fut établie dans tout le ressort du Parlement de Paris; plus d'avocats pour défendre les accusés. La procédure secrète était un emprunt fait au tribunal de l'Inquisition.

Cependant, comme la science du droit faisait de grands progrès et qu'il y avait beaucoup de magistrats fort instruits, il y eut en ce temps, à côté de ces mauvaises lois, beaucoup de mesures utiles et sages. Les tribunaux ecclésiastiques avaient envahi, sous divers prétextes, les trois quarts des causes civiles; la plupart des procès furent rendus aux tribunaux civils. Les registres de l'état civil commencèrent d'être institués en 1539 pour les naissances; les registres des décès furent créés plus tard. Les registres des naissances, jusqu'à la Révolution, ne furent que les registres des baptêmes, et c'étaient les curés qui les tenaient; mais ils devaient

les déposer annuellement aux greffes des bailliages ou sénéchaussées.

A la même époque (1539), il fut statué que les actes notariés, les procédures et les arrêts seraient rédigés en français et non plus en latin.

La dangereuse et immorale institution de la loterie date aussi chez nous de 1539.

En 1542, la France fut partagée en seize recettes générales, ou provinces financières, division qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

La marine française reprenait essor. Dieppe s'était relevée. Les navigateurs normands, bretons et rochellois, tâchaient de prendre leur part dans le commerce de l'Amérique et de la haute Asie, que les Espagnols et les Portugais prétendaient partager exclusivement entre eux d'après les bulles des papes. Dès le temps de Louis XII, nos marins avaient commencé la découverte, qu'ils continuèrent sous François Ier, de vastes régions situées au nord des conquêtes espagnoles d'Amérique. Ils avaient fondé la pêche de la morue autour de l'île du Cap-Breton et de la grande île de Terre-Neuve. En 1524, un marin italien au service de France avait pris possession, au nom de François Ier, de toutes les côtes du nord de l'Amérique, depuis le Cap-Breton et l'Acadie jusqu'à la Floride, ce qui comprenait la plus grande partie de la côte orientale des États-Unis d'Amérique actuels, avec une portion de la côte américaine qui est soumise aujourd'hui à la suprématie anglaise. En 1534-1535, le Breton Jacques Cartier reconnut le vaste golfe du Saint-Laurent, remonta ce grand fleuve et découvrit le Canada. Le commerce des pelleteries fut établi avec les peuplades canadiennes.

Un armateur dieppois, nommé Jean Ango, était devenu si riche et si puissant, qu'il arma une escadre de dix-sept navires pour aller bloquer le port de Lisbonne, parce que les Portugais avaient pris un de ses vaisseaux (1531).

La richesse publique avait continué de s'accroître, bien que, malheureusement, elle ne se répartît pas avec équité entre les diverses classes. Le grand mouvement de constructions, commencé sous Charles VIII et Louis XII, continuait et animait tous les arts à produire. A la première partie du règne de François Ier appartiennent une aile du château de Blois, le château de Saint-Germain, et un autre monument bien plus considérable et plus magnifique, le château de Chambord, un vrai palais de fées, caché au fond des tristes bois de la Sologne. C'est, chez nous, l'édifice le plus vaste et le plus original de l'époque dite de la Renaissance. C'est une œuvre toute française, et aussi différente des édifices d'imitation italienne qui lui succédèrent que de nos vieux châteaux du Moyen Age. L'auteur de cet édifice, qui atteste une imagination si riche et si hardie, était un architecte de Blois, nommé Pierre Nepveu (1526).

Pierre Nepveu ne fit pas école. Bientôt après, François Ier délaissa Chambord pour Fontainebleau, qu'entoure la plus belle de nos forêts, et y appela toute une colonie d'artistes d'au delà des Alpes; tout se mit plus ou moins à la mode italienne, architecture, peinture et sculpture.

L'influence italienne avait commencé, sous Louis XII, par modifier heureusement l'art français, sans détruire son caractère propre. Sous François Ier, elle finit par lui ôter toute son originalité et par faire régner l'Italie en France. Notre architecture civile s'y refroidit et y perdit en richesse et en variété; quoique les édifices du temps de François I et de la génération suivante soient élégants et nobles, la décadence n'était pas loin pour l'architecture, ce grand art national de la France, décadence qui devait continuer lentement jusqu'à nos jours, où il n'existe plus aucune espèce de style national.

L'architecture religieuse, qui avait encore produit au quinzième siècle de très-beaux édifices, tels que l'admirable église Saint-

Ouen de Rouen, et qui éleva jusque dans le seizième siècle des constructions comme la tour Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris, le plus haut des deux clochers de Chartres et la tour de Beurre de Rouen, tendait cependant d'elle-même à la décadence avant d'être envahie, à son tour, par le goût italien. La pureté du grand style ogival était altérée, et l'excès même de richesse dans les ornements avait quelque chose de maladif et de tourmenté. Il y eut des essais parfois heureux pour fondre ensemble le système français et le système italien. L'église Saint-Eustache de Paris en est un exemple. Mais, pas plus que dans l'architecture civile, on ne persista dans ces tentatives, et l'architecture religieuse fut précisément, à partir de la seconde moitié du seizième siècle, livrée à une décadence bien plus rapide et plus profonde que l'architecture civile.

La sculpture française changea aussi son caractère, qui avait passé d'une naïveté expressive à une gravité, à une sévérité imposante, comme on le voit dans des monuments tels que le tombeau du dernier duc de Bretagne, ou les Saints de Solesmes, ou encore dans le petit nombre d'œuvres qui nous restent de Jean Cousin, à la fois peintre sur verre, peintre à l'huile et statuaire. La gravité fit place à la grâce, à l'élégance, et, dans ce goût nouveau, un artiste français de premier ordre, Jean Goujon, égala les plus grands Italiens. La sculpture française était trop forte pour se laisser absorber par l'imitation étrangère, qui assujettit presque entièrement notre peinture à l'huile, novice encore.

Tous les changements qui s'opéraient dans les arts n'étaient pas des progrès; mais, dans les lettres et les sciences, on n'avait rien à perdre, et tout à gagner. Le grand mouvement que nous avons indiqué dans le chapitre précédent continuait; l'étude des sciences mathématiques se propageait; l'étude de l'histoire naturelle naissait chez nous, et les progrès qu'on avait faits dans la connaissance de la langue grecque renouvelaient la médecine, en mettant dans les mains des médecins les ouvrages du grand médecin grec Hippocrate. La dissection des cadavres, longtemps interdite par l'Église, étant enfin autorisée à Paris, faisait naître la science anatomique, et commençait à révéler à l'homme la connaissance de son propre corps. Ambroise Paré allait créer la grande chirurgie française.

Ce fut au milieu de ces progrès paisibles qu'éclatèrent les querelles religieuses. Il est nécessaire de retourner en arrière pour en comprendre l'origine. Les conciles généraux de la première moitié du quinzième siècle, les conciles de Constance et de Bâle, avaient fait de vains efforts pour réformer l'Église. Ces grandes assemblées d'évêques et de docteurs n'avaient pas réussi à assurer le retour périodique des conciles, qu'elles avaient proclamés supérieurs aux papes, conformément à l'ancienne tradition catholique. Les papes avaient maintenu leurs prétentions à l'infaillibilité.

La réforme par les conciles n'avait pu réussir, parce qu'il eût fallu réformer les réformateurs eux-mêmes. Les évêques n'étaient pas plus chrétiens que les papes. La corruption avait presque tout envahi. Un vrai réformateur par le zèle et par les mœurs, Jean Huss, s'était présenté devant eux; le concile de Constance fit brûler Jean Huss pour des doctrines qui différaient de celles de l'Église, comme plus tard le pape Alexandre VI fit brûler Savonarola, qui professait les doctrines de l'Église, mais qui attaquait les vices de Rome.

Le concile de Constance avait prescrit à l'empereur Sigismond de violer le sauf-conduit qu'il avait donné à Jean Huss, attendu, avait déclaré le concile, qu'on ne devait tenir aucune promesse au préjudice de la foi catholique.

La conscience que Dieu a donnée à l'homme



Château de Saint-Germain.

est au-dessus de toutes les autorités humaines, et, en proclamant ainsi une maxime qui révolte la conscience humaine, le concile avait montré qu'il n'était pas plus infaillible que le pape.

Les conciles du quinzième siècle, que dominait l'aristocratie ecclésiastique des évêques opposée à la souveraineté papale, avaient donc maintenu le principe de persécution posé par les conciles du treizième siècle, sous la direction de la papauté. La liberté de conscience n'avait pas plus à espérer des conciles que des papes.

Après que la réforme tentée par les conciles de Constance et de Bâle eut échoué, la papauté, restée maîtresse du terrain presque partout, si ce n'est en France, s'était précipitée dans des monstruosités inouïes. Dans la dernière partie du quinzième siècle se succédèrent trois papes horribles, dont Alexandre VI fut le pire. Tous les vices et tous les crimes étaient installés sur le saint-siége de Rome. Ces infamies cessèrent; mais les successeurs de ces monstres, Jules II, Léon X, furent des princes politiques, patrons des gens de lettres et des artistes, mais non de vrais chefs de religion. Ils visaient à se placer à la tête de la civilisation européenne par les négociations diplomatiques, et par l'éclat des arts et des lettres; mais ils se souciaient peu des mœurs et de la foi intérieure, pourvu que les pratiques extérieures subsistassent.

Cela ne pouvait durer ainsi. Le monde laïque n'était plus disposé à supporter la suprématie de Rome à de telles conditions,

et l'esprit religieux se révoltait contre ces papes qui ne représentaient plus l'Évangile ni la religion chrétienne.

Une question d'argent amena la crise.

Il fallait à la papauté des sommes immenses pour entretenir les magnificences de la cour de Rome et subvenir aux grandes œuvres d'art dont elle s'entourait. Les ressources du saint-siége avaient diminué, pendant que ses besoins croissaient; il lui fallait maintenant partager avec les princes les levées d'argent qu'il faisait sur le clergé des divers États. Les papes, malgré les défenses des conciles, trafiquaient depuis longtemps des *indulgences,* c'est-à-dire qu'ils accordaient le pardon des péchés à prix d'argent, trafic que les anciennes lois de l'Église condamnaient sous le nom de *simonie.* Alexandre VI s'avisa d'étendre le trafic des indulgences aux âmes du purgatoire, en sorte que chacun pût racheter des peines du purgatoire ses parents et ses amis, en payant une certaine somme aux agents du pape.

Après que Jules II eut fait démolir la vieille et vénérable basilique de Saint-Pierre de Rome, pour la remplacer par une nouvelle église qu'il voulait faire la plus vaste et la plus somptueuse du monde entier, Léon X continua l'entreprise, et les agents du pape se répandirent dans toute la chrétienté, afin de récolter de l'argent pour la construction du nouveau Saint-Pierre de Rome, et ils offrirent partout, à tout venant, « les grands pardons », qui, disaient-ils, remettaient aux pécheurs toutes les peines encourues dans ce monde et dans l'autre.

En France, parmi les gens éclairés, les uns s'indignèrent, les autres se moquèrent des prêcheurs d'indulgences; mais il n'y eut point de grande explosion.

L'éclat eut lieu en Allemagne.

La France était moins irritée que l'Allemagne, précisément parce qu'elle s'était mieux défendue depuis longtemps contre la papauté, n'avait jamais reconnu l'infaillibilité du pape, et ne s'était jamais laissé exploiter par la cour de Rome autant que les peuples voisins. C'était sur les peuples dont le génie est le plus opposé à celui de l'Église romaine que la papauté avait pesé le plus durement. Les nations germaniques avaient un fond d'antipathie pour les grandes organisations sacerdotales et pour la centralisation dans les choses de la religion comme dans celles de l'administration, tandis que l'éducation que nous avaient donnée d'abord les druides, puis les Romains, nous rendait les institutions catholiques plus acceptables dans de certaines limites.

L'Allemagne, traitée par la cour de Rome avec un despotisme que nous n'avions jamais supporté, était donc très-lasse de ce joug. Les études et les idées s'étaient fort développées au delà du Rhin depuis la découverte de l'imprimerie. La disposition naturelle que les Allemands ont pour la science s'était fort éveillée, et avait déjà produit de grands fruits. Partout les gens de lettres et les savants faisaient la guerre aux moines ignorants et corrompus et aux pédants des vieilles universités.

L'affaire des indulgences fit, pour ainsi dire, éclater la mine dès longtemps chargée.

Il y avait alors en Saxe un moine augustin nommé Martin Luther, d'esprit hardi, d'âme religieuse et de cœur droit. Plein d'illusions sur Rome, il était allé, au temps de Jules II, visiter cette capitale de la catholicité, et il en était revenu convaincu que ni le pape ni les prêtres romains ne croyaient à ce qu'ils enseignaient.

Il se réfugia dans l'étude de la Bible et dans son propre cœur, et y puisa une foi indépendante des enseignements de l'Église. Il avait déjà commencé de professer, à l'Université de Wittemberg, des maximes fort différentes de celles de Rome. Quand les débitants d'indulgences arrivèrent dans l'Allemagne du Nord, il entama ouvertement la guerre. Le 31 octobre 1517, il afficha devant

la porte de l'église de Wittemberg et soutint en chaire quatre-vingt-quinze propositions sur la doctrine de la *satisfaction*, qui était le fondement des indulgences. L'Église romaine soutenait que les pécheurs doivent satisfaire à Dieu par des œuvres de pénitence qu'impose le prêtre, et que le pape, le prêtre par excellence, peut dispenser de ces pénitences et accorder le pardon des péchés à telles conditions qu'il veut.

Luther soutint que c'était une erreur de dire que les indulgences du pape eussent le pouvoir de remettre au pécheur les peines méritées et de sauver les âmes. Il soutint que la vraie pénitence, enseignée par Jésus-Christ, n'avait rien de commun avec le sacrement de la pénitence, tel que l'administraient les prêtres, et que Dieu ne demandait au pécheur d'autre satisfaction que l'amendement du cœur. La vie des fidèles sur la terre devait être, suivant lui, une constante et continuelle repentance; mais les œuvres *satisfactoires* imposées par les prêtres ne servaient en rien au pardon des péchés. Nous nous sauvons, disait-il, par la foi et l'amour de Dieu, et non par les œuvres extérieures, qui ne doivent être qu'une conséquence de la foi.

Bientôt après, Luther avança que Dieu seul est infaillible.

Luther niait ainsi tout le pouvoir du pape et du clergé, qui reposait sur l'infaillibilité de l'Église et sur le droit de remettre les péchés et de fixer les conditions du pardon.

Luther, mandé devant un légat du pape, refusa de se rétracter, et continua la lutte. Il attaqua la primauté du pape sur les évêques comme une institution humaine et non divine, et il glorifia la mémoire de Jean Huss, le martyr bohême brûlé à Constance, et de Wickleff, chef des hérétiques anglais au quatorzième siècle (1519). Luther déclara qu'il ne devait point y avoir dans la chrétienté deux états séparés, un état spirituel ou ecclésiastique et un état séculier ou laïque, et que tout chrétien était prêtre. La prêtrise, dit-il, n'est pas un sacrement, mais une fonction conférée par les frères au frère.

Il déclara que les prêtres devaient se marier; qu'il fallait abolir les fêtes et ne garder que le dimanche, et que c'était pécher contre le Saint-Esprit que de brûler les hérétiques (juin 1520).

Puis il nia que la messe fût un sacrifice, attendu que le sacrifice de Jésus s'était accompli une fois pour toutes sur la croix. Il condamna les messes particulières, parce que la Cène, l'Eucharistie, était, dit-il, une communion et non un sacrifice, et que les fidèles devaient se réunir pour communier avec Jésus-Christ, conformément à la parole du Christ. Il condamna les vœux monastiques.

Les autorités ecclésiastiques firent brûler les écrits de Luther. Le pape Léon X lança une bulle qui condamnait quarante et une des propositions de Luther, entre autres, celle qui disait que brûler les hérétiques était contre la volonté du Saint-Esprit.

Luther répondit en brûlant, devant l'Université de Wittemberg, avec la bulle de Léon X, le Corps du droit canon, qui était le code des lois ecclésiastiques, les Décrétales des papes, et la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, qui résumait toute la doctrine et toute la science de l'Église du Moyen Age (10 décembre 1520).

La rapidité avec laquelle se propageait la doctrine de Luther montrait bien que l'Allemagne était prête pour une révolution religieuse. Luther était déjà soutenu par un parti nombreux, immense. Le haut clergé, riche et despotique, était aussi impopulaire que le pape. Nobles, bourgeois, ouvriers, paysans, se prononçaient presque partout pour le réformateur. Le peuple était poussé par des sentiments sincèrement religieux; les princes et les hauts barons, par l'espoir de s'approprier les grandes possessions du clergé.

Le parti de la Réforme religieuse fit de grands efforts pour gagner l'empereur.

Charles-Quint montra d'abord des ménagements envers le parti de la Réforme : mais ses sentiments propres étaient contraires à ce grand changement. Homme d'autorité avant tout, il voulait bien dominer l'Église romaine, mais non la renverser, et il était, disait-il, pour la vieille foi. Le pays qui lui fournissait sa principale force militaire, l'Espagne, était d'ailleurs le plus catholique de l'Europe.

Le pape retrancha définitivement de l'Église Luther et ses adhérents par une bulle du 5 janvier 1521. L'empereur présenta à la diète germanique, assemblée à Worms, un édit pour l'exécution de la bulle. La diète répondit par une longue liste des griefs de l'Allemagne contre Rome. Les catholiques signèrent, aussi bien que les partisans de Luther. L'empereur retira l'édit pour l'exécution de la bulle, et cita Luther par-devant la diète, sous sauf-conduit.

Luther savait bien que le sauf-conduit d'un empereur n'avait pas sauvé Jean Huss. Il partit néanmoins de Wittemberg, chantant des hymnes et jouant de la harpe le long de la route, et vint hardiment se présenter devant la diète, à Worms (17 avril 1521).

Comme il allait franchir la porte de la diète, un vieux capitaine qui commandait la garde de l'empereur lui frappa sur l'épaule : « Petit moine », lui dit-il, « voilà une fière marche que tu vas faire ; ni moi ni aucun capitaine n'en avons jamais fait de pareille ! Si ta cause est bonne et que tu aies foi en ta cause, en avant, petit moine, en avant, au nom de Dieu ! »

Luther déclara ne pouvoir soumettre sa foi au pape ni au concile, parce qu'ils étaient tombés souvent dans l'erreur et dans la contradiction. Il dit qu'il ne pouvait rien rétracter, s'il n'était convaincu par le témoignage de l'Écriture sainte ou par raisons évidentes. Charles-Quint n'agit pas comme avait fait autrefois Sigismond envers Jean Huss. Il maintint son sauf-conduit, et laissa repartir Luther. Il savait combien Luther avait d'amis parmi les gens de guerre, et que, s'il violait son sauf-conduit, une révolte terrible éclaterait à l'instant.

Après le départ de Luther, la majorité de la diète, qui était encore catholique, ordonna l'arrestation du chef des hérétiques. L'électeur de Saxe le cacha dans un donjon, et le parti de la Réforme continua ses progrès.



Luther.

La Faculté de théologie de Paris, la Sorbonne, condamna les propositions de Luther, entre autres celle contre le supplice des hérétiques. L'Université de Paris était de plus en plus en décadence, et ses théologiens étaient les successeurs et les continuateurs de ceux qui avaient brûlé Jeanne Darc.

Un édit de François Ier prohiba en France les écrits de Luther.

Luther était déjà dépassé : Non-seulement des provinces entières pratiquaient ouvertement la réforme qu'il avait prêchée, mais des bandes d'hommes exaltés commençaient à briser les statues et les vitraux dans les

églises, pour appliquer le précepte de la loi des Juifs contre les idoles. De prétendus prophètes, se disant inspirés du Saint-Esprit, poussaient les populations à toutes sortes de folies.

Luther sortit de sa retraite, rentra en triomphe dans sa cité de Wittemberg, rallia autour de lui les hommes les plus éclairés et les plus respectés, et ressaisit d'une main ferme la direction de la Réforme, luttant tout à la fois contre les *papistes* et contre les nouveaux sectaires qui compromettaient la Réforme (1522).

L'empereur n'essaya même pas de faire exécuter la résolution de la diète, et se contenta de proscrire les hérétiques dans les domaines de la maison d'Autriche, sans essayer de les poursuivre sur les terres des princes et des villes libres. Il ne pouvait risquer une grande guerre civile en Allemagne pendant qu'il était aux prises avec François Ier.

Des idées semblables en partie à celles de Luther avaient commencé de se produire en France, avant même que Luther eût paru. Un groupe d'hommes très-éminents dans la littérature savante professait chez nous, depuis assez longtemps, la doctrine que c'est la foi et l'amour de Dieu qui nous sauvent, et non pas les œuvres de pénitence imposées par les prêtres. Mais, jusqu'à l'explosion de Luther, ces idées n'avaient pas eu un grand retentissement chez nous, et le mouvement de ce qu'on appelait la Renaissance s'était porté plutôt, comme en Italie, vers une philosophie critique et *naturaliste,* c'est-à-dire tendant à opposer l'étude de la nature aux doctrines ecclésiastiques.

Mais, quand Luther eut imprimé cet immense ébranlement à l'Allemagne, le contrecoup se fit sentir en France. Les hommes qui croyaient à la nécessité d'une réforme religieuse gagnèrent du terrain. La Sorbonne les inquiétant à Paris, un évêque de Meaux, nommé Guillaume Briçonnet, groupa autour de lui les principaux dans son diocèse. Cet évêque, homme pieux et docte, était le directeur de conscience de la sœur du roi.

Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, qui épousa en secondes noces Henri d'Albret, roi titulaire de Navarre, et qui fut la grand'mère d'Henri IV, était aussi bonne, aussi sincère, aussi droite, que sa mère Louise de Savoie était fausse et méchante, et François Ier était entre sa mère et sa sœur comme entre son bon et son mauvais ange. Malheureusement, ce n'était pas le bon qui avait le plus d'influence.



Charles-Quint.

Marguerite, très-instruite, aussi curieuse de science, d'art et de poésie que son frère, et bien plus sérieuse d'esprit et de cœur, tâcha de gagner son frère et sa mère elle-même à la cause de la Réformation. François et sa mère avaient grand dédain des moines et de la Sorbonne, et tout au moins laissaient faire Marguerite.

Cependant, l'évêque Briçonnet, qui était doux et timide, recula devant les cris et les dénonciations des moines, retira la prédica-

tion à ses amis dans son diocèse, et finit par abjurer les doctrines qu'il avait soutenues (1523).

L'évêque avait cédé : les savants quittèrent Meaux ; mais les hommes du peuple qui les avaient écoutés persévérèrent. Il y avait alors de grandes fabriques de drap à Meaux. Les ouvriers de Meaux réalisèrent les premiers la parole de Luther : « Tout chrétien est prêtre. » Un cardeur de laine, appelé Jean Leclerc, prit « le ministère évangélique » que l'évêque abandonnait. Le nouveau *pasteur,* Jean Leclerc, afficha sur les portes de la cathédrale de Meaux des placards contre « l'antechrist de Rome », ainsi que les plus ardents des réformés nommaient le pape.

Jean Leclerc fut arrêté, condamné, battu de verges trois jours de suite, puis marqué d'un fer rouge au front. Sa mère, jusqu'au bout, l'encouragea de la voix et du geste.

Il sortit du royaume, alla prêcher la Réforme à Metz, y brisa des images de saints, et fut brûlé vif, accompagné d'un docteur en théologie qui partageait sa foi (1524).

Ce furent les premiers martyrs de la Réforme dans les pays de langue française.

Cette haine des réformés contre les statues et les images de toutes sortes leur était suggérée par la lecture de l'Ancien Testament, où ils voyaient les sévères prohibitions de la loi de Moïse contre les idoles, et aussi par les abus où était arrivé le culte des saints. Les honneurs rendus aux images, aussi bien qu'aux reliques, étaient une vraie idolâtrie chez les populations ignorantes.

Marguerite n'avait pas reculé comme l'évêque de Meaux. Le roi protégeait encore les gens de lettres contre la persécution, et tira des mains du Parlement et du tribunal ecclésiastique un gentilhomme picard nommé Berquin, homme de grand savoir et de grande vertu (1523). Mais la captivité de François Ier vint en aide aux persécuteurs. La majorité du Parlement, ennemie des nouveautés, était d'accord avec la Sorbonne. La régente, Louise de Savoie, croyant avoir besoin du pape afin de parvenir à la délivrance de son fils, s'unit au clergé et au Parlement contre les hérétiques. Le Parlement s'empara de la direction des procès d'hérésie. Le tribunal de l'Inquisition n'existait plus que de nom dans la France proprement dite, quoiqu'il fonctionnât encore dans le midi. Le Parlement de Paris demanda aux évêques de son ressort de déléguer les pouvoirs nécessaires aux commissaires qu'il choisirait, partie dans son sein (il avait des membres ecclésiastiques), partie dans la Faculté de théologie. Le pape Clément VII eût mieux aimé la vieille inquisition ; mais l'alliance du Parlement de Paris lui importait trop pour qu'il refusât.

Il autorisa donc, par une bulle, cette nouvelle inquisition gallicane et parlementaire, et autorisa tout fidèle à s'emparer des biens des hérétiques et à réduire leurs personnes en esclavage, et, encore, s'ils se soumettaient ; car, s'ils s'obstinaient, ils devaient mourir.

Les autres parlements imitèrent le Parlement de Paris. Plusieurs personnes de diverses conditions, mais toutes lettrées et instruites, furent brûlées à Paris et en province (1525-1526).

Le retour du roi de captivité arrêta la persécution, et sauva une seconde fois Berquin, déclaré hérétique par la nouvelle commission inquisitoriale. François Ier, sous l'influence de sa sœur, donna pour précepteur à un de ses fils un vieux savant, appelé Lefebvre d'Étaples, qui avait, bien avant Luther, enseigné chez nous que c'est la foi et l'amour de Dieu qui nous sauvent.

Les réformés prirent grand espoir. La Réforme venait d'envahir la Suisse, et le chef des réformés suisses, Ulric Zwingli, homme d'un aussi grand cœur que Luther, mais d'idées encore plus larges, dédia au roi de France deux de ses livres.

Dans le second, il annonçait à François Ier que, s'il gouvernait sagement les États à lui

confiés de Dieu, il verrait Dieu dans le ciel en compagnie de tous les hommes vertueux qui ont été depuis le commencement des temps, en compagnie du philosophe Socrate et d'Aristide, le juste d'Athènes, aussi bien que des patriarches et des apôtres, de Charlemagne et de saint Louis. Zwingli croyait au salut de tous les gens de bien, chez les païens comme chez les juifs et les chrétiens. C'était la parole de la religion universelle qui commençait à s'élever au-dessus des cris des sectes.

Le roi était vivement disputé entre sa sœur, d'un côté, et son chancelier et son favori, de l'autre. Le chancelier Duprat, très-capable, mais sans foi ni loi, travaillait à devenir cardinal et visait secrètement à être pape, comme l'avaient rêvé avant lui Georges d'Amboise et l'Anglais Wolsey.

Quant au favori, Anne de Montmorenci, c'était un esprit étroit, dur et violent, qui devait faire beaucoup de mal à la France.

La mère du roi, Louise de Savoie, flottait entre les deux partis. La religion lui était indifférente.

Le chancelier-cardinal Duprat mit en mouvement les évêques, et provoqua la réunion de divers conciles provinciaux, qui opérèrent quelques réformes, défendirent aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements, prirent des mesures pour qu'il y eût plus de dignité dans les prédications et plus d'ordre et de décence dans les églises, renforcèrent l'autorité des évêques et des curés vis-à-vis des moines, mais réclamèrent des mesures impitoyables contre les sectateurs de Luther. Le concile provincial de Paris, présidé par Duprat, déclara que la félicité et la gloire n'avaient appartenu qu'aux princes qui avaient poursuivi et mis à mort les hérétiques comme ennemis capitaux de leurs couronnes (1528).

Quoique Luther eût d'abord recommandé à ses disciples la modération envers les pratiques du culte catholique, les réformés s'animaient de plus en plus contre ce qu'ils nommaient les idoles. Une nuit, quelques-uns d'entre eux brisèrent une statue de la Vierge à l'angle de deux rues du quartier Saint-Antoine. Cette violence irrita le peuple, qui tenait aux images comme à toutes ses coutumes religieuses; le roi, qui vit là une offense à son autorité, alla en personne poser une nouvelle statue d'argent à la place de celle qui avait été brisée. Il y eut quelques exécutions à Paris et en province (juin 1528).

Le parti de la rigueur poussa son avantage. Le pieux et savant Berquin, que le roi avait déjà sauvé deux fois, fut arrêté une troisième. Son crime était d'avoir traduit quelques ouvrages de Luther, et d'avoir écrit contre l'exagération du culte rendu à la Vierge et aux saints. Une commission, nommée par le roi lui-même, le condamna à la prison perpétuelle. Il appela au Parlement. Le Parlement, dès le lendemain, le condamna à être brûlé avec ses livres, et ordonna l'exécution immédiate, afin qu'on n'eût pas le temps d'avertir le roi, qui était à Blois (17 avril 1529).

Le roi fut en grande colère et contre le Parlement, et contre l'Université qui avait poussé le Parlement. La science et les belles-lettres en profitèrent. Les savants décidèrent le roi à fonder, en dehors de la vieille Université et en dépit d'elle, le Collége de France, qui devint le centre officiel de ce qu'on appelait la Renaissance, et qu'on a vu être jusqu'à notre temps un foyer de science libre et d'idées nouvelles (1529). On y enseigna gratuitement le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éloquence latine, la philosophie grecque et latine, les mathématiques et la médecine. Les premiers professeurs furent en partie Français, en partie Italiens. C'est le plus grand progrès qu'on ait dû à François Ier.

Peu après fut fondée l'imprimerie royale, dans le but de publier les éditions les plus belles et les plus correctes possible des livres des anciens.

En Allemagne, la révolution religieuse marchait toujours. Le pape Clément VII poussait à la violence. Charles-Quint essaya de la conciliation. Il convoqua une nouvelle diète à Augsbourg. Les principaux docteurs *protestants,* et les princes et les villes libres de leur parti, présentèrent à l'empereur et à la diète leurs confessions de foi. On commençait à donner le nom de *protestants* aux réformés, à cause d'une *protestation* qu'ils avaient adressée à l'empereur contre les doctrines romaines. Ce nom est celui qui est resté en usage.



François Ier.

Les catholiques allemands souhaitaient fort la paix, et consentaient au mariage des prêtres. La plupart des docteurs luthériens consentaient à rétablir les évêques qu'on avait renversés dans les pays protestants, et ils eussent même reconnu le pape comme chef des évêques. Mais on ne put s'entendre sur la question de la messe et sur celle du salut par la foi. On rompit. Ni le pape ni Luther ne voulaient transiger. Le pape n'eût jamais permis le mariage des prêtres, ce qui eût été licencier son armée.

Le plus grand nombre des princes de l'Empire et une partie des villes libres conclurent une ligue pour la défense de la religion catholique. La majorité de la diète proscrivit l'hérésie, sous peine de châtiments corporels et de confiscation de biens. Les princes et les députés des villes du parti protestant avaient quitté Augsbourg, et les catholiques n'avaient la majorité qu'en apparence, car les sujets des princes catholiques étaient en grande partie pour la Réforme (novembre 1530).

Charles-Quint profita de ce que la majorité des électeurs était encore catholique, pour assurer l'Empire à la maison d'Autriche après lui. Bien qu'il eût juré, lors de son élection, de ne rien faire dans ce but, il obtint des électeurs, moins un, l'élection de son frère Ferdinand comme roi des Romains, c'est-à-dire héritier de l'Empire (5 janvier 1531).

L'électeur de Saxe protesta et signa, avec les princes et les villes du parti protestant, une contre-ligue « pour la défense de l'Évangile et des lois de l'Empire. » Les princes protestants réclamèrent le secours des rois de France, d'Angleterre et de Danemark (février 1531).

François Ier fit très-bon accueil à leur requête. Il était déjà en relations amicales avec les réformés suisses, et il soutenait contre son oncle, le duc de Savoie, la ville de Genève, qui venait d'embrasser la Réforme et de rejeter la suzeraineté de son évêque ainsi que la domination du duc de Savoie. Genève allait bientôt jouer un rôle immense dans le protestantisme.

Charles-Quint ne donna pas suite au décret de la diète contre les protestants. Il savait qu'une formidable armée turque s'assemblait pour fondre de nouveau sur l'Autriche. Il négocia avec les protestants au lieu de les attaquer.

Pendant ce temps, la guerre de religion



Tour et église Saint-Jacques de la Boucherie.

commençait en Suisse. Les petits cantons primitifs des montagnes, avec Lucerne, étaient restés catholiques. Ils se jetèrent sur le canton protestant de Zurich.

Ulric Zwingli, de Zurich, ce chef de la Réforme en Suisse, dont nous avons cité les grandes idées, avait fait défendre aux citoyens des cantons protestants de faire dorenavant le métier de soldats mercenaires au service des princes étrangers. L'aristocratie du canton de Berne, quoique protestante, en voulait à Zwingli pour cette honnête et louable mesure. Berne soutint mal Zurich. Les gens de Zurich furent surpris et défaits, et Zwingli fut tué en défendant son pays (11 octobre 1531).

Ce revers n'empêcha pas les grands cantons suisses de rester protestants, et n'eut pas de contre-coup en Allemagne. Charles-Quint n'en céda pas moins aux luthériens, et leur accorda le maintien de l'état de choses actuel jusqu'au prochain concile (juillet 1532). L'Allemagne, apaisée par cette trêve, se leva tout entière en armes contre les

Turcs. Le sultan Soliman, qui avait déjà entamé les provinces autrichiennes, recula et rentra en Hongrie (octobre 1532).

Le protestantisme était maître de la moitié de l'Allemagne et des deux tiers de la Suisse. Un nouveau coup, très-grand et terrible, fut porté à la papauté. L'Angleterre lui échappa.

L'esprit public était au moins aussi hostile à la papauté en Angleterre qu'en Allemagne; mais les Anglais avaient d'abord été contenus par Henri VIII, étroitement lié avec le saint-siége de Rome, qui lui avait donné le titre de *Défenseur de la foi*.

Un motif étranger aux querelles religieuses rompit le bon accord du roi d'Angleterre et du pape. Henri VIII avait épousé, en montant sur le trône, Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, qui avait été fort peu de temps mariée au prince Arthur, frère aîné d'Henri, mort à seize ans. Le pape Jules II avait autorisé cette union du beau-frère et de la belle-sœur, si contraire aux traditions de l'Église. Le saint-siége, qui avait prohibé autrefois les mariages entre parents très-éloignés, passait maintenant d'un extrême à l'autre.

Catherine était plus âgée qu'Henri; c'était une fort honnête personne, mais ni belle ni aimable. Henri VIII, frappé de la mort de trois fils que lui avait donnés Catherine, manifesta sur la légitimité de son mariage avec sa belle-sœur des scrupules auxquels il ne se fût point sans doute arrêté, s'il eût aimé sa femme. Il conçut la pensée d'un divorce. L'amour dont il s'éprit pour une autre femme le décida. Il demanda au pape Clément VII de faire examiner de nouveau la question de la légitimité de son mariage.

Le pape se trouva également embarrassé de revenir sur ce qu'avait décidé son prédécesseur, ce qui eût compromis la doctrine de l'infaillibilité du pape, et de se prononcer entre le roi d'Angleterre et l'empereur, qui soutenait sa tante Catherine. Clément VII tâcha de gagner du temps, autorisa l'examen de la question en Angleterre, puis enfin se décida en faveur de l'empereur, avec qui il venait de faire alliance, évoqua le procès à Rome, et cita le roi en personne devant le saint-siége (juillet 1529).

Henri VIII refusa de comparaître ou d'envoyer à Rome. Clément VII lui intima défense de se remarier provisoirement. Les deux chambres du Parlement anglais répondirent par des adresses menaçantes contre le pape. Henri VIII demanda des consultations à toutes les universités d'Angleterre, de France, d'Allemagne et même d'Italie. La Faculté de théologie de Paris, la Sorbonne, penchait du côté du pape; mais François Ier exerça sur elle une pression qui détermina une majorité de quelques voix en faveur du roi d'Angleterre. Les facultés de droit canonique votèrent spontanément dans le même sens, à Paris, à Orléans, à Angers, par attachement aux anciennes traditions contre les mariages incestueux.

Henri VIII prit une grande résolution. Il somma le clergé anglais de le reconnaître comme protecteur et chef suprême de l'Église anglicane. L'assemblée du clergé céda par peur (février 1531).

L'année suivante, l'alliance défensive fut renouvelée entre l'Angleterre et la France; puis Henri VIII demanda une entrevue à François Ier, et les deux rois conférèrent à Boulogne et à Calais (octobre 1532). Henri VIII pressa François Ier de suivre son exemple, de s'affranchir de l'autorité du siége de Rome, et de se déclarer chef de l'Église de France.

Mais François Ier, tout en se liant avec les protestants d'Allemagne et de Suisse, rêvait toujours de détacher le pape de l'empereur et de recouvrer ce qu'il avait perdu en Italie. Au lieu de suivre Henri VIII dans sa rupture avec Rome, il essaya d'empêcher que cette rupture devînt définitive, et de rapprocher Henri VIII de Clément VII.

Mais Henri VIII, à son retour en Angleterre, s'ôta tout moyen de revenir en arrière,

et, bravant la défense du pape, épousa la personne qu'il aimait, Anne de Boulen.

François Ier tâchait néanmoins encore d'adoucir les choses entre Rome et l'Angleterre. Un an après son entrevue avec Henri VIII, il en eut une autre avec le pape à Marseille. A la grande contrariété de l'empereur, Clément VII avait consenti à venir visiter le roi en France, et, le 12 octobre 1533, il maria sa nièce, enfant de treize ans, au second fils de François Ier, Henri, duc d'Orléans, qui en avait quinze. Le jeune duc d'Orléans fut plus tard le roi Henri II; sa femme fut la trop célèbre Catherine de Médicis.

Ce mariage fut bien funeste pour la France. François Ier avait compté gagner l'alliance du pape et des Médicis contre l'empereur; mais Clément VII avait évité de s'engager formellement à cet égard. Il mourut l'année suivante, et François Ier ne tira aucun profit de cette union de famille entre la maison royale de France et les tyrans de Florence.

Avant de mourir, Clément VII avait vu l'Angleterre séparée définitivement d'avec Rome. Tandis que le pape, malgré les efforts de François Ier, déclarait finalement bon et valide le premier mariage d'Henri VIII, et ordonnait au roi d'Angleterre de reprendre son épouse légitime, Henri VIII, avant même d'apprendre la décision du pape, faisait déclarer loi fondamentale du royaume, par les deux chambres du Parlement, l'acte par lequel le clergé l'avait reconnu chef de l'Église anglicane (mars 1534). Toute intervention de « l'évêque de Rome » dans les affaires ecclésiastiques d'Angleterre fut absolument interdite; les levées d'argent que le pape faisait sur le clergé furent dévolues à la couronne (1534-1537).

Le roi commença de supprimer les monastères. Les évêques acceptèrent de nouveaux pouvoirs du roi, et reconnurent ne dépendre que de lui.

Entre la révolution religieuse d'Allemagne et de Suisse et la rupture avec l'Angleterre, l'Église romaine avait déjà perdu le Danemark en 1526 et la Suède en 1529. Le Danemark, dont dépendait alors la Norvége, et la Suède, avaient adopté les doctrines de Luther.

Tous les pays teutoniques ou germaniques purs, ceux qui, dans les temps anciens, n'avaient jamais été conquis par les Romains, et, avec eux, le pays d'origine moitié gauloise, moitié teutonique, l'Angleterre, avaient échappé à l'Église de Rome.

Maintenant, qu'allait faire la vieille Gaule devenue la France? Serait-elle avec Rome et l'Espagne, ou avec les Germains, les Allemands? ou serait-elle à elle-même, à elle seule? De ce qu'allait faire le prince qui gouvernait la France, puisque la France était tombée en monarchie à peu près absolue, la destinée de notre patrie devait dépendre pour des siècles.

Pour comprendre ce que devait faire la France, il faut bien connaître les deux croyances qui se disputaient son adhésion; à savoir : le christianisme réformé ou protestant, et le catholicisme romain ou ultramontain, le papisme, comme le nommaient les protestants.

Nous avons parlé de la doctrine de Luther sur la foi qui sauve les âmes.

Rome abaissait les âmes en faisant dépendre le salut de pratiques extérieures et matérielles, et cet abaissement était arrivé au dernier degré par l'achat du pardon des péchés à prix d'argent. Luther relevait les âmes en proclamant que l'homme n'est sauvé que par la foi en Dieu et l'amour de Dieu, et non par des pratiques extérieures, et en soutenant que les vraies bonnes œuvres, les œuvres morales, ne sont que la conséquence de cette foi qui seule nous sauve.

Cette doctrine est vraie. C'est la foi seule qui nous sauve. Que faut-il entendre par là? Qu'est-ce que Dieu? C'est le Bien, le Vrai, le Juste, personnifiés et vivants dans l'Être suprême. Si l'on ne croit pas au bien et qu'on

n'aime pas le bien, on ne fera pas le bien. Si l'on y croit et qu'on l'aime, on fera effort pour le pratiquer. Là où sont la foi et l'amour, là se produisent nécessairement les bonnes œuvres; mais elles dépendent entièrement de la foi et de l'amour qui seuls nous sauvent, c'est-à-dire seuls nous rendent capables de bien faire et d'avancer dans le bien.

Mais, à côté de la doctrine de la foi qui sauve, Luther en avait une autre. Il croyait que l'homme, par suite du péché originel, ne peut absolument rien pour son propre salut, et qu'il faut que la grâce de Dieu fasse tout en lui; que Dieu nous donne ou nous refuse sa grâce, comme il lui plaît, sans que nous y soyons pour rien, et que notre destinée à chacun a été fixée de Dieu de toute éternité, sans que nous y puissions rien changer.

C'est ce qu'on appelle la doctrine de la Prédestination.

Autant la doctrine de la foi qui sauve, par laquelle l'âme humaine s'affranchissait des dominations humaines, était salutaire, autant la doctrine de la Prédestination, qui faisait de l'homme une chose inerte entre les mains de Dieu, était dangereuse. La conscience de l'homme lui dit qu'il est libre; qu'il peut choisir ou le bien ou le mal, et avoir action sur sa propre destinée. Le génie de la Gaule et de la France a toujours été pour la liberté de l'homme, pour le *libre arbitre :* nos aïeux les Gaulois enseignaient déjà la doctrine de la liberté morale dans leurs forêts de chênes; les premiers chrétiens de la Gaule l'avaient défendue contre saint Augustin; Abélard et nos autres philosophes du Moyen Age l'avaient soutenue après eux, et nos grands philosophes modernes, Descartes et Rousseau, devaient combattre pour elle comme avaient combattu leurs pères.

Il n'était pas possible que la France acceptât la doctrine de la Prédestination.

Il y avait encore un autre point contraire au génie de la France dans les doctrines de Luther. En niant l'infaillibilité des autorités humaines, pape ou concile, Luther avait fondé le principe du *libre examen,* et restauré le droit souverain de la conscience humaine sur elle-même. Mais, cette autorité infaillible qu'il niait au pape et au concile, il l'attribuait au texte de la Bible; c'est-à-dire qu'il voyait dans l'Écriture sainte, non pas seulement un monument où se manifestaient l'esprit de Dieu et le gouvernement de la Providence sur la terre, mais un texte dont tous les mots avaient été dictés par le Saint-Esprit, qu'il fallait par conséquent accepter à la lettre, et où il n'y avait rien à ajouter, rien à retrancher, rien à développer, Dieu l'ayant donné une fois pour toutes aux hommes.

Il niait donc par là tout progrès, tout développement, en matière de religion, tandis que les catholiques croyaient que le Saint-Esprit, après avoir dicté la Bible, continuait à inspirer soit les conciles, soit les papes, et admettaient du moins par là un certain développement dans la religion.

Le fondateur de la Réforme dans la Suisse allemande, Zwingli, tout en professant les idées larges que nous avons citées sur le salut des hommes vertueux de l'antiquité, avait accepté la doctrine de Luther sur la Prédestination. Cette même doctrine s'introduisit chez les protestants français, et ce fut l'un d'eux qui en tira toutes les conséquences, en rédigeant, pour ainsi dire, le code de la Réforme protestante, et en devenant le législateur et l'organisateur du protestantisme plus que Luther lui-même.

En 1535, parut un livre intitulé : *Institution de la religion chrétienne,* et dédié à François Ier. L'auteur était un jeune homme de vingt-six ans, appelé Jean Calvin, de Noyon en Picardie. C'était le premier grand ouvrage de théologie et de science qu'on eût écrit en français. Jusque-là, nous n'avions guère, dans la littérature française, que des poésies, des romans, des récits historiques, et quelques livres sur les usages et coutumes; mais la théologie, la philosophie et les



Château de Fontainebleau.

sciences n'employaient que le latin. Le livre de Jean Calvin conquit ces hautes matières à notre langue. Il trouva des formes de langage nouvelles en rapport avec les sujets nouveaux auxquels il appliquait la langue française. La prose française, qui est la plus belle prose des langues modernes, doit le reconnaître comme son père.

Le style de Calvin, la forme qu'il donnait à ses idées, claire, vive, ferme, bien liée, élevée et naturelle à la fois, était éminemment conforme à l'esprit français. Le fond du livre contenait des choses très-fortement pensées et très-raisonnables, mais d'autres aussi bien opposées au génie de la France et à la vraie philosophie religieuse. Calvin s'était approprié et avait complété les unes par les autres et mis en ordre les idées de Luther, de Zwingli et des autres réformateurs qui avaient paru avant lui.

Les sacrements, dit-il (il n'en reconnait que deux, le baptême et la communion), ne sont que le signe de la grâce de Dieu ; ils ne la confèrent point par une sorte de vertu magique. La vraie consécration du baptême se fait non par l'eau, mais par la parole de Dieu, quand elle est déclarée et reçue.

Tout en recommandant la prière, il ne voit dans l'observation du dimanche qu'une convenance de bon ordre pour le culte et de repos pour les travailleurs. Il est bien loin des idées étroites de ces protestants qui, aujourd'hui encore, en Angleterre et en Amérique, croiraient pécher en allant, le dimanche, admirer les œuvres de Dieu dans la nature, ou élever leur esprit par l'étude des chefs-

d'œuvre de l'homme dans les bibliothèques et les musées.

Mais, s'il éclaircit ou perfectionne certaines des vues de Luther, il aggrave ce qu'il y a chez Luther de plus inacceptable. Luther et Zwingli, en proclamant la doctrine de la Prédestination, avaient fait surtout ressortir la grâce divine, la prédestination des élus au ciel. C'était le côté éclatant de la doctrine, et c'était là ce qui enlevait le cœur des hommes vers la foi protestante. Calvin insiste sur l'autre côté, le côté sombre, la prédestination à l'enfer de ceux qui ne sont pas élus.

« Si Dieu élit », dit-il, « tous ceux qu'il n'élit pas, il les réprouve. La réprobation vient donc de Dieu, comme l'élection. C'est Dieu qui détermine et qui veut toutes les choses qui arrivent. »

Calvin se contredit en ne voulant pas qu'on appelle Dieu l'auteur du péché. Son Dieu est bien l'auteur du péché, puisqu'il a voulu que l'homme péchât. Dieu, suivant Calvin, a fait des hommes pour être damnés, sans qu'ils le puissent éviter, et sans autre raison que sa volonté. Le Dieu de Calvin n'est pas le Dieu juste, il est le Dieu arbitraire; il n'est pas le vrai Dieu.

La théologie protestante, tout en combattant les abus et les erreurs de Rome, établissait donc, de son côté, des principes erronés que l'Église romaine repoussait; celle-ci n'avait jamais été jusqu'à nier la liberté morale de l'homme.

De plus, un des plus grands et des meilleurs principes revendiqués par Luther fut abandonné, au moins pour un temps, par les protestants. Luther avait déclaré que c'était agir contre le Saint-Esprit que de brûler les hérétiques. Malheureusement, une secte nouvelle, celle des anabaptistes, dont les chefs se croyaient inspirés du Saint-Esprit et prêchaient le communisme, excita de grands troubles en Hollande et en Allemagne. On les punit d'abord comme séditieux, puis comme hérétiques et séditieux à la fois. Ils tentèrent en Hollande une conspiration qui ne réussit pas, et parvinrent à faire une révolution en Westphalie. Les catholiques et les protestants d'Allemagne se réunirent contre eux, et, après le long siége de Munster et la défaite et le supplice du roi-prophète des anabaptistes, appelé Jean de Leyde, le synode de Hombourg, où fut représenté tout le protestantisme allemand, vota la peine de mort contre quiconque professerait les doctrines anabaptistes (1536).

Luther se laissa entraîner à sanctionner cette fatale décision, et le principe de persécution, qui régnait depuis si longtemps dans l'Église catholique, entra ainsi dans le protestantisme. Les princes et les communautés protestants, traités d'hérétiques par les catholiques romains, prétendaient à leur tour punir comme hérétiques ceux qui s'écartaient de ce qu'ils regardaient comme la vraie foi.

Calvin, plus tard, là où il eut la force en main, appliqua ce principe en toute rigueur, et son disciple le plus renommé, Théodore de Bèze, a écrit que la liberté de conscience était une croyance diabolique.

Le protestantisme entendait donc, par une inconséquence manifeste, maintenir la contrainte en matière de religion après avoir rejeté le principe d'infaillibilité. Comme si, dans les choses de l'esprit, dès qu'on n'admet plus d'autorité infaillible, on pouvait admettre autre chose que la liberté.

L'autorité religieuse, enlevée au pape et aux conciles, aux assemblées des évêques, tombait en Allemagne aux mains des princes, faute d'esprit de liberté dans le peuple et faute d'esprit d'organisation chez les réformateurs. En Suisse, c'étaient les magistrats républicains qui régentaient la religion. Le protestantisme eût bientôt déchu et péri s'il fût resté dans cette voie, car la religion n'est pas une affaire d'administration. Calvin sauva la Réforme en lui donnant une organisation qui exerça une influence décisive là même

où elle ne fut pas entièrement adoptée. Il avait établi, dans son livre, que les choses de la religion devaient être dirigées, dans chaque paroisse, par le pasteur électif qui avait remplacé le curé, assisté des anciens de la paroisse. Un consistoire, formé de la réunion des pasteurs et des anciens de chaque contrée, devait veiller au maintien de la foi et des mœurs, et les princes, comme le peuple, devaient être sujets à la discipline de l'Église et à la censure du consistoire.

Calvin réalisa bientôt son plan.

La ville de Genève et le pays qui forme maintenant la Suisse de langue française avaient échappé définitivement à la maison de Savoie. François Ier avait puni son oncle, le duc de Savoie, d'avoir passé au parti de l'empereur, en soutenant les Suisses et Genève contre lui; les Suisses avaient conquis sur la Savoie le canton de Vaud actuel, et Genève était restée libre. Les Génevois appelèrent Calvin et le chargèrent de donner des lois à leur cité (1537-1541). Il fonda chez eux la république chrétienne telle qu'il la comprenait, établit là, en brisant toutes les résistances, un régime sévère et dur, mais très-énergique, et qui trempait fortement les âmes, et fit de Genève la citadelle du protestantisme et le foyer d'une vaste propagande. La brouille de la France avec la Savoie, et l'intérêt qu'avait le roi de ménager les Suisses, assuraient Genève contre toute attaque du dehors, et Genève devint, pour les protestants de France et pour une grande partie des autres pays réformés, une cité modèle dont il fallait chercher à imiter partout les institutions.

Le principe républicain se combinait avec le principe religieux dans ces institutions; car, pour l'interprétation de l'Écriture sainte, si les pasteurs n'étaient pas d'accord, c'était le grand conseil de la république qui prononçait en dernier ressort.

L'enthousiasme et la terreur étaient les deux grands ressorts de cette république. L'enthousiasme, parce que les réformés se croyaient prédestinés et assurés de leur salut; et la terreur, parce que la communauté protestante s'immisçait dans tous les détails de la vie de ses membres, et punissait tous les écarts dans la foi et dans les mœurs. Elle avait donc aussi son inquisition; mais tout se passait au grand jour, et non dans le mystère comme dans l'inquisition catholique.

Il y avait là une grande force; mais la liberté était absente.

Adopter le protestantisme, à cette première époque de son existence, eût été, il est vrai, affranchir la société laïque de la domination papale et cléricale, mais nullement affranchir les consciences ou fonder la liberté de penser, le protestantisme ayant reculé fort en deçà des premiers élans de Luther.

Ce fut seulement beaucoup plus tard, et après qu'une nouvelle révolution, opérée dans les esprits, eut réformé la Réforme, que les premières maximes de Luther portèrent enfin leurs fruits, et que le libre examen et la liberté de conscience prirent l'essor dans le protestantisme moderne.

Mais, si la France ne pouvait être à Luther et à Calvin, devait-elle être au pape?

Être au pape, ce n'était pas garder l'ancienne foi contre la nouvelle, ni le primitif esprit chrétien contre un esprit différent.

Car la France n'avait jamais cru à ce qu'on appelle la doctrine *ultramontaine*, parce qu'elle nous est venue d'au delà des Alpes, c'est-à-dire à l'infaillibilité du pape, doctrine tout à fait inconnue des premiers siècles chrétiens, et l'esprit ultramontain ou *papiste,* tel qu'il allait se montrer de plus en plus dans ses efforts pour réagir contre la Réforme protestante, cet esprit non-seulement n'était plus celui des premiers temps, il n'était même plus réellement celui du Moyen Age.

C'était l'Espagne, bien plus que l'Italie, qui était le vrai point d'appui et comme la

réserve du catholicisme ultramontain. Un Espagnol, saint Dominique, avait joué un des premiers rôles dans la lutte contre les anciens hérétiques albigeois; un autre Espagnol, Ignace de Loyola, devait faire encore plus grande figure et exercer une action plus décisive au sein du catholicisme moderne, dans la guerre contre le protestantisme et contre toutes les idées des temps nouveaux.



Ignace de Loyola

Tandis que Luther était sorti d'un couvent de moines augustins, et Calvin de nos écoles de théologie et de droit, Loyola avait commencé par être homme de guerre. Ce fut dans la convalescence d'une double blessure, reçue en combattant contre les Français, qu'il se tourna vers la dévotion. Il devint bientôt en renom par les visions où son imagination exaltée croyait voir apparaître tantôt le Christ ou la Vierge, tantôt le diable; puis il écrivit, sous le nom d'*Exercices spirituels,* une méthode de conversion à la vie dévote, qu'il enseignait aux autres d'après sa propre expérience (1522).

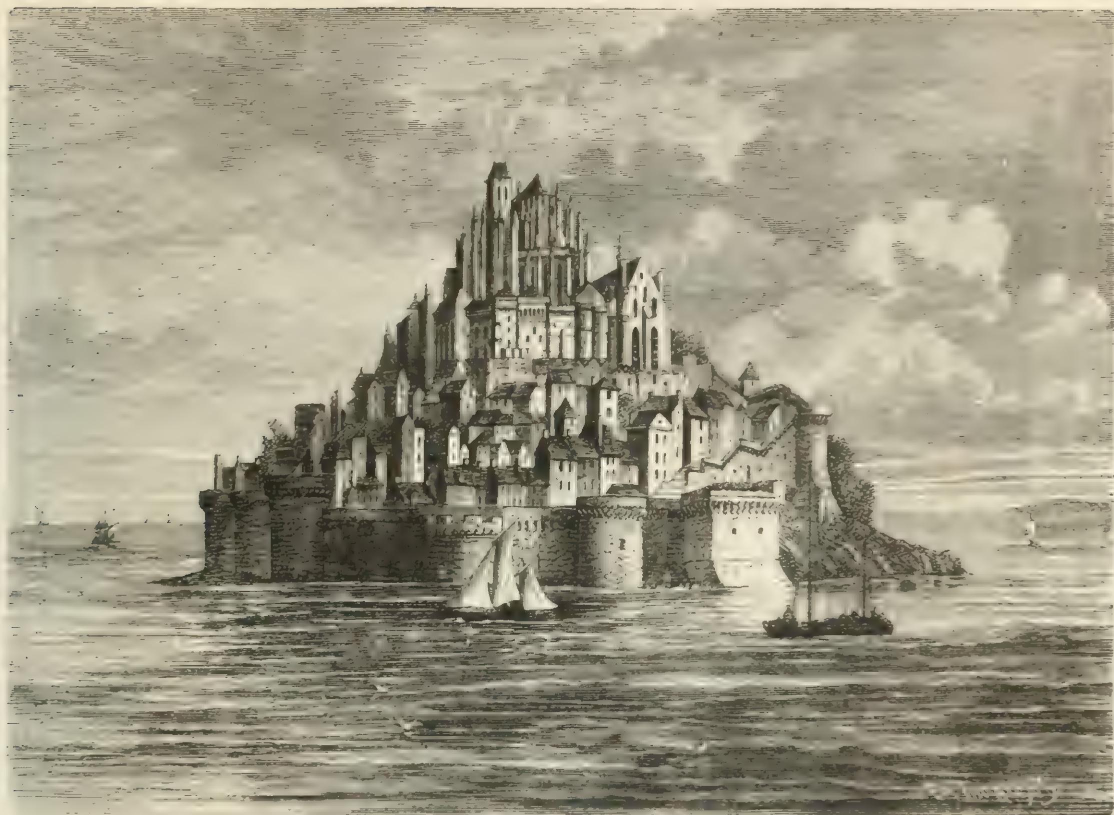
Les réformateurs protestants exhortaient leurs disciples à méditer les paroles de Jésus-Christ et à adorer Dieu en esprit; Loyola montra à ses élèves à méditer non plus la parole, mais les actions, les faits de l'Évangile; à se représenter matériellement, par l'imagination, Jésus-Christ, la Vierge et les saints dans les événements de leur histoire. C'est au maître, selon la méthode de Loyola, à diriger pas à pas les écoliers dans ces exercices, qui n'ont de *spirituel* que le nom, puisque l'imagination y est tout, et l'esprit, rien.

Ce système d'éducation religieuse n'était propre qu'à faire des enfants nerveux et visionnaires, et non des hommes gouvernés par la raison.

Ignace n'était pas lettré. Il lui fallait apprendre ce qu'il ignorait, pour exécuter un grand projet qu'il roulait dans sa tête. Il se refit écolier à trente-deux ans, d'abord en Espagne, puis à Paris. Après six ans passés sur les bancs de l'Université de Paris, Loyola, le jour de l'Assomption (15 août 1534), monta sur Montmartre, accompagné de six écoliers, dont cinq Espagnols, et là, devant l'autel de Notre-Dame de Montmartre, les sept compagnons firent vœu de renoncer aux biens de ce monde, de se consacrer au salut de leur prochain et de faire le pèlerinage de Jérusalem, ou, s'ils ne pouvaient aller à Jérusalem, d'aller à Rome se jeter aux pieds du pape, afin qu'il se servît d'eux à sa volonté pour le salut des âmes.

Ils se firent prêtres, et, la guerre les ayant empêchés de s'embarquer pour Jérusalem, ils partirent pour Rome. Là, Ignace de Loyola soumit au pape Paul III, successeur de Clément VII, le dessein qu'il avait de fonder un nouvel ordre religieux sous le nom de Société de Jésus.

Ignace et ses compagnons (ils étaient dix maintenant) convinrent entre eux : 1° d'offrir obéissance absolue au pape, et d'exécuter



Le Mont-Saint-Michel.

tous les ordres qu'il leur donnerait, sans observation et sans délai ; 2° d'élire un chef à vie, auquel chacun d'eux soumettrait sans réserve son jugement et ses volontés ; 3° d'enseigner aux enfants les éléments de la foi chrétienne.

Le pape Paul III approuva définitivement le plan de la nouvelle association en 1540, et la Société des jésuites fut fondée.

Les réformateurs protestants avaient posé en principe que l'homme ne doit obéir qu'à Dieu, et ils étaient inconséquents en ne tirant pas de ce principe la liberté de conscience. Le fondateur des jésuites posa en principe l'obéissance de l'homme à l'homme, et la vertu d'obéissance fut celle où il recommanda à sa société de surpasser tous les autres ordres religieux. « L'obéissance excellente », dit-il, « est celle par laquelle nous croyons juste tout ce qui est prescrit par nos supérieurs. Il faut être comme un corps mort, qui n'a ni volonté ni sentiment, comme un automate qui tourne là où l'on veut le faire tourner. — Si mon supérieur me prescrit quelque commandement qui me semble être contre ma conscience, je dois le croire plutôt que moi-même. Si je ne puis m'y décider, je dois abandonner mon jugement et mon sens propre, et remettre toute la chose au jugement d'un, ou de deux, ou de trois des supérieurs, afin de suivre ce qui sera décidé par eux. »

Loyola organisa la Société des jésuites comme une machine de guerre dont les individus ne sont que les rouages, et qui est tout entière dans les mains du général de

l'ordre, instrument lui-même du pape, et, pour ainsi dire, son bras droit. Le général des jésuites doit tout savoir pour tout gouverner. Chaque membre de la Société est tenu de révéler tout ce qui regarde les autres. Les membres de l'ordre ne doivent pas former d'amitiés particulières, et ne doivent aimer que la Société. Dans les maisons de l'ordre, on doit vivre chacun à part, ou bien à trois, mais jamais à deux.

Tout est combiné, chez les jésuites, pour qu'il n'y ait point d'enthousiasme, point de grands élans de l'âme; cela pourrait porter les âmes à s'affranchir de l'obéissance. On n'admet qu'un zèle passif et qu'une activité réglée et dirigée par les supérieurs avec une précision mécanique.

Le but des *Constitutions* de la Société de Jésus n'était plus celui des *Exercices spirituels*. Loyola, dans les *Exercices spirituels,* n'avait songé qu'à faire des dévots; maintenant, il voulait faire des hommes d'action, qui, gouvernés eux-mêmes, gouverneraient les autres, les laïques, et arracheraient le monde à la révolte protestante et à tout ce qui n'était pas le catholicisme ultramontain. Il diminua donc beaucoup la part faite aux méditations visionnaires des *Exercices spirituels,* qui eussent rendu ses disciples impropres à l'action, et il augmenta la part de l'étude. Lui et ses successeurs visèrent à s'emparer des consciences, surtout de la conscience des grands, par la confession, et de la jeunesse par l'éducation. Ils créèrent un grand système d'enseignement gratuit, avec la division de classes qui s'est conservée dans nos colléges, et les grands dons qu'ils se firent faire leur permirent de maintenir cette gratuité.

Loyola créa ainsi la société religieuse la plus fortement disciplinée, et la plus propre à envahir et à dominer le monde, qui eût jamais existé; mais cette unité inébranlable, que n'avaient eue ni les dominicains, ni les franciscains, ni aucun autre ordre religieux, n'était obtenue que par l'étouffement complet de la liberté morale et de la personnalité humaine. Le catholicisme du Moyen Age avait été violent et cruel, mais grand, hardi, enthousiaste. Il avait eu des penseurs profonds et de sublimes artistes. Il avait eu en lui la vie. Le catholicisme des jésuites étouffait tout essor du génie, et conduisait à la mort morale.

Il donnait la mort morale à ses amis, la mort matérielle à ses ennemis. La fondation de l'ordre des jésuites coïncida avec un redoublement d'activité du principe de persécution, et avec l'introduction à Rome et en Italie des formes terribles de l'inquisition espagnole. Ignace de Loyola en fut un des principaux promoteurs (1542).

Si la France ne devait pas se donner à Luther et à Calvin, bien moins encore devait-elle se livrer à Loyola. Il y avait dans le protestantisme des germes de progrès destinés à se développer avec le temps, et à étouffer enfin ce qu'il y avait de mauvais principes dans la théologie protestante du seizième siècle. Chez les jésuites, au contraire, il ne devait y avoir progrès qu'en arrière, et les doctrines des jésuites des siècles suivants devaient être pires que celles de Loyola.

Mais où la France devait-elle trouver son point d'appui pour résister à la double pression qui agissait sur elle, à la fois du nord et du midi, de l'Allemagne et de Rome unie à l'Espagne?

Ce qu'on appelle la Renaissance pouvait-il lui offrir cet appui?

La Renaissance n'était pas seulement un retour vers la littérature et vers les idées des Grecs et des Romains; elle n'était pas seulement un grand effort pour séparer la civilisation moderne des traditions et des habitudes du Moyen Age, et pour la rattacher directement à cette brillante civilisation grecque et latine qui jadis avait fait l'éducation de nos pères les Gaulois : c'était

en même temps un élan très-puissant vers l'avenir, et un effort très-intelligent pour élargir sans limites le cercle des connaissances humaines. Les anciens avaient créé les sciences; le Moyen Age avait essayé un moment de reprendre la trace des anciens et de continuer leur ouvrage; mais l'Église avait arrêté ce mouvement. Maintenant, la Renaissance reprenait le cours du progrès scientifique et l'étude de la nature, que le monde moderne ne devait plus abandonner jamais.

L'esprit de la Renaissance ne se montre nulle part aussi bien que dans les ouvrages d'un homme qui a enveloppé des pensées très-sérieuses sous des formes bizarres et bouffonnes. Nous voulons parler de François Rabelais. Cet homme, que beaucoup de gens prennent pour un moine buveur et libertin, à cause des facéties de ses livres, a passé sa vie dans des travaux immenses, et sa grande passion a été d'acquérir toutes les sciences « qui élargissent la connaissance de Dieu et de ses créatures », comme il le dit si bien.

Et la science n'était pas pour lui une simple curiosité de l'esprit, mais un moyen d'être utile à l'humanité : *Savoir pour servir* était sa devise. Il fit à Montpellier un cours de médecine resté fameux, et publia à Lyon une belle édition des grands médecins grecs Hippocrate et Galien, afin de mettre ses contemporains en mesure, non pas de suivre servilement la médecine ancienne, mais de la continuer et de la dépasser (1532).

Il publia ensuite ses fameux romans bouffons de *Gargantua* et de *Pantagruel* (1533-1535-1546), livres étranges, qu'on ne doit pas ouvrir sans bien peser l'avis de l'auteur à son lecteur. « Il faut », dit Rabelais, « à plus haut sens interpréter ce que, d'aventure, vous croyez dit en gaieté de cœur... Rompez l'os et sucez la moelle. »

Ces livres sont l'œuvre d'un sage qui fait le fou pour pouvoir dire la vérité en riant, sans être la victime des méchants. Rabelais gagne la faveur de la cour licencieuse de François Ier, en l'amusant de ses inventions grotesques et de ses jovialités cyniques, et il obtient par là protection contre les fanatiques, qui l'eussent fait envoyer au bûcher, s'il eût présenté sous une forme grave les idées hardies qu'il jette en bouffonnant au lecteur.

Cette sorte de gaieté a quelque chose de triste, et il est pénible de voir un homme de génie commencer par manquer à la dignité humaine pour servir l'humanité. Mais, si l'on écarte les bouffonneries de Rabelais pour arriver aux parties sérieuses de son œuvre, on est saisi de la grandeur de son langage, qui ne peut servir de modèle, comme le langage de Calvin, parce que personne ne saurait en imiter la richesse, la variété, l'originalité extraordinaire, et l'on est pris de la plus vive sympathie pour les sentiments excellents et les saines idées exprimés dans cette belle langue. Tolérance et bonté de cœur, respect de la pensée humaine et du sang humain, espérance et consolation à tous; éducation qui développe à la fois l'esprit, le cœur et le corps, et qui doit apprendre à l'homme à connaître à fond et la nature et lui-même; pleine liberté pour l'homme, mais liberté dirigée par l'éducation et réglée par l'honneur : voilà le vrai fond de Rabelais. Cela peut se résumer en quatre mots : Science universelle, bienveillance universelle.

A quelle conception religieuse le philosophe de la Renaissance, car Rabelais mérite ce nom, rattache-t-il cette saine conception de la vie humaine ?

Rabelais, au-dessus de la Nature, reconnaît et salue maintes fois, en très-hautes paroles, le Dieu créateur de la Nature; mais, tout occupé de perfectionner la vie présente et entraîné par la réaction de la Renaissance contre les superstitions et contre le mysticisme du Moyen Age, il a perdu ce sentiment si net et si vif que nos aïeux avaient d'une autre vie; il flotte là-dessus, et meurt en di-

sant qu'il va chercher « un grand peut-être. »

On ne peut pas fonder la croyance d'un peuple sur « un peut-être », et il fallait une croyance pour résister à celles que nous apportaient Loyola d'un côté, Calvin de l'autre. La Renaissance ne suffisait pas à nous la donner, bien qu'elle nous offrît des armes puissantes contre le fanatisme et l'ignorance.



Rabelais

Que pouvait donc faire la France pour n'être ni à la Réforme allemande, ni à l'*ultramontanisme* de Rome et d'Espagne; pour rester elle-même ?

La France pouvait et devait accepter de la Renaissance les principes de tolérance et d'humanité, l'amour du progrès et de la science, et suppléer à ce que la Renaissance ne lui donnait pas, s'interroger elle-même et chercher dans sa tradition. Elle y aurait vu, contre Luther et Calvin, comme nous l'avons déjà dit, que nos pères, dans la Gaule antique, puis dans la Gaule chrétienne, puis au Moyen Age, avaient toujours soutenu le principe de la liberté morale de l'homme. Elle y aurait vu, contre le catholicisme et contre le protestantisme tout à la fois, que le principe de persécution avait été flétri et maudit à son début par l'apôtre de la Gaule, par saint Martin de Tours, le grand propagateur du christianisme chez nos aïeux ;

Que l'Église gallicane avait dévié de son origine, et s'était mise en révolte contre l'esprit de ses fondateurs, en adoptant, avec Rome, le principe de persécution.

Il fallait donc repousser la doctrine de la Prédestination, abolir le principe de persécution, et reconnaître la liberté de conscience, en réprimant, par des peines modérées, comme perturbateurs et non comme hérétiques, ceux des réformés qui commettraient des violences contre le culte.

Il fallait abolir le serment que les rois de France prêtaient à leur sacre d'exterminer les hérétiques.

Il fallait enfin, vis-à-vis de la papauté, sortir de l'équivoque et de la position fausse où l'on était depuis des siècles.

Il y avait entre le catholicisme de Rome et le catholicisme de la France une différence profonde. L'Église de France, conformément aux anciennes traditions, reconnaissait le pape comme le président, mais non pas comme le souverain de l'Église universelle; elle n'admettait aucunement l'infaillibilité du pape, et mettait au-dessus de lui le concile universel. L'Église de Rome, au contraire, soutenait que le pape était infaillible, et, par conséquent, que son autorité était absolue.

Cette différence était une chose capitale. Partout où l'on reconnaît l'infaillibilité du pape, le pape est souverain direct des choses spirituelles et domine indirectement les choses temporelles, et il n'y a plus d'indépendance nationale. Les droits et les devoirs du citoyen disparaissent devant cette puissance étrangère à l'État, supérieure à l'État, qui gouverne les consciences, élève les enfants, dicte les lois.



Exécution des protestants à Paris.

Il fallait, au seizième siècle, trancher la question. Il fallait que Rome abandonnât le principe de l'infaillibilité et le principe de persécution, ou qu'en cas de refus de Rome, la France agît désormais dans sa pleine indépendance religieuse. Au lieu d'un gallicanisme incomplet et inconséquent, la France eût fondé ainsi un gallicanisme véritable, c'est-à-dire une Église de Gaule libre, puisqu'on n'en était point alors à l'idée de la séparation de l'Église et de l'État.

La France se fût préservée et eût préservé l'Europe de l'horreur des guerres religieuses. La France eût interposé son arbitrage armé entre le pape, l'empereur et l'Espagne d'un côté, et la Réforme allemande et le schisme anglais de l'autre. Ni l'un ni l'autre des deux partis n'eût osé tourner contre lui un tel arbitre.

La France eût épargné au monde chrétien, comme à elle-même, deux siècles de calamités.

Nous avons dit ce qu'on eût dû faire ; nous allons voir ce qu'on fit.

CHAPITRE IV

LES PROTESTANTS (SUITE). — RIVALITÉ DE FRANÇOIS Ier ET DE CHARLES-QUINT (FIN).

(1534-1547.)

En l'année 1534, lorsque la mort du pape Clément VII vint dissiper l'espoir que François Ier avait fondé sur l'alliance des Médicis pour recouvrer ce qu'il appelait son héritage d'Italie, le roi était encore libre de choisir entre le parti de Rome et celui de la Réforme, ou de prendre une position indépendante entre les deux. La lutte était de plus en plus vive entre Marguerite, la sœur du roi, et le parti de la persécution. Marguerite ayant publié un livre de poésies religieuses, le syndic de la Sorbonne fit condamner ce livre par la Faculté de théologie, et il fit jouer, dans un des colléges de Paris, un drame allégorique où une femme quittait sa quenouille pour prendre de la main d'une Furie un Évangile traduit en français.

Ce syndic, appelé Noël Béda, était le plus furieux chef des persécuteurs et le principal auteur de la mort de Berquin. Il prêchait et excitait ses moines à prêcher contre la sœur du roi et contre le roi même. François Ier le fit condamner comme séditieux par le Parlement et enfermer au Mont-Saint-Michel, cette belle abbaye que sa situation extraordinaire dans une grande baie que la mer couvre et abandonne tour à tour à chaque marée, a fait employer successivement comme forteresse et comme prison.

Le roi se liait de plus en plus avec les protestants allemands, et les aida, par son argent, à faire une révolution dans le duché de Wurtemberg contre l'Autriche. Charles-Quint avait confisqué ce duché. Le duc dépossédé y rentra les armes à la main.

La guerre semblait imminente entre le roi de France et les protestants allemands d'une part, et l'empereur de l'autre. François Ier publia des ordonnances importantes pour la réorganisation de l'armée française (juillet 1534). Il avait prescrit la formation de sept légions d'infanterie formant une masse de quarante-deux mille hommes, tant piquiers et hallebardiers qu'arquebusiers. C'était enfin se mettre en mesure d'avoir une vraie armée nationale; mais la noblesse, qui ne voyait pas volontiers mettre les armes aux mains des paysans, fit tant d'opposition, qu'elle parvint à empêcher que les sept légions ne fussent complétement organisées.

La grande révolte des anabaptistes dans la basse Allemagne vint alors faire diversion à la querelle des protestants et de l'empereur. Catholiques et protestants, comme nous l'avons dit, se réunirent contre les anabaptistes, et l'empereur et son frère Ferdinand transigèrent avec les princes réformés, et renoncèrent à leur ôter le Wurtemberg et les biens ecclésiastiques qu'ils avaient pris, à condition qu'ils reconnussent Ferdinand d'Autriche comme roi des Romains.

La révolte des anabaptistes eut en France un contre-coup malheureux pour les protestants. Quelques réformés eurent l'imprudence d'afficher des placards très-violents contre la messe dans les carrefours de Paris et jusque dans la chambre du roi, au château de Blois (octobre 1534). François Ier se mit en grande colère. On lui persuada qu'il y avait en France un parti anabaptiste tout prêt à se soulever, et il se retourna brusquement du côté des persécuteurs.

La persécution reçut une forme toute laïque. La commission inquisitoriale établie en 1525 fut supprimée. On fit juger sommairement les hérétiques par le lieutenant-criminel. (Le prévôt royal de Paris, siégeant au Châtelet, avait deux lieutenants, l'un pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires criminelles.) Le Parlement confirmait les arrêts du lieutenant-criminel.

On brûla nombre de gens à Paris. La femme d'un cordonnier fut envoyée au bûcher pour avoir fait gras le vendredi. La cruauté allait toujours augmentant. On avait d'abord étranglé les condamnés avant de les brûler; puis on se remit à les brûler vifs, à la mode de l'Inquisition. Puis on dépassa l'Inquisition même; on imagina de suspendre les condamnés à des bascules, qui tour à tour les élevaient en l'air et les descendaient dans les flammes, afin de prolonger leur supplice.

Un édit du 29 janvier 1535 condamna les recéleurs d'hérétiques aux mêmes peines que ceux-ci, à moins qu'ils ne les dénonçassent; une portion des biens des hérétiques fut garantie aux dénonciateurs.

Le roi se laissa emporter un moment jusqu'à ordonner l'abolition de l'imprimerie. Il eut honte, et révoqua promptement son édit; mais il établit la censure sur les livres.

Il s'arrêta, cette fois encore, dans la voie de la persécution, ne voulant pas se brouiller avec les protestants d'Allemagne, révoqua l'édit du 29 janvier contre les recéleurs d'hérétiques, et amnistia les suspects de *luthérianisme,* pourvu qu'ils vécussent dorenavant en bons catholiques.

Marguerite et ses amis particuliers se séparèrent de Luther et de Calvin, gardant le culte catholique avec le principe de la foi qui sauve; mais les protestants français, en général, suivirent Calvin même sur les points où Calvin différait de Luther.

Charles-Quint, de même qu'il avait traité avec les protestants allemands, tâchait de rester en paix avec la France, parce qu'il avait une grosse guerre maritime contre les Turcs dans la Méditerranée.

Les Turcs avaient enlevé l'île de Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, que Charles-Quint établit dans l'île de Malte. En même temps qu'ils chassaient des mers de Grèce cet ordre religieux et militaire, qui était devenu une association de corsaires chrétiens contre les musulmans, les Turcs avaient à leur tour fondé à Alger une sorte de république de corsaires musulmans, qui attaquaient toutes les possessions espagnoles de la côte d'Afrique, attiraient à eux les musulmans d'Espagne, si cruellement persécutés depuis la prise de Grenade, et désolaient par d'immenses pirateries toutes les côtes d'Espagne et d'Italie.

Ils n'avaient pas d'abord ménagé davantage les côtes de Provence; mais, maintenant, ils ne les attaquaient plus, car François Ier avait conclu secrètement alliance avec le sultan Soliman et avec le chef des pirates d'Alger, Khaïr-Eddin Barberousse, vassal du sultan.

C'était une alliance odieuse, et faite pour exciter l'opinion des autres peuples chrétiens contre la France; car c'était bien la civilisation européenne tout entière qu'attaquaient les Turcs, lorsqu'ils menaçaient d'envahir l'Allemagne et enlevaient par milliers les habitants des côtes d'Italie pour les emmener en esclavage.

Une alliance défensive avec les princes protestants et le roi d'Angleterre eût été une bien meilleure politique, et eût suffi à préserver la France de tout danger de la part de la maison d'Autriche.

Mais François Ier rêvait toujours, non pas seulement d'enlever l'Italie à la domination de Charles-Quint, mais d'y rétablir la sienne, d'y recouvrer son héritage, comme il disait. Il sacrifiait tout à ce but.

Charles-Quint amusa François Ier par des négociations, pour se donner le temps de frapper un grand coup en Afrique. Barberousse, le roi des pirates d'Alger, avait chassé de Tunis un roi musulman vassal de l'Espagne. Charles-Quint se mit à la tête de sa flotte, défit Barberousse, prit Tunis et y rétablit l'ancien roi, sous la protection de garnisons espagnoles (juin-août 1535).

Après cette victoire, comme son armée était fatiguée, il continua les pourparlers avec François Ier. Le roi de France deman-

dait le Milanais pour son second fils; il offrit, à cette condition, de s'unir à l'empereur contre le Turc et contre les protestants.

Tout en négociant, François Ier avait commencé d'agir, non pas directement contre l'empereur, mais contre le duc de Savoie, maître des passages des Alpes et des communications de la France avec l'Italie. Après avoir aidé les Suisses du canton de Berne à enlever le pays de Vaud au duc, il avait sommé le duc de donner passage à l'armée française, et, le duc refusant, il avait fait occuper, presque sans résistance, la Bresse et la Savoie. Le duc, homme très-incapable, n'avait pas même fortifié le Pas de Suze, par où l'on descend des Alpes sur Turin. Les Français s'emparèrent du Piémont presque entier (février-avril 1536).

Charles-Quint, qui était alors en Italie, était prêt à la guerre. Les négociations furent rompues. François Ier, voyant Charles-Quint à la tête de grandes forces, fit jeter de bonnes garnisons dans Turin et dans les autres places piémontaises, et rappela le reste de l'armée, afin d'attirer Charles-Quint en Provence, où il croyait le combattre plus avantageusement qu'en Piémont.

Ce plan était bon au point de vue militaire, mais devait coûter cher à la Provence. Charles-Quint, fort enorgueilli de sa victoire de Tunis, ne croyait pas que personne pût lui résister. Il traversa le Piémont, sans s'arrêter à reprendre Turin, passa les montagnes et le Var, et entra en Provence avec cinquante mille bons soldats, tandis que trois autres corps d'armée étaient chargés d'attaquer la France sur trois autres points, en Picardie, en Champagne et en Languedoc. Il rêvait d'aller jusqu'à Paris, bien qu'il eût pris pour cela le plus long chemin (25 juillet 1536).

L'armée française, malgré les autorités qui gouvernaient le Comtat Venaissin pour le pape, s'était saisie de la ville papale d'Avignon. C'est là, au confluent du Rhône et de la Durance, que le roi avait résolu d'attendre l'empereur. Presque toute la Provence fut abandonnée. Les campagnes furent dévastées, les fours et moulins détruits, les blés et fourrages brûlés, les puits gâtés, les vins répandus à ruisseaux. Toutes les villes, sauf trois, furent à leur tour ravagées, démantelées et vidées de tous biens, à mesure que l'ennemi s'en approcha. On ne maintint en défense que Marseille, Arles et Tarascon. C'était une vraie guerre de barbares, où l'on commençait par ruiner son pays pour ruiner l'ennemi. Elle fut ennoblie, et en quelque sorte légitimée par le dévouement patriotique avec lequel une grande partie du peuple et de la noblesse se prêta volontairement à détruire son propre bien.

L'empereur avança lentement à travers un pays désolé, dont les habitants, réfugiés dans les bois et dans les montagnes, harcelaient avec fureur l'ennemi qui avait attiré sur eux ces calamités. Charles-Quint avait compté, en prenant possession d'Aix, faire reconnaître l'ancienne souveraineté impériale sur la Provence par le Parlement d'Aix et par les trois ordres du comté. Il trouva Aix dépeuplée et abandonnée comme les autres villes. Il y avait eu là des pertes immenses; toutes les populations environnantes s'étant réfugiées, avec leurs biens, dans cette capitale de la Provence, l'ordre de déloger leur était arrivé si vite, qu'il leur avait été presque impossible de rien sauver.

L'empereur balançait s'il assiégerait Arles ou Marseille; mais la maladie était dans son armée; les partis de cavalerie française et les bandes des gens du pays mettaient en pièces ses détachements et enlevaient ses convois. Il recevait du dehors plus de mauvaises nouvelles que de bonnes. Son corps d'armée des Pays-Bas avait obtenu un avantage en Picardie et pris Guise, sur le haut de l'Oise; mais le corps d'armée allemand qui devait attaquer la Champagne s'était dispersé, et la plupart des soldats, qui étaient



Entrevue de François Ier et de Charles-Quint.

protestants, avaient passé aux Français. Du côté du Languedoc, les Espagnols n'avaient rien pu faire, et, sur les derrières de l'armée impériale, en Piémont, les Français, renforcés de mercenaires italiens, étaient maîtres de la campagne.

Charles-Quint, craignant de n'être plus bientôt en état de tenir tête à l'armée française d'Avignon, se décida à la retraite, sans avoir même tenté un siége, et s'en alla le long de la mer, laissant des morts et des malades derrière lui à chaque pas. Au Muy, entre Draguignan et Fréjus, cinquante paysans, armés d'arquebuses, l'attendirent au passage, résolus de tirer tous à la fois sur lui et de le tuer pour venger leur pays, quoi qu'il pût leur en advenir. Ils tuèrent à sa place un seigneur richement vêtu qu'ils prirent pour lui. Ils furent pris et pendus; mais leurs compatriotes les vengèrent en faisant encore perdre bien du monde à l'armée ennemie par une guerre de partisans acharnée.

Si le roi eût poursuivi l'empereur avec toute l'armée d'Avignon, Charles-Quint eût

bien pu sauver sa personne en se réfugiant sur les galères génoises qui côtoyaient le rivage, mais l'armée impériale eût été détruite tout entière.

Mais François Ier ne la poursuivit pas, et, diminuée de plus de moitié, elle repassa le Var, le 23 septembre.

François Ier, au lieu d'achever l'armée impériale, avait envoyé la plus grande partie de ses forces au secours de la Picardie, contre ce corps d'armée des Pays-Bas qui avait pris Guise, et qui maintenant assiégeait Péronne.

Ce fut très-fâcheux, car Péronne, que la garnison, les bourgeois, et jusqu'aux femmes, avaient défendu intrépidement, n'était déjà plus en péril lorsque l'empereur opéra sa retraite; le siége avait été levé dès le 11 septembre.

La campagne de 1536 se termina ainsi tout à l'avantage de la France. Il n'eût été que juste d'indemniser la province qu'on avait sacrifiée pour obtenir cet avantage. La Provence, qui mourait de faim, n'obtint pas même une diminution d'impôts.

On s'attendait, pour l'année 1537, à de grands événements. François Ier avait conclu avec le sultan Soliman, d'une part, un traité de commerce très-avantageux à la France, et, d'autre part, une convention d'attaque combinée contre l'empereur. Il avait été convenu que les Turcs ne s'avanceraient pas en Autriche, afin que les protestants allemands restassent neutres; qu'ils n'attaqueraient pas non plus les États du pape, et lui accorderaient même, s'il voulait, d'entrer dans le traité de commerce de la France avec la Turquie. Les Turcs devaient attaquer seulement le royaume de Naples, avec le concours des Français et des émigrés napolitains, parmi lesquels on choisirait un roi de Naples; le roi de France devait envahir le Milanais.

Mais François Ier ne savait rien faire à fond. Après s'être donné l'impopularité d'un pacte avec les *Infidèles*, il recula au moment de tirer parti de leur alliance. Au lieu d'agir en Italie de concert avec les Turcs, il se tourna contre les Pays-Bas, déclara solennellement les comtés de Flandre et d'Artois confisqués et réunis au domaine royal de France, ce qui eût été fort convenable après les avoir conquis, mais ce qui était fort ridicule avant; puis il entra en Artois, y prit quelques petites places, et s'en retourna retrouver sa cour et ses plaisirs dans sa capitale et dans ses châteaux.

L'ennemi reprit derrière lui une de ces places d'Artois, Saint-Pol, et détruisit une grosse garnison qu'on y avait laissée. Le roi consentit à une trêve pour les Pays-Bas (fin juillet 1537), de peur de perdre le Piémont après avoir manqué l'Artois. La garnison française de Turin, serrée de près par les Impériaux, mourait de faim, sans vouloir se rendre. Le roi expédia au secours de ces braves gens des troupes nombreuses, sous les ordres de son favori Montmorenci. Le fameux Pas de Suze, que gardaient dix mille ennemis et qu'on croyait inattaquable, fut forcé, et la vaillante garnison de Turin fut débloquée (octobre).

Pendant ce temps, le roi des Romains, Ferdinand, ayant pris l'offensive contre les Turcs pour faire une diversion en faveur de l'empereur son frère, avait été complétement battu en Hongrie. François Ier n'en profita pas, et consentit à une trêve pour le Piémont et le Milanais.

Le pape Paul III faisait de grands efforts pour réconcilier le roi de France et l'empereur, et pour parvenir à la réunion de ce concile général tant réclamé, et dont n'avait pas voulu son prédécesseur Clément VII.

Il était trop tard; le concile général n'était plus possible, car on ne s'entendait plus sur les principes; les protestants ne reconnaissaient plus l'infaillibilité des conciles, et le clergé catholique ne voulait pas admettre au concile, comme ses égaux, les nouveaux pasteurs élus par les princes ou par les peuples en dehors de la hiérarchie ecclésiastique.

On eut bien la preuve qu'il était trop tard, lorsque, en 1541, Paul III envoya un légat à la diète de Ratisbonne; un dernier essai de conciliation fut alors tenté entre les principaux docteurs des deux partis : Calvin était un des trois représentants du protestantisme. Paul III, qui eût accordé quelques points secondaires, refusa toute concession sur la doctrine du salut par la foi et sur la primauté du pape. Tout fut rompu sans retour. Paul III, qui s'était d'abord entouré des hommes les plus modérés et les plus conciliants, se rejeta dans le système de violences et de persécutions, et comprima par la terreur l'esprit de la réforme religieuse qui avait pénétré en Italie.

En 1538, lorsque Paul III cherchait encore la conciliation, il avait plus de chance de rapprocher François Ier et Charles-Quint que d'amener les protestants allemands et le roi d'Angleterre au concile. François Ier, qui, après le traité de Cambrai en 1529, avait épousé en secondes noces une sœur de l'empereur, était poussé par sa femme et par son favori Montmorenci vers l'alliance autrichienne. Quant à Charles-Quint, rebuté du mauvais succès de ses tentatives d'invasion contre la France, il désirait véritablement la paix avec François Ier; il avait bien assez à faire avec les Turcs, avec les protestants d'Allemagne, qui continuaient leurs progrès, et avec ses sujets des Pays-Bas ; les Gantois lui donnaient en ce moment de grands embarras.

Paul III proposa à Charles et à François de traiter par son intermédiaire. Le pape et les deux monarques se rendirent à Nice. Charles et François ne se virent point, et visitèrent alternativement le pape, qui rapportait à chacun les paroles de l'autre (mai-juin 1538).

Ces pourparlers aboutirent à une trêve de dix ans, pendant laquelle chacun garderait ce qu'il tenait. Charles-Quint ne voulut point lâcher le Milanais ; mais il consentit, en compensation, à ce que le roi de France gardât la Bresse, la Savoie et le Piémont. Il sacrifia ainsi complétement son allié le duc de Savoie, qui, pendant ces dix années, ne devait plus avoir en sa possession que le petit comté de Nice.

A peine François Ier était-il rentré dans son royaume qu'il reçut avis que l'empereur avait désir de communiquer directement avec lui, et lui proposait un rendez-vous sur la côte de Languedoc, à Aigues-Mortes.

Le roi se rendit à Aigues-Mortes, et quand la flotte de l'empereur fut en vue, François Ier monta à bord de la galère impériale, sans autre escorte que cinq ou six courtisans. « Mon frère », dit-il à Charles-Quint, « me voici derechef votre prisonnier. » Et il l'embrassa aussi cordialement que s'il n'y avait point eu entre eux tant de sang versé et tant de mutuelles offenses (14 juillet).

Le lendemain, l'empereur vint à son tour trouver le roi à Aigues-Mortes, et, le troisième jour, ils se séparèrent en très-bonne intelligence, sans toutefois avoir formellement conclu de nouvelles conventions qui dépassassent la trêve de Nice. Le roi fut ensuite repris d'un mal aigu qu'il devait à ses désordres, et qui l'avait atteint dans sa jeunesse et lui revenait dans l'âge mûr pour ne plus le quitter.

Il s'occupa de moins en moins des affaires, et les laissa complétement entre les mains de son favori Anne de Montmorenci, qu'il avait fait connétable. Montmorenci avait pris de l'empire sur François Ier, précisément parce qu'il ne lui ressemblait en rien. Il ne se souciait ni de littérature, ni de sciences, et avait l'esprit aussi étroit que le roi l'avait ouvert ; mais il avait une volonté forte, obstinée et laborieuse. Dur sans être austère, ennemi des nouveautés par tempérament, il poussa la France dans la voie la plus fausse et la plus dangereuse : persécutions au dedans, et, au dehors, alliance avec l'empereur et

brouille avec le roi d'Angleterre et les protestants allemands. Quelques mois après l'entrevue d'Aigues-Mortes, il fit signer au roi un pacte avec l'empereur, par lequel François et Charles s'engageaient à ne pas conclure, l'un sans l'autre, de nouveaux traités avec Henri VIII (10 janvier 1539); le gouvernement français suspendit le paiement des sommes promises au roi d'Angleterre par le traité de 1525, et qui se payaient par termes annuels.

Rien n'était plus contraire aux intérêts de la France.

Les affaires de l'empereur étaient alors en mauvais état. La part qu'il prélevait sur le produit des mines d'Amérique ne lui fournissait pas encore de bien grandes sommes; le Milanais, autrefois si riche, était ruiné; la Castille résistait aux impôts; la noblesse castillane, qui avait autrefois aidé Charles-Quint à écraser les communes insurgées, repoussait à son tour les taxes sur les denrées et sur les marchandises; les Pays-Bas, qui avaient été la grande ressource de l'empereur, et qui lui avaient donné jusque-là bien plus que l'Amérique, montraient maintenant une forte opposition. Charles-Quint n'ayant pas remboursé aux Gantois des emprunts considérables qu'il leur devait, ils ne voulaient plus lui payer de taxes; ils chassèrent de Gand les nobles, qui tenaient pour l'empereur, décapitèrent un de leurs magistrats qu'ils accusaient de les avoir trahis, et députèrent secrètement vers le roi de France pour réclamer sa protection comme suzerain de la Flandre. Ils promettaient de décider les autres bonnes villes flamandes à en faire autant, si le roi leur venait en aide.

François Iᵉʳ, au lieu de s'interposer entre Charles-Quint et les Gantois, comme c'était son devoir de roi et l'intérêt de son royaume, offrit à Charles-Quint, qui était en Espagne, le libre passage par la France pour aller réduire les Gantois.

C'est que Charles-Quint avait enfin promis de disposer du Milanais en faveur d'un mariage entre le second fils de François Iᵉʳ et la fille du roi des Romains. François, suivant son habitude, sacrifiait tout à l'idée fixe de faire rentrer le Milanais dans sa famille.

Charles-Quint s'empressa d'accepter l'offre du roi, mais en priant François Iᵉʳ de s'engager à ne pas le presser de rien signer sur le Milanais durant son passage en France, « de peur qu'on ne pût dire qu'il avait traité par contrainte. » A la première ville de ses domaines où il arriverait en quittant la France, il donnerait, dit-il, toute garantie au roi sur ce dont il s'agissait.

François Iᵉʳ consentit à cette demande, qui n'était pas de bon augure, et offrit à Charles-Quint ses deux fils en otages. Charles répondit qu'il les acceptait, non pas pour les envoyer en Espagne, mais pour les garder près de lui comme compagnons de voyage en France. Il savait bien qu'il ne risquait rien, et que François Iᵉʳ n'était pas capable de trahison.

Il passa donc la Bidassoa (20 novembre 1539), et entra en France; il fut reçu dans toutes les villes, d'après l'ordre de François Iᵉʳ, « à aussi grand honneur qu'on reçoit les rois de France à leur joyeux avénement. »

La bourgeoisie des bonnes villes étala dans ces réceptions un luxe inouï. A Poitiers, entre autres, l'empereur vit venir au-devant de lui deux mille bourgeois habillés de velours et de satin, avec passements d'or et d'argent. Cela ne veut pas dire qu'il y eût une aisance générale en France. Le commerce et l'industrie avaient fort enrichi la haute bourgeoisie; mais la masse du peuple était beaucoup moins à son aise que du temps de Louis XII; les gros impôts, les lois tyranniques sur la chasse et les désordres des gens de guerre faisaient grandement souffrir les campagnes.

Charles-Quint et François Iᵉʳ se rencon-



François Ier et son fou.

trèrent à Loches en Touraine, d'où le roi mena son hôte, de fête en fête, par ses beaux châteaux de la Loire, et par Orléans et Fontainebleau, jusqu'à Paris, où l'on fit à l'empereur un accueil qui surpassa tout le reste en magnificence.

L'empereur, cependant, n'était pas sans inquiétude. Il avait lieu de croire que maintes gens donnaient à son sujet de mauvais conseils à François Ier. Les rois avaient encore, en ce temps-là, des bouffons en titre, dont l'office consistait à amuser le maître par leurs quolibets et leurs saillies. Le *fou* du roi avait des tablettes qu'il appelait le calendrier des fous, et où il écrivait les noms de tous ceux qu'il jugeait dignes d'entrer dans sa confrérie. Il montra au roi le nom de l'empereur inscrit sur son calendrier, pour la folie que Charles commettait en traversant la France.

— Mais si je le laisse passer sans encombre? dit le roi.

— Alors, répliqua le fou, j'effacerai son nom pour mettre le vôtre.

Le fou ne faisait que répéter les propos de bien des gens qui se croyaient sages.

François Ier ne les écouta pas, conduisit amicalement l'empereur jusqu'à Saint-Quentin, et le fit conduire par ses deux fils jusqu'à Valenciennes, première ville des Pays-Bas sur cette frontière.

Là, les ambassadeurs de François Ier demandèrent à Charles-Quint de donner au roi les garanties qu'il lui avait promises quant au Milanais; l'empereur différa de répondre jusqu'à ce qu'il eût châtié ses sujets rebelles.

Le roi patienta. Les Gantois, découragés par l'abandon de François Ier, se remirent à la discrétion de l'empereur. Charles-Quint déclara la ville de Gand déchue de ses priviléges, confisqua les biens communaux, et fit détruire la fameuse cloche du beffroi de Gand, la cloche de *Roland,* comme on la nommait, qui appelait le peuple aux armes et aux assemblées. Il contraignit les échevins et les principaux bourgeois à venir lui demander pardon à genoux, tête nue et pieds nus, et condamna la ville à une forte amende et à entretenir à ses frais une citadelle qu'il fit construire pour tenir en bride les Gantois. Quatorze des instigateurs de la révolte furent décapités sur le Marché du Vendredi, entre autres un gentilhomme qui s'était mis du parti populaire et qui avait dicté la lettre écrite au roi de France pour réclamer son secours (février 1540).

Ce fut là une chose bien honteuse pour François Ier, qui avait ainsi abandonné les droits et manqué aux devoirs de sa couronne relativement à la Flandre.

Gand, qui avait tant livré de batailles pour la liberté, succomba ainsi sans combattre. Il ne s'en releva pas. Les jours de gloire et de prospérité étaient finis pour la Flandre. L'esprit de liberté passait de Flandre en Hollande; le grand commerce passait de Bruges et de Gand au port franc d'Anvers, si admirablement situé, et qui devenait l'entrepôt du trafic des deux grandes puissances coloniales, l'Espagne et le Portugal, avec le nord de l'Europe. La Hollande allait bientôt reprendre et dépasser le rôle politique qu'avait eu la Flandre au Moyen Age.

Gand soumis, les ambassadeurs du roi se représentèrent devant l'empereur. Charles-Quint déclara, sans plus de façons, n'avoir rien promis quant au Milanais, et adressa de nouvelles offres au roi. Il lui proposa de renoncer au Milanais, d'évacuer les États de Savoie, et de renoncer à la suzeraineté de la Flandre. A ce prix, il offrait de marier sa fille aînée au second fils du roi, avec les Pays-Bas et la Franche-Comté pour dot.

François Ier refusa, et disgracia son favori Montmorenci, qui l'avait engagé dans l'alliance impériale et poussé à cette déception.

Malheureusement, le parti de la persécution religieuse ne tomba pas du pouvoir avec Montmorenci. Au conseil du roi restèrent le cardinal de Tournon, fanatique implacable, et deux frères du duc de Lorraine établis à la cour de France, à savoir : le cardinal Jean de Lorraine et le duc Claude de Guise, qui avait des fils pleins de talents et d'ambition, et destinés à un rôle très-grand et très-funeste dans l'histoire de France.

François Ier, n'espérant plus avoir le Milanais par la paix, se préparait à recommencer la guerre. L'assassinat de deux de ses agents diplomatiques en Italie, par ordre du gouverneur impérial du Milanais, lui fournit un grief de plus (juillet 1541). Il contracta une double alliance avec le Danemark et la Suède; mais les princes protestants d'Allemagne, qui savaient qu'il avait voulu les sacrifier à l'empereur, ne se fiaient plus à lui, et le roi d'Angleterre lui gardait rancune. François Ier ne put renouer ces deux capitales alliances qu'il avait perdues par sa faute.

L'année 1541, cependant, fut très-malheureuse pour Charles-Quint. Son frère Ferdinand fut encore une fois battu en Hongrie

par les Turcs, qui restèrent maîtres de tout ce royaume, et il essuya en personne un grand désastre devant Alger, qu'il avait essayé de conquérir comme Tunis. Sa puissante flotte fut presque anéantie par les tempêtes, et il ne put ramener en Italie et en Espagne qu'un débris d'armée (octobre 1541).

François Ier fit des préparatifs immenses pour mettre à profit les revers de l'empereur et prendre l'offensive l'année suivante. Il leva jusqu'à cent vingt mille hommes, tant Français qu'étrangers. Jamais l'occasion n'avait été meilleure en Italie, où les populations étaient partout redevenues hostiles à la domination impériale. Des insurrections eussent de tous côtés secondé les Français contre l'empereur.

François Ier avait bien souvent sacrifié les vrais intérêts de la France à sa passion de conquêtes en Italie. Cette fois, cependant, quand l'Italie lui offrait toutes chances, il s'en détourna pour porter ailleurs ses efforts; résolu de garder la défensive au delà des Alpes, et de ne tenter de conquêtes que dans les limites naturelles de la France, il fit attaquer, aux deux bouts du royaume, le Luxembourg et le Roussillon.

Rien de mieux, si la guerre eût été bien conduite; mais le roi, toujours languissant, mit ses deux fils, jeunes gens sans expérience militaire, à la tête des deux armées du nord et du midi.

L'armée du nord, commandée par le duc d'Orléans, second fils du roi, eut d'abord plein succès, et, secondée par le duc de Clèves et de Gueldre, le seul allié que la France eût gardé parmi les princes de l'Empire, elle enleva presque tout le Luxembourg en quelques semaines (juillet-août 1542). Les forces des Pays-Bas étaient hors d'état de tenir tête à l'armée française, et la Belgique était ouverte aux Français.

Mais le général de vingt ans, à qui le roi son père avait confié une si importante expédition, s'ennuya de cette guerre de siéges, et, entendant parler d'une grande bataille qui allait se livrer en Roussillon, il mit une garnison de mercenaires allemands dans la ville de Luxembourg, licencia la plus grande partie de ses troupes, et prit la poste pour aller rejoindre l'armée du Roussillon et se trouver à la bataille.

A peine eut-il le dos tourné, que Luxembourg fut repris par les troupes des Pays-Bas.

Il n'y eut point de bataille dans le Roussillon, où la campagne ne fut pas mieux menée que dans le nord. L'armée du midi, conduite par l'héritier du trône, le dauphin Henri, eût dû commencer par occuper les passages des Pyrénées, et par couper les communications de Perpignan avec la Catalogne et avec la mer. On n'en fit rien; on laissa à l'ennemi tout le temps de se fortifier dans Perpignan, et d'y accumuler hommes, artillerie et munitions. On ne commença le siége de cette place que le 26 août. Perpignan fut mal assiégé et bien défendu. La fin de septembre arriva, et l'on fut obligé de lever le siége à la hâte, pour que le camp ne fût pas noyé par les pluies d'automne, qui font déborder les torrents des montagnes et qui changent en lac la plaine sablonneuse de Perpignan.

Ce fut là une pitoyable issue de si grands armements et de si grandes menaces. C'est un des pires inconvénients des monarchies héréditaires que de mettre fréquemment les armées, et, avec elles, le sort de l'État, dans les mains de jeunes gens sans expérience et sans capacité.

Au commencement de 1543 arriva un événement grave, qui était à prévoir depuis que le gouvernement français s'était maladroitement brouillé avec le roi d'Angleterre. La mort de la première femme d'Henri VIII, tante de l'empereur, répudiée par le roi anglais, avait levé l'obstacle qui empêchait la réconciliation de l'empereur et du roi d'Angleterre. Quoi que pût dire le pape, Charles-

Quint renouvela son ancienne alliance contre la France avec le monarque anglais, tout ennemi de Rome que celui-ci fût devenu (11 février 1543).

Les affaires d'Écosse avaient achevé de tourner Henri VIII contre François Ier. Ce pays était divisé entre le parti catholique,



Henri VIII.

soutenu par la France, et le parti protestant, qui s'appuyait sur l'Angleterre, quoique Henri VIII, depuis sa rupture avec Rome, continuât de persécuter les protestants chez lui pour des points de théologie où il n'était pas d'accord avec eux. Henri VIII avait voulu préparer la réunion de l'Écosse à l'Angleterre en fiançant son fils à la petite reine d'Écosse Marie Stuart, et l'influence française avait fait repousser ce projet par les Écossais. Cela décida Henri VIII à la guerre contre la France.

Pendant que le roi d'Angleterre s'unissait à l'empereur, François Ier concertait un plan de campagne maritime sur les côtes d'Italie avec le sultan Soliman, et prenait de nouveau l'offensive du côté des Pays-Bas. Il entra en Hainaut, et s'empara de Landrecies; puis, au lieu de pousser en avant, il s'en alla retrouver la cour et les dames (juin-août 1543). Charles-Quint, qui ne perdait pas le temps comme François Ier, entrait en campagne au moment où le roi en sortait. A la tête d'une armée qu'il avait réunie sur le Rhin, il tomba sur le duc de Clèves, dont le petit État, formé des duchés de Clèves, de Gueldre et de Juliers, était pour la France un avant-poste très-avantageux entre les Pays-Bas et la basse Allemagne.

La plus forte place du duc de Clèves, Duren, fut emportée d'assaut. Le duc, ne voyant pas arriver l'armée française, se découragea un peu trop vite, se soumit à l'empereur, lui céda la Gueldre, et quitta le protestantisme et l'alliance française (7 septembre 1543).

L'union des Turcs et des Français dans la Méditerranée fit plus de scandale que de profit. Le fameux Barberousse, chef des pirates d'Alger, et capitan-pacha ou grand amiral du sultan, après avoir ravagé les côtes de Calabre, avait paru devant Marseille, au mois de juillet, avec une grande flotte et un gros corps de troupes de débarquement. La flotte française n'était ni équipée ni approvisionnée, et ce fut seulement le mois suivant que les forces navales combinées purent tenter quelque chose. La flotte franco-turque assiégea Nice : la ville capitula; mais le château, situé sur un rocher escarpé, résista, et le siége fut levé à l'approche d'un corps d'armée impérial.

La flotte franco-turque retourna en Provence, et la ville et le port de Toulon furent abandonnés à Barberousse pour ses quartiers d'hiver. Les Turcs s'y conduisirent comme en pays ennemi, et enlevèrent bon nombre d'habitants des côtes pour les faire ramer à bord de leurs galères. Ils repartirent au printemps, sans autre exploit.



François Ier et les Parisiens.

Charles-Quint tira parti de cette alliance turque, odieuse à toute l'Europe et impopulaire en France, pour entraîner la masse de l'Allemagne dans sa querelle contre François Ier. Les protestants allemands consentirent à aider l'empereur, et décidèrent le roi de Danemark à se retirer de l'alliance française.

François Ier exigea de la France de nouveaux sacrifices. L'impôt pour la solde des nouvelles légions d'infanterie fut mis entièrement à la charge des villes fermées, par compensation de la taille qui pesait quasi exclusivement sur les campagnes. Cet impôt fut désormais permanent comme la taille elle-même, sans avoir jamais été voté par les États Généraux. Le roi demandait si souvent des décimes au clergé, que cela devenait presque aussi un impôt régulier. Le clergé n'osait plus rien refuser au roi, de peur que François Ier ne se tournât vers les protestants.

Le roi créa et vendit de nombreux offices de judicature.

Tous ces expédients servirent à soutenir péniblement la campagne de 1544.

Elle s'ouvrit par une bataille en Piémont. Le marquis du Guast, gouverneur impérial du Milanais, avait reconquis une partie du Piémont sur les Français. Le roi y envoya un jeune prince de la branche de Bourbon, le comte François d'Enghien, avec un renfort. Du Guast espérait voir se fondre devant lui l'armée française faute d'argent et de ressources, puis achever de l'accabler quand elle serait ruinée, et passer alors les Alpes afin de marcher sur Lyon, pendant que l'empereur en personne envahirait la Champagne, et le roi d'Angleterre la Picardie.

Le comte d'Enghien ne se laissa pas affamer. Il attaqua du Guast, le 14 avril, à Cérisolles. Les Français n'avaient que seize ou dix-sept mille hommes contre vingt à vingt-deux mille; mais ils avaient de la grosse cavalerie, et l'ennemi n'en avait point. Ce fut une journée très-accidentée. Le comte d'Enghien, après avoir deux fois enfoncé, avec ses gendarmes, un gros bataillon espagnol, sans pouvoir le disperser, vit derrière lui une partie de son infanterie étrangère en fuite. Comme un tertre lui cachait le reste du champ de bataille, il crut la journée perdue, et, n'y voulant point survivre, il se portait déjà la pointe de l'épée à la gorge, ainsi qu'eût fait un ancien Gaulois, quand un de ses officiers accourut au galop en criant victoire.

A l'exception de ce corps de cinq mille fantassins espagnols, qui avait résisté au comte d'Enghien, toute l'armée ennemie était rompue et renversée. C'étaient quatre mille Suisses et quatre mille Gascons qui en avaient l'honneur. Les mercenaires suisses rachetèrent, ce jour-là, leurs mauvais services passés. Le corps espagnol fut enfin rompu à son tour, et toute l'infanterie ennemie taillée en pièces. Du Guast s'était enfui avec sa cavalerie. L'ennemi perdit douze ou treize mille hommes, toute son artillerie et son bagage.

Une victoire si complète devait donner aux Français le Milanais à coup sûr, et probablement toute l'Italie.

La journée de Cérisolles, qui promettait de si grandes suites, n'en eut aucune. Le comte d'Enghien ne reçut ni argent ni renfort; le roi lui défendit de marcher en avant, et rappela bientôt la majeure partie de ses troupes en France.

C'était pour défendre la France que le roi renonçait à profiter de la victoire en Italie. L'empereur et le roi d'Angleterre avaient combiné un plan d'invasion très-redoutable. Ils étaient convenus de laisser nos places fortes derrière eux, et de pousser droit à Paris, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie. Ils s'étaient puissamment préparés à agir, et François I[er] n'était pas prêt contre une telle attaque.

Heureusement, ce plan ne fut pas exécuté. Henri VIII, qui sentait que ses intérêts n'étaient pas ceux de Charles-Quint, expédia un corps d'armée contre l'Écosse, qui était le véritable objet de son ambition, puis descendit à Calais, et opéra sa jonction avec un corps d'armée des Pays-Bas et d'Allemagne envoyé par Charles-Quint; mais, au lieu de marcher sur Paris, il fit assiéger à la fois deux places de la Picardie maritime, Boulogne et Montreuil.

Les Français n'avaient point en Picardie de forces capables d'arrêter Henri VIII, s'il se fût porté en avant. Le roi d'Angleterre n'avait pas moins de trente mille Anglais et vingt-cinq mille Belges, Hollandais et Allemands.

Charles-Quint, lui, essaya de marcher sur Paris. Avec quarante-cinq ou cinquante mille Allemands et Espagnols, il franchit la Meuse à Commerci, et voulut aller traverser la Marne à Saint-Dizier. Il comptait enlever en passant cette place mal fortifiée; mais Saint-Dizier avait une garnison d'élite, qui résista héroïquement. L'empereur, qui voulait avoir un poste sur la Marne, s'obstina; deux mille cinq cents soldats en arrêtèrent cinquante mille

durant quarante jours (8 juillet-17 août). Encore Charles-Quint fut-il obligé de laisser sortir ces braves gens de Saint-Dizier par capitulation, avec armes, bagages et canons.

Charles-Quint, alors, somma Henri VIII d'exécuter enfin le plan convenu. Henri VIII ne voulut point quitter ses deux siéges de Montreuil et de Boulogne. Charles-Quint hésita. Il avait devant lui, à Châlons-sur-Marne, une armée française plus forte que la sienne.

Il commença de négocier avec François Ier tout en avançant, mais par la rive droite de la Marne, mettant cette rivière entre lui et l'armée française. François Ier avait envoyé ses deux fils à l'armée, mais en leur défendant de risquer une bataille.

Charles-Quint dépassa Châlons sans être attaqué; mais il manquait de vivres, et songeait à se replier sur la route des Pays-Bas, quand il fut averti que les ponts d'Épernai et de Château-Thierri n'étaient pas coupés, et que là se trouvaient les magasins de l'armée française. L'empereur, par une marche rapide, se saisit de ces deux places et de tous les approvisionnements qu'elles renfermaient.

Il y eut grande panique dans Paris quand on sut que les chevau-légers de l'empereur couraient jusqu'aux portes de Meaux. Tout le monde s'enfuyait, par terre et par eau, vers la Normandie ou vers la Loire.

Le roi, que sa mauvaise santé avait empêché de se rendre à l'armée, arriva en hâte de Fontainebleau à Paris, et parcourut les rues à cheval, haranguant les bourgeois avec ferme contenance. La peur s'en alla comme elle était venue. Tous ceux qui s'enfuyaient revinrent à la file. Quarante mille Parisiens, bien armés et bien résolus, furent passés en revue par le roi.

L'armée française, accourue à marches forcées, était déjà entre l'empereur et Paris. Charles-Quint jugea l'attaque impossible, et, revenant au dessein qu'il avait eu avant la prise d'Épernai et de Château-Thierri, il reprit la route du nord par Soissons (12 septembre), puis par le Laonnois, tout en continuant les négociations.

Les négociateurs français et impériaux s'étaient abouchés à Crépi en Valois; mais les envoyés de François Ier se montraient difficiles sur les conditions, lorsqu'une mauvaise nouvelle arrivée de Picardie décida le roi à conclure au plus vite avec l'empereur. Henri VIII avait repoussé les propositions de paix présentées par le roi de France, qui eût mieux aimé traiter avec lui qu'avec Charles-Quint, et Boulogne avait été rendu, le 14 septembre, au roi d'Angleterre, par la lâcheté de son gouverneur et malgré les habitants indignés.

La paix fut conclue avec l'empereur avant qu'il sût la prise de Boulogne (18 septembre). On se rendit ce qu'on s'était pris de part et d'autre, si ce n'est que l'empereur garda Tournai, cette vieille ville si française, et céda Hesdin, ville de l'Artois, qu'avaient prise les Français. François Ier renonça à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, abandonnant tout droit sur ces deux provinces qui, de tout temps, avaient fait partie du royaume de France. Charles et François convinrent de travailler ensemble à la réunion de l'Église, c'est-à-dire de s'unir contre les protestants. Le roi, non-seulement abandonna l'alliance des Turcs, mais promit secours à l'empereur contre eux. Il fut convenu que le second fils du roi épouserait ou une fille de l'empereur, ou une fille du roi des Romains, qui aurait en dot soit les Pays-Bas et la Franche-Comté, soit le Milanais. La France évacuerait les États de Savoie lorsque s'effectuerait ce mariage.

C'était à peu près ce qu'avait proposé Charles-Quint en 1540, et ce n'était pas la peine d'avoir versé tant de sang et imposé à la France tant de sacrifices pour en revenir là au bout de quatre ans.

Henri VIII, abandonné par les troupes des Pays-Bas et par les Allemands, leva le siége de Montreuil, mais garda Boulogne, qu'on ne réussit pas à lui reprendre d'un coup de main.

Charles-Quint savait que les deux fils de François Ier ne s'aimaient pas, et il espérait diviser la maison royale de France en assurant une grande situation au second fils du roi. Mais il avait surtout fait la paix à cause de l'Allemagne.

Quoique les protestants l'eussent aidé, cette année-là, contre le roi de France, il les regardait comme ses plus grands ennemis, et, après la paix avec la France, il visait maintenant à une trêve avec les Turcs pour ne plus avoir à s'occuper que des affaires de religion. Les protestants avaient continué de faire des progrès immenses en Allemagne. Ils comptaient actuellement dans leur parti quatre électeurs sur sept, à savoir : le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, le comte palatin du Rhin, et même l'archevêque de Cologne. La noblesse et les villes des domaines héréditaires d'Autriche étaient en grande partie gagnées à la Réforme, et, dans les Pays-Bas, les autorités n'osaient plus appliquer les ordonnances de Charles-Quint contre l'hérésie. Par un édit de 1529, Charles avait ordonné de brûler les relaps, c'est-à-dire les hérétiques convertis qui revenaient à l'hérésie, et d'exécuter les simples hérétiques, les hommes par l'épée, et les femmes par la fosse (en les enterrant vives).

La pensée qui absorbait Charles-Quint était la réunion d'un concile général, par lequel il espérait dominer à la fois le pape et les protestants ; il comptait imposer au saint-siége de Rome la réforme des abus les plus criants, imposer aux protestants les décisions du concile, et les diviser en regagnant les uns par quelques concessions et en écrasant les autres.

Ce plan devait aboutir à de vastes scènes de carnage, car il était certain que les protestants ne se soumettraient pas au concile, et Charles-Quint ne pouvait avoir une chance quelconque de succès que par le concours de François Ier. Rien n'était plus contraire et aux intérêts et aux devoirs de la France ; mais François Ier était de plus en plus entraîné dans une voie funeste par ceux qui l'entouraient. Le gouvernement français fit pire que de suivre, il devança Charles-Quint ; ce fut de France que partit l'épouvantable signal d'un siècle entier de massacres et d'exterminations dans la chrétienté.

Nous avons parlé plus haut de ces vaudois des hautes Alpes, qui avaient échappé à la destruction de leurs frères au treizième siècle, et qui, persécutés à diverses reprises, avaient été sauvés par Louis XII.

Les vaudois des hautes Alpes piémontaises et dauphinoises avaient fondé, dès la fin du treizième siècle, une colonie dans un canton de la Provence auparavant inculte et désert, et qu'ils avaient merveilleusement fertilisé. Ils y prospéraient en paix et en silence, ne pratiquant leur culte qu'en secret, et intéressant tout le monde à les protéger par leur fidélité à payer impôts, dîmes et rentes seigneuriales.

C'était le pays qui s'étend, au nord de la Durance, autour du mont Léberon, aux environs d'Apt et de Vaucluse. Il y avait là trois petites villes, Mérindol, Cabrières et la Coste, et une trentaine de bourgs et de villages. Quand les vaudois des hautes Alpes et ceux de la Provence furent informés que des peuples entiers rejetaient le joug de Rome et proclamaient le « pur Évangile », ils crurent que le règne de Jésus-Christ, attendu par leurs pères, était arrivé, et ils envoyèrent deux de leurs pasteurs vers les nouveaux réformateurs.

Ils furent bien étonnés lorsqu'ils apprirent que ces grands champions de l'Évangile ne croyaient pas au libre arbitre de l'homme.

« Nous avons toujours cru », dirent-ils aux protestants, « que Dieu a créé tous les hom-



Massacre des habitants de Mérindol.

mes pour la vie éternelle, et que les réprouvés se sont faits tels par leur propre faute. Mais, si toutes choses arrivent nécessairement, de telle sorte que celui qui est prédestiné à la vie éternelle ne puisse pas devenir réprouvé, ni ceux destinés à la réprobation parvenir au salut, à quoi sert de prêcher et d'exhorter les hommes? »

Ces simples gens n'osèrent toutefois défendre jusqu'au bout la saine foi de leurs pères contre les erreurs des nouveaux réformateurs. La plupart cédèrent par modestie devant ces grands docteurs de la Réforme. Ils s'unirent aux protestants (1532), et les vaudois de Provence, se reprochant d'avoir jusque-là dissimulé leur opposition à l'Église romaine, renoncèrent au secret dont ils avaient enveloppé leurs pratiques. La vieille Inquisition, qui fonctionnait toujours dans le midi, se mit à les poursuivre. François Ier les protégea un moment, puis les laissa persécuter. Il y eut parmi eux un assez grand nombre de condamnations à mort en 1535, et le Parlement d'Aix ordonna aux seigneurs des vaudois de les contraindre à abjurer l'hérésie ou à quitter en masse le pays.

Les vaudois prirent les armes pour se défendre. L'amnistie que le roi accorda aux sectateurs de Luther en juillet 1535 pacifia momentanément le pays. Mais, les vaudois n'ayant pas rempli la condition de l'amnistie, qui était de vivre catholiquement, les poursuites recommencèrent. Après divers incidents, le Parlement d'Aix, par un arrêt du 18 novembre 1540, condamna au feu, par contumace, vingt-trois notables vaudois, et à l'esclavage leurs femmes et leurs enfants, et ordonna l'entière destruction de la ville de Mérindol et de son territoire.

Des hommes influents intervinrent auprès du roi, qui suspendit l'exécution de l'arrêt et accorda un délai aux vaudois pour « abjurer leurs erreurs. »

Les vaudois, tout en remerciant le roi, n'abjurèrent pas. Calvin, devenu tout-puissant à Genève et très-influent dans tous les pays réformés, fit intervenir avec succès auprès du roi les princes protestants d'Allemagne et les cantons protestants de la Suisse. François Ier alla jusqu'à suspendre toutes les procédures entamées contre les vaudois et jusqu'à faire élargir tous leurs prisonniers (14 juin 1544).

Mais, après la paix avec l'empereur, le parti de la persécution reprit le dessus. Le premier président du Parlement de Provence et l'archevêque d'Aix accusèrent les vaudois de complots contre la couronne, et prétendirent qu'ils étaient le noyau d'un parti qui voulait ériger la Provence en république. Le cardinal de Tournon, alors le membre le plus influent du conseil du roi, soutint avec acharnement auprès de François Ier ces imputations mensongères. Le cardinal fit rédiger une révocation de l'édit publié en faveur des vaudois. Le garde des sceaux, Olivier, qui était le ministre de la justice, refusa de présenter cette révocation à la signature du roi. Le cardinal la fit présenter par un secrétaire d'État. On dit que le roi, qui était malade, signa sans lire. Comme le garde des sceaux n'eût pas voulu mettre à cette pièce le sceau de la couronne, et eût pu faire retirer la signature du roi, le cardinal fit apposer un sceau qui n'était pas le véritable.

Le parti de la persécution commença par un faux pour arriver au massacre.

La lettre de révocation enjoignait au Parlement de Provence de mettre à exécution son arrêt du 18 novembre 1540, et de faire que le pays fût entièrement nettoyé d'hérétiques. Une main inconnue avait ajouté, audessous de la signature du roi, l'ordre d'exécution militaire.

Le cardinal de Tournon était poussé par un fanatisme sanguinaire; le premier président du Parlement d'Aix, Meinier d'Oppède, avait une haine personnelle contre une dame qui était la suzeraine d'une grande partie des vaudois.

Le 13 avril 1545, le premier président d'Oppède se mit à la tête d'une petite armée composée de quelques troupes régulières et de quelques milices bourgeoises des principales villes provençales, auxquelles se joignirent les soldats du vice-légat du pape; une portion des vaudois habitait le territoire papal du Comtat Venaissin. Des bandes de mauvaises gens de toute espèce suivirent les soldats.

Les villages des environs de Mérindol furent incendiés sans résistance. Le meurtre, l'incendie et le viol se déchaînèrent sur toute la contrée. Les habitants de Mérindol s'enfuirent dans les bois et dans les montagnes. On ne trouva à Mérindol que quelques femmes cachées dans une église. Après mille outrages, elles furent précipitées du haut des rochers du château.

De Mérindol, d'Oppède marcha sur Cabrières, place fortifiée, qui se défendit. D'Oppède offrit la vie et les biens aux habitants. Ils ouvrirent leurs portes. D'Oppède ordonna de tout mettre à mort. Les soldats français refusèrent. Les fanatiques des milices bourgeoises et la canaille qui suivait d'Oppède

obéirent. On tua tout ce qu'on trouva ; une multitude de femmes et d'enfants s'étaient réfugiés dans l'église : les égorgeurs s'y précipitèrent, et là se passèrent des horreurs sans nom.

D'autres femmes s'étaient cachées dans une grange. D'Oppède y fit mettre le feu. Un soldat leur ouvrit la porte pour les sauver. On les rejeta dans le feu à coups de pique. Vingt-cinq mères de famille avaient cherché asile au fond d'une caverne. Le vice-légat du pape fit allumer un grand feu à l'entrée ; plus tard, on retrouva les ossements au fond de la grotte.

La troisième ville vaudoise, la Coste, eut le sort de Cabrières. Même capitulation accordée et violée. On vit là une mère, tombée avec sa fille dans les mains de ces bêtes féroces, se percer le cœur d'un couteau et le passer tout sanglant à sa fille.

Après que les trois villes et vingt-deux villages eurent été détruits, trois mille personnes égorgées, deux cent cinquante-cinq suppliciées après les massacres, six ou sept cents envoyées ramer sur les galères royales, et beaucoup d'enfants vendus comme esclaves, l'armée des égorgeurs se retira enfin, laissant derrière elle une double ordonnance du Parlement d'Aix et du vice-légat du pape qui défendait que nul, sous peine de la vie, n'osât donner retraite ni fournir argent ou vivres à aucun vaudois ou hérétique.

Une multitude de malheureux qui erraient dans les bois et les rochers du mont Léberon moururent de faim. Les plus robustes parvinrent à gagner les hautes Alpes, Genève ou la Suisse ; le pays resta désert.

Le cardinal de Tournon justifia auprès de François Ier d'Oppède et ses complices. On mentit au roi après comme on lui avait menti avant. François Ier, par lettres patentes du 18 août 1545, approuva tout ce qui avait été fait contre les vaudois, acceptant devant Dieu et devant les hommes la solidarité de ce grand forfait.

Les temps de la Guerre des albigeois étaient revenus et dépassés. Les fanatiques du treizième siècle avaient de la grandeur et de l'austérité dans leur cruauté ; les fanatiques du seizième siècle étaient, pour la plupart, les plus vils des hommes, perdus de vices, et n'ayant pour religion qu'une espèce d'idolâtrie qui rappelait la décadence du paganisme. C'était le dernier degré de la décadence morale.

Des applaudissements féroces éclatèrent en Espagne ; l'horreur glaça tout ce qui restait chrétien ou humain dans les pays catholiques. Un grand cri d'indignation et de colère retentit chez les peuples protestants.

Malgré ce gage effroyable donné à la papauté, la France n'était pas définitivement conquise au parti de Rome et de l'Espagne. La Réforme n'allait pas y être étouffée par la terreur, comme en Espagne et en Italie, et le massacre des vaudois annonçait, non pas l'écrasement silencieux des novateurs sous le despotisme religieux et politique, mais, dans un avenir peu éloigné, une immense guerre civile.

La France, entre la parole de Rome et de l'Espagne et la parole de l'Allemagne résumée par Calvin, n'avait pas su trouver une troisième parole, la sienne propre, la parole du génie religieux de la Gaule, la parole de liberté. Elle n'avait pas su reprendre sa tradition, proclamer la liberté de conscience, et faire barrière aux guerres de religion. Elle n'était plus à la tête du mouvement européen ; elle ne donnait plus glorieusement le signal aux autres, comme au Moyen Age : elle allait être envahie par ce qu'elle n'avait pas su empêcher ; disputée et déchirée entre deux génies étrangers, le génie allemand et anglais du nord, et le génie espagnol et romain du midi, elle allait devenir le champ de bataille de la Guerre de religion européenne.

Au massacre des vaudois, le gouvernement français associait, en l'année 1545, une

politique tout impériale et catholique. Les agents de François Iᵉʳ travaillaient à obtenir pour l'empereur une trêve du sultan, et menaçaient les protestants allemands, s'ils ne reconnaissaient le concile que le pape venait de convoquer à Trente. La guerre continuait entre la France et l'Angleterre.

L'augmentation arbitraire de tous les impôts, la levée d'un emprunt forcé sur les gens aisés, l'établissement de la gabelle du sel dans les provinces du sud-ouest, qui en étaient exemptes en vertu de pactes conclus avec les rois lorsqu'elles s'étaient données à la France, fournirent les moyens d'équiper une grande flotte et une grande armée de terre. Outre les bâtiments de commerce qu'on louait et qu'on armait en cas de guerre, on formait alors un commencement de marine royale permanente.

La flotte anglaise, inférieure en nombre à la nôtre, après avoir essuyé quelques pertes dans la Manche, se retira vers Portsmouth. La flotte française avait toute chance de s'emparer de l'île de Wight; mais elle était mal commandée, et revint sans avoir rien fait de sérieux.

Sur terre, ce fut encore pis. On assiégea fort mal Boulogne, qu'on ne reprit pas. Le roi, usé et éteint, ne donnait plus les commandements qu'à des gens incapables.

Pendant ce siége de Boulogne, le second fils du roi, Charles, duc d'Orléans, vint à mourir (8 septembre). Cette mort mettait à néant le traité de Crespi, dont l'article essentiel, aux yeux du roi, était celui qui promettait au duc d'Orléans soit les Pays-Bas, soit le Milanais.

François Iᵉʳ commença de se refroidir pour le concile et pour Charles-Quint, et rouvrit les négociations avec Henri VIII.

Le roi d'Angleterre, de son côté, vieillissait et souhaitait la paix. Elle fut signée le 7 juin 1546. Henri VIII promit de rendre, en dedans huit ans, Boulogne et ses dépendances, moyennant 2,000,000 d'écus d'or, et une pension perpétuelle, qui avait été promise par le traité de 1525.

La politique de la France changeait encore une fois au dehors; mais la persécution continuait au dedans. Elle ne frappait plus seulement les protestants, mais aussi les philosophes étrangers aux sectes religieuses. Il y eut de nombreuses exécutions de protestants, parmi lesquels quatorze furent brûlés ensemble à Meaux, avec leur pasteur, simple ouvrier, parent de leur premier martyr Jean Leclerc. Ils s'entre-donnaient courage les uns aux autres au milieu des flammes, et chantèrent les louanges de Dieu jusqu'à leur dernier soupir.

On brûla ensuite à Paris, place Maubert, le 3 août 1546, un jeune et illustre savant, appelé Étienne Dolet, à la fois auteur et imprimeur, et qui avait fait de magnifiques travaux sur la littérature ancienne. Il fut condamné sous prétexte d'impiété et d'athéisme; il laissa pour adieux à ses amis de beaux vers sur l'immortalité de l'âme, et monta au bûcher avec un ferme courage. C'était un grand ami de Rabelais. Il avait soulevé contre lui d'autres haines encore que les haines religieuses, en soutenant, contre les imprimeurs de Lyon ses confrères, les ouvriers coalisés qui réclamaient une augmentation de salaire.

Le concile, si longtemps attendu, s'était enfin ouvert à Trente, dans le Tyrol italien, le 13 décembre 1545. Il n'y eut d'abord que trente et quelques prélats, la plupart Italiens, puis les Espagnols commencèrent d'arriver. A l'entrée de l'été de 1546, il n'y avait encore qu'une soixantaine d'évêques. Les Français et les Allemands n'arrivaient pas. François Iᵉʳ se tenait sur la réserve, et les évêques français ne voyaient pas volontiers le concile; les plus favorisés du roi craignaient qu'on ne leur interdît de posséder plusieurs évêchés à la fois et de résider à la cour.

Ce concile si peu nombreux n'en agissait pas moins comme s'il eût été vraiment uni-



Château de Rambouillet.

versel. Il se prononça contre la doctrine de la foi qui sauve, et décida que le signe extérieur et matériel du baptême pouvait seul sauver les âmes, et, après le baptême, les œuvres extérieures. Sur la question de la grâce et du libre arbitre, le concile, d'après la tradition, établit que l'homme peut librement accepter ou refuser la grâce que Dieu lui offre.

Pendant ce temps, la Guerre de religion éclatait en Allemagne.

L'empereur, en prenant les princes par leurs intérêts, était parvenu à diviser les protestants et à détacher de la ligue protestante la maison de Brandebourg et la branche cadette de la maison de Saxe. Cependant, le parti de la Réforme était si fort que, lorsque l'empereur, sommé d'agir par le pape, voulut dissoudre la ligue protestante et en proscrire les chefs comme rebelles, plus de quatre-vingt mille hommes prirent les armes contre lui (juillet-août 1546).

Les chefs protestants eussent pu chasser l'empereur de l'Allemagne; mais ils s'entendirent mal : Charles-Quint, d'abord très-inférieur en nombre, eut le temps de réunir d'assez grandes forces. Vers l'automne, le duc Maurice de Saxe, chef de la branche cadette de cette maison, quoique protestant, fit une diversion en faveur de l'empereur et envahit l'électorat de Saxe, que l'empereur avait promis d'ôter au chef de la branche aînée pour le lui donner.

L'armée protestante se désorganisa; une partie des princes et des villes se soumirent à l'empereur (décembre 1546), c'est-à-dire que, sans renoncer à leur religion, ils renoncèrent à leur ligue.

Il se passa alors quelque chose de bien extraordinaire, et le secours vint aux protestants d'où ils devaient le moins l'espérer. L'empereur avait refusé au pape Paul III le duché de Parme pour un de ses bâtards. Paul III lui en gardait rancune. Il craignait, d'ailleurs, que l'empereur, s'il avait une complète victoire, ne fût tout à fait le maître en Italie, ne dominât le concile et n'y fît prévaloir l'ancienne maxime de la supériorité des conciles sur les papes.

Paul III rappela d'Allemagne un corps de troupes qu'il avait envoyées à l'empereur, les autorisa à passer à la solde de François Ier, encouragea le roi de France à soutenir les restes de la ligue protestante, et approuva que les agents français travaillassent à appeler les Turcs contre l'Autriche; enfin, il transféra le concile de la ville impériale de Trente à la ville papale de Bologne. Les prélats du parti de l'empereur protestèrent, et le concile se rompit (mars 1547).

C'était un vrai chaos politique. On était près d'avoir une guerre générale, où un pape, qui ne croyait pas à la foi catholique, allait être l'allié des protestants et des Turcs, par l'intermédiaire de ce gouvernement français qui venait d'égorger les vaudois. François Ier faisait effort pour attirer Henri VIII dans cette étrange ligue; mais le roi d'Angleterre mourut quelques semaines avant la rupture du concile (28 janvier 1547), laissant pour successeur un enfant de neuf ans, Édouard VI.

François Ier sentit bientôt qu'il ne tarderait pas à suivre ce roi anglais qui avait été si souvent, tour à tour, son allié et son ennemi. Il errait de château en château, sans trouver ni repos ni soulagement; les progrès d'un ulcère, qui le tourmentait depuis huit ans, l'obligèrent de s'aliter à Rambouillet. Il ne se releva plus. Il conseilla à son fils, le dauphin Henri, de diminuer les impôts, de ne point rappeler au pouvoir Montmorenci et surtout de se défier des Guises, ces princes lorrains dont il voyait grandir l'ambition et l'avidité.

Il mourut le 31 mars 1547, dans sa cinquante-troisième année; il en avait régné trente-deux.

Avec des qualités brillantes, il avait manqué de caractère et de génie. Il avait flotté sans cesse entre les idées et les factions contraires; faute de savoir prendre le grand parti qui convenait à la France, il avait compromis pour des siècles les destinées de notre patrie. Nous souffrons encore aujourd'hui des suites de ses fautes.

Si Henri IV, le seul véritable grand homme qui ait régné sur la France de l'ancien régime, fût venu à la place de François Ier, il est probable que la France eût été préservée de maux infinis, et se fût remise à la tête de l'Europe; mais Henri IV vint trop tard, et quand le mal ne pouvait plus se réparer.

CHAPITRE V

LES PROTESTANTS (SUITE). — HENRI II ET LA MAISON D'AUTRICHE.

(1547-1559.)

Le nouveau roi, Henri II, âgé de vingt-huit ans, ne ressemblait à son père que par sa belle prestance et son adresse aux exercices du corps. Il avait l'esprit aussi lourd que François Ier l'avait eu vif et actif, ne savait pas se gouverner lui-même, bien loin d'être capable de gouverner un grand royaume, et ne pensait que par autrui. Il était entièrement livré à une maîtresse intrigante, impérieuse et avide, Diane de Poitiers, qui avait vingt ans de plus que lui, mais qui garda sa beauté jusque dans un âge très-avancé. Soit amour, soit habitude, elle le domina tant qu'il vécut.

Henri II ne tint point de compte des derniers avis de son père, qu'il n'aimait pas, et mit le pouvoir dans les mains de Montmorenci et des Guises. Il était depuis longtemps lié avec Montmorenci, l'ancien favori disgracié de son père, et les Guises gagnèrent sa faveur en gagnant l'appui de Diane de Poitiers. Diane était veuve d'un sénéchal de Normandie; un des Guises épousa une de ses filles.

Les deux chefs de cette branche de la maison de Lorraine, Claude, duc de Guise, et Jean, cardinal de Lorraine, s'étaient fait en France une grande position. Le cardinal Jean avait donné, dans sa personne, le plus éclatant exemple des abus du Concordat, c'est-à-dire des abus de la nomination royale aux bénéfices ecclésiastiques. Il avait obtenu de François Ier, en même temps ou successivement, trois archevêchés, onze évêchés et cinq grandes abbayes. On n'avait jamais vu pareil cumul.

Le duc Claude de Guise et le cardinal Jean de Lorraine moururent dans les premières années du règne d'Henri II (en 1550); mais les deux fils aînés du duc Claude, François, qui fut duc de Guise après son père, et Charles, qui prit le titre de cardinal de Lorraine après son oncle, exercèrent une bien plus grande influence encore et jouèrent un bien plus grand rôle que leurs devanciers. Ces deux frères différaient beaucoup entre eux, et ne s'en aidaient que mieux l'un l'autre. François était un grand capitaine, d'une force d'âme extraordinaire, capable de générosité dans la victoire, mais sans scrupule et sans pitié quand il s'agissait de vaincre. Charles, au contraire, était lâche dans le péril et insolent dans le succès, sans foi et sans mœurs, mais adroit, éloquent, savant, subtil, plein de ressources et de séductions. Rien n'était plus à redouter que l'union de ces deux hommes, bien secondés par leurs quatre autres frères.

De toutes les anciennes branches collatérales de la maison royale, il n'en subsistait plus qu'une, celle de Bourbon, et le crime et le malheur de son chef, le fameux connétable, avaient fort abaissé la fortune des Bourbons, ces derniers des anciens sires des fleurs de lis. Les Guises en profitèrent pour s'élever en fait au-dessus des princes du sang et pour les supplanter auprès du roi. Issus, par les femmes, de l'ancienne branche d'Anjou, ils étaient plus près parents de la branche régnante, c'est-à-dire des Valois, que les Bourbons. Cette parenté, d'après les lois du royaume, ne leur conférait aucuns droits, mais contribuait à leur donner crédit.

Pendant que Montmorenci et les Guises se partageaient et distribuaient à leurs parents et amis emplois, honneurs et richesses, les hommes qui avaient été en crédit sous le feu roi étaient mis à l'écart, sinon persécutés. Le cruel cardinal de Tournon se trouvant en disgrâce, la dame de Cental, qui était la suzeraine de la plus grande partie du pays des vaudois, demanda justice à Henri II, au nom de ses malheureux vassaux, contre le cardinal de Tournon, contre le comte de Grignan, gouverneur de Provence, contre le premier président d'Oppède et leurs complices.

On dit que François Ier, en mourant, avait témoigné des remords, et recommandé à son fils de faire réviser cette horrible affaire.

Un procès criminel fut entamé devant la grand'chambre du Parlement de Paris contre d'Oppède et les autres commissaires du Parlement d'Aix. Le Parlement d'Aix lui-même fut cité en corps pour répondre de l'arrêt d'extermination qu'avait exécuté d'Oppède.

Mais le gouverneur de Provence promit de léguer sa terre de Grignan à François de Guise, et les Guises prirent parti pour les accusés. Le pape Paul III intercéda auprès du roi en faveur du président d'Oppède, « persécuté », dit-il, « à cause de son zèle pour la religion. » La grand'chambre du Parlement de Paris, où dominait l'esprit des repres-

sions sanglantes, finit par acquitter d'Oppède et tous les accusés, sauf un seul, l'avocat général au Parlement d'Aix, et encore fut-il condamné pour faux et non pour les grands meurtres auxquels il avait participé (octobre 1550).

Les forfaits inouïs de 1545 demeurèrent donc impunis devant la justice humaine.

La persécution contre les protestants continua. Les principales influences de la cour se réunirent contre eux. Montmorenci avait toujours été persécuteur; les Guises le devinrent, parce qu'ils avaient de grandes ambitions pour lesquelles ils comptaient avoir besoin de l'appui du saint-siége de Rome. Ils rêvaient de revendiquer le royaume de Naples, comme héritiers de la maison d'Anjou.

Ils se mirent donc d'accord avec Montmorenci pour la politique de rigueur à l'intérieur du royaume; mais, au dehors, ils prirent une politique opposée à la sienne. Montmorenci était catholique en France et partisan de l'alliance catholique au dehors, c'est-à-dire de l'alliance autrichienne. Les Guises furent, d'abord, à la fois catholiques au dedans et anti-autrichiens au dehors. Leurs visées sur Naples leur faisaient souhaiter la guerre avec l'empereur.

En même temps, ils poussaient à la guerre avec l'Angleterre par leur intervention dans les affaires d'Écosse. Une fille du duc Claude de Guise était veuve du roi Jacques V d'Écosse, et mère de la petite reine Marie Stuart; les Guises prétendaient gouverner l'Écosse sous le nom de la reine veuve, et visaient à réunir l'Écosse à la France en fiançant deux enfants, la petite Marie Stuart et le petit dauphin, fils d'Henri II.

Tandis que les Guises préparaient leurs trames politiques, les événements marchaient en Allemagne. Le pape, comme nous l'avons dit, avait entravé et non secondé les succès de Charles-Quint contre les protestants. Les protestants de l'Allemagne du Sud s'étaient soumis à l'empereur; mais ceux de l'Allemagne du Nord avaient continué de soutenir les deux chefs de la ligue protestante, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et la Bohême s'était insurgée contre le frère de Charles-Quint, qui était devenu roi de Bohême par des pactes de famille contraires au vieux droit électif de ce pays.



Diane de Poitiers.

Charles-Quint sortit de cette situation périlleuse par un coup de vigueur. A la tête d'une armée peu nombreuse, mais formée de vieilles troupes d'élite, il marcha rapidement contre l'électeur de Saxe, et, avant que les forces protestantes se fussent réunies, il battit et fit prisonnier l'électeur (23 avril 1547). Il le força de renoncer à l'électorat, qu'il transféra au chef de la branche cadette de Saxe, obligea le landgrave de Hesse à capituler, et le garda prisonnier, bien qu'il lui eût promis le contraire (juin 1547).

Le frère de Charles-Quint, le roi des Romains Ferdinand, soumit de son côté la Bohême. L'archevêque-électeur de Cologne, qui s'était fait protestant, abdiqua, et fut

remplacé par un catholique. Les électeurs protestants et les villes libres promirent, au moins conditionnellement, de se soumettre au concile de Trente.

Charles-Quint, victorieux, pressa le pape Paul III de renvoyer à Trente les membres du concile qu'il avait appelés à Bologne, afin qu'on terminât le différend de la religion.

C'était l'intérêt de l'Église catholique; mais Paul III était plus préoccupé de l'intérêt de sa famille que de celui de l'Église, et il rêvait pour son fils, avec le duché de Parme, le duché de Milan même. Il repoussa la demande de l'empereur, et s'unit au roi de France qui, sous l'influence des Guises, se disposait à la guerre contre Charles-Quint.

Charles-Quint essaya de terminer la querelle religieuse d'Allemagne sans le pape. Il amena les protestants comme les catholiques, dans la diète germanique, à remettre à des docteurs désignés par lui, deux docteurs catholiques et un protestant, la rédaction d'un formulaire religieux, auquel tout l'Empire devrait se conformer « jusqu'à la réunion du légitime concile. » L'*Intérim,* ainsi qu'on nomma ce formulaire provisoire, accordait aux protestants que la foi était nécessaire avec les œuvres pour le salut, et que les prêtres mariés pouvaient garder leur femme. Il ne disait rien des biens enlevés à l'Église. La plupart des protestants acceptèrent l'*Intérim;* quelques grandes villes du nord de l'Allemagne résistèrent; Rome et les jésuites, d'un côté, Calvin et Genève, de l'autre, protestèrent (mai-juin 1548).

La guerre, qui était ou paraissait terminée en Allemagne, semblait près de se rallumer en Italie. Henri II était descendu en Piémont, et projetait d'attaquer Milan et Gênes avec le concours du pape. Mais le vieux Paul III, intimidé par les succès de Charles-Quint, se remit à négocier avec l'empereur au lieu de lui faire la guerre, et le roi fut rappelé en France par la nouvelle d'une révolte dans nos provinces du sud-ouest.

Il y avait déjà eu des troubles dans ces contrées, sous François Ier, à l'occasion de l'impôt sur le sel. La gabelle, c'est-à-dire l'achat forcé du sel à tant par famille et par tête, était le plus tyrannique des impôts et le plus détesté du peuple. Les anciennes provinces aquitaniques, sur les côtes desquelles



Henri II.

se trouvent les principaux marais salants, étaient exemptes de la gabelle, en vertu des traités qu'elles avaient conclus avec nos rois lorsqu'elles avaient quitté la domination anglaise pour revenir à la France. Elles payaient seulement un léger droit sur la valeur du sel. En 1542, François Ier avait remplacé ce droit variable par un droit fixe considérable, et auquel les populations craignirent de voir bientôt substituer quelque chose de pis, c'est-à-dire la gabelle elle-même.

Les habitants des côtes virent dans cette mesure fiscale la violation de leurs droits et la ruine du grand commerce de sel et de salaisons qu'elles faisaient avec l'étranger. Les îles de Ré et d'Oléron, et toutes les côtes

poitevines et aquitaniques, se soulevèrent et chassèrent les percepteurs du droit sur le sel ; la ville de la Rochelle expulsa par force une garnison introduite dans ses murs contrairement à ses priviléges.

François Ier, en décembre 1542, marcha en personne sur la Rochelle. La ville, les côtes et les îles se soumirent au roi sans résistance. François Ier, qui n'était pas méchant au fond, et qui sentait que ces gens étaient dans leur droit, n'exerça aucune vengeance, et gagna le cœur des Rochellois en confirmant tous leurs priviléges municipaux, y compris l'exemption de garnison ; mais il ne supprima pas le nouveau droit sur le sel, et, en 1544, il remplaça ce droit, comme les populations l'avaient prévu, par le régime de la gabelle, qui fut étendu à tout le royaume.

Le poids de cet impôt, si oppressif en lui-même, était infiniment augmenté par les exactions et les vexations de tous genres que commettaient les agents de la gabelle. Les *gabelous*, comme les appelait le peuple, étaient assurés de l'impunité, car ils ne relevaient pas des tribunaux, et n'étaient responsables que devant leurs chefs.

L'irritation alla croissant durant quatre années. L'insurrection de 1542 se renouvela en mai 1548, mais avec bien plus de violence. Les îles et les campagnes de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord, du Bordelais et de l'Agénais, se soulevèrent au cri de : « Mort aux gabelous ! » Les paysans armés entrèrent dans les villes, forcèrent les prisons, massacrèrent les officiers de la gabelle, et coururent sus à quiconque était accusé de connivence avec les gabelous.

La haute bourgeoisie, effrayée du désordre, s'interposa pour apaiser le mouvement et pour obtenir que les insurgés envoyassent présenter leurs griefs au roi, en Piémont. Mais, tandis que la rébellion s'arrêtait dans les pays de la Charente, Bordeaux, entraîné par les petites villes et les campagnes de la Gironde et de la Dordogne, se soulevait à son tour. Le sire de Moneins, lieutenant général du gouverneur de Guyenne, essaya d'intimider les mécontents ; il convoqua une assemblée populaire à l'Hôtel de ville de Bordeaux, et menaça les séditieux de la potence. Un riche marchand, nommé Guillotin, lui répondit que les gens de Saintonge et de Guyenne faisaient bien de revendiquer par les armes la liberté de leurs ancêtres. Le tocsin sonna. Le lieutenant général, qui n'avait pas les forces nécessaires pour soutenir ses imprudentes menaces, se mit en vain sous la protection des magistrats municipaux. L'Hôtel de ville fut envahi par des bandes de paysans et de gens du *menu peuple*, et le lieutenant général fut massacré avec les officiers de la gabelle et quelques bourgeois qui essayaient de les protéger (21 août).

Les rebelles forcèrent un vieux président au Parlement de Bordeaux, nommé la Chassagne, de leur prêter serment comme leur capitaine. La Chassagne, le premier feu passé, appela autour de lui la bourgeoisie aisée pour la mêler au menu peuple, ferma les portes de la ville aux paysans, puis remit en fonctions le Parlement et les magistrats municipaux. Le Parlement, alors, écrivit au roi que tout était rentré dans l'ordre, et fit tirer à quatre chevaux l'homme qui, le premier, avait sonné le tocsin.

L'abattement, parmi le peuple, avait succédé à la fureur. Deux corps de troupes, revenus de Piémont, sous les ordres du connétable de Montmorenci et de François de Guise, qui portait alors le titre de duc d'Aumale, s'avançaient vers les pays aquitaniques. Nulle part ils n'eurent à combattre. François de Guise, qui voulait se rendre populaire, pacifia l'Angoumois et la Saintonge, en ne faisant point de punition de ce qui s'était passé, puis rejoignit devant Bordeaux le connétable, qui avait marché par la Guyenne.

Bordeaux laissa entrer le connétable et se laissa désarmer sans résistance (9 octobre). Une commission extraordinaire, que le dur Montmorenci poussa aux dernières rigueurs, fut chargée de faire le procès à la ville et à la province entière. Tous les priviléges et libertés de Bordeaux et de la plupart des villes de la Guyenne, de l'Angoumois et de la Saintonge furent abolis. L'Hôtel de ville de Bordeaux fut démoli. Les exécutions à mort se succédèrent de jour en jour pendant quatre ou cinq semaines; plus de cent quarante personnes furent pendues, décapitées, rouées, brûlées, empalées à la façon des Turcs, ou écartelées par quatre chevaux. On les faisait mourir sur une simple accusation, sans confrontation de témoins ni autre forme de procès. Guillotin, ce marchand qui avait répondu si fièrement au lieutenant général, fut brûlé vif. Les chefs des paysans révoltés eurent leur tour. Deux d'entre eux furent couronnés de couronnes de fer rougies au feu, pour les punir de s'être faits de petits rois. Quant au président de la Chassagne, qui avait rendu Bordeaux au roi, on le remercia en le mettant en prison.

Les excès de la révolte avaient été bien dépassés par les excès de la répression, et, si les violences populaires avaient été condamnables, le grand coupable était la royauté, qui foulait aux pieds tous les droits et ne reconnaissait plus d'autres lois que sa volonté arbitraire.

On voyait maintenant les suites de la faute qu'avaient faite les États Généraux au temps de Charles VII, en laissant établir la taille permanente pour l'entretien de l'armée permanente. Les rois, pouvant se passer des États Généraux, avaient commencé par ne plus les convoquer que dans des occasions extraordinaires; maintenant, ils ne les convoquaient plus du tout, et ils augmentaient, à leur fantaisie, la taille et les autres impôts, ou en inventaient de nouveaux, sans le consentement de la nation, ce qui est le dernier degré d'abaissement politique pour un peuple, et le pur despotisme.

Aussi les esprits les plus généreux étaient-ils en grande indignation, et commençaient-ils à prendre en haine la royauté et à rêver la république. Un jeune homme de dix-huit ans, appelé la Boëtie, écrivit, en face des échafauds dressés sur les places des villes aquitaniques, un pamphlet contre les rois, qui n'a pas été surpassé en énergie ni en éloquence par les écrivains et les orateurs de la Révolution. Ce fameux pamphlet, qu'on a plus d'une fois réimprimé de nos jours, est intitulé le *Discours de la servitude volontaire,* ou le *Contr'un,* c'est-à-dire contre le pouvoir d'un seul. L'auteur se demande comment tant de milliers et de millions d'hommes peuvent endurer la tyrannie d'un seul, qui est parfois le dernier des hommes, soumis lui-même aux caprices d'une femme.

C'était le cas d'Henri II, pauvre tyran esclave de la volonté d'autrui.

La sentence de Bordeaux ne fut pourtant pas maintenue dans toute sa rigueur. Ceux qui gouvernaient le roi et qui poussaient à la guerre contre l'Angleterre comprirent qu'il serait imprudent de réduire au désespoir ce pays, qui avait autrefois appartenu aux rois anglais. On rendit à Bordeaux et aux autres villes aquitaniques leurs priviléges. On fit même bien plus : on abolit, dans les provinces aquitaniques, non-seulement la gabelle, mais tout impôt sur le sel, moyennant une grosse somme une fois payée (1549-1553). C'était bien la peine de causer tant de troubles et de malheurs pour finir par donner gain de cause à la révolte qu'on avait provoquée.

La gabelle, dont les provinces du sud-ouest demeurèrent exemptes, pesa d'autant plus durement sur le reste de la France.

Au moment des troubles du sud-ouest, on était déjà en lutte de fait avec l'Angleterre, quoique la guerre ne fût pas déclarée.

Les Anglais, depuis la mort d'Henri VIII,

étaient entrés dans une nouvelle phase politique et religieuse. Henri VIII avait régné avec un despotisme qui dépassait encore de beaucoup celui des rois de France, car il s'é-



La tour d'Odre de Boulogne-sur-Mer, détruite en 1644.

tait fait despote en religion comme en politique, et avait prétendu disposer de la conscience de ses sujets comme de leurs biens et de leur vie. Il s'était attribué l'infaillibilité, comme le pape. Le Parlement, sans liberté ni dans les élections ni dans les délibérations, avait fait passivement toutes ses volontés. Les coutumes et l'étiquette de la cour d'Angleterre étaient si serviles qu'elles scandalisaient les Français, qui, même sous le gouvernement arbitraire, gardaient une certaine dignité, une certaine liberté de manières vis-à-vis de leurs rois.

Mais les Anglais, eux, gardaient, sous ce despotisme, les apparences et les formes des institutions libres et des assemblées nationales, que la France laissait passer d'usage, et les formes, en Angleterre, aidèrent plus tard le fond à revenir.

Henri VIII, séparé de Rome sans avoir embrassé le protestantisme, avait tenu en équilibre, dans son royaume, les catholiques et les protestants, en les opprimant les uns par les autres. Après lui, sous son fils, le jeune Édouard VI, le parti protestant l'emporta. L'Église anglicane se constitua d'une manière indépendante, en conservant ses évêques et une partie des rites catholiques, mais en adoptant les doctrines protestantes.

La guerre civile, avant la mort d'Henri VIII et de François Ier, avait déjà éclaté en Écosse entre les catholiques et les protestants. L'Angleterre avait pris parti pour les protestants. A l'avénement d'Henri II, les Guises firent envoyer des renforts français aux catholiques. Le régent qui gouvernait l'Angleterre au nom d'Édouard VI envahit l'Écosse; le parti catholique écossais mit l'Écosse sous la protection de la France, et une escadre française emmena la petite reine d'Écosse Marie Stuart, afin qu'on l'élevât à la cour de France et qu'on la mariât au dauphin François, fils d'Henri II (juin 1548).

Une guerre civile, qui fut provoquée en Angleterre par l'oppression que les grands propriétaires exerçaient sur les paysans, affaiblit le nouveau gouvernement anglais, et facilita l'établissement de la suprématie française en Écosse.

La petite reine d'Écosse était, par sa mère, la petite-fille du duc Claude de Guise et la



Cathédrale de Metz.

nièce de François de Guise et du cardinal Charles de Lorraine. La politique des Guises débuta ainsi par un succès.

Ils décidèrent Henri II à entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre (1549). Les galères françaises, qu'on avait fait venir de la Méditerranée dans l'Océan et dans la Manche, et qui, allant à la rame, marchaient sans le vent et contre le vent, comme nos bâtiments à vapeur, battirent une escadre anglaise près de l'île de Guernesey. Henri II conquit en personne les petites places du Boulenois, et l'on prépara, pour l'année suivante, le siége de Boulogne, que les Anglais occupaient depuis 1544.

Le gouvernement anglais, ne se sentant pas en état de défendre Boulogne, rendit cette ville importante pour 400,000 écus d'or, au lieu des 2,000,000 d'écus promis à Henri VIII par le traité de 1546. Les Anglais renoncèrent à la pension perpétuelle que François Ier s'était obligé de payer aux rois d'Angleterre.

La paix fut signée, le 24 mars 1550, entre la France, l'Angleterre et l'Écosse

L'ambition des Guises avait bien servi la France vis-à-vis de l'étranger; mais, à l'intérieur, d'accord avec Montmorenci, ils activaient la persécution religieuse, et faisaient faire des concessions au pape et au clergé, au détriment de l'État. Ils firent renoncer le roi, au profit du pape, à la nomination des évêques et abbés en Bretagne et en Provence. Une chambre spéciale fut établie dans le Parlement de Paris contre les hérétiques; on l'avait composée des juges les plus rigoureux et les plus ennemis des nouveautés, et ils brûlèrent tant de gens qu'on les nomma la *Chambre ardente*.

Les juges d'Église, cependant, se plaignaient qu'on eût transféré le jugement des hérétiques aux juges royaux. On leur rendit les procès « d'hérésie simple. » La *Chambre ardente* avait été si cruelle que ce fut là presque un soulagement.

La paix étant faite avec l'Angleterre, les Guises poussèrent de nouveau le roi contre l'empereur. Le vieux pape Paul III, n'osant se décider à la guerre contre Charles-Quint, avait dissous le concile, qui était démembré entre Bologne et Trente; puis il était mort le 10 novembre 1549. Les cardinaux lui donnèrent pour successeur un homme perdu de vices, qui fut le pape Jules III. Celui-ci se laissa gagner par Charles-Quint, et annonça la réouverture du concile à Trente.

Charles-Quint semblait au comble de sa fortune. Il se croyait enfin véritablement maître de l'Empire; il venait, en 1548, de relier les Pays-Bas et la Franche-Comté à l'Allemagne, en les obligeant à contribuer dorenavant aux dépenses de l'Empire. Les vieilles provinces françaises de Flandre et d'Artois se trouvaient ainsi annexées à l'empire allemand. Il renouvela dans les Pays-Bas son atroce édit contre les protestants, et une mère, à Mons, fut enterrée vive pour n'avoir pas dénoncé son fils qui lisait une Bible protestante!

Charles-Quint réunit la diète germanique à Augsbourg en juillet 1550, afin d'y réaliser un grand dessein qui était le fond de sa pensée. Se sentant malade et usé par les travaux, par les soucis et par les excès de table, qui étaient pour lui ce qu'avaient été pour François Ier les excès de femmes, il projetait d'abdiquer le titre d'empereur et de faire abdiquer par son frère le titre de roi des Romains, afin de réunir l'Empire et l'Espagne entre les mains de son fils Philippe, qui fut Philippe II.

Le roi des Romains, Ferdinand, avait été jusque-là le docile lieutenant de son frère aîné. Cette fois, il résista, et refusa de renoncer à être empereur après Charles-Quint. Charles-Quint, forcé de renoncer à établir la suprématie définitive de sa branche, se résigna à maintenir sur le pied de l'égalité l'association entre les deux branches de la maison d'Autriche, et tâcha du moins d'achever l'asservissement de l'Allemagne.

La diète d'Augsbourg promit de reconnaître le concile qui allait se rassembler de nouveau à Trente, et remit à la discrétion de l'empereur la restitution des anciens domaines ecclésiastiques (février 1551). Mais les princes protestants n'avaient comparu que par ambassadeurs à cette diète, et leur attitude pouvait inquiéter Charles-Quint. Il se rassura quand il eut vu le plus puissant d'entre eux, le duc Maurice, à qui il avait transféré l'électorat de Saxe, accepter la mission de soumettre par la force la ville de Magdebourg, qui se refusait toujours à reconnaître le régime religieux de l'*Intérim* imposé par l'empereur.

Magdebourg se défendit vigoureusement. L'Allemagne fermentait. La France, pendant ce temps, commença la guerre en Italie contre l'empereur et contre le nouveau pape, dans le duché de Parme, et sur les confins du Piémont et du Milanais. Henri II refusa de reconnaître le concile rouvert à Trente le 1er septembre 1551, et défendit à tout sujet français d'envoyer de l'argent à Rome. Les

Guises, n'ayant pu gagner le nouveau pape, voulaient lui faire peur. Le Parlement, l'évêque et l'Université s'unirent pour faire interdire aux jésuites de s'établir dans Paris. Les protestants ni les philosophes ne gagnèrent rien à la querelle du roi et du pape. La censure fut donnée à la Sorbonne sur tous les manuscrits destinés à être imprimés. On exigea un certificat de catholicisme de tout magistrat et de tout officier municipal.

Pendant ce temps, le gouvernement français signait une alliance secrète avec les protestants d'Allemagne. Maurice de Saxe avait été, par ambition, le complice de l'empereur contre ses parents, les chefs de la ligue protestante; maintenant, l'intérêt de son ambition le portait à reformer cette ligue et à se retourner contre l'empereur (5 octobre 1551).

Maurice, donc, en son nom et au nom des princes de Brandebourg, de Mecklembourg et de Hesse, traita avec le roi de France pour empêcher, disait-il, que l'Allemagne ne tombât en servitude comme l'Espagne. Tous les princes et villes de l'Empire devaient être invités à s'associer à cette cause. Le roi de France promettait une grosse somme pour la solde des troupes allemandes et une diversion militaire contre les Pays-Bas. Les princes allemands consentaient que le roi se mît en possession des villes impériales de langue française, et les gardât comme vicaire de l'Empire.

C'était là un traité bien entendu, et qui promettait des conquêtes bien plus naturelles et plus raisonnables que celles d'Italie. Dans l'intérêt de leur grandeur, les Guises continuaient à servir utilement la France.

Charles-Quint, qui s'était transporté à Innspruck, en Tyrol, pour surveiller à la fois le concile et les affaires d'Allemagne et d'Italie, ne soupçonnait rien du changement de Maurice, et la nouvelle que Maurice marchait vers le Tyrol avec une armée fut pour lui comme un coup de foudre.

Le manifeste par lequel Maurice déclarait qu'il prenait les armes pour la « vraie religion » était accompagné d'une lettre du roi de France qui, ne pouvant parler de cette religion dont il brûlait les croyants en France, parlait de liberté. Henri II annonçait qu'il entreprenait la guerre pour affranchir l'Allemagne. Pour titre de cet écrit, il y avait un bonnet entre deux poignards, et il était écrit autour que c'était la devise de liberté.

Ainsi, ce fut au nom d'un roi de France, despote et persécuteur, qu'on arbora pour la première fois chez nous ce bonnet de la liberté devant lequel devait tomber un jour la vieille couronne de France (mars 1552). Ce bonnet était le signe de l'affranchissement chez les anciens Romains.

L'empereur n'avait pas d'armée. Croyant l'Allemagne soumise, il avait envoyé ses vieilles troupes en Italie contre les Français, et en Hongrie contre les Turcs. Lorsqu'on sut à Trente que l'armée protestante était maîtresse d'Augsbourg et s'avançait vers les Alpes, les évêques s'enfuirent, et le concile fut de nouveau dissous pour bien des années.

Après des négociations qui n'aboutirent pas, Charles-Quint, malade et presque sans soldats, fut obligé de s'enfuir aussi. Il quitta Innspruck de nuit par le sentier des montagnes, et se réfugia en Carinthie (19 mai 1552). Maurice de Saxe rentra, cette nuit même, à Innspruck, et l'on croit qu'il eût pris Charles-Quint s'il eût voulu le prendre; mais il eut peur de n'être plus maître dans son propre parti s'il poussait jusqu'au bout sa victoire.

Les Français agissaient de leur côté. On comptait bien, autour du roi, ne pas s'arrêter à recouvrer les villes françaises de l'ancien royaume de Lorraine, mais aller jusqu'au Rhin. Il y eut un grand élan en France. Les jeunes gens s'enrôlaient de tous côtes pour aller voir le fleuve du Rhin.

Le roi avait été tenir au Parlement, le

12 février, une de ces séances solennelles que l'on qualifiait de *lit de justice*. Il déclara qu'il laissait la régence à la reine tandis qu'il partait pour la guerre, et recommanda au Parlement de faire punition exemplaire des hérétiques français. Et ceci pendant qu'il s'en allait aider les *hérétiques* allemands à restaurer le protestantisme et à abattre l'empereur catholique. Il y eut, en effet, de nombreux supplices d'hérétiques pendant l'absence du roi.

L'armée française marcha vers la Moselle. Toul fut occupé sans résistance. De là le connétable se dirigea sur Metz. Cette grande et forte ville, qui était une sorte de république relevant de l'Empire, et qui ne recevait jamais de troupes impériales ni autres dans ses murs, voulait bien recevoir le roi et les princes français, mais sans soldats. Après bien des pourparlers, les gens de Metz consentirent enfin à laisser entrer le connétable avec une petite escorte. Il en amena une très-grosse, se saisit d'une des portes, et introduisit toute l'armée (10 avril 1552). Le roi fit son entrée à Metz quelques jours après; les magistrats municipaux lui prêtèrent serment, et reçurent à leur tour, sous le porche de leur majestueuse cathédrale, son serment de maintenir leurs libertés, moins le droit de n'avoir point de garnison.

Ce fut ainsi que cette ancienne capitale des rois austrasiens fut réunie à la France.

Nanci et le reste du duché de Lorraine, où les Guises avaient grande influence, accueillirent ensuite l'armée sans aucune opposition, et, du consentement des États de ce duché, le jeune duc Charles de Lorraine fut envoyé en France pour être élevé à la cour d'Henri II, qui projetait de le marier à une de ses filles.

De la Lorraine, l'armée descendit par les Vosges en Alsace. Mais on n'y trouva pas les mêmes dispositions que dans le pays de langue française. Le connétable essaya de surprendre Strasbourg comme il avait surpris Metz; mais il n'y réussit pas. Strasbourg fournit des vivres à l'armée, mais ferma ses portes. Les villes de langue allemande se mettaient en défense; les députés des cantons suisses, alliés des villes alsaciennes, et ceux des princes du Rhin, vinrent réclamer auprès d'Henri II.

On jugea, autour du roi, qu'il était sage d'en revenir aux conventions faites avec les princes allemands, et l'on évacua l'Alsace. Un corps de troupes se saisit de Verdun au retour, et le reste de l'armée envahit le Luxembourg, pays en majeure partie de langue française, et occupa la plupart des places. La fatigue des troupes et le mauvais temps firent séparer l'armée dès le 16 juillet.

Quand le pape Jules III vit que le roi de France était le plus fort, il quitta le parti de l'empereur et fit trêve avec Henri II.

Charles-Quint, de son côté, céda, mais aux protestants, et non au roi de France. Serré entre les princes protestants, les Français et les Turcs, il vit bien que c'en était fait de ses grands desseins, et que ses succès en Allemagne n'avaient tenu qu'à un désaccord momentané entre les protestants. Ils étaient maintenant tous réunis contre lui, et les catholiques allemands ne le soutenaient que faiblement, car eux non plus ne voulaient pas de son despotisme.

Le 2 août 1552 fut signé, à Passau, un traité par lequel Charles-Quint promit de convoquer, avant six mois, une diète où il serait délibéré sur les empiétements du pouvoir impérial et sur les moyens d'apaiser le différend de la religion. En attendant, les deux religions étaient mises sur le pied de l'égalité dans l'Empire, les princes et les villes libres décidant souverainement, chacun chez eux, des choses religieuses.

Ce provisoire devait être définitif. Luther, mort depuis six ans, triomphait du fond de sa tombe.

A ces conditions, les protestants allemands consentirent à aider la maison d'Autriche en Hongrie contre les Turcs.



Charles-Quint obligé de lever le siége de Metz.

Henri II ne voulut point être compris dans la paix de Passau. Les princes protestants, en quittant son alliance, ne s'étaient point alliés à l'empereur contre lui, et il avait de l'argent pour continuer la guerre. Le clergé venait de lui offrir 3,000,000 d'écus d'or, payables en six mois, à condition que l'on rétablît la juridiction ecclésiastique presque entièrement abolie par l'ordonnance de 1539 dont nous avons parlé. Le roi accepta cette condition; mais le Parlement, en enregistrant l'édit promis au clergé, y mit de telles restrictions, fort augmentées ensuite dans la pratique, que le clergé n'en eut pas pour son argent.

Charles-Quint, contraint de renoncer à dominer l'Allemagne et à étouffer le protestantisme, essaya du moins de reconquérir sa gloire en reprenant aux Français les trois évêchés lorrains de Metz, Toul et Verdun Il parvint à reformer une grande armée, en réunissant à ses vieilles troupes et à ses milices espagnoles des Pays-Bas des bandes nombreuses de mercenaires allemands, protestants aussi bien que catholiques. Il avait passé le Rhin à Strasbourg dès le 13 septembre, et s'était porté sur la Sarre; mais il lui fallut du temps pour mettre ses forces au complet, et il ne fut en mesure de commencer le siége de Metz que le 19 octobre.

Les Français avaient bien employé ce délai. François de Guise, qui portait maintenant le titre de duc de Guise depuis la mort de son père, s'était fait donner le commandement de Metz. Il avait sous ses ordres une garnison d'élite, et il avait fait faire à la hâte d'immenses travaux de fortification. La place, à l'entrée des Français, n'avait pour défense

que ses vieilles murailles du Moyen Age et les deux rivières, la Moselle et la Seille, qui protégent les trois quarts de son enceinte. Quand Charles-Quint arriva, il vit de tous côtés des boulevards en terre, des tranchées, des bastions, des batteries logées sur les voûtes des églises et sur de hautes plates-formes qu'on avait élevées pour répondre aux canons que l'ennemi pourrait placer sur les collines environnantes.

Aujourd'hui, ces collines, qui dominent la ville, sont fortifiées et sont comme les grands boulevards de Metz.

Le duc de Guise avait fait raser les beaux faubourgs de Metz, avec toutes leurs églises et leurs couvents, où se trouvaient les tombeaux de beaucoup de grands personnages du temps des rois francs et de la famille de Charlemagne. Il alla jusqu'à expulser tous les habitants de Metz, à l'exception d'un petit nombre de prêtres et de deux mille ouvriers d'élite qu'il garda pour aider à la défense. Les citoyens emportèrent comme ils purent leurs meubles, après avoir dressé inventaire des biens qu'ils laissaient dans la ville, et que le duc de Guise promit de leur rendre à leur retour.

La saison était bien avancée pour entreprendre un tel siége contre des gens si bien préparés à se défendre. Charles-Quint, qui avait plus de soixante mille soldats et de sept mille pionniers, comptait sur ces grandes forces; mais la situation de la place, protégée par ses deux rivières, balançait l'avantage du nombre. L'habile et indomptable résistance des assiégés, secondés par les diversions continuelles des garnisons de Toul, de Verdun, de Saint-Mihiel, déjouèrent tous les efforts de l'empereur. La contenance des assiégés était si redoutable que les Impériaux n'osèrent pas même tenter l'assaut du seul côté que les rivières ne couvraient pas, et où l'on pouvait aborder les remparts.

De grands froids, suivis d'un dégel fangeux et neigeux, firent périr un bon tiers de l'armée impériale. Après quarante-cinq jours de batteries, Charles-Quint, perdant toute espérance, leva le siége dans les premiers jours de janvier 1553. Les Français sortirent, battirent l'arrière-garde et enlevèrent une grande partie du parc de siége. Le camp impérial, plein de malades et de mourants étendus dans la boue glacée, était si piteux à voir, que les Français en eurent compassion, et secoururent tous ces pauvres abandonnés avec grande charité. La « courtoisie de Metz » passa en proverbe et fit grand honneur à l'armée française.

Dans le courant de cette campagne de 1552, signalée par des événements si considérables, une entreprise concertée contre Naples, entre les flottes française et turque et les nombreux émigrés napolitains, avait manqué par le retard de la flotte française et peut-être par la trahison de l'amiral turc, acheté par l'or espagnol. Mais, dans l'Italie centrale, l'importante ville toscane de Sienne avait chassé sa garnison espagnole et appelé les Français.

L'année suivante (juin 1553), les flottes française et turque attaquèrent ensemble l'île de Corse, qui dépendait de la république de Gênes. Les Français y prirent pied, et y occupèrent plusieurs places.

Henri II, infatué de succès qu'il ne devait point à son mérite, ne s'était pas mis en mesure de les soutenir au printemps de 1553. Charles-Quint, au contraire, indomptable dans le malheur, essaya de se venger en faisant attaquer, dès le mois d'avril, notre frontière du nord par ce qui lui restait de troupes. Un corps d'armée impérial assiégea Térouenne, petite place qui était le poste avancé de la France du côté de l'Artois. Les habitants, très-vaillantes gens, se défendirent près de deux mois; mais la ville fut enfin emportée d'assaut avant que l'armée française fût prête à la secourir (20 juin 1553). L'empereur la fit entièrement détruire, à la requête des Artésiens et des Flamands, que les gens de Térouenne avaient coutume de

harceler par de continuelles incursions. Térouenne ne s'est jamais relevée.

Les ennemis eurent encore le temps de prendre Hesdin avant que l'armée française fût sur pied. Elle les repoussa enfin; mais le roi et le connétable, qui la commandaient, ne firent rien de notable, ce qui rehaussa d'autant la gloire que François de Guise avait gagnée à Metz.

Les exécutions de protestants continuaient toujours en France. La vieille maîtresse du roi, Diane de Poitiers, s'était fait donner tous les biens que l'on confisquait sur les condamnés hérétiques; les agents d'affaires de Diane cherchaient partout des hérétiques à dénoncer, et en inventaient au besoin.

De l'an 1553 à 1554, une contre-révolution eut lieu en Angleterre. Édouard VI mourut, tout jeune encore, le 6 juillet 1553. Il avait exclu de sa succession, par testament, ses deux sœurs, Marie, fille de la tante de Charles-Quint, et Élisabeth, fille d'Anne de Boulen, parce que les mariages de leurs mères avaient été cassés l'un et l'autre. Il avait appelé à la couronne, après lui, sa cousine Jeanne Gray.

Mais la majorité de la nation se déclara pour l'aînée des sœurs d'Édouard, Marie Tudor, dont les droits parurent les plus légitimes. Marie Tudor, qui était restée catholique, se livra toute aux conseils de l'empereur. Elle commença par rétablir le culte tel que l'avait laissé Henri VIII; elle promit sa main à l'héritier de l'empereur, Philippe d'Autriche, fit mourir sa cousine Jeanne Gray, et eût traité de même sa propre sœur Élisabeth, si elle n'eût été arrêtée par Charles-Quint et par son fils Philippe, qui ne voulurent pas que la mort d'Élisabeth fît de la jeune reine d'Écosse l'héritière du trône d'Angleterre. Marie Stuart, reine d'Écosse et fiancée du dauphin de France, était la plus proche parente des filles d'Henri VIII.

Ainsi le prince qui devait être Philippe II sauva la vie, non par humanité, mais par politique, à cette Élisabeth qui fut plus tard la fameuse reine d'Angleterre, sa plus terrible ennemie.

Un parlement, intimidé ou acheté, autorisa le mariage de Marie Tudor et de Philippe d'Autriche (25 juillet 1554). Philippe s'établit en Angleterre, et aida sa femme à réaliser les projets de restauration catholique qu'elle avait conçus. Le pape autorisa Marie à ne pas rendre les biens d'Église. Dès lors, les grands, auxquels Henri VIII avait partagé ces biens, laissèrent faire. Marie Tudor renonça au titre de chef de l'Église anglicane, fit réconcilier son royaume à l'Église romaine par un légat du pape, recommença la persecution contre les protestants, et fit brûler l'archevêque protestant de Cantorbéry et beaucoup d'autres personnes

L'Angleterre souffrit tout, et résista seulement d'abord à l'idée de rentrer en guerre contre la France. Marie Tudor offrit sa médiation entre la France et la maison d'Autriche.

Les Français s'étaient retrouvés supérieurs en force au printemps de 1554. Le roi et le connétable prirent quelques places du Hainaut et du comté de Namur, et eurent l'avantage sur Charles-Quint en personne, dans un combat près de Renti en Artois (13 août 1554). Néanmoins, les résultats de la campagne furent peu de chose au prix des grands efforts et des grandes dépenses qu'on avait exigés de la France.

La guerre se poursuivait en Italie, sur les confins du Piémont et du Milanais, et dans la Toscane, où la république de Sienne se défendait héroïquement contre les Espagnols. Sienne renouvelait ce qu'avait fait Florence vingt-cinq ans auparavant. La France avait fait passer des renforts aux Siennois, mais insuffisants. Le gouverneur français du Piémont demanda au roi la permission de marcher au secours de Sienne. Le connétable lui fit défendre de quitter le Piémont. Sienne, après que plusieurs milliers d'habitants eu-

rent péri de misère, fut enfin réduite à capituler à des conditions qui furent impudemment violées par l'ennemi (21 avril 1555).

L'élite des citoyens quitta la ville avec la garnison française, et la guerre continua sur le territoire siennois.

Le commandant de la garnison française, le fameux capitaine Blaise de Monluc, dans les très-intéressants mémoires militaires qu'il nous a laissés, rend un grand témoignage au courage et à la constance des Siennois, et surtout de leurs femmes. « Il ne sera jamais, dames siennoises », dit-il, « que je n'immortalise votre nom tant que le livre de Monluc vivra; car, à la vérité, vous êtes dignes d'immortelles louanges. »

Le méprisable pape Jules III venait de mourir, le 24 mars 1555. Il eut pour successeur un homme bien différent de lui, Paul IV, le chef le plus violent de la réaction catholique. Pour la première fois depuis longues années, on voyait un pape de foi sincère et de bonnes mœurs.

On pouvait s'attendre, d'après son caractère et ses idées, qu'il ne songerait qu'à la lutte contre les hérétiques, et que sa politique serait celle d'Ignace de Loyola.

Il n'en fut rien. Les intérêts du pape, comme prince temporel, étaient contraires à la maison d'Autriche, dominatrice de l'Italie, tandis que l'intérêt de l'Église catholique était que le pape s'unît à la maison d'Autriche. Ce furent les intérêts temporels qui l'emportèrent chez Paul IV, et peut-être encore plus les passions que les intérêts; passions fort excusables, car il détestait, dans la maison d'Autriche, les oppresseurs de Naples, sa patrie.

Paul IV pactisa secrètement avec la France, et se donna pour but principal le renversement de la puissance impériale en Italie.

Depuis la chute de Sienne, la campagne de 1555 fut insignifiante soit en Italie, soit aux Pays-Bas. Il n'y eut rien qui fût digne de mémoire, sauf les exploits et les grandes prises des corsaires français, qui, cette année et les précédentes, enlevèrent ou détruisirent des flottes marchandes tout entières. au détriment de l'Espagne, de la Hollande et de la Flandre.

Cette guerre si coûteuse devenait véritablement sans but. La maison d'Autriche était incapable d'enlever aux Français les Trois-Évêchés lorrains et le Piémont, mais trop forte pour qu'on pût lui prendre les Pays-Bas. Charles-Quint ne souhaitait plus que la paix. D'une part, il se remit à négocier avec la France; de l'autre, il laissa son frère, le roi des Romains Ferdinand, de concert avec la diète germanique, rendre définitif le pacte provisoire qui avait été conclu à Passau pour les choses de la religion en 1552. Par la paix de religion signée à Augsbourg le 27 septembre 1555, il fut convenu que princes, villes et seigneurs relevant immédiatement de l'Empire, resteraient maîtres chacun chez eux; que les particuliers, qui dorenavant embrasseraient la religion qui ne serait pas celle de leur prince ou de leur cité, auraient la liberté de s'en aller en emportant leurs biens; que les seigneuries ecclésiastiques restées catholiques seraient garanties au catholicisme; mais que les villes et les seigneurs protestants qui relevaient des princes ecclésiastiques garderaient la liberté de leur culte.

C'était la victoire du fédéralisme sur la monarchie comme sur le catholicisme en Allemagne.

La maison d'Autriche ne pouvait plus que tâcher de maintenir le catholicisme dans ses États et de l'aider à se maintenir en Angleterre.

Charles-Quint, vieilli, épuisé, ayant manqué le but de ses grandes ambitions, exécuta enfin un projet qu'il roulait depuis plusieurs années dans sa tête. Il avait déjà cédé à son fils Philippe ses possessions d'Italie; le 25 octobre 1555, en présence des États des Pays-Bas réunis à Bruxelles, il lui céda les Pays-Bas et la Franche-Comté. Le 16 janvier 1556,



Le duc de Guise reprend Calais aux Anglais.

il lui transféra les couronnes d'Espagne et des Indes occidentales, c'est-à-dire d'Amérique. Ainsi commença le règne de Philippe II, qui avait alors près de trente ans.

Charles-Quint, enfin, en septembre 1556, envoya à son frère Ferdinand la couronne, le sceptre et le globe de l'Empire; puis il s'embarqua pour l'Espagne, et se retira au couvent de Saint-Just, en Estramadure, d'où il continua d'être, jusqu'à sa mort, le principal conseiller de son fils.

En transmettant ses couronnes à son fils, Charles-Quint s'était efforcé de lui en alléger le fardeau par une transaction avec la France. Le connétable de Montmorenci avait amené Henri II à consentir à une trêve de cinq ans (5 février 1556).

Cette trêve était fort contraire aux vues des Guises. Quelques semaines auparavant, le cardinal Charles de Lorraine avait conclu à Rome un traité secret avec le pape au nom du roi, afin de reprendre vivement les hostilités en Italie. Le pape, par ce traité, promettait Naples à un des fils du roi, pourvu que Naples ne pût être réunie à la France. Mais François de Guise comptait sur la mauvaise santé des fils du roi, frêles enfants nés d'une mère malsaine, Catherine de Médicis, et visait au royaume de Naples pour son propre compte. Son frère, le cardinal Charles, visait à devenir pape à la mort du vieux Paul IV, qui avait près de quatre-vingts ans, et voulait être assuré qu'il y aurait en Italie une armée française pour appuyer au besoin sa candidature.

Les Guises, secondés par un légat du pape et par Diane de Poitiers, obsédèrent tellement le roi qu'ils lui firent rompre la trêve qu'il

avait jurée. Le légat du pape délia Henri II de son serment.

Paul IV n'avait pas eu la patience d'attendre la décision du roi de France pour prendre l'offensive contre Philippe II. Il avait été jusqu'à ordonner la suspension du service divin dans la catholique Espagne, qui ne lui obéit pas. On continua d'y dire la messe en dépit de sa défense, et un corps d'armée espagnol envahit la campagne de Rome.

Le duc de Guise passa les Alpes avec un corps d'armée (fin décembre 1556), et prit d'assaut Valenza sur le Pô, à l'entrée du Milanais.

Le Milanais était dégarni de troupes, et la conquête en eût été facile; mais Guise ne rêvait que Rome et Naples. Il marcha droit à l'État romain; mais le pape, qui avait promis des renforts puissants, manqua à ses engagements par la faute de ses neveux. Cela fit perdre du temps. Guise pénétra néanmoins dans les Abruzzes; mais les Espagnols étaient supérieurs en nombre, et opérèrent contre le pape une diversion qui obligea Guise à revenir dans la Campagne de Rome.

Il y reçut une lettre du roi qui le rappelait sans délai en France avec son armée.

Paul IV, abandonné par les Français, fut obligé de traiter avec Philippe II. Celui-ci, plus conséquent que le pape, voulait quasi à tout prix l'alliance du despotisme politique et du despotisme religieux, et fit toutes les concessions (septembre 1557).

De graves événements avaient contraint Henri II de rappeler Guise au plus vite.

Le gouvernement français avait rompu la trêve sans s'être préparé à la guerre. L'armée française du nord fut peu nombreuse en 1557. On avait laissé dépérir l'excellente institution des légions provinciales, établies sous François Ier; on n'avait donc que peu de fantassins français, et l'on n'en fit venir qu'un petit nombre du dehors. Le ban et l'arrière-ban des possesseurs de fiefs, mécontents de la rupture de la trêve, ne joignirent que lentement et incomplétement la cavalerie permanente, la *gendarmerie*. La frontière picarde était fort mal munie.

Philippe II, au contraire, s'était puissamment préparé. Il avait pris à sa solde beaucoup de mercenaires allemands, et il était parvenu à entraîner l'Angleterre malgré elle, en menaçant sa femme, la reine Marie Tudor, de ne jamais la revoir si elle ne le secourait pas.

L'armée de Philippe II s'était rassemblée aux Pays-Bas sous le commandement de Philibert-Emmanuel, fils et héritier de ce duc Charles de Savoie que les Français avaient expulsé de ses États. Forte de près de cinquante mille hommes, elle traversa la Thiérache, et marcha sur Saint-Quentin, ville mal fortifiée, et que ses priviléges exemptaient de garnison.

L'armée française, qui était à Pierrepont, en Laonnois, ne comptait encore que vingt et quelques mille hommes. Il importait extrêmement de gagner du temps. Un neveu du connétable, destiné à un bien grand renom dans notre histoire, Gaspard de Coligni, amiral de France et gouverneur de Picardie, se dévoua pour réparer la négligence qu'avait eue son oncle à munir la frontière.

Il accourut de Pierrepont à Saint-Quentin, y pénétra la nuit avec quelques soldats (2 août 1557), encouragea les habitants à résister à tout prix, et répara et augmenta de son mieux, à la hâte, les faibles défenses de la place.

Quelques jours après, dix mille Anglais vinrent renforcer l'armée assiégeante et compléter le blocus.

Le connétable marcha au secours de Saint-Quentin, et tenta en plein jour de ravitailler la place. Le ravitaillement réussit à moitié; d'Andelot, colonel général de l'infanterie française et frère de Coligni, parvint à entrer dans la ville, par les marais de la Somme, avec quelques centaines de soldats.

Mais le connétable, si inférieur en forces à l'ennemi, n'avait pas eu la précaution

d'assurer sa retraite en faisant occuper une chaussée qui traversait les marais, et par laquelle l'ennemi pouvait venir à lui.

L'armée de Philibert-Emmanuel franchit sans obstacles, par cette chaussée, les étangs de la Somme, et l'armée française, atteinte sur le plateau d'Essigni-le-Grand, fut écrasée sous l'immense supériorité du nombre. Plusieurs des chefs furent tués ; le connétable et la plupart des autres capitaines furent pris, et l'armée détruite ou dispersée (10 août 1557).

Charles-Quint, qui entendait la grande guerre, eût laissé Saint-Quentin et marché droit à Paris. Philippe II, qui n'avait point assisté à la bataille, accourut au camp pour empêcher son général d'aller en avant jusqu'à ce qu'il eût pris Saint-Quentin et les places du voisinage.

Coligni sentit que le sort de la France dépendait de sa résistance. Le succès final de la défense était impossible, et il sacrifiait à coup sûr la ville et lui-même ; mais chaque jour gagné augmentait les chances du salut public. Secondé, avec un inflexible dévouement, par le maire de la ville, Varlet de Gibercourt, et par la majeure partie des habitants, il tint dans ces faibles remparts dix-sept jours entiers après la perte de la bataille.

Enfin, le 27 août, un assaut général fut donné aux murailles ouvertes par onze brèches. Une seule des brèches fut forcée ; l'ennemi se précipita dans la ville et enveloppa les défenseurs des autres brèches. Coligni fut fait prisonnier ; beaucoup de bourgeois, et jusqu'à des moines, moururent les armes à la main. La ville, qui était le principal entrepôt du commerce de la France avec les Pays-Bas, fut saccagée et pillée de fond en comble, et les habitants furent expulsés en masse.

Coligni vaincu avait atteint son but. Ces dix-sept jours avaient donné le temps de rallier et de renforcer les débris de l'armée française. Paris et toutes les villes avaient donné de l'argent ; le roi avait ordonné que tous ceux qui, en France, étaient exercés aux armes allassent joindre l'armée. Il avait enfin mandé force mercenaires suisses et allemands, et rappelé d'Italie, comme nous l'avons dit, le duc de Guise et ses troupes.

Le premier étourdissement passé, l'ardeur fut générale en France à se défendre. La discorde, au contraire, se mit dans l'armée ennemie. Les mercenaires allemands de Philippe II se mutinaient, ou même passaient aux Français. Les Anglais se querellaient avec les Espagnols. Informés que les Écossais inquiétaient l'Angleterre, ils obligèrent Philippe II de les laisser repartir. Philippe II prit les petites places des environs de Saint-Quentin, n'alla pas plus avant que Noyon, puis sépara son armée, sans autre conquête que le petit pays de Vermandois (septembre-octobre 1557).

La captivité du connétable, seul rival d'influence qu'eussent les Guises, les rendait maîtres de tout. Le cardinal Charles de Lorraine était, de fait, ministre des finances et de l'intérieur. Le duc François, à son retour d'Italie, se fit nommer lieutenant général du roi dans tout le royaume.

François de Guise répara le mal que lui et son frère avaient fait par la rupture de la trêve et l'inopportune expédition d'Italie. Il se servit, avec autant de vigueur que de capacité, des grands pouvoirs qu'il s'était fait donner par le roi. Il fit décider qu'on ferait une campagne d'hiver, et qu'on reprendrait sur-le-champ l'offensive avec l'armée qui avait été reformée pour défendre le royaume.

Mais ce ne fut point aux possessions du roi d'Espagne qu'on s'en prit. On feignit de menacer le Luxembourg, afin de détourner l'attention ; puis, tout à coup, toutes les troupes françaises filèrent rapidement au nord-ouest, et, le 1er janvier 1558, l'armée se présenta devant Calais.

La garnison était peu nombreuse, et les Anglais sans défiance. Ils semblaient croire

cette fameuse place de Calais suffisamment gardée par sa réputation.

Deux forts défendaient les approches de Calais, l'un vers la terre, l'autre vers la mer. Ils furent battus en brèche, tous deux à la fois, dès le 3 janvier. Tous deux se rendirent après quelques volées de canon. Le fort de la mer, appelé le Risbanc, commandait le port et les communications de Calais avec l'Angleterre. Sa prise assurait celle de la ville.

La ville et le château de Calais furent, à leur tour, battus en brèche trois jours durant. Le 6 janvier au soir, le duc de Guise et ses soldats traversèrent le port à marée basse, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, et emportèrent d'assaut le château. Guise y laissa un corps d'élite.

Au retour de la marée, qui interrompit les communications entre le château et l'armée française, les Anglais essayèrent de reprendre le château. Ils furent repoussés avec un grand carnage. Le gouverneur de Calais rendit la ville le surlendemain.

Une escadre anglaise de secours parut quand tout était fini (8 janvier). Les habitants anglais eurent la liberté de s'en aller, mais sans rien emporter de leurs biens, que Guise partagea à son armée. La ville fut repeuplée de Français. Calais était resté deux cent dix ans au pouvoir des Anglais.

Guines, petite ville dépendante de Calais, se rendit le 21 janvier, et les dernières traces de la domination anglaise furent effacées sur la terre de France. La porte toujours ouverte aux irruptions anglaises sur notre sol fut fermée sans retour, et l'œuvre de Jeanne Darc reçut ainsi son dernier achèvement.

Ce ne fut qu'un cri de joie dans toute la France. Un tel succès, au lendemain du désastre de Saint-Quentin, semblait un miracle, et François de Guise y gagna une popularité immense, dont lui et les siens devaient faire un terrible abus.

Pendant que le duc de Guise prenait Calais, le roi tenait à Paris une assemblée de notables (6 janvier). Le gouvernement, n'osant plus augmenter les impôts qui accablaient le peuple et ne voulant point convoquer les États Généraux, avait mandé des notables pris à son choix dans les Trois États, et demanda un emprunt de 3,000,000 d'écus d'or à répartir entre les classes riches.



François de Guise.

La nouvelle de l'entrée des Français à Calais fit tout accorder sans discussion. Le clergé, très-généreux envers la royauté par peur des protestants, s'engagea à faire prêter 1,000,000 d'écus d'or sans intérêt par les mille ecclésiastiques les plus riches. Les magistrats municipaux des principales villes, au nom du Tiers État, promirent les deux autres millions d'écus, dont le roi s'engagea de payer l'intérêt au denier douze (un peu plus de 8 pour 100).

Le Tiers État obtint, en échange de l'emprunt, l'abolition de nouveaux droits qu'on avait établis sur l'entrée et la sortie des marchandises. L'édit royal qui supprime ces droits déclare que la liberté du commerce et

des échanges est le principal moyen de faire les peuples riches.

On avait projeté de pousser activement les avantages de la France. Le gouverneur de Metz devait assiéger Thionville, place qui dépendait alors du Luxembourg, et qui commande la Moselle entre Metz et Trèves, et le duc de Guise et le nouveau gouverneur français de Calais devaient envahir de deux côtés la Flandre.

François de Guise fit manquer ce plan de campagne en voulant tout faire à lui seul. Il alla prendre Thionville, qu'on eût bien prise sans lui (22 juin), puis voulut conquérir le reste du Luxembourg, au lieu de retourner sur-le-champ à son poste du côté de la Flandre.

Le gouverneur de Calais, Paul de Termes, comptant que Guise arrivait par l'est de la Flandre, attaqua par l'ouest avec un petit corps d'armée, et emporta d'assaut Dunkerque; mais, n'étant pas secondé, il fut attaqué sur les dunes de Flandre par des forces supérieures aux siennes, et écrasé entre l'armée des Pays-Bas et une escadre anglaise (13 juillet 1558).

Le duc de Guise revint couvrir les places de la Somme menacées par l'ennemi. Henri II et Philippe II arrivèrent tous deux sur le théâtre de la guerre; mais, au lieu de se livrer bataille, on entra en négociations. On signa une courte trêve qui fut prorogée à diverses reprises, et, vers l'automne, on congédia de part et d'autre les armées.

La domination des Guises sur le roi était ébranlée. Leur grande puissance leur avait tourné la tête, et ils avaient cru pouvoir se passer dorenavant de leur ancienne protectrice, Diane de Poitiers. Diane s'était retournée contre eux, et s'était rapprochée du connétable, qui ne songeait qu'à la paix. Tout prisonnier qu'il fût encore, elle le fit choisir par le roi comme plénipotentiaire pour traiter avec les ministres de Philippe II.

Le cardinal de Lorraine fut toutefois associé à Montmorenci avec quelques autres négociateurs, car le roi, qui commençait à avoir peur de ceux qu'il avait faits si grands, n'eût osé disgracier les Guises.

Les affaires de Philippe II étaient en mauvais état, au moment où il perdit son père Charles-Quint, qui mourut dans sa retraite de Saint-Just (21 septembre 1558), laissant pour adieux à l'Espagne les préparatifs d'effroyables exécutions d'hérétiques. La Réforme, qui naissait en Espagne, y fut dévorée par les bûchers, qui furent comme le testament de Charles-Quint.

Mais la destruction des hérétiques, après celle des juifs et des musulmans d'Espagne, n'était pas pour augmenter les ressources de ce pays. Ses finances étaient en plein désarroi, malgré les revenus d'Amérique.

La flotte turque avait entamé les îles Baléares. Les Espagnols avaient essuyé des revers sur la côte d'Afrique contre les musulmans, et leurs possessions africaines étaient fort compromises. L'Angleterre était agitée et malveillante pour Philippe et pour sa femme, à qui l'orgueil anglais ne pardonnait pas la perte de Calais. Les Pays-Bas étaient remplis de ferments de révolte.

La France, quoique fatiguée, était en bien moins mauvais état que l'Espagne, et ce n'était pas à elle à acheter la paix.

Mais l'Espagne avait un gouvernement et une politique; la France, à vrai dire, n'en avait pas. Elle était tiraillée entre deux intérêts particuliers, entre Montmorenci et les Guises, aussi égoïstes d'un côté que de l'autre. Montmorenci voulait la paix à tout prix; les Guises, auxquels les ministres de Philippe II avaient fait secrètement des avances, n'étaient plus, surtout le cardinal, aussi ardents qu'auparavant pour la guerre, et ils étaient disposés maintenant à de grandes concessions pour avoir l'amitié de l'Espagne; mais, pour rien au monde, ils ne pouvaient ni ne voulaient consentir qu'on rendît Calais à la reine d'Angleterre.

Ce point arrêtait tout, lorsque la reine Marie Tudor vint à mourir, le 17 novembre 1558. Elle n'avait pas eu d'enfants de Philippe II, et sa mort rompait le lien formé entre l'Espagne et l'Angleterre. Philippe II eut d'abord la pensée de renouer ce lien en épousant sa belle-sœur Élisabeth, qui succéda à Marie Tudor. Mais Élisabeth ne tarda pas à revenir au protestantisme, et à renverser toute l'œuvre de sa sœur et de Philippe II en Angleterre. Soutenue par l'opinion publique, elle se fit rendre par le Parlement le titre et les pouvoirs de chef de l'Église, et l'Angleterre rompit de nouveau, et sans retour, avec Rome.

Philippe II, cependant, ne se brouilla point avec Élisabeth, de peur de favoriser les prétentions de Marie Stuart, la jeune reine d'Écosse, destinée à devenir reine de France, et qui eût été aussi reine d'Angleterre, si Élisabeth n'eût pas été considérée comme fille légitime d'Henri VIII. Mais Philippe cessa de soutenir les Anglais dans leur réclamation sur Calais. Élisabeth vit bien qu'il fallait transiger là-dessus avec la France. Elle chercha seulement à mettre à couvert l'amour-propre anglais. Les plénipotentiaires français y aidèrent, jusqu'à compromettre la dignité de la France. Par le traité qui fut conclu entre la France, l'Angleterre et l'Écosse, il fut convenu que le roi de France ne garderait Calais que pendant huit ans, après quoi il s'engageait à rendre Calais à la reine d'Angleterre, et à payer une grosse somme en dédit s'il ne le rendait pas; dédit qui ne le déchargerait pas de l'obligation de le rendre, à moins que l'Angleterre n'eût donné quelque grief à la France ou à l'Écosse (12 mars 1559).

Ce bizarre traité, au fond, ne trompait personne; mais, dans la forme, il était peu honorable pour la France.

On allait voir bien pire!

La question des Trois-Évêchés lorrains était décidée de fait, Philippe II abandonnant les intérêts de l'Empire comme ceux de l'Angleterre, et l'Allemagne n'étant nullement disposée à faire la guerre pour Metz, Toul et Verdun.

Restait l'Espagne.

Le 10 février 1559, Philippe II écrivait à l'un de ses plénipotentiaires qu'il se croyait obligé de faire la paix, sous peine de ruine, et qu'il ne fallait rompre les pourparlers à aucun prix.

On va voir quelles conditions les plénipotentiaires français firent à un ennemi réduit à une telle détresse.

Par la paix qui fut signée le 3 avril 1559 au Câteau-Cambrésis, Henri II et Philippe II se promirent amitié et alliance perpétuelle, et s'engagèrent à procurer au plus tôt la réunion du concile. La France rendit à Philippe II ce qu'elle avait pris en Luxembourg et dans les autres provinces belges en échange de la restitution du Vermandois. La France évacua ce qu'elle occupait dans le Milanais, l'île de Corse et le pays siennois, abandonna la république de Sienne, ne stipula pas même d'amnistie pour les émigrés napolitains, milanais et florentins. La France évacua tous les États de Savoie, moins Turin et quatre autres places du Piémont, jusqu'à ce que les prétentions d'Henri II, comme héritier de sa grand'mère Louise de Savoie, eussent été jugées par arbitres sous trois ans.

La France abandonnait ainsi sa frontière naturelle des Alpes savoisiennes, avec les deux provinces de Savoie et de Bresse, toutes françaises d'origine, de langue et de territoire, tandis que l'Espagne gardait sa frontière naturelle des Pyrénées navarroises. La France rendait l'héritage de l'allié de l'Espagne, c'est-à-dire de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin, et l'Espagne gardait l'héritage de l'alliée de la France, c'est-à-dire de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret.

Henri d'Albret, roi titulaire de Navarre, et sa femme, Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, étaient morts, et le titre de reine

de Navarre, avec les domaines que gardait la maison d'Albret au nord des Pyrénées, avait passé à leur fille Jeanne d'Albret, mariée au chef actuel de la maison de Bourbon, Antoine, duc de Vendôme, mariage d'où sortit Henri IV.

Ce honteux traité, qui attestait à la fois l'incapacité du roi et l'indifférence de ceux qui le gouvernaient pour les intérêts et pour l'honneur de la France, commença la déchéance de la maison royale des Valois.

François de Guise n'en avait pas été entièrement complice. Quand il sut quelles conditions acceptait son frère le cardinal avec Montmorenci, sa fierté de soldat se révolta, et il dit au roi qu'on lui faisait donner en un jour ce que ne lui eussent pas ôté trente ans de revers.

Le connétable et le cardinal de Lorraine avaient poussé le roi à cette paix par deux motifs différents, à savoir : le connétable, par la crainte que la guerre n'augmentât encore la renommée du duc de Guise, et le cardinal, par la nécessité prétendue de s'unir à l'Espagne pour arrêter partout les progrès de l'hérésie, qu'Henri II, dans sa lutte contre Charles-Quint, avait naguère aidée à triompher en Allemagne.

Le duc de Guise, quoique mécontent des conditions de la paix, était d'accord avec son frère pour cette association catholique avec l'Espagne, et la politique dans laquelle entrait Henri II par le traité du Câteau-Cambrésis était, comme nous l'avons dit, une politique de déchéance, non pas seulement à cause des grandes pertes de territoire infligées à la France, mais aussi parce que, dans le parti de la persécution et du catholicisme jésuitique, le roi de France ne pouvait être que le second et comme le lieutenant du roi d'Espagne.

Le protestantisme avait fait en France des progrès immenses depuis l'avénement d'Henri II. Les réformés témoignaient une ardeur, une activité, une confiance toujours croissantes. Il semblait que la doctrine luthérienne et calviniste de la Prédestination, selon laquelle tous étaient d'avance élus ou condamnés de Dieu, sans pouvoir rien pour eux-mêmes, dût jeter les hommes dans l'inertie. Il n'en était rien. Les protestants, se croyant tous élus de Dieu et assurés de leur salut, au lieu de se croiser les bras dans cette assurance, y puisaient un enthousiasme et une activité extraordinaires, et, bien qu'ils crussent qu'on ne se sauvait point par les bonnes œuvres, mais par la foi seule, ils pratiquaient les œuvres comme une suite naturelle de la foi, et jamais on n'avait vu d'hommes plus énergiques.

Non-seulement les hommes, mais les femmes et les enfants marchaient au supplice en chantant des psaumes et des cantiques. Pour un martyr envoyé au bûcher, il s'en présentait cent. Beaucoup tombaient en extase, et ne sentaient même plus les tortures qu'on leur faisait subir. Plusieurs, parmi leurs juges, moururent d'épouvante et de remords, ou embrassèrent la foi de ceux qu'ils avaient envoyés à l'échafaud. Le bourreau de Dijon « se convertit » au pied du bûcher. Les premiers temps du christianisme semblaient revenus.

Malheureusement, ces réformés, d'entre lesquels sortaient tant de victimes, commençaient à faire des victimes à leur tour là où ils étaient maîtres.

La doctrine de la Prédestination n'avait pas porté les mauvais fruits qu'on eût pu en attendre; mais le principe de persécution, une fois accepté, portait nécessairement les siens. Les protestants avaient d'abord frappé, en Allemagne, des sectaires qui avaient tenté d'établir le communisme par la force; ils en vinrent, à Genève, sous Calvin, à punir de mort des opinions purement théologiques et philosophiques. Un savant médecin espagnol établi en France, appelé Michel Servet, avait attaqué le dogme de la Trinité en niant que le Christ fût une personne distincte du Père

éternel, et il imprimait secrètement un livre opposé au fameux livre de l'*Institution chrétienne* de Calvin. Calvin, qui voyait les institutions qu'il avait fondées fort attaquées dans Genève même, et qui croyait le salut de la religion attaché à ces institutions, crut tout permis pour sauver son œuvre, et ne craignit pas de faire dénoncer Servet aux inquisiteurs du midi de la France.



Calvin.

Les gens de Vienne en Dauphiné, où habitait Servet, le firent évader; mais il eut la malheureuse idée de passer par Genève. Il y fut reconnu, arrêté, et condamné à être brûlé avec son livre (27 octobre 1553). Le volume, tout roussi par les flammes, a été dérobé au bûcher qui a dévoré l'auteur. Il est à la grande Bibliothèque de Paris.

C'est là que se trouve la découverte de la circulation du sang dans le corps humain. Michel Servet avait le premier pénétré ce grand secret de la nature, et l'Anglais Harvey a depuis complété sa découverte.

Tous les cantons protestants de la Suisse avaient appuyé Calvin, et réclamé des juges de Genève la condamnation de Servet. Les luthériens d'Allemagne l'approuvèrent. Plusieurs docteurs réformés protestèrent, et, à leur tête, un Français, un Dauphinois, nommé Castalion. Il publia un traité sous ce titre : « Qu'il ne faut point punir les hérétiques par le glaive. »

Ceux-là ont été les pères du protestantisme moderne.

Calvin, après avoir frappé ceux qui niaient la Trinité, les héritiers des anciens ariens, tenta aussi de persécuter ceux qui niaient la Prédestination et défendaient le libre arbitre; mais les réformés suisses ne voulurent pas le suivre jusque-là.

Malgré cette sinistre affaire de Servet, les philosophes, les savants, les hommes qui représentaient ce qu'on nomme l'esprit de la Renaissance, les hommes qui avaient des sentiments religieux indépendants des sectes, faisaient provisoirement cause commune avec les protestants en France. Ils étaient touchés de la supériorité morale que montraient les protestants, et méprisaient la bigoterie vicieuse du roi, des courtisans et des moines; mais leur but n'était pas le même que celui du parti de Calvin : ils visaient à la liberté de conscience pour tous, tandis que le parti de Calvin ne visait qu'au triomphe de sa foi particulière.

La Réforme protestante avait commencé chez nous par les gens de lettres, les bourgeois et les ouvriers; maintenant, elle se propageait dans la noblesse et la magistrature. Elle commençait à devenir un parti politique. Les princes de la maison de Bourbon la favorisaient par jalousie contre les Guises, qui les écartaient de la faveur royale, et les neveux du connétable, les trois frères Châtillon, à savoir : l'amiral de Coligni, le colonel général de l'infanterie d'Andelot, et même le cardinal de Châtillon, la favorisaient aussi, mais par un sentiment plus respectable, par conviction religieuse.



L'hôtel des Tournelles.

Il se passait, depuis quelques années, des faits très-importants dans le sein des tribunaux.

En 1555, le cardinal de Lorraine avait obtenu du roi un édit qui enjoignait aux magistrats de punir, sans examen et sans appel, tout hérétique condamné par les juges d'Église. C'était la suppression de la juridiction laïque et le plein retour à la vieille Inquisition.

Le Parlement de Paris protesta (16 octobre 1555). Mais sa protestation eut une bien autre portée qu'un simple conflit de juridiction. Voici en quels termes il s'exprima dans ses remontrances au roi :

« Puisque les supplices de ces malheureux, qu'on punit tous les jours pour la religion, n'ont produit jusqu'à présent d'autre effet que la punition du crime sans corriger les erreurs, il serait juste d'imiter l'exemple de la primitive Église, qui ne s'est pas servie du fer et du feu pour établir et étendre la religion, mais de la pure doctrine et des bons exemples des pasteurs. Nous croyons donc

que Votre Majesté doit conserver la foi par les mêmes voies qu'on a autrefois suivies. »

Ainsi le Parlement, si longtemps persécuteur, se déclarait pour la tolérance. Le Parlement, qui autrefois allumait les bûchers malgré François Ier, demandait maintenant à Henri II de les éteindre. C'était toute une révolution, et qui prouve que, ainsi que nous l'avons dit, la royauté aurait pu rendre la France indépendante à la fois de Rome et de Calvin, et préserver la France et l'Europe des guerres de religion.

Les protestants commençaient à organiser leur culte. Une Église protestante s'était constituée secrètement à Paris un mois avant les remontrances du Parlement. Un grand nombre d'autres congrégations du même genre s'organisèrent dans les provinces. Elles comptaient déjà, dit-on, quatre cent mille adhérents en 1558, et s'accroissaient tous les jours.

L'anarchie était dans les tribunaux. L'édit royal de 1555 ne s'exécutait pas; beaucoup de tribunaux suivaient le Parlement de Paris, et n'infligeaient plus aux hérétiques que des peines modérées, ou même cessaient tout à fait de les poursuivre.

Le cardinal de Lorraine, en 1557, poussa le roi à demander au pape d'établir en France la nouvelle Inquisition, telle qu'elle avait été transportée d'Espagne à Rome, bien plus effroyable encore que la vieille Inquisition du temps des albigeois. Le pape Paul IV se hâta d'expédier la bulle réclamée par le roi, et le roi ordonna au Parlement d'enregistrer la bulle. Le Parlement n'enregistra pas.

Dans la soirée du 4 septembre 1557, comme trois ou quatre cents protestants des deux sexes faisaient la Cène, c'est-à-dire communiaient ensemble, dans une maison de la rue Saint-Jacques, des prêtres ameutèrent le quartier contre cette assemblée. On avait répandu dans le « menu peuple » contre les réformés les mêmes calomnies qui couraient autrefois chez les païens contre les premiers chrétiens; à savoir : qu'ils se prostituaient et immolaient de petits enfants dans leurs assemblées.

Ceux des protestants qui avaient des épées forcèrent le passage; mais nombre d'enfants, de femmes et de vieillards ne purent suivre. Le peuple n'était pas encore assez fanatisé pour massacrer ces pauvres gens. On les mit en prison. Il y avait là beaucoup de dames et de demoiselles de grandes maisons. Le roi livra les prisonniers à une commission arbitrairement choisie, et non au Parlement. Il y eut plusieurs condamnations à mort, entre autres une charmante jeune veuve de vingt-trois ans, qui mourut héroïquement. On coupa la langue aux condamnés avant de les brûler, pour qu'ils ne pussent parler au peuple.

Des exécutions eurent lieu aussi en province. A Joinville, en Champagne, un père dénonça son fils, qui fut brûlé.

Le 15 janvier 1558, le roi alla tenir un lit de justice au Parlement, pour faire enregistrer en sa présence la bulle de la nouvelle Inquisition. Le Parlement enregistra par force, mais ne se soumit pas, et continua de recevoir les appels des gens condamnés par les juges d'Église.

Les Bourbons, c'est-à-dire Antoine, qui portait le titre de roi de Navarre du chef de sa femme, et son frère Louis, prince de Condé, commençaient à se déclarer pour la Réforme, ainsi qu'un des frères Châtillon, d'Andelot, qui s'était échappé des mains des Espagnols à la prise de Saint-Quentin. Au printemps de 1558, les protestants s'enhardirent jusqu'à se réunir en plein jour, par grandes troupes, dans le Pré aux Clercs, alors la promenade des Parisiens, pour y chanter des psaumes mis en musique par des artistes de leur religion.

La Réforme protestante, qui n'a pas produit de grands architectes ni de grands peintres et sculpteurs comme avait fait le catholicisme du Moyen Age, a produit des

musiciens illustres, et la grande musique moderne vient principalement des protestants. Des artistes protestants français remplacèrent, dans la musique religieuse, le vieux plain-chant par une harmonie nouvelle. Le plus renommé de ces compositeurs s'appelait Claude Goudimel.

Le roi de Navarre vint, avec nombre de noblesse, aux réunions du Pré aux Clercs. Le peuple de Paris écoutait en silence ces chants inconnus, et ne les troublait pas.

Le roi interdit les réunions du Pré aux Clercs. Le cardinal de Lorraine lui dénonça d'Andelot. Le roi fit venir d'Andelot, et l'interrogea sur ce qu'il pensait de la messe. Celui-ci répondit si hardiment, que le roi, dans sa colère, faillit le tuer, et l'envoya en prison. Il y resta, sans toutefois qu'on lui fît son procès, jusqu'à ce que son oncle le connétable fût revenu de captivité.

La majorité du Parlement continuait à lutter en faveur de la tolérance et de l'humanité; mais une forte minorité tenait encore pour le parti de la persécution. De ce côté était la grand'chambre du Parlement, composée des conseillers les plus âgés, les plus routiniers et les plus endurcis; du côté de la tolérance étaient la chambre dite de la Tournelle, qui jugeait d'ordinaire les procès criminels, et les chambres des enquêtes et requêtes. Les moines et les gens de la Sorbonne ne cessaient de déclamer en chaire contre les juges et contre les grands qui favorisaient l'hérésie. Le 5 mars 1559, au sortir d'un de ces sermons où l'on ne prêchait que feu et que sang, les auditeurs du sermon mirent en pièces un homme qu'on accusait d'être hérétique et un pauvre prêtre qui voulait le défendre.

Le Châtelet, qui était le tribunal criminel de première instance, fit son devoir, et condamna à mort plusieurs des meurtriers. La grand'chambre du Parlement les acquitta en appel. La chambre de la Tournelle riposta, en cassant trois condamnations à mort prononcées en première instance contre des protestants.

Les chefs du Parlement furent sommés, au nom du roi, d'aviser à rétablir l'unité de jurisprudence entre les chambres du Parlement et l'exécution rigoureuse des édits royaux.

Toutes les chambres du Parlement se réunirent en séance générale. Chacun des membres de l'assemblée fut appelé à opiner à son tour. Plusieurs des principaux déclarèrent qu'il fallait, en attendant la réunion d'un concile général libre, faire cesser les peines capitales ordonnées pour le fait de la religion. Plusieurs proposèrent de bannir les hérétiques, au lieu de les mettre à mort; d'autres soutinrent ouvertement les doctrines protestantes.

Un des conseillers, au lieu de parler en son propre nom, fit entendre à l'assemblée une voix de plus grande autorité que la sienne. Il ouvrit le livre de la Vie de saint Martin de Tours, et lut le passage où ce grand apôtre de la Gaule se sépare de la communion des évêques espagnols qui ont demandé la mort des hérétiques, et rejette les persécuteurs comme ennemis de l'Évangile et du Christ.

Il y eut dans l'assemblée une impression profonde. Il semblait que saint Martin lui-même sortît du tombeau pour demander compte de ce qu'on avait fait de sa Gaule chrétienne.

La délibération continua sous cette impression. La majorité contre la peine de mort n'était pas douteuse. La question n'était plus qu'entre des peines mitigées ou le plein acquittement des hérétiques.

Une déclaration de pleine tolérance était probable. Les protestants l'attendaient. Les députés de toutes les Églises protestantes de France, réunis secrètement à Paris, s'apprêtaient à présenter requête au roi, dès qu'aurait paru la déclaration du Parlement, pour demander la liberté de leur culte.

L'heure était décisive. Les Guises et Diane de Poitiers se réconcilièrent afin de pousser le roi contre le Parlement : les Guises, dans un intérêt politique; Diane, dans l'intérêt de sa cupidité, à cause des confiscations protestantes qui allaient lui échapper.

Le premier président le Maître et deux autres présidents, qui trahissaient leur compagnie, avaient dénoncé au roi le secret des délibérations encore inachevées.

Le 10 juin, Henri II se transporta en personne au Parlement, et ordonna d'achever de délibérer en sa présence.

Les magistrats qui n'avaient point encore voté opinèrent devant le roi aussi librement qu'avaient fait leurs collègues en son absence. Anne du Bourg, conseiller-clerc, c'est-à-dire ecclésiastique, dit que, tandis que des crimes tels que blasphèmes, adultères, horribles débauches et parjures, se commettaient tous les jours impunément à la face du ciel, c'était chose étrange qu'on inventât tous les jours de nouveaux supplices contre des hommes dont le seul crime était de demander une salutaire réformation.

Le conseiller du Faur, après avoir parlé très-vivement contre les abus de l'Église romaine, dit qu'il fallait bien entendre qui étaient ceux qui troublaient l'Église, de peur qu'il n'y eût à dire ce que le prophète Élie dit au roi Achab : « C'est toi qui troubles Israël ! »

Les deux présidents de la chambre de la Tournelle, Séguier et Harlai, déclarèrent que le Parlement, en ne condamnant pas à mort les hérétiques, avait bien jugé et continuerait. Le premier président le Maître, qui avait dénoncé ses collègues, jetant bas le masque, répondit en déclarant qu'il fallait renouveler les exterminations des anciens albigeois et des modernes vaudois.

La délibération achevée, le roi ne laissa pas compter les voix, se fit livrer le procès-verbal des séances générales et les arrêts de la chambre de la Tournelle. « Il nous déplaît grandement », dit-il, « d'avoir reconnu qu'il y ait en notre cour de Parlement des gens dévoyés de la foi; nous soutiendrons les bons et ferons punir les autres pour servir d'exemple. »

Et il ordonna d'arrêter du Bourg, du Faur, trois autres conseillers et un président.

Des lettres patentes furent ensuite expédiées à tous les juges des provinces pour la destruction des hérétiques. Le roi déclarait qu'il en avait été empêché jusque-là par la guerre, et que maintenant c'était là sa grande affaire. Il terminait par des menaces terribles aux magistrats qui faibliraient. Il institua, pour juger les magistrats prisonniers, une commission arbitrairement choisie, à la tête de laquelle étaient l'évêque et l'inquisiteur de Paris. Il dit qu'il voulait voir de ses deux yeux brûler du Bourg.

Il ne le vit point.

L'agitation et la terreur étaient partout dans le pays. La cour était en fêtes. On y célébrait le double mariage de la fille, toute jeune encore, et de la sœur d'Henri II, avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie.

On avait établi une lice au bout de la rue Saint-Antoine, devant l'hôtel des Tournelles, qui était la résidence du roi à Paris, depuis que la cour, au siècle passé, avait abandonné le vieil hôtel Saint-Pol. L'hôtel des Tournelles était où sont maintenant la place Royale et les rues voisines.

Dans cette lice, les princes et les seigneurs joutaient en présence des dames. Le 29 juin, le roi fut, comme on disait, un des « tenants » du tournoi. Suivant l'ancienne coutume de la chevalerie, il portait les couleurs de sa dame, de la vieille Diane. Comme le tournoi finissait, le roi voulut faire une dernière course à la lance avant de s'en aller, et ordonna à son capitaine des gardes, le comte de Montgommeri, de courir contre lui. C'était ce même capitaine qui avait mené les conseillers du Bourg et du Faur prisonniers à la Bastille, dont on voyait les tours à quelques pas de la lice.



Henri II au Parlement

Les deux cavaliers rompirent leurs lances l'un contre l'autre, et Montgommeri, du tronçon de lance demeuré dans sa main, frappa, sans le vouloir, le casque du roi, lui releva la visière, et lui fit entrer un éclat de bois dans l'œil et dans la cervelle.

On reporta le roi aux Tournelles, au milieu d'une terreur et d'une confusion universelles. Il languit onze jours, et mourut le 10 juillet.

Avec Henri II finissait l'époque des persécutions, où les martyrs protestants mouraient sans résistance, comme les premiers martyrs chrétiens; l'époque des grandes guerres de religion allait commencer.

Parmi les guerres et les persécutions qui avaient rempli le règne d'Henri II, les lettres et les sciences avaient poursuivi leurs progrès, et les arts avaient continué de briller sous la forme italienne qui avait remplacé l'ancien goût français. Les moindres objets, jusqu'aux ustensiles les plus ordinaires, qui nous restent de ce temps, sont des œuvres d'art, et montrent une élégance et un fini qu'on n'a jamais égalés depuis. La connais-

sance des grands écrivains grecs et latins, qui était pour la littérature ce qu'était pour les beaux-arts l'étude des grands artistes italiens récents, parvenait alors chez nous à son plus haut point. Le Collége de France, fondé par François Ier, avait conquis, dans tout l'Occident, pour les études grecques et latines, la prééminence qu'avait eue au Moyen Age l'Université de Paris pour la philosophie scolastique. Une famille d'imprimeurs parisiens, les Etienne, était à la tête de ce qu'on peut nommer la science classique en Europe.

La France avait la même supériorité dans l'étude du droit romain, que d'illustres professeurs éclairaient maintenant avec l'aide de toutes les connaissances que la Renaissance nous avait données sur l'antiquité. Entre nos professeurs français, le premier par le savoir et le génie était Jacques Cujas, de Toulouse, qui enseigna principalement à l'École de droit de Bourges. Ce fut lui surtout qui retrouva et commenta le texte véritable de ces grands jurisconsultes romains qui avaient résumé la sagesse grecque et latine dans leurs doctrines, et, en face des tyrans, proclamé les vrais principes de justice et l'égalité des droits des hommes.

Jacques Cujas et ses collègues, jugeant le droit civil des Romains bien meilleur et plus raisonnable que celui de la féodalité, travaillaient à amener le retour de cet ancien droit en France, et l'on peut dire qu'ils préparaient de loin notre code civil; car c'est le droit romain, combiné avec ce qu'il y avait de mieux dans nos vieilles coutumes françaises, qui a fourni les bases du code civil.

Cujas et la plupart de nos jurisconsultes, contraires au pape et aux jésuites, ne se firent pourtant pas calvinistes. La religion de la Justice, qui était tout pour ces hommes, ne pouvait s'entendre avec la religion de la Prédestination, qui était la religion de l'arbitraire et le contraire de la justice.

Les mathématiques, l'histoire naturelle, les sciences en général, se développaient avec éclat. La science commençait à s'appliquer aux œuvres d'utilité publique. En 1557, l'ingénieur provençal Adam de Crapone creusa le canal du Rhône à la Durance, qui fertilisa la plaine de la Crau, jusqu'alors entièrement stérile.

La science de ce temps nous a laissé un grand nom, Bernard Palissi, vaste intelligence et cœur héroïque. Il était pauvre, ne savait ni le grec ni le latin, ne dut tout ce qu'il sut et tout ce qu'il devina qu'à l'observation de la nature et à la force de son génie. Il ouvrit, dans la physique et la chimie, cette voie de l'expérimentation tant recommandée par Rabelais; il posa les premiers fondements de la géologie, de la connaissance de notre globe terrestre et de son histoire, et forma le premier cabinet d'histoire naturelle qui ait existé chez nous. « La nature », disait-il, « est la grande ouvrière; l'homme est ouvrier comme elle. »

Il était artiste aussi bien que savant, très-habile peintre sur verre et sculpteur. Il trouva, au prix des plus longs et des plus pénibles efforts, le secret de la composition des émaux, et les vases et les plats qu'il a si merveilleusement sculptés et émaillés sont un des ornements de nos musées.

Le plus grand artiste de cette époque était le sculpteur Jean Goujon, dont nous avons déjà parlé, et qui était alors dans toute sa gloire. Ses figures, élancées, gracieuses et fières, ont un charme saisissant. Nous avons conservé bon nombre de ses statues et de ses bas-reliefs; citons seulement ses œuvres de l'intérieur et de l'extérieur du Louvre, ses bas-reliefs de la fontaine des Innocents et ceux de l'hôtel de Carnavalet dans le quartier Saint-Antoine, et, à Rouen, les portes en bois de l'église Saint-Maclou.

Un autre sculpteur célèbre, Germain Pilon, s'élevait à côté de Jean Goujon. Il est l'auteur des grandes figures des tombeaux de François Ier et d'Henri II, et du groupe des trois Grâces au Musée du Louvre. Comme

Jean Goujon, il est très-gracieux; mais sa grâce est moins sévère. On sent que l'art, avec lui, tend à s'amollir et à se maniérer, et que la décadence n'est pas loin; l'art de la Renaissance ne devait pas être si solide ni si durable que celui du Moyen Age.

Dans l'architecture, le goût italien, complétement dominant, était alors chez nous à sa meilleure époque. Le plus beau monument que nous en ayons est la façade occidentale de la cour du Louvre. François Ier avait fait démolir le vieux Louvre de Philippe-Auguste, dont on a retrouvé récemment les restes en fouillant dans la cour du Louvre. L'architecte Pierre Lescot éleva la première partie du nouveau Louvre sous Henri II. C'est une œuvre d'une noblesse et d'une élégance accomplies.

L'Hôtel de ville de Paris fut aussi reconstruit sous Henri II par l'architecte italien Cortone, après la démolition de la vieille maison aux Piliers d'Étienne Marcel. Le style élégant et pur de cette époque, en architecture comme en sculpture, devait périr au milieu des guerres civiles.

CHAPITRE VI

GUERRES DE RELIGION. — FRANÇOIS II. CHARLES IX.

(1559-1563.)

La fin soudaine d'Henri II, saluée par tout le parti protestant européen comme une justice du ciel contre le roi persécuteur, ne faisait pourtant qu'affermir dans la possession du pouvoir le parti de la persécution et de l'alliance espagnole.

Henri II avait laissé quatre fils, dont les trois aînés devaient régner l'un après l'autre. Celui qui lui succédait, François II, était un tout jeune homme de quinze ans et demi, scrofuleux, également faible de corps, d'intelligence et de caractère, déjà marié à la belle, vive et spirituelle Marie Stuart, reine d'Écosse, qui avait un an de plus que lui. Elle le gouvernait entièrement, et elle était elle-même gouvernée par ses oncles, les Guises, frères de sa mère. Les Guises avaient atteint, plus vite qu'ils ne l'espéraient, le but qu'ils s'étaient proposé en mariant leur nièce à l'héritier du trône; ils régnaient sous le nom de François II.

La reine mère, Catherine de Médicis, vit qu'il lui fallait persévérer dans la longue patience qu'elle avait eue au temps de son mari, et subir la domination de Marie Stuart comme elle avait subi celle de Diane de Poitiers. Catherine était alors une femme de trente-huit ans; elle n'avait jamais eu de jeunesse; froide, rusée, concentrée, maîtresse d'elle-même, elle ajourna son ambition, et accepta la part que voulaient bien lui faire les nouveaux maîtres. On lui donna en apparence la surintendance générale du gouvernement, tandis que le duc de Guise et le cardinal de Lorraine se partageaient le pouvoir effectif; le duc prenant les affaires militaires, le cardinal les affaires civiles.

Diane de Poitiers, dont les Guises n'avaient plus besoin, fut renvoyée de la cour, et obligée de céder à la reine mère son beau château de Chenonceau-sur-Cher. Le connétable de Montmorenci fut écarté des affaires; les princes du sang, les Bourbons, déjà sans influence sous Henri II, furent traités avec un dédain offensant par les Guises, qui inspirèrent au jeune roi toutes sortes de préventions contre eux.

La maison de Bourbon avait à sa tête deux frères, Antoine, duc de Vendôme, qui portait le titre de roi de Navarre du chef de sa femme Jeanne d'Albret, et Louis, prince de Condé. Si celui-ci, hardi, remuant et ambitieux, eût été l'aîné, il eût donné tout de suite de sé-

rieux embarras aux Guises; mais son frère Antoine, le chef de la maison, était incertain, changeant et sans caractère.

Il se laissa un moment mettre en avant par les mécontents religieux et politiques, car beaucoup de gens étaient contraires aux Guises, sans être protestants. On commença de répandre des écrits où l'on réclamait « la libre assemblée des États Généraux. »

Les Guises, alors, firent écrire par la reine mère au roi d'Espagne pour réclamer son aide au besoin, et Philippe II se hâta d'offrir toutes ses forces « pour la défense de l'autorité de son beau-frère le roi de France. » Le traité du Cateau-Cambrésis portait ses fruits, et l'intervention étrangère était déjà hautement réclamée par le parti catholique français.

Le roi de Navarre eut peur de voir envahir par les Espagnols les domaines qui restaient à sa femme. C'étaient le petit pays de basse Navarre, le Béarn, et de grandes terres en Gascogne. Il renonça à ses tentatives contre les Guises.

Les Guises continuèrent avec acharnement la persécution religieuse. On ne voyait que gens arrêtés ou forcés de s'enfuir, en abandonnant leurs biens et leurs enfants qu'on entendait pleurer et crier à la faim. On fit le procès au conseiller du Bourg, ce magistrat dont les paroles hardies avaient si fort irrité Henri II; son jugement fut remis, non pas, selon le droit, au Parlement en corps, mais à une commission composée des présidents et d'un certain nombre de conseillers choisis.

Il fut condamné à mort, et plusieurs des présidents qui avaient voté pour la tolérance dans la grande assemblée du Parlement cédèrent à la pression violente du pouvoir et signèrent l'arrêt.

Anne du Bourg répondit à la lecture de sa sentence par le cri des anciens martyrs : « Je suis chrétien! » Il fut exécuté le lendemain en place de Grève (23 décembre 1559).

Un des principaux auteurs de la mort d'Anne du Bourg avait fini avant lui d'une fin sanglante. Le président Minard avait été, un soir, abattu d'un coup de pistolet dans la rue Vieille-du-Temple. On avait projeté de tuer avec lui le premier président le Maître et un troisième président. Les deux autres échappèrent. C'étaient les trois qui avaient dénoncé leurs collègues à Henri II.

Ce fut là le premier acte de représailles commis en France par les protestants, après trente-cinq ans de martyre sans résistance. Ce coup de pistolet était comme le signal de la Grande Guerre civile.

La patience des protestants était à bout. Depuis que la caste guerrière, la noblesse, était entrée dans la Réforme, la lutte armée était devenue inévitable, quoique Calvin et la plupart des pasteurs réformés défendissent de résister par la force aux puissances, d'après quelques passages de l'Écriture sainte. Les premiers chrétiens s'étaient laissé persécuter sans résistance, parce qu'ils croyaient que le monde allait finir, qu'un monde meilleur allait le remplacer, et que ce n'était pas la peine de rien changer à ce qui était près de disparaître. Les protestants n'avaient plus cette croyance, et il était impossible d'étouffer plus longtemps chez eux le sentiment naturel du droit de résistance contre la tyrannie. Des nobles, qui n'avaient pas l'habitude de la patience, ce sentiment passa aux bourgeois et aux ouvriers, et le vieux cœur gaulois, l'âme guerrière, se réveilla chez tous.

Nombre de mécontents, étrangers aux disputes de religion, poussaient aussi à une prise d'armes. Le cardinal de Lorraine s'était fait beaucoup d'ennemis par son insolence. Des hommes de guerre, congédiés après le traité du Cateau-Cambrésis, s'étaient mis à suivre la cour en foule, sollicitant la récompense de leurs services, ou, tout au moins, le paiement de leur solde arriérée. Le cardinal de Lorraine, qui avait les finances en main, fit élever une potence à l'entrée du château de Fontainebleau, avec menace d'y faire attacher les



Conjuration d'Amboise.

solliciteurs qui n'auraient pas vidé la cour dans les vingt-quatre heures. Les solliciteurs partirent, mais en se promettant de donner de leurs nouvelles aux Guises.

Un gentilhomme du Périgord, appelé la Renaudie, entreprit de confédérer tous les mécontents et d'organiser le mouvement. Il parcourut le royaume, annonçant partout aux mécontents qu'un chef de grande autorité était prêt à se mettre à leur tête, et répandant des consultations signées de divers jurisconsultes et théologiens, qui établissaient que, le roi étant évidemment incapable de gouverner par lui-même, on pouvait s'opposer légitimement au gouvernement usurpé par les Guises, pourvu que quelqu'un des princes du sang royal adhérât à l'entreprise.

Il convoqua à Nantes, le 1er février 1560, une assemblée secrète, censée représenter les États Généraux « pour extrême nécessité. » Des bourgeois y figuraient avec des nobles. La Renaudie protesta qu'il n'était pas question d'attenter « contre la majesté du roi, ni contre l'etat légitime du royaume »; puis il

déclara que le chef qu'il avait annoncé était le prince de Condé.

Le plan d'exécution fut arrêté. On convint qu'un grand nombre de personnes, sans armes de guerre, viendraient à Blois, où séjournait la cour, présenter au roi une requête pour la liberté du culte réformé; que cinq cents cavaliers et mille fantassins bien équipés suivraient les premières bandes, qui leur ouvriraient les portes de Blois le 15 mars; que Condé se mettrait à leur tête, s'emparerait du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, afin de les faire punir par justice, et aviserait à faire établir un gouvernement légitime.

Le roi d'Espagne, qui avait des espions dans toute l'Europe, prévint les Guises qu'un orage allait éclater sur eux. Un avocat protestant, à qui la Renaudie s'était confié en partie, prit peur et révéla ce qu'il savait au duc de Guise. Les Guises emmenèrent François II de Blois, qui n'était pas fortifié, au fort château d'Amboise, et firent mander par le roi Coligni et son frère d'Andelot, sous prétexte de les consulter. On les soupçonnait à tort d'être de l'entreprise. Coligni, homme de conscience très-scrupuleuse, n'eût pas voulu, lui qui était un des grands officiers de la couronne, entreprendre de violenter le roi.

Coligni donna son avis en toute sincérité, et dit que, si l'on voulait avoir la paix en France, il fallait cesser la persécution.

Les Guises feignirent de céder à demi. Le 2 mars, une déclaration royale proclama une amnistie pour le fait de la religion, moyennant que les délinquants vécussent dorenavant en bons catholiques. Du pardon étaient exclus les ministres et prédicants de la Réforme, et les machinateurs de complots. En envoyant la déclaration aux parlements pour qu'ils l'enregistrassent, on les autorisa à y insérer des réserves secrètes et à retenir en prison tous les détenus pour cause de religion jusqu'à nouvel ordre.

Condé, quoiqu'il vît le complot éventé, avait eu la témérité de venir tout de même trouver le roi à Amboise. La Renaudie et les autres chefs avaient modifié leur plan. Leurs gens continuaient à filer par petites bandes vers la Loire. Le succès d'une attaque était encore possible.

Une seconde trahison révéla tous les moyens d'exécution, les lieux de réunion, les dépôts d'armes.

Les Guises mirent aussitôt en campagne les troupes et la noblesse catholique qu'ils avaient fait venir à petit bruit. Beaucoup de conjurés furent pris en détail. Cependant, un détachement de protestants gascons s'empara du château de Noisé, près Amboise. La Renaudie accourait à leur aide. Au lieu de l'attendre, ils se fièrent à la promesse qu'on leur fit d'une libre entrevue avec le roi, s'ils déposaient les armes. On leur tint parole en les envoyant tous au cachot en attendant le supplice.

La Renaudie, deux jours après, livra combat, dans le bois de Château-Regnault, à l'un de ses parents qui tenait le parti des Guises. Ils s'entre-tuèrent (18 mars).

D'autres bandes d'insurgés avaient été taillées en pièces; néanmoins, un gros d'entre eux, s'étant ralliés, eurent encore la hardiesse d'attaquer Amboise en plein jour (19 mars).

Ils furent repoussés et dispersés. La besogne des soldats était finie; celle des bourreaux commença. On ne fit que « décapiter, pendre ou noyer gens » pendant tout un mois. La Loire était couverte de cadavres attachés, six, huit, dix, quinze, à de longues perches. On envoyait les prisonniers à la mort sans leur prononcer aucune forme de sentence, ni seulement les nommer par leur nom.

Après le dîner, les Guises menaient le jeune roi, ses frères et les dames de la cour aux fenêtres du château, pour leur faire voir les supplices comme un passe-temps.

C'était là l'éducation que recevaient les

deux jeunes princes qui devaient régner après leur aîné, le débile François II, et qui furent Charles IX et Henri III.

Les Guises sentaient bien que rien n'était fini tant qu'ils n'auraient point frappé les frères Châtillon ni Condé. Contre les Châtillon, Coligni et d'Andelot, il n'y avait aucun prétexte. Contre Condé, il n'y avait point de preuves.

Condé paya d'audace. Il défia, en plein conseil, dans les termes les plus violents, quiconque l'avait mensongèrement accusé de conspirer contre la personne et l'État du roi.

Le duc de Guise, au lieu de relever le défi, dit que, comme parent du prince de Condé, il serait son second au besoin.

Condé repartit sans obstacle, et alla joindre son frère le roi de Navarre dans le Béarn. Les Guises avaient reculé, et ne s'étaient pas crus assez forts pour achever leur ouvrage. Ils firent publier une nouvelle déclaration du roi qui promettait la réunion d'un concile national avant six mois, « pour réformer les mauvaises choses accumulées dans l'Église de Dieu », et ils y proclamèrent que le prince de Condé n'avait pas trempé dans l'entreprise d'Amboise (31 mars).

Les Guises sentaient leurs ennemis moins effrayés qu'exaspérés, et ils savaient qu'ils n'avaient pas à compter sur leur alliée Catherine de Médicis. Ils lui firent cependant une concession importante, mais sans bien comprendre ce qu'ils faisaient. Elle désirait faire élever à la dignité de chancelier un magistrat appelé Michel de l'Hospital. Les Guises y consentirent, parce que l'Hospital avait été protégé par la maison de Lorraine, et qu'ils crurent trouver en lui un homme à eux.

Ils ne connaissaient pas cet homme, qui n'appartenait qu'au devoir, à la justice et à l'humanité, et qui n'entendait se faire le serviteur d'aucune faction. Sa belle figure, grave et imposante, avec une douceur triste, telle que nous la voyons dans ses portraits, exprime bien son caractère. Ses opinions étaient celles des grands jurisconsultes, ni papiste, ni calviniste. Son plan politique était d'amener, s'il était possible, les deux religions catholique et protestante à se fondre dans une grande réforme gallicane, et, si la réunion échouait, à vivre du moins en paix sur le même sol, sous la protection des lois. C'était la politique que François Ier eût dû adopter, mais qui n'avait plus malheureusement les mêmes chances si tard, et sous la direction d'un particulier et non plus d'un roi.

Catherine de Médicis, qui n'avait point de moralité, mais qui avait beaucoup de sagacité, avait apprécié l'Hospital; elle voulait essayer de pratiquer sa politique, non par amour du bien public, mais afin d'échapper, dès qu'elle le pourrait, à la domination des chefs catholiques, sans tomber sous celle des chefs protestants.

Les Guises, après la conjuration d'Amboise, avaient d'abord essayé de profiter de leur victoire pour établir définitivement l'Inquisition à la mode espagnole, déjà ordonnée par Henri II. Ils y renoncèrent, en exigeant qu'on rendît du moins exclusivement aux évêques le jugement des crimes d'hérésie. Le nouveau chancelier y consentit, mais en déclarant que l'autorité civile ne devait plus se mêler des choses de la conscience, et que les évêques et les curés, chargés du soin de ces choses, devaient ramener les « dévoyés » surtout par les bonnes raisons et les bons exemples, l'expérience condamnant les moyens violents. Le ministre du roi parlait à son tour comme le Parlement de Paris avait parlé au roi un an auparavant (juillet 1560).

Le cardinal de Lorraine, menacé par des pamphlets terribles qu'on répandait partout, avait peur, et affectait de se radoucir vis-à-vis des hérétiques. Il parlait de réformer les abus. Les impôts furent diminués; beaucoup d'offices inutiles furent supprimés. Il y avait partout une agitation immense. Les Bour-

bons et le connétable avaient une attitude hostile. Les protestants s'enhardissaient jusqu'à tenir, dans beaucoup de villes, leurs assemblées en plein jour. En Dauphiné et en Provence, ils envahissaient les églises, et la guerre civile commençait.



François II.

Au dehors, les affaires des Guises allaient mal. Ils avaient provoqué en Écosse une guerre de religion par les violences qu'ils avaient suggérées à leur sœur, la régente Marie de Guise, qui gouvernait au nom de sa fille Marie Stuart. La France avait secouru les catholiques; la reine Élisabeth d'Angleterre avait secouru les protestants. Les Guises, prétendant qu'Élisabeth n'était pas, aux yeux des catholiques, la fille légitime d'Henri VIII, avaient fait prendre à Marie Stuart le titre de reine d'Angleterre. Philippe II, quoiqu'il fût le vrai chef du parti catholique en Europe, aima encore mieux voir une reine hérétique qu'une reine de France sur le trône d'Angleterre, et il soutint Élisabeth et les protestants écossais contre la France, de même que le pape Paul III avait soutenu les protestants allemands contre son père Charles-Quint. Ce sont là les complications et les contradictions singulières des choses humaines.

Le parti protestant eut finalement le dessus en Écosse. Il prohiba le culte catholique, et Marie Stuart ne fut plus reine que de nom. L'Écosse tomba sans retour sous l'influence anglaise, et cette vieille alliance fut perdue pour la France.

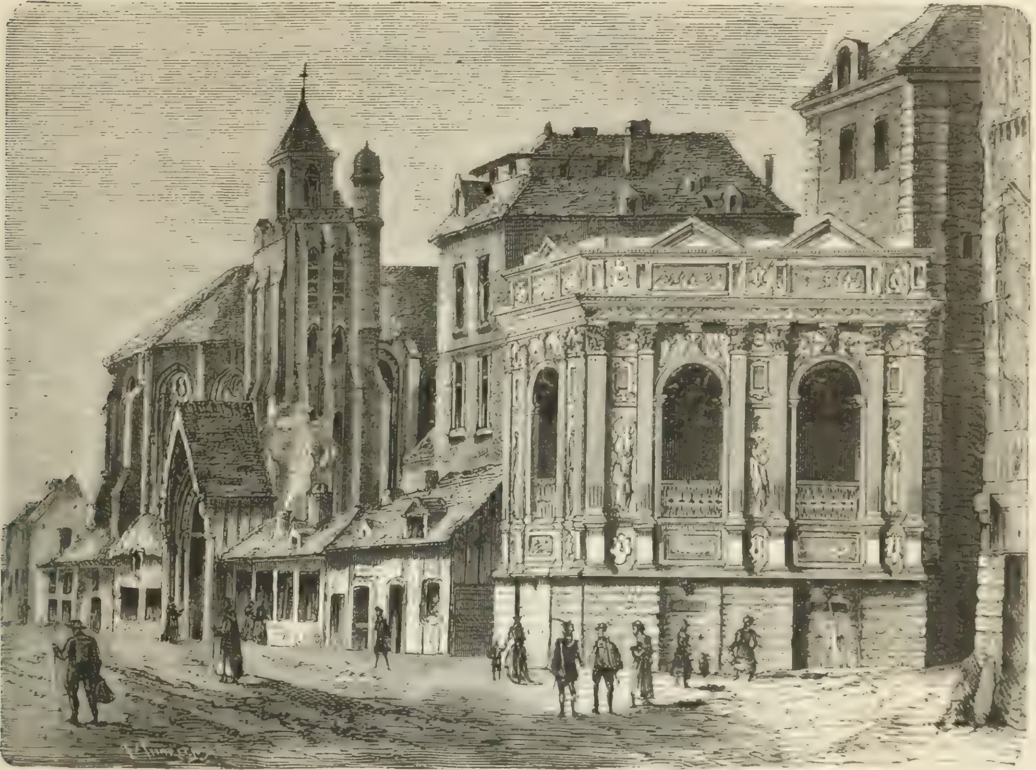
Les Guises changeaient en ce moment de manœuvres, et s'arrêtaient à un plan nouveau et hardi. Le cardinal de Lorraine, lâche à exécuter, était hardi et profond à concevoir; quant au duc François, moins fin que son frère, il était hardi partout et toujours.

La mauvaise santé du jeune roi commençait à les inquiéter fort. Le roi pouvant leur manquer bientôt, ils songèrent à chercher appui dans le peuple. La majeure partie du peuple étant encore catholique, ils revinrent à l'idée des États Généraux, qu'on avait d'abord mise en avant contre eux. Ils espérèrent que leur parti pourrait y avoir la majorité.

Ils firent convoquer d'abord, comme essai, une assemblée de notables à Fontainebleau. Les Bourbons eurent la maladresse de n'y pas venir. Les Guises, cependant, ne dominèrent pas l'assemblée comme ils y avaient compté. L'amiral de Coligni présenta au roi une requête des protestants de Normandie, qui blâmaient les entreprises telles que celle d'Amboise, et demandaient la liberté de leur culte. Cinquante mille personnes, dit-il, étaient prêtes à signer cette requête.

Deux prélats, l'évêque de Valence et l'archevêque de Vienne, se prononcèrent pour la tolérance et pour un concile national, où les ministres de la religion prétendue réformée seraient admis à discuter librement leur croyance.

Les Guises protestèrent contre toute tentative de rien changer aux dogmes de la religion; mais le cardinal de Lorraine adhéra



Fontaine et église des Innocents sous Henri II.

au concile national pour la réforme des abus et à la suspension provisoire des peines contre les hérétiques non séditieux.

La convocation des États Généraux et du concile national pour l'hiver prochain fut décidée (août 1560).

Les Guises se préparèrent activement.

Les circonstances redevenaient meilleures pour eux. Les mouvements de Provence et de Dauphiné avaient été comprimés. Le prince de Condé n'avait pu décider son frère ni le connétable à prendre les armes. Philippe II, une fois la guerre d'Écosse terminée, s'était rapproché complétement des Guises. Le nouveau pape, Pie IV, qui avait succédé, l'année précédente, à Paul IV, avait promis de rouvrir le concile de Trente; les Guises entendaient faire valoir la réouverture prochaine du concile général pour ne pas réunir le concile national promis et pour interdire aux États Généraux toute discussion sur les choses de la religion.

Ils n'avaient consenti à la suspension des peines contre les protestants qu'afin d'endormir leurs ennemis.

A l'ouverture des États Généraux, ils projetaient de faire présenter à tous les députés et à tous les officiers de la couronne une profession de foi catholique; ceux qui refuseraient de la signer seraient envoyés au feu sans forme de procès.

On agirait ensuite de même par toute la France, et l'on se concerterait avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie pour en finir avec les seigneuries protestantes de la maison d'Albret, avec les vaudois des hautes Alpes et avec Genève.

Il était nécessaire, pour le succès de ce

plan, de tenir les Bourbons. Les Guises leur firent promettre par le roi entière sûreté.

Le roi de Navarre et le prince de Condé, malgré les avis qu'ils recevaient de toutes parts, se décidèrent à venir pacifiquement avec une faible escorte. A leur arrivée à Orléans, où devaient se tenir les États Généraux, Condé fut arrêté, et son frère fut séparé de ses gens et mis en surveillance, sans aucun égard pour la parole donnée. Une commission fut chargée d'instruire le procès de Condé sur le chef de haute trahison. Condé garda une très-ferme et très-fière contenance, et signifia à ses commissaires qu'il ne reconnaissait d'autre juge que le roi, accompagné de ses princes et siégeant en sa cour de Parlement.

Les Guises, entourés de tout un corps d'armée et complétement maîtres dans Orléans, comptaient perdre tous leurs ennemis à la fois. Coligni, mandé par le roi, dit adieu à sa femme, qui était près d'accoucher, pensant ne plus la revoir, et l'exhorta de mourir plutôt que d'endurer que l'enfant qu'elle allait mettre au monde fût élevé « dans les superstitions de la papauté. » Il se rendit à Orléans; mais son frère d'Andelot et son oncle le connétable ne vinrent pas. On ne l'arrêta pas, dans l'espoir que les autres se décideraient à le suivre.

Pendant ce temps, les Guises projetaient, dit-on, de se défaire du roi de Navarre par un assassinat.

Quoi qu'il en soit, avant qu'on eût rien tenté contre le roi de Navarre, le roi de France, dont la santé avait été se ruinant de plus en plus, fut pris de la fièvre, et s'alita (15 novembre).

Les Guises, saisis d'angoisse, pressèrent, avec une ardeur désespérée, le procès du prince de Condé. Ils le firent condamner à mort par un tribunal extraordinaire, composé d'un certain nombre de membres du conseil du roi et d'autres dignitaires à leur dévotion.

Le chancelier de l'Hospital, qui voyait le roi décliner, différait de donner sa signature, nécessaire pour valider l'arrêt de mort, et gagnait du temps, sachant que c'était tout gagner. Le fameux chirurgien Ambroise Paré, qui était protestant, le tenait au courant des progrès de la maladie du roi. Un abcès que le roi avait dans l'oreille avait crevé; la gangrène s'y déclara.

Les Guises offrirent à la reine mère d'être les plus dévoués serviteurs de la régence qui allait lui échoir, et la supplièrent de consentir à la mort immédiate des deux Bourbons. L'Hospital se mit résolûment contre eux auprès de Catherine.

Catherine suivit l'avis de l'Hospital, non comme le plus honnête, mais comme le plus utile. Elle résolut de s'assurer le pouvoir en sauvant les Bourbons sans détruire les Guises, et en les balançant les uns par les autres. Elle somma le roi de Navarre de se réconcilier avec les Guises et de renoncer par écrit à la régence, quand même les États Généraux voudraient la lui conférer. Le roi de Navarre accepta, trop content de sortir de péril à ce prix, et il embrassa ceux qui, un moment auparavant, complotaient de lui couper la gorge.

François II expira le 5 décembre; il n'avait pas encore dix-sept ans.

Le prince de Condé fut, aussitôt après, mis en liberté, et le connétable entra dans Orléans et reprit possession de l'autorité militaire, que s'était attribuée le duc de Guise.

A un roi mineur de fait, quoique majeur de droit, succédait un roi mineur de droit, Charles IX, qui n'avait que dix ans. Il était frêle comme son aîné François II, mais bilieux, nerveux, violent, au lieu d'être mou comme François; d'esprit ardent et de vive imagination, il était capable de beaucoup de bien ou de beaucoup de mal, suivant l'éducation et les exemples qu'il recevrait.

Le roi de Navarre eût pu disputer le pouvoir à la reine mère et revendiquer la ré-

gence comme premier prince du sang. Calvin lui écrivit pour l'y exhorter. Mais il ne le fit pas, moins par respect pour sa parole que par mollesse. Il se contenta de la seconde place dans le gouvernement.

Les États Généraux s'ouvrirent le 13 décembre, dans des circonstances bien différentes de celles qu'avaient rêvées les Guises. Malgré les instructions que ceux-ci avaient données aux officiers royaux de ne pas laisser élire d'hérétiques, beaucoup de mécontents et un certain nombre de protestants avaient été élus, et les incertains tournaient contre l'ancien gouvernement.

Le chancelier de l'Hospital ouvrit l'assemblée par un discours patriotique, où il réprouva les persécutions religieuses et conjura les Français de ne point changer le nom de chrétiens pour les noms de *huguenots* ou de *papistes,* noms de partis et de séditions qui ne présageaient que la ruine de la patrie.

On donnait, depuis quelque temps, aux protestants de Genève, et, par suite, à tous les protestants français, le nom de *huguenots,* d'un mot allemand qui voulait dire *confédérés,* parce que les Genevois s'étaient confédérés avec les cantons protestants de la Suisse.

Le clergé choisit pour orateur le cardinal de Lorraine, et invita les deux ordres laïques à élire aussi le cardinal, en signe de l'union des Trois Ordres. Les nobles et les bourgeois refusèrent. Le cardinal, ne pouvant être l'orateur des Trois Ordres, s'excusa de parler au nom du clergé.

Le 1er janvier 1561, les Trois Ordres répondirent au discours d'ouverture du chancelier. L'orateur du clergé, qui était un professeur en droit canonique de Paris, exhorta le roi à traiter les hérétiques en rebelles et en ennemis, tout en reconnaissant la nécessité de réformer les mœurs du clergé, et en demandant l'abolition du concordat de François Ier et des annates qu'on payait au pape.

La majorité de la noblesse se souleva si fort contre les termes injurieux employés par l'orateur du clergé à l'égard de ceux qui favorisaient la nouvelle religion, qu'il fut obligé de s'excuser. Les orateurs de la noblesse et du Tiers État furent tous deux fort rudes au clergé. L'orateur de la noblesse proposa d'acquitter les dettes de l'État, pour lesquelles le chancelier avait réclamé assistance, aux dépens des biens ecclésiastiques. Il demanda qu'on ôtât au clergé toute juridiction civile et féodale, et présenta requête au roi de la part de ceux des nobles qui réclamaient la liberté du culte dans leurs châteaux.

Les cahiers où les Trois États consignèrent leurs réclamations sont chose de grand intérêt, et font voir où en était alors la France. Le cahier du Tiers État renouvelait deux demandes présentées, soixante-dix-sept ans auparavant, par les députés bourgeois aux États de 1484, demandes qui étaient la pensée même de la France. C'était que les États Généraux se tinssent à époque fixe, et qu'on abolît les douanes intérieures qui séparaient les unes des autres les provinces françaises, en d'autres termes, le gouvernement représentatif et la liberté du commerce.

Le cahier du Tiers demandait qu'on restituât au clergé et au peuple le droit d'élire les évêques et les curés; qu'on appliquât les revenus ecclésiastiques, comme dans les anciens temps, un tiers aux pauvres, un tiers à l'entretien des églises, des colléges et des hôpitaux, et un tiers seulement au clergé. Il réclamait amnistie pour tous les prévenus en fait de religion; abolition de toutes les contributions payées à la cour de Rome; érection d'un collége dans chaque ville aux dépens des revenus ecclésiastiques; réduction du nombre des fêtes; interdiction aux prêtres de recevoir des testaments; élection des magistrats; suppression des commissions arbitraires ou tribunaux extraordinaires; révision générale des lois et ordonnances; abolition des nouveaux droits d'exportation et

d'importation aux frontières, qui entravaient le commerce; établissement d'une seule mesure et d'un seul poids pour tout le royaume; répression des corvées arbitraires, des usurpations de communaux, et de toutes les exactions que les nobles commettaient envers « leurs sujets » des campagnes; décision par les juges royaux seuls de tous les procès entre les nobles et « leurs sujets. »

Le cahier du Tiers réclamait enfin que ceux qui avaient manié les finances de l'État sous Henri II et François II fussent obligés d'en rendre compte devant les États Généraux.

Ce cahier fait grand honneur à la bourgeoisie française du seizième siècle, et montre qu'elle était arrivée à un haut degré de lumières et de moralité.

La noblesse n'exprima pas ses vœux avec un tel ensemble. Elle se divisa en quatre fractions. L'une voulait que l'on continuât de réprimer l'hérésie; l'autre, plus nombreuse, souhaitait qu'on laissât prêcher librement l'Évangile et qu'on adoptât une partie de la discipline religieuse de Genève; les deux dernières conseillaient tout au moins la tolérance du culte réformé à huis clos. Toute la noblesse était d'accord avec le Tiers État pour demander la périodicité des États Généraux et Provinciaux. Elle réclamait, d'autre part, qu'on renforçât les barrières entre noblesse et roture. Ses réclamations témoignaient d'un mélange d'idées avancées et de préjugés.

Quant au clergé, il se montrait, dans son cahier, à la fois gallican et persécuteur, et il détaillait, dans ses demandes, ce qu'avait proposé son orateur. Il approuva l'organisation du gouvernement adoptée après la mort de François II, c'est-à-dire la régence de la reine mère. Les deux autres ordres, qui eussent préféré la régence du roi de Navarre, ne s'expliquèrent point là-dessus.

Le roi de Navarre, qui faisait les fonctions de lieutenant général du royaume sous la reine mère, et le chancelier, exposèrent aux États Généraux la situation des finances et les requirent de secourir le roi. L'administration, dirigée dans les dernières années par le cardinal de Lorraine, avait été effroyablement dilapidatrice. Sous Henri II et François II, c'est-à-dire dans l'espace de treize ans, on avait levé plus d'argent sur le pays qu'on n'avait fait auparavant en quatre-vingts ans, et cependant il restait une dette d'environ cent soixante millions de notre monnaie, qui vaudraient peut-être aujourd'hui plus de six cents millions, la valeur de l'argent étant si fort diminuée.

Les députés déclarèrent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour répondre à de telles nécessités, et demandèrent qu'on les renvoyât consulter leurs commettants. Les États furent donc congédiés le 31 janvier. Le chancelier annonça une nouvelle réduction de dépenses, et pria les Trois Ordres de contribuer au rétablissement des finances : le clergé, en rachetant le domaine royal et une partie des impôts qu'on avait aliénés à des particuliers; le Tiers, en consentant à une augmentation de la taille et des impôts sur le sel et sur le vin; la noblesse, en supportant sa part des impôts de consommation; tout cela pour six ans, après lequel délai on remettrait les impôts au point où ils étaient à la mort de Louis XII.

Le chancelier était de bonne foi; mais il promettait plus qu'il n'eût pu tenir.

Il fut convenu que les États Provinciaux s'assembleraient, le 20 mars, pour élire trois députés dans chacun des treize grands gouvernements de France, et que les trente-neuf élus viendraient débattre les demandes du gouvernement.

Le 28 janvier, une déclaration royale avait enjoint la mise en liberté de tous les détenus pour cause de religion.

Le 31 janvier, le jour même de la clôture des États, parut une grande ordonnance qui donnait force de loi à la plupart des réformes



Château de Chenonceaux.

réclamées par l'assemblée, toutefois en diminuant quelque peu leur hardiesse et leur portée. Le Concordat était aboli. L'élection des chefs de l'Église était partagée entre le clergé, les ordres laïques et la couronne, qui devait choisir parmi trois candidats présentés par les ecclésiastiques et les laïques. De même, dans les élections judiciaires, le roi choisirait entre trois candidats présentés soit par les membres des parlements dans ces tribunaux supérieurs, soit par les gens de loi et les magistrats municipaux, dans les tribunaux inférieurs. Le paiement des annates et autres contributions au pape était interdit. Les prélats étaient tenus de résider dans leurs bénéfices. Des écoles gratuites devaient être fondées aux dépens de l'Église. On ne devait plus recevoir de prêtres avant trente ans. Il était défendu d'exiger de l'argent pour les sacrements.

Les offices royaux devaient être réduits par extinction au même nombre que sous Louis XII. Les percepteurs des finances redevenaient électifs. Il était défendu aux seigneurs d'avoir des prisons souterraines dans leurs châteaux, mesure d'humanité qui fermait ces affreux cachots qu'on voit encore sous les ruines des donjons féodaux. Il était ordonné aux juges de protéger les pauvres gens des campagnes contre les exactions arbitraires des seigneurs. Il était défendu aux nobles de chasser dans les blés et les vignes en temps nuisible aux récoltes. L'administration des finances municipales, attribuée, sous Henri II, à des commissaires royaux, était rendue aux magistrats municipaux électifs.

Il était enjoint d'abattre les saillies et auvents des pignons sur rue. On ne devait plus bâtir les devantures sur les rues qu'en bri-

que, moellon ou pierre de taille. On devait tirer dorénavant des alignements réguliers dans les villes. Cela ne fut pas exécuté à la rigueur; mais ces prescriptions marquent le commencement d'une révolution dans l'architecture de nos villes, où l'on allait cesser de construire en bois, et où les pignons sur rue allaient être remplacés par des façades.

Il y avait dans cette ordonnance d'immenses progrès, s'ils eussent été réalisés et maintenus.

Mais, dès les premiers jours, la résistance vint d'où l'on eût dû attendre approbation et appui. Le Parlement de Paris, qui avait lutté pour la tolérance contre la royauté, se retourna contre la royauté quand elle voulut devenir tolérante.

Cette magistrature aristocratique avait été quelque temps entraînée par les sentiments généreux d'un certain nombre de ses membres; mais, maintenant, ses intérêts froissés par les nouvelles réformes l'irritaient contre le chancelier et la rapprochaient peu à peu des persécuteurs. Elle était jalouse des États Généraux, qui allaient réduire de beaucoup l'importance des parlements, si les assemblées d'États devenaient périodiques. Le rétablissement des élections dans la magistrature blessait les riches familles parlementaires, qui avaient fait de leurs offices des propriétés, et qui allaient se les voir disputés par des hommes de mérite sans fortune. Enfin, beaucoup de magistrats, qui ne voulaient plus des peines sanglantes contre les hérétiques, ne voulaient pas non plus de la liberté du culte réformé. L'État et l'Église, la politique et la religion, avaient été si étroitement liés depuis tant de siècles, que beaucoup de gens ne comprenaient pas plus qu'il pût y avoir plusieurs cultes dans un même pays, qu'ils n'eussent compris qu'il pût y avoir plusieurs gouvernements. Cela leur semblait une vraie anarchie, et c'est là un préjugé qui a duré fort tard en France et ailleurs. Les protestants eux-mêmes, alors, ne l'admettaient pas, et, en général, aspiraient à substituer leur culte à l'autre. On conçoit quelles terribles difficultés devaient rencontrer ceux qui, comme l'Hospital, voulaient la liberté pour tous.

Pour obtenir que le Parlement enregistrât l'édit du 28 janvier sur la mise en liberté des protestants, il fallut que le chancelier consentît au bannissement des détenus qui, en sortant de prison, ne voudraient pas promettre de vivre catholiquement. Le Parlement n'enregistra point la grande ordonnance du 31 janvier.

Le mois d'après, une concession fut faite, en sens contraire, aux protestants et aux partisans des réformes. Le concile national, annoncé, l'année précédente, comme devant suivre les États Généraux, n'avait pas été convoqué, parce que le pape avait publié une bulle pour la réouverture du concile de Trente. Le 25 mars, une nouvelle déclaration royale promit la réunion d'un certain nombre « des plus grands, dignes et vertueux personnages du royaume, pour prendre leur avis sur le fait de la religion. » C'était le concile national, moins son titre.

L'agitation était extrême dans tout le royaume. Tandis que le Parlement de Paris bannissait encore les détenus hérétiques, les protestants, là où ils étaient les plus forts, ne se contentaient pas de célébrer leur culte, mais attaquaient le culte catholique. A la cour, chacun mangeait librement de la chair en carême; le service divin, à la mode de Genève, se célébrait dans les chambres du prince de Condé et de l'amiral, et l'évêque de Valence prêchait devant la reine mère et le jeune roi des sermons à moitié protestants.

Le connétable, comme avait fait le Parlement, se retourna contre les huguenots. Il avait toujours été ennemi des nouveautés, et partisan des alliances catholiques et autrichiennes; sa rivalité avec les Guises et l'influence de ses neveux les Châtillons l'avaient poussé dans un parti qui n'était pas le sien.

Les Guises et l'ambassadeur d'Espagne parvinrent à le regagner, et le connétable et le duc François de Guise consacrèrent leur pacte en communiant ensemble (6 avril).

Catherine de Médicis, pour faire équilibre, se rapprocha d'autant plus des Bourbons et des Châtillons, brouillés avec leur oncle.

Un nouvel édit du 19 avril prohiba toutes les dénominations de partis et toutes les violences réciproques, dans des termes qui excitèrent à la fois les protestations du roi d'Espagne et celles du Parlement de Paris. Le Parlement continuait, malgré les édits, à défendre les assemblées d'hérétiques sous peine de mort.

Vers ce même temps, le gouvernement demanda au clergé un état de ses biens. Le clergé en prit autant d'effroi que de colère, et travailla d'autant plus violemment à remuer le peuple. Les Églises protestantes de France demandèrent la liberté du culte par une requête solennelle (11 juin). Le parti catholique fit grandement valoir contre cette requête le serment d'exterminer les hérétiques, que le petit roi, suivant la vieille et malheureuse coutume, venait de prêter à Reims, le 15 mai, en recevant l'onction du sacre de la main du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims.

Une petite et sanglante guerre de religion venait de se terminer sur notre frontière à l'avantage des protestants. Le duc de Savoie, à l'époque du plan conçu par les Guises pour la destruction générale de l'hérésie, avait le premier attaqué ses sujets les vaudois des hautes Alpes piémontaises. Ces montagnards ne se laissèrent point égorger comme leurs frères de Provence. Renforcés par les vaudois des Alpes dauphinoises, par les débris des vaudois provençaux et par des bandes de protestants français, ils taillèrent en pièces dans leurs défilés les troupes du duc, et l'obligèrent à leur accorder la paix et la liberté du culte, malgré les cris de Rome et de l'Espagne.

Ces montagnards vaudois étaient si respectés pour leurs bonnes mœurs, qu'à l'arrivée des troupes du duc de Savoie dans les Alpes, les paysans des vallées catholiques amenèrent leurs filles aux hérétiques pour qu'ils les sauvassent des soldats. Ils les vinrent reprendre après la victoire.

La reine mère, cependant, fit une grave concession aux catholiques contre le gré de l'Hospital. Ce fut de faire délibérer le conseil du roi avec le Parlement, pour rétablir l'unité de jurisprudence vis-à-vis des protestants jusqu'après le concile général ou « l'assemblée des prélats du royaume. » La majorité vota pour la mort contre ceux qui prenaient part à des conventicules hérétiques, et pour le bannissement en cas d'hérésie simple (11 juillet). L'Hospital adoucit la décision de la majorité par des dispositions qui protégeaient la vie privée, et que le Parlement n'admit qu'à grand'peine.

Le moment était venu du retour des États Généraux, car la grande commission des trente-neuf était une vraie assemblée d'États. Les vingt-six délégués des deux ordres laïques se réunirent à Pontoise, le 1er août; les treize députés du clergé n'y allèrent point, et rejoignirent l'assemblée ou synode ecclésiastique ouvert à Poissi le 26 juillet, conformément à la déclaration royale du 25 mars.

Le conseil du roi, le 25 juillet, venait de promettre pleine sûreté et liberté à tous sujets du roi qui voudraient être entendus dans l'assemblée du clergé. Ces « sujets du roi », vaguement désignés, qu'on invitait ainsi à venir conférer avec les prélats, c'étaient les ministres du saint Évangile, les pasteurs réformés, les docteurs de Genève.

Une lettre écrite par la reine mère au pape, le 4 août, jeta la consternation à Rome. Catherine y représentait les dissidents comme si puissants qu'il n'y avait plus moyen de les détruire, et parlait d'ôter les images, d'abolir les messes privées, de chanter les psaumes en français, et de bien d'autres choses, comme

pouvant être nécessaires au salut de l'Église.

L'attitude de l'assemblée de Pontoise donnait grande force à l'Hospital. Le parti anti-guisard et anti-papiste l'avait complétement emporté dans les élections des deux ordres laïques. La noblesse avait toujours été assez mal avec le clergé; et, de plus, il y avait maintenant parmi elle beaucoup d'hommes élevés dans les connaissances et dans les idées de la Renaissance, et qui prenaient, dans l'étude des Grecs et des Romains, des sentiments républicains qu'ils mêlaient à leurs traditions d'honneur chevaleresque. Tous les ennemis du despotisme politique et religieux, parmi les nobles, s'alliaient aux protestants.

De même en était-il dans la bourgeoisie. Les hommes instruits et d'esprit libre étaient là plus nombreux encore, et, là, sans mélange de préjugés de caste comme chez les nobles. Les jurisconsultes, avocats et autres gens de loi n'avaient ni les mêmes intérêts, ni les mêmes préventions que les membres des parlements, et s'étaient presque partout entendus avec ce qu'on nommait les « grands métiers », c'est-à-dire les marchands aisés et les fabricants des principaux corps d'état, et, avec les gens de lettres, les savants et les artistes. C'était là toute la France éclairée, en y joignant une élite d'habiles ouvriers dans les villes.

Tout ce monde-là, protestant ou non, détestait le roi d'Espagne et les Guises comme les chefs d'une faction qui voulait étouffer toute liberté et toute lumière en Europe, et détestait la doctrine de l'infaillibilité du pape comme la ruine de l'Évangile ou comme l'abaissement de l'esprit humain. Le supplice récent d'un très-grand nombre d'hommes lettrés et savants en Espagne et en Italie, par ordre de Philippe II et du feu pape Paul IV, avait porté au comble l'indignation de tous les Français éclairés.

Malheureusement, une masse beaucoup plus nombreuse de Français ne participait ni aux connaissances ni aux sentiments des hommes éclairés, et l'on en devait voir bientôt les conséquences.

L'assemblée de Pontoise commença par presser le gouvernement de forcer le Parlement de Paris à enregistrer la grande ordonnance de réforme rendue à Orléans le 31 janvier. C'était, en effet, une étrange hardiesse au Parlement que de repousser une loi rédigée d'un commun accord entre le gouvernement et les représentants de la nation. Le premier président le Maître, le persécuteur de du Bourg, fut suspendu de ses fonctions, et le Parlement enregistra enfin l'ordonnance d'Orléans.

Le 27 août, les Trois Ordres se transportèrent de Pontoise et de Poissi à Saint-Germain, où était la cour, afin de présenter leurs cahiers. Dans la séance royale, les princes du sang ne permirent pas que, suivant la coutume, les cardinaux fussent assis au-dessus d'eux. Les cardinaux présents se retirèrent. Les discours des orateurs laïques furent en rapport avec cette action des princes.

Les cahiers laïques des États d'Orléans étaient bien dépassés par ceux de Pontoise. Nobles et bourgeois réclamaient que tous ecclésiastiques fussent exclus du conseil du roi, comme chose incompatible avec le serment qui les oblige au pape. Ils voulaient pareillement l'exclusion des personnes qui avaient manié les finances du royaume sous les deux derniers rois, ce qui enveloppait le connétable avec les Guises. Ils présentaient, en place des exclus, une liste de « gens vertueux, sages et de bonne conscience. »

Les deux ordres requéraient que le roi présidât le concile national, avec les princes du sang, le conseil, et des gens doctes de bonne vie et mœurs; qu'on n'accordât droit de vote à personne qui fût juge en sa propre cause, et que tout fût décidé par la seule Parole de Dieu, c'est-à-dire que le pouvoir laïque eût décidé, d'après la Bible, entre le clergé et les docteurs protestants.



L'Hôtel de ville de Paris au seizième siècle.

En attendant la décision du concile national, le roi était invité à ne permettre aucune persécution pour cause de religion, pourvu qu'on ne fît point violence aux personnes ni aux choses ecclésiastiques. Les assemblées de la nouvelle religion devaient être permises.

On lit dans le cahier du Tiers État :

« Ils disent (les réformés) ne pouvoir en saine conscience communiquer aux cérémonies de l'Église romaine ; qu'à les forcer de faire une chose qu'ils pensent en leur cœur être mauvaise, il n'y a point de raison. Ce qui se fait contre la conscience est péché. »

Ce n'était pas plus Calvin que Loyola qui parlait par la voix du Tiers État ; c'était la vraie philosophie religieuse et la parole de l'avenir.

Les deux ordres demandent que tous les magistrats ne soient plus élus que pour trois ans, et qu'on abolisse les juridictions ecclésiastiques ;

Qu'aucun impôt ne puisse être établi ni augmenté sans l'aveu des États Généraux, et que les villes et pays se chargent chacun de la répartition et perception de leurs impôts directs.

La noblesse demande : 1° que les États particuliers des bailliages et sénéchaussées se réunissent d'eux-mêmes tous les ans, afin de pourvoir à la répartition des impôts, aux affaires et à la police du pays ; 2° que les États Généraux soient convoqués tous les *dix* ans.

Le Tiers État renouvelle la requête présentée en 1484 : des États Généraux tous les *deux* ans.

C'est que la noblesse était plus fédéraliste et le Tiers État plus unitaire ; mais le Tiers État, qui sentant mieux la nécessité d'une

forte unité politique, n'était pas plus que la noblesse pour la centralisation administrative.

Enfin, sur les moyens de rétablir les finances et de payer les dettes de l'État, les deux ordres sont bien d'accord sur le fond; mais là, comme presque partout, c'est le Tiers qui va le plus au fond, et dans la forme la plus nette.

Après qu'on aura fait restituer les dons et aboli les pensions excessives, accordés depuis l'avénement d'Henri II, le Tiers déclare qu'il est d'avis de mettre en vente tout le temporel détenu ou possédé par les gens d'Église, en ne laissant qu'une maison à chaque bénéficier.

Il pense que la vente du fonds produira environ cent vingt millions, sur lesquels quarante-huit millions, placés au denier douze (8 $^1/_3$ pour 100), donneraient au clergé un revenu de quatre millions. Sur les soixante-douze millions restants, on acquitterait les dettes de l'État, et il resterait une trentaine de millions que l'État prêterait au commerce et à l'industrie, et dont la rente servirait à entretenir les troupes et les places fortes.

Si, au lieu d'horribles guerres civiles suivies du retour de la monarchie absolue, nous avions eu la révolution législative que voulaient pour nous, en 1561, la bourgeoisie et la noblesse, nous aurions eu une destinée analogue à celle de l'Angleterre, mais meilleure, à ce qu'il semble, parce que notre bourgeoisie était alors très-supérieure à la bourgeoisie anglaise, et que les idées humaines et philosophiques de nos États de 1561 étaient bien au-dessus des idées de la cour d'Élisabeth.

Le chancelier de l'Hospital lui-même était dépassé par les cahiers de Pontoise; il ne croyait pas à la possibilité d'une révolution si complète, et il rêvait encore une transaction avec le clergé à Poissi, quoique les évêques, en ouvrant leur assemblée, eussent déclaré qu'ils n'entendaient pas tenir un concile national, mais seulement réformer les abus selon le bon plaisir du pape.

La conduite du cardinal de Lorraine avait pu faire illusion au chancelier. L'Hospital avait pu croire le cardinal découragé de la lutte, lorsqu'il l'avait vu consentir à ce qu'on appelât à Poissi des docteurs protestants. Ce n'était, de la part du cardinal, qu'une manœuvre et une ruse. Il savait qu'il y avait des différences de croyance entre les luthériens allemands et les calvinistes français, et il voulait faire expliquer le plus vivement possible ces différences, afin de détourner les Allemands de secourir au besoin les réformés français.

La première conférence publique sur la religion eut lieu le 9 septembre. Au grand scandale du parti catholique, qui ne savait pas la pensée secrète du cardinal de Lorraine, le roi, les princes et le conseil se transportèrent à Poissi. Le chancelier exhorta l'assemblée ecclésiastique à se comporter en concile national, et à faire accueil en douceur à ceux de la nouvelle religion, chrétiens et baptisés comme eux.

Les prélats gallicans restaient donc juges, et non le conseil. Les États de Pontoise avaient demandé beaucoup plus.

Ce fut Théodore de Bèze, le principal lieutenant de Calvin, qui porta la parole pour ceux de son parti. Il s'exprima si modérément, que, jusqu'à ce qu'il arrivât à l'Eucharistie, il ne fut interrompu par personne; mais, là, il déclara que Jésus-Christ, dans la communion, nous fait participer à son corps et à son sang, mais seulement en esprit et par la foi. « Jésus-Christ », dit-il, « demeure éloigné corporellement du pain et du vin consacrés, autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre. »

Il y eut alors de grands murmures, et l'on se sépara dans une vive agitation.

Les catholiques enseignent que le communiant reçoit en réalité et matériellement le corps et le sang de Jésus-Christ, et que le

pain et le vin, après la consécration, ne sont plus qu'une pure apparence, suivant les décisions prononcées sur ce point par les conciles du onzième siècle, au temps de Grégoire VII. Les luthériens croyaient que le pain et le vin subsistent réellement, mais sont associés au corps et au sang du Christ à l'instant de la communion; enfin, les calvinistes pensaient, comme nous venons de le voir, qu'il n'y avait que présence spirituelle de Jésus-Christ.

Le sang coula plus d'une fois pour cette dispute, non-seulement entre catholiques et protestants, mais entre luthériens et calvinistes.

Le vieux cardinal de Tournon, le bourreau des vaudois, voulait qu'on rompît sur-le-champ. Le cardinal de Lorraine fit décider qu'on répondrait, et se chargea de la réponse, qu'il fit avec beaucoup d'habileté. Il y eut encore trois séances, où intervint le général des jésuites, l'Espagnol Lainez, successeur d'Ignace de Loyola. Il était arrivé avec un légat du pape, chargé d'obtenir que les questions posées à Poissi fussent renvoyées au concile de Trente. Il fut aussi emporté que le cardinal de Lorraine se montrait adroit et subtil.

Le cardinal de Lorraine avait été très-satisfait de voir Théodore de Bèze exprimer sur l'Eucharistie une croyance qui différait beaucoup de celle des luthériens. Il voulut accuser plus nettement encore les divisions des protestants, et présenta aux pasteurs calvinistes une confession de foi luthérienne, espérant bien qu'ils refuseraient de la signer. Mais Théodore de Bèze, à son tour, lui demanda s'il signerait la confession de foi luthérienne et rejetterait la romaine sur l'Eucharistie. La ruse du cardinal n'eut ainsi qu'un demi-succès. Théodore de Bèze ne répondit pas moins habilement aux évêques, quand ceux-ci demandèrent aux ministres protestants :

— Qui vous a élus?

— Et vous? dit-il. Ce ne sont pas vos Églises! Vous leur avez été imposés!

Les conférences n'aboutissant pas, la reine mère et le chancelier tentèrent de faire rédiger un formulaire sur la question de l'Eucharistie par les plus modérés des théologiens catholiques réunis aux principaux ministres protestants. Mais, quand on donna lecture de ce formulaire devant l'assemblée de Poissi, la majorité cria à l'équivoque, et rédigea une autre définition où il était dit qu'on reçoit le corps de Jésus-Christ réellement et substantiellement, c'est-à-dire matériellement. La majorité de l'assemblée pria le roi d'obliger Théodore de Bèze et ses adhérents de souscrire cette confession ou de sortir du royaume (9 octobre).

Les ministres protestants refusèrent à leur tour de signer, et le synode de Poissi se sépara. Les pasteurs de l'Église génevoise restèrent en France, où la reine mère et le chancelier espéraient les employer dans l'intérêt de la paix publique.

Catherine et l'Hospital avaient mieux réussi dans les finances que dans la religion. Le clergé, après beaucoup de résistance, avait accordé un secours de quinze millions payables en six ans, afin d'éviter les mesures bien plus extrêmes que réclamaient à ses dépens les ordres laïques. Les ordres laïques accordèrent de leur côté, aussi pour six ans, un impôt sur les vins, qui devait produire douze cent mille livres par an.

Catherine de Médicis avait fait des promesses contradictoires à l'assemblée de Poissi et à l'assemblée de Pontoise. A cette époque, c'était le clergé qu'elle voulait tromper. Quant à l'Hospital, il ne trompait personne.

La reine mère et le chancelier, n'ayant pu obtenir une transaction religieuse à Poissi, ce qui était véritablement impossible, voulaient maintenant arriver à faire vivre côte à côte les deux religions que l'on n'avait pu réunir. C'était la seule chose raisonnable; mais il est des temps malheureux où ce qu'il

y a de plus difficile au monde, c'est d'appliquer la raison et la justice.

Une étroite union entre les protestants et les amis de la tolérance et de la liberté eût pu seule faire réussir la politique de l'Hospital; mais cette union, qui avait fait les élections des États Généraux, n'était pas solide. Ce que voulaient la plupart des protestants de cette époque, nous l'avons déjà dit, ce n'était pas la paix et la tolérance, c'était la destruction d'un culte qu'ils jugeaient mauvais au profit de celui qu'ils jugeaient seul agréable à Dieu. Leur intolérance servait d'excuse à celle de leurs ennemis, et ceux-ci ne manquaient pas de dire au peuple que laisser se fonder la nouvelle religion, c'était détruire l'ancienne. La grande majorité du peuple, dans les villes comme dans les campagnes, était restée attachée à la religion catholique. Le grand nombre s'occupait peu des dogmes de la théologie, qu'il n'entendait point, ou du pape, qui était loin, et qui inspirait toujours quelque défiance aux Français; mais on tenait aux habitudes religieuses et aux traditions de commune et de famille, aux cérémonies, au culte de la Vierge et à celui des saints, patrons des villes et des confréries. Les fêtes de l'Église étaient les spectacles du peuple; les églises étaient ses palais, plus magnifiques que ceux des rois, et il s'irritait à l'idée qu'on voulût supprimer leur riche décoration et les rendre nues comme des granges. La religion du peuple, chez nous, était surtout alors une religion d'imagination, et ce n'était pas sans raison que les protestants l'accusaient de ressembler au paganisme. Le peuple était chez nous dans une grande ignorance; le peu qu'il apprenait lui venait presque entièrement des curés et des moines, et la majeure partie du bas clergé avait alors aussi peu de moralité que de savoir. Prêtres et moines croyaient racheter par le fanatisme ce qui leur manquait du côté des bonnes mœurs. Ils excitaient sans cesse la foule par des prédications furieuses, et ils lui persuadaient que, pour sauver la religion catholique, il fallait non pas seulement empêcher qu'on pratiquât le culte hérétique, mais en poursuivre partout et en exterminer les adhérents.

La guerre civile était déjà commencée entre cette majorité catholique et la minorité protestante, qui était considérable par le nombre, et formidable par l'énergie et l'intelligence. Elle comptait, dit-on, de trois à quatre cent mille hommes en état de porter les armes, sans tous les adhérents secrets. Le midi, pays de tempérament violent, avait éclaté le premier. Dans une partie du Languedoc et dans la Provence, on massacrait les protestants. Dans une autre partie du Languedoc et dans les Pyrénées, on brisait les images, on brûlait les reliques, et l'on changeait les églises en temples protestants. Calvin tenta inutilement, par ses lettres, d'arrêter le désordre.

Dans la Guyenne, cette province que la royauté avait si cruellement traitée en 1548, le mouvement protestant prit dans les campagnes un caractère républicain. Les paysans criaient qu'ils ne voulaient plus ni rois ni seigneurs.

A Paris, le parti catholique avait une attitude aussi violente en sens contraire. Le clergé invoquait le secours du roi d'Espagne, et poussait le peuple à la sédition contre les *prêches*, c'est-à-dire contre la célébration du culte protestant. Le 27 décembre, les prêtres de Saint-Médard et leurs ouailles ayant troublé le culte réformé qui se célébrait au lieu dit le Patriarche, et ayant massacré un protestant, les protestants assaillirent et forcèrent l'église Saint-Médard avec l'assistance du guet, qui emmena prisonniers plusieurs prêtres.

Le Parlement intenta des poursuites contre le commandant du guet et contre son supérieur, le lieutenant-criminel du tribunal du Châtelet. Le conseil du roi, par contre, ordonna le désarmement de la bourgeoisie pour



Dévastation des églises.

empêcher les émeutes, et, le 3 janvier 1562, il se réunit, au château de Saint-Germain, avec un certain nombre de présidents et de conseillers choisis par l'Hospital dans les huit parlements du royaume.

Cette assemblée, préparée par l'Hospital depuis la clôture des États de Pontoise et du synode de Poissi, rédigea un édit qui enjoignait à « ceux de la nouvelle religion » d'évacuer les églises dont ils s'étaient emparés, et suspendait provisoirement toutes peines pour les assemblées qu'ils tiendraient de jour hors des villes. Les règlements qu'ils établiraient pour l'exercice de leur religion seraient soumis à l'autorité royale (17 janvier).

Théodore de Bèze et les autres pasteurs réformés demeurés à la cour recommandèrent à leurs co-religionnaires d'obéir sans délai; mais ce n'était pas facile à obtenir.

D'un autre côté, les catholiques zélés étaient en grand courroux. Plusieurs parlements résistèrent. Celui de Paris n'enregistra l'édit que sous le coup d'une émeute excitée, dans le Palais même, par la jeunesse protestante

ou anti-guisarde des écoles et de la basoche (6 mars).

La seule chance de faire exécuter l'édit et d'arrêter la guerre civile eût été dans cette espèce d'équilibre que tâchaient de maintenir la reine mère et le chancelier entre les princes du sang d'un côté, et les Guises et le connétable de l'autre.

Cet équilibre n'existait plus.

L'incapable et vaniteux roi de Navarre s'était laissé gagner par ses ennemis et retourner contre son parti et sa famille. On avait excité sa jalousie contre son frère le prince de Condé, dont la vivacité et l'activité l'éclipsaient, et on lui avait fait concevoir toutes sortes d'espérances chimériques, afin de le rallier au pape et au roi d'Espagne.

Il abandonna en effet la Réforme, et manda aux Guises, qui étaient absents, de venir le joindre à la cour au plus tôt, pour faire casser l'édit qui autorisait deux religions.

Le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine étaient alors en Alsace, où ils étaient allés conférer avec le duc de Wurtemberg, un des princes luthériens, qui était de leurs parents, afin de détourner par lui les protestants allemands d'aider les protestants français dans la guerre civile imminente. C'était la suite de ce qu'avait tenté le cardinal de Lorraine à Poissi. Les Guises prétendirent que la conjuration d'Amboise et toutes les querelles de France étaient politiques et non religieuses, et jurèrent qu'ils n'avaient pas fait mourir un seul homme pour cause de religion! Ils feignirent de partager la croyance des luthériens, pour tromper le prince allemand.

En revenant d'Alsace à Paris, le duc François passa par la petite ville champenoise de Vassi, où se célébrait le culte protestant. Il marcha, avec une escorte armée, contre une grange qui servait de temple, pour fermer le prêche et disperser l'assemblée. Les réformés essayèrent de se barricader et de se défendre; mais le temple fut forcé, et deux ou trois cents hommes, femmes et enfants, furent tués ou blessés. Le duc eut l'audace d'emmener prisonniers le pasteur protestant et le prévôt de la ville, qui n'avait fait que son devoir en laissant exécuter le récent édit.

Quelques jours après, François de Guise entra comme en triomphe dans Paris, avec le connétable et un gros corps de cavalerie. Le prévôt des marchands et les échevins le reçurent en grande pompe à la porte Saint-Denis (16 mars). Le roi de Navarre le joignit à Paris; l'ambassadeur d'Espagne s'y transporta, et il y eut là un vrai gouvernement catholique, constitué en dehors du gouvernement royal. Catherine de Médicis errait, avec le roi et la cour, de château en château, ne sachant à quoi se résoudre.

Le prince de Condé avait jusque-là disputé le terrain dans Paris, protégeant les prêches à main armée, à la tête d'une troupe de nobles, de bourgeois et d'écoliers protestants; mais les forces étaient trop inégales, et il dut évacuer Paris (23 mars).

Condé, en quittant Paris, n'avait qu'une chose à faire, c'était de marcher droit à Fontainebleau, où la cour venait d'arriver, d'emmener le petit roi et la reine mère sur la Loire, et de commencer la guerre au nom du gouvernement royal contre le gouvernement catholique de Paris. Catherine, qui lui écrivait, les jours précédents, pour lui recommander « les fils et la mère », et pour l'autoriser à prendre les armes, l'eût suivi sans résistance. C'eût été un avantage immense pour les protestants. Le nom du roi leur eût rallié tout ce qui n'était pas décidément engagé dans la faction catholique.

Mais Condé avait plus de courage que de tête. Il convoqua la noblesse protestante à Meaux, et se contenta d'envoyer demander les ordres de la reine mère.

Les Guises, plus habiles, ne manquèrent pas ce qu'il avait manqué. Le duc François, avec le roi de Navarre et le connétable, courut à Fontainebleau en forces, et le roi de Na-

varre, qui n'était que le porte-paroles de Guise, signifia à la reine mère que lui et ses alliés avaient décidé d'emmener le roi et ses frères; que, quant à elle, elle était libre de suivre ou non ses fils. Le petit roi pleurait comme si on l'eût mené en prison. Catherine, avec sa souplesse ordinaire, suivit ceux qu'elle n'avait pu arrêter. On ramena la cour à Paris.

Le connétable, au retour, alla saccager et incendier en personne les deux prêches des protestants, au Patriarche et à Popincourt.

Les chefs protestants, devant la violence croissante de leurs ennemis, avaient bien tardé d'agir. Leurs délais avaient tenu surtout à Coligni. Cet homme de conscience et de devoir, aussi dévoué à sa patrie qu'à sa nouvelle croyance, voyait avec horreur la guerre civile, et ne se faisait point d'ailleurs illusion sur l'infériorité des forces des réformés. Sa vaillante femme, Charlotte de Laval, ses frères, ses amis, le pressaient de monter à cheval. Il refusa. La nuit d'après, les sanglots de sa femme le réveillèrent.

— Ah! Monsieur, lui dit-elle, Dieu vous a donné la science de capitaine; pouvez-vous en refuser l'usage à ses enfants?..... Vous serez meurtrier de ceux que vous n'empêchez pas d'être mis à mort.

— Mettez la main sur votre cœur, répondit-il; demandez-lui s'il pourra supporter les défaites et les opprobres, les reproches des uns et la trahison des autres, et l'exil et la misère, et la faim de vos enfants, et votre mort, enfin, par le bourreau, après celle de votre mari..... Je vous donne trois semaines pour vous éprouver; après, si vous êtes prête, je m'en irai périr avec vous et nos amis.

— Comptez ces trois semaines pour achevées; ne mettez point sur votre tête les morts de trois semaines, ou je serai témoin contre vous au jugement de Dieu.

Il partit sans illusion et sans peur; il était de ceux qui, une fois décidés, ne font jamais un pas en arrière.

Coligni joignit Condé à Meaux. Le 30 mars, ils se mirent à la tête de deux mille cavaliers nobles, et se dirigèrent rapidement sur Orléans, qu'ils trouvèrent déjà au pouvoir de leurs amis. Les protestants orléanais avaient livré la ville à d'Andelot, le brave frère de Coligni (2 avril). Condé écrivit à toutes les Églises réformées du royaume de lui expédier tout ce qu'elles pourraient de soldats et d'argent à Orléans, dont les chefs protestants avaient résolu de faire la grande place d'armes de leur parti. La plupart des chefs voulaient qu'on demandât sur-le-champ des secours aux princes allemands; mais Coligni déclara qu'il aimerait mieux mourir que de consentir que ceux de la religion réformée fussent les premiers à faire venir les étrangers en France.

Devant la ferme attitude des chefs protestants, les chefs catholiques hésitèrent. Ils laissèrent l'Hospital reparaître dans le conseil du roi et faire publier une nouvelle déclaration royale qui confirmait l'édit de janvier, et qui permettait de nouveau l'exercice du culte réformé dans les faubourgs des villes, sauf à Paris et dans sa banlieue (11 avril).

Il était trop tard. Ce même jour, 11 avril, une multitude de nobles, ayant à leur tête les chefs des plus grandes familles de France, signèrent à Orléans un acte d'association jusqu'à la majorité du roi. Un nombreux synode de ministres protestants et de délégués des Églises confirma l'association des nobles. Les associés protestants, pour montrer qu'ils étaient loyaux au roi et à sa mère, et qu'ils combattaient pour eux et non contre eux, prirent l'écharpe blanche, qui était, depuis le temps de Charles VII, la couleur royale de France.

Les chefs catholiques répondirent en prenant l'écharpe rouge du roi d'Espagne, et en imposant au petit roi lui-même cette livrée de l'étranger.

La guerre s'engagea mal pour eux. Le parti

protestant était très-bien organisé militairement. Il se leva partout en armes au signal du prince de Condé. Chaque jour, pendant plus d'un mois, les chefs catholiques recevaient la nouvelle de la révolte ou de la surprise de quelques villes, grandes ou petites : d'abord Tours, Blois, le Mans, Angers; puis Rouen et les principales villes normandes. Ensuite Poitiers dans l'ouest, avec les villes de la Charente et les îles de l'Aunis; Bourges et Sancerre dans le centre; Valence et la plupart des villes dauphinoises dans le sud-est; Lyon, enfin, suivi de Chalon, Mâcon et Autun. Ce fut comme une traînée de poudre qui fait sauter cent mines coup sur coup.

Les protestants étaient déjà maîtres auparavant de la grande moitié du Languedoc et de bon nombre de places de Guyenne et de Gascogne.

Durant les premiers jours, les protestants n'avaient point abusé de leurs succès. Dans toutes leurs nouvelles conquêtes de l'ouest et du centre, ils n'avaient pas imité leurs frères du midi, et ils n'avaient commis d'excès ni contre les personnes, ni contre les choses. Ils avaient promis sûreté aux prêtres, et, si le culte catholique était en général suspendu de fait, c'était sans prohibition de leur part; à Angers, on continuait de dire la messe. Les chefs militaires et les plus éclairés des pasteurs, Théodore de Bèze et autres, sentaient combien la modération importait à leur cause.

La nouvelle d'un cruel massacre commis par les catholiques sur les réformés à Sens, où une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants furent égorgés et jetés à la rivière, exaspéra le parti protestant, et rendit impossible à ses chefs de le contenir davantage. Les protestants ne rendirent point massacre pour massacre, mais ils se jetèrent partout avec fureur sur les objets du culte catholique. Cela commença par les églises d'Orléans, le 21 avril. Condé et Coligni coururent à la cathédrale pour arrêter la dévastation; Condé coucha en joue, avec une arquebuse, un homme qui travaillait à jeter bas une statue placée dans un lieu élevé.

« Monsieur », lui cria cet homme, « prenez patience que j'abatte cette idole; vous me tuerez après! »

Devant cet enthousiasme fanatique, les chefs se sentirent impuissants. A Orléans, Rouen, Caen, Lyon, Poitiers, Bourges, Tours, la dévastation fut immense. Ce fut là le commencement de la destruction de cette magnifique parure dont les arts du Moyen Age avaient revêtu la vieille France, et qui n'a cessé de s'en aller par lambeaux depuis trois cents ans. Après avoir détruit les statues et les peintures comme étant les objets d'un culte idolâtrique, les protestants détruisirent les tombeaux comme rappelant la prière pour les morts; ils avaient rejeté la croyance au purgatoire, et disaient qu'on ne doit pas prier pour les morts, attendu qu'ils sont tous ou sauvés ou damnés.

Les restes de saint Martin de Tours furent jetés à la Loire, « pour qu'on n'adorât plus ses reliques. » Le monument que les Orléanais avaient élevé à Jeanne Darc fut renversé du haut du pont d'Orléans, parce qu'il y avait des figures d'anges et de saints.

Calvin, pas plus que Théodore de Bèze ni que Condé et Coligni, n'avait approuvé cette frénésie, et ne se dissimula les malheureuses suites qu'auraient de tels excès. Les masses catholiques ne rêvaient plus que vengeance contre les destructeurs de tant de merveilles qui avaient fait leur joie et celle de leurs pères, et bien des gens, ennemis des superstitions et opposés aux Guises et au roi d'Espagne, s'indignaient maintenant contre les dévastateurs, comme ils s'étaient indignés auparavant contre les brûleurs d'hommes.

Les nouvelles devenaient moins bonnes pour le parti protestant. Angers était retombé au pouvoir des catholiques (6 mai), et les meurtres et les exécutions décimaient les réformés angevins. Les protestants n'a-

vaient pas réussi à se saisir de Bordeaux, et, après cinq jours d'une lutte forcenée, ils venaient d'être expulsés de Toulouse. La bourgeoisie aisée et les écoliers de l'Université, ayant à leur tête les magistrats municipaux, avaient succombé devant le menu peuple, dirigé par le Parlement et renforcé par des troupes régulières (11-16 mai).

La capitulation par laquelle les protestants toulousains évacuèrent la ville fut violée; une multitude d'entre eux furent massacrés, et le Parlement de Toulouse fit périr dans les supplices deux cents prisonniers, que ne purent leur arracher l'Hospital et le conseil du roi.

Les chefs des deux partis se mirent en campagne au commencement de juin, et les deux frères ennemis auxquels les deux partis avaient déféré les honneurs du commandement, le roi de Navarre et le prince de Condé, se trouvèrent en présence, près de Chousi en Beauce, à la tête de deux petites armées.

Catherine de Médicis, qui avait regagné quelque part au pouvoir, arriva au camp des catholiques pour négocier, et Catherine et le roi de Navarre s'abouchèrent avec Condé et Coligni.

Quand les deux escortes s'approchèrent, et que chacun reconnut dans les rangs opposés quelque parent ou quelque ami, loin de se quereller, on se mêla, on s'embrassa, on se conjura de ne pas donner entrée à cette misérable guerre, où il faudrait que les proches parents s'entre-tuassent.

Le roi Antoine de Navarre, qui n'avait ni cœur ni tête, ne témoigna de participer en rien à ces bons sentiments. On ne put tirer de lui rien de raisonnable, et Catherine se crut obligée de déclarer avec lui que, « tous ceux de l'Église romaine s'étant mis en armes contre l'édit de janvier », on ne pouvait accorder que la liberté de conscience, sans liberté de culte.

On rompit. Coligni voulait, avec raison, livrer bataille sur-le-champ. Condé hésita, et renoua les négociations, qui échouèrent de nouveau (fin juin).

Ce délai avait tourné contre les protestants. Leurs ennemis se renforçaient du dedans et allaient se renforcer du dehors. Les chefs catholiques n'avaient pas eu les scrupules de Coligni. Ils faisaient venir des Suisses catholiques et des Allemands levés dans les électorats ecclésiastiques, et attendaient de grands secours du roi d'Espagne. Les



Le chancelier de l'Hospital.

chefs protestants, ne se sentant plus en état de tenir la campagne, décidèrent de faire la guerre en détail dans les provinces, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu à leur tour des renforts du dehors. Ils demandèrent assistance en Allemagne, en Angleterre et en Suisse.

La rupture des négociations fut suivie d'une cruelle persécution dans Paris. Une soixantaine de protestants furent égorgés ou jetés à l'eau, et le Parlement fit pendre le commandant du guet, qui avait soutenu les protestants dans l'affaire du Patriarche et de l'église Saint-Médard. Le Parlement contrai-

gnit à une profession de foi catholique tous les membres de la magistrature, du barreau, de l'Université, et tous les officiers royaux et municipaux; il autorisa les populations des villes et des villages à prendre les armes contre les assemblées hérétiques, et ordonna l'arrestation et la mise en jugement de tous les ministres de la nouvelle secte, avec peine capitale contre ceux qui leur donnaient asile. Des lettres patentes du roi déclarèrent tous les rebelles criminels de lèse-majesté, et leurs biens confisqués (juillet 1562).

Les paysans se levèrent en masse dans des provinces entières, vengeant la dévastation de leurs églises par le meurtre de tous les réformés qu'ils pouvaient atteindre.

La réaction ne fut pas moins furieuse dans les villes. Blois, Tours, le Mans, avaient été repris sur les protestants, et le sang y coulait à flots. Au Mans, le parti catholique, dirigé par l'évêque, fit périr dans les supplices deux cents personnes des deux sexes, malgré les lettres de pardon que l'Hospital avait fait envoyer par le conseil du roi. A Tours, il y eut plus de cent vingt personnes jetées à la Loire, sans compter bien d'autres victimes. On promena par les rues, au bout d'une pique, le cœur du président du tribunal. Mêmes horreurs dans les autres villes de ces contrées. La Loire, l'Indre et la Sarthe roulaient par centaines les cadavres des protestants.

Ces cruautés, dans de moins grandes proportions, se répétaient dans les provinces du nord, en Picardie et Champagne, où les protestants n'avaient occupé aucune place importante. La France entière était un théâtre de carnage.

Les protestants avaient couvert la moitié de la France comme une marée envahissante. Maintenant, c'était comme une marée qui se retirait. L'armée catholique, n'ayant point d'armée en face d'elle, franchit la Loire. Poitiers fut emporté d'assaut le 1er août; la ville fut pillée, et le maire pendu. Dix-huit mille combattants, en grande partie étrangers, assiégèrent Bourges, qui capitula, moyennant amnistie et liberté de conscience (31 août). La capitulation fut mal observée, et les protestants furent chassés de Bourges.

Dans la Guyenne et la Gascogne, les protestants étaient très-forts; ils avaient pour eux une grande partie des paysans, et le Béarn et les autres seigneuries de la reine de Navarre comme points d'appui et comme réserve, car la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, aussi courageuse et aussi dévouée à la Réforme que Mme de Coligni, était brouillée à mort avec son mari, et ses sujets n'obéissaient qu'à elle.

Cependant, même dans ces contrées, après une guerre où l'on avait commis d'effroyables cruautés de part et d'autre, les protestants finirent par avoir le dessous contre les catholiques, renforcés de troupes espagnoles et commandés par un général aussi habile qu'impitoyable, le fameux Blaise de Monluc.

En Provence, le parti protestant, par trop inférieur en forces, fut écrasé, et le sanguinaire Parlement d'Aix, recommençant ses fureurs de 1545, envoya au supplice près de treize cents réformés, dont cinq cents femmes et enfants.

Les protestants ne gardaient l'avantage que dans le bas Languedoc et en Dauphiné. Leurs adversaires, qui les avaient entièrement chassés de la Bourgogne, essayèrent de leur reprendre Lyon avec un corps d'armée en grande partie soldé par le pape et par le roi d'Espagne, et qui comptait aussi des troupes du duc de Savoie. Pour obtenir le secours de ce duc, les chefs catholiques venaient de lui rendre Turin et trois autres places du Piémont, reste des anciennes conquêtes françaises.

Ce sacrifice fut inutile, et l'entreprise contre Lyon échoua (octobre). Tous les catholiques notables et zélés avaient été chassés d'Orléans, de Lyon et de Rouen, par représailles des persécutions contre la Réforme. On ne voyait partout que familles de l'une

et de l'autre religion errant loin de leurs foyers.

Les affaires des protestants allaient mal en Normandie et dans tout l'ouest. N'ayant pu entamer la Bretagne, ils avaient été pris à revers de ce côté, et avaient reperdu la basse Normandie et plusieurs villes de la haute. Ils commençaient à craindre pour Rouen, et cela les obligea d'en passer par les dures conditions que la reine d'Angleterre leur imposait pour prix de son secours. Élisabeth exigea la remise du Havre à une garnison de trois mille Anglais. A ce prix, elle promit d'envoyer un autre corps de trois mille hommes au secours de Rouen et de Dieppe, et 100,000 écus d'or pour aider à payer les auxiliaires allemands qu'attendait le parti réformé (20 septembre).

Avant que les Anglais descendissent au Havre, Rouen était déjà assiégé par l'armée catholique, qui était maintenant l'armée royale, car on y avait fait venir le petit roi Charles IX et sa mère. Le 6 octobre, le couvent fortifié de la montagne Sainte-Catherine, qui commande la ville du côté de Paris, fut emporté par surprise. Les 13 et 14, deux assauts meurtriers furent donnés au corps de la place. Les assiégés, au nombre de quatre mille bourgeois protestants et d'un millier de soldats, repoussèrent les attaques, après un grand carnage de part et d'autre; beaucoup de femmes protestantes avaient péri les armes à la main.

Le roi de Navarre, le matin du second assaut, avait été blessé d'un coup d'arquebuse à l'épaule.

L'Hospital obtint qu'on proposât aux assiégés la liberté de conscience, sans culte public, pourvu qu'ils reçussent dans leur ville le roi et ses capitaines, et renvoyassent leurs pasteurs réformés. Le conseil de ville rejeta cette capitulation.

Le premier corps anglais occupait le Havre; les Rouennais attendaient le second corps promis par Élisabeth; mais les vents contraires retinrent les Anglais, et, le 26 octobre, l'armée catholique entra dans Rouen par la brèche, et cette grande cité fut livrée au sac et au pillage. François de Guise lui-même ne put arrêter les soldats.

L'Hospital fut impuissant, là comme ailleurs, après la victoire catholique. Le Parlement de Normandie, qui s'était retiré à Louviers pendant la domination protestante, une fois réinstallé à Rouen, ne tint aucun compte d'un édit d'amnistie obtenu par l'Hospital. Le Parlement de Normandie fit mourir le principal « ministre de l'Évangile à Rouen », un président en la Cour des aides de Normandie, et plusieurs capitaines et notables bourgeois.

Le prince de Condé riposta en faisant pendre à Orléans plusieurs magistrats et gens d'Église pris entre les violents du parti catholique.

Le roi Antoine de Navarre mourut à Rouen, trois semaines après la prise de la ville, des suites de sa blessure envenimée par ses imprudences. Ce prince, si peu digne d'estime et de regret, laissait un fils de neuf ans, qui devait être Henri IV, un des plus grands hommes de notre histoire, et s'élever un jour au trône de France par la ruine commune des Valois et des Guises.

La chute de Rouen amena la soumission de Dieppe et de presque tout ce qui restait aux protestants en Normandie. Leur malheureux pacte avec l'Angleterre leur avait peu profité; mais, pendant ce temps, leur demande de secours aux Allemands réussissait. Les efforts des Guises pour leur aliéner les luthériens n'avaient pas abouti, et le frère de Coligni, d'Andelot, ramenait des bords du Rhin à Orléans, en dérobant habilement sa marche aux catholiques, trois mille cavaliers et quatre mille fantassins allemands.

Ce renfort permit enfin à Condé et à Coligni de rentrer en campagne, au commencement de novembre, avec treize ou quatorze mille combattants. L'armée protestante exas-

pérée rendit cruautés pour cruautés, massacrant les prêtres sur son passage, et vint camper devant Paris et insulter les faubourgs de la rive gauche (28 novembre). Il y eut une vive escarmouche devant le faubourg Saint-Victor, et l'on dit que le premier président le Maître, ce sanglant persécuteur, en mourut d'effroi.



L'amiral de Coligni.

L'armée catholique, revenue de Normandie fort diminuée, ne se laissa point attirer en plaine. La reine mère fit renouer les négociations, et offrir, cette fois, des conditions plus acceptables, mais sans les garanties que les protestants jugeaient nécessaires.

Les catholiques furent renforcés de six ou sept mille Espagnols et Gascons. Les protestants délogèrent des environs de Paris et marchèrent vers la Normandie, pour aller chercher les soldats et l'argent anglais promis par Élisabeth.

Les catholiques les poursuivirent. Condé perdit du temps et se laissa atteindre. Si le connétable de Montmorenci eût attendu, pour attaquer, que les protestants fussent engagés dans les terrains inégaux et ravinés du Perche, toutes les chances eussent été contre eux, parce que leur supériorité en cavalerie n'eût pu leur servir, et que la nombreuse infanterie des catholiques eût combattu à son avantage. Les protestants avaient près de cinq mille cavaliers contre deux mille, et sept ou huit mille fantassins à peine contre quatorze ou quinze mille.

Mais le connétable attaqua, à peu de distance de Dreux, avant que les protestants eussent quitté la plaine de Beauce. Son neveu Coligni fondit sur lui, et enfonça sa faible cavalerie du premier choc. Le connétable fut blessé et pris.

Condé, de son côté, dissipa une partie de l'infanterie catholique et enleva le canon; mais un gros de Suisses catholiques résista vigoureusement, quoique haché.

François de Guise, chargeant à propos avec un corps qui n'avait pas encore donné, renversa à son tour la cavalerie protestante fatiguée et débandée. Condé fut pris, comme l'avait été Montmorenci. L'infanterie protestante fut rompue avec grand carnage.

La bataille changea de face une troisième fois. Coligni rallia un gros escadron, culbuta de nouveau la cavalerie catholique, mais fut encore arrêté par l'infanterie.

La nuit sépara les restes mutilés des deux armées. Les deux généraux en chef demeurèrent prisonniers, et la journée indécise (19 décembre).

Les généraux prisonniers furent traités de part et d'autre avec courtoisie. Le duc de Guise, qui naguère poursuivait avec tant d'acharnement la mort du prince de Condé, partagea son lit avec lui le soir de la bataille, comme s'ils eussent été les meilleurs amis du monde. Les circonstances étaient bien changées, et il n'avait plus d'intérêt à lui méfaire.

Il se trouvait maintenant le seul chef de l'armée catholique, de même que Coligni de



Meurtre du duc François de Guise

l'armée protestante. La reine mère, à la première nouvelle de la défaite et de la prise du connétable, avait dit tranquillement : « Eh bien, nous prierons Dieu en français ! » Quand elle sut que Guise avait rétabli le combat, avec le même sang-froid elle fit chanter le *Te Deum* dans les églises, et dépêcha au duc François une patente de commandant en chef.

Coligni, élu général par les protestants, s'était d'abord replié sur Orléans. Il reprit bientôt le projet d'aller en Normandie, interrompu par la bataille de Dreux, et repartit, avec le gros de sa cavalerie, le 1er février 1563, laissant à Orléans son frère d'Andelot et le reste de ses troupes.

Le duc de Guise, qui était à peu de distance, sur la rive droite de la Loire, laissa Coligni s'éloigner sans obstacle, et résolut de profiter de son absence pour attaquer Orléans, avec toutes les compagnies d'ordonnance et tout le ban et l'arrière-ban des vassaux du roi convoqués à la hâte et soldés aux dépens du clergé. Orléans pris, il projetait d'aller accabler Coligni en Normandie et reprendre le Havre aux Anglais.

C'était un plan de grand capitaine, et Guise le poussa avec vigueur. Il franchit la Loire, et, dès le 6 février, donna l'assaut au faubourg méridional du Portereau où était logée l'infanterie protestante. Les protestants français se défendirent très-bien ; mais leurs fantassins allemands tournèrent le dos, et laissèrent l'ennemi entrer dans le faubourg. Les protestants y perdirent beaucoup de monde.

Trois jours après, le fameux fort des Tournelles tomba par surprise au pouvoir des assiégeants.

D'Andelot dirigeait la défense avec une énergie et une activité admirables, malgré la fièvre qui le minait; mais une cruelle épidémie décimait la bourgeoisie et la garnison, et aucun renfort n'arrivait. Les cavaliers allemands de Coligni ne voulaient pas revenir de Normandie sans avoir touché l'argent anglais, et les vents retenaient les vaisseaux d'Angleterre.

La perte d'Orléans semblait imminente. Guise avait décidé, pour la nuit du 18 au 19 février, l'attaque des îles de la Loire, sur lesquelles s'appuie le grand pont d'Orléans. Il comptait que, cette position enlevée, la ville était à lui.

Le 18 février, vers le coucher du soleil, le duc François, tandis qu'on achevait les préparatifs de l'attaque, chevauchait vers le château de Cornei; un déserteur protestant, nommé Poltrot de Mérai, qui était venu récemment se rendre à lui, le suivit, et lui tira par derrière un coup de pistolet presque à bout portant. Le duc reçut trois balles dans l'aisselle, et tomba.

Durant six jours, la vie ou la mort de Guise fut l'unique pensée de la cour et de l'armée. Tous les secours furent inutiles. Il expira le 24 février, en exprimant des sentiments chrétiens; il se disculpa d'avoir prémédité le massacre de Vassi, qui avait été le signal de la guerre civile; il conseilla la paix à la reine mère, qui était accourue au camp, et donna à son fils aîné, qui fut le fameux Henri de Guise, ces conseils de modération et de mépris du monde que les mourants donnent si volontiers et que les vivants suivent si rarement. Il avait vécu quarante-quatre ans.

L'assassin s'était enfui après avoir fait le coup; mais il s'était égaré dans les bois, et avait été pris. Dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, il dit ou on lui fit dire que Coligni et Théodore de Bèze l'avaient chargé de tuer le duc de Guise; on donna une grande publicité à cette déposition. Coligni envoya à la reine mère un mémoire où il reconnaissait avoir envoyé Poltrot comme espion au camp de Guise, mais niait formellement lui avoir donné aucune autre charge. Il n'avait jamais, disait-il, excité personne à tuer le duc de Guise, mais il n'en détournait non plus personne, parce qu'il considérait la mort de M. de Guise comme le plus grand bien qui pût advenir au royaume de France, à l'Église de Dieu, et à lui et aux siens.

Les chevaliers du Moyen Age, héritiers du point d'honneur des anciens Gaulois, n'admettaient que le loyal combat à force ouverte, et condamnaient le meurtre par embûches, même contre les plus grands tyrans et les pires criminels. Les protestants, oubliant l'esprit de l'Évangile pour les exemples de l'Ancien Testament, c'est-à-dire pour les traditions des Juifs qu'ils trouvaient dans la Bible, et pour les maximes des Grecs et des Romains sur le droit de tuer les tyrans, admettaient maintenant qu'il était permis de mettre à mort, par tous les moyens, les tyrans ennemis de la vraie religion.

Les catholiques adoptèrent la même opinion, contraire à notre sentiment national et à la vraie morale, et en firent à leur tour un bien plus terrible abus que les protestants.

L'assassin Poltrot fut écartelé, après avoir beaucoup varié dans ses déclarations (18 mars).

La mort de Guise, tandis que le cardinal de Lorraine était au concile de Trente, avait rendu le pouvoir de fait à la reine mère. Elle chargea le connétable de négocier avec le prince de Condé. On aboucha les deux généraux prisonniers dans une île de la Loire.

La mort de Guise avait tout changé. Le moment de prendre Orléans était passé. Coligni avait reçu l'argent anglais, levé de l'infanterie, recouvré la plus grande partie de la Normandie; de grands secours se préparaient dans l'Allemagne protestante; une

nouvelle attaque sur Lyon venait d'être rudement repoussée ; les ressources manquaient au gouvernement ; le clergé ne voulait pas payer les frais de la guerre qui se faisait pour lui.

Catherine remontra au connétable qu'il fallait céder, fit entendre au nonce du pape qu'on était obligé de faire la paix, sauf à la transgresser dès qu'on le pourrait, et agit si bien, d'autre part, sur l'esprit de Condé, qu'il traita à des conditions beaucoup moindres que celles réclamées par les ministres du saint Évangile.

Le traité de paix fut rédigé sous forme d'édit royal, qu'on publia à Amboise, le 19 mars, sans attendre le retour de Coligni.

L'édit autorisait tous les seigneurs à pratiquer librement dans leurs maisons, avec leurs familles et « leurs sujets », la religion « qu'ils disent réformée. » Les simples gentilshommes, qui n'avaient pas de sujets, avaient le même droit pour eux et leurs familles seulement. Le culte réformé était maintenu dans les villes où il se pratiquait présentement ; il pourrait être célébré, en outre, dans les faubourgs d'une ville par bailliage ou sénéchaussée, moins le ressort de Paris. Partout ailleurs, les réformés n'avaient que la liberté de conscience sans culte. Chacun rentrait dans ses biens et offices. Condé et tous les siens étaient déclarés bons et loyaux sujets du roi, qui les réputait avoir agi à bonne intention pour son service. La mémoire de toutes les offenses commises de part et d'autre devait demeurer éteinte.

Après tant de sang et de ruines, l'Hospital espérait avoir atteint son but et fondé le régime de la tolérance ; mais les passions n'étaient ni rassasiées ni éclairées par l'expérience de cette première et affreuse lutte, et cette paix devait être à peine une courte trêve.

CHAPITRE VII

GUERRES DE RELIGION (SUITE) CHARLES IX (SUITE).

(1563-1570.)

La paix d'Amboise n'avait satisfait ni l'un ni l'autre parti. Coligni et Calvin blâmèrent fort Condé et les chefs protestants qui avaient pris part au traité, d'avoir tout fait pour la noblesse et si peu pour les villes. Les nobles, en effet, avaient pleine liberté de culte dans leurs châteaux, tandis qu'une seule ville y était admise par bailliage.

Quant aux zélés catholiques, ils n'eussent voulu de paix à aucune condition. Les parlements résistaient à l'enregistrement de l'édit ; les principales villes catholiques refusaient d'obéir à un ordre de désarmement ; les Guises agitaient le peuple de Paris par leurs cris de vengeance contre Coligni, qu'ils accusaient d'avoir fait tuer le chef de leur maison ; la multitude ameutée se jetait sur les réformés qui rentraient dans leurs foyers. Les protestants, voyant la paix si mal assurée, restaient armés là où ils étaient les maîtres.

Le gouvernement parvint à faire diversion aux querelles des partis par une entreprise patriotique. Il s'agissait de ne pas laisser aux Anglais, en France, un nouveau Calais, plus redoutable que le premier. Catherine de Médicis offrit à la reine d'Angleterre, en échange du Havre, le remboursement de ses avances d'argent aux protestants, et le renouvellement du traité de 1559, qui avait promis la restitution de Calais aux Anglais pour 1567. Elisabeth refusa, comme on y comptait. On entama aussitôt le siége du Havre.

Une foule de protestants, Condé en tête, vinrent joindre l'armée, que commandait le connétable. Coligni ne les suivit pas. Il avait

été le dernier à consentir qu'on fît venir les étrangers; mais il prévoyait qu'on serait bientôt contraint de les rappeler.

Les Anglais avaient six ou sept mille soldats dans le Havre, rien à craindre de l'intérieur, car ils avaient expulsé tous les habitants, et la mer libre. On s'attendait à une très-forte résistance. Il n'en fut rien. Il n'y avait ni provisions ni ordre dans la place. Il suffit de couper les sources d'eau douce qui alimentent la ville. Une épidémie se déclara dans la garnison. Après moins de trois semaines, elle capitula (28 juillet 1563). La grosse tour du port venait d'être remise au connétable, lorsqu'une flotte anglaise parut en rade, amenant vivres et renforts. Elle ne servit qu'à rembarquer la garnison.

La perte du Havre, après celle de Calais, fit peu d'honneur à l'Angleterre.

La guerre cessa de fait. Élisabeth avait trop de bon sens pour continuer les hostilités, qui eussent ramené les Français en Écosse. La paix se fit l'année suivante (11 avril 1564). Élisabeth ne reçut que 120,000 écus d'or au lieu du dédit de 500,000 stipulé par le traité de 1559, pour le cas où on ne rendrait pas Calais.

Le petit roi Charles IX venait d'atteindre sa majorité de treize ans révolus. La reine mère et le chancelier le menèrent tenir au Parlement de Rouen un « lit de justice », c'est-à-dire une séance royale. Charles IX, en personne, y confirma l'édit de paix, renouvela l'ordre aux bourgeois et aux paysans de remettre leurs armes de guerre aux gouverneurs des villes et châteaux, et déclara qu'il traiterait en rebelle quiconque dorenavant contreviendrait à l'édit. Le chancelier exhorta les magistrats à rendre bonne justice à tous les sujets du roi, sans distinction de religion (17 août).

Le Parlement de Paris, doublement mécontent et de la confirmation de l'édit de paix et du passe-droit qu'on lui avait fait en tenant le lit de justice à Rouen et non à Paris, envoya une députation protester devant le roi. Charles IX, répétant la leçon de sa mère et du chancelier, déclara aux députés du Parlement qu'ils n'étaient point ses tuteurs ni ceux du royaume, et leur commanda de ne se mêler que de la justice.

Le Parlement de Paris enregistra enfin l'édit, et les Parisiens déposèrent les armes (septembre-octobre).

La maison de Guise ne pouvait se résigner à rester sous le coup qu'elle avait reçu. En l'absence du cardinal, qui était au concile de Trente, il restait quatre frères, avec la mère, la veuve et les enfants du duc assassiné. Toute la famille vint, en grand cortége de deuil, requérir du roi la permission de poursuivre en justice le meurtre du chef de leur maison. Coligni avait consenti à suivre la « voie de justice par-devant juges non suspects. » Mais Catherine, qui cherchait à tenir en équilibre les Guises et les Châtillons, fit ajourner le jugement du procès à trois ans (5 janvier 1564).

Les protestants, habituellement opprimés, étaient aussi parfois oppresseurs. Ainsi, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, femme de grand courage et de grande intelligence, mais dévouée aux doctrines de Calvin jusqu'au fanatisme, chassa les prêtres et interdit le culte catholique dans le Béarn, pays qui, depuis longtemps annexé au royaume de Navarre, ne reconnaissait plus la suzeraineté de la couronne de France.

Jeanne d'Albret fut citée devant l'Inquisition romaine; mais le gouvernement français réclama si énergiquement au nom de la dignité royale, que le pape recula et n'osa, comme il l'avait annoncé, déclarer la reine de Navarre déchue de ses domaines et de ses droits.

Le pape, tout mécontent qu'il fût de la paix de religion en France, ménageait le gouvernement français, afin d'en obtenir l'acceptation des décisions du concile de Trente.

Cette assemblée s'était rouverte le 18 jan-

vier 1562 et terminée le 3 décembre 1563. A sa réouverture, composée en grande majorité d'évêques italiens, elle avait consenti que l'initiative des propositions appartînt exclusivement aux légats du pape; que les décisions du concile fussent soumises à la révision du saint-siége. C'était renverser toute la tradition des conciles. L'arrivée des évêques des autres nations catholiques, et des ambassadeurs du roi de France et de l'empereur, amena une réaction. Les Guises, comme nous l'avons montré, cherchaient à brouiller les luthériens avec les calvinistes, et cela les obligeait à donner aux ambassadeurs français près du concile une attitude différente de celle des purs papistes et des Espagnols. L'empereur, non plus, ne marcha pas d'abord avec son neveu Philippe II, et les ambassadeurs français et allemands soutinrent d'abord, d'un commun accord, l'ancienne maxime gallicane de la supériorité du concile sur le pape, l'interdiction au pape d'intervenir dans l'élection des évêques, la réforme du pape et de sa cour, le mariage des prêtres, et la célébration d'une partie des offices en langue vulgaire, ce qui effraya beaucoup le pape Pie IV.

« A la tête d'un clergé qui aurait femmes, enfants et patrie », s'écria le saint-père, « le pape serait réduit à être évêque de Rome. »

La mort du grand duc de Guise et la paix d'Amboise servirent la cause du pape dans le concile. Le cardinal de Lorraine se rejeta tout à fait du côté de Rome; Philippe II resserra étroitement ses liens avec le saint-siége, et le pape réussit à gagner l'empereur par des concessions en faveur du pouvoir laïque. Les évêques français qui soutenaient les opinions gallicanes se découragèrent, et la plupart s'en allèrent. Le concile ne réforma pas les abus de la cour de Rome, laissa les princes en possession des nominations ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, et ne fit que les réformes qui ne gênaient ni le pape ni les rois. Beaucoup d'abus honteux furent supprimés dans le clergé; le cumul des évêchés fut défendu. On ordonna la fondation de séminaires diocésains pour l'instruction et l'éducation des jeunes ecclésiastiques.



Le cardinal de Lorraine.

On prépara ainsi un clergé plus moral et plus instruit; mais, en même temps, on sépara de plus en plus profondément le clergé des laïques. On effaça les derniers vestiges de l'antique communauté chrétienne, en admettant comme valides les nominations d'évêques faites directement par le pape, et en décidant que le choix des évêques ou autres pasteurs par le peuple n'avait aucune valeur sans l'ordination conférée par les supérieurs ecclésiastiques, et qu'au contraire, l'ordination conférée par les supérieurs n'avait pas besoin du consentement du peuple pour être valide.

Le peuple catholique romain n'était plus désormais qu'un troupeau tenu d'obéir à des pasteurs qu'il n'avait pas choisis. C'était la réponse au mot de Luther : « Nous sommes tous prêtres! »

Le concile lança l'anathème sur les opinions des protestants relatives au purgatoire, aux images, au culte des saints, au divorce, etc. Le mariage fut déclaré indissoluble, même en cas d'adultère. Le célibat fut déclaré supérieur et préférable au mariage. C'était la réponse à la demande du mariage des prêtres. On prit en tout le contre-pied des protestants.

L'assemblée reconnut de fait le pape supérieur à elle, en le priant de confirmer ses décrets, en lui laissant le droit exclusif de les interpréter, et en imposant à tous les évêques et bénéficiaires le serment de fidélité à l'Église romaine.

En présence du protestantisme et de l'esprit moderne, la grande assemblée des évêques abdiquait dans les mains du pape, et l'Église catholique devenait définitivement une monarchie absolue.

Il était évident que les nations protestantes ne tiendraient aucun compte des canons du concile, et il n'était pas facile de les faire accepter même des nations catholiques. Les décisions sur le dogme déplaisaient à une infinité de gens, et les décisions sur la discipline et sur la juridiction ecclésiastique étaient tout à fait contraires aux maximes et aux pratiques de la monarchie française.

Le pape, l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie envoyèrent en commun une grande ambassade au roi de France pour l'inviter à faire observer dans son royaume les décrets du « saint concile de Trente », à cesser d'aliéner les biens de l'Église, à révoquer l'absolution accordée par son édit de paix aux hérétiques, et enfin à châtier les auteurs « notoirement connus » du meurtre du feu duc de Guise (février 1564). Charles IX, bien instruit par sa mère et par l'Hospital, fit une réponse évasive. Le cardinal de Lorraine pressa vivement la reine mère d'ordonner la réception du concile; l'Hospital lui résista avec énergie. Le Parlement de Paris, cette fois, soutint l'Hospital, et déclara qu'il y avait dans les décrets du concile des choses qui dérogeaient aux droits du roi et de l'Église gallicane. La publication des décrets du concile fut indéfiniment ajournée, et les évêques furent seulement autorisés à exécuter dans leurs diocèses ceux des décrets qui n'étaient pas contraires aux lois du royaume.

A ne voir que les faits, on eût pu croire que la reine mère et le chancelier continuaient à poursuivre le même but, à savoir : d'amener la France à la tolérance et à la vraie paix religieuse.

Il n'en était rien cependant. L'Hospital était, par ses croyances philosophiques et religieuses, au-dessus des deux factions qui se disputaient la France. Catherine était au-dessous. Elle n'avait la foi ni des catholiques ni des protestants, et ne croyait qu'aux astrologues et aux sorciers. Elle n'avait cherché qu'à reconnaître de quel côté était la force pour s'y ranger. Jugeant les protestants les plus forts, elle avait d'abord penché de leur côté; maintenant qu'elle les voyait de beaucoup les moins nombreux, et qu'elle voyait la masse catholique violemment opposée à la paix et à la tolérance, elle ne songeait plus qu'à se remettre avec ses fils à la tête des catholiques.

Mais elle ne voulait pas employer la force ouverte; elle entendait miner le protestantisme en faussant l'édit de paix sans le violer ouvertement, et en laissant impunis tous les excès commis contre les réformés; faire tout le contraire de ce que le chancelier avait dit et fait dire au petit roi lors du lit de justice de Rouen; pousser à bout les plus énergiques des réformés, et les écraser quand ils se révolteraient de nouveau; supprimer enfin leur culte, sans se soucier de poursuivre le secret des consciences.

Elle aspirait à détruire les grands, catholiques aussi bien que protestants, les uns par les autres, en s'entourant d'étrangers et d'hommes nouveaux qui lui devraient leur

fortune, et elle gardait l'Hospital pour cacher ses vrais desseins. Ses fils, nourris d'abord dans le mépris des pratiques « papistes », furent ramenés aux habitudes dévotes dans les dehors, et élevés, au fond, dans l'absence de tout principe et de toute moralité; une vraie éducation de tyrans italiens du quinzième siècle.

La corruption des mœurs était excessive autour de Catherine, qui employait, comme agents de sa politique, un grand nombre de jeunes filles nobles dont elle s'entourait. La cour, qui avait d'abord été favorable aux protestants par mépris des moines, se retourna contre eux en haine de leur austérité.

Vers ce temps mourut le chef spirituel du protestantisme français, Jean Calvin (24 mai 1564). Les institutions qu'il avait fondées à Genève étaient trop fortes pour ne pas lui survivre, et le calvinisme, mieux organisé que le luthéranisme, continua de gagner du terrain sur lui. Il dominait non-seulement chez les protestants français, mais en Écosse, parmi les protestants des Pays-Bas et sur le Rhin.

Catherine fit faire à Charles IX un long tour de France pendant les années 1564 et 1565, montrant le jeune roi aux populations pour raffermir l'autorité royale, bâtissant des citadelles dans les villes pour que les protestants ne pussent plus les surprendre, et leur laissant donner de bonnes paroles par l'Hospital, pendant que les actes leur étaient partout contraires. Lorsqu'ils s'alarmaient ou s'irritaient trop, on suspendait quelque peu les mesures malveillantes.

Catherine, en attendant, se débarrassa du procès des Guises contre Coligni.

Le 29 janvier 1566, Coligni jura, devant le conseil du roi, n'avoir été ni l'auteur ni le complice de l'assassinat du duc de Guise, et défia au combat quiconque voudrait soutenir le contraire. Le conseil, à l'unanimité, déclara qu'il n'existait aucunes charges contre Coligni; le roi le déclara innocent, et enjoignit aux parties de vivre désormais en paix et amitié.

Le cardinal de Lorraine et la veuve de François de Guise donnèrent à l'amiral le baiser de paix; mais le jeune duc Henri de Guise, fils aîné du feu duc François, qui avait alors seize ans, ne vint pas, et son oncle le duc d'Aumale refusa de prendre part à la réconciliation. On dit même qu'il tenta de faire assassiner Coligni.

Au sortir d'une assemblée où l'on venait de jurer la paix, tout le monde prévit le retour prochain de la guerre.

Au milieu de ces sombres présages, l'Hospital continuait de faire tout le bien qu'il pouvait. Il fit rédiger à Moulins, par le conseil du roi réuni aux présidents des parlements, une ordonnance qui continuait, au point de vue des réformes judiciaires, l'ouvrage de la grande ordonnance d'Orléans de 1561. Il avait cherché à y assurer bonne et prompte justice dans tous les tribunaux, et il y établissait, contre le concile de Trente, le droit des juges royaux de poursuivre et de juger les criminels ecclésiastiques, avant de les renvoyer aux juges d'Église pour les peines qu'on appelait canoniques. L'ordonnance de Moulins établissait aussi que chaque commune était tenue de nourrir ses pauvres (février 1566).

L'Hospital venait de donner à la France une très-utile institution, celle des tribunaux de commerce. Il les établit d'abord à Paris, à Orléans, à Troies, à Reims, à Sens, à Beauvais, à Bourges et à Soissons.

Il fit décider que, dans tous les actes officiels, on ferait dorenavant commencer l'année au 1er janvier, comme faisaient autrefois les Romains, et non plus à Pâques, ce qui était une très-mauvaise coutume. La fête de Pâques étant mobile, cela causait une grande confusion.

L'Hospital n'avait pourtant plus ses illusions. Il travaillait pour la postérité; mais il voyait venir les grands malheurs qui allaient

fondre de nouveau sur le temps présent. Il connaissait cette cour sans mœurs et sans cœur dont il était entouré.

« Quand cette neige sera fondue », disait-il en passant tristement la main sur sa barbe blanche, « quand cette neige sera fondue, il ne restera plus que de la boue. »



Philippe II.

Il avait essayé, par l'ordonnance de Moulins, de prohiber les confréries établies dans le « menu peuple » sous prétexte de religion et sous l'invocation des saints patrons des divers métiers. Ces confréries étaient des machines de guerre civile. L'Hospital ne vint pas à bout de les dissoudre.

Il ne réussit pas non plus à empêcher l'établissement des jésuites en France. Le synode épiscopal de Poissi ne les avait accueillis, comme société enseignante, qu'à condition qu'ils changeraient leur nom et leur règle. Ils essayèrent de s'établir à Paris sans rien changer du tout. L'Université leur interdit l'enseignement. L'évêque, les curés, le corps de ville, les anciens ordres religieux, soutinrent l'Université, les uns par jalousie, les autres parce qu'ils étaient restés gallicans. Les jésuites appelèrent au Parlement. Les chefs du parti catholique intervinrent si bien en faveur des jésuites, que le Parlement, qui, dans son sentiment propre, leur était contraire, ne jugea point à fond, et accorda aux jésuites l'autorisation provisoire de continuer leurs leçons (29 mars 1565). Ce provisoire devint perpétuel.

L'enseignement des jésuites eut bien vite l'avantage sur celui de la vieille Université. Ils avaient plus de savoir, plus de dignité que le reste du clergé de ce temps, et ils jetèrent la jeunesse catholique dans les études de littérature grecque et latine pour la détourner de l'étude de la Bible, qui faisait des protestants. Ils n'eurent pas moins de succès dans la prédication que dans l'enseignement.

Ils furent bientôt établis à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, dans toutes nos principales villes, et ils envahirent, avec encore plus d'éclat, l'Allemagne méridionale et les électorats ecclésiastiques, puis la Pologne et la Hongrie. Ils contribuèrent beaucoup à faire recevoir les décrets du concile de Trente par les princes catholiques allemands et par le roi de Pologne.

Ils n'étaient pas cependant favorisés en Allemagne par le nouvel empereur Maximilien II, qui venait de succéder à son père Ferdinand Ier, et qui était très-pacifique et très-sympathique aux protestants, en sorte que l'union des deux branches de la maison d'Autriche n'existait plus quant à présent. Mais, par compensation, un nouveau pape, très-énergique, très-capable et très-violent, avait remplacé Pie IV, mort le 9 décembre 1565.

Ce nouveau pape, Pie V, dont on a fait un saint, avait des mœurs très-austères, une foi passionnée et inflexible, et une âme sans pitié. Il avait été grand inquisiteur, porta sur le saint-siége le génie exterminateur de l'In-



Les protestants passent la Loire à gué.

quisition, fit régner la terreur en Italie, où il envoya au bûcher plusieurs savants illustres, et s'entendit avec Philippe II pour pousser Catherine de Médicis hors de son système d'atermoiements et de ruses.

La crise éclata dans les États mêmes de Philippe II, aux Pays-Bas, avant d'éclater en France. Les hommes les plus considérables des Pays-Bas avaient tâché d'obtenir que Philippe II ne leur imposât pas la réception du concile de Trente sans modifications, et qu'il adoucît ses édits contre l'hérésie dont le peuple ne souffrait plus l'exécution. Philippe avait refusé. Durant l'hiver de 1565 à 1566, une grande partie de la noblesse des Pays-Bas se confédéra pour repousser l'Inquisition et défendre les libertés publiques. Au printemps, les protestants des Pays-Bas se soulevèrent en masse, dévastèrent les églises, et installèrent leur culte dans plus de la moitié des villes.

Philippe feignit un moment de céder, et laissa sa sœur Marguerite d'Autriche, qui gouvernait les Pays-Bas en son nom, per-

mettre provisoirement les prêches; mais, pendant ce temps, il envoyait force troupes. Les trois plus grands seigneurs des Pays-Bas, le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn, ne s'étant pas décidés à se mettre à la tête de l'insurrection, la résistance manqua d'ensemble et fut écrasée, et suivie de nombreuses exécutions (mars-avril 1567).

Ce n'était là pour Philippe II qu'un commencement. Il entendait mettre à néant non pas seulement la Réforme, mais toutes les vieilles libertés des Pays-Bas, et il aimait mieux, comme il l'a écrit lui-même, la « totale destruction du pays » que de souffrir désormais aucun obstacle à sa volonté absolue. Il envoya, du Milanais aux Pays-Bas, le duc d'Albe, le plus habile et le plus cruel de ses généraux, avec un nouveau corps d'armée formé de ses meilleurs soldats, qui passèrent par la Savoie et la Franche-Comté, le long de nos frontières, pour s'en aller exterminer les Flamands et les Hollandais.

La fermentation était extrême parmi les protestants français, qui doutaient de moins en moins que Catherine fût d'accord avec Philippe II.

Ces alarmes étaient partagées par tous les réformés de l'Europe; six princes allemands envoyèrent une ambassade au roi de France pour le prier, au nom de l'ancienne amitié qui les unissait à sa couronne, de faire observer fidèlement l'édit de pacification, et de laisser prêcher l'Évangile à Paris et partout ailleurs.

Charles IX, qui avait alors dix-sept ans, répondit avec colère qu'il conserverait l'ancienne amitié de sa couronne pour les princes d'Allemagne, à condition que ceux-ci ne se mêleraient pas plus de ses affaires qu'il ne se mêlait des leurs; puis il répondit fort rudement aux plaintes de Coligni sur l'inégalité qu'on mettait entre les catholiques et les réformés.

Les chefs protestants eurent avis que le duc d'Albe, à son arrivée dans les Pays-Bas, avait fait arrêter deux des trois grands seigneurs qui n'avaient pas voulu se joindre aux rebelles, à savoir : les comtes d'Egmont et de Horn; le troisième, le prince d'Orange, s'était retiré en Allemagne. Condé et Coligni furent avertis qu'on allait leur en faire autant, et que l'emprisonnement perpétuel de Condé et la mort de Coligni étaient décidés. On croit que ce fut l'Hospital qui les fit prévenir.

Le gouvernement contractait des emprunts, levait des soldats, et faisait venir six mille Suisses catholiques. Tout indiquait un coup prochain. Coligni avait jusque-là empêché ses amis de reprendre les armes. Quand la nécessité de se défendre lui fut démontrée, il fit adopter le plan le plus hardi : c'était d'insurger en masse les protestants, d'attaquer et de détruire les six mille Suisses avant qu'ils eussent rejoint les troupes royales, d'arrêter le cardinal de Lorraine, et de s'emparer du roi, de sa mère et de ses frères, afin de gouverner sous le nom de Charles IX.

La noblesse protestante des provinces du nord eut rendez-vous à Rosai, en Brie, pour attaquer le 29 septembre. La reine mère était, avec le roi et la cour, au château de Monceaux, comptant surprendre et non être surprise. Au bruit que des troupes de cavaliers arrivaient de tous côtés en Brie, la cour se réfugia en toute hâte à Meaux, et dépêcha courrier sur courrier aux Suisses, qui étaient déjà à Château-Thierri. Les Suisses entrèrent à Meaux le 27 septembre au soir.

Le vieux connétable, plus raisonnable et plus modéré qu'à son ordinaire, proposa, d'accord avec l'Hospital, de rester à Meaux et de négocier. Le cardinal de Lorraine poussa, au contraire, à ce que le roi regagnât Paris sous l'escorte des Suisses. Catherine se rangea de son côté, et la cour partit le 29, de grand matin. Condé et Coligni n'avaient encore que cinq cents cavaliers, le gros de leurs gens étant en retard, et ne purent que

retarder la marche des Suisses par quelques escarmouches. Le jeune roi, qui s'était mis l'épée au poing à la tête des Suisses, arriva vers le soir à Paris, harassé et très-courroucé d'avoir été obligé de fuir devant ses sujets.

Les chefs protestants, renforcés, parurent bientôt devant Paris, brûlèrent tous les moulins de la rive droite, établirent leur quartier général à Saint-Denis (2 octobre), et occupèrent Lagni et Montereau pour intercepter les arrivages de la Marne et de l'Yonne. On négocia; mais les protestants réclamaient maintenant la pleine liberté de culte dans tout le royaume, et l'égale admission aux emplois sans distinction de religion. Catherine ne voulut point de paix sérieuse.

On rompit. Les protestants envoyèrent demander des secours en Allemagne; la reine mère en demanda au duc d'Albe, au pape, à la ville de Paris et au clergé. Paris, désarmé en 1563, venait d'être réarmé, et avait mis sur pied un gros corps de milice. Le gouvernement leva des emprunts forcés, engagea les diamants de la couronne en Italie, et, malgré l'Hospital, rétablit la vénalité des charges, en autorisant les officiers de justice à vendre leurs charges, moyennant que le tiers du prix fût pour l'État.

Tandis que Condé et Coligni essayaient de bloquer Paris, leurs amis avaient surpris Orléans, Dieppe, Auxerre, Mâcon, Vienne, Valence, Montpellier, Nîmes, Montauban et quelques autres places. La petite armée campée à Saint-Denis se partagea pour occuper aussi Poissi et Pontoise.

C'était une imprudence en présence d'ennemis bien supérieurs en nombre. Les Parisiens, irrités de voir ravager leurs campagnes, disaient que c'était grande honte de laisser une mouche assiéger un éléphant. Le connétable de Montmorenci se décida enfin à sortir de Paris avec l'armée catholique (10 novembre).

Il avait près de vingt mille hommes, avec dix-huit canons, contre à peu près trois mille cinq cents, sans artillerie. Le connétable tira fort peu de parti de ses canons et de ses gros bataillons. Condé et Coligni mirent dans le village d'Aubervilliers quelque infanterie qui s'y défendit très-bien, et, avec quinze cents cavaliers déployés en haie et soutenus par des arquebusiers, ils chargèrent et enfoncèrent la ligne de la cavalerie catholique, et la rejetèrent sur la milice parisienne, qui se mit en désarroi. Le connétable tomba, mortellement blessé d'un coup de pistolet dans les reins.

Les fils du connétable et l'un des Guises, le duc d'Aumale, le tirèrent des mains des protestants, et, avec un corps de réserve, rétablirent le combat; mais la nuit vint à temps pour préserver les protestants d'être accablés par le nombre. Les protestants rentrèrent dans Saint-Denis; l'armée catholique rentra dans Paris avec son général mourant, et, dès le lendemain, les protestants, rejoints par le corps détaché à Poissi, revinrent présenter la bataille à leurs adversaires, qui ne l'acceptèrent point.

Après la mort du connétable, Catherine fit donner le commandement en chef à son second fils, le duc Henri d'Anjou, jeune homme de seize ans, le seul de ses enfants qu'elle aimât autant qu'elle pouvait aimer quelque chose. Il était d'une ambition et d'une perversité précoces, mais docile à sa mère, qui comptait moins sur Charles IX, caractère violent et mobile. C'est lui qui devait être le roi Henri III.

Les protestants, trop peu nombreux, n'avaient pas réussi à affamer Paris. Ils décampèrent pour aller au-devant d'un gros corps d'auxiliaires allemands qui leur arrivait, conduit par le fils de l'électeur palatin. Condé et Coligni opérèrent leur jonction en Lorraine avec le prince palatin (11 janvier 1568). L'armée catholique qui les suivait, menée par des généraux qui ne s'entendaient pas, n'avait pas su les arrêter.

Condé et Coligni avaient reçu huit mille cavaliers allemands, avec quelque infanterie, et deux gros corps de réformés venus du midi. Les catholiques, renforcés de troupes françaises et de troupes étrangères envoyées par Philippe II et par le pape, étaient encore supérieurs en nombre; ils avaient bien quarante mille hommes contre moins de trente



Le connétable Anne de Montmorenci.

mille. Les protestants, voyant les passages de la Marne et de la Seine bien défendus, allèrent assiéger Chartres. Ils y reçurent la nouvelle que l'importante ville maritime de la Rochelle venait de se déclarer pour eux, et leur assurait une place d'armes de premier ordre dans l'ouest (février 1568).

Catherine commença de s'effrayer. L'Hospital adressa au roi un mémoire très-pressant en faveur de la paix. Catherine parut céder. Elle offrit aux protestants le maintien de l'édit d'Amboise, avec abolition de toutes les restrictions qu'on y avait apportées depuis 1563; le roi avancerait l'argent dû par les protestants à leurs auxiliaires allemands.

C'était bien, mais à condition d'avoir des garanties. Coligni voulait en exiger. Catherine n'en voulait point donner. L'armée protestante souffrait; Chartres ne se rendait pas: les protestants finirent par accepter, en se contentant de la parole royale. La paix fut publiée, sous forme d'édit, à Longjumeau, le 23 mars.

En dehors de l'armée, les protestants reçurent la paix avec une défiance trop bien fondée. Rome et l'Espagne l'accueillirent avec grande colère. Au moment où Catherine abandonnait la voie de la force ouverte pour rentrer dans sa politique de dissimulation et de fraude, Philippe II était engagé sans retour dans le système d'extermination auquel son nom est resté attaché. Il venait de faire arrêter son propre fils, don Carlos, qui était mal avec lui et qui s'était mis en correspondance avec les gens des Pays-Bas (18 janvier 1568). Don Carlos mourut en prison au bout de quelques mois (juillet 1568).

Après avoir, comme il le dit lui-même, sacrifié son fils unique, Philippe II était en train de sacrifier un peuple entier. Le 16 février, l'Inquisition d'Espagne avait condamné en masse tous les peuples, ordres et États des Pays-Bas, les uns pour s'être ouvertement révoltés contre Dieu et le roi, les autres pour n'avoir pas réprimé la révolte. Le duc d'Albe, chargé de mettre la sentence à exécution, érigea ce fameux tribunal que les Espagnols eux-mêmes ont appelé le Tribunal de sang. Partout se dressèrent les échafauds, les bûchers, les potences. En France, sous Henri II, on coupait la langue aux condamnés hérétiques pour les obliger à se taire sur l'échafaud; le duc d'Albe, lui, leur faisait brûler secrètement la langue pour qu'on crût leur silence volontaire. Tout ce qui pouvait s'échapper fuyait ce pays de désolation : les gens de guerre se retiraient en Allemagne pour y préparer la vengeance; les négociants et les fabricants se réfugiaient en An-

gleterre, où ils portaient l'industrie flamande de la draperie.

La première tentative des émigrés des Pays-Bas et de leurs amis allemands contre la tyrannie du duc d'Albe ne fut point heureuse. Les deux frères du prince d'Orange, entrés en Frise avec des volontaires allemands, furent défaits par le duc d'Albe, qui fit décapiter à Bruxelles les comtes d'Egmont et de Horn, et une vingtaine d'autres grands seigneurs flamands et wallons (mai-juillet 1568).

En France, la paix n'existait que sur le papier. Les catholiques s'organisaient de tous côtés en ligues locales et provinciales. En Champagne, pays dont le jeune duc de Guise avait le gouvernement, les associés catholiques juraient la conservation de la couronne dans la maison de Valois, aussi longtemps qu'elle gouvernerait selon la religion catholique et apostolique. Les officiers royaux désobéissaient ouvertement à l'édit de paix. Il y avait partout des assassinats, et çà et là des massacres de protestants; ainsi à Amiens, à Auxerre, à Fréjus. Les jésuites enseignaient que c'était chose agréable à Dieu de mettre à mort les hérétiques, et qu'on n'était point obligé de leur garder la foi promise. On entendait dire dans maints endroits qu'après la moisson et les vendanges, on ferait main basse sur les hérétiques, et que, si le roi le voulait empêcher, on l'enfermerait dans un couvent, et l'on en mettrait un autre à sa place.

Le gouvernement n'avait pourtant pas l'air de vouloir rien empêcher. Il restait armé, gardait ses troupes étrangères, et ne réprimait aucune violation de la paix.

Les protestants s'arrêtèrent dans l'exécution d'un traité que leurs adversaires n'observaient pas, et gardèrent une partie des places dont ils étaient maîtres. La cour essaya en vain de faire entrer des soldats dans la Rochelle.

Condé et Coligni s'étaient réunis au château de Noyers, dans l'Auxerrois, pour conférer sur leurs périls communs. Ils y reçurent avis que des troupes filaient sur Noyers pour les arrêter. Ils assignèrent à leurs amis la Rochelle pour rendez-vous général, et partirent en toute hâte (25 août), traînant après eux des femmes et des petits enfants qu'ils ne voulaient pas laisser à la merci de leurs ennemis.



Louis de Bourbon, prince de Condé.

Vivement poursuivis, ils atteignirent la Loire et la traversèrent à gué, près de la ville protestante de Sancerre. Condé passa des premiers, tenant son plus jeune fils entre ses bras. Le fleuve grossit la nuit d'après, et arrêta ceux qui les poursuivaient. Ils furent renforcés chemin faisant, gagnèrent le Poitou et la Rochelle, confièrent leurs familles aux Rochellois, et se mirent en campagne (septembre 1568).

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amena sur la Charente un corps de Gascons et de Béarnais, arma de sa propre main son fils, le prince Henri de Navarre, qui n'avait

pas quinze ans, et le donna pour compagnon d'armes au prince de Condé. Ce fut là le début d'Henri IV dans la vie publique.

L'Hospital faisait de nouveaux efforts auprès du jeune roi. Charles IX semblait éprouver pour lui un certain respect. Catherine commença de craindre que le roi ne lui échappât ; elle fit les derniers efforts auprès de Charles IX pour lui faire prendre l'Hospital en défiance, et pour obtenir qu'il le disgraciât. Elle y réussit. Le chancelier dut quitter la cour, et l'on peut dire que l'honneur, le patriotisme et l'humanité furent chassés de la cour avec lui.

Catherine était décidée à ne plus rien ménager. Elle écrivit à Philippe II qu'il ne restait plus qu'à se concerter pour étouffer l'hérésie les armes à la main. Le 28 septembre, elle fit publier un édit qui défendait, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique romaine, et ordonnait aux ministres protestants de quitter la France sous quinze jours, interdisant seulement de rechercher en leur conscience les gens paisibles. Tous les membres des parlements et des universités étaient tenus de prêter serment de catholicisme.

C'était bien téméraire pour la cauteleuse Catherine. Les protestants répondirent en se levant en masse. En trois semaines, Condé et Coligni furent maîtres des pays de la Charente et des trois quarts du Poitou. Des vengeances terribles furent exercées dans les places prises ; les chefs ne pouvaient contenir la fureur de leurs compagnons.

Les protestants du sud-est accoururent joindre ceux de l'ouest ; ce fut comme un torrent qui roula des Alpes et du Rhône vers la Charente, grossissant de province en province, et renversant sur son passage églises et couvents dans le sang des prêtres et des moines. Ils forcèrent le passage contre une armée catholique, et seize ou dix-huit mille rejoignirent Condé en Saintonge.

Les armées catholique et protestante furent en présence, vers le milieu de novembre, dans le haut Poitou, et manœuvrèrent quelque temps sans engager d'action générale. Les grands froids qui vinrent en décembre causèrent de cruelles souffrances aux deux armées, et obligèrent à suspendre les hostilités.

Les protestants mirent hardiment en vente les biens ecclésiastiques dans les contrées qu'ils occupaient ; les corsaires rochellois, qui couraient l'Océan et la Manche, pillaient les navires de toutes les nations catholiques, et apportaient fidèlement la dîme de leur butin à la caisse de l'armée. Élisabeth d'Angleterre prêta quelque argent et des munitions.

Les protestants, si forts au midi de la Loire, n'avaient pas de succès au nord de ce fleuve. Leurs tentatives avaient été étouffées, et leur parti entièrement comprimé en Normandie. Beaucoup de protestants de nos provinces du nord émigrèrent en Angleterre, et y portèrent l'industrie du fer. L'Angleterre, moins industrielle jusque-là que la Flandre et la France, commençait à gagner aux malheurs du Continent.

Condé et Coligni voulaient, aussitôt après le fort de l'hiver, aller chercher un gros corps de protestants formé dans le Querci, pour marcher avec eux au-devant des auxiliaires allemands qui revenaient et qui devaient se diriger du Rhin vers la haute Loire.

L'armée catholique s'était renforcée pendant que l'armée protestante s'affaiblissait ; beaucoup de volontaires protestants étaient retournés se reposer chez eux. Le jeune duc d'Anjou, que Catherine avait fait mettre à la tête de l'armée catholique, et qui était bien dirigé par un bon général nommé Tavannes, devança les protestants au midi de la Charente, leur coupa la route du Querci, puis traversa la Charente de nuit, à Châteauneuf, pour les attaquer.

Malgré les ordres de Coligni, l'avant-garde protestante avait trop éparpillé ses

logements. Coligni ne put la rallier à temps pour opérer sa retraite, et dut accepter une lutte très-inégale près de l'abbaye de Bassac. Condé, qui était à une lieue plus loin, à Jarnac, accourut à son aide avec quelques centaines de cavaliers.

Au moment de joindre Coligni, Condé, déjà blessé la veille par une chute de cheval, reçut encore un coup de pied de cheval qui lui cassa la jambe.

« Souvenez-vous », cria-t-il à ses compagnons, « souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et sa patrie! » Et il se précipita sur les catholiques, renversa d'abord tout ce qu'il rencontra, mais fut bientôt enveloppé par des masses de cavalerie, et renversé sous son cheval frappé à mort. Les deux tiers de sa petite troupe se firent tuer en le défendant. Il y avait là un vieillard nommé la Vergne, qui combattait entouré de vingt-cinq fils, petits-fils et neveux. Le chef de famille mourut avec quinze des siens; presque tous les autres furent pris.

Condé, incapable de se relever, se rendit enfin à un gentilhomme catholique; mais le capitaine des gardes du duc d'Anjou, appelé Montesquiou, le reconnut, et lui tira par derrière dans la tête un coup de pistolet qui le tua roide. On dit que le duc d'Anjou avait recommandé à ses familiers de joindre et de tuer le prince.

Louis de Condé n'avait pas la solidité ni la haute vertu de Coligni; mais il avait du cœur, et il racheta les fautes de sa vie par une belle fin (13 mars 1569).

Le jeune duc d'Anjou montra une joie basse et cruelle à l'aspect du cadavre de son cousin de Condé. Cette triste victoire n'eut pourtant pas les conséquences qu'il imaginait. La cavalerie protestante, qui n'avait perdu que quelques centaines d'hommes, fut promptement ralliée par Coligni; l'infanterie n'avait point pris part au combat. Jeanne d'Albret accourut à l'armée avec son fils Henri de Navarre et le jeune Henri de Condé, fils du prince assassiné. Henri de Navarre, qui avait été un enfant remuant, fin et hardi, et qui commençait à devenir un jeune homme plein d'énergie et d'intelligence, jura devant l'armée de ne jamais abandonner la cause; l'armée répéta ce serment, et proclama Henri de Navarre son chef. Le commandement réel resta dans les mains de Coligni. La reine de Navarre, donnant l'exemple à tous, aliéna ses terres, engagea ses joyaux pour le service de la cause.

Les protestants se mirent vigoureusement en défense. Le duc d'Anjou ne put prendre aucune des places de la Charente, faute de grosse artillerie, que le roi son frère ne lui envoya point. Charles IX était jaloux du duc d'Anjou, le favori de sa mère, et avait ombrage de la popularité que Catherine tâchait d'acquérir à Anjou dans le parti catholique. Le chef des Guises, le cardinal de Lorraine, avait la même jalousie contre Henri d'Anjou pour son neveu Henri de Guise, et poussait le roi contre sa mère et son frère.

Ces intrigues de cour furent cause que l'armée catholique de l'ouest n'eut pas les moyens de mettre à profit son avantage, et qu'une autre armée, envoyée dans l'est pour arrêter les auxiliaires allemands des protestants, n'y réussit pas, grâce aux discordes de ses généraux. Sept mille cavaliers et cinq mille fantassins allemands, renforcés de quelques protestants français, percèrent jusqu'à la Loire, forcèrent le passage de ce fleuve à la Charité, et parvinrent à joindre Coligni en Limousin (10 juin). Le duc d'Anjou avait été obligé de battre en retraite pour n'être pas enfermé entre les Allemands et Coligni.

Le duc d'Anjou fut rallié par l'armée qui n'avait pas su arrêter les Allemands, et qui comptait, de son côté, plusieurs milliers de mercenaires allemands et d'autres étrangers expédiés par le duc d'Albe. Le duc d'Anjou reçut encore un renfort de six mille Italiens envoyés par le pape. Pie V avait ordonné au

commandant de ce corps de faire tuer sur la place tout protestant qui tomberait entre les mains de ses soldats. « Ce n'est », écrivait-il à la reine mère, « que par l'entière extermination des hérétiques que le roi pourra rendre à ce noble royaume son antique religion. Nous avons appris que quelques personnes travaillaient à faire épargner certains prisonniers. Vous devez employer tous vos efforts pour que cela n'ait pas lieu, et pour que ces hommes très-scélérats soient livrés à de justes supplices. »



Jeanne d'Albret.

Et il avait écrit au duc d'Albe, tandis que celui-ci faisait monter sur l'échafaud des milliers de victimes : « Continuez, cher fils, d'accumuler ces belles actions comme des degrés qui vous conduiront à la vie éternelle. »

On a fait de Pie V un saint au nom du Dieu de l'Évangile!

L'armée catholique, supérieure en nombre, mais fatiguée, se tint quelque temps sur la défensive. Coligni eût souhaité d'en profiter pour entreprendre un beau plan de campagne. Il voulait aller prendre Saumur, en faire sa place d'armes, puis reporter de nouveau la guerre jusqu'à Chartres et Paris pour obliger la cour à traiter. Mais la noblesse du sud-ouest, qui faisait sa principale force, le contraignit de renoncer à ce projet pour assiéger Poitiers.

Cette grande place était mal fortifiée, mais munie d'une nombreuse garnison, que joignit le jeune duc de Guise avec un fort détachement de l'armée catholique. Les protestants avaient peu de grosse artillerie; leurs assauts furent repoussés; les maladies causées par la grande chaleur ravagèren leur camp. Après six semaines d'inutiles efforts, une diversion tentée par le duc d'Anjou contre une place protestante les décida de lever le siége de Poitiers (7 septembre).

Coligni reçut, peu de jours après, la nouvelle d'un arrêt du Parlement qui le condamnait, comme chef de la rébellion, à être pendu en place de Grève; la cour fit ajouter à l'arrêt du Parlement qu'une récompense de 50,000 écus d'or serait donnée à qui livrerait Coligni mort ou vif.

Avant que la cour offrît ainsi une récompense publique pour l'assassinat du général protestant, un officier des gardes du duc d'Anjou, voulant effacer le service de son camarade Montesquiou, l'assassin de Condé, avait essayé de faire empoisonner Coligni.

Coligni avait été obligé d'accorder quelque repos à ses troupes harassées. Le duc d'Anjou, ayant reçu de nouveaux renforts, reprit l'offensive, et les deux armées se retrouvèrent en présence, à la fin de septembre, dans le centre du Poitou.

Coligni avait à peine sous la main dix-huit mille combattants très-fatigués à opposer à plus de vingt-cinq mille soldats de troupes fraîches; il attendait du secours, et souhaitait ajourner le combat. Son armée ne le lui permit pas; lassée de tant d'efforts et de souffrances, elle réclamait la victoire ou la mort.



Assassinat du prince de Condé.

Une sédition des mercenaires allemands, mécontents de ce que leur solde était arriérée, fit perdre du temps, et empêcha Coligni d'occuper un bon poste où il voulait attendre l'ennemi. Il fut contraint de recevoir le choc dans la plaine d'Assai, près de Moncontour.

L'armée catholique était menée, sous le nom du duc d'Anjou, par deux habiles généraux, Tavannes et Biron.

La noblesse protestante, bas montée, et armée seulement d'épées et de pistolets, fut d'abord rompue par les fortes lances et les grands chevaux des compagnies d'ordonnance; mais elle se rallia, protégée par le feu de son infanterie, et la lutte fut longtemps indécise.

Coligni, blessé d'un coup de pistolet, fut obligé de quitter le champ de bataille. Les protestants repoussèrent encore plusieurs charges de la cavalerie ennemie; mais leur cavalerie allemande se rompit en tâchant d'enfoncer l'infanterie suisse des catholiques. Le désordre commença : la cavalerie protestante battit en retraite sans beaucoup de perte; mais l'infanterie, abandonnée en plaine, fut hachée. Un des généraux protestants fut pris par le commandant des troupes italiennes, qui n'exécuta pas l'ordre cruel du pape, et laissa la vie à son captif (3 octobre).

La journée de Jarnac n'avait été qu'une surprise; celle de Moncontour était pour les catholiques une vraie victoire. A la cour, on crut les protestants perdus, et Charles IX accourut à l'armée pour ne pas laisser à son frère l'honneur d'achever les rebelles.

Les protestants ne se découragèrent pas. L'indomptable Coligni leur restait. Dans la nuit même de la bataille, Coligni, les jeunes princes et les capitaines expédièrent des

agents dans tous les pays protestants pour dire qu'ils gardaient bon espoir et demander de nouveaux secours. Le lendemain, ils rallièrent les débris de leurs troupes; puis, après avoir mis en défense leurs places de la Charente, ils se dirigèrent sur le Querci pour rallier un corps qui avait battu les catholiques de Gascogne, et pour se refaire une armée aux bords du Tarn et de la Garonne.

Cette fermeté dans le malheur n'eût pas suffi à sauver les protestants, si leurs adversaires avaient su tirer parti de la victoire. Tavannes, le général qui avait commandé sous le nom du duc d'Anjou, proposait de poursuivre à outrance les jeunes princes protestants et Coligni jusqu'au fond de la Gascogne, afin d'en finir d'un seul coup. Tavannes était l'homme de la reine mère et du duc d'Anjou. Cela suffisait pour que le roi rejetât son avis. On décida de recouvrer les places de la Charente avant de marcher en Gascogne.

Ce fut le salut des protestants. Le Poitou s'était soumis; mais Saint-Jean d'Angeli, sur la Charente, résista plus de six semaines. Quand cette place capitula enfin (2 décembre), les troupes n'en pouvaient plus, et il fallut séparer l'armée. A la fin de l'année, une partie des places de la Charente restaient aux protestants; Coligni avait rétabli ses forces sur la Garonne; les protestants de Languedoc avaient surpris Nîmes avec un cruel massacre, et ceux du centre faisaient la petite guerre avec succès, de l'Auvergne à la Bourgogne.

Sur la fin de l'hiver, les deux jeunes Bourbons et Coligni se portèrent de la Gascogne dans le bas Languedoc, et, là, Coligni déclara à ses compagnons qu'il fallait faire, après la défaite, ce qu'il eût voulu qu'on fît avant, c'est-à-dire aller porter la guerre autour de Paris.

C'était d'une audace plus qu'héroïque. La plupart des gens du midi ne purent se décider à quitter encore une fois leur pays pour se lancer dans une telle aventure. Quatre ou cinq mille hommes d'élite consentirent à suivre partout Coligni. Il partit avec les jeunes princes et cette poignée de braves gens, tous à cheval, sans artillerie. Ni les fatigues, ni les dangers, ni la maladie, ne l'arrêtèrent. Il porta la guerre le long du Rhône, passa entre Rhône et Loire, puis pénétra en Bourgogne, afin de se rapprocher de la route par où revenaient les auxiliaires allemands. Avec cinq mille hommes, il en repoussa douze mille près d'Arnai-le-Duc (26 juin 1570), se replia sur la Loire, s'y posta entre Sancerre et la Charité, deux places protestantes, et négocia avec la cour. Il savait le moment favorable. Ceux qui naguère avaient mis sa tête au prix de cinquante mille écus d'or lui faisaient maintenant des avances. Le roi, la reine mère, le duc d'Anjou, lui avaient écrit dans les termes les plus bienveillants.

C'est que la cour était à bout de ressources. Elle avait épuisé les dons des villes et du clergé, les emprunts, les aliénations du domaine royal, vendu des biens d'Église pour une grosse somme, et n'osait augmenter les impôts, les masses catholiques criant bien la guerre, mais ne voulant point faire les sacrifices de la guerre.

Les secours étrangers étaient médiocres. Le pape avait plus de vouloir que de puissance. Philippe II avait pour son compte une grande guerre maritime très-dispendieuse contre les Turcs, et, en Espagne même, une dangereuse révolte des Maures de Grenade soulevés contre l'Inquisition. Il n'était point, d'ailleurs, disposé à fournir de grands secours d'argent à la cour de France, qu'il tâchait de réduire à appeler des Pays-Bas le duc d'Albe et son armée, ce qui ne convenait point du tout à Catherine.

Catherine était donc retombée dans de grandes perplexités. Elle se défiait de tout le monde : du parti fanatique, qui n'acceptait

pas pour chef son fils préféré le duc d'Anjou, et qui lui préférait le jeune duc de Guise; du parti modéré, qu'elle avait trahi en faisant disgracier l'Hospital, et qui commençait à se reformer autour des Montmorencis, fils du feu connétable, et moins zélés catholiques que leur père; enfin elle se défiait du roi, qui la contrecarrait souvent, et qui avait fait manquer les grands succès qu'elle rêvait pour le duc d'Anjou.

Coligni se rapprochait de Paris; il était dans le Gâtinais. Les nouvelles de l'ouest étaient mauvaises pour la cour; les protestants y avaient battu les catholiques, et repris toute la côte entre les Sables d'Olonne et la Gironde. Catherine se découragea. Charles IX ne fit point d'opposition à la paix. Le traité fut signé à Saint-Germain, le 8 août. Les conditions étaient meilleures pour les protestants que celles de 1563. A la vérité, ils n'avaient l'exercice public du culte que dans les faubourgs de deux villes par province, outre les villes où le culte était presentement établi; mais les seigneurs pouvaient admettre chez eux au prêche tous ceux qui voulaient y aller, ce qui donnait une grande latitude. Les protestants étaient déclarés capables de toutes charges et emplois; enfin, clause essentielle sans laquelle tout traité était un leurre, quatre villes fortes étaient données en garde, pour deux ans, comme places de sûreté, aux princes et aux chefs protestants.

C'étaient la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité-sur-Loire.

Pour la troisième fois, l'événement avait justifié la politique de l'Hospital, et montré l'impossibilité où était le parti le plus nombreux de détruire l'autre, qui compensait l'infériorité du nombre par la supériorité de l'énergie morale. Une paix réelle était maintenant possible, car les protestants n'espéraient plus devenir maîtres et se contentaient d'être libres. Le grand homme qui avait conquis pour le parti protestant cette paix honorable n'en souhaitait que l'observation sincère; Coligni n'avait plus qu'une pensée au monde, c'était d'empêcher le retour de la guerre civile et d'en réparer les maux. La femme égoïste et fausse qui avait encore la principale part au gouvernement de la France, Catherine de Médicis, n'avait malheureusement pas des sentiments semblables, et la trahison était déjà dans son cœur au moment où elle faisait jurer la paix à son fils.

CHAPITRE VIII

GUERRES DE RELIGION (SUITE). — LA SAINT-BARTHÉLEMI. — CHARLES IX (FIN).

(1570-1574.)

La paix de Saint-Germain irrita fort le pape et le roi d'Espagne, qui avaient compté sur la destruction de l'hérésie en France et préparé l'attaque de l'hérésie dans la Grande-Bretagne. Pie V avait lancé une bulle d'excommunication et de déposition contre la reine Élisabeth, et, d'accord avec Philippe II, poussait l'Irlande à se soulever, avec tout ce qui restait de catholiques en Angleterre et en Écosse. C'était pour eux un grand désappointement que de n'avoir plus la France à côté d'eux dans cette politique agressive.

A l'intérieur, il n'y eut pas tant d'agitation ni de protestations violentes dans la masse catholique qu'après les deux autres paix. La masse commençait à se lasser de la guerre civile. Charles IX n'avait point d'idée arrêtée, et Catherine elle-même, quoiqu'elle rêvât toujours de se défaire des grands chefs plus tard, par embûches, n'avait aucun plan déterminé ni aucunes vues prochaines.

Coligni et les deux Bourbons, Henri de

Navarre et Henri de Condé, avaient rejoint la reine de Navarre à la Rochelle, et attendaient là en sûreté la suite des événements. La cour leur fit des avances, mais ne leur accorda point une nouvelle garantie qu'ils souhaitaient plus que toute chose : c'était le rappel du chancelier de l'Hospital auprès du roi. Catherine n'y voulut consentir à aucun prix. En présence de cet homme de bien clairvoyant, il était trop difficile de tromper et de trahir. Catherine, bien loin de le rappeler au pouvoir, fit détruire son œuvre, l'ordonnance d'Orléans, en rétablissant le Concordat de François Ier, qui donnait l'élection des évêques au roi (avril 1571).

Les fanatiques n'étaient pas résignés à la paix : il y eut un double massacre de protestants à Rouen et à Orange (février-mars 1571); mais, pour la première fois, les meurtriers furent sévèrement châtiés. Les commissions choisies dans les parlements de Paris et de Grenoble, et non dans les parlements des provinces où ces crimes avaient eu lieu, prononcèrent un grand nombre de condamnations, dont plusieurs à mort. Un édit du roi défendit de porter des armes à feu (mai 1571).

Les Églises protestantes furent autorisées à tenir à la Rochelle un synode national, que Théodore de Bèze vint présider de Genève (1571). Il se tint un second synode national à Nîmes, en mai 1572. Il y eut de grands débats dans ces deux assemblées entre deux partis, dont l'un voulait que, dans chaque Église, le consistoire, composé des pasteurs et des anciens ou notables, prononçât seul sur toutes les questions de doctrine et de discipline; l'autre parti voulait que la communauté entière prononçât en dernier ressort. C'était la lutte, chez les protestants, entre la théocratie et la démocratie. La démocratie fut d'abord en minorité. Elle avait à sa tête le plus illustre des professeurs du Collége de France fondé par François Ier, le philosophe et savant Pierre Ramus, grand propagateur de la réforme et du progrès en toutes choses.

La conduite de la cour, au dehors comme au dedans, était satisfaisante pour les protestants. Charles IX négociait une alliance défensive avec les princes protestants allemands. Une autre négociation était entamée pour le mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, quoiqu'elle eût le double de son âge. Une alliance directe fut proposée par la cour aux Bourbons; la main de la princesse Marguerite, sœur du roi, fut offerte à la reine de Navarre pour son fils le prince Henri.

Enfin, un des princes de Nassau, qui étaient à la tête du parti protestant des Pays-Bas, fut appelé secrètement à la cour, afin de conférer avec le roi et la reine mère (juillet 1571).

L'état des Pays-Bas était si effroyable qu'on n'avait jamais rien vu de pareil. Après dix-huit mille exécutions à mort, Philippe II avait accordé une amnistie dont il exceptait quiconque avait agi ou parlé en faveur des libertés publiques. Après quoi, le duc d'Albe établit un impôt du dixième sur le prix de tout objet vendu. C'était cet impôt sur les ventes qui ruinait l'industrie et le commerce en Espagne, et que la France, après l'avoir essayé au Moyen Age, s'était hâtée de rejeter. Les Pays-Bas, la région la plus industrielle et la plus commerciale de l'Europe, furent plus furieux et plus désespérés de l'impôt sur les ventes que de tous les échafauds du duc d'Albe. Il se fit une immense émigration de Flamands et de Hollandais en Angleterre et en France. Tous ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient émigrer ne songeaient plus qu'à se révolter et à se donner à qui leur porterait secours.

Le comte Louis de Nassau représenta au roi les chances magnifiques qu'aurait la France si elle venait en aide à ce peuple malheureux. Le roi en fut très-frappé, donna de bonnes espérances au comte de Nassau, et écrivit à Coligni pour l'inviter à lui apporter ses conseils.

Philippe II fut averti de ce qui se passait, et son ambassadeur menaça Charles IX de la guerre. Charles IX répondit que l'Espagne pouvait faire ce qu'elle voudrait; qu'il n'avait pas peur d'elle. Catherine protesta auprès de Philippe II contre les rapports qu'on lui avait faits, et obtint que l'ambassadeur espagnol fût révoqué; mais, en même temps, elle se joignit au roi pour appeler Coligni. Le roi envoya à Coligni l'autorisation de s'entourer d'une garde pour sa sûreté.

Il y eut de bien vifs et longs débats à la Rochelle autour de Coligni. Nombre des siens lui représentaient la perfidie de la reine mère et la détestable éducation qu'elle avait donnée à ses fils, les élevant à n'avoir ni foi ni loi.

Coligni savait cela mieux que personne. Il céda cependant, résigné à tout plutôt que de recommencer la guerre civile, et croyant qu'on ne pouvait éviter la guerre civile que par la guerre étrangère. Il espérait amener le roi à cette guerre étrangère en lui remontrant ses vrais intérêts, sauver par là ses frères les protestants des Pays-Bas, et dédommager la France des misères passées en lui donnant une grandeur et une puissance nouvelles.

Les Bourbons ne suivirent pas Coligni. La reine de Navarre resta à la Rochelle, et poursuivit de là par lettres la négociation du mariage de son fils. En ne suivant pas Coligni, les princes diminuaient son danger. Coligni arriva, le 18 septembre, à Blois, auprès de Charles IX. Les Guises avaient quitté la place. Charles IX le reçut en lui serrant la main et en l'appelant son père. Il lui rendit sa place dans le conseil, le consulta sur toutes choses et le combla de présents. Coligni, qui avait toujours eu plus de souci de la vertu que des biens, comme dit un écrivain de ce temps, était pauvre, du moins pour un homme de son rang.

Coligni exposa au roi un vaste plan politique. C'était d'employer contre l'étranger tous ces hommes valeureux et turbulents qui, depuis dix ans, déchiraient la France sous les drapeaux des partis opposés, et pour qui la guerre était devenue un besoin. Il fallait, disait-il, donner à la France la frontière de l'Escaut, lui réunir la Flandre et les pays wallons, les provinces belgiques qui parlent la langue française; donner l'indépendance au Brabant et à la Hollande, sous le protectorat des princes de Nassau, et faire une part à l'Angleterre dans les îles de Zélande. Il fallait attaquer l'Espagne non-seulement aux Pays-Bas, mais en Amérique, et lui disputer le Nouveau Monde.



Charles IX.

Il y avait longtemps que Coligni entretenait cette dernière pensée. Dès 1555, il avait employé les moyens d'action que lui donnait son titre d'amiral pour tenter d'établir une colonie au Brésil; en 1562 et 1564, au milieu de nos discordes civiles, il avait dirigé deux expéditions vers la Floride, presqu'île américaine que n'avaient point occupée jusque-là les Européens. Des Espagnols des Antilles étaient venus attaquer et massacrer

les colons français de la Floride; mais un brave marin gascon, appelé Gourgues, avait vengé nos colons et exterminé à son tour en Floride les garnisons espagnoles, en 1567. Coligni venait d'expédier de la Rochelle une petite escadre chargée d'aller reconnaître les îles Antilles, afin de préparer l'attaque de ce grand archipel.

Charles IX était très-frappé et très-ému des grands desseins de Coligni. Les mauvaises gens dont sa mère l'avait entouré avaient détruit chez lui tout principe moral; mais il avait une vive imagination : il était poëte et musicien, et faisait de beaux vers; quoique emporté jusqu'à la férocité, il n'était pas de nature vicieuse, comme son frère le duc d'Anjou, et il était capable de se prendre aux idées de grandeur et de gloire. Les fils du feu connétable, les Montmorencis, cousins de Coligni, et d'autres hommes considérables, qui étaient restés catholiques sans être fanatiques ni amis des Guises, secondaient activement Coligni auprès du roi.

Catherine elle-même semblait incertaine. Ce n'était pas les projets de Coligni en eux-mêmes qu'elle repoussait absolument, c'était la personne de Coligni qu'elle jalousait. Elle s'inquiétait et s'irritait de l'influence que Coligni prenait sur le roi. De son château de Châtillon-sur-Loing, en Gâtinais, où il était allé s'établir après son séjour à Blois, Charles IX le rappela diverses fois à la cour durant l'automne et l'hiver. Il l'emmena avec lui à Paris, et entra dans la capitale avec Coligni à sa droite (décembre 1571).

Les Guises étaient exaspérés. Charles IX ayant voulu les obliger à se réconcilier avec Coligni, le jeune duc Henri de Guise, qui maintenait toujours son accusation contre Coligni relativement au meurtre de son père, demanda au roi d'autoriser le combat entre lui et l'amiral, ou un arbitrage des frères du roi, des maréchaux et des principaux capitaines (janvier 1572). Cela n'eut point alors de suites.

Ce changement de politique à la cour de France excitait partout une grande émotion en sens divers. Le clergé déclamait avec violence contre la guerre impie qu'on projetait de faire au « défenseur de la foi », au roi catholique par excellence, à Philippe II. La popularité de Philippe II parmi les zélés catholiques était alors réchauffée par une grande victoire que sa flotte, unie à celle du pape et de Venise, venait de remporter à Lépante sur la flotte des Turcs (7 octobre 1571).

Le pape envoya son neveu comme légat en France, avec mission de faire abandonner le projet de mariage entre la sœur du roi et un hérétique, et d'amener Charles IX à entrer dans la ligue contre les Turcs.

Le légat du pape ne réussit point. La France, au contraire, poussa les Vénitiens à faire leur paix à part avec les Turcs. Les négociations de mariage avançaient. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, arriva à son tour à Blois. Elle n'amenait pas encore son fils; mais c'était plus par crainte des mauvais exemples de la cour que d'une trahison. Les mœurs de la cour étaient parvenues à la dernière corruption. Les demoiselles nobles, « les filles d'honneur », comme on disait, dont s'entourait la reine mère, étaient autant de filles perdues, et il y avait à la cour des vices bien pires. Le mauvais goût dans les habillements et dans les usages arrivait à la suite des mauvaises mœurs. Sous François Ier, les mœurs étaient déjà très-relâchées; mais il y avait beaucoup d'élégance et de noblesse dans les manières, et le costume était gracieux et fier, et d'un goût excellent. Le costume de la cour, sous Catherine et ses fils, commençait à devenir extravagant et ridicule. Les hommes se mettaient à porter de petits bonnets ou de petits chapeaux et des manches énormes, et les femmes à se farder, à se faire des coiffures bizarres, à se serrer la taille, comme des guêpes, au-dessus de *vertugadins,* espèces de paniers d'une largeur démesurée. Cela

rappelait les folies du temps de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

Il y eut maints débats entre la reine Jeanne et la reine Catherine sur la cérémonie religieuse du mariage et sur le lieu où il serait célébré. Jeanne ne voulait ni de messe ni de Paris. On convint d'un moyen terme pour la cérémonie, et Jeanne céda, quant à Paris, sur les instances de Charles IX, qui dit qu'il entendait que la capitale de France fût le théâtre où l'on verrait l'affection qu'il avait à la paix.

Comme le pape refusait la dispense de parenté au mariage des deux cousins Henri et Marguerite, le roi dit que, s'il le fallait, il prendrait lui-même sa sœur par la main et la mènerait épouser en plein prêche huguenot. Le traité de mariage fut signé le 11 avril.

Peu de jours après, une alliance défensive fut conclue avec l'Angleterre (29 avril). Les préparatifs militaires et maritimes se poursuivaient activement à Bordeaux, à Brouage, sur la côte de l'Aunis, et en Normandie. Des conventions furent conclues à Blois entre Charles IX et le comte Louis de Nassau, stipulant pour son frère aîné et pour lui. Son frère aîné, Guillaume de Nassau, portait le titre de prince d'Orange, parce que cette petite principauté provençale avait passé par héritage dans la maison de Nassau. Il fut convenu que le roi de France aurait tout ce qui est à la gauche de l'Escaut jusqu'à Anvers, et que le prince d'Orange serait chef et protecteur des pays au delà de l'Escaut. Le roi promit d'envoyer Coligni en Flandre avec une puissante armée. Déjà des corps nombreux de protestants français se formaient en Picardie avec l'argent du roi.

Catherine et ses affidés, pendant ce temps, protestaient auprès de Philippe II que ce n'était pas contre lui qu'on armait ; mais Catherine elle-même ne savait ni ce qui arriverait, ni même bien clairement ce qu'elle voulait.

Le pape Pie V mourut sur ces entrefaites (1er mai 1572). Le cardinal de Lorraine, en partant pour le conclave où les cardinaux allaient élire un nouveau pape, fit prévenir le duc d'Albe qu'il croyait les armements de mer destinés contre les Pays-Bas.

Pie V fut remplacé par Grégoire XIII, qui, moins rigide, ne repoussa pas d'une manière aussi absolue le mariage mixte entre hérétique et catholique. Il négocia sur les conditions.

Le duc Henri de Guise, voyant que le roi ne changeait pas de contenance, se décida à revenir à la cour et à signer une sorte de formulaire de paix avec Coligni, après que celui-ci eut déclaré de nouveau qu'il n'avait participé en rien à la mort du feu duc François (juin).

Le roi témoignait toujours plus de faveur à Coligni, se plaignait à lui de sa mère et de son frère d'Anjou, et disait qu'il fallait cacher à la reine mère les plans d'exécution de la grande entreprise. Coligni répondit aux témoignages d'affection du roi par une grande marque de confiance, en lui faisant rendre, quelque temps à l'avance, les places fortes que la paix de Saint-Germain avait laissées aux protestants pour deux ans. La Rochelle, toutefois, en vertu de ses priviléges, ne reçut pas de garnison.

Au milieu de ces apprêts de noce et de guerre, un malheureux événement jeta soudain le trouble et la tristesse. La reine de Navarre, qui avait suivi la cour à Paris, après quelques jours de maladie, mourut le 9 juin. Catherine n'aimait point et craignait cette vaillante femme : il y eut grand soupçon de poison ; néanmoins, comme la reine Jeanne était malade de la poitrine, sa mort peut avoir été naturelle.

Le moment d'agir était venu. La Hollande et la Zélande étaient en insurrection depuis le mois d'avril. La Frise et la Gueldre commençaient également à se soulever. Le prince d'Orange était prêt à s'avancer du Rhin dans les Pays-Bas avec une armée de protestants allemands. Un corps de protestants français



Coligni partant pour Paris.

était entré de Picardie en Hainaut, et on lui avait livré Valenciennes et Mons (23-24 mai).

Dès le mois d'avril, Charles IX avait fait une démarche grave contre l'Espagne. Il avait fait signifier au duc d'Albe une protestation contre sa tyrannie en Flandre, et déclarer que, si l'impôt sur les ventes n'était supprimé, la France romprait avec l'Espagne. C'était revendiquer en fait la suzeraineté de la couronne de France sur la Flandre, à laquelle François Ier avait renoncé. Le duc d'Albe avait reculé, et suspendu l'impôt sur les ventes. Catherine avait alors obtenu de Charles IX qu'on fît au duc d'Albe des protestations pacifiques.

Le gouvernement de la France flottait, comme un vaisseau battu par des vents contraires, entre le parti de la guerre et le parti de la paix. Le roi penchait à tenir sa parole et à tirer l'épée. Sa mère le retenait, mais sans avoir encore de plan arrêté contre le plan de Coligni. La grande question fut par deux fois débattue dans le conseil du roi, à la fin de juin et au commencement de juillet.



L'assassinat de Coligni.

Les défiances de la reine d'Angleterre et des princes allemands, leur lenteur à passer de l'alliance défensive à l'alliance offensive qu'on leur proposait, servaient chez nous les adversaires de la guerre.

Le temps perdu avait porté grand préjudice. Le duc d'Albe avait eu le temps de se renforcer; il avait repris Valenciennes et assiégeait Mons. Un second corps de quatre ou cinq mille volontaires français, parmi lesquels beaucoup de catholiques, partit de Picardie pour aller se jeter dans Mons.

Le secret de cette marche fut livré à l'ennemi par le duc d'Anjou et ses affidés. Les volontaires français furent surpris et accablés par les Espagnols près de Saint-Guislain (19 juillet).

Cet échec eut un très-mauvais effet à la cour de France. Il fit passer les incertains du côté de l'Espagne. Catherine se décida tout à fait, et entra en lutte ouverte avec Coligni.

L'assassinat de Coligni devint dès lors son idée fixe ; mais elle n'osait l'exécuter malgré

le roi. Charles IX, dans un accès de colère, eût pu répondre au meurtre de Coligni par le meurtre du duc d'Anjou. Elle fit donc des efforts désespérés pour ressaisir son empire sur l'esprit de Charles IX.

Le roi avait autorisé Coligni à lever de nouvelles bandes de volontaires. Catherine réussit à empêcher le roi d'envoyer à la flotte l'ordre du départ pour les Pays-Bas.

Charles IX, âme à la fois incertaine et violente, partit et alla chasser quelques jours en Brie pour échapper à une lutte qui le bouleversait. Catherine le suivit, l'atteignit au château de Montpipeau, et lui dit que, puisqu'il la récompensait si mal de s'être sacrifiée pour lui, et qu'il préférait ses ennemis à sa mère, elle lui demandait permission, pour elle et son frère d'Anjou, de le quitter et de se mettre à l'abri de leurs ennemis, qui étaient les siens.

Charles IX eut peur. Il comprit que c'était une déclaration de guerre de sa mère et de son frère, et n'osa l'accepter. Il retomba sous l'autorité de Catherine, et promit de suivre ses conseils.

Coligni, pendant les chasses du roi, était allé à Châtillon-sur-Loing voir sa femme et ses enfants. On fit là bien des efforts pour l'empêcher de retourner à la cour. Il recevait de toutes parts des lettres qui lui rappelaient la maxime catholique : « qu'on ne doit garder la foi aux hérétiques. » Rien n'arrêta Coligni. Lorsqu'il monta à cheval pour retourner à Paris, une pauvre paysanne de ses domaines vint se jeter à ses pieds en pleurant : « Ah! notre bon maître », lui cria-t-elle, « où vous allez-vous perdre! Je ne vous reverrai jamais, si vous allez à Paris; vous y mourrez, vous et tous ceux qui iront avec vous! »

« J'aime mieux être traîné mort par les rues de Paris », avait dit récemment Coligni, « que de rentrer dans la guerre civile. »

Il rejoignit donc le roi à Paris, et, dans les premiers jours d'août, le nouveau roi de Navarre et le prince de Condé y firent leur entrée à la tête de huit cents gentilshommes.

Les Guises étaient aussi à Paris, entourés d'une nombreuse noblesse.

Le roi revint encore une fois à Coligni. Il n'osa déclarer la guerre; mais il reprit la politique anti-espagnole, pressa plus que jamais la reine d'Angleterre d'intervenir contre Philippe II, et continua les armements. Un succès du prince d'Orange, qui s'avançait sur la Meuse, ou une révolte de grande ville flamande, eût décidé tout à fait Charles IX. Catherine sentait qu'elle ne tenait plus rien.

Le jour fixé pour le mariage de la sœur du roi approchait. Le pape Grégoire XIII n'avait pas refusé nettement la dispense de parenté, mais il y mettait des conditions impossibles, à savoir : que le roi de Navarre fît devant Charles IX une secrète profession de foi catholique; qu'il demandât lui-même la dispense; qu'il épousât la princesse Marguerite selon le rituel catholique, sans aucune altération, etc. Le roi résolut de se passer du consentement du pape. Le cardinal Charles de Bourbon, frère du feu roi Antoine et oncle du nouveau roi de Navarre, devait célébrer le mariage. Il était fort simple. Charles IX lui fit croire que le pape allait expédier la dispense en bonne forme, et obtint de lui qu'il ferait son office en attendant. Le cardinal de Bourbon maria donc, le 18 août, Henri de Navarre et Marguerite de France, sur une estrade élevée devant le grand portail de Notre-Dame. L'épousée alla ensuite, avec le roi et l'assistance catholique, entendre la messe dans le chœur. Le marié et les protestants restèrent dehors.

Après la cérémonie, Coligni pressa le roi de prendre enfin la grande résolution contre l'Espagne, maintenant que le gage d'alliance était solennellement donné aux réformés. Charles IX demanda quelques jours de délai pour les fêtes, jurant qu'il ne bougerait de Paris qu'il ne l'eût rendu content.

Ces fêtes, entremêlées de joutes chevale-

resques et de mascarades bizarres, durèrent quatre jours, du 18 au 21 août.

C'était le duc d'Anjou qui en avait fait le programme. Mais, pendant qu'il dirigeait les plaisirs de la cour, il partageait les terribles anxiétés de sa mère, et voyait que le roi son frère tournait de plus en plus contre lui. Catherine, n'ayant pas réussi à s'assurer du roi, comme elle l'avait cru, par la scène qu'elle lui avait faite à Montpipeau, prit la résolution de tout risquer. La reine mère et le duc d'Anjou mandèrent en secret la veuve du duc François de Guise, qui gardait une haine implacable à Coligni, et lui dirent qu'ils lui mettaient en main la vengeance.

Catherine voulait que les Guises se chargeassent du crime, afin de pouvoir en rejeter la responsabilité sur eux.

La veuve et le fils de François de Guise préparèrent l'assassinat de Coligni. Un misérable, appelé Maurevert, avait déjà, dans la dernière guerre, été chargé par la cour d'assassiner l'amiral. Il n'y avait pas réussi, mais avait assassiné à la place de Coligni un de ses lieutenants. Les Guises le postèrent dans une maison du cloître Saint-Germain l'Auxerrois, sur le chemin du Louvre à la rue de Béthisi, où logeait l'amiral.

Le 22 août, au matin, comme l'amiral revenait du Louvre à pied, un coup d'arquebuse, parti de derrière le rideau d'une fenêtre, lui emporta un doigt de la main droite et lui logea une balle dans le bras gauche.

Coligni envoya dire au roi ce qui lui était arrivé, afin qu'il jugeât de quelle façon les Guises tenaient leur parole de paix; puis il se fit reconduire à son hôtel, pendant que sa suite enfonçait la porte de la maison où s'était embusqué l'assassin. Mais Maurevert avait fui par une porte de derrière, et l'on ne put le rejoindre.

Le roi reçut la nouvelle avec une tristesse et une stupeur qui se changèrent bientôt en colère. Son beau-frère de Navarre et son cousin de Condé accoururent lui demander la permission de quitter Paris, puisque leur vie n'y était pas en sûreté. Charles IX les conjura de ne pas bouger, et protesta de faire du coupable et de ses complices telle justice qu'il en serait mémoire à jamais. Il chargea une commission, dirigée par le premier président du Parlement, d'entamer les poursuites, fit fermer les portes de Paris, dépêcha un détachement de ses gardes afin de protéger le logis de Coligni, et manda aux gouverneurs des provinces et aux princes protestants son intention de châtier sévèrement le crime tenté contre l'amiral.

Coligni fit prier le roi de vouloir bien le venir voir, parce qu'il avait à lui dire des choses importantes et concernant son salut, que personne de son royaume n'oserait lui découvrir.

Le roi se rendit chez l'amiral avec sa mère et ses deux frères. Catherine affectait de crier contre les assassins plus haut que le roi lui-même. Coligni, qui ne savait si ses blessures n'étaient pas empoisonnées, s'exprima en homme prêt à paraître devant Dieu. Il prit le ciel à témoin de sa fidélité au roi et à l'État, reprocha au roi de négliger la grande occasion que lui offrait la Providence d'accroître glorieusement son royaume; il réclama contre la trahison des gens qui livraient au duc d'Albe les secrets du conseil du roi; puis il demanda à parler au roi seul.

Catherine ne put empêcher cet entretien si redoutable pour elle. Elle parvint toutefois à l'abréger et à emmener le roi.

Pendant le retour de la rue de Béthisi au Louvre, elle et son fils d'Anjou pressèrent le roi à plusieurs reprises de leur répéter les paroles secrètes de l'amiral. Charles se tut d'abord, puis éclata, en jurant que ce que lui avait dit l'amiral était vrai. « Oui », s'écria-t-il, « vous avez attiré dans vos mains à tous deux toute la puissance de l'État, et votre pouvoir me peut être quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et je dois le tenir pour suspect et y prendre

garde! Voilà ce dont l'amiral a voulu m'avertir, comme mon fidèle serviteur qu'il est! »

Catherine et Anjou rentrèrent consternés au Louvre.

Les premières informations recueillies par les commissaires compromettaient gravement les Guises; ordre fut donné d'arrêter quelques-uns de leurs serviteurs. Le lendemain, 23 août, dans la matinée, le duc de Guise et son oncle le duc d'Aumale vinrent trouver le roi, et lui dirent qu'il leur semblait que Sa Majesté n'avait plus leur service à gré; qu'ils se retireraient de la cour si leur retraite lui était agréable. Le roi leur répondit qu'ils s'en allassent où ils voudraient; qu'il saurait bien les retrouver s'ils étaient reconnus coupables de ce qui avait été fait à l'amiral.

Les Guises ne sortirent cependant point de Paris, et allèrent s'enfermer dans leur hôtel, qui était dans le quartier du Temple, là où sont aujourd'hui les Archives. Il en subsiste un portail flanqué de tourelles sur la rue du Chaume.

Le roi montrait un tel courroux contre les Guises et une telle bienveillance aux protestants, que ceux-ci, pour la plupart, avaient pleine confiance. Un de leurs capitaines essaya par deux fois de les décider à quitter Paris; ils rejetèrent ses avis avec impatience. Le roi avait offert des logements à la noblesse protestante autour de l'amiral; il invita le roi de Navarre et le prince de Condé à faire coucher leurs amis au Louvre.

La première nuit qui avait suivi la tentative contre l'amiral s'était passée tranquillement. Les protestants ne prirent aucune précaution pour la seconde. Catherine, cependant, n'avait pas perdu l'espérance; elle savait le roi aussi faible que violent. Le 23, dans l'après-midi, elle et son fils d'Anjou mandèrent leurs principaux affidés aux Tuileries, palais que Catherine venait de se faire construire par l'architecte Philibert Delorme dans un jardin alors situé hors des murs de Paris. Ce palais ne comprenait que le pavillon du milieu et les deux ailes attenantes.

Des quatre conseillers qui vinrent tenir, avec Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, ce conseil d'où sortit le plus grand crime de notre histoire, la SAINT-BARTHÉLEMI, trois étaient des étrangers : le Piémontais Birague, que Catherine avait donné pour successeur au chancelier de l'Hospital; le Florentin Gondi, comte de Retz, qu'elle avait mis auprès de Charles IX, moitié comme gouverneur, moitié comme favori, pour lui apprendre la politique des tyrans italiens; et le duc de Nevers, un Gonzague, de la famille des marquis de Mantoue. Le quatrième seul était français, le maréchal de Tavannes, qui avait été le guide du duc d'Anjou dans la guerre civile, et qui, de vaillant soldat, se faisait maintenant assassin.

Les six arrêtèrent leur plan, puis allèrent tous ensemble chez le roi.

Le malheureux Charles IX se trouva seul au milieu d'eux et comme enveloppé par une bande de démons. Le pire était sa mère.

Catherine le prit par la peur.

« Les protestants », lui dit-elle, « arment partout, non pour vous servir, mais pour se faire vos maîtres et réduire à néant votre autorité. Les catholiques, de leur côté, sont résolus d'en finir. Si vous ne voulez être avec eux, ils ont arrêté d'élire un capitaine général et de faire ligue contre les huguenots. Vous resterez seul entre les deux. Déjà Paris est sous les armes. »

« Comment cela? » dit le roi. « J'avais défendu qu'on s'armât dans les quartiers! »

« Les quartiers sont armés! » dit Catherine.

En effet, les mouvements de la noblesse protestante dans les rues depuis l'assassinat de l'amiral, les instigations et les rumeurs répandues par les affidés des Guises et du duc d'Anjou, avaient excité la milice bourgeoise à prendre les armes.

Le roi commença de s'effrayer. Catherine continua :



Eglise Saint-Germain l'Auxerrois.

« Un seul homme est l'auteur de tout le mal. L'amiral joue le roi, et pousse l'État à sa perte en prétendant l'agrandir. Que le roi ait mémoire de l'entreprise de Meaux, quand il se vit contraint de fuir devant ses sujets révoltés ! »

Catherine savait combien le souvenir de la fuite de Meaux irritait toujours l'orgueil de Charles IX.

« Les huguenots », reprit-elle, « demandent vengeance sur les Guises. Les Guises se justifieront en accusant votre mère et votre frère !... Ils diront vrai ; c'est nous qui avons frappé l'amiral pour sauver le roi ! Il faut que le roi achève l'œuvre, ou lui et nous sommes perdus ! »

Charles IX fut pris d'un accès de fureur et de folie ; puis il s'affaissa dans un morne abattement. Il ne savait plus où il en était, et n'avait qu'une idée fixe, c'est qu'il ne voulait pas qu'on touchât à l'amiral.

Tavannes, Birague, Nevers, insistèrent sur la mort de Coligni et des principaux chefs. L'homme qui avait été comme le précepteur de crime du roi, le comte de Retz, pris de peur ou de remords, tourna tout à coup contre ses complices, et s'écria qu'on allait déshonorer le roi et la nation, et se précipiter dans des calamités dont ni eux ni leurs enfants ne verraient jamais le bout.

Les autres furent un moment abasourdis de voir Retz leur manquer. Ils se remirent bientôt.

« Il est trop tard ! » crièrent-ils tous. « Les Guises vont dénoncer le roi même avec sa mère et son frère. Les huguenots ne croiront pas à l'innocence du roi. La guerre est inévitable ! Mieux vaut gagner à coup sûr

une bataille dans Paris, où nous tenons tous les chefs, que la mettre au hasard dans la campagne. »

Le comte de Retz se tut. Le roi résistait depuis plus d'une heure et demie. Catherine le vit haletant, épuisé.

« Sire », dit-elle, « vous refusez?... Donnez-nous permission, à moi et à votre frère, de prendre congé de vous, de partir. »

Charles IX frémit. Il comprit ce que signifiait ce départ, et que le capitaine général catholique dont on le menaçait tout à l'heure, ce serait son frère.

« Sire », reprit-elle, « est-ce par peur des huguenots que vous refusez? »

Il se releva furieux.

« Par la mort Dieu! » cria-t-il, « puisque vous voulez qu'on tue l'amiral, je le veux bien, mais aussi tous les huguenots de France, pour qu'il n'en reste pas un qui puisse me le reprocher après! Par la mort Dieu! donnez-y ordre promptement! » Et il sortit comme un fou.

Catherine l'emportait. La race des Valois était à jamais maudite et perdue.

Le roi parti, les six complices résolurent le massacre de l'amiral et de toute la noblesse protestante réunie à Paris, moins les deux jeunes chefs de la maison de Bourbon. Tuer les Bourbons, c'eût été rendre les Guises trop forts.

Le soir, Catherine et Anjou mandèrent le duc de Guise et son oncle d'Aumale, et arrêtèrent avec eux le plan d'exécution; puis ils firent venir le prévôt des marchands, chef de la municipalité de Paris, qui était un président en la cour des aides, nommé Le Charron. Ils le menèrent chez le roi, et Charles IX, répétant la leçon de sa mère, déclara au prévôt que « ceux de la nouvelle religion conspiraient contre sa personne et son Etat; que, pour prévenir leur conspiration, il fallait faire mettre sur pied la milice bourgeoise dans tous les quartiers et carrefours de Paris, pour recevoir et exécuter les commandements du roi, et faire tenir prête l'artillerie de la ville. »

Le prévôt comprit, protesta, et la municipalité parisienne ne prit point de part au grand forfait.

On avait prévu sa résistance, et l'on s'était mis en mesure de se passer d'elle. Le prédécesseur de Le Charron dans la prévôté, appelé Marcel, affidé de la reine mère, avait été chargé d'assembler à l'Hôtel de ville, en dehors de l'autorité municipale, les plus factieux et les plus fanatiques des capitaines de quartiers et des meneurs des confréries.

Marcel leur annonça que le roi avait résolu d'exterminer, tant à Paris que dans les provinces, tous les séditieux qui avaient auparavant pris les armes contre lui, et qui recommençaient à conspirer en ce moment. « L'horloge du Palais », dit-il, « donnera le signal au point du jour. Les bons catholiques se reconnaîtront à une croix blanche au chapeau. »

Cette horloge était celle de la tour carrée qui existe encore au Palais de Justice, à l'angle du quai de l'Horloge et du boulevard du Palais.

Les chefs des factieux coururent éveiller leurs affidés, et la ville commença de s'illuminer en silence.

Vers minuit, le régiment des gardes du roi, fort de douze cents arquebusiers, et un corps de Suisses catholiques, furent mis sous les armes et distribués dans le Louvre, autour du Louvre, autour du logis de l'amiral, et sur divers autres points.

Au moment où la reine de Navarre, qui avait passé la soirée chez sa mère, prenait congé pour se retirer dans l'appartement de son mari, sa sœur, la duchesse de Lorraine, qui était une autre fille d'Henri II et de Catherine, et qui savait quelque chose de ce qui allait se passer, l'arrêta par le bras en pleurant, et lui dit : « Mon Dieu! ma sœur, n'y allez pas! »

Catherine rappela vivement la duchesse de

Lorraine, et lui défendit de rien dire à la reine de Navarre.

— Vous l'envoyez sacrifier, dit la duchesse; si les huguenots découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle.

— Quoi qu'il arrive, répliqua la reine mère, il faut qu'elle y aille, de peur qu'ils ne soupçonnent quelque chose.

Catherine jouait la vie de sa propre fille pour assurer le succès de son crime.

Au dernier moment, cependant, un peu avant l'aurore de la Saint-Barthélemi, on dit que Catherine et le duc d'Anjou eurent peur, et qu'ils hésitèrent et eussent voulu arrêter l'entreprise; mais il était trop tard!

Quoi qu'il en soit, le duc de Guise s'était hâté, à l'heure convenue, de marcher avec ses gens au logis de l'amiral. Les gardes que le roi avait envoyés l'avant-veille pour protéger Coligni ouvrirent eux-mêmes la porte aux assassins, et se ruèrent avec eux dans la maison, en tirant des coups d'arquebuse sur les serviteurs de Coligni.

A ce tumulte, l'amiral comprit. Il se leva, et dit à un ministre du saint Évangile, qui veillait près de son lit, de lui faire la prière. Un de ses gentilshommes entra dans sa chambre en criant :

— Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle!

— Il y a longtemps, répondit Coligni, que je me suis disposé à mourir. Vous autres, sauvez-vous s'il est possible.

Un moment après, la porte fut enfoncée, et les meurtriers s'y précipitèrent.

A l'aspect imposant du vieillard qui les attendait d'un visage assuré, les assassins s'arrêtèrent, sauf un seul, un étranger, un Bohême, de la maison du duc de Guise.

— N'es-tu pas l'amiral? cria le Bohême.

— C'est moi, répondit Coligni. Jeune homme, fais ce que tu voudras; tu ne rendras point ma vie plus brève que Dieu ne l'a ordonné.

Le Bohême lui plongea un épieu dans la poitrine en blasphémant. Tous les autres s'élancèrent après lui sur la victime, qui tomba percée de mille coups.

Le Bohême et un autre jetèrent le mourant par la fenêtre dans la cour, où attendaient le duc de Guise et son oncle d'Aumale. Guise, dit-on, frappa du pied Coligni au visage. Un des assassins lui coupa la tête pour l'envoyer à Rome, et une bande de fanatiques traîna le cadavre en hurlant par les rues.

Les assassins de Coligni coururent ensuite à de nouveaux meurtres. Au double tocsin de l'horloge du Palais et de Saint-Germain l'Auxerrois, la paroisse royale, les fanatiques s'étaient mis en mouvement de toutes parts, guidés au carnage par les gardes du roi, par la noblesse du parti de Guise et d'Anjou. Les Guises et leurs complices criaient que les huguenots avaient voulu assaillir le roi dans son Louvre; qu'ils avaient tué plusieurs de ses gardes; qu'on ne leur fît point de quartier.

On égorgea la noblesse protestante que le roi avait logée autour de l'amiral; puis, dans le Louvre même, on fit massacrer par les mercenaires suisses tous les gentilshommes de la suite du roi de Navarre et du prince de Condé. Tous ces vaillants hommes de guerre, surpris dans leurs lits et traînés dans la cour du Louvre, périrent sans défense, pour s'être fiés au roi. Il y en eut qui le sommèrent à grands cris de tenir sa parole. Catherine et Anjou l'avaient traîné à une fenêtre pour les voir mourir, afin que sa complicité fût bien notoire.

Il était tantôt hébété, tantôt furieux. On amena devant lui le roi de Navarre et le prince de Condé. Il leur déclara que tout cela se faisait par son ordre. « Je ne veux plus », leur dit-il, « qu'une religion dans mon royaume... La messe ou la mort! Choisissez. »

Henri de Navarre, frappé de stupeur, pria le roi de ne pas forcer sa conscience. Condé répondit avec énergie qu'il ne pouvait croire

que le roi violât ses serments, et qu'il mourrait plutôt que de quitter « la vraie religion. » Charles IX le menaça de lui faire trancher la tête, s'il ne se ravisait sous trois jours.

Pendant ce temps, le massacre s'étendait dans toute la ville. Qu'on se représente, disent les écrivains de ce temps, les rues pavées de cadavres sanglants, les portes obstruées par les mourants et par les morts, l'effroyable tempête formée de tant de bruits divers, les huées et les blasphèmes des meurtriers, les pitoyables cris des victimes, les détonations continuelles des arquebuses et des pistolets, le fracas des portes et des fenêtres brisées, les corps mutilés tombant des fenêtres ou traînés dans la boue avec des hurlements et des sifflements étranges, les chariots encombrés de butin qu'emmenaient les massacreurs, les charrettes pleines de cadavres qu'on allait décharger à la rivière, où se venaient jeter de toutes parts de longs ruisseaux de sang!

Après avoir égorgé les nobles au Louvre et dans le quartier de Saint-Germain l'Auxerrois, on avait été chercher partout les personnes de toutes conditions connues comme hérétiques ou soupçonnées de l'être. Hommes, femmes, petits enfants, étaient mis à mort sans merci. Avec le fanatisme débordaient toutes les passions les plus hideuses et les plus viles, la cupidité, la luxure, la rage du mal pour le mal; on tuait son ennemi, on tuait son créancier, on tuait pour voler, on tuait pour tuer.

Bon nombre de gentilshommes huguenots, cependant, étaient logés hors des murs de la ville, dans le faubourg Saint-Germain des Prés, où était née autrefois l'Église protestante de Paris. Éveillés au bruit, ils crurent que c'était une émeute des Guises, et voulurent courir au secours du roi. Mais ils virent venir à eux, par la rivière, les gardes du roi et les courtisans, qui leur tirèrent des coups d'arquebuse. Le roi lui-même tira sur eux de la fenêtre de sa chambre. Ce n'était pas le balcon que l'on montre encore aujourd'hui à tort comme le *balcon de Charles IX*: c'était une autre fenêtre, qui est à présent masquée par des bâtiments plus récents.

Ces gentilshommes protestants s'enfuirent, poursuivis par le duc de Guise et par d'autres massacreurs. On ne put les atteindre, et ils vécurent pour la vengeance.

Le roi était comme un fou furieux; il ne faisait que crier : « Tuez! tuez! » Il ne sauva que sa nourrice et le grand chirurgien Ambroise Paré.

Dans la matinée, la cour, la reine mère et ses *filles d'honneur* vinrent passer en revue les cadavres dépouillés qu'on avait entassés devant la porte du Louvre.

Vers midi, le prévôt des marchands et les échevins, qui n'avaient pris aucune part aux massacres, vinrent conjurer le roi de faire cesser les meurtres et les pillages qui ravageaient la ville entière.

Charles IX, revenu à lui, leur commanda de monter à cheval et de se mettre à la tête des compagnies des gardes municipales, afin d'arrêter le carnage.

Et il dépêcha dans les provinces et dans les États protestants des lettres où il rejetait l'assassinat de l'amiral et tout le reste sur les Guises. C'était Catherine qui avait dicté ces lettres. Elle ne voulait pas accepter la responsabilité de ce qu'elle avait fait, ni se mettre dans la dépendance de Philippe II et du pape, et elle espérait tromper les princes protestants. Mais ni le roi, ni Catherine, ni les magistrats municipaux, ne réussirent à arrêter le massacre. Les bandes furieuses qu'on avait déchaînées continuèrent leur ouvrage sans rien écouter. Ceux qui, le matin, avaient entendu le roi les exciter au meurtre, ne tinrent aucun compte du contre-ordre qu'il leur envoya l'après-midi.

On avait tué le premier jour au moins deux mille personnes; on en tua encore un très-grand nombre le lendemain et le surlendemain, parmi lesquelles le grand littérateur,



Scène de la Saint-Barthelemi dans les rues de Paris.

savant et philosophe Pierre Ramus, le plus illustre des professeurs du Collége de France fondé par François Ier. Il était, dans l'Église protestante de France, à la tête de ceux qui voulaient pousser la Réforme dans une voie plus libérale et plus démocratique que celle de Calvin, et il avait refusé les offres des princes étrangers, pour consacrer ses talents à son pays et revenir à Paris après la paix de 1570. Il était occupé à rédiger un cours complet d'enseignement des lettres et des sciences pour la jeunesse française, quand on vint l'égorger, malgré la défense expresse du roi et de la reine mère.

Catherine avait cru gouverner cette épouvantable tempête comme un petit complot de palais. Elle avait dû bien vite reconnaître qu'elle s'était trompée. Les Guises avaient protesté contre les lettres par lesquelles leur royal complice les désavouait. D'une autre part, le maréchal de Montmorenci, chef de cette puissante maison, qui était hors de Paris, s'apprêtait à prendre les armes contre les Guises, sur la nouvelle qu'ils étaient désavoués par le roi. Catherine et ses fils allaient se retrouver, comme avant le crime, entre deux partis armés.

Catherine, dès le 25 août, fit démentir par Charles IX ses lettres du 24, et de nouvelles lettres annoncèrent à nos provinces et aux États protestants que « l'exécution de Paris » avait eu pour but de prévenir une conspiration tramée par l'amiral et par ses adhérents. Le roi, du reste, déclarait vouloir maintenir ses édits de pacification envers les réformés paisibles.

Mais, en même temps que les lettres publiques, des instructions secrètes furent en-

voyées aux gouverneurs des villes et des provinces. On leur donnait ordre d'arrêter partout les protestants notables, et ceux sur lesquels on croyait pouvoir compter sans réserve étaient avertis de les faire tuer ou de les laisser tuer par les fanatiques.

Le 26, le roi alla déclarer au Parlement que ce qui s'était fait le 24 août avait eu lieu par son ordre, et chargea le Parlement d'informer contre l'amiral et ses complices morts ou vivants. Le Parlement accepta la solidarité du grand forfait que la plupart de ses membres déploraient tout bas, et, sur l'ordre de la cour, il impliqua dans le procès intenté aux victimes deux protestants notables échappés aux massacres, et il condamna à mort ces deux hommes dont il savait si bien l'innocence.

Le chancelier de l'Hospital eut la douleur de vivre assez pour voir s'abîmer ainsi dans le sang et dans la boue cette royauté et cette magistrature françaises par le moyen desquelles il avait voulu sauver le pays. Retiré dans une maison de campagne à Vignai, près d'Étampes, il fut plusieurs fois menacé de mort et refusa de se cacher, disant qu'il en serait ce qu'il plairait à Dieu quand son heure serait venue. On lui fit dire, de la cour, qu'il était pardonné; il répondit qu'il ne pensait avoir mérité ni mort ni pardon. Il mourut quelques mois après, regrettant d'avoir trop vécu.

Même après les lettres du 25 août et la séance du roi au Parlement, la cour avait recommencé de varier misérablement dans son langage et d'envoyer des dépêches contradictoires. Le massacre de la Saint-Barthélemi, pendant ce temps, avait commencé à se répéter de ville en ville, à Meaux, Orléans et environs, Angers, Saumur, Troies, Bourges, la Charité, Lyon, Rouen, Toulouse, Bordeaux et le long de la Garonne. Cela ne se fit point dans un accès soudain d'emportement et de frénésie, mais peu à peu, localité après localité, depuis le 25 août jusqu'au commencement d'octobre. A Toulouse et à Rouen, les protestants arrêtés restèrent trois semaines en prison avant qu'on les égorgeât. Huit cents cadavres lyonnais furent emportés par le Rhône jusqu'à l'île de la Camargue; les habitants d'Arles ne voulaient plus boire l'eau du fleuve. Parmi les morts de Lyon se trouvait le compositeur Claude Goudimel, un des créateurs de la musique moderne. Il y eut bien en tout vingt mille victimes.

Le massacre n'eut pourtant pas lieu partout. Le bourreau de Troies avait refusé de prêter la main à la tuerie commandée par le bailli du roi et approuvée par l'évêque, en disant qu'il n'était point de son office d'exécuter personne sans qu'il y eût sentence de condamnation. Le bourreau de Lyon en fit autant, et les soldats de la citadelle de Lyon refusèrent de faire ce que ne faisait pas le bourreau. Cela n'arrêta pas les fanatiques et les bandits, qui se chargèrent de la besogne.

Mais ailleurs, des hommes puissants eurent autant de conscience et plus de pouvoir que ces deux bourreaux et que ces soldats. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de l'Ile-de-France, et plusieurs gouverneurs de villes et de provinces, continrent les fanatiques et sauvèrent les protestants. L'Ile-de-France, la province même qui entoure Paris, la Picardie, la basse Normandie, la Bourgogne, le Poitou, le Dauphiné, le bas Languedoc, la Provence, l'Auvergne, furent ainsi presque complétement préservés. On cite du gouverneur de Bayonne, le vicomte d'Orte, une fort belle lettre, où il répond aux ordres reçus de Paris qu'il n'y a dans Bayonne que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau.

La Bretagne, quoique très-catholique, n'obéit pas à son gouverneur, homme brutal et sanguinaire, qui poussait au massacre. Les magistrats municipaux de Nantes décidèrent, malgré le gouverneur de Bretagne, de faire respecter l'édit de pacification, et,

avec l'aide de la milice bourgeoise, ils réprimèrent les fanatiques ameutés.

Plusieurs de ces gouverneurs trompèrent l'attente de Catherine, qui avait cru pouvoir compter sur eux parce qu'ils avaient commis des violences et des cruautés dans les guerres civiles; mais il leur restait de l'honneur militaire, et ils ne voulurent point devenir des traîtres ni des assassins.

Tandis que la SAINT-BARTHÉLEMI continuait en France, la nouvelle en éclatait dans toute l'Europe. L'armée allemande et hollandaise du prince d'Orange, qui avait pénétré au cœur du Brabant et du Hainaut, se dispersa. Mons se rendit au duc d'Albe. L'horreur fut universelle dans les pays protestants. Un grand cri de joie éclata en Espagne et à Rome. Le cardinal de Lorraine écrivit de Rome au roi une lettre pleine de transports d'allégresse, où il lui dit : « Sire, c'est tout le mieux que j'eusse jamais osé désirer ni espérer! » Puis il célébra une messe d'action de grâces à l'église française de Saint-Louis, où le pape Grégoire XIII et le collége des cardinaux allèrent en procession remercier Dieu. Le pape fit frapper une médaille où figure l'ange exterminateur immolant les huguenots, et peindre, dans son palais du Vatican, un tableau qu'on y voit encore, et qui représente l'assassinat de Coligni et le massacre de la SAINT-BARTHÉLEMI.

Le pape s'empressa d'expédier en France un légat chargé de féliciter la cour, et de demander la réception du concile de Trente et l'établissement de l'Inquisition.

Le légat, en passant à Lyon, donna de grandes louanges aux massacreurs; mais il n'eut pas le succès qu'il espérait à Paris. Catherine évita de prendre aucun engagement avec le pape. Elle essayait de conserver l'alliance des États protestants, et de leur faire croire à la prétendue conspiration de Coligni; elle alla jusqu'à renouer secrètement avec les Nassau, le prince d'Orange et son frère, qui se maintenaient en Hollande et en Zélande contre les Espagnols, et qui, l'amertume et la haine au cœur, furent obligés d'accueillir les avances de cette meurtrière qui avait assassiné leurs amis.

Catherine n'en cherchait pas moins, par tous les moyens, à contraindre tous les protestants notables de revenir « à la religion du roi », et Charles IX ne cessait de menacer de mort le roi de Navarre et le prince de Condé s'ils ne renonçaient à la Réforme. Ils résistèrent durant plusieurs semaines, Henri de Condé avec une âpre énergie, Henri de Navarre avec des formes plus douces et plus humbles. Ils finirent cependant par céder tous les deux, et par écrire au pape, le 3 octobre, pour le prier de les recevoir au giron de l'Église.

L'exemple des princes entraîna beaucoup de protestants à abjurer. Nombre d'autres, qui n'abjurèrent pas leur foi, abjurèrent toute résistance active, et en revinrent à la doctrine qui avait été d'abord celle de Calvin, et qui condamnait les rébellions armées et prescrivait la soumission aux puissances. De si grands malheurs avaient abattu bien des âmes.

Catherine crut un moment avoir pleinement réussi. Elle fut bientôt détrompée. Tandis que les âmes faibles, parmi les huguenots, revenaient à la doctrine de l'obéissance passive au roi, les plus énergiques, au contraire, posaient nettement en principe, pour la première fois, qu'il peut être légitime de prendre les armes contre le roi. Jusque-là, les huguenots n'avaient combattu qu'au nom des princes du sang et contre les mauvais conseillers du roi, comme ils disaient. Maintenant, ils en vinrent à se dire qu'on pouvait être obligé de s'armer contre le roi même, s'il devenait un tyran.

La noblesse huguenote était désorganisée par la perte de ses chefs; le peuple des villes protestantes releva la tête, et entreprit de sauver la Réforme. Les gros bourgeois protestants étaient d'avis qu'on se soumît aux

ordres du roi, qui venait d'interdire provisoirement aux réformés toutes assemblées quelconques. Le peuple en décida autrement; il ferma aux gens du roi les portes de Sancerre, de Nîmes, de Montauban, de la Rochelle, et bientôt ces villes, et d'autres à leur exemple, passèrent à la rébellion ouverte. Le mouvement s'étendit dans le Languedoc et la haute Guyenne. Le Béarn refusa d'obéir aux ordres que la cour de France avait extorqués au roi de Navarre pour le rétablissement du culte catholique et la prohibition du culte réformé dans ses domaines.



Pierre Ramus.

La Rochelle était, par sa position maritime, la plus importante des places insurgées. Catherine essaya de gagner les Rochellois par toutes sortes de promesses. Elle se voyait retombée dans tous ses embarras. Elle hésitait beaucoup à employer la force, non pas seulement à cause des princes protestants dont elle tâchait de garder l'alliance, mais à cause d'une autre affaire qu'une nouvelle guerre civile en France pouvait faire manquer.

Elle travaillait alors à faire élire roi de Pologne son fils préféré, le duc d'Anjou, et, comme les Polonais étaient alors très-éclairés et très-tolérants, et qu'ils s'étaient préservés jusque-là des persécutions et des guerres religieuses qui désolaient le reste de l'Europe, Catherine tâchait de leur faire croire que les Guises avaient tué Coligni malgré le roi, que le duc d'Anjou n'était pour rien dans le massacre, et que le roi ne cherchait qu'à rétablir la paix de religion.

Pendant que la cour négociait avec les Rochellois, le mouvement insurrectionnel croissait en énergie dans le midi. Les ministres du saint Évangile prêchaient des maximes tout à fait républicaines, et les populations protestantes repoussaient avec succès par les armes les tentatives faites pour les soumettre. La petite ville de Sancerre, isolée dans le centre de la France, soutint victorieusement un siége vraiment héroïque, où elle fut aidée par une partie des paysans d'alentour.

Les pourparlers avec la Rochelle échouèrent. Les Rochellois ne voulurent ouvrir leurs portes à aucun prix.

On avait commencé de les bloquer en décembre; on entama le siége en février 1573. Le duc d'Anjou vint prendre le commandement à la tête de la noblesse de cour. Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été forcés de l'accompagner; mais le maréchal de Montmorenci et ses frères protestaient par leur absence.

Il n'y eut ni ordre ni entente dans l'armée assiégeante, où les chefs, le duc d'Anjou, son jeune frère le duc d'Alençon, les Guises, les Bourbons, s'entre-détestaient. Anjou, qui n'avait eu de succès dans la guerre précédente que par le mérite de ses lieutenants, se montra tout à fait incapable de conduire le siége.

Les assiégés, au contraire, se défendirent admirablement. Grâce aux marais, l'ennemi ne pouvait aborder qu'un seul côté des remparts; quatre assauts furent repoussés avec



Entrée des ambassadeurs polonais à Paris.

grand carnage. Les femmes de la Rochelle montaient en foule sur les murailles et jetaient sur les assaillants une grêle de pierres, des cercles de fer rouges et des flots de goudron bouillant. L'oncle d'Henri de Guise, le duc d'Aumale, et le capitaine des gardes du roi, qui avait ouvert aux assassins la maison de l'amiral, furent tués avec bien d'autres des exécuteurs de la Saint-Barthélemi (mars-avril 1573). Les ministres du saint Évangile, qui exaltaient les assiégés par leurs sermons passionnés, annoncèrent que c'était le commencement du jugement de Dieu sur les massacreurs.

L'abandon de la reine d'Angleterre, dont les Rochellois avaient espéré le secours et qui n'osa leur venir en aide, ne les découragea point. Les Bourbons, et même le plus jeune frère du roi, le duc d'Alençon, étaient pour eux, et les avertissaient secrètement de tous les projets des assiégeants. Ce fut en vain que l'on réussit à fermer le port par deux forts et une estacade.

On parvint par ce moyen à empêcher les assiégés d'aller chercher des vivres par mer; mais on ne put empêcher la mer de leur apporter des coquillages, qui, très-abondants cette année, les sauvèrent de la famine.

L'armée assiégeante, pendant ce temps, s'était fondue par les maladies et par la désertion, et il avait fallu la renouveler presque en entier.

Après quatre mois d'inutiles efforts, la cour perdit courage. Les nouvelles de Pologne décidèrent Catherine à capituler avec l'insurrection. Avant d'élire un roi, les chefs de la noblesse polonaise, catholiques et protestants, s'étaient engagés réciproquement à

ne jamais permettre l'emploi de la violence en matière de religion; pacte qui est l'honneur de la nation polonaise au seizième siècle, et que la funeste influence des jésuites parvint plus tard à faire rompre, ce qui amena la ruine de la Pologne. Après ce pacte, les protestants polonais avaient demandé à l'ambassadeur de France que Charles IX rétablît en leurs biens et honneurs les condamnés pour la prétendue conspiration de Coligni, ou leurs héritiers; que la paix de religion fût restaurée, et les massacreurs châtiés.

L'ambassadeur français, qui avait assuré aux Polonais que le massacre s'était opéré contre la volonté du roi, avait tout promis au nom de Charles IX, et, sur cette assurance, la diète polonaise avait élu le duc Henri d'Anjou roi de Pologne (9 mai 1573).

Catherine jugea nécessaire de terminer la guerre civile avant l'arrivée d'une grande ambassade polonaise qui allait venir chercher le nouveau roi. Les ressources de la cour étaient d'ailleurs épuisées; les dons volontaires du parti catholique étaient bien loin de suffire, et, dans le désordre général, les impôts ne rendaient guère.

Les députés de la Rochelle et de Montauban traitèrent pour le parti tout entier. Au lieu de princes du sang et de grands officiers de la couronne, ce furent cette fois de simples bourgeois qui signèrent le traité avec les ministres du roi (24 juin 1573).

Le libre exercice du culte fut accordé aux trois villes de la Rochelle, Nîmes et Montauban, avec exemption de garnison et de citadelle. Les gentilshommes qui avaient porté les armes avec les trois villes avaient liberté de culte dans leurs maisons, et la liberté de conscience, sans culte extérieur, était octroyée à tout le reste des réformés.

Ainsi, ceux qui s'étaient soumis n'avaient point la liberté de culte, et ceux qui s'étaient insurgés l'avaient gagnée les armes à la main. C'était là un grand enseignement.

La courageuse ville de Sancerre, en Berri, toujours bloquée ou assiégée depuis l'automne précédent, n'ayant pas la liberté de culte et croyant qu'on recommencerait chez elle la Saint-Barthélemi si elle ouvrait ses portes, continua de résister avec une opiniâtreté invincible. Elle subit, durant des semaines et des mois, une famine dont les récits épouvantent : un père et une mère mangèrent leur fille morte de faim!

L'arrivée de l'ambassade polonaise sauva ce qui restait des Sancerrois. On leur accorda une capitulation; mais, peu de temps après, on fit assassiner leur commandant et le pasteur réformé qui les avait encouragés à se défendre (août 1573).

Les Polonais furent somptueusement accueillis à Paris, où la multitude admira la magnificence de leurs étranges costumes (ils accoutraient eux et leurs chevaux de grands panaches et d'ailes d'aigle largement déployées); les gens instruits admirèrent l'étendue et la variété de leur savoir, car les nobles polonais étaient alors aussi instruits que les jeunes courtisans français étaient ignorants et frivoles.

Le nouveau roi de Pologne jura de maintenir les droits des Polonais et des Lithuaniens, et le roi de France jura d'accomplir les promesses faites par ses envoyés, conformément à ses instructions, sur l'alliance de la France et de la Pologne. Mais l'ambassadeur, qui avait dépassé ses instructions relativement aux protestants français, fut désavoué, et ceux des envoyés polonais qui étaient catholiques ne soutinrent pas sur ce point les réclamations de leurs collègues protestants (10 septembre).

Le nouveau roi de Pologne s'en allait régner quasi malgré lui. Il eût voulu passer encore l'hiver dans les plaisirs de Paris avant de partir pour son royaume du Nord; mais Charles IX, qui ne pouvait le souffrir, l'obligea de se mettre en route dès l'automne.

« Partez », dit Catherine à son fils préféré; « mais vous n'y demeurerez guère. »

Elle prévoyait que Charles IX, fiévreux, troublé, usé par les exercices violents et les fatigues insensées dans lesquels il semblait chercher l'oubli, ne pousserait pas loin sa carrière.

Les affaires du dedans allaient de plus en plus mal pour Catherine. Ce traité de la Rochelle, qui déjà lui avait enlevé le fruit de son crime, était bien dépassé. Les huguenots du Languedoc et de la Guyenne, réunis en assemblées à Nîmes et à Montauban, le 24 août 1573, jour anniversaire de la Saint-Barthélemi, avaient désavoué les conventions de la Rochelle, et constitué le parti protestant en une espèce de confédération républicaine dans leurs deux provinces, avec deux commandants généraux et des États composés des notables réformés des deux provinces. Tous les revenus ecclésiastiques devaient être saisis, et les villes et villages soumis à une cotisation sans distinction de religion, avec garantie de protection aux catholiques paisibles. Il fut convenu que la confédération s'étendrait aux autres provinces à mesure des progrès de la cause.

Les deux assemblées de Nîmes et de Montauban députèrent au roi pour lui demander de donner aux réformés deux villes en garde par province; d'accorder le libre culte aux réformés dans tout le royaume; de châtier les massacreurs; de casser les arrêts rendus contre le feu amiral et les autres victimes, et d'ériger des parlements composés de réformés dans chaque province.

Catherine fut frappée de stupeur. « Si Condé », s'écria-t-elle, « était encore en vie, et qu'il fût dans Paris avec cinquante mille hommes de pied et vingt mille chevaux, il ne demanderait pas la moitié de ce que ceux-ci osent prétendre! »

Voilà donc à quoi avait servi le grand massacre.

Les protestants du Languedoc et de la Guyenne avaient déjà près de vingt mille hommes sous les armes, et, partout, le parti réformé se relevait, altéré de vengeance, tandis que le parti catholique fanatique était tombé dans l'affaissement qui suit toujours les grands excès. Les honnêtes gens, parmi les catholiques, s'éloignaient avec horreur de tout ce qui avait trempé dans la Saint-Barthélemi, et l'on voyait grossir de jour en jour le parti qui avait été celui du feu chancelier de l'Hospital et qui avait appuyé Coligni après la paix de 1570, le parti qu'on nommait *les politiques*, parce qu'il soutenait les intérêts politiques de la France contre les fanatiques qui ne se souciaient point de la patrie.

Les politiques, en divers lieux, commencèrent à s'allier ouvertement aux huguenots.

Des livres et des pamphlets, pleins d'éloquence et de passion, se publiaient de tous côtés pour dénoncer les auteurs de la Saint-Barthélemi à l'exécration du monde entier, et pour revendiquer les droits de la nation foulés aux pieds par le pouvoir arbitraire des rois. On y rappelait que le pouvoir avait été électif chez les Gaulois et chez les anciens Français; on y soutenait que l'assemblée générale de la nation était au-dessus des rois, et avait seule droit de faire les lois, d'établir les impôts, et de décider de la paix ou de la guerre.

Catherine négocia avec les protestants et fit promettre par le roi qu'on assemblerait les États Généraux, mais avec l'intention de ne point tenir parole. Elle essaya de faire surprendre la Rochelle par trahison (décembre 1573).

Le complot fut découvert. Le maire de la Rochelle en fit mourir les complices sur l'échafaud. Les Rochellois et tous les protestants de l'ouest, qui n'avaient pas jusque-là repris les armes, se joignirent aux confédérés de Languedoc et de Guyenne.

Le plus jeune fils de Catherine, le duc François d'Alençon, conspirait contre elle, et avait projeté de s'enfuir de la cour, avec

le roi Henri de Navarre, pour se mettre à la tête des huguenots.

Le duc d'Alençon agissait moins par un sentiment de justice que par une ambition sans discernement et sans véritable énergie. Il hésita au moment de partir, et, comme il était fort mal entouré, il fut trahi. Catherine, avertie à temps, l'emmena au château de Vincennes, ainsi que le roi de Navarre, et les y retint tous deux sous une étroite surveillance.

Les protestants de l'ouest n'en prirent pas moins l'offensive avec grand succès en Poitou et en Saintonge, aidés par les politiques. Les uns et les autres, tout en combattant, réclamaient les États Généraux. En Languedoc, le gouverneur royal, qui était un Montmorenci, avait fait trêve avec les huguenots malgré la cour. Un corps de protestants descendit par mer en basse Normandie.

Catherine se défendit de son mieux par la force et par la trahison. Elle n'employa pas le duc de Guise, qu'elle craignait et que Charles IX haïssait; elle dépêcha contre les insurgés trois corps d'armée commandés par des gens à elle, et tenta, mais en vain, de faire assassiner ou empoisonner deux des principaux chefs huguenots ou politiques.

Le duc d'Alençon et le roi de Navarre ayant de nouveau tenté de s'échapper, elle les fit arrêter, les obligea de comparaître devant une commission à la tête de laquelle était le premier président du Parlement de Paris, et fit condamner à mort et exécuter deux favoris du duc d'Alençon.

Le prince de Condé, étant parvenu à s'évader et à gagner les bords du Rhin, écrivit aux Églises réformées de France qu'il embrassait leur protection comme avait fait son père. Catherine s'en acharna d'autant plus contre les deux autres princes prisonniers, car elle commençait à soupçonner que le roi de Navarre était plus sérieux et plus capable au fond qu'elle ne l'avait cru, et elle fit arrêter aussi le maréchal de Montmorenci, l'homme le plus important du parti des politiques, mais qui n'avait pas voulu s'associer à l'insurrection.

On craignait fort que Catherine ne méditât une seconde Saint-Barthélemi contre le roi de Navarre, le maréchal de Montmorenci et leurs amis, et peut-être contre son propre fils Alençon. Elle l'eût fait probablement, si elle eût pu décider Charles IX à être de nouveau son complice et son instrument.

Mais Charles IX en était bien éloigné. Épuisé, consumé d'un feu intérieur, il se mourait, et ne prenait plus intérêt à rien. Un jour, Catherine entra tout en joie dans sa chambre, et lui annonça que l'expédition des huguenots en Normandie avait échoué, et que leurs chefs avaient été faits prisonniers; Charles IX détourna la tête avec indifférence.

Sa dernière heure approchait. Chaque nuit, il revoyait en songe les scènes de la Saint-Barthélemi, les cadavres flottant au fil de la Seine; il croyait entendre dans l'air des voix lamentables. La nuit d'avant sa mort, sa nourrice, qui veillait près de son lit, l'entendit geindre et pleurer.

« Ah! nourrice », s'écria-t-il, « que de sang, que de meurtres! Ah! que j'ai eu un méchant conseil! Que deviendra ce pays? Que deviendrai-je, moi, à qui Dieu l'avait confié! Je suis perdu, je le sens bien. »

Sa nourrice lui dit : « Sire, les meurtres et le sang soient sur la tête de ceux qui vous les ont fait faire! »

Ses dernières paroles furent qu'il se réjouissait de ne pas laisser de fils qui portât la couronne après lui.

La veille, afin que Catherine le laissât finir en repos, il avait signé un acte qui la nommait régente du royaume.

Il mourut le 30 mai 1574. Il n'avait pas vingt-quatre ans.



Henri III à la procession des pénitents

CHAPITRE IX

GUERRES DE RELIGION (SUITE). — HENRI III ET LA LIGUE.

(1574-1585.)

Catherine de Médicis, demeurée régente au milieu de la guerre civile, abandonna la pensée de faire périr son fils le duc d'Alençon et son gendre le roi de Navarre, mais en gardant le projet de se défaire du maréchal de Montmorenci et des autres prisonniers notables qui étaient dans ses mains. Elle écrivit au nouveau roi, Henri III, de revenir au plus vite en s'arrangeant pour tâcher de faire passer à son frère la couronne de Pologne, s'il ne pouvait la garder avec celle de France.

Elle comptait regagner par là le duc d'Alençon, et en faire un allié de son fils préféré.

Elle n'osa faire mourir le maréchal de Montmorenci sans avoir mis la main sur le plus puissant de ses frères, Montmorenci-

Damville, gouverneur de Languedoc. Mais celui-ci ne se laissa pas prendre, et les tentatives qu'on fit pour s'emparer de lui n'aboutirent qu'à le décider à s'allier aux huguenots.

Les protestants et les *catholiques paisibles,* c'est-à-dire partisans de la paix de religion, se confédérèrent dans le Languedoc et la Guyenne, et tinrent une assemblée générale à Nîmes sous la présidence de Damville. L'égalité y fut établie entre les deux religions. Les protestants n'espéraient plus conquérir toute la France à la Réforme, et faire disparaître le catholicisme; ils n'aspiraient plus qu'à l'*union civile,* avec liberté des deux cultes, et à un régime d'États Généraux qui fît cesser le pouvoir arbitraire des rois.

Les politiques, ou catholiques paisibles, étaient d'accord là-dessus avec les protestants. C'était entrer dans la voie du salut après tant de malheurs; mais la France n'était pas près d'arriver au port.

Le nouveau roi, Henri III, qui s'était fort ennuyé dans son royaume de Pologne et qui y avait passé le temps en frivolités, au lieu de s'occuper des affaires, n'eut pas plutôt appris la mort de Charles IX qu'il s'enfuit de Pologne comme un malfaiteur, sans souci de ce que deviendrait le pays qui lui avait fait l'honneur de le choisir pour roi.

Il n'avait pas même pour excuse le désir de revoir au plus tôt la France, car il revint par le plus long chemin, perdit plusieurs semaines à s'amuser à Venise et dans d'autres villes italiennes, et ne rentra en France que deux mois et demi après avoir quitté la Pologne (5 septembre 1574). Les ambassadeurs des princes protestants d'Allemagne vinrent le trouver à Lyon pour intercéder auprès de lui en faveur des protestants français. Il répondit que les huguenots qui ne voudraient pas revenir à la religion catholique auraient à sortir du royaume en emportant leurs biens. Il n'offrit la liberté de culte qu'aux Rochellois. Le pape lui avait accordé une levée d'argent sur le clergé français; sa mère et lui avaient mandé des mercenaires suisses, allemands, italiens. On était dans une grande attente en France et au dehors, maintenant que le fils bien-aimé de Catherine, pour qui elle avait tout rêvé et tout préparé, était libre d'agir à son gré.

Cette attente fut trompée. Au lieu de s'occuper de la guerre, Henri III eut d'abord pour soin principal d'établir une nouvelle étiquette de cour, orgueilleuse et minutieuse, à la mode des rois d'Espagne et d'Angleterre, afin d'augmenter la distance entre le roi et ses sujets, et de rendre moins facile de l'approcher, ce qui mécontenta fort la noblesse; après quoi, il mit un complet désordre dans les finances en soustrayant au contrôle de la Chambre des comptes et du surintendant, ou ministre des finances, tout l'argent qu'il lui plaisait de faire verser directement dans ses mains par les trésoriers, pour en gorger ses compagnons de débauche.

Sa mère avait rêvé de faire de lui un énergique et habile tyran; mais les vices honteux auxquels il s'abandonna amortirent chez lui l'ambition et éteignirent l'activité et l'esprit de suite. Il partageait son temps entre la débauche et des exercices de dévotion superstitieuse et théâtrale; il s'habillait en pénitent, lui et toute sa cour, avec une robe en forme de sac et un capuchon, parcourant les rues le soir, ainsi accoutré, à la clarté des torches, et se donnant des coups de fouet sur le dos, sauf à recommencer ses orgies le lendemain.

Après avoir employé l'automne et une partie de l'hiver dans le midi à de telles occupations, il retourna des bords du Rhône dans le nord pour se faire sacrer.

Comme il passait près d'une petite ville huguenote du Dauphiné, appelée Livron, qu'assiégeait un corps de troupes royales, les gens de Livron envoyèrent à lui et à sa suite une volée de coups d'arquebuse, et poussèrent de grandes huées contre lui et la

reine mère. « Hau! massacreurs », criaient-ils, « vous ne nous poignarderez pas dans nos lits comme vous avez fait à l'amiral! Venez voir nos femmes; vous verrez si c'est proie aisée à emporter. »

Les femmes de Livron étaient en effet mêlées aux hommes sur la brèche, et les aidèrent à repousser l'assaut à coups de pique et de pistolet. Les troupes royales furent obligées de lever le siége, et, dans la retraite, une partie de l'arrière-garde fut taillée en pièces par les assiégés (janvier 1575).

Henri III se consola de cet affront en célébrant son sacre et son mariage avec une princesse de Lorraine par des pompes et des dépenses extravagantes. Il se refit de l'argent par de gros emprunts sur les bonnes villes, par des créations d'offices inutiles ou nuisibles, et par des augmentations arbitraires d'impôts, qui causèrent des émeutes à Paris et ailleurs.

Après avoir si mal soutenu ses grandes menaces contre l'hérésie, il était déjà entré en négociations avec les confédérés protestants et politiques. Ils lui envoyèrent des requêtes beaucoup plus hardies encore que celles qui avaient été présentées à Charles IX en 1573; aux articles sur la liberté du culte réformé par tout le royaume, sur les places de sûreté, sur le châtiment des massacreurs, ils en avaient ajouté d'autres, suivant lesquels le roi aurait soldé l'arriéré de solde dû aux auxiliaires allemands, exempté de tous impôts pour six ans tout le midi de la France, depuis le Poitou jusqu'au Dauphiné, réuni prochainement les États Généraux, et réduit l'impôt de la taille sur le pied du temps de Louis XII (avril 1575).

Les articles relatifs aux impôts eussent rendu véritablement le gouvernement impossible, car l'or et l'argent, multipliés depuis la découverte de l'Amérique, avaient beaucoup baissé de valeur depuis Louis XII.

Le roi offrit des conditions qui étaient à peu près celles de la paix d'avant la Saint-Barthélemi, avec la restitution des biens et honneurs aux familles des victimes.

Les confédérés n'acceptèrent point. La guerre continua dans le sud-ouest, le centre et tout le midi.

Pendant ce temps, la diète polonaise déposait le roi qui avait abandonné son royaume, et, Henri III ne s'étant pas donné la peine de rien faire pour tâcher de se substituer son frère, la diète lui donnait pour successeur le prince de Transylvanie. L'alliance de la France et de la Pologne, qui eût pu être si avantageuse à toutes deux, fut ainsi rompue (juillet-décembre 1575).

Le duc d'Alençon, qu'Henri III n'avait pas voulu aider à s'élever sur un trône étranger, lui devenait un grand embarras à l'intérieur. Il était parvenu à s'évader de la cour, et il était allé se mettre à la tête des confédérés protestants et politiques (septembre 1575).

Henri III eut grand'peur. Il savait que, d'un autre côté, le prince de Condé allait arriver d'Allemagne avec une armée d'auxiliaires. Catherine courut après Alençon, qui exigea d'abord la mise en liberté du maréchal de Montmorenci et d'autres prisonniers, puis consentit, ainsi que les confédérés, à une trêve, à condition que le roi indemnisât les Allemands levés par Condé, et donnât des places de sûreté à Alençon et à Condé (novembre 1575).

Henri III n'autorisa la trêve que pour tromper les deux princes. Catherine, qui n'avait plus d'illusions sur lui, lui conseilla en vain de tenir parole. Les confédérés ne furent pas ses dupes. Condé, voyant que les conditions de la trêve ne s'exécutaient pas, entra en France avec dix-huit mille combattants allemands et autres (janvier 1576), et bientôt le roi de Navarre, en s'échappant de la cour, comme avait fait le duc d'Alençon, compliqua encore la situation.

Henri de Navarre, depuis longtemps, n'était plus prisonnier, mais seulement surveillé. Catherine était parvenue à le brouiller

avec le duc d'Alençon, et croyait le tenir par des intrigues de femmes et par l'espoir qu'Henri III lui donnait de la lieutenance générale du royaume, tout en se moquant de lui par derrière. Les voluptés de la cour semblaient l'avoir amolli. Il n'avait pas les vices ignominieux d'Henri III, mais il était fort livré aux femmes, et l'on pensait qu'il tournerait comme son père, et non comme sa mère.



Catherine de Médicis.

Henri de Navarre, cependant, sentait son abaissement et en rougissait. Excité par deux de ses serviteurs, qui avaient gardé le cœur huguenot, et par des mécontents catholiques, il partit à cheval, à travers les forêts, avec quelques amis (4 février), franchit la Seine à Poissi et gagna Alençon, puis la Loire.

Quand il eut passé la Loire à Saumur, il soupira et leva les yeux au ciel en disant : « Loué soit Dieu qui m'a délivré! On a fait mourir la reine ma mère à Paris; on y a tué M. l'amiral et tous mes meilleurs serviteurs; on n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eût gardé; je n'y retourne plus qu'on ne m'y traîne! »

Il entama les hostilités contre les gens du roi; néanmoins, durant près de trois mois, il hésita à abjurer avec éclat le catholicisme, et pour ménager les mécontents catholiques qui lui donnaient appui, et aussi parce qu'il avait, au fond, de grands doutes sur l'une et l'autre religion, ce qui lui était commun avec bien d'autres.

Tandis que le roi de Navarre faisait la petite guerre dans l'Anjou et le Maine, les auxiliaires allemands de Condé, pillant et ravageant tout sur leur passage, venaient joindre le duc d'Alençon, qui s'avança en Gâtinais avec plus de trente mille hommes.

Les troupes royales n'avaient pas été en état de l'arrêter. Catherine rouvrit les négociations, et Henri III la laissa faire. Elle conclut la paix (fin avril 1576).

Les conditions étaient accablantes pour la royauté et pour le parti catholique. C'était presque, sauf en ce qui regardait les impôts, les propositions faites par les confédérés l'année précédente : liberté du culte réformé par tout le royaume, sauf à Paris et à la cour; légitimation des mariages des prêtres et des moines; création de chambres mi-parties de catholiques et de protestants dans les huit parlements de France; désaveu de la Saint-Barthélemi, avec restitution des biens confisqués; déclaration qu'Alençon, Navarre, Condé et leurs adhérents n'avaient agi que pour le service du roi; octroi de huit places de sûreté aux réformés et catholiques unis; réunion des États Généraux avant six mois.

En outre étaient accordés au duc d'Alençon les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berri, avec tous les droits des anciens grands vassaux; au roi de Navarre et au prince de Condé, les gouvernements de Guyenne et de Picardie; à leurs principaux adhérents, des pensions et autres faveurs; et aux auxiliaires allemands, 3,600,000 livres.

Voilà ce que l'autorité royale et le catho-



Un bal à la cour d'Henri III.

licisme avaient gagné à la Saint-Barthélemi.

L'intention de Catherine et d'Henri III était de n'exécuter que les articles de cette paix qui concernaient le duc d'Alençon et les politiques, de regagner les Montmorencis et leurs amis, et de les séparer des huguenots pour n'avoir plus affaire qu'à ceux-ci.

Le parti catholique ne rechercha point quelle pouvait être la pensée secrète du roi et de sa mère. L'excès de son humiliation le ranima violemment. Une foule de gens étrangers aux passions des fanatiques partagèrent leur irritation, à cause de tout cet argent qu'on donnait aux Allemands, qui avaient pillé la France sous prétexte de défendre la cause protestante, et aussi à cause de ce démembrement du domaine royal qui s'opérait au profit du duc d'Alençon.

La colère et le mépris éclataient partout contre le roi et sa mère, surtout à Paris, qu'Henri et Catherine avaient poussé au grand forfait qu'ils désavouaient lâchement à cette heure. Catholiques, protestants, politiques, tous pensaient de même sur le compte d'Henri III. Il y avait beaucoup d'agitation à Paris; le Parlement, le clergé et le peuple manifestaient une égale opposition.

Quelqu'un s'apprêtait à profiter de l'exaspération du parti catholique et de l'avilissement du roi.

Le chef de la maison de Guise, qui avait signalé sa première jeunesse en se faisant l'exécuteur de la Saint-Barthélemi, et que Catherine avait depuis tenu à l'écart le plus qu'elle avait pu, le duc Henri de Guise, était maintenant, à vingt-trois ans, un homme fait, d'une ambition réfléchie et persévérante.

Son oncle, le cardinal de Lorraine, était

mort récemment; mais le duc de Guise n'avait plus besoin des conseils de son oncle pour se conduire. Il avait les talents politiques de son oncle, avec l'énergie de son père, moins de génie militaire que celui-ci, mais bien plus d'adresse et de bonne grâce pour séduire le peuple. Secondé par ses frères, par ses cousins, et par les nombreux affidés de sa maison, favorisé par les jésuites et par tout le clergé, il se préparait à sortir avec éclat du demi-jour où la politique de Catherine l'avait retenu et à se saisir d'un grand rôle.

Un des articles du traité promettait au prince de Condé la forte place de Péronne avec le gouvernement de Picardie. Le seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne et affidé du duc de Guise, résolu à tout plutôt que de se mettre sous les ordres de Condé, réunit secrètement l'élite de la noblesse picarde, qui était fort catholique, puis les ecclésiastiques et les bourgeois les plus zélés du parti.

On signa, dans ces conférences, l'acte d'une *Sainte-Union* « au nom des prélats, seigneurs, gentilshommes, soldats et habitants des villes et campagnes de Picardie, pour la conservation de la ville de Péronne et de toute la province au roi et à l'Église catholique. »

Les signataires juraient de servir le chef principal de la confédération partout et contre tous, de protéger le clergé et le pauvre peuple, de tenir secrètes les résolutions du conseil de l'Union, de s'entre-secourir au péril de leur vie. Ils convenaient des moyens de propager l'Union dans les autres provinces et de l'organiser militairement, et de se confédérer, par serments réciproques, avec les catholiques des nations voisines.

On parlait bien, dans cet acte, de se mettre en rapport avec le roi pour recevoir ses commandements; mais ce qui était dit d'un chef principal de la confédération et d'un pacte avec les catholiques étrangers montrait assez que ce qui regardait le roi n'était là que pour la forme.

Un second acte, plus secret, rédigé probablement chez le duc de Guise, fut en même temps expédié de Paris et de Picardie dans toutes les provinces.

C'était un pacte d'association entre les princes, seigneurs et gentilshommes catholiques, « pour rétablir le service de Dieu en son entier, selon la forme et la manière de la sainte Église catholique romaine; — pour conserver le roi Henri III et ses successeurs très-chrétiens en autorité et obéissance qui leur sont dues par leurs sujets, conformément aux articles qui seront présentés au roi dans les États Généraux; — pour restituer aux provinces du royaume et aux États Généraux leurs droits et leurs libertés anciennes telles qu'elles étaient au temps de Clovis, premier roi chrétien, et encore meilleures, si elles se peuvent inventer. »

Les associés étaient tenus de courir sus à quiconque, sans exception, ferait opposition à la Sainte-Union. — Tout associé qui voudrait se retirer de l'association devrait être poursuivi jusqu'à la mort. — Les associés jureraient toute obéissance au chef qui serait élu. — Quiconque refuserait d'entrer dans l'association serait traité en ennemi et poursuivi à outrance.

Le serment était prêté sous peine de damnation éternelle.

Ces deux actes fondaient la LIGUE, si fameuse dans l'histoire de nos discordes civiles.

On y voit que des idées nouvelles étaient entrées dans le parti catholique. Il avait pris leçon de ses adversaires, et réclamait à son tour la liberté politique et les droits de la nation à son profit, en même temps qu'il essayait d'organiser un système de terreur, non-seulement contre les réformés, mais contre les catholiques paisibles.

C'était la noblesse catholique qui était à la tête de ce mouvement.

La Ligue s'étendit rapidement dans les provinces, et agit sans délai. Elle avait occupé sur-le-champ Péronne; elle fit fermer au roi de Navarre, qui avait enfin repris la profession du culte protestant, les portes de Bordeaux, capitale de son gouvernement de Guyenne. Les officiers royaux aidèrent presque partout les ligueurs à empêcher l'établissement du culte réformé.

Navarre et Condé se firent justice à eux-mêmes, et se saisirent de plusieurs places. Le roi, alors, protesta de son intention d'observer la paix, et obligea les Guises à jurer l'édit de pacification. Guise et les siens, qui n'étaient pas encore ouvertement à la tête de la Ligue, n'osèrent refuser.

L'explosion de la Ligue, cependant, n'avait fait que confirmer Henri III et Catherine dans leur dessein de diviser les politiques et les huguenots, afin d'accabler ceux-ci. Ils conçurent le dessein de s'emparer du mouvement ligueur, afin d'en ôter la direction aux Guises; de se faire imposer par les États Généraux la rupture de la paix, et d'en tirer les ressources nécessaires pour la guerre. C'était se faire beaucoup d'illusions sur les dispositions du public envers le roi.

Les États Généraux avaient été convoqués pour le mois de novembre, à Blois. Les élections eurent lieu en septembre. Les officiers royaux secondèrent les ligueurs pour écarter les huguenots et leurs adhérents. Devant la connivence évidente du roi avec la Ligue, les confédérés protestants et politiques résolurent de s'abstenir dans les élections, et de protester contre toute intervention des États Généraux en ce qui regardait la religion, et de demander qu'on retardât l'ouverture des États jusqu'à l'entière exécution du traité de paix.

A mesure que les députés arrivaient à Blois, ils étaient travaillés de concert par la cour et par la Ligue. La reine mère les pressait de présenter requête au roi pour qu'il n'y eût plus deux religions en France.

D'une autre part, on leur présentait à signer un formulaire de la Ligue, par lequel on s'engageait à employer biens et vies à l'exécution de la résolution qui serait prise par les États, et l'on promettait obéissance au roi, et, après lui, à ses héritiers de la maison de Valois; ce qui était exclure de la succession au trône les autres descendants de saint Louis qui n'étaient point Valois, c'est-à-dire les Bourbons.

Le roi approuva le nouveau formulaire de la Ligue, un peu mitigé, en y faisant ajouter une sorte de réserve en faveur de la liberté de conscience sans culte, et en faveur de ceux des « prétendus réformés » qui ne s'opposeraient pas à la Sainte-Union. Il invita les gouverneurs des provinces à faire signer partout ce formulaire.

Malgré la coalition de la cour et de la Ligue, et malgré l'abstention des huguenots et de leurs alliés, la question ne fut pas enlevée de haute lutte, comme on y avait compté. Les partisans de la paix disputèrent vivement le terrain durant les réunions préparatoires des États, au moins dans les bureaux du Tiers État.

Chacun des Trois Ordres s'était partagé en douze bureaux. Le débat fut très-animé dans le bureau du Tiers État de l'Ile-de-France, qui comprenait une partie de la Picardie et de la Champagne. Le parti de la Ligue l'avait emporté à Paris; mais le bailliage de Vermandois avait élu un écrivain et philosophe éminent, qui était en même temps un homme d'action et de ferme caractère, et qui soutint avec énergie la cause de la paix.

C'était Jean Bodin, procureur du roi au bailliage de Vermandois, auteur d'un livre intitulé : *De la République*, où il examine les conditions de la société politique, entendant par république l'État en général, quelle que soit sa forme, et non pas le gouvernement démocratique en particulier. Monarchique dans son livre, parce qu'il croyait la royauté

nécessaire en son temps, il se conduisit dans l'assemblée en grand citoyen et en républicain, et il y eut d'autant plus de mérite, qu'il était pauvre et dépendait du gouvernement pour son avancement dans la magistrature.

Jean Bodin réussit à partager le bureau de l'Ile-de-France, et à empêcher qu'on y rendît un vote sur l'article de la religion. Le bureau du Tiers État de Bourgogne vota pour que le roi « maintînt ses sujets dans la religion romaine, pourvu que cela se fît sans rentrer en guerre. » C'était voter contre la Ligue.

Le roi ouvrit les États, le 6 décembre, par un discours fort modéré, où il ne parlait que de paix; ceci, après avoir poussé, tant qu'il pouvait, les députés à demander la guerre. Il se croyait bien habile en ayant l'air de se faire forcer la main par l'assemblée.

Les Trois Ordres se mirent, dès le lendemain, à délibérer sur les moyens d'assurer l'adoption de leurs requêtes par le roi. Ils décidèrent de prier le roi d'accorder d'avance force de loi à tous les articles qui seraient votés par l'assemblée.

C'était réclamer le pouvoir souverain pour les États Généraux. Le roi ne consentit pas, et l'on n'osa insister. Henri III n'en eut pas moins grand'peur d'une pareille tentative, et fit de son mieux pour détourner toute l'attention des États sur la question religieuse, afin qu'ils laissassent de côté les réformes politiques. Il affectait d'être plus ligueur que le duc de Guise.

Le 19 décembre, la noblesse vota pour le rétablissement de l'unité de religion, avec des peines rigoureuses contre les ministres protestants et contre quiconque leur donnerait asile. Il s'était opéré une grande réaction dans la noblesse depuis 1560. Il est vrai, toutefois, que beaucoup de nobles s'étaient abstenus de prendre part aux élections.

Le clergé vota la même requête que la noblesse contre les réformés; mais il y eu grande querelle chez lui sur le concile de Trente. Les évêques tenaient pour la réception du concile; mais le bas clergé et les moines étaient contre, parce que le concile avait donné aux évêques une autorité quasi absolue dans leurs diocèses, et supprimé les vieilles libertés ecclésiastiques. Le clergé ne consentit à requérir la réception du concile que sauf réserve des libertés gallicanes.

Le clergé demanda le rétablissement des libres élections ecclésiastiques, qui avaient été restaurées un moment par le chancelier de l'Hospital; mais le roi était bien décidé à ne pas l'accorder : il tenait trop à disposer à sa fantaisie des évêchés et des abbayes, dont ses favoris et les dames de la cour faisaient commerce.

Le clergé, d'accord avec la noblesse, proposa au Tiers État de ne faire qu'un seul et même cahier pour les Trois Ordres. Le Tiers refusa. Les deux ordres privilégiés étaient maintenant d'accord, tandis qu'en 1560 la noblesse avait été avec le Tiers.

La discussion continua dans le Tiers État. Le roi, par son intervention personnelle, était parvenu à entraîner enfin la majorité du bureau de l'Ile-de-France, malgré l'opposition de Jean Bodin. Cinq bureaux sur douze votèrent pour la paix. Les sept autres demandèrent que le roi réduisît tous ses sujets à revenir à la religion catholique « par les meilleures et les plus saintes voies que faire se pourrait. » C'était là des termes qui laissaient entrevoir pour la guerre un fond de répugnance (26 décembre).

Si les confédérés protestants et politiques ne se fussent point abstenus de participer aux élections, le parti de la paix aurait eu certainement une majorité décidée dans le Tiers État.

Les huguenots répondirent, par une reprise d'armes, au vote des Trois Ordres en faveur de l'unité de religion, et s'emparèrent de plusieurs places en Guyenne.

Les Trois Ordres envoyèrent des députés au roi de Navarre, au prince de Condé et



Le pont Neuf sous Henri III.

au gouverneur de Languedoc, Montmorenci-Damville, pour les sommer de mettre bas les armes et d'accéder au vœu des États Généraux. Le Tiers État avait obligé les deux autres ordres à employer un langage très-modéré ; toutefois, il avait consenti à ce que l'on consignât dans les instructions des envoyés des maximes exclusivement catholiques, à savoir : que la profession de la religion catholique romaine était la principale et fondamentale loi du royaume, et qu'on n'était tenu d'obéir aux rois qu'après le serment du sacre. Ces maximes étaient un retour aux idées du Moyen Age, contre l'idée qu'avaient depuis accréditée les gens de loi, et qui était que le roi succède au roi par le pur droit de naissance.

Henri III fit ajouter à l'article du formulaire de la Ligue qui promettait obéissance au roi régnant et à ses successeurs de la maison de Valois, ces mots : « Et aux autres qui, après la maison de Valois, seront appelés par la loi du royaume à la couronne. »

C'était rendre aux Bourbons leurs droits et mettre une barrière devant les Guises.

Mais, en même temps, le roi se montrait plus ligueur que jamais.

Ce n'était pas le tout, cependant, que de décréter la réunion des réformés au catholicisme ; il fallait maintenant exécuter le décret.

Les finances étaient dans une situation déplorable ; l'État était chargé d'une grosse dette, et son revenu était, chaque année, en déficit de sept ou huit millions, qui en vaudraient peut-être cent à cent vingt d'aujourd'hui. La couronne demandait aux États de grands sacrifices. Les deux ordres privilé-

giés voulurent les rejeter sur le Tiers seul. Le Tiers s'y refusa énergiquement. Une réaction s'opéra dans le Tiers, ou plutôt il s'enhardit à exprimer nettement ses vrais sentiments. Dans le débat qui eut lieu sur le projet de discours en réponse à celui du roi, Jean Bodin ramena la majorité à voter que le roi serait prié de ne rétablir l'unité de religion que par « doux moyens et sans guerre. » (15 janvier 1577.)

Le Tiers réclama le rétablissement des libres élections ecclésiastiques, protesta contre la mauvaise administration des finances, et refusa de consentir à de nouveaux subsides. Le roi et les ordres privilégiés insistèrent en vain là-dessus. Le clergé avait consenti d'accorder quelque argent, et la noblesse de servir à ses frais tant que durerait la guerre. Le Tiers n'accorda rien.

Les cahiers furent présentés au roi le 9 février. Les requêtes des précédents États pour la tenue périodique des États Généraux et Provinciaux y étaient renouvelées, et le Tiers réclamait instamment le rétablissement des libertés municipales.

Le Tiers refusa de participer à la formation d'une commission, qui subsisterait après la clôture de l'assemblée, pour discuter avec le conseil du roi sur la réponse royale aux cahiers. Le Tiers craignit qu'une commission n'accordât ce que l'Ordre entier avait refusé.

Le Tiers, dirigé par Bodin, s'opposa à ce que le roi aliénât le domaine royal pour les frais de la guerre.

Le Tiers, à la majorité de huit bureaux contre quatre, finit par conclure à la tolérance, au moins provisoire, de la nouvelle religion (28 février). Le découragement était dans les ordres privilégiés et à la cour. La réaction de la bourgeoisie contre la Ligue faisait échouer toutes les combinaisons du roi et de sa mère. Catherine se résigna. Avant même que le Tiers eût posé officiellement ses conclusions, elle avait déjà proposé dans le conseil du roi la tolérance provisoire. Il y eut un vif débat dans le conseil du roi sur la réplique à faire aux États. Le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, abandonnant ses alliés depuis qu'on avait satisfait son ambition, soutint, à la prière du roi, l'unité de religion, tandis que sa mère était revenue à la paix. Le roi ferma la discussion en disant que, les États ne lui fournissant pas de ressources, il ajournait l'article de la religion après le reste des cahiers. Henri III congédia ensuite les États (1er-2 mars).

Henri III céda, après sa mère. Il était sans argent. Les auxiliaires allemands des protestants menaçaient de rentrer en France. Le roi avait eu des révélations, dont il ne pouvait douter, sur les projets du duc de Guise contre sa dynastie et contre sa couronne. D'un autre côté, il voyait la Ligue beaucoup moins forte qu'il ne l'avait cru. Amiens, chef-lieu de la province où avait commencé la Sainte-Union, avait refusé de s'y associer. A Paris même, la Ligue rencontrait une opposition assez prononcée. Henri III s'arrêta au projet de se débarrasser de la Ligue, après qu'il s'en serait servi quelque peu pour affaiblir les huguenots et pour les obliger à accepter des conditions moindres que celles de la dernière paix.

La Ligue lui fournit en effet quelques ressources, et il put mettre en campagne deux petits corps d'armée sous les ordres du nouveau duc d'Anjou, qu'il avait tourné contre ses alliés de la veille, et d'un frère du duc de Guise, le duc de Mayenne, qu'il tâchait de diviser d'avec son aîné.

Les troupes royales obtinrent des succès dans le centre et dans l'ouest, grâce aux discordes des huguenots entre eux et avec les politiques.

L'union et le bon ordre des premiers temps n'avaient pas subsisté dans le parti des confédérés. Leurs soldats étaient fort indisciplinés, et les nobles et les bourgeois souvent en querelle. Ils perdirent plusieurs places, entre autres l'importante ville maritime de

Brouage, après que l'escadre rochelloise eut essuyé un échec contre l'escadre royale, supérieure en forces (mai-août 1577).

Le roi de Navarre, qui guerroyait en Guyenne, n'avait pas été en état de secourir Brouage. Il y avait aussi beaucoup de désordre autour de lui.

Montmorenci-Damville, à l'exemple du duc d'Anjou, avait fait défection aux huguenots; mais le gros du parti politique en Languedoc n'avait pas suivi son chef, et les huguenots restaient en état de lui tenir tête.

Le roi et sa mère ne se laissèrent pas éblouir par quelques avantages partiels, et, malgré les remontrances du pape et du roi d'Espagne, la paix fut signée le 17 septembre, à Bergerac, entre les envoyés d'Henri III et le roi de Navarre. Les huguenots renoncèrent au traité de 1576 pour revenir à peu près à celui de 1570, plus la réhabilitation des victimes de la Saint-Barthélemi; toutes ligues, associations et confréries, contraires au nouveau traité, étaient cassées et prohibées.

Après tant d'horreurs, de hontes et de crimes, on se retrouvait à peu près, au moins en apparence, au même point qu'avant la Saint-Barthélemi.

Il y avait toutefois une grande différence. En 1570, les Valois pouvaient encore se sauver et relever le pays; en 1577, ils ne le pouvaient plus. Il n'y avait plus pour eux d'avenir.

Il était facile de voir que la paix de Bergerac ne terminait rien; mais elle était du moins une trêve. Quoique les deux partis extrêmes en fussent également mécontents, la lassitude publique fit qu'elle fut accueillie volontiers de la plus grande partie des populations. La faction des Guises fut contrainte d'ajourner ses espérances.

Le traité de Bergerac ne rendit pas l'ordre ni le repos à la France. Il eût fallu pour cela un autre gouvernement que celui d'Henri III. Le lieu le plus désordonné du royaume, et celui où l'on méprisait davantage toutes les lois morales et sociales, c'était précisément la cour du roi. Les mœurs n'y étaient pas seulement corrompues à un point qui ne s'était jamais vu en France, et qui égalait ce qu'on raconte de pire du sérail des Turcs et des palais des anciens empereurs romains, elles étaient sanguinaires, et semblaient garder l'esprit de la Saint-Barthélemi. Les assassinats étaient encore plus fréquents que les duels, et toujours impunis, parfois provoqués par le roi; les favoris du roi, de son frère et des Guises, s'entr'égorgeaient; les maris poignardaient leurs femmes, les femmes leurs maris. Le roi, haï et méprisé des dames de la cour, vivait, comme les sultans turcs, entouré de jeunes aventuriers dépravés, auxquels il prodiguait l'or et les grands emplois.

Henri III, qui n'avait pu obtenir de ressources régulières des États Généraux, tâchait de s'en dédommager par toutes sortes d'exactions; mais partout les résistances éclataient. Le clergé ne voulait plus accorder au roi de nouvelles décimes sur les revenus ecclésiastiques; le Parlement refusait d'enregistrer les édits *bursaux* que lui envoyait Henri III; on appelait bursaux les édits par lesquels les rois prétendaient vider la bourse de leurs sujets au moyen d'inventions diverses. Les États Provinciaux manifestaient pareillement une énergique opposition qui n'était pas dans leurs habitudes. Les Guises poussaient à la résistance, et affectaient maintenant de se faire les champions des libertés publiques.

Le roi plia, promit de ne plus lever d'argent sans l'aveu des États, et fit publier, en mai 1579, une grande ordonnance qui faisait droit à une partie des réclamations des derniers États Généraux. Diverses mesures y étaient arrêtées pour qu'il ne fût plus possible de conférer des évêchés et des abbayes à des gens qui n'étaient ni prêtres ni religieux. — Le roi s'engageait à ne plus établir

de commissions extraordinaires en matière de justice; à ne plus vendre ni laisser vendre les offices, et à les conférer à des candidats présentés soit par les cours souveraines, soit par les officiers royaux et les habitants notables, suivant les cas. — Les associations et ligues étaient de nouveau prohibées sous peine capitale. — Le roi s'interdisait de faire grâce dorenavant en cas de meurtre ou guet-apens. — Le roi s'interdisait de faire des dons qui ne fussent point vérifiés par la Chambre des comptes. — L'élection libre était rétablie pour toutes les fonctions municipales et pour les jurés des métiers, qui étaient les syndics et les surveillants des corporations.

Il y avait, dans cette ordonnance, quelques mauvaises mesures et beaucoup de bonnes; mais, avec un roi tel qu'Henri III, on pouvait être sûr que les bonnes ne seraient pas exécutées.

Une autre ordonnance, avant celle-là, avait été publiée sur la police du royaume. Elle autorisait le libre commerce des grains de province à province; mais, en ce qui regardait la culture, elle prétendait régler la proportion des terres qui seraient cultivées soit en blé, soit en vigne. Elle taxait le pain, le vin, les étoffes, et, contrairement aux vœux des États Généraux, favorables à la liberté du commerce, elle prohibait l'exportation des matières premières et l'importation de beaucoup de marchandises étrangères.

C'était Catherine et son ministre italien Birague qui avaient voulu établir chez nous le système prohibitif; mais cela ne fut pas maintenu.

A la faveur des réformes promulguées dans l'ordonnance de 1579, le roi obtint quelque argent des États Provinciaux et du clergé.

Depuis que la guerre avait cessé en France, l'attention générale de l'Europe était fixée sur les Pays-Bas, où la guerre avait toujours continué. Catherine de Médicis, peu après la Saint-Barthélemi, avait recommencé à fournir des secours d'argent aux princes de Nassau, qui, repoussés de la Belgique par les Espagnols, se maintenaient à la tête de la Hollande et de la Zélande insurgées. Ce peuple d'intrépides marins, protégé par ses marais, ses canaux, ses bras de mer sans nombre, résistait à tous les efforts de l'Espagne.

Malgré les trésors d'Amérique, Philippe II était toujours dans les embarras d'argent. Sa mauvaise administration et les exigences de son armée, à laquelle il fallait une solde énorme, l'avaient entraîné, en 1575, à faire banqueroute de 58 pour 100 à ses créanciers. Les grandes cruautés avaient cessé en Belgique, depuis que le duc d'Albe ne gouvernait plus ce pays; mais un autre fléau avait remplacé les persécutions et les exécutions : c'étaient les violences et les pillages des troupes espagnoles.

Tout le pays, catholiques comme protestants, perdit patience. Le conseil d'État des Pays-Bas, qui administrait au nom de Philippe II, arma lui-même la Belgique contre les Espagnols, tout en protestant de sa fidélité au roi d'Espagne. Les troupes espagnoles répondirent en saccageant horriblement Anvers. La Belgique catholique signa un pacte d'union avec la Hollande protestante, à condition que les protestants n'auraient, dans les provinces catholiques, que la liberté de conscience sans culte public, et que le culte catholique serait libre en Hollande et en Zélande (8 novembre 1576).

Philippe II se trouvait alors tellement au dépourvu, que lui, l'implacable exterminateur des hérétiques, consentit à traiter avec les Pays-Bas réunis et à ratifier leur pacte (7 avril 1577).

Cette paix ne tint pas, comme il était facile de le prévoir. Philippe II parvint à expédier dans les Pays-Bas de nouvelles troupes levées en diverses contrées. Les Etats Généraux des Pays-Bas appelerent le frère d'Henri III, le duc d'Anjou, qui, durant l'été de 1578, passa en Belgique avec un corps de



Hôtel de Soissons et colonne-observatoire de Catherine de Médicis.

volontaires français, sans que le roi son frère l'eût ni autorisé, ni empêché.

Les États Généraux des Pays-Bas avaient appelé à leur aide Français, Anglais, Allemands. Tout cela était sans cesse en querelle, et, parmi les Belges eux-mêmes, le peuple de Flandre et de Brabant, qui penchait vers le protestantisme, se querellait avec les Wallons catholiques. Ces discordes aboutirent à une séparation éclatante. Les sept provinces du nord des Pays-Bas, Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Groningue, Over-Yssel et Frise, signèrent entre elles un nouveau pacte, appelé Union d'Utrecht, qui fut le point de départ de la république des Provinces-Unies, dites hollandaises, du nom de la principale province. Les grandes villes du Brabant et de la Flandre de langue flamande s'unirent aux sept provinces du nord. L'Artois, le Hainaut et la Flandre de langue française répondirent par la contre-union d'Arras, qui fut le point de départ de la Belgique, et traitèrent avec le lieutenant de Philippe II, le prince de Parme, resté maître de Namur et de Luxembourg, et qui avait l'évêché de Liége dans son alliance (janvier-avril 1579).

Pendant que la guerre se prolongeait ainsi dans les Pays-Bas, elle renaissait en France.

Ce furent les protestants qui rompirent la paix. Ils n'étaient pas sans sujets de plaintes; mais des intrigues de femmes et les instances secrètes du duc d'Anjou, qui voulait faire peur au roi et l'obliger à se déclarer pour lui aux Pays-Bas, firent plus que les griefs sérieux pour entraîner le roi de Navarre à reprendre les armes contre Henri III (avril 1580).

Beaucoup de protestants n'approuvèrent

pas cette rupture, contraire à la modération qu'avait témoignée jusque-là le roi de Navarre, et se refusèrent à tirer l'épée. La plupart des entreprises tentées par Henri de Navarre et ses amis contre beaucoup de places ne réussirent pas; néanmoins, Henri gagna un grand renom auprès des gens de guerre par la façon dont il mena l'attaque de Cahors.

Il surprit, avec trois ou quatre mille soldats, cette importante ville, défendue par une garnison de deux mille hommes très-bien commandés, et par les habitants armés, et il s'en empara après un furieux combat de quatre jours et quatre nuits (mai 1580).

La prise de Cahors n'empêcha pas que les huguenots n'eussent le dessous dans l'ensemble de la campagne, mais sans qu'il se passât rien de considérable. Le duc d'Anjou, revenu en France, proposa sa médiation. Henri III, qui ne souhaitait plus que le repos, et qui avait de plus en plus peur des Guises, l'accepta, et, par l'intermédiaire de sa mère et de son frère, consentit à renouveler à peu près textuellement la paix de Bergerac (26 novembre 1580).

Ce n'était pas la peine, pour ce résultat, de faire tuer de braves gens et de renouveler les malheurs de la guerre. Le prince qui fut plus tard Henri IV devait montrer d'ordinaire, dans le cours de sa vie, plus de raison et d'humanité.

Avant que la paix fût rétablie en France, le duc d'Anjou avait atteint son but aux Pays-Bas. L'Union d'Utrecht l'avait élu souverain des Provinces-Unies (septembre 1580). La déchéance de Philippe II fut proclamée par les États Généraux des Provinces-Unies au nom de la loi de nature, qui, dirent-ils, autorise les sujets à déposer leur prince, s'il les opprime au lieu de les gouverner suivant droit et raison. C'était la première fois que le principe de la souveraineté du peuple était proclamé et appliqué solennellement dans le monde moderne. Les Provinces-Unies des Pays-Bas devancèrent ainsi de deux siècles les États-Unis d'Amérique. Un Français, appelé François Hotman, avait posé ce principe, après la Saint-Barthélemi, dans un livre intitulé : *Franco-Gallia,* ou la *Gaule française;* un autre homme de langue française, Marnix de Sainte-Aldegonde, devenu un des chefs de l'insurrection des Pays-Bas, rédigea l'acte de déchéance de Philippe II, acte qui mit le principe à exécution.

Le duc d'Anjou rentra aux Pays-Bas avec un brillant corps d'armée, protestant et catholique; mais le roi son frère, qui dissipait en folles profusions avec ses favoris des sommes suffisantes pour conquérir les Pays-Bas, ne lui fournit pas de subsides, et il ne put maintenir sur pied que la moindre partie de ses troupes. Le gouverneur espagnol, le prince de Parme, qui était un grand capitaine, reprit le dessus en Belgique.

Philippe II obtenait alors une large compensation de ce qu'il avait perdu aux Pays-Bas. La couronne de Portugal étant venue à vaquer par l'extinction de la maison régnante, Philippe l'avait réclamée, comme descendant de cette maison par les femmes, quoique la loi fondamentale du Portugal exclût les prétendants étrangers. Philippe fit envahir le Portugal par une armée, obligea l'assemblée nationale ou *cortès* de Portugal à le reconnaître pour roi, et réunit à son immense domination d'Amérique les vastes possessions qu'avaient les Portugais sur les côtes d'Afrique, au Brésil et dans les mers d'Asie. L'empire espagnol s'étendit de la sorte, en Orient comme en Occident, jusqu'aux extrémités du monde (1581).

Catherine de Médicis avait fait égorger Coligni pour empêcher Charles IX de faire la guerre à Philippe II. Maintenant, elle eût voulu faire faire cette guerre par Henri III. Mettant son amour-propre à faire régner tous ses fils, quoiqu'elle n'aimât point le nouveau souverain des Pays-Bas, elle eût voulu qu'Henri III le soutînt, et, de plus, elle prétendait disputer, pour son propre compte,

la couronne de Portugal à Philippe II, parce qu'elle descendait, comme lui, des rois de Portugal par les femmes. Elle envoya en son nom, aux îles Açores, deux expéditions maritimes qui échouèrent.

Henri III, qui ne sut ni aider son frère et sa mère, ni les empêcher d'agir, en avait fait assez pour irriter Philippe II, mais non pour lui nuire sérieusement. Philippe était bien résolu à se venger, et les moyens ne lui manquaient pas. Il s'apprêtait à user de sa grande influence sur le parti catholique pour mettre le feu à la France, et sa correspondance devenait de plus en plus active avec le duc de Guise.

Henri III semblait prendre plaisir à se rendre toujours plus méprisable et plus odieux. Il avait choisi deux nouveaux favoris, qu'il avait faits, l'un duc de Joyeuse, l'autre duc d'Épernon, et dont il tâchait de faire les deux plus grands personnages du royaume. Pour les enrichir, il manquait à toutes les promesses qu'il avait faites au Parlement et aux États Provinciaux; il augmentait arbitrairement les aides et gabelles; il forçait chacun à acheter annuellement aux magasins royaux une quantité de sel fixée arbitrairement par des commissaires; il établissait, pour percevoir un droit de patente, les jurandes et maîtrises dans ceux des arts et métiers qui n'étaient point assujettis jusque-là au régime des corporations, et où le travail était jusque-là resté libre. Il ne savait qu'imaginer pour soutirer l'argent des citoyens. Il dépensa, pour les noces du duc de Joyeuse avec une sœur de la reine, douze cent mille écus d'or, la solde d'une armée.

Un jour, il alla prendre de force l'argent destiné au paiement des rentes sur l'État, qu'on appelait alors les rentes de l'Hôtel de ville. Un autre jour, il envoya ses gardes forcer la Conciergerie pour mettre en liberté un parent du duc d'Épernon, convaincu d'avoir assassiné un homme entre les bras de sa mère et de sa femme.

Puis, la ville de Paris lui ayant refusé un nouvel impôt qu'il réclamait, il prit de nouveau l'argent des rentes. Il ordonna le doublement arbitraire des tailles pour six ans. Il levait des taxes à sa fantaisie sur les corporations et sur les particuliers (1582-1583).

Les Valois semblaient frappés de folie. Au commencement de 1583, le nouveau prince des Pays-Bas, le duc d'Anjou, se perdit par une action qui était à la fois une extravagance et un crime. Il avait accepté la seigneurie des Pays-Bas à des conditions qui faisaient de lui le chef d'un État libre. Il tenta d'usurper, par force et par trahison, le pouvoir absolu, et de s'emparer des villes flamandes et brabançonnes, pour y régner à sa fantaisie.

Il échoua honteusement, et quitta les Pays-Bas pour n'y plus rentrer.

Henri III, inquiet de l'échec de son frère, et surtout des révélations qui lui arrivaient de divers côtés sur les complots ligueurs et guisards, recommença ses momeries dévotes, introduisit à Paris les processions de pénitents comme dans le midi, pour tâcher de regagner le clergé, publia un édit contre le luxe, et promit l'abolition des nouveaux subsides et impôts.

Cela fit peu d'effet. Les complots continuaient à s'étendre autour du roi, bien que rien n'éclatât encore. Philippe II, non content d'avoir le parti catholique dans sa main, essaya de se servir du roi de Navarre même, et lui offrit secrètement un subside, s'il voulait recommencer la guerre, puis sa fille en mariage, s'il revenait au catholicisme et divorçait avec la sœur d'Henri III. Marguerite de Valois, reine de Navarre, menait une conduite fort scandaleuse, et elle était séparée de son mari. Philippe II proposait d'obtenir le divorce de la cour de Rome.

Henri de Navarre refusa, disant qu'il ne voulait point être l'instrument de la ruine de l'État, que sa naissance lui faisait un devoir

de défendre. Et il avertit Henri III des propositions du roi d'Espagne.

Henri III, effrayé, se rapprocha du roi de Navarre et des protestants des Pays-Bas. Il s'attendait à un événement prochain, qui devait avoir de graves conséquences. Il savait son frère condamné des médecins. Une maladie de poitrine, dont la débauche avait hâté les progrès, emporta en effet le duc François d'Anjou le 10 juin 1584.



Montaigne.

La mort du duc d'Anjou faisait le roi Henri de Navarre héritier du trône de France.

Les Bourbons, issus du dernier fils de saint Louis, étaient séparés des Valois par tant de générations, que, dans une succession ordinaire, ils n'eussent point été admis à l'héritage, comme parents trop éloignés. La mort avait fait disparaître successivement tout ce qui les séparait du trône.

Henri III savait que les Guises s'étaient fait fabriquer une généalogie qui les supposait descendus de Charlemagne, et il voyait bien qu'ils visaient à se mettre à la place de la maison de Valois, et n'auraient probablement pas la patience d'attendre sa mort.

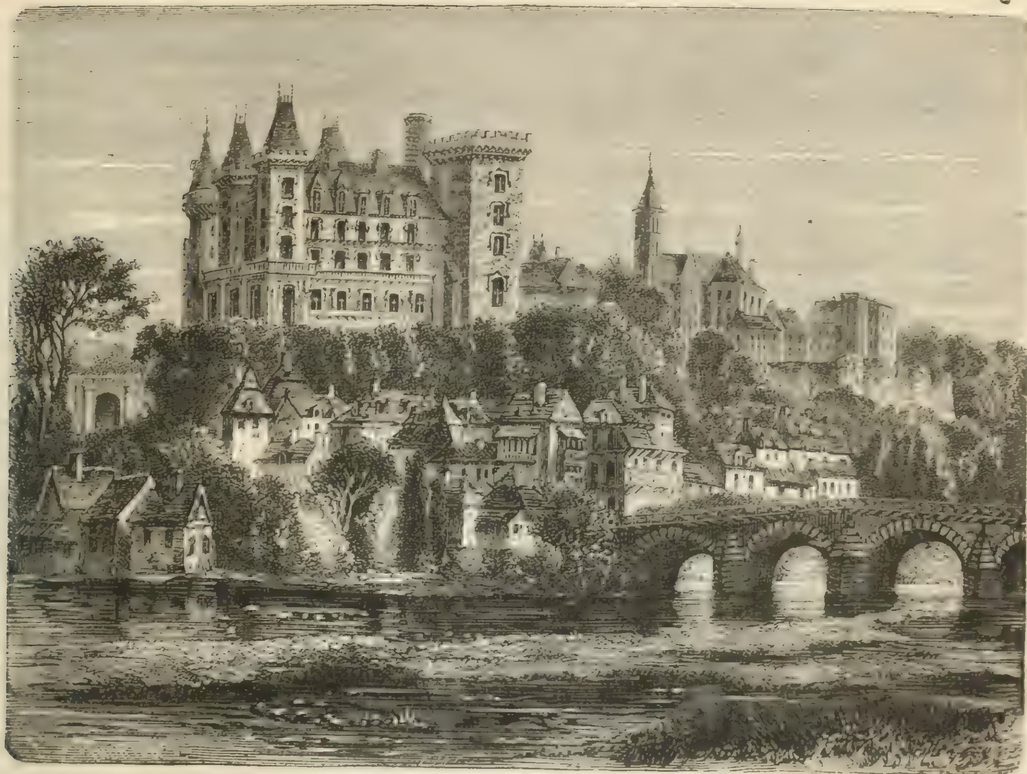
Il envoya un de ses deux favoris, Épernon, vers le roi de Navarre, pour le presser d'abjurer de nouveau la religion protestante et de revenir à la cour.

Henri de Navarre hésita. Il comprenait quels obstacles immenses, insurmontables peut-être, s'élèveraient contre un héritier protestant de la couronne, et il n'avait pas dans sa religion une foi assez affermie pour ne point hésiter. Après tant de disputes et tant de sang versé, une foule d'honnêtes gens étaient en grand doute entre les deux religions, pensant qu'elles pouvaient bien n'avoir pleinement raison ni l'une ni l'autre, et que c'était grande folie de s'entr'égorger pour des points obscurs de dogme. Le progrès des sciences naturelles, la connaissance qu'on avait acquise des idées des anciens, les récits des voyageurs sur les mœurs et les croyances si diverses de tous les peuples d'Orient et d'Occident, depuis que les navigateurs européens parcouraient le monde entier, en répandant le savoir, répandaient aussi le doute, et faisaient connaître la variété des opinions humaines sur la religion comme sur le reste. On était plus frappé alors des différences que des rapports qui se trouvent partout au fond des idées de tous les peuples.

Un des plus grands écrivains qu'ait eus la France, Michel de Montaigne, exprimait alors cette disposition des esprits dans son fameux livre des *Essais*, où il examine tout, étudie tout, s'intéresse à tout, pour ne conclure à rien, sinon à un QUE SAIS-JE ! et à un PEUT-ÊTRE.

C'était la réaction contre ceux qui croyaient tout savoir, et qui tuaient ceux qui croyaient autrement qu'eux.

Henri de Navarre, homme d'esprit raisonneur et réfléchi, doutait comme Montaigne, au moins sur les questions qui passionnaient si fort les catholiques et les protestants; il



Château de Pau, où naquit Henri IV.

ne doutait point de Dieu, ni Montaigne non plus, et il était plus véritablement chrétien que les fanatiques des deux partis, quant à ce qui regardait la charité ; la tolérance et l'humanité étaient devenues pour lui une religion, qu'il servit comme d'autres servaient la foi de Genève ou de Rome.

Henri de Navarre, sans être bien convaincu des dogmes calvinistes, ne se décida pourtant point alors à reprendre la profession de la religion romaine. Il ne voulut point changer de religion par intérêt, abandonner son parti sans être sûr que l'autre lui reviendrait, ni se mettre à la discrétion d'Henri III et de ses favoris.

Il remercia le roi, en lui offrant les services des protestants contre les ennemis de la couronne. Le refus d'Henri de Navarre devait avoir de très-grandes conséquences. L'idée qu'un hérétique deviendrait roi de France soulevait une vive agitation dans les masses catholiques. Bien qu'Henri III n'eût pas trente-trois ans, on parlait de sa succession prochaine comme s'il eût été un vieillard ; il était usé par la débauche, et l'on ne doutait pas qu'il ne mourût jeune et sans enfants. Nombre de gens, qui n'étaient point du parti des fanatiques et qui acceptaient la tolérance envers les protestants, n'étaient pas disposés à reconnaître un protestant pour roi, parce qu'ils craignaient qu'un roi huguenot ne prohibât à son tour ou ne bouleversât toutes les vieilles coutumes de la France. Ils voyaient que, dans la basse Navarre et le Béarn, où le roi de Navarre régnait en souverain indépendant, les catholiques n'avaient point la liberté du culte ; Henri de Navarre, qui la leur eût accordée volontiers, n'osait braver là-dessus l'intolérance des huguenots. En Angleterre, le catholicisme était persécuté

avec une violence qui était provoquée, il est vrai, par des complots continuels contre le trône et la vie de la reine Élisabeth, et par la connivence du parti catholique avec le roi d'Espagne.

L'opinion qu'un hérétique n'était pas apte à être roi de France avait, dans l'esprit du peuple, des racines qui remontaient au Moyen Âge et ne venaient pas de Rome ni des jésuites. Il y avait, en effet, entre les rois de France et l'Église catholique, un vieux pacte dont la nation seule avait droit de délier ses chefs. Il est vrai que cet ancien catholicisme auquel les rois d'autrefois prêtaient serment différait beaucoup du papisme et du jésuitisme du seizième siècle. Par contre, un parti purement monarchique, formé dans les derniers siècles par l'influence des gens de loi, n'admettait plus qu'aucune condition fût imposée à la succession royale, et soutenait le droit d'hérédité pur et simple.

Tout cela promettait de nouvelles et terribles tempêtes, et des luttes sans fin. Le parti ligueur avait maintenant, pour soulever les masses, un puissant moyen d'action qui lui avait manqué en 1576. La Ligue se réorganisa secrètement là où elle avait déjà existé, et s'introduisit là où elle avait été d'abord repoussée.

A Paris, la réorganisation de la Ligue coïncida avec l'arrivée d'un nouvel ambassadeur d'Espagne, appelé Mendoça, le plus violent et le plus dangereux des agents de Philippe II, qui avait charge de son roi d'obliger le duc de Guise et le parti catholique à agir. Les meneurs ecclésiastiques et laïques divisèrent Paris en cinq arrondissements, dont les chefs secrets furent un maître des comptes, deux procureurs, un commissaire et un marchand; plus tard, au lieu de cinq arrondissements, on en fit seize, correspondant aux seize quartiers de Paris, et la réunion des chefs de quartiers forma le conseil des Seize, resté fameux dans l'histoire de nos discordes civiles.

La bourgeoisie se laissa cette fois entraîner, aussi bien que le *menu peuple*, comme on disait. Les chefs des corps de métiers et les compagnies bourgeoises furent gagnés. Les directeurs de la Ligue, ainsi que l'avoue un historien contemporain, qui était de leur parti, recevaient de l'or d'Espagne à pleines mains. Philippe II ne payait pas ses créanciers, mais trouvait bien moyen de payer ses agents et ses alliés.

Le but immédiat des ligueurs était de faire déclarer le roi de Navarre exclu du droit de succession à la couronne au profit d'un héritier catholique. Le duc Henri de Guise savait bien que les masses populaires, dans le parti catholique, étaient pour lui; mais il savait aussi qu'il ne pouvait compter de même sur la noblesse et la haute bourgeoisie, qui tenaient à la maison royale de France, et que, d'une autre part, Philippe II, qui l'agréait pour son lieutenant, ne l'agréerait pas comme roi. Il sentait même autour de lui la jalousie de ses cousins et de son propre frère Mayenne.

Il vit qu'il fallait gagner du temps. Le roi de Navarre avait un vieil oncle, un frère de son père, vicieux et incapable, qui était cardinal. Henri de Guise prit le cardinal Charles de Bourbon pour homme de paille, comme on dit vulgairement. Il le flatta de devenir héritier du trône, et de se faire relever de ses vœux de prêtrise pour se marier.

Pendant ce temps, il gagnait Catherine elle-même en lui promettant de l'aider à faire abolir la loi salique, pour que la couronne passât à la duchesse de Lorraine, fille aînée d'Henri II et de Catherine.

A Philippe II, il promit de lui mettre la France dans les mains.

Il gagna ainsi autour de lui tout le monde, espérant tromper tout le monde, et attendit.

Les événements du dehors encourageaient les ligueurs. Le parti catholique avait alors l'avantage en Belgique et même en Allemagne. A un empereur très-tolérant, Maxi-

milien II, qui s'était tout à fait séparé de la politique de son cousin germain Philippe II, avait succédé son fils Rodolphe II, qui s'était, au contraire, rapproché de Rome et de l'Espagne, et qui avait violemment retiré aux protestants autrichiens la liberté de culte accordée par Maximilien II. La maison ducale de Bavière et la plupart des princes ecclésiastiques en avaient fait autant. L'archevêque-électeur de Cologne ayant tourné dans le sens opposé, et s'étant fait protestant, le pape l'avait déposé, et l'empereur et les princes catholiques l'avaient expulsé, sans que les électeurs protestants prissent les armes pour le défendre.

Les jésuites et l'Espagne employèrent d'autres moyens que les décrets des princes et que la force des armées. Les jésuites avaient repris pour leur compte cette doctrine sur la légitimité du meurtre des tyrans, que les protestants avaient appliquée naguère au duc François de Guise, et, pour eux, les tyrans, c'étaient tous les chefs des protestants. Un jeune fanatique, excité par un jésuite et par le gouverneur espagnol de Belgique, le prince de Parme, assassina, le 10 juillet 1584, le prince d'Orange, Guillaume de Nassau. Ce prétendu tyran, le libérateur et le défenseur des Provinces-Unies, était un homme sage et humain, qui, en délivrant les protestants, avait ménagé de son mieux les catholiques. Mais l'art des jésuites a été trop souvent de dénaturer le sens des mots comme de fausser les idées et le sens moral.

D'autres tentatives d'assassinat, dirigées contre la reine d'Angleterre et le roi de Navarre, ne réussirent pas.

La Flandre retomba presque entièrement sous le pouvoir de Philippe II; mais le prince de Parme ne tira pas néanmoins tout le profit qu'il espérait de son crime; les grandes villes brabançonnes se défendaient encore, et les Sept Provinces-Unies du nord ne se laissèrent point entamer.

Les Provinces-Unies envoyèrent offrir à Henri III l'héritage de son frère le duc d'Anjou, la souveraineté des Pays-Bas.

Catherine de Médicis, toujours pleine de contradictions, tout en favorisant la Ligue, poussait Henri III à accepter. Suivant sa coutume, il ne sut dire ni oui ni non.

Cependant, il faisait quelques pas vers les huguenots. Il les avait autorisés à tenir une assemblée générale à Montauban (septembre 1584); il prolongea le délai durant lequel ils avaient droit de garder leurs places de sûreté. Le 11 novembre, il publia une déclaration qui renouvelait la prohibition, sous peine capitale, de former des ligues et associations. Pour tâcher de regagner l'opinion publique, il diminua l'impôt de la taille, supprima beaucoup d'offices inutiles, et publia un long règlement pour la réforme de divers abus.

Il était trop tard. Personne ne s'embarrassa ni de la déclaration contre les ligues, ni des réformes. Le 16 janvier 1585, un traité secret fut signé, au château de Joinville en Champagne, entre le duc de Guise et ses frères et cousins, deux envoyés de Philippe II et un envoyé du cardinal de Bourbon, afin d'extirper l'hérésie de France et des Pays-Bas, et d'exclure du trône de France les princes hérétiques, ou qui permettraient impunité publique aux hérétiques. — Les princes français contractants s'obligeaient à poursuivre les hérétiques jusqu'à les anéantir, et à faire recevoir sans restriction les décrets du concile de Trente. — Le cardinal de Bourbon s'engageait, s'il parvenait au trône, à renoncer aux relations amicales avec les Turcs, qui s'étaient maintenues depuis le temps de François Ier, et qui étaient fort avantageuses au commerce français et à la protection des chrétiens d'Orient; il s'engageait pareillement à faire cesser toutes navigations des Français « vers les Indes et les îles appartenant au roi d'Espagne », c'est-à-dire à sanctionner le monopole des Espagnols dans les mers d'Amérique et de la haute Asie; il promettait

enfin à l'Espagne de lui céder la basse Navarre et le Béarn.

Philippe II promettait de payer aux princes français contractants 600,000 écus d'or dans les six premiers mois de la prise d'armes, et 50,000 écus d'or par mois tant que durerait la guerre; le tout remboursable à l'avénement du successeur catholique d'Henri III.

Les parties contractantes s'interdisaient de traiter séparément avec Henri III.



Le duc Henri de Guise.

Ce traité anti national livrait la France à l'ultramontanisme et à l'Espagne.

Le pape Grégoire XIII autorisa la Ligue à prendre les armes, avec ou sans le consentement du roi; il approuva même qu'on se saisît de la personne du roi, si l'on pouvait.

Vers la fin de janvier, une grande ambassade des Pays-Bas vint offrir à Henri III, pour le décider, douze places de sûreté et 100,000 écus d'or par mois, dont la reine d'Angleterre garantissait une partie. La reine Elisabeth, exaspérée des conspirations que Philippe II fomentait contre sa vie, et alarmée des grands préparatifs maritimes que faisait alors l'Espagne, oubliait la vieille jalousie anglaise contre les Français, et ne songeait plus qu'à faire la guerre à outrance à Philippe II.

L'ambassadeur d'Espagne, Mendoça, somma le roi de France de ne point écouter les envoyés des rebelles excommuniés de Hollande, et de ne pas attirer sur lui la juste vengeance du roi catholique d'Espagne.

Devant cette arrogance, Henri III retrouva un moment de dignité. Il répondit qu'un roi de France n'avait peur de personne, et qu'il ne faillirait pas aux exemples de ses ancêtres, en refusant sa protection à un peuple opprimé qui l'invoquait.

Et il donna audience publique et fit bon accueil aux envoyés des Pays-Bas, ainsi qu'à une ambassade expédiée par la reine d'Angleterre (février 1585).

Le prince de Parme et l'ambassadeur d'Espagne sommèrent le duc de Guise d'exécuter le traité de Joinville.

Henri de Guise et son frère Mayenne insurgèrent la noblesse ligueuse de Champagne et de Bourgogne, et se saisirent, l'un de Châlons, l'autre de Dijon. Le duc d'Aumale, leur cousin germain, à la tête de la noblesse ligueuse de Picardie, installa le cardinal de Bourbon à Péronne, le berceau de la Ligue.

Henri III recula aussitôt. Il déclara qu'il voulait garder la paix avec le roi d'Espagne, et il congédia les ambassadeurs des Provinces-Unies, en leur disant qu'il ne pouvait rien pour eux tant que la tranquillité ne serait pas rétablie dans son royaume.

Il prit cependant quelques mesures de défense, publia une déclaration contre ceux qui levaient des gens de guerre, fit garder militairement Paris, et changea, d'autorité, tous les officiers de la milice bourgeoise; mais, en même temps, il se hâta d'envoyer la reine mère négocier avec le duc de Guise (fin mars).

La Ligue publia, le 31 mars, un manifeste signé par le cardinal de Bourbon. On y prenait chacun par ses intérêts, les huguenots exceptés. On y réclamait que la sainte Église de Dieu fût réintégrée en la seule vraie catholique religion; que la noblesse ne payât plus sa part des impôts indirects; que le peuple fût déchargé des impôts établis depuis Charles IX; que les parlements fussent remis dans la plénitude de leur juridiction, souvent troublée par l'arbitraire du roi; qu'enfin, les États Généraux fussent tenus au moins tous les trois ans.

Le roi fit une réponse très-faible, priant, au lieu de sommer, les chefs de cette prise d'armes de s'en désister.

La Ligue, cependant, éclatait de toutes parts dans les provinces. Ce fut comme la contre-partie de la grande explosion protestante de 1562. Une foule d'importantes villes tombèrent sans résistance entre les mains des ligueurs, nombreux et surtout bien organisés partout; ainsi, Reims, Soissons, Amiens, Abbeville, Rouen, Caen, Orléans, Angers, Bourges, les principales cités de Bretagne, Toul, Verdun, Mâcon, Lyon, enfin, et les principales villes de Dauphiné (avril-mai).

La Ligue échoua toutefois à Marseille et dans le reste de la Provence, à Bordeaux, en Poitou, à Chalon-sur-Saône, et même à Toulouse, cette ville jusque-là dominée par les fanatiques.

Les moyens de résistance ne manquaient pas au roi. La plupart des troupes lui restaient fidèles. La noblesse, au contraire de la bourgeoisie, répondait peu à l'appel de la Ligue. Il venait au roi des Suisses; la reine d'Angleterre lui offrait des soldats; les Vénitiens, de l'argent. Les hostilités s'engagèrent dans les pays de la Loire à l'avantage des troupes royales. Le roi de Navarre et tous les protestants ne demandaient qu'à accourir à l'aide.

Mais, si les huguenots affectaient d'oublier la Saint-Barthélemi, Henri III s'en souvenait, et il avait encore plus peur et aversion des amis de Coligni que des Guises.

Le 9 juin, les chefs de la Ligue présentèrent leur ultimatum à Catherine de Médicis. Ils exigeaient que le roi enjoignît par un édit à tous ses sujets de faire profession de catholicisme, et qu'il fît exécuter sur-le-champ cet édit par les forces de la Ligue et de ses autres sujets catholiques.



La reine Elisabeth.

Catherine poussa Henri III à céder. Il consentit, et, le 7 juillet, Catherine conclut à Nemours, avec Henri de Guise, un pacte par lequel tout exercice de la nouvelle religion devait être défendu sous peine de mort; tous les pasteurs réformés devaient, sous la même peine, sortir du royaume dans le mois qui suivrait la publication de l'édit, et tous les autres hérétiques obstinés, dans les six mois.

Des places de sûreté et d'autres avantages considérables étaient assurés aux chefs de la Ligue.

Le 18 juillet, le roi alla au Parlement faire publier la révocation des édits de tolérance et la proscription de la nouvelle religion. Des clameurs fanatiques saluèrent le roi qui venait de capituler devant la Ligue. C'était la ruine de la France qu'elles saluaient. L'expérience de vingt-cinq ans de calamités était perdue. On se précipitait dans des calamités nouvelles qui devaient dépasser tout le reste, et où allait s'engloutir le trône des Valois.

CHAPITRE X

GUERRES DE RELIGION (SUITE). — HENRI III ET LA LIGUE (SUITE).

(1585-1589.)

Le parti protestant semblait de nouveau en aussi grand péril pour le moins qu'après la Saint-Barthélemi. Ses ennemis avaient une organisation et une discipline qui leur avaient manqué en 1572, et les revers de ses amis au dehors paraissaient lui présager son propre malheur. Le Brabant était retombé, après la Flandre, sous la domination catholique; le prince de Parme venait de prendre Anvers, après un siége qui est resté un des plus fameux de l'histoire par les travaux prodigieux des assiégeants et des assiégés, et par les moyens nouveaux et les machines extraordinaires qui furent employés pour l'attaque et pour la défense.

Les protestants français ne suppléaient pas même au nombre par l'union, et les principaux chefs avaient chacun leurs ambitions particulières qui les occupaient plus que le salut de la cause.

Mais le parti de la Réforme avait retrouvé à sa tête un grand homme, un homme de premier ordre, comme Coligni, quoique d'un tout autre caractère.

On n'avait pas apprécié jusqu'alors à sa vraie valeur Henri de Bourbon, roi de Navarre. On allait apprendre par expérience que cet homme de plaisir, aux façons insouciantes et légères, n'était pas seulement brave à la guerre, on le savait déjà! mais aussi calme dans le péril, aussi inflexible devant la mauvaise fortune, aussi fécond en ressources dans les situations les plus critiques, que l'avait été le grave et austère Coligni, et avec plus d'élan et plus d'éclat.

C'était un de ces hommes si rares qui font, comme en se jouant, les choses les plus difficiles; qui ne s'abattent ni se découragent jamais, suffisent à tout, et grandissent à mesure que la nécessité grandit. Son vif et charmant esprit, sa bonne humeur et sa gaieté gauloise, que n'altéraient ni les soucis, ni les dangers, ni les souffrances, gagnaient tous les cœurs autour de lui. Jamais homme, peut-être, n'a parlé ou écrit avec un pareil entrain. Quand on relit sa correspondance, on ne s'étonne pas que ceux auxquels il écrivait de telles lettres se soient fait tuer pour lui.

N'étant guère, dans le fond, plus huguenot que ligueur, Français avant tout, il allait d'abord employer son génie à sauver les huguenots en se sauvant lui-même, puis tâcher de sauver la France.

Henri demanda du secours à tous les États protestants et regagna le gouverneur de Languedoc, le maréchal de Montmorenci-Damville, ce chef des politiques qui avait rompu avec les protestants, et qui revint à leur alliance pour ne pas se laisser absorber, lui et sa famille, par la Ligue et par les Guises.

Henri publia en son nom et en celui de ses adhérents une déclaration de guerre à outrance contre la Ligue (10 août 1585), et refusa au roi de rendre les places de sûreté

gardées par les protestants et de faire cesser l'exercice de la religion réformée.

Le pape Sixte-Quint, qui venait de succéder à Grégoire XIII, publia contre les deux Henri de Bourbon, le roi de Navarre et le prince de Condé, une excommunication préparée par son prédécesseur. Cette sentence déclarait les deux Bourbons hérétiques relaps, déchus de tous leurs domaines, honneurs et dignités, et incapables de succéder au trône de France (9 septembre).

Le roi de Navarre répondit en faisant afficher dans Rome, jusque sur la porte du palais du pape au Vatican, des placards où il appelait, comme d'abus, de la sentence du pape à la cour des pairs de France, et disait que c'était le pape, et non pas lui, qui était hérétique.

Le pape Sixte-Quint, qui était, lui aussi, d'esprit haut et hardi, élevé, par sa grande capacité, de la condition de gardeur de troupeaux à celle de chef de l'Église, fut plus étonné qu'irrité de la vaillante réponse du roi de Navarre, et en prit plus d'estime que de rancune envers un homme qui rendait si bien coup pour coup. Au fond, il était pour le moins aussi roi que pape, et, comme roi de Rome, il n'aimait point la Ligue, qui apprenait aux peuples à se soulever contre les rois. Il ne lui envoya ni argent ni soldats.

Les intérêts du spirituel et ceux du temporel étaient sans cesse en opposition chez les papes.

Pendant ce temps, Henri III envoyait à contre-cœur la bulle de Sixte-Quint au Parlement. Le Parlement offrit sa démission en masse plutôt que d'enregistrer la bulle, et déclara non-seulement que les princes français n'étaient pas justiciables du pape, mais que les sujets n'avaient jamais pris connaissance de la religion de leurs princes.

Le Parlement, longtemps associé au parti catholique, s'en séparait de nouveau dans une occasion décisive, et opposait nettement la doctrine monarchique ou royaliste, non-seulement aux maximes de Rome et des jésuites, mais à l'ancienne doctrine catholique de la France du Moyen Age.

Le Parlement revenait en même temps aux principes de tolérance qu'il avait autrefois soutenus contre Henri II. Il n'avait enregistré l'édit qui abolissait le culte réformé qu'en protestant contre les articles qui enjoignaient aux hérétiques de rentrer dans l'Église catholique sous peine d'exil ou de mort. Un peu plus tard, le Parlement repoussa un nouvel édit imposé au roi par la Ligue, et qui réduisait à quinze jours le délai accordé aux hérétiques pour quitter la France (17 octobre 1585). Dans ses remontrances, le Parlement attaqua ouvertement la Ligue, et la traita de faction ennemie de l'État. Le roi obligea cependant le Parlement à enregistrer l'édit.

La Ligue ne fut pas en mesure de réaliser sur-le-champ par les armes les mesures de proscription qu'elle avait extorquées au roi. Sa force était surtout dans les villes, et plus propre à la défense qu'à l'attaque. La noblesse, la caste militaire habituée à faire campagne, se montrait assez froide, au contraire de 1576. Elle voyait avec jalousie le peuple des villes prendre le dessus dans cette seconde période de la Ligue. L'argent promis par Philippe II n'arrivait pas régulièrement, Philippe étant surtout occupé d'armer une grande flotte contre l'Angleterre. Henri III, enfin, mettait beaucoup de mauvaise volonté dans les préparatifs de guerre contre les huguenots, et ne suppléait point, par les forces militaires de la couronne, à ce qui manquait à la Ligue pour agir.

Le roi traîna si bien, que ce furent les protestants qui prirent l'offensive. Ils débutèrent par des succès en Poitou et en Dauphiné.

Une entreprise téméraire du prince de Condé sur Angers échoua, et leur fit perdre l'avantage dans l'ouest (octobre 1585). Le frère d'Henri de Guise, Mayenne, qui avait reçu le commandement des forces catholiques dans

ces contrées, refoula les huguenots jusqu'en Guyenne (décembre 1585-janvier 1586); mais, là, le roi de Navarre lui disputa le terrain pied à pied avec une poignée d'hommes, et Mayenne n'obtint plus aucun avantage sérieux. Les huguenots reprirent même l'offensive sur la Charente au printemps de 1586. Le roi ne renforça pas Mayenne, qui vit son corps d'armée se fondre autour de lui.



Marie Stuart.

Au lieu d'envoyer du secours à Mayenne, Henri III avait donné de petits corps d'armée à ses favoris pour guerroyer en Saintonge, en Languedoc, en Provence et en Dauphiné. Il n'y eut nulle part de choc décisif.

Le roi refusa au nonce du pape et à l'assemblée du clergé la réception du concile de Trente, depuis si longtemps en suspens en France; ce qui réjouit fort le Parlement. Il entra en négociations avec le roi de Navarre tout en publiant une nouvelle déclaration pour l'exécution des édits contre les hérétiques, et en répondant avec emportement aux remontrances, fort rudes, il est vrai, que lui avaient envoyées les princes protestants d'Allemagne contre la violation de la paix de religion en France. Sa conduite n'était que contradictions.

Une conférence entre le roi de Navarre et Catherine de Médicis n'aboutit à rien. Henri de Navarre n'entendait pas être la dupe de la reine mère. Les Guises, de leur côté, fort mécontents et ne se fiant ni à la reine mère ni au roi, s'emparèrent ou tentèrent de s'emparer de plusieurs places fortes que le roi ne voulait pas leur confier. Tout était dans la dernière confusion en France.

Au dehors, d'importants événements se préparaient. Les deux grandes puissances catholique et protestante, l'Espagne et l'Angleterre, après s'être fait longtemps une guerre sourde et indirecte, allaient bientôt se prendre corps à corps. Philippe II faisait d'immenses apprêts pour l'invasion de l'Angleterre, et Élisabeth soutenait enfin ouvertement contre Philippe les Provinces-Unies des Pays-Bas, et en avait accepté le protectorat.

Philippe II et son parti commencèrent par essayer de nouveau de faire assassiner Élisabeth. Divers complots furent tramés dans un séminaire catholique anglais établi à Reims sous la protection des Guises. Un frère d'Henri de Guise et de Mayenne était cardinal, et avait succédé dans l'archevêché de Reims à leur oncle le cardinal de Lorraine. Les complots furent découverts. Élisabeth y fit une réponse terrible.

Elle retenait en prison, depuis bien des années, la reine d'Écosse Marie Stuart, veuve de notre roi François II, et nièce du feu duc François de Guise et du cardinal de Lorraine. Après la mort de François II, les Guises avaient renvoyé Marie Stuart dans son royaume d'Écosse pour y soutenir ou y relever la cause catholique. Elle n'y avait pas réussi, et s'était perdue à la fois par l'impossibilité de cette entreprise politique et re-



Château d'Angers.

ligieuse, et par les passions de sa vie privée, qui l'avaient entraînée à de grandes erreurs et jusqu'au crime. Détrônée par ses sujets, qui lui avaient substitué sur le trône un fils enfant qu'elle avait eu d'un second mariage, elle s'était réfugiée en Angleterre, se livrant ainsi à sa plus grande ennemie. Pour tout le parti catholique européen, qui ne reconnaissait pas la légitimité d'Élisabeth, Marie Stuart, issue des rois anglais par les femmes, était la vraie reine d'Angleterre. Élisabeth redoutait donc Marie comme une rivale, et ne la haïssait peut-être pas moins comme étant plus belle et plus jeune qu'elle. Elle ne lui donna pour asile qu'une prison.

Depuis, toutes les révoltes et les conspirations catholiques en Angleterre avaient eu pour but le renversement ou le meurtre d'Élisabeth, la délivrance et le couronnement de Marie Stuart. C'était comme un duel à mort entre ces deux femmes, dans lesquelles prenaient corps, pour ainsi dire, deux grandes causes.

Élisabeth se décida ; elle fit juger et condamner à mort Marie Stuart par une haute cour composée des plus grands personnages d'Angleterre. Marie avait connu et approuvé le dernier complot contre la vie d'Élisabeth ; mais elle ne l'avait connu que par l'intermédiaire d'un *agent provocateur* introduit auprès d'elle.

Élisabeth suspendit longtemps l'exécution ; elle se fit presser par les deux chambres du Parlement anglais d'exécuter une sentence « nécessaire au salut de l'Angleterre. » Elle consulta les princes protestants ses alliés. Le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs conseillers furent d'avis de la mort. Ainsi,

Henri IV, si doux, si humain, si étranger au fanatisme, a voté la mort de Marie Stuart. Lui aussi, il admit cette terrible doctrine qu'il faut le salut public à tout prix, et lui, à son tour, il devait finir par le poignard, qu'emploient les factions quand elles ne disposent pas de l'échafaud.

Marie Stuart fut décapitée le 18 janvier 1587.

Tout le parti protestant en Europe avait fait de sa mort une question de salut public. Tout le parti catholique fit de Marie une martyre. Le souvenir de sa beauté et de sa bonne grâce, la compassion pour ses longs malheurs, l'avaient rendue populaire en France. La masse catholique jeta des cris de fureur contre Élisabeth et contre les huguenots, et la Ligue accusa Henri III d'avoir secrètement conseillé l'exécution. Cela n'était pas vrai; mais le peuple le crut.

Les Seize, comme on appelait les seize chefs des quartiers, et les seize comités formés autour d'eux, voulaient en finir avec le roi, et trouvaient le duc de Guise beaucoup trop lent à venir se mettre à leur tête. Son frère Mayenne étant venu à Paris, ils l'engagèrent quasi malgré lui dans leurs complots, et conspirèrent de s'emparer du roi, de faire main basse sur ses conseillers, et de lui en imposer d'autres qui gouverneraient sous son nom.

La conjuration fut dénoncée au roi par un des complices. Henri III manda des troupes et se mit en défense. Les Seize, se voyant découverts, ne bougèrent pas; Mayenne quitta Paris, et le roi, satisfait d'avoir échappé à ses ennemis, n'osa rien tenter pour leur ôter les moyens de recommencer (mars 1587).

Les Seize ajournèrent leurs projets contre la personne du roi, mais travaillèrent à fortifier l'organisation de la Ligue. Ils envoyèrent à tous les comités ligueurs, dans les provinces, des mémoires où ils proposaient de préparer la formation d'une armée ligueuse à la solde des villes, d'associer les villes entre elles par un nouveau serment, et d'inviter les gens d'Église et les nobles à se joindre aux villes, mais en s'arrangeant de façon à ce que la force et la disposition des affaires demeurassent aux villes unies, tout en laissant l'honneur du commandement aux princes catholiques.

On devait s'engager à ne pas poser les armes avant que, par le moyen des États Généraux, le concile de Trente eût été reçu, l'Église, la noblesse et les bonnes villes rétablies en leurs anciennes libertés et priviléges.

« Il sera très-nécessaire », était-il dit, « d'avertir notre saint-père le pape et le Roi Catholique (le roi d'Espagne) de toutes nos intentions, afin que Sa Sainteté nous assiste de sa bénédiction, et le Roi Catholique, de ses forces et moyens. »

C'était donc une démocratie municipale que les Seize voulaient établir, mais une démocratie subordonnée, d'une part, au despotisme spirituel du pape infaillible et de son concile de Trente, de l'autre, au despotisme temporel du roi d'Espagne, et alliée au clergé et à la noblesse, auxquels elle garantirait le rétablissement de leurs anciens priviléges, et auxquels elle sacrifierait les paysans.

Cette démocratie-là n'était pas celle de l'avenir.

C'était la conduite arbitraire et désordonnée de la royauté qui avait mené la France à ce chaos. Après avoir fait l'unité de la France, la royauté l'avait défaite.

La guerre paraissait devoir être plus sérieuse cette année que la précédente. Les huguenots avaient le dessus en Guyenne et en Poitou, et ils attendaient un grand secours du dehors, un corps d'armée allemand et suisse, qui s'assemblait en Alsace. Henri III se sentait pris comme dans un étau entre les deux partis.

Il fit un dernier effort pour avoir la paix. Il pressa le duc de Guise de consentir à ce que l'on accordât quelques concessions aux

huguenots, et lui offrit de grands avantages pour lui et pour les siens. Guise refusa.

Le roi céda, et promit d'occuper en personne les bords de la Loire avec une armée pour empêcher la jonction des protestants et de leurs auxiliaires étrangers, tandis que Guise arrêterait la marche de ces auxiliaires dans l'est avec un corps de troupes françaises joint aux troupes de son cousin le duc de Lorraine, et que le duc de Joyeuse, un des favoris du roi, combattrait le roi de Navarre dans l'ouest.

Henri III espérait que Guise et les auxiliaires des protestants s'entre-détruiraient, Guise n'ayant pas des forces suffisantes pour vaincre; que Joyeuse réussirait tout au moins à arrêter le roi de Navarre, et que, lui, resterait sur la Loire, maître de la situation.

Les choses allèrent d'autre sorte. Le roi de Navarre et ses lieutenants, après avoir guerroyé quelque temps contre Joyeuse entre la Loire et la Charente, ne jugeant pas possible de franchir la basse Loire pour aller au-devant de leurs auxiliaires, retournèrent dans la haute Guyenne. Leur dessein était de remonter la Dordogne jusqu'en Auvergne, en appelant à eux Montmorenci et ses Languedociens, et de se diriger de là vers la moyenne Loire et la Bourgogne. Joyeuse les poursuivit et les joignit à Coutras, dans le Périgord, avant qu'ils eussent atteint la Dordogne.

Les catholiques attaquèrent. Ils avaient sept à huit mille combattants; les protestants, six à sept mille. Le choc entre ces deux petites armées fut violent, mais court. La cavalerie catholique, très-supérieure en nombre, mais étendue en une longue haie, fut rompue par les pelotons serrés de la cavalerie huguenote, entremêlée d'arquebusiers à pied. Les pauvres et rudes gentilshommes du midi, qui n'avaient de parure que leurs cuirasses, broyèrent comme verre la noblesse de cour, toute dorée et empanachée, qui avait suivi le favori du roi. La cavalerie défaite, l'infanterie ne tint pas.

Le roi de Navarre eut grand'peine à arrêter le carnage. Les protestants, exaspérés des insolences et des cruautés qu'avaient commises Joyeuse et les siens pendant cette campagne, ne voulaient pas faire de quartier. Joyeuse fut tué, avec deux mille cinq cents de ses compagnons (20 octobre 1587).

Henri de Navarre se montra fort humain et fort modéré dans sa victoire; il déclara qu'après comme avant, il ne demandait que l'édit de paix de 1577; mais il ne tira point parti d'un si grand succès. La plupart de ses soldats, qui tenaient campagne depuis longtemps, s'en retournèrent mettre en sûreté chez eux le riche butin qu'ils avaient fait, en promettant de revenir à la fin du mois prochain, et Henri de Navarre lui-même s'en alla en Béarn porter à sa maîtresse, la belle Corisande, les drapeaux qu'il avait conquis.

Ses amours sont la seule chose qui lui ait jamais fait perdre le temps.

Il est vrai qu'il n'eût guère pu, quand il l'eût voulu, retenir ses camarades; on ne fait pas ce qu'on veut d'une armée de volontaires.

L'armée auxiliaire n'avait pas fait ce qu'il fallait pour faciliter sa jonction avec les huguenots. Les princes luthériens, toujours mal disposés pour le calvinisme, avaient mis peu de zèle à secourir nos réformés, et l'électeur palatin, qui était calviniste, s'y était seul employé chaudement. Après de longs retards, il n'était venu au rendez-vous que quatre ou cinq mille reîtres (cavaliers) et autant de lansquenets (fantassins). La Suisse protestante fournit plus que l'Allemagne. Elle expédia dix à douze mille hommes en Alsace et trois ou quatre mille en Dauphiné, pendant qu'Henri III, de son côté, mandait douze mille Suisses catholiques et quatre mille reîtres.

Quatre mille protestants français des provinces du nord rejoignirent les auxiliaires. Cela faisait vingt et quelques mille combattants réunis sur la Sarre à la fin d'août. S'ils eussent poussé droit à la moyenne Loire,

ils eussent vraisemblablement forcé le passage, et le roi de Navarre fût accouru droit à eux, au lieu de faire cette marche en arrière qui avait amené la journée de Coutras. Mais l'armée auxiliaire était mal commandée et mal conduite. Elle perdit du temps à piller la Lorraine, sans attaquer les places et sans savoir forcer au combat les ducs de Lorraine et de Guise; puis elle se porta vers la Loire, mais assez lentement, et n'atteignit ce fleuve qu'à peu près au moment où se donnait la bataille de Coutras.

Ayant là devant elle le roi en face et Guise sur ses derrières, elle n'essaya pas de forcer le passage de la Loire et remonta vers la Beauce. Les Suisses étaient déjà découragés, et parlaient de s'en retourner. Après un mois de séjour en Beauce, les chefs, mal sûrs de leurs troupes et entourés par les forces ennemies, décidèrent de retourner vers le haut de la Loire à grandes journées. Ils n'en eurent pas le temps. Guise surprit la nuit, dans le bourg d'Auneau, et détruisit la moitié de la cavalerie allemande (24 novembre).

Les Suisses acceptèrent aussitôt la libre retraite que leur offrait le roi, avec de l'argent, et abandonnèrent l'armée. Les Allemands capitulèrent peu de jours après avec le roi, et reprirent aussi le chemin de leur pays (8 décembre).

La popularité d'Henri de Guise fut raffermie et portée aux nues par son succès d'Auneau, qui avait décidé la dispersion de l'armée étrangère. L'irritation populaire augmenta contre le roi, à cause de la capitulation qu'il avait accordée aux Allemands, et contre celui de ses deux favoris qui survivait, le duc d'Épernon. Henri III gorgeait d'or Épernon, et accumulait sur lui les principales charges et dignités du royaume, tandis qu'il laissait voir avec maladresse sa mauvaise humeur contre Guise; et, en même temps, il ne laissait pas agir Épernon, qui, du moins, avait de l'énergie et eût combattu la Ligue.

La reine mère s'opposait à tous les conseils un peu fermes, et, après avoir toute sa vie trompé tout le monde, elle continuait, à son tour, d'être la dupe de Guise.

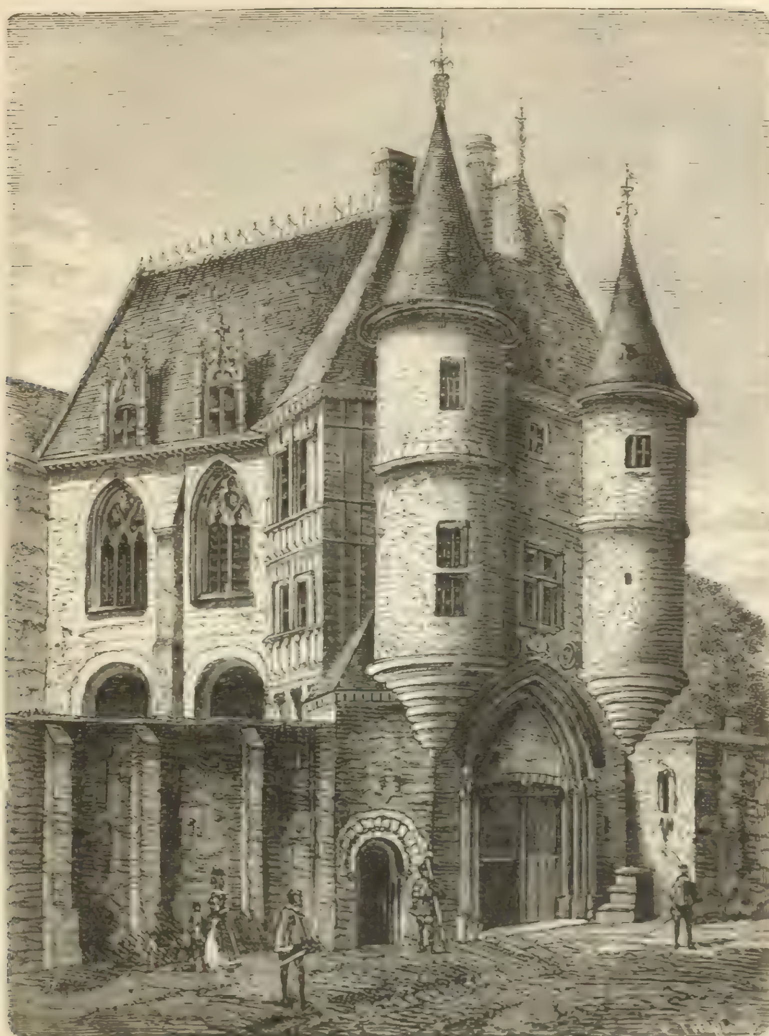
Durant le mois de janvier 1588, les princes ligueurs envoyèrent à Henri III une requête où ils le priaient d'éloigner de sa personne et de révoquer des grandes charges de l'État ceux qu'ils lui désigneraient (Épernon et autres); de faire publier le concile de Trente; d'établir la sainte Inquisition; de mettre entre leurs mains diverses places fortes; d'établir une taxe sur les revenus pour les frais de la guerre, en faisant payer triple les gens qui avaient été suspects d'hérésie depuis 1560; enfin, de n'accorder la vie à aucun prisonnier hérétique, s'il ne donnait assurance de vivre catholiquement.

Henri III n'osa refuser ouvertement. Il tâcha de gagner du temps; mais le temps n'était pas pour lui, et les événements se précipitaient.

La grande expédition maritime projetée par Philippe II contre l'Angleterre avait été retardée d'un an par une attaque heureuse de la marine anglaise contre les ports d'Espagne et de Portugal. Les Anglais, au printemps de 1587, avaient surpris et détruit les armements préparés à Cadix, dans le Guadalquivir et à Lisbonne. Mais Philippe II avait réparé ces pertes, et sa flotte était prête. Comme il craignait qu'Henri III ne vînt en aide à Élisabeth, il sommait Guise d'agir sans plus de délai et d'ôter tout pouvoir au roi, et lui offrait soldats et argent.

Guise, pressé à la fois par le roi d'Espagne et par les Seize de Paris, prit ses dispositions. Il expédia secrètement à Paris bon nombre de gens de guerre, qui s'y cachèrent parmi les ligueurs, et prévint les Seize qu'il entrerait, avec un détachement de cavalerie, dans la nuit du 24 avril. Il fut convenu qu'on tuerait le duc d'Épernon, et qu'on marcherait au Louvre pour obliger le roi à se remettre à la discrétion de la Ligue.

Le roi, qui avait un espion dans le conseil



Hôtel de Guise.

des Seize, fut prévenu à temps, et manda dans les faubourgs quatre mille Suisses qui étaient en garnison aux environs de Paris. Guise, se voyant découvert, ajourna sa venue.

Henri III se décida enfin à concerter avec Épernon un plan de défense. Épernon partit pour la Normandie, dont il était gouverneur, afin de s'assurer de cette grande province, et Henri III commença d'appeler des troupes autour de Paris et de travailler à se rendre le plus fort en diverses villes.

Il négociait, pendant ce temps, avec Guise. Celui-ci, qui était à Soissons, annonça l'intention de venir se justifier en personne des desseins qu'on lui prêtait. Le roi lui envoya une défense verbale d'entrer à Paris.

Le roi fut mal servi par son envoyé. C'était un affidé de la reine mère. Catherine, ennemie d'Épernon, souhaitait l'arrivée de Guise, et l'envoyé ne rendit pas fidèlement à Guise les paroles expresses du roi. Il fit un désir de ce qui était un ordre.

Guise ne tint compte de ce que voulait le roi. il monta à cheval, peu accompagné, et

entra dans Paris par la porte Saint-Martin, le 9 mai, vers midi. La population presque entière se jeta hors des maisons. Le cri de « Vive Guise ! » roulait de rue en rue comme un tonnerre. Les dames jetaient sur lui, des fenêtres, une pluie de fleurs et de rameaux verts. On était si affolé, qu'il y avait des gens qui l'adoraient comme un saint. Lui, s'avançait lentement à travers la foule, caressant et réjouissant chacun de l'œil, du geste et de la voix.

On n'eût pu rien faire de plus pour un homme qui eût sauvé le pays, quand celui-ci n'avait jamais travaillé qu'à le perdre.

Il alla descendre chez la reine mère, dont l'hôtel était où se trouve maintenant la Halle aux blés. Catherine, bien qu'elle eût souhaité sa venue, eut peur quand elle le vit arrivé. « Encore que je sois aise de vous voir », dit-elle, « je vous eusse vu néanmoins plus volontiers en un autre temps. »

Elle le mena chez le roi, au Louvre.

Tandis que la reine mère et le duc étaient en chemin, Henri III débattait, avec quelques-uns de ses conseillers, la vie et la mort de Guise. Il délibérait encore, lorsque Guise entra. Henri III pâlit et se mordit les lèvres. « Je vous avais fait avertir que vous ne vinssiez pas », dit-il. Guise assura n'avoir point reçu défense expresse. Le roi tourna sa colère contre l'envoyé, qui s'était mal acquitté de son message. Guise sortit, avant que le roi se fût décidé à rien à son égard.

Guise retourna à son hôtel, où sont maintenant les Archives, dans le quartier du Temple. Il s'y entoura des Seize et des gens de guerre, et alla de nouveau, le lendemain, chez le roi, mais, cette fois, bien accompagné et en force. Plusieurs entrevues sans résultat eurent lieu, les 10 et 11 mai, entre le roi et le duc. Il ne leur était pas possible de s'entendre.

Le roi ordonna, par un édit, à toutes les personnes non domiciliées à Paris, de vider sur-le-champ la capitale, à moins de prouver la nécessité de leur séjour. L'édit ne fut pas exécuté, et les recherches furent inutiles, les habitants s'empressant de cacher les gens de guerre et les ligueurs de province qu'avait appelés Guise.

Henri III, cependant, encouragé par les nouvelles qu'il recevait de Normandie, où Épernon avait été reçu sans opposition à Rouen et à Caen, résolut de prévenir ses adversaires. Il manda des troupes de divers côtés ; il ordonna aux magistrats municipaux de faire occuper divers postes dans Paris, durant la nuit du 11 au 12 mai, par la milice bourgeoise des quartiers les plus aisés, qui passaient pour les moins ligueurs ; mais cette milice ne montra point de bonne volonté, et la plupart des compagnies s'en retournèrent chez elles.

Le lendemain, de grand matin, le roi fit entrer dans la ville, par la porte Saint-Honoré, les quatre mille Suisses qu'il avait logés dans les faubourgs et le régiment des gardes françaises. D'autres troupes appelées n'étaient pas arrivées à temps ou avaient été arrêtées en route par les ligueurs des provinces.

Le roi, qui avait déjà quelques forces au Louvre, fit occuper par les nouveaux venus le cimetière des Innocents, la place de Grève, le Marché Neuf de la Cité, le Petit Pont et le pont Saint-Michel. Les tours de la Bastille avaient été munies de canons qui commandaient le quartier Saint-Antoine.

La reine mère, du consentement du roi, envoya inviter Guise à quitter Paris, moyennant le pardon de tous ses amis. Guise différa de répondre positivement, afin de s'assurer des dispositions du peuple.

Henri III n'avait qu'un parti à prendre ; c'était de faire marcher les troupes droit à l'hôtel de Guise. Comme à l'ordinaire, il hésita, perdit le temps. Les troupes ne reçurent pas d'ordres. Leur immobilité enhardit le peuple, que l'entrée des Suisses avait mis partout en grande colère. Le peuple se mon-

trait tellement animé contre ces soldats étrangers, que la portion de la bourgeoisie opposée à la Ligue n'essaya même pas de se mettre du côté du roi.

Peuple et soldats se regardaient depuis plusieurs heures sans se battre. Tout à coup, des barricades s'élevèrent de tous les côtés autour des troupes ; on tendit les chaînes qui étaient alors scellées aux coins des rues, et l'on roula, derrière les chaînes, des tonneaux remplis de pavés et de sable, et toutes les fenêtres se garnirent d'hommes et de femmes armés de projectiles de toutes sortes. Ce moyen de défense avait été combiné longtemps d'avance par les Seize.

Vers midi, le peuple commença le feu au pont Saint-Michel. Le détachement qui occupait ce pont capitula et se retira. Tous les autres corps étaient cernés et ne pouvaient bouger, et la dernière barricade venait d'être plantée devant le Louvre.

La terreur était au Louvre ; la joie à l'hôtel de Guise. La cour ne sommait plus Guise de quitter Paris ; elle le faisait prier d'apaiser la sédition, et il répondait qu'il ne pouvait retenir « ces taureaux échappés. »

Le peuple ne voulait entendre à rien, si l'on ne faisait retirer les troupes. Le roi ne se décidant pas, sur les trois heures, l'attaque générale eut lieu. Les détachements du Petit Pont et du Marché Neuf, accablés d'une grêle de balles, de tuiles, de pavés, mirent bas les armes. Guise consentit enfin à s'interposer pour sauver le reste des troupes bloquées dans le cimetière des Innocents et la place de Grève. Il sortit de son hôtel, en simple pourpoint et sans armure, par cette porte flanquée de tourelles qui existe encore sur la rue du Chaume. Sa marche fut un vrai triomphe Des gens criaient qu'il fallait le mener sacrer à Reims ; mais lui, faisant le modeste, leur disait de crier Vive le roi !

Il s'en alla demander quartier au peuple pour les pauvres soldats, leur fit rendre leurs armes, et les fit reconduire au Louvre.

Guise eût pu retenir les soldats prisonniers, et prendre le Louvre et le roi ; mais, ne croyant pas pouvoir, quant à présent, se faire roi lui-même, il ne voulait pas pousser les choses à la dernière extrémité. Il croyait Henri III suffisamment abattu pour ne plus rien lui refuser, et se contentait pour le moment d'un rôle pareil à celui des anciens maires du palais sous les rois fainéants.

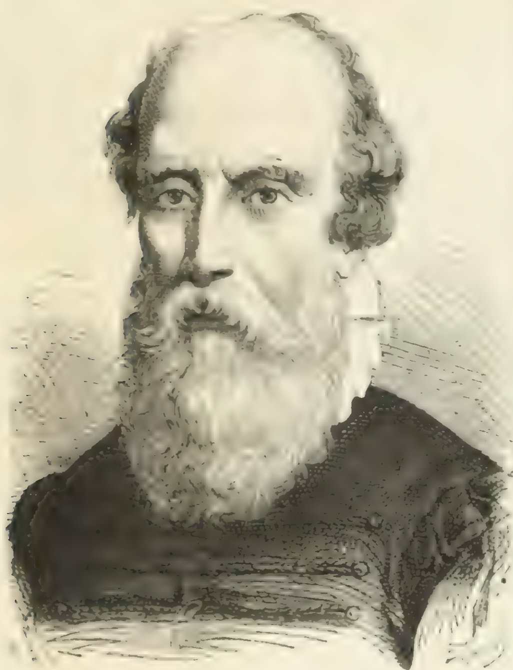
La reine mère vint le trouver à son hôtel de la part du roi. Les conditions qu'il fit étaient : la lieutenance générale du royaume, qui lui serait confirmée par les États Généraux convoqués à Paris ; l'exclusion du roi de Navarre et des princes de la branche de Condé de la succession au trône ; la destitution du duc d'Épernon et des autres adversaires de la Ligue auprès du roi ; l'attribution des principales charges et gouvernements aux chefs de la Ligue, avec de nouvelles places de sûreté ; l'établissement de règlements d'administration publique que le roi ne pourrait changer.

Catherine reporta ces dures conditions au roi. On passa une triste nuit au Louvre. Le peuple restait armé, gardant ses barricades. Le lendemain, le roi fit partir les Suisses, et renvoya sa mère à l'hôtel de Guise pour tâcher d'obtenir quelques concessions du duc. Paris ne se calmait pas. Dans l'après-midi, on entendit sonner le tocsin, et Henri III fut prévenu qu'avant la nuit le Louvre serait investi du côté de la campagne. Le roi, après de longues hésitations, quitta le Louvre à pied, sortit de l'enceinte de Paris par la porte Neuve, qui était située près de la rivière, vers le milieu de la galerie actuelle du Louvre. Il s'arrêta aux Tuileries, la maison de campagne de sa mère, pour y attendre les nouvelles de la conférence reprise entre Catherine et Guise.

Il eut avis que Catherine n'obtenait rien. Il monta à cheval, partit précipitamment, accompagné de ceux de ses conseillers et des dignitaires de la couronne qui se trouvaient

auprès de lui, et qui le suivirent comme ils purent, les uns à cheval, les autres à pied.

Le corps de garde ligueur de la porte de Nesle, qui était de l'autre côté de la rivière, là où est maintenant l'Institut, envoya de loin au roi fugitif une volée de coups d'arquebuse. Les auteurs de la Saint-Barthélemi tiraient les uns sur les autres, présage de la double fin d'Henri de Guise et d'Henri III.



Bernard Palissi.

De la hauteur de Chaillot, le roi fugitif jeta sa malédiction sur la ville rebelle et jura de n'y rentrer que par la brèche. Il n'y devait jamais rentrer.

Henri III se retira à Chartres. Catherine de Médicis resta à Paris. Elle engagea le Parlement à continuer ses fonctions, et tâcha de renouer les négociations. L'ordre matériel se rétablit dans Paris, et il n'y eut point de massacre, comme on l'avait craint. Cependant, le meurtre impuni d'un maître d'école soupçonné d'hérésie et le supplice de deux jeunes demoiselles, condamnées au gibet pour avoir refusé d'abjurer la foi protestante, attestèrent que le fanatisme sanguinaire de la Ligue ne s'apaisait pas. Le Parlement n'osa refuser de confirmer la sentence de mort prononcée par le tribunal du Châtelet contre ces deux pauvres filles, conformément aux édits que la Ligue avait imposés au roi.

Les fanatiques voulaient aussi faire condamner le grand artiste et savant Bernard Palissi, qui avait été récemment arrêté, et que le roi s'était efforcé en vain de faire changer de religion. Les princes ligueurs hésitèrent à envoyer Palissi au bourreau, et on laissa mourir en prison cet illustre vieillard.

Le duc de Guise se renforça militairement et occupa les postes des environs de Paris. Lui et les Seize s'assurèrent du corps municipal, en rendant aux Parisiens l'élection du prévôt des marchands et des échevins, qui étaient nommés par le roi depuis le temps de Charles VI. Le Parlement s'y opposa en vain. Les Seize mirent ainsi la main sur ce qu'on appelait le corps de ville, et leur autorité secrète devint officielle, les principaux d'entre eux étant à la tête de la municipalité.

Le nouveau bureau de la ville (prévôt et échevins) écrivit aussitôt à toutes les « bonnes villes catholiques » pour les prier d'envoyer des délégués à Paris. Le duc de Guise en fit autant, se vantant hardiment de ce qu'il avait fait (18 mai).

La colère qu'avait eue un moment le roi en sortant de Paris était tombée bien vite. Les lettres qu'il écrivit de son côté aux gouverneurs et aux villes furent aussi molles et aussi plates que celles du duc étaient fières. Il s'excusait presque de ne s'être pas laissé prendre.

Le Parlement et les autres grands corps, à l'instigation de la reine mère, lui envoyèrent des députations, puis le clergé séculier et les moines. Les capucins et les pénitents blancs, auxquels Henri III s'était affilié et qu'il avait introduits dans Paris, partirent en



Palais des Tuileries au temps de Catherine de Médicis.

procession, précédés d'un de leurs confrères travesti en Christ portant sa croix, et vinrent prier Henri III de se réconcilier avec sa bonne ville de Paris, en mémoire des mérites de la Passion de Jésus-Christ.

Derrière cette mascarade, plus scandaleuse qu'édifiante, arrivèrent à Chartres les députés du corps de ville de Paris, porteurs d'une requête au nom des princes et des villes catholiques unis (24 mai). Cette requête renouvelait à peu près celle adressée au roi, en janvier dernier, par les princes ligueurs. Elle demandait de plus qu'Henri III approuvât le rétablissement des libres élections municipales à Paris, et revînt dans la capitale.

Henri III céda à moitié. Il ôta au duc d'Épernon le gouvernement de Normandie et l'éloigna de sa personne, révoqua beaucoup d'édits *bursaux* (financiers), et promit la réunion des États Généraux pour le 15 septembre, mais à Blois et non à Paris. Il se déclara résolu d'observer inviolablement ce qui serait décidé aux États Généraux (fin mai).

Le roi tenta cependant quelques efforts pour disputer le terrain à la Ligue dans les « bonnes villes » ; mais le plus grand nombre se montraient favorables à Paris. Henri III se résigna, accorda à Guise le commandement général des armées, c'est-à-dire les fonctions de connétable sans le titre. Il céda aussi quant à l'élection des magistrats municipaux et des officiers de la milice bourgeoise. Le nouveau traité du roi et de la Ligue fut publié le 19 juillet. Le roi y jurait de ne jamais faire paix ni trêve avec les hérétiques, et enjoignait à tous ses sujets de jurer qu'après lui ils n'obéiraient à aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie.

Henri III ne résista que sur un seul point : il ne retourna pas à Paris ; mais il reçut bien

à Chartres le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, et accorda de nouvelles charges et de nouveaux honneurs aux chefs de la Ligue.

Tous les yeux étaient en ce moment tournés vers le dehors. Un choc immense avait lieu tout près de nos frontières.

La flotte de Philippe II était partie de Lisbonne à la fin de mai. C'était la plus puissante qu'on eût jamais vue sur les mers. Philippe II l'avait préparée durant plusieurs années, et y avait dépensé une somme qui dépassait presque de moitié une année du budget de la France de ce temps, et qui vaudrait plus de quatre cents millions d'aujourd'hui.

Cette flotte, qui portait vingt mille soldats, devait aller prendre sur la côte de Flandre une autre armée de trente mille hommes d'élite, commandée par le prince de Parme, qu'on appelait maintenant duc de Parme, parce qu'il avait hérité de ce duché à la mort de son père. Le duc de Parme devait descendre en Angleterre. Les Anglais ne s'attendaient pas à l'invasion pour cet été, et n'étaient pas prêts. L'Angleterre était perdue, si cinquante mille excellents soldats, conduits par le plus grand général qu'il y eût en Europe, eussent pu l'envahir en juin.

Heureusement pour elle, un ouragan maltraita et dispersa la flotte espagnole, et lui fit perdre six semaines. L'Angleterre employa bien ce délai ; elle se leva en masse, sur terre et sur mer.

Philippe II avait mis en mauvaises mains la fortune de l'Espagne. L'amiral espagnol était un grand seigneur sans expérience de la mer. Il fit une fausse manœuvre qui causa une nouvelle perte de temps, cette fois irréparable. La flotte anglaise put arriver aussitôt que lui dans le Pas de Calais. Les Anglais, après divers engagements où leurs légers navires eurent l'avantage sur les énormes et lourds vaisseaux espagnols, jetèrent le désordre dans la flotte ennemie en lui lançant des brûlots. Une nouvelle tempête acheva le désarroi. Plusieurs de ces grands navires espagnols, qu'on appelait galions, s'échouèrent à la côte ou furent pris ou coulés (6-9 août). Il y en eut un, appelé le *Calvados*, qui, emporté par les vents à travers la Manche, vint se briser sur les écueils de la côte normande. C'est de là que les rochers qui sont à l'ouest de l'embouchure de l'Orne ont pris le nom de Calvados.

La descente en Angleterre était manquée. La flotte espagnole, n'osant rentrer dans la Manche, essaya de tourner les îles Britanniques par le nord. Une troisième tourmente la fracassa entre les îles du nord de l'Écosse; plus de la moitié fut engloutie. Le reste, tout désemparé, regagna à grand'peine les ports d'Espagne.

Les vents et les flots avaient combattu pour l'Angleterre et pour la Réforme, et, il faut le dire, pour la liberté de l'Europe entière. Les protestants jetèrent, en tous pays, un long cri d'allégresse. Les catholiques fanatiques, en France, partagèrent la consternation de l'Espagne; mais Henri de Guise ne fut qu'à demi fâché du désastre de son orgueilleux protecteur. Si Philippe II eût triomphé, il eût été le maître de tout, et Guise eût été réduit à lui rendre pleine obéissance. Déjà Philippe s'était montré fort en colère de ce que Guise se fût accommodé avec Henri III sans sa permission.

Guise releva de son mieux le cœur de son parti, et s'efforça de ne rien lâcher des avantages qu'il avait conquis sur le roi. Henri III cacha sa joie de la défaite de Philippe II; mais cette défaite avait beaucoup changé ses dispositions, et lui avait rendu un peu de courage. Il congédia ses ministres, qui étaient des affidés de sa mère, et prit des hommes nouveaux et sans attaches avec la Ligue. Il tint cependant, mais fort lentement, la promesse qu'il avait faite aux ligueurs de former deux corps d'armée contre les huguenots, qui avaient eu quelques avantages dans la petite guerre poursuivie durant cette an-

née. Ces deux corps d'armée ne furent prêts que fort tard dans l'automne; mais la grande affaire de la Ligue était, en ce moment, bien moins la guerre que les États Généraux.

Devant le grand revers du parti catholique, la Ligue resserra ses liens avec une sombre énergie. Grâce à sa forte organisation, elle eut un succès presque complet dans les élections des villes, auxquelles, bien entendu, ne participèrent point les pays occupés par les huguenots et par leurs alliés *politiques*. Épernon, l'ancien favori du roi, et ses parents et amis s'étaient joints à ceux-ci. La partie la plus éclairée et la plus patriote de la bourgeoisie, qui avait dominé aux États de 1560 et 1561, et qui avait fait échouer les projets de la Ligue aux États de 1576, fut, cette fois, comprimée ou écartée presque partout par la faction fanatique.

Le roi, la cour et le duc de Guise étaient arrivés à Blois dès le 1er septembre. Les États Généraux, convoqués au 15, commencèrent leurs opérations préparatoires dès le 16. Les Trois Ordres débutèrent par protester contre la prétention du roi de s'immiscer dans la vérification des pouvoirs des députés, et par revendiquer le droit exclusif de décider sur les élections contestées. On disait hautement, surtout dans les bureaux du Tiers État, que la souveraineté appartenait aux États, et non au roi; que le roi n'était que comme président des États, lesquels avaient tout pouvoir. Les ligueurs mettaient en avant, à leur tour, les principes républicains des livres protestants publiés contre la Saint-Barthélemi.

La majorité, dans les Trois Ordres, décida qu'on prierait le roi de sanctionner à l'avance, comme lois fondamentales de son royaume, ce qui serait conclu et arrêté par les États (6 octobre).

Le clergé proposa d'inviter le roi à renouveler, dans la séance d'ouverture, le serment de l'édit d'Union, c'est-à-dire le serment de la Ligue, qui, répété par les Trois Ordres, deviendrait loi fondamentale de la France. Le Tiers adhéra; la noblesse hésita, et ne se joignit aux deux autres ordres qu'après que le Tiers lui eut promis de n'attaquer en rien ses droits et ses immunités. Le roi refusa. Le clergé et le Tiers État déclarèrent qu'ils se retireraient de l'assemblée si le roi ne cédait. Le roi céda. Il promit de jurer derechef l'édit d'union.

La séance royale d'ouverture eut lieu le 16 octobre. Le roi prononça un discours où il avouait les fautes passées, promettait d'observer fidèlement les ordonnances qu'il aurait arrêtées de concert avec les États, et prétendait qu'il eût déjà réformé le royaume et exterminé l'hérésie, s'il n'en eût été empêché par les troubles commencés en 1585 et par l'ambition démesurée de quelques-uns de ses sujets.

Le lendemain, le duc de Guise et ses amis sommèrent le roi de retrancher de son discours les passages qui les accusaient. On déclara au roi que, s'il refusait, la majorité de l'assemblée quitterait Blois. Le roi céda.

Dans une seconde séance, le roi jura, avec les députés, l'édit d'Union comme loi fondamentale du royaume, sans pouvoir obtenir que les lois relatives à l'autorité royale fussent jurées aussi comme fondamentales (18 octobre).

Les Trois Ordres procédèrent à la rédaction de leurs cahiers. Le Tiers État eût voulu que l'on procédât par voie de résolutions souveraines, et non par voie de requêtes au roi; mais il ne put faire adopter aux deux autres ordres une décision aussi hardie.

Il accepta une proposition du clergé pour inviter Henri III à déclarer préalablement le roi de Navarre criminel de lèse-majesté. La noblesse consentit d'abord à s'y joindre; mais, Henri III ayant demandé qu'on ne lui présentât pas ainsi des requêtes séparées, et que toutes les propositions fussent renvoyées aux cahiers généraux, la noblesse amena le clergé et le Tiers à consentir à cet ajournement.

Les rôles de la noblesse et du Tiers étaient tout l'opposé de ce qu'ils avaient été aux États de 1576.

A ce moment arriva une requête envoyée à Henri III par Henri de Navarre, au nom de l'assemblée générale des réformés réunie à la Rochelle. Cette assemblée manifestait des idées encore plus républicaines que les États ligueurs de Blois. Le roi de Navarre n'y présidait que comme élu par les provinces, et il ne put y garder l'autorité de chef et de protecteur du parti qu'à force de modération et d'habileté, et en demandant lui-même l'assistance d'un conseil électif. Il y avait de ces conseils à tous les degrés dans les pays et dans les villes occupés par les huguenots et par leurs alliés politiques.



Henri III.

La mort récente du prince de Condé, qui était fort ambitieux et jaloux de son cousin le roi de Navarre, n'avait pas été un malheur pour celui-ci.

La requête des protestants à Henri III réclamait la liberté de leur culte et déclarait nul tout ce qui serait fait en sens contraire à Blois. Elle fut écartée sans débat.

On apprit alors du dehors une fâcheuse nouvelle. Depuis le malheureux traité du Cateau-Cambrésis, en 1559, la France, de ses anciennes conquêtes d'Italie, avait conservé quelques places fortes en Piémont, qui pouvaient lui servir, quelque jour, de base d'opération pour retourner combattre la domination espagnole à Milan et à Naples. Henri III, à son avénement, avait déjà rendu, sans raison et sans compensation, la plupart de ces places au duc de Savoie. Il nous restait encore le petit marquisat de Saluces, qui était un ancien fief du Dauphiné au delà des Alpes. Le duc de Savoie Charles-Emmanuel, fils de ce Philibert-Emmanuel qui avait gagné autrefois sur nous la bataille de Saint-Quentin, était si ambitieux et si hardi que, voyant la France en désarroi et croyant qu'elle allait se démembrer, il rêvait de s'emparer de la Provence et du Dauphiné.

Il commença par se jeter sur le marquisat de Saluces et par s'emparer de Carmagnola, la place d'armes de ce marquisat, où était toute l'artillerie retirée par les Français de leurs anciennes possessions d'Italie.

L'honneur militaire s'émut chez la noblesse; elle requit le clergé et le Tiers de se joindre à elle pour presser le roi de châtier l'audace du duc de Savoie. Mais le clergé et le Tiers montrèrent que l'esprit de faction étouffait chez eux l'esprit national, et ils ne consentirent à appuyer la requête de la noblesse qu'à condition que la guerre contre les hérétiques ne serait pas interrompue un seul moment. C'était, en fait, renoncer à venger l'affront de la France.

Les ligueurs, qui s'étaient emparés des élections du Tiers, témoignaient bien qu'ils ne représentaient pas la vraie bourgeoisie française.

On demandait au roi tout à la fois une double guerre et la diminution des impôts. Henri III dit qu'il ne pouvait diminuer les



Assassinat du duc de Guise.

tailles. Le Tiers entraîna les deux autres ordres à persister, et, le 25 novembre, les Trois Ordres requirent du roi la réduction des tailles à moins de moitié, et la suppression des subsides établis et des offices créés depuis 1576. Le Tiers État menaça de se retirer immédiatement en cas de refus.

Guise, cette fois, seconda le roi pour tâcher d'adoucir les députés, car il voulait de l'argent pour la guerre. Mais les députés ne cédèrent pas, et le roi céda, comme toujours. Il accorda huit millions de remise sur les impôts, dont le total montait à environ vingt-sept millions de ce temps, qui en vaudraient aujourd'hui plus de deux cent cinquante. Sur l'extrême nécessité dont se plaignait le roi, qui disait qu'il ne pouvait plus entretenir sa maison, le Tiers lui octroya un don, une aumône de 120,000 écus.

Après vinrent encore de nouvelles exigences de l'assemblée et du duc de Guise. L'assemblée prétendait faire rendre gorge aux financiers, aux sangsues de cour, comme on disait, qui entouraient le roi, et les faire juger par un tribunal composé de membres des Trois Ordres. Elle demandait la liste des conseillers d'État pour exclure tous ceux qui lui étaient suspects. Guise, de son côté, exigeait qu'Orléans fût ajouté aux places de sûreté qui étaient déjà entre ses mains.

Le roi avait la rage dans le cœur. Toutes ses concessions, toutes ses humiliations, ne lui avaient servi de rien. Il craignait maintenant qu'on n'allât plus loin encore, et qu'on ne voulût le ramener de force à Paris. Un seul homme, Guise, était à ses yeux l'auteur de toutes ses misères.

Il manda dans son cabinet cinq de ses conseillers intimes, et reprit avec eux cette délibération qu'il avait eue déjà le matin de

l'arrivée de Guise à Paris, le 12 mai (19 décembre).

C'était le conseil de la Saint-Barthélemi renouvelé par un des auteurs contre l'exécuteur.

Cette fois, les conseillers étaient un maréchal de France, d'Aumont; trois gentilshommes français, les frères d'Angennes et Beauvais-Nangis, et un capitaine corse, Ornano. Un des assistants conseilla l'arrestation et le procès du duc de Guise. Les autres se récrièrent sur l'impossibilité de ce procès, et opinèrent pour ce qu'ils appelaient un coup de main, c'est-à-dire un assassinat.

Le coup fut résolu.

Dans une séance du conseil du roi, le 22 décembre, Henri III prévint les membres du conseil, parmi lesquels étaient le duc de Guise et le cardinal son frère, qu'on se réunirait le lendemain de grand matin, parce qu'il voulait partir après la séance pour aller passer les fêtes de Noël à Notre-Dame de Cléri, lieu célèbre de pèlerinage. Henri III avait calculé qu'à cette heure inaccoutumée la suite du duc serait beaucoup moins nombreuse qu'à l'ordinaire.

Au sortir du conseil, le capitaine des gardes du corps du roi, qui était du secret, annonça au duc que les gardes du corps se rassembleraient le lendemain matin pour lui présenter requête, comme grand maître de l'hôtel du roi, sur le paiement de leur solde arriérée. Guise ne vit point là de sujet de défiance. Il avait cependant reçu des avis sur le danger qui le menaçait; mais il comptait sur la reine mère; il croyait qu'Henri III n'oserait rien faire à l'insu de Catherine, et qu'il n'était plus capable de vouloir ni d'agir. Il oubliait que la faiblesse, poussée à bout, se tourne parfois en fureur.

Le mépris qu'il avait pour le roi lui ôta toute prudence. Il ne prit aucune précaution, se railla de tous les avis, et s'en alla au conseil, le 23 décembre, avant le jour.

Le roi, dès quatre heures du matin, avait fait monter dans sa chambre, par un escalier dérobé, les Quarante-Cinq, ainsi qu'on nommait une petite troupe de gentilshommes attachés à la garde de sa personne plus intimement que les gardes du corps. Ils détestaient Guise, qui faisait en ce moment réclamer leur licenciement par les États.

Le roi se retira dans un cabinet dont il avait fait changer la porte, de peur que Guise ne pénétrât jusqu'à lui à travers tant de meurtriers, et il y fit dire une messe par un de ses chapelains pour le bon succès de son entreprise!

Guise rencontra les gardes du corps au pied du grand escalier du château, et reçut la requête qu'on lui avait annoncée. Les gardes du corps obstruant le grand escalier et la porte de la chambre du conseil, qui était au haut de l'escalier, la suite du duc fut obligée de rester sur une terrasse voisine. Guise monta dans la chambre du conseil, où étaient déjà le cardinal son frère et d'autres personnes.

Un instant après, on l'appela de la part du roi. Il passa de la chambre du conseil dans la chambre du roi. Comme il allait soulever la portière de tapisserie du cabinet où il comptait trouver Henri III, un des Quarante-Cinq lui saisit le bras droit et lui porta un coup de poignard dans la poitrine. Un second le frappa par derrière, et trois ou quatre autres lui sautèrent au corps et aux jambes. Il était si fort que, tout criblé de coups, il entraîna ceux qui le tenaient d'un bout de la chambre à l'autre, et, se débarrassant de leurs mains par un dernier effort, il alla tomber expirant au pied du lit du roi.

Lorsqu'Henri III fut bien assuré qu'il ne se relèverait pas, il sortit de son cabinet, l'épée au poing, en criant : « Nous ne sommes plus deux! Je suis roi maintenant! »

Et il lança un coup de pied à ce corps pantelant.

Il y avait seize ans qu'au point du jour de

la Saint-Barthélemi, Guise avait frappé du pied un autre cadavre!

Aussitôt après, le roi fit arrêter dans le château le cardinal de Guise et plusieurs princes de sa famille, et le cardinal de Bourbon, et il envoya prendre dans la ville les principaux meneurs de l'assemblée; une partie parvinrent à s'enfuir.

Henri III descendit chez sa mère, qui était au lit, malade de la goutte, précisément au-dessous de la chambre où s'était accompli le grand meurtre.

— Madame, dit Henri III en entrant, ce matin je me suis rendu roi de France; j'ai fait mourir le roi de Paris!

— Vous avez fait mourir le duc de Guise! s'écria Catherine frappée de stupeur. — Dieu veuille que cette mort ne soit cause que vous ne soyez roi de rien! C'est bien coupé; mais saurez-vous recoudre?

Henri III se vanta d'avoir pourvu à tout. Il avait envoyé à Lyon pour arrêter le duc de Mayenne, l'homme le plus important qui restât à la maison de Guise; il avait expédié à Orléans pour s'assurer de cette ville, et à Paris pour inviter le corps de ville à se soumettre. Il en tenait dans ses mains les principaux membres; le nouveau prévôt des marchands élu par les ligueurs était président du Tiers État.

Henri III se décida à garder en otages ce prévôt et les autres députés parisiens; mais, après deux jours de délibérations, il résolut de traiter le cardinal de Guise comme son frère aîné. Ce cardinal était un homme énergique et violent, qui, tout captif qu'il fût, ne parlait déjà que de vengeance. Le roi eut grand'peine à trouver des gens qui se chargeassent de tuer un cardinal. Les Quarante-Cinq refusèrent. Un capitaine aux gardes françaises accepta enfin, et fit massacrer le cardinal à coups de hallebarde par quatre soldats.

Henri III, après avoir fait arrêter un certain nombre de membres des États Généraux, enjoignit au reste de l'assemblée de continuer à rédiger ses cahiers. Il expédia des circulaires aux gouverneurs de provinces, aux parlements, aux corps municipaux, chargea son ambassadeur à Rome d'expliquer ses raisons au pape, et confirma l'édit d'Union.

Catherine de Médicis ne vit pas les suites de ce qu'avait fait son fils. Comme elle était allée visiter le cardinal de Bourbon dans l'appartement où il était retenu prisonnier, il lui reprocha avec emportement d'avoir amené les Guises à la boucherie. La vieille reine en fut fort troublée. Sa goutte lui remonta. Elle se remit au lit, et mourut (5 janvier 1589). Elle avait soixante-dix ans.

Cette femme funeste alla ainsi rejoindre son complice de la Saint-Barthélemi. L'autre complice, le roi son fils, ne devait pas tarder à la suivre.

Au moment de la mort de sa mère, Henri III avait déjà vu ses espérances en partie dissipées. Le duc de Mayenne ne s'était pas laissé prendre. Orléans s'était soulevé. La nouvelle du meurtre d'Henri de Guise avait été accueillie à Paris par une explosion de douleur furieuse. Ceux des magistrats municipaux qui étaient restés dans la capitale avaient sur-le-champ mis Paris en défense, écrit à toutes les « bonnes villes » du parti, convoqué les notables à l'Hôtel de ville, et fait nommer gouverneur de Paris le duc d'Aumale, cousin germain du feu duc de Guise, en attendant l'arrivée de Mayenne (25 décembre). Le nom du roi avait été supprimé sur-le-champ de tous les arrêtés et ordonnances de la ville.

Les *politiques* et les partisans du roi ne purent bouger. Les uns furent emprisonnés; les autres, contenus par la terreur. La masse du peuple était tellement animée, qu'il n'y avait si pauvre artisan qui donnât moins d'une demi-douzaine d'écus pour la défense de la ville. « Tel n'avait argent, qui vendait, engageait, pour contribuer », dit un historien du temps.

Le corps de ville ne voulut pas cependant rompre définitivement avec le roi avant d'avoir retiré de ses mains le prévôt des marchands et les autres députés parisiens. Un conseiller au Parlement fut envoyé au roi pour demander leur mise en liberté.

Cela fit retomber Henri III dans ses illusions. Il crut que les choses s'apaiseraient, et resta à Blois, faisant continuer la session des États Généraux, comme s'il ne se fût rien passé d'extraordinaire.

Les États, tout mutilés qu'ils fussent, résistèrent passivement à toutes ses propositions. Ils refusèrent de nommer des délégués pour conférer avec le conseil du roi sur les conclusions des cahiers, et réclamèrent avec insistance la liberté des députés prisonniers.

Le roi relâcha la plupart des captifs, mais n'y gagna rien. Les cahiers lui furent présentés le 4 janvier. Beaucoup de requêtes démocratiques chez le Tiers État, et de requêtes réformatrices et hostiles au gouvernement arbitraire chez les Trois Ordres, se mêlent aux réclamations fanatiques, parmi lesquelles on peut signaler la demande du clergé pour qu'on rétablisse la commémoration de la Saint-Barthélemi.

La proposition politique la plus remarquable était que les ordonnances faites à la requête des États ne pourraient plus être changées par le roi, et que, quant aux autres ordonnances, les parlements ne devaient point être forcés de les enregistrer; c'est-à-dire que les parlements auraient le *veto* sur les ordonnances du roi en l'absence des États Généraux.

Henri III, voyant qu'il ne pouvait rien tirer de l'assemblée, pas même l'autorisation d'aliéner les biens du domaine pour suppléer à l'insuffisance des impôts, congédia enfin les États le 16 janvier, en les assurant de nouveau qu'il ne révoquerait jamais l'édit d'Union.

Il pria les principaux députés de s'employer à calmer leurs provinces. La plupart, au contraire, une fois rentrés chez eux, se mirent à la tête de l'insurrection.

Tandis qu'Henri III parlait, la Ligue agissait. Au lieu de se calmer, le peuple de Paris s'était exalté de jour en jour davantage, excité qu'il était par les sermons frénétiques des prédicateurs de paroisses et de couvents. On traînait dans le ruisseau les armoiries du roi; on exposait sur les autels des tableaux représentant le massacre des deux Guises. Le 7 janvier, la Faculté de théologie de Paris, la Sorbonne, déclara le peuple délié du serment prêté à Henri III; elle l'autorisa à s'armer contre le roi. Cette déclaration fut envoyée au pape, afin qu'il la confirmât.

Le 10 janvier, on mena tous les petits enfants de Paris en procession du cimetière des Innocents à l'abbaye Sainte-Geneviève. Quand la tête de cette immense colonne entra sous le porche de l'église de l'abbaye, tous éteignirent leurs cierges contre terre, en criant : « Dieu éteigne la race des Valois! »

Ce n'étaient que *Requiem* dans les églises tendues de noir, que processions nocturnes d'hommes, de femmes, d'enfants, pieds nus, en chemise, au chant du *Miserere*. Paris était comme en délire, et, dans ces cohues, des désordres de tous genres se mêlaient aux exaltations fanatiques.

Les chefs de la Ligue conservaient leur sang-froid au milieu de ce tumulte, et menaient vigoureusement leurs affaires. Le Parlement n'ayant pas voulu rompre avec le roi, et délibérant de lui envoyer une députation, un procureur nommé Leclerc, qu'on avait fait gouverneur de la Bastille, alla, avec un gros corps de gens armés, arrêter sur leurs siéges le premier président et plusieurs autres magistrats. Tous les membres du Parlement présents (les timides n'étaient pas venus) déclarèrent qu'ils suivraient leurs chefs. Leclerc mena le Parlement en robe à la Bastille (16 janvier).

On relâcha cependant ensuite ceux des magistrats prisonniers qui n'étaient pas sur la



Château du Plessy-lez-Tours.

liste de Leclerc, et, le lendemain, les nombreux absents que la peur avait retenus chez eux le 16 janvier furent ramenés au Palais par la peur, et rouvrirent les audiences. La Ligue eut ainsi sous la main une ombre de parlement, qui rendit un arrêt d'union avec le corps de ville de Paris (19 janvier).

La plus grande partie de l'Ile-de-France et de la Picardie avait adhéré au mouvement de Paris. La Ligue parisienne fit acte de gouvernement pour tout le royaume, et, au nom des princes catholiques, villes et communautés unies, proclama une nouvelle réduction des tailles.

Le 31 janvier, la duchesse de Guise vint présenter requête au Parlement, afin qu'il fût informé contre les meurtriers de son mari et de son beau-frère. Le Parlement accueillit la requête et ordonna l'information.

Les nouvelles des provinces étaient bonnes pour la Ligue. Mayenne, qui était gouverneur de Bourgogne, avait entraîné la plupart des villes de sa province et la plus grande partie de la Champagne. Le roi, n'ayant pu le prendre, avait essayé de traiter avec lui, Mayenne avait repoussé les avances d'Henri III, et il marchait au secours d'Orléans, bloqué par les troupes royales.

Après de longues hésitations, le roi s'était enfin décidé à rappeler le corps d'armée qui guerroyait en Poitou contre Henri de Navarre, afin de renforcer le faible corps employé contre Orléans. Mais ces troupes levées pour combattre les huguenots étaient mal disposées à faire la guerre aux ligueurs ; elles passèrent en grande partie à l'ennemi, et le blocus d'Orléans dut être levé (31 janvier).

Chartres, le Mans, Angers, se déclarèrent

pour la Ligue, puis Rouen et toute la basse Seine. Il y eut à Rouen un massacre d'hérétiques ou de suspects d'hérésie. Le reste de la Normandie se partagea, Caen et Dieppe restant au roi (février).

Le mouvement avait gagné le midi avec la même violence. Toulouse, théâtre de bien des scènes sanglantes depuis le commencement des Guerres de religion, s'était déclarée le 25 janvier. Le premier président et l'avocat général au Parlement, qui avaient voulu soutenir la cause du roi, furent emprisonnés, puis massacrés quelques jours après. On attacha le cadavre du premier président au pilori, avec le portrait du roi. Ce premier président, appelé Duranti, avait été un grand persécuteur d'hérétiques, et les huguenots dirent que c'était la justice du ciel qui l'avait frappé par la main de ses anciens complices.

Le mouvement s'étendit de Toulouse, par la haute Guyenne, jusqu'en Auvergne, où, toutefois, Clermont resta au roi.

La Ligue ne réussit pas à Bordeaux, où la révolte fut comprimée par les troupes royales et par les magistrats municipaux, soutenus des huguenots (6 mars); mais les ligueurs l'emportèrent dans presque toute la Provence et à Lyon (24 février). Le Dauphiné et le bas Languedoc leur résistèrent, les huguenots et les politiques unis étant très-forts dans ces provinces.

Mayenne était arrivé à Paris le 12 février, précédé par l'ambassadeur d'Espagne Mendoça, qui avait définitivement quitté la cour d'Henri III. Le gouvernement de la Ligue se régularisa. Il forma, par l'avis des seize conseils de quartiers, un conseil général de la Sainte-Union, composé de quarante membres, sous la présidence du duc de Mayenne. Il y avait trois évêques, cinq curés de Paris, un chanoine, sept gentilshommes, et vingt-deux bourgeois de Paris. Les délégués des « bonnes villes » unies devaient avoir droit de séance au conseil, quand ils se trouveraient à Paris.

Un simple clerc du greffe, nommé Senault, adroit, éloquent et hardi, et fort en crédit parmi le peuple, fut quelque temps plus puissant au conseil que le duc de Mayenne.

Mayenne, qui trouvait ce conseil beaucoup trop démocratique, obtint des Seize qu'ils y laissassent adjoindre les hommes expérimentés, disait-il, dans les affaires publiques, et il y introduisit ainsi bon nombre de hauts magistrats, d'évêques, d'anciens conseillers d'État, ce qui ôta au conseil son premier caractère.

Le conseil de l'Union élut Mayenne lieutenant général de la couronne de France, en attendant la prochaine réunion des États Généraux (4 mars). Dans le préambule du pouvoir conféré à Mayenne, il était dit que le roi pouvait être déposé en cas d'indignité, mais que « l'État de France avait toujours été royal, comme domination la plus sûre, la plus stable et de plus longue durée que nulle autre. »

Cela voulait dire qu'on entendait élire un autre roi, sauf à limiter son pouvoir, et ne pas se mettre en république. Les idées républicaines se répandaient beaucoup alors dans le peuple des villes et des campagnes ; mais personne n'avait encore l'idée d'une grande république qui maintînt l'unité nationale comme avait fait la monarchie, et république, pour la foule, signifiait, comme on disait alors, « le cantonnement à la suisse », la fédération de la France en petits cantons, avec abolition des tailles royales et des droits féodaux. Paris, même ligueur, ne voulait pas de ce démembrement.

Un règlement fut publié par le conseil de l'Union pour toutes les villes et pays de la Ligue, afin de tâcher d'y remettre un peu d'ordre, car il s'y commettait toute espèce d'excès. Le conseil convoqua les États Généraux à Paris pour le 15 juillet.

Le roi, ne pouvant encore se décider à traiter avec les huguenots, s'était du moins résigné à envoyer demander assistance aux protestants étrangers, suisses et allemands.

Il avait enfin lancé une déclaration de lèse-majesté contre Mayenne et les autres princes de la maison de Guise, et contre Paris et les autres villes rebelles, et convoqué le ban et l'arrière-ban de la noblesse.

La noblesse commençait de répondre à l'appel; la majorité des nobles tournaient contre la Ligue, depuis qu'ils voyaient que les villes ligueuses dominaient sur eux, et que les paysans se mettaient à refuser le cens et la corvée.

Les troupes royales, renforcées de noblesse, reprirent Angers; mais, pendant ce temps, la Bretagne échappait en majeure partie au roi. Le gouverneur de Bretagne, le duc de Mercœur, était un prince d'une branche lorraine marié à une descendante de la maison de Penthièvre, qui provenait de la souche des anciens ducs bretons. Cette princesse, fort ambitieuse, poussa son mari à rompre avec le roi, dans l'espoir de parvenir à le faire un jour duc de Bretagne. Comme la royauté avait assez mal respecté les libertés bretonnes, beaucoup de gens, dans ce pays, regrettaient l'ancienne indépendance, et songeaient à se séparer du royaume, qui semblait près de tomber en débris.

Les évêques bretons et la ville de Nantes prirent parti pour la Ligue avec Mercœur. La ville de Rennes chassa les gens de Mercœur et resta au roi, avec son Parlement, et avec Brest. Mais la majorité du pays fut aux ligueurs (mars-avril).

Le roi s'était retiré de Blois à Tours. Il se trouvait là serré entre Mayenne, qui massait ses forces dans la Beauce, et Henri de Navarre, qui, n'ayant plus d'ennemis en tête dans le Poitou, s'étendait en Berri et en Touraine, et s'avançait vers la Loire. Henri de Navarre avait publié, le 4 mars, un manifeste où il conjurait les Trois États de rentrer en eux-mêmes et de sauver la France par la tolérance et la paix. Il protestait par les faits contre la supposition qu'il contraindrait à son tour les catholiques à changer de religion, s'il était maître. Il montrait, dans les villes qu'il venait de prendre, les consciences respectées comme les personnes et les biens, et le culte catholique en pleine liberté.

Henri III essaya de négocier à la fois avec la Ligue, qui le reçut très-mal, et avec le roi de Navarre, qui accueillit vivement ses avances. Henri III, le 3 avril, signa un traité avec un envoyé d'Henri de Navarre sous la forme singulière d'une trêve d'un an, pendant laquelle le roi de Navarre et son parti n'emploieraient leurs forces que par commandement du roi, respecteraient partout où ils passeraient le culte catholique, et remettraient au roi les places qu'ils prendraient, sauf une ville par bailliage ou sénéchaussée. Toute poursuite, bien entendu, devait cesser contre les réformés.

Henri III demanda un délai de quinze jours avant d'exécuter ce pacte, et fit un dernier effort pour traiter avec Mayenne. Mayenne le repoussa, et l'on eut nouvelle que le pape refusait d'absoudre le roi du meurtre du cardinal de Guise. Henri III se résigna, et livra Saumur à Henri de Navarre, comme tête de pont et place de sûreté sur la Loire (21 avril).

Avant que les troupes royales et huguenotes fussent réunies, Mayenne attaqua brusquement les royaux, qui étaient espacés le long de la Loire, et détruisit un de leurs corps près d'Amboise. Henri III appela au secours le roi de Navarre, et l'invita à une entrevue au Plessis-lez-Tours, l'ancien château de Louis XI. La plupart des huguenots criaient à Henri de Navarre que, s'il y allait, il était mort, et que sa tête servirait de gage à la réconciliation du roi avec le pape et la Ligue. On lui rappelait Coligni. Mais le fils [illegible]me de Coligni, François de Châtillon, lui dit d'y aller; qu'il le fallait pour sauver la France.

Le fils de François de Guise avait [illegible] de-

versé et déshonoré la France pour venger son père. Le fils de Coligni sacrifiait une bien plus juste vengeance au salut de la France.

Le roi de Navarre se rendit au Plessis, et l'entrevue se fit dans le parc du château, tellement encombré par les soldats et par le peuple de Tours, que les deux rois restèrent quelque temps à quatre pas l'un de l'autre sans pouvoir se joindre. La bonne figure ouverte et la mine guerrière du Béarnais, comme les ligueurs appelaient Henri de Navarre, gagnèrent le cœur des assistants, et le peuple catholique de Tours cria : Vive le roi de Navarre!

Le Béarnais, suivant l'étiquette, fléchit le genou devant le roi de France, qui le releva et l'embrassa; puis ils allèrent tenir conseil au château (30 avril). Henri de Navarre repartit ensuite pour aller rassembler et faire avancer le gros de ses troupes.

Mayenne voulut profiter de l'éloignement du roi de Navarre. Il vint assaillir, avec une dizaine de mille hommes, le faubourg Saint-Symphorien de Tours, qui est séparé de la ville par la Loire, l'emporta d'assaut, et se fût peut-être emparé du pont et de la ville s'il eût poussé sa pointe; mais les ligueurs perdirent leur temps à piller le faubourg, où ils commirent mille horreurs, et les huguenots eurent le temps d'arriver à l'aide. Mayenne se retira devant Henri de Navarre (8-9 mai).

Peu de jours après, les royaux et les huguenots réunis eurent un grand succès dans l'Ile-de-France même. La ville de Senlis s'étant déclarée pour le roi, le duc d'Aumale était venu l'assiéger avec dix mille hommes. Quatre mille royalistes et protestants des provinces du nord marchèrent au secours, et, grâce à l'incapacité du duc d'Aumale, mirent les assiégeants en pleine déroute (17 mai). Les vainqueurs vinrent ravitailler le château de Vincennes, dont les Parisiens n'avaient pu s'emparer, et lancer des boulets jusque dans Paris. Les Parisiens rappelèrent à la hâte Mayenne.

L'adhésion de la grande majorité de la noblesse, la caste militaire, compensait jusqu'à un certain point, pour le parti royal, l'infériorité du nombre. La noblesse se ralliait au roi pour défendre ses droits féodaux contre les paysans, mais aussi, il faut le reconnaître, par ce sentiment d'honneur national qu'elle avait pris dans le service de l'armée régulière, des compagnies d'ordonnance. Elle ne pouvait souffrir qu'on subordonnât la France au pape et au roi d'Espagne, comme faisaient les ligueurs. Mayenne, après son élection à la lieutenance générale du royaume, avait écrit à Philippe II que, si le temps l'eût permis, il eût attendu et suivi le commandement de Sa Majesté Catholique avant d'accepter cette charge; puis il avait écrit au pape que le conseil général de l'Union n'agirait que d'après les ordres de Sa Sainteté

La bourgeoisie éclairée pensait comme la noblesse, sans mêler à son patriotisme, comme faisait la noblesse, des intérêts et des préjugés rétrogrades; mais elle était comprimée, dans la plupart des villes, par la forte organisation de la Ligue.

Le roi et la Ligue tâchaient également de tirer assistance de l'étranger. Philippe II promit beaucoup à la Ligue, mais ne lui donna rien de quelque temps; ses pertes énormes de l'an passé l'avaient épuisé, et il avait à se défendre lui-même contre les Anglais, qui vinrent, ce printemps-là, assaillir en grande force les ports d'Espagne.

Le pape Sixte-Quint n'aida que par des paroles la Ligue, qu'il n'aimait guère. Henri III lui ayant refusé de remettre en liberté le cardinal de Bourbon, que les ligueurs eussent sans doute proclamé roi, et la cause royale lui semblant perdue, il s'était décidé à publier, le 24 mai, une sommation au roi de comparaître devant le saint-siége à peine d'excommunication.

Cela put bien réchauffer le fanatisme des



Assassinat d'Henri III par Jacques Clément.

ligueurs, mais ne donna ni argent ni armée étrangère à la Ligue, tandis qu'il en venait une de Suisses et d'Allemands au roi, et que le grand-duc de Toscane, fatigué de la suprématie espagnole en Italie, prêtait secrètement quelque argent à Henri III.

Henri de Navarre proposa, ou plutôt imposa à l'inerte Henri III un plan de campagne hardi et décisif : c'était de réunir toutes les forces royales et huguenotes devant Paris, et d'en finir d'un seul coup.

L'armée combinée se mit en mouvement vers le milieu de juin. Elle occupa tous les passages de la Loire, sauf Orléans et Nantes, puis marcha vers Paris, prit et pilla Pithiviers et Etampes. Henri III fit pendre les chefs de la Ligue dans ces deux villes. L'armée, tournant Paris, alla ensuite emporter Poissi, qu'elle traita comme Étampes et Pithiviers, puis assiégea Pontoise. Le roi de Navarre s'entremit en faveur des habitants et de la garnison, et leur fit obtenir une capitulation honorable (25 juillet). Les ligueurs furent frappés de cette humanité, qui contrastait avec les vengeances du roi, et l'un des plus violents prédicateurs de la Ligue déclara en chaire que le *Béarnais* (comme ils appelaient le roi de Navarre), tout hérétique qu'il fût, valait mieux que le tyran Henri de Valois.

Treize ou quatorze mille Suisses et Allemands venaient de rejoindre les deux rois. L'armée combinée, au grand complet, comptait trente-cinq ou quarante mille combattants. Elle se rabattit sur Paris, et occupa les villages de la banlieue, d'Argenteuil à Vaugirard (30 juillet).

Mayenne n'avait dans la ville que huit ou

neuf mille soldats, en partie étrangers, mal payés et peu sûrs. Un sombre abattement avait succédé, dans la population, à l'exaltation frénétique du commencement de l'année. Mayenne, bon politique et général assez capable, mais dépourvu d'entrain et d'élan, n'était pas l'homme qu'il fallait pour enlever les masses, comme eût fait son frère Henri de Guise. Les Seize, non plus, n'y pouvaient rien. Le peuple ne sortait plus pour monter la garde aux tranchées; on n'y voyait guère que des moines. Les *politiques*, les royalistes, relevaient la tête et menaçaient à leur tour.

L'assaut fut préparé pour le 2 août; il avait toute chance de succès.

La fureur des plus fanatiques s'était accrue à mesure que la masse du peuple s'affaissait dans le découragement. L'exaspération était au comble dans les couvents.

Il y avait au couvent des dominicains ou jacobins de la rue Saint-Jacques un jeune moine appelé Jacques Clément, ignorant et simple d'esprit, mais passionné et hardi. Une nuit, il vit en songe un ange armé d'un glaive, qui lui annonça qu'il devait mettre à mort le tyran de France. Il demanda à ses supérieurs si c'était un péché mortel pour un prêtre de tuer un tyran; on lui répondit que non, et on l'encouragea en lui citant les exemples de Judith et de Jéhu dans la Bible.

Il se prépara par le jeûne et par les sacrements, et les chefs de la Ligue lui procurèrent une fausse lettre pour le roi, où l'on avait imité l'écriture du premier président, captif à la Bastille.

Jacques Clément se rendit, le 31 juillet, au quartier général d'Henri III, qui était à Saint-Cloud.

Il rencontra aux avant-postes le procureur général au Parlement de Paris, qui s'était échappé et avait rejoint Henri III, et lui dit qu'il apportait au roi des lettres et de bonnes nouvelles de Paris : que les royalistes étaient près de se saisir d'une des portes de la ville. Le procureur général l'emmena chez lui, où il soupa gaiement, et il dormit si tranquillement qu'on fut obligé de l'éveiller le lendemain matin pour le mener chez le roi.

Henri III lut la prétendue lettre du premier président, et fit approcher le moine. Frère Jacques déclara qu'il avait à parler au roi en secret. Le capitaine des gardes et le procureur général voulurent s'y opposer; mais Henri III, imprudent à son tour comme l'avait été Guise, fit retirer à quelques pas les assistants.

Un instant après, le roi poussa un grand cri : « Ah! le méchant moine! Il m'a tué! »

Le moine avait tiré un couteau de sa manche et l'avait plongé dans le ventre du roi.

Les assistants massacrèrent l'assassin sur la place; mais son coup avait réussi. La blessure était mortelle.

Lorsque Henri de Navarre accourut de son quartier, qui était à Meudon, auprès du roi blessé, Henri III lui parla comme au légitime héritier de la couronne, et l'exhorta de changer de religion, « tant pour son salut dans l'autre monde que pour sa fortune dans celui-ci »; puis il pria et requit les seigneurs et capitaines qui remplissaient sa chambre de reconnaître après sa mort son frère de Navarre pour roi, et de lui en prêter serment en sa présence.

Les assistants jurèrent.

La voix du roi et toute son apparence n'annonçaient pourtant pas une fin prochaine, et il invita lui-même Henri de Navarre à aller inspecter tous les postes et rassurer l'armée. Mais, dans le courant de la nuit, un exprès accourut chercher le roi de Navarre; quand il revint, il ne trouva plus le roi en vie. Henri III avait expiré durant la nuit du 1er au 2 août 1589, à l'âge de trente-huit ans.

Avec ce malheureux et méprisable prince finit la race des Valois, après avoir régné plus de deux siècles et demi. Les Valois avaient, aux quatorzième et quinzième siè-

cles, tantôt compromis, tantôt servi la France. Ils disparaissaient à la fin du seizième, après l'avoir plongée dans le chaos.

CHAPITRE XI

GUERRES DE RELIGION (SUITE). — HENRI IV ET LA LIGUE.

(1589-1590.)

Henri III, qui n'avait fait que du mal à la France pendant sa vie, lui en faisait encore par sa mort. La mort de ce roi si peu regrettable était un nouveau malheur; car, au moment où Henri III fut frappé par Jacques Clément, la royauté catholique qu'il représentait, alliée aux protestants français et étrangers, allait vaincre, et enlever Paris à la faction fanatique et au parti de Philippe II; maintenant, la royauté catholique disparaissant avec Henri III, on retombait dans l'inconnu.

Trois principes en lutte parmi nous se disputaient la France : le principe monarchique, suivant lequel le roi succédait au roi par droit de naissance, et recevait sans conditions le pouvoir souverain; le principe catholique, suivant lequel l'État était lié indissolublement à l'Église, et nul ne pouvait être roi sans professer la religion de l'État; le principe républicain, ou de la souveraineté du peuple, qui soutenait que la nation est au-dessus des princes, et qu'on ne peut être roi sans l'élection ou le consentement du peuple.

Henri III, roi par droit de naissance et roi catholique, représentait les deux premiers principes, et le troisième ne l'avait pas formellement rejeté, puisqu'il n'avait pas été déposé par les États Généraux. Le nouveau roi, Henri IV, ne représentait qu'un seul des trois principes, le monarchique, et les deux autres étaient ou paraissaient alliés contre lui, les États Généraux ayant exclu du trône les princes non catholiques.

Mais l'alliance du principe républicain au catholique n'était qu'une apparence, car la démocratie de la Ligue se subordonnait au pape et au roi d'Espagne, et le principe républicain n'existe pas réellement dès qu'il reconnaît une autorité humaine au-dessus de lui. D'une autre part, le principe monarchique se trouvait momentanément allié à la nationalité, à la liberté de conscience et au progrès.

Dans ces grandes crises qui décident pour longtemps du sort des peuples, les qualités personnelles des chefs sont de haute importance. Si Henri IV eût été un homme médiocre, ou Philippe II un grand homme, la France eût pu être abattue pour des siècles. Mais nous avons déjà dit quel génie était Henri IV, et Philippe II n'avait qu'une obstination implacable et point de génie.

A la nouvelle de la mort d'Henri III, des transports d'allégresse avaient éclaté dans Paris. La foule avait passé de la consternation à un vrai délire. On dressa des tables par les rues, on alluma des feux de joie sur les places; on célébra Jacques Clément comme un saint, on plaça ses images sur les autels, ce qu'approuva le pape Sixte-Quint; car, malgré ses idées monarchiques, quand il sut la catastrophe d'Henri III, il compara solennellement l'assassin de ce roi aux héros de la Bible, à Judith et aux Machabées

Des opinions diverses partageaient les ligueurs sur ce qui regardait la succession d'Henri III. Conformément au sentiment du plus grand nombre, le duc de Mayenne et le principal agent de Philippe II, Mendoça, s'entendirent pour faire proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui était prisonnier en Touraine. Mayenne n'osait réclamer la couronne pour son compte, et l'envoyé d'Espagne ne croyait

pas encore le moment venu de la revendiquer au nom de son maître.

Une déclaration de Mayenne, comme lieutenant général du royaume, et du conseil général de l'Union, invita les catholiques qui avaient suivi Henri III, et tous autres, à reconnaître le roi légitime Charles X (5 août).


Le cardinal de Bourbon (roi de la Ligue).

La joie et la confiance étaient rentrées dans la ville assiégée. Le trouble et la confusion avaient passé dans le camp des assiégeants.

La majorité des seigneurs catholiques, revenant sur ce qu'ils avaient juré à Henri III mourant, n'offrirent obéissance à Henri de Bourbon qu'à condition qu'il se fît catholique.

Henri se récria contre cette sommation, et dit qu'on ne pouvait attendre un si brusque changement de croyance que d'un homme qui n'aurait aucune croyance; mais il déclara qu'il était prêt à se soumettre à un concile libre et légitime, et qu'il donnerait toutes garanties à la religion catholique.

Henri commença d'avoir bon espoir au retour de deux officiers qu'il avait envoyés, l'un aux quartiers occupés par la petite noblesse des provinces du nord, et l'autre aux quartiers des Suisses. « Sire », vint lui dire le premier de ces deux capitaines, appelé Givri; « Sire, votre noblesse attend vos commandements; vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. »

L'autre officier annonça que les Suisses, quoiqu'ils n'eussent d'engagement qu'avec Henri III, resteraient avec Henri IV en attendant les ordres de leurs cantons.

Henri, cependant, continuait à négocier avec les seigneurs catholiques. Il gagna, par de grandes promesses, le meilleur général et le plus habile politique qu'il y eût parmi eux, le maréchal de Biron. Biron décida les autres. Le pacte fut conclu, et, le 4 août, Henri IV signa l'engagement de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, sans y rien changer, et de se faire instruire par un concile général ou national, qu'il ferait assembler sous six mois. Il promit de ne laisser faire exercice d'autre religion que de la catholique, sinon dans les lieux où il se pratiquait présentement, jusqu'à la paix générale ou jusqu'aux États Généraux, qu'il convoquerait aussi sous six mois

Les villes et forteresses qui seraient réduites en son obéissance devraient être confiées à des gouverneurs catholiques, sauf celles accordées aux réformés par la récente trêve avec le feu roi. Tous les offices et gouvernements qui vaqueraient ailleurs que dans les places occupées par les réformés seraient donnés à des catholiques.

Le roi promettait enfin de conserver tous princes, officiers de la couronne et tous autres fidèles sujets, en leurs charges et dignités.

Les seigneurs présents reconnurent Henri IV pour roi à ces conditions, et en attendant qu'il convoquât sous deux mois une assemblée générale des princes et seigneurs



Chateau d'Aques.

qui étaient fidèles serviteurs du feu roi, afin de prendre tous ensemble une plus ample délibération sur les affaires du royaume. Henri les autorisa à envoyer vers le pape, afin d'obtenir de lui ce qu'ils jugeraient nécessaire pour le bien de la chrétienté et du roi.

Tous les seigneurs présents à la mort d'Henri III ne signèrent point le pacte du 4 août. L'ancien favori du feu roi, le duc d'Épernon, homme actif, énergique, fort ambitieux et fort arrogant, prétendit que sa dignité de duc et pair ne lui permettait pas de signer au-dessous des maréchaux, et partit avec tout un corps d'armée, sept mille soldats qu'il avait levés dans l'ouest, en promettant vaguement qu'il servirait le roi dans son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge. Beaucoup d'autres seigneurs suivirent son exemple, et demandèrent au roi un congé qu'il n'était pas en état de leur refuser. Quelques-uns même passèrent à la Ligue.

Bon nombre de protestants, mécontents de ce que leur religion ne gagnait rien à l'avènement de leur chef au trône, s'en allèrent aussi. Il est vrai que ces huguenots, depuis si longtemps en campagne, étaient à bout de ressources, et que le roi n'y pouvait suppléer.

L'armée royale était réduite quasi de moitié. Les troupes de la Ligue se renforçaient. Henri IV reconnut impossible de continuer le siége de Paris.

Les ligueurs espéraient qu'il allait se retirer sur la Loire. Il s'en garda bien. Il n'entendait point abandonner le nord du royaume à ses ennemis. Il décampa le 8 août, alla s'emparer de Meulan, dont il fit sa tête de pont sur la basse Seine, occupa les petites places de l'Oise, détacha deux corps de trou-

pes en Picardie et en Champagne, et marcha en Normandie avec une dizaine de mille hommes qui lui restaient, afin de refaire son armée dans ce gras pays et d'être à portée de recevoir les secours que son alliée la reine Élisabeth devait lui envoyer par mer.

La possession d'un bon port était pour lui une chose capitale; heureusement, le gouverneur de Dieppe se déclara en sa faveur. Le commandant de Boulogne en fit autant. La portion royaliste du Parlement de Normandie, qui s'était retirée à Caen, reconnut Henri IV, et le fit reconnaître par le gouverneur et par la ville.

Henri apprit bientôt que Mayenne marchait contre lui. Les ligueurs avaient reçu des Wallons de la Belgique, des reîtres et des lansquenets allemands, des Suisses catholiques, des Lorrains, enfin tous les secours qu'ils avaient demandés au dehors, mais qui fussent arrivés trop tard sans la mort d'Henri III. Philippe II s'était retrouvé en mesure de leur fournir des subsides.

Les Parisiens, de leur côté, eux qui naguère semblaient renoncer à se défendre dans Paris, s'enrôlaient maintenant pour courir au loin après l'armée royale.

Mayenne comptait acculer Henri IV dans Dieppe, et l'y accabler ou l'obliger à s'enfuir par mer. En quittant Paris, il avait annoncé qu'il allait prendre le Béarnais, et les *badauds* louaient déjà des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir mener le Béarnais à la Bastille.

Mais Henri IV n'était pas si facile à prendre. Il ne se laissa pas enfermer dans Dieppe. Il s'établit, à une lieue et demie de cette ville, sur la colline d'Arques, entre trois petites rivières, des bois, des ravins et un marais, coupa toutes les avenues qui mènent au bourg et au château d'Arques par des tranchées et des levées de terre, et fortifia le faubourg du Pollet, qui domine la ville de Dieppe, afin que l'ennemi ne pût se jeter sur Dieppe pendant qu'il était à Arques. Le camp d'Arques et le Pollet devinrent ainsi comme deux places fortes, qui s'appuyaient l'une l'autre avec leurs batteries.

Mayenne, général fort lent et circonspect, laissa au roi tout le temps de se retrancher, et ne vint l'attaquer que lorsque l'armée ligueuse fut au complet et qu'elle eut vingt-cinq ou trente mille hommes contre huit ou neuf mille.

Les premières tentatives des ligueurs contre le camp d'Arques et le faubourg du Pollet furent vigoureusement repoussées. Mayenne essaya d'une attaque à fond contre le camp. Par une matinée de brouillard, son infanterie, après avoir franchi la petite rivière d'Aulne, assaillit un retranchement qui protégeait les abords du camp. Un régiment de lansquenets faisait la tête de la colonne ligueuse. Ces Allemands crièrent qu'ils étaient protestants, et qu'ils venaient se rendre au roi. Les soldats allemands et suisses du roi les aidèrent à passer le fossé. Une fois dans le retranchement, ils se jetèrent sur ceux qui les y avaient introduits. Ils pénétrèrent jusqu'au roi. Henri, un moment, crut tout perdu, et demandait à grands cris s'il ne se trouverait pas cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi.

Par bonheur, Mayenne ne poussa pas assez vivement son avantage. Le roi et le maréchal de Biron rallièrent leurs gens. Le brouillard se leva. Les batteries royales foudroyèrent l'ennemi; la garnison du Pollet accourut à l'aide, et l'ennemi fut chassé du retranchement où il était entré par trahison (21 septembre).

Le surlendemain, une escadre anglaise apporta au roi quelque argent et des munitions.

Mayenne décampa, fit un grand détour, et revint, le 26, s'établir entre Arques et Dieppe, du côté opposé à son premier campement. Henri avait prévenu l'effet de cette manœuvre en se portant, avec le gros de ses troupes, dans les faubourgs de Dieppe, après avoir laissé une garnison à Arques.

Mayenne n'osa renouveler l'attaque générale. Les engagements partiels tournèrent à l'avantage des royaux. Cinq à six mille Écossais et Anglais débarquèrent à Dieppe. Les deux corps expédiés par le roi en Picardie et en Champagne revenaient; l'armée ligueuse se décourageait et se fondait par la désertion. Mayenne battit en retraite le 6 octobre, et se retira vers la Somme pour aller chercher de nouveaux secours du duc de Parme.

L'effet fut immense en France et au dehors. On avait cru le Béarnais perdu. Quand on le vit sorti victorieux d'un si grand danger, on commença de croire que rien ne lui serait impossible.

Il essaya de tirer parti de son succès. Après avoir reposé ses troupes et rallié ses corps détachés, il retourna vers l'Ile-de-France avec plus de vingt mille combattants, et, Mayenne ne reparaissant pas, il alla droit à Paris. Le 1er novembre, avant le jour, à la faveur d'un brouillard, il fit attaquer à la fois tous les faubourgs de la rive gauche. Tout fut emporté en moins d'une heure. Les Parisiens y perdirent un millier d'hommes et treize pièces de canon. Les huguenots s'excitaient au carnage en criant : *Saint-Barthélemi!* Peu s'en fallut que les troupes royales ne pénétrassent dans la ville pêle-mêle avec les fuyards.

L'armée tenta et de forcer la porte Saint-Germain et d'entrer par la rivière, en passant la Seine à gué près de la tour de Nesle. Elle n'y réussit pas, et peut-être, si elle fût parvenue à entrer dans la ville, eût-elle été comme étouffée, dans le dédale des rues étroites de Paris, sous un effort désespéré des Parisiens. La population, revenue de sa première surprise, était prête à se défendre à outrance.

Les faubourgs de la rive gauche furent livrés au pillage. Henri IV, qui n'avait pas le moyen de payer ses soldats, ne pouvait les empêcher de piller. Il fit du moins respecter les personnes, sinon les propriétés, et l'honneur des femmes et la vie des hommes furent épargnés.

Mayenne était parti d'Amiens avec ses troupes à la nouvelle de la marche du roi sur Paris, et arriva le lendemain de la prise des faubourgs. Il n'accepta pas la bataille que le roi lui offrit dans la plaine de Montrouge. Henri n'était point en mesure d'entreprendre un siége en règle; il retourna sur la Loire, et fit son entrée à Tours, sa capitale provisoire.

Il y reçut un ambassadeur de la république vénitienne. La prudente Venise le reconnaissait comme roi de France. C'était un bon signe. Le désastre maritime qu'avait essuyé Philippe II l'année précédente avait enhardi les Vénitiens. Le sultan Mourad III reconnut aussi Henri IV, et lui offrit le secours d'une flotte contre l'Espagne; mais les Turcs ne parurent pas dans nos mers, retenus par une guerre en Asie.

Le roi annonça qu'il tiendrait en mars l'assemblée de notables que la guerre avait empêchée en octobre. Il ne fit que passer à Tours (22-24 novembre), et continua la campagne durant l'hiver, nourrissant ses troupes du butin et des contributions de guerre. Le Mans se rendit à lui le 2 décembre, et, après cette ville, tout le Maine. Les gouverneurs de la ville et du château d'Angers lui avaient assuré cette importante place malgré la bourgeoisie ligueuse, et les paysans de l'Anjou, pillés par les soldats ligueurs, tournaient contre la Ligue.

Le roi entra par Alençon dans la Normandie centrale, et soumit en quelques semaines toutes les villes de cette contrée qui tenaient pour la Ligue. Il ne demandait aux villes qui capitulaient que des vivres et quelque argent pour ses soldats. La grande cité royaliste de Caen l'avait fort aidé dans ses opérations.

Les divisions de la Ligue contribuaient aux succès d'Henri IV. Philippe II visait à se faire déclarer protecteur du royaume et à préparer

l'abolition de la loi salique, qui excluait les femmes, au profit de sa fille, qui était la petite-fille d'Henri II. Il prétendait que sa fille fût reine de France après le roi de la Ligue, Charles X, qui était prisonnier, vieux et malade. La plupart des prédicateurs, curés et moines, et le plus grand nombre des Seize, étaient gagnés à Philippe II, les uns par fanatisme, les autres par cupidité, car il n'était pas avare de pensions.

Mayenne et ses principaux conseillers étaient très-opposés aux vues du roi d'Espagne : lui, par intérêt; eux, par un sentiment national qui n'était pas éteint chez les anciens conseillers d'État, magistrats ou autres personnes notables ralliées à la Ligue.

Mayenne manœuvra plus habilement en politique qu'en guerre. Il objecta aux agents de Philippe II qu'on mécontenterait le pape en nommant un autre protecteur de la religion que lui en France. Et, comme il craignait que le conseil général de l'Union ne se déclarât pour le protectorat espagnol, il remplaça le conseil général par un conseil privé suivant en tous lieux le lieutenant général du royaume. Il s'empara ainsi de tout le pouvoir, et, pour détourner l'opinion et l'empêcher de se soulever contre ce coup d'État, il convoqua les États Généraux pour le 3 février 1590, quoiqu'il prévît bien que la guerre ne leur permettrait pas de se réunir.

La fédération démocratique de la Ligue fut par là dissoute. La Ligue perdit beaucoup en énergie à cette espèce de contre-révolution monarchique.

Le 20 janvier 1590 entra dans Paris un légat du pape, le cardinal Gaëtano, avec une grande suite de prélats et de docteurs. Sixte-Quint, malgré sa déclamation indécente sur les louanges de Jacques Clément, restait, avant tout, prince italien et ennemi de la domination espagnole. Il souhaitait un Bourbon catholique sur le trône de France, fût-ce même le Béarnais, s'il [illegible]

le légat était un fanatique et non un politique; il servit fort mal les intentions du pape, et se jeta à corps perdu dans la Ligue et dans le parti espagnol.

Le 10 février, la Sorbonne, d'accord avec le légat, déclara qu'on ne devrait ni ne pourrait reconnaître pour roi Henri de Bourbon, hérétique relaps, s'il redevenait catholique. Le 1er mars, le légat publia défense à tous prélats de se rendre à Tours, s'ils y étaient appelés pour instruire Henri de Bourbon dans la religion catholique, attendu que ni Henri de Bourbon ni les siens n'étaient compétents pour convoquer les évêques. Le 5 mars, un arrêt du Parlement de Paris interdit toute communication avec Henri de Bourbon et ses agents, sous peine de mort.

Le Parlement royaliste de Tours, composé de membres émigrés du Parlement de Paris, avait, en sens contraire, déclaré criminel de lèse-majesté quiconque aurait communication avec le légat.

Mayenne s'était remis en campagne pour tâcher de relever sa réputation militaire, fort compromise à Arques. Il reprit quelques places sur la Seine et sur l'Oise; mais Meulan, qui était le poste le plus important pour Henri IV sur la basse Seine, se défendit si bien, que le roi eut le temps d'accourir du fond de la Normandie.

Henri fit lever le siége de Meulan par une diversion contre Poissi, qu'il prit d'assaut sous les yeux de Mayenne. Mayenne parvint à couper le pont de Poissi. Henri, ne pouvant le poursuivre, tourna sur Dreux, et assiégea cette ville.

Mayenne, laissant ses troupes sur la Seine, alla conférer à Bruxelles avec le duc de Parme. Il voulait de l'argent pour lever des soldats à sa guise. Le lieutenant de Philippe II lui donna non de l'argent, mais des soldats étrangers. De retour sur la Seine vers le 10 mars, il marcha au secours de Dreux, qui résistait vaillamment au roi.

Henri IV leva le siége, mais pour aller au-



Henri IV à Ivri.

devant de l'ennemi. Le 13 mars, les deux armées furent en présence dans la plaine de Saint-André, entre Nonancourt et Ivri, près de la rivière d'Eure.

Mayenne n'avait voulu que sauver Dreux. Les ligueurs et les Espagnols l'obligèrent à combattre. Il était supérieur en nombre; il avait quinze ou seize mille hommes contre onze mille.

Il était tard. On remit la bataille au lendemain.

Les armées furent en ligne, le 14 mars, vers dix heures du matin. Les cavaliers ligueurs et les Wallons de Belgique, leurs auxiliaires, avaient conservé l'ancien équipement de la gendarmerie, l'armure complète et la lourde lance d'arrêt. La cavalerie d'Henri IV était armée moins pesamment, à peu près comme nos cuirassiers actuels, avec l'épée et le pistolet. Henri IV avait reconnu les inconvénients de l'ancien armement, que son poids excessif devait bientôt faire partout supprimer. Henri IV avait partagé son armée en petits corps très-mobiles, et entremêlé les escadrons et les bataillons.

Henri, avant de donner le signal, manifesta publiquement des sentiments religieux, qui étaient chez lui indépendants des doctrines de secte. Il invoqua le Dieu de justice, et cria à ses soldats :

« Mes compagnons, Dieu est pour nous! Voici ses ennemis et les nôtres! Voici votre roi! A eux! Si vous perdez vos étendards, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur! »

Il avait planté sur son casque de grandes plumes de paon blanc, pour se faire recon-

naître de plus loin à ses amis et à ses ennemis.

On se chargea des deux parts avec vigueur. Mais les escadrons de la Ligue étaient trop serrés entre eux. Un corps de reîtres ligueurs, mis en désordre par le canon et par les tirailleurs du roi, se rejeta sur le principal escadron où était Mayenne en personne, et y porta la confusion. Henri fondit aussitôt sur Mayenne. La gendarmerie ligueuse et wallonne ne put faire usage de ses lances. Cela se passa comme à Coutras, trois ans auparavant. La cavalerie de la Ligue fut partout rompue, et Mayenne s'enfuit.

Après la défaite de la cavalerie, l'infanterie de la Ligue ne tint pas. Les Suisses catholiques, que la Ligue ne payait pas, ne voulurent pas se faire tuer pour elle, et mirent bas les armes. Les lansquenets allemands furent sabrés ou arquebusés sans merci, par représaille de leur trahison d'Arques. Le roi avait crié de sauver les Français et de faire main basse sur les étrangers.

Mayenne ayant rompu le pont de l'Eure pour empêcher les royaux de le poursuivre, toute l'infanterie et une partie de la cavalerie furent tuées, prises ou dispersées. Beaucoup se noyèrent dans la rivière d'Eure en essayant de la passer à gué.

Quand Paris sut que l'armée de la Ligue n'existait plus, la consternation fut profonde. La grande ville était fort mal pourvue d'artillerie et de munitions de guerre et de bouche; les remparts étaient en mauvais état, et, si Henri IV eût paru tout de suite devant Paris, il y aurait eu grande chance à ce que Paris capitulât.

Si Henri IV fût entré dans Paris sans être lui-même forcé de capituler avec la religion de l'État et de se faire catholique, l'avenir de la France eût pu être bien différent.

Henri IV ne parut pas. Il occupa seulement Vernon et Mantes, et resta là près de quinze jours. Ses troupes étaient fatiguées; la pluie détrempait les chemins; les Suisses se mutinaient faute de solde; une grande partie des catholiques royaux ne voulaient pas que le roi vainquît tout à fait tant qu'il serait protestant, et l'entravaient au lieu de le seconder; son propre surintendant des finances, François d'O, un ancien favori d'Henri III, très-fourbe et très-corrompu, l'empêchait de trouver de l'argent, bien loin de lui en procurer.

Henri fut donc réellement retenu par de grands obstacles; néanmoins, il les eût peut-être surmontés par son activité et son énergie, s'il n'y avait eu un autre obstacle en lui-même. Il s'était pris d'une nouvelle passion pour une châtelaine des environs de Mantes, la dame de la Roche-Guyon, et ne fit peut-être pas tout ce qu'il aurait pu pour s'éloigner d'elle et aller à Paris.

Pendant ce temps, un des capitaines du roi, ce Givri qui lui avait montré tant de zèle le jour de la mort d'Henri III, laissa passer à prix d'argent, au pont de Chamois, un grand convoi de vivres pour Paris. Ce n'était point trahison, mais nécessité d'avoir de l'argent à tout prix pour les soldats, et le roi lui-même était forcé de tolérer ces sortes de transactions.

On ne pouvait plus espérer que Paris capitulerait sur-le-champ, et le roi n'avait pas intention de donner d'assaut. Il ne voulait ni exposer sa petite armée au désespoir du peuple de Paris, ni exposer Paris à être pillé et saccagé. Il sentait bien que ce n'était pas ainsi qu'un roi de France devait prendre possession de la capitale. Il résolut le blocus. Les nouvelles des provinces étaient bonnes pour lui; les royalistes avaient eu l'avantage en Auvergne et sur les confins du Maine et de la Bretagne, ainsi que du côté de la Lorraine, où la garnison et les habitants de Metz tenaient pour le roi et faisaient rude guerre aux Lorrains. La Ligue ne pouvait avoir promptement de grands secours du dehors, et cela donnait du temps au roi.

Henri, maître des postes de la basse Seine, se porta sur la haute Seine et sur la Marne, occupa Corbeil et Lagni, et refusa une trêve à la Ligue.

Les nouvelles étaient bonnes aussi du côté de Rome, du moins au point de vue des catholiques royaux. Le pape Sixte-Quint, malgré l'ambassadeur d'Espagne, avait accueilli un envoyé des catholiques royaux, et promis d'embrasser Henri de Bourbon s'il demandait à rentrer dans le giron de l'Église, ce qui mit Philippe II en grande colère.

Le légat, cependant, continua d'être à la tête de la Ligue, et le pape n'osa le révoquer.

Paris, revenu de son abattement, avait repris toute son exaltation ligueuse. Des hommes énergiques et habiles dirigeaient les préparatifs de défense. Paris avait pour gouverneur le duc de Nemours, frère de Mayenne et du feu duc Henri de Guise par sa mère, veuve de François de Guise, qui avait épousé en secondes noces un prince de la maison de Savoie. C'était un jeune homme rempli d'ambition et de courage, et il menait très-bien les affaires militaires, tandis qu'un autre personnage fort capable, l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, dirigeait l'administration civile, d'accord avec les magistrats municipaux. Les prédicateurs excitaient sans cesse le peuple par leurs sermons, et ils étaient grandement secondés par une nouvelle confrérie dite du *Nom de Jésus,* qui avait pour chef Lincestre, curé de Saint-Gervais, et qui était pour ainsi dire la Ligue dans la Ligue. Les confrères communiaient tous ensemble au moins une fois par mois, et renouvelaient chaque fois le serment de ne jamais consentir à paix ni trêve avec Henri de Bourbon ou ses fauteurs.

Les Parisiens fondirent ou remirent en état soixante-cinq pièces de canon, réparèrent leurs fortifications, barrèrent la rivière par des chaînes que protégeaient des barques armées. La milice bourgeoise fut portée à trente mille hommes bien équipés, et renforcée de quatre ou cinq mille soldats.

Le 7 mai, la Sorbonne renouvela sa décision contre Henri de Bourbon, fût-il même absous par le saint-siége. Le soir même, Henri se montra devant Paris à la tête de quinze mille hommes.

Le 9, Henri emporta d'assaut Charenton; le commandant et la petite garnison furent pendus, d'après une tradition suivant laquelle on ne faisait point de quartier à quiconque défendait contre une armée royale une place incapable de résistance sérieuse. On ne comprend pas qu'Henri IV ait suivi cet usage barbare, qui dérogeait si fort à son humanité habituelle.

Henri occupa tous les postes entre Charenton et Saint-Cloud. Le 12 mai, il fit donner aux faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin un assaut, qui fut vaillamment repoussé. Il renonça aux assauts, fit brûler tous les moulins de la banlieue, et compléta le blocus en occupant toutes les petites places et les châteaux, et en faisant battre sans cesse la campagne par sa cavalerie.

Deux jours après l'assaut des faubourgs, une nouvelle milice, qui s'était formée pour prêter assistance aux compagnies bourgeoises, fut passée en revue par le légat sur les quais et sur les ponts. C'étaient treize cents prêtres, moines et écoliers de l'Université. L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, marchait en tête de ces moines casqués et cuirassés, la hallebarde ou l'arquebuse sur l'épaule, suivant des crucifix pour enseignes. Leur grand étendard était une bannière à l'image de la Vierge.

Les jésuites louèrent fort ce beau zèle de leurs confrères jacobins, cordeliers et capucins, mais ne s'y associèrent point. Les bénédictins, qui étaient des gens graves et peu ligueurs, se tinrent à l'écart, et les *politiques*, les royalistes, se moquèrent fort de la procession de la Ligue. Cependant, si l'apparence était ridicule, le fond était sérieux;

car ces moines étaient résolus à se faire tuer tout aussi bien qu'ils excitaient les autres à braver la mort.

Les Parisiens firent plus d'une sortie heureuse. Il leur était facile d'être fort supérieurs, sur un point quelconque, contre une armée peu nombreuse et dispersée parmi tant de postes; mais ces succès momentanés, dont les Parisiens ne pouvaient profiter faute de cavalerie, ne débloquaient pas la ville. Paris commençait à souffrir de la cherté des vivres.



Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

On entreprit le recensement de la population et des vivres qui se trouvaient chez les particuliers. Paris, qui avait eu probablement vers le milieu de ce siècle de trois cents à trois cent cinquante mille habitants, était réduit à deux cent mille, encore en comptant près de trente mille paysans réfugiés des environs. On trouva du blé pour un mois (26 mai).

Le roi de la Ligue, Charles X, venait de mourir de la pierre, le 8 mai, au château de Fontenai-le-Comte, en Poitou, où il était enfermé. Sa fin causa peu d'émotion dans Paris, et la Ligue ajourna jusqu'aux États Généraux, quand ils pourraient se tenir, le choix du successeur de Charles X.

Le jour de l'Ascension (31 mai), il y eut dans Paris procession générale, à la suite de laquelle toutes les autorités jurèrent, sur le maître-autel de Notre-Dame, de mourir plutôt que de rendre la ville au roi de Navarre. On lut devant le peuple une lettre de Mayenne qui promettait un prompt secours.

Mayenne annonçait toujours qu'il allait venir, et ne venait pas. Philippe II, qui voyait que c'était une crise décisive pour la Ligue et pour tout le parti catholique européen, voulait maintenant aider puissamment Mayenne, et avait donné des ordres en conséquence au duc de Parme. Mais ce duc avait de très-grands embarras dans les Pays-Bas. Le fils du libérateur de la Hollande, le jeune Maurice de Nassau, qui avait de grands talents militaires, reprenait l'offensive, à la tête des Hollandais, contre la Belgique catholique. Le duc de Parme prévint Mayenne qu'il lui fallait deux à trois mois pour mettre la Belgique en défense avant de pouvoir marcher au secours de Paris.

Plusieurs des hommes les plus notables de la Ligue, et, à leur tête, cet archevêque de Lyon qui menait l'administration de Paris, prévoyaient que, le roi de la Ligue étant mort, Philippe II allait réclamer pour sa fille la couronne de France. Ils gardaient des sentiments français, ne voulaient pas livrer le pays à l'étranger, et pressaient Mayenne de traiter avec « le roi de Navarre. » L'archevêque de Lyon se fit autoriser par le conseil privé du lieutenant général du royaume à demander un passe-port au « roi de Navarre », pour aller trouver Mayenne à Laon et examiner avec lui les conditions de transaction.

Le roi accorda le passe-port, puis le révoqua, sur des indices qui lui firent croire à



La procession de la Ligue.

de la mauvaise foi de la part des ligueurs; ce fut une faute, car l'archevêque d'Espinac et ses amis étaient sincères. Il est vrai que Mayenne ne l'était pas, et qu'il eût été bien difficile de conclure avec lui.

Il y avait à Paris, dans le Parlement et dans la haute bourgeoisie, un parti qui désirait traiter avec le roi; mais le gouverneur Nemours et les Seize contenaient ce parti par la terreur. Il y eut des gens condamnés à mort et exécutés pour complots royalistes. D'autres personnes furent jetées à l'eau par les ligueurs. Les Seize, un moment comprimés par Mayenne, avaient recouvré leur domination dans Paris.

Le roi essaya d'effrayer la ville en la canonnant, durant quelques jours, du haut de Montmartre et de Montfaucon; mais ses batteries ne produisirent pas grand effet.

Cependant, la misère croissait. Le pain manqua chez les boulangers dès le 20 juin. Après le blé, on eut bientôt épuisé une réserve d'avoine dont on faisait de la bouillie. Les distributions d'argent que faisaient les grands et les riches ne préservaient plus de la faim. L'ambassadeur d'Espagne ayant jeté au peuple de la monnaie de Castille, on lui cria : « Pas d'argent, mais du pain ! »

On voulut renvoyer de la ville les paysans et les mendiants. Le roi défendit de laisser passer personne.

Le 27 juin, on visita les couvents, qui avaient été exemptés de la visite du mois passé. On les trouva si bien garnis, que le gouverneur et les Seize enjoignirent aux gens d'Église de nourrir le peuple pendant quinze jours,

Ces quinze jours passèrent. On touchait au milieu de juillet. Mayenne promettait secours pour la fin du mois; toutes céréales et

toutes viandes avaient disparu des marchés; on avait mangé chevaux et mulets, chiens et chats; les légumes et les herbes des jardins et des faubourgs atteignirent à leur tour des prix exorbitants; des milliers de malheureux, hâves et décharnés, se traînaient le long des murailles pour arracher l'herbe d'entre les pavés, ou chercher dans les ruisseaux les débris les plus immondes. On en voyait tomber d'inanition et ne plus se relever. On imagina des aliments monstrueux, impossibles. On pila des ardoises délayées dans de l'eau. On broya les ossements humains des charniers pour les réduire en farine. Tous ceux qui en goûtèrent moururent. La famine entrait jusque dans les maisons des princes. Une dame fort riche essaya de manger ses deux petits enfants morts de faim; elle expira avant d'avoir achevé cet horrible repas.

Jamais le plus implacable ennemi n'eût traité Paris aussi cruellement qu'il se traitait lui-même en s'obstinant à ne pas se rendre. Les prêcheurs, qui nourrissaient ce malheureux peuple de sermons au lieu de pain, lui persuadaient que nul martyre n'est plus agréable à Dieu que le martyre de la faim. Les protestants disaient avec raison que Paris se châtiait lui-même de la Saint-Barthélemi. Le fanatisme qui avait fait le crime de ce peuple faisait aussi son châtiment.

On apercevait, des faubourgs, les blés mûrs dans la plaine de Paris. Une foule de pauvres gens, hommes, femmes et enfants, enragés de faim, sortirent désespérément pour aller faucher, sous les balles des soldats du roi, des moissons arrosées de leur sang.

Paris perdit bientôt cette périlleuse ressource et le peu d'herbages que lui fournissaient encore les faubourgs. Dans la nuit du 24 juillet, l'armée royale, renforcée au moins jusqu'à vingt-cinq mille hommes, assaillit à la fois les dix faubourgs du nord et du sud. Les Parisiens, épuisés par la misère, ne purent opposer une longue résistance; tous les faubourgs tombèrent au pouvoir des assiégeants. Le cercle de fer qui enfermait Paris se resserra ainsi sur lui comme pour l'étouffer.

On commença enfin de crier dans les rues: « Du pain ou la paix! » Un grand nombre de bons bourgeois allèrent trouver le gouverneur de Paris pour le supplier de capituler. Le duc de Nemours tâcha de gagner quelques jours. Le 1er août, un messager du duc de Parme pénétra dans Paris, et annonça que ce duc ne pourrait opérer sa jonction avec Mayenne que le 15.

Quand on sut qu'il fallait attendre au moins quinze jours encore, un affreux gémissement s'éleva de toute la ville. On cria qu'avant ce terme, tout le monde serait mort. Les chefs de la Ligue furent forcés d'ouvrir des négociations; mais ce fut seulement le 6 que l'archevêque de Lyon et l'évêque de Paris conférèrent avec le roi dans l'abbaye Saint-Antoine. Le faubourg Saint-Antoine n'était encore qu'un village groupé autour de l'abbaye. Ils demandèrent des passeports au roi pour aller trouver Mayenne; mais Henri IV, qui ne voulait pas de nouveau délai, offrit aux deux prélats d'arrêter avec eux une capitulation fort douce et modérée, aux termes de laquelle Paris ouvrirait ses portes sous huit jours, si, d'ici là, il n'était secouru, ou la paix faite. Les deux prélats n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour accepter ces conditions, et se retirèrent.

Le désespoir fut extrême dans Paris. Le surlendemain, les *politiques* se révoltèrent et se portèrent en armes au Palais en criant: « Du pain ou la paix! » Mais leur complot avait été découvert, et ils furent surpris et mis en déroute par les troupes de la garnison embusquées autour du Palais.

Personne ne remua plus. Les pauvres gens n'avaient plus la force de se soulever, quand ils l'eussent voulu. Le 15 août passa sans que parût l'armée de secours, puis la seconde quinzaine du mois presque entière. On a peine à concevoir comment Paris vint à bout

de subsister durant cet affreux mois d'août. Il y avait des gens qui allaient s'asseoir en silence dans les églises pour y attendre la mort.

Les assiégeants eux-mêmes aidèrent Paris à ne pas mourir. Le roi, qui avait d'abord refusé de laisser sortir de Paris « les bouches inutiles », accorda individuellement une multitude de passe-ports à des gens qui quittaient la ville et qui s'adressaient soit à sa pitié, soit à la protection qu'ils achetaient de ses officiers. Il laissa ses capitaines envoyer des vivres à leurs anciens amis, et ses soldats, toujours mal payés, vendre des denrées à qui pouvait les acheter. Il croyait la reddition de Paris certaine, et ne voulut point prendre la ville d'assaut comme il avait pris les faubourgs.

Il savait les succès des Hollandais, et ne croyait pas que le duc de Parme se décidât à quitter la Belgique. La nouvelle de l'entrée du duc en France fut pour lui un coup de foudre.

Il se hâta de rouvrir les pourparlers avec les ligueurs ; mais Mayenne traîna quelques jours, puis rompit. Le duc de Parme l'avait joint à Meaux le 23 août.

La dernière semaine d'août s'écoula pour les Parisiens dans des angoisses qu'on ne peut dire. Enfin, le 30, au point du jour, les cris de joie des sentinelles appelèrent le peuple aux remparts ; les corps de garde des royaux étaient déserts ; le siége était levé.

Henri IV, ne pouvant laisser son armée dispersée autour de Paris en présence d'un adversaire aussi redoutable que le duc de Parme, avait pris le parti d'aller au-devant de l'ennemi.

Il prit position sur la Marne, à Chelles, au-dessous de Lagni. Le duc de Parme, après avoir reçu à Meaux toutes les forces qu'il attendait, vint se mettre, le 31, entre Lagni et l'armée royale. On avait vingt et quelques mille hommes de chaque côté. Henri IV, résolu à vaincre ou à mourir, offrit la bataille. Le duc de Parme la refusa, et entoura son camp, en une seule nuit, de remparts de terre. Henri ne put l'attirer en plaine.

Tandis que les armées étaient en présence, les affamés de Paris commençaient d'être ranimés par les vivres qui leur arrivaient du Hurepoix et de la Beauce.

Le 6 septembre, le duc de Parme, détournant l'attention d'Henri IV par une manœuvre habile, fit attaquer derrière lui et prendre d'assaut Lagni avant qu'Henri pût secourir cette place. La prise de Lagni débloquait la Marne.

Henri tenta un dernier effort. Le 9 au soir, il se replia de Chelles sur Bondi, envoya un corps d'infanterie passer la Marne et la Seine à leur confluent, et le suivit avec une partie de sa cavalerie. Vers le milieu de la nuit, l'infanterie royale rentra dans les faubourgs du sud de Paris. Un fort détachement descendit dans le fossé de la ville, qui était à sec, et commençait d'escalader le mur entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marceau, lorsque des jésuites, qui faisaient le guet dans les jardins de l'abbaye Sainte-Geneviève, chargèrent à coups de hallebarde les premiers assaillants qui atteignaient le haut de la muraille, et les rejetèrent dans le fossé. La milice du quartier accourut aux cris des jésuites, et la surprise échoua.

La discorde était autour d'Henri IV ; les catholiques et les protestants se querellaient ; les auxiliaires étrangers demandaient de l'argent ; la noblesse harassée réclamait son congé. Tout espoir d'entrer à Paris était perdu. Henri, réduit à la nécessité d'abandonner la campagne à ses ennemis, munit ses places de bonnes garnisons, et se retira en Beauvaisis avec un petit corps de troupes d'élite.

Une nouvelle fâcheuse lui arriva de Rome. Sixte-Quint était mort (27 août). Ce pape avait joué un double rôle. Comme chef de l'Église catholique, il avait été, en Italie, grand persécuteur des hérétiques et des philosophes ; mais, au dehors, comme roi de

Rome, il avait été surtout ennemi de l'Espagne. Par haine contre Philippe II, il négociait en ce moment avec tous les princes protestants, même avec la reine d'Angleterre, et il se disposait à rappeler de France son légat, comme trop ligueur. Son successeur, Grégoire XIV, rentra dans la politique purement catholique et dans l'alliance de Philippe II.



Alexandre Farnèse, duc de Parme.

Paris n'avait plus la force de se réjouir de rien. Les maladies avaient succédé à la famine dans la capitale, à demi dépeuplée et croulante.

Après la levée du siége de Paris, le duc de Parme ne fit pas grand exploit. Il prit quelques petites places incapables de défense, puis fut arrêté trois semaines au siége de Corbeil par la vaillante résistance de la garnison, qui se fit tuer tout entière sur la brèche plutôt que de se rendre (16 octobre). L'armée espagnole avait souffert; le pays ravagé lui fournissait peu de ressources, et surtout les périls de la Belgique rappelaient le duc de Parme dans son gouvernement. Il repartit, laissant quelques troupes à Mayenne, et harcelé durant sa retraite par Henri IV, qu'avait déjà rejoint une partie de la noblesse.

A peine l'armée de Parme se fut-elle éloignée, que les royaux reprirent Corbeil par escalade, et passèrent au fil de l'épée la petite garnison espagnole, par représailles des cruautés que les Espagnols avaient commises dans Corbeil (10 novembre). Lagni fut aussi recouvré par les royaux.

Le duc de Parme n'avait donc pas réussi à chasser les royaux de l'Ile-de-France. Paris sentait que ses maux n'étaient pas finis, et ne se relevait pas. Henri IV, de son côté, avait vaincu la Ligue; mais le protecteur étranger de la Ligue l'avait empêché d'achever sa victoire. L'avenir de la France était bien sombre, et l'issue de cette terrible lutte impossible à prévoir. En aucun cas, elle ne pouvait être heureuse. Si Paris était pris de force par le roi huguenot, le droit du peuple était violé. Si Henri IV était forcé de changer de religion pour régner, la liberté de conscience était violée, et l'État enchaîné de nouveau à l'Église.

Ce qui eût dû décider tout homme qui gardait le sentiment national à accepter Henri IV, c'était ce fait évident que la Ligue ne se soutenait plus que par l'étranger. Henri avait des alliés au dehors; la Ligue avait un protecteur, qui était bien près de devenir un maître.

CHAPITRE XII

GUERRES DE RELIGION (SUITE). — HENRI IV ET LA LIGUE (SUITE).

[illegible]

Depuis la mort d'Henri III, pendant qu'Henri IV combattait dans le nord-ouest et autour de Paris, la guerre avait continué



La famine dans Paris.

dans toutes les autres provinces, avec des succès divers.

Vers la fin de l'année 1590, le Parlement de Bordeaux, resté neutre depuis plus d'un an avec cette grande ville, se décida à reconnaître Henri IV, puis lui envoya des députés pour l'exhorter à se faire catholique. Henri répondit, comme à son ordinaire, que, dès que les nécessités de la guerre le permettraient, il se ferait instruire par un concile. Les royaux eurent désormais la supériorité en Guyenne.

En Bretagne, le gouverneur ligueur, le duc de Mercœur, n'osa déclarer les prétentions de sa femme, au nom de la maison de Penthièvre, sur l'héritage du duché. Quoique la Ligue, moins fanatique et moins cruelle en Bretagne qu'ailleurs, y eût une grande majorité, Mercœur ne sut pas prendre le dessus sur les royaux sans appeler les Espagnols, auxquels il livra le port de Blavet, aujourd'hui Port-Louis (octobre 1590). Les royaux, alors, appelèrent les Anglais à Paimpol, et chacun des deux partis eut en

Bretagne quatre ou cinq mille auxiliaires étrangers.

Les ligueurs avaient aussi appelé quatre mille soldats espagnols en Languedoc, où la Ligue avait peine à se soutenir contre le maréchal de Montmorenci-Damville, uni aux huguenots.

Dans le sud-est, le parti royal avait affaire à un autre ennemi étranger que l'Espagnol. L'ambitieux et audacieux duc de Savoie, Charles-Emmanuel, comptant sur le démembrement de la France, visait à rétablir à son profit l'ancien royaume d'Arles, sous la suzeraineté de l'Espagne, et à mettre la main sur Genève, sur le Dauphiné et sur la Provence. Aidé par les forces espagnoles du Milanais, il était entré en Dauphiné, puis en Provence. Il avait fait occuper Antibes et Fréjus par des garnisons espagnoles, et avait été reçu dans Aix, comme protecteur de la Provence, par le Parlement d'Aix, le seul parlement dont la majorité eût volontairement pris parti pour la Ligue (novembre 1590). Il parvint ensuite à se faire recevoir dans Marseille.

Mais, durant ce temps, le chef des protestants dauphinois, un grand homme de guerre appelé Lesdiguières, prenait Grenoble et dominait presque tout le Dauphiné. Lesdiguières marcha en Provence contre le duc de Savoie, et défit les troupes de Charles-Emmanuel (avril 1591). Marseille, qui n'avait reçu qu'à contre-cœur le duc de Savoie, rompit bientôt après avec ce prince, tout en restant ligueuse. L'esprit français était plus fort, même dans cette contrée lointaine, que ne le croyaient les étrangers.

Des secours français sauvèrent Genève, assaillie par les Savoisiens et les Espagnols.

Le duc de Savoie n'était pas le seul prince qui visât à s'emparer d'un lambeau de la France. Son cousin le duc de Nemours, après avoir quitté le gouvernement de Paris par suite d'une querelle avec Mayenne, s'établit à Lyon, dont il était aussi gouverneur, et, de là, il travaillait à dominer les provinces voisines, et rêvait de s'y faire une principauté indépendante.

Le duc de Lorraine, lui aussi, avait ses prétentions, et cherchait à se faire déclarer protecteur de la Champagne ; mais il n'y réussit pas.

C'était donc à la fois contre la domination espagnole et contre un démembrement subordonné à la suzeraineté du roi d'Espagne qu'il s'agissait de défendre la France.

Henri IV, laissant à ses lieutenants la défense de sa cause et de celle de l'unité française dans les provinces lointaines, poursuivait avec fermeté son plan, qui était de maintenir la guerre autour de Paris jusqu'à la réduction de Paris. Il refusa toute trêve aux ligueurs, et obtint des Allemands la promesse d'un nouveau et plus grand secours, avec la caution de la reine d'Angleterre pour une partie de la solde des troupes auxiliaires. Les Hollandais eux-mêmes, qui avaient tant à faire chez eux, sentant que la grande querelle contre l'Espagne se déciderait à Paris, s'engagèrent à assister Henri IV par mer.

Henri promettait, d'un côté, aux puissances protestantes, de persister, tant qu'il vivrait, dans la religion réformée ; de l'autre côté, aux catholiques royaux, de se faire instruire par des évêques et des docteurs catholiques, ce qui était pour eux une espérance et une demi-promesse de changement. Il était franc de nature ; mais sa jeunesse passée au milieu d'une cour corrompue et les difficultés extrêmes de sa position avaient altéré cette franchise, et il promettait facilement sans savoir s'il pourrait tenir.

Le 19 janvier 1591, il fit une nouvelle tentative pour surprendre Paris. Durant la nuit, les troupes royales entrèrent en silence dans le faubourg Saint-Honoré, resté tout ouvert depuis le siége. Elles étaient précédées de gens d'élite travestis en paysans, qui conduisaient des charrettes chargées de farine. Les faux paysans devaient embarrasser

la porte Saint-Honoré avec leurs charrettes et faire entrer l'armée. Mais on trouva la porte bouchée et terrassée, et les volées du tocsin apprirent au roi que l'entreprise était découverte. Il se retira.

Les Parisiens, un peu réconfortés par cette mésaventure du Béarnais, instituèrent une fête anniversaire en mémoire de la « Journée des Farines. » Ils avaient déjà quatre fêtes semblables : celles du jour des « Barricades »; de la journée « Du pain ou la paix », où avait été comprimée la révolte des politiques ; de « la Levée du siége », et de « l'Escalade » repoussée par les pères jésuites.

L'affaire des farines décida les Parisiens à recevoir une garnison de quatre mille Espagnols et Napolitains, ce qu'ils avaient refusé jusque-là.

Henri IV, après avoir ainsi manqué encore une fois Paris, était tombé sur Chartres (février 1591). Cette importante ville était bien fortifiée, et les habitants se défendirent obstinément.

Durant ce siége, de dangereuses intrigues se tramaient contre Henri dans sa propre famille. Ses cousins, deux frères du feu prince de Condé, le trahissaient. Ils étaient restés catholiques depuis la Saint-Barthélemi, pendant que leur aîné Condé avait été fort zélé protestant. Un de ces deux princes était cardinal, et avait pris le titre de cardinal de Bourbon depuis la mort du roi de la Ligue Charles X. Il aspirait à le remplacer, et avait secrètement écrit au nouveau pape Grégoire XIV pour le prier de l'aider à parvenir au trône de France. Les prédicateurs de Paris, avertis de ses menées, le secondaient en disant dans leurs chaires qu'il fallait « un roi catholique du sang de France. » Malgré les pensions que la plupart recevaient du roi d'Espagne, ils eussent mieux aimé un roi français qu'un roi espagnol, et ils rêvaient d'arranger les choses en faisant épouser la fille de Philippe II au nouveau cardinal de Bourbon, moyennant une dispense du pape. Henri IV fut averti, n'en laissa rien paraître, et se contenta de surveiller de près ses cousins et d'acheter le confident du cardinal de Bourbon, un intrigant fort spirituel et fort habile, appelé du Perron, qui menait le cardinal à sa guise. Ce cardinal, heureusement pour Henri IV, était tout aussi incapable que le feu roi de la Ligue.

La meilleure réponse aux cabales ennemies, c'était de vaincre. Henri s'opiniâtra au siége de Chartres. L'énergie et la persévérance furent égales chez les assiégeants et les assiégés. Chartres repoussa les attaques à force ouverte, mais, après deux mois de résistance, dut finir par capituler faute de munitions. Le roi laissa à Chartres ses priviléges municipaux, mais lui imposa une forte contribution en argent et en grains. Bien qu'il se fût engagé à ne pas laisser exercer publiquement le culte réformé dans la ville, sept ou huit cents personnes, bourgeois et nobles, s'en allèrent avec la garnison plutôt que de demeurer sous un roi hérétique (19 avril).

La perte de Chartres et de la Beauce, ce « grenier de Paris », comme on disait, désola les Parisiens et les irrita fort contre Mayenne, qui n'avait pas su secourir Chartres. Paris retomba dans l'affaissement. Le commerce et l'industrie étaient morts. La majorité du peuple eût voulu la paix; mais elle était contenue par la faction des Seize, fortement organisée, et par la petite garnison étrangère.

La campagne souffrait maintenant un peu moins que la ville. Les royaux et les ligueurs, dans leur intérêt commun, avaient fait ensemble une convention pour la liberté et la sûreté du labourage, afin que les armées trouvassent de quoi subsister.

Il y eut encore une fois une négociation sans résultat entre le roi et les princes ligueurs, qui ne cherchaient qu'à gagner du temps.

Les princes ligueurs envoyèrent un ambassadeur à Philippe II pour lui remontrer

la fâcheuse situation de la Ligue et l'inutilité d'élire un roi, si l'on n'avait les forces nécessaires pour l'établir dans le royaume.

Philippe réclama nettement la couronne de France pour sa fille, et menaça de ne pas continuer ses secours, si la Ligue n'élisait l'*infante* d'Espagne. L'ambassadeur fit entendre que la Ligue céderait, et le roi d'Espagne promit la solde de deux armées, à condition que les États Généraux seraient assemblés pour procéder à l'élection.

Le roi d'Espagne promettait beaucoup; mais ses propres affaires allaient mal aux Pays-Bas, où les Hollandais lui enlevèrent plusieurs places cette année-là, malgré tout le génie militaire du duc de Parme. Du côté des Hollandais, c'était tout un peuple qui se jetait avec passion dans la guerre. Du côté du duc de Parme, il n'y avait que des soldats; car la Belgique, redevenue tant bien que mal catholique, était loin d'avoir l'ardeur de la Hollande protestante.

Le pape Grégoire XIV secondait de son mieux Philippe II. Il renouvela l'excommunication prononcée autrefois par Sixte-Quint contre « le roi de Navarre », et lança l'anathème contre les gens d'Église qui ne quitteraient pas sur-le-champ les terres de l'obéissance d'Henri de Bourbon (fin mai).

L'effet que la Ligue espérait des bulles du pape fut manqué. Les ecclésiastiques du parti royal ne quittèrent pas leurs bénéfices. Un certain nombre d'évêques s'étaient ralliés à Henri IV dans l'espoir de sa conversion, et résistèrent au pape, en vertu des anciennes maximes gallicanes.

La majorité royaliste du Parlement de Paris, qui avait émigré et s'était partagée en deux chambres, l'une à Tours, l'autre à Châlons, déclara les bulles abusives, nulles et scandaleuses, les fit brûler par le bourreau, décréta de prise de corps le nonce du pape qui les avait apportées, déclara les ecclésiastiques qui y adhéreraient déchus de leurs bénéfices, et déclara enfin Grégoire, « soi-disant pape », ennemi de l'État (juin-août).

Le Parlement de Caen suivit l'exemple des chambres de Tours et de Châlons. Les Parlements de Rennes et de Bordeaux, gallicans moins résolus, décidèrent seulement d'adresser des remontrances au pape.

Une déclaration du roi du 4 juillet renouvela l'engagement pris envers les seigneurs catholiques en 1589, à savoir : de se soumettre à un libre concile ou « à quelque assemblée notable et suffisante. » Pour donner aux protestants une compensation du renouvellement de sa promesse aux catholiques, Henri IV rétablit la paix de religion sur le pied des édits de pacification de 1577 et 1580, en remplacement du régime provisoire de la trêve qu'il avait faite avec Henri III en 1589.

Les parlements royalistes des provinces, hostiles au libre exercice du culte protestant, accueillirent cette mesure de mauvaise grâce.

Les prélats qui faisaient partie du conseil du roi n'avaient cependant pas protesté, et, sur l'invitation du roi, ils se réunirent à Chartres avec les autres évêques royalistes et les délégués des corporations religieuses du parti royal, pour délibérer sur « les censures indûment obtenues du pape. » Ils adressèrent à tous les catholiques du royaume un mandement où ils déclaraient nuls les monitoires et excommunications de Grégoire XIV, « mal informé » (21 septembre). Deux cardinaux, dont l'un était ce même cardinal de Bourbon qui rêvait secrètement la couronne, un archevêque, celui de Bourges, et sept évêques, signèrent.

L'assemblée ecclésiastique voulait députer vers le pape. Le Parlement de Tours s'y opposait. La mort de Grégoire XIV mit fin au débat.

C'était une victoire pour le roi que d'avoir gagné une fraction du clergé. Le parti royal eut aussi, vers le même temps, quelques nouveaux succès militaires. Henri IV prit Noyon, ce qui lui assura le cours de l'Oise, de même qu'il avait la haute Somme; Saint-Quentin et



Porte Guillaume et cathédrale de Chartres.

Compiègne tenaient pour lui (août). Le duc de Savoie, renforcé par des troupes venues de Lombardie, tenta encore une fois l'invasion du Dauphiné. Il fut défait complétement par Lesdiguières au bord de l'Isère. Cette victoire, qui assura définitivement le salut du Dauphiné, fut gagnée au pied des tours du château de Bayard, et comme sous l'invocation du chevalier *sans peur et sans reproche* (18 septembre).

Les deux partis avaient fait de grands préparatifs. Le duc de Lorraine s'était réuni à Mayenne, et ils avaient reçu un renfort de dix mille Suisses, Espagnols et Italiens, pour la plupart à la solde du pape Grégoire XIV. Ils ne purent, toutefois, empêcher Henri IV, qui avait reçu quatre à cinq mille Anglais, d'opérer sa jonction, à Attigni-sur-Aisne, avec un beau corps d'armée de seize mille Allemands, dont six mille cavaliers (29 septembre).

La reine Élisabeth exigeait, pour prix de ses services, qu'Henri IV chassât les ligueurs des provinces maritimes du nord-

ouest, afin qu'ils ne pussent plus lancer des corsaires contre la marine marchande anglaise. Henri IV prit ses dispositions pour assiéger Rouen, dont la prise eût frappé un double coup sur Paris et sur le Havre et toute la côte.

De graves événements politiques se passèrent à Paris cet automne.

Les Seize aspiraient à rétablir la fédération démocratique que Mayenne avait dissoute par une espèce de surprise en annulant le conseil général de l'Union. Depuis la levée du siége de Paris, ils avaient par deux fois réclamé de lui le rétablissement du conseil général, l'expulsion de ceux des membres du conseil de Mayenne qui avaient parlé de paix avec le roi de Navarre, et la création d'un tribunal extraordinaire pour juger tous ceux qui contreviendraient à « l'union des catholiques. » Mayenne avait éludé leur demande. Il leur avait seulement accordé le bannissement d'un certain nombre de membres du Parlement et de la Chambre des comptes, qui s'étaient compromis en faveur de la paix.

Les Seize écrivirent secrètement à Philippe II pour l'assurer que tous les catholiques souhaitaient de le voir s'asseoir sur le trône de France, ou bien y établir quelqu'un de sa postérité; qu'on recevrait pour roi le gendre qu'il se choisirait. L'Université de Paris s'était jointe aux Seize dans cette démarche. La Faculté de théologie, la Sorbonne, avait été plus loin que le corps de l'Université. Elle n'avait pas craint d'avancer qu'il fallait « assurer à tout prix la perte de l'ennemi, soit en conservant, soit en partageant la monarchie. »

Le prétendu désir des Seize de voir Philippe II régner en personne sur la France n'était qu'une flatterie. Ce que souhaitaient au fond les Seize, et, avec eux, l'Université, c'était que Philippe choisît pour gendre le jeune duc Charles de Guise, fils du feu duc Henri, qui s'était récemment échappé de Tours; il y avait été retenu prisonnier depuis le meurtre de son père. Les Seize cherchaient à l'opposer à Mayenne. Si toutefois le roi d'Espagne exigeait la couronne pour lui-même, ils étaient décidés à accepter la réunion de la France et de l'Espagne, bien entendu avec l'Inquisition espagnole.

Les dépêches des Seize, en date du 20 septembre, furent interceptées par les royaux et envoyées à Mayenne par ordre du roi. Mayenne n'éclata point, observa et attendit.

Ce furent les Seize qui éclatèrent. Le Parlement de Paris ayant acquitté un des membres du bureau de la ville, accusé de haute trahison pour avoir correspondu avec un parent royaliste, les Seize résolurent d'en finir par la force avec les *politiques* du Parlement. Ils élurent entre eux un conseil secret de dix personnes, dont ils s'engagèrent à sanctionner tous les actes (6 novembre); puis le comité des Dix fut encore renforcé de quelques-uns des fanatiques les plus forcenés de Paris, ecclésiastiques et laïques.

Le 15 novembre, au point du jour, le comité s'empara du premier président, du doyen de la grand'chambre du Parlement et d'un conseiller au Châtelet, et mena ces trois magistrats à la prison du petit Châtelet, qui était au bout du petit Pont, à l'entrée de la rue Saint-Jacques. Le comité s'érigea en tribunal improvisé, s'affubla de robes noires avec de grandes croix rouges, et jugea et condamna à mort, séance tenante, les trois prisonniers. Le premier président, appelé Barnabé Brisson, pria en vain qu'on le confinât, au pain et à l'eau, entre quatre murailles, jusqu'à ce qu'il eût achevé un livre qu'il avait commencé pour l'instruction de la jeunesse. Le comité n'écouta rien, et fit pendre sur l'heure les trois prisonniers dans le petit Châtelet même.

Le président Brisson était un fort savant homme, mais à la fois ambitieux et faible, et qui, en même temps, protestait de son zèle aux Seize et correspondait avec les royalistes,

afin de garder sa position si le roi l'emportait. Il lui en coûta la vie.

Les trois cadavres furent portés à la place de Grève, et accrochés à trois gibets, avec des écriteaux qui les déclaraient traîtres et fauteurs d'hérésie. Les Seize avaient compté qu'à ce signal le peuple ferait une nouvelle Saint-Barthélemi contre les politiques. Le peuple ne bougea pas. Les Seize s'adressèrent aux deux colonels espagnol et napolitain de la garnison pour qu'ils fissent l'exécution sur une liste qu'on leur présenta. Ces deux officiers refusèrent.

Les Seize, sentant que le peuple leur échappait et que le coup était manqué, essayèrent de transiger avec Mayenne, qui était à Laon, de faire avouer leur acte par le corps de ville, et de faire rouvrir les séances du Parlement.

Ils ne réussirent ni à l'Hôtel de ville ni au Parlement. Mayenne attendit quelques jours. Quand il sut que l'opinion réagissait avec force dans la bourgeoisie contre les Seize, et que les classes populaires ne les soutenaient plus, il rentra à Paris (28 novembre), et convoqua une assemblée générale à l'Hôtel de ville.

Les Seize y demandèrent qu'on ne revînt pas sur ce qui s'était passé le 15 novembre. De notables bourgeois demandèrent au contraire qu'on en fît justice. Mayenne ne se prononça pas encore; il commença par cerner la Bastille et sommer le commandant d'évacuer cette forteresse. Le commandant était un des Seize, ce Leclerc qui avait mené le Parlement en prison en janvier 1589. Leclerc rendit la Bastille.

Mayenne se transporta ensuite au Parlement, et le réorganisa; puis, le 4 décembre, il fit arrêter et étrangler, sans forme de procès, dans une salle basse du Louvre, quatre des principaux du conseil des Seize.

Quelques autres s'enfuirent; d'autres furent pris, mais non exécutés. Mayenne ne poussa pas plus loin les représailles. Il ne voulait ni réduire au désespoir les fanatiques, ni relever par trop les politiques.

Il publia une amnistie, dont il n'exceptait que trois des juges, ou plutôt des meurtriers de Brisson, qui s'étaient échappés; mais il interdit, sous peine de la vie, même à ceux « qui s'étaient prétendu nommer le conseil des Seize », toutes assemblées particulières (10 décembre). Par compensation, il fit pendre un homme qui avait comploté en faveur du « roi de Navarre. » Il imposa à tous les bourgeois de Paris le serment de lui obéir jusqu'à l'élection d'un roi.

Ce fut la chute définitive de cette fausse démocratie des Seize, qui avait compromis pour longtemps les idées démocratiques et républicaines en France.

Mayenne, vainqueur des Seize, se rapprocha des Espagnols, dont l'assistance lui était plus nécessaire que jamais, car Henri IV pressait vivement alors la capitale de la Normandie. C'était surtout par l'influence du duc de Parme que les Espagnols n'avaient pas soutenu les Seize au moment décisif. Le duc de Parme, qui était un prince souverain, n'aimait pas la domination populaire.

Le duc de Parme avait reçu de Philippe II l'ordre de retourner au secours de la Ligue. Philippe était résolu de tout sacrifier à l'établissement de sa fille sur le trône de France. Non-seulement il envoyait le duc de Parme avec une armée dans le nord de la France, et entretenait des corps de troupes en Bretagne, en Languedoc, en Provence, mais il préparait un autre corps d'armée pour envahir la Guyenne, et il était allé jusqu'à offrir la paix à « ses rebelles » de Hollande.

Les Hollandais ne se fièrent pas à lui, et une insurrection suscitée dans l'Aragon par son despotisme l'obligea d'employer à soumettre les Aragonais l'armée qui devait attaquer la Guyenne. Le mouvement de l'Aragon fut étouffé, et les vieilles libertés de l'Aragon périrent comme avaient péri celles de la Castille; mais le vaste plan de campagne de Phi-

lippe II contre la France fut manqué dans son ensemble.

Tout l'intérêt de la campagne d'hiver qui s'ouvrait se concentra dans la lutte renouvelée entre Henri IV et le duc de Parme. Le péril auquel était exposé Rouen détermina le duc de Parme à se porter en avant, sans que la question de l'élection au trône eût été réglée définitivement entre l'Espagne et la Ligue. Mayenne avait réussi encore une fois à éloigner la solution.



Le maréchal de Biron (Armand de Gontaut).

Le maréchal de Biron avait commencé l'investissement de Rouen dès le 11 novembre. Le roi arriva, dans les premiers jours de décembre, avec le gros de l'armée. Il avait écrit aux Rouennais une lettre où il protestait contre l'accusation de vouloir abolir le culte catholique, et invitait Rouen à le reconnaître pour son roi, sans le contraindre d'en venir à la force. Les Rouennais répondirent fièrement qu'ils mourraient plutôt que de reconnaître un hérétique pour roi de France.

Cette population énergique avait peu souffert jusque-là. Elle était très-bien commandée par son gouverneur, le seigneur de Villars, bon général et habile politique; il y avait une bonne garnison; tous les habitants avaient été enrégimentés comme soldats ou comme pionniers, sauf les suspects qu'on avait chassés. On avait fait de grands approvisionnements, en même temps qu'on renvoyait de la ville, comme bouches inutiles, les gens du dehors qui s'y étaient réfugiés; une flottille armée défendait la rivière, et de grands travaux de fortification avaient été exécutés autour de la ville et de la montagne Sainte-Catherine, qui domine Rouen du côté de la route de Paris.

Le maréchal de Biron n'avait pas, dit-on, mis obstacle à ces travaux comme il eût pu le faire. On prétend qu'il voulait éterniser la guerre, où il jouait le principal rôle à côté du roi, et qu'il se souciait peu que Rouen fût pris, parce que le roi en avait promis le gouvernement à un autre que lui.

Au lieu d'un long blocus et d'une longue famine, comme à Paris, le siége de Rouen présenta une suite d'opérations actives et de luttes sanglantes. Le siége fut poussé aussi activement que le permirent les neiges et les gelées, qui firent beaucoup souffrir l'armée royale. Les troupes avaient d'autant plus de peine, que le maréchal de Biron avait obligé le roi d'attaquer par la montagne Sainte-Catherine, là où l'ennemi était le plus fort.

Le 4 janvier 1592, une escadre hollandaise, entrée dans la Seine, apporta au roi un renfort de troupes et de munitions. Des renforts français arrivèrent aussi des provinces; mais, d'autre part, l'armée espagnole et ligueuse s'avançait de l'Oise vers la basse Seine.

Henri IV ne se crut pas, cette fois, obligé, comme à Paris, de lever le siége. Il laissa son infanterie et quelque cavalerie devant Rouen, et alla au-devant de l'ennemi avec sept mille cavaliers français et allemands.

Parme et Mayenne n'entrèrent en Normandie que dans les premiers jours de fé-



Vue de Rouen, prise de la montagne Sainte-Catherine.

vrier, à la tête de vingt-trois ou vingt-quatre mille combattants. Henri IV, dans une reconnaissance qu'il voulait faire en personne, auprès d'Aumale, avec un millier de cavaliers, s'engagea trop avant, et fut débordé sur ses deux flancs par la cavalerie ennemie. Sa vaillance de soldat lui faisant oublier son devoir de général, au lieu de mettre sa personne en sûreté, il voulut soutenir la retraite et rester à la tête du dernier escadron. Il fut légèrement blessé, et faillit dix fois être tué ou pris (5 février).

Quand ses généraux lui firent des reproches de sa témérité, il se justifia en disant que, pour garder l'amour de ses soldats, il lui fallait être soldat autant que général. C'était assez vrai, ils l'aimaient comme un camarade, comme le plus intrépide de tous, plutôt que comme un roi.

Le duc de Parme s'avança lentement vers Rouen, et s'arrêta à sept lieues de distance. Tandis qu'il discutait avec Mayenne et les autres princes ligueurs sur le plan à suivre, le gouverneur de Rouen, Villars, fit une vigoureuse sortie, bouleversa les tranchées des assiégeants, brûla leurs logements, et leur prit cinq canons (25 février). Le duc de Parme, à cette nouvelle, voulait une attaque générale. Mayenne et les siens s'y opposèrent et obligèrent Parme à se contenter d'introduire un secours dans Rouen. Mayenne faisait de son côté ce qu'avait fait Biron. Il avait peur d'un succès décisif au profit du roi d'Espagne, comme l'autre, au profit d'Henri IV.

L'armée catholique ne resta pas dans ce pays ravagé, et retourna au nord de la Somme.

Henri IV rétablit son siége. La Seine fut barrée par les Français au-dessus de Rouen, et par les Hollandais au-dessous. Les Rouennais commencèrent à souffrir de la faim, et Villars écrivit à Parme et à Mayenne qu'il ne pourrait tenir passé le 20 avril, si l'on ne faisait lever le siége.

Une émeute pour la paix éclata le 16 dans Rouen ; Villars la réprima. Le 20, Parme et Mayenne reparurent avec douze mille fantassins et cinq mille cavaliers.

Henri IV n'était pas en état de défendre ses lignes de siége. La noblesse, harassée, avait pris congé presque en masse. L'infanterie avait fait de très-grandes pertes, que ne compensaient pas quelques nouveaux renforts anglais et hollandais. Henri leva son camp, et attendit la bataille entre Bans et Goui, à trois lieues de Rouen.

Les princes ligueurs empêchèrent de nouveau Parme d'attaquer le roi, qui avait, disaient-ils, sa retraite assurée par Pont-de-l'Arche. L'armée catholique alla prendre Caudebec, où étaient les magasins de blé du roi (24-26 avril). Le duc de Parme reçut là une balle dans le bras droit ; sa mauvaise santé envenima sa blessure, et il fut obligé de remettre le commandement à Mayenne.

La noblesse des provinces voisines était déjà revenue joindre le roi, et, dès le 28 avril, Henri IV revint camper, avec plus de vingt mille hommes, à portée de canon d'Yvetot, où était le quartier général de Mayenne. Il coupa les communications de l'ennemi avec le Havre, affama l'armée catholique, et enleva plusieurs de ses quartiers.

L'armée catholique semblait perdue. Le duc de Parme, par un effort extraordinaire de volonté, se releva de son lit de douleur, reprit le commandement, concentra ses troupes, et, dans la nuit du 9 au 10 mai, les ramena d'Yvetot sur Caudebec.

Henri IV le suivit, et le resserra entre son armée et la large Seine. Henri ne croyait pas que l'ennemi pût lui échapper. Mais Parme avait tout calculé. Il s'était fait construire à Rouen des pontons, des radeaux, des bateaux remorqueurs à rames. Le reflux les lui amena, et l'armée catholique traversa la rivière sous la protection de deux petits forts élevés à la hâte sur les deux rives.

La disposition des lieux fit que le roi ne put s'apercevoir de cette opération que lorsqu'il fut trop tard pour l'arrêter (12 mai), et l'escadre hollandaise, qui était à Quillebœuf, ne fut pas non plus prévenue à temps.

Henri IV avait encore chance de rattraper l'ennemi sur la rive gauche, en courant passer la Seine au-dessus de Rouen, à Pont-de-l'Arche ; mais les catholiques royaux arrêtèrent le roi, comme Mayenne avait arrêté Parme. Chacun de ces deux grands capitaines avait autant d'embarras avec ses amis qu'avec ses ennemis.

Les catholiques royaux prétendirent que les ligueurs avaient trop d'avance ; les auxiliaires étrangers demandaient les uns leur congé, les autres de l'argent. Henri IV fut obligé de licencier cette armée sur laquelle il avait fondé tant d'espérances. Après deux ans d'héroïques efforts, il n'était guère plus avancé qu'au lendemain de la bataille d'Ivri. La Ligue avait horriblement souffert, mais elle restait debout.

Le duc de Parme retourna très-malade en Belgique, en laissant quelques troupes dans Paris. Henri IV n'était plus en mesure de tirer grand profit de son départ, et ne put que prendre quelques places de peu d'importance. Le maréchal de Biron fut tué au siége d'Épernai (27 juillet). C'était un grand général et un fin politique, mais un grand égoïste. Il n'agissait que dans son intérêt, et sa perte ne fut pas fort regrettable pour Henri IV.

Le roi, après la prise d'Épernai, bâtit à Gournai, dans une île de la Marne, entre Lagni et Saint-Maur, un fort qui ferma toute la Marne aux Parisiens. Mayenne ne put s'y opposer, ni rouvrir aux Rouennais la com-

munication avec la mer, que leur barrait Quillebœuf.

Dans les provinces, les fortunes de la guerre étaient diverses. Les royaux avaient l'avantage en Poitou, Marche et Limousin; les ligueurs avaient le dessus en Bretagne, et recouvrèrent le bas Maine.

Le fameux chef huguenot Lesdiguières poursuivait ses succès dans le sud-est. Il avait chassé entièrement le duc de Savoie et les Espagnols de la Provence, où Marseille et Arles restaient ligueuses, mais sous l'autorité nominale de Mayenne et non du duc de Savoie.

Pendant que Lesdiguières était en Provence, le duc de Nemours, qui s'était formé à Lyon une petite armée de mercenaires étrangers, se jeta sur le Dauphiné et surprit Vienne. Lesdiguières revint comme la foudre et l'arrêta court. Le duc de Savoie reparut en Provence, reprit et saccagea Antibes. Lesdiguières, au lieu de retourner l'expulser de nouveau, alla l'attaquer chez lui. Il franchit les Alpes, souleva les vaudois, qui maintenaient leur liberté religieuse dans les hautes vallées piémontaises, et qui traînèrent les canons français de rocher en rocher; il prit et garda plusieurs forteresses en Piémont (septembre-décembre 1592).

Les ligueurs languedociens, après avoir pris Carcassonne, grâce aux secours espagnols, perdirent une bataille sur le Tarn en octobre.

Ce n'était pas sur les champs de bataille que la question devait se décider. Henri IV commençait à craindre que la guerre ne fût sans fin tant qu'il resterait huguenot. Les catholiques royaux le pressaient de plus en plus de « se convertir », et leurs réclamations prenaient un caractère menaçant. Un véritable tiers-parti se formait autour du second cardinal de Bourbon, et la nullité de ce prétendant au trône était pour lui un titre et non un obstacle aux yeux des ambitieux, qui rêvaient d'avoir avec lui une ombre de roi. Les principaux chefs des catholiques royaux parlaient de traiter avec la Ligue pour élire en commun ce Bourbon catholique, si Henri ne cédait pas.

Il y avait de grands combats dans l'âme d'Henri IV; sa dignité morale, le souvenir de sa mère et de Coligni, tous ses meilleurs sentiments, résistaient à cette contrainte. S'il n'avait pas fermement les croyances calvinistes, il n'en répugnait pas moins à professer les croyances romaines qu'il avait moins encore. Mais, autour de lui, on faisait appel non-seulement à son intérêt propre, mais à un autre intérêt qu'il unissait toujours dans sa pensée à celui de sa légitime ambition, l'intérêt de la patrie. On lui représentait sa couronne et la France perdues ensemble, s'il ne se résignait à ce sacrifice. On lui disait qu'un roi catholique pourrait seul rétablir la paix entre les partis et entre les religions, et fonder le règne de la tolérance, qui était son plus cher désir.

Le mouvement qui poussait le roi à céder était si fort, qu'il y avait même des protestants qui s'y laissaient aller. Un de ses amis huguenots, qui fut depuis son ministre et l'appui de son règne, Rosni, qu'on nomma plus tard le duc de Sulli, lui dit que les catholiques et les réformés qui se damnaient les uns les autres étaient des gens sans raison, et que, de quelque religion que l'on fît profession extérieure, on pouvait être sauvé, pourvu qu'on mourût en l'observation des commandements de Dieu, et qu'on espérât son salut des mérites de Jésus-Christ

Henri IV était porté, à ce qu'il semble, à aller plus loin encore que Rosni, et à croire qu'on pouvait être sauvé même en dehors du christianisme. « Ceux qui suivent tout droit leur conscience », avait-il écrit dans une lettre de sa jeunesse, « sont de ma religion, et, moi, je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. »

Mais la question n'était pas de savoir si l'on pouvait être sauvé dans les diverses

croyances, mais bien si l'on pouvait l'être en feignant de croire ce que l'on ne croyait pas.

Henri IV était presque décidé. Les négociations secrètes avaient été reprises avec Mayenne. Les princes ligueurs firent des propositions impossibles, qui leur eussent laissé la France dans les mains en ne reconnaissant au roi qu'un vain titre. Henri refusa, leur offrit des conditions plus raisonnables, et proposa de se faire instruire dans un temps qui serait fixé, « avec désir et intention de s'unir à l'Église catholique. »

Le roi essaya de négocier secrètement avec le nouveau pape Clément VIII. Mayenne promit d'appuyer la démarche d'Henri IV; mais il manqua de parole, et le nouveau pape, bien que de caractère et d'opinions assez modérés, se laissa circonvenir par l'Espagne et par les ligueurs, et ne reçut pas les agents du roi.

Mayenne continuait son jeu de bascule entre Henri IV et Philippe II. Obligé enfin d'assembler les États Généraux de la Ligue, depuis si longtemps réclamés par l'Espagne, pour décider de l'élection au trône, il convoqua les États à Paris pour la fin de l'année 1592, espérant, dans la capitale, balancer l'un par l'autre le parti espagnol et le parti politique, et dominer la situation.

Les politiques, depuis la chute des Seize, avaient fait de grands progrès dans Paris. Ils avaient organisé une association qui était la contre-partie du conseil des Seize, afin d'écarter ceux-ci de toute participation au gouvernement de la ville. En octobre 1592, ils provoquèrent des réunions dans les quartiers pour semondre le « roi de Navarre » de se faire catholique, et traiter provisoirement avec lui pour le libre commerce. Le Parlement et les autres cours souveraines appuyaient ce mouvement.

Mayenne, se sentant débordé, accourut à Paris. Les fanatiques essayèrent de le tourner contre leurs adversaires. Il ne se laissa pas entraîner aux violences que réclamaient de lui les prédicateurs, qui faisaient de leur mieux pour prendre la place des Seize; mais il résista à l'impulsion des politiques, et il les obligea à se borner à la demande d'une trêve commerciale, qu'Henri IV ne pouvait leur accorder (novembre).

Comme au temps de Sixte-Quint, un nouveau légat, qui représentait Clément VIII, dépassait les intentions de son pape, soutenait dans Paris le parti espagnol, et poussait violemment à l'élection d'un roi catholique.

Il n'était pas sûr encore que les États se tinssent à Paris. Le duc de Parme s'y opposait formellement, parce qu'il craignait que le parti espagnol ne dominât pas l'assemblée dans cette grande ville comme dans une ville moindre. Il annonçait son retour en France, où tous les partis l'attendaient avec anxiété.

Il ne repassa pas la frontière. Sa santé était depuis longtemps ruinée, et il ne vivait, pour ainsi dire, qu'à force de volonté. Il expira le 2 décembre 1592.

Ce fut pour Philippe II une perte presque aussi grande que celle de sa flotte quatre ans auparavant. Philippe était de nouveau à bout de ressources, et le génie du duc de Parme eût pu seul y suppléer jusqu'à un certain point. Lui mort, la discorde se remit dans son armée formée de nationalités diverses; elle se désorganisa, et pilla la Flandre au lieu de retourner en France.

Mayenne tâcha d'empêcher que la mort du duc de Parme ne profitât à Henri IV. La réunion des États de la Ligue fut définitivement arrêtée pour le 17 janvier 1593. Aucun des cahiers des bonnes villes, qui ont été conservés, ne demande l'élection du roi d'Espagne. Les cahiers de Rouen, de Reims et de Troies, excluaient le roi de Navarre et ses fauteurs. Le Parlement de Paris, le 22 décembre, avait déclaré que les États Généraux étaient convoqués pour procéder à l'établissement d'un roi catholique français, suivant les lois du royaume, ce qui excluait non-seu-



Le petit Châtelet.

lement le roi d'Espagne et sa fille, mais les Guises, et n'excluait pas Henri IV s'il se faisait catholique. Cette déclaration n'avait qu'un effet d'opinion, car les États pouvaient n'en pas tenir compte.

Mayenne, le 5 janvier, adressa, dans des formes modérées, une invitation aux catholiques « du parti contraire » de se séparer des hérétiques, et d'envoyer des députés à Paris pour s'entendre avec ceux de la Sainte-Union touchant le salut de l'Église et de l'État. Il s'en remettait au pape de ce qui regardait la conversion du « roi de Navarre. »

Des élections complémentaires eurent lieu à Paris le 16 janvier. Les politiques l'emportèrent dans le Tiers État parisien.

La séance d'ouverture eut lieu seulement le 26 janvier. Elle fut très-peu nombreuse; une soixantaine de députés ecclésiastiques et bourgeois, pas un seul noble. Le cardinal évêque de Plaisance, légat du pape, tenta de faire prêter aux États le serment de ne jamais traiter avec le roi de Navarre, quand même il se déclarerait catholique. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, et les autres modérés de la Ligue, écartèrent la proposition comme prévenant le jugement du pape (28 janvier).

Les princes et seigneurs catholiques royaux répondirent à l'invitation de Mayenne, avec la permission du roi, en offrant aux ligueurs une conférence en lieu neutre, entre Paris et Saint-Denis. Malgré le légat, cette réponse fut envoyée par Mayenne et son conseil aux États Généraux. L'assemblée s'accroissait quelque peu. Elle comptait maintenant une centaine de membres, dont quelques-uns de la noblesse. Elle n'alla jamais jusqu'à cent trente. Il n'y avait quasi personne des provinces du midi ni du centre.

L'assemblée n'accorda pas voix délibérative au légat ; elle refusa d'en référer à la Faculté de théologie, à la Sorbonne, quant à ce qui regardait la lettre des catholiques royaux. Elle ne se livra donc pas sans réserve aux Espagnols et aux fanatiques, et elle ne fit pas non plus toutes les volontés de Mayenne, car elle refusa d'admettre dans son sein un certain nombre de dignitaires et de fonctionnaires non élus par les Trois Ordres, et que Mayenne prétendait lui adjoindre. Les États repoussèrent cette immixtion de personnes sans mandats, comme contraire à la dignité d'une assemblée « qui prétend être par-dessus les rois. »

Les intrigues du légat et de l'ambassadeur d'Espagne, et les menaces des prédicateurs et des fanatiques, ne réussirent pas à détourner l'assemblée d'accepter la conférence avec les catholiques royaux. Le clergé même adhéra avec les deux autres ordres, quoiqu'il eût voulu qu'on n'acceptât qu'avec la permission du légat. Le Tiers, au contraire, ne voulait pas qu'on décidât de ne point traiter de l'obéissance prétendue par le « roi de Navarre. » Il céda toutefois, et la conférence fut acceptée seulement « pour ce qui touchait la conservation de la religion et le bien de l'État. »

Le légat se résigna à laisser faire. Le 1er mars, sur la proposition de la noblesse, les membres des États jurèrent de ne recevoir ni pensions ni bienfaits du roi de Navarre ni d'autres princes, dedans ou dehors le royaume, et de ne point avoir d'intelligences avec eux. Ceci était plutôt contre le roi d'Espagne que contre Henri IV. Il y eut plus d'un parjure dans l'assemblée, surtout dans le clergé.

A la nouvelle de la décision des États, les chefs de la milice parisienne et les chanoines de Notre-Dame se piquèrent d'honneur et refusèrent les subsides qui leur étaient alloués, parce que c'était de l'argent d'Espagne.

Le 9 mars, arriva à Paris un ambassadeur extraordinaire de Philippe II, le duc de Féria, envoyé spécialement pour la question de l'élection royale. Il eût fallu, pour la cause de l'Espagne, que cet ambassadeur eût en main de grandes forces militaires et pécuniaires; mais, dans l'état où étaient les affaires d'Aragon et des Pays-Bas, Philippe II ne put expédier dans le nord de la France que cinq mille soldats, et, à Paris, que des sommes d'argent médiocres.

Mayenne prit avec l'envoyé d'Espagne des engagements qu'il n'était pas décidé à tenir, et se mit en campagne avec le renfort espagnol. Il reprit Noyon (30 mars); mais ce fut tout. Devant Henri IV, accouru à Compiègne, les troupes espagnoles se replièrent sur la frontière. Cela n'était pas fait pour encourager le parti de l'Espagne dans les États.

Lorsque l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne se présenta devant l'assemblée, le clergé proposa de lui donner la place d'honneur. Le Tiers s'y opposa, et ne permit pas que l'assemblée se levât devant l'envoyé étranger. Le Tiers État maintenait sa dignité en toute occasion, et ne supportait pas plus les hauteurs du clergé que celles des Espagnols. Il signifia aux gens d'Église qu'il les reconnaissait non pour supérieurs, mais pour frères seulement.

Le village de Suresnes fut choisi pour la conférence avec les royaux. La Ligue délégua douze commissaires, trois pour Mayenne et son conseil, et trois pour chacun des Trois Ordres. Les royaux envoyèrent huit représentants.

Quand les commissaires de Paris sortirent de la ville, le peuple cria : « La paix ! » du haut des remparts (29 avril).

Avant l'ouverture de la conférence, Henri IV avait pris une grande résolution.

Le tiers-parti avait recommencé ses cabales. Le cardinal de Bourbon avait signé un accord secret avec Mayenne, toujours prêt à promettre à tout le monde. On reprenait l'idée de marier le cardinal, après qu'il

aurait été relevé de ses vœux, avec la fille de Philippe II. Henri IV savait tout cela. Il se décida.

Le 26 avril, le roi annonça aux catholiques royaux la résolution de se convertir, et d'assembler les prélats français sous trois mois, afin de recevoir d'eux instruction.

On conclut une trêve locale, qui fut prorogée à plusieurs reprises pendant que l'on conférait à Suresnes; l'ambassadeur d'Espagne déclara devant une commission des États les intentions de son maître. Il offrit quatorze mille soldats étrangers soldés pour un an, et 1,200,000 écus d'or pour la solde des troupes françaises, à condition que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, fût déclarée reine de France.

Un prélat ligueur, Guillaume Rose, évêque de Senlis, celui-là même qui avait commandé le régiment des moines dans la procession de la Ligue, s'écria qu'il voyait bien maintenant que l'intérêt et l'ambition avaient plus de part à cette guerre que le zèle de la religion, et que rompre la Loi Salique, ce serait perdre le royaume.

L'ambassadeur d'Espagne, sans s'émouvoir, demanda que sa proposition fût déférée aux États (14 mai).

Tandis que l'Espagne déclarait ses intentions, Henri IV annonçait à son conseil sa résolution de mander près de lui à Mantes, sous deux mois, un certain nombre d'évêques et de docteurs, sans plus attendre la réunion d'un concile, et de convoquer en même temps une assemblée des grands du royaume et des députés des cours souveraines. Il autorisait à offrir « aux délégués du parti contraire » une trêve générale jusqu'à l'assemblée de Mantes. Les délégués des protestants devaient être appelés à l'assemblée de Mantes, et Henri IV autorisait les réformés à tenir une assemblée générale pour délibérer sur les sûretés qu'ils auraient à lui demander (15 mai).

Le 18 mai, furent expédiées des lettres de convocation à divers prélats et docteurs, tant du parti royal que du parti de l'Union, pour le 15 juillet. Le roi les appelait afin de recevoir instruction « sur les différends dont procède le schisme qui est en l'Église. » Il ne manda point de ministres protestants. C'était inutile, puisqu'il était décidé à se laisser convertir par les catholiques.

La résolution du roi avait été signifiée, la veille, aux délégués de la Ligue, à Suresnes. Ils en référèrent aux États Généraux le 19.

L'agitation était extrême dans Paris. Le 28, Mayenne fit lire devant les États la proposition de l'Espagne, qui augmentait ses offres jusqu'à vingt mille soldats étrangers pour deux ans. La proposition espagnole réclamait la couronne de France pour la fille de Philippe II, « de par le droit naturel et le droit divin », sauf à y joindre l'élection, « si l'on croyait qu'il en fût besoin. »

Le procureur général Molé et les autres membres du Parlement présents à la séance protestèrent au nom de la Loi Salique. Après quoi le Parlement en corps signifia à Mayenne pareille protestation.

Le lendemain, l'ambassadeur d'Espagne vint en personne aux États, et fit soutenir sa proposition par un docteur espagnol, qui attaqua la Loi Salique et tâcha de prouver le droit des femmes à succéder au trône.

L'assemblée écouta cette harangue dans un silence glacial, et décida de répondre aux catholiques « navarristes » avant de répondre aux Espagnols. La réponse aux royaux fut envoyée le 5 juin. Les Trois Ordres louaient Dieu de la conversion du roi de Navarre, mais faisaient dépendre le traité à conclure avec les catholiques navarristes de la réconciliation du roi de Navarre avec le pape.

Mayenne l'avait emporté, contre le vrai sentiment du Tiers État. Cette réponse ajournait indéfiniment la paix.

Restait la réponse à l'Espagne. Les États demandèrent à l'ambassadeur espagnol si l'intention du Roi Catholique était de marier

l'infante sa fille à un prince français (11 juin).

Si le duc de Féria eût répondu : « Oui, le Roi Catholique donnera l'infante au duc de Guise », la vieille passion pour les Guises se fût réveillée dans la Ligue, et la majorité des Trois Ordres eût peut-être été entraînée. et la France partagée en deux peuples irréconciliables.



Gabrielle d'Estrées.

Heureusement, Philippe II n'avait pas le coup d'œil du génie, et il était trompé par ses agents, qui se trompaient eux-mêmes sur l'état de l'opinion en France.

Cette fois encore, comme à l'époque de sa grande expédition maritime contre l'Angleterre, il avait mal choisi l'homme chargé d'exécuter ses plans dans une occasion décisive. Le duc de Féria était un grand seigneur sans capacité politique. Philippe l'avait autorisé à accepter le jeune duc de Guise, mais comme pis aller. Il suivit ses instructions à la lettre. Le 13 juin, il proposa que, si l'on ne voulait pas démordre de la Loi Salique, on élût l'archiduc Ernest d'Autriche, cousin du roi d'Espagne, qui épouserait l'infante.

L'effet fut désastreux pour le parti espagnol. La force du parti politique doubla dans Paris; une fraction du clergé s'était ralliée aux politiques, qui opposaient maintenant prédicateurs à prédicateurs.

Les négociations avec les royaux continuaient. Les commissaires des royaux à Suresnes ayant annoncé que le roi se ferait absoudre provisoirement par les prélats qui l'instruiraient, mais ne demandait qu'à satisfaire le pape et offrait de nouveau la trêve, le légat somma les États de cesser toute conférence avec le parti contraire, et fit déclarer l'ordre du clergé contre la trêve; mais les deux ordres laïques et Mayenne voulaient la trêve. Le peuple, assemblé tumultuairement à l'Hôtel de ville, demanda la trêve immédiate. Le légat s'y opposa. La colère du peuple fut extrême, et l'on proféra contre le légat de grandes menaces.

Mayenne, craignant qu'au lieu de la trêve les politiques ne lui imposassent la paix, se rapprocha des Espagnols, et informa les États qu'il croyait l'Espagne disposée à accepter un prince français avec l'infante. Les États lui confièrent la rédaction de la réponse, qu'il fit faire favorable. Il espérait que Philippe ne se déciderait pas. Malgré l'opposition des politiques du Tiers, la majorité des Trois Ordres agréa la rédaction présentée par Mayenne (20 juin).

Le lendemain, le duc de Féria revint aux États, et proposa de déclarer rois solidairement l'infante et le prince français que Philippe II choisirait sous deux mois. C'était, disait-il, le dernier mot.

Au sortir de la séance, l'ambassadeur d'Espagne fut hué par le peuple.

Les États refusèrent de laisser ainsi en blanc le nom du futur roi.

Henri IV venait de mettre le siége devant Dreux, qui était, depuis la perte de Chartres, le principal entrepôt des vivres que Paris



Adjuration d'Henri IV.

pouvait encore tirer du côté du sud-ouest. La Ligue demanda aux Espagnols de secourir Dreux. Le duc de Féria refusa, jusqu'à ce que l'élection fût décidée.

Le 28 juin, le Parlement de Paris déclara tout traité pour l'établissement de princes ou princesses étrangers nul et de nulle valeur, comme contraire aux lois fondamentales du royaume. Mayenne essaya en vain de faire revenir le Parlement sur cet acte courageux, qui produisit beaucoup d'impression dans Paris et au dehors.

Employer la violence contre le Parlement eût amené un combat dans Paris. Les États ne protestèrent pas contre cette déclaration, qu'ils pouvaient considérer comme empiétant sur leurs droits. D'accord avec Mayenne, ils annoncèrent à l'ambassadeur d'Espagne qu'ils se réservaient de conclure sur l'établissement d'un roi, quand ils verraient une armée prête à soutenir leurs résolutions. L'ordre du clergé s'était résigné à suivre les deux autres dans cet ajournement (2 juillet).

Mayenne avait donc réussi à tout ajourner.

la paix en ce qui regardait Henri IV, et l'élection royale en ce qui regardait l'Espagne. Mais les politiques espéraient de plus en plus que, finalement, il aurait travaillé pour Henri IV.

Le duc de Féria essaya de réparer sa maladresse. Il annonça que son maître accorderait l'infante au duc de Guise. Il était trop tard. La prise de Dreux, laissé sans secours, avait encore augmenté l'irritation des Parisiens. Féria ne put faire revenir les États sur l'ajournement de l'élection royale.

Henri IV venait de transférer de Mantes à Saint-Denis l'assemblée convoquée pour « son instruction. » Il arriva, le 12 juillet, à Saint-Denis. Quatre curés de Paris avaient accepté son invitation, entre autres le fameux curé de Saint-Gervais, Lincestre, l'organisateur de la fanatique confrérie du Nom de Jésus.

Quand on vit ce terrible ligueur se rallier au Béarnais, on put prédire que la fin de la Ligue était proche.

Le légat publia défense aux ecclésiastiques d'absoudre Henri de Bourbon, dont le pape était le seul juge. Il voulait quitter Paris, parce qu'on s'apprêtait à conclure la trêve générale. Le clergé proposa aux deux ordres laïques de suivre le légat dans la ville où il se retirerait. Le Tiers, soutenu par la noblesse, refusa énergiquement.

Mayenne, reprenant son jeu de bascule, jura secrètement au légat de ne pas faire la paix avec le roi de Navarre, quelque acte de catholique qu'il fît, et de maintenir les États assemblés, afin d'établir une royauté catholique dès que Philippe II aurait envoyé une armée et de l'argent. Les autres princes et généraux de la Ligue jurèrent avec Mayenne (23 juillet).

Le légat, à ce prix, subit la trêve.

L'attention publique était tout entière sur ce qui se passait à Saint-Denis. Malgré toutes les défenses des autorités et les cris des prédicateurs de la Ligue, une grande partie de Paris courut à Saint-Denis. Le 22 juillet, malgré le cardinal de Bourbon, qui voyait avec chagrin s'évanouir sa chimère de royauté, la majorité des prélats et des docteurs mandés par le roi décida que les excommunications lancées par Sixte-Quint et Grégoire XIV contre Henri IV étaient contraires aux lois du royaume et aux libertés gallicanes; que les évêques étaient compétents pour juger ce qui concernait l'hérésie; qu'il y avait urgence; qu'il suffirait de réclamer la confirmation du pape.

Le lendemain, vendredi 23 juillet, le roi conféra avec l'archevêque de Bourges et quatre évêques. La conférence n'était que pour la forme, et Henri était si bien décidé, qu'il avait écrit, le matin, à sa maîtresse, que ce serait dimanche qu'il ferait « le saut périlleux. » Sa maîtresse d'alors, celle qui est restée la plus célèbre de toutes, et qu'il aima le plus longtemps, était Gabrielle d'Estrées. Elle l'avait fort poussé à l'acte qu'il qualifiait d'un ton bien léger pour une chose si grave.

Il discuta néanmoins sérieusement avec les prélats, tâchant de redevenir catholique, pour ainsi dire, au moindre prix possible. Il ne voulut point absolument signer une confession de foi détaillée, où se trouvait exposée la croyance romaine sur les images, les indulgences, etc. Les évêques se contentèrent d'une formule plus générale et moins explicite.

Il était triste au fond, malgré sa lettre à Gabrielle. Lorsqu'il prit congé de ses ministres protestants, il pleura, et leur dit de prier Dieu pour lui et de lui conserver leur amitié; que, quant à lui, il les aimerait toujours, et ne permettrait jamais qu'on fît violence à leur religion.

Le dimanche 25 juillet, au matin, escorté des princes et des grands de son parti et d'une nombreuse noblesse, il se dirigea, au son des trompettes, vers la vieille église où reposaient tous ces rois ses prédécesseurs

dont on l'obligeait à reprendre le culte. Un peuple innombrable, accouru de Paris et de toute la contrée, criait : Vive le roi ! sur son passage.

Henri trouva les portes de l'église fermées ; il frappa : les portes s'ouvrirent. L'archevêque de Bourges l'attendait, entouré de sept évêques, des religieux de Saint-Denis, et de nombre d'autres gens d'Église.

— Qui êtes-vous ? demanda l'archevêque.

— Je suis le roi.

— Que demandez-vous ?

— Je demande à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Henri s'agenouilla, et jura de vivre et mourir dans la religion catholique, de la protéger et défendre envers et contre tous, renonçant à toutes hérésies contraires à ladite religion.

Et il remit à l'archevêque sa profession de foi, signée de sa main, où il promettait obéissance à l'Église, et aussi « au saint-siége apostolique et à notre saint-père le pape, telle qu'elle lui avait été ci-devant rendue par ses prédécesseurs. »

L'archevêque lui donna l'absolution et la bénédiction, et le conduisit au chœur, où il l'entendit en confession ; puis le roi assista à la grand'messe en présence de sa cour, du peuple et du Parlement royaliste arrivé de Tours.

La messe de Saint-Denis consacrait la réconciliation de la royauté et du catholicisme aux dépens de l'indépendance du pouvoir civil. La chaîne qui attachait l'État à l'Église était renouée.

Nous avons dit que ce ne fut pas l'ambition seule qui entraîna Henri IV, mais aussi le désir sincère de mettre fin aux malheurs de sa patrie. Il est certain que, sans son abjuration, la France eût subi longtemps encore de cruelles calamités. On ne peut donc le juger aussi sévèrement qu'on ferait d'un homme qui n'aurait changé de religion que par un intérêt égoïste.

Pourtant il n'est pas possible d'approuver son action ni son exemple. La fin ne justifie pas les moyens. Il ne fit cesser les misères du présent qu'aux dépens de l'avenir, et l'exemple qu'il donna ébranla pour longtemps la moralité publique en France.

On cite d'un des évêques du parti royal des paroles dignes de mémoire :

« Je suis catholique, et vivrai et mourrai tel. Mais j'eusse trouvé bien aussi bon et meilleur que le roi fût demeuré en sa religion que la changer comme il a fait ; car, en matière de conscience, il y a un Dieu là-haut qui nous juge, le respect duquel seul doit forcer les consciences des rois, non le respect des royaumes et couronnes et les forces des hommes. Je n'en attends que malheur. »

Si Henri IV fût venu au commencement et non à la fin du seizième siècle, à la place de François Ier, Henri IV n'eût été ni huguenot ni papiste, et les destinées de la France eussent pu être bien différentes. Malheureusement pour elle, ce grand homme vint trop tard.

CHAPITRE XII

GUERRES DE RELIGION (FIN). — HENRI IV ET LA LIGUE (FIN).

(1593-1598.)

Les populations catholiques de France, dans les pays ligueurs comme dans les pays soumis à Henri IV, accueillirent sa conversion avec grande joie. Une trêve générale de trois mois fut signée le 1er août. Le peuple espéra partout que cette trêve deviendrait la paix.

Ce n'étaient donc plus les passions populaires, mais les intérêts égoïstes des chefs

qui allaient retarder encore la fin des maux de la France. Mayenne faisait tout ce qu'il pouvait pour éloigner la paix, qui devait abattre sa puissance. Afin de mettre un nouvel obstacle à la réconciliation de la Ligue avec le roi, il fit voter par les États la réception du concile de Trente, dont les décrets étaient incompatibles avec l'autorité civile et l'indépendance nationale. Les représentants du clergé avaient voté dans ce sens depuis longtemps. Le Tiers Etat céda, malgré l'énergique opposition des députés de Paris et de l'Ile-de-France; puis la noblesse en fit autant (30 juillet-3 août).

Les États de la Ligue terminèrent leur carrière par cet acte de faiblesse. Ils ne furent pas dissous; mais la grande majorité s'en alla en congé, et la plupart ne revinrent pas. La session des États traîna jusqu'en décembre, et s'éteignit obscurément sans qu'il y eût de séance de clôture.

Henri IV, presque aussitôt après la cérémonie de Saint-Denis, avait écrit au pape Clément VIII, puis avait fait suivre sa lettre par une ambassade solennelle. Le pape ne reçut pas l'ambassadeur (octobre-décembre 1593). Ce n'était pas qu'il fût décidé à ne traiter à aucun prix avec Henri IV, mais il avait peur de l'Espagne, et surtout il espérait, en se montrant difficile, amener Henri à lui demander non-seulement l'absolution spirituelle, mais la réhabilitation temporelle, ce qui eût été reconnaître que le pape a droit de déposséder les princes hérétiques.

Ce premier refus du pape fut heureux pour la France. Il fit que la plupart des catholiques français n'attendirent pas la permission du pape afin de reconnaître le roi, et que la réconciliation des deux moitiés de la France s'opéra sans l'intervention de Rome.

Mayenne ne sut pas se donner l'honneur de présider à cette réconciliation. Il demanda au roi une nouvelle prolongation de la trêve, déjà prolongée. Le roi refusa, et adressa à tous les ligueurs une sommation de se remettre, avant un mois, sous son obéissance (27 décembre 1593).

Les villes ligueuses apprirent avec douleur et colère que la guerre allait recommencer. Depuis cinq mois, tout le monde avait respiré; toutes les anciennes relations s'étaient renouées entre les citoyens d'une même patrie et entre les diverses parties d'un même pays; on avait bien compté ne plus reprendre les armes les uns contre les autres.

La plupart des villes étaient disposées à se donner; la plupart des chefs militaires, à se vendre. Le roi le savait, et avait fait ses préparatifs en conséquence.

Dès le 24 décembre, avant la sommation générale du roi, le gouverneur et la ville de Meaux s'étaient déclarés pour Henri IV. Le gouverneur, appelé Vitri, avait quitté le parti royal à la mort d'Henri III, pour ne pas servir un roi hérétique, en remettant loyalement à Henri IV la ville de Dourdan qu'Henri III lui avait confiée. Il rentrait dans le parti royal, maintenant que le roi était catholique. Celui-là avait agi par une conviction sincère. Il mérite d'être cité comme exception. Le roi lui confirma le gouvernement de Meaux, et, après lui, à son fils, paya les dettes qu'il avait contractées pour le service de la Ligue, et exempta de tailles les habitants de Meaux pour neuf ans.

Le 7 janvier 1594, le gouverneur de Provence pour la Ligue, la ville d'Aix et son Parlement, longtemps le plus fanatique de tous, reconnurent Henri IV. Arles avait précédé Aix.

Lyon avait eu, en septembre 1593, une première révolution. Le duc de Nemours, gouverneur de Lyon et des pays voisins pour la Ligue, avait tâché de s'emparer du pouvoir arbitraire pour son compte et de se faire prince de ces contrées. Le corps municipal de Lyon entendait, au contraire, gouverner cette grande ville comme une espèce de république, et prédominer sur le pays voisin, sous l'autorité nominale de Mayenne. Avant



Entrée d'Henri IV à Paris

que Nemours eût pu introduire ses troupes étrangères dans Lyon, le peuple soulevé le fit prisonnier et l'enferma au château de Pierre-Encise. Durant quelques mois, les Lyonnais furent en guerre avec les soldats de Nemours, qui occupaient les forteresses des environs. Les Espagnols espérèrent en profiter, et firent marcher du Milanais des troupes sur Lyon. A cette nouvelle, les *politiques* lyonnais appelèrent les royaux du Dauphiné, et firent des barricades au cri de « Vive la liberté française! A bas les étrangers! » Ce qui restait, soit de fanatiques, soit de partisans de Mayenne, eut le dessous; la masse se déclara pour les politiques (7 février). On brûla, dans les carrefours, les armes d'Espagne et des mannequins représentant la Ligue en figure de sorcière. Lyon se donna au roi, qui lui conserva ses grands privilèges. Les bourgeois de Lyon étaient exempts de la taille pour leurs biens roturiers, et du ban et arrière-ban pour leurs fiefs ou biens nobles.

Au moment où Lyon reconnut le roi, le gou-

verneur ligueur de l'Orléanais et du Berri, de concert avec les corps municipaux d'Orléans et de Bourges, était en négociation avec Henri IV. La fanatique confrérie du Cordon de Saint-François, à Orléans, essaya de résister; ses membres furent chassés ou emprisonnés, et le traité fut conclu (17 février). Le gouverneur ligueur la Châtre garda son gouvernement, avec la charge de maréchal de France qu'il tenait de Mayenne, et reçut du roi 60,000 écus d'or.

Henri IV savait l'importance qu'une grande partie du peuple attachait encore par tradition à la cérémonie du sacre. N'ayant pas encore Reims et ne voulant pas l'assiéger, il se fit sacrer à Chartres (27 février 1594). Quand il eut prêté, entre les mains de l'évêque de Chartres, qui remplaçait l'archevêque de Reims, le serment de protéger toutes les Églises à lui sujettes, deux évêques demandèrent au peuple et à l'assistance s'ils l'acceptaient pour roi, et alors, comme s'ils eussent reçu le consentement du peuple, l'évêque de Chartres lui fit prêter le serment du royaume.

Ainsi, la formalité qui rappelait l'ancienne élection des rois fut conservée à l'inauguration de la nouvelle maison royale de Bourbon, mais aussi la formule funeste qui imposait au roi le serment d'exterminer les hérétiques. Henri IV n'avait osé rien changer aux formules du sacre. Il était bien résolu de ne pas tenir cet odieux engagement, et personne ne devait avoir la hardiesse de lui en demander l'exécution. Mais le principe de persécution subsistait au fond du droit monarchique, et le petit-fils d'Henri IV, Louis XIV, devait un jour tenir le funeste serment du sacre.

Le roi comptait que le sacre contribuerait à décider enfin Paris. L'agitation croissait dans la capitale. Au commencement de janvier, Mayenne s'était rapproché des Espagnois et des Seize, avait banni quelques meneurs du parti politique, changé le gouverneur de Paris, dont il se défiait, et renforcé la garnison étrangère. Le Parlement éclata là-dessus, enjoignit à la garnison étrangère de quitter Paris, protesta contre le changement de gouverneur et contre « les mauvais desseins de l'Espagnol », et ordonna la convocation d'une assemblée à l'Hôtel de ville pour faire exécuter son arrêt.

Mayenne résista. La publication de l'arrêt du Parlement eût provoqué une bataille dans Paris. Le Parlement recula, et Mayenne, de son côté, protesta aux chefs du Parlement qu'il n'était pas Espagnol et souhaitait la paix (10-15 janvier).

Paris fut ainsi contenu quelques semaines encore. Le 6 mars, on vit avec surprise Mayenne quitter la capitale, où il semblait qu'il eût dû concentrer tous ses efforts. Il s'en alla au-devant d'un secours espagnol qui lui arrivait de Belgique, et avec lequel il projetait de rentrer en campagne.

La lutte était imminente dans Paris entre les politiques, d'une part, et les Seize et la garnison étrangère, de l'autre. Les Seize obtinrent du nouveau gouverneur que toutes les portes de la ville seraient murées, moins les deux portes Saint-Antoine et Saint-Jacques, dont les clefs furent confiées à deux de leurs partisans (9 mars); mais, le 12, par compensation, le Parlement renouvela contre eux l'édit de décembre 1591, qui défendait les assemblées clandestines sous peine de mort. Le nouveau gouverneur, le comte de Brissac, ne soutint pas les Seize, qui avaient cru pouvoir compter sur lui, parce qu'il avait été un des chefs des barricades en 158.

Brissac, esprit hardi et imagination vive, avait eu un moment l'idée de soustraire Paris à la fois au roi et à Mayenne, et d'y proclamer la république; puis, ne voyant pas la chose possible, il avait pris le parti de s'accommoder avec Henri IV, et il négociait secrètement, d'accord avec les chefs du Parlement et du corps municipal.

Le roi lui promit 200,000 écus d'or, une

forte pension, la conservation du bâton de maréchal de France que lui avait donné Mayenne, et le gouvernement de Corbeil et de Mantes. Quelques-uns des chefs parisiens se firent promettre des emplois; d'autres ne demandèrent rien pour eux, mais seulement pour la ville. Le roi leur garantit le maintien des priviléges de la ville, l'oubli du passé pour tous, et l'interdiction du culte protestant dans un rayon de huit lieues autour de Paris. Il promit de laisser partir sains et saufs le légat, les ambassadeurs espagnols et la garnison étrangère. Les magistrats de Paris ne voulaient pas qu'on pût leur reprocher d'avoir livré des gens qu'ils avaient reçus en alliés.

Le 21 mars, Brissac fit démurer la porte Neuve, près du Louvre, et la porte Saint-Denis, et sortir de Paris, sous quelque prétexte, deux régiments français dévoués à la Ligue, tandis que bon nombre de soldats royaux entraient déguisés dans la ville. Tout fut préparé pour la nuit suivante.

A quatre heures du matin, la porte Saint-Denis et la porte Neuve furent ouvertes. Quatre petits corps de troupes royales entrèrent par la porte Neuve, qui était au bord de l'eau, vers le milieu de la galerie actuelle du Louvre. Deux de ces corps se dirigèrent, l'un vers le carrefour de la Croix-du-Trahoir, où est la fontaine de la rue de l'Arbre-Sec, l'autre vers la Cité et le pont Saint-Michel. Un troisième détachement alla rouvrir la porte Saint-Honoré. Le quatrième fila le long de la Seine, tailla en pièces, au quai de l'École, un corps de garde de lansquenets allemands, et opéra sa jonction, près du grand Châtelet (place du Châtelet), avec un cinquième corps entré par la porte Saint-Denis. Du côté opposé de la ville, les garnisons royales de Corbeil et de Melun, descendues en bateaux jusqu'à la Rapée, furent reçues à bras ouverts par la milice bourgeoise, et introduites dans l'Arsenal.

Pendant ce temps, le gouverneur Brissac et le prévôt des marchands, appelé l'Huillier, recevaient le roi hors les murs de Paris; le prévôt des marchands lui présentait les clefs de la ville, et Henri IV faisait son entrée par la porte Neuve, la même porte par laquelle s'était enfui Henri III six ans auparavant.

Tout intrépide qu'il fût, Henri IV ne pénétra pas sans émotion dans cette grande cité remplie pour lui de si terribles souvenirs. Mais les nouvelles de l'intérieur de Paris dissipèrent promptement son anxiété. Les politiques avaient attiré, par de faux avis, le principal corps de la garnison sur la rive gauche, et ils avaient occupé, sur la rive droite et dans la Cité, les places, les carrefours, les coins de rue; les ligueurs ne purent se rallier nulle part, et il n'y eut point de résistance sérieuse.

Le roi envoya offrir aux ambassadeurs espagnols la permission de se retirer avec leurs soldats, et ils durent s'estimer heureux d'accepter.

Henri marcha droit à Notre-Dame; le clergé de la cathédrale le reçut sous le grand portail. Le peuple, accouru en foule, regarda d'abord le royal cortége avec une sorte de stupeur, puis, joignant sa voix à celle des politiques, cria : « Vive le roi! » et le *Te Deum* retentit sous les voûtes de Notre-Dame. En quittant Notre-Dame, Henri alla s'installer au Louvre, et entra en maître dans ce tragique palais des rois où il avait été captif au milieu de ses amis massacrés.

Vers midi, tout était fini, et la paix et le bon ordre régnaient dans la ville. Le roi alla voir la garnison espagnole sortir de Paris par la porte Saint-Denis. « Messieurs », dit-il gaiement aux deux ambassadeurs de Philippe II, Féria et Ibarra, « recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus! »

Le légat, cardinal de Plaisance, partit après les Espagnols, sans vouloir rendre visite au roi. Quelques-uns des plus fanatiques d'entre les gens d'Église et les Seize s'en allèrent volontairement à la suite des

Espagnols et du légat. Le roi en exila temporairement une centaine d'autres. Ce furent là toutes ses représailles.

Le corps municipal de Paris invita, par une circulaire, les autres bonnes villes à suivre son exemple. Les chambres royalistes de Tours et de Châlons opérèrent leur réunion avec le Parlement de Paris, qui, après avoir cassé, comme extorqués par violence, tous les arrêts, décrets, etc., rendus depuis le 29 décembre 1588 au préjudice de l'autorité royale et des lois du royaume, avait également cassé tout ce qui avait été fait par les « prétendus États Généraux » (30 mars).

La Sorbonne, dont les membres les plus fanatiques étaient partis, se résigna, après un mois de résistance, à prononcer qu'on devait obéissance à Henri IV, et à se déjuger par là de toutes ses furieuses sentences. Les jésuites ne cédèrent pas, et refusèrent de prêter serment au roi, jusqu'à ce que le pape l'eût reconnu.

Rouen suivit de près Paris. Le 27 mars, Villars, qui avait si bien défendu la capitale de la Normandie contre Henri IV, la lui donna, ou plutôt la lui vendit, et, avec Rouen, le Havre et les quelques autres places qui restaient à la Ligue en Normandie. Villars exigea que le roi lui laissât la charge d'amiral de France, qu'il occupait au nom de la Ligue, avec le gouvernement de Rouen et du pays de Caux, plus 1,200,000 francs, une énorme pension, et d'autres avantages encore. Ce fut le chef ligueur qui se fit payer le plus cher.

Abbeville se soumit après Rouen et le Havre. Troies chassa les ligueurs; puis Sens, Auxerre et Mâcon se donnèrent. Bientôt suivirent les places ligueuses d'Auvergne, d'Agenais, de Périgord; puis Poitiers et Saint-Malo.

Les conditions étaient presque partout les mêmes : entier oubli du passé; interdiction du culte protestant dans les villes qui traitaient avec le roi; confirmation des priviléges et des libertés municipales; promesse de ne point bâtir de citadelles ou de démolir celles qui existaient; exemption temporaire de certains impôts; maintien des fonctionnaires ligueurs dans leurs emplois. Ceci en dehors des avantages particuliers qu'exigeait l'avidité des chefs militaires.

Pendant toute la durée des Guerres de Religion, on n'avait cessé de se battre avec la plume comme avec l'épée. On avait publié, des deux côtés, beaucoup de livres et une foule de pamphlets, et l'on s'attaquait toujours avec violence, souvent avec talent. Un dernier livre politique de ce temps a fait oublier tous les autres. C'est la fameuse SATYRE MÉNIPPÉE. Les auteurs lui donnèrent ce titre, du nom d'un ancien satirique grec appelé Ménippe. La *Ménippée*, ouvrage écrit en collaboration par cinq ou six hommes de beaucoup d'esprit, rappelle la verve puissante de Rabelais, et contient nombre de portraits et de saillies dignes de son génie. Le parti de la Ligue et de l'Espagne, avec ses exagérations folles, ses grossières superstitions, et la corruption mêlée à son fanatisme, y est si habilement tourné en ridicule, que ce qui avait été si terrible et si tragique tourna au comique et au grotesque, et qu'aux yeux du grand nombre il devint ridicule d'être de la Ligue. Cela valut à Henri IV autant qu'une bataille gagnée.

Un prêtre gallican, nommé Leroi, avait commencé l'ouvrage. Un protestant, appelé Passerat, l'acheva, avec trois ou quatre politiques qui appartenaient à la magistrature.

On pouvait dire que la Ligue n'existait plus comme parti populaire, et que la guerre ne continuait qu'entre le roi de France et l'étranger, allié à quelques factieux qui dominaient par la force militaire quelques portions du territoire.

Ces portions du territoire et ces places occupées par les factieux étaient encore considérables, et tenaient toutes les frontières ouvertes à l'étranger. Mayenne et les autres



L'abbaye Saint-Victor de Marseille.

chefs ligueurs gardaient encore une grande position en Picardie et en Champagne, la majeure partie de la Bretagne, les Pyrénées centrales, Toulouse et une partie de la haute Guyenne et du moyen Languedoc, Marseille, Vienne, un certain nombre de places aux environs de Lyon et les trois quarts de la Bourgogne. Mais, presque partout, les populations n'aspiraient qu'à se débarrasser de leurs dominateurs.

Henri IV s'apprêtait à achever son œuvre. La reine Élisabeth, un moment irritée de son changement de religion, s'était apaisée en voyant qu'il ne changeait pas de politique, et avait envoyé de nouveaux secours en Bretagne de concert avec les Hollandais. Les royaux prirent le dessus au fond de la basse Bretagne, où ils avaient toujours conservé Brest.

Le roi assiégea Laon (20 mai).

Les Espagnols débauchèrent à Mayenne les gouverneurs de Ham et de la Fère, qui livrèrent leurs places à Philippe II. Philippe, n'espérant plus gagner le royaume de France pour sa fille, visait à en arracher des lambeaux.

Cependant, l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur de Belgique, envoya un général pour aider Mayenne à secourir Laon. Ils n'y réussirent pas, et cette forte ville, après une longue résistance, se rendit le 2 août.

La prise de Laon amena la soumission de Péronne et du Santerre. Amiens chassa le duc d'Aumale, le cousin germain de Mayenne, et appela le roi. Henri IV reçut cette heureuse nouvelle à Cambrai, où il venait de faire son entrée. Un aventurier, nommé Balagni, à la faveur du trouble universel, s'était fait prince

de Cambrai au détriment des droits de l'archevêque et de la municipalité. Il s'était d'abord allié aux ligueurs, puis il venait de reconnaître la suzeraineté d'Henri IV.

Beauvais suivit l'exemple d'Amiens ; puis le roi prit Noyon. L'ennemi n'eut plus dans le nord que Soissons, Ham et la Fère.

Le jeune duc de Guise, gouverneur de Champagne pour la Ligue, voyait Reims, sa place principale, tout près de lui échapper. Il se décida à traiter avec le roi. Henri IV lui promit 400,000 écus d'or, laissa à lui et à ses frères le gouvernement particulier des villes qu'il ramenait sous l'obéissance royale, et lui accorda le gouvernement de Provence en échange de celui de Champagne (9 décembre).

Le chef de la maison dont les Guises n'étaient que la branche cadette, le duc de Lorraine, fit aussi sa paix pour une somme énorme, 900,000 écus d'or. Mais, à ce prix, il vendit tout ce qu'il avait de troupes au roi.

Pendant que les chefs et les villes se soumettaient de toutes parts, les jésuites étaient vigoureusement attaqués à Paris par les politiques victorieux. Une partie de l'Université et des curés s'étaient retournés contre eux, et le vieux procès que l'Université leur avait intenté, trente ans auparavant, pour s'opposer à leur établissement, venait d'être repris. Ils se résignèrent enfin à reconnaître le roi, sans doute après en avoir obtenu secrètement la permission de Rome. Le Parlement ajourna le jugement de leur procès, d'après le désir exprimé par le roi lui-même qu'on ne décidât point l'affaire en son absence.

Henri IV était alors en Picardie. Le jour de son retour à Paris (27 novembre), un jeune garçon d'une vingtaine d'années, se glissant parmi la suite du roi, lui porta un coup de couteau à la gorge. Par bonheur, Henri se baissait en ce moment, et le coup l'atteignit seulement à la bouche et ne fit que lui couper la gencive. L'assassin fut arrêté. Il s'appelait Jean Châtel. C'était un élève du collége des jésuites de la rue Saint-Jacques (depuis le collége Louis-le-Grand).

« Fallait-il donc », s'écria le roi avec son sang-froid et sa vivacité ordinaires, « fallait-il que les jésuites fussent convaincus par ma bouche ? »

Tous les jésuites de la rue Saint-Jacques furent arrêtés. Aucun d'eux ne fut convaincu d'avoir excité directement Jean Châtel; mais l'assassin reconnut avoir entendu enseigner par ses maîtres qu'il était permis de tuer le roi, puisqu'Henri n'était point approuvé du pape. Ce malheureux, qui avait l'esprit malsain et des habitudes vicieuses, avait eu le cerveau tout à fait troublé par de fréquentes séances dans ce que les jésuites nommaient la « chambre des méditations », où l'on avait peint « les portraits de diables de figures épouvantables » pour effrayer les pécheurs et les rendre dociles.

Le Parlement, par arrêt du 29 décembre, condamna Jean Châtel à être écartelé par quatre chevaux ; il ordonna aux jésuites, « comme corrupteurs de la jeunesse, ennemis du roi et de l'État », de vider Paris et les autres villes où ils avaient des colléges sous trois jours, et le royaume sous quinze jours.

Quelques jours après, on pendit en place de Grève un jésuite condamné pour des écrits où il approuvait le meurtre d'Henri III et avançait qu'on avait droit de traiter de même le Béarnais. Les autres jésuites partirent (7-11 janvier 1595).

La Faculté de théologie, la Sorbonne, sur l'invitation de l'évêque de Paris, publia une décision en faveur de l'autorité du roi et de l'inviolabilité de sa personne.

Les Parlements de Rouen et de Grenoble, à l'exemple du Parlement de Paris, bannirent les jésuites. Les Parlements de Rennes, d'Aix et de Bordeaux s'abstinrent, et l'expulsion des jésuites ne fut pas complète dans le royaume.

Ce n'était pas Philippe II qui avait poussé

personnellement Jean Châtel, mais c'était l'esprit de Philippe II qui animait tous les ennemis d'Henri IV et de la liberté de conscience. Henri résolut d'attaquer, pour ainsi dire, corps à corps cet implacable adversaire. Jusque-là, il n'était pas censé en guerre directe avec l'Espagne, qui n'avait agi durant la guerre de la Ligue que comme auxiliaire des ligueurs. Les plus prudents des conseillers du roi l'engageaient à en finir d'abord avec les restes de la Ligue. Mais Henri décida de reporter sur-le-champ les hostilités dans les provinces qui appartenaient à Philippe II en dedans des frontières de l'ancienne Gaule.

La déclaration de guerre fut publiée le 17 janvier 1595.

Une première attaque, tentée contre le Luxembourg par un petit corps d'armée, ne réussit pas, les trésoriers du roi n'ayant pas envoyé l'argent nécessaire aux troupes. Une autre attaque fut dirigée contre la Franche-Comté par les troupes lorraines dont le roi avait acheté les services, et les troupes françaises s'avancèrent en même temps dans le duché de Bourgogne, où s'était retiré Mayenne. Les villes bourguignonnes, Mâcon, Auxerre, Beaune, Auxonne, Autun, se soulevèrent les unes après les autres contre Mayenne. Le chef-lieu, Dijon, comprimé quelque temps par la terreur, éclata à son tour, attaqua sa garnison ligueuse, et ouvrit ses portes aux troupes royales, qui aidèrent les bourgeois à rejeter les soldats de Mayenne dans la citadelle (février-mai 1595).

Vienne venait aussi de recevoir les troupes du roi, et toutes les forteresses des environs de Lyon s'étaient soumises.

Philippe II fit un effort désespéré pour se venger du défi que lui avait jeté Henri IV. Le gouverneur espagnol du Milanais, à la tête de douze mille combattants, marcha par la Savoie sur la Franche-Comté, en chassa les Lorrains, et se porta au secours de la citadelle de Dijon.

Le roi, qui était à Dijon, alla en personne reconnaître l'ennemi avec un corps de cavalerie, et renouvela ses témérités d'Aumale, au temps du siége de Rouen. Comme à Aumale, il s'engagea si avant avec deux ou trois cents cavaliers, que, ne voulant fuir pour rien au monde, il lui fallut dix fois risquer sa vie, et culbuter l'un après l'autre trois ou quatre escadrons plus forts que le sien, pour donner au reste de sa troupe le temps de le rejoindre.

Ce combat héroïque eut lieu à Fontaine-Française, sur la limite des deux Bourgognes (6 juin).

Comme à Aumale, le roi ne fut sauvé que parce que le général espagnol, Velasco, le croyant suivi de l'armée française, n'osa lancer sur lui toute sa cavalerie.

Le lendemain, le général espagnol se replia sur Grai, sans essayer d'entrer dans le duché de Bourgogne.

Mayenne, irrité d'être ainsi abandonné, se remit à négocier, sérieusement cette fois, avec Henri IV, et autorisa la reddition de la citadelle de Dijon.

Le roi entra en Franche-Comté, et courut tout ce pays pendant deux mois sans pouvoir attirer les Espagnols à une bataille. Les Suisses, qui attachaient un grand intérêt à la neutralité de la Franche-Comté, pressèrent vivement le roi de retirer ses troupes, et Henri IV y consentit, pour ne pas se brouiller avec eux. La neutralité de la Franche-Comté fut reconnue de nouveau par la France et par l'Espagne.

Pendant cette campagne dans les deux Bourgognes s'était préparé un événement considérable, la réconciliation avec Rome. Avant la fin de l'année 1594, le pape Clément VIII, voyant les affaires d'Henri IV aller de mieux en mieux, lui avait fait insinuer d'envoyer un nouvel ambassadeur, qui, cette fois, serait reçu. Ce fut le roi, à son tour, qui différa. Henri voulait, avant d'expédier son ambassadeur officiel, que les con-

ditions fussent à peu près arrêtées entre la cour de Rome et un agent fort habile appelé d'Ossat, qu'il avait depuis quelque temps auprès du pape.

D'Ossat fit comprendre au pape que le roi n'accepterait jamais d'être réhabilité quant au temporel, c'est-à-dire ne reconnaîtrait jamais au saint-siége un droit quelconque de décider sur la succession à la couronne ou sur toute autre matière politique, et qu'il ne consentirait pas davantage à révoquer les édits de tolérance, ni à exclure entièrement les protestants des fonctions publiques. Clément VIII se résigna à n'en plus parler. Les points essentiels étaient convenus, quand arriva l'ambassadeur, ce du Perron qui avait été le confident du second cardinal de Bourbon, et qu'Henri IV avait acheté et nommé à l'évêché d'Evreux.

Le 30 juillet, du Perron et d'Ossat présentèrent au saint-père la requête du roi. Henri IV exposait comment il avait été obligé, par nécessité urgente, de se faire absoudre par les prélats et docteurs de France; il demandait au saint-père « sa souveraine absolution des censures par lui encourues à cause de ses erreurs passées, pour plus grande sûreté et repos de son âme, et pour le bien de tout son royaume. »

Le pape exposa cette grande affaire devant les cardinaux réunis en congrégation générale, mais ne les consulta que chacun à part, et sans délibération. Sa décision était arrêtée, et, malgré les cris de l'Espagne, il régla les conditions définitives avec les représentants du roi. Henri consentait, sans difficulté : 1° à rétablir la liberté du culte catholique dans le Béarn et dans les autres lieux où il avait été interrompu, depuis 1585, par représailles de la proscription du culte protestant par la Ligue; 2° à faire élever dans la religion catholique un fils posthume qu'avait laissé le feu prince de Condé, et qui était en ce moment l'héritier présomptif de la couronne, Henri n'ayant pas de fils légitime; 3° à révoquer les bénéfices ecclésiastiques livrés à des laïques, à des gens de guerre, à des femmes, à des hérétiques; 4° à recevoir le concile de Trente, « si ce n'est en ce qui ne se pourrait exécuter sans troubler le royaume. » Avec cette réserve, on gardait le droit de repousser tout ce qui concernait l'autorité absolue du pape et tout ce qui était contraire aux droits du pouvoir civil.

Le 17 septembre, le pape monta sur un trône élevé sous le portique de Saint-Pierre de Rome. Les deux représentants du roi lui baisèrent les pieds. Du Perron lut, à genoux, la confession du roi et sa demande d'absolution. Le procureur du Saint-Office (l'Inquisition romaine) lut un décret par lequel le pape annulait l'absolution donnée au roi sans son consentement, et l'absolvait pourvu qu'il observât les conditions accordées.

Les représentants du roi en prêtèrent le serment. On chanta le *Miserere;* à chaque verset, le pape frappait alternativement d'une petite baguette du Perron et d'Ossat agenouillés à ses pieds; puis il se leva, et déclara qu'il recevait Henri IV dans le giron de l'Église.

La masse catholique, en France, apprit avec joie la réconciliation du roi avec le chef de l'Église. Cependant, les patriotes éclairés, les politiques, blâmèrent les envoyés du roi de s'être soumis à l'humiliante formalité des coups de baguette, comme chose contraire à la dignité nationale. On dit que du Perron s'était laissé séduire par la promesse d'un chapeau de cardinal.

Dans cette transaction, le roi avait abandonné en partie les anciens principes gallicans, qui n'admettaient pas que le pape eût droit d'excommunier le roi de France. Clément VIII, de son côté, en réhabilitant le roi quant au spirituel seulement, avait abandonné, non pas explicitement, mais de fait, la prétention qu'avaient les papes du Moyen Age de disposer des couronnes.

La réconciliation avec Rome, qui ôtait tout



Château de Fontainebleau; vue prise de l'étang.

prétexte au fanatisme, arrivait bien à point, car les succès du roi en Bourgogne avaient été compensés par des revers dans le nord.

Pendant que le roi faisait, comme nous l'avons dit, une incursion sans résultat dans la Franche-Comté, ses lieutenants dans le nord avaient eu d'abord un succès; ils avaient surpris Ham (20 juin). Mais, le mois d'après, le général espagnol Fuentès battit les généraux français, puis emporta d'assaut Doullens, où beaucoup de noblesse picarde fut passée au fil de l'épée (24-31 juillet).

De là, Fuentès alla mettre le siége devant Cambrai. Les habitants détestaient ce Balagni qui s'était imposé à eux pour prince. Ils se révoltèrent contre leur garnison française et introduisirent les Espagnols dans la ville. Le prince de Cambrai et les Français se retirèrent dans la citadelle; Balagni l'avait mal approvisionnée, et il fallut capituler (2-9 octobre).

Les Espagnols avaient promis de rendre à Cambrai ses libertés; ils tinrent mal leur parole, et les Cambraisiens ne gagnèrent rien à changer de maîtres.

Le roi, revenu trop tard dans le nord pour sauver Cambrai, assiégea la Fère. Il demanda de nouveaux secours aux princes protestants, et traita définitivement avec Mayenne, à des conditions plus avantageuses pour celui-ci qu'il n'eût dû l'espérer après sa longue obstination (janvier 1596). Le roi laissa à Mayenne trois places de sûreté pour six ans, lui promit 350,000 écus d'or pour payer ses dettes, et se chargea en outre de solder l'arriéré dû aux troupes étrangères de la Ligue, clause qui mena loin, car on prétend que Mayenne fit monter cet arriéré, réel ou sup-

posé, à plus d'un million d'écus. Le roi, enfin, donna le gouvernement de l'Ile-de-France, moins Paris, au fils aîné de Mayenne. Tous les actes d'autorité publique exercés par Mayenne et les magistrats de son parti, entre gens de ce parti, furent validés, et ceux de ses adhérents qui se soumirent avec lui gardèrent les charges et offices qu'il leur avait conférés.

Mayenne vint se présenter à Henri IV au château de Monceaux en Brie. Le roi l'embrassa, et se mit à le promener à grands pas à travers les jardins. Mayenne, qui était fort gros et goutteux, suivait de son mieux, suant, soufflant, n'en pouvant plus. Le roi s'arrêta enfin.

— Dites le vrai, mon cousin, je vais un peu vite pour vous, et vous ai trop travaillé.

— Par ma foi, Sire, répondit Mayenne en frappant sur son ventre, il est vrai que, si vous eussiez continué de la sorte, je crois que vous m'eussiez tué.

Le roi l'embrassa en riant, et lui tendant la main :

— Allez, dit-il, touchez là, mon cousin; car, par Dieu, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi.

Et il l'envoya au château boire deux bouteilles de vin d'Arbois, « qu'il ne haïssait point. »

Ce fut là, en effet, toute la vengeance que tira Henri IV de tant de peines que lui avait données Mayenne.

Les chefs de la Ligue en Languedoc et en Guyenne adhérèrent au traité conclu par Mayenne.

Restait la grande cité maritime de Marseille, tant convoitée par Philippe II, comme auparavant par son père Charles-Quint. Marseille était au pouvoir de deux tyrans municipaux, le viguier Louis d'Aix et le consul Casaulx, qui s'étaient faits comme les dictateurs de la ville, et qui prétendaient maintenir leur domination avec l'appui des Espagnols. Ils avaient déjà appelé dans le port une escadre espagnole, avec des soldats étrangers, et ils attendaient une flotte plus nombreuse. Mais les bourgeois conspirèrent contre eux. Un capitaine quartenier, appelé Libertat, s'entendit avec le duc de Guise, nouveau gouverneur de Provence pour le roi, lui ouvrit une des portes de Marseille, tua le consul Casaulx; puis, à la tête de la bourgeoisie unie aux troupes royales, il refoula le viguier Louis d'Aix dans l'Hôtel de ville, et, de là, dans l'abbaye fortifiée de Saint-Victor, vieux monument de ces temps où les monastères des bords de la Méditerranée avaient été transformés en forteresses pour se défendre contre les irruptions maritimes des Sarrasins. Les soldats étrangers qui occupaient le port furent taillés en pièces; l'escadre espagnole s'enfuit, et Louis d'Aix après elle (17 février 1596).

On dit qu'à cette nouvelle, Henri IV s'écria que Dieu avait enfin pitié de la France. La France recouvrait sa grande position sur la Méditerranée.

Avoir fait reprendre Marseille pour Henri IV par l'héritier des Guises montrait bien que la politique conciliante du roi était la bonne politique.

Libertat, en traitant avec le duc de Guise, avait stipulé que Marseille conserverait toutes ses franchises, n'aurait pas d'autres gouverneurs que ses magistrats municipaux, et aurait une chambre de justice souveraine, séparée du Parlement de Provence. Il ne s'était pas oublié lui-même, et avait demandé d'être viguier, c'est-à-dire représentant du roi auprès du corps municipal, avec le gouvernement de deux des forteresses de Marseille, et une bonne somme d'argent pour lui et les siens.

La Ligue était partout finie, excepté en Bretagne, où les circonstances la maintinrent quelque temps encore.

Henri IV avait été forcé de racheter son royaume. Presque tous les chefs militaires

qui étaient maîtres des places fortes ayant exigé d'énormes rançons, c'était encore le pauvre peuple qui devait payer tout cela. Cela devait peser longtemps sur le pays et retarder les améliorations projetées par le roi.

Il fallait aussi de l'argent pour continuer la guerre contre Philippe II, qui improvisait des ressources en dévorant l'avenir de ses peuples. Un nouvel archiduc gouverneur, Albert d'Autriche, était arrivé en Belgique avec plus de dix millions pour les frais de la campagne, et avait rassemblé une vingtaine de mille hommes à Valenciennes.

L'archiduc fut habilement dirigé par un Français renégat nommé de Rosne, qui s'était fait Espagnol, au lieu de traiter avec Henri IV comme les autres généraux de la Ligue. L'archiduc n'essaya pas de faire lever au roi le siége de la Fère, petite place fortement assise entre les rivières d'Oise et de Serre, et qui se défendait depuis cinq mois. Il marcha rapidement sur Calais.

Le roi partit en toute hâte du camp de la Fère avec ses troupes les plus lestes; mais il arriva trop tard. Les deux forts qui défendent les approches de Calais avaient été emportés d'un coup de main le 9 avril, et le gouverneur avait évacué la ville le 17, et s'était retiré dans la citadelle. Le roi, arrivé à Boulogne, dépêcha vers la reine d'Angleterre pour la prier d'envoyer à son aide une flotte anglaise qui était à Douvres. Élisabeth refusa, à moins que Calais ne lui restât pour sa peine. Henri IV répondit qu'il aimait mieux être dépouillé par ses ennemis que par ses amis.

Élisabeth consentit enfin. Il n'était plus temps. La citadelle de Calais avait été emportée d'assaut le 24 avril.

Le gouverneur était un homme incapable, qui sut mourir avec courage, mais qui n'avait pas su maintenir sa ville en bon état de défense, et ce n'était pas la faute d'Henri IV, qui avait été obligé de maintenir dans leur place tous les officiers qu'il avait trouvés en fonction à la mort d'Henri III.

Le roi repartit pour le siége de la Fère, qui se rendit le 22 mai. Les Espagnols prirent encore Ardres, comme Calais, par la faute du gouverneur, puis se retournèrent contre les Hollandais, qui avaient entamé la Flandre. Le roi, faute d'argent, ne put profiter de l'éloignement de l'ennemi. Son conseil des finances ne sut pas lui trouver 800,000 écus d'or pour assiéger Arras.

Henri avait de tous côtés des embarras, avec ses capitaines qui le servaient mal, avec les grands qui, au moindre revers, se remettaient à cabaler contre son autorité, avec les catholiques qui ne respectaient pas les édits de tolérance, avec les protestants mécontents de son changement de religion, et toujours en plainte et en méfiance. Mais l'embarras par-dessus tous les embarras était celui des finances. Sans finances, pas de gouvernement et pas d'armée.

Depuis l'avénement d'Henri III, l'administration financière avait été le pillage organisé. Le surintendant des finances d'Henri III, François d'O, était le grand voleur, chef de tous les voleurs. Henri IV, dans son traité avec les seigneurs catholiques, avait été contraint de garder François d'O, comme tous les autres fonctionnaires. Après la mort de ce surintendant, Henri avait remplacé la surintendance, c'est-à-dire le ministère des finances, par un conseil dont les membres, ou n'entendaient pas les affaires financières, ou les entendaient trop bien à leur profit. Ces derniers partageaient avec de grands capitalistes, Italiens pour la plupart, qui prêtaient de l'argent au roi à gros intérêt, et qui affermaient à vil prix les revenus de l'État. Le roi était dans la misère et n'avait pas de quoi dîner, comme il dit dans ses lettres, pendant que les financiers et les fournisseurs vivaient dans un faste scandaleux.

Il ne pouvait tout faire à lui seul. Pendant qu'il menait la guerre et la politique, il lui

fallait un homme ferme, intègre et capable, qui menât pour lui les finances. Il le chercha, et le trouva.

C'était ce protestant qui lui avait conseillé de se faire catholique, Maximilien de Béthune, baron de Rosni, qu'il fit depuis duc de Sulli. Rosni était rude, mal gracieux, d'humeur difficile, ce qui n'était pas un défaut pour la dure besogne qu'il avait à faire; mais il était pourtant aussi adroit que vigoureux à exécuter ce qu'il concevait avec un esprit fécond et un sens droit. Il avait essentiellement le génie de l'ordre et de l'économie, et il était entièrement dévoué à Henri IV. Le roi avait déjà commencé de l'employer dans le détail, en attendant qu'il pût lui remettre l'ensemble des affaires dans les mains.

Henri IV, en même temps qu'il se préparait à rétablir une administration régulière, avait à demander à la France de nouveaux sacrifices, des ressources régulières, au lieu de ces contributions de guerre, de ces rançonnements qui avaient alimenté l'armée durant les luttes civiles.

Le peuple était déshabitué de la monarchie arbitraire, et Henri sentait qu'il serait dangereux d'établir de nouvelles taxes par simple déclaration royale. S'il eût convoqué les États Généraux, la France, au sortir de l'ère sanglante des Guerres de Religion, eût pu encore ouvrir par l'établissement d'un gouvernement libre l'ère nouvelle qui commençait.

Henri IV ne le fit pas, moins par aversion pour la liberté politique que par crainte de voir les discordes religieuses se rallumer dans une grande assemblée nationale, et les anciens ligueurs et les protestants s'y entrechoquer avec violence. Là encore, comme dans son changement de religion, il sacrifia l'avenir à la pacification du temps présent.

Au lieu des Etats Généraux, il convoqua une assemblée de Notables, qui était comme une ombre d'États, et ouvrit à Rouen, le 4 novembre 1596, cette réunion composée de prélats, de princes et de seigneurs, de membres des cours souveraines, d'officiers de finances et de magistrats municipaux désignés par le roi. Il leur adressa une courte et vive harangue, où il les invitait à l'aider à sauver la France de la ruine, après l'avoir aidé à la sauver de la destruction. Il leur dit qu'il voulait croire et suivre leurs conseils, et se mettre en tutelle entre leurs mains. Cela eût été fort sérieux devant une vraie assemblée nationale; mais, ici, cela ne l'était guère, et quand sa maîtresse, Gabrielle, lui fit reproche d'avoir parlé de se mettre en tutelle, il lui répondit gaiement qu'il l'entendait avec son épée au côté.

Les Notables présentèrent au roi le cahier de leurs demandes en janvier 1597. Le roi, dans son discours, avait reconnu devoir en partie sa couronne à l'épée de sa noblesse : aussi la noblesse parlait-elle haut et avait-elle pris la prépondérance dans l'assemblée. Elle réclamait la préférence pour les évêchés et les charges de magistrature, et l'interdiction aux roturiers d'entrer dans les compagnies d'ordonnance (de grosse cavalerie).

Le cahier des Notables estime le total de l'impôt nécessaire à environ trente millions. Le surintendant d'Henri III n'en avait demandé que vingt-sept aux États de 1588, qui s'étaient fort récriés. Les Notables demandaient que le roi convoquât les États Généraux le plus tôt possible. Ainsi, même ces dignitaires et ces fonctionnaires non élus par le peuple réclamèrent les droits de la nation.

Les Notables proposèrent le partage de l'administration financière entre le conseil royal des finances et un conseil élu d'abord par les Notables, puis par les cours souveraines de justice et de finances. Le conseil royal aurait les fonds destinés à la maison du roi et à l'armée; le conseil élu aurait les fonds réservés à la dette publique, aux gages des magistrats et officiers, etc.

Les Notables offrirent au roi une taxe d'un sou pour livre sur toutes les marchandises



Henri IV haranguant les Notables à Rouen.

à l'entrée des villes et bourgs et dans les foires. C'était s'attribuer un droit qui n'appartenait qu'aux États Généraux.

Le roi accepta le sou pour livre et le partage des finances entre deux conseils, mais en prenant pour le conseil royal les meilleures sources de revenu, et en ne laissant au conseil élu que les moins sûres et les moins productives, entre autres le sou pour livre. Cette nouvelle taxe fut fort mal accueillie du peuple : plusieurs villes la repoussèrent par des émeutes ; d'autres, par des remontrances au roi, comme n'ayant pas été votée par les États Généraux. Les membres du conseil élu, voyant se fondre entre leurs mains les ressources sur lesquelles ils avaient compté, se découragèrent et remirent leur démission au roi.

C'était ce qu'Henri IV avait prévu et voulu, non pas pour sacrifier le conseil élu au conseil royal, mais pour supprimer les deux conseils et mettre toute l'administration des finances dans les mains de Rosni, le seul homme qu'il jugeât capable d'y rétablir l'ordre.

Henri IV revint à Paris, et s'occupa de préparer le siége d'Arras pour le printemps. On réunissait dans Amiens l'artillerie et les approvisionnements nécessaires pour cette entreprise, quand arriva au roi une malheureuse nouvelle : « Amiens est pris ! »

Amiens, en se donnant au roi, avait réclamé le maintien de ses priviléges, entre autres celui de ne pas recevoir de garnison. Il lui en coûta cher : Amiens se garda mal. Le 11 mars au matin, des soldats espagnols, travestis en paysans, trouvèrent moyen d'embarrasser, avec une charrette, une des portes

d'Amiens, de façon à ce qu'on ne pût la refermer, puis ils tirèrent des épées et des pistolets de dessous leurs blouses, et se jetèrent sur les gardes de la porte. Un gros corps de troupes espagnoles, embusqué tout près de là, accourut, pénétra dans la ville, culbuta les bourgeois qui accouraient de leur côté au bruit, et se saisit des principaux postes. Beaucoup de bourgeois s'enfuirent. Tout le reste fut mis à rançon, et cette riche ville fut pillée de fond en comble. Quarante pièces d'artillerie de siége et toutes les munitions préparées contre Arras tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

Cela fit un terrible effet. La perte d'Amiens, succédant aux pertes de Doullens, de Cambrai, de Calais, ébranla fort la confiance publique en la fortune d'Henri IV. Tous les ennemis du roi reprirent courage. Le duc de Savoie, rompant une trêve qu'il avait demandée au roi, le duc de Mercœur, qui se maintenait dans une partie de la Bretagne, se concertèrent avec Philippe II pour une double attaque dans l'ouest et dans le sud-est. Des complots ligueurs furent découverts et des gens pendus à Paris, à Rouen, à Poitiers. La masse du peuple était loin de favoriser ces complots; toutefois, elle souffrait, et elle était mécontente. Les alliés étaient froids, sauf les Hollandais. Les protestants réclamaient des garanties plus solides et un nouvel édit en leur faveur, et se tenaient, pour la plupart, éloignés de la cour et de l'armée, en attendant que le roi leur eût donné satisfaction.

Henri IV fit face à tout. Il fit entamer sur-le-champ le blocus d'Amiens par un corps posté au nord de la Somme. Il décida, par l'influence du grand capitaine Lesdiguières, les protestants du sud-est à marcher à l'aide des catholiques contre le duc de Savoie. Il envoya dans l'ouest contre Mercœur ce Brissac qui lui avait ouvert Paris, et qu'il savait irréconciliable avec les Espagnols. Il chargea Rosni d'assurer la subsistance de l'armée qui devait assiéger Amiens. On avait besoin d'argent à tout prix. Rosni conseilla au roi de demander une décime ou deux au clergé, de créer et de vendre de nouveaux offices, de lever un emprunt forcé sur les personnes les plus aisées, de contraindre les gens de finances à donner de l'argent, en les menaçant de poursuivre leurs malversations; enfin, d'augmenter la gabelle du sel. C'étaient là de fâcheux expédients; mais on n'avait guère le choix. Le dernier, la crue du sel, était le moins excusable, parce qu'il frappait sur le pauvre.

Les parlements résistèrent. Le roi fut obligé d'aller en personne imposer l'enregistrement des édits au Parlement de Paris (21 mai).

Rosni réussit. Il établit un si bel ordre dans le camp formé devant Amiens, que les soldats ne manquèrent jamais de rien, et que, durant un très-long siége, il n'y eut aucune maladie contagieuse. Pendant qu'on creusait de grands fossés et qu'on élevait des boulevards en terre sur la rive nord de la Somme pour empêcher l'entrée des secours, on fondait, dans le camp même, l'artillerie destinée à remplacer les pièces prises par les Espagnols dans Amiens.

Les affaires allaient bien dans l'ouest et le sud-est. Une tempête avait empêché la flotte espagnole de descendre en Bretagne, et les gens de Mercœur avaient été battus par les royaux. Le duc de Savoie, non-seulement n'avait pu envahir le Dauphiné, mais avait vu la Savoie envahie par Lesdiguières.

La garnison d'Amiens, cependant, résistait opiniâtrément. Elle comptait au moins quatre mille hommes d'élite, et son commandant, Porto-Carrero, se montrait aussi énergique à défendre Amiens qu'il avait été adroit à le surprendre.

Malgré la belle défense des Espagnols, les Français avançaient peu à peu; ils étaient logés au bord des fossés de la place et battaient les remparts avec quarante-cinq canons. L'archiduc gouverneur de Belgique se préparait

de son mieux à secourir la place; mais le grand effort de Philippe II contre la France était déjà à bout. Philippe II avait fait banqueroute, pour la seconde fois, en abolissant tous les intérêts des capitaux qu'il avait empruntés et en reprenant tous les gages qu'il avait assignés à ses créanciers (novembre 1596). La conséquence en était qu'il ne pouvait plus se procurer un écu à l'avance. L'archiduc Albert n'eut d'argent qu'après l'arrivée des galions qui apportaient le tribut des mines d'Amérique. Il ne put mettre en mouvement son armée avant le mois de septembre. Les Français eurent tout le temps de se préparer à le recevoir.

Le brave gouverneur d'Amiens, Porto-Carrero, fut tué le 3 septembre. Le bruit de l'approche de l'archiduc empêcha la garnison de perdre courage. L'archiduc arriva à Doullens avec vingt mille hommes. Le roi en avait au moins vingt-cinq mille, et croyait si peu que l'archiduc osât l'attaquer, qu'il partit pour la chasse le 15 septembre au matin. L'ennemi parut vers midi, et ce fut Mayenne qui mit l'armée française en défense durant l'absence du roi. Henri IV n'eut pas à se repentir de l'avoir bien traité, lui et son neveu de Guise.

L'archiduc ne tenta point d'assaillir les lignes françaises, ni d'emporter le pont de Longpré, qui lui eût donné passage pour ravitailler Amiens par la rive sud de la Somme. Il jeta un pont sur la Somme un peu plus bas, entre Saint-Sauveur et Ailli; mais le roi était revenu, et les dispositions prises. Le premier corps espagnol qui essaya de franchir la rivière fut vigoureusement repoussé. L'archiduc battit en retraite, et la garnison d'Amiens se rendit le 25 septembre.

Le mal était plus que réparé, et la foi dans la force et dans l'avenir d'Henri IV redevint plus grande qu'avant la perte d'Amiens. L'obstination de Philippe II céda enfin. Il se sentit vaincu, et, pour la première fois, souhaita la paix.

Henri IV, de son côté, souhaitait d'avoir devant lui quelques années pour rétablir l'ordre et la prospérité en France. Il accueillit bien la médiation offerte par le pape entre la France et l'Espagne. Il pressa ses alliées, l'Angleterre et la Hollande, d'entrer dans une négociation de paix générale, et envoya ses ambassadeurs conférer à Vervins avec ceux de Philippe II et du pape (février 1598).

Pendant qu'on négociait, Henri partit pour la Bretagne. Toute la partie de la Bretagne qui reconnaissait encore pour chef le duc de Mercœur, Nantes, Vannes, etc., obligea ce duc à se soumettre sans combat (mars 1598). Ainsi disparurent les derniers restes de la Ligue.

Le roi, pendant son voyage dans l'ouest, termina aussi la grande affaire des protestants. Leurs griefs étaient bien fondés. Les traités particuliers conclus avec les chefs et les villes de la Ligue bannissaient absolument le culte réformé de beaucoup de contrées, en excluant les réformés de tous emplois, et, dans le reste de la France, l'édit du roi sur la paix de religion était transgressé presque partout par les magistrats et les officiers royaux.

Les protestants, par représailles des injustices qu'on leur faisait, empêchaient le culte catholique dans les places dont ils étaient restés maîtres, et s'étaient réorganisés presque en république fédérative.

Aucune affaire ne donna jamais plus de peine à Henri IV; il passa bien des nuits sans sommeil avant de parvenir à trouver une transaction acceptable et pour l'intolérante majorité catholique et pour l'exigeante et défiante minorité huguenote. Après deux ans de négociations, les commissaires du roi réussirent enfin à s'entendre avec l'assemblée générale des protestants, et Henri IV signa, le 15 avril 1598, le fameux ÉDIT DE NANTES.

Il y déclarait qu'afin que tous ses sujets pussent adorer Dieu, sinon encore en une

même forme de religion, au moins d'une même intention, et sans qu'il y eût pour cela de trouble ni de tumulte entre eux, il donnait sur cette matière un édit PERPÉTUEL ET IRRÉVOCABLE. — L'observation de cet édit serait, ajoutait-il, le fondement de l'union et du repos des sujets, et du rétablissement de l'État en sa première splendeur.



Lesdiguières.

L'Édit de Nantes accordait aux protestants liberté de conscience dans tout le royaume, liberté de culte dans les villes où elle était présentement établie, et dans celles où elle avait été accordée par l'édit de 1577; plus, dans une ville ou bourg par bailliage ou sénéchaussée, sauf réserve des traités faits avec les *catholiques* (les ligueurs). Les possesseurs de fiefs avaient pleine liberté de culte chez eux, pour eux et pour les personnes qu'il leur convenait de recevoir. Les protestants devaient être admis à toutes les charges et emplois, nonobstant les traités faits avec les *catholiques* (les ligueurs). Des chambres, composées en partie de protestants, étaient instituées dans le Parlement de Paris et dans la plupart des autres parlements pour juger les procès où des protestants étaient intéressés. Le roi promettait d'autoriser les synodes provinciaux et nationaux de la religion réformée, donnait une somme annuelle aux protestants (il était sous-entendu que c'était pour l'entretien des pasteurs), et laissait aux réformés, pour huit ans, toutes les places qu'ils occupaient, en se chargeant de la solde des garnisons.

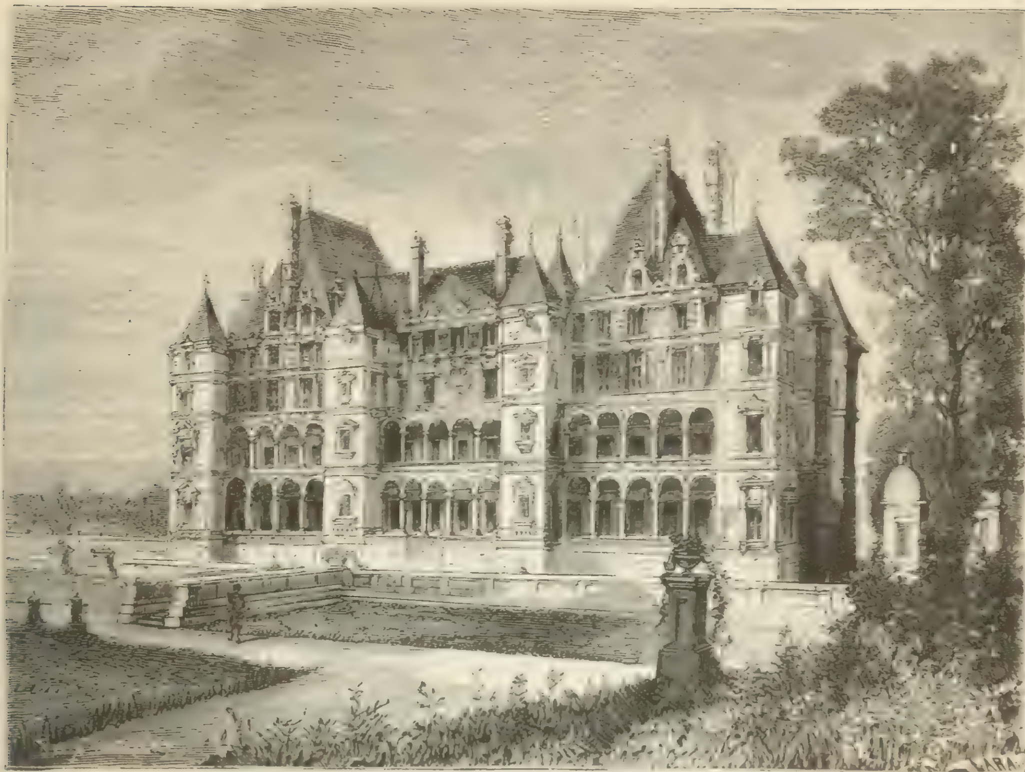
Les parlements, qui étaient pour la liberté de conscience sans liberté de culte, et le clergé, qui ne voulait ni de l'une ni de l'autre liberté, résistèrent tant qu'ils purent. Le roi contraignit les parlements d'enregistrer l'édit, en leur faisant des concessions sur quelques points, et ce ne fut pas non plus sans difficulté qu'il obligea les huguenots à laisser rétablir le culte catholique auprès du culte réformé, à la Rochelle, en Béarn, à Nîmes, à Montauban. Il leur accorda un second lieu de culte par bailliage ou sénéchaussée.

Ce fut la fin des grandes Guerres de Religion. L'Edit de Nantes commençait une nouvelle ère de l'histoire. Au Moyen Age, l'unité de culte avait été la base de la société; la société religieuse, alors, était une, et la société politique était fractionnée. Maintenant, c'était l'État, la patrie, qui était une, et l'Église qui était partagée et diverse.

L'Édit de Nantes ne devait pas être PERPÉTUEL ET IRRÉVOCABLE, comme l'avait voulu Henri IV. Son petit-fils, Louis XIV, devait le révoquer, et rétablir violemment, pour un temps, l'unité de l'État et de l'Église; mais la pensée d'Henri IV, qui était celle des temps nouveaux, était destinée à vaincre finalement la pensée rétrograde de Louis XIV.

La paix avec l'Espagne fut signée à Vervins quinze jours après l'Edit de Nantes (2 mai 1598). L'Angleterre et la Hollande n'avaient pas voulu y prendre part.

Les Espagnols rendirent Calais et quelques autres places qu'ils avaient gardées en



Ancien château de Madrid, au bois de Boulogne.

Picardie, et Blavet (Port-Louis) en Bretagne. Ils ne gardèrent de leurs conquêtes que Cambrai, qui n'était pas du royaume de France, et qui était fief de l'Empire. Pour tout le reste, on se remit sur le pied du traité du Cateau-Cambrésis en 1559. Le duc de Savoie fut compris dans le traité.

Philippe II céda la Belgique et la Franche-Comté à sa fille, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, qu'il n'avait pu faire reine de France, et la maria à son cousin l'archiduc Albert. La couronne d'Espagne gardait la suzeraineté des pays cédés, avec garnisons dans les citadelles d'Anvers, Gand et Cambrai.

Philippe II mourut bientôt après, le 13 septembre 1598, emporté par une affreuse maladie, dont les longues tortures avaient semblé une expiation des supplices infligés par son ordre à tant de milliers de malheureux.

Philippe II avait échoué dans toutes les entreprises par lesquelles il avait bouleversé l'Occident, sauf dans une seule, la conquête du Portugal. Mais cette conquête même fut stérile entre ses mains; il ne fut pas capable de réunir l'Espagne et le Portugal en un puissant empire ibérique, et ne sut que ruiner le Portugal sans profit pour l'Espagne. Il ne savait que détruire et non fonder.

La cause du fanatisme et celle de la monarchie universelle avaient été vaincues avec Philippe II. La cause des nationalités indépendantes triomphait avec Henri IV, Élisabeth d'Angleterre et les républicains de Hollande. La cause de la tolérance religieuse triomphait avec Henri IV seul, et c'est là sa vraie gloire.

Malheureusement, Henri IV n'avait pu arracher les racines de la mauvaise plante du fanatisme, et son petit-fils devait reprendre la trace de Philippe II.

CHAPITRE XIV

HENRI IV ET SULLI.

(1598-1610.)

Après la paix avec l'Espagne et l'Édit de Nantes, qu'on peut appeler la paix de religion, Henri IV se donna tout entier à deux choses, le rétablissement de l'ordre et de la prospérité publique à l'intérieur, et la préparation de grands desseins politiques à l'extérieur; car, des deux paix qu'il venait de conclure, la paix de religion était la seule qu'il voulût rendre définitive, et il ne regardait la paix avec l'Espagne que comme une trêve.

Voyons d'abord ce qu'il fit à l'intérieur de la France.

Les passions religieuses, mal éteintes, causaient de temps à autre des embarras; les habitudes de violences, d'exactions, de concussions, qu'avaient prises les chefs militaires et les officiers de finances durant la guerre civile, donnaient encore bien plus de peine. Le grand mal, c'était les finances. Il y avait là de tels abus, que le peuple payait aux receveurs et aux fermiers des impôts presque le double de ce que recevait le gouvernement du roi. Le gouvernement était accablé sous une dette immense, qui montait à environ trois cent quarante millions, représentant en valeur relative près de trois milliards d'aujourd'hui. Par rapport aux ressources de ce temps-là, c'était effrayant. Ce gouvernement, qui devait trois cent quarante millions, n'en touchait pas annuellement vingt-cinq, dont seize à déduire pour remplir les engagements de l'État. En sus de ces seize millions annuels, une grande partie du domaine royal et des autres revenus était dans les mains de créanciers qui se payaient par eux-mêmes.

Henri IV, aidé par son énergique et fidèle conseiller Rosni, attaqua le mal en face. Il nomma Rosni, en 1599, surintendant des finances et grand voyer de France, c'est-à-dire ministre des finances et directeur général des routes, ponts et chaussées; puis il lui confia la direction de l'artillerie, des bâtiments et des fortifications, et lui conféra le titre de duc de Sulli et de pair de France en 1606, afin de lui donner un rang égal à son autorité. Rosni devint de la sorte premier ministre en fait, sans en avoir le titre.

Rosni fut mis par Henri IV en mesure d'exécuter un plan de réforme qu'il lui avait présenté depuis longtemps, et que la paix rendait enfin réalisable. Il consistait principalement en ceci : 1° faire le tableau de tous les revenus du royaume et rechercher toutes les améliorations praticables; 2° dresser l'état des dettes de toute origine, et aviser au moyen de les régler, diminuer et acquitter peu à peu; 3° faire la liste de tous les officiers royaux, afin de reconnaître quels étaient ceux dont on pouvait se passer, et de réduire peu à peu leur nombre et leurs gages; 4° faire la liste de toutes les forteresses royales et seigneuriales, avec spécification de celles qu'il faudra démolir, quand on le pourra sans résistance dangereuse; 5° faire la visite générale des frontières de terre et de mer, en marquant surtout les lieux où existent ou pourraient se faire de bons ports et havres, afin d'essayer de rendre la France aussi puissante sur la mer qu'elle l'est sur la terre.

Rosni se mit vigoureusement à l'ouvrage. Il commença par empêcher que l'on continuât à manger d'avance les revenus, comme on faisait, et par attribuer à chaque partie de la dépense une certaine partie de la recette. Il assura avant tout les services publics, et, les services une fois assurés, il réunit le reste des recettes dans une caisse destinée au paiement des intérêts de la dette et à l'extinction des charges.

Une partie de l'intérêt de la dette fut ainsi quelque temps en souffrance; mais c'était pour mieux assurer le paiement dans l'ave-

nir. Rosni, en effet, améliora promptement les recettes. Une partie des impôts étaient affermés à vil prix ; il les fit dorenavant affermer par enchères, et en doubla presque le produit. Pour les tailles et autres impôts qui n'étaient point donnés en ferme, il obligea les receveurs généraux à rendre des comptes détaillés, qui ne leur permirent plus de frauder l'État. Il remit dans les mains du gouvernement tous ceux des revenus qui avaient été aliénés, en payant aux aliénataires la rente de ce qu'on leur devait.

Après avoir mis fin aux vols des financiers, le roi et le ministre en finirent aussi avec les exactions des gouverneurs militaires, et leur défendirent de lever de l'argent dans leurs gouvernements sans autorisation royale.

Beaucoup d'offices inférieurs de judicature et de finance furent supprimés (1603). Puis Rosni entreprit la vérification et la réduction des rentes sur l'État. Beaucoup étaient ou fondées sur des créances susceptibles de légitimes réductions, ou même frauduleuses. Rosni avait déjà annulé ces dernières autant qu'il l'avait pu ; il réduisit la plus grande partie des autres dans des conditions qui n'étaient pas toutes équitables ; mais les vrais principes du crédit public n'étaient pas encore bien établis (1604).

En même temps que la dette de l'État, Rosni vérifia, réduisit, éteignit, tant qu'il put, les dettes des provinces, des villes, des communautés diverses.

A la suite de la vérification des rentes, le ministre procéda à la vérification des aliénations du domaine. Là aussi il annula ce qui était frauduleux, réduisit ce qui était susceptible de réduction, et assura le paiement du reste, avec le recouvrement du fonds par l'État.

Relativement à la magistrature, Rosni conseilla au roi une mesure où il ne vit qu'un accroissement de revenus pour l'Etat, mais qui eut des conséquences graves sous d'autres rapports. La vénalité des charges, dans les tribunaux, avait subsisté habituellement en fait depuis François Ier, quoique le chancelier de l'Hospital l'eût un moment fait abolir. Les magistrats qui avaient acheté leurs charges du roi les revendaient à leurs successeurs ; mais tout cela se passait d'une façon très-irrégulière. Rosni décida Henri IV à concéder aux officiers de justice et de finance la propriété héréditaire de leurs charges, moyennant un droit annuel du soixantième de la valeur de chaque office.

Cela fit que les charges de présidents et conseillers aux parlements ne furent plus accessibles qu'aux riches. Les parlements, constitués définitivement en aristocratie héréditaire, n'y gagnèrent pas sous le rapport des lumières ; mais ils y gagnèrent en indépendance vis-à-vis du pouvoir royal, et leur esprit de corps en fut renforcé.

En même temps que les finances, l'armée fut réorganisée. Elle était fort brave, mais mal disciplinée et peu instruite dans l'art de la guerre. On la réduisit à de bons cadres en temps de paix, et l'on reporta l'économie de cette réduction sur le matériel de l'artillerie, sur les travaux de fortification et sur la création d'une bonne administration militaire et de bons corps d'officiers et d'ingénieurs, afin de remettre les Français, dans l'art des ingénieurs, au niveau des Italiens et des Hollandais.

En 1609, Henri IV demanda à Rosni, devenu duc de Sulli, un rapport général sur la situation du royaume. Au commencement de 1610, le ministre put lui répondre que cent millions de dettes étaient acquittés, et trente à trente-cinq millions de domaines et de rentes rachetés. Le revenu disponible, toutes charges déduites, était monté de neuf millions à vingt, et le roi avait à sa disposition immédiate une réserve de vingt à vingt-deux millions, dont seize ou dix-sept en argent dans les tours de la Bastille. Les arsenaux regorgeaient d'armes et de munitions. Une flotte de galères avait été armée

dans nos ports de la Méditerranée; on avait négligé provisoirement l'Océan, parce que, là, on pouvait compter, en cas de guerre, sur les flottes des Hollandais.

C'étaient là de beaux résultats. Le roi et le ministre les avaient obtenus non pas seulement en rétablissant l'ordre dans les finances, c'est-à-dire en réglant mieux l'emploi des revenus publics, mais aussi en favorisant le travail, qui augmente les revenus et produit la richesse publique par l'accroissement des richesses particulières.



Olivier de Serres.

Sulli disait que « labourage et pâturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France », et il fit tout ce qui dépendait de lui pour aider au développement de l'agriculture et à la multiplication du bétail.

Des mesures énergiques furent prises pour protéger les paysans contre les soldats licenciés qui maraudaient dans la campagne. Le peuple était accablé sous les tailles arriérées dont les percepteurs réclamaient le paiement. La moitié des arrérages fut remise aux contribuables. La taille annuelle fut diminuée. L'arbitraire inique avec lequel on répartissait la taille, bien plus que l'impôt lui-même, écrasait les pauvres gens. Un règlement excellent établit une espèce de jury, choisi par les parties, afin de juger sans frais les procès pour surtaxe et fausse répartition. Des peines sévères frappèrent les répartiteurs qui prévariquaient, et tous les gens aisés, parmi les taillades, durent être répartiteurs et collecteurs de l'impôt chacun à leur tour.

Chaque paroisse devant payer une somme déterminée, il y avait *solidarité* pour le paiement, c'est-à-dire que tous les habitants répondaient les uns pour les autres. Les riches, par la connivence des répartiteurs, rejetaient souvent la solidarité sur les pauvres. Des dispositions furent prises pour que ce fût dorénavant le contraire. Le même règlement autorisa les paroisses à racheter, au prix de vente, leurs biens communaux aliénés pendant la guerre civile. Henri IV et Sulli pensaient que l'aliénation des communaux est un grand mal pour les communes (1600).

Beaucoup de gens, sans être nobles, s'étaient fait donner ou avaient usurpé un des priviléges des nobles en matière d'impôt, à savoir : l'exemption de taille. On les remit à la taille, ce qui diminua d'autant la charge des autres.

La libre exportation des blés, des vins et des eaux-de-vie, fut autorisée par toutes les frontières. Sous les derniers Valois, il avait été le plus souvent défendu de faire sortir les blés du royaume.

Sulli recommanda aux percepteurs et aux commissaires de la gabelle une grande modération dans les poursuites et dans les amendes, en attendant qu'il pût, d'accord avec le roi, réaliser le projet d'acheter les salines de l'ouest, afin d'en faire un domaine de la couronne et de vendre le sel comme marchandise libre, au lieu de forcer chaque famille à l'acheter par forme d'impôt. Le temps manqua pour exécuter ce plan, qui eût bien soulagé le peuple.



Manufacture des Gobelins.

Des édits furent publiés pour l'entretien des eaux et des forêts, qui avaient été fort dévastées pendant la guerre civile, puis pour le desséchement des marais et pour l'exploitation des mines. Henri IV et Sulli voulaient que la France fît usage de toutes ses richesses naturelles. Dans les édits relatifs à l'ouverture de nouvelles mines, il est dit que le trentième du produit net doit être réservé pour les secours à donner aux ouvriers blessés ou malades, et que les ouvriers doivent être payés avant les autres créanciers.

Sulli fit beaucoup aussi pour les routes, les ponts, les chaussées. Il fit border d'ormes les grands chemins, et l'on voit encore çà et là sur nos collines quelques grands arbres isolés, qui ont autrefois servi de jalons au géographe Cassini pour dresser la carte de France. Ce sont les derniers restes des plantations du grand ministre, et, de son nom, on les appelle encore des *Rosnis*.

Sulli établit des relais de chevaux sur les routes, et fit beaucoup travailler pour rendre les rivières plus facilement navigables. Le roi et lui avaient conçu le grand dessein de joindre les mers du Nord à la Méditerranée par des canaux qui réuniraient la Seine à la Loire, la Loire à la Saône, la Saône à la Meuse. Ils exécutèrent la première partie du projet en faisant creuser le canal de Briare, qui joint la Loire à la Seine (1604).

Le plan d'Henri IV et de Sulli n'a été achevé que bien longtemps après, avec ce changement qu'au lieu de réunir la Saône à la Meuse, on a réuni la Saône au Rhin, et l'Oise à l'Escaut.

Le projet de réunir l'Océan et la Méditerranée par un canal joignant l'Aude et la Ga-

ronne fut aussi adopté par Henri IV, mais ne fut realisé que sous Louis XIV.

C'était l'ingénieur provençal Adam de Craponne, qui, du temps d'Henri II, avait eu le premier ces grandes vues sur la canalisation de la France, et qui avait inventé le système des canaux à *point de partage*, par lequel on élève graduellement les eaux, au moyen d'écluses, jusqu'au niveau du point de séparation entre les bassins des rivières qu'on veut réunir.

L'espoir d'Henri IV et de Sulli ne fut pas trompé. L'agriculture française prit un très-grand essor, et la France exporta, pendant la plus grande partie du dix-septième siècle, une quantité croissante de blés et de grains.

Une partie de la noblesse s'attacha sérieusement et fructueusement aux travaux des champs, ce qui était nouveau parmi nous, et un gentilhomme protestant du Languedoc, appelé Olivier de Serres, donna tout à la fois aux laboureurs le meilleur modèle pratique dans son manoir du Pradel, près Villeneuve en Vivarais, et les meilleurs préceptes dans son livre intitulé : *Théâtre d'agriculture et ménage des champs* (1600). C'est lui qui a propagé la création des prairies artificielles. Il engagea Henri IV à en établir dans le domaine royal.

Il recommanda aussi très-vivement la culture du maïs et du houblon, alors peu répandus encore chez nous. Beaucoup d'arbres, de plantes et d'animaux étrangers ont été introduits en France au seizième siècle et au commencement du dix-septième. On peut citer le tabac, la betterave, le marronnier d'Inde, le robinier, qu'on appelle communément acacia; et, parmi les oiseaux, le dindon et la pintade.

Ce grand agriculteur Olivier de Serres était en même temps très-partisan du progrès de l'industrie, et poussa fort Henri IV à propager en France les plantations de mûriers, afin d'élever chez nous les vers à soie, et de faire de la soierie une industrie tout à fait nationale, en nous appropriant la matière première au lieu d'aller l'acheter en Italie.

Sulli n'était pas favorable au développement de l'industrie; il eût voulu prohiber les soieries et toutes les étoffes de luxe au lieu de les naturaliser dans le royaume. Mais le roi, sur ce point, ne l'écouta pas, et publia plusieurs édits pour exciter à la culture des mûriers. Il en remplit le jardin des Tuileries, et établit des *magnaneries*, ou ateliers pour l'éducation des vers à soie, aux Tuileries et au château de Madrid dans le bois de Boulogne. Il ordonna la formation d'une pépinière de mûriers dans chaque *élection* ou arrondissement financier, et invita le clergé à en planter dans toutes ses terres (1600-1605).

Une chambre de commerce fut instituée « pour vaquer au rétablissement du commerce et manufacture » (1601). Des manufactures de cristaux et verreries, de draps et toiles d'or, d'argent et de soie, de fils d'or, de tapisseries façon de Flandre, de toiles fines façon de Hollande, de cuir doré et drapé, d'acier fin, etc., furent établies avec l'aide du gouvernement et avec privilèges. Avec les habitudes d'alors, on n'eût pas trouvé d'entrepreneurs, si on ne leur eût accordé des privilèges et des monopoles, au moins pour un temps, et des prohibitions contre la concurrence étrangère. Mais, par compensation, des mesures libérales soustrayaient les ouvriers de ces établissements privilégiés aux entraves du régime des corporations.

De cette époque datent les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

Les règlements qui avaient pour but d'assurer la loyauté de la fabrication furent remis en vigueur pour toute l'industrie, à la suite d'une assemblée générale du commerce convoquée à Paris, en 1604, par les commissaires du roi. On discuta dans cette assem-

blée les moyens de relever de leur décadence plusieurs de nos grandes industries, les draps et lainages, les cuirs et les fers, et d'établir un grand nombre de nouvelles fabriques.

Les rapports commerciaux entre la France et l'Angleterre avaient été fort mal réglés, sous Charles IX, par un traité qui avait donné aux Anglais toutes sortes de garanties et de facilités pour leur commerce en France, et n'avait rien assuré de pareil aux Français en Angleterre; en sorte que tout le commerce entre les deux nations se faisait par les marchands et par les navires anglais. Un nouveau traité rétablit l'égalité entre les deux nations (mai 1606).

Malheureusement, une mauvaise mesure fiscale compensa en partie ce qu'Henri IV faisait pour le progrès du commerce. Sous les derniers Valois, un droit d'exportation, très-nuisible, avait été mis sur les marchandises françaises, et l'on avait fait de Lyon l'entrepôt forcé de toutes les marchandises étrangères venant soit du Levant, soit du Nord, en les soumettant à un impôt uniforme. Cela faisait que le commerce des Pays-Bas, de la basse Allemagne et de l'Angleterre, cessait de passer par la France pour gagner les pays de la Méditerranée. Au lieu de réparer le mal, on l'aggrava sous Henri IV, en obligeant la Provence, le Languedoc et le Dauphiné à envoyer à l'entrepôt de Lyon, pour y payer les droits, leurs marchandises destinées à l'exportation. L'intérêt mal entendu de la fiscalité l'emporta ici sur l'intérêt du commerce. Ce fut probablement la faute de Sulli plus que d'Henri IV.

Sulli, peu favorable à la grande industrie, ne l'était pas davantage aux établissements lointains, aux colonies. Il voulait que la France se concentrât en elle-même. Henri IV, au contraire, souhaitait que la France eût enfin sa part dans ce Nouveau Monde où l'Espagne avait fondé une si vaste domination, et aussi dans ce commerce des Indes orientales qu'avaient prétendu monopoliser les Portugais avant de devenir sujets de l'Espagne.

Nous avons dit que, sous François Ier, les Français avaient tenté de fonder une colonie dans le nord de l'Amérique, et avaient donné le nom de Nouvelle-France aux vastes contrées qui forment aujourd'hui le Canada et la partie orientale des États-Unis, tentative qui n'avait pas eu de suites durables. Les Anglais, de leur côté, avaient commencé à s'établir sur un territoire de ces mêmes contrées, auquel ils avaient donné le nom de *Virginie*, en l'honneur de la vierge-reine Élisabeth.

Quoique la Virginie fît partie de la Nouvelle-France, Henri IV ne réclama pas contre l'établissement anglais, qui devait être le point de départ des États-Unis d'Amérique; mais il accueillit les requêtes des marins français, qui avaient continué, durant tout le seizième siècle, de faire la pêche à Terre-Neuve et le commerce des pelleteries avec les sauvages de la région du Saint-Laurent, et qui désiraient la fondation d'une colonie.

Une flottille de quatre navires partit du Havre en 1604, et alla fonder un établissement dans la presqu'île d'Acadie, qui s'appelle maintenant la Nouvelle-Écosse. En 1608, un des chefs de cette expédition, nommé Champlain, établit une seconde colonie dans le grand fleuve du Saint-Laurent, à Québec, port de rivière accessible aux plus grands vaisseaux, à cent vingt lieues de la mer. La race française ne devait plus quitter le Canada, bien que ce pays dût un jour échapper à la France.

Les Français portèrent dans le nord de l'Amérique des sentiments plus humains que n'avaient fait les Espagnols aux Antilles, au Mexique et dans l'Amérique du Sud. Ils ne cherchèrent ni à exterminer, ni à faire esclaves les tribus des Peaux-Rouges, premiers habitants des régions où s'établissaient nos colons; ils ne cherchèrent à s'enrichir que par des moyens légitimes, par l'agricul-

ture, la pêche, la chasse et l'exploitation des grandes forêts du Canada.

Henri IV essaya de former une compagnie de commerce et de navigation pour les Indes orientales. Mais ce projet ne fut pas accueilli comme il aurait dû l'être par le public, et la compagnie n'entra point en activité (1604).



Sulli.

Parmi les améliorations intérieures dues à Henri IV et à Sulli, il faut signaler de très-bonnes mesures pour l'assainissement des villes, le nettoiement, l'élargissement, l'alignement des rues, l'établissement de nombreuses fontaines publiques, la réforme des hôpitaux et la création de nouveaux établissements de charité, parmi lesquels l'hôpital Saint-Louis, à Paris.

C'est depuis cette époque qu'il a été défendu de faire des auvents et des saillies débordant sur l'alignement des rues. Les rues y ont perdu quant au pittoresque, mais y ont beaucoup gagné pour la sûreté, la salubrité et la commodité.

Henri IV avait le projet de créer un jardin des plantes ce qui ne fut réalisé que sous son fils; un hôtel des invalides, qu'il était réservé à son petit-fils de fonder, et un conservatoire des arts et métiers, qui ne fut établi que par la Révolution.

Il voulait faire largement réduire le nombre excessif des jours de fête, pendant lesquels l'Église défendait de travailler, et qui étaient une cause de grande infériorité pour les pays catholiques vis-à-vis des pays protestants. Les protestants se reposaient le dimanche, les catholiques se reposaient la moitié de l'année.

Le saint-siége de Rome ne se prêta point au désir du roi, et la Révolution seule fit disparaître ces coutumes si contraires à la prospérité publique.

Henri IV, à l'instigation du clergé et de la magistrature, tâcha d'arrêter la manie des duels, qui, depuis le temps d'Henri III, étaient devenus comme une espèce d'épidémie. Les nobles, et parfois, à leur exemple, les bourgeois, se battaient pour les moindres motifs, ou même sans motifs, pour faire montre de vaillance. De 1601 à 1609, il y eut deux mille gentilshommes tués en duel. Un édit de juin 1609 défendit de se battre sans la permission du roi, qui déciderait, en cas d'offense grave, s'il y avait lieu d'autoriser le combat. Il y avait peine de mort contre quiconque aurait tué dans un duel non autorisé, et des peines étaient statuées, dans tous les cas, contre l'offenseur.

Le mauvais côté de la législation sous ce règne est ce qui regarde la chasse. On ne retrouve point là l'humanité d'Henri IV. Sa passion pour la conservation du gibier lui fit renouveler en grande partie les cruelles ordonnances de François Ier contre le braconnage, et ses édits allèrent jusqu'à exciter les paysans à se dénoncer les uns les autres, en promettant au dénonciateur une part dans les amendes et confiscations encourues par les braconniers. La chasse fut entièrement interdite à quiconque n'était pas noble.



Église Saint-Étienne du Mont et ancienne abbaye Sainte-Geneviève.

Les rois ont toujours été comme hors de raison, quand il s'agissait de la chasse.

Henri IV, aussi ardent d'imagination et de caractère que Sulli était contenu et rassis, portait le même feu dans tous ses goûts que dans la politique et dans la guerre. Avec tant de génie et tant de bon sens, il avait toutes les passions : la chasse, les femmes, le jeu, les bâtiments. Les grandes dépenses qu'il faisait pour ses plaisirs gênaient fort les plans d'économie de son ministre.

De ces dépenses des princes, les bâtiments du moins restent. Henri IV fit beaucoup construire. Ses constructions diffèrent notablement de celles des derniers Valois ; mais cette différence était loin d'être un progrès. Elle marquait, au contraire, la décadence de l'architecture.

A la fin du seizième siècle, le grand art italien était déchu, et la France en subissait le contre-coup. Les écoles de Raphael et de Michel-Ange étaient dégénérées ; les maîtres vénitiens avaient disparu à leur tour. L'architecture religieuse, après bien des efforts,

avait échoué définitivement à remplacer notre grand style ogival du Moyen Age. Les jésuites, qui menaient Rome et tout le catholicisme, ne comprenant rien à l'art du Moyen Age et ne voulant ou ne pouvant y retourner, tentèrent de se faire une architecture à eux, qui les distinguât à la fois du Moyen Age et de tout ce qu'avant eux avait produit la Renaissance. Ils ne produisirent que des édifices de proportions lourdes et gauches, d'ornements contournés et maniérés, et ce qu'on nomme l'architecture des jésuites est resté comme le type du mauvais goût. La haute inspiration religieuse de nos anciens constructeurs leur avait entièrement fait défaut.

Le bon sens français résista, jusqu'à un certain point, à l'invasion de ce déplorable style ; toutefois, l'art, en France, baissait aussi. L'art élégant de la seconde période de la Renaissance, architecture et sculpture, l'art des Delorme, des Bullant, des Lescot, des Jean Goujon, des Germain Pilon, avait péri dans les guerres civiles. Un style nouveau apparut sous Henri IV. En architecture, en sculpture, en peinture, on visa à la force plutôt qu'à la grâce. Cela semblait indiquer que l'art recommençait sa marche, ce qu'on peut nommer son évolution ; mais il ne recommençait pas heureusement. Cette force que l'on cherchait à atteindre, et dont on obtint parfois des effets assez imposants, n'était pas grande et simple ; elle était plus souvent froide et pesante, sans être pure dans ses formes, ni dans ses ornements surchargés et d'un goût douteux.

On peut citer, de ce temps, la grande porte de Fontainebleau, la galerie du Louvre et les énormes bâtisses ajoutées aux Tuileries de Catherine de Médicis. La première partie de la galerie, celle qui touche au Louvre d'Henri II, garde un dernier reflet de l'élégance du seizième siècle ; mais l'autre partie, qui vient d'être reconstruite, et les pavillons des Tuileries offrent par leur lourdeur un fâcheux contraste avec la belle cour du Louvre et avec les constructions primitives des Tuileries.

Henri IV logeait dans la galerie du Louvre un grand nombre d'artistes et d'industriels, qu'il excitait aux inventions et aux perfectionnements en les affranchissant de toutes les entraves des corporations.

Henri IV avait élevé auprès du château de François I[er], à Saint-Germain, un vaste château qui n'existe plus, et dont les jardins, décorés à la mode italienne, descendaient en amphithéâtre de la terrasse de Saint-Germain jusqu'à la rivière.

Les hôtels, les maisons particulières de cette époque, par le mélange de la brique et de la pierre, sont d'un aspect pittoresque et d'un effet plus heureux que les palais. On avait repris les toits élevés du Moyen Age, toutefois sans la riche ornementation qui les allégeait en les décorant. La place Royale est, à Paris, un exemplaire bien conservé de cette architecture. Elle occupe l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, cette ancienne résidence royale démolie après la mort d'Henri II.

On doit à Henri IV d'avoir fait commencer pour ses bâtiments l'exploitation de nos belles carrières de marbre des Pyrénées, qu'on avait jusqu'à lui négligées.

L'architecture religieuse tombait, chose inévitable, fort au-dessous de l'architecture civile. Elle ne peut qu'être au-dessus ou au-dessous de tout. A Paris, la dernière église de la Renaissance qu'on puisse citer, mais bien inférieure à Saint-Eustache, est Saint-Étienne du Mont. Après, la plupart de nos édifices religieux du dix-septième siècle n'évitent plus ou moins le mauvais goût des jésuites qu'à force de froideur et d'insignifiance.

La sculpture, art qui s'est toujours maintenu en France à une certaine hauteur, montrait de la vigueur et de la vérité. Nous avions quelques peintres de mérite, sans avoir précisément une école française. Les arts d'a-

meublement et de décoration, un peu alourdis dans leur forme, avaient de la richesse, de l'originalité et une sorte de grand air. La musique conservait son caractère national de vivacité, de grâce naïve et de sensibilité.

Le gouvernement d'Henri IV, qui faisait de son mieux pour les arts, rendit un éminent service aux lettres et aux sciences en réformant l'enseignement. Il fit réorganiser complétement l'Université de Paris par une commission, qui substitua, dans les études, l'esprit de la Renaissance à l'esprit du Moyen Age dégénéré, c'est-à-dire qu'on fit étudier directement dans les diverses facultés les grands écrivains grecs et latins, les grands médecins grecs, la Bible et les Pères de l'Église, au lieu des écrivains du Moyen Age qui avaient commenté les anciens, la Bible et les Pères, ou retraduit les traducteurs arabes et juifs des médecins grecs. Tout l'enseignement se rapprocha ainsi des idées qui avaient fait instituer par François I[er] le Collége de France.

Le Collége de France, déchu pendant les guerres civiles, se releva de son côté. Henri IV y appela de grands professeurs, sans distinction de catholiques ou de protestants, et il y fonda une chaire d'anatomie. Il institua à Paris une académie de chirurgie, et transféra de Fontainebleau à Paris la Bibliothèque royale.

La réforme de l'Université ne fut pas seulement la régénération, mais l'affranchissement national de l'enseignement. Durant le Moyen Age, le saint-siége de Rome s'était attribué, dans toute la chrétienté, la haute direction de l'enseignement, et l'on n'y changeait rien sans sa permission. Cette fois, la réforme s'accomplit par la seule autorité du roi et du Parlement, et l'on ne demanda pas l'autorisation du pape. La France recouvra ainsi son indépendance dans l'éducation nationale.

La réforme de l'Université de Paris propagea le goût de la belle littérature, et contribua à préparer les générations de grands écrivains qui allaient bientôt paraître.

Le trop court règne d'Henri IV fut, pour la littérature, une période de préparation plus que de création. L'écrivain qui est resté le plus célèbre de ce temps, Malherbe, ne fut pas un poëte de génie, un homme de puissante imagination ni de haute invention, mais un habile artisan de style, et un savant et judicieux réformateur de la langue. Nous avions eu, au seizième siècle, des écrivains d'une force, d'un éclat, d'une abondance et d'une grandeur admirables; mais chacun d'eux se faisait son langage à peu près comme il l'entendait, et il n'y avait pas une langue claire, régulière et commune à tous. La langue française était envahie par toutes sortes de mots et de tournures venus du grec, du latin, de l'italien et de nos patois provinciaux. C'était à ne pas s'y reconnaître.

Malherbe débrouilla tout cela, débarrassa notre langue de tous ces mots et de toutes ces formes étrangères qu'y avaient introduits soit les savants, soit les gens de cour, et régla sa réforme d'après le langage du peuple de Paris, voyant bien que là était le véritable esprit de la France. Il disait que les crocheteurs du port au Foin étaient ses maîtres pour le langage.

Il nous fit ainsi une langue limpide comme un beau fleuve, bien construite, bien réglée, où les idées se suivent dans leur ordre naturel, et où il n'y a jamais ni obscurité, ni confusion, ni équivoque; la langue, enfin, la plus claire qui ait jamais été, la plus intelligible aux étrangers et la plus propre à servir aux communications entre les peuples divers, par conséquent la plus conforme au génie de la France et à son rôle dans le monde.

Nous avons montré d'abord l'administration intérieure d'Henri IV et de Sulli, et son influence réparatrice sur notre pays, qui avait tant souffert. Il faut suivre maintenant ce même gouvernement dans ses relations au dehors.

Toute la politique d'Henri IV et de Sulli fut dominée par une grande idée, celle de fonder ce qu'on a nommé l'équilibre européen. Henri IV avait passé la première moitié de sa carrière à combattre la tentative de domination universelle essayée par Philippe II. Il passa la seconde moitié à préparer les moyens d'empêcher le retour d'un pareil danger pour l'indépendance de la France et des autres nations. L'équilibre européen, tel qu'il l'entendait, était la confédération des États indépendants, sur le pied de l'égalité entre les nations et d'une tolérance religieuse réciproque entre les catholiques et les protestants.



Malherbe.

Pour atteindre ce but, il était nécessaire d'abaisser définitivement la maison d'Autriche, qui, momentanément refoulée et contenue par suite des revers de l'Espagne, pouvait redevenir formidable, si la branche autrichienne, peu active jusque-là, produisait à son tour un Philippe II qui réunirait les forces des deux branches

Il fallait donc mettre la maison d'Autriche hors d'état de nuire.

Henri IV et Sulli conçurent ensemble le projet d'une grande révolution européenne. C'était d'enlever l'empire d'Allemagne à la maison d'Autriche, en le faisant passer à des princes catholiques non autrichiens; de coaliser les États catholiques et protestants, même Rome, contre la maison d'Autriche; de renverser la domination autrichienne en Italie, en Belgique, en Hongrie, en Bohême; de la réduire, s'il était possible, à la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) et aux possessions d'Amérique et d'Asie, en partageant ses dépouilles entre les petits États. La France devait renoncer à toute prétention hors de ses frontières naturelles, et ne revendiquer que les pays de langue française, la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine, les provinces wallonnes de Belgique.

Dans l'espèce de république chrétienne que formeraient les États confédérés, chaque État choisirait son culte ou admettrait les divers cultes catholique, luthérien et calviniste; mais tous s'interdiraient les persécutions sanglantes. Des congrès européens décideraient sur les contestations entre les États, et s'interposeraient dans les querelles religieuses entre les princes et les peuples. Le commerce serait libre dans toute la république chrétienne, et l'on refoulerait les Turcs en Asie.

Henri IV savait trop bien les difficultés des choses humaines pour compter que ce plan immense pourrait se réaliser tout entier de son vivant; mais il espérait entamer assez puissamment l'exécution pour que ses successeurs n'eussent plus qu'à poursuivre et à achever son œuvre. En 1598, au moment de la paix de Vervins, il avait quarante-six ans, la force de son corps, égale à celle de son esprit, semblait lui assurer de longues années d'activité.

Depuis la paix entre la France et l'Espagne et l'établissement de la paix de reli

gion en France par l'Édit de Nantes, la lutte entre les deux principes catholique et protestant continuait dans d'autres parties de l'Europe. Le système despotique et persécuteur de Philippe II lui avait survécu, et continuait de régner en Espagne sous son fils Philippe III. Les jésuites, partout à la tête du parti catholique, faisaient grand effort pour reconquérir au saint-siége de Rome les peuples qui lui avaient échappé. Ils étaient parvenus à dominer la Pologne et à abattre dans ce pays l'esprit de tolérance religieuse qui y avait longtemps régné, ce qui fut le premier pas vers la ruine de la nation polonaise. Puis ils avaient entrepris de se servir des Polonais pour soumettre la Suède au pape, le roi de Suède, élu roi de Pologne, ayant embrassé le catholicisme. Mais les Suédois chassèrent leur roi, et restèrent protestants (1598). Les jésuites se dédommagèrent en Allemagne de leur échec de Suède. La branche allemande de la maison d'Autriche, jusqu'alors assez tolérante et pacifique, était tombée sous leur influence, et prohibait le culte réformé dans les États autrichiens; les princes ecclésiastiques d'Allemagne en faisaient autant, chacun sur leurs terres.

Les catholiques d'Irlande, pendant ce temps, étaient en pleine insurrection contre l'Angleterre, et l'Espagne tâchait de profiter de sa paix avec la France pour réunir toutes ses forces contre l'Angleterre et surtout contre la Hollande.

Henri IV secourut indirectement les Hollandais, en leur payant à propos une grande partie de l'argent qu'il leur devait, et en tolérant les enrôlements de nombreux volontaires français pour la Hollande. Les Hollandais se défendirent très-bien, et même reprirent l'offensive avec succès.

Henri IV, tout en conservant au dehors ses amitiés protestantes, travaillait à se faire aussi des alliances catholiques. Il pouvait compter entièrement sur Venise; il s'était rattaché le grand-duc de Toscane et le duc de Lorraine, et il tâchait de gagner le pape. Il n'avait pas tenu l'engagement pris, lors de sa réconciliation avec Rome, quant à la réception en France des décisions du concile de Trente. Cette promesse n'ayant été faite que sauf réserve « en ce qui ne se pourrait exécuter sans troubler le royaume », le Parlement et tout le parti gallican et national, ennemis des maximes ultramontaines du concile de Trente, avaient décidé le roi à retarder indéfiniment la réception du concile, et cette réception n'a jamais eu lieu officiellement en France.



Marguerite de France, reine de Navarre

C'était là une grande difficulté pour les projets d'alliance avec le pape; mais Henri IV espérait compenser ce qu'il refusait à l'autorité spirituelle du pape en lui offrant de grands avantages pour ses intérêts temporels comme prince italien. Il avait aidé Clément VIII à réunir le duché de Ferrare à l'Etat romain, et pensait à lui donner bien davantage aux dépens de l'Espagne.

Dans l'intérêt de ces vastes desseins, qu'il fallait pouvoir léguer à ses héritiers, Henri IV avait besoin d'être assuré de l'avenir. Dans une monarchie, la question de succession au trône doit être avant tout réglée. Henri IV était séparé de sa femme Marguerite de Valois, qui vivait obscurément, et d'une façon fort débordée, au fond d'un vieux château d'Auvergne. Il n'avait point de fils légitime.

Il demanda au pape l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. L'Église romaine n'admettant, dans aucun cas, le divorce, c'est-à-dire la rupture d'un mariage légitime, on recherchait, pour arriver au même résultat, de prétendues causes de nullité pour faire déclarer le mariage illégitime. On en trouvait presque toujours, tant le droit ecclésiastique était rempli d'empêchements et de formalités dont on oubliait le plus souvent quelqu'une dans les actes de mariage.

On trouva, cette fois, plusieurs causes de nullité, celle-ci entre autres : qu'Henri IV était le filleul d'Henri II, père de Marguerite.

On comptait que le pape ne refuserait pas de rendre au roi sa liberté; mais qui Henri IV allait-il épouser? Tout le monde en était fort préoccupé en France. Henri avait, depuis des années, une maîtresse qu'il aimait fort et qui lui avait donné plusieurs enfants, Gabrielle d'Estrées. Elle avait beaucoup d'amis, beaucoup d'appuis; Henri la traitait quasi en reine. Elle visait ouvertement au trône, et le roi était disposé à l'y faire monter.

Cependant, le fidèle ministre d'Henri IV, Rosni, et d'autres hommes d'État, combattaient énergiquement auprès du roi les prétentions de Gabrielle, et signalaient là un grand danger. C'est que, si le roi avait des fils de Gabrielle après qu'il l'aurait épousée, ces fils nés après le mariage pourraient bien contester la légitimité de leurs frères nés avant le mariage, et qu'il s'ensuivrait une guerre de succession.

Tout était en balance, quand une catastrophe soudaine trancha la difficulté. Gabrielle d'Estrées mourut après une crise de trente-six heures et d'affreuses convulsions qui firent soupçonner l'action d'un poison violent (9 avril 1599).

S'il y eut là un crime, il fut probablement l'ouvrage de quelque agent du grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, qui voulait faire épouser sa nièce au roi de France, et qui, dit un historien, n'en était pas à son premier empoisonnement.

Rosni et les autres ministres avaient déjà comme arraché au roi la permission d'engager en Toscane cette négociation de mariage, à laquelle Henri IV n'eût probablement pas donné suite si Gabrielle eût vécu. Rosni croyait l'alliance des Médicis utile à la politique française. Il eut plus tard à se repentir cruellement d'avoir réussi, et la seconde reine de la race des Médicis fut presque aussi funeste à la France que la première.

Le mariage d'Henri IV fut déclaré nul par le pape le 27 décembre 1599, et une convention de mariage fut conclue, à Florence, entre le roi et Marie de Médicis, au mois d'avril 1600, un an après la mort de Gabrielle. Henri l'avait fort regrettée, mais sans paraître soupçonner que sa mort n'eût point été naturelle.

Henri IV était résolu à ne pas provoquer, de quelques années, le retour de la grande guerre; mais, en même temps, il entendait faire respecter les droits et les intérêts de la France.

Le duc de Savoie avait profité de nos discordes civiles pour usurper, en 1588, le petit marquisat de Saluces, fief italien qui relevait du Dauphiné. Henri IV réclama Saluces.

Le duc de Savoie vint en personne pour tâcher d'obtenir que le roi renonçât à Saluces, et, n'y pouvant réussir, il s'efforça de rallumer la guerre civile en France par ses intrigues avec une partie des grands. Les anciens ligueurs, las de factions et de troubles, ne l'écoutèrent pas, et ce furent précisément d'anciens chefs du parti du roi qui

entrèrent dans ses complots, par rancune de ce que le roi ne leur donnait pas la France à dévorer pour prix de leurs services. Le second maréchal de Biron, fils du premier, qui avait joué un rôle si considérable dans les guerres civiles, et aussi ambitieux et aussi égoïste, mais moins habile que lui, s'associa au duc de Savoie pour tâcher d'entraîner les gouverneurs de provinces à se révolter et à se faire princes héréditaires dans leurs gouvernements.

Avant que ces intrigues eussent abouti à aucun effet, le roi, sur le refus du duc de Savoie de rendre Saluces, lui déclara la guerre (11 août 1600). Henri IV, en entrant en campagne, défendit aux soldats, sous peine de mort, le pillage des églises, le viol et l'incendie. Ce fut le conspirateur Biron lui-même qui, comme gouverneur de Bourgogne, fut chargé d'envahir la Bresse, et n'osa refuser, pendant que le grand général huguenot Lesdiguières envahissait la Savoie. Le roi suivit Lesdiguières ; les deux provinces, sauf les citadelles de Bourg en Bresse et de Montmélian, furent conquises en peu de jours. Montmélian se rendit pendant l'automne, après une tentative inutile du duc de Savoie pour le secourir.

Henri IV reçut à Lyon, en décembre, sa nouvelle épouse, Marie de Médicis, amenée à Marseille par une escadre italienne. Les fêtes des noces furent suivies de négociations où le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne s'entremirent entre la France et la Savoie. L'Espagne, n'osant se décider à secourir le duc Charles-Emmanuel, tâcha de lui faire obtenir des conditions de paix modérées. Henri IV consentit enfin à renoncer à Saluces, mais moyennant une importante cession de territoire en dedans de nos frontières naturelles. Le duc de Savoie céda la Bresse avec ses dépendances, les petits pays de Bugei, de Valromei et de Gex, c'est-à-dire tout ce qui est entre la Saône, le Rhône et le midi du Jura, et qui forme aujourd'hui le département de l'Ain, moins la Dombe, alors petite principauté particulière (17 janvier 1601).

Quoique le maréchal de Biron et ses complices n'eussent point osé profiter de la guerre pour se soulever, Henri IV avait eu soupçon de leurs menées, et c'était là un des motifs qui l'avaient porté à faire la paix. Il voulait en finir avec les embarras intérieurs avant d'agir sérieusement au dehors. Biron, effrayé de la paix, vint avouer au roi quelque chose de ses mauvais desseins, le moins qu'il put, en témoignant un grand repentir. Henri IV lui pardonna, et le crut rentré sincèrement dans le devoir.

La nouvelle reine donna au roi, le 27 septembre 1601, un fils qui devait être le roi Louis XIII. La naissance de cet héritier affermit la situation d'Henri IV, en inspirant au pays la confiance qu'Henri laisserait quelque chose après lui.

La vieille reine Élisabeth d'Angleterre, à qui l'âge n'ôtait rien de son énergie, et qui venait de repousser une descente des Espagnols en Irlande et de vaincre les insurgés irlandais, pressait en ce moment Henri IV de rentrer en guerre avec l'Espagne. Elle acceptait le grand projet qu'Henri IV lui avait fait communiquer par Rosni, à condition que la France consentît à la réunion de la Belgique à la Hollande.

L'Espagne et la Savoie, de leur côté, avaient recommencé d'exciter les mécontents de France contre le roi. Biron récompensa le roi de sa générosité en tramant un nouveau complot avec quelques autres grands. Ils tâchèrent de préparer une révolte dans les provinces du sud-ouest, en répandant de faux bruits dans le peuple. Mais Henri IV, qui avait l'œil et l'oreille à tout, se porta en personne dans l'ouest, et les conspirateurs ne bougèrent pas (avril-mai 1602).

A son retour, il manda Biron à Fontainebleau. Biron, qui était dans son gouvernement de Bourgogne, n'osa refuser, et arriva.

Le roi le pressa plusieurs fois d'avouer de nouveau ses complots. Biron croyait qu'Henri IV ne savait rien, et, au lieu d'avouer, il récrimina contre ceux qui l'accusaient. Le lendemain de son arrivée, Henri le prit à part une dernière fois : « Monsieur de Biron », lui dit-il, « vous savez que je vous ai aimé ; avouez-moi la vérité, et je vous pardonnerai. »


Le maréchal duc de Biron (Charles de Gontaut).

Biron répondit qu'il n'avait rien à dire.

Il fut arrêté dans l'antichambre du roi, envoyé à la Bastille, et déféré au Parlement.

Les pairs de France, qui étaient les princes et les grands du royaume, ne vinrent pas prendre leurs places sur les bancs du Parlement, comme c'était leur droit quand on jugeait un des leurs. Ils n'osaient absoudre Biron, et ne voulaient pas le condamner. Le Parlement passa outre, jugea sans eux, et condamna Biron à mort. Biron fut décapité le 31 juillet 1602.

Il en avait coûté à Henri IV de livrer au bourreau un ancien compagnon d'armes ; mais il avait cru de son devoir de faire un exemple. Il fallait que les grands apprissent à leurs dépens qu'on ne pouvait plus impunément déchirer le pays et y appeler l'étranger pour des intérêts et des vanités privées.

Henri IV, apres avoir frappé le principal coupable, étouffa l'affaire quant aux complices. La plupart se tinrent désormais tranquilles.

Le roi ne voulait pas rentrer immédiatement en guerre ; mais il préparait activement le Grand Projet par les négociations. Il commençait d'entrer en pourparlers avec les princes protestants allemands pour aviser au moyen de faire élire comme roi des Romains, c'est-à-dire héritier de l'Empire, un prince étranger à la maison d'Autriche, et il pensait au duc de Bavière, qui eût pu détacher de la cause autrichienne une grande partie des catholiques allemands.

Henri IV se préparait des alliés contre l'Espagne même en dehors de la chrétienté ; il était dans les meilleurs rapports avec les Turcs et avec le roi de Maroc, et ce qui restait de populations d'origine arabe ou africaine en Espagne sollicitait secrètement son assistance contre la tyrannie du Roi Catholique et de l'Inquisition.

Les choses allaient bien, quand la reine Élisabeth mourut, le 4 avril 1603, après quarante-cinq ans d'un règne glorieux et prospère. Elle avait fondé la puissance, mais non la liberté anglaise. Tout avait été sacrifié, sous son gouvernement, à la concentration de la force nationale pour assurer l'indépendance du pays contre l'étranger. Les Anglais avaient tout supporté dans ce but, et il y avait alors bien moins de liberté en Angleterre qu'en France. Le Parlement et le jury obéissaient passivement à la reine : l'un votait, l'autre condamnait, suivant les ordres qu'il recevait ; mais la forme des institutions libres était conservée sous ce despotisme de fait, et le fond revint plus tard.

Élisabeth eut pour successeur le fils de sa



Mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis.

victime Marie Stuart, Jacques VI, roi d'Écosse, qui devint Jacques I[er], roi d'Angleterre, et l'Écosse, la vieille alliée de la France, fut ainsi associée pour toujours à l'Angleterre, tout en conservant, pour un siècle encore, son gouvernement à part. Élisabeth elle-même avait désigné comme son héritier le roi Jacques, arrière-petit-fils d'une sœur du roi Henri VII d'Angleterre.

Henri IV regretta beaucoup Élisabeth, quoiqu'elle n'eût pas été pour lui une alliée bien désintéressée. Il envoya Rosni au nouveau roi d'Angleterre pour tâcher de l'amener à poursuivre avec lui l'exécution des plans convenus avec Élisabeth. Mais Jacques n'avait rien du génie politique de la grande reine. Il inclinait à la paix avec l'Espagne, et Rosni n'obtint pas sans peine que le nouveau roi continuât d'envoyer au secours de la Hollande des troupes dont la France paya la solde (juin 1603).

Henri IV était, dans ce temps-là, fort pressé par le pape Clément VIII et par les zélés catholiques de rappeler les jésuites, pendant

qu'au contraire le parti gallican demandait au roi d'obliger les Parlements de Bordeaux et de Toulouse à exécuter dans les pays de leur ressort l'arrêt du Parlement de Paris contre la Compagnie de Jésus.

Le roi laissa, durant plusieurs années, les choses en balance, sans rappeler les jésuites ni achever de les chasser du royaume. Les jésuites avaient fort changé de langage. Ils protestaient contre l'accusation d'enseigner le meurtre des rois; ils équivoquaient relativement à la prétendue suprématie temporelle du pape sur les couronnes; ils offraient à Henri IV de le servir contre tous, même contre l'Espagne. Leur rappel fut vivement débattu dans le conseil du roi.

La question fut tranchée dans un tête-à-tête entre le roi et Rosni. Le ministre s'opposait, avec une grande énergie, au retour des jésuites. « Je n'ai », répondit le roi, « que deux partis à prendre : ou recevoir purement et simplement les jésuites, et mettre leurs protestations à l'épreuve, ou les repousser absolument, et les rejeter dans le dessein d'attenter à ma vie. Je serai toujours dans la défiance d'être assassiné ou empoisonné; mieux me vaudrait être déjà mort! »

Rosni ne trouva rien à répliquer, et l'ordonnance de rappel fut rendue en septembre 1603. Le Parlement de Paris protesta en vain. Diverses restrictions avaient été mises au rappel des jésuites; mais ils surent bien les faire révoquer ou les éluder, et ne tardèrent pas à obtenir la permission de rentrer à Paris, ce que l'édit de rappel leur interdisait.

Les jésuites s'insinuèrent si bien auprès d'Henri IV, qu'ils lui firent prendre un confesseur de leur ordre. Il fallait à Henri IV un confesseur accommodant, car il avait des mœurs fort déréglées, et sa passion pour les femmes ne se corrigeait pas avec l'âge, tout au contraire. C'était bien pis depuis la mort de Gabrielle. Il eut jusqu'à trois maîtresses en titre, sans compter bien d'autres de passade, et il vivait en querelle perpétuelle avec la reine, qui, du reste, n'avait rien de ce qu'il eût fallu pour ramener Henri à une meilleure conduite, et qui n'était une personne ni aimable ni respectable. Elle s'entourait de mauvaises gens, qui ne faisaient qu'intriguer avec tous les ennemis du roi et de l'État.

Les jésuites reconnurent les faveurs d'Henri IV en condamnant un livre d'un des leurs, le jésuite espagnol Mariana, qui avait enseigné la légitimité du meurtre des rois qui oppriment l'Église ou l'État. Le général de l'ordre sacrifia volontiers Mariana, qui lui avait fait de l'opposition dans les affaires intérieures de la Société, et il prescrivit aux jésuites français de ne pas se mettre en hostilité ouverte contre la nouvelle réforme de l'Université, qui enjoignait de se conformer, dans l'enseignement, « aux maximes du royaume », c'est-à-dire aux maximes gallicanes sur l'indépendance de l'État vis-à-vis du pape.

Henri IV, par compensation de la rentrée des jésuites dans Paris, autorisa les huguenots à fonder un temple protestant à Saint-Maurice, près de Charenton, à deux lieues de Paris, par dérogation à l'engagement pris avec les Parisiens en 1594 et à l'Édit de Nantes même.

Le regret qu'avait eu Henri IV de la mort d'Élisabeth était justifié par la conduite du successeur de cette reine. Le nouveau roi d'Angleterre fit, en août 1604, un traité de paix et de commerce avec l'Espagne et la Belgique, et promit de ne plus secourir les Hollandais, contrairement à ses engagements de l'année précédente avec Henri IV. Les Hollandais, toujours soutenus indirectement par la France, continuèrent à se bien défendre. Après un siége signalé par des efforts et des sacrifices immenses des deux côtés, ils perdirent Ostende; mais ils se dédommagèrent en prenant l'Écluse, l'ancien port de Bruges, et maintinrent ainsi leur position sur la côte de Flandre (1604).

La France conclut, en cette année 1604, un traité de commerce fort avantageux avec la Turquie. Depuis François Ier jusqu'à la fin du seizième siècle, les Turcs n'avaient reconnu qu'aux Français et aux Vénitiens, quand ceux-ci n'étaient pas en guerre avec le sultan, le droit de commercer dans les mers du Levant. Les autres nations chrétiennes n'y pouvaient naviguer qu'en se couvrant du pavillon français. Les Anglais avaient récemment obtenu d'arborer aussi leur pavillon dans ces mers. Par le nouveau traité, le privilége du pavillon français fut maintenu quant à la protection de toutes les autres nations. Le commerce français eut le privilége d'exporter les cuirs, cires et cotons hors de la Turquie, avec confirmation du droit de pêcher le corail sur les côtes barbaresques. Les gouverneurs des régences barbaresques (Alger, Tunis et Tripoli) furent rendus responsables, dans leurs personnes et dans leurs biens, des pirateries que commettraient les gens de leurs pays contre les Français.

Henri IV, qui ne perdait pas de vue son Grand Projet au dehors, avait toujours bien des affaires à l'intérieur. S'il n'avait point devant lui les États Généraux, l'assemblée générale de la nation, il avait à traiter avec des assemblées partielles, qui lui donnaient souvent de l'embarras. Outre les parlements, qui étaient des assemblées permanentes et qui faisaient de fréquentes remontrances sur toutes sortes d'objets, le roi se trouvait entre les assemblées du clergé, qui se tenaient périodiquement pour régler les intérêts et les affaires de l'ordre ecclésiastique, et les assemblées des protestants, qui se réunissaient tous les trois ans, et qui, dans l'intervalle, entretenaient auprès du roi des commissaires permanents, représentant tout le corps des réformés. Ces deux grands corps opposés du clergé et de la Réforme tiraient le roi chacun de leur côté. Le clergé obtint, en 1606, d'être autorisé à racheter les biens qu'il avait aliénés depuis quarante-cinq ans, en remboursant le prix principal et les frais et loyaux coûts. Les protestants obtinrent de conserver jusqu'en 1610 les places de sûreté que l'Édit de Nantes avait mises dans leurs mains jusqu'en 1606, et Rosni, de la part du roi, laissa entrevoir aux principaux d'entre eux quelque chose du Grand Projet, afin de les rattacher à la politique d'Henri IV.

Les protestants, rassurés sur les intentions d'Henri IV, ne cédèrent pas aux instigations des brouillons qui cherchaient à les exciter contre le roi.

Il se passait d'importants événements au loin. Les jésuites, qui affectaient la modestie et la modération en France, continuaient leur politique agressive et violente au dehors. Repoussés de la Suède, mais restés dominants en Pologne, ils portaient maintenant leur ambition au delà de l'Europe; ils convoitaient la Moscovie, jusqu'alors étrangère à la politique européenne, et voulaient arracher ce lointain empire à l'Église grecque pour le soumettre au pape.

Les jésuites poussèrent les Polonais, non pas à reprendre aux Moscovites des pays slaves indépendants que les tsars avaient conquis et écrasés, ce qui eût été raisonnable, mais à envahir la Moscovie et à installer dans Moscou un tsar de leur façon. La Moscovie, d'abord vaincue, se souleva, massacra le tsar catholique, et refoula les Polonais et l'Église romaine loin de Moscou (1605-1606).

Les jésuites avaient aussi espéré de reconquérir l'Angleterre en gagnant le nouveau roi, fils de Marie Stuart; mais Jacques Ier, tout en faisant la paix avec l'Espagne, laissa subsister les lois rigoureuses d'Elisabeth contre le catholicisme. Quelques notables catholiques anglais, exaspérés de ce désappointement, projetèrent de faire sauter avec de la poudre le roi et le Parlement le jour de l'ouverture des chambres (fin 1605).

Le complot fut découvert, et Jacques Ier,

effrayé et irrité, se rapprocha d'Henri IV et le pressa à son tour de donner suite au dessein d'enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche. Henri IV y travaillait de son mieux; mais il y avait grande difficulté à faire agir d'ensemble les protestants allemands, à cause des divisions toujours plus envenimées entre les luthériens et les calvinistes pour quelques points obscurs de théologie. L'électeur de Saxe persécutait cruellement le calvinisme, et avait fait mourir sur l'échafaud un de ses ministres pour cette cause.



Henri IV.

Il était déjà difficile d'unir les protestants entre eux; il devait l'être encore davantage d'unir le pape avec les protestants contre la maison d'Autriche, ainsi que le souhaitait Henri IV. Clément VIII était mort, et ce pontife politique et modéré était remplacé par un pape violent et impérieux, Paul V. Celui-ci commença par vouloir soumettre les gouvernements italiens à une entière dépendance du saint-siége pour tous les rapports entre l'Église et l'État. Venise, qui avait là-dessus les mêmes maximes que nos gallicans de France, résista vigoureusement. Le pape mit la république de Venise en interdit, c'est-à-dire qu'il y défendit tout service religieux. Le sénat de Venise ordonna au clergé de continuer ses fonctions. Le clergé obéit au sénat, excepté les jésuites et les capucins. Le sénat chassa capucins et jésuites. Le pape menaça Venise de la guerre. Venise menaça d'appeler les puissances protestantes en Italie. Henri IV, fort contrarié de cette querelle, interposa sa médiation. Venise céda sur quelques points de fait, mais maintint ses droits en principe, et ne rappela pas les jésuites (avril 1607).

Il semblait moins naturel qu'Henri IV s'entremît dans une autre querelle bien plus grande et plus terrible, celle de l'Espagne et de la Hollande, et qu'il cherchât à faire cesser une guerre qui était comme la préface de celle qu'il méditait. Il le fit cependant, parce qu'il vit qu'il lui fallait choisir entre le rôle de médiateur ou bien l'ouverture immédiate de la grande guerre qui devait réaliser son Grand Projet.

L'Espagne, n'espérant plus remettre la Hollande sous le joug et voyant son commerce maritime ruiné par les Hollandais, était résignée à une paix que la Belgique demandait à grands cris; en Hollande, un fort parti se prononçait aussi pour la paix, en voyant l'indépendance nationale assurée, et Henri IV, de son côté, n'était pas encore prêt à commencer l'exécution de son Grand Projet.

Henri IV s'entendit donc avec le roi d'Angleterre pour une médiation commune. Dans le courant de 1607, une trêve provisoire fut signée entre l'Espagne et les Seigneur et Dame des Pays-Bas catholiques, d'une part, et les États Généraux des Provinces-Unies, de l'autre. Le roi d'Espagne, et sa sœur et son beau-frère, avaient consenti à traiter avec les Provinces-Unies, comme avec pays libres sur lesquels ils ne prétendaient rien.



Ancien château de Saint-Germain.

Le roi de France, puis le roi d'Angleterre, garantirent la paix ou la trêve future, en promettant secours à la Hollande dans le cas d'infraction de la part des Espagnols (janvier-juin 1608).

Les négociations furent longues et orageuses. L'orgueil révolté des héritiers de Philippe II faillit plusieurs fois tout rompre. Les Espagnols firent maints efforts, par l'intermédiaire de la reine Marie de Médicis, de ses favoris et des jésuites, pour gagner Henri IV et le brouiller avec la Hollande. Quand ils en eurent reconnu l'impossibilité, ils signèrent enfin une trêve de douze ans (9 avril 1609).

L'Espagne reconnut aux Hollandais le droit de naviguer et de commercer dans les régions d'Amérique et d'Asie qui n'étaient point occupées par le Roi Catholique. C'était renoncer à l'empire exclusif accordé autrefois par le saint-siége de Rome à l'Espagne et au Portugal sur toutes les lointaines régions en dehors de l'Europe.

L'Espagne se résigna à reconnaître la domination des Provinces-Unies sur l'embouchure de l'Escaut, ce qui causa la ruine d'Anvers au profit des ports de Zélande et de Hollande.

Ce fut la fin de la guerre de l'indépendance hollandaise. L'immense monarchie espagnole s'avouait vaincue par un petit peuple de matelots.

La pleine admission de la république des Provinces-Unies au rang des États indépendants était une première victoire pour le système d'équilibre européen conçu par

Henri IV. Il avait obtenu cette victoire sans recourir aux armes; mais il n'entendait nullement renoncer à l'emploi des armes quand le moment serait venu, et il était bien sûr de retrouver les Hollandais à côté de lui à l'heure décisive.

Les événements d'Allemagne semblaient de jour en jour rapprocher cette heure. La persécution religieuse, provoquée par les jésuites dans les États autrichiens, avait porté ses fruits. Les protestants de Hongrie et de Transylvanie s'étaient révoltés et avaient appelé les Turcs à leur aide. Comme en France après la Saint-Barthélemi, une grande partie des catholiques s'étaient joints aux protestants. Le mouvement gagna l'Autriche proprement dite et la Bohême. Les princes autrichiens eux-mêmes se divisèrent. Un frère de l'empereur Rodolphe II, l'archiduc Mathias, sans se faire protestant, se mit à la tête des mécontents, et força l'empereur à lui céder la Hongrie et l'archiduché d'Autriche, et à lui promettre la succession de la Bohême. Les protestants reprirent l'exercice de leur culte dans la plus grande partie des domaines autrichiens (juin 1608).

Pendant ce temps, les protestants et les catholiques d'Allemagne s'organisaient en ligue et contre-ligue, et à la tête de la contre-ligue catholique était le duc de Bavière, circonstance très-favorable aux desseins d'Henri IV, qui espérait se faire de ce duc un instrument.

Henri IV n'était pas intervenu dans la crise autrichienne; mais un événement prévu sembla sur ces entrefaites ouvrir la crise européenne qu'il préparait depuis des années. Le duc de Clèves mourut sans enfants, le 25 mars 1609, laissant une succession qui allait être disputée entre beaucoup de prétendants.

Le petit État de ce prince, qui comprenait les duchés de Clèves, de Juliers et de Berg, et quelques autres seigneuries sur le bas Rhin et la basse Meuse, avait beaucoup d'importance par sa position entre la Hollande, la Belgique et la basse Allemagne. L'alliance des ducs de Clèves avait été autrefois fort utile à la France contre la maison d'Autriche, et Henri IV était bien décidé à n'y laisser rétablir qu'un prince sur lequel il pût compter.

Il y avait six prétendants, sans compter l'empereur, qui réclamait l'héritage comme dévolu à l'Empire à défaut d'héritier mâle et direct. Trois prétendants protestants, l'électeur de Brandebourg, le comte palatin de Neubourg et le duc de Deux-Ponts, s'entendirent pour occuper l'héritage en commun, sous la protection du roi de France. Les États Provinciaux de Berg, de Clèves, de la Mark et de Ravenstein, sur des lettres d'Henri IV, accueillirent les prétendants protestants, à condition que le culte catholique serait maintenu dans le pays. Le duché de Juliers seul reçut un archiduc envoyé par l'empereur.

Les hostilités commencèrent, dans l'automne de 1609, entre les prétendants protestants et l'archiduc commissaire de l'empereur, soutenu par le gouvernement austro-espagnol de Belgique.

L'occasion attendue par Henri IV était arrivée. Le roi montrait, à cinquante-sept ans, toute l'ardeur d'un jeune homme. Il poussait avec même activité les négociations et les préparatifs militaires. Au commencement de 1610, il signa un traité avec la ligue protestante d'Allemagne pour défendre les droits des princes héritiers de Clèves et pour chasser de Juliers l'archiduc Léopold. Les Hollandais adhérèrent à ce traité, et, ce qu'on n'espérait pas, le roi Jacques d'Angleterre, entraîné par son jeune fils, qui voulait venir apprendre la guerre à côté du grand roi de France, signa aussi la confédération. On était assuré des bonnes dispositions du Danemark et de la Suède.

Les États protestants acceptèrent le projet qu'avait Henri IV d'enlever l'Empire à la

maison d'Autriche, en faisant élire roi des Romains le duc de Bavière. On ne doutait pas de gagner la maison de Bavière en offrant un si haut appât à son ambition, et Henri IV espérait faire éclater en Hongrie et en Bohême une révolution anti-autrichienne, et faire élire dans ces deux royaumes des princes nationaux. Il avait des intelligences jusqu'en Transylvanie et en Valachie.

Le Grand Projet ne se préparait pas moins bien en Italie. Henri IV s'efforçait d'entraîner le pape en s'engageant à garantir les intérêts catholiques en Allemagne et en lui promettant le royaume de Naples. Une si belle offre avait paru éblouir Paul V, qui s'engagea à demi avec le roi. Venise était toute à Henri IV. Quant au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, ce vieil ennemi de la France, c'était lui qui était allé au-devant des propositions du roi. Il avait compris que la France ne visait plus à faire des conquêtes en Italie, et que le Milanais serait pour lui. Dès lors, il s'était passionné autant que le roi lui-même pour le Grand Projet. Henri IV promit de le reconnaître comme roi de Lombardie. La Sicile devait être donnée à Venise.

Il était entendu que le duc de Savoie, devenu roi de Lombardie, céderait la Savoie et rendrait à la France sa frontière naturelle du mont Cenis. On n'est pas bien sûr s'il avait promis Nice, ancienne dépendance de la Provence.

Henri IV préparait en même temps la réunion du duché de Lorraine à la France. Il avait demandé au duc de Lorraine l'engagement secret de marier sa fille unique au petit dauphin Louis.

Rien n'était encore bien décidé pour la Belgique et la Franche-Comté. Il est probable qu'Henri IV eût occupé les places de la Sambre et de la Meuse, en ne touchant pas à la Flandre ni à Anvers pour ne pas exciter la jalousie des Anglais.

Les affaires de l'Autriche paraissaient en si mauvais état, qu'Henri IV ne prévoyait pas de ce côté une forte résistance, et il s'était préparé à donner à l'Espagne assez d'ouvrage chez elle pour qu'elle ne pût pas donner grand secours à l'Autriche.

Il y avait encore alors, dans les diverses provinces espagnoles, plus d'un million d'hommes d'origine arabe ou africaine, descendants des anciens dominateurs musulmans de l'Espagne. Au temps de Ferdinand et d'Isabelle, après la prise de Grenade, toute cette population avait été forcée d'embrasser le catholicisme; mais elle n'était catholique qu'en apparence, restait musulmane au fond du cœur, et détestait la tyrannie de la couronne d'Espagne et de l'Inquisition. Les chefs de l'Église espagnole le savaient bien, et, depuis quelques années, l'archevêque de Valence pressait le roi Philippe III de chasser les *Morisques,* c'est-à-dire les Maures, comme on les appelait, en leur prenant leurs enfants. L'archevêque de Tolède, grand inquisiteur, lui, demandait qu'on tuât tout. Les Morisques, de leur côté, imploraient secrètement le secours de la France, et promettaient à Henri IV de prendre les armes dès que les Français paraîtraient.

Leurs intelligences avec le roi de France furent découvertes. Le gouvernement espagnol n'entreprit pas d'égorger un million d'hommes, comme l'Inquisition le lui conseillait; mais il décida une chose presque aussi monstrueuse, à savoir : d'expulser en masse, avec confiscation de biens, toute cette population, dont les mœurs paisibles et laborieuses ne ressemblaient en rien à celles des Arabes bédouins, et qui comprenait les meilleurs laboureurs et les meilleurs fabricants et ouvriers de l'Espagne. L'excès de l'oppression les avait seul poussés à des projets de révolte.

Le pape Paul V refusa de s'associer, par une bulle du saint-siége, à cette immense proscription. La papauté se montra plus humaine envers les musulmans qu'envers les protestants.

L'exécution commença dans l'automne de 1609. On avait réuni dans les ports du royaume de Valence tous les navires qu'avait pu fournir l'Espagne; on y embarqua de force plus de cent trente mille Morisques valenciens, qu'on alla jeter sur les côtes désertes de notre province actuelle d'Oran. La plupart y périrent de fatigue et de faim.

Durant l'hiver de 1609 à 1610, le gouvernement espagnol ordonna d'embarquer à leur tour les Morisques de Grenade, de Murcie et d'Andalousie, encore bien plus nombreux que les Valenciens, et chassa vers les Pyrénées les Morisques d'Aragon, de Castille et de Catalogne. Henri IV prescrivit de recevoir ces malheureux en France, et de fournir des vaisseaux de transport à ceux d'entre eux qui ne voudraient pas rester dans le royaume en faisant profession de catholicisme.

Une première bande de quarante mille passa la frontière (février 1610). Mais le roi ne tarda pas à révoquer l'autorisation de recevoir les Morisques; il comptait commencer la guerre assez à temps pour pouvoir se servir d'eux en Espagne, et il préparait la formation de deux corps d'armée de vingt-cinq mille hommes chacun, pour attaquer à la fois par la Bidassoa et par les Pyrénées orientales.

Une troisième armée d'une quarantaine de mille hommes, dont quatorze mille Français, et le reste Piémontais et Vénitiens, devait envahir le Milanais, sous la conduite du duc de Savoie et de ce terrible Lesdiguières qui avait tant de fois battu le duc Charles-Emmanuel, et qui allait maintenant l'aider à conquérir une couronne.

Enfin, Henri IV en personne avait résolu de se mettre à la tête d'une quatrième armée de plus de trente mille Français et Suisses, et de marcher vers le duché de Clèves pour y rallier une force presque égale de troupes hollandaises et allemandes, et chasser de Juliers les Autrichiens.

Si le gouvernement austro-espagnol de Belgique refusait le passage au roi, les Hollandais rompraient leur trêve récente, et la France et la Hollande attaqueraient la Belgique par terre et par mer.

En cas de prompt succès dans le nord, le roi projetait de marcher ensuite, par la Franche-Comté, vers l'Italie ou vers la Bohême, suivant les circonstances, et d'appeler l'Allemagne à décider la question de la succession à l'Empire.

La joie était au cœur de tous les gens de guerre, non-seulement en France, mais dans tous les pays protestants et dans la moitié des pays catholiques. Le grand roi de France était aussi aimé du soldat et de la jeunesse à l'étranger que dans son royaume. On ne connaissait plus d'autre nom que le sien, et tous rêvaient de s'enrôler sous lui.

Dans les classes de la population française qui ne portaient pas les armes, il y avait une grande attente, une grande curiosité, un peu d'inquiétude des sacrifices que coûterait une si vaste entreprise, et aussi quelque appréhension pour la sûreté de l'Église catholique. Mais la première victoire eût bien vite entraîné les imaginations; le roi n'eût pas manqué de prendre des mesures qui eussent pleinement rassuré les masses sur ce qui regardait la religion.

Mais il y avait des gens qu'on ne pouvait ni rassurer, ni ramener. C'étaient les restes ignorants et farouches du vieux parti fanatique. C'étaient aussi les chefs plus éclairés, mais aussi opiniâtres, de cette réaction ultracatholique qui s'était crue un moment sur le point de reconquérir l'Europe, et qui voyait tous ses plans balayés comme la poussière. Les jésuites, perdant les illusions qu'ils s'étaient faites sur la faveur d'Henri IV, et comprenant qu'ils n'avaient rien gagné sur lui, s'agitaient, complotaient avec terreur et colère. Ils tâchaient d'exciter le peuple, montraient les généraux huguenots à la tête des armées, criaient que la religion était perdue. Les prédications fanatiques d'autrefois recom-



Assassinat d'Henri IV.

mençaient dans quelques-unes des chaires de Paris.

Ceux des ministres d'Henri IV qui avaient été de la Ligue faisaient effort jusqu'à la fin pour le détourner de la guerre. La reine Marie de Médicis faisait pire. Elle, sa favorite, une Florentine qu'on appelait la Galigaï, et le mari de cette favorite, Concini, correspondaient secrètement avec la cour d'Espagne.

L'armée du nord avait été convoquée à Châlons-sur-Marne pour la fin d'avril. Le roi arrêta ses dispositions pour le gouvernement du royaume en son absence. Un règlement du 20 mars donna le titre de régente à la reine, mais en lui imposant des conseillers qui devaient avoir l'autorité effective. Henri IV n'entendait pas laisser le pouvoir à sa femme, qui n'en était ni capable ni digne.

Marie de Médicis, poussée par ses favoris, obséda le roi pour qu'il la dédommageât en honneurs et en pompes de l'autorité qu'il lui refusait. Elle n'avait jamais été sacrée ni couronnée; elle s'entêta à exiger que le roi la fît sacrer avant de partir. Henri céda, par bonté et pour avoir la paix, et retarda son départ de quinze jours ou trois semaines.

Le pape, un moment ébranlé par les grandes offres d'Henri IV, avait pris peur devant les conséquences incalculables de ce qui allait se passer. Il essaya d'interposer sa médiation. L'empereur et l'Espagne, se sentant les plus faibles, étaient disposés à beaucoup de concessions.

Mais Henri IV était trop bien préparé. Il n'eût pas désarmé, à moins que l'Espagne ne renonçât entièrement à la suzeraineté de

la Belgique, et qu'on n'élût un roi des Romains, un successeur à l'Empire, en dehors de la maison d'Autriche.

La guerre était donc inévitable. Déjà l'artillerie, réunie à l'Arsenal de Paris par Rosni, qu'Henri IV avait fait duc de Sulli, était arrivée, par la Marne, avec d'immenses approvisionnements, à Châlons, où l'armée du nord attendait le roi.

A mesure qu'approchait l'époque fixée pour le sacre de la reine, qui devait avoir lieu, non à Reims, mais à Saint-Denis, Henri IV se montrait agité tantôt d'une impatience fiévreuse, tantôt de noirs pressentiments.

« Ah! mon ami », disait-il à Sulli, « ce sacre sera cause de ma mort! Je ne sortirai point de Paris! Ils me tueront auparavant, car ils n'ont autre remède en leur danger que ma mort! »

Sulli lui conseilla d'ajourner indéfiniment le sacre et de partir pour l'armée; mais la reine s'entêta si violemment à être sacrée, que le bon Henri céda encore, et resta.

La reine fut sacrée en grande pompe à Saint-Denis, le 13 mai. L'entrée solennelle de la reine dans Paris, cérémonie qui suivait le sacre, fut fixée au 16; le départ du roi, au 19.

Le 14 au matin, le roi dit à quelques seigneurs : « Vous ne me connaissez pas maintenant, vous autres; mais je mourrai un de ces jours, et, quand vous m'aurez perdu, vous connaîtrez alors ce que je valais! »

Dans l'après-midi, le roi monta en carrosse avec quelques-uns des grands pour aller à l'Arsenal rendre visite à Sulli, qui était un peu malade, et régler avec lui toutes les affaires avant le départ.

Sulli résidait à l'Arsenal, comme grand maître de l'artillerie, et habitait le corps de bâtiment où est maintenant la Bibliothèque de l'Arsenal.

Il y avait à Paris un homme qui observait toutes les démarches du roi et cherchait toutes les occasions de s'approcher de sa personne. C'était une espèce de visionnaire d'humeur sombre et de figure sinistre. Il avait été novice dans un couvent, puis maître d'école, et avait toujours vécu dans la société des moines et des prêtres les plus fanatiques. Il se nommait François Ravaillac. Il avait, quelques mois auparavant, essayé de parler au roi, prétendant avoir des révélations du ciel à lui communiquer. Sa mauvaise mine l'avait fait repousser.

Il se tenait, depuis le matin, près de la porte du Louvre, lorsqu'il vit sortir le carrosse du roi; il le suivit. Dans la rue de la Ferronnerie, le carrosse fut arrêté par deux charrettes. Cette rue était alors très-étroite, et une ordonnance d'Henri II en avait prescrit l'élargissement; mais cette ordonnance n'avait pas été exécutée.

Pendant qu'on faisait reculer les charrettes, Ravaillac se glissa près du carrosse, qui était tout ouvert, et, voyant le roi à la portière, il lui lança un coup de couteau entre les côtes.

Le roi leva le bras en s'écriant : « Je suis blessé! »

Un second coup lui perça le cœur. Henri ne prononça plus un mot et ne donna plus signe de vie.

Henri le Grand n'était plus! La main d'un misérable fou faisait reculer pour des siècles les destins de la France et de l'Europe.

Tout ce qu'avait fait Henri IV n'était rien auprès de ce qu'il allait faire. Si Henri IV eût vécu et triomphé, l'Europe eût été engagée dans la voie des vraies et justes relations internationales, c'est-à-dire de la confédération des peuples, et dans la voie de la liberté religieuse. On n'aurait vu ni l'épouvantable guerre de Trente ans en Allemagne, ni, en France, la Révocation de l'Édit de Nantes, ni sans doute, un siècle après, la Terreur et 93. Le dix-septième siècle aurait eu tout son éclat sans ses fatales erreurs, et le dix-huitième siècle n'eût pas été entraîné à finir par des représailles

si sanglantes et si terribles contre le despotisme de l'ancien régime.

Henri IV emportait avec lui tout ce qu'il avait rêvé pour la gloire de la France et le bien de l'humanité.

CHAPITRE XV

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS.

(1610-1624.)

On ne vit bien à quel point Henri IV était devenu populaire que lorsque la France l'eut perdu. Un long cri de désespoir et de fureur, poussé par tout un peuple, fit retentir tout Paris. Les uns pleuraient et se désolaient; les autres couraient en criant Vengeance! sans savoir sur qui se venger.

Le ministre préféré, l'ami du roi assassiné, Sulli, croyant qu'Henri IV avait été victime de quelque grand complot, alla s'enfermer dans la Bastille. Les autres ministres et les grands pressèrent la veuve d'Henri IV, Marie de Médicis, de se saisir de la régence pendant la minorité de son fils aîné, le nouveau roi Louis XIII, qui n'avait pas neuf ans. Les princes du sang n'étaient point à Paris pour disputer à la reine le gouvernement. Le premier prince du sang, Henri de Condé, brouillé avec le feu roi, était hors de France, et son oncle, le comte de Soissons, était absent de la cour.

Marie de Médicis promit aux grands la survivance de leurs gouvernements de villes et de provinces pour leurs héritiers; son premier acte fut ainsi d'aliéner l'autorité royale au moment même où elle la prenait en main.

Un des grands, le duc d'Epernon, se porta au Parlement, avec le régiment des gardes, pour obliger ce tribunal suprême à proclamer Marie de Médicis régente. Le Parlement n'avait point de motif de soutenir contre la reine les princes du sang, qui n'avaient aucun titre à la confiance publique, et il prononça la déclaration qu'on exigeait de lui, bien qu'aucune loi ne lui attribuât le droit de décerner la régence.

Paris laissa faire. L'abattement, chez le peuple, avait déjà succédé à la colère.

La reine fit rassurer et rappeler au Louvre Sulli. On lui avait fait sentir la nécessité de ne rien changer, du moins en apparence, au gouvernement d'Henri IV.

Le lendemain, la reine, avec une nombreuse noblesse, mena le petit roi tenir au Parlement un *lit de justice,* c'est-à-dire une séance royale. Louis XIII, du haut de son trône, déclara, par l'avis des princes, des grands et des officiers de sa couronne, et conformément à l'arrêt donné par sa cour de Parlement, déclara, disons-nous, la reine sa mère régente en France, pour avoir soin de son éducation et de sa nourriture, et de l'administration de son royaume en son bas âge.

C'était une formule bien bizarre que de faire déclarer par un enfant qu'il chargeait quelqu'un de le nourrir et de l'élever.

Les grands se jetèrent sur les emplois et sur le trésor comme sur une proie. Ce fut une vraie curée. La reine ne refusait rien, argent comptant, gouvernements, pensions; Sulli ne put rien empêcher. Les autres ministres étaient complices.

Ils se joignirent du moins à Sulli pour conseiller à la reine de confirmer solennellement l'Édit de Nantes, afin de contenter les protestants comme on avait contenté les grands. Le peuple de Paris, guéri du fanatisme ligueur comme d'une maladie, approuva de tout son cœur. Catholiques et protestants, en province comme à Paris, s'unirent devant le malheur public. On n'entendit que des paroles de paix et de concorde dans la plupart de ces chaires de nos églises où avaient retenti tant d'appels à la guerre civile. Il y eut

même à Paris des prédicateurs, curés et moines, qui attaquèrent vivement les jésuites, et les accusèrent d'avoir, par leurs maximes, armé le bras de Ravaillac. Un de ces prédicateurs, étant allé à Rome l'année suivante, y fut arrêté et ne reparut jamais.

Le peuple de Paris était extrêmement animé contre les jésuites. L'assassin du roi, Ravaillac, ayant protesté dans ses interrogatoires qu'il n'avait pas eu de complices, le peuple n'en voulut rien croire, et accusa les jésuites de l'avoir engagé à se taire. Il ne pouvait se résoudre à admettre qu'un pareil misérable eût pu projeter et exécuter à lui seul un si grand et si terrible coup.

Le Parlement condamna Ravaillac au plus horrible supplice qu'il fût possible d'imaginer. Après avoir eu la poitrine tenaillée, le poing droit brûlé, les plaies des tenailles arrosées avec du plomb fondu, il devait finalement être tiré et démembré à quatre chevaux.

Quand on le mena en tombereau de la Conciergerie à la place de Grève, il s'éleva contre lui une si furieuse tempête de cris et de malédictions, qu'il semblait, dit un écrivain contemporain, que le ciel fût près de crouler. Il parut frappé d'étonnement. Il s'était imaginé que le peuple lui saurait gré de son action. Ce fut seulement alors qu'il témoigna quelque repentir. Au milieu des tortures effroyables qu'on lui fit endurer, il implora de la foule une prière pour son âme; mais le peuple refusa, et cria : « Sois damné comme Judas! » (27 mai 1610.)

Le couteau de Ravaillac a été conservé. On voit au Musée d'artillerie de Paris cette arme qui a percé le cœur de la France.

Le jour même de l'exécution de Ravaillac, le Parlement fit convoquer les théologiens de la Sorbonne, afin qu'ils renouvelassent l'ancien décret que la Faculté de théologie avait rendu, en 1413, contre ce qu'on appelle la doctrine du tyrannicide, à l'occasion de l'assassinat du duc d'Orléans par Jean Sans-Peur. La Sorbonne obéit.

Le Parlement alla plus loin. Il défendit, sous peine capitale, la vente du livre d'un fameux théologien romain de ce temps, le cardinal jésuite Bellarmin, touchant *la Puissance du souverain pontife sur le temporel.*

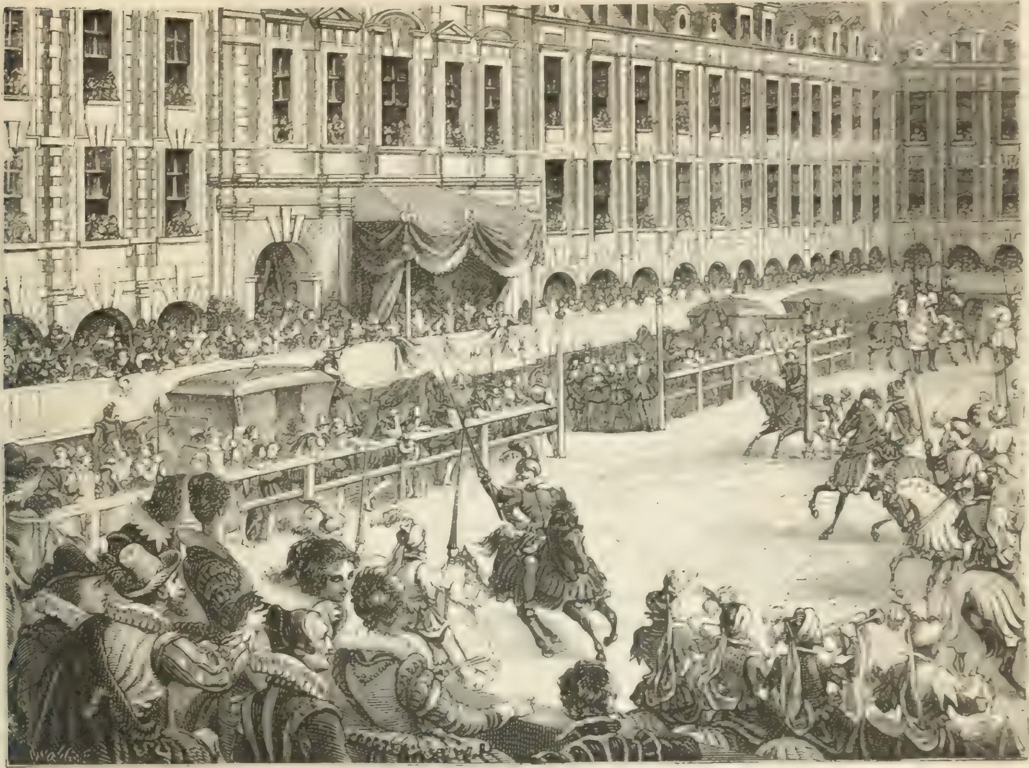
Comme Bellarmin était alors le plus grand personnage du collége des cardinaux, le nonce du pape menaça de quitter la France, et les évêques présents à la cour soutinrent le nonce. La reine fit enjoindre par le conseil d'État de surseoir à la publication de l'arrêt du Parlement jusqu'à nouvel ordre du roi.

Marie de Médicis désavouait par là les magistrats qui niaient la suprématie temporelle du pape sur les rois, et qui voulaient venger Henri IV en proscrivant les maximes au nom desquelles on lui avait fait la guerre. La régente cédait au pape comme aux grands, et sacrifiait partout les droits de l'État qu'elle avait en garde.

Elle avait semblé d'abord ne pas vouloir tout à fait abandonner au dehors la politique d'Henri IV. Elle avait confirmé les alliances protestantes, et, tout en licenciant la plupart des troupes rassemblées par le feu roi, elle avait envoyé cependant un petit corps d'armée joindre les Hollandais, les protestants allemands et les Anglais au siége de Juliers, qui capitula le 18 septembre, sans que la maison d'Autriche eût pu secourir cette place. L'héritage de Clèves se trouva ainsi tout entier dans les mains des anciens alliés d'Henri IV.

La facilité de ce succès redoubla les regrets de tous les bons Français, en faisant voir quelles chances avait eues le Grand Projet du feu roi.

L'expédition de Juliers avait été comme un dernier hommage que la régente et ses conseillers n'avaient osé refuser à la mémoire d'Henri IV. Dès qu'elle fut terminée, Marie de Médicis déclara à Sulli que, de l'avis des autres ministres, elle voulait réconcilier la France et l'Espagne par un double mariage entre le jeune roi Louis XIII et



Carrousel à la place Royale.

l'infante, fille du Roi Catholique Philippe III, et l'aînée des sœurs de Louis XIII et le prince des Asturies, héritier de la couronne d'Espagne. Elle renonçait, par conséquent, aux alliances de famille, si utiles à la France, qu'avait préparées Henri IV avec les maisons de Savoie et de Lorraine.

Sulli protesta en vain. Les autres ministres étaient d'anciens ligueurs ralliés qui, au fond, étaient restés contraires au Grand Projet d'Henri IV, tandis que tous les chefs militaires, catholiques aussi bien que protestants, y avaient adhéré avec passion.

La régente et ses conseillers ne garantirent pas même au duc de Savoie la protection de la France, et il fut obligé d'envoyer son fils à Madrid demander pardon au roi d'Espagne d'avoir voulu être notre allié.

Marie de Médicis promit à l'ambassadeur d'Espagne de ne point troubler dorenavant la maison d'Autriche dans ses affaires d'Allemagne. L'empereur Rodolphe II étant mort en janvier 1612, les électeurs protestants virent qu'il n'y avait plus rien à attendre de la France, et laissèrent l'Empire passer à l'archiduc Mathias, frère du feu empereur.

Un an avant cet événement, Sulli, ne pouvant ni maintenir la politique nationale, ni empêcher le gaspillage de toutes les ressources publiques, avait donné sa démission de la surintendance des finances (20 janvier 1611). Tous ses plans d'amélioration financière et de travaux publics furent abandonnés, de même que les bâtiments et les manufactures du feu roi. Les artistes et les habiles ouvriers qu'Henri IV logeait au Louvre furent renvoyés; on n'avait plus d'argent ni de place pour de telles gens; les grands et

leurs valets n'en avaient pas assez pour eux.

Le premier prince du sang, Condé, était rentré en France, et avait fait comme les autres. Il s'était accommodé avec la reine, moyennant une grosse pension et le don d'un bel hôtel à Paris.

Les grands eussent été les maîtres, s'ils eussent su s'y prendre; mais chacun d'eux tirait le plus qu'il pouvait pour lui, sans se soucier des autres, et ils ne furent pas capables de s'entendre pour gouverner, ni même pour démembrer le gouvernement à la façon des anciens grands vassaux, ce qu'ils eussent bien souhaité. Entourés chacun d'une bande de petits nobles toujours prêts à mettre l'épée à la main, ils ne faisaient que se quereller, et c'était une vraie anarchie. Cela donnait moyen à la régente et aux ministres de les opposer les uns aux autres, et d'éviter par là de dépendre tout à fait d'eux.

Des conventions préliminaires avaient été signées secrètement avec l'Espagne pour le double mariage, le 30 avril 1611. Une alliance défensive y était arrêtée entre la France et l'Espagne. Ces conventions furent communiquées, en janvier 1612, à une assemblée des princes, des prélats et des grands officiers de la couronne. Il n'y eut aucune opposition. Tous les grands étaient achetés, même deux maréchaux protestants.

La double promesse de mariage fut échangée solennellement le 25 mars 1612. La cour quitta le deuil d'Henri IV, et les fiançailles de Louis XIII furent célébrées par des fêtes magnifiques à la place Royale, centre du nouveau quartier du Marais, qui était alors le quartier à la mode. Il y eut là un carrousel de trois jours, où, parmi toutes sortes de machines de théâtre et de décorations d'opéra, les princes et les grands, somptueusement travestis, coururent la bague et la quintaine. Les anciens tournois, presque aussi dangereux que la guerre, avaient été abolis, depuis qu'ils avaient coûté la vie à Henri II.

L'accomplissement du double mariage fut ajourné à l'époque où les deux fiancées, Anne d'Autriche et Élisabeth de France, auraient accompli leur douzième année.

La régente et les ministres avaient gagné du temps en livrant le trésor public aux princes et aux grands, et en accordant des concessions aux protestants, qui, faisant corps et se tenant serrés au milieu du désordre universel, s'étaient réorganisés plus fortement afin d'obtenir du gouvernement quelques avantages. La masse, parmi eux, ne se laissait pas du tout diriger par quelques-uns de leurs grands qui s'étaient ralliés à la régente.

En satisfaisant l'avidité des grands, on avait fait prendre patience à leur ambition; mais, maintenant, le premier prince du sang, Condé, gorgé d'argent, voulait le pouvoir. Au commencement de l'année 1614, il fit des armements, d'accord avec une partie des grands, protesta contre l'abandon de la politique d'Henri IV, demanda la convocation des États Généraux et la surséance des mariages d'Espagne jusqu'à la réunion des États.

Le manifeste de Condé ne produisit pas l'effet qu'il en avait espéré. L'opinion publique ne se laissa point abuser par ce prince égoïste, rapace et médiocre, qui ne s'était pas opposé, quand il en était temps, à la mauvaise politique de la régente, et qui, maintenant, ne cherchait à troubler le pays que pour ses intérêts personnels. Le gros des huguenots ne bougea pas.

La régente eût pu facilement étouffer un mouvement qui n'avait ni motif sérieux chez ses auteurs, ni appui sérieux dans le pays. Elle négocia cependant au lieu d'agir, promit les États Généraux, la surséance des mariages d'Espagne jusqu'à la majorité du roi, qui devait atteindre ses treize ans à l'automne, et acheta la paix en donnant des places et de l'argent à Condé et à ses adhérents (15 mai 1614). C'étaient les favoris florentins de la régente, Concini et sa femme,

qui l'avaient poussée à cette faiblesse malgré les ministres.

Condé et ses alliés recommencèrent bientôt les hostilités, sans raison et sans prétexte, dans l'ouest de la France. La régente se décida enfin à marcher contre eux avec le jeune roi. Les populations, tant catholiques que protestantes, se déclarèrent pour le roi, et les rebelles ne purent résister nulle part. Ils en furent quittes pour quelques paroles de soumission, et Condé reparut bientôt à la cour comme auparavant.

Marie de Médicis ramena le jeune roi à Paris, où l'on venait de poser, en grande cérémonie, sur le môle du pont Neuf, un cheval de bronze colossal, exécuté à Florence par un sculpteur wallon, Jean de Douai, devenu fameux en Italie sous le nom de Jean de Bologne. Ce cheval devait porter la statue d'Henri IV.

Le cheval et la statue ont été fondus pendant la Révolution pour faire des canons, et remplacés par la statue équestre actuelle au temps de Louis XVIII.

Le peuple de Paris accueillit bien Louis XIII à son retour, espérant qu'il reprendrait un jour la trace de son père. Le roi devint majeur, le 27 septembre, par l'achèvement de sa treizième année. Le premier acte de sa majorité fut une nouvelle confirmation de l'Édit de Nantes.

Le lendemain, Louis XIII alla tenir son lit de justice au Parlement. Il pria sa mère de gouverner comme elle avait fait par le passé, et la déclara chef de son conseil après lui (2 octobre).

La majorité de Louis XIII ne fit de la sorte qu'affermir l'autorité de sa mère, qui pouvait dorenavant se couvrir du nom du roi, majeur selon la loi, mais encore mineur selon la nature.

Marie de Médicis et ses conseillers, ayant comprimé la rébellion de Condé, et voyant l'opinion publique opposée à ce prince, crurent avoir intérêt à tenir cette assemblée d'États Généraux qu'avaient réclamée leurs adversaires, et comptèrent s'en servir contre eux.

Les élections se firent, à Paris, d'une façon très-peu régulière et très-peu démocratique. Le corps de ville y procéda, pour ainsi dire, en petit comité; les conseillers de ville et les quarteniers, délégués municipaux des quartiers, qu'il ne faut pas confondre avec les officiers de la milice bourgeoise, convoquèrent aux assemblées préparatoires un petit nombre de notables à leur choix, et n'appelèrent pas même les maîtres des corps de métiers. Ceux-ci ne furent représentés par délégués que dans l'assemblée définitive, composée d'environ deux cents électeurs de second degré, qui élurent les députés.

A Paris comme ailleurs, la magistrature domina complétement dans les élections du Tiers État. Pas un seul commerçant ne fut élu, et il y eut bien peu de députés bourgeois qui ne fussent fonctionnaires royaux ou municipaux. Les élections n'avaient pas donné lieu à un mouvement vraiment national, et le pays, qui était contre les princes et les grands, sans aimer ni estimer la reine et ses conseillers, ne savait à qui se rattacher, et n'avait pas mis beaucoup d'ardeur à user de ses droits. Dans cette disposition du public, un corps bien organisé, assez uni, et qui avait des opinions bien arrêtées, tel qu'était la magistrature, devait facilement prendre le dessus. Les Trois Ordres se réunirent, dans le courant d'octobre, au couvent des Augustins, qui avait de vastes salles propres à recevoir des assemblées, et qui était entre la rue Dauphine, la rue des Grands-Augustins et le quai.

Les États de 1614 se montrèrent, dès le début, au-dessous des assemblées du seizième siècle. Ils ne surent pas soutenir leurs droits, et laissèrent le conseil d'État décider sur les élections contestées, au lieu de les juger eux-mêmes.

La séance royale d'ouverture eut lieu le

27 octobre. Des distinctions humiliantes pour le Tiers État furent établies entre les autres ordres et lui dans le cérémonial. Le chancelier ne se découvrit pas en lui parlant, ainsi qu'il faisait en parlant aux autres ordres. L'orateur de la noblesse ayant mis un genou en terre pour haranguer le roi, Louis XIII le fit lever; l'orateur du Tiers ayant fléchi les deux genoux, le roi ne le fit pas lever.

Le 6 novembre, le clergé proposa aux deux ordres laïques de résoudre en commun les articles d'intérêt général, et de prier le roi d'y répondre, sans attendre la présentation des cahiers contenant l'ensemble des doléances et requêtes.

Il y aurait eu grand avantage à procéder de la sorte, si les intérêts et les vues des Trois Ordres eussent été pareils; mais le Tiers craignit que les deux ordres privilégiés ne s'entendissent pour lui faire la loi, et ne consentit pas. Il proposa au clergé et à la noblesse de se concerter seulement pour obtenir la suspension de toutes les levées d'argent extraordinaires et l'abolition des offices nouvellement créés. Le gouvernement, depuis la mort d'Henri IV et la retraite de Sulli, avait inventé une foule de ces exactions qu'on nommait *édits bursaux*, et créé et vendu un grand nombre d'offices inutiles.

Le clergé et la noblesse consentirent; mais la reine mère fit prier les États de ne pas comprendre parmi les offices dont ils demandaient l'abolition ceux des trésoriers des pensions, le roi lui en ayant fait cadeau.

Les États n'osèrent refuser la reine. Peu de temps après, les offices des trésoriers des pensions furent vendus 1,800,000 livres au profit de Concini, le favori de Marie de Médicis, qu'elle avait fait maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais porté les armes.

Si les offices des trésoriers des pensions valaient si cher, on peut juger de quel poids les pensions des grands et des gens de cour pesaient sur le peuple.

La noblesse, à son tour, proposa aux deux autres ordres de demander qu'on suspendît le droit annuel que payaient les magistrats au roi en échange de la propriété de leurs charges. La noblesse, jalouse de la puissance que l'hérédité des charges assurait aux magistrats, à *la noblesse de robe*, comme on disait, voulait arriver à l'abolition de cette hérédité. Les avocats, les gens de lettres, les bourgeois, les marchands, étaient généralement aussi contre l'hérédité des charges, si bien que les cahiers du Tiers État en demandaient la suppression tout comme ceux de la noblesse et du clergé. Les députés du Tiers, quoique le plus grand nombre d'entre eux, comme magistrats, eussent intérêt à l'hérédité, n'osèrent donc refuser de se joindre aux deux autres ordres, mais à condition que ceux-ci demanderaient avec le Tiers la réduction des tailles au taux de l'an 1576 et la suspension des pensions. C'est-à-dire qu'ils consentaient au sacrifice demandé à la magistrature, à condition qu'on accordât au peuple une grande diminution d'impôts, et qu'on portât la main sur les contributions exorbitantes que les grands extorquaient à la faiblesse du gouvernement.

Les ordres privilégiés prétendirent qu'on ajournât ce qui regardait la taille et les pensions après la question du droit annuel et de l'hérédité.

Le Tiers refusa, et fit porter son refus par un magistrat appelé Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont en Auvergne. Savaron dit nettement à la noblesse que, si l'on ne supprimait les pensions, dont l'insupportable poids retombait sur le peuple déjà surchargé de tant d'autres fardeaux, le peuple pourrait bien à la fin ne prendre conseil que de son désespoir et secouer le joug.

Les ordres privilégiés, d'un côté, le Tiers, de l'autre, portèrent au roi séparément les requêtes sur lesquelles ils n'avaient pu s'entendre (17 novembre). Le Tiers, maintenant pour son compte la proposition que les autres ordres n'avaient point acceptée, demanda



Le Louvre sous Henri IV et Louis XIII.

l'abolition de la vénalité en même temps que le reste.

La reine mère fit faire par le roi des promesses assez vagues.

Les fortes paroles de l'envoyé du Tiers avaient piqué au vif la noblesse, qui annonça qu'elle porterait plainte au roi. Le Tiers dépêcha un second envoyé, de Mesmes, lieutenant civil du Châtelet de Paris, qui désavoua toute intention d'avoir voulu offenser la noblesse, mais ajouta que les Trois Ordres étaient trois frères, enfants de leur mère commune la France; que l'ordre nobiliaire, quoiqu'il fût comme l'aîné du Tiers, ne le devait donc pas mépriser; qu'il se trouvait bien souvent que, dans les familles, les aînés ravalaient les maisons, et les cadets les relevaient et les portaient au plus haut point de gloire.

La noblesse, plus irritée encore contre de Mesmes que contre Savaron, alla en corps se plaindre au roi (26 novembre). Son président prétendit qu'il ne pouvait y avoir aucune sorte de comparaison de son ordre avec le Tiers, et protesta avec grand courroux contre cette « prétendue fraternité » qu'on voulait établir entre la noblesse et « le vulgaire. » Autour de lui, les jeunes nobles criaient qu'il n'y avait pas plus de fraternité entre la noblesse et la roture qu'entre le maître et le valet.

Le roi manda au Tiers d'envoyer de nouveau vers la noblesse « pour la contenter. » Le Tiers, tout en répétant qu'il n'avait pas voulu offenser la noblesse, ne désavoua rien de ce qu'avaient dit ses deux délégués. On parvint à étouffer la querelle, et les Trois Ordres vinrent enfin à bout de s'entendre

pour obtenir l'abolition ou la suspension de beaucoup d'exactions et de taxes arbitraires.

Le gouvernement promit de diminuer de moitié les pensions, mais prétendit qu'on ne pouvait toucher à la taille. Le Tiers s'efforça d'obtenir communication de l'état des dépenses et des recettes. Les ordres privilégiés le secondèrent tardivement et mollement.

Un état sommaire des finances fut communiqué aux Trois Ordres, et douze députés de chaque ordre furent admis à aller discuter avec le conseil du roi les états des finances; mais il n'y eut ni ordre ni sincérité dans l'état sommaire communiqué à l'assemblée, et la discussion des finances ne fut pas moins illusoire dans le conseil du roi. Les commissaires des Trois Ordres ne purent rien vérifier (janvier-février 1615).

La grande affaire des mariages d'Espagne ne fut pas discutée à fond dans les États Généraux. Le clergé pressa avec enthousiasme l'accomplissement du mariage du roi. La noblesse, travaillée par la cour et par le clergé, se laissa entraîner à se joindre au clergé. Ce fut de sa part une grande faute. Elle perdit par là l'autorité morale que lui avaient rendue, au temps d'Henri IV, son alliance avec la royauté contre l'étranger et son rôle national dans la guerre de la Ligue. C'est au moment où elle se montrait si hautaine envers le Tiers État que commençait sa décadence définitive.

Le Tiers État, abandonné de la noblesse, n'osa éclater, et ajourna tout débat sur la matière jusqu'à la présentation des cahiers. Les députés de plusieurs provinces eussent voulu qu'on protestât au moins par le silence. La majorité finit par faiblir, et par décider qu'on remercierait la reine mère d'avoir maintenu la paix, « ainsi que des mariages et alliances. » Elle ne put se résoudre à prononcer le nom de l'Espagne (20-21 février).

Le Tiers fut plus hardi contre Rome que contre les mariages espagnols.

Le Tiers, en tête de son cahier, demanda qu'il fût déclaré, comme loi fondamentale du royaume, qu'il n'y avait puissance sur la terre qui eût aucun droit de déposer les rois pour quelque cause que ce fût. Ce n'était pas à la question de souveraineté entre le roi et le peuple que l'on songeait ici, mais à la question entre le roi et le pape. C'était l'indépendance nationale que le Tiers entendait soutenir en déclarant le roi indépendant du pape.

Le Tiers proposa que la loi qu'il réclamait fût jurée par tous les députés et par tous les officiers royaux et les bénéficiers ecclésiastiques du royaume.

Le clergé protesta, n'entendant point admettre qu'un roi ne pût être déposé pour cause d'hérésie. La noblesse se mit à la suite du clergé, comme dans l'affaire des mariages d'Espagne. Les deux ordres privilégiés demandèrent au Tiers de retirer sa requête, et de se contenter d'un article qui protégeât la vie des rois.

Le Tiers refusa, et montra grande indignation de la défection des nobles dans cette question de droit national. On fit courir dans Paris le quatrain suivant :

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,
Puisque l'honneur du roi si mal vous soutenez,
Puisque le Tiers État en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.

Ce qu'on appelait ici « l'honneur du roi », c'était l'honneur national.

Ceci s'était passé dans les derniers jours de décembre et les premiers de janvier. Le 2 janvier, tandis que le Tiers refusait aux deux autres ordres de retirer son article, le Parlement renouvelait tous ses anciens arrêts en faveur de l'indépendance de la couronne, et défendait à tous d'y contrevenir.

Le clergé et la noblesse portèrent plainte au roi contre l'atteinte donnée par le Parlement à la liberté des États Généraux.

La cour chercha un moyen terme, en lais-

sant à chacun des Trois Ordres la liberté de rédiger son article comme il voudrait, et en défendant au Parlement de publier son arrêt. Le clergé et la noblesse insistèrent pour le retrait de l'article du Tiers. La reine mère et ses conseillers faiblirent de nouveau, et invitèrent le Tiers à remettre son article au roi au lieu de le placer en tête de son cahier (15 janvier).

Le plus grand nombre des députés votèrent pour le maintien de l'article en tête du cahier; mais, comme on comptait les votes par bailliages et non par têtes, il se trouva que la minorité l'emporta sur la majorité, et que l'article fut réservé et non mis en tête du cahier.

Le roi ne répondit pas à l'article qui lui avait été remis. Le Tiers et les ordres privilégiés ne s'entendirent plus désormais sur rien. La cour, ne craignant plus cette assemblée si divisée, refusa aux Trois Ordres l'autorisation de continuer leurs séances, après que les cahiers auraient été remis au roi. Le Tiers, alors, refusa de nommer des commissaires pour assister aux délibérations du conseil du roi sur la réponse aux cahiers, et déclina la responsabilité de cette réponse, qui ne devait être donnée qu'après que les États ne seraient plus assemblés.

Le découragement était dans tous les esprits. On voyait que l'assemblée avortait. Le désordre était partout en France. Il n'était pas d'insolences que ne se permissent les grands et les nobles. Durant la rébellion du prince de Condé, un des trésoriers de la généralité de Châlons ayant voulu s'opposer à des levées d'argent que faisait le duc de Nevers et de Rethel pour soudoyer les rebelles, le duc de Nevers avait fait prendre cet officier du roi et l'avait fait promener sur un âne, habillé en fou, par tout le pays de Rethelois. Le trésorier avait porté plainte aux États Généraux; mais la reine et les ministres n'avaient donné aucune suite à l'affaire. Une autre fois, le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, ayant un démêlé avec le Parlement, vint au Palais de Justice, à la tête d'une troupe de gentilshommes, narguer et insulter les magistrats au moment où ils sortaient de l'audience. Enfin, le 3 février, un député de la noblesse du Limousin chargea de coups de bâton, dans la rue, un magistrat qui était député du Tiers pour la même province. Cette fois, l'offense ne resta pas impunie. Le Tiers, en corps, alla au Louvre demander justice à Louis XIII du crime de « lèse-majesté » commis contre un membre des États, inviolable, disait-on, comme le roi.

Le roi déféra l'affaire au Parlement. Les deux ordres privilégiés prétendirent que les États devaient juger eux-mêmes un fait qui concernait deux de leurs membres. Le Tiers refusa toute transaction.

Pendant que le Parlement poursuivait le procès, un autre incident du même genre arriva, non plus entre la noblesse et le Tiers, mais entre le parti de la reine mère et celui de Condé. Un gentilhomme, qui avait quitté le service du prince pour s'attacher à la reine, fut à moitié assommé par les gens de Condé. Il y eut, le lendemain, une scène très-violente au Louvre entre la reine et le prince, qui avoua effrontément avoir ordonné ce méchant acte. La reine mère déféra l'affaire au Parlement, en même temps qu'elle portait plainte aux États Généraux.

Peu de temps après, on fut bien étonné d'apprendre que la reine et le prince s'étaient raccommodés; que le procès contre les gens du prince était arrêté, et que le gentilhomme blessé n'avait reçu aucune satisfaction.

Le Tiers État soutint mieux son honneur que la reine. Le gentilhomme qui avait frappé un député du Tiers, et qui s'était enfui, fut condamné à mort par contumace.

La noblesse se mit complétement à la remorque du clergé pour tout ce qui regardait les rapports de l'Église et de l'État. Elle rédigea, en commun avec le clergé, des arti-

cles qui réclamaient la publication du concile de Trente, « sans préjudice des libertés gallicanes, que le saint-père serait supplié de réserver » ; le prompt accomplissement des traités de mariage ; la réunion de la basse Navarre et du Béarn à la couronne de France (afin d'ôter aux protestants la suprématie qu'ils gardaient dans ces deux petites provinces, qui s'administraient à part du royaume) ; l'interdiction aux parlements de se mêler de ce qui concerne la foi et la discipline de l'Église ; l'autorité du saint-siége ; la réception des jésuites dans l'Université de Paris, etc.

Sur d'autres questions, la noblesse se divisa ; les petits nobles se tournèrent contre les grands, obtinrent la majorité dans leur ordre, et gagnèrent le clergé pour demander avec eux l'abolition des pensions et de l'hérédité des gouvernements militaires, en même temps que de l'hérédité des offices judiciaires. Les petits nobles, n'ayant ni pensions ni gouvernements, pensaient sur ces deux points comme le peuple.

Les deux ordres privilégiés s'étaient décidés à réclamer, comme faisait le Tiers, la réduction des tailles sur le pied de 1576, en même temps que la diminution de la gabelle du sel.

Le clergé tâcha d'amener le Tiers à réclamer aussi la publication du concile. Le député envoyé par le clergé au Tiers convint que l'Inquisition était une tyrannie pour les consciences, et protesta contre la pensée de l'établir à la suite du concile. Le Tiers ne céda pas.

Les cahiers des Trois Ordres furent remis au roi, le 23 février, en séance royale. L'orateur qui parla au nom du clergé était un jeune prélat de moins de trente ans, de taille haute et mince, de visage pâle et maladif, mais de grande mine et à l'œil fier, pénétrant et profond. Il était évêque de Luçon en bas Poitou ; il se nommait Armand du Plessis de Richelieu. Sa famille, originaire de Touraine, était de noblesse récente et de petite fortune, mais bien vue à la cour, et il s'était fait remarquer par son éloquence en venant prêcher deux carêmes à Paris.

Il fit un discours singulier et frappant, où, à côté des réclamations qu'il était chargé de présenter au nom de son ordre, il exprima ses idées à lui. Tout en se déchaînant contre des excès commis récemment par les protestants dans le midi, il dit qu'on ne devait combattre les « prétendus réformés » qui se montraient paisibles que par les bons exemples, instructions et prières. Il réclama la restitution aux gens d'Église de cette part principale aux affaires publiques qu'ils ont eue, dit-il, dès le temps des druides en Gaule, qu'ils ont gardée et accrue sous nos rois chrétiens, et qu'ils ont perdue seulement depuis l'élévation de la magistrature bourgeoise. Il fit entendre que les ecclésiastiques devaient être des hommes d'État dégagés des intérêts de famille. Il ne dit pas un mot du pape ni des jésuites.

Il entendait donc que les gens d'Église entrassent dans les affaires publiques, non pour servir l'Église, mais pour servir la France. Les membres de son ordre étaient fort éloignés de ces idées, et il est à croire qu'il ne les eût pas lui-même conçues, s'il n'eût été un évêque qui aspirait à devenir homme d'État.

Le lendemain de la séance, le Tiers voulut se réunir. Il trouva la porte close, et défense du roi de tenir dorenavant aucune assemblée.

Il y eut grande confusion et tristesse chez les députés. Ils se reprochaient leur peu de courage à rien oser pour contraindre le pouvoir de leur faire justice, à rien entreprendre contre un indigne favori ni contre des ministres complices de la ruine du royaume.

« Quelle honte, » disaient-ils, « à toute la France, de voir ceux qui la représentent si ravilis qu'on ignore s'ils sont Français, tant s'en faut qu'on les reconnaisse pour dé-



L'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine, à Paris.

putés!.. Sommes nous autres que ceux qui entrèrent hier dans cette salle! »

La même question fut posée, cent soixante-quatorze ans plus tard, devant d'autres États Généraux.

Cette autre fois, la question ne resta pas sans réponse, et cette réponse renversa l'ancien régime.

Les députés du Tiers restèrent encore un mois à Paris, se réunissant, comme ils purent, en divers lieux. Le 24 mars, le roi manda les présidents des bureaux des Trois Ordres, et le chancelier leur dit que la multitude des articles présentés ne permettait pas de répondre si vite aux cahiers; que le roi était résolu à supprimer la vénalité et l'hérédité des charges et à retrancher les pensions; qu'on pourvoirait au surplus le plus tôt possible.

Les députés se dispersèrent, emportant pour tout résultat ces promesses, qui ne furent pas tenues.

Ce furent les derniers États Généraux d'avant 89, et ce fut la fin de cette ancienne constitution-française, fondée sur l'association de la royauté et des Trois Ordres, qui n'avait jamais été régularisée par des assemblées tenues à époques fixes.

Le rôle de cette constitution était fini, puisque la noblesse et la bourgeoisie n'avaient pas su s'entendre, comme en Angleterre, pour fonder des institutions libres. C'était l'unité monarchique qui allait remplacer la constitution des Trois États de France. Quand l'unité monarchique défaillante rappela les États Généraux, ce fut l'unité démocratique qui en sortit à son tour.

Les États Généraux de 1614 n'eurent pas de résultats directs et immédiats ; mais le cahier du Tiers, rédigé par des magistrats instruits et capables, renfermait une foule d'idées et de réclamations très-justes et très-utiles. Richelieu en avait gardé mémoire, et, quand il fut devenu le maître, il y fit droit en partie.

La cour avait réussi à jouer les États Généraux en tirant parti des divisions des Trois Ordres ; mais les espérances trompées du public tournèrent contre elle, et rendirent force aux mécontents.

Le Parlement, très-irrité contre la cour qui avait si mal soutenu l'indépendance de l'État vis-à-vis de Rome, convoqua les princes, pairs et grands officiers de la couronne à venir prendre place sur ses bancs, « afin d'aviser aux propositions qui seraient faites pour le service du roi et de l'État. » (28 mars.) Cette démarche, hardie et nouvelle, fut motivée sur ce que le roi avait promis de ne pas faire réponse aux cahiers des Trois Ordres sans entendre son Parlement.

Le conseil du roi cassa l'arrêt du Parlement. Le Parlement rédigea des remontrances, et persista à les présenter au roi, quoique la cour, pour le prendre par ses intérêts, lui eût rendu le « droit annuel », c'est-à-dire eût renoncé à cette abolition de l'hérédité des charges promise aux États Généraux.

Les remontrances du Parlement furent lues devant le roi, au Louvre, le 22 mai. Le Parlement s'y prétendait le successeur de ce conseil des princes et barons qui, dans les temps anciens, était près de la personne des rois. Il réclamait le droit d'examiner, en toute liberté, le mérite des lois, ordonnances, traités de paix, etc., et d'y apporter des modifications raisonnables. Il priait le roi d'entretenir au dehors les alliances de son père, attaquait en face les auteurs des maux de l'État, les ultramontains, les favoris sans mérite ou étrangers, l'incroyable dissipation des finances faite depuis la mort du feu roi, et l'avarice insatiable des gens qui avaient présentement le maniement des affaires. Il réclamait la restitution des dons immenses faits à des personnes qui ne les avaient pas mérités, et terminait en suppliant le roi de permettre que la convocation faite par l'arrêt du 28 mars eût son effet.

Le Parlement faisait ce qu'eussent dû faire les États Généraux, et s'attribuait une autorité qui n'était pas dans son institution ni dans son origine.

Le jeune roi, soufflé par sa mère, répondit qu'il n'était pas bien satisfait des remontrances. La reine mère s'emporta contre le Parlement. Un nouvel arrêt du conseil défendit au Parlement de se mêler des affaires d'État sans l'ordre du roi. Le Parlement n'enregistra pas l'arrêt du conseil, et envoya de nouvelles remontrances.

Malgré la désobéissance du Parlement, la cour consentit à entendre de nouveau ses députés. La reine mère, qui était à la fois violente et faible, avait pris peur, parce que Condé et une partie des grands montraient derechef une attitude hostile, et qu'elle craignait qu'ils n'eussent cette fois les huguenots avec eux, à cause des concessions faites par la cour au parti ultramontain durant les États Généraux.

Le 9 août, Condé publia un manifeste contre les ultramontains, et en faveur des réclamations du Tiers État et du Parlement. Il demandait qu'on différât les mariages d'Espagne jusqu'à ce que le roi fût en âge d'homme. Il adjurait la France entière et tous les anciens alliés de la France de s'unir à lui pour arracher le roi à l'oppression de ses mauvais conseillers.

Des pamphlets, publiés à l'instigation de Condé, réveillèrent les soupçons qu'on avait eus sur la mort d'Henri IV, accusèrent de complicité dans l'assassinat du grand roi les Concini, le mari et la femme, et le duc d'Épernon, l'ancien favori d'Henri III. Il y

en eut qui insinuèrent que la reine elle-même était coupable.

Marie de Médicis, qui tenait sur toutes choses aux mariages d'Espagne, se décida à les accomplir à tout prix. Elle prit la route de Bordeaux avec le roi, la cour et un petit corps d'armée. Elle reçut en route une députation de l'assemblée des protestants, tenue à Grenoble, qui appuyait les remontrances de Condé, du Parlement et du Tiers État, et qui demandait qu'on poursuivît la vengeance de la mort d'Henri IV.

Le 10 septembre, le roi déclara Condé et ses adhérents criminels de lèse-majesté s'ils ne se soumettaient avant un mois. Le Parlement n'osa refuser d'enregistrer la déclaration ; il en adoucit seulement la forme.

Condé et ses adhérents répondirent par une contre-déclaration où ils sommaient, de leur côté, leurs adversaires, qui usurpaient, disaient-ils, l'autorité royale durant le bas âge du roi, de mettre bas les armes avant un mois. C'était déchirer ouvertement la fiction légale qui faisait majeur un roi de treize ans.

Condé et les siens marchaient en armes du nord vers la Guyenne pour s'opposer au mariage du roi. Les huguenots se divisèrent. Les sages s'abstinrent ; ils connaissaient Condé, et savaient qu'on ne pouvait en aucune façon compter sur lui. Les ardents s'unirent à Condé.

Les mécontents ne se trouvèrent point assez forts pour fermer au roi le chemin de Bordeaux. L'échange des deux princesses, la fille d'Henri IV et la petite-fille de Philippe II, se fit, le 9 novembre, à Andaye, sur la Bidassoa. Le duc Charles de Guise, celui qui s'était autrefois réconcilié avec Henri IV, avait été chargé de conduire Elisabeth de France et de recevoir Anne d'Autriche. A la tête de quelques milliers de soldats, il amena Anne d'Autriche à Bordeaux, où l'attendaient Louis XIII et Marie de Médicis. Le mariage royal fut célébré, le 25 novembre, dans la cathédrale de Saint-André de Bordeaux.

Ainsi s'accomplit l'alliance du sang d'Henri IV et de celui de Philippe II. Il n'en pouvait sortir que malheur.

Pendant ce temps, l'assemblée des protestants s'unissait à Condé (27 novembre). C'était facile à concevoir dans l'état d'irritation causé par les mariages d'Espagne ; mais les protestants n'en commettaient pas moins une faute grave : ce n'était pas à eux de transgresser l'Édit de Nantes, et pour un allié aussi peu sûr et aussi peu digne que Condé.

La cour retourna vers la Loire tout en négociant. Marie de Médicis, ayant atteint son but, ne demandait pas mieux que de traiter, et les Concini et plusieurs des ministres l'y poussaient. Ces derniers lui représentaient qu'il valait mieux faire des concessions que d'appeler les secours de l'Espagne, ce que la France ne lui pardonnerait jamais.

Une trêve fut signée le 20 janvier 1616. La reine congédia le chancelier Brûlart de Silleri, qui était en butte à la haine du Parlement, et garda son favori Concini, qui s'était réconcilié avec Condé.

On conclut le traité définitif seulement le 3 mai. Il avait fallu tout ce temps pour arriver à un accommodement entre tant d'intérêts égoïstes.

Le traité leva la suspension imposée par le conseil du roi aux arrêts du Parlement qui concernaient l'indépendance de la couronne vis-à-vis de Rome, et promit réponse, sous trois mois, aux cahiers des États Généraux, y compris le fameux article du Tiers État sur le même objet que les susdits arrêts du Parlement. L'hérédité des charges judiciaires et militaires devait être supprimée.

Un article supplémentaire accorda un million cinq cent mille livres à Condé pour les frais de la guerre. Les autres grands se firen payer à proportion, pour avoir bien fait piller et ravager la France par les bandes à leur suite. C'était encourageant pour recommen-

cer. La reine consentit à associer Condé au gouvernement, afin qu'il n'allât pas établir un centre d'opposition dans quelque province.



Le maréchal d'Ancre.

L'opinion gallicane et nationale avait conquis un avantage moral et politique : mais de nouvelles charges matérielles étaient imposées au peuple. La gabelle du sel était rehaussée et de nouveaux péages établis sur le passage des rivières, pour la solde et le licenciement des gens de guerre des deux partis.

Le roi déclara que le serment du sacre sur l'extirpation des hérétiques ne concernait pas ses sujets de la religion prétendue réformée. Ce fut là la part des protestants.

Le favori de la reine, qu'on appelait maintenant le maréchal d'Ancre, parce qu'il avait acheté le marquisat d'Ancre en Picardie, et sa femme Léonorà Galigaï, tant attaqués soit dans les États Généraux, soit dans les manifestes du parti de Condé et dans les remontrances du Parlement, restaient plus puissants que jamais. Ils parvinrent à rendre plus complète leur domination sur la reine mère en faisant disgracier, après le chancelier, deux autres ministres qui leur disputaient l'esprit de Marie de Médicis. Ils les remplacèrent par des gens à eux. Marie de Médicis était une femme sensuelle et bigote, entêtée et médiocre. La Galigaï, qui avait été élevée avec Marie, l'avait d'abord gouvernée, parce qu'elle était plus adroite et plus fine qu'elle; puis Concini, mari de la Galigaï, avait pris sur la reine un ascendant plus fort que celui de sa femme, et tout le monde le croyait l'amant de Marie de Médicis.

Concini, ou le maréchal d'Ancre, comme on disait, se croyait très-affermi, étant bien assuré de la reine et en bonne intelligence avec le prince de Condé. Mais les Parisiens détestaient ce parvenu étranger pour son avidité, pour son insolence, et pour le soupçon terrible qui pesait sur sa tête. Lui et sa femme avaient beaucoup intrigué contre Henri IV, beaucoup troublé son intérieur par leurs cabales; ils en portaient la peine maintenant : comme on savait qu'ils avaient été ses ennemis, on les accusait de sa mort.

La haine des Parisiens, qui éclatait en toute occasion, enhardit les grands à recommencer leurs menées. Condé, d'abord satisfait de la part qu'on lui avait faite, se laissa de nouveau entraîner à moitié dans les complots de ses amis, qui ne parlaient que de tuer le maréchal d'Ancre. Il prévint Concini qu'il ne pouvait plus le protéger, et qu'il lui conseillait de quitter Paris et la cour.

Le maréchal d'Ancre, qui n'était pas fort vaillant, partit, sous prétexte d'aller visiter des places dont il avait le gouvernement en Normandie. Pendant ce temps, quelques-uns des grands reprenaient les armes en Picardie. Autour de Condé, on disait tout haut qu'il fallait éloigner de force la reine mère ou l'enfermer dans un couvent. On excitait tant qu'on pouvait le peuple de Paris.



Cathédrale Saint-André, à Bordeaux.

La peur même qu'elle avait décida Marie à une résolution extrême. Le 1er septembre, elle fit arrêter Condé dans le Louvre; il ne s'attendait à rien, se montra aussi abattu qu'il avait été arrogant auparavant, et fut envoyé à la Bastille.

Les grands du parti de Condé n'eurent pas plus de courage que lui, et, à la nouvelle de sa captivité, sortirent de Paris, au lieu de se mettre à la tête du peuple.

Le peuple se souleva tout de même, et saccagea de fond en comble le somptueux hôtel du maréchal d'Ancre, qui était dans la rue de Tournon, près du nouveau palais que Marie de Médicis se faisait construire rue de Vaugirard, et qu'on nomma le Luxembourg, parce que l'emplacement avait appartenu à un seigneur de la maison de Luxembourg.

Faute de chefs et de direction, la foule se dispersa. La reine resta maîtresse de la situation, et le maréchal d'Ancre reparut bientôt dans Paris, où il se fit largement indemniser du pillage de son hôtel.

Quelques-uns des grands recommençaient

à armer. Mais la reine, encouragée par le succès de l'arrestation de Condé, était maintenant disposée à suivre des avis plus énergiques que par le passé. Les deux nouveaux ministres que le maréchal d'Ancre avait fait entrer récemment au conseil étaient des gens assez capables et résolus, et il en entra bientôt un troisième qui était encore un tout autre homme. Le 30 novembre 1616, la direction des affaires étrangères et de la guerre, avec le titre de secrétaire d'État et la préséance sur les autres ministres, fut confiée à l'orateur du clergé aux États de 1614, à l'évêque de Luçon, Armand du Plessis de Richelieu.

Il put paraître risible de voir les affaires de la guerre dans les mains d'un évêque; mais Richelieu était de ceux dont on ne rit pas longtemps.

Richelieu arriva ainsi au pouvoir par Concini et à la grande satisfaction de l'Espagne. Le maréchal d'Ancre comptait qu'il serait pour lui un instrument docile. L'Espagne et Rome voyaient en lui l'orateur de ce clergé qui avait si bien fait les affaires du parti catholique aux États Généraux. Mais ni le favori ni l'ambassadeur d'Espagne ne savaient ce qu'ils faisaient en introduisant un pareil homme dans les affaires. Ce que voulait, ce que projetait l'évêque de Luçon, il ne le disait à personne.

L'attitude du gouvernement français à l'étranger changea aussitôt. Nos ambassadeurs eurent ordre de dire aux gouvernements opposés à la maison d'Autriche qu'on ne ferait point embrasser au roi les intérêts soit de Rome, soit de l'Espagne, au préjudice des anciens alliés de la France ni des Français de la religion prétendue réformée, ou de tous autres bons Français. En matière politique, écrivit Richelieu dans ses instructions aux ambassadeurs, un Français huguenot vaut mieux pour nous qu'un Espagnol catholique.

A l'intérieur, Richelieu fit lancer dans le public des pamphlets, des déclarations, des apologies, contre les adversaires du gouvernement. Il devait, toute sa vie, se servir de la presse pour agir sur l'opinion publique. Il provoquait la discussion, bien loin de la craindre. Il répondait aux accusations des grands contre la gestion des finances par la liste des dons extraordinaires qu'ils avaient extorqués à l'État depuis 1610. Le total était effrayant.

Les grands révoltés récriminèrent en prétendant que Concini et sa femme avaient plus coûté à l'État que tous les grands ensemble. La vérité est que les grands et les favoris se valaient pour la rapacité, et que le nouveau ministre était dans une position fausse, ayant raison quand il attaquait ses adversaires et tort quand il défendait ses patrons, la reine et le maréchal d'Ancre.

Un manifeste du roi, contre-signé de Richelieu, annonça que le roi prenait les armes pour empêcher qu'il ne s'établît une tyrannie particulière dans chaque province. Ici, Richelieu était tout à fait dans le vrai; car c'était là ce qu'eussent voulu les grands.

Les grands révoltés répondirent en se donnant comme les défenseurs du jeune roi, captif entre les mains d'un étranger qu'ils représentaient comme un nouveau maire du palais.

A la tête des rebelles étaient le duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et gouverneur de Bretagne; les ducs de Mayenne et de Nevers, gouverneurs de l'Ile-de-France et de la Champagne, et fils du Mayenne et du Nevers du temps de la Ligue, et le maréchal duc de Bouillon, huguenot. Ils n'avaient pas de grandes forces à leur disposition, et la cour agit contre eux avec vigueur. Une déclaration royale du 10 mars 1617 prononça la confiscation des biens des rebelles, et trois corps d'armée marchèrent contre le Rethelois, le Nivernais et le Soissonnais, où s'étaient cantonnés les quatre ducs et leurs partisans. La ville de Nevers capitula. La prise de Mézières et de Soissons paraissait imminente.

La tête tournait complétement à Concini. Il faisait le petit souverain; il avait levé sept mille soldats avec son argent, c'est-à-dire avec l'argent que lui avait donné la reine, et il offrait superbement au roi de le servir à *ses* dépens et avec *ses* troupes.

Par moments, toutefois, il reprenait peur au milieu de ses forfanteries. L'attitude de Paris était sombre et menaçante. Le bruit courait que les gouverneurs des provinces de l'est et du midi, les huguenots, les parlements provinciaux, négociaient entre eux la formation d'un tiers parti. Mais là n'était pas le vrai danger pour le favori. Le danger était dans le Louvre même.

Le jeune roi avait près de seize ans, et commençait à se lasser de se voir traité en enfant par sa mère. Il ne tenait point du tout de son père. Il avait le teint basané, et les yeux et les cheveux noirs comme un Espagnol, sans avoir en rien le feu des gens du midi. Il était morose, dissimulé, mélancolique; l'abus des saignées, qui commençaient d'être à la mode chez les médecins, en affaiblissant son tempérament, avait contribué à augmenter chez lui cette disposition à la tristesse, et la difficulté qu'il avait à s'exprimer, tout au contraire de son père, qui parlait avec tant de facilité et tant de grâce, le rendait timide et peu affable. La musique était le seul des beaux-arts auquel il fût sensible. Ses plaisirs habituels étaient de faire combattre des animaux et de s'exercer aux arts manuels; la chasse et les armes étaient les seuls goûts qu'il eût hérités d'Henri IV.

Fort négligé par sa mère, il vivait avec des subalternes et des domestiques. La chasse au vol étant son divertissement préféré, il avait fait son favori du fauconnier qui lui dressait des oiseaux de proie. C'était un homme d'une trentaine d'années et de petite origine, venu des bords du Rhône. Il s'appelait le sieur de Luines. Concini l'avait d'abord protégé, puis commença de se défier de lui. Luines vit que Concini lui devenait hostile, mais n'osait le chasser, de peur de fâcher le roi; il se mit alors à exciter le roi contre Concini, sa femme et Marie de Médicis. L'ambition lui était venue, et il se disait que le favori du roi pouvait bien arriver à supplanter le favori de la reine mère.

Le maréchal d'Ancre se montrait toujours plus extravagant. Irrité de ne pas trouver Richelieu assez docile, et le soupçonnant de s'être mis en bons rapports avec Luines, il projetait de le remplacer, lui et les autres ministres, par des gens de bas étage, qui eussent été pour lui de simples commis.

Sa femme et la reine mère avaient grande inquiétude, et sentaient l'orage se former dans le Louvre. Mais Concini infatué n'écoutait rien.

La partie était engagée à fond entre les deux favoris. Luines ne ménagea plus rien. Il fit pénétrer dans l'esprit sombre et défiant du jeune roi les accusations terribles qui avaient été répandues dans le public contre les prétendus complices de la mort d'Henri IV. Il persuada à Louis XIII que sa couronne et sa vie étaient en péril, et que sa mère et le maréchal d'Ancre visaient à le remplacer par son jeune frère. Les avis du dehors vinrent en aide à Luines. Le grand général huguenot Lesdiguières et le grand ministre d'Henri IV, Sulli, écrivirent au roi des lettres terribles contre le maréchal d'Ancre.

Louis XIII, persuadé du danger qu'il courait, débattit les moyens d'y échapper dans des conciliabules nocturnes avec Luines, un jardinier, un soldat aux gardes, et trois ou quatre aventuriers. Marie de Médicis allait porter la peine de la façon dont elle avait élevé, ou plutôt abandonné son fils. Louis XIII parlait d'abord de se rendre à l'armée, de traduire le maréchal d'Ancre devant le Parlement; mais Luines lui représenta le péril comme si pressant, que Louis consentit qu'on mît à mort Concini par surprise.

On s'adressa à l'un des capitaines des gardes, le baron de Vitri, homme fier et



Assassinat du maréchal d'Ancre.

courageux, et le seul de la cour qui n'eût jamais plié devant Concini. Le roi enjoignit à Vitri d'arrêter le maréchal d'Ancre, lorsqu'il entrerait au Louvre.

— Mais, s'il se défend? dit Vitri.

— Alors, s'écria l'un des auteurs du complot, le roi entend qu'on le tue!

— Sire, me le commandez-vous? reprit Vitri.

— Oui, dit le roi, je vous le commande.

Vitri comprit et accepta; il croyait venger Henri IV.

Le 24 avril au matin, le maréchal d'Ancre vint, selon son habitude, visiter la reine mère au Louvre. Dès qu'il eut passé le pont-levis et la grande porte qui donnaient sur la rue du Coq, la porte fut refermée. Vitri, suivi de gens armés, passa au travers d'une troupe de gentilshommes qui précédaient le maréchal, et lui saisit le bras en lui disant:

— Monsieur, je vous arrête, de par le roi!

— Moi! s'écria Concini.

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage. Quatre ou cinq coups de pistolet à bout portant l'abattirent roide mort.

— C'est par l'ordre du roi! cria Vitri.

Les gentilshommes qui accompagnaient Concini se dispersèrent sans résistance

Le roi commanda qu'on allât au Parlement et par la ville annoncer ce qui s'était passé, et qu'on lui amenât les vieux serviteurs du feu roi son père. Les anciens ministres et conseillers d'État qui étaient à Paris accoururent, et l'on envoya des dépêches à ceux qui étaient absents. On n'oublia que celui qui seul avait eu toute la confiance d'Henri IV. Luines n'entendait pas qu'on rappelât Sulli. Il n'avait pas peur des autres

Louis XIII fit garder Marie de Médicis dans son appartement, et arrêter la veuve de Concini.

Richelieu vint se présenter au roi, qui ne l'accueillit pas mal, et qui le maintint au conseil d'État, mais non au ministère.

Le roi promit à Luines les grands biens qui seraient confisqués sur Concini et sur sa veuve; le riche mobilier des Concini fut pillé par les courtisans et par les gardes du roi; le bâton de maréchal de France fut donné à Vitri, comme le prix du sang du feu maréchal d'Ancre.

On avait cru, dans Paris, à un vrai combat au Louvre et à un vrai danger pour le roi. Quand on sut la mort de celui qu'on appelait « le tyran », toute la ville fut en fête, et, le soir, il y eut des feux de joie par les rues. Le Parlement, le corps municipal et toutes les compagnies allèrent féliciter le roi. Le lendemain matin, il y eut des scènes ignobles. Les laquais des grands seigneurs et les gens de mauvaise vie déterrèrent le cadavre de Concini, le traînèrent par la ville avec des huées, et finirent par le mettre en pièces et par en brûler les restes. Un furieux fit griller le cœur de Concini et le dévora. C'était là ce qu'on gagnait à étaler à tous les yeux des spectacles tels que l'exécution de Ravaillac; cela n'aboutissait qu'à éveiller les instincts de férocité dans les âmes brutales.

Les acclamations de Paris furent répétées par toute la France, qui crut qu'il y avait eu une lutte armée et non un guet-apens. Tous les princes et grands se soumirent à l'instant même au roi. La reine mère obtint la permission de se retirer au château de Blois. Richelieu la suivit, se donnant à la reine déchue comme un fidèle compagnon d'infortune, et au roi et au nouveau favori comme un modérateur qui s'emploierait à calmer les ressentiments de Marie de Médicis. Il se ménageait l'avenir en ne disputant pas le présent (3 mai).

L'ancien fauconnier Luines, devenu premier ministre de fait sans en avoir le titre, fit faire le procès à la veuve de Concini, Léonora Galigaï. Il voulait, non pas seulement que la Galigaï fût dépouillée, par jugement, des biens qu'il comptait s'approprier, mais qu'elle mourût sur l'échafaud. Il espérait que cela rendrait le roi et sa mère irréconciliables.



Léonora Galigaï

La Galigaï fut accusée d'avoir trempé dans les prétendus complots de son mari contre le roi, et d'avoir pratiqué les arts magiques et ensorcelé la reine mère. Elle se défendit avec beaucoup de force et de présence d'esprit, et répondit que l'unique sortilége dont elle eût usé envers Marie de Médicis était la supériorité d'une habile femme sur une balourde.

Elle n'était pas innocente. Elle avait donné bien des ennuis à Henri IV, et correspondu secrètement avec la cour d'Espagne. Elle avait trafiqué de la faveur de la reine, vendu priviléges et offices; mais, enfin, il n'y avait pas dans tout cela de crime capital.

Luines eut grand'peine à atteindre son but : il fit croire aux juges que, si l'arrêt de mort était prononcé, il ne serait point exécuté. La majorité des juges eurent la criminelle faiblesse de condamner à mort l'accusée contre leur conscience. Luines avait fait donner l'ordre d'exécuter l'arrêt sur-le-champ. La Galigaï fut décapitée en Grève, et ses restes jetés aux flammes (8 juillet 1617).

Le courage avec lequel mourut cette femme étonna et toucha la foule. L'avidité de Luines à se saisir des biens du mari et de la femme qu'il avait tués fit comprendre à tout le monde le but du procès. Le Parlement, qui avait fourni les juges, eut grande honte de ce qu'il avait fait.

Une assemblée de notables fut convoquée à Rouen, afin, était-il dit, de la consulter sur la réponse aux cahiers des États Généraux, suspendue, depuis deux ans et plus, à cause des troubles. Le roi ouvrit, le 4 décembre, cette assemblée, qui fut peu nombreuse. Des propositions, rédigées par les plus capables des conseillers d'État, furent présentées aux notables, de la part du roi, sur l'organisation et les attributions du conseil d'État et des autres conseils de la couronne, sur les réductions de dépenses et de priviléges, sur la suppression de la vénalité des charges, etc.

Les notables accueillirent chaudement ce projet de réponse aux cahiers, et firent, de leur côté, des ouvertures au roi sur l'utilité d'entretenir des vaisseaux de guerre en nombre suffisant, et d'encourager la formation de compagnies pour les voyages de long cours, sans toutefois donner de monopoles à ces compagnies.

Le roi promit aux notables de faire son édit sur la réponse aux cahiers avant leur départ. Cette parole ne fut pas tenue, et l'on congédia l'assemblée avant que l'édit eût paru, en lui annonçant que l'édit serait envoyé prochainement aux parlements (29 janvier 1618).

Il se passa encore six mois avant que l'édit qui promulguait les réformes promises fût porté au Parlement de Paris. Mais tous les intérêts que froissaient les réformes se coalisèrent pour empêcher de les accomplir. Les grands étaient furieux de voir qu'on voulait leur ôter la moitié de leurs pensions et la faculté de transmettre leurs gouvernements et leurs autres charges de cour et d'armée à leurs enfants ; les magistrats, sans oser défendre ouvertement la vénalité et l'hérédité des charges, n'étaient pas bien aises de cesser d'être propriétaires de leurs offices. Bref, Luines, qui avait cherché dans les réformes un moyen de popularité, recula, dès qu'il vit ameutés contre elles une foule de gens puissants et remuants. L'édit ne fut pas publié, et les cahiers des États restèrent définitivement sans réponse.

Luines, inquiet sur la conservation du pouvoir qu'il avait si étrangement acquis, excitait le roi à maltraiter la reine mère et à la tenir quasi prisonnière à Blois, et il avait fait exiler Richelieu à Avignon. Sentant bien que les grands étaient toujours les ennemis du favori, quel qu'il fût, il cherchait des appuis ailleurs, se rapprochait du parti ultramontain, et avait fait autoriser les jésuites à rouvrir leur collége de Paris, ce qu'ils n'avaient pas obtenu lors de leur rappel sous Henri IV. Les jésuites le poussaient contre les protestants, et engagèrent le roi et lui dans une affaire qui eut de graves suites.

Depuis l'avénement d'Henri IV à la couronne, le roi portait le double titre de roi de France et de Navarre, et les restes de l'ancien royaume de Navarre, c'est-à-dire la basse Navarre et le Béarn, demeuraient en dehors du royaume de France, et conservaient leur gouvernement à part. Les protestants y avaient gardé la suprématie que leur avait donnée Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV, et le culte catholique n'y était autorisé que dans certains lieux désignés, ainsi que le culte protestant l'était en France.

Les États Généraux de 1614 avaient de-

mandé la réunion de la basse Navarre et du Béarn à la couronne de France, et le clergé et la noblesse avaient en outre réclamé la restitution à l'Église catholique des biens ecclésiastiques autrefois confisqués par Jeanne d'Albret, et attribués partie au culte protestant, partie à des établissements d'utilité publique. Les États de basse Navarre et de Béarn, très-attachés à leurs institutions particulières, qui étaient fort libres, avaient énergiquement protesté contre la réunion proposée par les États Généraux de France.

Luines, presque aussitôt après son arrivée au pouvoir, fit ordonner, par un arrêt du conseil du roi du 25 juin 1617, le rétablissement du culte catholique dans tout le Béarn et la basse Navarre, et la restitution de tous les biens d'Église, en assignant les gages et entretiens des pasteurs et des établissements protestants sur les revenus du domaine royal.

Les États de Béarn et basse Navarre représentèrent au roi qu'il n'avait pas droit de rien « changer en l'État » sans l'avis des représentants du pays. On ne tint compte de leur réclamation. Ils déclarèrent que les lois et libertés du pays, les *fors,* comme ils les appelaient, étaient violées (10 novembre 1617). Le Parlement de Pau, où dominaient les protestants, rendit un arrêt d'opposition contre la restitution des biens d'Église.

Une assemblée générale des protestants de France soutint les Béarnais et les Navarrois.

Le Parlement de Paris publia une violente déclaration contre cette assemblée, qui avait été convoquée illégalement, les protestants n'étant autorisés à tenir des assemblées générales que tous les trois ans (janvier 1619).

Quoique le droit strict fût du côté des Béarnais, il y avait imprudence de la part des protestants à se brouiller avec la cour de France dans l'état où étaient les affaires de l'Europe. Il y avait une grande crise en Allemagne, et la fameuse Guerre de trente ans, qui fut pour l'Allemagne ce qu'avaient été pour nous nos Guerres de religion, était commencée.

La maison d'Autriche avait fait, dans ces dernières années, un grand effort pour concentrer ses forces et reprendre le dessus en Allemagne et dans les contrées voisines. Tous les princes autrichiens de la branche allemande, d'un côté, et le roi d'Espagne Philippe III, de l'autre, avaient renoncé à toutes prétentions sur l'héritage de l'empereur Mathias au profit de leur parent l'archiduc Ferdinand, homme d'une énergie persévérante et sombre, sur la tête duquel se réunissaient toutes les espérances du parti catholique européen, et qui devait être un nouveau Philippe II, avec plus de force et de capacité.

L'empereur Mathias avait commencé par faire couronner Ferdinand roi de Bohême à Prague (19 juin 1616). Ferdinand avait juré de maintenir les libertés politiques et religieuses de la Bohême; mais les jésuites, qui l'avaient élevé, lui avaient fait prêter d'avance un autre serment qui annulait celui-là: c'était le serment de consacrer sa vie à la destruction de l'hérésie.

Ferdinand, en effet, ne tint pas ses engagements. Les libertés de la Bohême furent foulées aux pieds. Les représentants des protestants et des hussites jetèrent par les fenêtres du château royal de Prague deux des conseillers de Ferdinand, et appelèrent la Bohême aux armes (mai 1618). La Bohême et les provinces qui dépendaient alors de la couronne de Bohême, Moravie, Silésie et Lusace, chassèrent les Impériaux et les jésuites. Les États de l'Autriche refusèrent à l'empereur des subsides pour faire la guerre à la Bohême. Les protestants allemands secoururent la Bohême; l'Espagne secourut l'empereur.

L'Espagne et ses vassaux, les seigneur et dame de Belgique, gendre et fille de Philippe II, avaient leurs débouchés en Allemagne assurés par l'occupation de la ville

impériale d'Aix-la-Chapelle, qu'avait autorisée l'empereur, et par les changements survenus dans l'héritage de Clèves. Les héritiers protestants, que la France avait aidés à se mettre en possession de ce duché, s'étaient brouillés, et l'un d'eux, le duc de Neubourg, avait appelé les Espagnols sur le bas Rhin, à Dusseldorf et à Wesel.

Le parti ultramontain, en France, faisait tout ce qu'il pouvait pour exciter le jeune roi, en lui montrant dans les protestants les ennemis de toutes les couronnes. Les jésuites, dès le temps d'Henri IV même, s'étaient glissés dans le poste de confesseur du roi, et en tiraient parti de leur mieux. Cependant, Luines, qui n'était pas bien hardi, hésitait beaucoup à pousser à bout les huguenots. Il était, avant tout, préoccupé de la reine mère, qui visait toujours à regagner son fils. Luines fit agir le jésuite Arnoux, confesseur de Louis XIII, qui tira de Marie de Médicis le serment de ne pas venir à la cour sans y être mandée par son fils, et de dénoncer toutes les ouvertures qui lui seraient faites contre le service du roi. Luines ne croyait pas que la dévote Marie osât se parjurer; il ignorait qu'un autre jésuite, confesseur de la reine mère, l'avait autorisée à jurer sans scrupule, attendu qu'un serment prêté par contrainte n'engage à rien.

Marie ne dénonça donc point du tout les « ouvertures » que lui firent les grands « contre le service du roi. » Dans la nuit du 22 février 1619, elle s'évada par une fenêtre du château de Blois, et alla rejoindre le vieux duc d'Épernon, qui lui avait offert un asile dans son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge.

Beaucoup de grands avaient promis secrètement à la reine mère de la seconder; mais, quand ils la virent auprès d'Épernon, haï de tous pour son arrogance, ils ne bougèrent pas. L'assemblée générale des huguenots, qui était à la Rochelle, protesta de sa fidélité au roi, et, par cet acte de bonne politique, obtint la révocation de l'arrêt que le Parlement avait lancé contre elle. Les villes mêmes des gouvernements d'Épernon se soulevèrent pour le roi contre leurs gouverneurs.

L'opinion publique ne voulait pas de guerre civile. Mais, si elle était contraire aux gens qui troublaient le pays au nom de la reine mère, elle n'était pas pour cela favorable à Luines. Paris commençait à crier contre le nouveau favori, comme auparavant contre le maréchal d'Ancre. Le parti ultramontain, d'autre part, avait des projets pour lesquels il souhaitait la réconciliation du roi et de sa mère. Le confesseur du roi y poussait maintenant Luines, et le pape avait écrit à Louis XIII dans ce sens.

Luines consentit à contre-cœur à ce qu'on rappelât Richelieu d'Avignon, et à ce qu'on l'employât comme médiateur officieux entre Louis XIII et la reine mère. Richelieu avait fait le mort, pour ainsi dire, pendant son exil. Il s'était occupé à écrire des ouvrages de théologie contre les calvinistes; un des reproches qu'il leur faisait était de ne point admettre la liberté de conscience. C'était là une chose rare chez un évêque catholique, et Richelieu eût passé pour hérétique au seizième siècle.

L'accommodement fut conclu le 30 avril. Il fut convenu que la reine mère aurait la libre disposition de ses revenus; qu'elle pourrait séjourner auprès du roi si elle voulait, et que ceux qui l'avaient servie garderaient ou recouvreraient leurs dignités et leurs gouvernements.

Luines donna bientôt de nouveaux sujets de plainte à Marie de Médicis. Il fit remettre en liberté le prince de Condé, captif depuis 1616, afin de l'opposer à la reine mère (20 octobre). Une déclaration royale, publiée à ce sujet, annonçait que le roi avait reconnu l'innocence de son cousin et les mauvais desseins de ceux qui l'avaient persécuté. Cette déclaration était fort offensante pour Marie de Médicis.



Palais du Luxembourg.

Le roi et Luines avaient mis du temps à reconnaître « l'innocence » de Condé ; ils l'avaient gardé en prison deux ans et demi depuis la mort de Concini.

Marie de Médicis, au lieu de retourner à la cour et de disputer le roi à Luines, comme Richelieu le lui conseillait, s'établit à Angers, et y groupa autour d'elle les mécontents, qui préparèrent de nouveaux troubles.

Pendant ce temps, de grands événements se passaient au dehors.

L'empereur Mathias était mort, le 20 mars 1619, sans successeur désigné à l'Empire, l'archiduc Ferdinand n'ayant pas encore été élu roi des Romains, suivant le projet arrêté par la maison d'Autriche. La diète de Bohême déclara le trône vacant, et l'insurrection protestante se propagea partout en Autriche et en Hongrie. Les chances revenaient à la politique d'Henri IV. Venise, la Hollande, la Savoie, pressaient la France de reprendre cette politique. Un des électeurs protestants, l'électeur palatin, offrait la couronne impériale au duc de Bavière pour détacher les catholiques allemands de la maison d'Autriche.

Mais Louis XIII avait été élevé dans la haine de l'hérésie et dans les préjugés étroits des familiers de sa mère, et Luines n'était pas un homme à grandes vues. Le gouvernement français refusa d'intervenir contre la maison d'Autriche. Le duc de Bavière, alors, avec les catholiques, dont il était le principal chef, resta du parti autrichien.

Les protestants allemands, même sans la France, eussent pu réussir s'ils eussent été unis. Mais il y avait entre eux des divisions profondes, et Henri IV n'était plus là pour servir de médiateur. L'électeur de Saxe, principal chef des luthériens, qui s'était tenu en dehors du Grand Projet d'Henri IV par hostilité contre les calvinistes, se laissa gagner par la maison d'Autriche.

Les luthériens, dans les querelles entre protestants, avaient eu les premiers torts; ils avaient persécuté les calvinistes en Saxe. Mais ceux-ci, exagérant encore ce qu'il y avait de plus excessif dans les doctrines de Calvin, étaient arrivés à leur tour, surtout hors de France, à une intolérance effrayante. En vertu du dogme de la Prédestination, ils damnaient les enfants morts sans baptême. Les luthériens, au contraire, avaient abandonné peu à peu les maximes de Luther sur la Prédestination, et ils s'étaient rapprochés de la croyance au libre arbitre.

Une réaction éclata dans les pays calvinistes. Les esprits les plus éclairés et les meilleures âmes se révoltèrent contre le fatalisme *prédestinatien*. Un pasteur hollandais, appelé Von Harmin (à la mode des savants, on donnait à son nom la forme latine d'*Arminius*), soutint que l'homme était libre d'accepter ou de refuser les dons de la grâce que Dieu offre à tous, et non pas seulement à quelques élus; il nia que Dieu prédestinât personne au mal, et proclama la liberté de conscience, le libre examen pour chacun, et l'incompétence de toute autorité humaine à commander à la conscience individuelle.

Avec Arminius, le vrai protestantisme, qui devait préparer les progrès philosophiques modernes, était enfin créé un siècle après Luther.

Les pasteurs calvinistes de Hollande se déchaînèrent avec fureur contre les arminiens, ainsi qu'on nomma les disciples d'Arminius. Les classes instruites et lettrées, dans les Provinces-Unies, se rallièrent aux arminiens. Les calvinistes excitèrent la partie la moins éclairée du peuple, les soldats, les matelots, contre les arminiens, en accusant ceux-ci de vouloir retourner au papisme, parce que les catholiques, tout en repoussant le libre examen, admettaient le libre arbitre, la faculté qu'a l'homme de choisir entre le bien et le mal.

Le chef militaire de la république des Provinces-Unies, Maurice de Nassau, fils de ce Guillaume de Nassau qui avait rempli le premier rôle dans la fondation de la république, se mit à la tête des calvinistes, par ambition et par jalousie contre le premier magistrat civil de la Hollande, Barneveldt, qui était arminien. Quatre des sept Provinces-Unies contre trois se déclarèrent pour le calvinisme et pour Maurice. Les arminiens ne voulurent point opposer la force à la force et accepter la guerre civile. Leurs adversaires abusèrent de leur modération pour les persécuter avec un fanatisme implacable.

Tous les magistrats arminiens ou tolérants furent déposés arbitrairement. Barneveldt fut arrêté. Un synode national des Provinces-Unies fut convoqué à Dordrecht sous ces tristes auspices. Toutes les Églises de la chrétienté qui professaient la doctrine de la Prédestination furent invitées à s'y faire représenter.

Le gouvernement français interdit à nos réformés d'y aller, et intervint par sa diplomatie en faveur de Barneveldt, grand ami d'Henri IV et de la France. Les plus éminents des protestants français envoyèrent des conseils de modération en Hollande.

Les calvinistes hollandais n'écoutèrent rien. Le calvinisme fit à Dordrecht une espèce de parodie du concile de Trente. Les arminiens furent condamnés sans être entendus, et deux cents pasteurs de leur parti furent déposés ou exilés. Barneveldt fut condamné à mort et décapité, comme ayant voulu livrer son pays à l'Espagne, lui qui avait été, avec Guillaume de Nassau, le fondateur et le sauveur de la république, et qui avait protégé et guidé la jeunesse du fils de Guillaume, de ce Maurice devenu maintenant son meurtrier (13 mai 1619).

Le calvinisme avait encore la majorité parmi les pasteurs protestants français, et un synode national, tenu à Alais en 1620, adopta les décisions dogmatiques de Dordrecht. Mais une grande partie de nos protestants n'en partagèrent pas moins l'indignation soulevée chez les gallicans et les luthériens par le supplice de Barneveldt. Les luthériens d'Allemagne et des pays scandinaves criaient qu'on était maintenant entre deux antechrists, celui de Rome et celui de Genève. La doctrine du libre arbitre et du libre examen, l'arminianisme, au lieu d'être écrasée par sa défaite, grandit rapidement parmi le protestantisme français et anglais. Elle rentra bientôt en Hollande. La proscription portée contre elle fut révoquée après la mort de Maurice de Nassau, et la liberté de conscience et de culte fut rendue aux arminiens. Vingt ans après le synode de Dordrecht, l'élite des pasteurs français s'étaient faits arminiens, et l'on prêchait de toutes parts, dans les chaires protestantes de France et d'Angleterre, la grâce de Dieu offerte à tous et l'entière liberté des consciences.

Mais, avant cette salutaire révolution morale et religieuse, les excès du fanatisme calviniste avaient eu des conséquences politiques funestes non pas seulement au protestantisme, mais aux intérêts généraux de la France et de l'Europe.

L'insurrection bohémienne et autrichienne avait un moment assiégé le nouveau chef de la maison d'Autriche, Ferdinand, jusque dans Vienne; mais une diversion opérée contre la Bohême par un corps d'armée espagnol et belge rappela les Bohémiens dans leur pays. Ferdinand courut à Francfort, où les électeurs étaient assemblés pour élire un empereur. Le chef des luthériens, l'électeur de Saxe, se joignit aux trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves, et décida ainsi l'élection de Ferdinand (28 août 1619).

En ce moment même, la diète de Bohême nommait roi l'électeur palatin Frédéric, un des deux électeurs calvinistes; l'autre était l'électeur de Brandebourg. Frédéric fut reconnu roi de Bohême par les États scandinaves, par la Hollande et par Venise. Son allié, le prince de Transylvanie, qui était alors un petit État séparé de la Hongrie, fut proclamé, bientôt après, prince souverain de Hongrie à Presbourg, et les Hongrois et les Bohémiens concertèrent une nouvelle attaque contre Vienne.

Si la Turquie eût secondé le prince de Transylvanie, son vassal, c'en eût été fait de Vienne et de l'Autriche; mais la Turquie maintint avec le nouvel empereur Ferdinand II la trêve qu'elle avait avec ses prédécesseurs, et les Polonais, poussés par les jésuites, opérèrent une diversion contre la Hongrie. Les Hongrois levèrent le siége de Vienne. Les Polonais sauvèrent ainsi une première fois l'Autriche, qui devait si mal les en récompenser.

Ferdinand II, qui avait l'obstination de Philippe II, avec bien plus de talents, ne négligea rien pour ramener à lui la fortune, et fit désormais de Vienne le vrai centre du parti catholique européen. L'Espagne n'y tint plus que la seconde place. Le roi de Bohême, Frédéric, au contraire, était faible et médiocre, et tout à fait au-dessous du rôle hardi qu'il s'était donné.

L'Espagne promit de nouveaux secours à

Ferdinand; le pape lui accorda un subside et la dîme des revenus ecclésiastiques d'Italie et d'Espagne. Le duc de Bavière et les catholiques allemands soutinrent Ferdinand, et il acheta l'alliance armée du chef même des luthériens, de l'électeur de Saxe, en lui cédant la petite province de Lusace. Ferdinand, enfin, s'efforça d'obtenir non plus seulement la neutralité, mais l'alliance de la France. Il réclama l'assistance du Roi Très-Chrétien en faveur des principes catholiques et monarchiques.



Le connétable de Luines.

Cet appel rencontra une forte résistance dans le conseil du roi; mais Luines était gagné. Il venait de manquer l'occasion d'affranchir l'Italie de la domination espagnole. Le vice-roi espagnol de Naples, brouillé avec le premier ministre de Philippe III, avait conçu le projet de se faire roi de Naples et de Sicile, et il était entré en négociations avec Luines; celui-ci recula, rompit, laissa éventer, ou peut-être même révéla le plan, et le vice-roi de Naples fut arrêté et mourut en prison.

Luines n'alla pas jusqu'à faire prendre les armes au roi pour l'Autriche; mais il envoya, sous prétexte de médiation, une grande ambassade en Allemagne, avec des instructions toutes favorables à l'empereur. Il poussa les catholiques allemands à prêter un concours énergique à Ferdinand, et excita les luthériens à se séparer de plus en plus des calvinistes.

Le parti protestant allemand, abandonné par l'électeur de Saxe et par les riches villes hanséatiques, se désunit et se découragea. Le 3 juillet 1620, les deux ligues protestante et catholique signèrent une convention proposée par les ambassadeurs français. Elles s'engageaient à ne pas se battre l'une contre l'autre, et laissaient la Bohême et la Belgique en dehors du traité, ce qui permettait aux Espagnols, massés en grandes forces dans la Belgique, d'envahir le Palatinat, domaine héréditaire du nouveau roi de Bohême. Ainsi le traité ne circonscrivait pas même la guerre dans les États autrichiens ou revendiqués par l'Autriche.

Au dehors, le gouvernement français était donc tout austro-espagnol. A l'intérieur, le parti ultra-catholique le poussait contre les protestants. Le roi et Luines firent quelques pas dans cette voie, et les réclamations très-vives d'une nouvelle assemblée protestante, qui demandait la révocation de l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn, eurent pour réponse un ordre du roi à l'assemblée de se dissoudre.

Mais, sur ces entrefaites, le Parlement se mit à protester, avec une extrême énergie, contre de nouveaux édits bursaux par lesquels le pouvoir violait toutes les promesses faites naguère aux notables. La reine mère et les grands remuaient. Luines prit l'alarme, et, au lieu de rompre avec les huguenots, le roi leur accorda la conservation de leurs places de sûreté pour quatre ans encore, et

un nouveau délai pour la restitution des biens du clergé en Béarn (mars 1620).

Les exactions du gouvernement irritaient le peuple. L'avidité de Luines et des siens à accaparer emplois et dignités irritait les grands. Il s'était fait duc et pair, ainsi que ses deux frères. Ils avaient acheté à eux trois, aux dépens du trésor royal, les gouvernements de dix-huit des places les plus importantes du royaume. Les finances étaient au pillage, comme du temps de Concini. Luines, s'étant rattaché le prince de Condé, le duc de Guise et le maréchal huguenot Lesdiguières, le plus illustre capitaine de cette époque, ne payait plus les pensions des autres grands, et ne tenait pas les engagements pris envers la reine mère.

La reine mère et les grands, parmi lesquels un prince du sang, le jeune comte de Soissons, cousin germain de Condé, et deux fils naturels d'Henri IV, le duc de Vendôme et son frère le Grand Prieur, tentèrent la guerre civile, malgré les conseils de Richelieu. Ils avaient en main tous les gouvernements de la France occidentale, et ils étaient parvenus à entraîner les huguenots des pays poitevins. Luines, avec sa timidité ordinaire, voulut transiger. Condé le rassura et le décida à attaquer. Les forces réelles des grands ne répondaient point à l'apparence. Les populations, quoique mécontentes, les connaissaient trop pour les soutenir. Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, fut bien vite chassé de cette province par le roi. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fut désavoué par les Bretons. Le roi marcha en personne contre sa mère, qui était à Angers avec un petit corps d'armée. Le 7 août, les troupes de la reine mère furent forcées par l'armée royale dans leurs retranchements, près des Ponts-de-Cé. Les restes des troupes battues se sauvèrent dans Angers, qui est à une lieue et demie des Ponts-de-Cé.

Le combat avait eu lieu pendant qu'on négociait. Marie de Médicis envoya Richelieu vers le roi pour tâcher d'obtenir qu'on ne retirât pas les conditions qui lui avaient été offertes avant l'affaire. Luines craignait son allié Condé presque autant que la reine mère, et le parti ultramontain le pressait de faire la paix. Il consentit. On remit les choses sur le pied du traité de l'an passé; les chefs rebelles gardèrent leurs gouvernements; les pillages, les incendies, les violences de tous genres commises par les gens à leur solde, restèrent impunis comme à l'ordinaire, et une alliance de famille fut conclue entre le



Henri II, prince de Condé.

favori du roi et le favori de la reine mère, car Richelieu était devenu tout à fait le conseiller intime de Marie de Médicis, quoiqu'elle n'eût pas toujours assez de bon sens pour suivre ses avis. Richelieu maria sa nièce à un neveu de Luines.

Les grands subirent cette paix d'assez mauvaise grâce.

Le profit immédiat de la paix fut pour le parti ultramontain. Le nonce du pape excita le roi à en finir avec la résistance du Béarn.

Luines, qui redoutait tous les chocs pour sa puissance mal affermie, voulut engager le roi à se contenter d'une apparence de soumission, et à accorder de nouveaux délais pour la restitution des biens d'Église, pourvu que le Parlement de Pau enregistrât enfin l'édit qui ordonnait cette restitution.

Le Parlement huguenot de Pau eut l'imprudence de refuser. Le roi, qui, avec peu de portée dans l'esprit, avait plus de résolution que Luines, alla droit en Béarn avec ses troupes, remit le clergé catholique en possession de ses anciens domaines et priviléges, établit un gouverneur catholique dans Navarreins, la plus forte place de la contrée, supprima les milices béarnaises, qui avaient une organisation indépendante de l'autorité royale, et força le Parlement de Pau d'enregistrer un édit qui réunissait le Béarn et la basse Navarre à la couronne de France (octobre 1620).

Le Béarn et la basse Navarre perdirent ainsi leur indépendance et les garanties de leurs libertés.

Le roi reparti, les Béarnais s'agitèrent. Une assemblée générale des protestants de France se réunit à la Rochelle, malgré la défense du roi. Le gouvernement offrait aux Églises protestantes de Béarn et de basse Navarre une indemnité pour les biens qu'on leur avait repris; les hommes les plus éclairés et les plus considérables parmi les huguenots conseillaient d'accepter. Le fanatisme des pasteurs calvinistes l'emporta. Ils poussèrent l'assemblée à prescrire des levées d'argent et de soldats (décembre 1620).

Rien n'était plus déraisonnable dans l'état où était l'Europe, et les huguenots auraient dû tout faire pour s'accommoder avec le roi et le détourner de la politique autrichienne.

L'intervention diplomatique de la France en faveur de l'empereur avait porté ses fruits. Les princes catholiques allemands, n'ayant plus rien à craindre chez eux depuis leur traité avec la ligue protestante, avaient employé toutes leurs forces à secourir Ferdinand II, tandis que les princes protestants, obligés de défendre le Palatinat contre une invasion espagnole venue de Belgique, n'avaient pu secourir le roi de Bohême. Les protestants d'Autriche furent accablés, puis la Bohême envahie.

La discorde y régnait entre les calvinistes, qui entouraient le roi Frédéric, et les luthériens et les anciens hussites, qui formaient la majorité du pays. L'armée bohémienne, très-inférieure en nombre et désorganisée, fut attaquée et défaite sur la Montagne-Blanche, près de Prague, par le duc de Bavière et par deux habiles généraux wallons qu'avait envoyés l'Espagne (8 novembre). Le faible et incapable Frédéric évacua la Bohême, qui succomba, ainsi que ses annexes, la Moravie, la Silésie et la Lusace. Les Polonais et les Saxons avaient fortement aidé l'empereur et le duc de Bavière.

Ferdinand II usa de la victoire avec une violence implacable. Il mit Frédéric au ban de l'Empire, abolit toutes les libertés de la Bohême, confisqua une très-grande partie du sol pour la distribuer à ses capitaines catholiques et au clergé, proscrivit les cultes dissidents, imposa la religion catholique par la force, et livra de fond en comble la Bohême aux jésuites, qui la dénationalisèrent et la dénaturèrent pour deux siècles. La Bohême n'a commencé à renaître que de nos jours.

Le Palatinat avait été envahi par l'armée espagnole de Belgique, en même temps que la Bohême par les forces de l'empereur et des catholiques allemands. Le roi d'Angleterre, beau-père du roi de Bohême, s'était rapproché de l'Espagne, avec laquelle, malgré la différence de religion, il négociait une alliance de famille. Il fut la dupe de la diplomatie espagnole, qui lui faisait espérer une transaction pour son gendre, et ne fit rien de sérieux pour secourir le roi de Bohême. La ligue protestante allemande, découragée

par l'abandon de la France et de l'Angleterre, et se voyant serrée entre l'empereur et la ligue catholique d'un côté, et les Espagnols de l'autre, se sépara, et renonça à défendre le Palatinat (mars-avril 1621).

La maison d'Autriche, enhardie par le succès, avait repris tout son orgueil et toutes ses prétentions. L'Espagne convoitait depuis longtemps le petit pays de Valteline, c'est-à-dire la vallée de la haute Adda, qui appartenait à la république des Grisons, alliée des Suisses et de la France, mais qui est, par sa situation géographique, une dépendance naturelle du Milanais. Le gouverneur espagnol du Milanais poussa les Valtelins, qui étaient catholiques, à massacrer les protestants chez eux, et à se révolter contre leurs suzerains les Grisons, qui étaient protestants. Puis, sous prétexte de secourir les Valtelins, il occupa militairement leur vallée.

Bientôt après, en mars 1621, comme la trêve de douze ans entre l'Espagne et la Hollande allait expirer, les « seigneur et dame des Pays-Bas », l'archiduc Albert et sa femme l'infante Claire-Eugénie, invitèrent la Hollande à se soumettre à « ses princes naturels, afin d'éviter le renouvellement des maux de la guerre. »

Le gouvernement français commençait enfin à sentir sa faute. Les ambassadeurs mêmes qu'il avait envoyés en Allemagne lui adressaient de vives représentations sur le rôle qu'on leur avait fait jouer. Il essaya d'empêcher la dissolution de la ligue protestante, quand il n'était plus temps; il renouvela son alliance avec la Hollande, malgré le trop juste grief qu'il avait contre les meurtriers de Barneveldt, et il réclama sur ce qui regardait le Palatinat et la Valteline.

Le roi d'Espagne, Philippe III, faible héritier du terrible Philippe II, mourut sur ces entrefaites, laissant un héritier de seize ans qui fut le roi Philippe IV (31 mars 1621). Le pouvoir, en Espagne, passa dans les mains d'un nouveau ministre, le comte d'Olivarès, très-actif et très-violent, et qui remit la politique espagnole au niveau de celle de l'empereur Ferdinand II.

L'Espagne, cependant, fit d'abord des concessions dans l'affaire de la Valteline, et prit l'engagement d'évacuer cette province, avec l'espoir de trouver moyen de ne pas tenir cet engagement. Elle parut aussi favoriser les négociations relatives au Palatinat. Cette modération apparente avait pour but d'ôter au roi de France le souci des affaires extérieures, afin qu'il pût s'enfoncer à loisir dans une lutte avec les huguenots.

Les calculs de l'Espagne réussirent par la faute de l'assemblée protestante de la Rochelle. Une minorité nombreuse et éclairée avait tenté en vain d'y faire prévaloir les conseils pacifiques. Les pasteurs calvinistes l'emportèrent. L'assemblée offrit le commandement militaire au grand capitaine Lesdiguières. Lesdiguières n'accepta pas, et invita l'assemblée à se séparer. Elle refusa. Il alla joindre le roi. Une partie des grands de la religion protestante restèrent avec l'assemblée, les uns à regret et par point d'honneur, les autres par des mécontentements personnels contre la cour; mais beaucoup se tinrent à l'écart.

Le roi donna à Lesdiguières le titre de maréchal général, qui l'élevait au-dessus des autres maréchaux, et nomma Luines connétable, à la stupéfaction universelle. L'épée de du Guesclin était remise dans les mains d'un homme qui n'avait jamais commandé une compagnie.

Louis XIII lança une déclaration de lèse-majesté contre l'assemblée de la Rochelle et ses adhérents, en garantissant toute sécurité aux réformés paisibles. Il fit pendre les chefs d'une émeute qui avait eu lieu à Tours contre les protestants, sans provocation de leur part, et marcha à la tête de l'armée.

L'assemblée de la Rochelle répondit à la déclaration du roi par un manifeste qui justifiait la guerre, et par un règlement qui l'or-

ganisait et qui partageait la France protestante en huit cercles militaires.

C'était une organisation sur le papier, car une très-grande partie des protestants refusèrent de s'armer contre un gouvernement qui s'engageait à respecter leur conscience et leur culte. Lesdiguières fit plus, et accepta la direction de l'armée royale. Rien ne bougea au nord de la Loire, et le roi occupa sans résistance Saumur, la principale place de sûreté des protestants sur ce fleuve.

Tout le Poitou se soumit sans combat. Saint-Jean d'Angeli en Saintonge, autre place de sûreté protestante, se défendit, mais dut bientôt capituler (25 juin).

La Guyenne ne tint pas mieux que les pays poitevins, sauf la petite ville de Clérac, sur le Lot, dont les habitants disaient être « des soldats sans peur défendant une ville sans roi. » La puissance de l'artillerie royale les força de se rendre à discrétion. Le roi fit pendre un des consuls de la ville, un ministre du saint Évangile et un procureur, qui avaient été les instigateurs de la rébellion (4 août).

De là, le roi et Luines allèrent droit à Montauban, la grande citadelle des huguenots du midi.

Là seulement ils rencontrèrent une puissante résistance. Il y avait dans la place trois ou quatre mille bons soldats et plus de deux mille bourgeois armés, et le principal chef des protestants, le duc de Rohan, gendre de Sulli, homme de grand courage et de haute capacité militaire, maître d'une grande partie de l'Albigeois et du Rouergue, et appuyé par les montagnards protestants des Cévennes, tenait la campagne avec des troupes qui troublaient incessamment les opérations du siége.

Le siége fut très-mal conduit par Luines, dont la timidité avait été changée en infatuation par de faciles succès. Il n'entendait rien à la guerre et n'écoutait pas Lesdiguières, le plus grand général de ce temps. L'armée n'était ni disciplinée ni payée. Les corps n'avaient pas la moitié de l'effectif qu'on leur supposait. Les assauts furent repoussés avec grand carnage; les assiégés bouleversèrent les travaux des assiégeants par des sorties victorieuses. Le découragement se mit dans l'armée. Le 12 novembre, le roi dut se résigner à lever le siége, commencé dès le 18 août.

Tout le monde en imputait la faute à Luines et se déchaînait contre lui. Le roi commençait à se lasser de son favori; un accident soudain épargna à Luines la disgrâce que le public attendait et espérait. Une fièvre rouge, qui désolait l'armée, l'emporta le 14 décembre.

L'opinion attendit avec anxiété le choix de son successeur. Quiconque approchait le roi était bien convaincu que Louis XIII n'était pas capable de gouverner par lui-même.

La lutte s'établit entre le prince de Condé et la reine mère, c'est-à-dire Richelieu, qui la gouvernait. Richelieu poussait à la paix avec les protestants; Condé réclamait la continuation de la guerre. Il comptait commander l'armée sous le nom de Louis XIII, et, comme un astrologue lui avait prédit qu'il serait roi à trente-quatre ans, et qu'il touchait à cet âge, il souhaitait d'avoir des forces militaires en main au moment où la fortune prédite lui arriverait.

C'était pour de telles folies que les princes jouaient le sang du peuple et les intérêts du pays.

Condé parvint à empêcher Richelieu de rentrer au conseil, mais non pas la reine mère; Marie de Médicis apporta dans le conseil les idées et les arguments que lui soufflait Richelieu.

La maison d'Autriche poursuivait partout ses avantages. Le Palatinat était en partie conquis, en partie défendu à grand'peine par des corps francs protestants. Les Espagnols reprirent sur les Hollandais cette ville de Juliers qui avait été conquise par les Français et leurs alliés après la mort d'Henri IV

(janvier 1622). Le prince de Transylvanie renonça à ses prétentions sur la Hongrie, et les Hongrois traitèrent avec l'empereur, moyennant le maintien de leurs libertés politiques et religieuses. Les Espagnols n'avaient pas seulement gardé la Valteline, contre leurs engagements avec la France; ils avaient envahi le pays des Grisons, de concert avec les Autrichiens, et les cantons catholiques de la Suisse avaient secondé l'Espagne en empêchant les cantons protestants de secourir efficacement les Grisons.

Richelieu, par l'organe de la reine mère, pressait le roi de faire la paix au dedans pour pouvoir agir au dehors.

Les protestants de Guyenne, qui s'étaient soumis dans la campagne précédente, avaient repris les armes. Les protestants de Languedoc montraient une ardeur fanatique. Les Rochellois étaient maîtres de la mer et faisaient partout la course. Ils bloquaient la Gironde, et menaçaient de bloquer la Loire à l'aide d'un corps de troupes qui occupait les Sables d'Olonne, sur la côte du Poitou.

Les progrès des huguenots en Poitou inquiétèrent et irritèrent le roi, et Condé en profita pour décider Louis XIII à marcher de nouveau contre les rebelles, au lieu de poursuivre une négociation commencée. Le roi attaqua et écrasa le petit corps d'armée des huguenots poitevins entre les marais salants du canton maritime appelé l'Ile-de-Rié (16 avril). Louis XIII montra, dans cette occasion, beaucoup d'énergie militaire. De son père, il tenait du moins le courage.

Louis XIII débloqua ensuite la Gironde, et reconquit la Guyenne protestante. Plusieurs des grands huguenots se soumirent, moyennant quelques avantages personnels.

La petite ville de Negrepelisse, en Querci, s'était révoltée en massacrant sa garnison. Le roi la reprit, et, excité par Condé, fit passer les habitants au fil de l'épée (10 juin).

Louis XIII entra ensuite en Languedoc, et reprit un certain nombre de petites places, puis entreprit le siége de Montpellier (fin août), pendant que ses lieutenants commençaient à resserrer la Rochelle, et armaient par terre et par mer contre cette capitale maritime de la Réforme.

Montpellier ne se défendit pas moins vaillamment que n'avait fait Montauban; mais le siége ne finit pas de la même façon.



Marie de Médicis.

Les partisans de la paix redoublaient d'efforts auprès du roi. Les huguenots ne demandaient plus que des conditions modestes, appuyés par Lesdiguières, quoiqu'il eût récemment abjuré leur religion pour avoir l'épée de connétable, et par Richelieu, pour qui la reine mère venait d'obtenir le chapeau de cardinal. Le roi céda, et conclut la paix sans en rien dire à Condé. Celui-ci, voyant que la prédiction de son astrologue ne se réalisait pas, abandonna la partie, et s'en alla.

Le traité de paix, publié sous la forme de

déclaration royale, défendait à l'avenir toute assemblée politique aux réformés, mais leur laissait leurs assemblées religieuses. Ils ne conservaient plus que deux places de sûreté, la Rochelle et Montauban. En dehors de la déclaration, le roi promit que Montpellier n'aurait ni garnison ni citadelle, et qu'on raserait un fort qui venait d'être construit pour commander le canal qui joint le port de la Rochelle à la mer (19 octobre 1622).

La malencontreuse prise d'armes des huguenots leur avait ainsi fait perdre leur organisation politique et presque toutes leurs places de sûreté, tout en favorisant indirectement au dehors les progrès des ennemis et de la Réforme et de la France.

Les affaires extérieures avaient encore empiré. Le Palatinat était conquis à peu près en entier, ce qui achevait de mettre le moyen Rhin dans les mains des Austro-Espagnols, en même temps qu'ils s'étaient saisis du haut Rhin par la conquête du pays des Grisons. La domination de la maison d'Autriche s'étendait ainsi sans interruption, par les Alpes et la grande vallée du Rhin, depuis le Milanais jusqu'aux confins de la Hollande.

Le vieux duc de Savoie accourut trouver le roi à Lyon, à son retour du Languedoc, pour le presser d'agir. L'ambassadeur de Venise et le nouveau connétable Lesdiguières se joignirent au duc. La reine mère conseilla à Louis XIII de réclamer l'évacuation de la Valteline et des Grisons par l'Espagne et l'Autriche. Marie de Médicis, alors complétement dominée par Richelieu, se faisait l'instrument d'une politique toute contraire à celle qu'elle avait eue au temps de Concini.

Deux des ministres, le vieux chancelier de Silleri, qui était rentré au conseil, et son fils, peureux et jaloux de Richelieu, parvinrent cependant à ramener le roi de Lyon à Paris, sans qu'il eût rien décidé. Mais, bientôt après, le surintendant des finances, la Vieuville, engagea Louis XIII, malgré le chancelier, à fournir des subsides aux Hollandais contre l'Espagne, et à s'allier avec Venise et la Savoie pour faire évacuer la Valteline et les Grisons par des négociations, et, au besoin, par les armes (février 1623). L'Espagne offrit de remettre provisoirement les forteresses de la Valteline en dépôt dans les mains du pape. Louis XIII accepta, à condition que les forteresses fussent démolies aussitôt après le dépôt, et que les Autrichiens détruisissent aussi celles qu'ils occupaient chez les Grisons.

Ce second traité ne fut pas mieux observé que le premier qu'on avait déjà fait pour la Valteline. Les Espagnols n'évacuèrent qu'à moitié la Valteline; les Autrichiens n'évacuèrent pas du tout les Grisons. Le gouvernement français n'avait eu qu'un éclair d'énergie. Les Liégeois, fatigués de voir sans cesse leur pays traversé et pillé par les armées espagnoles de Belgique, avaient offert secrètement de se mettre sous la protection de la France. Le gouvernement de Louis XIII ne sut pas saisir cette occasion de porter notre drapeau sur la basse Meuse, parmi ces populations françaises de cœur et de langue.

En Allemagne, l'empereur conféra viagèrement au duc de Bavière l'électorat palatin enlevé à l'ex-roi de Bohême (février 1623). Les ministres français approuvèrent, s'imaginant que la puissance bavaroise, ainsi accrue, ferait contre-poids à l'Autriche dans l'Allemagne catholique; idée absurde dans l'état où étaient maintenant les choses. Quant au roi, il chassait, et ne s'occupait pas des affaires.

Le roi Jacques d'Angleterre, même après que l'empereur eut disposé de la dépouille de son gendre le roi de Bohême, continua quelque temps à se laisser duper par l'Espagne, qui lui faisait toujours espérer quelque arrangement pour son gendre; il s'était fort adouci à l'égard des catholiques, traitait maintenant le pape non plus d'antechrist, mais de saint-père. Le pape consentit à autoriser le mariage de l'infante d'Espagne

avec le prince de Galles, héritier du trône d'Angleterre, moyennant une promesse secrète de liberté de conscience pour les catholiques anglais.

Le parti ultramontain et autrichien était en grande joie dans toute l'Europe. Mais la colère montait dans le peuple anglais contre ce qu'on nommait « la politique papiste » du roi. Le roi Jacques commença de s'en inquiéter, et, d'autre part, il reconnut enfin que l'Espagne le jouait, et qu'il n'obtiendrait rien de l'empereur pour son gendre. Il donna avis à la cour d'Espagne que le mariage projeté ne pouvait avoir lieu, si le roi Philippe IV ne se joignait à l'Angleterre pour faire restituer le Palatinat de vive force à l'ex-roi de Bohême. L'Angleterre et l'Espagne rompirent.

La joie ne fut pas moindre en France qu'en Angleterre. Le parti de la paix, ou plutôt de l'inertie, fut abattu du coup. Les deux plus mauvais de nos ministres, le chancelier et son fils, furent disgraciés (février 1624). Le surintendant des finances la Vieuville eut d'abord la principale part aux affaires.

Les ministres, en exploitant les préventions que Luines avait inspirées au roi contre Richelieu, étaient parvenus jusqu'alors à empêcher le nouveau cardinal de rentrer au conseil. Louis XIII avait peur de Richelieu; les hommes médiocres, quand le hasard les élève au premier rang, éprouvent d'ordinaire une sorte d'embarras et de défiance jalouse vis-à-vis des hommes de génie. Le surintendant travailla à rouvrir la porte du conseil à Richelieu, dans l'espoir de s'attacher par là Marie de Médicis.

Le roi résista quelque temps. Richelieu affectait de craindre plutôt que de souhaiter le fardeau des affaires. Il s'excusait sur sa mauvaise santé. Le roi céda enfin, et Richelieu cessa de se faire prier d'accepter ce qu'il rêvait depuis sa jeunesse, et ce qu'il avait touché un moment quelques années auparavant.

Il rentra au conseil des ministres, pour n'en plus sortir, à trente-neuf ans, le 26 avril 1624.

Ce jour-là commençait une ère nouvelle. Henri IV avait un successeur.

CHAPITRE XVI

RICHELIEU ET LES HUGUENOTS.

(1624-1629.)

Lorsque Richelieu rentra au ministère, il trouva l'attitude du gouvernement déjà meilleure au dehors; la Vieuville avait entrevu la vraie politique, rapproché la France de la Hollande, de l'Angleterre, des protestants allemands, et repoussé un arrangement désavantageux négocié avec l'Espagne par les ministres précédents. Richelieu approuva ce que la Vieuville avait commencé, et la France et l'Angleterre renouvelèrent leur ancienne alliance avec la Hollande, l'Angleterre promettant à la Hollande des soldats, et la France de l'argent. Les Hollandais, de leur côté, promirent à la France des secours maritimes en cas de besoin (juin 1624).

La Vieuville, qui avait vu juste dans les affaires étrangères, manqua de tenue et d'esprit de conduite à l'intérieur. Il abusa de ses fonctions de surintendant des finances pour se gorger d'or, se mit tout le monde à dos par de mauvais procédés et des maladresses, et se fit bientôt renvoyer du ministère (août 1624). Richelieu resta seul chef réel du conseil du roi. Il surmonta l'espèce de répugnance que Louis XIII avait eue pour lui, et le domina par la grandeur des plans qu'il lui exposa et des promesses qu'il lui fit.

« Les huguenots », lui dit-il, « partagent véritablement l'État avec le roi; les grands se conduisent comme s'ils n'étaient pas ses

sujets, et les gouverneurs des provinces comme s'ils étaient souverains en leurs gouvernements : la majesté du roi de France est si ravalée auprès des étrangers qu'on ne la peut plus reconnaître. J'emploierai toute l'autorité qu'il plaira au roi de me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, et relever le nom du roi et de la France, dans les nations étrangères, au point où il doit être. »



Le duc de Buckingham.

On doit remarquer que Richelieu dit « le parti huguenot », et non la religion protestante, ce qui était bien différent dans sa pensée, comme les événements le montrèrent.

Louis XIII, qui avait des désirs de grandeur et de gloire, sans être capable de les réaliser, eut assez de jugement pour apprécier la capacité chez autrui, et pour se résigner à devoir à un autre ce qu'il ne pouvait faire par lui-même.

Richelieu, tout au contraire de son prédécesseur la Vieuville, débuta en faisant de son mieux pour se concilier tout ce qui l'entourait, et pour dissimuler plutôt qu'étaler le grand pouvoir que lui remettait le roi. Il ne fut rigoureux qu'envers les financiers. Il fit établir une chambre de justice chargée de poursuivre leurs malversations, ainsi que l'avaient demandé les États Généraux de 1614. Les financiers, qui se sentaient pour la plupart en faute, réclamèrent la miséricorde du roi pour échapper à la chambre de justice. On leur vendit leur pardon près de onze millions, qui feraient aujourd'hui une somme énorme (mai 1625), et qui vinrent à point pour les besoins des affaires étrangères et de l'armée.

L'état général de l'Europe était fort grave. Nos alliés n'étaient pas bien dans leurs affaires. L'Angleterre était fort mal gouvernée par le roi Jacques Ier et par son favori, le fastueux et arrogant duc de Buckingham; la Hollande était affaiblie par ses discordes religieuses et par les persécutions qui avaient frappé l'élite de ses citoyens. La maison d'Autriche, au contraire, avait repris une prépondérance effrayante. L'Espagne, quoiqu'elle commençât à se dépeupler et qu'elle marchât vers une ruine future par son détestable régime économique et social, avait encore dans le présent une très-grande force militaire et de grandes ressources pécuniaires fournies par les colonies espagnoles d'Amérique et les colonies portugaises d'Asie, et elle était gouvernée par un ministre hardi et violent, le comte-duc d'Olivarez, qui usait de tout ce qu'il avait sous la main, sans s'embarrasser de l'avenir. Quant à l'Autriche, relevée si rapidement par l'empereur Ferdinand II, elle dominait, écrasait tout en Allemagne.

Il était nécessaire d'arrêter sur-le-champ les progrès de la maison d'Autriche; mais il eût été dangereux d'engager immédiatement la lutte corps à corps avec elle dans l'état de désorganisation où l'on avait fait retomber la France depuis quatorze ans. Richelieu résolut d'établir l'ordre et l'unité au dedans

avant d'entreprendre la guerre directe, et, en attendant, de faire une guerre indirecte en secourant les alliés de la France, comme l'autorisaient la coutume et le droit des gens.

L'Espagne, maîtresse du Milanais et de la Belgique, et l'Autriche, qui dominait en Souabe et en Alsace, s'étaient rejointes par l'occupation de la Valteline et de la grande vallée du Rhin. Il fallait les séparer en leur enlevant ces positions intermédiaires. Une double attaque fut préparée au nord et au midi. Au nord, la France, d'après le plan de Richelieu, ne devait fournir aux Hollandais et aux protestants allemands que des subsides secrets et des volontaires, afin de ne pas rompre avec la ligue catholique allemande, et de pouvoir renouveler plus heureusement la médiation qu'on avait si mal exercée du temps de Luines, en 1620. Au midi, la France devait marcher ouvertement au secours de ses alliés.

Comme gage offert aux princes protestants du nord, une convention de mariage fut arrêtée entre une sœur de Louis XIII et le prince de Galles, héritier du trône d'Angleterre, sans attendre la dispense du pape (novembre 1624). Le roi Jacques d'Angleterre et son fils Charles Stuart, prince de Galles, s'engagèrent secrètement à ne plus appliquer les dures lois qui pesaient sur les catholiques anglais.

Un corps d'armée anglais, renforcé de volontaires français, aida la Hollande à arrêter les succès des Espagnols, qui avaient pris Breda sur les Hollandais.

En Allemagne, les princes de la basse Saxe levèrent l'étendard contre l'empereur, avec le roi de Danemark à leur tête.

Les Espagnols avaient fini par remettre toute la Valteline en dépôt dans les mains du pape Urbain VIII; mais celui-ci, contrairement aux traités signés avec la France, gardait la Valteline pour les Espagnols, au lieu de la remettre aux Grisons, ses suzerains. Les Grisons eux-mêmes continuaient d'être occupés militairement par l'Autriche.

Richelieu arma les Suisses protestants, et parvint à regagner les Suisses catholiques. Au mois de novembre 1624, un corps d'armée français et suisse entra chez les Grisons, les souleva contre leurs garnisons autrichiennes, et leur rendit leur indépendance. Les Français et les Suisses franchirent ensuite les grandes Alpes en plein hiver, descendirent dans la Valteline, et forcèrent les soldats du pape à en sortir.



Le cardinal de Richelieu.

C'était hardi de la part d'un cardinal. La maison d'Autriche et les restes du vieux parti fanatique en France espéraient bien que le pape allait excommunier Richelieu. Urbain VIII n'en fit rien, et, comprenant à quel homme il avait à faire, et qu'on allait se passer de son consentement pour le mariage de la sœur du roi avec le prince de Galles, il envoya les dispenses qui autorisaient la princesse catholique à épouser un hérétique.

La Valteline recouvrée, Richelieu se pré-

para à aider le duc de Savoie à l'attaque de Gênes. Cette riche république était, pour ainsi dire, la banquière de l'Espagne, et c'était par le territoire génois que l'Espagne communiquait avec le Milanais. Il était donc très-important de prendre Gênes ou de l'obliger à quitter l'alliance espagnole.

Tout s'engageait bien partout, lorsque éclata en France une insurrection huguenote.

Les huguenots avaient des griefs. Le roi ne tenait pas la promesse, faite par le dernier traité, de raser ce fort nouvellement bâti, le fort Louis, dont le voisinage inquiétait tant la Rochelle, et d'exempter Montpellier de garnison. Des droits établis à l'entrée et à la sortie des navires augmentaient le mécontentement des Rochellois.

Les Rochellois et leurs amis n'en commettaient pas moins une action insensée de se révolter au moment où le gouvernement français rentrait dans l'alliance des puissances protestantes et s'attaquait à la maison d'Autriche. Le chef le plus éminent du parti protestant, le duc de Rohan, et son frère, ne craignirent pas de se mettre en communications secrètes avec les plus grands ennemis, non-seulement de la France, mais de leur religion, avec les Espagnols, qui leur promirent de l'argent. On comparait quelquefois Rohan à Coligni pour l'énergie et la persévérance indomptable; mais ce n'était pas Coligni qui eût fait une telle chose.

Dans le courant de janvier 1625, le duc de Soubise, frère du duc de Rohan, à la tête d'une escadre rochelloise, s'empara des îles de Ré et d'Oléron, et alla surprendre une escadre royale réunie dans le port de Blavet (aujourd'hui Port-Louis), sur la côte de Bretagne. Il emmena quatre des gros vaisseaux du roi, et renforça son escadre en enlevant de port en port les navires de commerce.

Le succès de Soubise fit éclater, dans le haut Languedoc, le Querci et les Cévennes, la révolte provoquée par son frère Rohan contre l'assentiment de la grande majorité des protestants.

Richelieu, si malheureusement interrompu au milieu de ses grandes entreprises, modifia profondément ses plans, mais n'en fit d'abord rien paraître. Il fit envahir le territoire génois par les troupes de France et de Savoie; mais on n'entreprit pas le siége de Gênes, qu'on ne pouvait prendre sans flotte, et la guerre contre les Génois ne fut poursuivie que dans le but d'obliger les Espagnols à traiter pour la Valteline.

Pendant ce temps, Richelieu envoyait des forces en Languedoc et en Poitou contre les rebelles, et demandait aux Hollandais de tourner contre leurs co-religionnaires français une escadre qu'ils lui avaient promise contre Gênes. Les Hollandais consentirent, et le roi d'Angleterre accorda aussi quelques vaisseaux, tant les puissances protestantes étaient irritées de voir les huguenots venir en aide indirectement à la maison d'Autriche.

Le roi Jacques Ier d'Angleterre mourut sur ces entrefaites, le 27 mars 1625, et son fils, devenu le roi Charles Ier, épousa, deux mois après, Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII. Le roi Jacques avait subi à contre-cœur la politique anti-autrichienne voulue par son peuple; le roi Charles, au contraire, s'y engageait avec ardeur, et eût voulu que la France entrât ouvertement dans la guerre d'Allemagne. C'était difficile avant la révolte des huguenots; depuis cette révolte, c'était impossible.

Vingt navires hollandais avaient joint une escadre de dix bâtiments français sur les côtes poitevines; on attendait vingt-deux autres vaisseaux équipés aux Sables d'Olonne, le principal port du Poitou. Soubise voulut prévenir la jonction, et assaillit, avec trente-neuf navires, la flotte hollandaise et française. Il incendia avec des brûlots, prit ou coula cinq vaisseaux, dont l'amiral hollandais (16 juillet).

Les Rochellois vainqueurs proposèrent, comme condition de paix, le rasement immédiat du fort Louis. Richelieu refusa.

La flotte battue se doubla par l'arrivée de l'escadre d'Olonne et de huit navires anglais, et Soubise fut défait à son tour dans les eaux de l'île de Ré, avec perte d'une dizaine de navires. La *Vierge,* vaisseau de quatre-vingts canons, le plus fort qu'on eût encore vu en France, et que Soubise avait conquis sur la marine royale dans le port de Blavet, se fit sauter, et engloutit avec elle dans les flots trois vaisseaux français et un hollandais qui l'assaillaient (15 septembre).

Soubise ne put rentrer dans le port de la Rochelle, et se retira vers les côtes d'Angleterre avec vingt-deux navires. Les îles de Ré et d'Oléron furent reprises, et la Rochelle bloquée.

Pendant ce temps, Richelieu faisait convoquer par le roi, à Fontainebleau, une assemblée de notables, composée des princes, ducs, pairs et grands officiers de la couronne, des premiers présidents et procureurs généraux, du prévôt des marchands de Paris, et de quatre prélats délégués par une assemblée du clergé qui siégeait alors à Paris.

La grande majorité de l'assemblée approuva ce qu'on avait fait dans la Valteline contre le pape, et les délégués du clergé offrirent une assez grosse somme au roi pour la guerre contre les huguenots.

L'assemblée du clergé, contre l'attente du parti fanatique et autrichien, ne se montra nullement hostile à Richelieu. Les opinions des évêques s'étaient modifiées depuis les États Généraux de 1614; ils étaient fort indisposés envers les jésuites, qui se mêlaient de tout dans les diocèses, et qui faisaient toutes sortes d'entreprises sur les droits des évêques et des curés. L'épiscopat se retournait contre l'ultramontanisme.

L'approbation des notables accrut la force morale de Richelieu dans les négociations compliquées qu'il poursuivait en ce moment. Il négociait à la fois avec l'Espagne, pour qu'elle renonçât à la Valteline, et avec l'Angleterre, pour qu'elle amenât les huguenots à se soumettre.

Le favori Buckingham, qui gouvernait l'Angleterre sous le nom de Charles I[er], ayant quelque mécontentement personnel contre la cour de France, avait fait rappeler de nos côtes les escadres auxiliaires d'Angleterre et même de Hollande. Richelieu lui adressa quelques avances; il se radoucit. L'Angleterre craignait que la France ne traitât avec l'Espagne pour pouvoir accabler les huguenots; l'Espagne craignait que la France ne fît la paix avec les huguenots pour se tourner tout entière contre elle. Richelieu, qui était lui-même aux prises avec de grandes difficultés intérieures, et qui se sentait sourdement desservi par le parti dévot auprès de la reine mère, exploita très-habilement sa situation mixte entre l'Angleterre et l'Espagne, et fit autre chose que ce qu'on attendait d'un côté comme de l'autre.

Les ambassadeurs anglais s'entremirent auprès des huguenots, et les menacèrent du retour des flottes anglaises contre eux, s'ils ne se soumettaient. Le roi accorda la paix, par deux actes séparés, aux réformés en général et aux Rochellois. Les conditions furent modérées; mais le fort Louis ne fut pas démoli, et le canal de la Rochelle resta sous le canon de cette forteresse (5 février 1626). On donna seulement aux Rochellois l'espoir d'obtenir, « par leurs longs services », ce qui ne pouvait leur être accordé par un traité.

Le public crut que la paix avec les huguenots, c'était la guerre à fond avec l'Espagne. Il n'en fut rien, et, bientôt après, le traité avec l'Espagne fut signé à son tour. La France avait stipulé pour la Savoie et les Grisons sans les consulter. La Valteline restait tributaire des Grisons, mais était admise à se gouverner elle-même comme pays exclusivement catholique. La querelle entre le duc de Savoie et la république de Gênes devait

être soumise à un arbitrage (mars-mai 1626).

Le duc de Savoie, qui avait espéré conquérir Gênes, et le favori anglais Buckingham, qui avait compté venir à Paris en grande pompe signer une alliance pour les affaires du Nord, furent également irrités contre le gouvernement français.



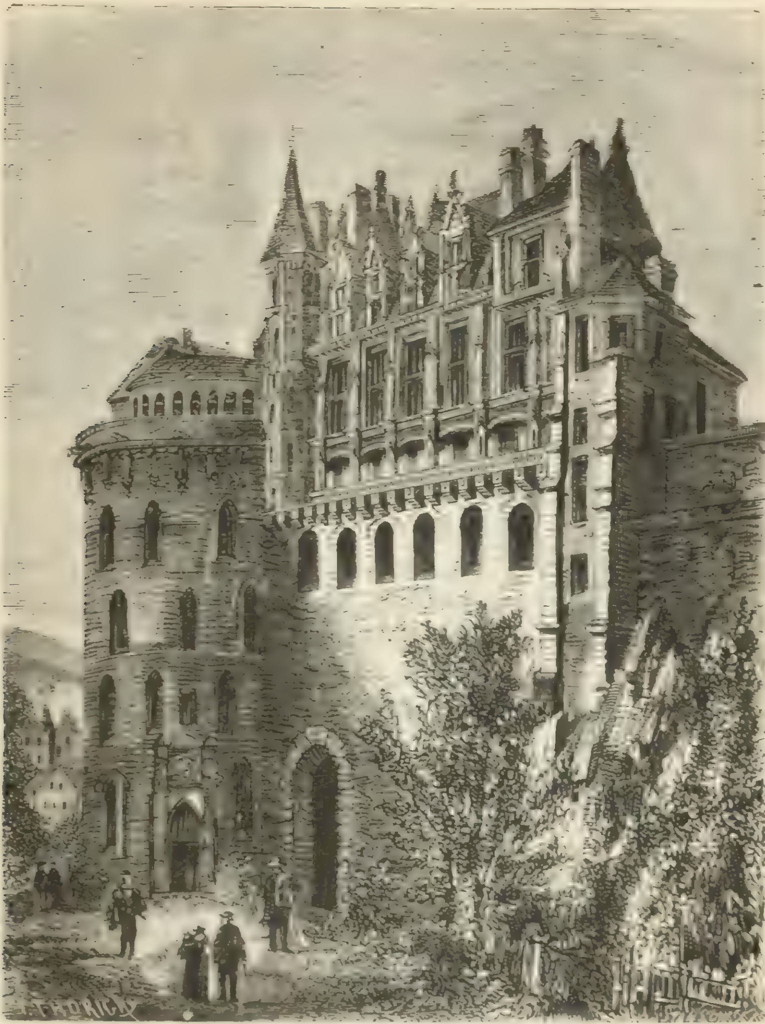
La duchesse de Chevreuse.

Richelieu n'avait pourtant pas agi de la sorte, contre ses propres désirs, sans de graves motifs. Il avait reconnu qu'il lui était impossible de faire de grandes choses au dehors, tant qu'il n'aurait pas mis les huguenots dans l'impuissance de bouleverser sa politique par leurs prises d'armes, et ôté aux grands les moyens de troubler l'État par leurs révoltes ou leurs intrigues. Depuis deux ans qu'il était au pouvoir, les grands ne s'étaient pas révoltés, mais il les sentait toujours prêts à le faire.

Il s'était donc résigné à faire la paix avec l'Espagne, et à ne continuer d'agir contre la maison d'Autriche que dans le nord, et d'une façon indirecte. Tout se concentra chez lui dans une seule pensée, la prise de la Rochelle, cette citadelle de toutes les rébellions. Il n'entendait pas violer le nouveau traité, mais il prévoyait d'inévitables occasions de rupture.

Une grande cabale s'était organisée à la cour contre lui. Les courtisans étaient fort mécontents de ce qu'il avait diminué leurs pensions et menaçait de porter la main sur d'autres abus qui leur étaient profitables. Les cabaleurs circonvinrent le duc d'Anjou, Gaston de France, frère du roi, et voulurent faire un chef de parti de ce jeune homme spirituel, remuant, frivole et vicieux, qui plaisait mieux aux jeunes gens et aux femmes que le triste et froid Louis XIII. C'étaient les dames de la cour qui menaient le complot. Les femmes des hautes classes avaient joué un très-beau et très-noble rôle dans la Réforme du seizième siècle; elles en prirent un fort déraisonnable et fort dangereux dans la politique du dix-septième. Elles dépensèrent beaucoup d'esprit et de courage dans de folles et coupables intrigues, poussant les hommes à mal faire, et se mettant presque toujours du côté opposé aux intérêts de la France, sans vouloir comprendre la politique nationale qu'elles combattaient. Richelieu, qui s'adressait souvent à la raison des hommes avec grandeur, ne sut point parler au cœur des femmes.

Les cabaleurs se mirent en rapport avec les cours étrangères, et conspirèrent contre la vie de Richelieu. Les jeunes courtisans qui entouraient le duc d'Anjou, excités par une belle dame, la duchesse de Chevreuse, proposèrent au jeune duc d'aller avec eux demander à dîner au cardinal à sa maison de campagne de Fleuri, près Barbison, à l'entrée de la forêt de Fontainebleau; là, ils eussent tout simplement égorgé leur hôte.



Château d'Amboise.

Par bonheur, un des complices, le comte de Chalais, confia ce projet à un seigneur qui le menaça de le dénoncer, s'il n'avertissait lui-même Richelieu. Chalais, effrayé, céda, et prévint le cardinal. Le duc d'Anjou, se voyant découvert, s'humilia devant le ministre qu'il avait voulu assassiner, et jura au roi et au cardinal tout ce qu'ils voulurent pour avoir son pardon (fin mai 1626).

Richelieu profita du danger qu'il avait couru pour enraciner plus fortement son pouvoir. Il adressa au roi un mémoire où il comparait le mauvais état des affaires, lorsqu'il était entré au ministère, avec les progrès qui s'étaient accomplis depuis deux ans. « Pour assurer ces fruits », concluait-il, « il faut que Sa Majesté donne des marques de la bonne volonté qu'elle a pour son serviteur, telles qu'on n'en puisse douter. »

Puis il offrit sa démission.

Le roi, ainsi mis en demeure, répondit en protestant de son entière confiance, et en ajoutant : « Je ne connaîtrai jamais que personne ait quelque pensée contre vous que je

ne vous le dise. Je vous protégerai contre qui que ce soit. Assurez-vous que je ne changerai jamais. »

C'était un vrai serment de fidélité du roi au ministre.

Richelieu mit tout de suite le roi à l'épreuve, et obtint de lui de faire enfermer dans une forteresse deux de ses frères naturels, les fils d'Henri IV et de Gabrielle, dont l'un était duc de Vendôme et gouverneur de Bretagne, et l'autre grand prieur de l'ordre de Malte en France.

Ils avaient été tous deux des plus avant dans le complot, et le second, le grand prieur, avait été un de ceux qui voulaient assassiner le cardinal. Le duc de Vendôme n'avait ni foi ni loi. Henri IV était bien mal représenté par ses enfants, naturels ou légitimes, et Louis XIII était encore de beaucoup le moins mauvais d'entre eux.

Le roi et le cardinal se rendirent ensemble en Bretagne. Richelieu apprit en route que le duc d'Anjou, Chalais et leurs amis, avaient recommencé de conspirer; il fit arrêter Chalais à Nantes. Le duc d'Anjou montra encore plus de lâcheté que la première fois. Il déposa contre Chalais devant le conseil du roi, et déclara avoir été poussé par lui à entreprendre la guerre civile. A ce prix, il fut de nouveau pardonné, et reçut, en échange du duché d'Anjou, les duchés d'Orléans et de Chartres et le comté de Blois, avec un énorme revenu. Le roi et le cardinal espérèrent le faire tenir tranquille désormais en le gorgeant d'or, et en évitant de lui laisser dans les mains aucune place forte.

Tandis que le nouveau duc d'Orléans gagnait à ses complots un million de rente, son malheureux complice Chalais était traduit devant une commission composée de membres du Parlement de Bretagne et de maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. Chalais fut condamné à mort par ce tribunal extraordinaire, et décapité le 19 août.

Le duc Gaston d'Orléans jouait aux cartes lorsqu'on lui apporta cette nouvelle; il continua son jeu comme si de rien n'était.

La jeune reine Anne d'Autriche, qui était tout espagnole de cœur comme de naissance, et grande ennemie de Richelieu, fut fort maltraitée et humiliée par Louis XIII, qui lui reprocha d'avoir calculé sur sa mort pour épouser son frère. Le roi étant d'une mauvaise santé, il avait été question, en effet, parmi les conspirateurs, de remarier la reine au duc Gaston si le roi venait à mourir.

Anne d'Autriche répondit fièrement que, de Louis à Gaston, elle eût trop peu gagné au change, ce qui était bien vrai. Louis, toutefois, n'oublia ni ne pardonna, et Anne n'eut jamais sur lui la moindre influence.

Durant le procès de Chalais, le roi avait ouvert en personne les États annuels de la Bretagne à Nantes. Il ôta définitivement le gouvernement de Bretagne à son frère naturel le duc de Vendôme, prisonnier au château d'Amboise, promit aux États le maintien des libertés bretonnes, et s'en remit à eux quant au chiffre du subside qu'ils accorderaient pour les nécessités publiques.

Les États de Bretagne répondirent au roi avec beaucoup de sympathie, se montrèrent fort opposés aux grands et aux factions, et, renouvelant un vœu qu'avaient exprimé les États de 1614, ils demandèrent qu'on démolît les fortifications des villes et châteaux qui étaient devenues inutiles à la défense du pays.

Une ordonnance royale du 31 juillet 1626 prescrivit, non-seulement en Bretagne, mais dans tout le royaume, la démolition des fortifications qui ne servaient pas à la défense des frontières et qui pouvaient servir de retraite aux factieux et aux pillards.

C'était la destruction de ce qui restait, dans les provinces, de la vieille féodalité armée, et aussi de cette nouvelle féodalité de gouverneurs militaires qui avaient succédé aux anciens grands vassaux.

Un cri de joie retentit dans toute la France.

Richelieu fit établir des stations navales pour garder les côtes de Bretagne, et fit publier un édit établissant une compagnie pour le commerce des deux Indes, c'est-à-dire de l'Amérique et de l'Asie. Les États de Bretagne accueillirent cet édit avec acclamation; mais le Parlement de Bretagne refusa de l'enregistrer, parce qu'il y avait un article qui portait quelque atteinte à ses priviléges, et il fit si bien que la compagnie se découragea et abandonna l'entreprise.

Richelieu en garda un vif ressentiment contre ce parlement. Il se défiait déjà de lui auparavant, puisqu'il ne l'avait pas laissé juger en corps le procès de Chalais, et qu'il avait choisi arbitrairement les juges. Ces commissions arbitraires étaient quelque chose de fort contraire aux principes en matière de justice; mais, si Richelieu eut grand tort de s'engager et de persister dans cette voie, les parlements furent coupables aussi de l'y pousser par la mauvaise volonté qu'ils montraient contre ses meilleurs desseins. Depuis que, malgré les États Généraux et malgré l'opinion publique, ils étaient devenus des corps aristocratiques héréditaires, ils avaient la prétention d'intervenir dans le gouvernement d'une façon qui n'appartenait qu'aux États Généraux, et ils se mettaient en guerre avec tout ministre qui n'admettait pas leurs prétentions. La cause du progrès n'avait rien à gagner à ce qu'on les admît, car les idées des parlementaires étaient, sur bien des points, routinières ou rétrogrades.

Richelieu, malgré cet échec, poursuivit le projet qu'il avait conçu de donner à la France une grande marine. Il comprenait que ce ne doit pas être pour rien que nous possédons tant de ports et une si grande étendue de côtes sur deux mers, et que nous devons être une des principales puissances maritimes du monde; il se sentait humilié, pour son pays, de voir les Anglais dominer la mer qui nous sépare d'eux, tandis que nous n'y étions rien.

Il fit abolir, comme incompatible avec l'unité du pouvoir, la connétablie et l'amirauté, qui donnaient à deux chefs suprêmes des armées de terre et de mer une autorité viagère, indépendante des ministres. Il se fit nommer grand maître de la navigation et du commerce de France, c'est-à-dire ministre de la marine et du commerce. Il fit bien voir que ce n'était pas pour son bénéfice personnel qu'il s'attribuait cette puissance, car il abandonna, au profit de l'État, les gros appointements et les avantages éventuels qui lui étaient attribués par sa nouvelle charge.

Le dernier connétable de France avait été le vieux Lesdiguières, mort récemment.

Le Parlement de Provence, au contraire de celui de Bretagne, seconda les desseins de Richelieu, et réclama l'établissement permanent d'un nombre suffisant de galères sur la Méditerranée pour nous défendre contre les pirates musulmans, qui insultaient sans cesse nos côtes et qui venaient enlever les habitants pour les faire esclaves, et aussi contre les pirates chrétiens de toutes nations qui pillaient nos navires de commerce.

Le roi avait fait fortifier les îles d'Hyères. Le Parlement de Provence le pria de mettre aussi en défense Antibes et Toulon.

Richelieu, pour subvenir aux premiers besoins de ses patriotiques entreprises, fit créer des rentes sur l'Hôtel de ville de Paris; puis il fit convoquer par le roi, à Paris, une nouvelle assemblée de notables. Le public prit cette convocation très au sérieux, et d'excellents mémoires sur ce qu'il y avait à faire pour le bien du pays furent adressés au roi et aux notables par des particuliers et par des corps.

L'assemblée s'ouvrit le 2 décembre 1626. Le roi avait donné la présidence à son frère en signe de réconciliation. Une des trois vice-présidences fut conférée à un protestant, le vieux maréchal de la Force. C'était un gage offert aux réformés « paisibles ». La plupart des grands n'avaient pas été convoqués, et les seigneurs présents étaient tous

des conseillers d'État. C'était nouveau et net vis-à-vis des grands.

Le garde des sceaux, qui était comme le suppléant du chancelier, dignitaire inamovible, et qui le remplaçait, parce que le chancelier était en disgrâce pour s'être montré faible envers la cabale des grands, le garde des sceaux pria l'assemblée d'aider le roi aux réformes, particulièrement au rétablissement du commerce et à l'extirpation à tout prix des concussions et des complots.

Richelieu dit qu'il fallait diminuer les dépenses et augmenter les recettes publiques, non en augmentant les impôts qui pesaient sur le peuple, mais en rachetant les revenus engagés.

Le surintendant des finances fit le tableau de l'état déplorable où étaient les finances de la France. « Heureusement », ajouta-t-il, « nos voisins ne peuvent tirer avantage de notre fâcheuse condition, parce qu'ils sont encore en plus mauvais état. » C'était vrai de l'Angleterre aussi bien que de l'Espagne.

Le surintendant déclara qu'il fallait prendre pour modèle l'état des finances à la fin du règne d'Henri IV. Le vieux Sulli eut ainsi la consolation de se voir rendre justice de son vivant.

L'assemblée proposa un système de rachat et de remboursement des revenus publics aliénés, et engagea le roi à appliquer, dans toute leur rigueur, les ordonnances rendues contre les factieux.

Richelieu invita l'assemblée à chercher le moyen d'améliorer le système des tailles, de façon que les pauvres, qui en supportaient la plus grande partie, fussent soulagés, et il promit de diminuer cet impôt si lourd pour les classes inférieures. Un magistrat proposa d'imposer la taille sur toutes les terres du royaume, sans distinction d'origine noble ou roturière, comme on faisait en Provence et en Languedoc. Mais la majorité de l'assemblée, composée de privilégiés qui ne payaient pas la taille pour leurs terres, combattit cette réforme équitable, et Richelieu, si hardi qu'il fût, n'osa insister, de peur de tourner contre lui, outre les grands, la masse des gens à priviléges.

Un règlement fut adopté pour assurer le paiement des troupes, seul moyen de faire cesser leurs exactions sur le pays.

Les compagnies d'ordonnance (la gendarmerie ou cavalerie pesante) furent presque entièrement abolies, et le gros de la cavalerie se composa dorenavant de chevau-légers, qui n'étaient pas toutefois encore ce que nous appellerions de la cavalerie légère, car ils conservaient la cuirasse.

L'assemblée accueillit d'enthousiasme le projet d'avoir en permanence quarante-cinq vaisseaux de guerre sur l'Océan et des galères à proportion sur la Méditerranée, ainsi que de protéger nos navires de commerce en levant, sur les navires étrangers, des droits égaux à ceux que les gouvernements étrangers levaient sur les navires français. Elle n'approuva pas moins le dessein de favoriser l'établissement de grandes compagnies de commerce et de navigation.

L'assemblée, sur l'invitation du roi, désigna, pour plusieurs provinces, les forteresses à démolir, et pria le roi de faire exécuter l'ordonnance de démolition sans délai dans tout le royaume.

Au bout de près de trois mois de sérieuses et utiles délibérations, le roi congédia l'assemblée, en la remerciant de son concours et en promettant de tenir bon compte de ses avis. Il renouvela l'assurance de maintenir les protestants dans toute la liberté à eux accordée (23 février 1627).

Une commission des magistrats les plus capables, présidée par le garde des sceaux, fut chargée de rédiger en un corps de lois les réformes et améliorations promises.

Déjà la plus importante de ces réformes s'exécutait à grand bruit dans nos provinces. Le marteau des démolisseurs retentissait depuis les forêts de l'Ile-de-France jusqu'aux



Démolition des forteresses.

rochers des Alpes. Richelieu avait confié aux provinces et aux municipalités la destruction des forteresses. Il y eut dans le peuple une joie sans pareille ; le flot populaire se rua sur ces mille bastilles qui avaient été, durant des siècles, le repaire des petits tyrans, des mangeurs de peuple. Les villes coururent aux citadelles, les campagnes aux châteaux, chacun à sa haine.

Il y eut un ordre admirable dans cette grande destruction. On combla les fossés, on rasa les boulevards, les bastions, tous les ouvrages qui pouvaient résister au canon ; mais on laissa aux vieilles communes leurs murailles et leurs tours du Moyen Age, aux seigneurs les donjons de leurs aïeux. On détruisit ce qui pouvait nuire ; on laissa subsister ce qui n'était plus qu'un ornement et un souvenir.

Ce que Richelieu faisait dans l'intérêt du peuple, il eût été à souhaiter qu'il l'eût fait de concert avec les élus du peuple, plutôt qu'avec le seul concours de notables par lui-même choisis. Son excuse était que, sur les

Trois Ordres dont se composaient les États Généraux, on pouvait craindre qu'il y en eût deux opposés à la plupart des changements nécessaires. Les États Généraux, où la grande masse de la nation ne comptait que pour un tiers, et un petit nombre de privilégiés pour deux tiers, ne représentaient pas véritablement la société française du dix-septième siècle. Les Anglais, eux du moins, dans leurs parlements, n'avaient que deux chambres, et non trois ordres; le clergé ne faisait pas chez eux un ordre dans l'État.

C'est là ce qui a facilité chez nous le malheureux établissement de la monarchie absolue.

La manie des duels avait continué depuis l'édit d'Henri IV, qu'on n'exécutait pas. Richelieu, dont le frère avait été tué en duel, avait fait récemment publier par Louis XIII un édit beaucoup plus sévère que celui d'Henri IV, et qui défendait le duel dans tous les cas, avec peine de mort s'il y avait eu mort d'homme. La jeune noblesse crut qu'on n'appliquerait pas plus le nouvel édit que l'ancien. Elle continua de se battre comme à l'ordinaire. Des destitutions, des bannissements prononcés contre quelques duellistes ne corrigèrent pas les autres. Un jeune seigneur, le comte de Boutteville, qui avait eu vingt et un duels, vint, par bravade, en faire un vingt-deuxième, deux contre deux, en plein midi, à la place Royale. Le second de l'adversaire de Boutteville fut tué. Boutteville et son second furent arrêtés, condamnés par le Parlement, et décapités en place de Grève (21 juin 1627). Boutteville était de l'illustre maison de Montmorenci, et toute la cour avait imploré sa grâce. Le Parlement avait suspendu l'exécution, pour que le roi eût le temps d'aviser; mais Richelieu n'entendait plus qu'aucune tête fût au-dessus du niveau de la loi.

Pendant que Richelieu s'affermissait de plus en plus à l'intérieur, les affaires allaient mal en Allemagne, par la faute du gouvernement anglais, c'est-à-dire du favori Buckingham, qui avait fait échouer une transaction proposée par Richelieu sur le Palatinat entre les protestants et les catholiques allemands, et qui, en même temps, n'avait pas fourni les subsides promis aux princes de la basse Saxe et à leurs alliés les Danois. Les bas Saxons et les Danois, mal entretenus, mal disciplinés, avaient été battus par les généraux de l'empereur et de la ligue catholique allemande (août 1626), et Ferdinand II achevait d'écraser toute résistance dans les États autrichiens, et dominait de plus en plus le reste de l'Allemagne.

Ces revers du protestantisme en Allemagne ne rapprochèrent pas l'Angleterre de la France contre l'ennemi commun. L'Angleterre était dans les mains d'un homme qui n'écoutait que ses fantaisies et sa vanité. Buckingham, lorsqu'il était venu chercher, comme ambassadeur extraordinaire, la sœur de Louis XIII, mariée à Charles Ier, s'était avisé de faire la cour à la reine de France. La reine Anne d'Autriche était coquette et romanesque, et fort ennuyée de son mari, qui l'avait toujours négligée, même avant d'avoir des motifs graves de se plaindre d'elle. Elle n'avait point paru insensible aux hommages du brillant et fastueux Anglais.

Depuis ce temps, Buckingham n'avait plus que deux idées en tête, trouver prétexte de revenir en France pour revoir l'objet de sa vaniteuse passion, et jouer de mauvais tours à Richelieu, dont la supériorité irritait son amour-propre. Il poussa le roi Charles Ier à des procédés offensants envers sa femme Henriette-Marie de France, autorisa sous main les pirateries des Anglais contre le commerce français; puis, sur les réclamations et les représailles de la France contre les navires anglais, il offrit de venir en ambassade pour accommoder le différend.

Richelieu, assuré que Buckingham ne manquerait pas de cabaler avec les grands

et avec les huguenots, conseilla au roi de refuser.

Buckingham ne rêva plus que la guerre contre la France. C'était la plus grande folie que pût commettre le gouvernement anglais. Non-seulement c'était contraire à ses vrais intérêts au dehors, mais c'était pour lui un grand danger à l'intérieur, dans l'état d'irritation où était l'esprit public contre le despotisme de Charles Ier et de son favori.

Buckingham alla de l'avant, sans rien considérer ni rien prévoir. Il se mit à intriguer avec les chefs huguenots, avec le duc de Savoie, qui gardait rancune à Richelieu, avec le duc de Lorraine, jeune prince turbulent et téméraire, qui changeait, bien malheureusement pour son duché, la politique paisible et prudente de ses prédécesseurs. Buckingham essaya même de s'entendre avec l'Espagne contre la France.

L'Espagne n'accepta pas, et tenta au contraire de traiter avec la France contre l'Angleterre. Le parti dévot de la cour, qui prenait un ascendant croissant sur la reine mère, poussa vivement Louis XIII à accepter. Richelieu parut céder, afin d'empêcher l'Espagne de se retourner du côté des Anglais. On conclut un traité secret pour attaquer l'Angleterre à frais communs (mars-avril 1627).

Richelieu voyait bien que le gouvernement espagnol n'avait d'autre but que d'engager la France dans une guerre à fond contre l'Angleterre, afin d'avoir les mains libres dans le reste de l'Europe. Il prit ses mesures pour n'être pas dupe.

Ce fut le gouvernement anglais qui rompit avec nous. Il fit saisir les biens des négociants français en Angleterre, et interdit tout commerce avec la France (28 avril 1627). Louis XIII riposta par une semblable interdiction. On entama, des deux côtés, de grands préparatifs, et le roi quitta Paris pour aller prendre le commandement de l'armée qui s'assemblait en Poitou, afin de repousser une descente prévue des Anglais (fin juin). Il tomba malade, fut forcé de s'arrêter en route, et chargea officiellement la reine mère et le cardinal de pourvoir à tout pendant sa maladie.

La situation était grave. On s'attendait à la révolte de la Rochelle. Le duc de Rohan agitait le Languedoc. Les ducs de Savoie et de Lorraine armaient. Richelieu eut avis que la flotte anglaise, commandée par Buckingham, était arrivée, le 20 juillet, en vue de l'île de Ré, tout près de la Rochelle. Buckingham avait avec lui une centaine de navires, moitié de guerre, moitié de transport, sept mille soldats anglais et trois mille protestants français.

Buckingham data de son bord, en rade de Ré, un manifeste où il accusait le roi de France d'avoir violé son traité avec les huguenots, et de viser à surprendre la Rochelle pour lui enlever toutes ses libertés. Il assurait que le roi son maître n'avait pris les armes que pour la défense des Églises protestantes opprimées, et non, comme on le prétendait, pour empêcher le roi de France de se former une marine. Il eût suffi, disait-il, de lâcher les corsaires anglais pour dissiper « ces vains et faibles efforts », sans que son roi s'en mêlât.

Si Buckingham fût descendu au fort Louis, suivant l'avis des huguenots, ce fort eût infailliblement succombé sous une double attaque des Anglais et des Rochellois. Heureusement, Buckingham, qui, en réalité, se souciait peu des huguenots, voulut, avant tout, s'emparer des îles de Ré et d'Oléron pour en faire un nouveau Calais et un repaire de corsaires anglais. Il opéra sa descente à la pointe de Semblanceau, dans l'île de Ré.

Il y fut vigoureusement reçu. Toiras, gouverneur des îles, se jeta sur les Anglais avec trois mille soldats et volontaires d'élite, et les repoussa jusque dans la mer. Le canon des vaisseaux anglais obligea enfin

ce vaillant capitaine à évacuer le rivage, et à aller s'enfermer dans la citadelle de Saint-Martin de Ré. Buckingham vint l'y assiéger (22-27 juillet).



Toiras.

Richelieu respira, quand il sut que le fort Louis n'était pas attaqué, et que Ré était si bien défendue. Il déploya une activité prodigieuse pour équiper les navires royaux construits récemment, pour armer en guerre nos meilleurs vaisseaux de commerce, pour réunir de grands approvisionnements, afin de ravitailler l'île de Ré. Le trésor était vide. Il donna ce qu'il avait, engagea tout ce qu'il pourrait jamais avoir, afin de survenir aux besoins de l'armée.

Le gouverneur de Ré, Toiras, continuait comme il avait commencé. Buckingham, qui faisait le généreux et le chevaleresque, loua fort la vaillance de l'ennemi qui lui résistait si bien; mais, en même temps, il faisait garrotter et jeter à la mer les matelots français qui essayaient d'introduire des vivres dans la citadelle assiégée. Il avait chassé de l'île les habitants catholiques, puis il fit chasser leurs femmes vers les fossés de la citadelle. Le gouverneur n'ouvrant pas, les Anglais tirèrent sur ces pauvres créatures. Toiras n'eut pas le courage de les laisser périr, et les reçut dans sa place, malgré le danger d'avoir à nourrir tant de bouches inutiles.

Buckingham, ne pouvant emporter de vive force la citadelle, voulait la réduire par famine; mais c'était long et chanceux. Les alliés sur lesquels il avait compté attendaient qu'il eût un succès pour se déclarer. Les ducs de Savoie et de Lorraine ne bougeaient pas; Rohan avait grand'peine à remuer les huguenots du midi, et la Rochelle même n'était pas encore en révolte ouverte. L'armée française vint camper devant la Rochelle le 15 août. Les Rochellois offrirent de faire retirer les Anglais, à condition que le fort Louis fût rasé.

Le roi, qui commençait à se rétablir, refusa dédaigneusement.

Les hostilités s'engagèrent, dans les premiers jours de septembre, entre les Rochellois et les troupes royales. Les Rochellois publièrent un manifeste, où ils rappelaient que leur ville s'était donnée à la couronne de France volontairement et conditionnellement, au temps de Charles V.

Buckingham, qui commençait à douter quelque peu du succès, et qui rêvait toujours de revoir la reine de France, réitéra la proposition des Rochellois sur la démolition du fort Louis pour toute condition de paix. Le roi, de l'avis de Richelieu, répondit qu'il n'écouterait rien tant que l'étranger aurait le pied en France.

Le roi et le cardinal partirent pour l'armée. Richelieu était fort inquiet : un soldat de la garnison de Saint-Martin de Ré avait passé à la nage, de l'île de Ré sur le continent, pour apporter des dépêches du gouverneur Toiras, qui annonçait qu'il allait être forcé de se rendre, s'il n'était promptement ravitaillé.



Vue du siége de la Rochelle.

Un grand convoi de barques à voiles et à rames avait été réuni aux Sables d'Olonne. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, le convoi partit aux cris de : « Passer ou mourir! » Favorisé par le vent, il traversa audacieusement la flotte anglaise, força une estacade flottante, faite avec des mâts et des câbles, devant le port de Saint-Martin de Ré, et apporta à la garnison des vivres et du renfort. Louis XIII et Richelieu apprirent cette bonne nouvelle en arrivant à l'armée.

Les Rochellois, jusque-là, quoique en guerre contre le roi, ne s'étaient pas décidés à traiter formellement avec les Anglais. Ils signèrent enfin un traité avec Buckingham, de peur qu'il ne les abandonnât; mais leur amiral, Guiton, stipula que les Anglais ne s'approprieraient aucun poste dans l'île de Ré ni sur la côte. Les Rochellois gardaient le cœur français, tout en traitant avec l'ennemi de la France (15 octobre).

Buckingham, informé qu'un nouveau et plus grand secours allait arriver à Toiras, tenta de prendre d'assaut la citadelle par un effort désespéré. Il fut repoussé avec grand carnage (6 novembre). Dans la nuit du 7 au 8, six mille Français, débarqués sur deux points de l'île de Ré, à la Prée et à Sainte-Marie, opérèrent leur jonction avec Toiras. Buckingham était encore supérieur en nombre, car lui aussi avait reçu du renfort; mais ses troupes étaient démoralisées et affaiblies par les maladies. Il n'essaya pas de soutenir le choc, et se rembarqua; mais son arrière-garde fut rejointe et détruite par les Français.

Buckingham remit à la voile pour l'Angleterre, laissant Richelieu face à face avec la Rochelle.

Richelieu écarta tout autre souci pour se donner tout entier à ce grand siége qu'il rêvait depuis longtemps. Le duc de Rohan avait recommencé la guerre civile dans le bas Languedoc en septembre. Il avait insurgé Nîmes et les Cévennes; puis il réussit à soulever les réformés de la haute Guyenne et du haut Languedoc. Richelieu envoya contre Rohan le prince de Condé, qui, sentant la force du grand ministre, n'essayait plus de lui disputer le pouvoir, et se contentait d'être un de ses lieutenants et de tirer de lui le plus d'argent possible. Le roi et le cardinal restèrent devant la Rochelle.

Tout était à faire lors de leur arrivée. Les généraux, qui étaient déjà là depuis près de deux mois, avaient laissé les Rochellois rentrer leurs moissons et avaient négligé d'occuper le poste de Tadon, sur le bord du canal de la Rochelle, en face du fort Louis. L'occupation de cette position eût rendu la défense de la Rochelle presque impossible. Il n'était plus temps; les Rochellois y avaient construit un fort.

Il fallut donc bloquer régulièrement la Rochelle. La situation de la place rendait le blocus très-difficile, et Richelieu n'avait pas moins à craindre les siens mêmes que les ennemis. Il n'avait pas à douter du mauvais vouloir de la plupart des grands qui commandaient les corps de l'armée, et qui sentaient bien que la victoire du ministre serait remportée sur eux autant que sur les huguenots.

Richelieu fit face à tout. Il assura l'approvisionnement du camp par une ordonnance qui défendit aux soldats, sous peine de mort, de prendre les bœufs des laboureurs et de troubler les travaux des champs. En même temps, il assura le bien-être des soldats en leur faisant fournir des vêtements d'hiver par les principales villes, et en les faisant payer exactement, toutes les semaines, par des commissaires du roi, au lieu de laisser, comme auparavant, la solde passer par les mains des chefs de corps. Il établit dans le camp un ordre admirable, tel qu'on n'en avait jamais vu dans une armée française, et, grâce à la surveillance exercée sur les trésoriers et les fournisseurs, l'armée employée au siége de la Rochelle, plus forte que celle du siége de Montauban sous Luines en 1621, coûta deux tiers de moins. Tout gaspillage, toute concussion, était impossible devant Richelieu, qui embrassait de son regard d'aigle les plus minutieux détails aussi bien que les grands ensembles. Il voyait tout et savait tout.

Les travaux du siége ne furent pas moins bien conduits que l'administration militaire. On établit des lignes de circonvallation de trois lieues de tour, flanquées de onze forts et de dix-huit redoutes, afin de fermer toute issue aux Rochellois du côté de la terre. C'était un ouvrage digne des Romains.

On fit quelque chose de bien plus surprenant du côté de la mer. Les batteries établies à droite et à gauche de la large entrée du canal de la Rochelle et celles du fort Louis ne suffisaient pas à empêcher qu'on introduisît des vivres par mer dans la place, et l'on devait s'attendre à quelque grand effort des Anglais pour secourir la Rochelle. Richelieu entreprit, d'après les plans d'un architecte et d'un maître maçon de Paris, de barrer le canal par une digue d'environ quinze cents mètres, ouverte au milieu pour le passage des marées.

On s'y mit à la fin de novembre. Pendant trois mois, on n'avança guère. Plus d'une fois, l'Océan furieux défit en une heure le travail d'une semaine. On s'aperçut enfin que c'était la faute du général qui dirigeait les travaux, et qui faisait faire la digue droite au lieu de la faire en talus pour amortir la violence de la marée. Ce défaut réparé, le gigantesque ouvrage avança peu à peu vers sa perfection, en dépit des vents et des flots.

A la fin de décembre, une escadre de douze vaisseaux était venue se mettre à l'ancre dans

le canal. Durant le mois suivant, le gros de la flotte française fut rejoint, dans les eaux de l'île de Ré, par une flotte espagnole, qui venait remplir ainsi, un peu tardivement, les obligations du traité d'avril 1627. Les Espagnols repartirent aux premiers bruits d'un retour de la flotte anglaise. Richelieu savait d'avance que ce n'était là qu'un secours de parade. L'Espagne, dans ce moment même, fournissait secrètement de l'argent au duc de Rohan pour la guerre civile.

Louis XIII, ennuyé de quatre mois de séjour devant la Rochelle, s'en alla, le 10 février 1628, sans que Richelieu pût le retenir.

Il y avait grand danger pour Richelieu à se séparer du roi, qu'on ne manquerait pas de chercher à aliéner de lui en son absence. Mais Richelieu savait que lui seul pouvait prendre la Rochelle. Il resta.

Louis XIII lui laissa tout pouvoir sur l'armée, comme son lieutenant général. C'était une chose étrange à voir que ce général en chapeau rouge, suivi d'un état-major d'évêques et de moines. Son principal aide de camp, qui était aussi son plus habile agent diplomatique, était un capucin appelé le père Joseph. Richelieu avait réalisé pour un moment la singulière idée qu'il avait exprimée aux États Généraux de 1614, à savoir : de transformer les hommes d'Église en hommes d'État sans liens de famille. Les prélats et les moines dont il s'entourait étaient, comme lui, des gentilshommes plus faits pour la guerre et pour la politique que pour la vie ecclésiastique, et ils le servaient avec zèle et capacité, pendant que les grands laïques intriguaient contre lui.

Du reste, les grands seuls, dans l'armée, lui étaient hostiles; il avait bien vite gagné le cœur des petits nobles et des soldats.

Les ennemis de la France, catholiques ou protestants, désiraient également que Richelieu échouât dans son entreprise. Une diversion fut tentée en Italie pour l'obliger à lâcher la Rochelle.

Le duc de Mantoue, marquis de Montferrat, venait de mourir. L'héritier de ces deux seigneuries italiennes était un prince français, le duc de Nevers, issu, comme le feu duc de Mantoue, de la maison italienne de Gonzague. Le duc de Nevers avait couru se mettre en possession de l'héritage. L'Espagne suscita contre lui un prétendant, et fit ordonner par l'empereur, en sa qualité de suzerain, le séquestre de la succession. Le duc de Nevers refusa de s'en dessaisir. Les Espagnols du Milanais envahirent le Mantouan, et le duc de Savoie envahit le Montferrat, dont les Espagnols lui avaient promis la moitié.

Richelieu attachait beaucoup d'importance au maintien d'un protégé de la France dans les deux fortes positions militaires de Mantoue et de Casal, capitale du Montferrat. Il avait hâte de se retourner vers l'Italie. Il essaya d'en finir avec la Rochelle par un coup de main. La place se gardait trop bien; la surprise ne réussit pas (12 mars 1628).

Richelieu pressa le roi de revenir pour s'entendre avec lui. Malgré les menées de la cour, dans lesquelles, cette fois, trempait la reine mère elle-même, qui commençait à s'aliéner de Richelieu, Louis XIII revint. Il fit inutilement sommer la Rochelle de se rendre (25 avril).

Le parti le plus violent l'avait emporté dans la ville assiégée. Les Rochellois s'étaient engagés à n'entendre à aucun traité sans l'aveu du roi d'Angleterre, qui leur promettait un prompt secours, et ils avaient élu pour maire leur amiral Guiton, homme sans peur et sans pitié. Quand il prit possession de la mairie, il jeta sur la table du conseil de ville un poignard destiné au premier qui parlerait de se rendre.

La place était couverte de deux côtés par des marais, d'un troisième par le port, du quatrième par des fossés qu'inondait l'eau de la mer, et par une double ligne de bastions et de demi lunes. L'assaut fut jugé im-

possible. Le roi et le cardinal ne purent que continuer le blocus, envoyer des volontaires au nouveau duc de Mantoue, et l'engager à se défendre de son mieux jusqu'à ce qu'on pût faire marcher une armée à son aide.



Louis XIII.

La situation intérieure de l'Angleterre avait retardé le secours qu'attendaient les Rochellois. Le peuple anglais, qui avait autrefois supporté, dans l'intérêt de la défense nationale, l'autorité quasi absolue d'une femme de génie, d'Élisabeth, n'était pas disposé à supporter le despotisme extravagant des incapables Stuarts. Le roi Jacques I[er], médiocre et pacifique, n'avait pas beaucoup pesé sur la nation; mais Charles I[er] s'était promptement fait détester. Trouvant son Parlement trop indocile, il avait cessé de le convoquer, et tâchait de gouverner avec des levées d'argent arbitraires. Mais bientôt l'attitude du peuple était devenue si menaçante, que Charles avait été obligé de rappeler un nouveau Parlement.

Charles I[er], au milieu de ses embarras, ne pouvant envoyer une grande flotte, eût bien pu, tout au moins, expédier quelques vaisseaux chargés de vivres, avant que le canal fût barré par la digue; mais il avait l'arrière-pensée de laisser languir les Rochellois pour les réduire à se donner à l'Angleterre. Les Rochellois fussent tous morts plutôt que de se faire Anglais.

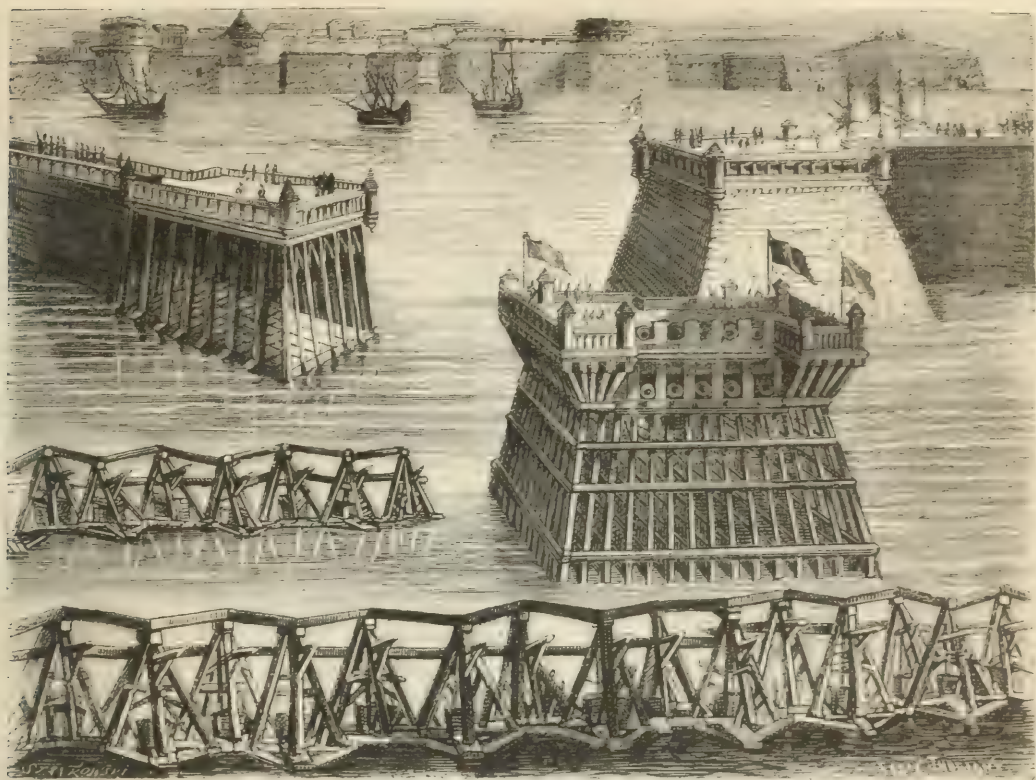
La flotte anglaise parut enfin le 11 mai. Elle trouva l'entrée du canal fermée par la flotte française, qu'appuyaient sur ses deux flancs les batteries de terre. Entre la flotte française et la ville assiégée, la digue presque achevée était armée de six batteries, et protégée, du côté de la ville et du côté de la mer, par une double estacade de vaisseaux enchaînés les uns aux autres.

Les Anglais hésitèrent huit jours durant, et, après quelques canonnades où ils n'eurent pas le dessus, ils n'osèrent attaquer à fond, et repartirent (18 mai).

Les Rochellois commencèrent à négocier avec Louis XIII; mais, sur la réception d'une lettre de Charles I[er], qui jurait de hasarder ses trois royaumes pour sauver la Rochelle, Guiton fit rompre les pourparlers (2 juin).

Les Rochellois, dit un historien de ce temps, résolurent, si le roi anglais leur manquait de parole, de mourir tous avec leur liberté. L'un d'eux proposa d'aller tuer Richelieu dans son camp, comme Poltrot avait tué jadis le duc François de Guise. Guiton et les ministres protestants le lui défendirent. « Si Dieu nous sauve », dirent-ils, « ce ne sera point par un crime. » Le crime eût été sans excuse; Richelieu, loyal adversaire, n'avait pas, comme Guise, les mains pleines du sang innocent.

La disette commença dans la Rochelle dès la fin de juin. On vit se renouveler les affreuses misères du siége de Paris au temps de la Ligue. Les Rochellois tentèrent de mettre dehors les gens qui ne pouvaient aider à la défense. Le roi fit repousser ces mal-



Château d'Argencourt et entrée de la digue de la Rochelle

heureux vers la ville. Guiton leur ferma les portes, et un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards périrent entre les fossés de la ville et les lignes royales.

Richelieu n'eût peut-être pas eu le triste courage de les laisser mourir; il n'était rigoureux que par politique; mais Louis XIII était dur et insensible par nature.

Une partie du peuple rochellois s'était soulevée en faveur de la paix; mais l'émeute avait été comprimée, et l'inflexible Guiton en avait fait exécuter les chefs (22 juillet).

Quelque temps après, comme on lui disait que tout le monde mourait de faim, il répondit froidement : « Pourvu qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est assez. » Et il ajouta qu'il était prêt, s'il le fallait, à tirer au sort avec qui l'on voudrait pour savoir lequel mangerait l'autre.

Charles Ier avait enfin, en jurant de respecter désormais les lois en matière d'impôts et de liberté individuelle, obtenu des subsides du Parlement anglais, et achevé l'équipement d'une flotte plus puissante que la première. Buckingham partit pour en prendre le commandement; mais, avant de monter à bord, il fut poignardé par un puritain (23 août). Le parti populaire et religieux qu'on nommait les puritains, parce qu'ils affectaient une grande pureté de foi et de mœurs, détestait Buckingham comme un impie et un tyran, et lui imputait tous les maux de l'Angleterre et tous les revers de la religion protestante.

La flotte anglaise n'en partit pas moins, et reparut, le 30 septembre, devant la Rochelle, qui avait supporté trois mois de famine dans l'attente de ce jour. La flotte anglaise avait

plus de cent vingt navires, et traînait après elle une multitude de brûlots, de pétards flottants, de vaisseaux-mines, destinés à faire sauter les estacades. Soubise et tous les émigrés huguenots étaient à l'avant-garde.

On resta deux jours en présence. Le 3 octobre, les Anglais s'avancèrent à la faveur du vent et de la marée.

La flotte française remplissait le canal. La digue, les deux estacades, les forts, les falaises de la côte et du canal, étaient couverts d'armes et de soldats; des milliers de volontaires étaient accourus de toute la France. Le roi était en personne aux batteries du Chef-de-Baie, un des deux promontoires entre lesquels s'ouvre le canal. Richelieu attendait l'ennemi, debout sur sa digue, au centre de tout ce grand spectacle. Au fond du canal, sur les murs de la ville, un peuple agonisant attendait en silence la décision de son sort.

Les gros vaisseaux anglais, de mille à douze cents tonneaux, ne purent pénétrer dans le canal, où nos navires de quatre à cinq cents tonneaux se tenaient à l'aise. Les moyens navires des Anglais et des émigrés huguenots entrèrent, précédés par leurs brûlots en flammes. Les chaloupes françaises détournèrent et firent échouer les brûlots; le principal vaisseau-mine fut coulé, et plusieurs navires anglais fort maltraités.

Le lendemain, une seconde attaque ne réussit pas mieux. Les Rochellois, de leur côté, firent contre la digue une tentative inutile.

Les Anglais ne renouvelèrent point le combat, et tentèrent de négocier pour les Rochellois. Richelieu refusa.

Les Rochellois cédèrent enfin. On dit qu'ils n'avaient plus que cent trente-six hommes en état de tenir leurs armes. Richelieu leur accorda pleine amnistie et liberté de culte (28 octobre). Les marins émigrés qui étaient avec les Anglais eurent leur grâce à part, à condition de rentrer sous trois mois. La plupart rentrèrent, et la France recouvra ainsi bon nombre d'excellents hommes de mer.

Richelieu fit son entrée dans la Rochelle le 30 octobre. Les soldats furent saisis d'horreur et de pitié en se voyant assaillis par une foule pâle et décharnée, qui leur arrachait des mains leurs pains de munition. Les maisons et les rues étaient encombrées de cadavres desséchés qu'on n'avait pas eu le courage d'ensevelir. La moitié de la population était morte de faim.

Lorsque Guiton se présenta devant Richelieu, le vainqueur demanda au vaincu ce qu'il pensait des rois de France et d'Angleterre. « Je pense », répondit le vieux chef huguenot, « que mieux vaut avoir pour maître le roi qui a pris la Rochelle que le roi qui n'a pas su la défendre. »

Richelieu lui donna le commandement d'un vaisseau de guerre.

Le roi abolit tous les priviléges de la Rochelle, ordonna la démolition des fortifications, sauf celles du port, et le désarmement des habitants; mais il n'y eut aucune persécution contre les personnes ni contre le culte.

Le siége de la Rochelle avait coûté quarante millions, qui en vaudraient aujourd'hui peut-être huit ou neuf fois autant, et bien des milliers d'hommes, pour faire détruire par la France une des forces de la France. C'est un grand malheur que notre pays n'ait pas trouvé moyen de conserver cette héroïque liberté municipale de nos vieilles communes en fondant son unité nationale!

La guerre civile n'était pas entièrement finie. Le duc de Rohan, à force d'énergie et d'habileté, parvint à empêcher le parti huguenot de se dissoudre, et fit décider, par une assemblée tenue à Nîmes, qu'on ne se soumettrait pas sans la garantie de l'Angleterre.

Mais Richelieu était assuré maintenant d'abattre ce reste de résistance, et il recommença tout de suite à s'occuper activement

du dehors. Le plus pressé était de sauver le chef-lieu du Montferrat, Casal, que des volontaires français défendaient vigoureusement contre les Espagnols et les Piémontais. Les habitants du Montferrat, qui étaient pour les Français, avaient jusque-là ravitaillé la place de leur mieux, et les dames de Casal avaient donné tous leurs bijoux pour payer la garnison.

Richelieu eut à vaincre de nouveau les ennemis intérieurs avant de pouvoir combattre l'ennemi du dehors. Ce n'était plus aux jeunes courtisans et aux belles dames que Richelieu avait affaire, mais aux dévots de la cour, désolés de voir qu'on songeait à autre chose qu'à exterminer l'hérésie, et qu'on allait rentrer en lutte avec la maison d'Autriche. La reine mère, à mesure qu'elle avançait en âge, tombait de plus en plus dans leurs mains.

Richelieu posa nettement la question devant le roi et la reine mère. Il exposa la politique française telle qu'il la concevait : soulager le peuple ; abaisser les parlements, qui, dit-il, en s'attribuant une prétendue souveraineté, empêchent tous les jours le bien du royaume ; achever d'abattre la révolte protestante ; éviter les conquêtes lointaines, mais pousser de Metz jusqu'à Strasbourg, si l'on pouvait, et penser aussi à la Franche-Comté ; enfin, s'ouvrir des portes dans tous les petits États voisins de la France pour les défendre contre l'oppression de l'Espagne.

Après quoi, il dit hardiment la vérité à Louis XIII et à Marie de Médicis sur leurs défauts, sur leur mobilité, sur leur susceptibilité, sur leur défiance envers leurs meilleurs serviteurs. « Les intérêts de l'État », dit-il, « requièrent souvent qu'on passe pardessus les passions des princes. »

Et, pour la seconde fois, il offrit sa démission.

Le roi accepta les remontrances, et refusa la démission. La reine mère se tut. Richelieu sortit vainqueur.

Richelieu ne cherchait pas la guerre à tout prix. Il offrit à l'Espagne et à l'empereur l'arbitrage du pape dans l'affaire de Mantoue et du Montferrat. L'Espagne refusa.

Louis XIII offrit une amnistie aux huguenots du midi qui se soumettraient immédiatement, et porta au Parlement, le 15 janvier 1629, un grand édit, qui était un vrai code, et qui était la réponse aux requêtes des États Généraux et des Notables. Il y avait là quantité de réformes de tous genres, fort utiles et fort raisonnables. Par exemple, l'ordre aux seigneurs de restituer les biens communaux usurpés sur les communes rurales. C'était tout le contraire de ce qui se passait en Angleterre, où l'on pendait les paysans qui essayaient de reprendre leurs communaux usurpés par les grands propriétaires. — Le simple soldat pouvait désormais devenir capitaine, et même davantage, s'il s'en rendait digne. — Le soldat devait avoir une solde plus forte et le pain de munition. — Un service d'ambulances était organisé pour les malades et les blessés. — Les étapes des troupes étaient réglées, et toutes sortes d'excellentes mesures étaient arrêtées à la fois pour assurer la subsistance et le bien-être de l'armée, et pour mettre fin aux désordres qu'elle commettait dans le pays, et dont le besoin était la cause ou le prétexte. — Il était interdit sévèrement à qui que ce fût de lever de l'argent sur le peuple sans l'ordre du roi. — Le roi devait entretenir désormais quarante à cinquante vaisseaux de guerre de quatre à cinq cents tonneaux, outre les petits bâtiments, avec pilotes, matelots, canonniers, charpentiers de marine, écoles d'artillerie de marine, cours publics, dans nos ports, sur l'art de la navigation. — Les marchandises françaises, sauf le sel, ne pourraient plus être exportées que par navires français. C'était une entrave à la liberté du commerce ; mais les Anglais avaient donné l'exemple en prohibant chez eux l'importa-

tion des vins français par navires français. — Les nobles étaient autorisés à faire le commerce sur mer sans perdre leurs priviléges, et des priviléges de noblesse étaient accordés aux armateurs et aux négociants maritimes du Tiers État. Richelieu voulait à tout prix encourager l'esprit d'entreprise sur les mers.

Le roi et le cardinal partirent pour l'armée le jour même de la remise du nouveau code au Parlement. Richelieu poussa les préparatifs avec sa vigueur accoutumée, et, le 1er mars, il franchit, avec Louis XIII, le mont Genèvre à travers les neiges. Le revers de la montagne, du côté d'Italie, appartenait alors à la France jusqu'à l'entrée du fameux défilé appelé le Pas de Suse.

Deux ou trois jours de pourparlers entre Richelieu et le prince de Piémont, fils du vieux duc de Savoie Charles-Emmanuel, restèrent sans résultats. L'étroit défilé, puissamment fortifié, fut attaqué de front, pendant que deux détachements escaladaient, à droite et à gauche, des rochers qu'on croyait inaccessibles, en débusquaient les ennemis, et, du haut des cimes, dirigeaient un feu plongeant sur les défenseurs du défilé. Le Pas de Suse fut forcé, et les Piémontais poursuivis jusque dans la ville (6 mars).

Le duc de Savoie courba la tête, et promit d'aider le roi à ravitailler Casal, et de faire reconnaître par l'Espagne et par l'empereur le nouveau duc de Mantoue et marquis de Montferrat (11 mars).

Le gouverneur espagnol du Milanais, n'ayant pas des forces suffisantes pour tenir tête aux Français, acquiesça aux promesses du duc de Savoie.

Trois semaines après, la paix fut signée avec l'Angleterre (4 avril). Charles Ier abandonnait les huguenots pour n'avoir plus à s'occuper que de sa lutte contre son peuple, et pour continuer tout à son aise ses tentatives de despotisme, qui devaient le conduire à l'échafaud.

Louis XIII et Richelieu rentrèrent en France, laissant un gros corps de troupes à Suse, en attendant que le roi d'Espagne eût ratifié le traité. Ils marchèrent des Alpes sur le Languedoc et la haute Guyenne à la tête de cinquante mille hommes, pour en finir d'un seul coup avec le parti huguenot.

Le duc de Rohan venait de conclure un traité formel avec l'Espagne (3 mai). Les Espagnols n'eurent pas le temps de le secourir. Privas, chef-lieu du Vivarais protestant, fut pris, pillé et brûlé (29 mai). Richelieu, qui était au lit, malade de fatigue, ne put empêcher le massacre; il ne put qu'obtenir la grâce du commandant prisonnier, que le roi voulait faire pendre.

Du Vivarais, le roi entra dans les Cévennes. La ville d'Alais essaya de se défendre. Rohan tenta de la ravitailler de nuit. Richelieu monta à cheval pour repousser en personne Rohan. Alais capitula le lendemain (16 juin).

Comme la Rochelle et comme Guiton, Rohan se résigna enfin. Rohan et l'assemblée du parti protestant n'obtinrent qu'une amnistie générale. Toutes les places huguenotes durent démolir leurs fortifications modernes, et ne garder que leurs vieilles enceintes du Moyen Age. Le roi confirma de nouveau l'Édit de Nantes. Le parti protestant était détruit. La religion protestante subsistait. Richelieu avait atteint son but.

La forte ville de Montauban avait d'abord refusé de se soumettre avec le reste des huguenots. Richelieu marcha sur Montauban. Quand les gens de la ville surent qu'il était là en personne, ils lui mandèrent qu'ils étaient prêts à lui ouvrir leurs portes, parce qu'ils ne se fiaient qu'à lui seul, et qu'ils savaient sa parole inviolable. Richelieu, à son entrée dans Montauban, déclara aux ministres protestants que le roi, en qualité de Français, ne faisant pas de distinction entre eux et les catholiques.



Richelieu forçant le Pas de Suse.

La première partie du programme de Richelieu était accomplie. Les grands étaient abaissés, et le parti huguenot ruiné.

En ce qui regardait les grands, il n'y avait rien à regretter. Pour le parti huguenot, il avait provoqué son malheur. Sa destruction eut d'abord de grands avantages pour la France, en donnant au gouvernement une liberté d'action au dehors dont il fit, sous Richelieu, le plus glorieux et le plus légitime usage.

Mais, plus tard, ces avantages nous coûtèrent bien cher. La suppression de cet obstacle intérieur que le pouvoir rencontrait dans l'organisation du parti protestant, facilita l'établissement du despotisme. Le despotisme écrasa de nouveau la liberté de conscience que Richelieu avait respectée, et nous ramena le fléau des persécutions religieuses qu'Henri IV et Richelieu avaient cru écarter sans retour.

CHAPITRE XVII

RICHELIEU (SUITE). — LUTTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE.

(1629-1635.)

Pendant que la révolte des huguenots occupait Richelieu en France, l'empereur Ferdinand II avait poursuivi ses succès contre les protestants allemands et contre les Danois. Tout ce que le roi de Danemark possédait sur le continent, Holstein, Slesvig, Jut-

land, avait été envahi, et toute l'Allemagne protestante était traitée en pays conquis, à l'exception des États de l'électeur de Saxe, allié de l'empereur contre ses coreligionnaires.

Les catholiques allemands commençaient d'être opprimés à leur tour. Ferdinand avait dû à leur assistance ses premières victoires; mais, maintenant, il croyait n'avoir plus besoin d'eux. Son général, Waldstein, avait attiré à lui tous les aventuriers, tous les soldats mercenaires, dont pullulait l'Allemagne, et en avait formé une armée de cent cinquante mille hommes, qui se passait de solde, à condition qu'on la laissât piller amis et ennemis, dévaster les campagnes et rançonner les villes. C'était ce qu'avaient été nos compagnies d'*aventure* au quatorzième siècle, mais, cette fois, en bien plus grand nombre et sous un chef unique. Waldstein était devenu comme un empereur des brigands au service de l'empereur d'Allemagne, et partageant avec lui l'Empire.

Ferdinand et Waldstein visaient à conquérir le reste du Danemark, c'est-à-dire les îles danoises, et à opérer une contre-révolution catholique en Suède. Ils voulurent, dans ce but, se faire une marine en mettant la main sur les villes hanséatiques, ces grands ports libres de la mer du Nord et de la Baltique qui étaient le dernier refuge de la liberté allemande.

Ces villes maritimes résistèrent. Waldstein assiégea l'une d'elles, Stralsund, bien située comme point d'attaque contre les îles danoises et la Suède. Les Danois secoururent Stralsund par mer. Waldstein persista. Les ressources des Danois s'épuisaient. Stralsund allait succomber, quand une flotte suédoise arriva à son tour à l'aide. Waldstein fut forcé de lever le siége (novembre 1628).

La fortune de l'Autriche fut ainsi arrêtée devant Stralsund, au moment où Richelieu venait de prendre la Rochelle. Ferdinand II renonça à conquérir la Baltique, tout en gardant pied sur les bords de cette mer, dans le Mecklembourg et la Poméranie, et il accorda la paix au Danemark et lui rendit ses provinces du continent (mai 1629). Mais il écrasa d'autant plus les protestants allemands, auxquels il venait d'enjoindre la restitution de toutes les anciennes possessions ecclésiastiques qui relevaient des princes et seigneurs protestants depuis un siècle. L'empereur proscrivait absolument le calvinisme, et interdisait le culte luthérien dans les villes épiscopales.

Richelieu n'avait pu intervenir à temps pour empêcher le Danemark de traiter avec l'empereur. Il sut remplacer le roi de Danemark par un allié plus redoutable, celui dont la flotte venait de sauver Stralsund, le roi de Suède Gustave-Adolphe.

Richelieu avait l'œil, depuis quelque temps, sur ce roi, le plus grand cœur et le plus grand génie politique et militaire qui eût encore paru entre les princes protestants. Le règne de Gustave, qui était devenu roi à dix-huit ans, et qui en avait trente-six, n'avait été qu'une longue suite d'actions héroïques. A son avénement, il avait été attaqué à la fois par son cousin le roi de Pologne, Sigismond Wasa, que son père avait autrefois renversé du trône de Suède, par le tsar de Moscovie et par le roi de Danemark. Il avait repoussé cette coalition, imposé la paix aux Danois et aux Moscovites, qu'il chassa des bords de la Baltique, puis enlevé au roi de Pologne la plus grande partie de ses provinces maritimes.

Contre la Pologne, Gustave était conquérant presque malgré lui; car c'était l'obstination du roi Sigismond qui l'obligeait à continuer la guerre. Il eût bien mieux aimé aller défendre le protestantisme et combattre la maison d'Autriche en Allemagne. Aussi l'empereur faisait-il tout ce qu'il pouvait pour empêcher Sigismond de traiter, et pour retenir Gustave en Pologne.

La noblesse polonaise, cependant, était lasse de se battre pour les prétentions de son

roi sur la Suède et pour la politique des jésuites. Un envoyé de Richelieu arriva en Pologne et offrit la médiation de la France. La noblesse polonaise força son roi d'accepter. Une trêve de six ans fut conclue entre la Pologne et la Suède (septembre 1629).

Gustave-Adolphe repartit pour la Suède, suivi par l'envoyé de Richelieu, un très-habile homme appelé Charnacé, fort au courant des affaires du Nord, et qui avait, le premier, appris à Richelieu ce que valait Gustave. Un projet de traité fut arrêté, en mars 1630, entre le roi de Suède et Charnacé. La France et la Suède devaient s'allier pour six ans, afin d'assurer la liberté de la mer du Nord et de la Baltique, et de rétablir dans leurs droits les princes et États de l'Empire. Le roi de Suède promettait de descendre en Allemagne avec trente-six mille combattants ; le roi de France promettait un subside d'un million par an à cette armée. Le roi de Suède s'engageait à respecter la liberté du culte catholique en Allemagne.

Le projet de traité fut ratifié par Louis XIII.

Durant la négociation de cet important traité politique et militaire, un traité de commerce avait été conclu entre la France et la Moscovie. Les Français avaient obtenu la liberté de commerce dans les États du tsar, avec juridiction consulaire entre eux et liberté de conscience. Les marchandises françaises devaient payer un simple droit de 2 pour 100. C'est le premier traité entre la France et la grande Russie ou Moscovie (novembre 1629).

Les droits que les Danois faisaient payer à tous les navires qui traversent le Sund, le détroit entre les îles danoises et la Suède, venaient d'être réduits à 1 pour 100 pour les Français, tandis que les Anglais et les Hollandais payaient 5 pour 100. Bientôt après, un traité avec l'empereur du Maroc promit la liberté du commerce aux Français dans ses États, moyennant des droits fixes, et reconnut à la France le droit d'accorder la protection de son pavillon aux navires chrétiens des autres nations qui l'arboreraient. Richelieu ne perdait jamais de vue les intérêts du commerce, et il tâchait de développer la colonisation française commencée au Canada et dans l'archipel des petites Antilles.

1629 avait été, pour la politique française, une année de préparation aux grandes choses. Dans les derniers jours de cette année, Richelieu repartit pour la frontière d'Italie. Les Autrichiens, pour se dédommager de la levée du siége de Casal, avaient envahi de nouveau le pays des Grisons, et, à la fin de septembre, ils étaient descendus en Lombardie, et avaient assailli le duché de Mantoue, pendant que les Espagnols du Milanais rentraient en Montferrat. Le roi d'Espagne n'avait pas ratifié les engagements pris, en mars dernier, par le duc de Savoie avec la France.

Le duc de Savoie avait promis de se joindre aux Français, si les Espagnols ne tenaient pas les engagements qu'il avait pris. Richelieu offrit au duc de l'aider à conquérir le Milanais. L'offre était sincère. Le duc ne le crut pas. Il gardait rancune à Richelieu pour le traité que celui-ci avait fait avec l'Espagne sans le consulter, en 1627, et, bien qu'Henri IV l'eût autrefois associé à son Grand Projet, il ne comprenait pas la nouvelle politique française qui avait remplacé la politique des Valois. Il s'imaginait que les Français visaient toujours à reconquérir l'Italie.

Il tâcha de tromper Richelieu, et ne songea qu'aux moyens de faire sortir les Français de sa ville de Suse, qui leur assurait l'entrée du Piémont.

Richelieu, voyant qu'il ne tirerait rien de lui, fit descendre l'armée française par le mont Genèvre et le mont Cenis à Suse, au milieu des neiges de février; puis il se mit en route à travers le Piémont, comme pour aller en Montferrat. Mais tout à coup il s'ar-

rêta, et somma le duc de Savoie de se déclarer.

Le duc Charles-Emmanuel répondit qu'il relevait de l'Empire et ne pouvait se déclarer contre l'empereur, et il accompagna cette réponse de mesures hostiles à la France.



Waldstein.

Richelieu marcha droit au duc avec l'armée française. Le duc était posté au bord de la petite Doire. Il n'essaya pas de défendre le passage de cette rivière, et se replia précipitamment sur Turin. Richelieu franchit la rivière à gué, à la tête de la cavalerie; mais, au lieu de suivre le duc vers Turin, où les Espagnols accoururent le joindre, Richelieu retourna vers les Alpes, investit et fit capituler Pignerol, avant que Charles-Emmanuel et ses alliés fussent en mesure de secourir cette importante place (fin mars 1630).

Richelieu occupa les forteresses et les vallées des environs de Pignerol, gagna à la cause française et arma les vaudois des montagnes, cette vaillante et religieuse population qui avait forcé jadis le père du duc Charles-Emmanuel à lui accorder liberté de conscience et de culte. Les fautes et les revers d'Henri III furent ainsi réparés, et la France, par Pignerol et par Suse, se retrouva solidement en possession des clefs de l'Italie. Elle entendait en user, non pour conquérir l'Italie, mais pour en chasser les conquérants.

Le roi continua l'ouvrage du ministre. Il envahit en personne la Savoie, et l'occupa tout entière en moins d'un mois, sauf la forte place de Montmeillan, qui fut bloquée.

Les Espagnols et les Autrichiens cherchèrent une compensation aux succès des Français en attaquant vivement Casal et Mantoue. Les Autrichiens parvinrent à surprendre Mantoue, qu'avaient mal défendue nos alliés les Vénitiens, et qui fut cruellement saccagée (18 juillet).

Casal, au contraire, se défendit très-bien; le duc de Savoie fut battu par les Français, qui lui reprirent le marquisat de Saluces, et qui furent ainsi maîtres de tout le revers piémontais des Alpes. Il mourut de chagrin, le 26 juillet. C'était un homme de beaucoup d'énergie et d'activité, mais sans bonne foi et sans prudence; il n'avait pas compris à qui il avait affaire, et s'était pris dans ses propres piéges.

Le règne de son successeur, le duc Victor-Amédée, commença par un nouveau revers. Les Français battirent encore une fois les Piémontais et les Espagnols (6 août); mais ils n'en tirèrent pas grand avantage, parce que les maladies qui désolaient les deux armées ralentissaient les opérations. Une trêve de quelques semaines fut signée le 8 septembre. Un corps d'armée espagnol avait continué d'assiéger Casal. La ville de Casal fut remise au général espagnol; la citadelle resta aux Français, qui promirent de la rendre s'ils n'étaient secourus à l'expiration de la trêve. Les Espagnols, de leur côté, promirent d'évacuer la ville si la citadelle était secourue, ou la paix faite, dans le délai convenu.



Mazarin arrêtant les deux armées.

Le nouveau duc de Savoie, que Richelieu avait tâché de gagner, promit de se joindre aux Français, si les Espagnols et les Autrichiens n'acceptaient une paix raisonnable avant la mi-octobre.

Le point décisif des affaires n'était pas en Italie, mais en Allemagne, où la diplomatie de Richelieu était alors engagée dans la lutte la plus vive avec la diplomatie de l'empereur. Richelieu avait agi avec succès auprès des électeurs catholiques allemands, qui étaient fatigués de servir d'instruments à l'ambition autrichienne. Ils étaient tout à fait contraires à la guerre d'Italie, et réclamaient avec irritation le licenciement de cette armée de Waldstein qui était aussi redoutable aux amis qu'aux ennemis, ou, plutôt, qui était l'ennemie de tout le monde. L'électeur de Saxe, jusque-là complice de l'Autriche, commençait aussi à se montrer fort mécontent, Ferdinand ayant eu l'imprudence de vouloir lui imposer, comme aux autres protestants, la restitution des biens ecclésiastiques.

Sur ces entrefaites, comme l'empereur venait de convoquer la diète germanique à Ratisbonne, la nouvelle arriva de la descente du roi de Suède avec son armée à Stralsund (4 juillet). L'électeur de Saxe, alors, réclama hautement l'abolition de l'édit sur la restitution des biens d'Église, le rétablissement des libertés protestantes, et la punition des violences et des exactions commises par les officiers de l'empereur. Ferdinand espéra que les catholiques allemands s'uniraient à lui contre les protestants qui relevaient la tête; mais il n'en fut rien. Le duc de Bavière et les électeurs ecclésiastiques, et, avec eux, la diète presque entière, persistèrent à exiger

la destitution de Waldstein et le licenciement de son armée. C'était Richelieu qui les poussait. Un ambassadeur français était arrivé à Ratisbonne, accompagné du capucin Joseph, l'intime confident de Richelieu. Le but apparent de cette ambassade était de négocier la paix d'Italie par la médiation de la diète ; le but réel était de faire dissoudre l'armée de Waldstein et d'empêcher à tout prix les électeurs de nommer roi des Romains le fils de Ferdinand, qui n'avait convoqué la diète qu'afin d'obtenir cette nomination.

Waldstein pressa l'empereur d'employer la force contre la diète. Ferdinand ne se sentit pas en mesure de le faire. Une grande partie de ses troupes étaient soit à Mantoue, soit en Poméranie, aux prises avec Gustave-Adolphe. Le duc de Bavière et le capucin Joseph lui firent entendre que, s'il abandonnait Waldstein, il obtiendrait l'élection de son fils. Il céda. Il réduisit son armée d'Allemagne à quarante mille hommes, et révoqua Waldstein du commandement.

Le gouvernement espagnol, subordonnant tout à l'intérêt de sa domination sur l'Italie, pressait Ferdinand de continuer la guerre en Italie, et de transiger avec le roi de Suède et les protestants allemands. Les électeurs catholiques, au contraire, engageaient vivement l'empereur à faire la paix en Italie, afin de pouvoir repousser le roi de Suède et refuser toute concession aux protestants. Ferdinand suivit le conseil des électeurs, et fit des propositions de paix aux envoyés français. Il offrit d'accorder au protégé de la France, au duc de Nevers, l'investiture impériale du Mantouan et du Montferrat, à condition que les Français évacueraient les États de Savoie, de même que les Impériaux et les Espagnols évacueraient le Mantouan, le Montferrat, les Grisons et la Valteline. Il demandait que le roi de France s'engageât à n'assister d'aucune façon, directe ou indirecte, les ennemis de l'empereur et de l'Empire, à charge de réciprocité.

Les envoyés français refusèrent d'abord ; ils savaient bien que Richelieu ne voulait pas renoncer à assister le roi de Suède. Cependant, ils se décidèrent tout à coup, le 13 octobre, à signer le traité.

Ils n'avaient pas reçu de lettres de Richelieu depuis quelque temps, et avaient agi probablement sous l'impression des bruits qui leur arrivaient de France. Louis XIII était tombé malade à Lyon, à son retour de Savoie. Son organisation, naturellement frêle, avait été toute ruinée par la médecine à la mode de ce temps. On assure que son premier médecin, dans l'espace d'un an, le fit saigner quarante-sept fois, et lui fit prendre médecine deux cent douze fois. La fièvre et la dyssenterie eurent bien vite abattu un malade épuisé d'avance par un tel régime, et, le 30 septembre au matin, personne ne pensait que le roi pût passer la journée. A la personne du faible Louis XIII était attaché le sort de la France ; car, lui mort, la couronne passait à son frivole et méprisable frère, et Richelieu était renversé par des brouillons incapables, qui eussent livré l'Europe à la maison d'Autriche et la France à la honte et au chaos.

L'espoir des courtisans, et, il faut bien le dire, de la mère et de la femme du roi malade, fut trompé. Une crise sauva Louis XIII.

Les deux reines avaient pris leurs mesures pour le moment de la mort du roi. Marie de Médicis s'était préparée à faire arrêter Richelieu. Anne d'Autriche avait fait rappeler au frère de Louis XIII, au duc Gaston d'Orléans, le projet de remariage dont il avait déjà été question entre eux, le cas échéant. Les deux reines ne renoncèrent pas à abattre le ministre, et tourmentèrent si bien le roi durant sa pénible convalescence, qu'il se laissa arracher par sa mère une demi-promesse de renvoyer Richelieu.

Le roi, les reines et le ministre reprirent ensemble le chemin de Paris, et ce fut durant la route que Richelieu reçut avis du

traité signé le 13 octobre à Ratisbonne. Il s'en montra fort mécontent, et manda au roi de Suède et à la Hollande qu'il n'entendait nullement renoncer à leur alliance; il ne rompit cependant point avec l'empereur, et négocia à l'amiable la modification du traité, de façon à laisser croire à la diète germanique que la paix tiendrait.

La diète, comptant là-dessus, se sépara, sans avoir élu de roi des Romains. C'était tout ce que voulait Richelieu.

En fait, il ne reconnut pas le traité de Ratisbonne, et agit comme s'il n'y avait pas d'autre traité que la convention arrêtée en Italie le 4 septembre. L'armée française d'Italie marcha pour secourir la citadelle de Casal à l'expiration de la trêve. Le 26 octobre, les armées espagnole et française étaient en présence sous les murs de Casal. Déjà le canon grondait et la fusillade s'engageait, quand un cavalier se jeta entre les deux armées, en agitant une feuille de papier et en criant : La paix ! la paix !

C'était un envoyé du pape, un Sicilien, nommé Jules Mazarin. Le pape avait figuré comme médiateur dans les négociations entre la France et l'Espagne, et Mazarin apportait un projet de convention par laquelle les deux partis devaient évacuer sur-le-champ Casal et le Montferrat.

Les généraux acceptèrent. Cette aventure fit beaucoup de bruit et mit Mazarin fort en vue. Ce fut le commencement de la fortune de cet homme habile et hardi, qui devait être un jour le successeur de Richelieu.

Les Français rentrèrent en Piémont. Ils avaient à leur tête deux maréchaux, dont l'un, Schomberg, avait toute la confiance de Richelieu, et dont l'autre, Marillac, était, avec son frère le garde des sceaux, de la cabale de la reine mère contre le cardinal.

Un jour, arriva à l'armée une dépêche du roi qui donnait le commandement en chef à Marillac, et qui rappelait Schomberg en France. A la dépêche du roi était jointe une lettre du garde des sceaux Michel de Marillac, qui annonçait à son frère la disgrâce de Richelieu.

Mais, le lendemain, Schomberg reçut à son tour d'autres dépêches qui ordonnaient d'arrêter le maréchal de Marillac, et de l'envoyer en France sous escorte.

C'était là le double contre-coup d'une crise politique qui venait d'avoir lieu à Paris, et que les contemporains ont nommée « le grand orage de la cour. »

Une fois arrivé à Paris, le roi, rétabli, avait résisté si fort à sa mère, que Marie de Médicis avait paru céder. Elle avait promis de rendre ses bonnes grâces au cardinal et à la nièce de Richelieu, Mme de Combalet, une jeune veuve fort belle et spirituelle, qui avait été sa dame d'honneur, et qu'elle avait prise en haine et renvoyée.

Marie tint fort mal sa parole. Quand Mme de Combalet vint se présenter à elle dans son palais du Luxembourg, elle lui fit une scène extravagante, et l'accabla d'injures en présence du roi outré de ce scandale.

Comme la nièce sortait tout en pleurs, l'oncle entra. Il eut son tour. La reine mère le traita de fourbe, de perfide, qui trompait le roi, qui trahissait l'État ! Le roi essaya en vain d'interrompre sa mère; Richelieu ne répondit pas un mot, et sortit (9 novembre).

Richelieu expiait en ce moment une liaison qui avait commencé sa fortune. Marie de Médicis ne le haïssait que pour l'avoir trop aimé. Il n'avait eu aucun tort envers elle; mais elle lui en voulait de se sentir vieillir, et il n'eût pu adoucir ce naturel impérieux et acariâtre qu'en livrant l'État aux caprices de Marie et aux étroites idées des dévots par lesquels elle se laissait gouverner depuis qu'elle avançait en âge.

L'anxiété du roi était extrême. Richelieu lui-même avait contribué à lui inspirer des remords pour avoir autrefois si rudement traité sa mère, et il s'était habitué à rendre de l'autorité et surtout de grands égards à

Marie. Il tenta encore de négocier avec elle. Marie fut intraitable. Elle l'emporta. Le roi signa la dépêche qui confiait l'armée d'Italie au maréchal de Marillac, et partit avec l'autre Marillac, le garde des sceaux, pour Versailles, qui n'était alors qu'un rendez-vous de chasse au milieu des bois. Le pavillon de Louis XIII, en brique et pierre, subsiste encore en face de la place d'Armes, enveloppé par les immenses constructions de Louis XIV.



Le père Joseph.

Les courtisans étaient en joie. La reine mère étalait son triomphe au Luxembourg. Des courriers partaient pour porter la « bonne nouvelle » à Madrid et à Vienne. Richelieu croyait tout perdu, et s'apprêtait à partir pour l'exil, quand un messager du roi arriva au petit Luxembourg, qu'habitait alors Richelieu, auprès du palais de la reine mère. Louis XIII appelait le cardinal à Versailles.

Louis n'avait cédé qu'en apparence à sa mère, et ne s'était enfui au fond des bois que pour se préserver de sa propre faiblesse et s'engager sans retour. Cette journée du 11 novembre 1630 est restée célèbre dans l'histoire sous le nom de « Journée des dupes. »

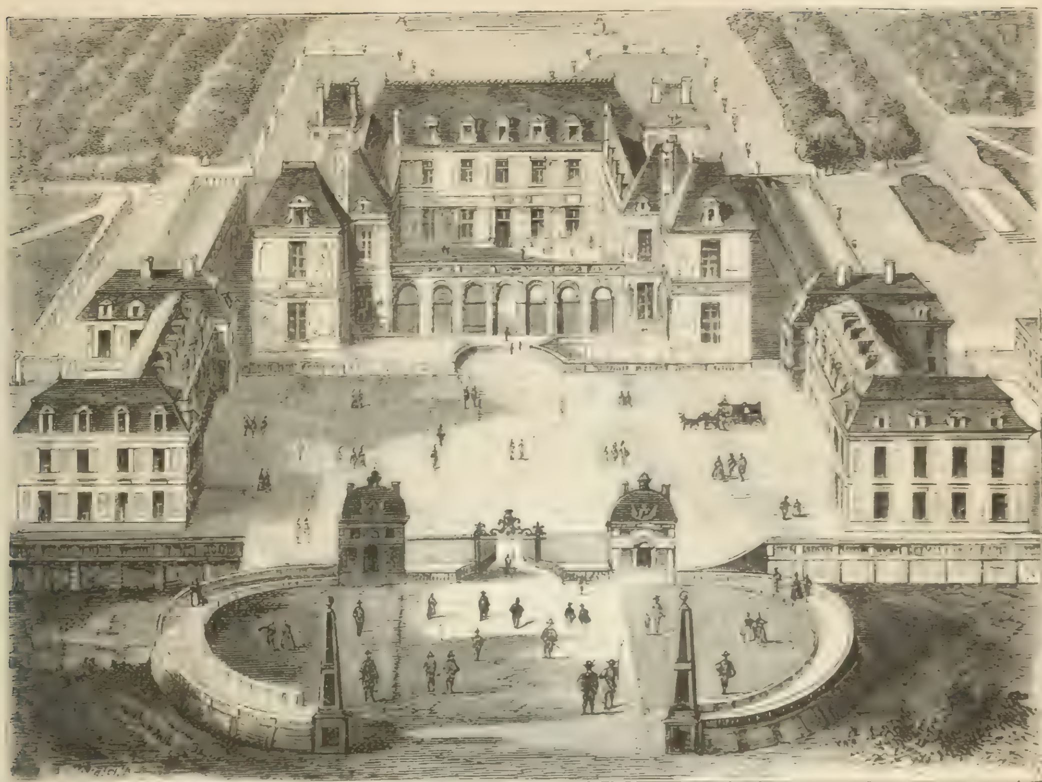
Le garde des sceaux fut envoyé en exil, tandis qu'on arrêtait son frère à l'armée. Le frère du roi, le duc d'Orléans, qui s'était montré fort hostile au cardinal, fut regagné par l'intermédiaire de favoris qui le gouvernaient. La reine mère sembla perdre courage, et se résigna à recevoir chez elle Richelieu, et à reparaître auprès de lui au conseil du roi (décembre).

Il ne se passa pas un mois avant que deux intrigants qui gouvernaient le duc d'Orléans ne le poussassent à se brouiller de nouveau avec le cardinal, et que la reine mère ne recommençât ses clameurs.

Richelieu, voyant toute réconciliation impossible, résolut de ne plus rien ménager. Le roi et le ministre ne voulurent pas chasser la reine mère de Paris ; ils s'y prirent autrement. Ils partirent pour Compiègne. Marie les suivit. Richelieu fit auprès d'elle une dernière et vaine tentative, comme pour l'acquit de sa conscience. Le lendemain matin, le roi et le cardinal reprirent brusquement la route de Paris (23 février 1631). Louis XIII écrivit à sa mère qu'il la priait de se retirer quelque temps à Moulins, en Bourbonnais ; il lui offrait le gouvernement de cette province.

Le roi et le ministre marchèrent ensuite droit à Orléans, où le duc Gaston faisait mine de se préparer à la guerre civile. Le duc d'Orléans s'enfuit en Lorraine.

Le roi lança une déclaration de lèse-majesté contre les compagnons de la fuite de son frère. Le Parlement de Paris, dont la majorité était hostile à la puissance et à la personne de Richelieu, suspendit, c'est-à-dire refusa provisoirement l'enregistrement de la déclaration du roi. Louis XIII alla en personne forcer le Parlement à enregistrer.



Versailles sous Louis XIII.

La Chambre des comptes, la Cour des aides, presque tous les grands corps, étaient contraires à Richelieu et à son autorité absolue, mais bien moins par esprit de liberté que par esprit de routine, par attachement aux priviléges et opposition aux nouveautés.

La reine mère, cependant, n'avait pas voulu aller à Moulins. Elle resta près de cinq mois à Compiègne, comptant toujours voir se réaliser des prédictions d'astrologues qui annonçaient la mort du roi son fils aîné et l'avénement de son second fils. Elle se décida enfin à partir, non pour Moulins, mais pour la Capelle, petite place de la Thiérache, où elle comptait attendre des secours espagnols de Belgique.

Richelieu, prévenu, y avait mis ordre, et la Capelle ferma ses portes à la reine mère. Marie franchit la frontière, qu'elle ne devait plus repasser jamais (19 juillet). Elle se rendit à Bruxelles, près de la fille de Philippe II, la vieille infante Claire-Eugénie, qui régnait sur la Belgique avec son cousin et mari Albert d'Autriche.

Richelieu avait fait un nouveau pas. Après les huguenots et les grands, il avait abattu la maison royale, la mère et le frère du roi, héritiers de ces princes du sang, de ces anciens sires des fleurs de lis qui avaient été les pires fléaux de la France. Il n'y avait plus que le roi et lui.

Et il poussait, tant qu'il pouvait, le roi à se considérer comme le représentant unique de l'État et de la nation, sans considération de famille ni de personne.

En même temps qu'il exerçait un pouvoir de plus en plus illimité, il faisait sans cesse appel à l'opinion publique par des déclara-

tions royales et des écrits de toutes sortes, et il venait de créer le premier journal qui ait été publié en France, *la Gazette*, qui paraissait chaque semaine. Il enfantait ainsi à la fois deux ennemis qui devaient un jour se faire une terrible guerre, le pouvoir absolu et la presse périodique.

Si Richelieu a été le créateur du premier journal, Louis XIII a été un des premiers journalistes français, car un grand nombre d'articles de *la Gazette* ont été écrits de la main du roi.

Richelieu, vainqueur de ses ennemis intérieurs, put se donner tout entier aux grandes affaires du dehors. Le traité de Ratisbonne n'avait pas été ratifié dans son ensemble; mais la convention de Casal, qui était l'application de ce traité en ce qui regardait l'Italie, avait été confirmée, et, dans le courant de l'année 1631, les Espagnols et les Impériaux évacuèrent les États du duc de Mantoue et le territoire des Grisons, et les Français évacuèrent les États du duc de Savoie.

L'évacuation du Piémont ne fut cependant pas complète. Richelieu était parvenu à gagner le nouveau duc de Savoie, Victor-Amédée, et à obtenir de lui la cession de l'importante place de Pignerol.

L'empereur et l'Espagne crièrent beaucoup, mais ne recommencèrent pas la guerre en Italie. Ils avaient trop de besogne ailleurs. Les Hollandais, aidés des subsides de la France, avaient repris rigoureusement l'offensive, par terre et par mer, contre la Belgique et contre les colonies espagnoles. Le roi de Suède était au cœur de l'Allemagne.

Les événements avaient grandi de jour en jour en Allemagne pendant l'année 1631. Une diète protestante s'était réunie en février, à Leipzig, chez l'électeur de Saxe, l'ancien allié de l'empereur, et avait ordonné des levées de soldats, pour interdire désormais l'entrée des territoires protestants aux troupes de l'empereur et de la ligue catholique allemande.

C'étaient les succès du roi de Suède qui avaient rendu cœur aux protestants allemands. Gustave-Adolphe avait chassé les Autrichiens de la Poméranie et du Mecklembourg, poussé en Brandebourg, et signé définitivement son traité avec la France (23 janvier 1631).

Richelieu eût voulu mettre aux prises la Suède seule avec l'Autriche seule, en neutralisant les deux ligues catholique et protestante. Mais c'était bien difficile et bien compliqué, et cela ne convenait pas à Gustave. Le territoire des électeurs protestants devint le théâtre de la guerre. L'électeur de Brandebourg s'unit aux Suédois. L'électeur de Saxe, prince sans mœurs, sans caractère et sans courage, hésita, tergiversa, et finit par refuser au roi de Suède un pont sur l'Elbe.

La lâcheté de l'électeur causa une affreuse catastrophe. La ville protestante de Magdebourg, qui s'était déclarée pour Gustave-Adolphe et qu'assiégeait le général de l'empereur, un Wallon nommé Tilli, ne put être secourue à temps, et fut emportée d'assaut le 20 mai. Une population de trente mille âmes fut tout entière égorgée par les Impériaux.

L'empereur espéra que l'effroi d'une telle vengeance abattrait les protestants. La ligue catholique s'unit de nouveau à lui; il convoqua à Francfort une diète destinée à faire exécuter l'édit de restitution des biens ecclésiastiques, et renforça l'armée de Tilli de toutes les troupes revenues d'Italie. Tilli fut aussi rejoint par les forces de la ligue catholique. Il se jeta sur la Saxe, et dévasta horriblement ce pays pour forcer l'électeur à renoncer à la neutralité.

L'électeur, poussé au désespoir, se livra non à l'empereur, mais au roi de Suède. Gustave, renforcé par les Saxons, attaqua Tilli devant Leipzig, le 7 septembre.

On ne pouvait voir un plus grand contraste que celui de ces deux armées. Du côté de l'Autriche, des bandes habituées à promener par tous pays le pillage, le meurtre, le viol et

l'incendie; du côté des Suédois, des troupes liées par la plus sévère discipline et animées d'un enthousiasme religieux qui rappelait les premiers jours de la Réforme. Magdebourg fut vengée. Les « saints » écrasèrent les brigands. Ce que ne détruisirent pas les Suédois fut exterminé en détail par les paysans saxons après la déroute. L'Autriche perdit en quelques heures le fruit de douze ans de succès.

Gustave-Adolphe lança l'électeur de Saxe sur la Bohême, qui se souleva et qui chassa les jésuites et les partisans de l'Autriche, et il marcha en personne vers l'Allemagne occidentale. Les protestants reprirent partout les armes; les princes ecclésiastiques furent accablés presque sans résistance, et Gustave entra le 16 novembre à Francfort, d'où venait de s'enfuir la diète impériale.

Les Espagnols, qui occupaient le bas Palatinat, essayèrent en vain d'empêcher le passage du Rhin. Le roi de Suède franchit le grand fleuve le 16 décembre, et prit Mayence par capitulation dès le 23. Les Espagnols et les troupes du duc de Lorraine, qui s'était joint à eux, évacuèrent presque toute la rive gauche du Rhin. L'Alsace appela les Suédois. Les trois électeurs ecclésiastiques de Trèves, Cologne et Mayence, invoquèrent la médiation du roi de France pour obtenir de rentrer dans la neutralité.

La guerre indirecte, la guerre où la France agissait par le bras d'autrui, avait réussi au delà des espérances et même des désirs de Richelieu. Il était temps que la France se montrât sur la frontière d'Allemagne pour avoir quelque part à la victoire.

Au moment où Gustave-Adolphe entra dans Mayence, Louis XIII et Richelieu étaient à Metz, avec un corps d'armée. A l'approche du roi de France, la ville de Trèves, qui vivait mal avec son prince, l'archevêque électeur, appela les Espagnols. L'électeur de Trèves, retiré à Coblentz, réclama la protection de Louis XIII. Le duc de Lorraine, se voyant près d'être écrasé entre les Français et les Suédois, vint trouver Louis XIII à Metz, et se remit à sa merci.

Par un traité signé le 6 janvier 1632, le duc Charles de Lorraine renonça à toute alliance avec l'empereur et l'Espagne, s'obligea à ne plus recevoir dans ses États ni le frère ni la mère du roi, ni les Français rebelles, promit le passage sur ses terres aux troupes françaises, et la jonction de ses troupes à celles du roi; enfin, il livra au roi, pour trois ans, Marsal, sa plus forte place.

Richelieu, qui ne voulait à aucun prix laisser rentrer en France la reine mère, eût souhaité, au contraire, regagner le frère du roi, qui était l'héritier de la couronne, puisque Louis XIII n'avait pas d'enfant. Le roi offrit au duc d'Orléans l'oubli du passé. Le duc Gaston n'accepta pas, et alla joindre sa mère à Bruxelles.

Les princes catholiques allemands, pendant ce temps, invoquaient la protection de la France contre l'orage qu'ils avaient attiré sur eux en s'unissant à l'empereur. La France intervint amiablement auprès du roi de Suède. Gustave déclara qu'il garderait jusqu'à la paix générale celles des principautés ecclésiastiques qu'il occupait en totalité, et offrit de rendre aux autres princes, c'est-à-dire au duc de Bavière et aux électeurs de Trèves et de Cologne, ce qu'il leur avait pris, et de leur accorder la neutralité, à condition qu'ils rendissent, de leur côté, aux protestants, tout ce qu'ils leur avaient enlevé depuis 1618; qu'on traitât d'un accommodement entre le duc de Bavière et l'ancien électeur palatin pour la possession du Palatinat, et que le duc de Bavière et ses alliés licenciassent la plupart de leurs troupes.

Une partie des princes catholiques acceptèrent. L'électeur de Bavière refusa. Le roi de Suède se jeta sur la Bavière, força le passage du Danube à Donawerth, puis le passage du Lech, défendu en vain par le général

impérial Tilli, qui fut vaincu pour la seconde fois et emporté par un boulet de canon. Gustave entra en triomphe dans Munich, la capitale de la Bavière.

L'empereur appelait inutilement à son secours et au secours de la Bavière l'Espagne, l'Italie, la Pologne, tout le monde catholique. L'Espagne ne pouvait dégarnir la



Gustave-Adolphe.

Belgique, ni envoyer à temps des forces suffisantes au fond de l'Allemagne. Le pape Urbain VIII, qui craignait et ménageait Richelieu, se montra fort tiède, et Ferdinand ne tira que bien peu d'aide de Rome et de l'Italie; la Pologne maintint sa neutralité. Les populations d'Autriche et de Hongrie menaçaient plutôt qu'elles ne secouraient leur maître.

Ferdinand, n'ayant plus d'autre ressource, rappela Waldstein. L'ancien empereur des brigands s'y attendait, et il était prêt. Il ne consentit à reprendre le commandement qu'à condition d'être investi de pouvoirs illimités qui faisaient de lui le vrai maître de l'Empire. Ses anciens soldats répondirent en foule à son appel, et, à la tête de quarante mille hommes supérieurement organisés, il attaqua l'électeur de Saxe, qui s'était rendu maître de la Bohême, mais qui n'avait su ni la relever ni l'armer; ce malheureux pays retomba sous le joug autrichien (mai 1632).

Le duc de Bavière, comme l'empereur, se mit à la discrétion de Waldstein pour obtenir son assistance. Waldstein marcha contre Gustave, qui vint à sa rencontre dans la Franconie. Waldstein n'accepta point la bataille, et tint en échec le roi de Suède, durant plus de deux mois, sous les murs de Nuremberg.

Pendant ces grandes luttes en Allemagne, des événements moins éclatants, mais d'un intérêt tragique et d'une grande portée politique, se passaient en France.

Les complots avaient recommencé chez nous. La croyance qu'on pouvait lire dans les étoiles la destinée des hommes et des États était encore extrêmement répandue, et les astrologues continuaient de prédire la mort prochaine du roi, ce qui encourageait les factieux. Richelieu voulut intimider les cabaleurs par un nouvel exemple. Le maréchal de Marillac était resté prisonnier depuis son arrestation à l'armée de Piémont, et Richelieu l'avait fait mettre en jugement devant une commission composée de maîtres des requêtes de l'hôtel du roi et de membres du Parlement de Bourgogne. Les Parlements de Bourgogne et de Provence étaient les seuls qui fussent favorables au gouvernement. Ce fut en vain que le Parlement de Paris revendiqua le jugement du procès, et protesta contre la commission qui jugeait Marillac.

La commission du procès de Marillac vint siéger à Ruel, résidence d'été de Richelieu. Le choix de ce lieu était d'une grande inconvenance. C'était avouer qu'on voulait avoir le tribunal sous la main du ministre. La reine mère et le frère du roi écrivirent de Bruxelles

aux juges que leur vie répondrait de celle de Marillac. Ces menaces ne firent que rendre la perte du maréchal plus certaine. Le procès ne portait pas sur les vrais griefs de Richelieu contre le maréchal, c'est-à-dire sur ses intrigues de cour, qui ne pouvaient donner matière à une condamnation judiciaire. Marillac était poursuivi pour les exactions et les concussions qu'il avait commises dans ses gouvernements et ses commandements militaires. Le code de 1629, rédigé sous la direction du garde des sceaux Michel de Marillac, le propre frère du maréchal, prononçait la peine de mort contre ces délits. Le maréchal fut condamné et décapité en place de Grève, le 10 mai.

Il était coupable, et la peine, si dure qu'elle fût, était légale; mais le tribunal ne l'était pas. Un accusé ne doit pas plus être jugé par un tribunal créé exprès pour son jugement qu'en vertu d'une loi faite après son crime et à l'occasion de son crime. Des commissaires ne sont pas de vrais juges, et leurs jugements sont illégitimes. Ce sont là des idées bien simples à nos yeux; mais, sous l'ancienne monarchie, les hommes du pouvoir les contestaient, et soutenaient que, toute justice émanant du roi, selon les principes monarchiques, le roi avait droit ou de juger en personne ou de faire juger par qui il voulait.

Ce qui poussait Richelieu à ce malheureux établissement de tribunaux extraordinaires, c'était, comme nous l'avons déjà dit, l'opposition que lui faisaient les parlements et leurs liaisons avec ses ennemis. Il n'y avait pas moyen d'obtenir d'eux justice en matière politique.

La mère et le frère du roi continuaient leurs menées avec les Espagnols, avec le duc de Lorraine, qui ne songeait qu'à secouer le joug de la France, et avec les mécontents de l'intérieur. Calais avait failli être livré par son gouverneur au duc d'Orléans. Les Espagnols avaient repris l'offensive dans le Palatinat, occupaient Trèves et Spire, d'où ils projetaient de se porter en Lorraine et de faire une pointe en France avec les ducs de Lorraine et d'Orléans.

Richelieu les prévint. A la fin de mai, les Hollandais, renforcés de volontaires français, prirent l'offensive du côté de la Gueldre contre les Espagnols, et l'armée française de Lorraine entra dans le Palatinat et



Ferdinand II.

envoya un corps prendre possession de Coblentz et d'Ehrenbreistein, l'importante forteresse qui commande la rive droite du Rhin en face de Coblentz. L'électeur de Trèves avait promis, par un traité secret, de livrer aux Français cette grande position de Rhin et Moselle, et il tenait parole. C'était la première apparition du drapeau français sur le bas Rhin (juin 1632).

Les Espagnols se replièrent du Rhin sur la Moselle et la Meuse, et ne purent soutenir le duc Gaston d'Orléans, qui venait d'entrer du Luxembourg en Lorraine avec deux mille cavaliers. Le duc de Lorraine n'osa se dé-

clarer, et Gaston, traversant la Lorraine sans s'arrêter, entra en Champagne.

Richelieu était parfaitement au courant des menées du duc de Lorraine, et ne s'arrêta pas à ses protestations. Le roi et le cardinal détachèrent deux corps de troupes à la poursuite du duc d'Orléans, et, à la tête d'une armée assemblée en Champagne, allèrent droit à Nanci. Le duc Charles de Lorraine, cerné dans Nanci, se soumit, remit au roi, pour quatre ans, les places fortes de Stenai et de Jametz, et lui vendit le comté de Clermont en Argonne, dont les défilés donnent entrée de la Lorraine dans la Champagne (26 juin).

Louis XIII et Richelieu envoyèrent le second corps d'armée français de la Lorraine sur Trèves; la garnison espagnole capitula après deux mois de siége (29 août). Tout l'électorat de Trèves fut occupé par les Français, tandis que les Hollandais, assistés de volontaires français, enlevaient aux Espagnols Maëstricht.

Le duc Gaston d'Orléans avait traversé la Bourgogne et le centre de la France, en répandant partout sur son passage un manifeste contre « le tyran qui s'était emparé de l'autorité du roi. » Pas une ville n'avait consenti à lui ouvrir ses portes; ses gens s'en étaient vengés sur les campagnes, pillant, brûlant, outrageant les femmes et massacrant les paysans. C'était la façon dont les princes et les grands s'y prenaient pour délivrer le peuple du « tyran ».

Le duc Gaston ne trouva d'appui qu'en Languedoc. Cette province avait pour gouverneur le plus grand seigneur de France, le maréchal duc Henri de Montmorenci, fils et petit-fils de connétables, très-influent et très-renommé pour sa bravoure, sa richesse, sa libéralité, et ses liens de parenté ou d'amitié avec toutes les familles considérables du royaume et même avec toutes les maisons souveraines de l'Europe.

C'était un homme plus brillant que solide, et il n'était ni fort prudent, ni fort politique. Il s'était laissé entraîner par faiblesse plus que par passion dans les intrigues de la mère et du frère du roi. Il eût mieux aimé ne pas voir arriver en Languedoc Gaston d'Orléans et sa bande; mais il avait promis, et, par un faux point d'honneur, il ne voulut pas se dédire.

Les États de Languedoc, en ce moment assemblés à Pézénas, étaient mécontents du gouvernement, parce qu'en vertu d'un système introduit dans le conseil du roi, et qui n'était point, d'ailleurs, personnel à Richelieu, on avait ôté aux États Provinciaux, en Languedoc et dans d'autres provinces, la répartition et la perception des impôts pour les transmettre à des fonctionnaires du gouvernement, à des « élus royaux ». Le gouvernement avait cependant accordé, ou plutôt vendu à la Provence et à la Bourgogne la suppression des élus royaux, et ne refusait pas de la vendre aussi au Languedoc, car il avait grand besoin d'argent; mais on disputait sur les conditions, et la mauvaise humeur subsistait dans les États de Languedoc. Montmorenci en profita pour entraîner les États à se déclarer unis avec lui, « afin d'agir ensemble pour le service du roi, le bien et le soulagement du pays. »

Le mouvement, toutefois, ne se propagea pas bien vivement; les protestants, dont la liberté religieuse était fidèlement respectée par Richelieu, ne bougèrent pas, ni les principales villes. Le Parlement de Toulouse, malgré les dissentiments des parlementaires avec le ministre, publia un arrêt contre les États Provinciaux et le gouverneur rebelle. Le peuple ne suivit pas les États, qui, en Languedoc, étaient fort aristocratiques.

Le roi alla porter, le 12 août, au Parlement de Paris, une nouvelle déclaration de lèse-majesté contre les complices de son frère, accordant à Gaston six semaines pour se soumettre. Ce délai passé, le roi se réservait d'ordonner contre son frère ce qui serait né-

cessaire pour le salut de l'État et du peuple.

Richelieu dit, dans les Mémoires que nous avons de lui, que pour être fils ou frère du roi, ou prince de son sang, on ne doit pas pouvoir impunément troubler le royaume. « Les fils, frères ou autres parents des rois sont sujets aux lois comme les autres. » Richelieu n'entendait pas laisser revenir le temps des sires des fleurs de lis, des Armagnacs et des Bourguignons.

Le roi et le cardinal partirent pour Lyon, afin de se rapprocher du théâtre des événements. Les rebelles essuyèrent un premier échec dans le Vivarais. Plusieurs seigneurs et officiers insurgés ayant été faits prisonniers, le roi en fit décapiter trois.

Les Espagnols, qui avaient promis d'envoyer un grand secours du Roussillon en Languedoc, hésitèrent à entrer en France quand ils virent la révolte si peu puissante. Avant qu'ils se fussent décidés, tout fut terminé.

Le gros des rebelles, conduit par Gaston d'Orléans et Montmorenci, rencontra, le 1er septembre, près de Castelnaudari, un des corps de l'armée royale, commandé par le maréchal de Schomberg. Montmorenci se jeta impétueusement sur les troupes royales, sans regarder si on le suivait, et alla se faire prendre, criblé de blessures, au plus épais des rangs de ses ennemis. Gaston tourna le dos, et les rebelles se dispersèrent. Les petites villes et la noblesse insurgées se soumirent dans les quinze jours, puis Gaston et ses gens. Gaston jura d'abandonner toute relation contraire à la volonté du roi, de ne prendre aucun intérêt à ceux qui s'étaient liés à lui en ces occasions, et de ne point réclamer, quand le roi « leur ferait subir ce qu'ils méritent. »

C'est-à-dire qu'après avoir entraîné Montmorenci à la révolte, il l'abandonnait à la hache du bourreau.

Le roi et le cardinal, arrivés de Lyon en Languedoc, s'y montrèrent rigoureux envers les particuliers, mais modérés envers la province. Il y eut plusieurs exécutions à mort, et beaucoup de confiscations de fiefs sur les seigneurs et de destitutions d'officiers royaux; mais le corps de la province fut au contraire remis en possession de ses États annuels et de tous ses priviléges, sauf sur un point, mais bien important. Le roi fixa à 1,500,000 livres par an l'impôt direct que le Languedoc devait payer à la couronne. La somme était fort modérée, mais le principe du vote libre de l'impôt était supprimé.

Après avoir tenu en personne les États de Languedoc à Béziers, le roi se rendit à Toulouse avec Richelieu. Un grand procès attirait en ce moment l'intérêt de la France entière. Henri de Montmorenci avait été traduit devant le Parlement de Toulouse. Cette fois, du moins, les formes légales furent respectées; mais le roi et le ministre n'en furent que plus inflexibles. Toute la cour, toute la province, et l'on peut dire toute la France, demandèrent la grâce de cet homme si beau, si aimable et si vaillant, faible de caractère et non pervers, et victime des funestes habitudes qu'avaient depuis si longtemps les gens de son rang.

Mais c'étaient précisément ces habitudes que Richelieu voulait briser sans retour. Il voulait que le frère du roi ne pût dorenavant trouver de complice.

Montmorenci ne pouvait pas ne point être condamné; la loi contre les conspirations et les révoltes était formelle. Les juges pleurèrent en prononçant la condamnation. Le peuple de Toulouse cria miséricorde sous les fenêtres du roi. Tout fut inutile. Montmorenci fut décapité le jour même de l'arrêt (30 octobre).

Le frère du roi n'eut pas le bénéfice de sa lâcheté, et ne reprit pas possession de son rang à la cour et de ses riches domaines. Il s'était marié secrètement, malgré la défense du roi, à une sœur du duc de Lorraine. Le

favori qui le gouvernait, un certain Puylaurens, avait juré à Richelieu que le soupçon qu'on avait de ce mariage n'était pas fondé. Gaston et Puylaurens apprirent que le roi et le ministre savaient la vérité. Puylaurens se jugea perdu, et décida son maître à s'enfuir de nouveau avec lui en Belgique.



Le maréchal de Montmorency.

A peine Gaston avait-il rejoint sa mère à Bruxelles, qu'ils reçurent une nouvelle qui les transporta de joie. Richelieu, disait-on, était à l'extrémité.

Le cardinal, en route de Toulouse pour Paris, avait été arrêté à Bordeaux par une grave maladie de vessie qui le tourmentait depuis plusieurs années. Cet homme pâle, frêle, comme on le voit sur son beau portrait au Musée du Louvre, souffrant de cette douloureuse affection chronique, ne suffisait à ses immenses travaux et ne supportait ses immenses préoccupations que par une prodigieuse force de volonté. La mort successive de deux de ses meilleurs amis, dont l'un était ce Schomberg qui lui avait rendu le service d'abattre la rébellion en Languedoc, lui porta un coup qui aggrava son mal; car cet homme si terrible à ses ennemis était très-attaché à ses amis. Vers le 29 novembre, on le crut perdu.

Il se releva cependant; il semble que sa volonté ait vaincu la nature comme les hommes, et qu'il ait vécu à force de vouloir vivre.

La première mesure importante qu'il prit après sa guérison fut à l'avantage du peuple. Ce fut d'envoyer deux commissaires dans les provinces pour poursuivre l'exécution de la grande ordonnance de 1626 sur les forteresses, et la démolition des places fortes, « dont les seigneurs abusaient pour opprimer les peuples au mépris de la justice. »

Une nouvelle catastrophe avait eu lieu en Allemagne pendant la maladie de Richelieu.

Le roi de Suède, n'ayant pu forcer Waldstein à combattre, s'était rejeté sur la Bavière. Waldstein envahit la Saxe. Gustave courut au secours des Saxons, et, le 16 novembre, il obligea enfin Waldstein à recevoir la bataille auprès de Lutzen. Ces plaines de Leipzig, de Dresde et de Lutzen, étaient destinées à voir plus d'une fois se décider par les armes le sort de l'Allemagne et de l'Europe.

Dès le commencement de la bataille, Gustave, chargeant en personne, comme notre Henri IV, à la tête de sa cavalerie, fut tué de deux coups de feu. On dit qu'il fut frappé par un traître. Ses soldats et son lieutenant le vengèrent. Il avait avec lui un prince allemand descendu de cette branche aînée de Saxe, que Charles-Quint avait autrefois dépouillée de l'électorat au profit de la branche cadette, Bernard de Saxe-Weimar. Bernard dirigea les Suédois, et Gustave, tout mort qu'il fût, triompha de Waldstein. L'avantage du nombre et du poste ne préserva pas l'armée impériale d'une sanglante défaite.

La maison d'Autriche ne crut pas avoir



Le pont Neuf sous Louis XIII.

trop acheté la mort de son vainqueur par cette nouvelle bataille perdue. Elle espéra que la Suède ne saurait pas maintenir l'œuvre de son grand roi.

Mais il y avait quelqu'un d'intéressé à ce que cette œuvre ne pérît pas avec son auteur, et ce quelqu'un, c'était Richelieu.

Richelieu avait commencé à s'inquiéter de l'excès de puissance de Gustave, et de l'occupation par les Suédois de Mayence et d'une partie de l'électorat de Cologne et de l'Alsace. Mais, maintenant que Gustave n'était plus et que les Suédois et les protestants allemands allaient avoir besoin de lui, il espéra, au contraire, mettre à profit pour la France les progrès des alliés de la France sur la rive gauche du Rhin. Il se fit un plan de conduite très-habile : maintenir l'union des protestants allemands avec les Suédois; tâcher d'amener une transaction entre eux et la ligue catholique allemande, afin de contraindre l'empereur à transiger à son tour par la médiation de la France; tâcher de préparer l'élection du duc de Bavière à l'Empire après la mort de Ferdinand II; enfin, négocier avec les Suédois la remise des places de la rive gauche du Rhin, ou, tout au moins, des villes d'Alsace, aux mains de la France.

Waldstein, qui était un esprit politique, avait prévu ce plan, et conseilla à l'empereur de le déjouer, en offrant une paix acceptable aux protestants. L'Espagne et les jésuites en détournèrent l'empereur. Les Suédois et Richelieu profitèrent de l'obstination de Ferdinand II. Le sénat de Stockholm, gouvernant au nom de la petite reine Christine, fille de Gustave-Adolphe, confia la conduite des affaires suédoises au chancelier Oxenstiern,

homme d'État digne d'être comparé, pour le génie, à Richelieu lui-même. Oxenstiern, avec le concours d'un envoyé français, se fit donner la direction générale des affaires en Allemagne dans une diète protestante tenue à Heilbron en Souabe (mars 1633). L'alliance franco-suédoise fut renouvelée le 9 avril, pour durer jusqu'à la paix générale.

La situation était fort compliquée en Allemagne. L'électeur de Saxe, jaloux des Suédois et de son cousin Bernard de Saxe-Weimar, le vainqueur de Lutzen, était disposé à trahir de nouveau la cause et à se raccommoder avec l'empereur. Par contre, Waldstein, qui avait à se plaindre de Ferdinand II, songeait à se rendre indépendant et à se faire roi de Bohême, en traitant avec les Suédois et les Français. Il fit faire des avances secrètes à Richelieu, qui les accueillit vivement, et, pendant toute la campagne de 1633, il concentra ses opérations militaires dans l'Allemagne orientale, contre les électeurs de Saxe et de Brandebourg, sans y rien faire de décisif, et il laissa les Suédois et les protestants allemands continuer à dominer dans l'Allemagne occidentale.

Richelieu, cette année-là, prépara bien des choses, et en acheva une importante, l'affaire de Lorraine.

Le duc Charles de Lorraine, à la mort de Gustave, avait cru tout gagné, et avait recommencé les hostilités contre la France et ses alliés. Richelieu résolut d'en finir avec lui. Le 30 juillet 1633, le Parlement de Paris ordonna la confiscation du duché de Bar, fief que le duc de Lorraine tenait de la couronne de France; puis le roi et le cardinal marchèrent sur la Lorraine. Le duc essaya de négocier. Richelieu le somma de remettre Nanci en dépôt dans les mains du roi. Le duc objecta que cela le ferait mettre au ban de l'Empire par l'empereur, suzerain de la Lorraine. Richelieu répliqua que la suzeraineté de la Lorraine n'appartenait à l'empereur que par une ancienne usurpation, et que le roi entendait rétablir la France en sa première grandeur.

La pensée de Richelieu était que ce qui avait été autrefois de la Gaule devait être de la France.

Le siége de Nanci fut entamé (fin août). Après bien des tergiversations, le duc se résigna enfin à livrer Nanci (24 septembre).

L'occupation de Nanci fit un grand effet sur toute la rive gauche du Rhin. L'électeur de Cologne se mit sous la protection de la France, comme avait fait l'électeur de Trèves. La ville libre de Mulhouse, en Alsace, avait déjà demandé cette protection.

La fondation d'un parlement à Metz rompit les derniers liens des Trois-Évêchés lorrains avec l'Empire. Jusque-là, dans ces pays, les procès allaient encore, en dernier ressort, à la chambre impériale de Spire. Désormais, ils allèrent à la nouvelle cour souveraine de Metz, qui, dans la pensée de Richelieu, devait un jour étendre sa juridiction jusqu'au Rhin.

Le duc Charles de Lorraine n'en fut pas quitte pour la remise de Nanci. Le duc Gaston d'Orléans ayant déclaré en grande pompe, à Bruxelles, le mariage qu'il avait contracté en secret avec la sœur du duc de Lorraine, le roi répondit à cette bravade en faisant poursuivre, devant le Parlement de Paris, la cassation du mariage de son frère. Un procès de félonie fut intenté contre le duc de Lorraine, pour avoir fait épouser sa sœur à l'héritier de la couronne contre la volonté du roi, son suzerain.

Le duc Charles de Lorraine avait mis son dernier espoir dans un corps d'armée espagnol qui, parti du Milanais, après avoir passé les Alpes, s'était renforcé d'un corps d'armée impérial et catholique en Souabe, et avait franchi le Rhin. Les Austro-Espagnols furent arrêtés en Alsace par les Suédois et les protestants allemands, et rejetés au delà du Rhin. Le duc Charles de Lorraine abdiqua en faveur de son frère (19 janvier 1634), et,

de prince souverain se faisant capitaine d'aventuriers, il alla mettre au service de l'empereur ce qui lui restait de soldats.

Le nouveau duc François de Lorraine, brouillé, comme son prédécesseur, avec Louis XIII et Richelieu, et se voyant prisonnier de fait dans Nanci, s'évada de son duché, et se retira en Italie. Les Français restèrent maîtres de la Lorraine entière, avec leurs avant-postes au delà des Vosges, à Saverne et Haguenau, en Alsace, d'où la France ne devait plus sortir.

L'occupation de la Lorraine était d'une grande importance en vue de la guerre directe contre la maison d'Autriche, guerre qui devenait de plus en plus inévitable et imminente. Richelieu s'y préparait en tâchant de mettre de l'ordre dans les finances, et d'accorder quelque soulagement au peuple en vue des grands sacrifices qu'il allait bientôt être obligé de lui imposer; la guerre et les autres besoins publics n'avaient pas permis de réaliser les réformes financières projetées lors de l'assemblée des notables en 1626, et l'on avait de nouveau augmenté les impôts directs. On fit, dans l'hiver de 1633 à 1634, une opération considérable, consistant dans le rachat des aliénations sur les tailles et les gabelles faites à des particuliers, et dans le remboursement de ce que l'État devait à ces particuliers, au moyen de la création de seize millions de rentes payables à l'Hôtel de ville de Paris. En même temps qu'on racheta les impôts aliénés, on supprima près de cent mille offices inutiles, qui avaient été vendus par le roi à des particuliers, et qu'on promit de rembourser en rentes. Ces rentes spéciales, parmi les nécessités croissantes de l'État, ne furent pas longtemps payées avec exactitude. Un quart de la taille, pour l'année 1634, fut remis au peuple, et un excellent règlement fut publié sur les tailles. Une foule de gens aisés se faisaient exempter de la taille sous divers prétextes, ce qui aggravait d'autant la charge des autres. Le règlement prohibait ces abus, prenait des mesures pour tâcher d'en prévenir le retour, et ne laissait subsister qu'un très-petit nombre d'exemptions au profit de fonctionnaires auxquels leurs charges donnaient privilége de noblesse. Les priviléges de la noblesse et du clergé étaient eux-mêmes profondément entamés. Les ecclésiastiques, les nobles, les bourgeois de Paris et de Lyon, ne devaient plus être exemptés de la taille que chacun pour une seule terre, celle qu'ils faisaient valoir en personne. Pour leurs autres terres, ils devaient payer la taille.

C'était la seconde tentative que faisait Richelieu dans ce sens; cette fois, bien plus hardiment que la première. Les cris des privilégiés furent si violents, que ce gouvernement, pourtant bien courageux, recula de nouveau. Richelieu hésita à se faire une telle masse d'ennemis, et les privilégiés recouvrèrent leurs priviléges et les gardèrent jusqu'à la Révolution.

Peu après le règlement sur les tailles, Richelieu, dans l'intention de favoriser le commerce, fit réduire l'intérêt légal de 6 1/4 pour 100 à 5 1/2 (mars 1634).

Il avait, depuis quatre ans, rendu un grand service à la civilisation. Il avait créé la poste aux lettres en mai 1630. Il n'y eut d'abord que deux courriers de Paris par semaine.

L'Espagne, qui sentait que la France s'apprêtait à de puissants efforts, songeait de son côté à prendre l'offensive. Le gouvernement de Belgique, au nom du roi d'Espagne, signa avec le frère de Louis XIII un traité par lequel Gaston d'Orléans promettait de ne pas s'accommoder, sans le consentement de l'Espagne, avec le roi de France. Un corps d'armée de quinze mille hommes était promis à Gaston pour entrer en France. Un autre corps devait l'appuyer par une diversion sur la frontière. Gaston s'engageait à laisser en gage au roi d'Espagne quelques-unes des places qu'il pourrait prendre en France, et,

s'il parvenait au trône, il promettait d'accorder à l'Espagne des avantages proportionnels aux secours qu'il en aurait reçus (12 mai 1634).

Richelieu, informé de ce traité et inquiet de la mauvaise santé du roi, forma le hardi projet d'organiser une ligue, composée des gouverneurs de provinces et de places fortes, des généraux, des ambassadeurs, des conseillers d'État, de tous les hauts fonctionnaires, et qui, si le roi fût venu à mourir sans enfant, eût défendu l'État contre l'héritier du trône, traître à la France, et l'eût forcé de renoncer à ses honteux engagements avec l'étranger; peut-être même l'eût-on exclu du trône pour y élever à sa place le premier prince du sang, Condé. Richelieu communiqua son plan au roi, en le lui représentant comme le meilleur moyen d'empêcher les mauvaises gens qui étaient autour de son frère de conspirer contre sa vie.

Un soldat lorrain fut exécuté dans ce temps-là pour avoir projeté de tuer le roi. Quant aux complots contre la vie du cardinal, ils se renouvelaient fréquemment. Plusieurs avaient été tramés par un prêtre qui était, à Bruxelles, le confident de la reine mère, et que le Parlement de Paris condamna à mort par contumace. On exécuta divers conspirateurs qui avaient comploté de faire périr Richelieu, les uns par le poignard ou le poison, les autres par sortiléges.

La croyance aux sorciers était encore tout aussi répandue, même parmi les gens instruits, que la croyance aux astrologues. Richelieu lui-même y croyait, et cette faiblesse, chez lui, fut cause d'un événement affreux qu'on lui a fort reproché, à savoir : le procès et le supplice du curé de Saint-Pierre de Loudun, Urbain Grandier. Ce curé, homme d'esprit et de belles manières, mais vaniteux, remuant, et de mœurs peu réglées, avait excité la jalousie et la haine des moines de sa petite ville. Ils l'accusèrent d'avoir ensorcelé tout un couvent de religieuses. Richelieu autorisa les poursuites, et fit nommer, par le conseil du roi, une commission ou tribunal extraordinaire pour juger l'accusé. Après un procès qui fit retentir toute la France, et qui est resté tristement fameux, Urbain Grandier fut brûlé vif. La méchanceté des moines acharnés après lui trouva moyen d'aggraver encore l'horreur de son supplice par des raffinements de cruauté (18 août 1634).

C'est un des plus affligeants exemples de la faiblesse de l'esprit humain que de voir un aussi grand génie que Richelieu participer à une aussi odieuse folie!

En même temps qu'on punissait les complots des affidés de la reine mère, complots auxquels ne se rattachait en aucune façon la malheureuse affaire d'Urbain Grandier, le gouvernement agissait avec vigueur envers le frère du roi. Le Parlement de Paris, tout malveillant qu'il fût pour Richelieu, ne put se refuser à casser le mariage du duc d'Orléans, contracté, contrairement aux lois du royaume, malgré la défense du roi (5 septembre). Le duc Charles de Lorraine fut déclaré criminel de lèse-majesté pour avoir favorisé ce mariage. Le Parlement prononça la confiscation des fiefs français du duc Charles et de son frère François de Lorraine, et invita le roi « à se faire raison à soi-même » sur les autres terres lorraines situées hors du royaume. Le roi établit à Nanci un conseil souverain, espèce de parlement rendant la justice en son nom.

Les Espagnols, cependant, ne furent pas en mesure de fournir au duc d'Orléans le corps d'armée qu'ils lui avaient promis pour l'entrée de l'automne. Richelieu, qui ne voulait à aucun prix laisser rentrer en France l'implacable Marie de Médicis, désirait, au contraire, remettre la main sur l'héritier du trône, et le faire revenir en lui promettant plein oubli du passé. Gaston d'Orléans, qui était l'inconsistance même et qui s'ennuyait de son exil, accepta tout à coup le pardon qu'on lui offrait en secret, s'échappa de Bel-



Hôtel de ville de Lyon.

gique comme il s'était échappé de France, et rentra (octobre 1634).

Il protesta secrètement, auprès du pape, contre la cassation de son mariage, cassation approuvée par une assemblée du clergé de France, qui reconnut ainsi que les lois civiles pouvaient mettre des empêchements au mariage. A cela près, Gaston se tint quelque temps tranquille, et Richelieu n'eut plus tant à s'inquiéter de ce méprisable personnage.

Les affaires d'Allemagne réclamaient en ce moment tous ses soins. Au commencement de cette année, Waldstein, voyant que l'empereur s'apprêtait à lui enlever le commandement, s'était mis en révolte, et avait appelé à son aide les protestants allemands; mais, avant que ceux-ci l'eussent rejoint, il avait été assassiné par trois de ses lieutenants qu'avait gagnés l'empereur (15 février 1634).

L'armée de Waldstein se soumit à Ferdinand II, qui en donna le commandement à son fils, qu'il avait fait couronner roi de Hongrie. Le jeune roi de Hongrie, dirigé par de bons lieutenants, repoussa les Suédois de la Bavière; puis, renforcé par un corps d'armée espagnol et italien venu du Milanais, il gagna une grande bataille contre les Suédois et les protestants allemands à Nordlingen en Souabe (6 septembre).

Il n'y avait plus à différer. Il fallait que la France entrât directement en lutte avec la maison d'Autriche, si elle ne voulait voir celle-ci rétablir sa domination. Toute l'Allemagne était ébranlée. Déjà l'avant-garde ennemie, conduite par le duc Charles de Lorraine, reparaissait sur le Rhin, en face de

Strasbourg. L'armée française de Lorraine marcha vers le Rhin. Les Suédois lui remirent l'importante forteresse de Philipsbourg, tête de pont sur la rive droite, appartenant à l'évêché de Spire; puis les Français s'étendirent en Alsace et occupèrent Colmar, Schelestadt et diverses autres places, auxquelles le roi garantit leurs priviléges et libertés.

Deux ambassadeurs suédois et allemand vinrent signer à Paris, le 1er novembre, un traité par lequel le roi de France s'engageait à rompre avec « les ennemis communs », promettait aux confédérés suédois et allemands un secours de douze mille hommes outre-Rhin, et s'engageait, de plus, à occuper la rive gauche du Rhin avec une grande armée.

Les Suédois avaient remis l'ancienne maison palatine en possession du bas Palatinat reconquis sur le duc de Bavière. Le gouvernement protestant du bas Palatinat avait appelé les Français à Manheim, tandis que les Suédois tenaient garnison à Heidelberg, chef-lieu du Palatinat. Les Autrichiens et les Bavarois vinrent assiéger Heidelberg. L'armée française alla au secours, et força l'ennemi de lever le siége (23 décembre 1634).

Les Autrichiens se vengèrent en nous enlevant Philipsbourg par surprise (23 janvier 1635). Le duc Charles de Lorraine pénétra en Alsace avec un corps détaché. Le général français qu'il trouva devant lui était l'ancien chef des rebelles huguenots, le duc Henri de Rohan, qui s'était décidé à se réconcilier avec Richelieu et à mettre ses talents militaires au service de la France. Le duc de Rohan chassa d'Alsace le duc de Lorraine; puis, traversant la Suisse, il alla occuper la Valteline, afin de couper aux Espagnols la route du Milanais en Allemagne.

La France était remplie de préparatifs qui dépassaient tout ce qu'on avait jamais vu dans le royaume. Richelieu méditait un vaste plan pour réaliser enfin, comme le dit un écrivain de ce temps, les desseins qu'avait Henri IV quand il mourut. Richelieu voulait renouveler ses efforts pour détacher les catholiques allemands de la maison d'Autriche, enlever la Belgique à l'Espagne, de concert avec les Hollandais, chasser les Espagnols du Milanais avec l'assistance des États italiens, et assurer à la France le protectorat de la rive gauche du Rhin.

Le 18 février 1635, la France et la Hollande signèrent un traité par lequel elles convenaient d'envahir la Belgique au printemps, chacune avec trente mille hommes. La France devait prendre la côte de Flandre jusqu'à Blankenberghe, au nord d'Ostende, plus Namur et Thionville. La Hollande aurait quelques positions maritimes à la gauche du bas Escaut, avec Breda et la Gueldre. Le reste de la Belgique serait invité à se constituer en république. Si la Belgique restait du parti espagnol, elle serait conquise et partagée; la France aurait tous les pays wallons, plus la Flandre; à la Hollande appartiendrait le reste, plus le nord de la côte de Flandre, au delà de Blankenberghe. Les Hollandais s'engageaient à maintenir le culte catholique dans leurs conquêtes.

Les négociations ne réussirent pas aussi bien en Italie. Les États italiens recommençaient à avoir peur de la France, depuis qu'ils la voyaient redevenue si active et si forte. Malheureusement pour l'Italie, les Italiens ne voulaient pas comprendre la nouvelle politique française. La diplomatie française ne parvint à entraîner que le duc de Savoie Victor-Amédée, et les ducs de Parme et de Mantoue. On conclut avec ces trois princes un traité pour l'invasion et le partage du Milanais (11 juillet 1635). La France renonçait à sa part dans la conquête, moyennant la cession de Casal, poste avancé dont elle avait besoin, pour la sûreté de ses troupes, tant que durerait la guerre.

En Allemagne, la diplomatie française ne parvint ni à regagner le duc de Bavière, ni

à empêcher l'électeur de Saxe de faire avec l'empereur sa paix particulière, qu'il prétendit imposer à tous ses confédérés (30 mai). L'empereur, par cette paix, consentait que les choses, en ce qui regardait les biens ecclésiastiques occupés par les protestants, fussent remises sur le pied où elles étaient en 1627; que le culte luthérien fût libre pour les villes et les seigneurs relevant immédiatement de l'Empire. Cette paix était une complète trahison, et sacrifiait à l'Autriche tous les calvinistes, une partie des luthériens, et les Suédois, qui naguère avaient sauvé la Saxe.

Les protestants allemands étaient fort abattus; heureusement, la diplomatie française réussit mieux ailleurs. Un très-habile envoyé de Richelieu, le comte d'Avaux, obtint une complète neutralité de la part des Danois, anciens frères ennemis de la Suède, et ménagea un long renouvellement de trêve entre la Suède et la Pologne (septembre 1635). Les Suédois eurent ainsi la libre disposition de toutes leurs forces en Allemagne. La guerre ouverte avait enfin commencé partout entre la France et la maison d'Autriche. Le 26 mars 1635, les Espagnols avaient surpris Trèves, taillé en pièces la petite garnison française de cette ville, et emmené prisonnier l'archevêque électeur de Trèves, protégé de la France. Richelieu somma le gouvernement espagnol de Belgique de remettre en liberté l'électeur.

La Belgique était récemment rentrée sous la domination directe de l'Espagne après la mort de la vieille infante Claire-Eugénie, souveraine des Pays-Bas catholiques (1er décembre 1633). Le cardinal-infant, frère du roi d'Espagne Philippe III, qui gouvernait la Belgique, se référa de la sommation française à l'empereur et au roi d'Espagne. Un héraut français fut aussitôt envoyé à Bruxelles déclarer la guerre au roi d'Espagne dans la personne de son frère et lieutenant (19 mai); puis une déclaration du roi de France fit connaître à l'Europe les motifs de la rupture, et appela les Belges à la liberté (6 juin).

Le gouvernement absolu de Richelieu proclamait ainsi le droit de révolution.

Un quart de siècle devait s'écouler, et la face de l'Europe devait être changée, avant que l'épée de la France rentrât dans le fourreau.

Au moment même où Richelieu s'engageait dans cette guerre immense, qui semblait devoir suffire pour l'absorber tout entier, il trouvait du temps pour tous les autres intérêts de la France au dedans et au dehors, organisait ou aidait de tout son pouvoir des compagnies de commerce et de colonisation pour les îles d'Amérique, Saint-Christophe, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue; pour la Guyane, sur la côte de l'Amérique du Sud, et pour ces côtes de l'Afrique occidentale où nos Dieppois avaient eu jadis des établissements, et où les Français se rétablirent à Saint-Louis du Sénégal et ailleurs pour n'en plus sortir. Richelieu suivait là, comme dans le reste, la pensée d'Henri IV. Il continuait dans Paris les travaux commencés par ce grand roi; élargissait l'enceinte de la capitale; bâtissait, auprès du Louvre et des Tuileries, son Palais-Cardinal, qui est devenu le Palais-Royal, et où il ne reste maintenant que peu de chose de lui. Il reconstruisait le vieux collége et l'église de la Sorbonne. Enfin, il se préoccupait encore plus des progrès de la littérature que des bâtiments et des beaux-arts. En introduisant parmi les moines bénédictins, corrompus par l'opulence et l'oisiveté, ce qu'on a nommé la réforme de Saint-Maur, il rendit à ces religieux un esprit de travail littéraire et scientifique qu'ils avaient depuis longtemps perdu, et qui les porta à étudier et à réunir avec un zèle persévérant les matériaux de l'histoire de France et de l'histoire ecclésiastique.

Il fonda enfin l'imprimerie royale pour y imprimer des éditions modèles des grands

ouvrages littéraires et scientifiques, et il institua l'Académie française, dans le but d'épurer et de fixer la langue française par le travail collectif des écrivains les plus distingués, et de la rendre la plus propre, parmi les langues européennes, à devenir le lien des relations sociales, politiques et littéraires entre les nations. La pensée du poëte Malherbe, que nous avons signalée au temps d'Henri IV, devenait le principe d'une institution permanente.

CHAPITRE XVIII

RICHELIEU. — SUITE DE LA LUTTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE.

(1635-1643.)

Le lendemain de la déclaration de guerre contre l'Espagne, les Français gagnèrent une bataille sur les Espagnols dans les Ardennes. L'ennemi, inférieur de moitié (treize mille hommes contre vingt-cinq mille), fut accablé près d'Avein, dans le Luxembourg (20 mai).

C'était de bon augure, et le gouvernement français était plein d'espoir dans les dispositions de la Belgique. Il y avait eu récemment, dans les provinces wallonnes, des conspirations contre l'Espagne, et l'on s'attendait à ce que les populations répondissent à l'appel de la France.

Les Français, victorieux à Avein, allèrent joindre les Hollandais près de Maëstricht, et cinquante mille hommes, sous le commandement en chef du prince d'Orange Frédéric-Henri, chef militaire de la république hollandaise, envahirent le Brabant. L'armée confédérée emporta d'assaut Tillemont (9 juin).

Ce succès fut fatal aux vainqueurs. Les soldats français et hollandais, malgré leurs généraux, pillèrent, saccagèrent et incendièrent la ville, avec des excès dignes de l'armée de Waldstein. La nouvelle du sac de Tillemont retourna la Belgique contre des libérateurs qui s'annonçaient de la sorte, et les Brabançons secondèrent la résistance des Espagnols, qui promirent aux populations tout ce qu'elles voulurent pour les libertés provinciales et municipales.

Les Français et les Hollandais, voyant tout le pays soulevé contre eux, hésitèrent à attaquer Bruxelles, et assiégèrent Louvain, qui se défendit avec énergie. Un corps d'armée impérial arriva d'Allemagne au secours de la Belgique. Les généraux français et hollandais, auxquels les populations coupaient les vivres, durent lever le siége de Louvain, et se replier sur la Meuse.

Les affaires n'allaient pas bien non plus en Allemagne. L'électeur de Brandebourg, et plusieurs des princes protestants et des villes libres, lassés et découragés, avaient accepté la paix désastreuse que leur imposait l'électeur de Saxe rallié à l'empereur. Les autres princes et villes négociaient pour la plupart avec l'empereur. Les Suédois, et ce qui restait de protestants fidèles à la confédération, se repliaient, d'un côté, vers la Baltique, de l'autre, vers la rive gauche du Rhin et même vers la Sarre.

Le duc Charles de Lorraine, avec un corps de cavalerie légère, était parvenu à rentrer dans son duché. Les Lorrains, quoiqu'il eût attiré sur eux bien des maux par ses entreprises téméraires, lui étaient restés attachés; ses aventures les émouvaient, et ses défauts brillants les séduisaient comme de belles qualités. Les peuples s'attachent souvent avec plus de facilité aux hommes qui frappent leur imagination qu'à ceux qui s'occupent réellement de leur bien.

Le duc Charles tint la campagne, sans que les Français pussent le chasser entièrement de ces contrées lorraines, en partie mon-



Richelieu allant à l'Hôtel de ville.

tueuses, en partie coupées de grands cours d'eau, où la guerre de partisan est aisée.

Une armée impériale, qui avait franchi le Rhin et marchait vers la Sarre, ne réussit pas à entrer en Lorraine, et fut rejetée et poursuivie au delà du Rhin par une armée française réunie aux protestants allemands du duc Bernard de Weimar; mais la défection de la ville libre de Francfort, qui accepta la mauvaise paix de l'électeur de Saxe, et le manque de ressources, obligèrent bientôt les Français et Weimar à revenir vers la Sarre.

Les Impériaux, renforcés, les suivirent à leur tour, et tentèrent de leur couper la retraite. Les Franco-Allemands s'ouvrirent vaillamment le passage, et nos fantassins armés de piques chargèrent et renversèrent plusieurs fois les escadrons des cuirassiers de l'empereur. Cependant, comme nous n'avions pas de magasins sur la Sarre, nos généraux se replièrent jusqu'à Metz.

L'armée impériale entra dans le duché de Lorraine, où le duc Charles la rejoignit. Les Franco-Allemands, renforcés d'un autre

corps d'armée français, allèrent à l'ennemi; mais celui-ci évita la bataille. On resta quelque temps en présence auprès de Vic, à quelques lieues à l'est de Nanci. L'hiver était venu; l'ennemi se retira enfin vers l'Alsace et la Franche-Comté.

L'avantage lui restait toutefois, puisqu'il avait recouvré toute la rive droite du Rhin et la rive gauche du moyen Rhin, depuis Mayence jusqu'à la Sarre.

C'est durant cette campagne qu'on voit apparaître dans notre armée les dragons, cavaliers n'ayant plus de cuirasse, et ne gardant d'arme défensive que le casque. On les avait créés comme troupe légère pour tenir tête à la cavalerie hongroise et croate de l'empereur.

Richelieu jugea nécessaire de s'assurer à tout prix du seul chef allemand qui fût capable, par son renom militaire, d'empêcher la soumission totale des protestants allemands à l'empereur. Il fit promettre par Louis XIII à Bernard de Weimar quatre millions par an pour entretenir douze mille fantassins, six mille cavaliers, et de l'artillerie en proportion. Louis XIII céda en vassalité à Bernard la plus grande partie de l'Alsace, qu'on appelait le landgraviat, et qu'on avait conquise sur la maison d'Autriche. Les Français conservaient garnison à Colmar et à Haguenau. Bernard promit de servir le roi de France sans réserve, envers et contre tous.

Nous n'avions réussi, dans cette première campagne de la grande guerre, sur aucun des trois théâtres des hostilités, Belgique, Allemagne, Italie.

Du côté de l'Italie, le duc de Rohan, posté en Valteline avec un corps français, suisse et grison, s'était conduit en grand capitaine; il avait repoussé toutes les attaques des Autrichiens au nord et des Espagnols au midi, et coupé complétement les communications de l'Autriche avec le Milanais. L'invasion du Milanais par les Franco-Italiens, que protégeait Rohan par ses belles opérations, n'en échoua pas moins. Le duc de Savoie Victor-Amédée, traîné malgré lui à cette guerre, fit manquer la campagne par ses retards.

Les Espagnols avaient pris l'offensive par mer contre le territoire français, et occupé, sur la côte de Provence, les îles de Lérins, près de Cannes, et, de là, ils interceptaient notre commerce maritime avec l'Italie (septembre 1635).

Dans la campagne de 1635, la France avait mis en mouvement cent cinquante mille combattants sans résultat. Les troupes françaises s'étaient montrées excellentes sur le champ de bataille, mais mauvaises en campagne, indisciplinées, ne sachant supporter ni les privations, ni la fatigue, ni même l'ennui. Officiers et soldats désertaient pour la moindre chose. La noblesse montrait l'exemple du désordre. Les vrais soldats étaient encore à former, et les vrais généraux n'apparaissaient encore que par exception.

Richelieu vit que l'œuvre qu'il avait entreprise serait bien difficile et bien longue, et, pourtant, reculer était impossible, à moins de se résigner à la déchéance de la France. Il résolut d'aller jusqu'au bout, au prix de tous les sacrifices, dût-il subir les malédictions du peuple et sacrifier le présent à l'avenir. Une ordonnance sévère fut publiée contre les déserteurs. Une école militaire fut fondée pour discipliner la jeune noblesse.

C'était un grand malheur que Richelieu n'eût pas eu le temps de remettre l'ordre dans les finances avant de faire la guerre. Cela n'avait pas dépendu de lui. Les événements n'avaient pas attendu sa convenance ni celle de la France.

Il avait à supporter l'arriéré du déplorable gouvernement de Marie de Médicis et de Luines. Les privilégiés l'avaient empêché de soulager le peuple par l'abolition des priviléges en matière d'impôt foncier. Il fut obligé de se remettre dans les mains des faiseurs d'affaires, des « traitants », comme on les appelait, afin d'obtenir des avances d'argent qui coûtaient bien cher à l'État, et dont les

traitants se remboursaient sur les impôts qu'on leur aliénait.

L'augmentation des droits sur les boissons et la réapparition des traitants et de leurs agents suscitèrent de violentes émeutes à Bordeaux, à Toulouse, et dans d'autres villes du midi. Richelieu ne céda pas, et maintint les nouveaux droits, mais fit accorder par le roi une amnistie aux séditieux, sauf les cas de meurtres et incendies. L'Hôtel de ville de Bordeaux avait été incendié dans les troubles, et des officiers de finances avaient été massacrés.

Aux augmentations de droits furent ajoutées de nombreuses créations d'offices inutiles que le roi vendait, et de nouvelles créations de rentes (20 décembre 1635). C'était triste d'en être là dès la première année de la grande guerre. Richelieu obtint quelque argent du clergé. Il évita le plus qu'il put d'augmenter de nouveau les tailles, l'impôt le plus dur pour le paysan.

Richelieu arrêta un plan de campagne nouveau pour l'année suivante. Il renouvela son traité avec la Suède (20 mars 1636). Les Suédois avaient repris l'offensive avec succès contre l'électeur de Saxe dans l'automne de 1635. Richelieu résolut de garder la défensive du côté de la Belgique, d'achever de nettoyer d'ennemis la Lorraine et l'Alsace, d'envahir la Franche-Comté, de doubler l'armée d'Italie, et de disputer la Méditerranée aux Espagnols.

La seconde attaque du Milanais échoua comme la première, par la même cause, le mauvais vouloir du duc de Savoie, qui, bien à tort, n'avait pas confiance dans les promesses de la France, et qui souhaitait bien plus de recouvrer Pignerol que de faire des conquêtes en Lombardie.

Les Français achevèrent d'expulser l'ennemi de la Lorraine. Un corps d'armée, commandé par le prince de Condé, entra en Franche-Comté (7 mai). Les Etats du duché de Bourgogne avaient voté un subside extraordinaire pour cette expédition, qui devait, à ce qu'on espérait, réunir les deux Bourgognes.

Le duché de Bourgogne désirait cette réunion; mais la Franche-Comté ne la souhaitait pas. Ce pays était extrêmement ménagé par l'Espagne, qui, sachant bien que les Comtois lui échapperaient quand ils voudraient, tâchait qu'ils n'eussent pas intérêt à le vouloir.

Si les Comtois ne voulaient pas se réunir à la France, ils eussent dû avoir la prudence d'observer le traité de neutralité que leur avaient ménagé les Suisses; mais ils ne l'avaient point fait, et ils avaient livré passage et fourni secours aux troupes de l'empereur et de l'Espagne.

Le chef-lieu administratif et judiciaire de la Franche-Comté était Dôle, Besançon étant une ville libre et impériale qui n'appartenait point à l'Espagne, et qui reconnaissait seulement au Roi Catholique le titre de protecteur. On mit le siége devant Dôle, qui se défendit avec grande vigueur et grande constance. Les Français employèrent contre cette ville une arme nouvelle, la bombe, inventée récemment en Hollande; mais ils ne se montrèrent pas bien habiles dans l'art de la sape et de la mine, où ils avaient été les premiers, au quinzième siècle, du temps de maître Jean Bureau, et où ils étaient maintenant bien dépassés par les Hollandais. Les travaux du siége de Dôle furent très-longs, et cette perte de temps eut de fâcheuses conséquences dans le nord.

Une armée impériale et bavaroise avait attaqué les Liégeois, qui, au contraire de leurs voisins les Belges espagnols, étaient restés favorables à la France et refusaient de se joindre à nos ennemis. Au moment où Richelieu s'apprêtait à secourir Liége, il eut avis que les Autrichiens et les Bavarois, réunis aux Espagnols de Belgique, avaient quitté l'attaque de Liége et marchaient vers la Picardie.

Les ennemis entrèrent en France, accompagnés d'un manifeste qui offrait la neutralité aux villes et aux gentilshommes qui refuseraient leur concours « aux auteurs de la guerre », c'est-à-dire à Richelieu. Les ennemis protestaient de ne pas traiter avec le roi de France que la reine mère ne fût satisfaite et tous les proscrits ou exilés rétablis dans leurs biens et dignités. Ils prirent la Capelle en Thiérache, puis le Câtelet en Vermandois, deux petites places qui étaient en mauvais état et qui furent mal défendues; puis ils forcèrent le passage de la Somme, entre Brai et Corbie, contre un corps d'armée français qui leur était inférieur de plus de moitié, et ils lancèrent des masses de cavalerie entre la Somme et l'Oise (2 août).

L'agitation fut grande dans Paris. Le peuple flottait de la terreur à la colère. Les ennemis de Richelieu en profitaient. De grands cris s'élevaient contre le ministre, qui avait récemment fait démolir une partie des remparts pour bâtir son Palais-Cardinal et sa rue de Richelieu, en sorte que Paris était fort mal clos. On tâchait d'ameuter les masses contre celui qu'on appelait le provocateur de la guerre, le persécuteur de sa bienfaitrice (la reine mère), et l'allié des hérétiques.

Richelieu eut un moment d'angoisse. Il voyait Paris prêt à se révolter, les provinces poitevines en insurrection contre les impôts; le commandant de l'armée qui couvrait Paris, un prince du sang, le comte de Soissons, lui était très-suspect. Partout, autour de lui, des périls et des piéges. Il n'hésita pas longtemps. Le 4 août, il monta dans un grand carrosse tout ouvert, comme celui où l'on avait tué Henri IV, et se fit mener, au pas, droit à l'Hôtel de ville, sans gardes, sans suite, à travers les flots du peuple ameuté.

A mesure qu'il avançait, fier et tranquille, les cris cessaient; le silence se faisait au loin dans les masses, et tous ces gens qui, l'instant d'avant, ne parlaient que de le mettre en pièces, finissaient par prier Dieu pour lui et pour la France.

Richelieu remit en personne aux magistrats municipaux l'ordre d'assembler les corps de métiers pour leur demander assistance au nom du roi. Pareille demande fut envoyée au Parlement et aux autres corps laïques et religieux. Les gentilshommes et soldats sans emploi eurent ordre de s'enrôler pour rejoindre l'armée active, et tous les privilégiés et exempts de taille, c'est-à-dire tous les bourgeois de Paris, furent convoqués à Saint-Denis, sous six jours, pour former une armée de réserve. Un immense élan succéda à la panique. Des députations de tous les corps coururent au Louvre offrir leur vie et leurs biens au roi, « avec une gaieté et une affection sans pareille. » Le roi embrassa tous les chefs de corps, jusqu'aux jurés des savetiers : aussi les savetiers lui donnèrent-ils 5,000 livres, bien grosse somme pour ces pauvres gens. En moins de dix jours, Paris fournit de quoi entretenir quinze mille soldats pendant trois mois. Un vieux maréchal de France, protestant, qui avait servi sous Henri IV, Caumont la Force, était installé en haut des degrés de l'Hôtel de ville, et les volontaires allaient en foule lui donner leurs noms.

Le danger, cependant, n'avait pas été aussi grand qu'on le croyait. L'ennemi avait seize à dix-huit mille cavaliers, en grande majorité troupes légères hongroises, polonaises et croates, mais seulement douze à quinze mille fantassins. Il n'était pas assez fort pour attaquer Paris, et il s'était arrêté au siége de Corbie, ne cherchant qu'à s'assurer un bon poste sur la Somme.

Comme la plupart des places de Picardie, par la négligence du gouverneur de cette province, Corbie était en mauvais état de défense. La garnison et les habitants obligèrent le commandant de la place à capituler dès le 15 août.

L'ennemi ne chercha pas à aller plus loin.



Les enrôlements à l'Hôtel de ville.

Les Hollandais menaçaient la Belgique. Les grandes villes picardes, dont les populations étaient fort braves, ne se montraient pas disposées à se rendre comme les petites. Le mouvement d'enrôlement était très-grand partout, et, dès le commencement de septembre, les Français eurent sur l'Oise près de quarante mille hommes.

Malheureusement, cette armée n'avait pas de vrai général. Le frère et le cousin du roi, le duc d'Orléans et le comte de Soissons, qu'on avait mis à la tête de l'armée, afin de les engager à rester fidèles, menèrent fort mal les opérations militaires, et laissèrent l'ennemi opérer une retraite qu'ils eussent facilement troublée. Richelieu, justement mécontent, amena le roi à l'armée, et l'on mit le siége devant Corbie. Les deux princes tramèrent contre la vie du ministre un complot qui rappelait la conspiration de Chalais. Ils projetèrent de faire assassiner Richelieu presque en la présence du roi. Mais Gaston d'Orléans n'avait aucune espèce de courage, pas même celui du crime. Le cœur lui faillit

au moment de donner le signal, et il fit manquer l'occasion à ses complices.

Les deux princes firent alors tout ce qu'ils pouvaient pour exciter des troubles çà et là dans le royaume, et pour empêcher qu'on ne reprît Corbie. Richelieu déjoua leur mauvais vouloir, fit préparer l'assaut, et réduisit la garnison à capituler le 10 novembre. Deux des notables habitants furent décapités pour avoir excité leurs concitoyens à forcer leur gouverneur de se rendre. Richelieu punissait avec une rigueur implacable les actes de faiblesse devant l'ennemi, de même qu'il récompensait avec éclat les actes de patriotisme.

Les ennemis avaient espéré combiner une attaque sur la Bourgogne avec cette invasion de la Picardie qui venait d'être repoussée. L'armée française qui assiégeait Dôle avait été rappelée à la nouvelle du passage de la Somme par les ennemis; mais les Impériaux ne furent pas en état de la poursuivre dans sa retraite, et ne furent assez forts pour entrer à leur tour en Bourgogne que deux mois après. Ils attaquèrent la petite ville de Saint-Jean de Losne, dont les habitants, jusqu'aux femmes, se défendirent héroïquement, et ils furent rejetés en Franche-Comté par les Français.

Les Suédois avaient eu meilleure fortune que les Français cette année-là. Ils avaient remporté une grande victoire sur les Saxons et les Autrichiens, et envahi la Saxe électorale; mais l'empereur n'en réussit pas moins à atteindre le but que Richelieu lui avait fait manquer en 1630; c'est-à-dire qu'il amena enfin les électeurs, dans une diète à Ratisbonne, à élire roi des Romains son fils, déjà roi de Hongrie. Il assura ainsi l'Empire après lui à la maison d'Autriche (22 décembre 1636).

Épuisé par les soucis et par ses luttes incessantes, il mourut bientôt après (15 février 1637). Son fils lui succéda sous le nom de Ferdinand III. La France et la Suède ne le reconnurent pas comme empereur. Il n'avait ni le fanatisme, ni l'opiniâtre énergie de son père; mais l'influence de l'Espagne le maintint dans la même politique, malgré les supplications de la diète germanique en faveur de la paix. L'état de l'Allemagne était si horrible, qu'on ne pouvait le comparer qu'à celui de la France au quinzième siècle, au plus fort des guerres des Anglais.

Il y eut quelques tentatives de négociations. Richelieu jugeait la paix impossible tant que le sort des armes serait indécis; mais il eût accepté une trêve. La maison d'Autriche n'en voulut pas. Elle rêvait de continuer ce qu'elle avait commencé avec l'électeur de Saxe, c'est-à-dire d'amener les plus faibles de ses adversaires à des traités séparés, afin de pouvoir agir avec toutes ses forces contre les autres.

Le nouvel empereur obtint quelques succès. L'électeur de Brandebourg, que le feu empereur avait gagné par la promesse de lui assurer la Poméranie, se joignit aux Autrichiens et aux Saxons contre les Suédois. Ceux-ci furent repoussés de la Saxe électorale et obligés de se défendre en Poméranie.

Sur le Rhin, les Français perdirent l'importante forteresse d'Ehrenbreitstein, la tête de pont de Coblentz, qui, après deux ans de résistance au milieu des forces ennemies contre lesquelles on ne pouvait la secourir, fut enfin réduite à capituler (21 juin 1637).

L'ennemi eut aussi des avantages en Italie. Le duc de Parme, assailli dans son duché par les Espagnols, avait été obligé de renoncer à l'alliance française. L'empereur et l'Espagne obtinrent un succès plus considérable dans les Alpes. Ils gagnèrent nos alliés les Grisons, mécontents de voir les Français établis militairement chez eux à demeure, et surtout de ne pas toucher régulièrement les subsides qu'on leur avait promis. Les Grisons s'armèrent contre les Français. Le duc de Rohan fut réduit à

traiter avec eux, et à évacuer leur pays et la Valteline (mars-mai 1637). La mort des ducs de Savoie et de Mantoue (septembre-octobre 1637) mit ces deux duchés dans les mains de deux femmes, de deux régentes, dont l'une, la duchesse Christine de Savoie, sœur de Louis XIII, était une personne inconsistante et versatile, sur qui l'on ne pouvait compter, et l'autre, la bru du feu duc de Mantoue, était tout à fait hostile à la France.

Les choses allaient mieux ailleurs. La flotte française, que Richelieu avait travaillé plusieurs années à former, et que diverses circonstances avaient empêchée d'agir l'année précédente, entreprit de recouvrer sur les Espagnols la principale des deux îles de Lérins, l'île Sainte-Marguerite.

Les Espagnols s'y étaient fortifiés tout à leur aise depuis deux ans. Le débarquement semblait difficile. Le commandant en chef, le comte d'Harcourt, demanda au colonel d'un des régiments embarqués sur la flotte s'il croyait pouvoir descendre dans l'île avec ses gens.

— Monseigneur, répondit cet officier, appelé Daguerre, le soleil y entre-t-il?

— Pourquoi cette question?

— Si le soleil y entre, mon régiment y entrera.

Daguerre tint parole. Les fortifications du bord de la mer furent enlevées d'un tour de main (28 mars). Le principal fort soutint quelques semaines de siége, sans que la flotte espagnole parvînt à le ravitailler. Il capitula le 6 mai. L'île Saint-Honorat, la seconde des îles de Lérins, fut reprise presque sans résistance.

Les villes provençales et le Parlement d'Aix avaient coopéré avec grand zèle à la recouvrance des îles.

Les Espagnols essayèrent de se venger par une attaque contre le Languedoc. Un corps d'armée d'une douzaine de mille hommes, composé principalement de milices aragonaises et catalanes, vint du Roussillon mettre le siége devant la petite ville de Leucate. Le gouverneur résista si bien, que les milices de Languedoc eurent le temps de se réunir au peu qu'il y avait de troupes régulières dans la province. Les Languedociens, à peu près égaux en nombre aux assiégeants, les attaquèrent et les forcèrent dans leurs lignes de siége, bien garnies d'artillerie. Les Espagnols furent complétement défaits (29 septembre).

Les populations du midi témoignèrent, dans cette occasion, un remarquable esprit patriotique et militaire. La France se fortifiait dans la lutte.

On rentra en Franche-Comté durant cette campagne, et l'on y occupa beaucoup de petites places. On reprit l'offensive contre la Belgique; on soutint les Liégeois, fidèles à leur sympathie pour la France, et l'on prit Landrecies, place d'une certaine importance dans le Hainaut, et quelques petites places du Luxembourg, pendant que les Hollandais recouvraient, dans le nord du Brabant, la grande forteresse de Breda, que leur avaient autrefois enlevée les Espagnols.

Nous eûmes donc, cette année-là, un commencement de succès du côté de la Belgique, mais bien faible encore en comparaison de nos efforts.

Il y avait eu, à l'intérieur, des résistances, les unes légales, les autres violentes, et une véritable insurrection dans les campagnes entre la Garonne et la Charente, à cause de l'aggravation de certains impôts. Richelieu, cependant, avait diminué de moitié les tailles pour l'année 1637; mais les emprunts exigés des villes et des gros bourgs mécontentaient la bourgeoisie, et l'augmentation des impôts indirects, si impopulaires surtout dans les pays vinicoles, ôtait au gouvernement, même dans les campagnes, le bénéfice de la diminution du principal impôt direct.

Tous les corps constitués, judiciaires et autres, faisaient de l'opposition. Richelieu se donna, contre toutes ces autorités provin-

ciales et locales, un puissant instrument de centralisation en créant les intendants des provinces. C'étaient de grands fonctionnaires, qui connaissaient de toutes les affaires civiles et criminelles que le pouvoir royal voulait enlever aux juges ordinaires, et qui avaient la haute main tout à la fois sur la justice et la police, et sur les impôts et l'administration financière.



Charles Ier.

Devant les intendants s'annulèrent également et la dangereuse autorité militaire des gouverneurs de provinces, et l'autorité légale des corps provinciaux et municipaux. Bien choisis d'abord pour la plupart, ils servirent efficacement la politique nationale de Richelieu ; mais le grand homme et sa politique passèrent, et l'instrument de despotisme resta.

Les Français s'étaient préparés à attaquer partout. Ils furent prévenus en Italie par les Espagnols, qui se jetèrent sur le Piémont et prirent Verceil, par la faute de la duchesse régente Christine. Elle s'était laissé tromper par des propositions de neutralité pour le Piémont.

La marine française de la Méditerranée fut plus heureuse que l'armée d'Italie. Deux escadres française et espagnole, de quinze galères chacune, se livrèrent bataille en vue de Gênes. Les Français eurent la victoire (1er septembre).

Richelieu avait projeté d'attaquer la côte de Flandre, de concert avec les Hollandais. Mais le roi d'Angleterre, Charles Ier, signifia que, si l'on s'en prenait à la Flandre maritime, il enverrait à l'aide une flotte et une armée. Les Anglais violaient en toute occasion la neutralité à laquelle ils s'étaient engagés entre la France et l'Espagne; ils nuisaient partout à la France tant qu'ils pouvaient, et, de plus, ils avaient la prétention d'être les rois de la mer, comme si les mers qui sont entre eux et nous étaient leur propriété, et comme si tout le monde y devait être subordonné à eux seuls.

Richelieu était bien décidé à ne plus souffrir ces sortes de prétentions chez personne. Il ne rompit cependant pas ouvertement avec Charles Ier, pour ne point compliquer les affaires; mais, voyant ce roi ennemi si obstiné de la France, il se mit en correspondance avec les mécontents d'Écosse, qui étaient prêts, dans ce moment, à se soulever contre la tyrannie de Charles Ier. Le roi d'Angleterre voulait leur imposer de force le régime anglican de l'épiscopat, au lieu de leur régime presbytérien, qui était tout calviniste et genevois. Les jours de catastrophes approchaient pour la famille insensée des Stuarts.

Au lieu de la Flandre maritime, Richelieu fit attaquer l'Artois. Deux corps d'armée français réunis assiégèrent Saint-Omer. Mais l'armée espagnole de Belgique et un corps d'armée impérial se réunirent de leur côté, et parvinrent à faire lever le siége aux Français, grâce à la configuration des marais qui protégent Saint-Omer (7-16 juillet).



Richelieu au lit de mort du père Joseph.

A l'autre extrémité du royaume, les Français avaient également pris l'offensive. Une armée de terre, commandée par le prince de Condé, et une flotte, conduite par un de ces prélats que Richelieu mettait volontiers à la tête des armées, l'archevêque de Bordeaux Sourdis, furent envoyées contre les provinces basques. Condé franchit la Bidassoa, le 1er juillet. Le 2, un détachement français s'empara, presque sans résistance, du port du Passage et de toute une escadre qui ne put sortir de ce port, les Français ayant tourné contre elle le canon des forts dont ils venaient de se saisir.

Pendant ce temps, Condé entamait le siége de Fontarabie.

Au contraire de l'affaire du Passage, si brillamment menée, le siége de Fontarabie fut mal conduit et traîna en longueur. Le gouverneur de Guyenne, qui était encore le vieux favori d'Henri III, le duc d'Épernon, était alors en disgrâce; mais, quoique suspendu de son gouvernement, il y gardait beaucoup d'influence, et il détournait, tant

qu'il pouvait, les populations de renforcer et de seconder l'armée. Son fils aîné, qui était lieutenant général sous Condé, faisait tous ses efforts pour faire manquer le siége. Condé n'eut ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour prendre Fontarabie malgré eux.

cependant, la flotte avait rejoint l'armée de terre, et faisait bien plus que l'aider au siége. Le 22 août, l'archevêque-amiral Sourdis alla au-devant d'une nouvelle escadre espagnole qui venait au secours de Saint-Sébastien. Il la rejeta dans la rade de Guetaria, l'y assaillit avec des brûlots et la détruisit tout entière, avec tous ses équipages et trois mille soldats embarqués à bord des navires.

Cette victoire, vraiment foudroyante, ne nous donna pas même Fontarabie. L'armée de terre, qu'on fatiguait depuis plus de deux mois autour d'une bicoque sans la mener à l'assaut, avait autant de désarroi et de découragement que la flotte avait de confiance et d'enthousiasme. Une armée castillane et basque força le camp français le 7 septembre, et mit l'armée en déroute. La Bidassoa fut repassée de nuit.

La colère du roi et de Richelieu fut extrême. Richelieu ménagea Condé, qui affectait envers lui une soumission absolue, et dont le jeune fils, qui grandissait et qui annonçait de ne ressembler aucunement à son père, laissait peut-être déjà deviner au regard profond du ministre la grande épée destinée à gagner bien des batailles. Mais le roi et Richelieu frappèrent implacablement le lieutenant général la Valette, le fils du duc d'Epernon. La Valette, cité devant le roi, s'enfuit en Angleterre. Il fut condamné à mort, par contumace, par le conseil d'État, que le roi présida en personne. Louis XIII opina pour la mort après que tous les conseillers eurent donné leurs voix.

C'était véritablement retourner à l'enfance des sociétés, où roi et juge étaient une même chose; c'était renverser toutes les distinctions établies entre les fonctions dans les sociétés civilisées.

Quant au vieux duc d'Épernon, il ne rentra plus dans son gouvernement de Guyenne, et avec lui finirent ces redoutables gouverneurs de provinces qui avaient tenté de renouveler les grands vassaux.

Au moment où la campagne des provinces basques, si brillante sur mer, finissait si mal sur terre, un événement important remuait toute la France. Après tant d'années d'un mariage stérile, Louis XIII avait un fils. L'enfant qui devait être Louis XIV était né au château de Saint-Germain, le 5 septembre 1638.

Une circonstance fortuite, ou une intrigue de cour, avait rapproché pour un moment Louis XIII de sa femme, qu'il n'aimait ni n'estimait, et avec laquelle il ne se réconcilia véritablement jamais. De ce rapprochement momentané était résultée cette naissance, qui préservait la France du règne honteux de Gaston d'Orléans. Pour la première fois, Richelieu et Anne d'Autriche se réunirent dans une joie commune, sans cesser d'être ennemis. La reine, mère d'un dauphin, n'eut plus peur de se voir renvoyée en Espagne, et Richelieu espéra se faire léguer la régence par Louis XIII, si le roi mourait avant lui.

L'année 1638 finit par un grand succès militaire. La campagne avait été menée avec beaucoup de vigueur vers le Rhin. Bernard de Weimar, dès la fin de janvier, avait attaqué ce qu'on appelait les Villes Forestières du Rhin, quatre villes libres sous la protection de l'Autriche, sur les confins de la Souabe et de la Suisse. Il avait pris les trois premières, et assiégeait la quatrième, Rheinfeld. Les Impériaux et les Bavarois forcèrent Bernard à lever le siége après un sanglant combat, où le duc de Rohan, qui avait rejoint Bernard, fut blessé à mort. Trois jours après, Bernard de Weimar, après avoir rallié et ranimé ses troupes, vint fondre sur ses

ennemis victorieux, qui ne s'attendaient à rien, les mit en pleine déroute, et prit les généraux, l'artillerie et tous les équipages (28 février-3 mars).

Rheinfeld, Fribourg et tout le pays de Brisgau, la partie méridionale de la Forêt-Noire, qui était un domaine autrichien, restèrent dans les mains des Français. Weimar, renforcé par des troupes françaises et liégeoises, dirigea tous ses efforts vers la conquête de Brisach, forte place qui dépendait de l'Alsace, et qui, située sur la rive droite du Rhin, donnait entrée en pleine Souabe. C'était la position la plus importante de tout le haut Rhin, et c'était par le pont fortifié de Brisach que l'ennemi rentrait à volonté dans le centre de l'Alsace.

Ce fut un des plus grands siéges de ce temps. Durant sept ou huit mois, les Franco-Weimariens, d'un côté, les Autrichiens et les Bavarois, de l'autre, rivalisèrent d'énergie et de constance; les uns, pour emporter, les autres, pour défendre ou secourir la place. Il se livra des combats sans nombre sur les deux rives du Rhin. Après que trois batailles perdues eurent réduit les généraux ennemis à cesser leurs tentatives, la garnison tint deux mois encore, et souffrit les dernières extrémités avant de se rendre le 18 décembre.

La joie de Richelieu fut compensée par un grand chagrin. Son fidèle lieutenant, le plus actif, le plus zélé des auxiliaires de son œuvre, le fameux capucin Joseph, était au lit de mort. On raconte que Richelieu essaya de ranimer, par une nouvelle de victoire, l'ardent collaborateur de tous ses desseins. « Père Joseph ! » s'écria-t-il en se penchant sur le lit du mourant, « père Joseph ! Brisach est à nous ! » Les yeux du moine guerrier se rallumèrent d'un dernier éclair, puis se refermèrent pour toujours.

Sur terre, les succès de la campagne de 1638 avaient été balancés ; mais la France avait conquis sur mer une prépondérance décidée sur l'Espagne. Les grands résultats que Richelieu poursuivait avec une si indomptable persévérance commençaient enfin de paraître.

Les Anglais en eurent une forte jalousie, et le roi Charles Ier en devint d'autant plus malveillant pour la France. Il reçut en Angleterre Marie de Médicis, sa belle-mère, qui avait quitté la Belgique, mécontente de ce que les Espagnols ne tenaient plus grand compte d'elle, et il continua d'aider indirectement l'Espagne contre les Français. Richelieu répondit en aidant les Écossais contre Charles Ier, qui, menacé par le grand parti des puritains anglais, fut obligé de capituler avec l'Écosse.

Charles Ier ne put rien de sérieux pour aider aux efforts que fit l'Espagne afin de recouvrer la supériorité maritime en 1639. Les Espagnols parvinrent à reformer une flotte de soixante-dix grands navires, dont quelques-uns au-dessus de soixante canons. Cette flotte évita la rencontre des Français et gagna le Pas de Calais ; mais elle y rencontra les Hollandais, commandés par le fameux amiral Martin Tromp. Il se fiait tellement sur la supériorité de ses manœuvres, qu'il attaqua cette grande armée navale pendant deux jours avec douze vaisseaux seulement ; le troisième jour, seize vaisseaux le rallièrent, puis beaucoup d'autres. La grande flotte de Philippe IV eut le sort qu'avait eu autrefois celle de Philippe II. Presque tout fut pris, brûlé, ou échoué à la côte ; sur soixante-dix vaisseaux, il ne s'en sauva que sept ou huit à Dunkerque. La connivence des Anglais, qui avaient permis aux Espagnols de se ravitailler à Douvres, n'avait fait que retarder le désastre d'un jour ou deux.

La puissance navale de l'Espagne ne devait pas s'en relever. C'était une puissance toute matérielle, qui ne reposait que sur le nombre et la grandeur des navires, et non sur le véritable esprit maritime et la bonne organisation des équipages.

Comme l'année précédente, les Espagnols et leurs alliés continuaient à se mieux défendre sur terre. C'est que les armées de terre, soit espagnoles, soit impériales, étaient incomparablement meilleures et plus solides que la marine espagnole.

Les succès furent mêlés, en 1639, du côté de la Belgique. Un corps français qui assiégeait Thionville, à l'entrée du Luxembourg, fut défait par les Impériaux. L'infanterie française, dans cette malheureuse affaire, se montra bien supérieure à la cavalerie. Elle se laissa mitrailler et hacher sur place plutôt que de suivre la fuite des cavaliers (9 juin 1639).

Les Impériaux victorieux attaquèrent la petite ville de Mouzon-sur-Meuse, afin de s'ouvrir l'entrée de la Champagne. Mais les habitants aidèrent vaillamment la garnison à repousser l'assaut. Un corps d'armée français arrivait à l'aide; les Impériaux lâchèrent Mouzon pour aller au secours des Espagnols en Artois; mais ils ne purent empêcher les Français de prendre Hesdin, ce qui donna à la France une bonne position en Artois, et compensa l'échec de Thionville (29 juin).

Il y avait en ce moment une grande attente en Allemagne. Bernard de Weimar, vainqueur sur le Rhin, et maître de l'Alsace et du massif du Jura, qu'il avait occupé de compte à demi avec les troupes françaises de Bourgogne, s'apprêtait à rejoindre, au cœur de l'Allemagne, le général suédois Baner, vainqueur dans les contrées au nord de l'Elbe et dans la Saxe électorale. Bernard comptait reconquérir l'électorat de Saxe, autrefois arraché à sa famille, et changer la face de l'Empire.

Une mort soudaine l'enleva aux grandes destinées qu'il rêvait. Il tomba malade à Huningue, en Alsace, et fut enlevé en trois jours par quelqu'une de ces épidémies qui suivent les armées (18 juillet 1639); il n'avait que trente-six ans.

Par son testament, il léguait conditionnellement à la France les pays qui étaient sous son obéissance. Les garnisons des villes devaient être moitié allemandes, moitié françaises, et, à la paix générale, le tout devait rentrer dans l'Empire germanique, c'est-à-dire apparemment que le roi de France reconnaîtrait la suzeraineté de l'Empire sur ces contrées.

Les généraux et l'armée de Weimar se donnèrent à la France par un traité qui leur assura plus de deux millions par an, et la conservation des gouvernements et des donations accordés par le feu duc. Brisach et les villes d'Alsace occupées par les Weimariens, les Villes Forestières du Rhin et le Brisgau, arborèrent les étendards français.

Le corps d'armée weimarien fut réuni à un corps français, sous la direction d'un excellent capitaine breton nommé Guébriant. L'armée descendit le Rhin jusqu'aux environs de Coblentz, emportant beaucoup de places sur son chemin; puis, le 28 décembre, Guébriant traversa audacieusement le grand fleuve, à Bacharach, avec une poignée de soldats, les hommes dans des barques, les chevaux à la nage. L'ennemi s'y était si peu attendu, et Guébriant s'établit si bien à l'autre bord, que tout le reste de nos troupes put passer peu à peu après lui, sans autre moyen de transport que quelques batelets. Ce fut là le premier de ces passages du Rhin qui sont célèbres dans l'histoire militaire moderne.

L'armée, qui n'avait pu emmener de canons, sut bientôt retrouver tout ce qu'il lui fallait pour tenir campagne, en s'étendant sur la rive droite du Rhin et en ouvrant ses communications avec le landgraviat de Hesse-Cassel, pays très-militaire et très-attaché à l'alliance franco-suédoise. On s'apprêta à reprendre les plans du duc Bernard, et à rejoindre les Suédois au printemps de 1640.

Les affaires avaient mal été en Italie durant cette campagne. Les Espagnols avaient pour eux en Piémont les deux oncles du petit duc de Savoie, princes habiles et po-



Hôtel de ville de Reims.

pulaires, qui s'étaient brouillés avec la duchesse régente Christine de France, leur belle-sœur et sœur de Louis XIII. Celle-ci, à la fois galante et dévote, et inconséquente avant tout, ne sut pas même se laisser défendre par les Français. L'un des deux oncles du petit duc de Savoie réclama la régence, avec l'appui de l'empereur et de l'Espagne, et fit révolter beaucoup de villes piémontaises, et, enfin, Turin, la capitale, dont les Français ne purent garder que la citadelle (27 juillet). Nice se déclara aussi pour les princes. La duchesse régente emmena son fils au château de Montmélian, en Savoie, et remit, un peu tard, à la garde des Français, avec la Savoie, les quelques places qu'elle tenait encore en Piémont.

Richelieu envoya en Piémont plusieurs officiers généraux dans lesquels il pressentait ces grands capitaines qu'il attendait depuis si longtemps. A leur tête était ce comte d'Harcourt, qui avait repris les îles de Lérins deux ans auparavant. C'était un prince d'une branche cadette de la maison de Lorraine, qui s'était attaché sincèrement à Richelieu, et avait épousé une de ses parentes. Harcourt débuta par ravitailler Casal et la citadelle de Turin, et par battre deux corps d'armée espagnol et piémontais, dont chacun était au moins aussi fort que le sien, et qui tâchaient de l'écraser entre eux; puis il s'établit dans de bons quartiers d'hiver, et se prépara pour le printemps (novembre 1639). L'année finit avec bon espoir.

Richelieu avait fait attaquer, cette année-là, le Roussillon. Malheureusement, il y avait envoyé le prince de Condé, qu'il ne croyait pas pouvoir se dispenser d'employer, et qui

ne réussissait jamais à rien. Condé échoua de nouveau; mais l'Espagne, toutefois, ne parvint à repousser les Français du Roussillon qu'en imposant à la Catalogne d'énormes sacrifices, et les procédés du gouvernement espagnol excitèrent parmi les Catalans une irritation qui devait avoir de grandes suites.

Les gouvernements en lutte cherchaient, de part et d'autre, à profiter du mécontentement qui existait parmi les peuples. Richelieu excitait les mécontents d'Espagne et d'Angleterre, et les gouvernements espagnol et anglais excitaient les mécontents de France.

Il y eut, cette année-là, des troubles graves en Normandie. Ce pays avait toujours été surchargé d'impôts, à cause de sa richesse et de sa fertilité; on le traitait comme s'il eût été inépuisable. Il avait conservé cependant, jusqu'en 1634, ses États Provinciaux annuels. Bien qu'on fût loin de les traiter avec les mêmes égards que ceux de Bretagne, qui d'ailleurs étaient très-zélés pour Richelieu et pour la guerre maritime, leur présence donnait une forme légale, sinon à tous les impôts, du moins aux subsides que votait la province. Mais, de 1635 à 1637, les États de Normandie n'avaient plus été convoqués, et l'on avait continué de percevoir impôts et subsides anciens et nouveaux. On leur permit de se réunir de nouveau en 1638. Ils adressèrent au roi un sinistre tableau de la ruine du commerce et de la désolation des campagnes. Le plus grand fléau des campagnes était peut-être la solidarité des tailles, par laquelle on obligeait tous les habitants d'un village à répondre les uns pour les autres. La Cour des aides de Rouen, qui était le tribunal supérieur de la province pour les affaires d'impôts, prit sur elle de défendre qu'on poursuivît dorenavant personne pour solidarité. Le conseil d'État cassa l'arrêt de la Cour des aides. Puis le bruit courut que les commissaires royaux arrivaient pour établir la gabelle du sel dans toute sa rigueur (le sel imposé à tant par tête et par famille) dans la basse Normandie, qui ne payait jusque-là l'impôt du sel que sous une forme plus modérée.

L'ordre avait été donné, puis rétracté. Mais, avant qu'on sût que le gouvernement revenait sur sa décision, la révolte avait éclaté, et des agents de l'Espagne et de l'Angleterre étaient parvenus à lancer la multitude. Le mouvement, commencé à Avranches, s'étendit dans toute la basse Normandie; on assommait les officiers de finances, les traitants et leurs commis, et l'on démolissait ou l'on brûlait leurs maisons. Des bandes armées couraient les campagnes, en répandant des proclamations au nom d'un général imaginaire appelé Jean Nu-Pieds. Cela fit nommer cette insurrection la révolte des *va-nu-pieds* (août-septembre).

A Rouen, ce fut la bourgeoisie qui commença l'émeute. Les rentiers mêmes, auxquels on ne payait pas leurs rentes, y prirent part. Les agents du fisc furent traités comme en basse Normandie. La maison du receveur général de la gabelle fut prise d'assaut après un siége de deux jours, et les archers (soldats de police) et les mesureurs de sel, qui l'avaient défendue, furent massacrés (août 1639).

Les corps judiciaires et administratifs de Rouen expédièrent des excuses et des protestations au gouvernement; mais, quand Richelieu vit que le Parlement de Rouen ne faisait point justice des excès commis, et qu'on ne rouvrait pas les bureaux de perception, qu'on n'enlevait pas même les barricades, il entra en grand courroux. Ce ne fut toutefois qu'en novembre qu'il put expédier un corps de six mille soldats, qui marcha d'abord vers la basse Normandie, entra à Caen sans opposition, les violences des va-nu-pieds ayant indisposé les bourgeois, puis attaqua et battit complétement les va-nu-pieds dans les faubourgs d'Avranches.

Il n'y eut de résistance en aucun autre

lieu. Rouen avait passé de la colère à l'abattement, et laissa entrer les troupes. Le chef de la justice, le chancelier Séguier, vint à Rouen interdire tous les corps constitués de la ville et de la province, et les remplacer par des commissions royales (2 janvier 1640). Il y eut de nombreuses exécutions à mort; beaucoup plus de gens encore furent condamnés aux galères. Bon nombre s'enfuirent dans les îles anglaises. Rouen paya une grosse amende, et le peuple normand fut partout désarmé. L'année d'après, cependant, le Parlement de Rouen fut rétabli, et les villes recouvrèrent leurs priviléges.

Richelieu ne s'était pas encore montré aussi dur envers les populations que dans ces événements de Normandie. Il s'irritait de plus en plus contre les obstacles, et ses souffrances physiques contribuaient à aigrir son humeur sévère.

Durant cette crise, il avait fait quelques secrètes ouvertures de paix à l'Espagne. Le premier ministre d'Espagne, Olivarez, ne sut pas saisir le moment d'une transaction raisonnable. Il répondit, au commencement de 1640, par des propositions tout à fait inacceptables, et qui furent rejetées avec dédain. La France, quoiqu'elle souffrît grandement, était beaucoup plus en état que l'Espagne de soutenir les épreuves par lesquelles passaient les deux nations. Richelieu le savait trop bien pour céder.

Il n'avait pas à craindre la coalition de l'Angleterre et de l'Espagne, car Charles Ier, notre ennemi, était en guerre ouverte, non plus seulement avec l'Écosse, mais avec l'Angleterre même. Le grand parti des puritains, qui étaient ce qu'avaient été les calvinistes en France, était en armes contre le despote anglais. Une double révolution se préparait aussi aux deux bouts de l'Espagne.

Il fallait encore imposer à la France de terribles efforts pour atteindre le but. La guerre avait coûté soixante millions par an depuis 1635, c'est-à-dire nominalement plus du double de tout le budget d'Henri IV. A la vérité, il faut calculer la diminution de valeur de l'or et de l'argent depuis 1610, diminution causée par le nouveau flot de métaux précieux que versaient chaque année les mines d'Amérique, et aussi apprécier le changement opéré dans la valeur respective du marc et de la livre. La livre de 1640 valait intrinsèquement un grand quart de moins que la livre de 1610, parce qu'on taillait dans le marc d'argent 26 livres 10 sous au lieu de 20 livres comme sous Henri IV.

Tout calculé, quand les cent dix-huit millions où s'éleva le total de l'impôt en 1641 n'en auraient valu que soixante-dix ou soixante-quinze du temps d'Henri IV, c'était encore énorme relativement aux ressources de la France. Ces cent dix-huit millions en représentaient près de deux cent cinquante de notre monnaie en valeur absolue, et probablement au moins six à sept cents de valeur relative.

La guerre coûta soixante-dix millions en 1640, et la France mit en ligne cent cinquante mille fantassins et trente mille cavaliers.

Quoique Richelieu eût été si dur contre la révolte armée en Normandie, il sentait combien le peuple avait droit de se plaindre, et il en revenait toujours à son idée d'attaquer les priviléges en matière d'impôts. N'osant définitivement abolir les exemptions de taille, il les fit déclarer suspendues tout le temps de la guerre, sauf en ce qui concernait les magistrats des cours souveraines et les privilégiés qui servaient à l'armée.

Il essaya de nouveau de reporter sur le clergé une part notable des charges publiques, au lieu des faibles subsides qu'accordait l'ordre ecclésiastique, et qui étaient tout à fait disproportionnés à sa richesse. En 1638, un des écrivains dont il encourageait les travaux, le savant Pierre Dupui, avait publié, sans nom d'auteur, un livre intitulé : *Libertés de l'Église gallicane*. Il y niait que

le pape eût exercé aucune autorité en Gaule avant le huitième siècle et le temps du roi Pépin, et il y attaquait tous les priviléges ecclésiastiques en matière soit d'impôts, soit de juridiction.

Le gouvernement n'avoua pas ouvertement cette œuvre hardie, contre laquelle fulminèrent le nonce du pape et beaucoup d'évêques; mais il tenta d'en pratiquer les maximes. Un édit du 18 avril 1639 somma tous les bénéficiers et communautés de payer le droit d'amortissement au roi pour tous les immeubles acquis depuis l'an 1520, et qui n'avaient pas payé ce droit. Le clergé avait réussi à faire tomber en désuétude le droit d'amortissement établi par les rois du Moyen Age sur les immeubles acquis par les gens de mainmorte. François I[er] l'avait réclamé en 1520; Richelieu le réclamait cent dix-neuf ans après, en faisant déclarer nettement, par l'édit royal, que les gens de mainmorte ne possédaient des immeubles en France que par la pure grâce du roi.

En prenant le roi comme représentant l'État, et, pour mieux dire, la nation, on posait là le vrai principe. Richelieu est d'accord au fond, là-dessus, avec le dix-huitième siècle et la Révolution.

Les financiers assuraient que ce grand arriéré devait valoir quatre-vingts millions au roi.

Peu de temps après, un autre édit, de haut intérêt social et non plus fiscal, renouvela et aggrava les peines portées contre les ecclésiastiques qui consacraient les mariages clandestins, et déclara le consentement des parents ou tuteurs indispensable à tout fils ou fille âgés de moins de vingt-cinq ans (novembre 1639). C'était le pouvoir civil ressaisissant le droit qui lui appartient de régler les conditions du mariage, droit que l'Église lui avait enlevé.

Le gouvernement, cependant, se trouvant alors engagé dans de vifs démêlés avec la cour de Rome, se radoucit vis-à-vis du clergé français, et se contenta, au lieu des quatre-vingts millions annoncés, d'une faible somme de trois millions six cent mille livres (7 janvier 1640). Il renonça à obliger les prêtres à financer pour le maintien de leurs exemptions de taille. Quelques mois après, il parut se repentir d'avoir reculé, et somma tous les bénéficiers de payer le sixième de leurs revenus pendant deux ans (6 octobre 1640).

Le clergé protesta. Les agents du fisc opérèrent des saisies. L'agitation fut extrême. Richelieu consentit enfin à renoncer à imposer d'autorité le clergé, et à se contenter d'un subside de cinq millions et demi voté par une assemblée du clergé tenue à Mantes (mai 1641). Les archevêques de Sens et de Toulouse, présidents élus par l'assemblée, et plusieurs évêques, protestèrent même contre le subside octroyé; ils furent expulsés de l'assemblée, par ordre du roi, comme factieux et perturbateurs. Un évêque du parti de Richelieu avait dit dans la discussion un mot bien hardi : « Doutez-vous », s'était écrié l'évêque d'Autun, « que tous les biens de l'Église ne soient au roi ? »

Un siècle et demi plus tard, au lieu du roi, on dit la nation.

Le pape renouvela les anciennes censures contre les envahisseurs des biens de l'Église; mais Richelieu ne s'en effraya pas, et Rome n'osa pousser à bout le redoutable ministre.

Elle agit prudemment, car Richelieu avait agité plus d'une fois la pensée de rompre avec elle. Connaissant bien les énormes inconvénients qu'avait l'influence papale en France, et pénétré de la nécessité d'assurer l'indépendance nationale au point de vue religieux comme à tout autre, il avait rêvé plus d'une fois de se faire patriarche de Gaule, en ne reconnaissant au pape qu'une préséance honorifique, et en faisant des concessions aux idées protestantes, pour tâcher de ramener nos réformés à un gallicanisme indépendant de Rome.

Il jugea, toutefois, qu'il serait imprudent



Le siége d'Arras.

de compliquer la grande guerre politique qu'il faisait à la maison d'Autriche par une grande lutte religieuse contre Rome. Il tâcha d'amener le pape Urbain VIII à le nommer légat du saint-siége à vie, comme l'avait été le cardinal Georges d'Amboise sous Louis XII; cela eût mis entièrement le clergé de France sous sa main. Le pape n'y consentit pas.

Richelieu n'en eut pas moins une influence énorme sur le clergé monastique comme sur le clergé séculier. S'il n'agit sur les bénédictins que dans l'intérêt du bon ordre, des lettres et de la science, il exerça sur d'autres ordres religieux une action toute politique. Les capucins, sous la direction du père Joseph, étaient devenus ses agents diplomatiques. Les dominicains, ces anciens agents de l'Inquisition, faisaient la police secrète au profit du ministre qui démolissait l'inquisitoriale et catholique Espagne. Il était parvenu à faire bien plus, à briser, au moins en France, la terrible unité des jésuites, en leur prodiguant des faveurs pécuniaires et autres, et en leur refusant toute influence politique; il avait gagné un grand nombre d'entre eux, et les employait aux services les plus contraires à leurs doctrines et à l'intérêt de leur ordre. L'un d'eux fut son agent auprès des ministres protestants, lorsqu'il avait cette idée d'une transaction religieuse dont nous parlions tout à l'heure. D'autres jésuites écrivirent pour le pouvoir civil contre les priviléges du clergé, et il y en eut un qui alla jusqu'à écrire qu'on avait droit d'établir un patriarche en France sans le consentement du pape.

C'était battre l'ennemi avec ses propres troupes et ses propres armes. Cela donna

l'idée de l'ascendant extraordinaire que cet homme exerçait sur les autres hommes. Il ne faut pas croire que ce fût uniquement par intérêt que tous ces gens-là le servaient en dépit de tous leurs préjugés et de toutes leurs habitudes ; il y en avait qui lui étaient véritablement dévoués et qui étaient comme fascinés par lui.

L'importance croissante des événements militaires empêcha le public de prendre beaucoup d'intérêt aux démêlés du gouvernement avec le pape et le clergé.

Contre l'attente générale, ce ne fut point en Allemagne qu'eurent lieu les grands faits d'armes. Nous avions obtenu ce résultat essentiel, que la rive gauche du Rhin ne nous était plus disputée. Les Franco-Weimariens, renforcés par les protestants allemands et réunis aux Suédois, manœuvrèrent tout l'été contre les Impériaux et les Bavarois dans la Thuringe, la basse Saxe et la Westphalie, sans qu'il y eût de rencontre décisive. L'ennemi, bien commandé, parvint à éviter la bataille.

Les chocs retentissants éclatèrent en Italie. Les Espagnols avaient entrepris le siége de Casal. Les habitants, fidèles au parti français, secondèrent avec énergie la faible garnison française. Le comte d'Harcourt vint à l'aide, et, avec dix mille hommes, assaillit et força dix-huit mille ennemis établis dans des lignes trop étendues et trop faibles. Les Espagnols furent complétement défaits, et perdirent six mille hommes, avec tous leurs canons et leurs bagages (29 avril 1640).

De Casal, Harcourt se rejeta sur Turin, et assiégea, avec ses dix mille hommes, cette grande ville, défendue par six mille soldats et par une nombreuse population. La citadelle, restée au pouvoir des Français, secondait Harcourt contre la ville ; mais le général espagnol vaincu à Casal, Leganez, après avoir rassemblé tout ce qui restait de forces espagnoles en Milanais, vint à son tour, à la tête de quinze mille hommes, bloquer Harcourt dans son camp.

Les Français, souffrant de la disette, harcelés par les sorties des gens de Turin, étaient en grand péril. A la nouvelle qu'un renfort considérable leur arrivait de France, le général espagnol Lleganez et le prince Thomas, un des deux oncles du duc de Savoie, qui commandait à Turin, concertèrent une double attaque contre le camp français. L'attaque fut repoussée des deux côtés (11 juillet). Le lendemain, six mille fantassins et douze cents cavaliers arrivèrent de Pignerol au camp français, sous la conduite d'un jeune général destiné à l'une de nos plus hautes renommées militaires ; c'était le vicomte de Turenne.

Les armées restèrent encore deux mois en présence. On s'était renforcé de part et d'autre. Après une seconde attaque faiblement soutenue, l'armée espagnole se retira, et Turin fut réduit à capituler le 22 septembre.

Chefs et soldats avaient été admirables. L'armée française était faite. Richelieu exprime dans ses Mémoires une joie vraiment patriotique, en constatant que nous n'avons plus besoin de mercenaires étrangers. Cela fût arrivé bien plus tôt, sans la jalousie des nobles contre les milices roturières, qui avait fait échouer une première tentative d'organiser en grand une infanterie nationale au seizième siècle.

Du côté de la Belgique, on avait enfin obtenu un important résultat. Trente-deux mille combattants avaient investi brusquement Arras le 13 juin. On fit des travaux de siége dignes des Romains. On enferma la place dans de doubles lignes de quatre et de cinq lieues flanquées de redoutes et de forts de distance en distance.

La Belgique fit de grands efforts pour conserver Arras, et la population, qui, toute wallonne et de langue française qu'elle était, gardait la tradition anti-française du vieux parti bourguignon, seconda vigoureusement sa garnison. Le cardinal-infant, gouverneur de Belgique, avec une armée espagnole et

impériale un peu inférieure en infanterie, mais supérieure en cavalerie aux Français, essaya d'affamer les assiégeants. Richelieu, accouru à Amiens avec le roi, expédia au camp un grand convoi escorté par un corps d'armée de dix-huit mille hommes. Deux des généraux de l'armée assiégeante vinrent, avec six mille soldats, au-devant du convoi.

L'ennemi laissa ce corps détaché opérer sa jonction avec le convoi; mais, pendant ce temps, il se jeta sur les lignes des assiégeants. Elles étaient faiblement garnies, car l'armée assiégeante avait perdu beaucoup de monde par la misère et la désertion. Les Français se défendirent cependant avec héroïsme, et la nouvelle que l'armée de secours approchait les rendit invincibles. A la vue des colonnes françaises en marche, l'ennemi battit en retraite (2 août).

Les ouvrages extérieurs de la place étaient au pouvoir des Français. Le 7 août, le jeu d'une mine ouvrit une large brèche au rempart. La ville capitula le 9.

Arras garda ses priviléges, et stipula, au nom de la province, le maintien du conseil souverain d'Artois, qui fut seulement subordonné en appel au Parlement de Paris. Le maintien des États Provinciaux fut aussi convenu, avec l'exemption de la gabelle du sel et l'interdiction d'établir aucun impôt, sinon du consentement des États. A côté de ces conditions libérales, Arras stipula que la liberté de conscience ne pourrait être introduite dans ses murs. Les provinces belges, que le fanatisme avait si horriblement traitées au seizième siècle, s'étaient laissé pleinement reconquérir par l'esprit des jésuites.

La joie fut grande en France quand on sut qu'Arras était à nous, et que nous recouvrions enfin cet ancien démembrement du royaume. On sentit que c'était là une de ces conquêtes naturelles qui ne se reperdent pas, et l'on espéra qu'elle en présageait d'autres du même genre.

Quelques semaines après, il naquit à Louis XIII un second fils, qui fut appelé Philippe, et qui porta d'abord le titre de duc d'Anjou, puis devint duc d'Orléans à la mort de son oncle Gaston, et fut la tige de la maison d'Orléans actuelle (21 septembre).

La marine française conserva dans cette campagne la supériorité qu'elle avait brillamment conquise. Il n'y eut rien de considérable dans la Méditerranée; mais la flotte française de l'Océan, commandée par un neveu de Richelieu, le jeune marquis de Brézé, attaqua, dans les eaux de Cadix, avec vingt et un vaisseaux d'un tonnage médiocre et neuf brûlots, la flotte espagnole d'Amérique, forte de trente-six gros vaisseaux, dont dix étaient de quatorze à quinze cents tonneaux. L'amiral espagnol et cinq autres des principaux navires ennemis furent coulés ou brûlés; la flotte battue se réfugia dans le port de Cadix (22 juillet).

De grandes catastrophes avaient alors commencé d'éclater en Espagne.

Deux des régions espagnoles avaient échappé jusqu'alors au despotisme qui avait nivelé tout le reste depuis Charles-Quint et Philippe II : c'étaient la Catalogne et le pays basque. Le gouvernement espagnol avait pris son parti de ne pas toucher aux vieilles libertés des petites provinces basques, de peur que ces montagnards, qui tiennent si peu au corps de la monarchie espagnole, n'appelassent les Français. Il n'eut pas la même prudence vis-à-vis du vaste et riche pays de Catalogne, et porta de fréquentes atteintes aux priviléges catalans, qui gênaient ses exigences militaires et fiscales. La Catalogne se considérait comme un État à part, qui n'avait pas droit à participer aux bénéfices du commerce espagnol d'Amérique, mais qui, par compensation, ne devait pas subir les charges de l'Espagne. Le Roi Catholique n'était, pour les Catalans, que le successeur de leurs anciens comtes de Barcelone.

Les Catalans résistèrent vivement aux premières attaques contre leurs libertés. Ils par-

ticipèrent néanmoins d'abord avec zèle à la défense du Roussillon, annexe de la Catalogne au nord des Pyrénées; puis ce zèle se ralentit. On prétendit alors leur imposer par force ce que la loi prescrivait d'obtenir de leur bonne volonté; puis on cantonna dans la Catalogne et le Roussillon, contrairement à leurs priviléges, un corps d'armée castillan. Les chefs eurent l'extravagance d'encourager leurs soldats à commettre toute espèce de déprédations et d'outrages, afin de mâter le pays, comme ils disaient. Le ministre Olivarez combla la mesure en ordonnant la levée de six mille soldats dans la Catalogne et ses annexes, pour les envoyer servir hors du pays, contrairement aux priviléges catalans. Le vice-roi de Catalogne fit arrêter deux des trois députés généraux, qui étaient comme une commission exécutive des États de la province.

Vers le temps de la Fête-Dieu, les montagnards catalans avaient coutume de descendre par milliers dans Barcelone, afin de louer leurs bras pour faire la moisson dans les plaines. Cette fois, ils commencèrent par courir, avec leurs carabines et leurs couteaux, sur les Espagnols de Castille, qu'ils nommaient les étrangers. Le peuple de la ville se joignit à eux. Ils massacrèrent le vice-roi et tout ce qu'ils purent attraper de Castillans (7 juin 1640).

Toutes les villes, dans la Catalogne et le Roussillon, suivirent l'exemple de Barcelone. Le corps d'armée espagnol, qui n'avait plus guère que huit mille hommes de troupes de ligne, ne put conserver que le port de Roses en Catalogne, et, en Roussillon, Collioure, Salses et Perpignan. Cette capitale du Roussillon s'était soulevée, mais la citadelle bombarda la ville et l'obligea de se soumettre.

La cour d'Espagne, effrayée et sentant trembler le sol dans d'autres provinces encore, essaya de tromper la Catalogne par des négociations mensongères, et réussit à regagner la ville de Tortose, qui lui assura la possession de l'embouchure de l'Èbre, le grand fleuve du nord de l'Espagne; mais le reste de la Catalogne ne se laissa pas prendre pour dupe, et négocia secrètement avec la France. Un corps français marcha au secours des insurgés du Roussillon, puis un envoyé de France fut reçu publiquement à Barcelone.

Le 16 décembre 1640, un traité fut signé entre l'envoyé français et les trois députés généraux représentant les trois États, ou, comme on disait, les *Trois Bras* de Catalogne. Le roi de France promettait aux Catalans des officiers pour commander leurs troupes, plus un corps auxiliaire de huit mille hommes à leurs frais. La Catalogne et le Roussillon ouvraient leurs ports aux flottes françaises, et s'engageaient à ne jamais participer à une attaque contre la France, lors même qu'ils traiteraient avec le roi d'Espagne.

Quelques jours avant la signature de ce traité, une seconde révolution, plus considérable encore que celle de Catalogne, venait d'éclater à l'autre extrémité de la grande presqu'île espagnole.

Depuis la réunion du Portugal à l'Espagne, ce royaume avait été traité par Philippe II et ses successeurs avec une injustice aussi absurde que révoltante. Le gouvernement de Madrid avait toujours semblé considérer le Portugal non comme une partie intégrante de la monarchie, mais comme une conquête étrangère qu'on exploite et qu'on épuise, parce qu'on s'attend à la reperdre. On avait écrasé le Portugal d'impôts arbitraires, dépensés au profit de la Castille. On avait ruiné son commerce, sa marine, ses colonies, en lui faisant supporter le principal fardeau des guerres où se jetait l'Espagne, et en ne lui laissant même pas ses propres ressources navales pour défendre contre les Hollandais ses riches établissements des Indes orientales.



Hôtel de ville d'Arras.

Aussi, après soixante ans de réunion, le peuple portugais haïssait-il l'Espagne bien plus que le premier jour. Dès qu'il la vit aux prises avec la France, il commença d'espérer. Sans le caractère incertain d'un descendant des anciens rois de Portugal, le duc de Bragance, que les patriotes destinaient au trône, le pays se fût insurgé depuis longtemps. Les Portugais avaient eu, dès 1630, des intelligences avec Richelieu. Vers la fin de l'année 1640, le gouvernement espagnol ordonna au duc de Bragance et à l'élite de la noblesse portugaise de marcher contre la Catalogne. Le duc de Bragance, poussé par sa femme, qui avait beaucoup plus d'énergie que lui, se décida enfin. Lisbonne s'insurgea le 11 décembre; le ministre qui tyrannisait le pays au nom du roi Philippe IV fut mis à mort, et le duc de Bragance fut proclamé roi. Les cortès portugaises confirmèrent cette proclamation le 28 janvier 1641, et proclamèrent le droit qu'ont les sujets de déposer un roi qui abuse de son autorité. Après la Hollande, le Portugal [illegible] à

son tour le principe de la souveraineté du peuple.

Tout le royaume, puis toutes les colonies, suivirent le mouvement de Lisbonne. L'Espagne ne put y mettre obstacle. Le nouveau roi de Portugal, don Jean ou João IV, signa des traités d'alliance avec la France et la Hollande, qui lui promirent des secours.

L'Espagne, hors d'état d'assaillir à la fois la Catalogne et le Portugal, ne tenta rien d'abord contre celui-ci, et concentra tous ses efforts contre l'autre. Le gouvernement de Madrid, qui tenait tant de soldats sur pied en Belgique et en Italie, n'en avait plus guère en Espagne même, et avait eu grand'peine à refaire une armée d'une vingtaine de mille hommes. Il la lança sur la Catalogne, où elle entra, saccageant et massacrant tout. Les deux premières villes qu'elle emporta furent brûlées, et les habitants égorgés en masse. Ces horreurs causèrent d'abord une grande panique, et les populations terrifiées ne soutinrent pas un corps de quatre mille Français qui était accouru pour défendre Tarragone, et qui fut obligé d'évacuer cette ville par capitulation.

De Tarragone, l'armée espagnole marcha sur Barcelone. Mais déjà la colère avait succédé à la terreur. Deux hommes énergiques, un des trois députés généraux de Catalogne et l'envoyé de France, avaient ranimé le peuple et organisé la défense. Les députés généraux de Catalogne et la ville de Barcelone répondirent aux sommations du vice-roi castillan en signant avec la France un second traité par lequel la Catalogne et ses annexes se donnaient à la couronne de France, moyennant la conservation de tous les priviléges et libertés. Parmi ces priviléges était stipulé le maintien du tribunal de l'Inquisition, qui relèverait directement de la sainte Inquisition de la cour de Rome (23 janvier 1641).

Ainsi, ce peuple, en s'affranchissant de la monarchie castillane, gardait précieusement le fléau qu'elle avait violemment imposé à ses aïeux. Terrible exemple de ce qu'une éducation fanatique avait fait de toutes les populations espagnoles.

L'armée castillane essaya d'enlever par un coup de main le mont Juich, colline qui commande Barcelone comme Montmartre commande le nord de Paris. Quelques centaines de Français et de Catalans défendirent si vaillamment ce poste, et furent si bien secondés par une furieuse sortie des Barcelonais, que les Castillans durent battre en retraite (27 janvier).

Les Catalans réclamèrent de la France l'attaque de Tarragone. Richelieu leur envoya des troupes avec un bon général, la Mothe-Houdancourt, et l'archevêque-amiral Sourdis vint compléter le blocus de Tarragone par mer, après avoir capturé sur son passage toute une escadre espagnole. Du côté de terre, la Mothe-Houdancourt parvint à intercepter toute communication entre huit ou dix mille Espagnols campés sous Tarragone et un autre corps d'armée qui s'assemblait à Tortose, et qui n'osa rien entreprendre. Du côté de la mer, l'Espagne rassembla et risqua tout ce qui lui restait de marine pour secourir Tarragone. Les galères d'Espagne, de Gênes, de Naples et de Sicile, tentèrent par deux fois de pénétrer dans le port. Une douzaine de galères, sur quarante, furent brûlées, coulées ou fracassées ; le reste regagna le large (15 juin-4 juillet). Une flotte de trente-cinq vaisseaux, armée à Cadix et à Carthagène, vint joindre les galères. Les Français ne purent être joints à temps par une seconde flotte française qui était alors à Lisbonne. L'archevêque-amiral Sourdis soutint vaillamment le choc d'un ennemi devenu extrêmement supérieur en nombre ; mais il ne put empêcher que, pendant le combat, un grand nombre de bâtiments légers, chargés de vivres, ne pénétrassent dans le port (20 août).

La flotte française, qui manquait de vivres et de poudre, se retira, et le siége de Tarra-

gone fut levé. Les Français gardèrent l'avantage dans le reste de la Catalogne; mais notre échec de Tarragone préserva l'Espagne d'une révolte qui se préparait en Andalousie, et qui n'éclata point.

De nouveaux dangers intérieurs avaient empêché Richelieu d'envoyer de plus grandes forces en Catalogne.

Dans les premiers mois de l'année 1641, Richelieu avait été fort préoccupé de ce qui se tramait à Sedan, petite souveraineté appartenant, en dehors du royaume, au chef d'une grande maison du midi, le duc de Bouillon, de la famille de la Tour-d'Auvergne. La position de cette ville sur la Meuse, entre la France, la Belgique espagnole et le pays de Liége, était commode pour intriguer et se mettre en équilibre entre la France et l'Espagne. Le père du duc régnant, qui devait la souveraineté de Bouillon et de Sedan à un mariage que lui avait procuré Henri IV, avait mal reconnu ce bienfait et fort incommodé le grand roi par ses cabales. Le fils, qui s'était fait de protestant catholique, intriguait à son tour avec les mécontents de France et avec les exilés groupés autour de la reine mère en Angleterre. Il avait avec lui un prince du sang, le comte de Soissons, qui, à la suite des complots de 1636 et du siége de Corbie, craignant d'être arrêté, s'était réfugié à Sedan. Richelieu l'y tolérait, afin qu'il ne passât pas ouvertement à l'ennemi; mais les mauvaises intentions de Soissons et de Bouillon n'étaient pas douteuses pour le ministre.

Richelieu avait tout près de lui un ennemi bien plus dangereux encore : un jeune homme, presque un enfant, dont il avait été le bienfaiteur, et qui ne rêvait que sa perte.

Le roi, qui haïssait et méprisait sa femme, mais qui, malgré son humeur triste, morose et timide, n'était pas absolument insensible, s'était attaché successivement, d'une espèce d'amour fort innocent, à deux jeunes personnes dont les ennemis de Richelieu parvinrent à se faire des instruments; l'une s'était prise pour la reine d'un dévouement que celle-ci ne méritait pas, et l'autre avait été gagnée par sa dévotion et par les instigations d'un jésuite. Richelieu, obligé d'écarter l'une après l'autre les deux amies du roi, avait essayé de distraire l'ennui perpétuel de Louis XIII, en lui donnant comme favori un jeune homme de dix-huit ans, vif, alerte, de façons agréables et remuantes (1638). C'était le fils d'un des hommes pour lesquels Richelieu avait eu le plus d'estime et d'amitié, le maréchal d'Effiat, surintendant des finances, mort depuis quelques années. Richelieu croyait pouvoir compter sur le petit d'Effiat, le marquis de Cinq-Mars, ainsi qu'on l'appelait, comme sur son propre enfant.

Cinq-Mars enracina son crédit chez le roi bien plus vite et plus à fond que ne l'avait prévu le ministre. La tête tournée d'ambition, sans aucune qualité sérieuse qui l'en justifiât, il demandait, à vingt ans, un commandement d'armée. Richelieu le rabroua de sa témérité. Dès lors, sa vanité blessée fit de lui le pire ennemi de son protecteur, et il se mit en correspondance avec les principaux des mécontents.

Cependant, avant que les ennemis de Richelieu eussent tenté aucune entreprise, le plus turbulent, si ce n'est le plus acharné de tous, vint demander merci à Paris au roi et au ministre.

C'était le duc Charles IV de Lorraine, que négligeait cette Autriche pour laquelle il s'était sacrifié et avait fait le métier de chef de bandes mercenaires. Richelieu sentait la réunion immédiate de la Lorraine à la France prématurée, à cause de l'opposition qu'y faisaient les populations. Il fit consentir le roi à rendre à Charles les duchés de Lorraine et de Bar, à condition qu'il servît la France avec ses troupes, et qu'il consentît à la cession de plusieurs positions importantes, et à l'occupation de Nanci jusqu'à la paix (29 mars 1641).

Le duc Charles n'était pas sincère; il était

au courant des complots de Sedan, et en attendant l'issue.

Richelieu, se doutant de ce qu'on tramait à Sedan, n'y voulut plus tolérer davantage le comte de Soissons. Il somma le duc de Bouillon de lui retirer l'asile qu'il lui donnait. Bouillon refusa. Un petit corps d'armée fut chargé d'observer Sedan. Les princes réunis à Sedan traitèrent avec le gouvernement espagnol de Belgique, qui leur promit un corps



Charles IV, duc de Lorraine

d'armée moitié espagnol, moitié autrichien. Ils tâchèrent de préparer, par leurs complices, un mouvement à Paris. Ils avaient tâché de décider le frère du roi à se mettre à leur tête; mais Gaston avait eu peur, et les avait dénoncés.

Une déclaration du roi donna un délai d'un mois aux princes pour se soumettre (8 juin). Ils répondirent par un violent manifeste contre le cardinal (2 juillet).

Les hostilités étaient déjà engagées devant Sedan. Les Espagnols, attaqués en Belgique par les Français et les Hollandais, ne purent envoyer de troupes aux princes; mais il leur vint sept mille Autrichiens, et ils entrèrent en campagne avec dix mille hommes. Le maréchal de Châtillon, qui commandait sur cette frontière, attendait le duc de Lorraine, qui avait promis d'amener ses troupes et qui manqua de parole. Sur l'avis de la trahison du Lorrain, le roi fit dire à Châtillon qu'il allait lui mener de Picardie douze mille soldats. Mais le choc eut lieu avant que le roi eût pu arriver.

Le 6 juillet, les ennemis ayant débouché par les ponts de Sedan, Châtillon les attaqua près du bois de la Marfée. Les forces étaient à peu près égales; mais la cavalerie française avait été en partie gagnée par les intrigues des princes. Elle se mit en désordre, tourna le dos et abandonna l'infanterie, qui fut prise d'une panique et qui se dispersa dans les bois et dans les ravins. Les officiers et les sergents d'infanterie, qui ne trahirent pas comme la cavalerie et qui ne voulurent pas fuir, furent pris par centaines.

A cette malheureuse nouvelle, le roi et le cardinal s'apprêtaient à retourner en toute hâte de Picardie à Paris pour y prévenir l'effet des complots des princes. Mais, dès le lendemain, ils apprirent que, dans une charge de quelques escadrons français qui seuls avaient fait leur devoir, le comte de Soissons avait été tué d'un coup de pistolet.

Personne qu'un prince du sang ne pouvait tenter la guerre civile avec quelque chance. Le duc de Bouillon et les autres grands seigneurs qui l'accompagnaient n'avaient pas pour cela l'influence nécessaire. Bouillon le comprit, et traita sur-le-champ avec le roi. On n'était pas en mesure d'assiéger Sedan, et on lui accorda son pardon. Le duc de Lorraine, sentant son duché de nouveau perdu pour lui, s'enfuit en Belgique.

Cette crise rapide n'avait point arrêté les opérations des Français dans l'Artois, dont ils tâchaient d'achever la conquête. Le car-



Retour de Richelieu

dinal-infant, gouverneur de Belgique et frère du roi d'Espagne, mourut des fatigues de la guerre. C'est le dernier homme de capacité qu'ait produit la branche espagnole de la maison d'Autriche. Les Français restèrent maîtres de quelques places artésiennes prises pendant cette campagne, et y obtinrent ainsi quelque avantage, malgré la diversion produite par la révolte du comte de Soissons.

En Italie, on ne revit pas les grandes choses de l'an passé; néanmoins, Harcourt continua d'avoir le dessus, et prit la plus forte place des Alpes piémontaises, Coni (15 septembre).

En Allemagne, Guébriant, à la tête des Franco-Weimariens et des Suédois réunis, gagna une belle victoire sur les Impériaux et les Bavarois à Wolfenbuttel, dans la basse Saxe (29 juin). Toutefois, l'ennemi ayant réparé ses pertes, grâce aux contributions accordées par la diète germanique à l'empereur, la campagne n'eut rien de décisif.

On négociait pendant ce temps; les cris de l'Allemagne, si horriblement ravagée, y forçaient l'empereur. Des préliminaires de paix furent signés le 25 décembre 1641. Les peuples espérèrent en vain. Richelieu avait consenti aux négociations; mais il savait que ses adversaires ne voulaient point de paix. L'empereur traîna si bien la ratification des préliminaires, que les conférences ne s'ouvrirent pas durant l'année 1642.

Richelieu changea ses plans de campagne pour l'année 1642. Le peuple succombait sous son fardeau. Non-seulement on ne pouvait plus augmenter les charges publiques, mais il fallait les diminuer à tout prix, sans cesser de poursuivre efficacement la guerre. Riche-

lieu y réussit, en remettant partout la France sur la défensive, sauf sur un point, mais le point décisif. Richelieu put ainsi réduire l'impôt de cent dix-huit millions à quatre-vingt-dix-neuf.

Le point décisif, c'étaient les Pyrénées orientales. Richelieu voulait frapper l'ennemi au cœur. Son plan était que le roi allât conquérir Perpignan, puis prendre possession de la Catalogne, et dicter la paix dans Saragosse. Nos deux grands généraux, Harcourt et Guébriant, furent rappelés, l'un pour couvrir notre frontière du côté de la Belgique, l'autre pour occuper les pays entre Rhin et Meuse.

Le roi, pour qui Richelieu préparait une si grande gloire, n'était guère, ni de corps ni d'esprit, au niveau de ce que son ministre rêvait pour lui. Sa santé était de plus en plus mauvaise, et il fut si malade à la fin de décembre 1641, qu'on craignit, durant quelques jours, pour sa vie. Dans les derniers mois qui avaient précédé cette maladie, Louis avait eu le tort de prêter l'oreille aux insinuations haineuses et aux sarcasmes de son favori Cinq-Mars contre Richelieu. Cinq-Mars, un moment effrayé de la catastrophe du comte de Soissons, était bien vite revenu à ses menées. Le roi, toujours un peu humilié au fond de n'être que le premier sujet de son ministre, enchérissait sur les railleries de Cinq-Mars; mais, lorsque celui-ci voulut le faire passer des paroles à l'action contre Richelieu, Louis lui avoua qu'il ne pouvait se passer du cardinal.

Cinq-Mars, désappointé et voyant le roi si maladif, se mit à comploter avec le duc Gaston d'Orléans et avec le duc de Bouillon, qui se rengagea dans les conspirations d'où il sortait à peine.

Le roi et le cardinal partirent pour Lyon dès la fin de janvier 1642, afin de se rapprocher des Pyrénées. Ils avaient reçu, avant de quitter Paris, les meilleures nouvelles d'Allemagne. Guébriant, serré entre deux corps d'armée autrichien et bavarois, qui avaient passé le Rhin à sa suite, venait de forcer dans son camp et de détruire le plus fort des deux corps ennemis, le corps autrichien, à Kempen, dans l'électorat de Cologne. Il lui avait tué ou pris huit à neuf mille hommes (17 janvier 1642). Les Bavarois épouvantés se retirèrent, et la rive gauche du bas Rhin demeura au pouvoir des Français.

Le voyage de Paris à Lyon, puis de Lyon à Narbonne, fut cependant plein d'ennuis et d'alarmes pour Richelieu. Cinq-Mars avait repris son travail de guerre sourde contre le ministre auprès du roi, et Louis XIII laissait voir tant d'aigreur, tant d'aversion et de crainte tout à la fois envers Richelieu, que Cinq-Mars osa bien lui proposer de le débarrasser d'un serviteur devenu son tyran. Le roi ne se montra pas trop indigné. Un conspirateur plus endurci que n'était Cinq-Mars n'en eût pas demandé davantage. Il y avait longtemps qu'il parlait avec ses amis de tuer le cardinal. Deux fois, durant le voyage, il en arrêta sérieusement le projet; mais deux fois le cœur lui manqua.

Il n'y a jamais eu rien de plus bizarre que cette conspiration de Cinq-Mars. Il conspirait, d'un côté, avec le roi contre le ministre, et, d'un autre côté, il conspirait avec le frère du roi, avec la reine, et enfin avec l'étranger, contre l'État, et par conséquent contre le roi; car lui et ses complices avaient envoyé un agent à Madrid pour traiter avec l'Espagne. Cinq-Mars comptait ne réaliser le second complot que si le premier manquait, c'est-à-dire si le roi lui échappait encore.

Les Espagnols étaient parvenus à faire ravitailler Perpignan par un corps d'armée débarqué à Collioure (fin janvier). Cela retarda les opérations des Français. On dut attaquer d'abord Collioure, le port par lequel Perpignan communiquait avec la mer. Les Espagnols n'essayèrent pas d'un nouveau secours maritime; ils tentèrent follement d'envoyer par terre à l'aide de Collioure un assez faible

corps à travers toute la Catalogne. Ce corps de cinq à six mille hommes fut cerné et pris tout entier dans les montagnes du Llobregat par les Franco-Catalans (fin mars). Les Français emportèrent d'assaut les hauteurs fortifiées qui commandent Collioure, puis le corps de la place; la nombreuse garnison espagnole rendit la citadelle le 13 avril.

L'armée française s'établit aussitôt après devant Perpignan. Le siége ne fut guère qu'un blocus. Toutes les voies étaient fermées aux Espagnols, et le peuple de la ville était contre sa garnison pour les Français. Le succès n'était qu'une question de temps. Pendant qu'on resserrait Perpignan, les troupes françaises et catalanes entamaient déjà l'Aragon.

Tout, au dehors, était prospérité pour Richelieu. Au dedans, il était tourmenté à la fois par les souffrances physiques et par les angoisses morales. Il était tombé malade à son tour dans le courant de mars; la fièvre l'épuisait; son bras rongé d'ulcères lui refusait le service. Lorsque, le 22 avril, le roi se transporta de Narbonne au camp de Perpignan, suivi de Cinq-Mars, qui ne le quittait pas plus que son ombre, Richelieu, ou ne put accompagner le roi, parce qu'il était trop malade, ou ne le voulut point, parce qu'il pensa qu'un coup de main contre sa vie serait plus facile au camp. Il parla très-fièrement à Louis XIII en le quittant, et lui dit qu'il savait que ses services et sa personne lui étaient désagréables, mais que rien ne l'empêcherait jamais de paraître là où le besoin de l'État et le danger du roi pourraient l'appeler.

Il resta plus d'un mois immobile à Narbonne après le départ du roi. Le 23 mai, il y fit son testament, comme s'il eût jugé sa fin prochaine. Cependant il se trouva, quelques jours après, en état d'être transporté, et il se mit en route, à petites journées, vers la Provence, dont le gouverneur lui était dévoué, et où le château de Tarascon, sur le Rhône, était à sa disposition. Il savait qu'il serait là en sûreté contre Cinq-Mars.

Un traité secret avait été signé à Madrid, le 13 mars, avec la cour d'Espagne, au nom de Gaston d'Orléans, du duc de Bouillon et de Cinq-Mars. Le frère du roi devait se retirer à Sedan, et une armée espagnole l'y joindre. Mais Cinq-Mars espérait substituer à ce traité secret, œuvre de conspirateurs, un traité de paix approuvé par le roi. Cinq-Mars et un de ses amis, de Thou, fort accrédité à la cour et qui visait au ministère, obsédèrent si bien le roi, fatigué et affaissé par un retour de sa dernière maladie, que Louis XIII leur permit d'écrire à Rome et à Madrid, à l'insu du cardinal, afin d'entamer une négociation par l'intermédiaire du pape.

L'anxiété du roi, cependant, était grande. Son humeur était contre, mais son bon sens était pour Richelieu. Il entrevoyait la honte et la ruine dans la voie où on l'entraînait. Il voyait l'armée prête à se partager, et les partis près d'en venir aux mains. Si les grands seigneurs, les courtisans et la plupart des membres des grands corps de l'État étaient les ennemis de Richelieu, le ministre avait pour lui les vrais généraux, les vrais diplomates, et une masse de petits nobles et de bourgeois capables et courageux, qui lui étaient passionnément dévoués, non-seulement parce qu'avec lui les bons services étaient toujours assurés de leur récompense, mais parce qu'ils comprenaient que lui seul relevait la France et la portait plus haut qu'elle n'avait été depuis des siècles, et que, par lui, Henri IV était revenu.

Les courtisans, les partisans de Cinq-Mars, prenaient le titre de royalistes, et donnaient à leurs adversaires celui de cardinalistes. Un jour, le roi s'avisa de demander à l'un des capitaines de ses gardes pour lequel des deux partis il tenait.

— Pour les cardinalistes, Sire, répondit l'officier, car le parti du cardinal est le vôtre.

Ce capitaine se nommait Fabert. C'était un

fort honnête homme, et de grand mérite : ce fut le premier bourgeois qui devint maréchal de France.

Les affidés de Richelieu disputaient énergiquement et habilement le terrain à Cinq-Mars auprès du roi. C'étaient surtout deux ministres, dont l'un, de Noyers, était chargé de tout le détail de la guerre et de la marine sous le cardinal, et dont l'autre, appelé Chavigni, jeune, très-intelligent et très-attaché



François de Thou.

à Richelieu, passait à la cour pour son fils naturel; plus, le fin et adroit Italien Mazarin, que Richelieu avait fait nommer cardinal et retenu au service de France. Cinq-Mars se fit plus de tort à lui-même que ne lui en faisaient ses adversaires, par l'outrecuidance ignorante qui le rendait insupportable aux chefs militaires. Le roi commençait à se lasser de lui.

Sur ces entrefaites, de mauvaises nouvelles arrivèrent du nord. Le général espagnol Mello, qui avait succédé au cardinal-infant, parvint à diviser l'armée française par une manœuvre habile, et à attirer le comte d'Harcourt, avec le principal corps français, vers la Picardie maritime. Puis il se porta rapidement, avec toutes ses forces, vers la Picardie orientale, attaqua à Honnecourt, à l'entrée du Vermandois, l'autre corps français, qui n'avait qu'une dizaine de mille hommes, et l'accabla par le nombre (26 mai).

Richelieu apprit cet échec sur la route de Narbonne à Arles. Le 4 ou le 5 juin, le jeune ministre Chavigni lui apporta une lettre du roi ainsi conçue : « Quelque faux bruit qu'on fasse courir, je vous aime plus que jamais. Il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour être jamais séparés, ce que je veux bien que tout le monde sache. »

La victoire était décidée. Le roi avait reculé devant cette monstrueuse folie d'abattre son ministre, au moment où celui-ci lui donnait la puissance et la gloire.

Chavigni reporta au roi, en réponse, la copie ou l'extrait du traité de Cinq-Mars et de ses complices avec l'Espagne. On n'a jamais bien su qui avait livré ce secret à Richelieu. Quelques-uns ont dit que c'était la reine Anne d'Autriche, qui voulait se réconcilier à ce prix avec Richelieu et perdre Gaston d'Orléans, afin qu'il ne pût lui disputer la régence en cas de mort du roi.

Le roi annonça qu'il quittait l'armée momentanément pour raison de santé, et revint à Narbonne (10 juin). Cinq-Mars, qui avait bien vu le changement de dispositions du roi, s'obstina à le suivre, au lieu de s'enfuir, comme il le pouvait encore. Il fut arrêté le 13 juin, ainsi que son ami de Thou. Le duc de Bouillon fut arrêté, comme autrefois Marillac, à l'armée d'Italie, dont il avait accepté le commandement.

Richelieu venait de s'établir à Tarascon pour y prendre les eaux. Le roi, très-souffrant, vint l'y retrouver, et se fit porter auprès de lui, comme pour lui demander pardon. Ils étaient si faibles tous les deux, qu'on

fut obligé de dresser un lit au roi près de la couche du ministre, afin qu'ils pussent converser ensemble. Richelieu fut généreux, et ne récrimina pas. Le roi rejeta tout le mal sur Cinq-Mars; Richelieu resta plus maître que jamais.

Le roi, incapable de continuer la campagne, repartit pour Paris, laissant à Richelieu des pouvoirs illimités (30 juin).

Richelieu menaça le frère du roi, pour tirer de lui la preuve qui manquait contre les conspirateurs, car le papier que tenait Richelieu n'avait pas de caractère authentique. Gaston donna cette preuve en livrant son traité avec l'Espagne, et renonça, dans le présent et dans l'avenir, à toute charge et emploi dans le royaume, afin d'obtenir d'y rester en simple particulier.

Le frère du roi avait livré ses complices. Le roi lui-même déposa comme témoin à charge dans leur procès, et, dans une lettre adressée au chancelier qui présidait la commission formée pour juger les conspirateurs, il reconnut que Cinq-Mars lui avait proposé de se défaire du cardinal, mais affirma avoir eu en horreur cette mauvaise pensée, quoi qu'en pût dire « ce grand imposteur et calomniateur de Cinq-Mars. »

Il était difficile d'abaisser davantage la dignité royale.

Richelieu retourna lentement par eau de Tarascon à Lyon (17 août-3 septembre), traînant après lui sur le Rhône ses prisonniers, Cinq-Mars et de Thou. Ils furent enfermés au château de Pierre-Encise, où le duc de Bouillon avait déjà été amené d'Italie.

Le procès fut poursuivi rapidement devant une commission composée de sept membres du Parlement de Grenoble et de cinq conseillers d'État ou maîtres des requêtes. La condamnation de Cinq-Mars était inévitable, le crime de haute trahison étant certain. Presque tout le monde, même le chancelier Séguier, qui présidait le tribunal, eût voulu sauver de Thou. C'était le fils d'un magistrat illustre, Jacques-Auguste de Thou, qui avait rendu d'importants services à Henri IV, contribué beaucoup à la rédaction de l'Édit de Nantes, et écrit une grande *Histoire universelle* de son siècle. Le fils était un homme aimable et instruit, mais mobile, et de plus de cœur que de tête. Il s'était laissé séduire par les sophismes des ennemis de Richelieu et par des influences de femmes. Il n'avait pris que trop de part au complot, et il en



Cinq-Mars.

avait même été en quelque sorte l'organisateur; mais on n'en avait pas la preuve. On ne prouvait contre lui que de n'avoir pas révélé ce qu'il savait. Le chancelier ne trouvait pas que cela suffît pour motiver un arrêt de mort. Malheureusement, un des juges, le conseiller d'État Laubardemont, le même qui avait fait brûler comme sorcier le curé Grandier à Loudun, retrouva une ordonnance de Louis XI qui appliquait aux non-révélateurs la même peine qu'aux auteurs du crime non révélé. De Thou fut condamné avec son ami.

Cinq-Mars et de Thou furent décapités

ensemble le 12 septembre. Ils moururent avec courage et résignation, et ils excitèrent grande pitié, principalement de Thou. Néanmoins, tout en les plaignant, on ne doit pas oublier qu'ils avaient failli faire perdre à la France le fruit de vingt ans d'efforts et de terribles sacrifices; que Cinq-Mars, traître à son bienfaiteur comme à sa patrie, avait mérité son sort, et que, si Cinq-Mars était criminel, de Thou n'était pas innocent.

Le duc de Bouillon racheta sa vie en cédant à la France sa forte ville de Sedan, dont Richelieu avait grande envie, et qui devint un bon poste avancé pour la Champagne. Richelieu revint lentement à Paris, tantôt par eau, tantôt par terre, porté par dix-huit de ses gardes dans une litière si haute et si large, que les portes des villes étaient trop étroites, et qu'il fallait abattre des pans de muraille pour lui donner passage. Son escorte était une petite armée. Il vint descendre à son Palais-Cardinal, le 17 octobre.

L'échec de Honnecourt n'avait eu aucune suite. Le vainqueur de Casal et de Turin, le comte d'Harcourt, avait bien su arrêter l'ennemi et défendre la frontière du nord.

Tout allait bien vers les Pyrénées. Les Espagnols avaient préparé à Tarragone un corps d'armée de treize ou quatorze mille hommes, qui devait tenter de pénétrer par terre jusqu'à Roses, sur les confins de la Catalogne et du Roussillon, où une flotte lui apporterait les munitions destinées à ravitailler Perpignan. D'autres corps de troupes devaient tenter, pendant ce temps, des diversions en Catalogne. Les Espagnols furent prévenus. La flotte française, forte de quarante et quelques vaisseaux et d'une vingtaine de galères, sous les ordres du neveu de Richelieu, Brézé, attaqua, le 30 juin, sur la côte de Catalogne, la flotte espagnole, qui comptait plus de cinquante vaisseaux supérieurs aux nôtres en tonnage et une dizaine de galères. Les galères de Naples et de Sicile n'avaient pas encore rejoint l'ennemi. En deux jours de combat, les Espagnols perdirent leur vaisseau amiral et neuf autres. La flotte espagnole se retira en désordre à Mahon, et tout projet de secourir Perpignan dut être abandonné.

La garnison de Perpignan tint encore deux grands mois, souffrant la famine et l'imposant aux habitants, qui n'étaient contenus que par la terreur. Perpignan capitula enfin le 9 septembre, et les trois classes ou « mains » de la cité de Perpignan jurèrent fidélité à la couronne de France, plus joyeusement que n'avaient fait naguère les habitants d'Arras. Les « trois mains » étaient : les citoyens nobles, ou main majeure; les mercadiers (gros marchands), ou main moyenne; et le menu peuple, ou main mineure.

La prise de Salses (29 septembre) compléta la seconde et définitive réunion du Roussillon à la France. Le Roussillon avait été une première fois réuni malgré lui à la France, puis, malgré lui, séparé d'elle; maintenant, il se réunissait à elle volontairement et sans retour, conformément à la nature des choses, qui l'a fait province gauloise et non espagnole.

Les Espagnols essayèrent en vain de venger sur la Catalogne la perte du Roussillon. Toutes leurs forces réunies, au nombre de vingt-cinq mille hommes, ayant attaqué l'importante place de Lérida, furent repoussées par douze mille Français aux ordres du maréchal de la Mothe-Houdancourt (7 octobre). L'ordre et la discipline, qui avaient fait la solidité des armées castillanes, avaient passé maintenant du côté des Français.

Les affaires n'allaient pas plus mal en Italie. Le départ du grand général Harcourt avait été compensé par un succès diplomatique. Richelieu avait regagné les deux oncles du duc de Savoie, que les Espagnols avaient eu la maladresse de mécontenter, et ces deux princes avaient chassé les Espagnols de Nice et d'Ivrée; puis, réunissant leur parti aux troupes françaises, ils avaient aidé les Fran-

çais à reprendre plusieurs autres places du Piémont; après quoi les Franco-Piémontais entrèrent en Milanais, et prirent Tortone et ce que les Espagnols avaient au midi du Pô (25 novembre).

Les Suédois n'étaient pas moins heureux que les Français. Un général perclus, qui faisait campagne en litière, Torstenson, renouvelait les prodiges d'activité du grand Gustave. L'électeur de Brandebourg étant rentré dans la neutralité, Torstenson, dégagé de ce côté, avait envahi la Silésie, la Moravie, la Saxe électorale, et gagné sur les Impériaux et les Saxons une seconde victoire de Leipzig dans ces mêmes plaines où Gustave-Adolphe avait remporté la première (2 novembre). Le retour de Guébriant sur la rive droite du Rhin, où il alla de nouveau joindre les Suédois, assura les résultats de la seconde journée de Leipzig.

La campagne de 1642 finissait au milieu des cris de triomphe. La France était partout victorieuse. Elle avait repris le rang qu'elle avait eu en Europe au temps des croisades et de la chevalerie. Elle sauvait l'Europe de la maison d'Autriche, comme elle l'avait sauvée autrefois des musulmans. Le succès de l'œuvre de Richelieu était assuré; il pouvait mourir.

Son organisme épuisé avait continué de se dissoudre. Le mal se jeta sur la poitrine. Une fièvre ardente le prit le 28 novembre. Le 2 décembre, le roi vint lui rendre visite. Richelieu recommanda à Louis XIII les ministres Chavigni et de Noyers, et le cardinal Mazarin. On dit qu'il présenta au roi Mazarin comme le plus capable de remplir sa place.

Il remit au roi un projet de déclaration royale qui excluait le duc Gaston d'Orléans de tout droit à la régence, en cas de mort du roi. Richelieu préférait encore la reine, si peu de cas qu'il en fît.

Il déclara, devant l'extrême-onction, qu'il n'avait jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'État. Dans un testament latin qui n'est pas écrit de sa main, mais qui résume fidèlement sa pensée, il se rend ce témoignage :

« J'ai été sévère pour quelques-uns, afin d'être bon pour tous..... C'est la justice que j'ai aimée, et non la vengeance..... J'ai voulu rendre à la Gaule les limites que la nature lui a destinées, faire que la Gaule et la France fussent une seule et même chose, et, partout où fut l'ancienne Gaule, y restaurer la nouvelle. »

Il supporta avec une fermeté inébranlable les souffrances d'une longue agonie, tandis que ministres et généraux, parents et domestiques, fondaient en larmes autour de lui; car cet homme terrible avait été, au dire même de ses adversaires, le meilleur maître, parent et ami qui fut jamais.

Le 4 décembre, vers midi, il rendit le dernier soupir. Il avait cinquante-sept ans, l'âge où mourut Henri IV.

Tout le monde, excepté les fanatiques, est d'accord sur Henri IV. Les jugements, au contraire, avant et depuis la Révolution, ont été fort divisés sur Richelieu. Aujourd'hui encore, non-seulement les ultramontains, les partisans de la papauté infaillible et des jésuites, mais une grande partie des amis de la liberté, condamnent sa mémoire. Ceux-ci lui reprochent d'avoir fondé le despotisme en France, et d'avoir préparé les voies à Louis XIV, qui a fait un si fatal abus de la puissance absolue assurée par Richelieu au chef de l'État.

En fait, on peut admettre que, sans la grandeur et la gloire données par Richelieu au pouvoir royal, le despotisme de Louis XIV n'eût pas été possible.

Cependant, d'un autre côté, les hommes chez lesquels le patriotisme domine sur tout autre sentiment politique ont toujours défendu Richelieu. Les patriotes du commencement de la Révolution lui ont été extrêmement favorables; le *Moniteur* de 1789, journal alors indépendant et révolutionnaire, débute

par revendiquer la mémoire du grand ministre au nom de la démocratie.

Si l'on examine de près l'histoire de France depuis l'expulsion des Anglais au quinzième siècle, on voit que la responsabilité de Richelieu n'est pas si grande que la font ceux des libéraux qui blâment avec raison certains de ses actes. Un pas décisif avait été fait vers la monarchie absolue dès le temps de Charles VII, du jour où les États Généraux laissèrent s'établir l'armée permanente, sans



Le maréchal de Guébriant

assurer en même temps le vote périodique de l'impôt par les États. A la taille permanente pour l'entretien de l'armée, les rois avaient bien vite ajouté d'autres impôts arbitraires. Sous Louis XI, les flatteurs commencèrent à soutenir que le roi avait droit de mettre des impôts à sa volonté, selon les nécessités de l'État. Après le règne populaire de Louis XII, François Ier rentra dans l'absolutisme de Louis XI; après les grandes guerres civiles, Henri IV, bien que raisonnable et modéré dans la pratique, se mit à gouverner avec des impôts qui n'étaient pas octroyés par les États Généraux. Seulement, sous lui, le gouvernement ne niait pas le droit de la nation, tout en ne la consultant point de fait. Le mal réel, sous Richelieu, ne fut donc pas d'avoir introduit une pratique gouvernementale contraire au droit et à la liberté, puisque cette pratique existait avant lui, mais d'avoir laissé ses flatteurs et ses protégés, et parfois les hommes d'État, ses lieutenants, soutenir de nouveau les mauvaises maximes du temps de Louis XI et de François Ier, et propager ainsi, comme théorie permanente d'absolutisme, ce qui eût pu, sans cela, n'être que le fait d'une dictature passagère.

Voilà le mal le plus sérieux qu'il ait fait, avec la création de ses intendants, qui devinrent plus tard de vrais pachas.

En constatant le mal qu'il a fait à l'intérieur, il faut reconnaître le bien : il arracha aux grands le pouvoir qu'ils avaient de troubler sans cesse le pays par des révoltes insensées, par des dévastations, des pillages, des incendies, qui désolaient le pauvre peuple, et il eut très-sincèrement l'intention d'abolir les priviléges en matière d'impôts, qui écrasaient le peuple au profit des prêtres, des nobles et des riches. Tout fort qu'il était, il ne le fut pas assez pour exécuter cette réforme, réservée à la Révolution de 1789.

Si, à l'intérieur, il a encouru de graves reproches, il n'a mérité, dans son action au dehors, qu'une admiration et une sympathie sans réserve. Il a combattu non-seulement pour la grandeur de la France, mais pour la civilisation européenne. Pour juger l'œuvre de Richelieu, il ne faut pas considérer uniquement ce qui s'est passé après lui, c'est-à-dire les malheurs que Louis XIV a fini par nous attirer en changeant la politique de Richelieu à l'extérieur, en nous mettant tout le monde à dos, et en proscrivant un million de Français des plus actifs, des plus intelligents et des plus honnêtes. Il faut voir ce que fût devenue l'Europe, si la maison d'Autriche



Mort du cardinal de Richelieu.

l'eût emporté avec Waldstein et les jésuites, tandis que la France fût restée dans les mains de Marie de Médicis et de ses ineptes conseillers. C'était la ruine de la civilisation européenne. Il n'y aurait plus eu ni France, ni Allemagne.

Richelieu a sauvé l'Allemagne autant que la France, quoiqu'elle ne l'aime point, parce qu'il lui a repris l'Alsace autrefois détachée de la Gaule, avec la Lorraine, au temps des successeurs de Charlemagne.

En résumé, nous pensons que la postérité, bien éclairée sur l'ensemble de cette époque, amnistiera Richelieu. Il a trop aimé la France pour que la France ne lui pardonne pas. Il avait attaché son ambition au service de la patrie, et ce n'est pas de lui qu'on peut dire, comme d'autres grands hommes bien funestes à l'humanité, que son ambition n'avait pour but que lui-même.

Le peuple avait tant souffert du fardeau de cette immense guerre, dont il ne comprenait pas bien la nécessité, qu'il éprouva d'abord un sentiment de joie en voyant disparaître l'homme en qui se personnifiait la guerre.

Ce sentiment fut bien plus vif et bien moins excusable chez les courtisans, qui comptèrent sur la ruine du système de Richelieu et sur le retour de leur pernicieuse influence. Mais ils furent promptement détrompés. Le roi maintint le pouvoir aux ministres et aux parents et amis du cardinal, et fit entrer Mazarin au conseil des ministres. Le roi annonça aux alliés que rien ne serait changé dans la politique française. Les testaments des rois ne sont presque jamais exécutés. Celui de Richelieu le fut de point en point.

Le gouvernement, toutefois, commença de s'adoucir un peu ; on relâcha des prisonniers de distinction, et on laissa rentrer quelques-

uns des principaux émigrés. Quelques semaines après la mort du cardinal, le roi retomba malade. Les ressorts du gouvernement se détendaient, pour ainsi dire, peu à peu. Le ministre de Noyers, homme laborieux, mais médiocre, crut s'assurer le gouvernement après la mort du roi en engageant Louis XIII à se réconcilier tout à fait avec la reine et à lui léguer la régence sans conditions. Louis XIII se fâcha et le disgracia (10 avril 1643). Après avoir bien examiné la situation avec les deux autres affidés de Richelieu, Chavigni et Mazarin, le roi reconnut l'impossibilité d'écarter à la fois du pouvoir, après lui, sa femme et son frère, et s'arrêta à l'idée de les balancer l'un par l'autre, et de les lier tous deux en leur imposant un conseil de gouvernement.

Le 20 avril, il fit lire dans sa chambre, au Château-Neuf de Saint-Germain, devant la reine, les princes et les grands officiers de la couronne, une déclaration qui léguait la régence à la reine et la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans, mais instituait un conseil de cinq personnes, qui décideraient de toutes les affaires importantes à la pluralité des voix. Ces cinq personnes étaient le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, Chavigni et son père Bouthillier, surintendant des finances.

La reine et le duc d'Orléans signèrent et jurèrent la déclaration; mais la reine s'était parjurée d'avance, car elle avait déjà écrit une protestation secrète contre ce qu'elle nommait la violation de ses droits. Toute dévote qu'elle fût, le parjure lui coûtait peu.

Les exilés rentraient de toutes parts, et arrivaient à la cour en foule, tout prêts à recommencer les cabales et les complots qui avaient motivé leur exil. Ils menaçaient les anciens amis de Richelieu, et l'on faillit se battre autour du lit du roi.

« Si j'en puis revenir », dit un jour le mourant, « je ferai payer cher à ces gens-ci le désir qu'ils ont que je meure. »

Il n'en revint pas, languit jusqu'au 14 mai, anniversaire de l'assassinat de son père, et mourut à quarante-deux ans.

La France doit savoir gré à cet homme médiocre d'avoir subi l'ascendant d'un grand homme, au lieu de se livrer aux intrigants et aux incapables, qui eussent perdu la France et l'Europe.

Les dernières volontés de Richelieu avaient été obéies; celles de Louis XIII ne le furent pas. Sa veuve aspirait au pouvoir absolu. La beauté d'Anne d'Autriche, bien conservée à quarante ans passés, ses malheurs, la rigueur inflexible avec laquelle son mari l'avait traitée, lui gagnaient le public, qui connaissait mal ses coupables intrigues et son peu de moralité. Le duc d'Orléans et le prince de Condé, plus connus qu'elle du public, étaient méprisés, et le méritaient. Les ministres n'avaient pas une autorité personnelle suffisante pour résister aux courtisans, au Parlement et à la foule. Princes et ministres se résignèrent, et offrirent la régence pure et simple à la reine.

Le 18 mai, quatre jours après la mort de Louis XIII, on mena le petit Louis XIV, qui n'avait pas cinq ans, tenir un lit de justice au Parlement. Le Parlement, « garni de pairs », c'est-à-dire grossi des pairs de France, abolit, à l'unanimité, le conseil de gouvernement que le feu roi avait imposé à sa veuve. Le Parlement prétendit que, d'après les principes monarchiques, la reine, une fois reconnue régente, avait de droit la plénitude du pouvoir royal.

Ainsi, sur l'invitation des représentants de la royauté, cette même cour suprême de justice, ce même Parlement auquel Louis XIII et Richelieu avaient maintes fois défendu de se mêler en aucune façon des affaires publiques, s'arrogeait le pouvoir de casser le testament d'un roi. Jamais l'ancienne monarchie française n'a eu de principes arrêtés ni d'institutions fixes.

Pour cette fois, toute la cour s'attendit à la

chute du système et des amis de Richelieu; sa mortelle ennemie lui succédait.

Toute la cour fut abasourdie, le soir, à la nouvelle qu'Anne d'Autriche prenait pour premier ministre le confident italien de Richelieu, le cardinal Mazarin.

Anne d'Autriche n'avait point de moralité, mais elle avait, sinon l'intelligence, au moins l'instinct du pouvoir, et le sentiment de mère était chez elle entré en lutte avec les passions espagnoles de la fille d'Autriche. Elle hésita au moment de rejeter le royaume de son fils dans l'anarchie, et de briser ce gouvernement qui lui avait préparé un si grand héritage. L'adroit, le beau et spirituel Mazarin, qui déjà, depuis quelque temps, se ménageait auprès d'elle, la décida en lui offrant un dévouement auquel Anne, toujours romanesque, malgré son âge très-mûr, répondit bientôt par de l'amour.

Une anecdote, si elle est vraie, laisserait pourtant à la régente le mérite de sa décision. On dit qu'un jour, elle s'arrêta devant le portrait de Richelieu, le beau portrait qui est au Musée du Louvre, et qu'après avoir longtemps contemplé cette image de l'homme qui l'avait tant humiliée, elle s'écria : « Si cet homme vivait, il serait aujourd'hui plus puissant que jamais. »

Richelieu régnait encore du fond de ce tombeau qu'il s'était fait préparer à la Sorbonne.

CHAPITRE XIX

PHILOSOPHIE, SCIENCES, POÉSIE ET BEAUX-ARTS. — DESCARTES. — PASCAL. — CORNEILLE. — POUSSIN ET LESUEUR.

(1600-1660.)

Avant de voir achever par un autre les plans dont Richelieu avait poussé si avant l'exécution, il nous faut quitter un moment la politique et la guerre, pour résumer les grandes choses que le génie de la France avait accomplies ou était en train d'accomplir dans les idées, les lettres et les arts. Là aussi il se produisait des révolutions comparables par leur grandeur à celles que Richelieu opérait dans les conseils et dans les combats, et il apparaissait des esprits aussi hardis et aussi puissants que le sien.

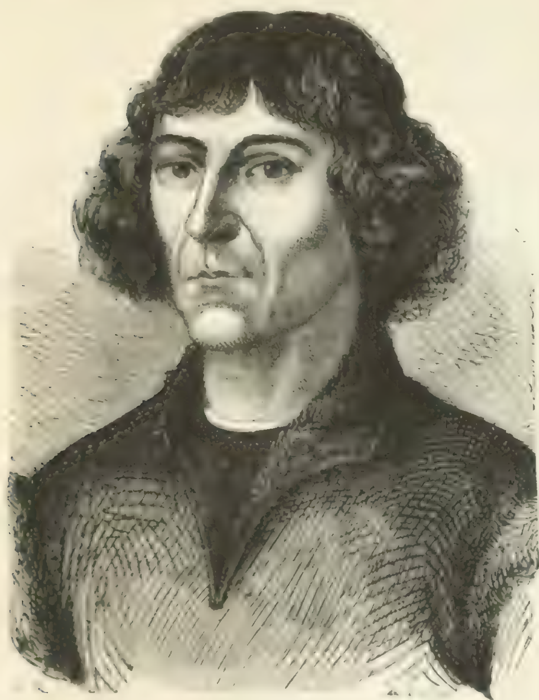
Le grand mouvement de la science moderne était commencé.

A l'époque de la Renaissance, en échappant à l'éducation scolastique du Moyen Age, on s'était jeté vivement vers les sciences de la nature; mais, en général, on avait cherché la connaissance de la nature dans les livres des anciens, des Grecs et des Romains, au lieu de l'étudier en elle-même et de ne prendre les travaux des anciens que comme un point de départ. On s'imaginait que les anciens avaient tout su.

En France, quelques hommes supérieurs, tels que Bernard Palissi, dont nous avons parlé, et qui fut le précurseur de tous nos naturalistes; Fernel et Paré, qui réformèrent la médecine et la chirurgie; Viette, qui constitua définitivement l'algèbre, la science qui devait être l'instrument de tous les progrès des sciences exactes : ces hommes surent observer, raisonner et découvrir. L'Italie fournissait davantage encore de ces grands esprits, qui essayaient de renouveler la philosophie comme les sciences. Plusieurs périrent sur le bûcher, dans les persécutions suscitées par les papes contre les hérétiques et les philosophes. Mais ces tentatives et ces succès partiels des savants et des penseurs n'aboutissaient pas encore à une méthode pour diriger les hommes dans la recherche de la vérité, ni à une conception nouvelle du monde et de la nature des choses, qui modifiât les théories insuffisantes des anciens.

Il y avait partout un grand doute et une grande recherche. Nous avons parlé, durant

les Guerres de religion, du grand douteur Montaigne, qui restait dans notre littérature le représentant de ce qu'on appelle le scepticisme philosophique, et qui avait laissé derrière lui toute une école de gens qui doutaient comme lui, ne niant point, n'affirmant point, cherchant toujours.



Copernic.

Ces douteurs étaient surtout des moralistes occupés à étudier l'homme. Mais, à côté d'eux, des savants, occupés d'étudier la nature, cherchèrent et trouvèrent, en suivant les exemples donnés chez nous par Bernard Palissi, et auparavant, en Italie, par l'illustre Léonard de Vinci ; c'est-à-dire en laissant là les livres des anciens pour étudier le grand livre du monde.

Les anciens avaient entrevu de hautes vérités sur le système de l'univers. Plusieurs philosophes grecs avaient dit qu'il existe une multitude de mondes plus ou moins analogues au nôtre. Nos ancêtres les Gaulois et leurs druides enseignaient aussi cette doctrine, qui faisait partie de leur religion, puisqu'ils croyaient que les âmes voyagent de monde en monde. Nos druides gaulois enseignaient aussi, d'accord avec l'école grecque du philosophe Pythagore, que la terre est ronde, et Pythagore savait qu'elle tourne sur elle-même en vingt-quatre heures.

Ces vérités se perdirent, parce que ceux qui les avaient aperçues ne furent pas en état de les prouver. On retomba dans des idées tout à fait imaginaires sur le ciel et les astres. Aristote, qui a tant fait, sous d'autres rapports, pour le progrès des connaissances humaines, les fit reculer quant à l'astronomie. Il se figurait que les cieux sont une voûte solide et immuable. C'est de cette idée que vient le nom de *firmament* appliqué au ciel : cela veut dire ce qui est *ferme,* ce qui est solide. Un disciple de Pythagore dit que le soleil était au centre des planètes. On ne l'écouta pas. L'astronome Ptolémée, disciple d'Aristote, inventa un système suivant lequel les étoiles fixes seraient attachées au firmament comme des flambeaux, et les planètes, ainsi que le soleil lui-même, tourneraient autour de la terre, supposée le centre de l'univers.

Le Moyen Age hérita de ce faux système des Grecs, et l'exagéra encore. La terre devint pour lui tout l'univers; et encore, suivant lui, n'était-elle pas destinée tout entière à être l'habitation des hommes, car l'enfer était dans son intérieur; elle n'était pas ronde; elle était plate, et personne n'habitait du côté opposé à celui que nous occupons.

Ce fut Christophe Colomb, comme nous l'avons dit, qui eut la gloire de porter un coup décisif à cet échafaudage de vieilles erreurs où était emprisonné l'esprit humain. La découverte de l'Amérique et le premier voyage autour du monde prouvèrent que la terre est ronde et partout habitable, comme l'avaient pensé nos ancêtres; et cette terre, si vaste et si inconnue pour les gens du

Moyen Age, commença de paraître bien petite aux hommes de la Renaissance, quand ils en eurent fait le tour.

Un Italien, Colomb, avait découvert une moitié inconnue de la terre et amené la constatation de la vraie forme de notre globe. Un Polonais, Copernic, découvrit le vrai système du monde planétaire dont la terre fait



Kepler.

partie. Partant de l'idée que la nature agit toujours par les moyens les plus simples, et repoussant le système de Ptolémée comme incompatible avec cette idée, il montra que la terre tourne sur elle-même en un jour, et tourne autour du soleil en un an, au lieu que ce soit l'énorme soleil qui tourne autour de la petite terre. Toutes les autres planètes, comme la terre, tournent autour du soleil en un temps plus ou moins long.

On ne voulut pas d'abord croire Copernic, lorsqu'il démentait ainsi le témoignage de nos yeux, qui, chaque jour, croient voir le soleil se lever à l'horizon, monter, redescendre, puis disparaître pour revenir le lendemain du côté opposé, comme s'il avait fait le tour de la terre. Mais la raison et le calcul en savent plus que les sens, et Copernic devait finir par triompher.

Après Copernic paraissent deux autres grands hommes, Galilée en Italie, Kepler en Allemagne. Ils étudient le ciel d'après Copernic, et les phénomènes de la terre d'après eux-mêmes, d'après eux seuls ; et ils reconnaissent que le ciel et la terre sont gouvernés par les mêmes lois ; que la terre fait partie du ciel, et qu'il n'y a qu'une nature, qui comprend le ciel et la terre. Il n'y a point de *firmament,* de ciel solide et immuable ; tout est en mouvement dans l'univers.

A cette nouvelle physique, à cette nouvelle science de la nature, Galilée donne une double base, le poids et la mesure. En regardant tomber les corps pesants, il découvre les lois de la pesanteur, et, en observant les temps égaux des oscillations du pendule, il trouve la mesure de la durée, la mesure du temps. Il fixe également la mesure de la chaleur par l'invention du thermomètre.

Pendant ce temps, Kepler fait connaître la vraie structure et les vraies fonctions de l'œil de l'homme, ce qui fonde la science de l'optique (1589-1604).

L'apparition d'une nouvelle étoile dans le ciel vient, sur ces entrefaites, prouver la vérité annoncée par ces apôtres de la science, à savoir : que les cieux changent. Galilée et Kepler rivalisent de glorieuses découvertes. Kepler enseigne le vrai cours des planètes, et l'existence de deux forces centrifuge et centripète, dont l'une repousse les corps du centre de la terre, et dont l'autre les y attire. Galilée tourne vers le ciel un instrument nouveau, destiné à rapprocher de l'œil les objets éloignés, le télescope, et voit les planètes grossir comme d'autres lunes, la lune grossir comme une autre terre et déployer ses chaînes de montagnes colossales, le soleil montrer ses taches, dont l'observation prouve

qu'il tourne sur lui-même. Les étoiles fixes, que le télescope dépouille de leur rayonnement, ne grossissent pas, attestant ainsi l'énormité de leurs distances; mais les vapeurs lumineuses de la Voie lactée se condensent en milliers d'étoiles, et révèlent, dans des profondeurs incommensurables, des astres sans nombre, qui peuplent d'autres cieux par delà nos cieux (1609).



Galilée.

A la place du petit monde du Moyen Age, si étroit que l'homme y étouffe, l'univers infini se révélait non pas seulement à la pensée, mais au regard de l'homme.

Après avoir ouvert ainsi à l'homme, à l'aide du télescope, ce qu'on peut nommer le monde de la grandeur infinie, Galilée nous ouvre, en inventant le microscope, un autre monde non moins extraordinaire et non moins inconnu dans le sens opposé, le monde des petits êtres que nos sens ne peuvent voir ni toucher, le monde de l'infinie petitesse (1612).

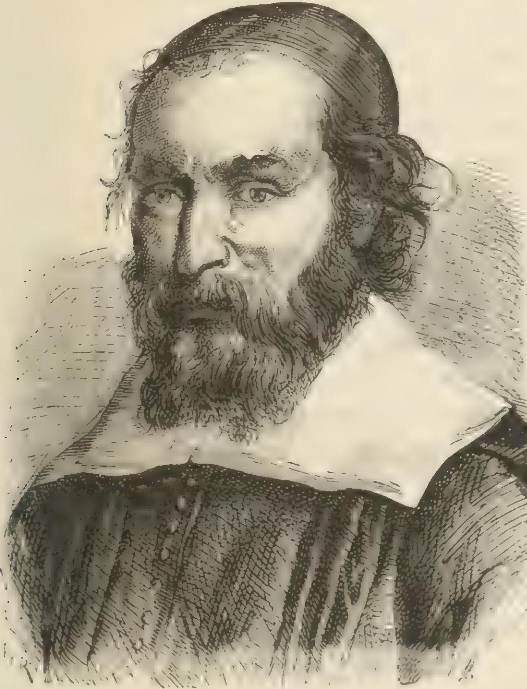
En France, en Angleterre, partout, les savants, saisis d'une généreuse émulation, s'efforçaient de suivre les traces des grands découvreurs. En 1615, le Français Salomon de Caux publie un traité des *Forces mouvantes*, où il propose l'application de la vapeur à la mécanique, et donne le premier dessin d'une machine à vapeur, invention dont la portée ne doit être comprise que beaucoup plus tard.

Les éclatants progrès de la science rencontraient cependant une opposition redoutable. L'Église romaine, qui avait arrêté une première fois le mouvement scientifique au treizième siècle et qui avait, au seizième, brûlé plusieurs philosophes, s'arma contre les grandes nouveautés. Les découvertes de Copernic, de Galilée et de Kepler, renversaient les traditions du Moyen Age et d'Aristote, et contredisaient la lettre de la Bible, où il est dit que Josué commanda au soleil de s'arrêter, comme si le soleil eût réellement marché autour de la terre. Le célèbre docteur des jésuites, le cardinal Bellarmin, se mit à la tête de la réaction, et la doctrine du mouvement de la terre fut condamnée à Rome, en 1616, par la congrégation de l'Index, celle qui est chargée de prohiber les livres contraires à la foi romaine.

Pendant qu'à Rome on défendait la lettre de la Bible, à Paris, le Parlement, aussi ennemi des nouveautés que les théologiens romains, défendait Aristote, comme si ce philosophe eût été infaillible, bannissait trois physiciens et chimistes qui avaient publié des thèses contre la doctrine d'Aristote, et interdisait, sous peine de la vie, d'enseigner aucunes maximes contre les auteurs anciens et approuvés (1624).

Galilée essaya d'apaiser l'Église sans renoncer à la vérité, et de montrer qu'il ne fallait pas prendre la Bible à la lettre. L'Inquisition romaine le fit arrêter, condamner, et sinon torturer, tout au moins présenter à la torture. Il fut contraint d'abjurer, devant sept cardinaux, ce qu'on appelait « l'hérésie du mouvement de la terre et du

repos du soleil » (1633). On lui défendit de rien enseigner, de rien publier, et on le relégua par grâce dans une campagne solitaire des environs de Florence, avec menace de le plonger au fond des cachots de l'Inquisition s'il recommençait. Il trouva pourtant moyen de travailler jusqu'à sa dernière heure, et de former encore en secret d'illustres disciples.



Peiresc.

Il mourut au commencement de 1642. Ses élèves continuèrent d'être persécutés après lui, et le saint-siége de Rome fit fermer une académie qui s'était formée à Florence pour continuer son œuvre.

On eut beau écraser la science en Italie, elle débordait dans toute l'Europe, et il n'était plus au pouvoir de personne de l'arrêter. Il y avait alors en France un homme qui mérite d'être nommé à côté des grands découvreurs, parce qu'il provoquait partout les découvertes, en indiquait la route, en facilitait les moyens aux inventeurs par ses conseils, par son argent, par ses propres travaux. C'était un riche conseiller au Parlement d'Aix, appelé Peiresc. Cet homme d'une intelligence universelle fut en quelque sorte le général de la guerre sainte contre l'ignorance, de cette guerre dont Galilée et Kepler étaient les grands héros. Sa bienfaisante activité s'appliquait à tout. On lui doit l'introduction en France de beaucoup de plantes qui sont l'ornement de nos jardins, des jasmins, des lilas, du laurier-rose, etc.

Les doctrines de Galilée et de Kepler, unies à celle de leur devancier Copernic, se propagèrent avec rapidité dans les pays catholiques comme dans les pays protestants.

Les grands progrès qui s'étaient accomplis en appelaient un nouveau, un décisif, qui assurât au genre humain le développement sans fin de la science, et qui unît les progrès accomplis entre eux et avec les progrès de l'avenir. On voyait se succéder les plus admirables découvertes scientifiques ; mais on n'avait pas encore une science générale, une méthode philosophique pour diriger les sciences et pour apprendre à l'homme à se connaître lui-même aussi bien qu'à connaître la nature. Si l'homme veut mettre de l'ordre dans ses pensées, il faut qu'il commence par s'étudier lui-même, avant de passer à l'étude des objets qui ne sont pas lui, c'est-à-dire à l'étude de la nature.

Faute d'avoir reconnu cette vérité, et pour avoir commencé son système par l'étude de la nature au lieu de commencer par l'étude de l'esprit humain, un beau génie anglais, le chancelier François Bacon, ne réussit pas dans la tentative qu'il fit de donner au monde une classification générale des connaissances humaines et une nouvelle méthode destinée à diriger les progrès futurs.

Mais, s'il s'est trompé sur le point de départ, le sentiment profond et passionné qu'il a du principe de la perfectibilité anime cependant, et, pour ainsi dire, illumine toute son œuvre ; il a aussi la conscience claire de cet autre grand principe, ignoré des an-

ciens, que la nature est gouvernée par des lois fixes et générales, et, proclamant en théorie ce que Galilée et Kepler pratiquaient si bien, il enseigne à chercher la connaissance de ces lois dans l'observation et l'expérience (1605-1623).



François Bacon.

Si imparfaite que soit ce qu'on nomme l'œuvre encyclopédique de Bacon, surtout au point de vue de ce qui regarde la nature intellectuelle et morale de l'homme, son nom reste grand à juste titre dans l'histoire de la philosophie. Il a laissé des maximes immortelles :

« L'âge d'or est devant nous, non derrière. — Un peu de philosophie éloigne de Dieu, beaucoup de philosophie y ramène. — Le bien suprême n'est pas dans la contemplation, mais dans l'action ; il est dans le bien commun, non dans le bien de l'individu isolé. »

Il sentait bien qu'il n'avait pas trouvé la philosophie première, c'est-à-dire la science qui doit donner aux autres sciences leurs principes, la science mère, qui est, disait-il, le tronc commun de l'arbre dont toutes les sciences sont les rameaux. Ce qu'il n'avait pas trouvé, il faisait appel à qui le trouverait.

L'appel fut entendu. Ce fut en France qu'on y répondit.

Un jeune homme appelé René Descartes, né en Touraine, d'une famille appartenant à la magistrature, avait appris, à seize ans, tout ce qu'il était possible de savoir de son temps, et, ne voyant partout autour de lui que doutes et que disputes sur les principes des connaissances humaines, il avait conclu que la science générale n'existait pas, et qu'elle était à créer.

Il résolut de l'entreprendre (1612). Il quitta les livres des hommes pour chercher la science dans le grand livre du monde, dans l'étude des hommes et de la vie. Il passa sept années à visiter la France et les pays étrangers, observant les hommes dans toutes les conditions, dans toutes les circonstances. Mais il retrouva, dans les mœurs et les idées des nations, les mêmes contradictions que dans les livres. Là encore, le doute et la dispute.

Il résolut donc de ne plus chercher la vérité qu'en lui-même, dans sa propre raison ; car la raison, pensait-il, étant au fond la même chez tous les hommes, un seul homme peut trouver la vérité, pourvu qu'il trouve une bonne méthode, c'est-à-dire une bonne manière de diriger son esprit dans la recherche du vrai.

Il se fit donc une méthode (1619). Elle consistait en ceci : 1° N'admettre pour vrai rien qui ne soit évidemment vrai ; 2° diviser et décomposer le plus possible les questions qu'on examine, afin de les mieux comprendre et de les mieux résoudre (c'est ce qu'on nomme l'*analyse*) ; 3° conduire par ordre ses pensées des objets les plus simples aux objets les plus composés, et supposer de l'ordre

et des rapports entre des objets dont nous ne voyons pas le lien, dans l'espoir de découvrir ensuite ce lien (c'est ce qu'on appelle faire des hypothèses); 4° enfin, faire le dénombrement complet de tout ce qui se rapporte à la question qu'on veut résoudre.

De ces quatre points, Bacon n'en avait connu qu'un seul, le second.

Descartes appliqua aussitôt sa méthode aux sciences mathématiques, les ramena à un principe commun, qui réunit la géométrie et l'algèbre, et créa une science mathématique générale qui donnait à la fois les lois de ce qui regarde les nombres et les lois de ce qui regarde les formes, les figures.

Tous les progrès des sciences exactes devaient désormais procéder de cette découverte de Descartes.

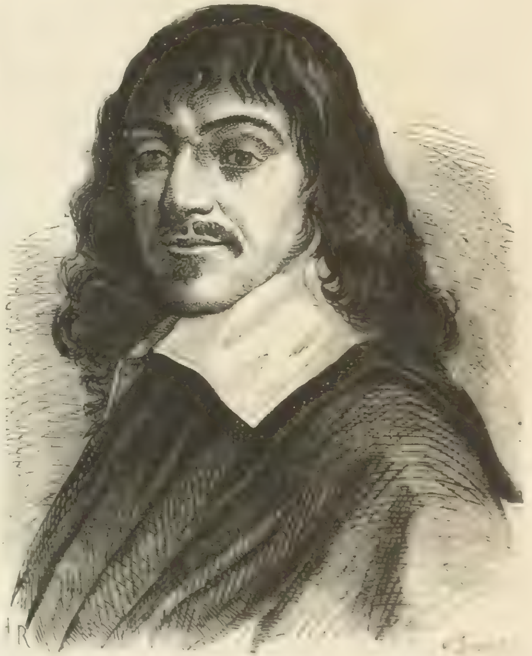
Après cette première œuvre, il s'arrêta. Il avait vingt-trois ans. Il se jugea trop jeune pour aborder immédiatement la fondation de la science générale, c'est-à-dire de la philosophie. Il résolut de « faire amas d'expériences pour servir de matière à ses raisonnements », et de déraciner de son esprit toutes les opinions reçues et non vérifiées; mais, en attendant qu'il eût trouvé la vérité, comme il lui fallait bien une règle provisoire de vie, il résolut d'obéir aux lois et coutumes de son pays, et de garder la religion de son enfance.

Il voyagea de nouveau durant neuf années, observant, méditant, travaillant. C'est dans cet intervalle qu'il écrivit son *Traité de géométrie*, d'où sont sorties les plus grandes découvertes qui aient eu lieu depuis.

En 1628, à trente-trois ans, il crut le moment venu. Il se retira en Hollande, pour y vivre dans une entière solitude. Ce fut là qu'il trouva ce principe de la philosophie, ce fondement de toute connaissance humaine qu'il cherchait. Voulant arriver à quelque chose d'absolument certain, il écarta toutes les idées, toutes les opinions, toutes les notions humaines, comme n'étant pas prouvées ni indubitables.

Tous les objets de la pensée humaine étant ainsi écartés, il lui resta la pensée elle-même et l'esprit qui pense, de l'existence duquel il ne lui fut pas possible de douter.

« JE PENSE, DONC JE SUIS ! » se dit-il. Mon esprit qui pense, c'est moi-même. Je me connais directement, dans mon esprit et non dans mon corps. Mon esprit, qui est moi-même, a la certitude directe, la conception évidente, de son existence et de sa pensée.



Descartes

Cet esprit, cet être pensant, se sait directement un et indivisible. Il est un seul être, et non pas plusieurs êtres; cela est au dessus de toute discussion.

Descartes fonde ainsi la philosophie sur la conscience que l'homme a de son esprit et de sa personne une et indivisible. Aucun sophisme, aucune fausse méthode ne viendra jamais à bout de renverser ce fondement.

Ajoutons que ce qui est un et indivisible est indestructible; nous ne pouvons concevoir que ce qui est un cesse d'exister, car la destruction n'est que la séparation de ce qui

est divisible. Destruction ne veut dire que décomposition. Le néant n'est qu'un mot qui n'a point de sens; rien ne s'anéantit.

Nous ne pouvons exposer ici le système que Descartes tira de la vérité première qu'il avait reconnue. Nous indiquerons seulement quelques points principaux. Après que l'esprit a pris conscience de lui-même, Descartes cherche à déterminer quelles sont les vérités essentielles qui se présentent d'abord à lui; nous citerons seulement : 1° l'idée de l'étendue, c'est-à-dire de ce qui a largeur, longueur et profondeur, et qui est divisible, tandis que l'esprit pensant est indivisible : à l'idée de l'étendue se rapporte tout ce qui regarde le corps, comme à l'idée de la pensée se rapporte tout ce qui regarde l'esprit; 2° l'idée de l'infini, c'est-à-dire de ce qui n'a point de limites, idée qui est une première conception de Dieu sous un de ses aspects.

C'est par une autre idée que Descartes cherche à arriver plus pleinement à Dieu. Cette idée est celle de la perfection, idée que l'homme a en lui et qui ne lui vient pas de lui-même, puisqu'il est imparfait.

Descartes avait trouvé la base inébranlable qui avait échappé à Bacon; mais, du principe de l'évidence rationnelle ou de la raison pure, comme on l'appela, il voulut tirer plus que ce principe n'est capable de donner à l'homme, et il ne vit pas qu'il y a des vérités essentielles que la raison ne peut ni démontrer, ni déduire rigoureusement d'autres vérités connues. Ces vérités ne nous sont attestées que par le sentiment intime que nous en avons. Il faut donc, dans la philosophie, reconnaître les droits du sentiment à côté de ceux de la raison, et c'est ce que n'a pas fait Descartes.

Des premières vérités qu'il avait reconnues, il eut la hardiesse de vouloir faire sortir toute une explication de l'univers, tout un *système du monde*. Il prétendit découvrir, par le seul enchaînement de ses raisonnements, « la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les métiers de nos artisans. — Nous les pourrons, ajoutait-il, employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et nous deviendrons maîtres et possesseurs de la nature. »

Descartes n'a pas réussi, dans son héroïque témérité, en ce sens que son *système du monde* n'est qu'une conception ingénieuse, mais imparfaite, dont l'ensemble n'a pas subsisté; mais il y a semé à profusion des vérités d'une portée immense, et dont les conséquences n'ont pas cessé de se développer. Il a avancé, contre les anciens, qu'il n'y a point de vide dans l'univers, ce qui est aujourd'hui démontré, car l'espace infini est rempli d'une substance éthérée. Il a prouvé que la matière, ou, comme il dit, la substance étendue, est indéfiniment divisible, et qu'il ne peut point y avoir d'*atomes,* comme l'avaient prétendu d'anciens philosophes, c'est-à-dire de petits corps indivisibles ayant toujours existé; il a établi que l'univers est sans bornes. Il a exposé, le premier, l'idée que la terre et les autres planètes sont de petits soleils refroidis, sous l'écorce desquels brûle encore un feu central. Il a expliqué les merveilles de l'arc-en-ciel et de la couleur en général. Il a annoncé que la lumière, la chaleur et le son n'étaient que des modifications produites dans les corps par le mouvement, et n'étaient point de petits corps émanés des corps lumineux, chauds ou sonores, ainsi que d'illustres savants l'ont prétendu longtemps encore après Descartes. Aujourd'hui, cette vérité, annoncée par Descartes, est prouvée, avec des conséquences infinies pour la science.

En médecine, il exprima, le premier, cette opinion que, la vie étant dans le sang, les variations du sang sont le principe des maladies.

De la physique, des sciences de la nature, Descartes commença enfin de passer

aux sciences morales, la morale, ou la domination de l'homme sur lui-même, étant, suivant lui, le but final de la philosophie; mais il mourut à cinquante-quatre ans, en 1650, laissant inachevés les ouvrages où il devait exposer l'ensemble de sa pensée sur cette matière, la plus importante de toutes pour l'homme. La première de ses grandes œuvres, le *Discours de la méthode,* avait paru en 1637.

On trouve çà et là, dans ses livres et dans sa correspondance, de quoi suppléer, jusqu'à un certain point, au malheureux inachèvement de ses dernières œuvres. On y voit qu'il croit également au libre arbitre de l'homme et à la providence de Dieu, malgré la contradiction apparente que nos faibles esprits croient voir entre ces deux vérités. Il dépend de nous, suivant lui, de vouloir ou de ne pas vouloir connaître le vrai, dont la connaissance nous détermine au bien. Le libre arbitre est dans l'attention volontaire avec laquelle nous cherchons le vrai. Le péché n'est qu'une erreur; mais l'erreur n'est pas involontaire. L'homme devient libre en cherchant le vrai et le bien. Dieu, qui est le bien et le vrai vivants, est la liberté même.

Descartes donne une très-belle définition de ce que les religions et les philosophies appellent « le souverain bien », la vie heureuse, telle qu'on la conçoit dans un monde meilleur. « Le contentement », dit-il, « résulte de la volonté constante de faire ce qu'on juge être le mieux. » Ainsi, comme Bacon l'avait déjà dit, mais moins bien dit avant Descartes, « le souverain bien » est dans l'action et non dans la contemplation. L'âme doit rester active dans l'immortalité.

Si l'homme est fait pour agir à jamais, les passions qui le poussent à agir ne peuvent être mauvaises dans leur principe, mais seulement dans leur abus. Il faut les régler, les gouverner, et non les détruire. « Les passions sont la source de tout bien comme de tout mal »; c'est Dieu qui les a mises en nous, et tout ce que Dieu a fait est bien fait.

Telle est la morale que Descartes oppose à celle des théologiens qu'on nomme *ascétiques,* qui veulent que l'homme étouffe toutes ses passions, tous ses sentiments naturels.

Descartes enseigne le dévouement à la famille, à la patrie, au genre humain, et engage l'homme à se considérer comme citoyen, non pas seulement de la terre, mais de la création sans bornes, et à chercher dans la considération de l'immensité de l'univers la ferme espérance que cette terre n'est pas notre principale demeure, ni cette vie notre meilleure vie.

Calvin avait introduit la langue française dans la théologie; Descartes l'introduisit dans la philosophie, et créa un langage nouveau pour des pensées nouvelles, un langage exact comme les mathématiques, clair comme la lumière, et exprimant si naturellement et si simplement les choses les plus hautes et les plus difficiles, qu'un enfant pouvait l'entendre. Descartes avait trouvé ce français philosophique que Richelieu demandait à l'Académie française.

La philosophie de Descartes apparut à la France et à l'Europe comme un grand soleil qui dissipe tout à coup les brouillards et qui remplit tout l'espace de ses rayons. La France, en même temps qu'elle reprenait, par Richelieu, la première place dans la politique et dans la guerre, reprit aussi, par la philosophie de Descartes, l'initiative et la direction intellectuelles en Europe. Elle entreprenait, non pas comme avait fait l'Allemagne, une réforme partielle des croyances religieuses, mais la réforme générale de l'esprit humain. Par Descartes, la RÉVOLUTION commençait dans les idées, d'où elle devait, avec le temps, descendre dans les faits et dans la société politique.

Tandis que la philosophie et les sciences produisaient de si grandes choses, il y avait d'un autre côté, en France, un mouvement re-

ligieux très-considérable, qui agissait beaucoup sur les mœurs publiques.

A la fin des Guerres de religion, le catholicisme français était dans un très-mauvais état moral. Le fanatisme de la Ligue était assoupi ; mais il restait de cette terrible époque des habitudes de désordre presque universelles. Le bas clergé et la foule à sa suite



Saint François de Sales.

étaient ignorants et corrompus ; les jésuites et le haut clergé étaient de froids politiques mondains. Les écrivains ecclésiastiques eux-mêmes reconnaissent qu'en général il y avait peu de lumières, point de mœurs et point de charité.

Cela ne dura pas. Il y eut chez nous un grand mouvement qui raviva les cœurs, comme il y en avait un qui renouvelait les intelligences. Il y a, dans le fond du christianisme évangélique, en dehors des religions établies, en dehors des sectes et des disputes théologiques, un principe de vie, une source d'amour de Dieu et des hommes qui ne tarit jamais complétement, et qui recommence parfois à jaillir puissamment aux époques où les Églises établies semblent le plus en décadence. Cela s'est manifesté tantôt chez les catholiques, tantôt chez les protestants. Cela éclata grandement dans la France du dix-septième siècle.

Il y eut d'abord une réaction de sentiment exalté et mystique contre la grossièreté et la sécheresse qui régnaient dans l'Église. Un évêque savoisien, saint François de Sales, publia des livres qui exercèrent une grande influence, surtout parmi les femmes. C'était un cœur tendre, une belle et riante imagination, et un écrivain plein de charme, qui traitait la théologie en français, dans une langue aussi gracieuse, aussi naïve, aussi abondante, que la langue de Calvin avait été sobre et sévère. Son livre de *l'Amour de Dieu* est d'une lecture attrayante et entraînante pour toute âme portée aux impressions religieuses. Les effusions de sentiment y dominent ; mais il y a, çà et là, quelques maximes de haute philosophie.

« Notre âme réside toute en tout son corps et en chacune des parties de son corps, comme la Divinité est toute en tout le monde et toute en chaque partie du monde. — Il n'y a point en Dieu diversité d'actions, mais un seul acte, qui est la Divinité même. — La pénitence sans l'amour ne sert de rien pour la vie éternelle. »

Cette dernière maxime est très-importante ; c'est une réaction contre les doctrines malsaines du catholicisme dégénéré et des jésuites, qui faisaient dépendre le salut de pratiques extérieures et matérielles, et non de l'amour du bien et du vrai, non de l'amour de Dieu.

Le reproche qu'on peut faire à saint François de Sales, c'est de trop pousser à la contemplation, à l'absorption de l'âme en Dieu. Le génie actif de la France n'a pas cette tendance, et le mouvement religieux du mysticisme tourna bien vite à la charité pratique.

A la suite des Guerres de religion, les moines et les religieuses avaient recommencé à pulluler; mais, dans la première période du dix-septième siècle, les ordres religieux actifs l'emportèrent de beaucoup sur les ordres contemplatifs. Ce qui se multiplia surtout, ce furent les maisons religieuses vouées au soulagement des malades ou à l'enseignement des enfants, aux hôpitaux ou aux écoles. La politique des évêques et des jésuites put bien profiter de ce courant qui emportait tant de personnes simples et sincères, mais cette politique ne l'avait point créé.

Ce grand courant de charité chrétienne se personnifia dans un homme, saint Vincent de Paul. C'était le fils d'un pauvre paysan des Landes de Gascogne. Sa figure était vulgaire; son intelligence n'était pas supérieure; mais on peut dire que la bonté lui donna du génie. Son visage, aux traits grossiers, était comme illuminé par la charité sublime qui brillait dans ses yeux. On dit que, dans sa jeunesse, ayant rencontré à Marseille un forçat dont la captivité réduisait la femme et les enfants à une profonde misère, il trouva moyen de procurer la liberté à cet homme en prenant sa place, et qu'il porta quelque temps la chaîne des galériens. Organiser le secours des pauvres malades à domicile; instruire et moraliser le peuple des campagnes; soulager, convertir, rendre à Dieu et à la société les condamnés, les galériens, que le dur régime pénal du Moyen Age plongeait d'avance dans une espèce d'enfer; rallumer dans l'Église les lumières et les vertus chrétiennes; sauver les petits enfants que la misère ou le vice abandonnait et que la société laissait périr avec une criminelle indifférence, telle fut l'œuvre immense qu'entreprit un pauvre prêtre sans nom, sans ressources, sans titre dans l'Église, dépourvu de ces qualités éclatantes qui maîtrisent les hommes. Il la poursuivit infatigablement durant soixante années.

Comme il est naturel dans les choses de sentiment et de charité, ce furent les femmes qui eurent de beaucoup la plus grande part à l'œuvre de Vincent de Paul, et qui lui fournirent, pour ainsi dire, son armée évangélique. Il débuta, en 1617, par organiser des confréries laïques parmi les femmes, pour le soulagement des malades; puis il fonda la congrégation des prêtres de la Mission (lazaristes), destinée à répandre l'instruction religieuse et morale dans les campagnes, et



Saint Vincent de Paul.

à enseigner les prisonniers (1625). En 1629, une pieuse veuve, *mademoiselle* Legras (en ce temps-là, on appelait encore *mademoiselle,* et non *madame,* les femmes mariées et les veuves qui n'étaient pas nobles), s'associa à lui pour diriger les confréries de charité, et bientôt, par l'impulsion de mademoiselle Legras, on vit sortir d'entre ces associations laïques la communauté religieuse des Sœurs de charité ou Sœurs grises, qui, fondée de 1630 à 1633, se répandit dans toute la France, afin de servir les malades et d'instruire gratuitement les jeunes filles.

Vincent de Paul travailla en même temps

à réformer le clergé. Aidé par Richelieu, il poussa les évêques à instituer des exercices, afin de préparer les jeunes ecclésiastiques à la prêtrise, et il provoqua l'établissement de conférences entre les prêtres sur leurs fonctions et leurs devoirs.

Les fondations charitables continuaient. Ce furent des hôpitaux pour les galériens, puis pour les vieillards, ce qui amena, un peu plus tard, la création de l'hôpital général de la Salpêtrière (1657); ce fut enfin la confrérie des Dames de charité, qui, d'abord établie dans le but d'aider les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, commença, d'après l'instigation de Vincent de Paul, à recueillir les enfants trouvés (1638).

En 1648, les Dames de charité, trop peu assistées par le gouvernement, ployaient sous le poids toujours croissant de leur entreprise; elles étaient sur le point d'y renoncer. Vincent de Paul les réunit en assemblée générale.

« Or sus, Mesdames », leur dit-il, « vous êtes devenues les mères de ces petites créatures que leurs mères selon la nature ont abandonnées; voyez maintenant si vous voulez les abandonner aussi. Cessez d'être leurs mères pour devenir leurs juges; leur vie et leur mort sont entre vos mains; je m'en vais prendre les voix et les suffrages. »

Toutes les voix furent pour le maintien de l'œuvre. L'institution des Enfants trouvés fut associée à celle des Sœurs de charité; on la compléta plus tard par l'établissement des *tours,* dont la suppression a été tentée de nos jours avec les conséquences les plus déplorables.

Partout où il y avait souffrance, on retrouve Vincent de Paul. Il organisa des missions aux armées pour tâcher d'adoucir les mœurs des soldats et de les rendre moins cruels au pauvre peuple. Il organisa en grand les secours envoyés aux provinces frontières, sans cesse ravagées par la guerre. Devenu l'objet du respect universel, il avait fini par obliger les puissants de ce monde, reine, princes et ministres, à compter avec lui, et il était devenu comme le ministre de la charité nationale. Il fit tout le possible, et plus que le possible. Ce ne fut pas sa faute si la grandeur du mal resta toujours au-dessus du remède, et si la charité ne put qu'alléger partiellement, mais non vaincre la misère, qui, déjà grande sous Richelieu, s'accrut terriblement sous l'administration désordonnée qui remplaça l'ordre sévère et rationnel imposé par le grand cardinal.

Vincent de Paul mourut à quatre-vingt-quatre ans, le 27 septembre 1660. Aucune existence n'a été mieux remplie que la sienne. Ses bienfaits lui ont survécu, avec l'esprit de charité qu'il avait si puissamment ravivé. Ses maximes étaient en rapport avec ses actions. La principale était celle-ci : Voir Jésus-Christ en tout homme, et aimer tout homme comme Jésus-Christ. « Aimons Dieu », disait-il, « mais aux dépens de nos bras, à la sueur de nos visages. L'amour qu'il faut à Dieu, c'est l'amour qui agit. » Et il combattait les contemplatifs, « qui ne travaillent pas pour Dieu ni pour les pauvres. »

En même temps que la charité reprenait un si vigoureux élan dans la France catholique, le clergé français s'élevait à un savoir et à une capacité littéraire qu'il n'avait jamais eus. La congrégation de l'Oratoire, association libre de prêtres, sans règles monastiques, fondée en 1611, avait relevé les études ecclésiastiques, et formait incessamment de savants docteurs et des prédicateurs habiles, qui introduisaient dans la chaire le bon goût, l'ordre des idées, la convenance des expressions, la dignité et la véritable éloquence, réforme à laquelle correspondit une réforme semblable dans les habitudes du barreau, parmi les avocats.

Une autre congrégation, les bénédictins réformés de Saint-Maur, prirent pour eux les études historiques, comme les oratoriens avaient pris les études littéraires. Nous

avons déjà dit que c'était aux bénédictins de Saint-Maur que nous devions, en majeure partie, la préparation des documents de l'histoire de France.

Les jésuites, voyant le clergé, tant séculier que monastique, tourner aux lettres et à l'érudition, ne voulurent pas demeurer en arrière, et poussèrent vers les études nouvelles une partie de leurs membres. Ils publièrent de grandes collections sur l'histoire ecclésiastique. Le recueil des actes et des légendes des saints, dit des *Bollandistes*, contient beaucoup de choses curieuses et utiles pour l'histoire générale.

Tandis que les jésuites rassemblaient toutes les légendes des saints, authentiques ou non, un savant docteur de Sorbonne, de Launoi, séparait les vraies des fausses, démolissait, par sa solide érudition, une foule de traditions imaginaires introduites au Moyen Age, démontrait que l'infaillibilité du pape était une doctrine inconnue à l'antiquité chrétienne, et que les biens de l'Église n'étaient que les biens des pauvres, les biens de la communauté chrétienne (1640-1660).

Les ministres protestants et les savants laïques rivalisaient avec les lettrés et les érudits ecclésiastiques, et publiaient aussi de très-importants travaux sur les documents de l'histoire et sur les langues anciennes. Le premier recueil général des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de France depuis l'origine fut essayé, en cinq volumes in-folio, par un savant laïque nommé André Duchesne (1633-1636).

Les esprits, cependant, étaient déjà disputés à ce mouvement paisible de charité et de science par de nouveaux et passionnés débats religieux. La guerre avait été, au seizième siècle, entre catholiques et protestants; au dix-septième, elle éclata entre catholiques et catholiques. Ce ne fut, cette fois, qu'une guerre d'opinions, qui ne produisit pas de grandes révolutions, et ne fit pas verser des flots de sang comme l'autre; mais elle remua pourtant beaucoup la société française, et causa de longues et opiniâtres divisions.

Le vaste mouvement de sentiment religieux dont nous avons parlé amenait nécessairement les esprits à s'occuper de la morale religieuse qui devait régler et diriger ce sentiment. Or, on ne s'entendait pas du tout, dans l'Église, sur ce qu'était ou devait être la morale chrétienne. Il y avait là-dessus deux opinions entièrement opposées.

Dès les premiers temps du christianisme, il avait existé deux interprétations contraires de la morale évangélique. On les appelait la *voie étroite* et la *voie large*.

Suivant la doctrine de la *voie étroite*, le péché originel, le péché du premier homme, avait corrompu entièrement la nature humaine dans toute la postérité d'Adam. L'homme, racheté par le Christ, était redevenu susceptible de recevoir la grâce de Dieu, mais sans pouvoir rien faire pour l'appeler ni pour la seconder. Dieu donnait sa grâce à quelques-uns et la refusait aux autres, sans qu'ils y fussent pour rien. Tous les païens, sans exception, si vertueux qu'ils pussent être, étaient prédestinés à être damnés, avec tous ceux des chrétiens auxquels Dieu ne donnait pas sa grâce.

Selon la doctrine opposée, celle de la *voie large*, Jésus-Christ était mort, non pas seulement pour quelques hommes, mais pour tous. Dieu offrait sa grâce à tous, et chacun l'acceptait ou la repoussait librement. La nature humaine n'avait pas perdu, par la faute du premier homme, la capacité de faire le bien. Les sages païens avaient participé à la lumière divine. La voie large tendait à la croyance qu'il n'y a point de peines éternelles, et que tous les hommes sont prédestinés finalement à être sauvés, après de nouvelles épreuves postérieures à cette vie.

Les grands docteurs chrétiens d'Alexandrie, successeurs des anciens philosophes grecs, étaient arrivés jadis à ces dernières

conséquences de la *voie large ;* mais l'Église romaine repoussa l'école d'Alexandrie, et entra dans la *voie étroite* avec saint Augustin, sans aller toutefois dans cette voie jusqu'aux conséquences les plus extrêmes, et sans nier que l'homme eût le libre arbitre, mais en maintenant la doctrine de la corruption de la chair et de la nature.

Nous avons vu qu'au seizième siècle les protestants firent un singulier mélange de la *voie étroite* et de la *voie large.* Ils prirent, d'un côté, la doctrine de la prédestination absolue et de l'impuissance de l'homme, niant le libre arbitre ; d'autre part, ils réhabilitèrent la nature et la vie terrestre, et proclamèrent la supériorité du mariage et de la famille sur le célibat.

A partir du dix-septième siècle, un nombre croissant d'entre eux commença à sortir tout à fait de la *voie étroite,* en revenant à la doctrine du libre arbitre.

Les jésuites, créés pour combattre le protestantisme, prirent, sur presque tous les points, le contre-pied de Luther et de Calvin. Ils soutinrent le libre arbitre, que les premiers protestants repoussaient ; firent dépendre des œuvres extérieures le salut que les protestants faisaient dépendre de la foi ; étouffèrent la pensée individuelle sous des autorités humaines, tandis que les protestants tendaient à ne lui donner de juge que Dieu. Mais il y eut une question capitale sur laquelle les jésuites, tout en s'y prenant autrement que les protestants, ne firent pas le contraire de ce que faisait la Réforme. Ils virent bien que la condamnation portée contre la chair, contre les sciences et la nature, par la doctrine de la *voie étroite* et adoptée par l'Église du Moyen Age, ne pouvait être maintenue ; que le monde s'attachait de plus en plus à la vie selon la nature, au perfectionnement de la vie terrestre, et à l'étude de la nature, qui est le moyen de ce progrès. Les jésuites en prirent leur parti ; ils résolurent de pactiser avec « les pompes et les œuvres du siècle », naguère maudites par l'Église, afin de se faire accepter du siècle.

Accepter et consacrer, au nom de la religion, les progrès de la société sur la terre et la réhabilitation de la vie humaine, était une grande idée, mais à condition d'être avouée franchement, solennellement. Les jésuites ne le firent pas. Il eût fallu avouer que la doctrine de l'Église changeait ; par conséquent, que l'infaillibilité n'était nulle part.

Les jésuites firent donc aux sentiments, aux intérêts, aux passions du monde, des concessions pratiques, sans principe et sans règle. Ne pratiquant plus, dans leurs rapports avec les croyants, la morale rigoureuse qu'on appelait ascétique, et ne l'ayant pas remplacée par une autre morale fondée sur des principes plus humains, ils arrivèrent à l'absence de toute règle morale. Ils finirent par troubler et obscurcir en eux-mêmes et chez leurs pénitents toute conscience du bien et du mal. Ils permettaient de suivre comme *probable,* dans un cas douteux pour la conscience, l'opinion du premier docteur venu, lors même que la personne intéressée sentait sa conscience se révolter contre l'opinion du docteur. Ils appelaient cela le *probabilisme.* Un disciple des jésuites, qui voulait accommoder sa dévotion avec ses mauvaises passions, ne manquait jamais de trouver quelque opinion de docteur pour autoriser la mauvaise action qu'il voulait faire. Nombre de docteurs jésuites permettaient ce que défendent l'honneur mondain et même les lois civiles. Toute probité, toute sincérité, toute dignité, aussi bien que tout vrai sentiment religieux, disparaissaient au milieu de ces équivoques et de ces subtilités perverses, qui, chose singulière, ne provenaient pas, le plus souvent, d'hommes pervers. Les docteurs dont nous parlons n'étaient pas personnellement des gens vicieux, qui réduisaient volontairement le vice en théorie : ils avaient glissé sur une mauvaise pente, sans bien voir où ils allaient.



Ancienne abbaye de Port-Royal des Champs.

Un tel renversement de la morale chrétienne ne pouvait s'opérer dans l'Église sans résistance, et comme par surprise. Une énergique réaction s'organisa contre les jésuites. Deux amis, deux théologiens, l'un Flamand, l'autre Basque français, donnèrent l'impulsion à un mouvement religieux absolument opposé à celui du jésuitisme. L'un des deux se nommait Janssens, en latin *Jansenius*, et devint évêque d'Ypres; l'autre s'appelait Duvergier de Hauranne, fut abbé du monastère de Saint-Cyran, et ne voulut jamais être évêque.

Les jésuites visaient à conquérir à l'Église l'obéissance extérieure de la foule et celle des grands, en rendant à tous la dévotion aisée et la voie du salut commode. Ils paraissaient peu se soucier de ce qu'il y avait au fond des âmes. Jansénius et Saint-Cyran jugèrent, au contraire, que conquérir les âmes était tout, et qu'avoir le dehors n'était rien; que la méthode des jésuites était la ruine entière du christianisme; que le concile de Trente n'avait servi à rien, et que la papauté laissait tout perdre dans ses mains. Ils retournèrent à la *voie étroite* dans sa rigueur absolue, reprirent, comme Calvin, la prédestination des âmes, les unes au ciel, les autres à l'enfer; ils allèrent jusqu'à admettre que les enfants morts sans baptême étaient condamnés au feu éternel, et ils condamnèrent sans réserve la chair, la nature et le monde. Ils retournèrent, en un mot, aux derniers excès de ce qu'on nomme l'ascétisme, comme les jésuites étaient allés aux derniers excès de la morale relâchée.

Saint-Cyran essaya d'attirer à lui les hommes qui, en dehors des jésuites, avaient alors

une grande influence religieuse; mais ni la docte et littéraire congrégation des Oratoriens, ni saint François de Sales avec son large et sympathique mysticisme, ni saint Vincent de Paul avec sa charité universelle et toute pratique, ne se laissèrent enfermer dans la *voie étroite*.

En 1633, Saint-Cyran publia un livre en faveur des droits des évêques contre les moines, et indirectement contre le pape. Les évêques de France accueillirent d'abord très-bien l'auteur et son œuvre. De même qu'il était arrivé à saint Vincent de Paul, l'alliance d'une femme donna à Saint-Cyran un centre d'action qui fut, cette fois, un noyau de secte religieuse. Cette femme était l'abbesse de Port-Royal, Angélique Arnaud, qui avait d'avance, pour son compte, les idées de Jansénius et de Saint-Cyran, et qui les avait inspirées à sa famille et à ses religieuses. C'était une personne d'une force de caractère extraordinaire. La mère Angélique, Saint-Cyran, et tous les gens qui se rallièrent à eux, ecclésiastiques ou laïques, étaient si convaincus, si courageux, si sincères en toute chose, et, en même temps, si charitables dans la pratique, que tout le monde les respectait, bien que leurs idées choquassent le sentiment public. Leurs idées étaient antipathiques, mais n'étaient pas mesquines. Les jésuites ménageaient la chair et abaissaient l'âme; les jansénistes, comme on appela les disciples de Jansénius et de Saint-Cyran, opprimaient le corps, mais relevaient l'âme. Comme les protestants, ils remettaient l'homme en présence de Dieu, et affranchissaient l'âme humaine des dominations humaines.

Saint-Cyran ne tarda pas à se heurter contre le ministre tout-puissant, qui avait senti en lui une force véritable, avait essayé de le gagner, puis s'était irrité de le voir prendre parti contre lui dans une question où le droit civil et le droit ecclésiastique avaient été aux prises. Richelieu avait raison de soutenir le droit civil, mais il eut grand tort de soutenir une bonne cause par un abus de pouvoir, et de faire enfermer Saint-Cyran à Vincennes (1638).

Saint-Cyran y resta près de cinq ans, jusqu'après la mort du cardinal. Mais, pendant sa captivité, sa doctrine avait fait des progrès, et un groupe d'hommes éminents s'étaient retirés dans la vallée solitaire de Port-Royal, près de Chevreuse, à côté du monastère de la mère Angélique, pour y vivre selon la morale de la *voie étroite*, et y travailler ensemble à la propagation de leur foi.

Jansénius était mort (1638), laissant derrière lui un grand ouvrage intitulé *Augustinus*, du nom de saint Augustin, dont Jansénius et Saint-Cyran, après Calvin, avaient repris et exagéré les doctrines déjà excessives. Jansénius nie formellement le libre arbitre de l'homme, et condamne non-seulement les plaisirs des sens, mais les plaisirs de l'intelligence, les recherches de la science et les beaux-arts. C'était absolument l'opposé, non pas tant des jésuites, qui n'avaient point de morale du tout, que de la philosophie nouvelle, de la philosophie de Descartes, qui avait une morale fondée sur le bon usage des passions et sur l'emploi de l'intelligence au service du progrès et à la recherche de la vérité.

Saint-Cyran, sorti de Vincennes, vint rejoindre ses disciples. Il mourut bientôt après, travaillant et dictant jusqu'à sa dernière heure. Ses dernières paroles furent : « Il faut mourir debout! » (11 octobre 1643.)

Le saint-siége de Rome venait de condamner l'*Augustinus* de Jansénius, dont les doctrines sur la Prédestination différaient beaucoup de celles de Rome et du concile de Trente. Saint-Cyran eût résisté ouvertement; ses disciples, moins hardis, voyant que la bulle du pape était assez vague, gagnèrent du temps, tâchèrent de ramener le pape à une interprétation plus favorable du livre de Jansénius, mais continuèrent de faire la

guerre aux jésuites. Ils faisaient effort pour leur disputer l'éducation. Ils écrivaient, dans ce but, des livres d'enseignement bien supérieurs à ceux de leurs adversaires ; leur *Grammaire,* leur *Logique,* leur *Rhétorique,* sont restées justement célèbres : quoique l'esprit du jansénisme fût, au fond, tout l'opposé de l'esprit de Descartes, ils adoptèrent dans leurs livres la *Méthode* du grand philosophe, et en firent un très-habile usage.

Les jésuites, exploitant adroitement les exagérations de Jansénius, remuaient l'épiscopat et la cour de Rome, et tâchaient de préparer quelque grand coup contre Port-Royal ; mais, sur ces entrefaites, il arriva aux jansénistes un formidable auxiliaire.

C'était un jeune homme appelé Blaise Pascal, fils de magistrat, comme Descartes, et d'une famille d'Auvergne. Dès l'enfance, il voulait avoir l'explication de toute chose, et ne s'intéressait qu'à la recherche de la vérité. Il devina les principes de la géométrie, et commença, pour ainsi dire, à recréer cette science pour son usage, avant qu'on lui eût enseigné un mot de mathématiques. Toute son adolescence fut employée aux sciences exactes ; il était déjà un grand savant, écrivant d'excellents traités scientifiques, à l'âge où les autres sont encore au collége. A dix-neuf ans, en 1642, il inventa la machine arithmétique, qui réduit tous les calculs à une opération mécanique que peut exécuter la personne la plus ignorante dans la science des nombres.

La passion du savoir et l'excès du travail ébranlaient déjà ses organes, et épuisaient son corps trop faible pour porter un esprit d'une si grande puissance et d'une activité si dévorante. Depuis l'âge de dix-huit ans, Pascal ne passa pas un seul jour sans souffrir.

La douleur sembla l'exciter au lieu de l'abattre. Les sciences mathématiques et physiques ne lui suffirent pas longtemps. Son âme ardente, passionnée, sympathique, avait besoin d'un autre aliment. Il aborda les sciences morales, la philosophie. Il lut Montaigne, le grand douteur. Le doute fit sur lui une impression terrible, lui pour qui la certitude, l'entière possession de la vérité, était un besoin en toutes choses.

Descartes, en ce moment, tirait du doute une multitude d'esprits, et le monde des intelligences l'accueillait comme l'apôtre de la vérité. Pascal ne suivit pas Descartes. Il sentit que la raison pure ne suffisait pas, comme le prétendait Descartes, pour donner à l'homme l'entière certitude des vérités morales, et il rejeta Descartes, sans bien se rendre compte de la nature et de l'usage philosophique du principe qu'il fallait associer à la raison pure de Descartes, et qui était le principe du sentiment. Il était dans cette agitation lorsqu'on lui mit entre les mains les livres de Jansénius et de Saint-Cyran. Leur sombre doctrine, par son exagération même, s'empara de cette âme tourmentée. Il se jeta avec emportement dans la dévotion ascétique, y entraîna après lui sa famille, et voulut un moment renoncer à la science, que condamnait Jansénius.

Son génie toutefois résista, et, après une violente lutte intérieure et de cruelles souffrances physiques causées par les angoisses morales, il poursuivit ses vastes travaux sur la physique et les mathématiques. Il fit sur la pesanteur de l'air, devinée par Descartes, de grandes expériences qui eurent pour la science les conséquences les plus fécondes. Il appliquait, d'autre part, la mécanique à des inventions utiles et populaires, telles que le haquet (la petite charrette à bascule), destiné à épargner tant de fatigues à ceux auxquels on donne le triste nom d'*hommes de peine*.

Dans la préface d'un *Traité sur la physique*, passant de la pratique à la théorie, il résume, avec une grandeur incomparable de pensée et de langage, les idées de progrès exprimées par Bacon, par Descartes, par tous

les illustres découvreurs modernes. Il n'applique le principe du progrès qu'aux sciences mathématiques et physiques; mais il l'y applique d'une manière souveraine et définitive, et montre que la science, bien gouvernée par la raison et par l'expérience, doit s'accroître sans fin, et que le genre humain doit être comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement.



Saint-Cyran

C'est là qu'il fait voir que la perfectibilité est la principale différence entre la raison humaine et l'instinct des animaux.

Pascal, malheureusement, n'appliqua point à l'homme moral et à l'histoire cette loi du progrès qu'il avait vue si clairement dans la science. La doctrine de la *voie large* le lui eût permis; la doctrine de la *voie étroite* le lui interdisait; elle n'admettait que le bien ou le mal absolu, le salut ou la damnation, et non l'amélioration progressive. Pascal, tout en se laissant entraîner par son génie scientifique, était resté dans la foi janséniste.

Il sembla y échapper un moment. Il aima, et le sentiment profond qu'il éprouva lui inspira un *Discours sur les passions de l'amour*, qui est une des plus belles choses de notre langue et de toutes les langues. Tout ce qu'il y avait de plus élevé, de plus délicat et de plus profond dans les idées de l'ancienne chevalerie se retrouve comme résumé là en quelques pages admirables. Pascal y montre que l'homme, né pour penser, est également né pour aimer; qu'il n'est au monde que pour cela; qu'il porte en lui un idéal du beau et du bien qu'il doit à la fois réaliser en lui et chercher au dehors dans un être qui lui ressemble et qui diffère de lui; que l'amour, qui doit être unique dans son objet et inspirer le respect de son objet, est fait pour élever l'âme et pour être un principe de grandeur morale.

Il aimait une jeune personne de haute naissance, la fille du duc de Roannez. Sans doute, le préjugé du rang les sépara; le rayon qui avait brillé un moment dans la vie de Pascal s'éteignit, et il retomba dans ses tourments et dans ses tempêtes.

Un autre rayon alors descendit sur lui. Malheureux par l'amour humain, il se réfugia dans l'amour divin. Il fut pris d'une espèce d'extase qui le rejeta dans la religion, non plus par le raisonnement, mais par le cœur, et il fut calmé et consolé, autant du moins qu'il pouvait l'être. Comme autrefois Abélard, il attira dans un cloître la personne qu'il aimait. Pour lui, il alla joindre les disciples de Saint-Cyran, les solitaires de Port-Royal des Champs.

Au moment où Pascal se réunit aux disciples de Saint-Cyran, les jansénistes étaient en grand péril. Les jésuites étaient venus à bout de faire signer par quatre-vingt-cinq évêques français une lettre qui dénonçait au pape Innocent X cinq propositions extraites, disait-on, du livre de Jansénius, et résumant toute sa doctrine. Le sens de ces propositions était : que les commandements de Dieu ne

sont pas toujours possibles aux justes, si la grâce de Dieu vient à leur manquer ; — que la grâce divine s'impose à l'homme, sans qu'il ait le choix entre lui résister et lui obéir ; — que l'homme n'a pas de liberté ; — que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés au ciel.

Une quinzaine d'évêques français écrivirent à Rome dans le sens opposé. Le pape condamna les cinq propositions (27 mai 1653). Le gouvernement français, c'est-à-dire la reine Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin, n'aimait pas les jansénistes, qu'il trouvait trop indépendants, et fit bon accueil à la bulle de condamnation.

Les jansénistes n'osèrent défendre les propositions, mais soutinrent qu'elles n'étaient pas dans le livre de Jansénius. Si elles n'y sont pas en propres termes, elles résument bien l'esprit du livre. Le débat, réduit à ce point de fait : les propositions sont-elles, oui ou non, dans le livre ? perdit toute sa grandeur, et le jansénisme, que ses fondateurs avaient rendu si imposant, s'amoindrit beaucoup.

L'assemblée du clergé de France adopta un formulaire suivant lequel tous les prêtres, moines et religieuses, devaient « condamner de cœur et de bouche la doctrine des Cinq Propositions de Jansénius. » Ordre était déjà obtenu de fermer les écoles des jansénistes.

Les jésuites croyaient tout gagné, lorsque parut un livre qui éclata comme la foudre sur leurs têtes.

C'était Pascal qui intervenait dans le combat avec ses *Lettres à un provincial* (1656).

Les *Lettres à un provincial*, ou, comme on les appelle communément, les *Provinciales*, faisaient mieux que de défendre le jansénisme ; elles reprenaient l'offensive à outrance contre le jésuitisme. Pascal opposait aux Cinq Propositions de Jansénius une longue liste de propositions tirées des docteurs jésuites :

« On peut suivre l'opinion la moins probable, pourvu qu'un seul docteur grave l'ait professée. — Un docteur peut donner un conseil absolument contraire à son opinion, si d'autres ont jugé qu'il y avait probabilité dans ce sens. — Un juge peut juger de cette même façon. »



Blaise Pascal.

D'autres maximes des jésuites dispensent les riches du devoir de l'aumône ; mais, par compensation, permettent aux pauvres de dérober en cas de nécessité. — La simonie (le trafic des choses saintes), le métier d'entremetteur, sont excusés, pourvu qu'on les pratique en vue du bénéfice qu'on en retire, et non dans le but de pécher. — Les juges peuvent recevoir des présents des parties qui plaident devant eux. — L'instigateur d'un crime n'est point obligé à le réparer. — On n'est pas obligé de restituer le bien mal acquis. — Les promesses et les serments n'obligent point, quand on n'a pas intention de s'obliger en les faisant. — On n'est pas obligé de quitter les occasions habituelles de pécher, si l'on ne peut le faire sans se gêner

— L'amour de Dieu n'est pas nécessaire au salut. — L'homicide est permis, même en trahison, dans certains cas.

On n'eût pas trouvé de telles maximes chez Ignace de Loyola ni chez ses disciples des premiers temps; mais elles se multipliaient de plus en plus chez les docteurs jésuites depuis la fin du siècle passé. Pascal cite tous les plus renommés de leurs *casuistes*, ainsi qu'on nommait les docteurs qui résolvaient les cas de conscience. Parmi ces docteurs figurent les confesseurs de l'empereur Ferdinand II et des archiducs d'Autriche, ces moines impitoyables qui ont été les instigateurs acharnés de la guerre de Trente ans. Un jésuite espagnol est resté, pour la postérité, le type de la morale des *casuistes;* c'est Escobar, du nom duquel vient le mot *escobarderie*.

Ce livre des *Provinciales*, écrit dans un style fort et souple comme l'acier, rapide comme l'éclair, d'un éclat et d'une justesse incomparables, ce livre qui est resté le chef-d'œuvre de la prose française, et qui fait de Pascal le plus parfait de nos écrivains, produisit un effet dont rien ne saurait donner une idée. Tout l'empire que les jésuites avaient conquis sur l'opinion en un siècle fut perdu en quelques jours. La bourgeoisie éclairée, avec l'élite de la noblesse, tourna en masse contre eux, et, sans se faire janséniste, se fit l'alliée des jansénistes. Le terme de jésuitisme devint l'équivalent de fraude et de mensonge.

Les jésuites, abasourdis et furieux, perdirent la tête, et eurent la témérité d'essayer de soutenir leurs docteurs. L'*Apologie* qu'ils en firent fut dénoncée à la Sorbonne par les curés de Paris et de Rouen, qui ne les avaient jamais aimés. La Sorbonne condamna l'*Apologie* des casuistes. Un grand nombre d'évêques en firent autant. Rome elle-même n'osa garder le silence. L'*Apologie* fut condamnée par l'Inquisition romaine, et un nouveau pape, Alexandre VII, frappa d'anathème quarante-cinq des propositions des jésuites. Ce fut là une terrible revanche de la condamnation de Jansénius.

La défaite des jésuites était irréparable. Ils avaient échoué sans retour dans leur tentative pour trouver un terrain de transaction entre l'Église et le monde nouveau. L'unité qui avait fait la force de leur ordre, et que Richelieu avait déjà plus qu'ébranlée parmi les jésuites français, disparut de l'ordre entier, au moins pour un temps. Beaucoup ne songèrent plus qu'aux biens matériels et qu'à augmenter les richesses de leur société, en faisant de leurs monastères des maisons de banque, de commerce et d'industrie. D'autres se maintinrent auprès des grands à titre de confesseurs *complaisants*, tandis qu'il y en eut, au contraire, qui, comme le fameux prédicateur Bourdaloue, se remirent à faire sincèrement de la théologie et de la morale sévères. Les plus violents poursuivirent avec fureur la guerre contre les jansénistes; les plus délicats firent de la littérature. Ils n'eurent plus de valeur sérieuse comme doctrine collective; mais ils finirent par recouvrer leur unité comme machine politique au service de la cour de Rome, et par reprendre d'une façon assez générale leur système de capitulations avec les sentiments et les intérêts mondains, sans retourner jusqu'aux grands scandales d'autrefois.

La déroute des jésuites valut quelque répit aux jansénistes. Durant quelques années, le gouvernement ferma les yeux sur la non-exécution d'une déclaration du roi qui enjoignait à tout ecclésiastique de jurer le formulaire rédigé par l'assemblée du clergé contre les propositions de Jansénius.

Pascal, laissant là les jésuites vaincus, fit le plan et commença de préparer l'exécution d'un ouvrage bien plus vaste que les *Provinciales*. C'était une *Apologie de la religion chrétienne*, au point de vue de la *voie étroite*, apologie dans laquelle il entendait établir une doctrine générale, une philoso-

phie religieuse, opposée à la doctrine de Descartes. Il n'acceptait de Descartes que la *Méthode,* et rejetait tout le reste. Il n'admettait pas qu'on prouvât l'existence de Dieu par le raisonnement ni par l'ordre et la beauté de la nature, et voulait qu'on n'en cherchât les preuves que dans la tradition et dans le sentiment.

Si exagérée que pût être sa réaction contre Descartes, il avait raison de relever ce principe du sentiment que Descartes avait négligé; car le sentiment, la conscience intime, nous fait saisir de grandes vérités que la raison ne vient pas à bout de démontrer. « Le cœur (le sentiment) », dit très-bien Pascal, « a ses raisons que la raison ne connaît pas. Le cœur de l'homme aime l'être universel naturellement, et soi-même naturellement. C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison. »

On peut ajouter que non-seulement c'est le cœur, et non la raison, qui nous fait sentir Dieu, mais que c'est le sentiment qui assure chacun de nous de l'existence de tous les autres êtres, car la raison ne prouve point cette existence, et chacun de nous n'est rationnellement certain que de son existence propre.

Le plan du livre de Pascal consistait en ceci : Supposer un homme qui soit dans un état d'ignorance et d'indifférence, et le tirer de cet état en l'obligeant à réfléchir sur lui-même et à reconnaître en lui les grandeurs et les misères de la nature humaine.

Cet homme, sachant ce qu'il est, veut savoir d'où il vient et où il va. Il étudie les philosophes, et les trouve pleins de contradictions et d'erreurs. Il étudie les religions diverses, et n'y trouve que folies et qu'égarements, sauf dans une seule, celle des anciens juifs. C'est dans la Bible seulement qu'il découvre l'explication de la grandeur et de la misère de l'homme, « créé parfait », et tombé par sa faute dans une dégradation d'où il ne peut sortir que par une rédemption surnaturelle. De là Jésus-Christ et la religion chrétienne.

Ce plan était conçu avec grandeur, et l'exécution, si Pascal eût pu aller jusqu'au bout de son œuvre, eût été magnifique sous le rapport de l'art et du style; mais l'entreprise n'eût pas si bien réussi au point de vue historique et philosophique. Pascal, qui commence par condamner les philosophies et les religions autres que la religion des juifs, ne connaissait pas assez les philosophies anciennes, et ne connaissait pas du tout les religions. Personne ne les connaissait dans ce siècle. Ce n'est que depuis très-peu de temps que les livres sacrés des anciennes religions d'Asie et d'Égypte commencent d'être connus, et l'on y a trouvé de grandes et belles choses, qui ne sont pas du tout des « égarements et des folies », comme disait Pascal.

Il avait donc jugé la tradition sans la connaître. Quant au sentiment, l'autre principe de vérité que reconnaissait Pascal, le sentiment peut bien être légitimement invoqué en faveur de quelques idées générales, comme l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mais il ne nous dit rien du tout sur les idées particulières de la doctrine de la *voie étroite,* ou de toute autre secte.

Pascal, sur ce point essentiel, sentit bien que sa base n'était pas solide; il finit par avouer que la religion n'était pas certaine, en ajoutant que, comme elle était moins incertaine qu'autre chose, il fallait se décider pour elle.

En voulant, comme Descartes, mais par d'autres moyens, arriver à l'entière certitude, il n'y était point parvenu, et il était retombé dans toutes ses angoisses d'autrefois. Un mot terrible de lui montre à quel point il était en lutte avec lui-même à propos de ses dures croyances.

« Rien ne choque davantage notre raison », dit-il, « rien n'est plus contraire aux règles de notre *misérable justice*, que de damner

éternellement un enfant pour le péché du premier homme, commis six mille ans avant sa naissance. »

Notre MISÉRABLE JUSTICE! c'est là un vrai cri de désespoir. Il sent, bien qu'il ne veuille pas se l'avouer, que son Dieu n'est pas le Dieu juste. Aussi toutes les notions du droit se bouleversent dans son âme. Il ne reconnaît plus sur la terre d'autre droit que la force ou que la volonté arbitraire des législateurs. Mais, contre ce droit de la force, son sentiment intime se révolte. Tantôt il s'élève avec énergie contre les dominateurs de ce monde; il déclare la royauté héréditaire ridicule et injuste. « Roi! tyran! » s'écrie-t-il. Tantôt il retombe dans une triste résignation au fait établi. « Dans une république », dit-il, « c'est un crime de travailler à mettre un roi; dans une monarchie, c'est un crime de s'opposer à la puissance royale. »

Rien n'est plus douloureux que de voir ainsi ce grand esprit flotter comme un navigateur qui aurait perdu sa boussole au milieu d'une tempête. Lui qui avait si splendidement exposé la théorie du progrès dans les sciences, il ne croit pas au progrès social, et il finit par déclarer, comme Jansénius, les sciences elles-mêmes inutiles. « Toute la philosophie », s'écrie-t-il, « ne vaut pas une heure de peine! »

Après avoir condamné tous les emplois de l'activité humaine, il condamne l'homme dans sa personne même, en déclarant le *moi* haïssable. On ne doit pas, suivant lui, se faire aimer ni se laisser aimer, car Dieu seul mérite qu'on l'aime. Il arrivait ainsi à la destruction de toutes les affections naturelles. Il détourne sa sœur d'engager sa fille dans « la plus périlleuse et la plus *basse* des conditions du christianisme », c'est-à-dire dans le mariage. Il avait pourtant écrit ce mot profond : « L'homme n'est ni ange ni bête », mot qui eût dû le mener à quitter la doctrine de la *voie étroite* pour replacer l'homme dans sa condition naturelle.

Mille éclairs s'entre-croisaient ainsi dans le tumulte de sa pensée. Il ne trouvait de repos que lorsqu'il se réfugiait, loin des disputes, dans l'amour de Dieu.

Il ne put continuer ses travaux jusqu'à la fin parmi les solitaires de Port-Royal. Les ennemis des jansénistes parvinrent enfin à faire exécuter la déclaration royale qui imposait à tous les gens d'Église le formulaire contre les Cinq Propositions. Beaucoup d'ecclésiastiques refusèrent. Les solitaires de Port-Royal furent dispersés, et les religieuses persécutées. Pascal, revenu à Paris, survécut peu à cet orage : son âme avait usé son corps, qu'il traitait si rudement. Il finit par un trait de charité héroïque : il abandonna sa maison à un pauvre malade atteint d'un mal contagieux, se fit transporter mourant chez sa sœur, et y expira, à trente-neuf ans, le 19 août 1662.

Les querelles religieuses continuèrent sur sa tombe; mais il était évident que la France n'appartiendrait ni aux jésuites ni aux jansénistes. Le vieux gallicanisme allait tenter de reprendre position entre ces deux partis, et allait à son tour produire un grand génie. Bossuet allait succéder à Pascal.

Durant la première moitié du dix-septième siècle, la France, qui produisait des hommes et des choses si extraordinaires dans la philosophie, dans les sciences et dans la religion, ne fut pas moins féconde dans la poésie et dans les beaux-arts. C'est là une époque de création, comme la France n'en avait pas encore vu. Le génie national était parvenu à son plus haut point.

Après les Guerres de religion, la société française avait pris, dans la noblesse et dans la bourgeoisie aisée, des habitudes de politesse et de bon goût très-favorables aux progrès de la littérature. Les relations sociales devinrent plus fréquentes qu'elles ne l'avaient jamais été, à Paris et dans toutes les villes où il y avait des groupes de gentilshommes, de magistrats, de bourgeois in-

struits et bien élevés. Les *salons* se formèrent, et la *conversation* naquit, c'est-à-dire que les hommes et les femmes de ce qu'on nomma la « bonne compagnie » s'accoutumèrent à se réunir pour se communiquer leurs sentiments, leurs idées, leurs opinions. Ces réunions devinrent un besoin pour les classes lettrées, et l'esprit français s'y développa et s'y aiguisa infiniment.

Une femme de haut mérite, la marquise de Rambouillet, fit de son salon le centre de ce mouvement social. Son salon devint le modèle de tous les autres, et tout ce qu'il y avait de plus distingué en France s'honora d'en faire partie. Elle ne tenait compte que du mérite et non de la naissance, et recevait sur le pied de l'égalité les gens de lettres sortis d'une condition obscure avec les plus grands noms de la noblesse. On retrouvait là, dans une société beaucoup plus savante et plus avancée, les idées de la chevalerie sur l'amour dégagé des sens et principe des grandes actions, et ces idées prenaient la forme d'une galanterie un peu recherchée et subtile, qui passa de là dans la littérature. Mais cette subtilité était accompagnée d'une véritable élévation morale.

Cette nouvelle société française luttait avec un louable zèle contre les habitudes de désordre et de violence encore si répandues dans la noblesse, et s'efforçait d'épurer les mœurs autant que le goût. Ce fut vraiment une belle époque pour la France; tout y était en harmonie. Tandis que les mœurs s'ennoblissaient, que le langage se perfectionnait, le costume était d'une ampleur, d'une fierté, d'une élégance qu'on n'a jamais égalées, ni avant, ni après. Nos vêtements, mesquins et tristes chez les hommes, fantasques chez les femmes, ne gagnent pas à être comparés à ces beaux costumes que nous montrent les tableaux et les gravures du temps de Richelieu et de Mme de Rambouillet.

Une multitude d'écrivains de talent, qui s'exerçaient avec succès dans des genres divers, se rencontraient et s'inspiraient dans le salon de Mme de Rambouillet. Le premier tiers du dix-septième siècle s'écoula cependant sans qu'il parût un poëte de génie. Tandis que l'Angleterre avait eu, sous Élisabeth, le plus vaste génie dramatique du monde, Shakspeare, qu'on ne connaissait point dans la France du dix-septième siècle; tandis que l'Espagne avait un théâtre, bien inférieur



Pierre Corneille.

sans doute à la profondeur et à la sublimité de Shakspeare, mais brillant d'imagination et de poésie, la France ne possédait point encore de théâtre original. Elle ne manquait pas d'auteurs dramatiques; mais ce n'étaient que de faibles et pâles imitateurs des Espagnols et des anciens, et ils n'ont rien laissé dont la postérité garde mémoire.

Les grandes œuvres allaient paraître.

Un jeune avocat de Rouen, nommé Pierre Corneille, avait donné au théâtre, dans l'espace de cinq ou six ans, quelques pièces écrites avec facilité, mais où rien ne dépassait de beaucoup le niveau ordinaire. En

1635, il tenta une imitation d'une tragédie latine, *Médée*, où quelques grands traits étonnèrent le public. Corneille commença de comprendre sa vraie route. Il retourna méditer, une année durant, dans sa ville de Rouen; puis il revint à Paris avec la tragédie du *Cid* (1636).

Le public accueillit l'auteur et l'ouvrage par un immense cri de joie et de patriotique orgueil. La poésie française, d'un seul élan, venait de s'élever au niveau de tout ce que les anciens avaient eu de plus grand. Les héros de la nouvelle tragédie semblent des hommes de dix pieds de haut, conversant entre eux à coups de tonnerre. Le sublime, jusqu'alors inconnu à notre poésie, éclatait de toutes parts à la fois dans les personnages, dans l'action du drame, dans la pensée et dans le style.

Corneille continua de marcher à pas de géant. Après avoir mis en scène la chevalerie du Moyen Age dans le *Cid*, il montra au théâtre l'ancienne Rome dans *Horace* et dans *Cinna* (1639); puis le christianisme des premiers âges dans *Polyeucte* (1640); puis, après d'autres créations très-puissantes et très-extraordinaires encore, sans être les égales des quatre grands chefs-d'œuvre que nous venons de citer, il donna son dernier mot dans *Nicomède* (1652).

C'est dans *Nicomède* qu'il montra, pour ainsi dire, le plus à nu et séparé de tout autre intérêt, le ressort dramatique qui lui est propre, et ce qu'on peut nommer le principe de son art. Ce n'est ni la pitié, ni la terreur, ni la curiosité, comme chez les autres poëtes de théâtre; c'est l'admiration, c'est l'enthousiasme du courage et de la vertu qui est, chez lui, l'intérêt essentiel de la tragédie. Chacune de ses créations est un type de grandeur idéale. Le *Cid* est l'idéal du chevalier; le vieil *Horace*, du citoyen; *Polyeucte*, du chrétien; *Chimène*, de l'amante; *Cornélie* et *Pauline*, de l'épouse; *Nicomède*, enfin, est le héros par excellence, la force morale portée chez l'homme à sa plus haute puissance.

Le but de l'art, chez Corneille, n'est donc pas de donner à l'âme des émotions, mais d'augmenter son énergie, de la fortifier et de l'élever. Au point de vue moral et patriotique, l'art de Corneille est l'art par excellence, et Corneille est le premier des poëtes. Mais il faut une telle force pour faire porter l'intérêt dramatique sur un tel principe que personne n'a osé suivre l'exemple de Corneille. Après lui, il restait encore à la poésie dramatique des progrès à faire sous le rapport du goût et de la perfection continue du langage; car Corneille, prodigieusement divers dans ses créations, savamment réfléchi dans ses plans, est inégal dans l'exécution; mais, comme hauteur d'inspiration, l'art, après ce souverain génie, ne pouvait plus que descendre.

La France, par Corneille, avait donc atteint les sommets les plus sublimes de la poésie, personne, dans aucun temps, ni chez aucun peuple, ne s'étant jamais élevé plus haut que l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*.

Dans les beaux-arts, elle n'égala point la perfection des anciens sculpteurs grecs, ni des peintres italiens du quinzième au seizième siècle; mais elle avait eu, au Moyen Age, une architecture sublime. Elle avait aussi brillé dans la sculpture, du treizième au seizième siècle; elle eut enfin, au dix-septième siècle, quand l'Italie était en décadence, des peintres de génie qui ont pris place dans l'histoire immédiatement après les grands Italiens d'autrefois.

Ce fut la Normandie qui nous donna notre plus grand peintre comme notre plus grand poëte. Nicolas Poussin, né aux Andelys, en 1594, ne se révéla pas de bonne heure à la France. La pauvreté, durant sa jeunesse, comprima l'essor de son génie. Ce ne fut que vers l'âge de trente ans qu'il parvint à faire le voyage d'Italie, où l'appelaient impérieusement toutes ses aspirations. Une fois à

Rome, il se sentit comme enchaîné à cette terre des grandes ruines, des grands souvenirs et des austères paysages. Dédaignant les mauvais exemples de l'Italie contemporaine, où la peinture, si l'on excepte deux ou trois artistes éminents, n'était plus guère qu'un art de décoration, Poussin étudia les maîtres du temps passé, les peintres italiens, les sculpteurs grecs, la nature, les



Eustache Lesueur.

sciences, la philosophie et l'histoire. Il mit un savoir immense et une réflexion profonde au service de la prodigieuse faculté d'invention qu'il avait reçue de la nature. Sa fécondité intarissable enfanta, quarante années durant, des chefs-d'œuvre sans nombre. Chacun de ses tableaux est tout un drame. Il est le premier peintre du monde pour la composition, le mouvement et le geste. Il n'est resté inférieur aux grands Italiens que pour la beauté des têtes; quand le beau idéal qui règne aux époques suprêmes de l'art, et qui inspire alors tous les maîtres, a disparu, comme s'il était remonté au ciel, les génies, si puissants qu'ils soient, qui reparaissent çà et là plus tard, ne réussissent que bien rarement à l'en faire redescendre.

Tout le monde, chez nous, peut voir au Louvre le *Déluge*, les *Sabines*, la *Manne dans le désert*, la *Peste chez les Philistins*, le *Miracle de saint François*, le *Diogène*, l'*Orphée*, et bien d'autres de ses admirables compositions. Un grand nombre d'aussi parfaites sont en Angleterre et dans d'autres pays.

La France du dix-septième siècle reconnut l'expression de son génie dans Poussin, comme dans Descartes et dans Corneille. Les contemporains le nommèrent « le peintre de la raison et de l'esprit. » On peut également l'appeler le peintre de l'histoire.

Parmi les artistes français qui s'étaient groupés à Rome autour de Poussin, il en était un qui se fit, près du maître, un nom immortel. C'était Claude Gelée, surnommé *le Lorrain*, le peintre de la mer brillante et du soleil, le premier qui ait osé, pour ainsi dire, regarder le soleil en face et tenter d'en reproduire sur sa toile les éblouissements.

Un troisième génie nous était éclos dans la peinture, un Parisien, Eustache Lesueur, né en 1617.

En 1640, Louis XIII et Richelieu, qui avaient tous deux le goût de la peinture, avaient appelé Poussin à Paris, pour le charger de décorer la grande galerie du Louvre. Un jeune artiste, pauvre et ignoré comme l'avait été Poussin jusqu'à son départ pour Rome, vint solliciter les conseils du maître. C'était Lesueur. Poussin comprit ce que valait ce jeune homme, le traita comme un fils adoptif, et lui apprit tout ce qu'on pouvait apprendre en dehors de l'Italie.

Lesueur n'eut pas le bonheur de vivre longtemps dans l'atelier de Poussin. Le grand peintre, en butte à la jalousie d'artistes médiocres qui avaient eu la vogue à la cour avant lui, était soutenu contre leurs cabales par la sympathie et la haute estime

de Richelieu. La perte de cet illustre appui décida Poussin, aussitôt après la mort de Richelieu, à retourner à Rome, qu'il n'avait quittée qu'à regret, et d'où il ne sortit plus.

Lesueur, retenu à Paris par des liens de cœur, ne suivit pas son maître. Il n'avait pas, d'ailleurs, cette passion des souvenirs historiques qui attachait Poussin à Rome, la



Nicolas Poussin.

ville éternelle; son sentiment tout intime, son inspiration religieuse et tendre pouvait se satisfaire à Paris et partout. Il se révéla par sa galerie de *Saint Bruno,* peinte pour le couvent des Chartreux du Luxembourg, et aujourd'hui au Louvre (1645-1648). La sérénité, la pureté, la suavité lumineuse de cette peinture causèrent une impression profonde. Lesueur après Poussin, comme choix des sujets et comme aspect, c'était l'Évangile après l'Antiquité et l'Ancien Testament. Poussin cherchait l'expression dans le groupement et dans les gestes de ses personnages; Lesueur la chercha dans les physionomies, et y mit un idéal religieux touchant et profond qu'on n'avait pas revu depuis Fra Angelico, le grand peintre mystique de Florence au quinzième siècle. Par le sentiment, il remonta à cette beauté idéale des têtes que n'avait pas retrouvée Poussin. Son *Saint Paul à Éphèse* (1649) est peut-être le chef-d'œuvre de toute l'école française, et le plus beau tableau qu'on ait peint depuis Raphaël.

L'exécution, chez Lesueur, ne fut jamais entièrement au niveau du sentiment et de l'expression, et c'est par là qu'il resta un peu au-dessous des grands Italiens.

Durant quelques années, il produisit encore un certain nombre d'œuvres de l'inspiration la plus élevée, d'un charme et d'une douceur infinis. Sa frêle organisation fut comme dévorée par la flamme intérieure et par l'excès du travail; il mourut à trente-huit ans, comme Raphaël, dont personne n'a jamais approché autant que lui (1655).

Poussin lui survécut dix ans, et mourut à soixante et onze ans, créant jusqu'à sa dernière heure.

La France n'a jamais eu de plus grands hommes que ceux que nous venons de passer en revue. Au milieu du dix-septième siècle, elle ne pouvait plus monter davantage; il lui restait à se maintenir sur ces hauts sommets de l'intelligence où elle était parvenue, à produire de nouveaux génies dignes d'augmenter le groupe de ceux qui faisaient sa gloire, à étendre et à compléter ses conquêtes intellectuelles, et à tâcher de ne pas se les laisser ravir.

C'était là l'œuvre réservée à ce qu'on appelle le *siècle de Louis XIV,* et qui ne comprend réellement que la seconde moitié du dix-septième siècle.

CHAPITRE XX

MAZARIN. — SUITE DE LA LUTTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. — TRAITÉ DE WESTPHALIE.

(1643-1648.)

Retournons maintenant de l'histoire des lettres et des arts à l'histoire politique, pour y voir continuer par d'autres mains l'œuvre de Richelieu. L'élévation de Mazarin à la direction du gouvernement annonçait, comme nous l'avons déjà dit, que le système de Richelieu ne serait pas renversé par l'avénement de l'ancienne ennemie du grand ministre, Anne d'Autriche, à la régence.

Anne d'Autriche étant à la fois portée au pouvoir absolu par son humeur et par ses idées, et incapable, par sa paresse, d'exercer elle-même ce pouvoir, toute l'autorité réelle avait passé dans les mains de l'homme qui avait gagné sa confiance et séduit son cœur. La passion opiniâtre qu'avait su lui inspirer Mazarin devait résister à toutes les épreuves.

Mazarin, du reste, par l'intelligence, sinon par le caractère, méritait le premier rang entre les hommes politiques qui survivaient à Richelieu. Il témoignait, dans le conseil du roi, une profonde connaissance des affaires extérieures de la France et une faculté de travail comparable à celle de Richelieu. Il ne lui ressemblait sous aucun autre rapport. Il se montrait aussi doucereux, aussi caressant envers tout le monde, et quasi aussi humble, que Richelieu avait été imposant et sévère.

Il s'était concilié l'oncle du roi, le duc Gaston d'Orléans, en achetant son favori, un abbé fripon qui gouvernait ce méprisable prince. Il s'était aussi rattaché les Condés, en donnant beaucoup d'argent au vieux prince de Condé, qui était fort avare, et en promettant un gouvernement de province au fils aîné du prince, au duc Louis d'Enghien, jeune homme très-hardi et très-ambitieux, qui avait obtenu de Louis XIII mourant le commandement de l'armée de Flandre.

Le duc d'Enghien était tout l'opposé de son père, homme mesquin, sans cœur ni dignité de caractère. Chez ce jeune prince tout était grand et éclatant, les vertus et les vices. Sa figure avait une sorte de laideur étrange



Mazarin.

et imposante, plus expressive que la beauté même. Son long visage maigre, au grand nez recourbé, aux yeux qui lançaient des éclairs, ressemblait à une tête d'aigle.

On eut bientôt de grandes nouvelles de l'armée.

L'empereur et l'Espagne avaient fait tous leurs efforts pour mettre à profit la mort de Richelieu. Ils espéraient qu'il aurait emporté avec lui la fortune de la France. Ils s'étaient mis en mesure de reprendre l'offensive partout. Don Francisco de Mello, le gouverneur espagnol de la Belgique, entra en France par la Thiérache avec une belle armée, et, tour-

nant vers le nord de la Champagne, alla mettre le siége devant Rocroi, petite place qui couvrait notre frontière du côté des Ardennes (12 mai 1643).

Le duc d'Enghien, avec l'armée française, avait suivi les mouvements de l'ennemi, et, dès le 18 mai, arriva à une lieue du camp espagnol. Enghien résolut de livrer bataille, malgré un vieux maréchal, l'Hospital, qu'on lui avait donné pour conseil.

Il n'était pas facile de forcer le général ennemi à recevoir la bataille. Le plateau sur lequel se trouvaient le camp espagnol et la ville de Rocroi est entouré de bois et de marais dont les défilés sont aisés à défendre; mais don Francisco de Mello, qui avait la supériorité du nombre (dix-sept mille fantassins et huit mille cavaliers contre quatorze mille et six mille), voulait combattre tout comme Enghien. Il laissa les Français déboucher sans obstacle sur le plateau.

Une fausse manœuvre d'un des généraux français fit perdre du temps et obligea Enghien de remettre la bataille au lendemain, après que nos troupes eurent beaucoup souffert de l'artillerie ennemie. Enghien, informé que Mello attendait un renfort, attaqua, dès qu'il le put, le 19 mai au point du jour.

L'aile droite française et l'aile droite espagnole renversèrent, chacune de leur côté, ce qu'elles avaient en face, et les deux centres, où étaient les deux infanteries, furent entamés par les deux ailes droites victorieuses. Mais la cavalerie de la réserve française vint au secours de notre centre et repoussa l'aile droite espagnole, et, tandis qu'une partie de l'aile droite française poursuivait et achevait de disperser l'aile gauche espagnole, Enghien, avec le reste de notre droite, prit à revers et culbuta la droite et la réserve des ennemis.

L'infanterie wallonne, italienne et allemande au service d'Espagne était déjà rompue; mais un gros bataillon de quatre mille cinq cents Castillans fit une très-belle défense, quand tout le reste était en déroute. Il fut enfin cerné et écrasé.

Mello et la majeure partie de sa cavalerie s'étaient sauvés; mais l'infanterie ennemie fut presque toute tuée ou prise. Il y eut sept mille morts et autant de prisonniers. L'armée espagnole n'existait plus.

Cette victoire si complète produisit une impression extraordinaire. Le renom de supériorité militaire qu'avaient eu les Espagnols passa décidément aux Français. Un transport d'enthousiasme saisit tout Paris, quand on vit apporter à Notre-Dame deux cent soixante étendards conquis à Rocroi. On y vit le présage d'un grand règne pour l'enfant roi Louis XIV.

Le système de Richelieu était glorieusement confirmé par un tel triomphe. Autour de la régente, cependant, on rêvait de l'abattre. Tous les anciens ennemis de Richelieu, tous les mécontents sortis de prison ou d'exil, avaient formé un parti qu'on nommait les *Importants,* à cause des airs capables qu'ils se donnaient et des prétentions qu'ils étalaient. Tous les anciens amis d'Anne d'Autriche en étaient.

Elle leur fit des concessions. Elle laissa le Parlement casser les procédures des commissions extraordinaires ou tribunaux exceptionnels des derniers temps de Richelieu, et déclarer innocents les grands que ces commissions avaient condamnés.

Proclamer l'innocence de gens qui avaient conspiré avec l'étranger contre la France, c'était, de la part du Parlement, méconnaître par esprit de parti les traditions patriotiques qui avaient fait autrefois son honneur.

Anne renvoya deux des ministres, dont l'un était Chavigni, que les courtisans prétendaient fils de Richelieu. Mazarin, qui devait en partie sa fortune à Chavigni, ne le soutint pas. Au contraire de Richelieu, il oubliait facilement et les bienfaits et les injures.

La régente donnait, autour d'elle, ou de

l'argent, ou des priviléges et des monopoles, à qui lui en demandait. On inventait les taxes les plus bizarres au profit des courtisans. Une dame eut pour sa part un impôt sur les messes qui se disaient à Paris. Mazarin, ne voulant pas se faire d'ennemis, ne s'opposait point aux prodigalités de la reine, si folles, quand on avait déjà tant de peine à suffire aux dépenses les plus nécessaires.

L'argent ne suffisait pas aux grands. Ils réclamèrent les gouvernements de villes et de provinces que Richelieu leur avait enlevés. Là s'arrêta la complaisance de Mazarin. Il décida la reine à résister. Les Importants éclatèrent en reproches contre Anne d'Autriche et en menaces contre Mazarin. Ils allèrent jusqu'à comploter l'assassinat du cardinal. Mais Mazarin fut averti par ses espions, et les principaux chefs des Importants furent emprisonnés ou bannis de la cour (septembre 1643).

On dut alors reconnaître que le système de Richelieu tenait bon.

Les succès militaires avaient continué du côté de la Belgique. Enghien, à la suite de sa victoire, avait marché vers le Luxembourg et pris Thionville (18 juin-10 août).

Il mena ensuite un renfort en Alsace à Guébriant, qui, devant des ennemis trop supérieurs en nombre, avait été obligé de repasser le Rhin. Enghien retourna étaler sa jeune gloire à la cour, tandis que Guébriant rentrait en Souabe et reprenait l'offensive contre les Bavarois et les bandes du duc de Lorraine, qui continuait à faire le métier de chef d'aventuriers au service de l'empereur.

Guébriant fut malheureusement blessé à mort en prenant la ville de Rothweil (24 novembre). Les ennemis en profitèrent. Dans la nuit qui suivit la mort de ce grand général, le duc de Lorraine et les généraux bavarois surprirent l'armée de Guébriant désorganisée par la perte de son chef. Toute notre infanterie fut dissipée; la cavalerie s'échappa à travers la Forêt-Noire.

Mazarin chargea un nouveau maréchal de reformer l'armée battue. Mazarin avait bien choisi; il avait trouvé un nouveau Guébriant, et qui devait devenir bien plus fameux encore. C'était un huguenot, le vicomte de Turenne, frère de ce duc de Bouillon à qui Richelieu avait pris Sedan pour le punir de ses complots. Turenne, au contraire de son frère aîné, s'était attaché fidèlement à Richelieu, et avait commencé de s'illustrer dans les dernières campagnes, du vivant du grand ministre.

Turenne, comme les fonds promis à son armée étaient en retard, employa non-seulement tous ses soins, mais son argent et son crédit, à remettre ses troupes en état au plus vite.

La campagne de 1643 avait été moins malheureuse pour les Espagnols en Italie et en Espagne même qu'en Belgique. Les Espagnols étaient parvenus, dans la Lombardie, à reprendre Tortone, et, en Aragon, à recouvrer les postes conquis par les Français. Ceux-ci, toutefois, restaient maîtres de la Catalogne, moins trois places maritimes, Tortose, Tarragone et Roses, et le jeune amiral de Brézé, le neveu de Richelieu, avait gagné une nouvelle bataille navale sur les Espagnols devant Carthagène (3 septembre). Le commerce de l'Espagne avec l'Italie était presque complétement intercepté.

Les Français, malgré un revers accidentel en Allemagne, gardaient donc le dessus dans l'ensemble de la situation militaire. La situation des finances n'était pas chez nous aussi brillante que celle de la guerre. Le total de l'impôt, que Richelieu avait réduit à 99 millions en 1642, monta, en 1643, à 124, le chiffre le plus élevé qu'on eût jamais vu. Et, pourtant, les armées furent beaucoup moins régulièrement payées que sous Richelieu. Dans les dernières années de Richelieu, l'état des finances était déjà déplorable, et l'on ne vivait plus que d'anticipations. La régence d'Anne d'Autriche, à son début, avait trouvé

les revenus de 1644, 1645 et 1646, mangés d'avance. Cela ne fit qu'empirer sous Mazarin. Sur les 124 millions de son premier budget, plus de 48 étaient en ce qu'on nommait « acquits au comptant », c'est-à-dire en dépenses secrètes qui n'étaient pas soumises au contrôle de la Chambre des comptes. La moitié de ces 48 millions avait passé en intérêts usuraires payés aux traitants pour les avances qu'ils faisaient à l'État sur le produit des impôts; le reste avait coulé en faveurs et en gaspillages. Mazarin tolérait autour de lui des tripotages financiers que Richelieu n'eût jamais soufferts.

La misère suscita une insurrection parmi les paysans de la haute Guyenne. Elle finit, comme toutes les révoltes des pauvres paysans, par une déroute et par des potences pour les chefs. Pendant ce temps, le peuple de Paris s'ameutait contre les jésuites, en les accusant d'avoir accaparé les blés pour les transporter en pays étranger. Le gouvernement prit la défense des jésuites, et déclara l'accusation calomnieuse.

Le gouvernement cherchait toutes sortes d'expédients pour faire de l'argent, et le Parlement lui résistait fréquemment. Le gouvernement décréta un emprunt forcé sur les habitants les plus aisés de Paris et des autres bonnes villes. Le Parlement ne s'opposa pas à l'emprunt forcé, mais exigea que les magistrats, les gens de loi et d'université, d'une part, les marchands et bourgeois de médiocre fortune, d'autre part, en fussent exempts, de sorte que tout le fardeau retombât sur les financiers et les riches commerçants. Dans ces conditions, l'emprunt forcé était une véritable exaction, que les fortunes territoriales rejetaient exclusivement sur les fortunes mobilières.

Le budget de 1644 fut presque égal à celui de 1643 : 123 millions. Là-dessus, près de 60 millions passèrent en fonds secrets, près de la moitié du budget! Le mal s'était largement aggravé depuis un an.

La détresse financière et la misère publique qui en résultait faisaient au gouvernement un devoir de tenter si la paix serait honorablement possible; mais des difficultés de diverse nature avaient empêché le double congrès de Munster et d'Osnabruck de s'ouvrir, comme il avait été convenu, dans l'été de 1643, et, après que la plupart des représentants des diverses puissances se furent transportés dans l'une ou l'autre de ces deux villes de Westphalie, un nouvel incident fit encore perdre toute l'année 1644 pour les négociations. Le pape et Venise devaient être médiateurs à Munster, et le roi de Danemark à Osnabruck; le roi de Danemark, s'étant brouillé avec les Suédois, qui entamèrent la guerre contre lui, devint de médiateur partie belligérante. Cela suspendit le congrès d'Osnabruck, et les Français ne voulurent pas traiter à Munster sans que les Suédois traitassent en même temps qu'eux à Osnabruck.

Tandis que les négociations languissaient, la guerre redoublait de vigueur. La France continuait à poursuivre les conséquences de sa victoire de Rocroi. Elle s'était mise en mesure d'attaquer, en 1644, la Flandre maritime. L'Angleterre, déchirée par une terrible guerre civile, ne pouvait plus s'y opposer. On assiégea Gravelines, avec le concours d'une escadre hollandaise (fin mai). Les Espagnols défendirent la place avec courage et constance; mais il leur fallut la rendre après deux mois de siége (28 juillet). Les habitants stipulèrent dans la capitulation le maintien de leurs priviléges, en tête desquels le droit d'empêcher dans leurs murs l'établissement de la liberté de conscience. Arras leur avait donné l'exemple à cet égard.

Le commandant de l'armée espagnole en Belgique, serré entre les Français et les Hollandais, avait été hors d'état de secourir Gravelines. Les Français prirent ensuite les forts qui défendaient le cours de la rivière d'Aa et les canaux voisins.



Bataille de Fribourg.

Il y eut de plus grands événements en Allemagne.

Dès la fin de l'année précédente, les Suédois, maladroitement provoqués par le Danemark, s'étaient jetés de toutes parts sur les provinces danoises. Le Danemark, surpris et accablé, s'était vu, en un moment, quasi réduit à ses îles, à ses flottes et à la Norvége. L'Autriche ne put profiter de l'éloignement des forces suédoises pour reprendre le dessus dans l'Allemagne centrale. Un prince hongrois et protestant, qui régnait en Transylvanie sous la suzeraineté du sultan, excité par la France et par la Suède, souleva les protestants de Hongrie contre l'empereur, et fut appuyé par les Turcs, encore maîtres de Bude et d'une partie de la Hongrie méridionale. D'autre part, une armée autrichienne, qui tenta de secourir le Danemark, se fit battre et dissiper entièrement par les Suédois.

Dans l'ouest de l'Allemagne, les Bavarois et les autres catholiques allemands, alliés de l'Autriche, tinrent d'abord la campagne plus heureusement que ne le faisaient les Autrichiens. Ils avaient à leur tête un capitaine de premier ordre, un Wallon appelé Merci. Turenne, mal secondé par le gouvernement français, qui sacrifiait tout à l'armée de Flandre, n'avait qu'un faible corps d'armée, et ne put empêcher Merci d'envahir le Brisgau, cette partie méridionale de la Forêt-Noire qu'occupaient les Français, ni d'assiéger Fribourg, le chef-lieu du Brisgau.

Les affaires de Flandre allant bien, Mazarin envoya enfin au secours de Turenne le vainqueur de Rocroi, le duc d'Enghien. Enghien et Turenne réunis marchèrent à l'en-

nemi avec dix-neuf ou vingt mille combattants, dont huit à neuf mille cavaliers. Mais Fribourg venait de se rendre (28 juillet), et les Français trouvèrent Merci campé près de cette ville, avec neuf mille fantassins et six mille cavaliers, dans une position formidable. Il s'était posté entre un bois marécageux et les premières hauteurs de la Forêt-Noire; son front était couvert par un mamelon fortement retranché; tous les abords de son camp étaient fortifiés par des fossés, des redoutes, des palissades, des abatis d'arbres.

On eût pu tourner la position de l'ennemi; mais l'opération eût été longue, et Turenne avait conçu de vastes plans qui exigeaient une prompte victoire. On attaqua (3 août). Turenne entreprit de forcer un défilé qui débouchait sur le flanc des Bavarois, au delà du mamelon, et Enghien lança de front son infanterie à l'assaut du mamelon.

Nos fantassins franchirent la première ligne des retranchements ennemis, mais furent arrêtés par la seconde. Enghien en personne, à la tête du corps de réserve, courut aux retranchements, sous un feu épouvantable. On dit qu'il jeta son bâton de commandement dans les lignes ennemies, et s'élança après pour le reprendre. Vers la nuit tombante, le mamelon resta au pouvoir des Français.

Turenne, de son côté, avait eu à soutenir une lutte acharnée pour franchir le défilé, au bout duquel il avait été arrêté par le principal corps des Bavarois.

Au point du jour, les deux généraux français se rejoignirent au delà du mamelon. Merci, pendant la nuit, s'était retiré sur une hauteur, appelée la montagne Noire, qui touchait à la ville de Fribourg. Les pertes avaient été grandes de part et d'autre. Les Français étaient si fatigués, que les généraux furent obligés de leur accorder un jour de repos. Merci en profita pour se retrancher à la hâte.

Le 5 août, Enghien et Turenne préparaient un nouvel assaut, lorsqu'un de nos officiers généraux attaqua sans ordres. Il fut repoussé. Cela causa beaucoup de confusion, et l'attaque générale échoua. On resta trois jours sans bouger. Merci avait perdu tant de monde dans les deux combats, qu'il ne crut pas pouvoir maintenir sa position. Il se mit en retraite le 9 août, repoussa l'avant-garde française qui le serrait de près, s'enfonça dans la Forêt-Noire, en abandonnant son parc d'artillerie et son bagage, et se retira dans le Wurtemberg.

Les généraux français ne le poursuivirent pas, et ne s'attachèrent même pas à reprendre Fribourg. Turenne avait d'autres vues, qu'il avait fait adopter à Enghien. Le point décisif, pour nous, était de tenir le cours du Rhin : nous avions le haut Rhin par les Villes Forestières et l'Alsace; il était maintenant facile de reprendre et de garder le cours inférieur du Rhin jusqu'à l'embouchure de la Moselle, que nous avions une première fois conquis et reperdu avant d'avoir l'Alsace.

Enghien et Turenne embarquèrent leur canon sur le Rhin, descendirent la rive droite du fleuve par le pays de Bade, s'arrêtèrent devant Philippsbourg, et prirent en quinze jours cette importante forteresse, faiblement gardée (23 août-9 septembre). Philippsbourg nous donnait, après Brisach, une seconde tête de pont outre-Rhin.

Enghien fit face, sous le canon de Philippsbourg, à Merci, qui s'était renforcé et qui essayait de reprendre l'offensive, pendant que Turenne marchait par la rive gauche sur Mayence, qui ouvrit ses portes sans résistance (17 septembre). Landau et les autres places de la rive gauche, jusqu'au confluent de la Moselle, furent pareillement occupées par les Français, qui tinrent ainsi tout le Rhin depuis les Villes Forestières, c'est-à-dire depuis le grand coude du Rhin entre la Suisse et la Souabe, jusqu'à Coblentz.

Un succès diplomatique suivit ce succès militaire. La Suède et le Danemark accep-

tèrent la médiation française (novembre 1644).

La Franche-Comté, vers ce temps, acheta de Mazarin, à prix d'or, le rétablissement de sa neutralité, Espagnols et Français conservant les positions qu'ils occupaient. Cette malheureuse province avait été tellement ravagée, que, suivant le témoignage d'un contemporain, elle ressemblait plutôt à un désert qu'à un pays qui eût jamais été peuplé.

L'ennemi avait eu meilleur succès en Catalogne qu'en Allemagne et en Flandre. Après avoir repoussé les Français de l'Aragon, les Espagnols avaient fait un nouvel effort pour reconquérir la Catalogne, et ils étaient venus à bout de nous reprendre Lérida, forte place qui couvre toute la partie occidentale de cette province. C'était la faute de Mazarin, qui avait abandonné à tort les plans militaires de son prédécesseur, et négligé l'armée de Catalogne pour celle de Flandre. Richelieu voulait frapper l'ennemi au cœur, et conquérir la Belgique en Espagne. Mazarin voulait conquérir directement la Belgique. Il était loin d'entendre la guerre aussi bien que la diplomatie.

L'Espagne, par contre, n'étant plus gouvernée par Olivarez, le téméraire et malheureux rival de Richelieu, revenait à la tactique qui était pour elle la meilleure, c'est-à-dire qu'elle tâchait de recouvrer à tout prix la Catalogne, dût-elle perdre la Flandre.

La détresse financière et le déficit croissaient. Les résistances grandissaient à l'intérieur. Trois années de suite, les États de Languedoc refusèrent une augmentation d'impôts qu'on leur demandait. A Paris, une querelle s'était engagée entre le gouvernement et le Parlement à propos d'une taxe sur les maisons des faubourgs. Les rois, qui trouvaient Paris déjà trop grand, avaient fait maintes ordonnances pour défendre de bâtir autour de l'enceinte de la capitale. On n'obéissait pas; on bâtissait toujours. Maintenant, le gouvernement sommait les propriétaires de démolir leurs maisons ou de les racheter par une taxe. Ils résistaient, et le Parlement les soutenait. La reine et Mazarin se décidèrent à un petit coup d'État; ils firent emprisonner un président et exilèrent trois autres magistrats. Là-dessus, grand orage au Parlement; suspension partielle de la justice; grands débats et longues négociations. On finit par céder à moitié de part et d'autre.

On recourait à des expédients financiers de plus en plus déplorables. On afferma les tailles, et, pour avoir de l'argent comptant, on livra les campagnes aux agents des traitants, des financiers, bien plus impitoyables encore pour le pauvre que les agents du fisc royal. On mena le petit roi porter au Parlement dix-neuf édits bursaux (7 septembre) : augmentation d'impôts; taxes nouvelles; création d'une foule d'offices inutiles ou ridicules; priviléges de noblesse multipliés et même imposés à prix d'argent à des gens qui ne les demandaient pas. On fit déclarer à un roi de sept ans que son chancelier allait expliquer sa volonté, et le Parlement, enchaîné par l'habitude et par l'usage, n'osa écarter cette fiction de la volonté royale, et enregistra.

L'argent obtenu par de si mauvais moyens fut du moins bien employé. Deux de nos meilleurs généraux, le comte d'Harcourt et du Plessis-Praslin, furent envoyés en Catalogne avec des forces suffisantes. Ils rétablirent nos affaires en prenant, l'un, Roses, sur la mer, l'autre, Balaguer, sur la Sègre, où tout un corps d'armée espagnol se rendit prisonnier de guerre (mai-octobre 1645).

Les Espagnols n'avaient pas meilleure chance vers la frontière portugaise; ils y furent deux fois battus par les Portugais.

Comme l'année précédente, des chocs plus retentissants encore eurent lieu en Allemagne. Le fameux capitaine suédois Torstenson, général perclus qui faisait la guerre en litière, envahit, au printemps, la Bohême

et la Moravie, défit de nouveau les Autrichiens, et poussa jusqu'aux portes de Vienne, pendant que le prince de Transylvanie menaçait d'enlever à l'empereur le peu qui lui restait de la Hongrie.

Turenne, à la fin de mars, s'était reporté sur la droite du Rhin, avec dix ou onze mille hommes; mais, ayant cédé aux obsessions de ses lieutenants et trop dispersé ses troupes pour les rafraîchir, il fut surpris et défait, à


Louis de Bourbon, prince de Condé.

Marienthal en Franconie, par le vigilant et infatigable Merci (5 mai). Notre infanterie fut prise ou dissipée. Turenne, avec ce qui restait de sa cavalerie, se retira, non vers le Rhin, mais vers la Hesse-Cassel, pays ami, où il se réunit aux Hessois et à un corps suédois.

Il répara ainsi sa faute, arrêta l'ennemi victorieux, puis alla joindre vers Spire le duc d'Enghien, qui amenait du renfort. Enghien et Turenne rentrèrent ensemble dans l'intérieur de l'Allemagne.

Enghien rêvait d'aller, avec vingt mille soldats à peine, joindre les Suédois devant Vienne. Les armées étaient redevenues très-peu nombreuses, et parce que les gouvernements n'avaient plus les moyens d'en entretenir de grandes, et parce que les grandes n'eussent pu subsister en Allemagne, tant le pays était désolé. Les Français forcèrent le passage de la rivière du Necker, descendirent du bassin du Rhin dans celui du Danube, et marchèrent sur Nordlingen. Merci, renforcé par un corps autrichien, et à peu près égal en nombre aux Français et à leurs alliés, vint au secours de cette place. Il prit un poste avantageux sur des hauteurs. Enghien attaqua sur-le-champ, sans tenir compte du sang qu'il en coûterait. C'était le 3 août, anniversaire du premier combat de Fribourg.

Merci avait ses deux ailes appuyées à deux collines couronnées d'infanterie et de canon; son centre était couvert par le village d'Allerheim. L'infanterie française assaillit et l'infanterie austro-bavaroise défendit le village avec une égale fureur. L'infanterie française plia enfin sous la fusillade terrible qui sortait de toutes les maisons.

La cavalerie bavaroise de l'aile gauche fondit alors sur la cavalerie de la droite française, la renversa, et sabra ou dispersa notre infanterie, ébranlée par son échec contre le village.

Pendant ce temps, Turenne, soutenu par Enghien, avait culbuté l'aile droite ennemie et enlevé la colline de droite avec le canon qui la défendait. De là, Turenne se rabattit sur le village d'Allerheim, et prit à revers l'infanterie ennemie. Merci avait été tué, et sa mort jetait le trouble dans son armée. L'aile gauche ennemie, qui était restée victorieuse, n'essaya pas de renouveler la lutte, et se retira pendant la nuit, abandonnant son artillerie.

Les vainqueurs avaient trop souffert pour rien tenter de considérable. Après avoir pris Nordlingen, ils se replièrent sur le Necker

pour s'y refaire. L'Autriche, cette fois encore, échappa au péril d'une ruine entière. Les Suédois ne réussirent pas à compléter leurs succès par la prise de Brunn, la grande citadelle de Moravie, et le prince de Transylvanie fit la paix avec l'empereur, qui obtint aussi un renouvellement de trêve avec les Turcs, malgré les efforts de la diplomatie française.

La diplomatie française fut plus heureuse dans le Nord. Elle ménagea la paix entre la Suède et le Danemark (13 août 1645). Le Danemark dut céder aux Suédois deux des provinces qu'il avait conservées à l'extrémité sud de la grande presqu'île scandinave, avec les îles de Gothland et d'Œsel dans la Baltique, et les territoires de Bremen et de Verden en Allemagne. La France conclut ensuite avec le Danemark un traité de commerce, par lequel nos navires furent admis dans les ports de Norvége sur le même pied que les navires danois.

L'électeur de Saxe, rudement châtié, à plusieurs reprises, de son ingratitude envers les Suédois qui l'avaient autrefois sauvé, signa une trêve particulière, et abandonna l'empereur (28 août).

L'empereur fit de son mieux pour empêcher le vieux duc de Bavière d'imiter le Saxon, et dépêcha à son aide un grand corps de cavalerie. Enghien était retourné malade en France. Turenne se retira sous le canon de Philippsbourg, et les Austro-Bavarois n'osèrent l'y attaquer. Le corps autrichien repartit pour la Bohême, afin d'y tenir tête aux Suédois (octobre).

Turenne repassa le Rhin, marcha sur Trèves, et, secondé par les émeutes des habitants, obligea la garnison espagnole à se rendre (20 novembre). L'électeur de Trèves, notre allié, que l'Espagne et l'empereur avaient retenu dix ans prisonnier, venait d'être remis en liberté, comme condition préalable des négociations de Munster. A peine libre, il avait livré Coblentz aux Français, qui furent ainsi maîtres du cours entier de la Moselle.

Les Espagnols n'avaient pu secourir la garnison de Trèves. Ils avaient trop à faire en Flandre. Les Français avaient pris plusieurs places dans la West-Flandre, puis sur la Lys et dans la Flandre wallonne.

Le partage de la Belgique, projeté entre Richelieu et les Hollandais, semblait toucher à sa réalisation. De grands desseins



Turenne.

furent arrêtés pour 1646. Le duc d'Enghien fut appelé en Flandre. Trente mille Français prirent Courtrai en juin 1646, sans que les Espagnols osassent risquer une bataille pour sauver cette importante position. Presque tout le cours de la Lys, qui coupe en deux la Flandre, était aux mains des Français. Les Français avaient trente mille hommes à Courtrai; les Hollandais, vingt-cinq mille au Sas-de-Gand. L'Espagne n'avait que vingt-cinq mille soldats serrés entre ces deux armées. Les Français et les Hollandais semblaient maîtres de tout entreprendre

Les Français s'avancèrent jusqu'au grand canal de Bruges à Gand, et envoyèrent un renfort aux Hollandais pour les aider à assiéger Anvers. L'armée espagnole, grâce à un accident arrivé au général hollandais, eut le temps de couvrir Anvers ; mais elle avait été obligée de découvrir la West-Flandre. Les Français en profitèrent. Aidés par une flotte hollandaise, ils prirent Mardyck (août), qui commande la meilleure rade de la côte de Flandre.

Enghien, alors, entama le siége de Dunkerque, et conduisit les opérations avec une activité et une intelligence extraordinaires. Une escadre hollandaise, que joignirent des bâtiments légers de Normandie et de Picardie, seconda le siége du côté de la mer. Les Espagnols invoquèrent le secours des Anglais ; mais le parti de la Révolution, alors victorieux du roi Charles Ier, ne se décida point à rompre avec la France. Dunkerque, après seize jours seulement de tranchée ouverte, se rendit le 11 octobre.

L'impression fut grande partout en Europe, quand on sut que ce fameux nid de corsaires, qui avait si longtemps lutté contre les Hollandais, troublé le commerce de la France, et soutenu la marine espagnole sur le penchant de sa ruine, était désormais français. C'était la conquête la plus précieuse que la France eût pu faire en Flandre.

La campagne de 1646 fut au moins aussi glorieuse pour Turenne que pour Enghien. Turenne avait fait comprendre à Mazarin et aux Suédois pourquoi les grands exploits de 1645 n'avaient pas porté plus de fruit en Allemagne. C'était parce que la Suède et la France avaient attaqué, chacune de leur côté, l'Autriche et la Bavière, adossées l'une à l'autre et s'entre-secourant à volonté. Turenne avait montré la nécessité de revenir au système de jonction entre Français et Suédois, pratiqué au temps de Guébriant et du général suédois Baner.

Cependant, au moment où Turenne marchait pour joindre les Suédois en Hesse, il reçut un contre-ordre de Mazarin. Le duc de Bavière négociait avec le gouvernement français, et avait promis de ne plus joindre ses troupes à celles de l'empereur, si Turenne restait sur la rive gauche du Rhin. Mazarin espérait que l'empereur même allait céder, et faire la paix sans l'Espagne.

Le contre-ordre ordonné à Turenne était une faute que Richelieu n'eût pas commise. Ce n'était qu'en poussant vigoureusement la guerre qu'on pouvait imposer la paix. Le duc de Bavière ne tint point sa parole. Les Autrichiens et les Bavarois réunis se placèrent entre les Suédois et les Français, et tâchèrent d'accabler d'abord les Suédois.

Par bonheur, le général suédois Wrangel, aussi grand capitaine que ses prédécesseurs, manœuvra si bien, qu'il n'y eut pas moyen de l'attaquer, quoiqu'il n'eût qu'un homme contre trois. Turenne, ne pouvant aller directement à lui, descendit le Rhin jusqu'au pont hollandais de Wesel, et, faisant un grand détour, rejoignit enfin Wrangel (10 août). Franco-Suédois et Austro-Bavarois se trouvèrent en présence dans la Hesse. Les armées d'Allemagne ne consistaient plus guère qu'en de grands corps de cavalerie suivis de quelque infanterie pour les siéges. Les Austro-Bavarois, commandés par l'archiduc Léopold, avaient quatorze mille cavaliers, dix mille fantassins et cinquante canons. Les Franco-Suédois avaient dix mille cavaliers, six à sept mille fantassins et soixante canons.

Turenne et Wrangel tournèrent l'ennemi, quoique fort supérieur en nombre, allèrent franchir le Mein, et séparèrent l'ennemi de l'Allemagne du Sud, qui lui fournissait ses vivres et ses munitions; puis, renforcés d'un nouveau corps d'infanterie français, ils coururent droit au Danube, et y occupèrent plusieurs postes.

L'ennemi, à son tour, s'efforça de leur couper les vivres, pour les obliger à re-

tourner vers le nord. Turenne et Wrangel laissèrent derrière eux l'archiduc et son armée, surprirent un pont sur la rivière du Lech, enlevèrent les magasins de l'ennemi, et lancèrent leur avant-garde jusqu'aux portes de Munich (novembre).

Le vieux duc de Bavière, menacé dans sa capitale, perdit courage, et implora la paix. Les Autrichiens, abandonnés des Bavarois, reculèrent vers l'Autriche. Les Français et les Suédois passèrent l'hiver sur les confins de la Bavière et de la Souabe, et le duc de Bavière signa la paix, le 14 mars 1647, pour lui et pour son frère l'électeur de Cologne. Plusieurs places bavaroises restèrent entre les mains des Français.

La campagne d'Allemagne, en 1646, était la plus belle de toute cette guerre. Elle avait donné, presque sans effusion de sang, les grands résultats que n'avait pas produits le carnage de Nordlingen. Si brillant que fût Enghien, qui a gardé dans l'histoire le surnom du Grand Condé, c'était Turenne, et non pas lui, qui était le vrai modèle du grand capitaine, du chef qui ménage le sang du soldat, et qui cherche la victoire dans de savantes et profondes combinaisons plutôt que dans des boucheries humaines.

On pouvait espérer que l'empereur ne tarderait pas à suivre l'exemple du duc de Bavière.

La guerre, qui, depuis quelque temps, languissait du côté de la Lombardie, s'était, cette année-là, transportée en Italie sur un autre théâtre. Un nouveau pape, Innocent X, très-hostile à la France, avait favorisé l'Espagne de son mieux et attaqué directement Mazarin, en publiant une bulle contre les cardinaux qui s'absentaient de Rome sans la permission du saint-père, et en intriguant en France contre le premier ministre. Mazarin avait déféré la bulle au Parlement de Paris, qui, plus opposé encore à Rome qu'au ministre, avait déclaré la bulle abusive et non recevable. Mazarin résolut de ne pas s'en tenir là, et de faire peur au pape en lançant la guerre sur la frontière de l'État romain. Il décida l'attaque des places que les Espagnols occupaient, depuis le siècle dernier, sur la côte de Toscane, et qui leur servaient d'étapes entre le Milanais, le territoire génois et le royaume de Naples. Sa vengeance personnelle l'entraînait à commettre encore une faute, car cette entreprise allait faire négliger la Catalogne, où les succès et les revers étaient bien plus décisifs pour le but général de la guerre.

Un corps d'armée français et piémontais entra du Piémont sur le territoire de Gênes, cette ancienne alliée des Espagnols, qui se détachait de l'Espagne avec la fortune, et qui livra le passage. La flotte française de l'amiral de Brézé porta les troupes de la côte génoise à Orbitello, place maritime située à l'extrémité sud de la Toscane, près de la frontière romaine. On assiégea cette ville, défendue par une garnison espagnole.

L'Espagne fit un dernier effort pour disputer la mer aux Français. Une flotte supérieure en nombre à celle de Brézé vint au secours d'Orbitello. Brézé la battit comme à son ordinaire; mais il lui en coûta la vie. Il fut emporté par un boulet (14 juin 1646). Grande perte pour la France, et qui ne fut pas réparée de longtemps. Après lui, la marine retomba en langueur pendant le reste du gouvernement de Mazarin.

Les Espagnols réussirent mieux par terre que par mer. Un corps d'armée espagnol arriva de Naples, grossi de recrues romaines soldées secrètement par le pape, et s'avança contre le corps franco-piémontais qui assiégeait Orbitello. Les assiégeants furent obligés de se rembarquer en abandonnant artillerie et bagages (15 juillet).

Mazarin, piqué au jeu, voulut avoir à tout prix le dernier mot. Il envoya de nouvelles forces de Provence et de Piémont. La flotte conduisit nos troupes, non plus contre Orbitello, mais contre Piombino, en face de

l'île d'Elbe. Piombino fut rapidement emporté (11 octobre); puis on descendit dans l'île d'Elbe, et l'on prit Porto-Longone (fin octobre), la citadelle de cette île. La possession de l'île d'Elbe et du canal de Piombino, un des principaux passages de la côte d'Italie, donna aux Français une position avantageuse contre l'Espagne dans ces parages.

Ce succès, qui produisit une vive impression sur l'Italie et qui satisfit l'amour-propre de Mazarin, ne valait pourtant pas ce qu'il nous coûta en Catalogne.

Le brave commandant français de Catalogne, le comte d'Harcourt, avait tenté de compléter ses avantages de l'année précédente en reprenant Lérida; mais on ne lui avait pas fourni des forces suffisantes, et sa petite armée n'était pas en état de forcer, dans une place telle que Lérida, une garnison de cinq mille hommes. Il entreprit de réduire Lérida par famine. Cela était long et dangereux. Lérida résistait depuis quatre mois (mai-septembre 1646), quand un corps espagnol vint à l'aide. Une première attaque contre les lignes françaises échoua (5 octobre); plus de six semaines se passèrent encore sans rien de décisif. Le général ennemi feignit de se retirer; puis, dans la nuit du 21 novembre, il surprit le camp français, et fit entrer dans la place un grand convoi de vivres. Harcourt fut réduit à lever le siége. Mazarin, après le succès de la seconde expédition de Toscane, avait enfin envoyé des secours en Catalogne; mais ils arrivèrent trop tard.

Malgré l'échec de Lérida, la situation générale, après la campagne de 1646, était extrêmement prospère pour la France, et Mazarin devait se croire bien près d'atteindre son but, qui était d'imposer une paix séparée à l'empereur, et de continuer la guerre contre l'Espagne seule, jusqu'à ce qu'elle se résignât, sinon à la paix, du moins à une longue trêve qui laisserait la France en possession de toutes ses conquêtes.

Les négociations avaient enfin sérieusement commencé dans le double congrès de Westphalie. Voici quelles étaient les vues des parties engagées dans ces grands débats.

La France voulait garder toutes ses conquêtes, et, afin que ses alliés soutinssent ses prétentions, elle soutenait, de son côté, si fermement leurs intérêts, qu'ordre fut donné à nos plénipotentiaires de commencer par ce qui regardait nos alliés avant de traiter nos propres affaires. La France visait à faire garantir ses avantages et ceux de ses alliés par une double ligue des princes d'Allemagne et d'Italie, qui seraient garants de la paix générale. Elle tâchait d'attirer de son côté le duc de Bavière et les autres catholiques allemands, en promettant de ménager leurs intérêts.

L'empereur et l'Espagne visaient, eux, à isoler la France. L'Espagne était résignée à s'humilier devant les Hollandais, ses anciens sujets rebelles; l'empereur, à faire de grandes concessions aux princes et aux villes d'Allemagne, et même aux Suédois, afin de tout refuser à la France. Mais l'empereur n'était pas si obstiné que l'Espagne, et prévoyait qu'il pourrait bien être obligé de céder à la France, ce que l'Espagne repoussait avec exaspération.

Les Suédois prétendaient garder leurs conquêtes d'Allemagne, enlevées soit à des princes allemands du parti de l'empereur, soit aux Danois.

La France et la Suède n'avaient pas sur tous les points les mêmes idées, la Suède étant surtout préoccupée des intérêts protestants, et la France, qui songeait surtout à l'équilibre politique, cherchant à ménager les catholiques allemands; mais la France et la Suède étaient très-décidées à s'entendre jusqu'au bout et à ne jamais s'abandonner l'une l'autre.

La France n'était pas si sûre de la Hollande, qui était divisée entre deux partis, le



Congrès de Westphalie.

parti militaire, attaché à l'alliance française, et le parti bourgeois et commerçant, qui ne songeait qu'à la paix ; ce parti craignait plutôt qu'il ne souhaitait le partage de la Belgique, qui eût fait se toucher les frontières de France et de Hollande.

A l'ouverture du congrès, la France et la Suède avaient obtenu un résultat de la plus haute importance. Elles avaient refusé d'admettre que l'empereur et les sept électeurs représentassent seuls l'Empire dans les négociations, et les avaient obligés à consentir à l'intervention des autres princes allemands et des villes libres. Princes et villes furent reconnaissants de ce service rendu aux libertés germaniques, et cela les disposa à favoriser la France et la Suède.

Les premières propositions des deux parties furent aussi éloignées que possible les unes des autres. Les Impériaux et les Espagnols prétendaient que toutes choses fussent remises sur le pied du traité de Ratisbonne en 1630, après les grands succès de la maison d'Autriche en Allemagne. Les Français et les Suédois réclamaient au contraire pour l'Allemagne le pied de 1618, avant la grande guerre, et ne formulaient pas encore leurs réclamations définitives quant à la satisfaction de leurs propres intérêts. Les Impériaux niaient qu'aucune satisfaction fût due aux intérêts de la France et de la Suède, et réclamaient spécialement la restauration du duc de Lorraine. Ils essayèrent en vain de détacher les Suédois des Français par des offres particulières. Ceci se passait en 1645.

Le 7 janvier 1646, la France demanda la cession de tout ce qu'elle occupait sur les deux rives du Rhin, sauf à le tenir en fief de

l'Empire. Elle soutint que la Lorraine lui était dûment acquise. Les Suédois demandèrent l'égalité entre les catholiques et les protestants en Allemagne, et l'égalité, parmi les protestants, entre les luthériens et les calvinistes, politique très-sage et très-équitable de leur part, à eux qui étaient luthériens; ils mettaient fin, par là, à des discordes religieuses qui avaient été très-funestes à l'Allemagne protestante. Ils réclamèrent pour eux de grands territoires à tenir en fiefs de l'Empire.

La majorité des trois colléges de l'Empire (électeurs, princes et villes) reconnut qu'une satisfaction était due aux intérêts de la France (mars 1646). L'empereur, alors, se résigna à offrir la cession des domaines autrichiens d'Alsace. L'Espagne elle-même se décida à faire des offres, à savoir : la cession de ce qu'elle avait perdu en Artois, de quelques autres places dans le nord, et du Roussillon.

La France tint ferme sur la conservation de tout ce qu'elle avait pris en Belgique, avec une longue trêve pour la Catalogne et le Portugal.

L'empereur céda sur Brisach et Philippsbourg, puis renonça à revendiquer l'ancienne suzeraineté impériale sur les Trois-Évêchés lorrains (juin-septembre 1646).

La négociation avec l'Espagne passa par de singulières vicissitudes. L'Espagne, dont les menées avaient eu du succès en Hollande, demanda, entre elle et la France, l'arbitrage des Hollandais, avec lesquels elle était encore en guerre. La France accepta (juillet 1646). L'Espagne faisait un grand affront au pape, médiateur entre elle et la France, en quittant son arbitrage pour celui des « hérétiques » hollandais; mais c'était une manœuvre fort habile pour détacher la Hollande de la France.

Cependant, les Espagnols, comme leurs affaires en ce moment allaient fort mal en Flandre, firent aux Français des offres plus sérieuses qu'auparavant, et il semble que, dans l'automne de 1646, on aurait pu traiter. Mais Mazarin se montra plus exigeant à mesure que ses adversaires pliaient. Il réclama la conservation de toutes nos conquêtes, sans exception (25 septembre).

Les Espagnols parurent céder peu à peu sur presque tous les points; mais c'était une feinte. Ils étaient revenus à l'idée de ne traiter qu'avec la Hollande et non avec la France, et, en feignant d'être tout près de conclure avec les Français, ils ne cherchaient qu'à décider la Hollande à s'engager de son côté avec eux. Ils y réussirent, et les Hollandais signèrent des conventions de paix en janvier 1647. A la vérité, les Hollandais stipulèrent que ces conventions ne seraient valables qu'après satisfaction donnée à la France; mais les Espagnols espéraient que cette réserve ne serait pas maintenue.

Par ces conventions, l'Espagne cédait aux Hollandais tout ce qu'ils lui avaient pris en Europe, en Asie et en Amérique. Elle renonçait ainsi à cette souveraineté du Nouveau Monde que lui avait conférée autrefois le saint-siége de Rome. Elle consentait à ce que l'entrée de l'Escaut fût interdite aux navires de commerce, ce qui ruinait Anvers au profit des Hollandais. C'était là ce que l'Espagne considérait comme une victoire diplomatique, tant elle était abaissée.

Les négociations entre la France et l'Espagne traînèrent dorenavant. Les Espagnols étaient assurés que les Hollandais ne prendraient plus de part effective à la guerre de Flandre, et ils avaient résolu de tenter là un dernier effort contre les Français demeurés seuls.

Il y avait eu là de la faute de Mazarin. L'Espagne avait eu des moments de découragement qu'il eût pu saisir, en modérant les prétentions de la France sur quelques points secondaires. Le peuple souffrait tellement, qu'il eût fallu faire pour la paix tout ce qui était possible sans compromettre les grands résultats de la guerre.

Peut-être Mazarin souhaitait-il la continuation de la guerre, non-seulement pour compléter nos conquêtes, mais aussi pour occuper le duc d'Enghien, qui était devenu prince de Condé par la mort de son père (décembre 1646), et dont l'ambition exigeante l'inquiétait au dedans. Ce calcul, s'il le fit, était mauvais à tous égards; la misère du peuple était plus à redouter pour le gouvernement que l'ambition d'un prince, fût-il le grand Condé. On n'était plus au temps des grands vassaux.

Mazarin envoya le nouveau prince de Condé en Catalogne, en lui promettant tous les moyens de réparer l'échec du comte d'Harcourt.

Du côté de la Belgique, deux maréchaux furent chargés de poursuivre la conquête de la Flandre, tandis que Turenne, rappelé d'Allemagne, ferait une diversion contre le Luxembourg. Mazarin laissait respirer l'empereur, qu'il croyait résigné à céder sur le duché de Lorraine, dernier point en litige entre l'empereur et la France.

Les espérances de Mazarin furent déçues. Le prince de Condé assiégea Lérida, et tenta de l'emporter de vive force. La tranchée était presque impossible à creuser dans le roc vif sur lequel est construite la citadelle; les furieuses sorties d'une bonne garnison très-bien commandée troublèrent sans cesse les travaux de siége, déjà si difficiles. Les assiégeants n'étaient pas très-nombreux, et ils avaient fait de grandes pertes, quand une armée espagnole s'apprêta à secourir Lérida. Condé leva le siége (12 mai-17 juin 1647). C'était le premier revers qu'il eût essuyé. Il ne put rien entreprendre d'important du reste de la campagne. Mazarin ne lui avait pas très-fidèlement tenu parole quant aux ressources.

Les choses n'allaient pas mieux dans le nord. Turenne avait quitté l'Allemagne à contre-cœur, et ses troupes, bien plus encore que lui. Les Allemands au service de France, auxquels on devait un grand arriéré de solde, se révoltèrent et se désorganisèrent. Une partie alla se mettre au service des Suédois. Turenne ramena ce qui en restait contre le Luxembourg, mais trop tard pour pouvoir seconder les opérations de Flandre. Mazarin avait fait perdre à Turenne toute la campagne.

C'était une autre faute que d'avoir partagé l'armée de Flandre entre deux maréchaux qui ne s'entendaient pas. Les Espagnols furent bien dirigés par cet archiduc Léopold qui, l'année précédente, n'avait pu tenir en Allemagne contre Turenne et Wrangel, mais qui n'était pourtant pas sans talents militaires. Léopold nous reprit deux places sur la Lys, puis Landrecies, poste avancé conquis sous Richelieu dans le Hainaut (18 juillet).

En Allemagne, l'empereur, n'ayant plus sur les bras les Français unis aux Suédois, ne conclut point la paix, comme Mazarin y avait compté. Le duc de Bavière et l'électeur de Cologne se laissèrent entraîner encore une fois à reprendre les armes en faveur de l'Autriche (octobre 1647). Il fallut, en décembre, renvoyer Turenne au secours des Suédois.

La campagne de 1647 donnait tort à Mazarin, s'il avait voulu prolonger la guerre. Mais l'Espagne n'eut pas le loisir de se réjouir de nos mauvais succès. De graves événements, survenus dans ses plus importantes possessions de la Méditerranée, la menacèrent de voir se renouveler les catastrophes de Catalogne et de Portugal.

L'Espagne avait exploité sans merci Naples et la Sicile, et en avait fait sa principale ressource après l'Amérique. Elle épuisait ces contrées de soldats, de marins et d'argent; elle écrasait l'agriculture et l'industrie d'impôts d'autant plus ruineux pour le peuple, que les gens d'Église, les nobles et les fonctionnaires ne payaient pas même, comme en France, les contributions indirectes. La Si-



Naple

cile presque entière se souleva au printemps de 1647, et le chef du mouvement, un fabricant de cuirs dorés de Palerme, projeta d'appeler les Français; mais les Espagnols parvinrent à jeter la division parmi les Siciliens. L'homme très-capable qui dirigeait le mouvement périt dans une émeute, et la Sicile retomba sous le joug (fin août 1647).

Avant que la révolte de la Sicile eût été étouffée, Naples avait éclaté à son tour, à l'occasion d'un impôt sur les fruits, dernière ressource de ce peuple qui vit surtout de figues et de melons d'eau (7 juillet). Un pauvre jeune pêcheur, aussi éloquent qu'intrépide, appelé Masaniello, fut un moment le dictateur de Naples. Les troupes furent mises en fuite; le vice-roi espagnol, saisi dans son palais, n'évita la mort qu'en signant l'abolition des impôts sur les denrées, et qu'en accédant au rétablissement des anciennes libertés de Naples. Il offrit au jeune chef du peuple un festin de réconciliation. Masaniello sortit fou de ce banquet funeste. On crut qu'un breuvage empoisonné avait troublé sa raison. Trois jours après, il fut massacré par les gens du vice-roi.

Cela ne finit pas comme en Sicile. Le peuple ne mit point bas les armes. Il massacra les Espagnols dans la ville, bloqua le vice-roi dans un des châteaux de Naples, et le força de renouveler le pacte fait avec Masaniello (7 septembre).

Les nouveaux chefs du mouvement, malgré ce nouveau traité, voyaient bien qu'on ne pouvait se fier à l'Espagne, et ils entrèrent en pourparlers avec l'ambassadeur de France à Rome. Une flotte espagnole attaqua Naples par surprise, de concert avec les gar-

nisons des trois châteaux qui commandent la ville, deux sur le bord de la mer, et le troisième sur une haute colline. L'attaque fut repoussée avec fureur par le peuple. Naples proclama la république, et offrit le commandement à un prince français, qui se trouvait alors à Rome, et qui s'était offert aux insurgés. C'était le duc Henri de Guise, petit-fils du fameux Henri de Guise de la Ligue. Esprit aventureux, mêlé aux complots des grands contre Richelieu, exilé, puis raccommodé avec le nouveau gouvernement, il se rappelait qu'il descendait, par les femmes, des anciens rois de Naples de la maison d'Anjou, et rêvait de recouvrer leur héritage. Il passa audacieusement avec un petit bâtiment à travers la flotte espagnole, débarqua aux acclamations des Napolitains (15 octobre), dégagea la ville par des sorties heureuses, et parvint à étendre la guerre au loin dans les provinces.

C'était un bon début, et tout sembla gagné quand la flotte française parut et battit la flotte espagnole, qui perdit huit ou neuf vaisseaux (décembre 1647-janvier 1648). Les deux flottes s'éloignèrent ensuite pour aller se ravitailler ou se réparer.

Malheureusement, si les choses allaient bien quant à la guerre, elles allaient mal quant à la politique. Guise ne s'entendait point avec les agents du gouvernement français, et, ce qui était encore pis, s'était brouillé avec les chefs populaires. Le gouvernement espagnol, jugeant impossible de recouvrer Naples par la force, eut recours à l'intrigue, comme il avait fait en Sicile. Il envoya un nouveau vice-roi, homme adroit et insinuant, qui gagna à force de promesses les meneurs populaires que Guise s'était aliénés.

Comme on attendait le retour de la flotte française et que Guise était allé au-devant, les conspirateurs introduisirent de nuit les Espagnols dans la ville; puis ils annoncèrent que Guise avait traité avec l'Espagne. Le peuple abasourdi laissa faire (6 avril 1648). Guise fut fait prisonnier bientôt après dans la campagne, et l'Espagne fit périr, les uns après les autres, tous les Napolitains qui avaient marqué dans la rébellion, même ceux qui lui avaient rendu Naples.

Richelieu eût probablement tiré un tout autre parti de la révolution de Naples. Mazarin n'avait ni empêché ni secondé franchement l'entreprise de Guise. On dit qu'il y eut de la faute d'Anne d'Autriche, qui se serait



Anne d'Autriche.

retrouvée un peu Espagnole en sentant sa famille si près de la ruine, et qui aurait dit qu'elle verrait volontiers son second fils roi de Naples, mais qu'elle aimait encore mieux voir Naples dans les mains du roi Philippe, son frère, que du duc de Guise.

Les négociations avaient continué, toute l'année 1647, au congrès de Westphalie. La Hollande avait différé de ratifier son traité avec l'Espagne, et avait consenti à un pacte de garantie mutuelle avec la France, tout en nous abandonnant de fait dans la cam-

pagne de 1647. A la fin de l'année, la France avait renoncé à faire comprendre le Portugal dans la paix générale, à condition de garder le droit de l'aider à se défendre. Elle offrit de restituer le duché de Lorraine, pourvu que toutes les places demeurassent ouvertes et sans fortifications. Mazarin espérait que l'Espagne refuserait cette condition, ce qui arriva. La Hollande, alors, se décida à ratifier son traité de paix avec l'Espagne, sans plus attendre que les affaires de la France fussent réglées (janvier 1648). Ce n'était pas agir en bonne alliée, et ce mauvais procédé des Hollandais laissa de longs ressentiments en France, et contribua à préparer de grandes erreurs politiques et de grands malheurs pour les deux pays.

Les négociations n'ayant abouti ni avec l'empereur ni avec l'Espagne, Mazarin tâcha de mettre nos armées en mesure d'être plus heureuses qu'en 1647.

En Catalogne, les choses allèrent mieux. Mazarin avait rappelé Condé en Flandre, et envoyé le maréchal de Schomberg au delà des Pyrénées. Schomberg n'alla point se heurter à son tour contre le rocher de Lérida; il se mit en marche le long de la mer, laissa derrière lui Tarragone sans l'attaquer, et alla se jeter sur Tortose, place qui commande le bas Èbre. La flotte française barra l'embouchure de l'Èbre, et les Espagnols ne purent secourir Tortose, qui fut emportée d'assaut (12 juillet).

Turenne avait rejoint de nouveau le général suédois Wrangel (23 mars). Les Français et les Suédois allèrent passer le Danube, où nous avions gardé des têtes de pont et des garnisons, défirent les Austro-Bavarois à Zusmarshausen, entre Lawingen et Augsbourg (17 mai), et poussèrent au cœur de la Bavière, jusqu'à l'Inn. Le duc de Bavière s'enfuit à Saltzbourg.

L'empereur envoya au secours de la Bavière tout ce qu'il put réunir de forces. Quinze mille cavaliers et neuf ou dix mille fantassins marchèrent contre Turenne et Wrangel; mais ceux-ci, fort inférieurs en nombre, repoussèrent l'ennemi, se maintinrent en Bavière, et restèrent maîtres de la campagne.

Tout allait mal dans l'Empire pour la maison d'Autriche. Un autre corps autrichien fut battu par les Hessois. Un corps suédois, détaché de l'armée après la victoire de Zusmarshausen, avait surpris les châteaux de Prague.

La guerre n'était pas moins vive en Flandre. Mazarin résolut avec Condé l'attaque d'Ypres. Pendant qu'on entamait le siége d'Ypres, les Espagnols se jetèrent sur Courtrai, que Mazarin avait imprudemment fait dégarnir pour envoyer le gros de la garnison joindre l'armée; Mazarin se mêlait beaucoup trop de diriger de son cabinet les opérations militaires. La faible garnison qui restait à Courtrai se rendit (20 mai). Ypres capitula bientôt après; mais cette grande et populeuse ville n'avait pas l'importance militaire de Courtrai, qui commande le cours de la Lys.

L'Espagne, rentrée en possession de Naples, tournait de nouveau toutes ses pensées vers la Flandre, et y faisait passer tout ce qui lui restait de moyens d'action. L'armée française manquait de vivres et d'argent, et Condé avait grand'peine à la maintenir sur pied. Les agitations intérieures, dont nous parlerons tout à l'heure, mettaient en ce moment le gouvernement français aux abois, et Mazarin ne savait où trouver des ressources. L'archiduc Léopold, gouverneur de Belgique, après avoir repris Furnes, sur la côte de Flandre, franchit la Lys, s'avança en Artois, et y reprit Lens (18 août).

Condé accourait au secours. Trouvant la place prise, et voyant l'ennemi trop bien posté pour l'attaquer, surtout à nombre inférieur, il décampa en plein midi, afin d'attirer l'archiduc en plaine (20 août). L'archiduc, qui avait dix-huit mille hommes

contre quatorze mille, se mit en mouvement, et fit charger et culbuter l'arrière-garde française. Condé arrêta l'ennemi avec de la cavalerie et du canon, fit faire volte-face à son armée en marche, et se trouva en ligne aussitôt que les Espagnols.

Après un choc terrible, nos deux ailes renversèrent la cavalerie ennemie, et notre infanterie, au centre, enfonça et dispersa l'infanterie espagnole, composée de recrues. La victoire fut complète.

La journée de Lens décida la paix, non avec l'Espagne, mais avec l'empereur.

L'Espagne tâcha de montrer à Ferdinand III une compensation à leurs communs revers dans les troubles graves qui venaient d'éclater à Paris. L'espoir de voir la France à son tour en révolution décidait les Espagnols à refuser obstinément une paix maintenant désirée du gouvernement français. Mais l'empereur ne fut pas maître de seconder l'Espagne jusqu'au bout. Les représentants des électeurs, des princes et des villes résolurent d'achever les traités de paix avec ou sans les représentants de l'empereur, et l'Allemagne entière s'unit pour forcer la main à Ferdinand III. L'empereur céda enfin, et le double traité de Westphalie fut signé à Munster le 24 octobre 1648.

La grande guerre d'Allemagne, la Guerre de Trente ans, était finie.

Deux objets principaux dominent dans le vaste ensemble de ce pacte international : 1° l'affranchissement de l'Allemagne du joug autrichien et son organisation; 2° l'agrandissement de la France et de la Suède.

Tous les princes et particuliers, dans l'Empire, sont rétablis en leurs biens, droits et dignités. Toutefois, le duc de Bavière, avec l'électorat que lui a conféré le feu empereur Ferdinand II, garde le haut Palatinat (partie du Palatinat située sur le Danube), enlevé à la maison palatine. Le comte palatin, fils de l'ancien électeur palatin roi de Bohême, qu'avait dépouillé l'Autriche, recouvre le bas Palatinat sur les deux rives du Rhin, et un huitième électorat est créé pour lui.

La paix de religion de 1555 est rétablie, « sans s'arrêter à la protestation de qui que ce soit » (ceci regarde le pape). Toutes choses sont remises sur le pied de l'année 1623, avec quelques stipulations nouvelles en faveur des protestants et de la liberté réciproque de conscience et de culte.

Les deux religions seront représentées par un nombre égal de voix dans les assemblées de l'Empire. Les calvinistes sont admis à l'égalité avec les catholiques et les luthériens.

Désormais, le consentement d'une assemblée générale de l'Empire sera exigé pour les lois, la paix ou la guerre, et les autres grandes questions politiques. Les divers États auront droit de s'allier entre eux et au dehors, pourvu que ce ne soit pas contre l'empereur et l'Empire.

L'empereur et l'Empire, la France et la Suède, s'interdisent réciproquement d'assister leurs ennemis. L'empereur et l'Empire renoncent à se mêler de la guerre qui a lieu en Belgique. L'empereur et l'Empire ne se réservent, quant au duché de Lorraine, que le droit d'intervenir par des offices pacifiques. C'était un abandon à peine déguisé.

L'empereur et l'Empire cèdent les Trois-Evêchés lorrains en toute souveraineté à la France.

L'empereur, l'Empire et les archiducs autrichiens cèdent à la France tous leurs droits sur l'Alsace, y compris Brisach et Landau, mais moins Strasbourg et Mulhouse, villes libres et impériales, qui ne sont point cédées à la France.

L'Empire s'interdit d'élever des forts sur la rive droite du Rhin, de Bâle à Philippsbourg. La France a droit de tenir garnison à Philippsbourg. La navigation du Rhin doit être libre, sauf les péages accoutumés. La France rend à la maison d'Autriche les Villes Forestières du Rhin et le Brisgau (la partie méridionale de la Forêt-Noire).

La Suède a, pour sa part, la moitié de la Poméranie, à l'ouest de l'Oder, avec les bouches de ce fleuve et les îles voisines, Wismar dans le Mecklembourg, et Bremen et Verden, qui avaient auparavant appartenu au roi de Danemark. La Suède devient membre de l'Empire pour toutes ces possessions allemandes.

Des avantages territoriaux sont aussi accordés à l'électeur de Brandebourg, au landgrave de Hesse-Cassel, et à divers autres princes, aux dépens des anciennes seigneuries ecclésiastiques.

La présente transaction doit être désormais loi perpétuelle de l'Empire, et prendre place entre ses constitutions fondamentales.

Ce grand traité consacrait ce qu'on peut nommer la victoire du parti politique sur le parti catholique en Europe, victoire achetée par le sang d'Henri IV et de Gustave-Adolphe, et par les veilles ardentes où s'était consumé Richelieu.

La civilisation protestante d'Allemagne, si nécessaire au progrès européen, était sauvée. La France, garante du système fédératif rétabli en Allemagne par le renversement de la domination autrichienne, recouvrait la vieille frontière gauloise du Rhin entre les Vosges et la Forêt-Noire.

Le nonce du pape, sur la fin des négociations, s'était retiré, d'après l'ordre du saint-père, à cause des atteintes portées aux principes et aux biens de l'Église par la tolérance accordée aux hérétiques et par l'attribution de maintes terres ecclésiastiques à des laïques. Les princes catholiques passèrent outre, et le traité de Westphalie devint loi de l'Europe, tandis que le pape, de sa « certaine science et pleine puissance », le déclarait « nul, invalide, réprouvé, sans force et sans effet. »

Ce fut la protestation du pape qui resta « sans force et sans effet. » L'Europe catholique du Moyen Age, qui avait eu pour lien entre les peuples la communauté de religion, n'existait plus. Une nouvelle Europe la remplaçait, fondée sur un nouveau principe, l'indépendance réciproque des États, liés seulement les uns envers les autres par les lois générales de l'humanité, et non plus par un culte commun. C'était la France qui était le principal auteur de cette révolution. Heureuse la France, si son gouvernement fût resté fidèle à l'esprit qui avait enfanté le traité de Westphalie, et n'eût plus tard, à son tour, aspiré à cette domination européenne qu'elle avait empêché la maison d'Autriche de conquérir!

CHAPITRE XXI

MAZARIN ET LA FRONDE.

(1648-1653.)

Nous avons indiqué plus haut que les agitations et les troubles survenus à l'intérieur avaient, durant la campagne de 1648, entravé les opérations militaires et encouragé l'Espagne à continuer la guerre, tandis que l'empereur faisait la paix. Il faut maintenant retourner un peu en arrière pour voir l'origine de ces troubles, devenus extrêmement graves.

L'origine en était dans le poids toujours croissant des impôts et dans les souffrances du peuple. Nous avons déjà dit qu'il y avait eu des révoltes de paysans comprimées par la force, et des résistances opiniâtres de la bourgeoisie parisienne soutenue par le Parlement. Le gouvernement avait quelquefois agi d'autorité, plus souvent transigé avec ces résistances.

C'était le pouvoir royal lui-même qui, au début de la régence, avait relevé l'autorité du Parlement de Paris, si abaissé par Ri-



La grand'salle du Parlement de Paris.

chelieu, en lui demandant de casser le testament de Louis XIII au profit de la régente. Le Parlement se sentait fort et usait de sa force.

Il y avait eu des alternatives dans ces débats. Le Parlement avait plié en septembre 1645, lorsqu'il avait enregistré sans opposition un grand nombre d'édits bursaux apportés par le petit roi en personne en lit de justice. Il recommença de lutter, en octobre 1646, à propos de nouveaux droits établis par le gouvernement sur les marchandises entrant par terre et par eau dans Paris. Le ministère et le Parlement négocièrent et se querellèrent sur ce « tarif » durant toute l'année 1647, année où le total de l'impôt atteignit 142 millions, le plus haut chiffre où il fût jamais parvenu.

Si le Parlement tâchait de défendre les contribuables contre l'excès des impôts, sous d'autres rapports il montrait l'esprit le plus rétrograde. A la fin de 1647, il renouvela les peines atroces du Moyen Age contre ceux qui blasphémaient non-seulement Dieu, mais les saints, peines qui avaient été supprimées de fait sous Richelieu. Le gibet, la roue, la mutilation de la langue, recommencèrent d'être infligés aux blasphémateurs.

Les campagnes s'affaissaient dans un morne abattement ; la Cour des aides, le tribunal suprême en matière d'impôts, tâchait de défendre un peu les pauvres paysans en renouvelant les anciennes défenses de saisir les outils et les bestiaux des laboureurs pour non-paiement de la taille.

Dans les villes, il y avait, non point de l'a-

battement, mais une irritation qu'augmentait fort une récente mesure fiscale. Le ministère avait ordonné que le produit des octrois municipaux fût porté au trésor royal, sauf aux municipalités à percevoir les octrois en double pour leur compte.

A Paris, ce fut pour un autre objet qu'on recommença de remuer. Le sol d'une partie de la capitale appartenait au domaine royal, et tous les possesseurs de terrains et de maisons situés sur le domaine devaient au roi un cens annuel, qui, n'ayant pas été changé depuis le Moyen Age, était devenu à peu près insignifiant à cause de l'abaissement de la valeur de l'argent et de l'accroissement de la valeur des propriétés. Le gouvernement voulut forcer tous ces censitaires à se racheter du cens perpétuel qu'ils devaient par le paiement d'une année de leurs revenus. Les propriétaires et marchands des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin s'ameutèrent, et tout Paris les soutint. Sur le bruit que le gouvernement allait encore publier une foule de nouveaux édits bursaux, on entendit, la nuit, des coups de fusil dans toutes les rues; c'étaient les bourgeois qui essayaient leurs armes pour menacer la cour. Tout le monde parlait de faire comme Masaniello et les Napolitains.

La cour essaya de faire arrêter quelques meneurs. L'attitude du peuple fut telle, que la cour recula (12 janvier 1648).

Le lendemain, cependant, la régente mena le petit roi porter au Parlement six édits bursaux. Le Parlement les enregistra; mais il se mit ensuite à délibérer sur les nouveaux édits, à les modifier et à les bouleverser dans ses arrêts, comme s'il ne les eût point enregistrés.

Anne d'Autriche somma le Parlement de déclarer « nettement » s'il prétendait changer les édits enregistrés par ordre du roi en présence des princes et des grands du royaume. Le Parlement n'osa répondre « nettement » qu'il se croyait en droit de poser des limites au pouvoir royal. Il assura n'avoir agi que « sous le bon plaisir du roi et de la reine régente. » Les édits s'exécutèrent (février-mars).

La cour essaya de regagner le Parlement en ménageant ses intérêts matériels, tandis qu'elle rançonnait tout le monde autour de lui. La vénalité et l'hérédité des charges étaient établies, non point par une loi permanente, mais par un arrangement qui se renouvelait tous les neuf ans, et qui assurait aux magistrats la libre disposition de leurs charges moyennant le paiement d'un droit annuel au roi. Le terme de neuf ans était expiré. Le gouvernement annonça que le droit annuel était renouvelé pour neuf ans, comme de coutume, mais à condition que les membres des diverses cours souveraines perdraient quatre années de leurs gages. Le Parlement de Paris seul était exempté de cette énorme retenue. Quant aux membres des tribunaux inférieurs, il y avait déjà quelque temps qu'ils ne touchaient plus un sou, et, d'une autre part, le paiement des rentes sur l'État venait d'être suspendu pour un an.

Les cours souveraines lésées étaient la Chambre des comptes, la Cour des aides et le grand Conseil, haut tribunal dont les attributions étaient assez mal définies, qui était fréquemment en conflit avec le Parlement, et qui avait été jusque-là entièrement dans les mains du gouvernement. Ces trois corps s'unirent pour résister, et invitèrent le Parlement à s'unir à eux.

Le Parlement y consentit, et ordonna que, provisoirement, nul ne serait reçu aux offices qui vaqueraient que du consentement des veuves et héritiers des magistrats décédés.

C'était décréter en fait le maintien de l'hérédité des offices, sans tenir compte des conditions qu'y mettait le pouvoir royal.

Le gouvernement répondit par une déclaration qui abolit le droit annuel, et, avec lui, la vénalité et l'hérédité des charges (18 mai

1648). La déclaration fut accompagnée d'une défense aux cours souveraines de délibérer en commun sur leurs intérêts.

Les trois cours souveraines qui avaient commencé la lutte désobéirent en continuant de communiquer ensemble. La régente exila quelques-uns de leurs membres. Le Parlement ordonna l'exécution de son arrêt d'union avec les autres compagnies, et invita ces trois cours à envoyer, le lendemain, leurs députés au Palais de Justice pour délibérer avec les délégués du Parlement (15 juin).

Le Parlement n'avait osé, quelques mois auparavant, déclarer qu'il entendait limiter l'autorité royale; mais, ce qu'il ne s'était pas décidé à dire, il le faisait.

La violente Anne d'Autriche en fut exaspérée. Le jour même, un arrêt du conseil du roi cassa, en termes foudroyants, l'arrêt du Parlement, et un secrétaire d'État fut envoyé au Palais de Justice pour déchirer l'arrêt d'union des cours souveraines. Mais les clercs de procureurs et les marchands des galeries du Palais lui coururent sus avec des cris de mort, et il n'eut que le temps de s'enfuir au plus vite.

Le lendemain, la régente manda le Parlement au Palais-Royal. C'était l'ancien Palais-Cardinal, que Richelieu avait légué au roi, et dont la cour avait changé le nom en s'y installant. Le Parlement se rendit à pied au Palais-Royal. Une foule immense se pressa sur son passage, en l'invitant à grands cris à joindre à sa cause la cause du « pauvre peuple opprimé. » La reine adressa de grandes menaces au Parlement; mais il n'en prit aucune peur, assuré qu'il était de l'appui populaire. Aussi, lorsque Mazarin et le duc Gaston d'Orléans engagèrent la reine à se modérer, et que le duc d'Orléans offrit son entremise au Parlement pour obtenir le rétablissement de l'hérédité des charges sans retranchement de gages, un cri général s'éleva sur les bancs du Parlement : « Il ne s'agit plus de l'intérêt des compagnies, mais de l'intérêt public; il faut travailler au soulagement du peuple; il faut réformer les désordres de l'État. »

Et le Parlement se mit à délibérer touchant les moyens de reprendre l'offensive contre les usurpations des ministres, et de rétablir « la légitime autorité des cours souveraines sur la police et les finances de l'État. »

C'était une tentative de révolution qui commençait. Le pouvoir royal avait vaincu définitivement les princes et les grands. Maintenant, il trouvait devant lui un nouvel adversaire, cette magistrature qu'il avait créée, qu'il avait tirée du sein du Tiers État pour s'en servir contre la féodalité, puis qu'il avait eu l'imprudence, dans un intérêt fiscal, de constituer en aristocratie héréditaire.

Les cours souveraines de justice et celles de finances avaient derrière elles tous les membres des tribunaux inférieurs, tous les gens de loi, tous les officiers et employés des finances, cinquante mille familles très-actives et très-influentes sur tout le reste de la bourgeoisie. C'était là une force considérable. Richelieu eût voulu réduire le nombre excessif et les attributions des officiers héréditaires, et opposer à cette aristocratie bourgeoise une autre bourgeoisie, les classes productrices, les industriels et les commerçants, qu'il favorisait tant qu'il pouvait; mais il était mort à la peine, sans avoir achevé son ouvrage, et, maintenant, son successeur avait à soutenir la lutte contre le grand corps de la magistrature, que Richelieu avait momentanément comprimé, mais non abattu

Les princes et les grands auraient eu beau dire ce que disait le Parlement, le peuple n'eût pas bougé; il les connaissait trop bien. Mais le peuple n'avait pas encore vu le Parlement à l'œuvre. Dès que ce tribunal suprême eut repoussé les avantages particuliers qu'on lui offrait, pour prendre en main « la cause du public », tout le monde se serra autour de lui.

Anne d'Autriche eût recouru tout de suite

à la violence. Mazarin, plus éclairé, comprit le danger. Il vit bien qu'un arrêt du Parlement contre les impôts suffirait pour que l'impôt fût partout refusé. Il amena, non sans peine, Anne d'Autriche à plier et à consentir que l'arrêt d'union fût exécuté, c'est-à-dire que les quatre cours souveraines de Paris continuassent à délibérer ensemble. On les pria, au nom de la régente, de considérer les besoins urgents de l'armée et d'achever leurs délibérations dans la semaine.

Les députés des quatre cours souveraines se réunirent aussitôt dans la chambre Saint-Louis, au Palais de Justice (30 juin). Ils débutèrent par proposer la révocation des intendants créés par Richelieu dans toutes les généralités ou provinces financières, et qui étaient un puissant instrument pour le pouvoir royal. Ils demandèrent qu'on cessât d'affermer les tailles à des traitants, et qu'on les diminuât d'un quart; qu'on ne levât plus d'impôts et qu'on ne créât plus d'offices qu'en vertu d'édits examinés dans les cours souveraines avec liberté de suffrages; qu'on instituât une chambre de justice pour la poursuite des abus commis dans les finances; qu'on réduisît au moindre chiffre possible les acquits au comptant, c'est-à-dire les fonds secrets; qu'on révoquât les plus impopulaires des édits bursaux, et qu'on ne pût détenir prisonnier aucun sujet de roi plus de vingt-quatre heures, sans qu'il fût interrogé et rendu à ses juges naturels. Ils voulaient qu'on révoquât tous les engagements pris avec les financiers qui avaient avancé de l'argent au roi et reçu divers impôts et portions du domaine en gage, sauf à les rembourser en temps et lieu, et avec connaissance de cause. Ils prétendaient, au contraire, qu'on payât intégralement tous les gages des officiers royaux, et les rentes sur l'État au moins à moitié jusqu'à la paix.

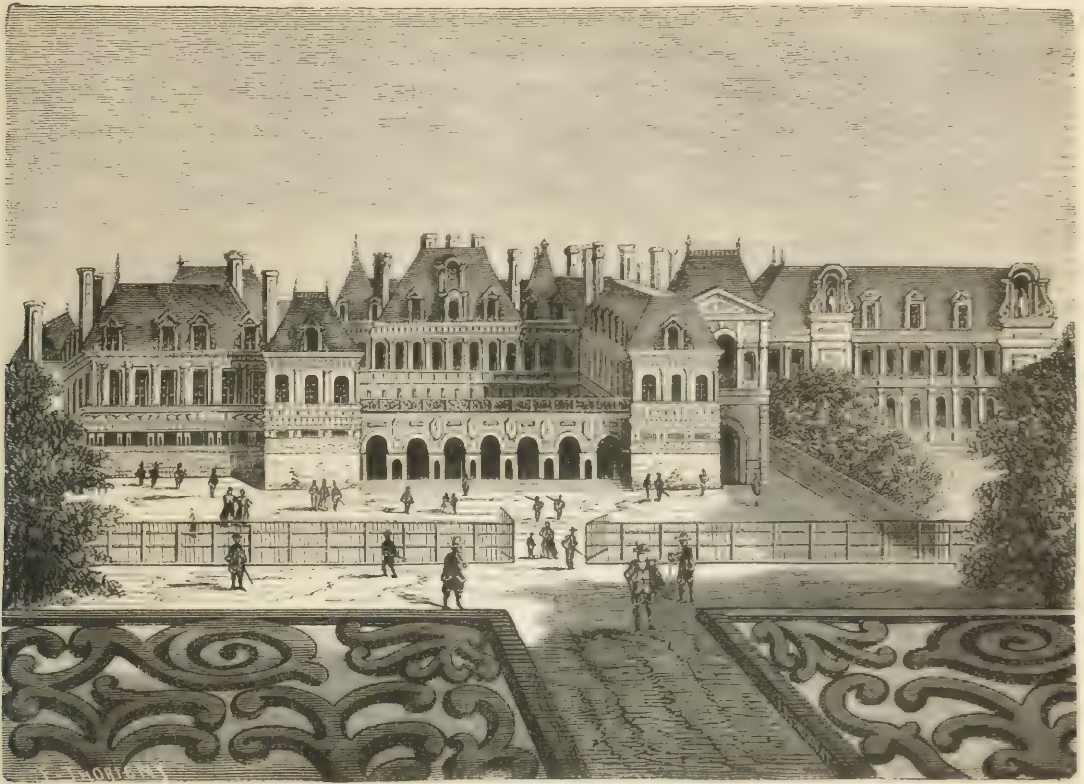
Ces propositions n'étaient rien moins que le partage de l'autorité suprême entre la royauté et le Parlement de Paris.

Le 4 juillet, la première proposition des députés des quatre cours fut votée, sous forme d'arrêt, par le Parlement en corps, qui, sans faire aucune mention du consentement de la régente, décréta, dans les provinces de son ressort, la révocation des intendants. Le Parlement ordonna que des informations seraient entamées sur la mauvaise administration des deniers royaux.

La cour n'éclata pas contre un acte aussi hardi. Mazarin demanda une conférence aux députés des quatre compagnies liguées. Il leur remontra que la révocation des intendants au milieu d'une campagne ôterait tout moyen d'opérer à temps les levées d'argent nécessaires pour les armées; les députés ne voulurent entendre à rien sur ce point, mais dirent que, puisqu'il fallait de l'argent, on pouvait bien ajourner le remboursement des prêts faits au roi par les financiers, ou même tout faire perdre aux prêteurs, qui avaient bien assez gagné les années précédentes. Mazarin les remercia de « ce bon avis », que les ministres du roi, dit-il, n'eussent osé proposer d'eux-mêmes, de peur d'être accusés de manquer à la foi publique.

Mazarin céda sur ce qui regardait les intendants, et ces hauts fonctionnaires furent révoqués dans la plus grande partie du royaume; on les maintint seulement dans les provinces frontières du nord, de l'est et du sud, où ils n'eurent plus que la surveillance et le soin des gens de guerre. La taille fut diminuée d'un demi-quart. Une chambre de justice, composée de magistrats des cours souveraines, fut établie pour la poursuite des malversations financières.

Le Parlement avait commencé à délibérer sur la plus décisive des propositions présentées par les députés des quatre cours, à savoir : qu'aucun impôt ne serait établi qu'après le libre vote des cours souveraines. Le gouvernement céda encore sur le principe : une nouvelle déclaration royale défendit qu'à l'avenir on fît aucune levée d'ar-



L'ancien Palais-Cardinal (aujourd'hui Palais Royal).

gent sur le peuple, sans que l'édit eût été « dûment vérifié » dans les cours souveraines (11-14 juillet).

Cela ne suffit point au Parlement. Il entendait que le principe fût appliqué au passé comme à l'avenir, et qu'on cessât de lever les taxes imposées par le Conseil du roi sans vérification au Parlement. Il continua l'examen de tous les droits actuellement perçus.

Le peuple prenait les devants sur ses défenseurs, et, en attendant qu'on le soulageât d'une partie des impôts, ne voulait plus rien payer du tout. On ne voyait qu'émeutes contre les percepteurs. Le ministère ne recevait plus rien, et la reine était réduite à emprunter de l'argent aux dames de la cour, et à mettre les diamants de la couronne en gage.

Anne d'Autriche perdit patience, et obligea Mazarin à prendre un parti pour en finir. Mazarin obtint qu'on mît des ménagements dans la forme à l'acte d'autorité qu'on allait tenter. Le 31 juillet, Anne d'Autriche et Mazarin menèrent de nouveau le petit roi tenir un lit de justice au Parlement, et y firent lire une déclaration qui, après avoir rappelé en termes modérés les droits souverains de l'autorité royale, ordonnait qu'on observât dorenavant, en ce qui concernait la justice, les grandes ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois (les deux premières étaient l'œuvre du chancelier de l'Hospital). Un quart entier des tailles était remis aux sujets du roi. Aucunes nouvelles impositions ne pouvaient plus être établies que par édits « dûment vérifiés » ; mais les taxes et droits existants devaient être continués jusqu'à ce que l'état des affaires permît de les dimi-

nuer, sauf quelques-unes des taxes les plus impopulaires à Paris, qui étaient supprimées. Les officiers royaux, auxquels on ne payait plus leurs gages, devaient les recouvrer en partie jusqu'à ce qu'ils pussent être payés intégralement. Suivant le conseil des députés du Parlement, on reprenait aux créanciers du roi les perceptions d'impôts, les portions du domaine, etc., qu'on leur avait données en gage, sauf à les rembourser « quand on pourrait. » On recommençait, au contraire, à payer en partie les rentes sur l'État. Enfin, le roi annonçait qu'il assemblerait, le plus tôt possible, les princes du sang, les ducs et pairs, les grands officiers de la couronne, les gens de son conseil et les principaux officiers des cours souveraines de Paris, afin de pourvoir au règlement général de ses affaires; en attendant, il voulait que les députés des quatre cours souveraines cessassent de se réunir, sinon avec la permission royale.

La banqueroute faite aux créanciers de l'État réduisait l'ensemble des charges publiques, pour l'année, de 142 millions à 104; mais la suppression du quart de la taille et de quelques autres impôts réduisait la recette à 82 millions : c'était encore 22 millions de déficit. La taille, avant cette réduction du quart, avait été à 48 millions, qui vaudraient aujourd'hui au moins 300 millions en valeur relative. On est épouvanté quand on songe au fardeau qui accablait le peuple, surtout le peuple des campagnes, au dix-septième siècle, quand on songe que les pays récemment conquis n'étaient pas compris dans l'impôt de la taille; que la France s'est encore agrandie depuis ; que la richesse publique s'est immensément accrue, et que tous les nobles, tous les ecclésiastiques, tous les officiers royaux et les bourgeois des principales villes étaient exempts de la taille. Et encore faut-il ajouter à la taille les autres impôts directs qui ne revenaient pas à l'État, la dîme ecclésiastique et les droits féodaux, et se rappeler tout ce que l'arbitraire de la répartition, les vexations des percepteurs, les violences et les pillages des soldats ajoutaient de misères à cette charge écrasante!

Après la lecture de la déclaration royale, le chancelier annonça le rétablissement du droit annuel, qui garantissait la vénalité et l'hérédité des charges, sans conditions onéreuses pour les membres des cours souveraines de Paris.

Quelques mois plus tôt, un pareil acte de la couronne eût rétabli le calme dans les esprits. Il était trop tard. Dès le 5 août, le Parlement se réunit de nouveau en assemblée générale; on s'y plaignit vivement de l'insuffisance et du peu de sincérité de la déclaration royale, et quatre membres du Parlement furent chargés de préparer un rapport sur la déclaration et sur celles des propositions de la chambre Saint-Louis auxquelles le roi n'avait pas répondu.

Le rapport fut présenté le 17 août. Le Parlement se mit à défaire pièce à pièce la déclaration royale, arrêta des remontrances au roi sur trois articles, et en supprima un quatrième de sa seule autorité, sans ajouter à son arrêt, suivant la coutume : « sous le bon plaisir du roi. » C'était l'article auquel le gouvernement tenait le plus, celui qui maintenait les taxes existantes, qu'elles eussent été établies régulièrement ou non (22 août).

Anne d'Autriche était furieuse. En ce moment arriva la nouvelle de la grande victoire remportée par Condé à Lens. Mazarin, ranimé par ce succès inespéré, cessa de retenir la reine. Le 26 août, au sortir d'un *Te Deum* pour la victoire de Lens, ordre fut envoyé à trois conseillers au Parlement de quitter Paris; un président aux enquêtes fut pris et emprisonné à Vincennes, et un officier des gardes de la reine alla arrêter, au milieu de sa famille, un conseiller appelé Broussel, qui avait provoqué dans le Parlement la nomination des commissaires chargés de faire le rapport sur la déclaration du roi.

C'était un vieux magistrat sans fortune, chose rare dans le Parlement de Paris. Il habitait une fort modeste demeure rue Saint-Landri, dans la Cité, alors un des quartiers les plus populeux et les plus remuants de Paris. Il était personnellement connu et aimé de toute cette population pour sa probité, son énergique opposition à la cour et son dévouement aux intérêts des pauvres gens. Quand on sut que les soldats emmenaient « le protecteur du peuple », toute la Cité fut soulevée en un moment. Les gardes-françaises, accourus au secours des gardes de la reine, parvinrent à repousser la foule, et Broussel fut conduit prisonnier à Saint-Germain ; mais, pendant ce temps, l'émeute se propageait dans toute la ville, avec des cris de fureur contre le ministre et contre la reine.

Un maréchal de France, la Meilleraie, qui commandait les troupes de la maison du roi, fit replier les gardes-françaises sur le Palais-Royal, et alla prévenir Anne d'Autriche de ce qui se passait, de concert avec un personnage ecclésiastique de haut rang qui venait offrir à la reine ses conseils et ses services. C'était Paul de Gondi, qui fut plus tard le cardinal de Retz. Il était alors coadjuteur, c'est-à-dire suppléant et successeur désigné de l'archevêque de Paris, son oncle. L'évêché de Paris avait été érigé en archevêché sous Louis XIII. Ces Gondi, d'origine italienne, étaient de la famille de ce comte de Retz qui avait été un des auteurs de la Saint-Barthélemi. Paul de Gondi était un homme de beaucoup d'esprit, très-énergique, très-remuant; quoiqu'il eût des mœurs fort peu régulières, il était le véritable archevêque de Paris, son oncle, vieillard paresseux et incapable, lui laissant tout faire, et il avait su s'acquérir une grande popularité.

Anne d'Autriche le soupçonnait de vouloir, comme on dit, pêcher en eau trouble. Elle le reçut fort mal, et s'emporta jusqu'à crier qu'elle étranglerait plutôt Broussel de ses deux mains que de le remettre en liberté. Mazarin se hâta de s'interposer et de la calmer, et pressa Gondi d'aller, avec le maréchal de la Meilleraie, annoncer au peuple que la liberté serait rendue à Broussel, pourvu que chacun rentrât paisiblement chez soi.

Gondi sortit avec la Meilleraie. Le peuple, voyant la Meilleraie s'avancer avec de la cavalerie, se crut attaqué; des coups de feu furent échangés, et le maréchal et le coadjuteur faillirent périr au milieu de ce tumulte. Gondi parvint enfin à se faire entendre de la foule, et la décida à poser les armes et à se retirer. Il retourna rendre compte à la reine de ce qu'il avait fait, et la presser de tenir la parole donnée par son ministre. Anne d'Autriche se railla de lui, et l'envoya « se reposer après avoir si bien travaillé. »

Gondi repartit furieux, et résolu à rallumer le feu qu'il avait éteint et à se faire chef de parti, rôle beaucoup plus conforme à ses goûts que celui d'archevêque.

Le « menu peuple » se fût bien remis en mouvement de lui-même, en ne voyant pas revenir Broussel. Gondi, d'accord avec les parents et amis des magistrats arrêtés ou exilés, travailla toute la nuit à exciter les chefs de la milice bourgeoise à se joindre au menu peuple.

Le lendemain au point du jour, les gardes-françaises et suisses ayant pris position autour du Palais-Royal, tout le quartier Saint-Honoré fut à l'instant armé et barricadé. Le chancelier Séguier s'était mis en marche afin de porter au Parlement un arrêt du Conseil du roi qui annulait toutes les délibérations postérieures au lit de justice du 31 juillet. Le chancelier faillit être mis en pièces par la foule.

Paris était comme un vaste camp retranché. On avait construit en deux heures plus de douze cents barricades, si bien bâties et si bien gardées, que tout le reste du royaume, dit un récit contemporain, n'eût

pas été capable de les forcer. La dernière barricade fut posée, dans la rue Saint-Honoré, à quelques pas des sentinelles qui gardaient le Palais-Royal.

Le Parlement venait de décider d'aller en corps au Palais-Royal redemander ses membres « absents ». Les barricades s'ouvrirent devant les magistrats, aux cris de : Vive le Parlement ! Vive Broussel ! La colérique Anne d'Autriche n'accueillit pas mieux les



Mathieu Molé.

parlementaires qu'elle n'avait fait pour le coadjuteur. Mazarin et le duc d'Orléans lui arrachèrent enfin la promesse que les prisonniers seraient rendus, pourvu que le Parlement cessât ses assemblées.

Le Parlement reprit le chemin du Palais de Justice. Mais, quand le peuple vit qu'on ne ramenait pas Broussel, il arrêta le Parlement aux barricades de la rue Saint-Honoré, et le premier président Molé fut menacé de mort, s'il ne retournait chercher sur-le-champ le prisonnier. Le premier président, qui avait cherché à concilier la cour et le Parlement, s'était rendu suspect aux deux partis.

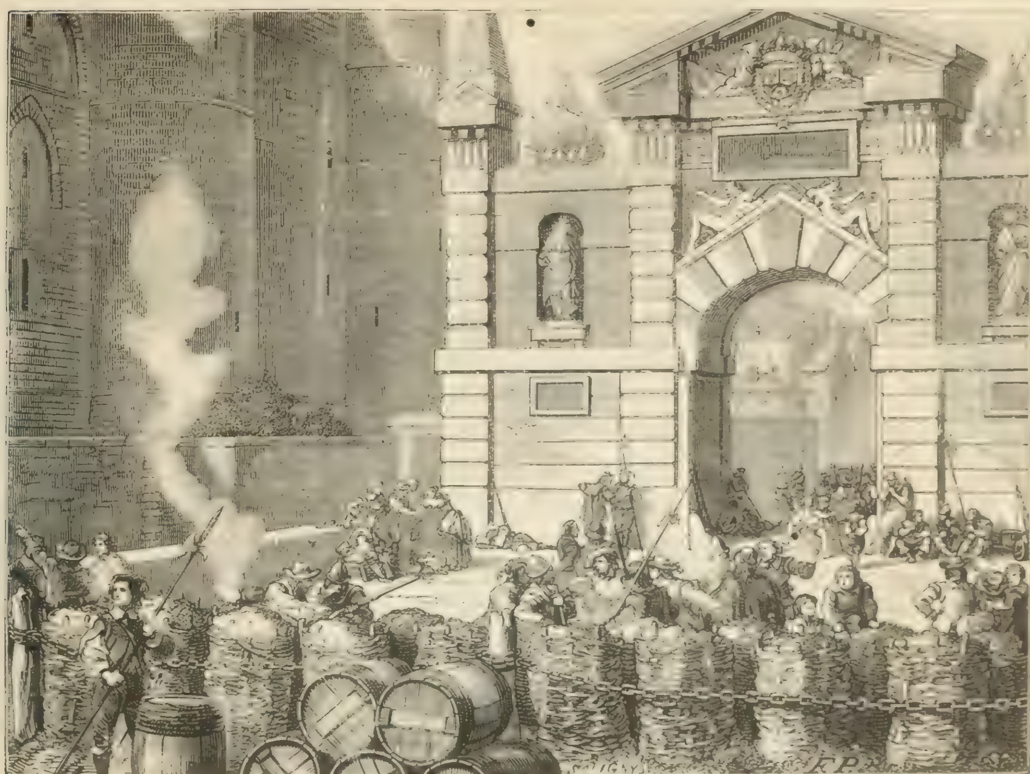
Le Parlement retourna sur ses pas. La régente se résigna enfin à laisser le Parlement maintenir, par un nouvel arrêt, tous ses arrêts passés, et expédia, pour le retour de Broussel et des autres magistrats frappés comme lui, des ordres dont le Parlement alla montrer la copie au peuple. Le peuple ne déposa les armes que le lendemain, quand il eut vu Broussel en personne.

Broussel fit sa rentrée au Parlement au bruit des salves de mousqueterie, au son des cloches, aux acclamations d'une foule innombrable. Ce bon vieillard était tout étonné de son importance et du grand triomphe qu'on lui faisait (28 août). Le Parlement ordonna d'abattre les barricades ; l'ordre fut exécuté sur-le-champ, et, le 29 août au matin, il ne resta plus trace apparente de la révolte.

Mais il restait l'orgueil de la victoire au Parlement et au peuple, et l'humiliation et la rancune de la défaite à la reine.

Le Parlement reprit son travail sur la déclaration royale du 31 juillet et sur les propositions de la chambre Saint-Louis. La cour, afin de n'être plus sous la main du peuple parisien, quitta Paris pour Ruel, l'ancienne maison de campagne de Richelieu, et envoya deux anciens ministres, Châteauneuf et Chavigni, l'un en exil et l'autre en prison, parce qu'elle les soupçonnait d'exciter le Parlement et de travailler à brouiller le duc d'Orléans et le prince de Condé avec la reine (13-18 septembre). Le Parlement rendit arrêt portant que la régente serait priée de ramener le roi à Paris, et que les princes du sang seraient invités à venir siéger au Parlement pour aviser à la sûreté des personnes et de la ville.

Les princes, à savoir : le duc d'Orléans, le prince de Condé, qui venait d'arriver de l'armée, et son frère le prince de Conti, refusèrent de se rendre à l'invitation du Parlement,



Barricade à la porte Saint-Antoine.

et protestèrent contre les atteintes portées à l'autorité royale. La reine refusa de ramener le roi, et le Conseil du roi cassa l'arrêt du Parlement. Le Parlement enjoignit au prévôt des marchands, chef de la municipalité, de veiller à la sûreté de la ville, et enjoignit aux gouverneurs des villes voisines de tenir la main au passage des vivres (23 septembre).

La cour recula. Les princes, malgré la démonstration qu'ils venaient de faire en faveur de la cour, cherchaient à se ménager entre elle et le Parlement, et se posèrent comme médiateurs. La cour n'osait rien refuser à Condé, dont elle jugeait l'appui si important. Condé obligea la reine à céder, après une longue résistance, sur l'article par lequel le Parlement réclamait l'interdiction des arrestations arbitraires. Anne d'Autriche finit par autoriser le Parlement à dresser, sur l'ensemble des affaires, un projet de déclaration royale tel qu'il l'entendrait.

Ce projet fut présenté à la reine le 22 octobre. Anne d'Autriche l'eût déchiré, si elle eût pu compter sur l'épée de Condé; mais ce prince, si hautain et si impétueux, ne lui donna que des conseils de prudence. Elle signa, des larmes de colère dans les yeux, ce qu'elle nommait « l'assassinat de l'autorité royale. »

La déclaration imposée par le Parlement accordait de grandes diminutions d'impôts, et interdisait d'établir aucune taxe nouvelle ou aucun nouveau retranchement de gages, de rentes, etc., avant quatre ans; après quoi, on n'en pourrait établir que par édits bien et dûment vérifiés dans les cours souveraines. Les officiers de justice et de finances recouvraient, les uns, moitié, les autres, trois

quarts de leurs gages. Les rentes sur l'État devaient être payées à moitié, jusqu'à ce que la paix rendît possible l'entier paiement. Le roi s'engageait à ne plus soustraire au contrôle de la Chambre des comptes que les fonds nécessaires aux affaires dont le secret importe à l'État. (La Chambre des comptes ajouta à la déclaration que les fonds secrets, ou acquits au comptant, ne devaient pas dépasser trois millions par an). Des garanties étaient assurées contre les traitants et fermiers des impôts. Les monopoles commerciaux accordés à des particuliers étaient supprimés. Les commissions extraordinaires, en matière de justice, étaient abolies, et il était statué qu'aucun sujet du roi ne serait désormais arrêté ni poursuivi que conformément aux lois et ordonnances du royaume.

La déclaration qui consacrait la victoire du Parlement sur le pouvoir royal fut publiée le 24 octobre, le jour même où fut signé à Munster le grand traité de Westphalie. La déclaration du 24 octobre n'était pas tout ce qu'on eût pu attendre après une lutte si vive et si opiniâtre. Les articles les plus décisifs n'étaient pas rédigés d'une main ferme et en termes précis. Le libre vote du Parlement dans la réception des édits n'était pas formellement exprimé, et il n'était pas dit que le roi ne tiendrait plus de ces lits de justice où il venait imposer sa volonté. On ne sent point dans les rédacteurs de cet acte de vrais hommes politiques.

La déclaration du 24 octobre n'en fut pas moins reçue du public avec grand applaudissement, et comme un triomphe éclatant pour LA FRONDE, ainsi que l'on commençait d'appeler le parti opposé à la cour. Ce nom venait de ce qu'on avait comparé les plus jeunes et les plus remuants des conseillers au Parlement à des bandes de jeunes garçons qui avaient coutume de s'assembler dans les fossés de la ville pour s'y battre à coups de fronde. Les mécontents adoptèrent le nom de « frondeurs », et se firent gloire de bien « fronder » la cour. C'était là un nom d'origine assez frivole pour un grand parti politique, et cela ne promettait pas une révolution bien sérieuse.

La déclaration du 24 octobre n'assura point la paix publique. La cour n'était pas résignée à sa défaite ; le Parlement n'avait ni modération dans sa victoire, ni intelligence des nécessités de l'État. On recommença de se quereller à propos de tout. Le Parlement paralysait tous les efforts que faisait le gouvernement pour trouver de l'argent. Le peuple, persuadé qu'on ne songeait qu'à le surprendre, était toujours prêt à sauter sur ses piques.

Le peuple ne se trompait pas. Mazarin avait d'abord souhaité véritablement de transiger ; mais la déclaration du 24 octobre avait de beaucoup dépassé les concessions qu'il jugeait possibles, surtout au point de vue des ressources financières, et il ne songeait plus qu'à gagner le grand capitaine Condé pour agir avec lui contre Paris.

Condé hésita quelque temps. Génie éclatant et inspiré sur le champ de bataille, esprit très-étendu et très-cultivé, au courant des sciences, d'un goût élevé en littérature, il était tout à fait inférieur à lui-même dans la politique, et son ambition altière, mais vague, ne sut jamais se tracer un plan de conduite raisonné et soutenu.

La reine et le ministre finirent par l'entraîner, en lui promettant de ne gouverner que d'après ses avis, et en lui faisant un don considérable aux dépens du domaine royal.

La reine, le ministre et le prince résolurent de se hâter d'opérer contre Paris pendant que l'hiver suspendait les opérations militaires en Flandre. Condé avait proposé une attaque à force ouverte ; Mazarin n'osa livrer bataille dans Paris, et il fut convenu qu'on bloquerait la capitale, qui ne tiendrait pas huit jours, pensaient les trois alliés, si l'on interceptait les arrivages.

Dans la nuit des Rois (5-6 janvier 1649),

Anne d'Autriche enleva ses deux fils et partit, suivie à la hâte par les princes du sang et les principaux de la cour. La reine et les compagnons de sa fuite allèrent s'installer, ou plutôt camper sur la paille dans le château démeublé de Saint-Germain. En ce temps-là, les châteaux royaux n'étaient pas meublés en permanence, et la cour voyageait de l'un à l'autre, traînant son mobilier après elle. La cour attendit là les troupes mandées de l'armée de Flandre.

Le peuple de Paris se montra fort irrité, mais ni étonné ni effrayé. Il ferma de lui-même les portes de la ville, en menaçant de mort quiconque voulait sortir pour rejoindre la cour. Une lettre envoyée au nom du roi annonça au prévôt des marchands et aux échevins que le roi avait été obligé de quitter Paris, pour échapper aux mauvais desseins de certains membres du Parlement qui conspiraient de se saisir de sa personne. Le lendemain arriva une seconde lettre officielle qui enjoignait au Parlement de se transporter de Paris à Montargis.

Le Parlement répondit par un ordre au procureur général et aux avocats généraux d'aller à Saint-Germain demander à la reine les noms des personnes désignées dans la lettre expédiée au prévôt et aux échevins, ou les noms de leurs accusateurs, pour qu'il fût procédé contre les uns ou les autres selon la rigueur des lois. La reine refusa de recevoir les envoyés du Parlement, et le chancelier leur déclara qu'il y aurait, sous vingt-quatre heures, vingt-cinq mille soldats autour de Paris, et qu'un arrêt du Conseil venait d'interdire toutes communications avec Paris jusqu'à son entière soumission.

Au récit de ces menaces, le Parlement, à l'unanimité moins une voix, déclara le cardinal Mazarin ennemi du roi et de l'État, lui enjoignit de quitter le royaume sous huitaine, et, passé ce terme, enjoignit à tous de lui courir sus. Le premier président Mathieu Molé lui-même signa (8 janvier).

L'après-midi, l'assemblée générale des corps et communautés de Paris, convoquée par le Parlement à l'Hôtel de ville, autorisa le corps de ville à lever des soldats pour assurer l'approvisionnement de la capitale. Le corps municipal protesta de ne recevoir d'autres ordres que ceux du Parlement. Le Parlement et tous les autres corps se taxèrent à de fortes sommes pour la défense de Paris. Le Parlement, à lui seul, s'imposa un million. Tous les habitants de Paris durent payer; mais les traitants et financiers, en butte à la commune aversion des magistrats et du peuple, furent taxés à part, et rudement.

Avec de l'argent, on eut des soldats. Un général vint bientôt s'offrir. C'était le propre frère du général de la reine, du grand Condé, le jeune prince de Conti. Paul de Gondi, le coadjuteur, qui travaillait à se faire le grand meneur de la Fronde, avait gagné ce jeune homme par l'influence de la sœur de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, renommée pour son esprit et sa beauté. Elle était elle-même poussée dans la faction par l'ambition de son amant, ce la Rochefoucauld qui écrivit plus tard le livre célèbre des *Maximes*.

Le Parlement déclara Conti généralissime. Plusieurs des grands suivirent ce prince à Paris.

La cour était fort désappointée. Elle n'avait pas vingt-cinq mille soldats, comme elle s'en était vantée; elle n'en avait que dix ou douze mille, et cela ne suffisait pas pour affamer Paris. Les provisions entraient de tous côtés par surprise ou par force. Les campagnes étaient soulevées comme Paris, et les villages barricadés recevaient à coups de fusil les fourrageurs des « mazarinistes », comme on appelait les troupes royales. Le Parlement dirigeait tout, réglait tout, police, finances, subsistance de la ville et des troupes. Le prince de Conti reconnaissait être aux ordres de « la Compagnie ». Le gouvernement d.

l'aristocratie de robe était constitué en fait.

La Fronde se propageait au loin. Le 18 janvier, le Parlement de Paris avait invité les autres parlements et les bonnes villes à faire cause commune avec lui. Les 28 janvier et 5 février, il rendit un double arrêt d'union avec les Parlements de Provence et de Normandie. La Fronde avait pris tout à fait le



Le duc de la Rochefoucauld.

dessus dans ces deux provinces. La capitale de la Picardie, Amiens, s'était aussi déclarée pour les Parisiens, par ressentiment de ce qu'on lui avait ôté la libre élection de ses magistrats municipaux.

Le 21 janvier, le Parlement de Paris avait publié un manifeste où il imputait à Mazarin d'avoir refusé une bonne paix avec l'Espagne, grief qui pouvait n'être pas dénué de tout fondement, et d'avoir volontairement entravé les succès des armées françaises, ce qui était absurde. La cour répondit par une déclaration de lèse-majesté contre le Parlement et ses adhérents (23 janvier), et par une lettre au corps de ville de Paris, où Mazarin accusait à son tour le Parlement de servir les ennemis de la France par une funeste diversion. Le même jour, 23 janvier, la cour convoqua les États Généraux pour le 15 mars, à Orléans.

Cela ne fit aucun effet. Le peuple avait perdu confiance dans les États Généraux, où le clergé et la noblesse avaient, vis-à-vis de lui, deux voix contre une, et, ne se sentant pas encore en état de réclamer le gouvernement pour la démocratie, il poursuivit l'expérience qu'il faisait d'une révolution gouvernée par la magistrature.

Les troupes royales s'étaient un peu accrues. Condé essaya d'intimider les Parisiens par un coup d'éclat. A la tête d'une dizaine de mille hommes, il assaillit Charenton, où les généraux frondeurs avaient posté deux mille soldats. Avant que les Parisiens pussent arriver à l'aide, Charenton fut emporté d'assaut et la garnison taillée en pièces (8 février).

Condé n'atteignit pas son but, car il ne put garder Charenton, ni empêcher l'entrée à Paris d'un grand convoi venu d'Étampes. Cependant, des deux côtés les dispositions commencèrent à devenir moins contraires à la paix. La cour envoya au Parlement un héraut pour lui offrir pleine amnistie, à condition qu'il se transportât auprès du roi. Le Parlement refusa de recevoir le héraut, sous prétexte que les rois n'envoyaient de hérauts qu'à leurs égaux ou à leurs ennemis; mais il dépêcha à Saint-Germain les « gens du roi » (procureur général et avocats généraux), pour expliquer son refus à la reine et protester de sa fidélité. La reine, cette fois, les reçut convenablement (12-17 février).

Ce commencement de pourparlers ne faisait pas le compte du turbulent coadjuteur ni des grands de la Fronde, qui ne voulaient point de paix. Ils avaient entamé des négociations secrètes avec l'étranger, et, le 19 fé-

vrier, le prince de Conti présenta au Parlement un agent espagnol expédié par l'archiduc Léopold, gouverneur de Belgique, qui offrait ses secours au Parlement. Conti annonça que l'archiduc proposait de prendre le Parlement pour arbitre de la paix entre la France et l'Espagne.

Le Parlement fut vivement ému. Il n'avait pas, comme les grands, l'habitude d'introduire l'ennemi en France. Une grande partie de « la Compagnie » vota pour qu'on refusât d'écouter l'Espagnol. La majorité décida de l'entendre, mais d'en donner avis à la régente et de ne rien répondre, jusqu'à ce qu'on sût « la volonté de Sa Majesté. »

La présence d'un envoyé de l'ennemi dans Paris profita plus au parti de la paix intérieure qu'au parti de la guerre civile. Une terrible nouvelle arrivée d'Angleterre eut le même résultat. Charles Ier, roi d'Angleterre, emprisonné par ses sujets à la suite de sa défaite dans la grande guerre civile anglaise, avait été condamné à mort et décapité le 9 février 1649. Comme on était bien loin, en France, d'avoir envers les descendants d'Henri IV les sentiments que des luttes acharnées et sanglantes inspiraient aux révolutionnaires anglais contre les Stuarts, cette catastrophe d'un roi mis à mort par son peuple, inouïe jusque-là dans la chrétienté, effraya chez nous plutôt qu'elle n'excita les esprits.

Les députés du Parlement allèrent présenter à la reine les explications convenues (24 février). Le duc d'Orléans et le prince de Condé promirent, au nom de la reine, qu'on laisserait désormais passer les vivres, pourvu que le Parlement expédiât une nouvelle députation avec pleins pouvoirs pour un accommodement. Les États Généraux furent ajournés.

Le Parlement consentit, et la conférence s'ouvrit le 4 mars, à Ruel.

Les prétentions des deux parties furent d'abord tellement éloignées les unes des autres, qu'il semblait impossible de s'entendre. La situation, cependant, s'aggravait de jour en jour. Un grand nombre de villes s'étaient déclarées pour la Fronde, et, là même où l'on n'était pas en insurrection ouverte, on ne payait plus les impôts, à moins que les soldats ne servissent de percepteurs.



La duchesse de Longueville.

Les généraux de la Fronde, à Paris, signèrent secrètement, en dehors du Parlement, des conventions préliminaires avec l'agent espagnol. La cour en eut avis. Il était à craindre que Paris ne se laissât entraîner à traiter avec l'archiduc Léopold, qui était entré en Picardie à la tête d'un corps d'armée.

La grandeur même du péril amena le remède. Mazarin obligea la reine à des concessions. Les députés du Parlement, de leur côté, sentaient bien que le pacte avec l'Espagne, auquel ils étaient poussés par les grands, serait un vrai crime de haute trahison. L'un d'eux, le président de Mesmes,

très-intelligent et très-patriote, inspira au premier président Molé, esprit incertain, mais cœur intrépide, la résolution hardie de dépasser les pouvoirs conférés aux députés, et de signer la paix. Les autres députés suivirent Molé et de Mesmes.

La paix fut conclue le 11 mars. Les conditions en étaient que le Parlement ne tiendrait plus d'assemblée générale du reste de l'année; que la déclaration du 24 octobre serait fidèlement exécutée, si ce n'est que le roi, pendant les années 1649 et 1650, pourrait emprunter à 8 pour 100 l'argent nécessaire à l'État. Les troupes parisiennes devaient être licenciées; les troupes royales, renvoyées dans leurs garnisons; l'agent de l'archiduc à Paris, congédié sans réponse. Tous les particuliers et les corps ayant pris part aux mouvements seraient maintenus dans leurs biens, offices et priviléges. Le roi appellerait quelques-uns des membres du Parlement aux négociations de paix qui se feraient avec l'Espagne.

Ce n'était pas le tout que de signer la paix; il fallait la faire recevoir par le Parlement et par le peuple. Quand on sut que Mazarin restait et avait signé la paix comme ministre, il y eut une furieuse tempête au Palais de Justice. Le Parlement refusa d'abord d'entendre le premier président. Les généraux protestèrent contre le traité avec Mazarin. Le premier président riposta en dénonçant le traité secret des généraux avec l'Espagne, que le Parlement ignorait. Cela changea fort les dispositions de l'assemblée. Les généraux baissèrent le ton, et consentirent que la députation retournât à Ruel, afin de faire comprendre leurs intérêts dans le traité, et de tâcher d'obtenir une nouvelle forme de traité où le nom de Mazarin ne figurât pas.

Le premier président eut un second orage à traverser en sortant de la « grand'chambre », où se tenaient les assemblées du Parlement. La foule ameutée contre la paix menaçait de ses piques « la grande barbe », surnom populaire de Mathieu Molé. Les généraux, et surtout le coadjuteur, s'interposèrent pour le défendre. Du reste, il ne s'effrayait de rien. Un jour que, dans une émeute, un des plus animés criait : A mort! sur lui, il le regarda tranquillement : « Mon ami », dit-il, « quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre! »

Le nom de Mathieu Molé mérite d'être conservé comme un modèle de ce qu'on appelle le courage civil, beaucoup plus rare que le courage militaire.

Les députés du Parlement allèrent, comme il avait été convenu, demander la réforme de quelques articles du traité et négocier les intérêts des généraux; ceux-ci et tous les nobles, grands et petits, à leur suite, élevèrent des prétentions tellement exagérées qu'ils furent la risée de tout le monde. Le temps n'était plus où les grands se partageaient le royaume au gré de leur cupidité. Les généraux frondeurs reculèrent, et déclarèrent que, si Mazarin se retirait, ils renonceraient à tout avantage pour eux et leurs amis. Le Parlement, pour la forme, demanda encore une fois avec eux le renvoi du cardinal. Mazarin resta; la régente fit quelques nouvelles concessions au Parlement, entre autres que le roi ne pourrait emprunter que 24 millions en deux ans. Les généraux et leurs lieutenants eurent quelque argent, mais point de gouvernements de provinces ni de villes fortes.

Tout fut terminé le 30 mars à Saint-Germain, et la paix fut publiée le 2 avril dans Paris.

La paix de Ruel arrêtait la France sur le penchant du précipice, mais pour la remettre dans la situation où elle était la veille de la guerre civile, c'est-à-dire sous le régime de la déclaration du 24 octobre, qui ôtait au pouvoir royal les ressources de l'arbitraire sans les remplacer par d'autres. L'ennemi tâchait de mettre à profit nos embarras. L'archiduc Léopold s'était hâté de repasser la frontière en apprenant le traité de Ruel; mais, rentré

en Flandre, il nous reprit Ypres avant que les troupes françaises eussent pu se remettre en mouvement (10 mai).

Le reste de la campagne fut sans résultat en Flandre. En Catalogne, les Espagnols recouvrèrent quelques places, mais n'osèrent attaquer Barcelone. L'Espagne harassée ne tira pas de nos troubles, à beaucoup près, tout l'avantage que nous pouvions craindre.

Le désordre était général en France. La cour ne pouvait plus solder l'armée ni entretenir la maison du roi. Pendant que la paix se rétablissait à Paris, la guerre civile éclatait en Guyenne et en Provence entre les gouverneurs et la noblesse d'un côté, et les parlements et la bourgeoisie de l'autre.

Un article de la paix de Ruel avait promis expressément le retour du roi à Paris. Cette promesse n'étant pas exécutée, la fermentation avait recommencé dans la capitale. On y publiait contre la cour une multitude de pamphlets. Les mémoires du temps racontent qu'on ne parlait publiquement dans Paris que de république et de liberté, en alléguant l'exemple de l'Angleterre; on disait que la monarchie était trop vieille, et qu'il était temps qu'elle finît. Cependant, la reine et Mazarin s'étant enfin décidés à ramener dans Paris le jeune Louis XIV (18 août 1649), le peuple, surpris de ce retour qu'il n'attendait plus, accueillit bien le roi et sa mère, et ne cria point contre Mazarin.

La cour ne sortait d'un embarras que pour retomber dans un autre. Paris s'adoucissait; mais l'allié et le général de Mazarin lui devenait maintenant plus à charge que ses ennemis. Condé montrait une exigence et une arrogance insoutenables. Mazarin, avec tant d'esprit et de talents, manquait de dignité, et ne savait pas se faire respecter. Condé le traitait avec la dernière impertinence, et ne respectait guère plus la reine. Il obligea Mazarin, par ses menaces, à promettre par écrit de le servir envers et contre tous, et de ne rien faire que par son avis.

Mazarin promit, mais ne songea plus qu'aux moyens de se délivrer de cette tyrannie. Il en trouva un fort adroit; ce fut de mettre Condé aux prises avec les anciens chefs de la Fronde. Il lui fit croire que le coadjuteur Gondi et ses adhérents, persistant dans leur rancune contre lui, parce qu'il avait assiégé Paris, avaient comploté de le faire assassiner. Condé porta plainte au Parlement contre le coadjuteur et le vieux Broussel. Le coadjuteur, fort habile et fort éloquent, n'eut pas de peine à défendre ses amis et lui contre une accusation absurde. L'irritation était au comble entre le parti des frondeurs et le parti de Condé, et ils faillirent se livrer bataille dans le Palais de Justice. La cour avait atteint son but. La reine et Mazarin firent des avances secrètes au coadjuteur, qui vint, de nuit, conférer avec eux au Palais-Royal. Paul de Gondi garantit que Paris ne bougerait pas si l'on arrêtait Condé.

Mazarin n'hésita plus. Le 18 janvier 1650, Condé fut arrêté dans la salle même du Conseil du roi, au Palais-Royal, et conduit prisonnier à Vincennes avec son frère le prince de Conti, le ci-devant général des Parisiens, et son beau-frère le duc de Longueville, qui s'étaient réconciliés avec lui après lui avoir fait la guerre. On fit des feux de joie dans Paris pour la prise de celui qui avait fait allumer tant d'autres feux de joie pour ses victoires.

Le lendemain, les grands et le Parlement furent convoqués au Palais-Royal, afin d'entendre une déclaration où étaient exposés les motifs de l'arrestation des princes. Le Parlement ne réclama point l'exécution de la déclaration du 24 octobre, qui interdisait de détenir ni de poursuivre personne, si ce n'est conformément aux lois et ordonnances. Le Parlement abandonnait ainsi sa plus importante conquête sur le pouvoir arbitraire, à la première occasion où les principes se trouvaient en désaccord avec la passion du moment. Cela n'était pas un bon présage

pour le succès de la révolution parlementaire.

L'ancienne Fronde parlementaire et bourgeoise était maintenant l'alliée de la cour. Une nouvelle Fronde nobiliaire essaya de lever l'étendard pour la délivrance des princes captifs. Deux femmes se mirent à la tête de cette nouvelle faction : la duchesse de Longueville, qui avait déjà joué un rôle dans la



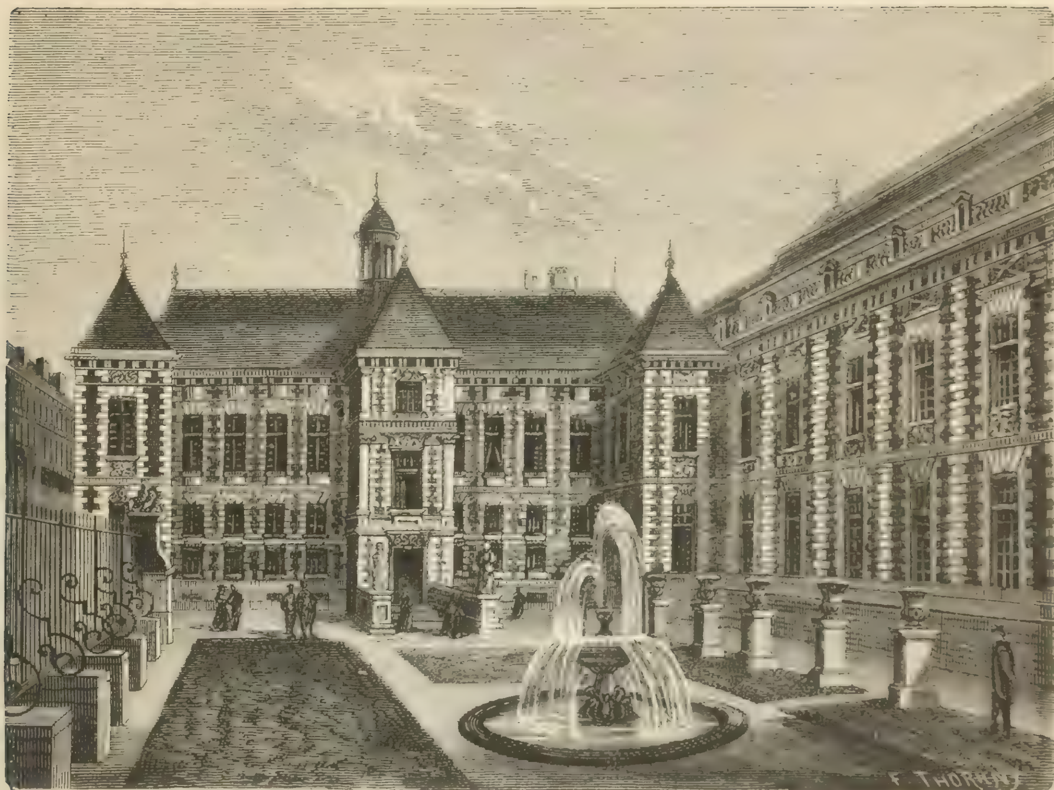
Gaston d'Orléans.

première Fronde, et la jeune princesse de Condé, femme du grand Condé, nièce de Richelieu, et sœur de ce vaillant amiral de Brézé qui avait été tué dans sa quatrième victoire navale sur les Espagnols. Le maréchal de Turenne tourna contre la cour, entraîné par sa reconnaissance pour des services que lui avait rendus Condé, et Mme de Longueville, aux séductions de laquelle il n'était pas aisé de résister, l'amena à traiter avec l'Espagne.

La nouvelle Fronde tenta sans succès de soulever la Normandie et la Bourgogne, provinces dont le duc de Longueville et le prince de Condé avaient eu le gouvernement ; mais elle réussit mieux dans la Guyenne, par la faute de Mazarin. Le ministre s'était obstiné à maintenir dans le gouvernement de Guyenne le duc d'Épernon, qui était le fils et l'héritier de l'ancien favori d'Henri III, et le même personnage dont nous avons parlé sous le nom de la Valette, au temps de Richelieu. Ce duc était détesté des populations, et il y avait déjà eu à Bordeaux de violentes révoltes contre lui. La princesse de Condé, qui avait rejoint en Limousin le duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, et le duc de la Rochefoucauld, l'amant de Mme de Longueville, marcha sur Bordeaux avec un corps d'insurgés rassemblé par les deux ducs et par leurs amis. Le peuple ouvrit les portes de la ville à la princesse, malgré les magistrats municipaux (31 mai). Le Parlement de Bordeaux, entraîné par le peuple, rendit un arrêt portant que le roi serait prié d'agréer que la princesse demeurât dans la ville, et de prendre en considération la requête de la princesse sur la remise des princes prisonniers à leurs juges naturels.

Pendant ce temps, Turenne, avec quelques régiments attachés à Condé, avait joint l'archiduc Léopold et était entré avec lui en Picardie. L'archiduc et Turenne attaquèrent la ville de Guise ; mais la garnison et les habitants se défendirent vigoureusement, tandis que le maréchal du Plessis-Praslin, à la tête d'une petite armée, coupait les vivres à l'ennemi. L'archiduc et Turenne furent obligés de lever le siége (2 juillet).

La reine et Mazarin marchèrent contre Bordeaux, après avoir resserré leur alliance avec les chefs de l'ancienne Fronde. Cette alliance était tout à fait nécessaire à la cour, car le parti de Condé était parvenu à entamer le Parlement de Paris. Le Parlement de Bordeaux ayant invité celui de Paris à assurer l'exécution de la déclaration du 24 octobre et



Ancien palais Mazarin (aujourd'hui Bibliothèque impériale).

à intervenir en faveur de la paix en Guyenne, plus d'un tiers du Parlement de Paris vota pour la délivrance des princes, « quand les affaires de l'État le permettraient », et la majorité arrêta que des remontrances seraient adressées à la reine en faveur de la province de Guyenne et du Parlement de Bordeaux (7 juillet).

La princesse de Condé et les grands, ses alliés, venaient de recevoir publiquement à Bordeaux un agent de l'Espagne, et le Parlement de Bordeaux, tout en protestant, pour la forme, contre la présence de cet envoyé étranger, avait décrété des remontrances contre Mazarin, et interdit l'entrée de la ville au ministre et aux troupes du roi.

La cour, arrivée à Libourne, se mit tout à la fois à guerroyer et à négocier avec Bordeaux. Les négociations n'aboutirent pas. Le maréchal de la Meilleraie emporta d'assaut le faubourg Saint-Surin (5 septembre), mais la résistance avait été très-meurtrière ; d'autres attaques contre la porte Digeaux furent repoussées, et la petite armée de la Meilleraie ne fut pas en état d'assiéger Bordeaux en règle.

Les nouvelles du nord étaient alarmantes. L'archiduc et Turenne avaient fait une pointe, franchi l'Aisne, s'étaient placés entre Paris et le corps d'armée de du Plessis-Praslin, et s'efforçaient d'exciter par leurs agents un soulèvement dans Paris.

Paris ne bougea pas. Le Parlement de Paris vota une avance d'un an sur le droit annuel qu'il payait au roi, afin de mettre la ville en défense. Le duc Gaston d'Orléans et le Parlement s'entremirent de nouveau pour la paix entre la cour et les Bordelais.

Mazarin avait hâte de sortir de cette crise. Bordeaux, de son côté, souffrait dans ses intérêts, et ne voulait pas perdre sa vendange. La princesse de Condé et les grands ne purent empêcher qu'on s'accommodât. La paix fut conclue le 1er octobre, sur les bases proposées par le duc d'Orléans et le Parlement de Paris. La princesse et ses amis furent compris dans l'amnistie accordée aux Bordelais, et le duc d'Épernon fut révoqué de son gouvernement. Il ne fut pas question de la délivrance des princes.

Les affaires du dehors avaient contribué à rendre Mazarin facile envers Bordeaux. Les Espagnols avaient profité de nos discordes plus que l'année précédente. Comme, faute d'argent, nous n'avions plus de flotte à la mer, ils avaient repris tout à leur aise nos conquêtes de la côte de Toscane, Piombino et l'île d'Elbe. Ils avaient eu aussi des succès en Catalogne.

De retour à Paris, Mazarin reprit l'offensive contre l'ennemi dans le nord. L'archiduc Léopold était rentré en Belgique, laissant à Turenne un gros corps de cavalerie et quelque infanterie pour garder les positions qu'ils avaient occupées ensemble sur le territoire français, entre la Meuse et l'Aisne. Mazarin joignit le maréchal du Plessis-Praslin avec les troupes revenues de Guyenne, et l'armée française se porta sur Rethel, où l'ennemi avait mis garnison. La place fut reprise en quatre jours. Du Plessis se retourna contre Turenne, qui accourait au secours de la garnison de Rethel. Du Plessis, très-inférieur en cavalerie, mais très-supérieur en infanterie, entremêla, suivant la tactique du seizième siècle, ses pelotons de tirailleurs et ses bataillons de piquiers avec ses escadrons. Cette manœuvre, imprévue de Turenne, réussit, comme elle avait souvent réussi autrefois. Turenne fut complétement défait, et rejeté hors de la Champagne (15 décembre).

Mazarin, tout fier de cette victoire à laquelle il avait assisté en personne, se croyait bien fort, quand jamais il n'avait été plus menacé. Il avait commis une imprudence qui ne se conçoit pas : il avait refusé de procurer le chapeau de cardinal au coadjuteur, qui réclamait cette dignité pour prix de ses services. Mazarin ne s'était maintenu qu'en opposant l'une à l'autre l'ancienne et la nouvelle Fronde, et il se brouillait sans nécessité avec l'homme habile et redoutable qui tenait l'ancienne Fronde dans sa main. Le coadjuteur traita aussitôt en secret avec le parti de Condé. Les deux Frondes se réunirent contre le ministre.

La princesse de Condé avait présenté une requête au Parlement afin que les princes fussent remis en liberté ou jugés. La loi était pour le parti de Condé, qui ne demandait au Parlement que d'être fidèle à ses principes et de faire enfin exécuter la déclaration du 24 octobre. Le terrain était excellent. Le coadjuteur en profita pour tout entraîner. Le premier président Molé lui-même vota pour la liberté des princes. Le Parlement décida de demander leur délivrance au roi et à la régente, et de rester en permanence jusqu'à la réponse de la reine (30 décembre).

Mazarin ne sut se décider ni à résister par la force, ni à transiger à temps. Après un mois de délais, la régente répondit enfin au Parlement que le roi consentait à rendre la liberté aux princes, et à offrir une complète amnistie (30 janvier 1651). Il était trop tard; ce même jour, un pacte secret avait été signé entre l'oncle du roi, le duc d'Orléans, dont le coadjuteur était parvenu à s'emparer, et le parti de Condé. On était convenu de chasser Mazarin.

Le lendemain, comme le duc d'Orléans se trouvait chez le roi, Mazarin, contre sa coutume, se laissa emporter, dans la conversation, à exprimer tout son ressentiment contre le Parlement et les frondeurs; il les compara au Parlement anglais et aux révoltés qui avaient mis à mort le roi Charles Ier. Gaston

d'Orléans se récria contre « ces calomnies dont on empoisonnait l'esprit du roi son neveu », et sortit brusquement ; puis il déclara qu'il ne mettrait plus les pieds au Palais-Royal tant que le cardinal y serait, et il enjoignit aux maréchaux de France, aux prévôt et échevins de Paris, et aux chefs de la milice bourgeoise, de n'obéir qu'à lui, en sa qualité de lieutenant général du royaume. Il fit dénoncer au Parlement, par le coadjuteur, les propos que Mazarin avait tenus devant lui. Le Parlement, exaspéré, arrêta que le roi et la régente seraient suppliés de mettre les princes en liberté au plus tôt, et d'éloigner de la personne du roi et de ses conseils le cardinal Mazarin. Il enjoignit à tous les agents de la force publique de n'obéir qu'au duc d'Orléans. C'était, en fait, suspendre Anne d'Autriche de la régence (3-6 février).

Mazarin se résigna à céder en apparence. Il sortit de Paris le 6 février au soir ; mais il n'alla pas plus loin que Saint-Germain. La reine avait promis que, si le duc d'Orléans ne se laissait pas regagner, elle irait avec le roi rejoindre le cardinal, afin de s'accommoder avec les princes prisonniers, en dehors de Gaston d'Orléans et du Parlement. Les princes avaient été transférés de Vincennes à la tour du Havre.

La reine annonça aux députés du Parlement que Mazarin était parti sans espoir de retour ; sur quoi le Parlement enjoignit au cardinal et à sa famille de vider le royaume sous quinzaine. Passé ce délai, permission à tous de leur courir sus.

Anne d'Autriche, cependant, s'apprêtait à enlever le jeune roi dans la nuit du 9 au 10 février. Elle fut trahie. Le coadjuteur, averti, appela aux armes la milice bourgeoise et la noblesse frondeuse. Le Palais-Royal fut cerné ; un officier des gardes du duc d'Orléans entra chez la reine et se fit, d'autorité, montrer le roi couché et endormi, ou faisant semblant. Durant quelque temps, la régente et le jeune roi furent véritablement prisonniers au Palais-Royal.

Une autre nuit, ce ne fut plus seulement un officier, ce fut le peuple qui pénétra dans le Palais pour s'assurer qu'on n'avait pas emmené le roi. La reine se mit sous la protection de deux officiers de la milice bourgeoise, dont l'un avait été laquais.

Mazarin, à la nouvelle de ce qui s'était passé dans la nuit du 9 février, partit pour le Havre, et alla en personne tirer de prison les princes, sans doute dans l'espoir de jeter de la défiance entre eux et l'ancienne Fronde. Condé l'accueillit convenablement ; mais, lorsque Mazarin s'en alla, le prince laissa échapper un grand éclat de rire qui put arriver jusqu'aux oreilles du ministre vaincu (13 février).

Les princes partirent pour Paris ; le cardinal, pour l'exil. Il alla s'établir sur le Rhin, à Brühl, près de Cologne.

Mazarin n'était pas encore au delà des frontières, que la coalition qui l'avait abattu se dissolvait déjà. Le Parlement ayant demandé qu'une déclaration royale exclût les cardinaux des conseils du roi, l'assemblée du clergé protesta violemment. Le duc d'Orléans soutint le clergé, dans l'intérêt du coadjuteur, qui visait à être cardinal et ministre. La reine accorda la déclaration au Parlement, espérant bien la révoquer plus tard.

Une grande assemblée de noblesse entra à son tour en querelle avec le Parlement, réclama le rétablissement intégral des privilèges de son ordre, sans cesse menacés et amoindris, disait-elle, par les officiers de justice, et demanda les États Généraux, convoqués et non réunis en 1649. L'assemblée du clergé se joignit à celle de la noblesse, et les deux ordres privilégiés essayèrent d'attirer à eux la bourgeoisie de Paris ; mais les Parisiens restèrent du côté du Parlement. Le duc d'Orléans et le prince de Condé flottèrent entre les deux partis et ne se décidèrent point.

Le Parlement se mit à délibérer « touchant

l'assemblée (de la noblesse et du clergé) qui se tenait en dépit des lois et de l'autorité royale. » La noblesse délibéra sur la proposition « de jeter monsieur le premier président à la rivière. » La reine intervint, promit les États Généraux pour le 8 septembre, et manda à l'assemblée de la noblesse de se dissoudre. La noblesse se sentit hors d'état de réaliser ses bravades, le peuple de Paris étant contre elle, et se sépara (23 mars).



Le comte d'Harcourt.

Mille intrigues s'entre-croisaient à la cour. La reine, guidée de loin par les conseils de Mazarin, parvint à brouiller de nouveau les deux Frondes, puis à s'entendre avec le coadjuteur contre Condé, en promettant au coadjuteur ce chapeau de cardinal qui lui tenait tant à cœur. On projeta d'arrêter Condé une seconde fois. Condé ne se laissa pas reprendre, et, pendant deux mois, disputa le terrain dans le Parlement à la reine et au coadjuteur. L'animosité était au comble entre Condé et le coadjuteur : des offenses personnelles, des affaires de femmes, envenimaient les querelles politiques. Le belliqueux prélat, escorté d'une bande de gens armés, bravait dans le Palais de Justice le grand Condé et ses amis, et, plusieurs fois, le sanctuaire de la magistrature faillit devenir un théâtre de carnage. Un jour, le duc de la Rochefoucauld, l'amant de Mme de Longueville, prit le coadjuteur entre les deux battants d'une porte, et voulut le faire poignarder. Ce fut le fils du premier président qui sauva le coadjuteur.

Condé l'emporta, par la poltronnerie du duc d'Orléans, qui obligea la reine à céder au prince, afin d'empêcher qu'on ne se battît. Deux déclarations royales furent envoyées au Parlement : l'une reconnaissait l'injustice de l'emprisonnement des princes ; l'autre répétait, au nom du roi, toutes les accusations des partis contre Mazarin, que le roi et la régente s'engageaient à ne jamais rappeler (5 septembre). Anne d'Autriche avait consenti à flétrir publiquement l'homme auquel elle gardait son cœur et auquel elle se promettait secrètement de rendre la France. Cela dit tout sur le caractère de la reine.

Le 7 septembre, le jeune Louis XIV, qui avait accompli sa treizième année et atteint sa majorité, alla en personne annoncer au Parlement et aux pairs du royaume que, suivant les lois de son État, il voulait en prendre lui-même le gouvernement. Cela signifiait simplement, en réalité, qu'Anne d'Autriche, et, derrière elle, Mazarin, allaient désormais gouverner au nom du roi au lieu de gouverner au nom de la régence.

Entre les princes et les grands, un seul manquait au cortége royal, mais c'était le plus important : c'était Condé. Au moment où une déclaration royale proclamait solennellement son innocence, il partait pour faire la guerre civile et s'allier à l'étranger.

Il n'était pas possible d'imaginer une entreprise plus inexcusable. Condé le sentait ; mais il n'eut pas le courage de résister à l'in-



Le jeune roi Louis XIV se rendant au Parlement.

fluence de sa sœur, de la Rochefoucauld et de quelques autres des grands. « Vous le voulez! » disait-il, « souvenez-vous que je tire l'épée malgré moi, et que je serai le dernier à la remettre dans le fourreau! »

Sa sœur, Mme de Longueville, n'avait pas d'autre but politique que de servir l'ambition inquiète de son amant la Rochefoucauld et d'éviter de retourner avec son mari. C'était pour de tels motifs qu'on bouleversait la France.

Condé alla droit à Bordeaux, où le peuple et le Parlement se déclarèrent pour lui, comme ils s'étaient déclarés pour sa femme l'année précédente. Il avait compté revenir de la Garonne sur la Seine avec ce qu'il aurait pu ramasser de forces dans le midi, pendant que des régiments sur lesquels il comptait dans le nord se réuniraient aux Espagnols de Belgique, sous les ordres de Turenne, pour le rejoindre devant Paris.

Ce plan manqua par le refus de Turenne et d'une partie des troupes sur lesquelles le prince avait compté. Turenne, qui était un homme sage et qui avait le sentiment du devoir, se reprochait d'avoir cédé aux habitudes criminelles des grands, et de s'être associé à l'ennemi contre le gouvernement de son pays. Il ne voulut pas recommencer.

L'archiduc Léopold ne rentra point en France; mais, renforcé par deux ou trois mille soldats français du parti de Condé, il nous reprit encore quelques places en Flandre. La reine envoya deux maréchaux défendre la frontière du nord, et passa la Loire avec le roi et des troupes commandées par le comte d'Harcourt.

A la nouvelle de l'approche du roi, Bour-

ges, qui avait d'abord accueilli le prince de Conti et la duchesse de Longueville, les chassa et ouvrit ses portes à la cour. Le jeune Louis XIV récompensa les habitants en les autorisant à démolir le vieux donjon de leur cité. Il ôta de sa main la première pierre, et le peuple eut bientôt dispersé les derniers vestiges de la grosse tour, avec l'acharnement qu'il montrait partout contre ces vieux nids de tyrannie.

De Bourges, la cour alla s'établir à Poitiers, et dépêcha le comte d'Harcourt et ses troupes vers la Charente. Les grands, qui avaient gardé plus d'influence dans le sud-ouest que dans le reste du royaume, avaient entraîné dans la faction de Condé une grande partie des pays de la Charente et de la Dordogne, et Condé venait de conclure avec l'Espagne un traité qui lui promettait de l'argent, des soldats et des vaisseaux. Une petite escadre espagnole entra bientôt en effet dans la Gironde, et Condé livra à ses auxiliaires étrangers, comme places de sûreté, Talmont, puis Bourg, qui les rendait maîtres du confluent de la Garonne et de la Dordogne.

L'arrivée d'Harcourt arrêta les progrès de la révolte. Les nouvelles levées des rebelles ne tinrent pas devant les vieux régiments d'Harcourt, qui força Condé de lever le siége de Cognac, puis courut au secours des Rochellois, soulevés contre leur gouverneur, partisan de Condé. Les tours du port, seules fortifications qu'eût laissé subsister Richelieu, furent reprises par les bourgeois unis aux soldats royaux (17-27 novembre). Harcourt obligea ensuite Condé à reculer de la Charente sur la Gironde et la Dordogne. L'amour-propre du grand Condé dut être cruellement froissé dans cette lutte malheureuse.

La guerre avait bien commencé pour la cour dans le sud-ouest; mais les nouvelles de Paris étaient moins rassurantes. A la vérité, le Parlement, le 4 décembre, enregistra une déclaration de lèse-majesté contre les princes rebelles, envoyée par la cour; mais, quelques jours après, il se réunit pour délibérer sur l'annonce du retour de Mazarin. Le cardinal, en effet, trouvant dans la révolte de Condé une raison suffisante de rompre son ban, avait vendu tout ce qu'il avait pour faire de l'argent et lever des soldats sur les territoires de Cologne et de Liége, et il les amenait au secours du roi; Anne d'Autriche lui en avait fait expédier l'autorisation.

Le Parlement, à l'unanimité, décida de prier le roi de faire observer sa déclaration du 6 septembre, qui bannissait Mazarin à perpétuité. Le coadjuteur ne put rien pour la reine; on lui reprocha en face de s'être vendu à Mazarin pour un chapeau de cardinal (13 décembre).

Mazarin brava l'arrêt du Parlement. Il entra en Champagne avec les troupes à sa solde, et fut accueilli et renforcé par les chefs militaires de la frontière. Le Parlement le déclara criminel de lèse-majesté, enjoignit à tous de lui courir sus, ordonna de vendre ses meubles et sa bibliothèque, et de prendre sur le produit de cette vente 150,000 livres pour récompenser quiconque le livrerait mort ou vif. Cet arrêt était doublement insensé et monstrueux. Il provoquait à l'assassinat, et, pour solder les assassins, il dilapidait une magnifique bibliothèque, dont Mazarin ouvrait libéralement l'accès à tous les savants et les lettrés (29 décembre).

Le palais de Mazarin est précisément devenu la grande Bibliothèque nationale; les anciens bâtiments, avec leur décoration et leurs peintures, subsistent encore en partie. La bibliothèque de Mazarin ne fut pas entièrement dispersée, et ce qui en resta forme le fonds primitif de la Bibliothèque Mazarine actuelle.

Le Parlement acheva de se jeter en dehors de tout principe et de tout ordre légal, en invitant le duc d'Orléans à employer l'autorité du roi et « la sienne » pour l'exécution de l'arrêt. Le duc d'Orléans n'était plus rien lé-

galement dans l'État depuis la majorité du roi.

Le coadjuteur, qui gouvernait toujours le duc d'Orléans, poussait le Parlement à constituer un tiers parti armé entre le parti de Mazarin et celui de Condé. Le Parlement ne le fit pas. Après avoir commis les énormités que nous venons de dire, il recula devant les conséquences les plus nécessaires de ses actes. Il refusa de saisir l'argent des impôts, attendu que « les deniers du roi étaient sacrés », et la grand'chambre du Parlement défendit de lever des soldats contre Mazarin sans commission du roi, parce que le roi était majeur, et qu'on ne pouvait plus maintenant agir comme en 1649.

Il n'y avait plus à douter que le Parlement ne fût au-dessous du grand rôle qu'il avait ambitionné. Il était évidemment incapable de gouverner la France.

Personne ne tenta de gagner la récompense promise à qui tuerait Mazarin. On n'était plus au temps de la Ligue. Le cardinal s'avança quasi sans obstacles jusqu'au cœur de la France avec son petit corps d'armée. Le conseil d'État cassa l'arrêt du Parlement du 29 décembre, et le roi signifia au Parlement l'autorisation qu'il avait donnée à la rentrée de Mazarin. Le Parlement se contenta de voter des remontrances (25 janvier 1652).

Le Parlement abdiquait, en passant de la violence à la faiblesse. Le duc d'Orléans échappa au coadjuteur, et traita secrètement avec Condé. Le rôle de Paul de Gondi était fini, comme celui du Parlement. Mazarin, à la fin de janvier, rejoignit la cour à Poitiers, et reprit ouvertement la direction des affaires.

Harcourt continuait d'avoir le dessus contre Condé sur la Dordogne et la haute Garonne, comme auparavant sur la Charente. L'Espagne, fort occupée de sa principale affaire, qui était de recouvrer la Catalogne à la faveur de nos troubles, tenait mal ses promesses à Condé, et ne lui envoyait pas les nouveaux secours attendus.

Les choses n'allaient pas aussi bien pour la cour au nord de la Loire. Le retour de Mazarin avait causé beaucoup de mécontentement, et le gouverneur d'Anjou venait de faire déclarer Angers pour Condé. Le duc d'Orléans avait rappelé de l'armée du nord quelques troupes qui dépendaient de lui; car les princes avaient encore la disposition de régiments qui portaient leur nom, abus que Richelieu n'avait pas fait disparaître, et ces troupes s'apprêtaient à se réunir à des restes de régiments appartenant aux Condé, et même à un corps espagnol.

La cour reprit le chemin de la Loire, et envoya ses troupes contre Angers. Les habitants obligèrent le gouverneur d'Anjou à se soumettre (28 février). L'armée royale remonta la Loire dans la direction d'Orléans. Le corps d'armée formé par la réunion des troupes du duc d'Orléans, des partisans de Condé dans le nord et des auxiliaires espagnols, marcha de son côté, par la Beauce, vers Orléans.

On tâcha, des deux côtés, de gagner les Orléanais. Le 27 mars, Orléans vit se présenter à l'une de ses portes le premier président Molé, qui faisait alors fonction de garde des sceaux, à la tête du Conseil du roi; à une autre porte, la fille du duc d'Orléans, connue en ce temps sous les noms de « la grande Mademoiselle » et de « Mademoiselle de Montpensier », parce qu'elle était, du chef de sa mère, l'héritière des grands domaines de l'ancienne branche de Bourbon-Montpensier. C'était une personne aussi hardie que son père était timide, mais de plus de vaillance que de jugement. Quoiqu'elle eût vingt-cinq ans, et le roi moins de quatorze, elle s'imaginait l'obliger à l'épouser en lui faisant la guerre.

Les magistrats municipaux refusant l'entrée à la princesse, elle souleva les bateliers, qui enfoncèrent la porte la plus voisine de la

rivière. Elle passa à travers la porte brisée, et le peuple la porta en triomphe à l'Hôtel de ville, et hua le Conseil du roi, qui dut se retirer en toute hâte. Orléans, toutefois, ne voulut pas recevoir les troupes des princes.

La cour et ses troupes se portèrent sur Gien. C'était Turenne qui commandait la petite armée royale. L'armée des princes marcha vers Montargis pour se placer entre Paris et « les mazarins ». Paris était neutre de fait, le duc d'Orléans étant convenu avec le gouverneur royal de Paris que les gens de guerre des deux partis n'approcheraient pas de dix lieues de la capitale.

Turenne, avec huit ou neuf mille soldats, comptait bien venir à bout de dix à onze mille ennemis très mal commandés; mais, tout à coup, Condé arriva de Guyenne au camp des rebelles, après avoir traversé la plus grande partie de la France à franc étrier. L'armée royale était campée, en deux divisions, à Bléneau et à Briare. Le 7 avril, à la nuit tombante, Condé fondit sur la division de Bléneau, celle où n'était pas Turenne, et la mit en déroute. Il y eut grande panique à la cour. Déjà l'on songeait à s'enfuir de Gien à Bourges. Mais Turenne était là. Il était accouru de Briare à Bléneau, et s'était si bien posté, que Condé, avec trois hommes contre un, ne put jamais le forcer dans sa position. La division battue se rallia et rejoignit Turenne. La nuit d'après, les deux armées se retirèrent chacune de leur côté.

Condé, laissant ses troupes à ses lieutenants, courut à Paris pour tâcher d'entraîner la grande ville. Le Parlement avait maintenu ses arrêts contre Mazarin, et suspendu l'effet de la déclaration royale qu'il avait enregistrée contre les princes. Il arrêta de renouveler ses remontrances au roi contre le cardinal, et invita le corps de ville de Paris à en faire autant, ce qu'autorisa une assemblée générale de la ville. Mais tout cela n'était que des paroles, et Condé n'obtint rien de plus.

Ce n'était pas la peine de quitter son armée. Turenne avait profité de son absence. Il avait tourné l'armée des princes, et s'était placé à son tour entre elle et la capitale. Il voulait conduire le roi droit à Paris. Mazarin n'osa risquer un tel coup, et la cour alla s'établir à Saint-Germain. Les troupes des deux partis commencèrent d'occuper les postes autour de Paris, et la convention de neutralité pour un rayon de dix lieues fut mise à néant (fin avril).

L'agitation était extrême dans Paris. L'irritation du peuple se tournait contre ce Parlement qui ne savait faire ni la paix ni la guerre. Une grande partie de la population était disposée à subir Mazarin par découragement; une autre partie, la plus énergique, à s'unir à Condé, non par sympathie, mais par colère. Les nombreux pamphlets du moment témoignent des sentiments contradictoires qui fermentaient dans Paris. Dans un violent pamphlet écrit en faveur des princes contre Mazarin et contre le Parlement, la phrase suivante éclate comme un coup de tonnerre :

« Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre ! »

On entendit plus d'une fois le cri de : République ! dans Paris. Le peuple, au fond, eût voulu se débarrasser à la fois de tous ses dominateurs, mais ne s'en sentait pas encore la force.

Turenne poussa vivement la guerre. Tandis que Condé perdait son temps à Paris, Turenne surprit et écrasa une partie de l'armée rebelle dans les faubourgs d'Étampes (4 mai); puis il se rapprocha de Paris, fit occuper Saint-Denis et attaquer le pont de Saint-Cloud.

Le tumulte était terrible dans Paris. Condé saisit l'occasion. Il appela le peuple aux armes. Plusieurs milliers de Parisiens le suivirent. Il mit en tête le peu qu'il avait de sol-



Mademoiselle fait tourner les canons de la Bastille contre l'armée du roi, et met le feu à la première pièce.

dats à sa disposition, et, informé que la garnison de Saint-Cloud avait repoussé l'attaque, il mena les Parisiens prendre d'assaut Saint-Denis (11 mai).

Saint-Denis fut reperdu le lendemain, les habitants s'étant soulevés contre les gens des princes ; mais Condé n'en avait pas moins réussi à compromettre dans sa cause le peuple de Paris. La cour, voyant que les attaques contre la banlieue exaltaient Paris au lieu de l'effrayer, s'en alla de Saint-Germain à Melun (24 mai). Turenne, renforcé, entreprit d'assiéger dans Étampes, avec dix mille hommes, six ou sept mille soldats qui restaient aux princes.

Une intervention inattendue fit manquer le siége d'Étampes. Le duc Charles de Lorraine vivait, depuis bien des années, comme un chef d'aventuriers, à la tête d'une petite armée de soldats mercenaires qu'il avait mis tour à tour à la solde de l'empereur et de l'Espagne. Il négociait maintenant avec les deux partis qui se disputaient la France, dans l'espoir de recouvrer son duché. Après avoir pillé la Champagne pendant quelques semaines, avec des excès horribles, il fut décidé, par l'argent de l'Espagne, à se déclarer pour les princes, et arriva sur la Seine, au-dessus de Paris, avec sept ou huit mille soldats. Turenne leva le siége d'Étampes, marcha droit au duc Charles, qui était déjà rentré en pourparlers avec la cour, et le somma de quitter la France ou de combattre. Le duc ne voulut point hasarder l'armée qui était tout son bien, traita, et s'en alla (15 juin).

Les troupes des princes, sorties d'Étampes, vinrent s'établir à Saint-Cloud. Turenne

se porta au nord de Paris, afin d'empêcher la jonction de Condé avec des renforts espagnols qu'il attendait de Belgique.

Pendant ce temps, le Parlement négociait avec la cour. Aux remontrances du Parlement contre le retour de Mazarin, il avait été répondu que le roi pourrait permettre au cardinal de se retirer, en lui donnant un emploi au dehors (une ambassade pour traiter de la paix avec l'Espagne), après lui avoir rendu justice pour la réparation de son honneur; mais qu'il fallait, avant tout, que les princes donnassent des garanties de leur désarmement et de leur rupture avec les étrangers.

Le Parlement, après avoir consulté les princes, arrêta d'envoyer annoncer au roi que Gaston d'Orléans et Condé étaient prêts à exécuter les conditions qu'on leur imposait, si le roi éloignait Mazarin. Cette réponse ne décidait rien, les princes ne donnant pas les garanties préalables que la cour réclamait d'eux. Ce n'était ni la guerre ni la paix. Le peuple perdit patience. A la sortie de la séance, il chargea les membres du Parlement à coups de poing, à coups de bâton, et même à coups de fusil. Beaucoup de magistrats furent blessés ou contusionnés (25 juin). Le Parlement suspendit ses séances, en attendant qu'une assemblée de ville eût pourvu à garantir « la sûreté de la justice. »

La cour voulut profiter des désordres de Paris pour presser vivement la guerre. Elle vint s'établir à Saint-Denis, et Turenne jeta un pont de bateaux sur la Seine, afin de tourner la position de Condé, qui était à Saint-Cloud. Condé avait maintenant à peine six mille hommes contre douze mille. Il évacua Saint-Cloud, et tâcha d'atteindre Charenton par une marche de nuit. Il voulait occuper ce poste avantageux au confluent de la Seine et de la Marne.

Turenne, averti du mouvement de Condé, marcha rapidement par la plaine Saint-Denis avec le gros de ses troupes, et son avant-garde atteignit et culbuta, à la hauteur du faubourg Saint-Martin, l'arrière-garde de Condé. Le prince, ne pouvant plus gagner Charenton, s'arrêta dans le faubourg Saint-Antoine, afin d'y recevoir le choc (2 juillet).

Les Parisiens avaient récemment fortifié le faubourg par des fossés et des barricades pour arrêter les bandes pillardes du duc de Lorraine. Condé fit percer de meurtrières les murs des maisons voisines des barricades, distribua ses troupes, avec quelques canons, à l'entrée des principales rues qui, formant la patte d'oie, aboutissaient à la porte Saint-Antoine (aujourd'hui place de la Bastille) et dans les rues transversales, et il se plaça au point où les trois rues débouchent, prêt à courir partout où ses gens faibliraient.

Turenne, sachant à qui il avait affaire, eût voulu attendre son artillerie, restée à Saint-Denis, et un corps de trois mille hommes qu'il avait détaché sur la rive gauche; mais le jeune roi et le cardinal, qui, avec toute la cour, étaient accourus sur la hauteur de Charonne pour voir la bataille sous leurs pieds, obligèrent Turenne à attaquer sur-le-champ.

Turenne avait eu bien raison de vouloir attendre. Les gens de Condé, tous vieux soldats ou noblesse d'élite, serrés entre l'armée royale et les murs de Paris, se battirent en hommes résolus à vaincre ou à mourir. L'entrée des rues de Charonne et de Charenton fut d'abord forcée; mais Condé repoussa, avec un grand carnage, la colonne qui avait pénétré dans la rue de Charonne, et l'attaque de la grand'rue, au centre, échoua. Les troupes royales furent arrêtées aussi dans la rue de Charenton. Condé semblait être partout à la fois. « Je n'ai pas vu un Condé », disait Turenne; « j'en ai vu plus de douze! »

La lutte continuait avec fureur. La noblesse frondeuse reprit l'offensive contre la barricade de l'entrée de la rue de Charenton. Elle s'y fit cribler de balles. Turenne, cependant, avait reçu quelques pièces de canon et le corps détaché qui remettait ses forces

au complet. La barricade de l'entrée de la grand'rue resta enfin en son pouvoir.

Les deux partis, écrasés de fatigue et de chaleur, s'arrêtèrent un moment pour respirer. L'issue du combat n'était plus douteuse. Deux colonnes de la cavalerie royale tournèrent par Popincourt et la Râpée pour venir prendre les rebelles en flanc et en queue. Un troisième corps devait charger de front par la grand'rue. La perte des rebelles semblait assurée, lorsque tout à coup ils se replièrent de toutes parts vers la porte Saint-Antoine, et une volée de canon, partie des tours de la Bastille, emporta les premières files de la cavalerie royale. La porte Saint-Antoine était ouverte, et des bandes de Parisiens en armes bordaient les remparts, pour protéger l'entrée de Condé et des siens dans Paris.

Le jeune roi avait écrit de sa propre main au prévôt des marchands qu'il comptait que les portes de Paris seraient fermées à ses ennemis, et les magistrats municipaux, d'accord avec un maréchal de France qui était gouverneur de Paris, avaient d'abord obéi au roi. Le duc d'Orléans, pris de terreur devant le grand choc qui avait lieu, était resté enfermé dans son palais du Luxembourg, sans vouloir, durant la plus grande partie de la journée, intervenir pour sauver Condé ni ses propres troupes réunies à celles de Condé. Sa fille, Mlle de Montpensier, lui arracha enfin une signature pour aller en son nom trouver les magistrats municipaux. Elle courut à l'Hôtel de ville, animant le peuple sur son chemin. La pitié pour tous ces blessés, tous ces mourants, que les gardes de la porte Saint-Antoine laissaient, par compassion, apporter dans la ville, l'excitation causée par le bruit de la bataille, l'irritation soulevée par la pensée du triomphe de Mazarin, entraînèrent la foule. Mlle de Montpensier menaça le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, de lui arracher la barbe et de le tuer de sa main. Le gouverneur et les magistrats municipaux, plus effrayés du peuple que de « Mademoiselle », cédèrent, et firent ouvrir la porte Saint-Antoine à Condé. « Mademoiselle » monta aux tours de la Bastille, fit tourner le canon contre l'armée du roi, et mit, dit-on, le feu à la première pièce.

La cour et l'armée royale retournèrent à Saint-Denis, fort désappointées.

Paris avait sauvé Condé. Ce n'était pas assez pour le prince. Il lui fallait maintenant l'alliance officielle et offensive de la grande ville. Il avait l'occasion sous la main. L'assemblée générale de la ville avait été convoquée pour le 4 juillet, afin d'aviser à la protection réclamée par le Parlement après l'émeute du 25 juin. Condé résolut de faire décider, de gré ou de force, par cette assemblée, l'union de la ville avec les princes.

L'assemblée se réunit, dans l'après-midi du 4 juillet, à l'Hôtel de ville. Elle se composait de plus de trois cents notables, à savoir : le gouverneur, les prévôt des marchands, échevins et conseillers de ville, les députés des cours souveraines, des communautés ecclésiastiques, des six corps de marchands, des curés, des quarteniers, et douze délégués de chacun des seize quartiers. Un des fonctionnaires municipaux, le procureur de la ville, proposa que le roi fût supplié de revenir à Paris sans le cardinal Mazarin. Condé arriva, tirant après lui le duc d'Orléans. A l'attitude de l'assemblée, Condé crut voir, ou que la proposition du procureur de la ville serait adoptée, ce qui écartait la question de l'union entre la ville et les princes, ou, du moins, que la décision serait renvoyée au lendemain. Il sortit, avec Gaston d'Orléans, en faisant des gestes de menace.

Gaston et Condé retournèrent au Luxembourg; mais leurs gens se répandirent dans la foule qui encombrait la place de Grève, distribuant de l'argent et disant : « L'Hôtel de ville n'est plein que de « mazarins »; faites main basse! » Des centaines de soldats dé-

guisés, mêlés à des bandes de bateliers et de portefaix soudoyés et armés, commencèrent à tirer des coups de fusil contre les fenêtres de l'Hôtel de ville, et assaillirent les portes défendues par les archers de la ville (gardes municipaux). L'assemblée, saisie d'effroi, se hâta de rédiger un acte d'union avec les princes et d'en jeter des copies par les fenêtres. Rien n'arrêta la fureur des assaillants; la plupart étaient ivres. Après une



Mademoiselle de Montpensier.

résistance vigoureuse et meurtrière de la part des archers, l'Hôtel de ville fut enfin forcé, et plus de trente notables, parmi lesquels plusieurs membres des cours souveraines, furent égorgés sur la place, sans distinction de frondeurs ni de mazarins. Beaucoup d'autres furent si cruellement maltraités, qu'ils en moururent. D'autres s'échappèrent; un grand nombre se rachetèrent, à prix d'or, des mains des bandits maîtres de l'Hôtel de ville.

La milice bourgeoise, très-divisée, partie stupéfiée, partie hostile à l'assemblée, ne vint point à l'aide. Les princes, bien avertis de ce qui se passait, ne reparurent pas. Mlle de Montpensier intervint quand tout était à peu près fini. Les séditieux n'avaient forcé les portes qu'en les incendiant; Mademoiselle fit éteindre le feu, qui attaquait déjà les voûtes, et sauva quelques membres de l'assemblée qui s'étaient cachés et n'avaient point été découverts.

Cette journée déshonora le grand Condé, mais lui fit atteindre le but immédiat qu'il s'était proposé. Le 6 juillet, une nouvelle assemblée de ville, convoquée au nom du duc d'Orléans et composée d'un petit nombre de partisans des princes, élut prévôt des marchands ce vieux Broussel dont l'arrestation avait été cause des barricades de 1648. La passion qu'il avait contre Mazarin faisait de lui l'instrument des princes. Le 8 juillet, Gaston d'Orléans et Condé allèrent au Parlement. Gaston, d'accord avec Condé, exprima quelque regret de ce qui s'était passé à l'Hôtel de ville, proposa lui-même, pour la forme, des poursuites contre les auteurs des désordres, et invita le Parlement à rappeler les députés qu'il avait encore en ce moment près du roi. Le Parlement obtempéra aux propositions de Gaston.

La cour, voyant Paris et le Parlement dans les mains des princes, et l'archiduc Léopold prêt à entrer avec une armée de Belgique en France, fit une tentative de paix. Elle offrit formellement l'éloignement de Mazarin, après que les moyens de rétablir le calme dans le royaume auraient été arrêtés entre le roi, les princes et le Parlement (11 juillet).

Condé ne voulait pas de paix, à moins d'avantages exorbitants pour lui et les siens. Il entraîna encore le duc d'Orléans, et, le 13 juillet, les deux princes dictèrent au Parlement un arrêt qui remercia le roi de l'éloignement de Mazarin, et annonça que les princes mettraient bas les armes dès que le cardinal serait hors du royaume. Puis, le

20 juillet, le Parlement, à la majorité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf, vota la proposition faite par Broussel de déclarer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et Condé commandant des armées, jusqu'à ce que le cardinal eût été chassé de France. Cet acte, en apparence si hardi, n'était qu'un acte de faiblesse extorqué aux magistrats par les menaces des princes.

Une assemblée de ville, convoquée par ordre du Parlement, vota une taxe de guerre et le rétablissement de divers impôts qui ne se payaient plus depuis le renouvellement des troubles. Le nouveau lieutenant général du royaume se composa un conseil, pour rivaliser avec le Conseil du roi.

Pendant qu'on se battait sous les murs de Paris, la frontière du nord était livrée à l'ennemi. L'archiduc Léopold nous avait repris Gravelines (18 mai), et bloquait Dunkerque. Encore dut-on s'estimer heureux que l'archiduc s'attachât à cette entreprise, au lieu de se rendre aux instances de Condé et de venir joindre ce prince, ainsi que le duc de Lorraine, rentré de nouveau en France, afin de se jeter tous ensemble sur Turenne.

Les nouvelles des provinces, cependant, n'étaient pas bonnes pour le parti des princes. Le massacre de l'Hôtel de ville avait excité une vive indignation. Tous les parlements, excepté celui de Bordeaux, et presque tous les gouverneurs, avaient refusé de reconnaître la lieutenance générale du duc d'Orléans. La Normandie n'avait pas voulu recevoir la cour avec Mazarin; mais elle gardait une sorte de neutralité. L'autorité des princes, au nord de la Loire, n'était guère reconnue qu'à Paris et à Orléans, et, là, cette autorité s'abîmait dans l'anarchie. Le parti des princes, sans principes et sans idées, n'avait que des intérêts égoïstes et des passions. Les grands se querellaient et se battaient entre eux. Un jour, le grand Condé lui-même donna et reçut des soufflets. Quant au peuple, il s'était bien vite dégoûté des princes, et son excitation avait fait place à un abattement qu'aggravait une misère toujours croissante.

Paris n'était plus guère retenu dans la faction que par l'espèce de point d'honneur qui l'empêchait de s'accommoder avec Mazarin. La cour agit très-habilement. Le 31 juillet, une déclaration royale, motivée par l'oppression dans laquelle les factieux retenaient



Cromwell

le Parlement de Paris, transféra ce Parlement à Pontoise. Une vingtaine de présidents et de conseillers, avec le procureur général, qui devint plus tard le célèbre surintendant des finances Fouquet, obéirent, et rejoignirent à Pontoise le premier président garde des sceaux, Mathieu Molé. Ce parlement « au petit pied » enregistra la déclaration royale, et supplia le roi d'ôter tout prétexte aux perturbateurs en éloignant le cardinal. Cette démonstration était convenue avec la cour. Le roi répondit au Parlement de Pontoise en consentant à l'éloignement du cardinal, sur les propres instances, dit-

il, de ce fidèle ministre. Mazarin partit le 19 août; il sortit de France, mais s'arrêta à Bouillon, à deux pas de la frontière, et attendit là les événements.

Bien que les deux Parlements de Paris et de Pontoise se fissent la guerre à coups d'arrêts, les esprits étaient de plus en plus à la paix. Le 22 août, Gaston d'Orléans et Condé, pressés par l'opinion publique, déclarèrent au Parlement de Paris et à l'assemblée de ville qu'ils étaient prêts à poser les armes, moyennant une amnistie en bonne forme. L'amnistie fut accordée par le roi le 26. Le Parlement de Paris et l'assemblée de ville décidèrent d'envoyer des députés au roi, et le Parlement commença de délibérer sur la déclaration royale qui le transférait à Pontoise, et que la majorité avait d'abord refusé d'examiner (3-5 septembre).

Les choses traînèrent toutefois encore plusieurs semaines, parce que les princes n'acceptaient pas, comme donnée en bonne forme, l'amnistie enregistrée au Parlement de Pontoise et non à celui de Paris. La cour, de son côté, n'avait pas voulu recevoir les députés du Parlement de Paris et du corps de ville, qui n'avaient plus, suivant elle, de titre légal.

Le 24 septembre, il y eut, en faveur de la paix, une émeute qui n'aboutit pas, mais qui décida cependant le vieux Broussel à donner sa démission de prévôt des marchands, ne voulant pas, dit-il, être un obstacle à la réconciliation de la ville avec le roi.

Depuis quelque temps, l'armée de Turenne et celle des princes, renforcée par le duc de Lorraine et par un corps espagnol, se tenaient en échec aux environs de Paris. Le 13 octobre, Condé, sentant qu'il ne pouvait plus retenir Paris, quitta la capitale, alla rejoindre ses troupes près de Dammartin, et, le lendemain, l'armée frondeuse et lorraine prit la route du Soissonnais et du Laonnois, quittant définitivement la place à ses adversaires.

Les députés des six corps de marchands et de la milice parisienne étaient allés trouver le roi à Saint-Germain. Il leur annonça son retour, et, le 21 octobre, Louis XIV et sa mère rentrèrent en effet dans Paris, escortés par Turenne, et vinrent s'installer au Louvre, plus isolé et moins à la merci des orages populaires que le Palais-Royal.

Le peuple, d'ailleurs, harassé des maux qu'il avait soufferts, était bien éloigné en ce moment de penser à renouveler ces orages. Il accueillit de ses acclamations le roi et la reine mère.

Le duc Gaston d'Orléans quitta Paris et se retira au château de Blois, où il acheva sa vie dans l'obscurité pour laquelle il était fait. Le roi, quelques jours après son retour, tint au Louvre un lit de justice auquel les membres du Parlement demeurés à Paris avaient été convoqués individuellement, à l'exception de Broussel et de dix de ses collègues. Les deux Parlements de Paris et de Pontoise réunis enregistrèrent un nouvel édit d'amnistie, dont se trouvaient exceptés Broussel et ses dix collègues, bannis de Paris, et les rebelles qui portaient encore les armes avec Condé

Une déclaration royale défendait expressément au Parlement de Paris d'intervenir dorenavant dans les affaires générales de l'État et dans la direction des finances.

La ruine politique du Parlement fut consommée le 24 octobre, anniversaire de la fameuse déclaration qui avait consacré, quatre ans auparavant, sa victoire momentanée sur le pouvoir royal.

La situation générale du royaume était bien triste au moment où le pouvoir royal ressaisit Paris et la France. Les trois quarts de la France avaient été ravagés par la guerre civile; le désordre et la misère étaient partout à l'intérieur, et les conquêtes françaises se perdaient les unes après les autres. Dunkerque, occupé par une garnison peu nombreuse, mais très-vaillante, était si bien

défendu, que les Espagnols n'en fussent probablement pas venus à bout; mais il leur arriva un formidable auxiliaire. L'Angleterre, tenue quelque temps, par sa révolution, en dehors des affaires générales de l'Europe, y rentra, conformément à ses traditions, par une attaque contre la France.

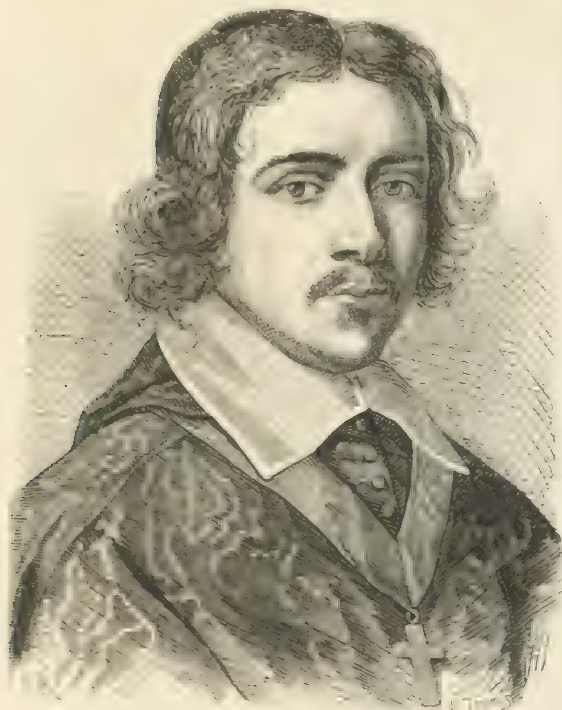
Deux partis coalisés, les presbytériens, ou puritains, et les indépendants, avaient vaincu le roi Charles Ier dans la grande guerre civile d'Angleterre. Les presbytériens professaient, en religion et en politique, les doctrines que Calvin avait appliquées à la république de Genève. Les indépendants soutenaient la liberté de conscience, comme les arminiens hollandais et comme beaucoup de protestants français, qui s'écartaient du système de Calvin; ils voulaient faire régler par l'État les actes extérieurs du culte. Les indépendants l'emportèrent sur les presbytériens, abolirent la royauté et la Chambre des lords, et remplacèrent le Parlement anglais par une seule chambre élective et par un conseil d'État. En fait, toute la puissance du gouvernement fut concentrée dans la main de leur général Olivier Cromwell, grand capitaine et grand politique, qui fut à la fois un impérieux dominateur et un apôtre sincère de la liberté de conscience.

A peine Cromwell fut-il le maître, qu'il releva puissamment l'Angleterre déchue sous Charles Ier. Il recréa une grande marine militaire, assura aux navires anglais quasi exclusivement l'approvisionnement de l'Angleterre et de ses colonies, afin de relever le commerce anglais qui avait fort baissé devant celui des Hollandais; puis il commença de montrer des dispositions hostiles envers la France. Le gouvernement d'Anne d'Autriche et de Mazarin avait donné à Cromwell quelques griefs; le gouvernement français, quittant sur ce point la politique de Richelieu, avait favorisé le parti de Charles Ier, puis de son héritier, le prétendant Charles II, suffisamment pour offenser le parti de la révolution, mais non pour aider sérieusement le parti royal.

Cromwell, après avoir subjugué l'Écosse presbytérienne et écrasé l'Irlande catholique, voulut rendre pied à l'Angleterre sur le continent et réparer la perte de Calais. Avant que les Espagnols eussent mis le siége devant Dunkerque, il offrit deux millions au gouverneur de cette place, afin qu'elle lui fût livrée. C'était un brave officier appelé d'Estrades, qui refusa avec indignation. Cromwell, alors, offrit d'acheter Dunkerque, non plus au gouverneur, mais au roi et à Mazarin. A ce prix, il se fût allié à eux contre les frondeurs et contre l'Espagne. Mazarin eût accepté, car, entre les Espagnols et les Anglais, il jugeait Dunkerque perdu. Anne d'Autriche, bien qu'elle eût rarement une volonté différente de celle du cardinal, s'y opposa. Bientôt après, les Espagnols assiégeant Dunkerque, le gouvernement français assembla une escadre pour secourir cette ville. Cromwell donna ordre à l'amiral anglais d'attaquer l'escadre française sans déclaration de guerre. Les Français, assaillis dans le Pas de Calais par des forces incomparablement supérieures, perdirent huit navires de vingt à trente canons et sept brûlots. Le reste regagna Brest à grand'peine. Le gouverneur de Dunkerque et sa brave garnison, qui avaient supporté les dernières extrémités dans l'espoir d'être secourus par mer, capitulèrent à cette nouvelle (16 septembre 1652).

Les événements de Catalogne n'étaient pas moins tristes pour la France. Les Espagnols avaient fait de grands progrès dans cette province l'année précédente. Ils avaient repris Tortose et d'autres places importantes, puis investi Barcelone en août 1651. Le commandant français de Barcelone, qui était un ami de Condé, déserta, avec une partie de la garnison, pour venir rejoindre en France le parti des princes. Les Barcelonais n'en continuèrent pas moins à résister avec une constance

admirable, et le gouvernement français envoya à leur aide un maréchal, la Mothe-Houdancourt, qui, au printemps de 1652, parvint à pénétrer dans Barcelone. Français et Catalans firent tout ce qui était humainement possible; mais, le gouvernement français n'ayant pu expédier de nouveaux renforts, il fallut enfin, vers l'automne, se



Le cardinal de Retz

résoudre à traiter avec l'Espagne. Le gouvernement espagnol garantit amnistie générale aux Catalans et libre retraite aux Français, et, le 15 octobre 1652, Barcelone rentra sous la domination des Castillans. L'Espagne recouvrait sa frontière naturelle des Pyrénées orientales, tandis que la France reperdait ce qu'elle avait conquis vers sa frontière naturelle de la mer du Nord et du bas Escaut.

Ce n'était partout que malheurs dans cette funeste année. En Italie aussi, on nous enlevait une grande position que nous devions à Richelieu. Un nouveau duc de Mantoue, marquis de Montferrat, oubliant ce que sa famille avait dû à la France, s'était tourné en faveur de l'Espagne, et avait soulevé les habitants de Casal, ses sujets, contre la garnison française. Cette garnison, peu nombreuse, et assiégée dans les forteresses de Casal par la population et par les Espagnols, fut obligée de capituler (fin octobre).

Nous avions donc reperdu, par suite de nos discordes, toutes les conquêtes de Mazarin et une grande partie de celles de Richelieu.

Dans le nord, non-seulement nos conquêtes étaient reperdues, mais l'ancien territoire français était entamé. Après la prise de Dunkerque, l'armée espagnole de Flandre, réunie à Condé et au duc de Lorraine, avait pris plusieurs villes de Champagne. Condé avait accepté le titre de généralissime des armées espagnoles, et quitté l'écharpe française pour prendre l'écharpe rouge des vaincus de Rocroi et de Lens. Le grand Condé renouvelait la trahison du connétable de Bourbon sous François Ier, et dans des conditions bien plus inexcusables (25 novembre 1652). Condé passa du nord de la Champagne dans le Barrois, et se saisit des places de ce duché.

Ce fut le terme de ses succès. Turenne, se trouvant enfin à la tête de forces suffisantes, rejeta Condé dans le Luxembourg. Mazarin vint joindre Turenne avec des soldats qu'il avait levés dans le pays de Liége, et coopéra à la reprise d'une partie des places françaises où Condé avait mis garnison.

Les grands froids interrompant les opérations militaires, Mazarin, informé que son retour ne souffrirait plus aucune difficulté à Paris, reprit la route de la capitale.

Il allait trouver l'autorité absolue pleinement rétablie. Un arrêt du Conseil du roi avait cassé l'arrêt par lequel la Chambre des comptes, à la suite de la fameuse déclaration du 24 octobre 1648, avait fixé au maximum de trois millions les fonds secrets, ou acquits



Tour de l'ancien Hôtel de ville de Bordeaux, dite *Tour de la Grosse Cloche.*

au comptant. La Chambre des comptes lutta courageusement, mais inutilement, contre le rétablissement de l'arbitraire financier, qui éleva bientôt les fonds secrets jusqu'à 80 millions, et le Parlement, de son côté, fut forcé d'enregistrer, dans un lit de justice, la restauration de toutes les taxes, offices et droits abolis par la déclaration du 24 octobre (décembre 1652).

Peu de jours auparavant, le coadjuteur Paul de Gondi, qu'on appelait maintenant le cardinal de Retz, s'étant avisé de recommencer à cabaler et de négocier avec Condé, avait été arrêté et emprisonné à Vincennes. Le clergé fit de grandes remontrances au roi; mais la cour n'en tint compte, le peuple ne bougeant pas. La carrière politique du cardinal de Retz était finie, et il ne lui restait plus, pour se consoler des mécomptes de son ambition, qu'à écrire ses *Mémoires,* qui sont un des chefs-d'œuvre de notre littérature historique.

Mazarin trouva toutes ces besognes faites lorsqu'il rentra dans Paris le 3 février 1653.

Un feu d'artifice illumina, en son honneur, les rives de la Seine. Le corps de ville de Paris lui offrit un banquet dans ce même Hôtel de ville où l'on avait égorgé, quelques mois auparavant, ceux qu'on soupçonnait d'être disposés à tolérer son retour.

La paix était presque entièrement rétablie dans toutes les provinces, sauf une seule, la Guyenne, où la révolte frondeuse s'était concentrée, avec un caractère très-particulier et très-frappant. A Bordeaux, depuis le printemps de 1652, ce n'étaient ni les princes, ni le Parlement, qui gouvernaient; c'était le peuple : on était en vraie démocratie. Le peuple s'était mis à délibérer en plein air sur une « ormée », une esplanade plantée d'ormes, auprès du château du Hâ. Des milliers de citoyens avaient là signé les articles d'une « union de l'Ormée ». Le Parlement de Bordeaux défendit qu'on s'assemblât ailleurs qu'à l'Hôtel de ville et dans les formes accoutumées. L'Ormée répondit par un « plébiscite », scellé d'un sceau où était gravée la figure de la Liberté, avec ces mots : « La voix du peuple est la voix de Dieu. » Le plébiscite de l'Ormée déclarait que, si l'arrêt du Parlement était publié par la ville, on courrait sus à ses auteurs, adhérents et complices, et faisait défense au Parlement, sous peine de la vie, d'user à l'avenir « de semblables procédures. » (13 avril 1652.)

L'Ormée organisa un gouvernement populaire, chargea quelques-uns de ses membres de veiller « au bien public », nomma des généraux et des officiers de tous rangs, et institua une commission pour l'expulsion des suspects.

Le Parlement lança un nouvel arrêt contre l'Ormée (13 mai). Le peuple se porta au Palais de Justice de Bordeaux, ordonna la révocation de l'arrêt, et chassa de la ville un président et quatorze conseillers. L'Ormée voulut, bientôt après, expulser encore d'autres magistrats et plusieurs gros bourgeois. La haute bourgeoisie résista, avec l'appui du prince de Conti et de la duchesse de Longueville. Le parti de la haute bourgeoisie, ce qu'on appelait le quartier du Chapeau-Rouge, s'arma et s'empara de l'Hôtel de ville. Le prince de Conti interdit les assemblées populaires (10 juin). Le Parlement ressaisit son autorité.

Ce ne fut que pour un moment. L'Ormée, d'abord déconcertée par cette réaction, se releva bien vite, se saisit à son tour de l'Hôtel de ville, assaillit le quartier du Chapeau-Rouge, et emporta d'assaut les barricades qu'on y avait élevées; beaucoup de maisons furent saccagées ou incendiées dans le combat. L'Ormée resta maîtresse de Bordeaux (fin juin). Elle arbora un drapeau rouge, et mit la justice criminelle et la police dans les mains d'une nombreuse chambre, composée de gens de toutes conditions, qui jugeaient dans les vingt-quatre heures, sans avocats ni procureurs. Le fort du Hâ fut rasé, comme l'avait déjà été le château Trompette. Les troupes levées par l'Ormée furent entretenues au moyen des emprunts forcés qu'on exigeait des suspects. Les princes et princesses de la maison de Condé ne furent plus tolérés dans Bordeaux qu'à condition de ratifier tous les actes de l'Ormée.

L'Ormée eut du temps devant elle, et Bordeaux put faire ses vendanges de 1652. La défaite de l'escadre française par les Anglais dans le Pas de Calais avait mis la marine royale hors d'état de rien entreprendre de cet automne contre les flottilles espagnole et bordelaise combinées qui occupaient la Gironde; et l'armée de terre avait été momentanément désorganisée par une brouille entre son général, le comte d'Harcourt, et le gouvernement.

Le Parlement de Bordeaux, humilié, subalternisé, réduit à la justice civile, subsistait cependant à côté de l'Ormée, et restait un foyer de réaction contre elle. En décembre 1652, un complot fut tramé dans le Parlement et la haute bourgeoisie pour tuer les

chefs de l'Ormée et reprendre l'Hôtel de ville. Les conspirateurs furent découverts, exilés, et leurs biens confisqués.

Condé avait recommandé à son frère, à sa femme et à sa sœur, de ne rompre à aucun prix avec l'Ormée. Cependant, les démocrates bordelais, plus Français au fond que la haute bourgeoisie, savaient très-mauvais gré à Condé d'avoir pris l'écharpe espagnole; le drapeau rouge de l'insurrection n'avait rien de commun dans leur pensée avec le drapeau rouge de Castille. La cour recommença d'agir en Guyenne. Le roi déclara le Parlement de Bordeaux transféré à Agen; une grande partie des magistrats obéirent, et, réunis à leurs confrères exilés par l'Ormée, formèrent la majorité. Une nouvelle conspiration fut ourdie dans Bordeaux, cette fois par les moines. On devait introduire les troupes royales dans la ville. Le complot fut encore éventé; une grande partie des moines furent expulsés, et le clergé rudement malmené. Cela donna crédit aux huguenots dans l'Ormée. Ils firent décider l'envoi d'une députation pour réclamer le secours de la république anglaise et offrir aux Anglais une place de sûreté sur la Gironde (8 avril 1653).

Cromwell hésita. Il venait de s'engager dans une grande guerre maritime contre la Hollande, et il doutait, avec raison, que les protestants français fussent disposés à une révolte générale, comme le prétendaient les députés de Bordeaux.

La cour de France agit avec vigueur. La flotte française avait été reformée, et était entrée dans la Gironde. Un de ses chefs, un marin normand déjà illustré dans les campagnes navales du temps de Richelieu, Abraham Duquesne, venait de réparer l'affront que nous avaient fait les Anglais l'année précédente. Rencontré, avec quelques bâtiments, par toute une escadre anglaise, et sommé de baisser pavillon, il en avait appelé au jugement du canon, et avait repoussé victorieusement les Anglais. L'escadre française seconda l'armée de terre, qui recouvrait, les unes après les autres, toutes les places de la Guyenne. En mainte occasion, les habitants se joignirent aux troupes royales contre leurs garnisons. La place de sûreté que Condé avait donnée aux Espagnols, Bourg-sur-Dordogne, capitula le 5 juillet 1653; puis Libourne se rendit, et Bordeaux fut cerné de toutes parts.

La discorde et le découragement abattaient enfin l'énergie populaire de l'Ormée. L'appel aux Anglais avait excité les plus vives répugnances dans la démocratie bordelaise. Le parti contraire en profita : les prêtres, qui craignaient la venue des « hérétiques » anglais, gagnèrent les femmes; les femmes gagnèrent les jeunes gens; la jeunesse bourgeoise prit les armes, attaqua les ormistes, affaiblis et divisés, les défit dans des combats de rue, cria « Vive le roi et la paix! » et renversa le drapeau rouge du haut des clochers (18 juillet).

Le 20 juillet, une assemblée de ville vota l'interdiction des réunions de l'Ormée et la paix. Conti et les princesses traitaient déjà en secret avec les généraux du roi; la ville traita publiquement. Les généraux promirent une amnistie et la conservation des priviléges de la ville (30 juillet). Bordeaux ouvrit ses portes aux généraux du roi le 3 août.

Plus de trois cents ormistes furent bannis de la ville, et l'un de leurs principaux chefs fut roué vif, et sa tête exposée au haut d'un des arbres de l'Ormée. C'était une singulière façon d'entendre l'amnistie. Le château Trompette et le château du Hâ furent reconstruits plus forts qu'auparavant.

La FRONDE était finie. L'essai tenté par l'aristocratie judiciaire, par le Parlement de Paris, pour s'attribuer l'autorité d'un sénat contrôlant le pouvoir royal, avait échoué. Les princes et les grands étaient désormais réduits à l'impuissance. De tout ce qui s'était agité dans ces mouvements confus de la Fronde, l'Ormée de Bordeaux avait eu seule

en elle quelque chose de l'avenir, et avait montré comme un lointain prélude de la Révolution française dans le pays qui devait un jour enfanter les GIRONDINS.

CHAPITRE XXII

MAZARIN (FIN). — TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

(1653-1661.)

Mazarin était dorenavant le chef incontesté et tout-puissant du gouvernement; il ne dépendait même plus de la reine mère, qui l'avait porté, soutenu, rappelé au pouvoir avec un dévouement si obstiné. Anne d'Autriche avait tant répété au jeune Louis XIV que Mazarin était l'unique appui de son trône, qu'elle n'eût pu maintenant défaire son ouvrage, quand elle l'eût voulu.

Mazarin se montra pleinement désormais ce qu'il était, avec ses qualités et ses défauts. Il fut, plus clairement qu'auparavant, un excellent ministre des affaires étrangères, dirigeant la guerre par les conseils de Turenne, et un très-mauvais ministre de l'intérieur et surtout des finances, mettant partout l'arbitraire, et prenant et laissant prendre de toutes mains, non-seulement pour subvenir aux nécessités trop évidentes de l'État, mais pour satisfaire son avidité et celle des siens. Il aimait la France à sa façon, et voulait sincèrement la faire grande et glorieuse; mais il lui faisait payer chèrement ses services.

Avant la soumission de Bordeaux, l'Espagne avait tâché de se mettre en mesure de poursuivre en 1653 ses succès de 1652. Elle avait amené l'empereur à violer le traité de Westphalie en expédiant en Belgique des milliers de soldats allemands. Vers le mois de juillet, le transfuge Condé et le général espagnol Fuensaldaña furent à la tête de quatorze mille cavaliers et de vingt mille fantassins. Ils avaient pour base d'opérations plusieurs places françaises restées dans leurs mains, et sur la Meuse et sur l'Aisne, Mouzon, Stenai, Rethel, Sainte-Menehould, ce qui leur ouvrait non-seulement la Champagne, mais l'Ile-de-France.

Turenne prévint l'ennemi. Il donna rendez-vous aux divers corps de son armée entre l'armée espagnole et la ville de Rethel sur l'Aisne, se rabattit sur cette place, et la reprit de vive force (4-9 juillet). La Champagne centrale et l'Ile-de-France furent ainsi refermées à l'ennemi.

Condé et Fuensaldaña tournèrent vers la Picardie, et pénétrèrent entre l'Oise et la Somme. Turenne, avec des forces très-inférieures, se porta hardiment au nord de la Somme, coupant les communications de l'ennemi avec la Belgique. Condé voulait attaquer une des places de la Somme, Corbie; mais son autorité de généralissime n'était que nominale. Le conseil de guerre espagnol décida de retourner au nord de la Somme, puis s'opposa à ce qu'on assaillît Turenne près de Péronne. Le grand effort des Espagnols n'aboutit qu'à aller prendre Rocroi, pendant que les Français reprenaient Mouzon sur la Meuse, puis Sainte-Menehould sur l'Aisne (septembre-novembre).

Condé avait mal réussi à renouveler contre sa patrie les exploits qu'il avait accomplis pour elle. Le 27 mars 1654, après un grand procès poursuivi devant le Parlement « garni de pairs » et présidé par le roi en personne, Condé fut déclaré convaincu de haute trahison, et condamné à mort, par contumace, avec ses principaux complices.

Les Français ouvrirent la campagne de 1654 par le siége de Stenai, place française de la Meuse qu'occupaient les gens de Condé. L'ennemi répondit par une plus grande entreprise que n'eût été le secours de Stenai.



Le jeune roi Louis XIV défendant au Parlement de s'assembler.

Condé et l'archiduc Léopold, gouverneur de Belgique, fondirent sur Arras, et l'investirent avec plus de vingt-cinq mille soldats. Les Espagnols montrèrent bien plus d'ardeur pour tâcher de reprendre Arras qu'ils n'en avaient montré, l'année précédente, pour faire en Picardie des conquêtes qu'ils eussent été obligés de céder à Condé, d'après leur traité avec le prince transfuge. Ils firent venir des milliers de paysans pour creuser de doubles et vastes lignes autour de la ville assiégée.

Turenne arriva bien vite avec une quinzaine de mille hommes, et se logea sur la colline de Mouchi-le-Preux, entre les deux rivières de la Scarpe et du Cogeul. Il resta là plusieurs semaines, inquiétant sans cesse l'ennemi, qui n'osa l'attaquer dans cette forte position; puis, renforcé par un corps de troupes qui venait de prendre Stenai, il se fit autoriser par le roi, c'est-à-dire par Mazarin, qui était avec le roi à Péronne, à attaquer le camp espagnol. Dans la nuit du 24 au 25 août, les retranchements ennemis furent forcés, et l'armée espagnole mise en pleine déroute, à l'exception du corps que Condé commandait en personne, et qui se retira en bon ordre. Plus de soixante canons, neuf mille chevaux et tout le bagage, restèrent au pouvoir des Français.

Turenne passa l'Escaut, et alla prendre le Quesnoi en Hainaut. Condé, qui avait rallié l'armée battue devant Arras, parvint à empêcher Turenne de pousser plus loin ses avantages.

Les affaires militaires s'étaient brillamment relevées. Les affaires financières allaient de mal en pis. Le crédit de l'État était

tellement ruiné, qu'on alla jusqu'à aliéner 400,000 livres de rente sur les tailles pour toucher 800,000 livres. C'était de l'argent à 50 pour 100. On inventa toutes sortes d'édits bursaux. On frappa d'une taxe les baptêmes et les enterrements. Parmi de nombreuses inventions fiscales, on voit paraître l'établissement d'une marque sur le papier et le parchemin pour la validité des actes. C'est l'origine de l'impôt du timbre; on l'avait emprunté à l'Espagne.

Le Parlement s'étant remis à délibérer sur des édits que le roi lui avait portés en lit de justice, Louis XIV accourut du bois de Vincennes en habit de chasse et en grosses bottes, monta dans son lit de justice en ce « costume inusité », défendit, en quatre mots, au Parlement de s'assembler, et sortit sans vouloir entendre aucune harangue (13 avril 1655).

Ces façons cavalières d'un roi de dix-sept ans irritèrent plus qu'elles n'effrayèrent le Parlement, qui continua de résister. Un conseiller fut mis à la Bastille, et neuf autres exilés. L'agitation fut grande au Palais, et le cours de la justice fut suspendu. Mazarin jugea prudent de ne pas pousser les choses à bout, et pria Turenne de s'entremettre. Turenne, qui était devenu ministre d'État en même temps que principal chef des armées, et que tout le monde aimait et respectait, amena les chefs du Parlement à transiger sur les édits, et le gouvernement rendit à « la compagnie » ses membres exilés ou emprisonnés.

Le manque d'argent empêcha de tenter, en 1655, aucune grande entreprise du côté de la Belgique. Cependant Turenne recouvra Landrecies, une des conquêtes de Richelieu que nous avions reperdue, puis Condé, petite ville d'où la branche de Bourbon-Condé tirait son nom, et Saint-Guislain (juin-août).

L'avantage revenait partout aux Français. En Italie, les Franco-Piémontais avaient fait essuyer divers échecs aux Espagnols. En Catalogne, les Français, que les Espagnols n'avaient pu expulser entièrement, reprenaient beaucoup de places.

Mazarin fit, dans le courant de l'année suivante (1656), une tentative sérieuse pour la paix avec l'Espagne. La négociation échoua, les Espagnols réclamant, en faveur de leur allié Condé, des conditions que le gouvernement français jugea incompatibles avec son honneur et sa sûreté.

La guerre continuait dans le Hainaut. L'empereur avait de nouveau envoyé des renforts aux Espagnols. Turenne, avec vingt-cinq mille hommes, mit le siége devant Valenciennes (15 juin 1656). La garnison espagnole de Bouchain, petite place située sur l'Escaut au-dessus de Valenciennes, avait à sa disposition de très-fortes retenues d'eau: elle lâcha ses écluses; la rivière déborda dans les prairies entre Bouchain et Valenciennes, et les communications devinrent difficiles entre les deux moitiés de l'armée française que séparait l'Escaut.

Condé et un nouveau gouverneur de Belgique, don Juan d'Autriche, fils naturel du roi Philippe IV, étaient venus s'établir, avec plus de vingt mille hommes, à une demi-portée de canon des lignes françaises. Mazarin avait eu le tort de ne pas donner entière autorité à Turenne sur les autres maréchaux. Le commandant du camp français de la rive gauche de l'Escaut, le maréchal de la Ferté, secondait mal Turenne, dont il était jaloux, et ne se gardait pas avec soin. Condé refit contre Turenne ce que celui-ci avait fait contre lui devant Arras. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, il surprit et força le camp de la Ferté, battit et fit prisonnier ce maréchal, avant que Turenne eût pu faire défiler ses troupes par une digue et un pont de bateaux pour aller secourir son collègue.

Turenne, avec le principal corps d'armée, se retira en bon ordre, et s'arrêta sous les murs du Quesnoi pour y attendre l'ennemi,

qui n'osa l'attaquer. Condé et don Juan tournèrent contre la ville de Condé et la reprirent; mais Turenne s'en dédommagea en allant reprendre la Capelle, petite ville de la Picardie orientale que l'ennemi occupait depuis plusieurs années. Personne ne s'entendit peut-être jamais aussi bien que Turenne à réparer un échec.

A la campagne militaire succédait, chaque année, la campagne financière. Parmi les ressources qu'obtint le gouvernement dans l'hiver de 1656 à 1657 figura un don du clergé de 2,700,000 livres, outre le renouvellement, pour dix ans, d'une subvention annuelle de 1,300,000 livres qu'il accordait depuis longtemps à l'État. Ces concessions pécuniaires assez médiocres furent payées au clergé par des édits qui restreignirent les libertés religieuses des protestants et par un ordre de faire payer rigoureusement les dîmes « instituées de droit divin ».

Les opérations militaires de 1656 n'ayant point été heureuses, et la négociation avec l'Espagne n'ayant pas réussi, Mazarin traita avec l'Angleterre.

Attaqué, contre le droit des gens, par les Anglais en 1652, et n'étant pas en mesure de se venger de cette agression qui avait causé la perte de Dunkerque, le gouvernement français avait négocié avec Cromwell au lieu de lui déclarer la guerre. Cromwell, qui avait agi pour faire perdre aux Français une forte position maritime et non pour aider les Espagnols, resta quelque temps en balance entre l'Espagne et la France. Il s'était engagé dans une grande guerre maritime contre la Hollande, afin de conquérir la suprématie sur les mers qui entourent les îles Britanniques, et dont l'Angleterre se prétendait souveraine. Les Anglais eurent l'avantage par la supériorité de dimensions et d'armement de leurs vaisseaux. La Hollande reconnut le prétendu droit de l'Angleterre sur « les mers britanniques ». Cromwell imposa ensuite au Portugal une sorte de vassalité commerciale, en exigeant pour les Anglais le droit de trafiquer entre le Portugal et ses colonies, à l'exclusion de toutes les autres nations; puis il demanda à peu près les mêmes avantages à l'Espagne. L'Espagne refusa.

Cromwell alors lança, dans l'hiver de 1654 à 1655, deux flottes, dont l'une courut la Méditerranée, enlevant tout ce qu'elle rencontrait de navires français, et cherchant, mais sans succès, à surprendre les galions espagnols qui apportaient l'or de l'Amérique; l'autre alla aux Antilles prendre aux Espagnols l'île de la Jamaïque, qui est restée le principal établissement des Anglais dans ces parages.

La rupture entre l'Espagne et l'Angleterre étant consommée, le gouvernement français se rapprocha de Cromwell, malgré les grandes pirateries que les Anglais venaient de commettre contre nous. Un traité de paix et de commerce fut signé entre la France et l'Angleterre le 3 novembre 1655. Les lainages et soieries devaient être librement importés de part et d'autre, plus, les vins de France en Angleterre. On devait se traiter, des deux parts, comme les étrangers les plus favorisés. Il était convenu que le pavillon couvrait la marchandise, si ce n'est la contrebande de guerre destinée à l'ennemi, et qu'on ne pouvait saisir les navires qui ne portaient point de contrebande de guerre, à moins qu'ils ne cherchassent à pénétrer dans les places et ports assiégés.

Le traité de commerce était un acheminement à une alliance militaire; mais Mazarin reculait devant la condition qu'y mettait Cromwell. C'était que Dunkerque appartiendrait à l'Angleterre. Mazarin, comme nous l'avons dit, essaya donc de traiter avec l'Espagne. N'y ayant pas réussi, il se résigna à conclure avec Cromwell. Le pacte fut signé le 23 mars 1657. On convint que six mille Anglais joindraient l'armée française, et qu'une flotte anglaise concourrait au double

siége de Gravelines et de Dunkerque; la première de ces deux places devait revenir à la France.

La première campagne qui suivit l'alliance anglaise ne fut en quelque sorte que préparatoire. Les alliés n'ayant pas été prêts de bonne heure, et les Espagnols s'étant mis fortement en défense du côté de la mer, on tourna contre le Luxembourg, où l'on prit Montmédi; puis Turenne revint vers le nord-ouest, se saisit d'un poste sur la Lys, Saint-Venant, et entama la West-Flandre en prenant Mardyck, qui fut remis aux Anglais comme avant-poste de Dunkerque. Condé, embarrassé par les incapables généraux espagnols qui lui étaient associés, n'avait pu arrêter Turenne.

Condé, cependant, espérait devoir à un complot ce que ne lui avaient pas donné les armes. Plusieurs provinces étaient agitées par l'excès des impôts. Condé était parvenu à gagner un maréchal de France, Hocquincourt, qui lui livra la place forte d'Hesdin, sur les confins de l'Artois et de la Picardie maritime (mars 1658). Il y eut en basse Normandie et en Sologne un commencement de révolte préparée par les intrigues d'Hocquincourt; mais le mouvement fut facilement étouffé. Il y avait toutefois là l'indice qu'il fallait se hâter de vaincre à tout prix. Le peuple était à bout de misère.

La première opération tentée ne fut pas heureuse. Le gouverneur de Boulogne essaya de surprendre par mer Ostende. Ce fut lui qui fut surpris, enveloppé et fait prisonnier à son débarquement (28 avril). Les Espagnols croyaient les Français tout déconcertés, et pensaient avoir le temps de respirer. Mais ils avaient affaire à Turenne. Moins d'un mois après l'échec d'Ostende, malgré les pluies du printemps et la levée des écluses qui inondaient tout le pays du Mont-Cassel à la mer, Dunkerque fut investi par Turenne (25 mai). Les soldats le suivaient partout gaiement, dans l'eau comme au feu. La flotte anglaise compléta le blocus.

L'armée, l'année précédente, n'avait pas été payée. Cette fois, Mazarin, arrivé avec le roi à Mardyck, fit en sorte que le camp ne manquât de rien. S'il eut soin du soldat, il ne s'oublia pas lui-même. Il s'était fait le fournisseur général de l'armée, et gagnait sur tout. Ce n'était pas Richelieu qui se fût avisé de pareils profits.

Les Espagnols, abasourdis de la célérité de Turenne, ne purent introduire aucun renfort dans la place. Condé et don Juan d'Autriche vinrent se loger, le 13 juin, sur les dunes du rivage, à moins d'une lieue du camp français. Don Juan avait fait avancer les troupes si vite, que l'artillerie était restée à une journée en arrière. Turenne ne donna pas aux ennemis le temps d'attendre leur canon. Il jugea que ses vastes lignes de siége, coupées par sept canaux ou bras de rivière, étaient trop difficiles à défendre, et ce fut par prudence qu'il prévint l'attaque de l'ennemi en l'attaquant lui-même sur-le-champ. Condé avait prévenu don Juan d'Autriche de retrancher son camp; mais le prince espagnol n'avait pris aucune précaution, et avait laissé une partie de sa cavalerie s'écarter pour fourrager. Condé avait près de lui un jeune prince anglais exilé, un des fils de Charles Ier, qui fut plus tard le roi Jacques II.

— Avez-vous jamais vu une bataille? lui demanda-t-il.

— Pas encore.

— Dans une demi-heure, vous verrez comment nous en perdrons une!

Cela ne manqua pas. Les Français avancèrent de dune en dune, avec leurs canons auxquels l'ennemi ne pouvait répondre. L'artillerie de navires anglais embossés près de la côte prenait les Espagnols en flanc. Ils étaient déjà tout ébranlés, quand les Français et les auxiliaires anglais les chargèrent à l'arme blanche. Tout fut bientôt renversé, et la déroute complète (14 juin).

Dunkerque se rendit le 23 juin. La place



Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV, dans l'île des Faisans.

fut remise à un envoyé de Cromwell, dure nécessité pour la France.

Turenne fit du moins en sorte que les Anglais ne profitassent pas seuls de la victoire commune. Il prit Bergues, Furnes, Dixmuyde; puis l'armée française et la flotte anglaise assiégèrent ensemble Gravelines, conformément au traité d'alliance. Gravelines se rendit après un mois de résistance (fin août).

Turenne ne s'en tint pas là. Il poussa au cœur de la Belgique, franchit la Lys et l'Escaut, jeta l'effroi jusque dans Bruxelles, s'empara d'Oudenarde, y prit un corps entier de l'armée ennemie, fit d'Oudenarde une place d'armes sur l'Escaut, puis, se rabattant vers l'ouest, prit Menin sur la Lys, et Ypres, entre la Lys et la mer : tout cela en trois semaines.

La campagne, enfin, avait été décisive, et les pertes du temps de la Fronde étaient réparées. Cromwell venait de mourir (13 septembre), et la disparition de cet homme redoutable éloignait le péril que Dunkerque, aux mains des Anglais, pouvait faire courir à la France. Le fils de Cromwell, élu après lui chef de la république anglaise, était tout à fait incapable de poursuivre les ambitieux desseins de son père. L'Angleterre retombait dans ses discordes, et allait de nouveau, pour quelque temps, cesser d'intervenir dans les affaires de l'Europe.

Tout tournait contre l'Espagne. Les Espagnols avaient été battus en Portugal ; le Milanais était fort entamé par les Français et par leurs alliés italiens, et les Espagnols n'avaient plus rien à espérer du côté de l'Autriche. L'empereur Ferdinand III, leur ami,

était mort l'année précédente (2 avril 1657), laissant un fils de dix-sept ans, Léopold-Ignace, qu'il n'avait pu, de son vivant, faire élire roi des Romains.

Le gouvernement français avait profité activement et habilement de cette situation, si avantageuse pour lui. Il avait d'abord pensé à reprendre un ancien projet de Richelieu, et à tâcher de faire élire empereur un nouveau duc de Bavière, successeur de celui qui avait été l'allié de l'Autriche contre nous. Mais c'était un jeune homme sans énergie et sans ambition, qu'on ne put décider à se mettre en avant. On dut se contenter de préparer les plus fortes garanties possibles contre le futur empereur; les électeurs, les autres princes et les villes libres d'Allemagne ne demandaient qu'à diminuer le pouvoir impérial, et la France eut beau jeu. On renouvela plus expressément l'interdiction au futur empereur de fournir aucune assistance directe ou indirecte aux ennemis de la France, et de se mêler aucunement de la guerre actuelle en Italie et en Belgique. Léopold-Ignace ne fut proclamé empereur qu'après avoir juré la capitulation qui lui avait été imposée (31 juillet 1658). Les deux ligues catholique et protestante d'Allemagne, reformées, non pour se battre, mais pour assurer le maintien de la paix de Westphalie, signèrent entre elles et avec la France un pacte d'union dans ce but. L'Alliance du Rhin, comme on appela cette confédération, compléta le traité de Westphalie, et effaça les dernières traces des Guerres de religion en Allemagne par la réunion des catholiques et des protestants sous le même étendard politique (14 août 1658). La France avait, de ce côté, complétement atteint son but.

Elle semblait bien près d'en atteindre un autre, la conquête de la Belgique. Une nouvelle campagne comme celle de 1658 y pouvait suffire. Mais Mazarin, maintenant, souhaitait sincèrement la paix. Il se sentait usé, non par les années, mais par les fatigues et les soucis, et il voulait s'assurer l'honneur de rétablir la paix générale. Anne d'Autriche, chez qui se réveillait le cœur espagnol depuis qu'elle voyait l'Espagne si abaissée et si malheureuse, intercédait vivement pour la paix. L'épuisement des ressources et les souffrances du peuple français étaient des arguments d'un plus grand poids que les sentiments de la reine mère. Une dernière raison décida tout à fait Mazarin. C'était l'espoir de marier le jeune Louis XIV à la fille du roi d'Espagne. L'infante d'Espagne était fille aînée du roi Philippe IV, et d'un premier lit. Cela lui donnait, d'après la coutume du Brabant et d'autres provinces belges, des droits de succession sur ces pays, droits que la naissance d'un fils du second lit ne faisait pas disparaître. Charles-Quint avait bien déclaré les Pays-Bas réunis à sa monarchie et soumis aux lois espagnoles, mais on pouvait revenir là-dessus, et réclamer quelque jour ces provinces qu'on allait renoncer à conquérir présentement. Ceci, sans parler des prétentions que la fille de Philippe IV, si son frère venait à mourir, pouvait avoir sur la succession de toute la monarchie espagnole.

Mazarin, cependant, ayant fait, sans succès, des avances pacifiques à l'Espagne en 1656, ne pouvait les renouveler sans compromettre la dignité de la France. Il s'y prit adroitement pour obliger l'Espagne à se décider. La cour de Savoie avait demandé que, pour prix de son alliance fidèle avec la France, Louis XIV épousât une des sœurs du duc Victor-Amédée. La cour de France donna rendez-vous à Lyon à la cour de Savoie pour la fin de novembre 1658. Mazarin s'arrangea de façon à ce que le gouvernement espagnol connût l'objet de cette entrevue. Si l'Espagne se décidait à offrir l'infante pour le roi, on se dégagerait d'avec la maison de Savoie; sinon, il faudrait bien continuer la guerre.

Mazarin réussit. Le 28 novembre, tandis que la cour de Savoie entrait par une porte dans Lyon, arrivait par une autre porte

un des secrétaires d'État du roi d'Espagne, chargé d'une lettre de Philippe IV, qui offrait sa fille Marie-Thérèse à Louis XIV.

La cour d'Espagne, sentant la Belgique et le Milanais perdus si la guerre continuait, s'était enfin résignée. D'accord sur le fond, l'on discuta longtemps sur les détails. Une trêve fut conclue en mai 1659; puis les préliminaires de la paix furent signés le 4 juin.

Le traité de mariage, cependant, faillit échouer, non plus du fait de l'Espagne, mais du fait même du roi de France. L'obstacle vint de la famille même de Mazarin. Louis XIV s'était épris d'une nièce du cardinal, Marie Mancini, jeune personne passionnée, ambitieuse et hardie, qui s'était mis en tête d'être reine de France. Mazarin se conduisit très-bien dans cette importante occasion. Il combattit avec la plus grande énergie la passion du roi et les prétentions de Marie Mancini, et menaça de quitter la France avec sa nièce, si le roi refusait de se rendre à la raison d'État.

Marie Mancini, après avoir longtemps résisté à son oncle, prit tout à coup une résolution courageuse, rompit avec le roi, et se décida à épouser un grand seigneur romain.

Les combinaisons de la politique sont une chose bien incertaine. Mazarin eut certainement ici l'intention de rendre un grand service à la France. Et pourtant, si le mariage d'Espagne eût été rompu et que la guerre eût continué, il est à peu près certain que nous eussions conquis la Belgique et le Milanais; on eût pu donner le Milanais au duc de Savoie en échange de la Savoie et de Nice, et compléter la France au nord et au sud-est, et la maison royale de France n'eût pas acquis ces « droits sur la succession d'Espagne » que Mazarin jugeait si précieux, mais qui devaient, au contraire, être un jour pour la France la cause de grandes calamités.

Mazarin passa les deux derniers mois de l'été et une partie de l'automne de 1659 à régler les conditions définitives de la paix et du royal mariage avec le premier ministre d'Espagne, don Luis de Haro. Les conférences entre les deux ministres eurent lieu au pied des basses Pyrénées, dans un pavillon en bois construit exprès dans la petite île des Faisans, sur la rivière de Bidassoa qui sépare la France de l'Espagne, entre Andaye et Irun. La petite île avait été déclarée terrain neutre.

Le traité des Pyrénées et le contrat de mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche furent signés par les deux premiers ministres le 7 novembre 1659. Ce grand traité terminait vingt-quatre ans de guerre. Il commence par des articles sur le commerce et la navigation. Les commerçants des deux nations devaient être réciproquement traités sur le pied des étrangers les plus favorisés. Les conventions sur le libre commerce maritime étaient à peu près les mêmes que celles du traité avec les Anglais. La saisie de la contrebande de guerre sur un navire ne devait pas entraîner la confiscation des autres marchandises, ni celle du navire lui-même. C'était là un progrès dans le droit maritime.

Suivait la liste des places et territoires cédés, rendus ou échangés. L'Espagne cédait l'Artois, moins Aire et Saint-Omer, et rendait Hesdin. Elle cédait en Flandre Gravelines et Bourbourg; en Hainaut, Landrecies, le Quesnoi, Avesnes, plus Philippeville et Marienbourg, ces deux places que la Sainte-Alliance nous a enlevées en 1815; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédi, Yvoi. L'Espagne cédait le Roussillon, avec le pays de Conflans, la France rendant ce qu'elle tenait encore en Catalogne; en sorte que, dit le traité, « les monts Pyrénées, qui avaient anciennement divisé la Gaule de l'Espagne, fissent aussi dorenavant la division des deux royaumes. »

La France rendait à l'Espagne, en Flandre, Ypres et Oudenarde; en Milanais, Valenza,

et, en Franche-Comté, le fort de Joux et quelques autres places que les Espagnols et les Comtois n'étaient pas venus à bout de reprendre pendant la Fronde.

L'Espagne, tant pour elle que pour le prince de Condé, n'avait pas grand'chose à rendre à la France; Rocroi seulement et deux autres petites villes. Elle rendait aux alliés de la France quelques villes en Piémont et sur la rive gauche du Rhin. Elle accordait



Philippe IV, roi d'Espagne.

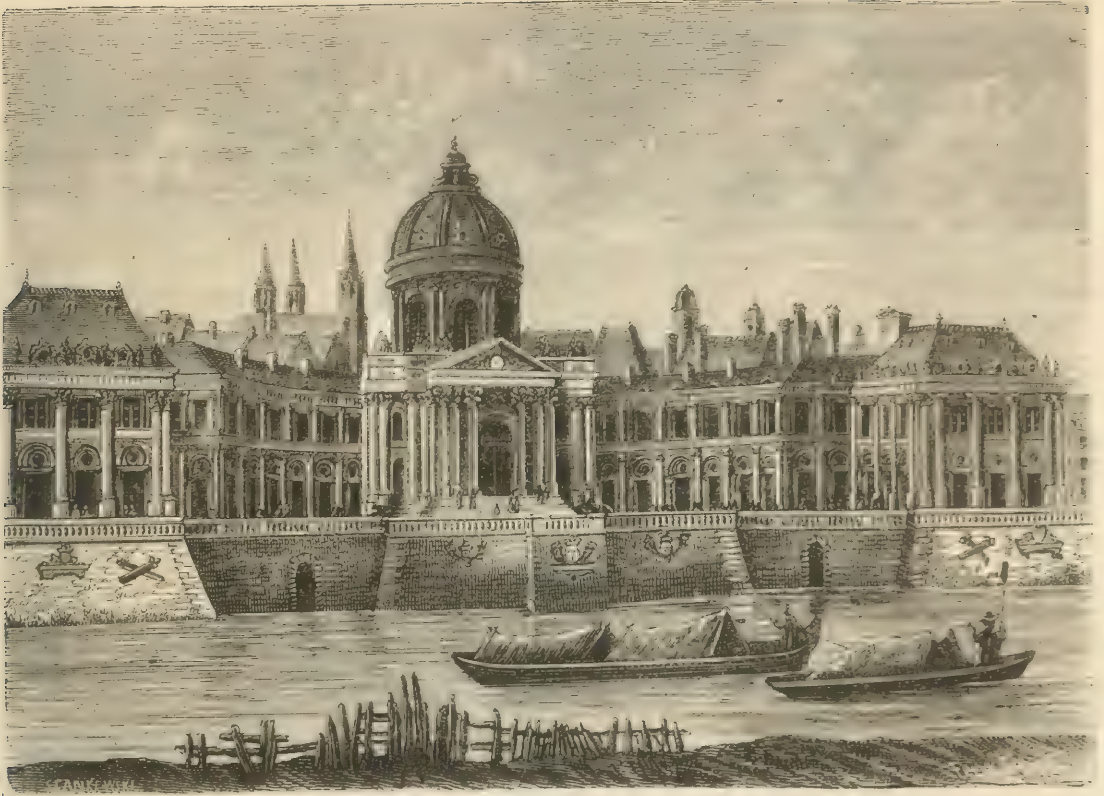
une amnistie aux Catalans, Napolitains et autres sujets de l'Espagne, qui avaient suivi le parti de la France. Le roi de France, de son côté, acceptait la soumission que le prince de Condé lui avait fait offrir par l'intermédiaire du cardinal Mazarin, en déclarant « qu'il voudrait pouvoir racheter de son sang tout ce qu'il avait commis d'hostilités en France et hors de France. » Le roi rendait à Condé ses biens, honneurs et dignités, et amnistiait ses partisans.

Le roi de France promettait, sur son honneur, que s'il ne pouvait, sous trois mois, accommoder « l'affaire du Portugal » à la satisfaction du roi d'Espagne, il ne donnerait plus aucune assistance directe ni indirecte aux Portugais. La France, quoique alliée du Portugal, ne s'était point engagée à ne pas traiter sans lui, et l'Espagne n'avait voulu entendre à aucune transaction sur cet article. Elle ne comptait pourtant guère que la parole d'honneur donnée par le roi de France serait bien exactement tenue, et Louis XIV, dans des Mémoires qu'il écrivit plus tard pour l'instruction de son fils, dit fort nettement que les couronnes rivales de France et d'Espagne, lorsqu'elles traitent ensemble, ne font que cesser les hostilités ouvertes, et s'attendent toujours réciproquement à ce que l'une tâchera secrètement de nuire à l'autre; en sorte que l'on ne se trompe point et que l'on sait bien, des deux côtés, que les promesses qu'on se fait ne seront point tenues.

C'était là une singulière morale, mais qui n'allait pourtant pas si loin, à beaucoup près, que celle de ces casuistes jésuites qui avaient autorisé à ne pas tenir la promesse faite, sans intention de la remplir, à quelqu'un qui s'y fiait.

Le roi de France, par l'intercession du roi d'Espagne, rendit au duc de Lorraine son duché, à condition que Nanci serait démantelé et ne pourrait plus être fortifié à l'avenir; que la Lorraine donnerait passage, à perpétuité, aux troupes allant en Alsace et à Philippsbourg, et que les salines de sel gemme (sel de roche) de la Lorraine fourniraient de sel, à un prix fixé pour toujours, les greniers des contrées françaises voisines.

Le roi d'Espagne, par le contrat de mariage, assignait en dot à sa fille 500,000 écus d'or, moyennant le paiement de laquelle somme l'infante Marie-Thérèse renoncerait à tout autre droit sur la succession de ses père et mère. Il était convenu, afin que les deux couronnes de France et d'Espagne ne pussent être réunies sur une seule tête, que



Ancien collége des Quatre-Nations, aujourd'hui Palais de l'Institut.

l'infante et sa postérité ne pourraient jamais succéder aux États de « Sa Majesté Catholique. »

Quoique les accroissements de la France ne fussent pas à beaucoup près ce qu'ils eussent pu être si la Fronde n'eût arrêté le cours de nos victoires en 1648, néanmoins le traité des Pyrénées, après celui de Westphalie, achevait d'assurer à la France la plus grande puissance qu'elle eût jamais eue et le premier rang en Europe. Mazarin avait achevé l'œuvre de Richelieu, et tous deux avaient réalisé, au moins en partie, le Grand Projet d'Henri IV.

Mazarin disait que, si son langage n'était pas français (il avait toujours gardé un fort accent italien et maintes façons de parler italiennes), son cœur l'était. Il avait très-bien servi la France au dehors; mais, au dedans, son gouvernement ne méritait pas les mêmes éloges. Non-seulement, par son avidité et celle des gens qui l'entouraient, il aggravait toujours davantage la ruine des finances, mais il fraudait ou détruisait de plus en plus ce qui restait de libertés locales. Richelieu les avait parfois violentées quand elles lui faisaient obstacle, mais sans parti pris contre leur existence. Le gouvernement royal s'engageait de plus en plus dans ce parti pris.

La cour avait fait récemment en Bourgogne une chose honteuse. Les États Provinciaux de Bourgogne se tenaient tous les trois ans. Au moment du passage du roi à Dijon pour aller à Lyon, dans l'automne de 1658, on avait convoqué ces États extraordinairement, afin de tirer d'eux un fort « don gratuit ». Le Parlement de Dijon repoussait des édits bursaux qu'on lui avait

envoyés à enregistrer. Un des ministres alla, de la part du roi, assurer les États que, s'ils accordaient le don gratuit, on ne demanderait pas autre chose à leur province. Le don fut octroyé. Dès le lendemain, le roi porta les édits bursaux, en lit de justice, au Parlement de Dijon. Le Parlement de Dijon protesta si vivement contre ce manque de foi, que le premier président et douze conseillers se firent envoyer en exil.

En Provence, ce fut encore pis. La cour, qui était venue rejoindre Mazarin dans le midi, alla s'installer à Aix durant l'hiver de 1659 à 1660. La Provence, depuis la fin de la Fronde, conservait de l'agitation, mais par la faute des autorités. Le gouverneur de Provence ayant voulu s'attribuer la nomination des magistrats municipaux de Marseille, cette grande ville, qui gardait les traditions des anciennes républiques municipales, avait défendu par la force ses libres élections. Les troubles s'étaient propagés jusqu'à Aix.

A l'arrivée du roi à Aix, la résistance cessa. Plusieurs personnes furent pendues ou envoyées aux galères, et l'on fit marcher des troupes sur Marseille. La confusion y régnait. Le gouverneur de Provence y rentra sans combat, cassa les magistrats élus par les citoyens, désarma le peuple, et fit construire une citadelle, le fort Saint-Nicolas, pour commander le port. Quatorze Marseillais furent condamnés à mort, mais un seul exécuté, les autres s'étant enfuis. Le lendemain (2 mars 1660), le roi entra dans Marseille par une brèche ouverte tout exprès dans les murailles, en signe qu'on voulait traiter Marseille comme une ville conquise. Le pacte conclu par les Marseillais avec Henri IV, quand ils s'étaient donnés à lui, fut mis à néant, et l'on démolit une porte de la ville sur laquelle était une inscription latine qui consacrait la mémoire de cet acte, et dont la conclusion était : « Sous son règne, entière liberté. » Le roi imposa une garnison aux Marseillais, qui en étaient exempts par leurs priviléges, et qui s'étaient toujours très-bien gardés eux-mêmes ; il imposa un gouverneur à la ville, qui n'en devait point avoir d'autre que ses consuls électifs, et il nomma arbitrairement des consuls nouveaux.

Les vieilles libertés du Moyen Age s'en allaient ainsi chaque jour lambeau par lambeau.

La cour de France, au printemps, se dirigea vers les basses Pyrénées, et alla s'établir à Saint-Jean de Luz. La cour d'Espagne arriva en même temps à Saint-Sébastien. Les deux rois s'abouchèrent, le 6 juin, sur la Bidassoa, dans cette petite île des Faisans où Mazarin et don Luis de Haro avaient négocié la paix. Louis XIV et Philippe IV jurèrent là les deux traités de paix et de mariage. Le lendemain, la jeune reine Marie-Thérèse fut remise à son mari, et fit ses adieux à sa patrie et à son père. Elle avait signé sur terre d'Espagne sa renonciation à l'héritage de son père ; elle devait renouveler, après la célébration du mariage, et de concert avec le roi son mari, cette renonciation qui devait être enregistrée au Parlement de Paris. Mais cette renonciation avait pour condition le paiement des 500,000 écus d'or assignés pour dot à Marie-Thérèse. Un vieux secrétaire d'État, appelé Coloma, le plus expérimenté qu'eût alors l'Espagne, avait dit que tout Espagnol devrait engager tout son bien, jusqu'à se faire mettre en prison s'il était nécessaire, pour ne pas manquer de payer cette dot un jour avant l'échéance de chaque terme ; mais Coloma n'existait plus, et le premier ministre don Luis de Haro, qui était un homme peu instruit et peu appliqué, ne comprit pas l'importance de cette affaire. Le premier terme ne fut point payé au jour fixé : la cour de France se garda bien de réclamer ; mais Louis XIV et sa femme ne renouvelèrent pas la renonciation.

Au retour de la cour, le Parlement de Paris, après avoir enregistré les deux traités de paix et de mariage, demanda au roi la

permission d'envoyer une députation complimenter le cardinal Mazarin sur le grand service qu'il venait de rendre au royaume. Parmi les députés se trouvait le fils de Broussel. Les temps étaient bien changés. L'entrée solennelle du roi et de la nouvelle reine eut lieu le 26 août, anniversaire des barricades de la Fronde. La cour et la ville luttèrent de magnificence. On prétend qu'en dehors des dépenses publiques, les particuliers dépensèrent plus de dix millions, qui feraient aujourd'hui une somme énorme. Un trône somptueux avait été dressé sur l'esplanade qui termine la grand'rue du faubourg Saint-Antoine, et près de laquelle s'était livré un combat si sanglant en 1652. Cette esplanade en a gardé le nom de « place du Trône ». Ce fut là que le roi et la reine reçurent l'hommage de tous les corps, après quoi le roi à cheval, la reine en calèche découverte, prirent la route du Louvre, en passant, avec leur immense cortége, sous cinq arcs de triomphe.

Toutes ces splendeurs contrastaient étrangement avec la misère des campagnes et le désordre illimité des finances.

Au dehors, la France n'avait pas seulement imposé une paix victorieuse à ses ennemis; elle était l'arbitre de la paix entre les autres puissances européennes. Une très-grande guerre avait, dans ces dernières années, bouleversé le nord et l'orient de l'Europe. La Suède avait eu un nouveau Gustave-Adolphe. Charles-Gustave, roi de Suède, ayant vu ses droits à la couronne contestés par le roi de Pologne Casimir Wasa, avait envahi la Pologne et renversé Casimir du trône pour s'y asseoir à sa place. Une vaste coalition, secondée par l'insurrection de la Pologne, se forma pour arracher aux Suédois leurs conquêtes. Hollandais, Autrichiens, Danois, Prussiens, jusqu'aux Moscovites, peuple qu'on n'avait pas encore vu mêlé aux guerres européennes, assaillirent de toutes parts les Suédois. Charles-Gustave lâcha la Pologne, mais pour se jeter sur le Danemark, lui enlever presque toutes ses provinces, et assiéger Copenhague. La France et l'Angleterre avaient interposé en vain leur médiation, lorsque Charles-Gustave mourut (23 février 1660). La Suède, épuisée par de si terribles efforts, accepta alors la médiation que ce prince avait refusée. La Suède garda une bonne partie de ses conquêtes sur le Danemark, avec une partie de la Livonie et l'Esthonie, qui relevaient auparavant de la Pologne (3 mai-6 juin 1660).

Un autre événement considérable coïncida avec la paix du Nord. La république ne s'était pas établie solidement en Angleterre. Il y avait pour cela trop d'aristocratie et d'inégalité dans les habitudes et dans les idées de cette nation. Le seul parti qui voulût réellement la liberté démocratique, la liberté avec l'égalité, le parti des indépendants, avait triomphé un moment à force d'énergie; mais son chef Cromwell, arrivé au pouvoir, n'avait pas cru possible d'appliquer rigoureusement ses principes, si ce n'est quant à la liberté de conscience, et encore incomplétement. Les indépendants avaient donc déjà perdu la suprématie de fait même du vivant de Cromwell; après lui, la supériorité passa aux presbytériens (calvinistes), beaucoup plus nombreux. Les indépendants étaient républicains; les presbytériens étaient ce qu'on appelle aujourd'hui constitutionnels. Ils voulaient l'autorité de la représentation nationale, mais avec un roi. Ils eussent pu imposer leurs conditions aux Stuarts exilés; mais ils ne surent pas s'entendre et se laissèrent déborder par les royalistes, qui avaient gagné le principal chef de l'armée, le général Monk. Charles Stuart, fils aîné du malheureux Charles I[er], fut rappelé par le Parlement, sans aucune garantie quant aux droits respectifs du roi et des deux chambres, ce qui prépara de nouvelles catastrophes à l'Angleterre et aux Stuarts eux-mêmes. Il resta toutefois de l'œuvre de Cromwell le grand

principe de la liberté de conscience, que le nouveau roi Charles II promit de maintenir « en ce qui ne compromettrait pas l'ordre public. » Charles II rentra à Londres le 8 juin 1660.

Un grand changement se préparait aussi en France : le changement non pas du gouvernement, mais de la personne gouvernante. Le retour triomphal de Mazarin à Paris, en 1660, avait été, comme celui de Richelieu en 1642, le triomphe d'un mourant. La santé du cardinal-ministre était entièrement ruinée. Ce n'était que par une grande force de volonté qu'il avait pu soutenir en personne les longues discussions de la négociation de l'île des Faisans. Une crise de goutte remontée avait failli l'emporter au moment même où le Parlement lui envoyait ses félicitations. Il alla baissant durant le reste de cette année et l'hiver de 1660 à 1661. Mais son intelligence ne baissait pas dans le marasme de son corps. Il se savait perdu, et, n'ayant plus d'intérêt personnel en ce monde, il fit de son mieux pour se préparer un successeur capable de gouverner la France.

Il avait, depuis longtemps déjà, apprécié le jeune roi, qui avait maintenant vingt-trois ans. Il voyait très-bien que Louis XIV ne serait pas un autre Louis XIII; qu'il aurait le goût et la capacité de gouverner par lui-même. Louis avait toute confiance en lui, et l'avait laissé complétement maître des affaires; mais il prenait intérêt et avait commencé d'assister fréquemment au conseil. Mazarin le mit au courant de toute sa politique, lui conseilla de n'avoir plus de premier ministre, de diriger l'ensemble du gouvernement par lui-même, et de préférer, pour les emplois de confiance, les hommes de condition moyenne aux grands seigneurs; enfin, d'écarter de son conseil intime les gens d'Église et les généraux, et même la reine mère, redevenue trop affectionnée à son pays natal, l'Espagne. Il lui recommanda le secrétaire d'État de la guerre, le Tellier, et le secrétaire d'État des affaires étrangères, Lionne; il lui donna l'avis de garder le surintendant des finances, Fouquet, comme très-habile homme, mais de le surveiller, comme déprédateur, en lui imposant pour contrôleur un homme qui avait un grand esprit d'ordre et qui méritait pleine confiance : c'était son intendant, à lui Mazarin, Colbert, depuis si fameux.

Le 7 février 1661, par une fantaisie de malade, il se fit porter à Vincennes, où la cour le suivit. Averti par les médecins que la fin était proche, « il fit bonne mine à la mort », dit un écrivain contemporain. Il garda jusqu'au dernier jour ses grandes qualités et ses défauts, travaillant, dictant, signant les dépêches, et, d'un autre côté, jouant avec passion et trichant au jeu; témoignant un regret ridicule de quitter son argent, et un regret touchant de quitter ses tableaux, ses statues, ses beaux livres, qu'il aimait et connaissait si bien.

Tenant à son argent, même après sa mort, et se consolant un peu par l'idée d'en disposer à son gré, il eut peur que le roi, après lui, ne recherchât l'origine de ses trésors. Il alla au-devant, avec son adresse accoutumée. Il remit à Louis XIV, par une donation universelle, la disposition de tout ce qu'il possédait. Le roi, par un mouvement généreux, lui renvoya la donation. Mazarin y avait compté, et fit alors son testament en toute sécurité. Il y disposait d'une douzaine de millions et de grands domaines en faveur de cinq nièces et d'un neveu, et ordonnait la fondation du collége des Quatre-Nations, destiné à élever gratuitement soixante enfants des provinces récemment réunies à la France. Ce collége est aujourd'hui le palais de l'Institut. Mazarin lui léguait sa bibliothèque, qui s'y trouve encore. Il léguait de précieux objets d'art à la couronne et à la famille royale. Enfin, il instituait légataires universels du reste de son héritage une sixième nièce et son mari, fils du maréchal



Derniers moments de Mazarin.

de la Meilleraie et proche parent de Richelieu. Ce legs universel ne s'élevait pas à moins de 28 millions. La fortune de Mazarin, au total, approchait de 50 millions, qui en vaudraient aujourd'hui de cinq à six fois autant.

Il mourut dans la nuit du 8 au 9 mars 1661, à cinquante-neuf ans. Il avait vécu quelques mois de plus que Richelieu, et avait, comme lui, régné dix-huit ans.

Le roi, aussitôt éveillé, manda les trois ministres que lui avait recommandés le feu cardinal, Fouquet, le Tellier et Lionne; il s'enferma trois heures avec eux. Le lendemain, le chancelier et les divers secrétaires d'État furent convoqués au Louvre, avec les trois membres du conseil intime formé la veille. Le roi leur déclara qu'il serait à l'avenir son premier ministre. Il enjoignit au chancelier de n'apposer le sceau de l'État sur aucun acte que par son ordre, et aux secrétaires d'État et au surintendant des finances de ne rien signer sans son commandement.

Le règne de Louis XIV était commencé.

CHAPITRE XXIII

LOUIS XIV ET COLBERT. — L'ADMINISTRATION.

(1661-1672.)

La cour et la France, habituées, depuis la mort d'Henri IV, à voir toujours l'autorité royale exercée par autres que le roi, avaient

été bien étonnées lorsqu'elles avaient entendu un roi de vingt-deux ans déclarer qu'il gouvernerait par lui-même. Personne ne crut d'abord à sa résolution. On s'imagina qu'il renoncerait bien vite aux affaires pour les plaisirs, et qu'il ne soutiendrait pas trois mois un si difficile effort. Il devait le soutenir cinquante-quatre ans.

Louis XIV n'était pas un grand génie; mais c'était un des caractères les plus entiers, les plus solides et les plus persévérants qui aient existé. A la soif de la gloire et à la passion des grandes choses, il unissait un esprit net et judicieux, et il avait l'âme naturellement droite; il cherchait sincèrement le bien, et avait le sentiment du devoir, avant que la flatterie et l'orgueil l'eussent égaré. Le bon sens et les bonnes intentions continrent d'abord chez lui l'orgueil, qui est le danger suprême des puissants, et celui auquel il devait succomber.

Il craignit d'abord les flatteurs, ainsi que les entraînements de son âge, et voulut se donner des garanties contre lui-même en réglant, heure par heure, les obligations et les travaux de son métier de roi. Quoiqu'il ait failli plus tard sur d'autres points, il ne faillit jamais quant au travail et au soin des affaires de l'État.

Il ne se laissa pas éblouir par l'éclat des succès de la France au dehors. Il reconnut qu'elle était bien malade à l'intérieur. Les sources de la richesse publique tarissaient. La richesse se concentrait de plus en plus dans les classes qui ne produisent pas. Les classes qui produisent étaient gênées chez les industriels et les commerçants, misérables chez les paysans. La taille, l'impôt payé presque exclusivement par les pauvres gens, comptait à elle seule pour plus de moitié dans le total du revenu public; mais le chiffre de la taille n'était que nominal, car une grande partie des contribuables étaient dans l'impuissance de la payer. On entassait ceux qui ne payaient pas dans les prisons, où ils mouraient de misère et de chagrin par centaines; puis on reportait la part des insolvables sur les autres membres de la paroisse, et on les ruinait ainsi à leur tour. La culture languissait, les bestiaux disparaissaient.

L'industrie et le commerce, sans être tout à fait réduits à cette extrémité, souffraient cruellement de l'aggravation toujours croissante des droits sur les marchandises exportées ou importées, françaises ou étrangères. Le fisc frappait partout, sans rien ménager et sans rien prévoir. Le commerce de Paris était fort réduit; celui de Lyon était ruiné. Notre marine marchande était quasi anéantie. Les Hollandais accaparaient presque tous les transports entre la France et les autres pays, et même entre la France et ses colonies d'Amérique, et jusqu'au cabotage entre les ports de nos côtes.

La mauvaise administration financière était le fléau de la France. Richelieu avait vu le mal; mais les nécessités d'une guerre immense ne lui avaient pas permis d'y porter remède. Mazarin avait eu d'abord la même excuse; mais il ne l'avait plus dans les dernières années de son gouvernement, et cependant le mal n'avait cessé de grandir.

Ce que voyait Louis XIV, quelqu'un, auprès de lui, le voyait comme lui. C'était le principal chef de l'administration financière, le surintendant Nicolas Fouquet, qui avait été comme le premier lieutenant de Mazarin et qui aspirait à être son successeur, ne croyant pas à la persévérance du roi dans le dessein de gouverner par lui-même.

Fouquet, qui avait de l'intelligence et de l'activité, avait, dans les derniers temps de Mazarin, provoqué des mesures utiles pour tâcher de relever notre commerce maritime. Il projetait aussi la suppression des entraves au commerce intérieur et la diminution de la taille. Mais les projets de réforme dont Fouquet entretenait le roi étaient illusoires, car il fallait avant tout s'attaquer à la racine du mal, à l'administration financière, et Fou-

quet ne le voulait ni ne le pouvait. La racine du mal était en lui, était lui-même, pour ainsi dire.

Fouquet était bien moins, en réalité, l'ordonnateur des recettes et des dépenses publiques, le ministre des finances et le représentant de l'État, que le chef des traitants, des gens d'affaires, qui exploitaient et dévoraient l'État. Toutes les règles d'administration et de comptabilité avaient disparu sous Mazarin, partie par l'entraînement de circonstances malheureuses, partie par les calculs d'une criminelle avidité. Le Parlement de Paris avait été le premier coupable, en poussant le gouvernement à faire banqueroute en 1648. Personne ne voulant plus prêter à l'État, Mazarin avait recouru à Fouquet, qui était riche et lié avec beaucoup de gens riches et de gens d'affaires. Les traitants, les spéculateurs, avaient prêté à Fouquet et à ses amis, dans l'espoir d'énormes bénéfices, ce qu'ils refusaient à l'État. Ils reçurent en effet des intérêts exorbitants ; puis on leur livra en garantie les principales branches du revenu public ; puis on leur laissa acquérir à vil prix une multitude de vieilles créances sur l'État discréditées ou même fictives, et on les leur fit rembourser par le Trésor, en sorte qu'ils reprenaient d'une main l'argent qu'ils prêtaient de l'autre. Fouquet, après Mazarin, se faisait la grosse part dans ce chaos, et employait les millions qu'il s'appropriait à se faire des partisans et à satisfaire ses passions. On disait de lui qu'il prétendait acheter le dévouement de tous les hommes et l'amour de toutes les femmes.

Il y avait auprès de Fouquet un homme d'un esprit profond et d'une volonté de fer, qui le voyait agir, préparait sa perte, et méditait de réparer le mal qu'il avait fait et tous les maux causés par les cinquante ans de désordres financiers qui avaient désolé la France depuis la mort d'Henri IV. Colbert, héritier de la pensée de Richelieu plus complétement que n'avait été Mazarin, se préparait à faire à l'intérieur, sous le nom et avec l'aide de Louis XIV, ce que Richelieu, puis Mazarin, avaient fait au dehors : une nouvelle France sur des plans nouveaux.

Jean-Baptiste Colbert, qui devait être un des plus grands ministres qu'ait eus la France, n'était pas, comme Sulli, un grand seigneur, ni, comme Richelieu, un gentilhomme de moyenne noblesse ; c'était un bourgeois, un homme de comptoir et de commerce, ainsi qu'autrefois Jacques Cœur, le restaurateur des finances de France au quinzième siècle. Il était fils d'un marchand aisé de Reims, et fut d'abord commis marchand à Paris et à Lyon, puis clerc de notaire et de procureur, puis commis d'un officier de finances. Il gagna la confiance du ministre le Tellier, allié de sa famille, qui comprit sa haute capacité, et qui l'introduisit auprès de Mazarin. Le cardinal appréciait chez les autres les qualités qu'il n'avait pas, l'amour de l'ordre, la droiture, la rigoureuse probité. Il prit Colbert pour intendant, et l'employa fréquemment dans les affaires publiques. Une lutte inévitable s'engagea, auprès de Mazarin, entre l'économe et rigide Colbert et le grand déprédateur Fouquet. Mazarin, qui partageait avec Fouquet, ne put se décider à sacrifier à son intendant le ministre des finances, et les garda tous les deux. Nous avons dit de quelle façon, à son lit de mort, il les recommanda l'un et l'autre au roi, en l'engageant à faire surveiller Fouquet par Colbert. On dit que les dernières paroles de Mazarin à Louis XIV furent : « Sire, je vous dois tout ; mais je m'acquitte avec vous en vous donnant Colbert. »

Le roi suivit d'abord le conseil de Mazarin. Il laissa à Fouquet la surintendance ; mais, en même temps, il rétablit un ancien registre secret supprimé sous l'administration de Fouquet, et sur lequel devaient être consignés, jour par jour, les motifs de ces « acquits au comptant », de ces dépenses se-

crètes que la Chambre des comptes ne vérifiait pas. Ce registre avait été destiné à contrôler la gestion du surintendant des finances, et tenu par une personne indépendante du surintendant. Louis XIV le confia à Colbert. Puis il déclara à Fouquet son intention de connaître à fond les finances, l'assurant que le passé était oublié, pourvu qu'on fût sincère à l'avenir. Fouquet promit tout, et, dès le lendemain, recommença de présenter au roi de faux états de recette et de dépense. Colbert rétablit les vrais chiffres, et Fouquet dès lors fut perdu.



Mademoiselle de la Vallière.

Fouquet ne soupçonnait rien, et donna à Louis XIV, au mois d'août 1661, une fête magnifique dans son château de Vaux, près Melun, qui dépassait en splendeur Saint-Germain, Fontainebleau et toutes les maisons royales. Il y avait dépensé neuf millions, qui en vaudraient aujourd'hui de cinquante à soixante, en bâtiments, en décorations, en objets d'art amenés en grande partie d'Italie, en plantations, en terrassements, en canaux, en jets d'eau ; trois villages avaient été achetés et détruits pour agrandir le parc.

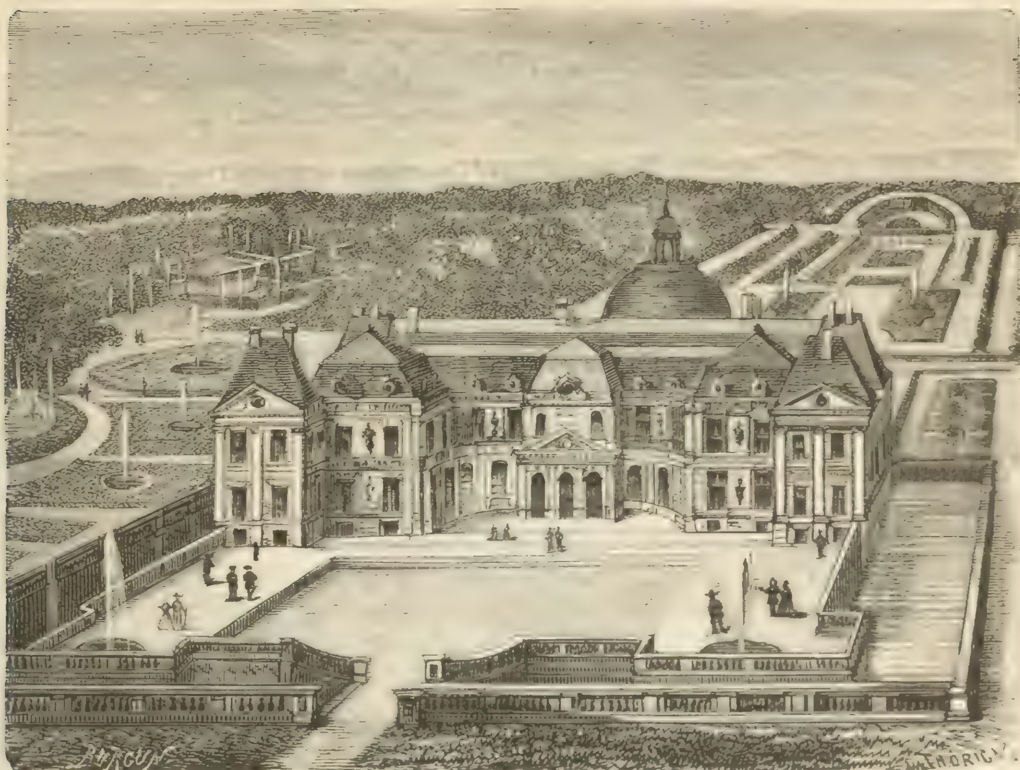
Partout, dans les appartements, le roi remarqua la vaniteuse devise de Fouquet. C'était un écureuil, avec une légende latine signifiant : *Où ne montera-t-il pas?* Quelque chose irrita bien davantage encore Louis. Il aperçut dans un cabinet le portrait d'une jeune personne qu'il aimait en secret, et sur laquelle Fouquet avait eu des prétentions fort mal accueillies. C'était Mlle de la Vallière.

Louis quitta cependant Vaux sans laisser rien paraître. Il partit, quelques jours après, pour la Bretagne. Fouquet le suivit. Son infatuation commençait à se dissiper. Il songea à s'enfuir de Nantes à Belle-Isle, qui lui appartenait. Il ne se décida point assez vite, et fut arrêté le 5 septembre, et conduit de Nantes au château d'Angers. Le roi n'était venu en Bretagne qu'afin d'être à portée d'étouffer sur-le-champ les mouvements qu'il craignait de voir se produire dans l'ouest à la suite de l'arrestation de Fouquet. Le surintendant avait beaucoup d'affidés en Bretagne et en Normandie, et avait fait fortifier Belle-Isle comme une espèce de place de refuge pour lui et les siens.

Rien ne bougea. La stupeur fut générale à la cour et dans la finance. On était bien loin du temps de la Fronde.

Le roi prit aussitôt en personne le gouvernement des affaires financières, supprima la surintendance, et créa un nouveau conseil des finances, où Colbert entra avec la charge du trésor royal et du registre des recettes et dépenses, ce qui lui donnait le pouvoir effectif sous le roi. Louis se mêlait d'ailleurs de tous les détails du service, et s'était réservé la signature, non-seulement dans les finances, mais dans tous les départements ministériels.

Louis, désormais, surveilla tout et prit part à tout. Colbert s'était préparé à se rendre nécessaire en tout, et à tout faire sous le



Château de Vaux.

roi et avec le roi. Il avait médité longtemps sur toutes les parties du gouvernement, et il était capable de les diriger toutes; mais il ne pouvait diriger qu'en paraissant obéir. Il lui fallait ménager l'amour-propre d'un jeune roi jaloux de son autorité et avide de renommée. Il lui fallait s'effacer et prendre pour lui la peine, en laissant au roi la louange, et se tenir pour satisfait qu'un autre eût la gloire, pourvu que la France eût le profit de ses inspirations et de ses efforts. Il fit donc les plus grandes choses sous les titres les plus modestes : la réforme des finances, comme simple intendant, puis contrôleur général; les grandes créations navales, comme intendant ayant le département de la marine; les grandes constructions civiles, comme surintendant des bâtiments. Il ne fut ministre secrétaire d'État qu'en 1669.

Rétablir l'ordre dans les finances; soulager le peuple des campagnes; augmenter les ressources de l'État par la réforme de l'administration et du système d'impôts; diminuer l'importance des gens de justice et de finances au profit des agriculteurs, des commerçants et des industriels, c'est-à-dire des classes productrices; pousser, par un grand ensemble de mesures économiques, au développement de l'agriculture, de la navigation, de l'industrie et du commerce; créer une puissante marine militaire pour protéger la marine marchande; favoriser, autant qu'il est donné à un gouvernement de le faire, le progrès des arts, des lettres et des sciences; enfin, pousser la France à produire tout ce qu'est capable d'enfanter son génie.

Tel était, dans sa grandeur, le but auquel visait Colbert, et il en avait, dans son

puissant cerveau, élaboré d'avance tous les moyens.

Il commença par la réforme de l'administration financière, qui est l'instrument essentiel du pouvoir. Le nombre des officiers de finances fut extraordinairement réduit, avec remboursement du prix que leur avaient coûté leurs offices. Ils offrirent en vain, en leur nom à tous, une somme immense, plus de soixante millions, pour faire révoquer l'édit qui supprimait leurs charges. Tous les offices comptables furent rendus d'héréditaires viagers, et les principaux furent transformés en simples commissions révocables. Toutes les dépenses furent désormais assignées sur des recettes spéciales, ce qui fit rentrer l'ordre et le jour dans ce qui était un vrai chaos. On reprit l'usage des adjudications publiques pour les fermes des impôts. La comptabilité fut réorganisée. Colbert régularisa et réduisit, autant qu'il put, les fonds secrets dont le roi disposait sans vérification de la Chambre des comptes. Louis XIV n'y voulut pas renoncer, non par goût du désordre, mais par principe de pouvoir absolu.

Ces sages réformes, qui réglaient l'avenir, n'eussent pas tiré la France de l'abîme, si l'on n'eût liquidé le passé et comblé le gouffre aux dépens de ceux qui l'avaient creusé. L'arriéré, soit dettes, soit anticipations sur le revenu, dépassait 450 millions, peut-être près de deux milliards et demi d'aujourd'hui. Une chambre de justice fut instituée, en novembre 1661, pour la recherche des malversations financières depuis 1635, année où avait commencé la grande guerre. Les traitants offrirent de se racheter pour 20 millions. Le roi refusa. Le peuple, si longtemps livré en proie à toutes ces sangsues publiques, applaudit avec fureur, et le roi devint très-populaire.

La chambre de justice procéda avec grande vigueur. Cette fois, les petits ne devaient pas payer pour les gros, suivant la coutume. Les plus riches étaient les plus vivement poursuivis, et, plus qu'eux tous, celui qui avait été comme le roi des traitants, le ci-devant surintendant Fouquet. Le procès de Fouquet n'était plus seulement un procès de concussion, mais bien de haute trahison. Louis XIV avait eu la preuve que ses soupçons à cet égard étaient fondés. On avait trouvé dans les papiers de Fouquet un projet suivant lequel ses amis, dans le cas où il serait arrêté, devraient exciter une révolte dans l'ouest, et se cantonner dans les places bretonnes de Belle-Isle et de Concarneau. Dès lors, le roi et Colbert voulurent non plus seulement l'emprisonnement de Fouquet, mais sa mort, et ils exercèrent dans ce sens une très-forte pression sur la chambre de justice.

Personne n'avait osé prendre les armes en faveur de Fouquet; mais une foule de gens s'employèrent activement et ardemment pour tâcher de le sauver, et formèrent comme un grand parti pour lutter, auprès de la chambre de justice, contre le roi et Colbert. Ce n'était pas seulement le parti des financiers, renforcé par les gens de robe, qui gardaient un reste d'esprit frondeur, et par les courtisans mêmes, qui regrettaient la prodigalité de Fouquet et qui criaient contre ce qu'ils nommaient « l'avarice » de Colbert. Fouquet, qui avait de brillantes qualités mêlées à ses vices, avait pour lui les gens de lettres, les artistes et les femmes, plus sensibles à sa bonne grâce, à son bon goût et à sa libéralité, que capables d'apprécier la grandeur du mal qu'il avait fait. Une partie de la bourgeoisie parisienne, qui avait plus profité que souffert des abus, suivait le même mouvement, et le pauvre peuple lui-même, avec son bon cœur, finissait par s'apitoyer sur le ministre déchu dont on demandait la tête.

Fouquet se défendit très-habilement, se couvrant du nom de Mazarin quant à ses malversations, et représentant le projet de révolte comme une folle pensée, coupable sans doute, mais à laquelle il n'avait donné aucune suite. Après qu'un financier eut été

pendu, deux autres condamnés à mort par contumace, et plusieurs agents subalternes envoyés au gibet ou aux galères pour d'horribles exactions et d'autres crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions, l'arrêt de Fouquet fut enfin rendu le 20 décembre 1664. L'acquittement était impossible ; mais la chambre de justice, à la majorité de treize voix contre neuf, ne condamna l'accusé qu'au bannissement, avec confiscation de biens.

Le roi fut très-mécontent, et le montra par un acte fort étrange. Le chef de l'État, dans tous les gouvernements monarchiques, a droit ou de faire grâce, ou d'adoucir les peines des condamnés. Louis XIV, au contraire, aggrava la peine prononcée contre Fouquet. Au lieu de l'envoyer en exil, il le fit conduire prisonnier à Pignerol, en Piémont, et ne lui rendit jamais la liberté. Louis XIV craignait que Fouquet, exilé, n'abusât des secrets de l'État qu'il avait en main pour servir les ennemis de la France, et il usa du droit que les politiques de la monarchie absolue attribuaient aux rois d'emprisonner arbitrairement les sujets réputés dangereux. Il croyait sincèrement à la légitimité de ce prétendu droit.

Fouquet mourut, après quinze ans de captivité à Pignerol, au moment où Louis XIV allait enfin rendre la liberté à ce vieillard qu'il avait cessé de craindre. On a contesté que Fouquet fût réellement mort en 1680, et l'on a avancé que c'était lui qui était le fameux *Masque de fer*, ce prisonnier masqué qui fut détenu successivement à Pignerol, au fort d'Exilles, dans les hautes Alpes, à l'île Sainte-Marguerite, près de Cannes, et enfin à la Bastille, de 1680 à 1703. On ne voit pas quel intérêt Louis XIV aurait eu à ce mystère et à ce retour de rigueur, et la mort de Fouquet paraît bien constatée. On a cherché un secret plus redoutable dans la tragique anecdote de l'homme au masque (le masque était de velours et non de fer, comme on le dit vulgairement). On s'est imaginé que c'était un frère jumeau de Louis XIV qu'on aurait fait disparaître, de peur qu'il ne lui disputât le trône ; c'est là un pur roman. D'autres crurent, avec moins d'invraisemblance, que c'était un fils naturel d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Mais on n'a jamais trouvé là-dessus aucun indice, et l'on pense maintenant que cette victime inconnue du gouvernement arbitraire n'était pas un personnage d'une telle importance.

La chambre de justice, qui avait résisté au roi et à Colbert en faveur de Fouquet, servit le gouvernement sans réserve dans tout le reste. Toutes les créances frauduleuses sur l'État furent annulées. Tous les bénéfices frauduleux furent recouvrés sur ceux qui les avaient perçus. Quelques financiers seulement furent frappés dans leurs personnes ; mais tous le furent dans leur argent, ou plutôt dans l'argent qu'ils avaient soustrait à l'État. On les admit à se racheter des peines personnelles moyennant rançon. L'ensemble des taxes sur les traitants, sur les gens d'affaires, monta à 110 millions, plus 25 millions d'amendes sur les officiers comptables. Cela dépassait notablement une année d'un budget de ce temps. Le total de l'impôt avait été, en 1660, à 90 millions ; quand on avait dépensé plus que cette somme durant la guerre, c'était au moyen d'emprunts ou d'anticipations sur le revenu.

L'énorme rançon des financiers fut employée à racheter les droits, les revenus, les domaines, aliénés par l'État. On en racheta pour 120 millions, après avoir repris tout ce qui avait été usurpé, et avoir revendiqué tous les profits illicites et intérêts usuraires prélevés sur l'État. Dans sa réaction contre les abus passés, Colbert se laissa entraîner à dépasser la mesure, et réduisit les rentes de toute espèce sur l'État, qui encombraient la place, au delà de ce qu'autorisait la stricte équité. La révision des rentes n'était pourtant pas une banqueroute, parce qu'il y avait eu, dans les affaires de rentes comme dans

tout le reste, des fraudes sans nombre dont il n'était pas juste que l'État restât victime.

La grande opération du dégagement des revenus publics, par le rachat des impôts et domaines aliénés, fut à peu près terminée en 1669. Colbert avait dégagé les revenus des communes en même temps que ceux de l'État.



Fouquet.

Le poids des impôts, depuis le commencement de la grande guerre, avait poussé les communes, villes et villages, dans une voie de ruine. Dans les campagnes, les seigneurs avaient profité de la détresse des villages pour acheter à vil prix des masses de biens communaux; dans les villes, les municipalités, ne voulant pas doubler les octrois après que le gouvernement se fut emparé des octrois établis, s'étaient jetées dans des emprunts exorbitants ou dans des impositions extraordinaires. Les gros bourgeois profitaient du malheur public dans les villes, comme les seigneurs dans les campagnes. Les vieilles démocraties communales avaient été presque partout remplacées par de petites aristocraties bourgeoises, et les magistrats ou conseillers municipaux prêtaient eux-mêmes à intérêts usuraires, à leurs communes, l'argent dont ils avaient décidé l'emprunt, ou bien rejetaient tout entières sur les pauvres gens les impositions extraordinaires qu'ils avaient votées.

C'était la royauté qui avait poussé à cette malheureuse transformation des démocraties communales en aristocraties. La royauté, sous l'impulsion de Colbert, réagit du moins contre le mal dont elle était cause. Colbert rendit aux villes la moitié de leurs octrois, et ordonna la liquidation des dettes communales. L'aristocratie bourgeoise essaya de résister et de faire avorter l'opération. Mais le peuple s'ameuta, dans beaucoup de villes, contre les gros bourgeois qui entravaient les agents de Colbert, et, là où il avait conservé le droit de vote, il en usa pour enlever à ses adversaires les fonctions municipales.

En 1667, un règlement général ordonna que toutes les paroisses et communes rentrassent immédiatement dans les prés, bois, terres, usages, etc., aliénés ou affermés par elles depuis 1620, en remboursant les acquéreurs du prix réel payé, afin que les habitants retrouvassent « le moyen de nourrir des bestiaux et de fertiliser leurs terres par des engrais. »

En 1671, Colbert obligea les provinces d'éteindre les dettes des communautés rurales, c'est-à-dire que les villes durent aider les villages à s'acquitter. C'était la première fois qu'on faisait pareille chose en faveur des campagnes, habituées à payer pour tout le monde, bien loin que personne payât pour elles.

Toute aliénation des communaux fut désormais interdite. Les communaux, c'était le bien des pauvres. Il ne fut plus permis aux communes d'emprunter sans autorisation du conseil du roi. Toute dépense communale extraordinaire et toute imposition destinée à



Digue du grand bassin de Lampy, près de Saint-Féréol.

y subvenir devaient être votées par l'assemblée générale des habitants et approuvées par le roi.

Colbert supprima beaucoup d'offices inutiles, fit réduire le nombre des notaires, des procureurs, des huissiers, et ôta l'hérédité aux procureurs. Il eût bien voulu ôter l'hérédité et la vénalité aux charges des membres des parlements; mais il n'alla pas jusque-là. Il fit du moins rendre par le roi une ordonnance qui rétablissait les anciennes conditions d'âge tombées en désuétude, afin que les fils de familles riches ne siégeassent plus sur les bancs des parlements en sortant du collége, et qui fixait un maximum au prix des charges, qu'on payait des sommes exorbitantes. Des capitaux immenses étaient engagés dans les offices de justice, de finances, et dans les charges de la cour et de l'armée. Cela représentait à peu près 800 millions, qui vaudraient aujourd'hui de quatre à cinq milliards. Tous ces capitaux étaient ainsi détournés du travail et de la production, et Colbert tâchait par tous les moyens de les faire refluer vers l'agriculture, le commerce et l'industrie. La diminution de l'importance qu'avaient prise dans l'État les membres des parlements aida aux plans de Colbert, en ne faisant plus des fonctions judiciaires un objet d'ambition.

En même temps qu'il remettait l'ordre dans l'administration des finances, Colbert avait entrepris tout à la fois de diminuer et les charges de l'Etat et les charges du peuple, et d'augmenter les revenus publics tout en réduisant les impôts. Il réduisit graduellement la taille, et abolit d'un seul coup toutes les augmentations établies sur les aides, les

impôts indirects, depuis 1645; cette réduction allait à 33 pour 100. L'augmentation des baux des termes générales, que Fouquet auparavant livrait à vil prix à ses complices, et l'accroissement de la consommation, compensèrent la diminution de l'impôt. En 1663 parut un grand règlement sur l'assiette et la perception des tailles, renouvelé de Sulli et de Richelieu. Le but était surtout d'empêcher les riches de se décharger de l'impôt sur les pauvres. Tous les priviléges de noblesse accordés ou vendus depuis le commencement de la grande guerre furent révoqués, « sauf le cas de signalés services. » Tous ces privilégiés aisés, remis à la taille, soulageaient d'autant les autres contribuables.

Comme Richelieu, Colbert souhaitait de changer la taille *personnelle,* établie arbitrairement sur les ressources supposées des taillables, en taille *réelle,* assise sur les propriétés non nobles, ainsi que cela existait en Languedoc et en Provence. Ce n'eût pas été l'égalité, mais c'eût été du moins la suppression de l'arbitraire. Les privilégiés firent une résistance désespérée. Colbert persévéra; mais les événements entravèrent la réalisation de ses plans, et, à sa mort, il n'avait encore pu établir la taille *réelle* que dans deux provinces, la Guyenne et le Dauphiné.

L'impôt du sel, à son tour, eut son règlement (1668). La gabelle forcée, c'est-à-dire l'achat forcé du sel, fut changée en achat volontaire, à prix fixe, dans plus de moitié des pays assujettis à cet odieux impôt. Il ne resta plus guère qu'un cinquième de la France soumis à la gabelle forcée. Là non plus Colbert ne put achever son œuvre.

Le peuple était soulagé, et le revenu de l'État augmentait par l'accroissement de la richesse publique. En 1661, le revenu brut, non compris la subvention donnée par le clergé et quelques autres fonds, avait été de 84 millions; sur quoi les charges comptaient pour 52 à 53, et le revenu net, par conséquent, n'atteignait pas 32. En 1669, le total de l'impôt était à 92 millions; les charges, à moins de 29; le revenu net, à 63.

En 1670, le revenu net monta encore un peu, et les charges descendirent au-dessous de 26 millions. Cependant, pour la première fois depuis 1661, la dépense dépassa le revenu net de plus de 9 millions. C'était le premier nuage sur un ciel pur. Le faste du roi, les grands frais de ses bâtiments, avaient causé ce déficit, malgré les représentations de Colbert. Il fallut, au grand regret du ministre, augmenter les droits sur les vins pour combler la différence. On établit, en même temps, un impôt nouveau sur toutes les transactions entre particuliers, le droit d'enregistrement. La situation des finances resta toutefois prospère jusqu'en 1672, année qui devait avoir une influence funeste sur les destinées de la France par des causes étrangères au gouvernement intérieur, et qui tenaient à la politique adoptée par le roi au dehors.

Durant cette période de 1661 à 1672, où les dissentiments furent rares entre le roi et le ministre, Colbert put appliquer, conformément à ses grands projets, son intelligente activité à toutes les parties de l'administration publique. Ce ne fut pas seulement en diminuant les impôts et en tirant les communes des embarras où elles s'étaient engagées, qu'il travailla à relever l'agriculture. Il établit, pour l'exportation des grains à l'étranger, un régime régulier, qui, suivant l'état des récoltes, interdisait l'exportation, la permettait avec droits à la sortie, ou la permettait sans droits. Ce système était imparfait, mais beaucoup moins mauvais que l'absence de système qui existait auparavant. Avant Colbert, on voyait se succéder les mesures les plus contradictoires; ce n'étaient que violentes alternatives d'exportation absolument libre et de brusque et absolue prohibition. Les entraves au commerce des grains à l'intérieur faisaient d'ailleurs beaucoup plus

de mal encore que les entraves à l'exportation. Elles tenaient surtout à la peur excessive qu'on avait des accaparements, et les préjugés favorables à ces entraves ne permirent pas à Colbert d'établir une liberté de transactions suffisante en ce qui regarde les blés, quoiqu'il maintînt du moins la liberté de circulation. Le prix des grains sous son ministère fut toutefois moins variable qu'auparavant, et, en moyenne, moins contraire au double intérêt du producteur et du consommateur. Ce prix était encore un peu trop élevé pour que l'usage du blé froment se généralisât. Les classes les plus pauvres étaient encore obligées de se nourrir de seigle et autres grains inférieurs.

Colbert fut plus heureux en ce qui concerne la seconde des deux branches essentielles de l'agriculture, l'élève des bestiaux.

En 1663, il renouvela l'ancienne défense de saisir les bestiaux de labour pour la taille. La plupart des fermiers et des métayers étant trop pauvres pour acheter des bestiaux destinés à l'engrais, Colbert favorisa tant qu'il put la propagation de l'usage du cheptel, contrat d'après lequel les propriétaires ou les capitalistes fournissent des bestiaux à bail aux fermiers, qui partagent avec les prêteurs le croît et le profit du bétail prêté, et rendent à la fin du bail le nombre de têtes de bétail qu'ils ont reçu.

En 1667, il fut interdit, pour quatre ans, de saisir aucun bétail pour toute autre dette particulière que celle envers les propriétaires des terres, ou envers ceux du bétail donné à cheptel. Cette interdiction fut renouvelée à plusieurs reprises tant que vécut Colbert.

Le droit sur le bétail qu'on amenait à Paris fut aboli à vingt lieues à la ronde. Les droits d'entrée et de sortie sur les bestiaux de province à province furent supprimés.

L'effet de ces mesures fut tel, que, dès 1669, la France fut en état non-seulement de se suffire, mais de revendre du bétail à l'étranger. La multiplication du bétail avait été si rapide qu'elle dépassait les besoins; en 1670, les campagnards se plaignaient de n'avoir pas un débit suffisant de leurs bêtes.

L'amélioration des races chevalines ne préoccupait pas moins Colbert que la multiplication du bétail. Un arrêt du conseil, en 1665, ordonna de rétablir les haras, « ruinés par les guerres et les désordres passés, et même de les augmenter en telle sorte que les sujets du roi ne fussent plus obligés de porter leur argent dans les pays étrangers pour achats de chevaux. » On fit acheter des étalons en Frise, en Hollande, en Danemark et dans les pays barbaresques; on distribua les forts chevaux du Nord sur les côtes, de la Bretagne à la Garonne, et les légers chevaux africains dans l'intérieur, de la Saintonge et du Poitou à l'Auvergne. On les distribua à des propriétaires aisés, au lieu de les réunir dans des établissements dispendieux.

L'amélioration des moyens de transport par terre et par eau marcha de front avec l'assistance donnée à la production. Colbert reprit là encore la trace d'Henri IV et de Sulli. Il commença ce bel ensemble de routes royales qui fut continué, après lui, durant le dix-huitième siècle, améliora la navigabilité des rivières, et couronna tous ses travaux de ce genre par une création égale à ce que les anciens Romains ont fait de plus grand : le canal des deux mers, le canal qui joint l'Océan à la Méditerranée par la voie du Languedoc et de la Guyenne.

Il y avait déjà plus d'un siècle que le grand ingénieur provençal Adam de Crapone avait conçu ce dessein. Les Guerres de religion avaient empêché d'y donner suite; puis Henri IV et Sulli s'étaient attachés à un autre plan d'Adam de Crapone, qui consistait à opérer la jonction des deux mers par la réunion des bassins du Rhône, de la Loire et de la Seine, et ils avaient ouvert, dans ce but, le canal de Briare. Divers obstacles naturels faisaient regarder le percement d'un

canal à travers le Languedoc comme presque impossible. Un jeune employé des gabelles, appelé Riquet, nullement savant, mais doué d'un grand génie naturel, résolut ces difficultés en changeant le plan de Crapone et en découvrant le point de partage le plus convenable entre les cours d'eau qui vont, les uns à l'Océan, les autres à la Méditerranée. C'était au lieu dit les Pierres-de-Naurouze, dans la montagne Noire, non loin de Castelnaudari, et à 253 mètres au-dessus des deux mers.



Riquet.

Riquet alla trouver Colbert, qui l'accueillit à bras ouverts.

Dix mille, douze mille ouvriers travaillèrent durant quinze ans. Des rigoles de vingt lieues allèrent arracher aux flancs de la montagne Noire des torrents d'eau qu'elles conduisirent au bassin de Naurouze, d'où les deux branches du canal furent dirigées, l'une vers la Garonne, qu'elle rejoignit à Toulouse, l'autre vers l'étang de Thau, la seule des lagunes du Languedoc assez profonde pour porter des navires d'un moyen tonnage. Entre l'étang de Thau et la mer s'élève le promontoire de Cette; au pied du promontoire, on creusa un bassin destiné à devenir un port florissant, qu'on joignit, par un canal de mille pas, à l'étang et au canal de Languedoc. On s'assura contre les sécheresses qui pouvaient mettre à sec le canal de Languedoc, en fermant par un énorme barrage le vallon de Saint-Féréol, dans la montagne Noire, et en arrêtant dans ce vallon les eaux qu'y verse la montagne. Le vallon devint ainsi un lac artificiel de 7,200 pieds de long, 3,000 de large, et 120 de profondeur.

Ce prodigieux ouvrage fut achevé au printemps de 1681. Riquet n'eut pas la joie de l'inaugurer en personne. Il était mort depuis quelques mois. Le canal de Languedoc a environ cinquante-six lieues géographiques de Toulouse à Cette, et soixante-quinze écluses y remédient à la double inclinaison des terrains traversés. Il coûta environ dix-sept millions, qui en vaudraient bien cent d'aujourd'hui. Il fut un bienfait inestimable pour les communications des diverses parties de notre midi, et surtout pour les échanges entre la région agricole de Toulouse et d'Agen et la région industrielle du bas Languedoc.

Avant la fin du dix-septième siècle, le canal des deux mers fut prolongé de Cette à Aigues-Mortes et au Rhône, et alla chercher aux lieux de production les sels et les vins de ces contrées.

L'autre grand plan de canalisation, celui qu'avaient adopté Henri IV et Sulli, fut repris d'autre part, et un canal fut ouvert d'Orléans à Montargis pour y rejoindre le canal de Briare, insuffisant à la communication de la Loire et de la Seine. L'œuvre de la canalisation de la France n'a plus été interrompue.

Tandis qu'un homme de génie exécutait ainsi, sous le patronage de Colbert, l'entreprise qui devait vivifier une partie importante de la France, Colbert appliquait, dans toute

l'étendue du territoire national, un ensemble de vues que résume la célèbre ordonnance des eaux et forêts (1669). Depuis Charlemagne, il n'y avait pas eu de plan général en cette matière. Tous les péages établis sans titres sur les rivières par les seigneurs ou autres furent supprimés, et ceux mêmes qui étaient fondés sur des titres ne furent maintenus que là où ils étaient motivés par un service public, tel que l'entretien d'une chaussée, d'un bac, d'une écluse ou d'un pont. D'excellentes prescriptions obligèrent les propriétaires à conserver dans leurs bois une quantité suffisante d'arbres de haute futaie dans l'intérêt des constructions navales, et d'autres, plus essentielles encore, interdirent le défrichement des forêts sans autorisation expresse du gouvernement. Tous les terrains d'une pente fortement inclinée durent être maintenus en bois ou reboisés. La prévoyance de Colbert eût évité bien des débordements désastreux à nos plaines, bien des ruines à nos pays de montagnes, si ces sages dispositions eussent été respectées jusqu'à nous.

L'ordonnance des eaux et forêts adoucit un peu, quoique bien insuffisamment, les peines barbares contre les délits de chasse. La peine de mort pour braconnage fut abolie. Défense rigoureuse fut faite aux seigneurs de chasser dans les terres où le blé avait levé et dans les vignes après le 1er mai.

Les travaux de viabilité, par terre et par eau, étaient destinés à servir également l'agriculture et l'industrie. Colbert avait sur l'industrie et le commerce de vastes plans qui se développaient en même temps que les réformes et les entreprises dont nous venons de parler. Nous avons dit qu'à l'avénement de Colbert, la marine marchande était ruinée; la marine militaire, qui doit la protéger, n'existait plus; l'industrie et le commerce étaient étouffés sous une aveugle fiscalité. Aux États Généraux de 1614, le Tiers État avait demandé la liberté de l'industrie et la liberté du commerce, au moins à l'intérieur du royaume. Le Tiers État n'avait pas été écouté. Les corporations et leurs règlements oppressifs n'avaient pas été abolis; mais il n'y avait ni règle ni suite dans la conduite du gouvernement en matière industrielle et commerciale, et l'on n'avait qu'un mélange de système restrictif et d'anarchie. Colbert était arrivé avec un système complet pour organiser d'ensemble la marine, le commerce extérieur et intérieur, et l'industrie.



Colbert.

Commençons par voir ce qu'il fit pour la marine et les colonies. De 1663 à 1665, il fit racheter par l'État, soit de compagnies qui faisaient mal leurs affaires, soit de particuliers cessionnaires de ces compagnies, nos colonies de la Nouvelle-France (Canada, Terre-Neuve et Acadie), des Antilles et de Madagascar; les Français avaient fondé un établissement dans cette dernière île. En 1614, le Tiers État s'était prononcé contre les compagnies privilégiées. Mais, depuis, le système des compagnies avait pré-

valu dans les États maritimes, et l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande entraîna Colbert. Il organisa (mai 1664) une grande compagnie des Indes occidentales, c'est-à-dire d'Amérique, à laquelle il fit concéder, pour quarante ans, toutes les Antilles françaises, Cayenne, avec la côte de l'Amérique du Sud, que nous revendiquions alors sous le nom de France équinoxiale, entre les deux grands fleuves des Amazones et de l'Orénoque; la Nouvelle-France, depuis le nord du Canada jusqu'à la Virginie et la Floride (nous réclamions alors toute la côte actuelle des États-Unis); enfin, toute la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance. C'étaient là de bien vastes prétentions. Pendant un délai fixé, tout Français eut droit d'entrer dans la compagnie en y apportant une mise de fonds dont le minimum fut fixé.

C'était un triste commerce que celui qui reliait la côte d'Afrique aux îles et aux côtes d'Amérique. C'était « la traite des noirs », le trafic des esclaves employés aux cultures tropicales. Toutes les nations européennes s'engageaient de plus en plus dans ce commerce criminel, à la suite des Espagnols et des Portugais. Colbert avait trouvé le travail esclave établi dans nos colonies; il tâcha du moins d'adoucir la condition des noirs, et de leur réserver quelques-uns des droits de la créature humaine.

Les esclaves durent être instruits dans la religion, et leurs mariages célébrés comme ceux des personnes libres. Le maître n'avait pas droit de marier l'esclave contre son gré. Le maître qui aurait des enfants d'une esclave perdrait tout droit sur la mère et sur les enfants, à moins d'épouser la mère. Le maître qui aurait tué un esclave devait être poursuivi au criminel. On ne pouvait vendre séparément le mari, la femme, ni leurs jeunes enfants. Le *code noir* de Colbert était donc beaucoup moins inhumain que les lois gardées par les Américains du Sud jusqu'à la grande guerre qui a récemment détruit l'esclavage.

Les transports entre la France et ses colonies furent réservés exclusivement au pavillon national.

Bientôt après (août 1664), une autre grande compagnie fut constituée pour les Indes orientales. Elle reçut, pour cinquante ans, le privilége du commerce et de la navigation dans toutes les mers d'Orient et du Sud, depuis le cap de Bonne-Espérance, où s'arrêtait le privilége de l'autre compagnie, jusqu'aux détroits de Magellan et de Lemaire. Le roi accordait en fief à la compagnie toutes les terres et îles qu'elle pourrait occuper ou conquérir. Toutes sortes d'exemptions de droits, et même des primes et des avances de fonds, étaient octroyées par le roi à la compagnie.

La compagnie d'Orient établit ses chantiers, ses magasins et son arsenal sur la côte de Bretagne, dans la baie que forment les embouchures du Blavet et du Scorff. Ce fut là l'origine de la ville et du port de Lorient (1666).

La compagnie débuta par installer un conseil souverain sur la côte de la grande île de Madagascar, position excellente pour le commerce entre l'Afrique et l'Inde. Il fut défendu, sous peine de mort, d'introduire le trafic des esclaves dans cette île, où il n'existait pas, et nos colons français eurent ordre de traiter humainement les indigènes dont ils emploieraient les services. Ces prescriptions étaient honorables pour le gouvernement français; malheureusement, les agents de la compagnie ne s'entendirent pas entre eux, et ne surent pas profiter des succès d'un vaillant aventurier français nommé Lacase, qui avait épousé une princesse du pays, et qui s'était fait une grande position dans l'île. La colonie de Madagascar fut si mal conduite, que, dès 1670, la compagnie rétrocéda ses droits sur l'île au roi. La plupart de nos colons abandonnèrent Madagascar; le peu de Français qui y étaient restés furent massa-

crés par les indigènes, et nous ne gardâmes, sur la plus grande île des côtes d'Afrique, que des prétentions que nous n'avons jamais su ou pu faire valoir.

Les Français, cependant, ne quittèrent point ces parages. Ils restèrent établis dans une île très-fertile, voisine de Madagascar, et à laquelle ils avaient donné le nom de Bourbon. La ville de Saint-Denis y avait été fondée en 1665.

Le commerce de l'Inde, qui était le but dont les établissements de Madagascar et de Bourbon n'étaient que les moyens, commençait cependant avec quelque activité. Des comptoirs furent fondés sur divers points des côtes occidentale et orientale de la grande presqu'île indienne et dans l'île de Java. On espérait que l'échec de Madagascar se réparerait dans les mers de l'Inde (1668-1669).

Colbert prodiguait les encouragements de toute nature à la navigation et aux constructions navales. La noblesse eut autorisation de prendre part au commerce maritime sans déroger ni perdre ses privilèges. La coutume de Bretagne et celle de Lyon admettaient déjà que la noblesse et le négoce étaient compatibles.

La compagnie des Indes occidentales ne se gouvernait pas mieux aux Antilles que n'avait fait la compagnie d'Orient à Madagascar. Elle était aux prises, non pas, comme l'autre, avec les anciens habitants, mais avec les colons français, qui étaient nombreux, actifs, et qu'elle opprimait, prétendant acheter leurs denrées à vil prix et les revendre cher en France. Colbert intervint, et autorisa tout navire français à faire le commerce avec les Antilles, en payant un droit à la compagnie (1668). Cela rétablit nos affaires aux Antilles, où la culture de la canne à sucre et du tabac prenait une grande extension.

Dans nos colonies du nord de l'Amérique, au Canada, le mal était d'une autre nature qu'aux Antilles. Là, c'étaient les moines, et surtout les jésuites, qui étaient le principal obstacle au progrès de la colonisation. On avait fermé le Canada aux protestants, et l'esprit monastique y étouffait cet esprit de liberté individuelle qui seul peut créer des colonies prospères, et qui faisait fleurir, à côté de notre Canada presque désert, les colonies anglaises de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre.

Colbert, si puissant qu'il fût, ne l'était pas assez pour réagir à fond contre le système catholique exclusif. Il n'apporta au mal que des palliatifs. En 1676, le Canada ne comptait pas encore huit mille colons.

L'expérience des Antilles avait modifié les vues de Colbert. Il essaya dorenavant de substituer aux compagnies investies de monopoles un système mixte, où le gouvernement encouragerait la formation de compagnies par certains avantages, sans interdire aux particuliers de leur faire concurrence. L'expérience fut décisive. Aucune de ces compagnies ne réussit. Le commerce français se releva, non par elles, mais contre elles. La concurrence des particuliers l'emporta sur les compagnies. La liberté eut gain de cause dans notre commerce maritime en Europe et en Amérique, et la compagnie des Indes orientales fut la seule qui garda son monopole.

La France avait eu longtemps une situation privilégiée dans l'empire ottoman, où les autres nations chrétiennes n'étaient admises que sous la protection de son pavillon. Tout cela était bien changé. Après avoir été la première, elle était maintenant la dernière. Les Turcs la considéraient comme n'étant plus une puissance maritime, faisaient payer à son commerce des droits plus forts qu'aux Anglais, aux Hollandais et aux Vénitiens, et autorisaient les pirates d'Alger, vassaux du sultan, à piller les navires français. Tout cela changea avec Colbert; un nouveau traité avec la Porte Ottomane, en 1673, remit les Français sur le pied des nations les plus favorisées. Les Français recouvrèrent toutes

leurs anciennes immunités. Le roi rentra dans ses droits de protection sur les chrétiens d'Orient, et le sultan reconnut la préséance de l'ambassadeur français sur les autres ambassadeurs chrétiens.

Colbert avait mis notre grand port de la Méditerranée, Marseille, en mesure de profiter de ce retour de fortune. Il avait rendu à Marseille l'ancienne franchise de son port, afin d'en faire l'entrepôt de la Méditerranée; et, comme les Marseillais n'avaient ni assez de capitaux ni assez de navires pour suffire au vaste commerce que Colbert voulait concentrer dans leur ville, il offrit de grands avantages et une grande facilité de naturalisation aux négociants étrangers pour les y attirer. Il réussit. La richesse et l'activité de Marseille doublèrent en peu d'années. Les produits de l'industrie française, surtout nos draps, portés par les Marseillais dans les ports ottomans, pénétrèrent jusqu'en Arménie et en Perse. Les Français reprirent le dessus dans le Levant.

Colbert fit de Dunkerque le port franc du nord, comme Marseille était celui du midi. Un troisième port franc, Bayonne, fut l'étape entre Dunkerque et Lisbonne, où Colbert avait obtenu du gouvernement portugais l'établissement d'un entrepôt franc. Il disputait, non sans succès, le commerce du Portugal aux Anglais.

En même temps qu'il relevait et développait la marine marchande, Colbert créait et organisait, dans des conditions supérieures à celles de tous les peuples maritimes, une puissante marine militaire destinée à protéger la marine marchande et à porter au loin les armes de la France. Le recrutement était la grande difficulté. Dans l'armée de terre, les enrôlés volontaires avaient toujours suffi durant la Grande guerre; la misère du peuple, l'appât d'une solde beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, et aussi le goût des armes, si commun chez nous, fournissaient des recrues en abondance. A la mer, il n'en était pas de même. Le service y est bien plus difficile, et la seule classe de la population qui y soit propre, les gens des côtes, aimaient mieux le service du commerce que celui de l'État. Quand on avait besoin de matelots pour quelque armement, on était obligé d'interrompre brusquement les expéditions commerciales et de « faire la presse » des matelots, c'est-à-dire de mettre la main sur les gens de mer dans les ports pour les embarquer de force sur les navires de l'État. Ce régime, grossièrement arbitraire, était en usage chez tous les peuples maritimes, et n'a été aboli que tout récemment chez les Anglais.

Colbert y substitua un régime onéreux pour les populations maritimes, mais qui du moins délivrait armateurs et matelots d'un arbitraire brutal et ruineux, et qui assurait à l'État une grande force régulière. Tous les gens de mer furent considérés comme une grande armée nationale servant la France tour à tour dans la guerre et dans le commerce. Ils furent divisés en trois classes, servant tour à tour un an dans la marine militaire et deux ans dans la marine marchande (22 septembre 1668). Les pêcheurs et maîtres de barques furent exemptés, à condition d'avoir toujours à leur bord un apprenti enrôlé dans les classes. Les marins provençaux obtinrent d'être divisés en quatre classes au lieu de trois, c'est-à-dire de ne servir l'État qu'un an sur quatre; les marins bretons obtinrent d'être divisés en cinq classes. Dès 1670, on eut un effectif de trente-six mille matelots, non compris les officiers, maîtres, patrons, novices et mousses. Cet effectif ne cessa de s'accroître. La Bretagne fournissait du quart au tiers de l'inscription maritime.

Une école fut fondée pour former des officiers de marine. On profita de tous les progrès qu'avait faits l'art des constructions navales chez les Anglais et les Hollandais pour les dépasser, et pour construire des navires à la fois énormes dans leurs proportions et



Entrée du port de Brest sous Louis XIV.

rapides dans leurs évolutions. Les navires de guerre n'étaient pas d'un sombre aspect comme aujourd'hui, avec nos coques noires et blanches ; ils étaient au dehors peints de vives couleurs et richement ornés à leur haute poupe, mais très-simples et sans luxe à l'intérieur. Colbert recommandait expressément d'imiter « la propreté et l'arrangement des Hollandais, âme de la marine. »

En 1661, la France n'avait, les galères à part, que 30 navires de guerre, dont 3 seulement de 60 à 70 canons. En 1671, elle en eut 196. L'effectif normal de la flotte fut fixé à 120 vaisseaux, divisés en cinq classes, et portant de 20 à 120 canons ; la première classe à trois ponts, les autres à deux ; 30 frégates légères à un seul pont (nos bricks d'aujourd'hui), de 8 à 16 canons ; 20 brûlots et 24 flûtes (corvettes de charge). Le tout portait 5,000 canons de fer et 3,000 canons de fonte verte. La flotte était répartie entre les arsenaux de Toulon, de Rochefort, port nouveau que créa Colbert sur la Charente à partir de 1665, Brest, le Havre et Dunkerque, sans compter les galères de Toulon et de Marseille.

Louis XIV venait de mettre à profit les embarras d'argent du roi d'Angleterre Charles II, prince libertin et prodigue, pour lui racheter, au prix de cinq millions, cette importante place de Dunkerque que Mazarin avait été obligé de livrer à Cromwell (27 octobre 1662). Le port de Dunkerque, quoiqu'on y eût creusé un nouveau bassin, n'avait pas l'étendue et la profondeur nécessaires pour les vaisseaux de premier rang. Le Havre valait mieux comme port marchand que comme port militaire. Colbert porta ailleurs ses principaux efforts.

A cette extrémité de la Bretagne que les Gaulois appelaient le Bout du Monde, et les Romains la Corne de Gaule (Cornouaille), la mer s'est frayé, entre les masses de granit du Léonnais et de la Cornouaille, un passage d'une lieue de long sur mille pas de large, au delà duquel s'ouvre une baie ou rade intérieure, si vaste que toutes les flottes du monde y pourraient manœuvrer. Sur le bord septentrional de la baie, à une lieue du passage, ou « goulet », par où débouche la mer, s'élevaient une vieille forteresse et une bourgade au-dessus d'une petite rivière, le Penfeld, qui vient se jeter dans la baie. C'était Brest, déjà reconnu, sous Richelieu, pour la première de nos positions sur l'Océan. Les travaux commencés à Brest par ordre de Richelieu, et abandonnés après lui, furent repris, à partir de 1665, sous la direction du grand marin Duquesne. On créa là un immense arsenal qui est une ville entière. Les roches granitiques du Penfeld fournirent à la nouvelle cité et à ses remparts des matériaux indestructibles. Des batteries formidables, assises sur les deux bords du « goulet », fermèrent la rade de Brest aux flottes ennemies.

Pendant ce temps, on construisait un autre grand arsenal maritime à Rochefort, sur la Charente, fleuve profond, que les plus forts navires peuvent remonter durant quelques lieues.

C'était sans aucun titre spécial que Colbert avait entrepris ces grandes choses pour la marine. Il n'eut officiellement le département de la marine qu'en 1669, avec le titre de secrétaire d'État. En 1672 fut institué un conseil de marine, dans lequel s'élabora, sous la direction de Colbert, une grande ordonnance sur toutes les matières maritimes, qui ne fut publiée qu'en 1681, et qui est restée l'objet de l'admiration universelle.

Depuis 1667, Colbert était chargé des fortifications des places de terre comme de mer, et de l'approvisionnement des armées. Il avait ainsi la main jusque dans le ministère de la guerre.

Louis XIV avait pris grande part à tous ces travaux de Colbert, et coopéra également avec lui en ce qui concernait le commerce intérieur et l'industrie. Le roi présidait tous les quinze jours un conseil où l'on traitait du commerce et des manufactures. Des députés, élus par les négociants des diverses parties de la France, résidaient à la cour, afin d'adresser leurs observations au roi. Un édit de septembre 1664 supprima divers droits qui gênaient la circulation des marchandises à l'intérieur. Le Tiers État, en 1614, avait demandé l'unité commerciale de la France ; mais la plupart des provinces dites « exemptes », qui n'étaient pas soumises aux douanes générales, refusèrent d'accepter cette unité. Elles aimèrent mieux garder les priviléges que les rois s'étaient engagés à leur maintenir lors de leur réunion à la France, et laisser subsister la ligne des douanes entre elles et le reste du royaume, que de la laisser établir entre elles et l'étranger. Colbert ne put donc réaliser l'unité douanière que pour la moitié du royaume, pour l'ancienne France du nord et du centre.

En ce qui regardait le commerce avec l'étranger, Colbert remplaça l'aveugle fiscalité du régime antérieur par un système protecteur habilement combiné. Il réduisit les taxes sur l'entrée des matières premières et des denrées coloniales, les augmenta modérément sur les objets de fabrication étrangère, et diminua les droits de sortie sur les objets de fabrique française, et sur les vins et eaux-de-vie.

Afin d'atténuer les inconvénients du régime douanier qui coupait la France en deux, Colbert établit onze entrepôts francs dans onze villes appartenant à la moitié du royaume soumise au tarif douanier, et autorisa les négociants des provinces « exemptes » à y envoyer, sans payer de droits, leurs marchandises destinées à l'étranger. Un peu

plus tard (1670), il étendit le privilége d'entrepôt franc à toutes les villes maritimes, et admit les négociants étrangers à en profiter.

A partir de 1664, une vive impulsion avait commencé d'être donnée aux manufactures. C'est en cette année que fut fondée la manufacture de tapis de Beauvais, par privilége accordé à un fabricant parisien. La manufacture des Gobelins, qui n'existait plus, fut rétablie en 1667, et acquit promptement une réputation européenne par ses magnifiques reproductions des grands ouvrages des peintres. L'industrie de la garance, qui nous vient des Romains, fut relevée dans le midi. Des fabriques d'ouvrages de fil s'établirent dans beaucoup de villes. Des fabricants hollandais, attirés par Colbert, introduisirent à Abbeville la fabrication des draps fins, façon de Hollande. La draperie s'établit aussi à Elbeuf, puis à Louviers. La fabrique de Sedan existait avant Colbert. La fabrication des dentelles façon de Gênes, de Venise et d'Espagne, et des glaces façon de Venise, fut introduite, ou plutôt rappelée en France; car, à Venise, c'étaient en grande partie des Français qui pratiquaient cette double industrie. Ainsi en fut-il pareillement des métiers à bas, inventés en France, puis introduits en Angleterre, et rapportés chez nous un peu avant Colbert. Les verreries et cristalleries, les fonderies et batteries de métal, les aciéries, les tanneries, corroieries, corderies, se multipliaient et prospéraient.

De 1666 à 1667, Colbert prohiba quelques articles de luxe de fabrique étrangère, et augmenta les droits de sortie sur certaines matières premières et les droits d'entrée sur beaucoup de produits des manufactures étrangères. L'Angleterre et la Hollande se vengèrent par des représailles contre nos produits. On négocia pour tâcher de s'entendre. Les Anglais observaient fort mal le traité de commerce qu'ils avaient avec nous, et auquel nous restions fidèles. Nos vaisseaux marchands essuyaient toutes sortes de vexations dans leurs ports. Colbert leur offrit un nouveau traité où l'on assurerait l'égalité complète de traitement aux commerçants des deux nations. L'Angleterre refusa. Cela justifiait le système protecteur de Colbert.

Quant à la Hollande, elle faisait la plus grande partie du commerce intermédiaire entre la France et les autres nations, et Colbert voulait qu'on se passât de cet intermédiaire, et que la France échangeât elle-même ses produits au dehors.

La réglementation de l'industrie coïncida avec l'établissement du système protecteur pour le commerce avec l'étranger. Les statuts des anciennes corporations furent révisés; on en créa de nouveaux, et l'on établit des corps de métiers là où il n'y en avait pas. Des édits dont nous avons parlé, en 1581 et 1597, avaient tenté d'étendre à peu près partout le régime des corporations; mais ces édits n'étaient pas régulièrement exécutés. Colbert reprit cette tentative sur un plan plus savant et plus fortement médité. Des ordonnances réglèrent les longueur, largeur et qualité de toutes les étoffes. Les corporations furent partout organisées en jurandes, c'est-à-dire qu'elles élisaient des jurés chargés de veiller à l'observation des statuts, et d'examiner les « chefs-d'œuvre » des compagnons qui aspiraient à passer maîtres. Ces jurés, à leur tour, étaient surveillés par des chambres de communauté instituées dans les hôtels de ville. Il fut interdit de saisir, pour le paiement de l'impôt, les meubles et les outils des ouvriers, comme il était défendu de saisir les bestiaux de labour. Les ouvriers, ainsi que les entrepreneurs d'industrie, reçurent de l'État de véritables primes : des gratifications quand ils se mariaient, des gratifications quand il leur naissait un enfant. Dans les classes industrielles comme dans les classes agricoles, Colbert poussait à l'accroissement de la population par des exemptions de taille et d'autres faveurs accordé-

aux familles nombreuses, et par des mesures restrictives qu'il avait obtenues du roi contre la multiplication des couvents. La population de la France, fort diminuée par les Guerres de religion, puis par les misères qu'avaient causées l'oppression financière et la Grande guerre, était loin de s'être relevée au niveau de ce qu'elle avait été durant la première partie du seizième siècle.

Aujourd'hui, personne ne voudrait plus du système de réglementation imposé par Colbert à l'industrie; de son temps même, tout le monde ne l'approuvait pas. Nous avons vu que, plus d'une fois, l'opinion du Tiers État, assez encline au système protecteur et même prohibitif vis-à-vis de l'étranger, s'était prononcée en faveur de la liberté de l'industrie à l'intérieur. On a cité souvent le mot d'un négociant qui, interrogé par Colbert sur ce qu'il y avait à faire pour le bien de l'industrie, lui aurait dit : « Laisser faire et laisser passer. » Colbert ne demandait pas mieux que de laisser passer; mais il voulut faire faire au lieu de laisser faire.

Dans l'avenir, quand le système de réglementation ne serait plus dirigé par un homme de génie qui en développait les avantages et en réprimait les abus, ce système devait avoir des inconvénients immenses : le fractionnement excessif de l'industrie en corps nombreux auxquels il était défendu d'empiéter les uns sur les autres; la cherté des produits, résultat du monopole des corporations; l'interdiction aux individus d'innover et de faire des progrès en dehors des règlements, et, pire que tout, la suppression de ce droit naturel qu'a tout homme de travailler pour vivre comme il l'entend. Il y avait là le germe de bien grands maux.

Dans le présent, toutefois, Colbert réussit. La population industrielle n'étant pas encore très-nombreuse, et les fabriques nouvelles naissant de toutes parts, quiconque cherchait du travail en trouvait. Les règlements, qui devaient plus tard être un obstacle au progrès, furent au contraire, à leur origine, un progrès éclatant. On y avait résumé tous les procédés les plus perfectionnés dont on avait pu avoir connaissance, et, en même temps, la surveillance organisée sur la qualité des produits assurait la loyale application de ces procédés. L'industrie française fut portée d'un seul élan à la tête de l'industrie européenne.

Ce fut la loyale fabrication, garantie par les marques de fabrique, qui nous rendit le commerce du Levant, perdu par la mauvaise foi de nos fabricants. Dès 1669, l'industrie des laines mettait en mouvement quarante-quatre mille métiers. Le commerce de Lyon s'était puissamment relevé; les soieries produisirent bientôt un mouvement de cinquante millions par an, peut-être près de trois cents d'aujourd'hui. Tout florissait en 1672. En mars 1673, une grande ordonnance régla les relations commerciales, comme d'autres édits avaient réglé la fabrication. Mais l'ordonnance du commerce n'a pas soulevé les mêmes débats que la réglementation industrielle. Elle a toujours été généralement approuvée. C'est elle qui a donné un caractère légal à la lettre de change, cette invention des juifs du Moyen Age, sans laquelle le grand commerce international serait impossible dans ses conditions actuelles.

L'influence par laquelle Colbert renouvelait toutes les branches de l'économie sociale s'étendait jusque sur l'administration de la justice et sur la police générale. Il lui fallait la sécurité publique et le respect des lois pour assurer le développement de la richesse et de la puissance nationales.

Dans le massif des montagnes du centre de la France, dans l'Auvergne, le Limousin, la Marche, le Forez, le Parlement de Paris, dont ces provinces relevaient judiciairement, faisait peu sentir son autorité à cause de l'éloignement; les seigneurs, cantonnés dans leurs vieux châteaux, intimidaient les juges subalternes, et se permettaient impunément



Les premiers réverbères de Paris.

de tels excès et de si criminelles violences envers les habitants des campagnes, qu'on pouvait se croire là encore aux pires temps de la féodalité. Contenus par la peur sous Richelieu, les seigneurs avaient recommencé de se donner toute licence sous Mazarin. Colbert fit ordonner la tenue des Grands Jours, c'est-à-dire d'assises extraordinaires, par une commission du Parlement de Paris, à Clermont en Auvergne. Les paysans accueillirent les « gens de robe » comme des sauveurs. Les magistrats des Grands Jours firent leur devoir avec une inflexible énergie. Il y eut plusieurs exécutions capitales et un très-grand nombre de condamnations à mort par contumace, les coupables s'étant enfuis, avec confiscation de biens. Beaucoup d'entre eux avaient commis des actes d'une atrocité vraiment sauvage, et qui font un contraste inconcevable avec la civilisation si vantée du dix-septième siècle. Des seigneurs du plus haut rang étaient du nombre : le grand sénéchal d'Auvergne fut poursuivi au criminel, et le grand prévôt du Bourbonnais fut con-

damné au bannissement. De sévères règlements contre les abus des justices seigneuriales et contre les vexations des seigneurs au sujet des corvées qui leur étaient dues achevèrent l'œuvre des Grands Jours.

D'autres Grands Jours furent tenus par une commission du Parlement de Toulouse au Puy, pour le Velai, le Vivarais et les Cévennes, où les seigneurs n'agissaient guère mieux, et où la répression ne fut pas moins efficace (1665-1666).

Colbert eût souhaité de réorganiser systématiquement l'ordre judiciaire, ainsi qu'il faisait pour le commerce et l'industrie. Il eût voulu arriver à supprimer la vénalité et l'hérédité des charges, et établir dans toute la France mêmes lois et mêmes poids et mesures. Il eût fallu à Colbert trente ans de paix, comme il avait fallu trente ans de guerre pour réaliser les vues de Richelieu. Louis XIV ne les lui donna pas.

Le roi, cependant, sur l'avis de Colbert, institua, en 1665, un conseil de justice dont Colbert fut membre. De ce conseil sortit une célèbre ordonnance sur la procédure civile, qu'on nomma le Code Louis. Le but en fut surtout de simplifier et d'abréger les procès (avril 1667).

Une autre ordonnance suivit, sur la procédure criminelle (août 1670). Celle-ci ne valait pas l'autre. Il y était interdit de soumettre un accusé plus d'une fois à la torture; mais la torture n'était point abolie, et la procédure criminelle continuait à être secrète. On dut cependant à cette époque un progrès dans la justice criminelle; ce fut la suppression des procès de sorcellerie. On en avait encore vu sous Richelieu un affreux exemple dans l'affaire du curé Grandier, et il y en avait eu récemment un tout pareil encore à Louviers. Le Parlement de Paris, sur ce point, fut plus éclairé que Richelieu; ce fut lui qui, le premier, cessa de poursuivre les prétendus sorciers.

Colbert fit adopter d'utiles mesures pour la salubrité et la sûreté de Paris. De ce temps date l'établissement des réverbères.

On lui dut aussi une ordonnance de 1662, qui prescrivit l'établissement d'un hôpital en chaque ville et gros bourg du royaume pour les malades, les infirmes et les orphelins. L'influence de saint Vincent de Paul avait fait créer à Paris, quelques années auparavant, l'hôpital général, qui servait d'asile à six mille pauvres, actuellement l'hôpital de la Salpêtrière.

Nous avons vu Louis XIV et Colbert à l'œuvre dans tout ce qui regarde les intérêts économiques de la société; nous allons les retrouver ensemble dans les relations avec la cour, et avec les lettres, les sciences et les arts.

CHAPITRE XXIV

LOUIS XIV ET COLBERT (SUITE). — LA COUR, LES LETTRES ET LES ARTS.

(1661-1672.)

Louis XIV prétendait diriger les mœurs et les idées aussi bien que les intérêts matériels de la société, et régner sur les esprits comme sur les faits. Il y réussit pendant un temps, par l'énergie de sa volonté et par un concours extraordinaire de circonstances favorables. Durant bien des années, la France parut s'absorber dans la cour, et la cour dans le roi.

La cour, au Moyen Age, n'avait été que la réunion momentanée des grands vassaux autour du roi, aux grandes fêtes annuelles ou dans des occasions solennelles. Au seizième siècle, la cour était devenue permanente autour de François Ier. Tout y relevait bien du roi; mais les princes et les grands avaient

encore des situations personnelles considérables, qui firent d'eux des chefs de faction quand vinrent les Guerres de religion. Maintenant, l'influence des grands était tombée. La Fronde avait montré leur impuissance à la relever. Louis XIV acheva de faire disparaître ce qui restait des existences féodales, en obligeant toute la haute noblesse à quitter ses châteaux pour résider autour de lui à la cour; il l'habitua à être toujours sous la main du roi et à dépendre de lui à tous égards. Tous les grands avaient auparavant ce qu'on appelait une « maison », un entourage, une clientèle de petite noblesse, qui vivait à leurs dépens et les servait en toutes choses. Toutes les maisons des grands furent absorbées par la maison du roi.

Le roi ôta aux grands le dernier débris de leur importance, en n'accordant plus que pour trois ans les gouvernements de provinces et de villes, qui étaient auparavant viagers en droit, héréditaires en fait.

C'était une des mesures politiques qu'avaient réclamées les États Généraux de 1614. Il n'y avait plus désormais de grands; il n'y avait plus que des courtisans.

Louis XIV n'eut pas besoin d'user de contrainte pour retenir les grands à sa cour. L'existence y était si animée et si attrayante, qu'on ne pouvait plus vivre ailleurs dès qu'on y avait mis le pied. Les fêtes, les chasses, la belle conversation, les arts, la littérature, tout y était réuni pour charmer ceux qui participaient à cette vie brillante et privilégiée. Louis XIV attirait près de lui tout ce qui se distinguait d'une façon quelconque, maintenant certains priviléges au rang et à la naissance, mais accueillant avec faveur tout homme d'esprit, de talent et de mérite. Sa pensée, qui n'était pas d'un politique vulgaire, était de tout unir pour tout tenir dans une seule main.

En appelant à lui les gens de lettres pour les mêler aux courtisans, Louis XIV se fit l'héritier de l'influence qu'avait exercée sur la littérature une société particulière, celle de Mme de Rambouillet. Dans les mœurs, dans les lettres, dans les arts, tout prit un caractère et une physionomie en rapport avec le caractère personnel du roi; tout prit l'empreinte d'un esprit d'ordre, d'unité, de bon goût, de gravité mêlée d'élégance. L'étiquette de la cour s'était agrandie au point de vue de l'effet et de l'éclat, mais sans tomber dans les minuties gênantes et ridicules de la cour d'Espagne, et sans rendre le roi moins accessible aux particuliers. Dans la nouvelle étiquette monarchique, et non plus aristocratique, la fonction passait avant la naissance. Les ministres bourgeois prenaient rang à côté des hommes des plus illustres familles. Le roi imposait aux supérieurs des égards tout à fait nouveaux envers les inférieurs, et donnait à tous l'exemple de la politesse, ne disant jamais un mot blessant à personne. Il témoignait une extrême courtoisie envers les femmes de toutes conditions, et propageait une distinction et une décence de manières qu'on n'avait jamais vues à aucune époque. La cour de François Ier avait été bien plus artiste; mais celle de Louis XIV était bien plus polie. Invariablement digne sans roideur et affable par principe, avec ses grands traits, sa flottante chevelure, sa grande mine rehaussée par un vêtement ample et richement orné de rubans et de plumes, d'or et d'argent, Louis XIV semblait toujours jouer un rôle de théâtre, mais le jouait naturellement et en conscience. Dans les fêtes, dans les ballets, où il figurait entre les courtisans et les dames travestis en dieux de la Fable, dans les carrousels, où des joutes d'adresse avaient remplacé les dangereuses luttes des anciens tournois, il était toujours le premier par la noblesse de son air et de son port. Il avait pris le soleil pour devise, et chacun voyait en lui le soleil entre les astres. Les courtisans étaient sincères dans leur admiration, chose rare dans l'histoire.



Observatoire de Paris.

Un des carrousels de Louis XIV, qui eut lieu devant les Tuileries en 1662, a donné son nom à la place du Carrousel.

Par calcul et par goût tout à la fois, Louis XIV, d'accord avec Colbert, favorisait beaucoup les écrivains et les savants. Il sentait bien que la guerre, la politique, les progrès économiques, ne suffisent pas à faire une grande époque, sans les lettres, les arts et les sciences. Il ne se contentait pas d'accueillir dans son intimité les plus éminents des écrivains, de donner à un grand nombre des pensions comme récompense publique, et d'étendre ses libéralités jusqu'aux savants et aux écrivains étrangers, qui propagèrent par reconnaissance ses louanges dans toute l'Europe. Il admit l'Académie française, dans les cérémonies, au rang des grands corps de l'État, et Colbert s'en fit recevoir membre. Colbert fonda, à côté de l'Académie française, l'Académie des inscriptions, devenue plus tard le centre des sciences qui ont pour objet l'étude des antiquités et celle des langues. En 1666 fut établie l'Académie des sciences, destinée à acquérir une si grande importance. L'Académie de peinture et de sculpture existait depuis 1648; l'Académie d'architecture fut fondée en 1671. Ces deux académies réunies forment aujourd'hui l'Académie des beaux-arts. L'École de Rome, où nos jeunes artistes vont étudier les chefs-d'œuvre de l'Italie, fut instituée en 1666.

Tout en aidant ainsi les lumières et les arts, Louis XIV, cependant, craignait les génies indépendants et les idées hardies. La cour de Rome et les jésuites, qui, après avoir longtemps balancé, s'étaient enfin dé-



Cour de Louis XIV.

clarés contre la philosophie de Descartes, obtinrent du roi qu'on ne fît pas de funérailles solennelles au grand philosophe, lorsque ses restes, de la Suède où il était mort, furent rapportés à Paris en 1667. L'année précédente, lors de la fondation de l'Académie des sciences, on en avait écarté les sciences morales, politiques et métaphysiques. La nouvelle Académie fut limitée aux sciences mathématiques et physiques.

La Société royale de Londres, académie des sciences anglaise, instituée un peu avant la nôtre, avait sur nous la prépondérance dans la physique expérimentale. La science française garda la supériorité dans les mathématiques pures et dans l'anatomie comparée, et dans ce grand art de la chirurgie qui est l'anatomie en action.

La chimie commençait ses progrès ; la mécanique continuait les siens, et venait en aide à l'industrie par ses inventions. La machine à draguer, les scieries, etc., sont de ce temps. Un savant Hollandais, Huygens, attiré en France par Colbert, inventa la pendule, la montre de poche et la montre marine. On n'avait eu jusque-là que des horloges à poids. L'Observatoire, ce palais de la science astronomique, fut construit de 1667 à 1672. Le Français Picart et l'Italien Cassini, appelé à Paris par le roi et par Colbert, firent faire d'éclatants progrès à l'astronomie. Les observations qu'ils dirigèrent révélèrent approximativement la vraie distance de la terre au soleil et la vaste étendue du système planétaire dont la terre fait partie, et dont le soleil est le centre et le moteur. Ce fut Picard qui, le premier, entreprit de mesurer un degré du globe terrestre (1669). La Méridienne

de l'Observatoire, comme on appela ce grand travail, servit désormais de base à toute notre géographie, et même, plus tard, au système de Newton sur l'ensemble des cieux.

Un jeune savant danois, Rœmer, amené en France par Picard, reprit et perfectionna chez nous, de concert avec Huygens, la physique de Descartes. Ils prouvèrent que la lumière du soleil ne nous arrive pas instantanément, mais qu'il lui faut mettre en mouvement l'éther élastique qui remplit l'espace et qui sépare le soleil de la terre. Le soleil agit sur l'espace éthéré, lequel agit à son tour sur notre atmosphère et sur notre œil. La lumière, comme l'avait dit Descartes, n'est qu'un effet mécanique. Rœmer parvint à calculer le temps que met à nous parvenir le rayon solaire (1677).

Parmi ces immenses progrès, on n'osait pas encore, de peur de se brouiller avec l'Église, enseigner publiquement que le soleil ne tourne pas autour de la terre.

A côté des sciences exactes et des sciences naturelles, la science historique avait aussi à citer des noms qui méritent la reconnaissance de la postérité. Des hommes éclairés, patients, infatigables, continuaient à rassembler, à éclaircir, à publier les documents de notre histoire nationale et des histoires qui s'y rattachent. Il n'est pas permis d'oublier Baluze, le bibliothécaire de Colbert, le bénédictin Mabillon, ni un officier de finances, Ducange, qui a fait peut-être à lui seul autant que tous les savants ensemble pour l'etude du Moyen Age. D'Herbelot commence à nous faire connaître l'histoire et la littérature de l'Asie musulmane par son grand ouvrage, *la Bibliothèque orientale*. De courageux et intelligents voyageurs vont étudier, dans l'intérêt de la politique et de la science, ces mêmes contrées dont d'Herbelot nous révèle le passé.

C'est Colbert qui, en 1666, établit la Bibliothèque royale rue Vivienne, sur une partie de l'emplacement actuel.

L'enseignement de l'ancien droit romain est installé définitivement à Paris, d'où le clergé avait réussi jusqu'alors à l'écarter. Le droit français, le droit des coutumes et des ordonnances, qui n'était pas considéré jusque-là comme une science, est enseigné dorenavant dans les universités.

Quoique les sciences continuassent à marcher glorieusement dans la voie que leur avaient ouverte les grands génies de la première partie de ce siècle, elles ne pouvaient lutter d'éclat avec l'éblouissant et soudain épanouissement de la poésie. Jusque-là, le vieux Corneille, après avoir porté la tragédie au plus haut point de la gloire, était resté solitaire comme un aigle qui plane par-dessus les nues. Maintenant, quatre poëtes, sinon égaux entre eux, du moins de premier ordre, chacun dans leur genre, apparaissent presque à la fois. Le premier par la date comme par le génie, un enfant de Paris, né sous les piliers des halles, un comédien, fils de tapissier, Molière, élève la comédie à une perfection qu'elle n'avait atteinte dans aucun temps ni chez aucun peuple. Son style comique est aussi puissant, aussi coloré, aussi hardi, aussi créé que le style tragique de Corneille. Pour la vérité et la profondeur des caractères, le naturel et le charme du langage, il n'a jamais été égalé. Ame élevée et profondément humaine, grand philosophe moraliste, c'est de la solidité du fond que procède chez lui la beauté de la forme, et la force de l'idée produit en lui la force de l'expression. Le grand tragique avait provoqué aux vertus héroïques ; le grand comique ne se contente pas de railler les travers et les vices, il pousse à la destruction des préjugés, au règne de la raison, et d'une honnête et digne liberté des esprits et des mœurs. Il raille à la fois l'impertinence, les ridicules et les vices de la noblesse de cour, des « marquis », et des bourgeois enrichis qui se séparent du peuple, d'où ils sont sortis, pour jouer au gentilhomme. Il attaque, dans *l'École des*

maris et *l'École des femmes,* la prétendue infériorité de la femme, au nom de l'équité, du bonheur intérieur et de la famille mieux comprise. Il reprend ainsi, en faveur des femmes, sous des formes rationnelles, l'entreprise que la chevalerie avait voulu emporter d'enthousiasme.

Molière attaque ensuite, avec un ferme courage, un ennemi redoutable, qui ne règne pas encore durant la brillante jeunesse de Louis XIV, mais qui régnera un jour, Molière le pressent, l'hypocrisie religieuse. Dans son immortel *Tartufe,* Molière frappe, non pas le jésuite, comme Pascal dans ses *Provinciales,* mais l'athée travesti en jésuite. L'œuvre que Molière a eu l'honneur de composer, Louis XIV a le mérite de la protéger et de la faire jouer dans la plus brillante de ses fêtes (1664), malgré les clameurs des dévots, qui se laissent entraîner à prendre parti pour les hypocrites.

Molière dépasse encore *Tartufe* par *le Misanthrope* (1666), cette grande création où il a, pour ainsi dire, versé toute son âme, et où il montre tout ce que la société, même réputée la plus perfectionnée, fait souffrir à l'homme qui veut penser, parler et agir selon la nature et la conscience, et non selon les convenances du monde.

Il mourut à cinquante et un ans, en 1673, presque sur la scène, où il jouait une de ses comédies bouffonnes, d'une verve si originale, qu'il entremêlait à ses grandes œuvres. C'était *le Malade imaginaire.* Les rigoristes du clergé ne voulaient pas enterrer en terre sainte le comédien poëte. Il fallut que Louis XIV intervînt pour assurer une sépulture à Molière.

A côté de Molière, un autre enfant de Paris, élevé dans l'enclos du Palais de Justice, comme Molière dans le quartier des Halles, un poëte d'un moindre génie, mais d'un talent accompli pour exprimer des pensées judicieuses dans un style modèle, Boileau, achève l'œuvre qu'avait commencée Malherbe, que Richelieu avait entendu confier à l'Académie française, et que l'Académie n'exécutait pas; à savoir : l'épuration et le perfectionnement de la langue poétique. La langue du grand Corneille était encore très-inégale; celle de Molière était une puissance personnelle et inimitable; Boileau eut encore son œuvre à faire après ces deux grands hommes. Il y aura éternellement profit aux écrivains d'étudier son *Art poétique* (1674), ses *Satires* et ses *Épîtres,* comme des types de bon sens, d'esprit juste et de bon langage. Louis XIV accueillit avec sympathie Boileau comme Molière, et Boileau seconda la guerre de Molière contre les marquis, et enveloppa plus d'une fois des vérités assez hardies dans les louanges que, comme tout le monde, il adressait au roi.

Un troisième poëte, bien différent des deux autres, Jean Racine, sorti d'une petite ville de province, la Ferté-Milon, et introduit dans le monde littéraire par la main bienveillante de Molière, annonçait à la France que la tragédie ne disparaîtrait pas de notre scène avec le vieux Corneille. Par lui, la tragédie d'émotion et de passion succédait à la tragédie d'enthousiasme et d'héroïsme. L'attendrissement, la pitié, au lieu de l'admiration, devenait le principe du drame. L'idéal était moins haut. Le poëte touchait le cœur au lieu d'exalter l'âme. Au point de vue de l'art, composition et style, tout devint parfait chez Racine quand il eut atteint son plein essor. Dans sa création si émouvante et si dramatique d'*Andromaque* (1667), il y a encore quelques restes du langage romanesque et recherché qui avait été longtemps à la mode. A partir de sa belle tragédie romaine de *Britannicus,* plus rien de pareil. Les sentiments sont dorenavant chez Racine aussi naturels que leur expression est exquise. La douceur et la grâce n'excluent pas chez lui la force, et la beauté littéraire ne saurait aller plus loin. D'*Andromaque* à *Phèdre*, Racine eut dix merveilleuses années (1667-1677).

Les trois poëtes dont nous venons de parler ont quelque chose de commun entre eux et



Molière.

avec le grand tragique qui les avait précédés ; c'est que leur poésie roule tout entière sur l'étude de l'homme et de la société, sur les luttes de la raison, du devoir et des passions humaines.

Un quatrième poëte, qui lui aussi connaît bien l'homme, mais plus, pour ainsi dire, d'instinct que de réflexion, ramène dans notre littérature l'amour de la nature et de ses beautés, qui avait animé toute la poésie des Grecs et des Latins, qu'avaient bien senti aussi nos trouvères et nos troubadours du Moyen Age, mais dont nos poëtes du dix-septième siècle, absorbés par le mouvement social, ne se préoccupaient pas. Ce poëte, c'est le Champenois la Fontaine, né dans la belle vallée de la Marne, à Château-Thierri, à quelques lieues de la bourgade natale de Racine ; le fabuliste amoureux des champs et des bois, qui, dans les mille petits drames de ses fables, a mis en scène tous les êtres qui vivent ou végètent, animaux et plantes, pour faire leçon au « roi de la nature », à l'homme (1668-1694).

La Fontaine, ce poëte de la nature, est aussi parfois le poëte de la philosophie naturelle et des nouvelles découvertes de la science, et, d'une autre part, il est le seul des grands écrivains de ce temps qui, par sa langue colorée, originale, plus inimitable encore que celle de Molière, se rattache aux vieux écrivains français, à Rabelais, et même aux trouvères du Moyen Age. Les autres écrivains contemporains ne tenaient pas plus de compte des traditions que de la nature. La Fontaine est le seul grand poëte de ce siècle que Louis XIV n'ait point goûté ni compris. Le Grand roi s'intéressait peu à la nature, répugnait à la libre fantaisie, et n'aimait pas



Boileau.

qu'on tînt compte de traditions antérieures à son règne.

Après la tragédie et la comédie, une autre branche du théâtre, qui associe la poésie à la



Racine.

musique, dans des spectacles rehaussés par les pompes de la décoration et par les inventions ingénieuses des machinistes, l'opéra, imité de l'Italie, fut établi définitivement chez nous en 1672. Un poëte agréable et facile, Quinault, en fut le fondateur, de concert avec un musicien d'un talent simple, ample et puissant, Lulli, né en Italie, mais établi en France depuis son enfance. Avec Lulli commence, chez nous, la musique dramatique moderne.

Les femmes tiennent une place distinguée dans la grande époque littéraire que nous résumons, non-seulement comme fournissant aux écrivains des modèles et des juges, mais comme écrivant elles-mêmes avec succès dans divers genres : dans la poésie, le roman, les mémoires historiques. Le recueil des lettres d'une mère à sa fille est resté un monument littéraire de premier ordre. Mme de Sévigné nous a laissé le tableau le plus complet de son temps et les portraits les plus vivants de ses contemporains, dans sa correspondance d'une verve intarissable et d'un charme sans égal.

Mme de Sévigné montre en action dans ses lettres la société du siècle de Louis XIV, comme Molière dans ses comédies. D'autres écrivains analysaient en moralistes cette société que ceux-ci peignaient en artistes. Deux moralistes de cette époque sont demeurés célèbres : l'ancien frondeur la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, et le janséniste Nicole, l'auteur des *Essais de morale* (1670-1678). Le premier, fin et pénétrant observateur, vigoureux et lumineux écrivain, mais triste caractère, ne voit que l'égoïsme au fond de toutes les actions humaines, comme il avait été au fond des siennes. Nicole, tout en constatant chez l'homme les mêmes misères



La Fontaine.

morales qu'y trouve la Rochefoucauld, fait planer au-dessus de ces misères un idéal de

charité et de pureté auquel il convie l'âme humaine. Cet idéal est en grande partie acceptable pour toute âme religieuse. Le rigoureux jansénisme de Pascal est fort adouci chez Nicole.

L'éloquence avait été une des grandes gloires littéraires de la Grèce et de Rome. Elle devient aussi une des gloires du siècle de Louis XIV : non pas l'éloquence politique, qui n'a point de place sous la monarchie absolue, mais l'éloquence religieuse et judiciaire; la chaire et le barreau. Les prédicateurs et les avocats s'affranchissent des restes de mauvais goût, de déclamation et de pédanterie, que gardait la parole de leurs prédécesseurs, et la beauté de la forme, dans leur prose, arrive à égaler la perfection des poëtes. Un jésuite, qui n'avait que l'habit, mais non l'esprit de son ordre, et qui appartient, par son caractère et par ses sentiments, à la tradition moyenne et générale de l'ancienne Église de France, Bourdaloue, est resté, dans l'opinion commune, le modèle des sermonnaires et de ce qu'on appelle l'éloquence sacrée.

Un génie bien plus éclatant avait précédé Bourdaloue dans la chaire, où il avait, pour ainsi dire, parlé à coups de foudre, quasi à la façon de Corneille dans ses dialogues tragiques. C'était Bossuet, d'une famille bourgeoise de Dijon. Il débuta dans la prédication, à Paris, en 1659, et à la cour, en 1661, et porta bientôt au sublime un autre genre d'éloquence religieuse, qui prête aux contrastes les plus saisissants et aux effets d'art les plus magnifiques, mais que les premiers chrétiens n'eussent pas plus approuvé que les tombeaux fastueux qu'on élevait aux grands depuis le quinzième siècle. Ce genre est l'oraison funèbre, où l'orateur sacré célèbre les puissants de la terre en présence de leur cercueil, pour conclure, il est vrai, en abaissant leur grandeur qui passe devant la grandeur divine qui ne passe pas.

Bossuet est à part entre tous ces admirables écrivains du siècle de Louis XIV. Il n'est pas seulement, comme les grands poëtes, l'élève des littératures classiques, c'est-à-dire des Grecs et des Latins, il s'est pénétré de la Bible, et fond en lui, avec la rectitude, la précision, la solidité romaine, la grandeur colossale et les prodigieuses images du génie prophétique des anciens Hébreux.

Nous reparlerons plus loin des idées et des théories de cet homme, réservé à une place si considérable dans l'histoire de ce siècle. Il nous faut auparavant, après cette esquisse que nous venons de donner de la littérature, jeter un coup d'œil sur les beaux-arts. L'influence de Colbert se retrouve là plus apparente que sur les belles-lettres.

La disposition qu'avaient le roi et Colbert à tout régler, à tout enfermer dans des cadres, semblait avoir plus d'inconvénients pour les arts que pour la littérature, bien plus difficile à réduire à l'uniformité. Toutefois, dans le fait, il est douteux qu'on ait à reprocher à Louis XIV et à son ministre d'avoir étouffé des génies indépendants. La vraie époque de gloire de la peinture française finissait déjà; elle avait été courte, et n'avait produit qu'un petit nombre de vrais grands hommes. Lesueur était mort; Poussin allait mourir loin de la France. Il nous restait beaucoup de peintres et de sculpteurs distingués, mais aucun génie, si ce n'est un sculpteur hardi, puissant, mais trop tourmenté, Pierre Puget, qui était alors en Italie. Un peintre qui avait, non point du génie, mais un grand talent de composition, beaucoup de savoir, beaucoup d'invention, et qui était surtout un grand décorateur, Lebrun, fut choisi par le roi et par Colbert pour diriger toutes les œuvres de peinture et de sculpture des palais et châteaux royaux. Lebrun devint une espèce de dictateur des beaux-arts. Les arts industriels mêmes étaient sous sa direction, et tous les modèles d'ornements et d'ameublements étaient exécutés sous ses

yeux ou lui étaient soumis. Cette domination d'un seul homme était propre à empêcher qu'il se formât des talents originaux dans la peinture et la sculpture; mais, dans les arts secondaires, elle imprima à tout ce qui était meubles, vases, orfévrerie, décorations de tous genres, une espèce d'harmonie imposante, un style ample et noble, mêlé de richesse et de gravité, et d'un goût plus pur que le style un peu lourd du temps d'Henri IV et de Louis XIII.

Les sculpteurs groupés autour de Lebrun eurent la principale influence sur ce progrès dans les formes des objets et dans les lignes ornementales. Ils étaient en général supérieurs aux peintres, ce qui arrive souvent en France; et, tout en suivant les instructions de Lebrun, ils faisaient mieux que Lebrun lui-même, comme on le voit à Versailles et ailleurs.

L'architecture était restée en dehors de la domination de Lebrun. Elle n'avait pas été florissante vers la fin de Richelieu ni sous Mazarin. Si le sculpteur Sarrasin, sous Louis XIII, s'était montré digne du voisinage de Jean Goujon, en posant, à côté des chefs-d'œuvre de ce grand maître du seizième siècle, ses belles cariatides du pavillon de l'Horloge, au Louvre, les architectes de ce temps, au contraire, avaient gâté le pavillon central du Louvre et celui des Tuileries en les surmontant de dômes lourds et disgracieux. L'église de la Sorbonne renferme un monument remarquable, le tombeau de Richelieu, composé par Lebrun et exécuté par le sculpteur Girardon; mais l'église elle-même est d'un goût fort médiocre. Le collége Mazarin, aujourd'hui le palais de l'Institut, offre un ensemble pesant, et qui n'a ni grâce ni grandeur. L'église du Val-de-Grâce, monument favori d'Anne d'Autriche, qui le fit richement orner de peintures et de sculptures, est le seul édifice religieux de ce temps qui présente une physionomie originale, sinon d'un goût très-pur, et où l'architecte ait élevé un dôme de proportions heureuses et d'effet pittoresque. L'emploi du dôme s'était introduit d'Italie en France depuis le commencement du dix-septième siècle.

Dans l'architecture civile, il y a cependant à citer deux beaux édifices du règne de Louis XIII : les Hôtels de ville de Reims et de Lyon.

Colbert, devenu surintendant des bâtiments, mécontent de l'architecte qui dirigeait mal les travaux du Louvre et des Tuileries, mit au concours la grande façade du Louvre, celle qui regarde Saint-Germain l'Auxerrois. Ce fut un médecin qui l'emporta. Claude Perrault, quittant la médecine pour l'architecture, exécuta la grande façade et les deux autres façades extérieures du nord et du sud. La grande façade, en face de Saint-Germain l'Auxerrois, est fameuse sous le nom de Colonnade du Louvre. Perrault avait réalisé le sentiment du grand auquel aspiraient Louis XIV et Colbert. L'architecture du seizième siècle avait brillé par l'élégance et le charme; Perrault avait trouvé la majesté; mais cette majesté est un peu froide, et la substitution des toits aplatis, des terrasses à l'italienne, aux combles élevés de nos anciens édifices, achève, avec lui, d'enlever à l'architecture tout caractère national. On arrivait à ce qu'on appelle l'architecture classique, quelque chose qui n'était d'aucun temps, d'aucun pays, ni d'aucun climat, et qui allait à n'être plus un art vivant, mais une espèce de science mathématique.

Perrault n'en est pas moins le premier architecte de ce temps. Colbert eût bien voulu lui faire compléter l'œuvre de l'achèvement du Louvre et de sa réunion aux Tuileries, déjà vigoureusement entamé sous Henri IV par la construction de la grande galerie du bord de l'eau. Colbert avait poussé le roi à entreprendre de vastes travaux dans Paris. Il faisait refaire le jardin des Tuileries par Lenostre, le grand dessinateur de

jardins, qui transporta en France, en le perfectionnant, le goût des jardins réguliers à



Madame de Sévigné.

l'italienne, des vrais jardins de palais. Il faisait planter les Champs-Élysées, et ces boulevards du nord qui devinrent la promenade la plus célèbre de l'Europe. Il faisait construire, sur ces boulevards, les arcs de triomphe des portes Saint-Denis et Saint-Martin, et commencer plusieurs autres arcs de triomphe dans Paris. Il faisait construire les quais, élargir les rues. Colbert, en embellissant Paris, voulait y fixer le roi, comme au vrai centre de la France.

Là commença le désaccord entre le roi et Colbert. Louis XIV n'aimait point la grande cité, qui existait par elle-même, et dont la grandeur ne venait pas de lui. Il voulait se faire une résidence où tout fût son œuvre et où il ne fût environné que d'une cour, et non d'un peuple. Il ne voulait pas plus des châteaux de ses prédécesseurs que de la capitale, ni vivre parmi les souvenirs de François Ier et d'Henri IV, à Fontainebleau, à Chambord ou à Saint-Germain, pas plus que dans les souvenirs du vieux Paris.

Il choisit Versailles, où il n'y avait quasi rien, et où il prétendait tout créer.

Colbert adressa au roi de vives représentations en faveur de Paris (1666). Louis parut un moment ébranlé ; mais il revint bientôt tout entier à sa pensée. En 1670, Louis XIV installa dans Versailles un jeune architecte appelé Mansart, et lui livra l'architecture, comme la peinture et la sculpture étaient livrées à Lebrun.

Il n'y avait à Versailles qu'un rendez-vous de chasse de Louis XIII. Mansart enveloppa ce petit château de constructions immenses. Du côté de la grande place d'Armes, on aperçoit encore le pavillon de Louis XIII, en pierres et en briques , assez pittoresque, au



Lebrun.

fond de la troisième cour du vaste palais de Louis XIV. Du côté des jardins, on ne voit



La Colonnade du Louvre.

que les longues et uniformes lignes des constructions de Mansart ; la partie centrale, habitée par le Grand roi, s'avance en forte saillie au delà des deux ailes, attire tous les regards, et domine tout un paysage créé de main d'homme. Les eaux et les bois sont, aussi bien que la prodigieuse terrasse et le double escalier colossal qui y conduit, l'ouvrage des artistes au service de Louis XIV. Les arbres ont été apportés pour former les bosquets dessinés par Lenostre ; les eaux ont été amenées, soit des collines environnantes par des conduits sans fin, soit de la rivière par la machine de Marli et par son aqueduc, qui a l'air aujourd'hui d'une imposante ruine romaine dominant au loin la vallée de la Seine. Toute une armée de peintres et de sculpteurs, sous les ordres de Lebrun, remplissent, ceux-là l'intérieur du château, ceux-ci les bois et les eaux, d'ingénieuses et innombrables inventions uniformément destinées à célébrer la gloire du roi. Louis XIV, à Versailles, est comme un dieu qui se bâtit à lui-même son temple.

Colbert eut beau répéter au roi qu'il était bien extraordinaire « qu'il ne consultât jamais ses finances pour résoudre ses dépenses »; ces courageuses représentations furent sans effet. Louis XIV alla jusqu'au bout. Il parvint à son but ; il fit de Versailles une vraie merveille, qui effaça toutes les autres résidences princières, et qui excita l'admiration de toute l'Europe, mais qui coûta cher à la France. Versailles et ses dépendances ont coûté, de 1661 à 1710, une somme qui représenterait bien aujourd'hui six cents millions.

Quelques autres millions furent dépensés

pour construire l'asile destiné par Louis XIV aux vieux serviteurs de la patrie, aux vétérans de nos armées, l'hôtel des Invalides (1670-1674). Le haut et somptueux dôme et sa flèche hardie n'ont été achevés que trente ans plus tard.

Le Grand roi, comme l'appelaient ses contemporains, s'était fait ainsi non-seulement le centre, mais l'inspirateur et le directeur de toutes choses, et partout, en Europe, les princes, les cours, les femmes, les écrivains, les artistes, se mettaient de leur mieux à la mode de la France. Ce siècle était vraiment devenu, ainsi qu'on l'appelle encore, le Siècle de Louis XIV.

Louis ne se contenta pas de dominer la génération présente; il entreprit d'assurer après lui la continuation de son système et de son gouvernement. Il tenta de grands efforts pour faire de son fils (né en 1661) un roi modèle, selon ses idées, c'est-à-dire ce qu'il s'était fait lui-même. Il s'associa, dans ce dessein, un des premiers génies du siècle, un homme d'Église, dont nous avons déjà parlé comme d'un des orateurs les plus éloquents qui aient jamais existé, et qui n'était pas moins vigoureux penseur et organisateur puissant que sublime orateur; c'était Bossuet. Louis, qui faisait en général un usage consciencieux du privilége royal de nommer les évêques, et qui cherchait les sujets dignes et capables, avait fait Bossuet évêque, et le fit précepteur de son fils le dauphin (1670).

Bossuet écrivit trois ouvrages pour l'éducation du dauphin, trois des chefs-d'œuvre littéraires de notre langue. Le premier, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, est un beau livre de philosophie religieuse, où Bossuet suit la méthode de Descartes, qui n'avait point été condamnée à Rome d'une manière absolue et définitive. Dans la dernière partie du livre, Bossuet introduit cependant quelques idées religieuses et politiques contraires à la philosophie. Le second ouvrage, le *Discours sur l'histoire universelle*, reprend, sous une forme plus historique, à peu près la même idée que Pascal dans ses *Pensées*, dont nous avons parlé plus haut. Pascal ne pouvait réussir, et Bossuet n'a pas réussi à tracer un vrai tableau de l'histoire universelle du genre humain, parce que ni l'un ni l'autre, ni personne, n'avait, de leur temps, les connaissances nécessaires pour présenter au complet un pareil tableau. Nous approchons aujourd'hui du temps où ce tableau sera possible; mais nous n'y sommes pas encore. Le *Discours* de Bossuet, comme les *Pensées* de Pascal, n'en force pas moins notre admiration par la grandeur toujours, et souvent par la profondeur des idées.

Le troisième livre est la *Politique tirée de l'Écriture sainte*; c'est là que Bossuet expose le fond de son système politique, intimement lié à son système religieux. L'esprit de l'homme est si imparfait, que les plus grands génies sont parfois les plus obstinés à combattre les vérités nouvelles. La loi du progrès, par laquelle Dieu gouverne le monde, commençait à se manifester de plus en plus aux regards des hommes. Bossuet méconnaît entièrement le progrès et la liberté, qui est nécessairement associée au progrès. Pour lui, tout changement est un mal. La religion doit être immuable, la politique doit être immuable. En religion, il cherche à remettre les choses sur l'ancien pied. Il est l'implacable ennemi des protestants, qui ont changé la religion établie; il n'aime pas non plus les jésuites, non pas seulement parce qu'il est pour la morale austère des jansénistes contre leur morale relâchée, mais parce que la doctrine ultramontaine des jésuites, la doctrine de l'infaillibilité du pape, est, comme la doctrine des protestants, relativement nouvelle dans l'Église. Il oppose donc au pape et aux jésuites, non pas la doctrine des jansénistes, trop particulière et trop excessive à ses yeux, mais la

doctrine de l'Église gallicane, meilleure, suivant lui, que celle des jésuites et que celle des protestants, parce qu'elle est plus ancienne que l'une et que l'autre. Il acquiert ainsi une très-grande autorité parmi le clergé français, et en devient le véritable chef.

En politique, il se prononce pour l'autorité absolue des rois, ce qui n'est pas logique de sa part, puisque le pouvoir absolu n'est pas ancien chez nous, et il allie étroitement l'Église gallicane à la royauté, et adosse, pour ainsi dire, le trône à l'autel.

La *Politique tirée de l'Écriture sainte* donne la théorie de cette alliance du roi et de l'Église. Bossuet prétend tirer la monarchie absolue des maximes de la Bible, comme les « indépendants » anglais en ont tiré la république. Les rois, suivant lui, tiennent leur autorité de Dieu même. On doit leur obéir par principe de religion et de conscience. Dieu a mis en eux quelque chose de divin.

C'est là ce principe du « droit divin » que les opinions légitimistes opposent à la souveraineté du peuple. La monarchie, selon Bossuet, est le gouvernement le plus conforme à la volonté de Dieu. « La loi procède du prince, et non du peuple. Le roi ne doit compte à personne de ce qu'il ordonne. Tout l'État est en lui. Il n'est permis, pour aucune cause, de s'opposer à l'autorité du roi, ni de se soulever contre le roi. Parler contre le roi est un crime presque égal à celui de blasphémer contre Dieu. — Le roi doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions. Ceux qui ne veulent pas souffrir que le roi use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. »

Bossuet, en interdisant au peuple de résister au roi, prêche bien au roi de se résister à lui-même, de gouverner selon la religion et la justice; mais c'est mal connaître la faiblesse humaine que d'imaginer qu'un homme qui peut tout, et à qui personne n'a droit de résister, ne sera pas entraîné à abuser de son pouvoir. « Quand on fait tout ce que l'on veut, il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. » C'est Louis XIV lui-même qui a écrit ces paroles dans les *Mémoires* composés pour l'instruction de son fils.

En supposant même que le roi absolu ne soit pas entraîné par ses passions et règne selon les principes de Bossuet, quelles conséquences ces principes auront-ils pour le gouvernement de la France?

Ces conséquences seront l'entier renversement de la politique nationale, c'est-à-dire du système politique d'Henri IV et de Richelieu. Le roi, au lieu de s'occuper de la grandeur de la France et de l'équilibre européen, prendra parti au dehors, dans les autres États, pour la forme de gouvernement « la plus conforme à la volonté de Dieu », c'est-à-dire pour les monarchies absolues et catholiques, contre les gouvernements républicains, parlementaires ou protestants, et, à l'intérieur, il révoquera l'Édit de Nantes, et forcera les protestants à « se convertir. »

C'est là malheureusement, en effet, ce que fera un jour Louis XIV, car les principes de Bossuet sont les siens. Il avait été nourri dans des idées de pouvoir absolu par sa mère et par Mazarin. On a retrouvé des exemples d'écriture qu'on lui faisait copier quand il était tout enfant. On y lit ces mots dix fois répétés : « Un roi fait tout ce qu'il lui plaît. » Louis XIV dépassait même Bossuet dans son idée du pouvoir absolu. Bossuet, tout en interdisant au sujet opprimé de se défendre contre le roi, et en prétendant que le roi avait droit de lever l'impôt de sa pleine autorité, admettait que le droit de propriété des sujets était légitime et inviolable. Louis XIV, lui, se regardait comme maître absolu de tous les biens possédés par ses sujets, et se croyait le droit d'en disposer selon les besoins de l'État. Louis XIV était ici plus logicien que Bossuet; car, si le roi peut prendre, sous

le nom d'impôt, une partie du bien des particuliers sans leur consentement, pourquoi n'aurait-il pas le même droit de disposer de tout le reste? N'est-il pas le seul vrai propriétaire de son royaume?

C'est là le principe sur lequel sont fondées les monarchies d'Asie et l'autocratie moscovite des tsars, qui a conservé l'esprit et la tradition de l'Asie. La brillante civilisation française du dix-septième siècle aboutissait donc, dans la pensée de l'homme qui s'en était fait le chef et le représentant, à un retour au vieux despotisme oriental. La marche du genre humain vers le progrès ne s'opère pas en droite ligne, et il y a parfois ainsi de singuliers écarts et de singuliers retours en arrière.

En ce qui dépendait de lui personnellement, Louis XIV ne réalisa que trop ces théories; mais ce qui advint de cette éducation du dauphin, pour laquelle Bossuet avait dépensé tout son génie, et une foule d'hommes de mérite tous leurs talents, montra une fois de plus la vanité des plans et des projets humains. Le roi modèle qu'avaient voulu former Louis XIV et Bossuet fut un personnage d'une parfaite nullité. Il mourut, d'ailleurs, avant son père.

CHAPITRE XXV

LOUIS XIV, COLBERT ET LOUVOIS. — LA DIPLOMATIE ET LA GUERRE.

(1661 - 1672.)

Après avoir vu le gouvernement de Louis XIV à l'intérieur de la France, il nous faut maintenant le suivre dans son action au dehors. L'éclat de la cour, des lettres, des arts, éblouissait toutes les nations, et valait au roi et à la France une influence universelle sur la société européenne. Comme au temps de la chevalerie, les idées et les mœurs françaises se propageaient en tous pays.

Ces conquêtes pacifiques, Louis XIV ne s'en contenta pas. Il voulut dominer par la force des armes comme par l'influence des mœurs et des idées. Là était, pour la France comme pour l'Europe, le principe de terribles calamités. L'ambition d'Henri IV et de Richelieu avait eu pour limite les frontières naturelles et les vrais intérêts de la France. L'ambition de Louis XIV, comme celle de Charles-Quint et de Philippe II, dont il descendait par sa mère, n'avait point de limite. Louis XIV se prépara, durant la paix, les instruments de la guerre. L'armée fut réorganisée sur un nouveau pied. L'uniforme fut établi pour assurer la bonne tenue et l'unité des différents corps, et pour rendre la surveillance sur les soldats plus facile. Les régiments ne furent plus seulement des groupes de compagnies, mais des corps organisés en permanence, et divisés en bataillons de campagne et de réserve. Tous les grades d'officiers, soit dans les régiments, soit dans les places fortes, furent mis à la nomination du ministre de la guerre. C'était le Tellier, homme très-laborieux et très-capable. L'armée fut ainsi complétement et définitivement entre les mains du pouvoir central. Colbert eût beaucoup souhaité que l'unité de l'armée ne fût pas rompue par l'existence des corps privilégiés de la garde royale, qui comptait six mille fantassins et plus de trois mille cavaliers. Il était opposé à ces corps somptueux et dispendieux; mais le roi les regardait comme nécessaires à l'éclat de la monarchie.

Louis XIV travailla, en employant les négociations avant les armes, à agrandir la position si avantageuse que les traités de Westphalie et des Pyrénées avaient faite à la France. Il avait un très-habile ministre des affaires étrangères, Lionne, et des am-



Bataille de Saint-Gothard.

bassadeurs et autres agents politiques excellents, et qui servaient non-seulement pour leur intérêt et leur avancement, mais avec un vrai dévouement pour la grandeur de la France, à laquelle ils étaient fiers de concourir. Il n'y avait alors, dans le reste de l'Europe, rien de comparable aux diplomates français, pas plus qu'aux généraux et aux administrateurs français. Louis XIV était partout admirablement servi par tous ces hommes qui s'étaient formés sous Richelieu et depuis.

Malgré les promesses du traité des Pyrénées, Louis XIV soutint indirectement, mais efficacement, le Portugal contre l'Espagne. Ce petit royaume, relevé et régénéré, continuait de se défendre très-bien contre cette vaste monarchie épuisée et désorganisée. Louis XIV, d'autre part, conclut, en avril 1662, un traité de commerce et d'alliance défensive avec la Hollande, dans le but de détourner les Hollandais de mettre obstacle à ses projets sur la Belgique. L'année d'après (septembre 1663), il renouvela les anciennes alliances de la France avec la Suisse, et obtint que les Suisses ne s'engageassent

pas à garantir la Franche-Comté à l'Espagne.

Louis XIV, comme nous l'avons dit plus haut, racheta Dunkerque des mains du roi d'Angleterre (octobre 1662), acquisition très-utile et très-applaudie par l'opinion publique.

Les ambassadeurs de France et d'Espagne en Angleterre s'étant querellés pour la préséance, et leurs escortes s'étant battues dans les rues de Londres, Louis XIV menaça l'Espagne de la guerre, et obligea le roi Philippe IV, son beau-père, à déclarer que les représentants de l'Espagne ne disputeraient plus le premier rang à ceux de France (1661-1662).

Le roi ne montra pas moins de fierté envers la cour de Rome. Le pape régnant, Alexandre VII, ancien ennemi de Mazarin, était resté malveillant pour la France. A la suite de disputes entre ses parents et ses favoris, d'un côté, et l'ambassadeur français Créqui, de l'autre, les gardes du pape assaillirent à coups de fusil le palais Farnèse, qu'occupait l'ambassade de France. Le roi renvoya de France le nonce du pape, et fit prononcer, par le Parlement de Provence, la réunion d'Avignon et du comtat Venaissin à la couronne. Le peuple d'Avignon n'avait pas attendu l'arrêt du Parlement d'Aix pour se soulever contre le vice-légat du pape et arborer les armes de France.

En même temps, le Parlement de Paris rendait arrêt contre la doctrine de l'infaillibilité du pape, et la Sorbonne (la Faculté de théologie de Paris) condamnait, de son côté, cette même doctrine.

Les troupes françaises passèrent les Alpes. Ni l'Espagne ni l'empereur n'osèrent soutenir le pape. Alexandre VII céda, et dépêcha en France un cardinal légat, son neveu, pour protester au roi de « la très-grande douleur causée à Sa Sainteté par les malheureux accidents survenus à Rome, l'intention de Sa Sainteté n'ayant jamais été que Sa Majesté le roi de France fût offensé, ni son ambassadeur. »

Le roi, après avoir reçu ces excuses, consentit à rendre Avignon et le Comtat, qui ne devaient devenir définitivement français qu'à la Révolution (1662-1664).

Louis XIV, en même temps qu'il se faisait justice de toute offense avec tant de hauteur, continuait à étendre ses négociations et ses alliances. Il s'interposait sans cesse comme médiateur dans les démêlés des princes allemands. Il conclut avec le Danemark un pacte défensif et un traité de commerce avantageux à la marine française (août 1663). Il avait entamé une importante négociation secrète en Pologne. Les Polonais l'avaient pris pour arbitre, en 1661, dans leurs querelles avec la Moscovie. En 1663, le roi Jean-Casimir, découragé par les troubles intérieurs et par les revers extérieurs de la Pologne, songeait à abdiquer, et Louis XIV, qui en était informé, tâchait de préparer l'élection d'un prince français, soit le grand Condé, soit son fils, au trône de Pologne, afin de refaire cette alliance franco-polonaise qu'avait manquée honteusement Henri III.

Louis XIV, et surtout Colbert, voyaient avec regret la décadence où était précipitée la Pologne par ses mauvaises institutions politiques, et encore plus par les persécutions et les révoltes dont les jésuites étaient la cause. La Pologne du seizième siècle avait été tolérante, puissante et glorieuse. La Pologne du milieu du dix-septième était persécutrice, anarchique, envahie et déjà mutilée par ses voisins, Moscovites, Suédois et Prussiens. Colbert eût bien voulu la relever, et il écrivit là-dessus une bien belle lettre à Louis XIV. « Je déclare à Votre Majesté », dit-il, « qu'un festin inutile de trois mille livres à la cour me fait une peine incroyable ; mais, lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants pour y fournir. »

L'empereur Léopold, fort inquiet et fort blessé de voir le roi de France bien plus in-

fluent que lui en Allemagne, eut l'humiliation d'être obligé de recourir à l'assistance de ce rival qui avait tant abaissé la maison d'Autriche. La guerre avait recommencé entre l'empereur et la Turquie. Le sultan avait la Transylvanie sous sa suzeraineté, occupait Bude et Pesth, avec la basse Hongrie à l'ouest et au sud du Danube, et cherchait à s'emparer de la haute Hongrie. L'empereur réclama l'assistance de la diète germanique et de tous les États chrétiens. Louis XIV offrit soixante mille hommes, fournis moitié par la France, moitié par les États allemands de l'Alliance du Rhin, alliés de la France. Léopold refusa, pour ne pas se mettre sous l'entière dépendance du roi. Il accepta six mille Français et autant d'Allemands de l'Alliance du Rhin.

Il n'eut point à s'en repentir. Lorsqu'une grande bataille fut livrée à Saint-Gothard, au bord du Raab, l'armée impériale eut d'abord le dessous. Les Allemands repoussés, les Français chargèrent à leur tour. Le grand vizir, qui commandait l'armée turque, en voyant déboucher la jeune noblesse française avec ses habits couverts de rubans et ses chevelures flottantes, demanda qui étaient ces jeunes filles.

Les « jeunes filles » renversèrent les fameux janissaires turcs ; les Allemands se rallièrent et secondèrent les Français, et l'armée turque fut précipitée dans le Raab (1er août 1664).

L'empereur, qui avait aussi peur de son allié que de son ennemi, se hâta de signer une trêve de vingt ans avec les Turcs. Louis XIV, avant la bataille de Saint-Gothard, avait encore étendu ses alliances en Allemagne par des traités défensifs avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg (mars-avril 1664).

Le but immédiat de Louis XIV était d'enlever la Belgique et la Franche-Comté à l'Espagne, c'est-à-dire de compléter la Gaule suivant la pensée et l'expression de Richelieu. Comme l'Espagne ne lui avait point payé la dot de sa femme, et que sa femme n'avait pas renouvelé la renonciation convenue par le traité des Pyrénées à la succession paternelle, Louis XIV se croyait dans son droit.

Ce premier but de sa politique était conforme encore à la tradition nationale. Malheureusement, cela le mettait en opposition avec notre ancienne amie la Hollande, qui ne souhaitait pas d'avoir pour voisine une puissance aussi formidable que la France à la place de la faible Belgique espagnole, et qui savait bien que la France, une fois maîtresse de la Belgique, se hâterait de rouvrir au commerce le bas Escaut, fermé par une injuste condition du traité que la Hollande avait imposé à l'Espagne, et qui ruinait Anvers au profit d'Amsterdam et de Rotterdam. La Hollande voyait avec inquiétude et jalousie les développements que Colbert donnait à notre commerce maritime. Le grand éclat qu'avait le gouvernement de Louis XIV et le grand mouvement qu'il se donnait partout faisaient que les Hollandais avaient plus peur de nous que des Anglais, quoique, au fond, l'Angleterre eût bien plus d'intérêt à leur nuire que la France. Les prétentions exclusives des Anglais à la domination des mers les poussaient nécessairement à vouloir ruiner la puissance maritime de la Hollande.

C'était à force de vouloir se précautionner contre la France que les Hollandais devaient finir par attirer sur eux le danger même qu'ils voulaient prévenir.

Le principal magistrat qui gouvernait la Hollande, et qui était, sous le titre de grand pensionnaire, à peu près comme le président des États Généraux des Provinces-Unies, Jean de Witt, un des meilleurs et des plus grands esprits de l'Europe, eût souhaité à la fois de rester en bonnes relations avec la France et de la détourner de prendre la Belgique. C'était bien difficile. De Witt proposa au roi de France de s'entendre pour consti-

tuer la Belgique en république. Colbert appuya de Witt. Le roi ne refusa pas tout d'abord. Il consentit à l'alternative d'une république belge ou d'un partage de la Belgique entre la France et la Hollande après la mort de son beau-père, le roi d'Espagne Philippe IV. Mais les Hollandais prétendirent que l'alternative ne fût mise à exécution qu'après la mort non-seulement de Philippe IV, mais de l'infant d'Espagne, son fils, encore au berceau. De Witt ne réussit pas à faire abandonner aux délégués des cités hollandaises ce délai inacceptable. Louis XIV rejeta le projet, et ne voulut plus renouer les négociations.

Jean de Witt empêcha du moins que les Hollandais ne garantissent la Belgique à l'Espagne, et ne se brouillassent ainsi complétement avec Louis XIV (1663-1664).

Ce qui se passa peu après entre la Hollande et l'Angleterre montra bien l'imprudence qu'il y aurait eu de la part des Hollandais à rompre avec la France. Après bien des querelles, dans les mers d'Orient, d'Afrique et d'Amérique, entre les marins et les colons d'Angleterre et de Hollande, les Anglais, suivant leur habitude, attaquèrent les Hollandais dans la Manche, et leur enlevèrent une multitude de navires de commerce, sans déclaration de guerre (février 1665). Une lutte terrible s'engagea entre les marines d'Angleterre et de Hollande, et les Hollandais réclamèrent le secours de la France, conformément à l'alliance défensive de 1662.

Rien ne pouvait contrarier davantage Louis XIV que cette guerre et que l'obligation d'y intervenir. L'événement en vue duquel il s'était si bien préparé depuis quatre ans arriva sur ces entrefaites. Le roi d'Espagne mourut le 17 septembre 1665, miné par le chagrin que lui causait le déplorable état de son royaume. Cette Espagne, autrefois si redoutable, était maintenant hors d'état non-seulement de reconquérir le Portugal, mais de défendre sa frontière contre les Portugais, renforcés de quelques volontaires français et anglais. L'Espagne était ruinée et dépeuplée par la disparition totale des habitudes laborieuses qui seules font les peuples forts et riches, et par l'émigration continuelle de l'élite de la population pour l'Amérique et pour les provinces espagnoles d'Italie et de Belgique. Elle n'avait plus ni finances, ni marine, ni armée. Philippe IV laissait un fils au berceau, si chétif qu'il ne semblait pas pouvoir vivre, et deux filles, dont l'aînée était reine de France, et la seconde fiancée à l'empereur Léopold.

Louis XIV, d'après la coutume de Brabant, regardait la Belgique comme échue à sa femme, l'aînée des enfants du premier lit du feu roi d'Espagne. Obligé de tenir ses engagements envers les Hollandais, il ne jugeait pas prudent de s'engager dans deux guerres à la fois, et résolut d'obliger d'abord, par son intervention armée, l'Angleterre à faire la paix avec la Hollande. Il envoya donc des troupes de terre secourir la Hollande contre une armée de mercenaires allemands que les Anglais avaient jetée sur les provinces hollandaises; puis il donna ordre à sa flotte de se joindre à celle de Hollande.

Avant que la flotte française, qui était dans la Méditerranée, fût revenue dans la Manche, il y eut, dans l'été de 1666, trois furieuses batailles navales entre les Anglais et les Hollandais. Les Anglais perdirent les deux premières; puis, ayant réparé leurs grandes pertes par des efforts extraordinaires, ils eurent quelque avantage dans la troisième bataille. La flotte française ne parut qu'après, et eut un engagement isolé contre les Anglais. Nous y perdîmes un vaisseau; mais, dans les mers lointaines, nous eûmes de notables avantages. Les colons français battirent les colons anglais dans les petites Antilles, et conquirent toutes leurs possessions.

L'Angleterre avait beaucoup souffert, moins

encore de la guerre que d'une terrible épidémie, en 1665, puis d'un terrible incendie qui avait presque détruit Londres et anéanti des richesses immenses en septembre 1666. Londres a été rebâtie presque en entier après cette catastrophe, ce qui explique pourquoi cette immense cité est si régulière et si symétrique, conformément au goût du dix-septième siècle. Louis XIV, qui ne songeait qu'à finir au plus tôt la guerre maritime, pour mettre ensuite la main sur la Belgique, offrit au roi d'Angleterre Charles II de lui rendre les petites Antilles anglaises, si Charles II promettait de ne rien faire pendant un an contre les intérêts de la France, en attendant que les deux rois pussent contracter une intime alliance. Charles II accepta (avril 1667).

Louis, par cette convention, renonçait de fait à tout concours offensif avec les Hollandais contre l'Angleterre. Il savait que les Anglais, épuisés d'argent, ne tenteraient rien de sérieux sur mer cette année, et des conférences pour la paix allaient s'ouvrir entre la France, l'Angleterre et la Hollande, par la médiation de la Suède.

Presque en même temps que sa convention de neutralité avec l'Angleterre, Louis XIV venait de conclure avec le Portugal contre l'Espagne une alliance offensive, qui admettait les Français aux mêmes avantages commerciaux que les Anglais et les Hollandais en Portugal (mars 1667).

Le Portugal était utile comme diversion lointaine ; les princes allemands du Rhin pouvaient aider plus directement les projets de Louis XIV; plusieurs des principaux lui promirent, à prix d'argent, de fermer le passage aux troupes que l'empereur enverrait au secours de la Belgique

Tout était prêt. L'armée, de soixante-douze mille hommes où elle était réduite depuis la paix des Pyrénées, avait été portée à cent vingt-cinq mille. On avait fondu seize cents canons. Le 8 mai 1667, Louis signifia à la régente d'Espagne, mère du petit roi Charles II, qu'il allait, à la tête de son armée, se mettre en possession de ce qui lui appartenait du chef de sa femme. Un livre intitulé : *Traité des droits de la reine*, et publié en même temps que le manifeste de Louis XIV, concluait ainsi : « Le roi s'assure que ces peuples (les Belges) n'oublieront pas que les rois de France sont leurs seigneurs naturels, et qu'ils aimeront à rentrer dans le sein de leur ancienne patrie. »



Charles II, roi d'Angleterre.

Louis XIV, dans la seconde quinzaine de mai, entra en Belgique avec Turenne et cinquante mille soldats. Le gouvernement espagnol n'avait rien fait pour mettre la Belgique en défense. Le principal corps d'armée français se porta sur la Sambre, occupa sans résistance Charleroi (2 juin), et en fit une place d'armes au cœur de la Belgique. De là, on tourna vers l'Escaut, et l'on investit Tournai. Cette vieille commune française, que nous n'avions perdue que sous François Ier, se

souleva contre sa garnison, et reçut avec acclamation le roi de France (24 juin).

De Tournai, l'armée se rabattit sur Douai, qui capitula après trois jours de tranchée (6 juillet). Courtrai céda tout aussi facilement (14-18 juillet). L'armée, maîtresse du cours de la Lys par Courtrai, s'avança de nouveau sur l'Escaut, et emporta Oudenarde (31 juillet).

Le roi et Turenne ne poussèrent pas vers Bruxelles ou Gand, et se rapprochèrent de la frontière française ; mais ce fut pour aller mettre le siége devant Lille, la grande cité de la Flandre wallonne (10 août). On s'attendait à trouver enfin là une forte résistance. Il y avait près de cinq mille hommes de garnison et quinze mille habitants en état de porter les armes. Le gouverneur de Lille fit tout ce qu'il put pour exalter l'orgueil municipal des Lillois et pour réveiller leur attachement en faveur du petit roi d'Espagne, héritier des anciennes maisons de Flandre et de Bourgogne. Les bourgeois jurèrent de mourir plutôt que de capituler.

Le siége fut poussé avec grande vigueur. Le roi donna l'exemple, passant les nuits au bivouac et les jours à la tranchée. Le 21 août, on commença de battre la place avec une puissante artillerie. Du 24 au 27 août, les ouvrages extérieurs furent emportés dans deux attaques de nuit, et l'on se mit en train de miner le corps de la place.

L'exaltation factice des Lillois n'avait pas longtemps duré. Dès le 22 août, ils avaient signifié à leur gouverneur qu'ils capituleraient s'ils n'étaient secourus le 27. Sitôt qu'ils virent les mineurs français au pied du rempart, ils se portèrent en foule à l'Hôtel de ville et exigèrent communication des lettres par lesquelles le gouverneur de Belgique promettait secours. Le secours n'était annoncé que pour le 10 septembre. Les Lillois forcèrent le gouverneur de capituler le jour même. Le lendemain matin, 28 août, Louis XIV fit son entrée dans Lille.

La Flandre wallonne, ce vieux pays français séparé de la France par les hasards de l'hérédité féodale, redevint ainsi française au prix de bien peu d'efforts et de sang. La Flandre wallonne, ou de langue française, était conquise tout entière ; la Flandre de langue teutonique était entamée. Aucune puissance étrangère n'était en mesure de secourir l'Espagne et d'empêcher la France de poursuivre ses succès.

Pendant que Louis XIV enlevait tant de places fortes à l'Espagne, les Hollandais avaient remporté sur l'Angleterre un succès bien glorieux pour leur marine. Leur flotte avait pénétré dans la Tamise, enlevé ou détruit les magasins de la marine anglaise, pris ou brûlé un grand nombre de vaisseaux de guerre, et imposé la paix aux Anglais presque dans Londres. La paix fut signée, le 31 juillet, entre la France et la Hollande, d'un côté, et l'Angleterre, de l'autre. La paix fut bien moins avantageuse à la Hollande qu'on n'eût pu s'y attendre après sa victoire. Elle consentit, comme elle s'y était obligée du temps de Cromwell, à continuer de reconnaître une sorte de suprématie aux Anglais sur les mers voisines de la Grande-Bretagne, et que les Anglais appelaient orgueilleusement « britanniques », comme si elles eussent été leur propriété. C'est que le gouvernement hollandais était pressé de traiter avec l'Angleterre pour être libre de s'entremettre entre la France et l'Espagne.

Comme la Hollande, l'Angleterre, le pape, la Suède, la diète germanique, toutes les puissances, enfin, offraient leur médiation. Louis XIV, après la conquête de Lille, ne poussa pas plus loin ses entreprises et ne témoigna que des prétentions fort modérées. Il déclara à l'ambassadeur hollandais qu'il se contenterait, quant à présent, des places qu'il avait conquises. A la mort du roi d'Espagne, la Belgique serait érigée en république, ou partagée entre la France et la Hollande.

La raison de cette modération inespérée était l'étendue même de l'ambition de Louis XIV. Au lieu de viser à mettre la main immédiatement sur la Belgique et la Franche-Comté, comme il avait paru d'abord le projeter et comme c'était l'intérêt de la France, il songeait maintenant à s'assurer, dans l'avenir, la moitié de la vaste monarchie espagnole. Il traitait secrètement avec l'empereur Léopold d'un partage éventuel de la succession d'Espagne pour le cas de mort du petit roi don Carlos ou Charles II, frêle enfant qu'on ne croyait pas destiné à vivre.

Un pacte secret fut signé entre le roi de France et l'empereur, maris des deux sœurs du roi d'Espagne. Si le roi Charles II d'Espagne mourait sans enfants, le roi de France ou ses héritiers auraient la Belgique, la Franche-Comté, la Navarre, Naples et la Sicile, les places espagnoles de la côte d'Afrique (Oran et autres), et l'archipel des Philippines à l'extrémité de l'Asie. L'empereur devait avoir tout le reste (19 janvier 1668).

Quelques jours après (23 janvier), l'Angleterre, la Hollande et la Suède signaient entre elles un autre pacte, afin de s'interposer, d'un commun accord, entre la France et l'Espagne. La Suède était mécontente de la prépondérance excessive que le roi de France exerçait en Allemagne, de la faveur trop grande qu'il y témoignait aux intérêts catholiques, et de son alliance avec le Danemark, rival de la Suède. Pour la première fois, les Suédois se séparaient de nous, à l'exemple des Hollandais. Par articles secrets, les trois puissances contractantes s'engageaient à faire la guerre au roi de France, s'il se dédisait des conditions qu'il avait récemment proposées.

L'Espagne ne paraissant pas disposée à accepter les propositions françaises, Louis XIV rentra en campagne en plein hiver. Cette fois, ce ne fut pas en Belgique qu'il porta la guerre. Sans connaître encore le traité conclu entre les trois puissances protestantes, il adressa aux États qui lui avaient offert leur médiation la promesse de ne pas augmenter ses prétentions, quel que fût le succès de ses armes; puis il se jeta sur la Franche-Comté.

L'invasion de cette province avait été très-habilement et très-secrètement préparée par le grand Condé, gouverneur de Bourgogne, et Condé mena la campagne de Franche-Comté comme Turenne avait mené celle de Belgique. Lorsque le roi, avec la noblesse de cour, arriva à Dijon le 7 février, Condé était déjà, avec un corps d'armée, sur le territoire comtois. La Franche-Comté était encore plus mal en défense que la Belgique; ce pays n'appartenait guère que de nom à l'Espagne, qui le laissait s'administrer lui-même, et qui ne lui demandait presque rien en impôts et en soldats, afin qu'il eût intérêt à ne pas se donner à la France. Comme, dans les derniers temps de la précédente guerre, la France avait accordé la neutralité à la Franche-Comté à prix d'argent, les Comtois avaient espéré qu'il en serait encore de même, et le gouverneur de la province et le Parlement de Dôle, qui étaient les deux principales autorités du pays, n'avaient sous la main qu'une poignée de soldats réguliers et quelques milliers d'hommes de milice bourgeoise et d'arrière-ban noble.

Ces milices ne purent pas même se réunir. Deux détachements français étaient déjà au cœur de la province et coupaient les communications. Condé fit occuper ou resserrer par ses troupes les places du bas pays, et alla droit à Besançon, la cité fameuse qui est comme la clef des monts Jura. Il somma la ville de se rendre, aussi impérieusement que s'il avait eu une grande armée.

Besançon était une espèce de république démocratique qui, jusqu'en 1651, avait relevé directement de l'Empire, comme Strasbourg et comme autrefois Metz, et n'avait reconnu le roi d'Espagne qu'en qualité de protecteur. En 1651, l'empereur et la diète germanique avaient cédé au roi d'Espagne le droit de souveraineté sur Besançon; mais

la ville avait gardé sa pleine liberté municipale et son indépendance vis-à-vis du gouverneur et du Parlement de Franche-Comté.

Besançon n'avait pas les formidables citadelles qu'elle a aujourd'hui. Les habitants ne se soucièrent pas de soutenir un siége pour le compte du roi d'Espagne, et capitulèrent, à condition de rester sous le roi de France ce qu'ils avaient été sous l'autre roi. A l'exemple d'Arras, ils ajoutèrent une autre condition. C'est que le roi de France n'introduirait pas chez eux la liberté de conscience. Besançon était la seule ville de tous les pays étrangers possédés ou dominés par l'Espagne qui eût accepté l'Inquisition espagnole (6 février).

Salins et ses forteresses s'étaient rendues à peu près sans résistance, le même jour, à un des lieutenants de Condé. Le produit des riches salines de cette ville était presque le seul revenu important que le roi d'Espagne tirât de la Franche-Comté.

Le roi rejoignit Condé, le 9 février, devant Dôle, capitale de la province. Dôle essaya de se défendre; mais, dès la nuit du 10 au 11, les Français ouvrirent la tranchée contre l'enceinte de la place. La crainte d'une prise d'assaut, et surtout la crainte de voir transférer à Besançon le Parlement de Dôle, décida les Dôlois à traiter, moyennant le maintien de leurs priviléges. Le 14 février, le roi fit son entrée à Dôle, et jura de maintenir les franchises de la ville et de la province comme comte de Bourgogne. Le Parlement de Dôle, espagnol la veille, lança un arrêt contre les « rebelles » qui refuseraient de se soumettre au roi de France.

Le fort de Joux et toutes les forteresses de la montagne ouvrirent leurs portes sans combat. Le gouverneur de Franche-Comté, qui était un grand seigneur du pays, vint se soumettre au roi, et lui fit rendre Grai (19 février). La Franche-Comté tout entière fut réduite en quinze jours.

Louis XIV, en vue de son traité secret avec l'empereur, fut fidèle à la parole qu'il avait donnée aux puissances médiatrices. Il maintint ses conditions de l'année précédente. L'Angleterre et la Hollande s'engagèrent à tourner leurs armes contre l'Espagne si elle refusait. L'Espagne se résigna. Par un traité signé le 2 mai 1668, Charleroi, Binch, Ath, Douai, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, furent cédées à la France; ces positions rendaient la défense du reste de la Belgique impossible et Louis avait calculé là-dessus. Louis XIV réservait ses droits et prétentions pour l'avenir. Il n'entendait pas renoncer à la succession d'Espagne, au moment où il venait de traiter avec l'empereur du partage de cette succession. Il rendit la Franche-Comté, mais en se réservant les moyens de la reprendre quand il voudrait. Les places étaient démantelées; les notables de la province, en partie gagnés au roi, et les populations, convaincues qu'elles ne pouvaient échapper à la France, dont elles dépendaient naturellement par l'origine, la langue et le territoire.

Louis XIV, tandis qu'il démolissait les remparts des places qu'il était obligé de rendre, fortifiait puissamment les places qu'il avait acquises. Un grand ingénieur militaire, qui était en même temps un grand patriote et un grand homme de bien, Vauban, fut chargé de mettre en défense les places cédées à la France, dont il avait récemment conduit les siéges. Il avait inventé un système d'attaque qui, faisant prendre en écharpe par le canon les remparts des petites places, les démolissait en peu d'heures et en rendait la défense impossible. Il inventa maintenant un système de défense destiné à rendre les grandes places très-difficiles à battre en brèche. Autrefois, on songeait surtout à mettre les villes à l'abri de l'escalade, et on les croyait d'autant plus fortes que leurs remparts et leurs tours étaient plus élevés. Mais, depuis l'invention de la poudre et le perfectionnement de l'artillerie, plus les remparts

étaient hauts, plus ils offraient de prise au canon. Depuis le seizième siècle, on avait commencé de remplacer les hautes tours par de gros bastions beaucoup moins élevés. Vauban mit les fortifications presque à ras terre; il leur donna en profondeur ce qu'elles avaient eu autrefois en hauteur; elles furent dorenavant creusées dans le sol au lieu de dominer sur le sol, de sorte qu'en plaine d'immenses fortifications ne s'aperçoivent quasi qu'au moment où l'on y touche. Les fortifications consistent surtout aujourd'hui en masses de terre soutenues par un revêtement de pierre, et non plus, comme jadis, en constructions de pierre.

Vauban exécuta de vastes travaux à Ath, à Dunkerque, à Douai, à Arras, à Tournai, à Lille. La citadelle de Lille passe pour le chef-d'œuvre de l'art des fortifications.

En même temps qu'on poursuivait ces travaux militaires, de bonnes mesures commerciales furent prises pour que les intérêts de la Flandre française ne perdissent rien au changement de domination. Colbert supprima tout droit sur le transit des marchandises exportées de Flandre en Espagne et en Italie, et n'imposa aux marchandises flamandes que le minimum des droits pour la consommation en France. Le pays conquis, traité avec équité et bienveillance, se rattacha promptement à la mère patrie.

La guerre de 1667-1668 est appelée dans l'histoire la Guerre des droits de la reine, à cause de son origine; courte, fructueuse et peu coûteuse, elle avait été la continuation du système national d'Henri IV et de Richelieu. Louis XIV allait désormais entrer dans une autre voie, et entamer des entreprises qui, avec l'exagération qu'il leur donna, n'étaient plus dans le sens des vraies destinées de la France.

Louis était animé d'un profond ressentiment contre la Hollande, qui avait travaillé à organiser une coalition pour l'empêcher d'achever la conquête de la Belgique. Et ce ressentiment s'augmentait de l'antipathie qu'inspirait au roi absolu la liberté politique et religieuse des Hollandais. La Hollande n'était plus ce qu'elle avait été au temps où le fanatisme calviniste envoyait Barneveldt à l'échafaud; Jean de Witt et ses amis avaient fait triompher les principes de liberté républicaine et de tolérance religieuse pour lesquels était mort Barneveldt, et, pour la première fois, la vraie liberté régnait dans un



V. Lan.

coin de l'Europe moderne. Ce spectacle choquait et irritait l'homme qui absorbait toute la puissance d'une grande nation dans sa personne, et qui ne comprenait d'autre ordre politique que l'autorité illimitée d'un seul et la soumission de tous.

Louis ne projeta pas seulement d'abaisser la Hollande pour la mettre hors d'état de s'opposer à la réunion de la Belgique à la France, projet qui eût été justifiable au point de vue des intérêts français; mais il résolut de l'envahir et de la détruire, ce qui était

entièrement contraire à ces mêmes intérêts; car, devant les prétentions de l'Angleterre à la domination des mers, la France était tout à fait intéressée à maintenir, en face de l'Angleterre, un État fort sur mer et faible sur terre, comme était la Hollande, qui pouvait nous contrarier parfois, mais non pas nous mettre sérieusement en danger, et qui, dans les grandes occasions, devait être notre alliée contre les Anglais.

Colbert ne put empêcher le roi de s'engager dans cette voie fatale. A partir de 1670 environ, on voit s'affaiblir, puis disparaître la prépondérance de Colbert sur les autres ministres. L'orgueilleux Louis ne pouvait supporter la pensée de paraître gouverné par qui que ce fût. Colbert avait été, jusqu'à un certain point, premier ministre de fait, sans en avoir le titre. Il cessa de l'être, et le roi commença de le balancer en quelque sorte par un rival dont l'influence grandit pendant que celle de Colbert baissait. C'était le marquis de Louvois, fils du ministre le Tellier, et successeur de son père comme secrétaire d'État de la guerre depuis 1666. C'était un jeune ambitieux, très-énergique, très-actif, très-capable, voulant, à sa façon, la grandeur de l'État, mais sans scrupules, sans humanité, sans pitié, et qui se fit non pas seulement l'instrument, mais l'instigateur des ambitions et des rancunes du roi.

Des efforts prodigieux furent faits par la diplomatie française pour isoler la Hollande, pour dissoudre sa nouvelle alliance avec l'Angleterre et la Suède, et dissuader les autres États de la secourir au moment décisif.

Jean de Witt essaya de détourner l'orage. Il offrit à Louis XIV de faire reconnaître par la Hollande ses droits sur la succession d'Espagne, pourvu que la Belgique fût érigée en république à l'ouverture de la succession. Il proposa une alliance entre la France et la Hollande, afin de contraindre les Anglais à renoncer à leur prétendue souveraineté sur la Manche, la mer qui sépare la France de l'Angleterre. Le roi négocia pour endormir les Hollandais, mais n'accepta rien, et poussa vivement les pourparlers qu'il avait engagés avec le roi d'Angleterre Charles II. Le roi anglais, qui haïssait les Hollandais, était fort disposé à s'entendre avec Louis; mais il avoua que « le grand soin que l'on se donnait présentement en France pour se créer un commerce et pour être une puissance maritime imposante était un tel sujet d'ombrage pour les Anglais, que chaque pas de la France dans cette voie augmentait les obstacles pour l'établissement de relations tout à fait amicales. »

Le gouvernement anglais ne craignit pas de demander, comme condition d'alliance, la suspension des armements maritimes de la France (septembre-décembre 1668).

Ceci eût dû éclairer Louis XIV sur la déraison de son projet. Rien n'y fit. Il repoussa la prétention des Anglais, mais continua de négocier avec eux. Le roi d'Angleterre, besoigneux et avide, avait grande envie des subsides de la France. Le duc Jacques d'York, son frère, venait de se faire catholique. Charles II informa secrètement Louis XIV qu'il avait intention de suivre cet exemple, et demanda à Louis de lui assurer ses secours dans ce but. Son vrai but n'était peut-être que de soutirer de l'argent au roi de France.

Louis XIV, qui comprenait que ramener l'Angleterre au catholicisme était une bien grosse affaire, souhaitait fort que Charles II ajournât sa conversion jusqu'après la guerre où il voulait l'entraîner avec lui contre la Hollande. Il fit des concessions énormes à l'Angleterre. Il consentit que, lorsque les flottes anglaise et française se réuniraient, l'amiral anglais eût le commandement en chef, et il promit aux Anglais, dans le partage projeté de la Hollande, les places fortes et les îles des bouches de la Meuse et de l'Escaut. Il comptait sans doute trouver moyen

d'éluder l'exécution de cette promesse insensée, qui fut consignée dans un traité secret signé le 1er juin 1670. Charles II, au prix de deux millions, consentit à ce que la guerre contre la Hollande précédât sa déclaration de retour au catholicisme.

Louis n'était pas prêt encore. Les négociations avec les autres puissances n'avançaient pas aussi vite qu'il l'eût voulu, et, d'accord avec Charles II, il ajourna l'attaque au printemps de 1672. En attendant, il mit la main sur la Lorraine, dont le vieux duc Charles IV avait recommencé à remuer et à armer (septembre 1670). Le duc de Lorraine s'enfuit en Allemagne. La diète germanique réclama, mais ne soutint pas ses réclamations. Malgré tous les efforts de la diplomatie hollandaise, personne ne bougea sur le Rhin.

La diplomatie de Louis XIV avait plus de succès auprès des princes allemands que celle de la Hollande. L'électeur de Bavière était pleinement gagné au roi de France ; il lui avait promis son entier concours dans la guerre, et même sa voix pour la couronne impériale après la mort de Léopold (février 1670).

Ainsi Louis XIV rêvait, avec la moitié de la succession espagnole, la couronne impériale, qui, réunie à la couronne de France, lui eût donné la domination de l'Europe. Il reprenait la politique de la monarchie universelle à la place de celle de l'équilibre européen : la politique de Charles-Quint et de Philippe II à la place de celle d'Henri IV et de Richelieu.

Plusieurs des princes du Rhin et de la basse Saxe entrèrent dans l'alliance de Louis XIV. L'empereur même, toujours embarrassé des troubles de Hongrie, s'engagea à ne pas secourir la Hollande (novembre 1671). Il y eut quelque chose de plus surprenant. La Suède, la puissance protestante par excellence, se laissa aller, elle aussi, à l'appât de l'or français. Moyennant un gros subside, le gouvernement suédois promit de faire une diversion, dans le nord de l'Allemagne, contre ceux des princes allemands qui essaieraient de venir en aide à la Hollande (avril 1672). La jalousie qu'inspirait aux autres puissances maritimes l'immense commerce des Hollandais était pour beaucoup dans cette conduite de la Suède.

Le péril, pour la Hollande, était au dedans comme au dehors. Les rois de France et d'Angleterre fomentaient la discorde chez elle. Ils travaillaient à relever, par leurs intrigues, l'ancien parti de la maison de Nassau contre le parti républicain de Jean de Witt, et ils tâchaient d'opposer à Jean de Witt le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, jeune homme de vingt ans, neveu du roi d'Angleterre. Jean de Witt s'efforça en vain de se rapprocher de la France et d'apaiser Louis XIV. Louis s'opiniâtra à poursuivre la ruine d'un homme et d'un parti qui avaient pu mettre obstacle à ses desseins, mais qui n'étaient nullement les adversaires systématiques de la France, et il continua de préparer la fortune d'un jeune prince qui devait être bientôt son plus inplacable et son plus dangereux ennemi.

Au commencement de l'année 1672, la Hollande n'était encore assurée d'aucune autre alliée que l'Espagne, qui venait de signer avec elle un pacte de défense mutuelle. C'était là un bien faible appui.

Louis XIV eût voulu ne s'occuper que de ses projets contre la Hollande. Il était cependant obligé, en ce moment, de donner une part de son attention à une autre querelle. Les relations de la France avec la Turquie, si amicales au seizième siècle, étaient devenues assez mauvaises vers le milieu du dix-septième, à cause de l'appui que le gouvernement français donnait aux Vénitiens, qui avaient encore, dans les mers de Grèce, des possessions considérables sans cesse menacées ou assaillies par les Turcs. La Porte Ottomane autorisait les pirates barbaresques

à piller nos navires marchands et à insulter nos côtes. En 1664, Colbert avait engagé le roi à tenter de se saisir d'une position militaire sur la côte algérienne, afin d'être en mesure de réprimer les pirates. Les Français avaient occupé Djidjelli, entre Bougie et Bone; ils n'avaient pu s'y maintenir, mais ils avaient détruit deux escadres algériennes. Le dey d'Alger avait, parmi ses captifs, un capitaine de frégate breton, appelé Porcon du Babinais, qui, après avoir détruit beaucoup de bâtiments pirates, avait fini par être



Leibniz.

pris à l'abordage par toute une flottille barbaresque. Le dey envoya du Babinais en France porter des propositions de paix au roi, après l'avoir fait jurer de revenir s'il ne réussissait pas dans sa négociation. Les conditions du dey n'étaient pas acceptables. Le roi les rejeta. Du Babinais savait bien ce qui l'attendait; mais il avait donné sa parole, et il la tint. A son retour à Alger, le dey lui fit trancher la tête.

La flotte française reparut bientôt, et l'abattement succéda à la colère parmi les chefs barbaresques. Tunis, puis Alger, subirent les conditions que leur imposa la France, rendirent tout ce qu'ils avaient d'esclaves français (Alger en rendit plus de trois mille), s'obligèrent à respecter dorenavant nos vaisseaux, et à traiter nos marchands autant ou plus favorablement que ceux d'aucune autre nation (1665-1666).

Pendant ce temps, Colbert avait fait rouvrir les négociations avec la Turquie, et demandé au sultan le libre transit commercial entre la France et l'Inde par l'Égypte (1665). Le sultan refusa. La France secourut les Vénitiens contre les Turcs, qui assiégeaient Candie, capitale de l'île de Crète, la principale possession vénitienne des mers de Grèce. Les secours français retardèrent beaucoup la chute de Candie, qui finit cependant par succomber en 1669. Mais ce succès avait coûté si cher aux Turcs, et les volontaires français leur avaient paru si redoutables, que le sultan, à son tour, chercha à se rapprocher de la France. Colbert renouvela la demande du libre passage pour notre commerce par l'Égypte, avec la restitution des anciens priviléges de la France dans le Levant. Le gouvernement turc ne put se décider à livrer l'Égypte à notre commerce (1670-1671).

Louis XIV fit assembler à Marseille tous les négociants qui faisaient le commerce du Levant et toutes les personnes connues pour avoir étudié ces contrées, et leur demanda leur avis sur une attaque à force ouverte contre l'empire turc. L'assemblée fut d'avis que la Turquie, devant une grande attaque maritime, serait forcée de capituler. Le bruit d'une guerre en Orient se répandit dans toute la France, et fut accueilli avec enthousiasme. L'ancien esprit des croisades se réveilla sous une nouvelle forme. Tout le public lettré, qui était élevé, depuis le temps de la Renaissance, dans l'admiration de la littérature grecque, pressait le roi de délivrer des barbares cette Grèce qui avait été la mère de la

civilisation. Les gens de lettres et les artistes pensaient à la Grèce; les politiques et les commerçants pensaient à l'Égypte : tous étaient pour la guerre du Levant.

Mais cette guerre et celle de Hollande ne pouvaient marcher de front. Il fallait choisir. Un homme de génie fit un grand effort pour détourner le roi de la Hollande sur l'Orient.

Il y avait alors en Allemagne un jeune homme qui, à vingt-cinq ans, savait tout ce qu'il était possible à l'homme de savoir de son temps, était déjà un aussi grand philosophe que Descartes, et travaillait à compléter la philosophie de Descartes, et à la concilier avec la philosophie des anciens Grecs et avec celle du Moyen Age. Il cherchait partout les rapports et non les différences entre les idées des hommes, et visait à expliquer l'histoire tout entière et les destinées du genre humain par une loi de progrès universel, où toutes les idées et tous les événements devaient trouver leur place. De même qu'il conciliait les idées, il cherchait à concilier les nations et les princes.

Il se nommait Guillaume Leibniz.

Né en Saxe, nourri dans le protestantisme, dont il élargissait les croyances par sa vaste et tolérante intelligence, il n'aimait pas la maison d'Autriche, parce que la politique autrichienne était, disait-il, une conspiration perpétuelle contre les droits et la liberté des peuples. Il était à la fois dévoué à l'Allemagne et très-sympathique à la France. Il voyait avec effroi Louis XIV près de sortir du rôle légitime de la France pour rejeter l'Europe dans une nouvelle série de calamités pareilles à celles de la guerre de Trente ans, et il souhaitait ardemment que la puissante activité de la France pût être dirigée, non pas vers l'oppression de l'Europe, mais vers le progrès et l'expansion de la civilisation européenne.

Au commencement de 1672, il se fit donner une mission en France par l'électeur de Mayence, et présenta successivement au roi deux mémoires, où il lui proposait un dessein qui était, disait-il, le plus vaste que l'on pût concevoir et le plus facile à exécuter. C'était la conquête de l'Égypte, ce pays qui relie ensemble l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et qui est l'entrepôt naturel entre l'Europe et l'Inde. La Turquie était hors d'état de secourir l'Égypte à temps. Les vieux remparts des villes égyptiennes ne pouvaient résister à l'artillerie française. Il était d'ailleurs aisé de faire faire une diversion par les Polonais et même par l'Autriche, pour occuper les Turcs en Europe. La France n'avait devant elle aucun obstacle dans la Méditerranée. L'Égypte était la Hollande de l'Orient, bien plus aisée à prendre que l'autre Hollande; car, disait Leibniz, l'extrême faiblesse des Orientaux n'est plus un secret. La guerre de Hollande, ajoutait-il, ruinera le commerce récemment relevé en France, et compromettra, même par la victoire, l'influence de la France en Europe; la victoire, en Égypte, donnera la domination des mers, le commerce de l'Orient et de l'Inde, la prépondérance dans la chrétienté, la domination du Levant sur les ruines de la puissance turque. C'est en Égypte que le roi vaincra la Hollande sans la toucher, et lui enlèvera ces trésors de l'Orient qui font toute sa puissance.

Le mémoire de Leibniz est, a dit un historien homme d'État, M. Thiers, « un des plus beaux monuments de la raison et de l'éloquence politique. » Le plus magnifique avenir se fût ouvert pour la France, au profit de l'Europe et de la civilisation, si le roi eût écouté le philosophe.

Le roi suivit sa passion, et non la raison. Il ajourna le projet sur l'Égypte, dont l'occasion perdue ne devait jamais revenir, renoua provisoirement les négociations avec la Turquie, et rompit avec la Hollande.

Les États Généraux des Provinces-Unies avaient fait une dernière tentative auprès de lui par une lettre où ils lui offraient, dans les termes les plus respectueux, de lui faire

toutes les satisfactions qu'il pouvait raisonnablement prétendre, ne pouvant croire, disaient-ils, que le roi de France voulût tourner ses armes contre les plus anciens alliés de la France (décembre 1671).

Louis XIV repoussa tout. La Hollande s'efforça de détacher de lui le roi d'Angleterre, en reconnaissant la suprématie absolue du pavillon anglais, et en rendant au jeune Guillaume III de Nassau, neveu de Charles II d'Angleterre, les charges de capitaine général et amiral des Provinces-Unies qu'avaient eues les princes de Nassau, ses devanciers, et que le parti républicain avait ôtées à sa maison. Vanité de la politique humaine! Louis XIV et Charles Stuart, en poussant Guillaume III de Nassau contre Jean de Witt, mettaient ainsi l'épée à la main de l'homme qui devait faire trente ans de guerre contre Louis XIV et détrôner les Stuarts.

Charles II ne répondit aux concessions des Hollandais qu'en formulant de nouvelles exigences entièrement impossibles. Les Hollandais durent se résigner à s'armer pour se défendre. Les Anglais, suivant leur coutume, les attaquèrent sans déclaration de guerre. Le 23 mars 1672, une escadre anglaise assaillit, dans la Manche, une flotte marchande hollandaise, dont l'escorte repoussa vigoureusement cette agression déloyale.

Louis XIV, du moins, observa les formes du droit dans une entreprise injuste au fond, et déclara la guerre avant de la faire (6 avril 1672). Il partit de Saint-Germain, le 28 avril, pour aller se mettre à la tête de l'armée.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES SOMMAIRES

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Paris — Imp. [illegible] V. [illegible]





